3 1761 11970414 6


Digitized by the Internet Archive
in 2023 with funding from
University of Toronto

https://archive.org/details/31761119704146

Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 35

Tuesday, March 17, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 35

Le mardi 17 mars 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

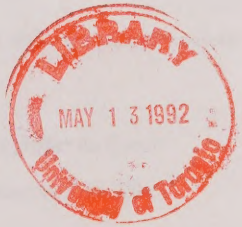
Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24808—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 17, 1992
(60)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 4:05 o'clock p.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott.

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter, René Lemieux and John Thera, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the Department of Communications: Perry Anglin, Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage; Gaston Blais, Director General, Arts and Policy; Hubert Lussier, A/Director, Arts Policy; Richard Ouellet, Counsel, Legal Services. *From the Department of Labour:* Michael McDermott, Senior Assistant Deputy Minister, Federal Mediation and Conciliation Service; Debra Robinson, Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service; Rob Cook, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 5:58 o'clock p.m., the Committee proceeded to meet *in camera*.

At 6:04 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 17 MARS 1992
(60)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 16 h 05, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter, René Lemieux et John Thera, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: Du ministère des Communications: Perry Anglin, sous-ministre adjoint, Arts et patrimoine; Gaston Blais, directeur général, Arts et politiques; Hubert Lussier, directeur intérimaire, Politique des arts; Richard Ouellet, avocat, Services juridiques. *Du ministère du Travail:* Michael McDermott, sous-ministre adjoint principal, Service fédéral de médiation et de conciliation; Debra Robinson, directrice, Projets législatifs et spéciaux; Service fédéral de médiation et de conciliation; Rob Cook, conseiller juridique.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 58, le Comité déclare le huis clos.

À 18 h 04, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 17, 1992

• 1610

The Chairman: We will come to order, please. I would like to welcome officials from the Department of Communications, from Labour Canada, and from the Library of Parliament. Perry, are you in a position to introduce everybody who is here?

Mr. Perry Anglin (Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage, Department of Communications): Perhaps, Mr. Chairman, I could introduce the Department of Communications people, and then ask Mike McDermott, the Senior ADM from Labour Canada, to introduce the people from his department.

The Chairman: All right, that is a good idea.

Mr. Anglin: With me is Gaston Blais, the Director General of Arts and Policy Planning; Richard Ouellet, senior adviser in our legal services division; and Hubert Lussier, the Acting Director of Arts Policy.

The Chairman: Thank you very much. Mr. McDermott, would you like to introduce your colleagues, please?

Mr. Michael McDermott (Senior Assistant Deputy Minister, Federal Mediation and Conciliation Service, Labour Canada): Yes, Mr. Chairman. I head up the federal mediation service of Labour Canada. I have with me Mr. Robert Cook, who is a counsel with the legal services of Labour Canada, and Debra Robinson, who is Director of Legislative and Special Projects in Labour Canada. Ms Katie Burnett is also with us from Legislative and Special Projects.

The Chairman: Well, welcome all. We have Susan Alter from the Law and Government Division from the Library of Parliament, and Philippe Ducharme, the legal counsel from the Legislative Counsel Office.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Pardon my ignorance, but what's the Legislative Counsel Office?

The Chairman: I was going to ask the same question, actually.

Mr. Philippe Ducharme (Legal Counsel, Legislative Counsel Office, House of Commons): We draft private members' bills, we draft amendments. . .

The Chairman: Thank you very much. You were here with us before when we were talking about Bill C-7, at the last gathering we had.

Our purpose this afternoon, in addition to getting to know everybody over again, I guess, is to re-seize our study of Bill C-7, and this is sort of a refresher course and a quick update.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 17 mars 1992

Le président: La séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue aux hauts fonctionnaires du ministère des Communications, de Travail Canada et de la Bibliothèque du Parlement. Perry, pouvez-vous nous présenter les personnes qui vous accompagnent?

M. Perry Anglin (sous-ministre adjoint, Arts et patrimoine, ministère des Communications): Monsieur le président, je pourrais peut-être vous présenter les fonctionnaires du ministère des Communications et je demanderais ensuite à Mike McDermott, sous-ministre adjoint principal de Travail Canada, de vous présenter ses collaborateurs.

Le président: En effet, c'est une bonne idée.

M. Anglin: Je suis accompagné aujourd'hui de Gaston Blais, directeur général des Arts et de la Planification des politiques, de Richard Ouellet, avocat principal de la Division des services juridiques, et de Hubert Lussier, directeur intérimaire de la Politique des arts.

Le président: Merci beaucoup. Monsieur McDermott, voulez-vous nous présenter vos collègues?

M. Michael McDermott (sous-ministre adjoint principal, Service fédéral de médiation et de conciliation, Travail Canada): Oui, monsieur le président. Je dirige le Service fédéral de médiation du ministère du Travail. Je suis accompagné aujourd'hui de M. Robert Cook, conseiller juridique des services juridiques de Travail Canada, et de Debra Robinson, directrice des projets législatifs et spéciaux du ministère. M^{me} Katie Burnett, de la même Direction, nous accompagne également.

Le président: Je vous souhaite à tous la bienvenue. De notre côté, nous avons parmi nous Susan Alter, de la Division du droit et du gouvernement, de la Bibliothèque du Parlement, et Philippe Ducharme, conseiller juridique du Bureau des conseillers législatifs.

Mme Finestone (Mont-Royal): Veuillez excuser mon ignorance, mais qu'est-ce que le Bureau des conseillers législatifs?

Le président: J'allais poser la même question, en fait.

M. Philippe Ducharme (conseiller juridique, Bureau des conseillers législatifs, Chambre des communes): Nous rédigeons les projets de loi d'initiative parlementaire, nous rédigeons les amendements. . .

Le président: Merci beaucoup. Vous étiez déjà parmi nous lors de notre dernière réunion, où nous avons discuté du projet de loi C-7.

L'objet de la réunion de cet après-midi, outre refaire connaissance avec vous tous, je suppose, est de poursuivre notre étude du projet de loi C-7, et il s'agit en quelque sorte d'un petit cours de rattrapage et d'une brève mise à jour.

[*Texte*]

• 1615

We have had, dated January 23 and January 29, two papers from the Library of Parliament, which I understand all of the witnesses before us have read or have seen. You'll be speaking perhaps to these as well as to the other general subjects.

I must say that with respect to the paper of January 29 entitled "General Principles of Labour Relations in Bill C-7", June Dewetering is not going to be here this afternoon and Susan Alter is not able to speak to that subject. She is able to speak to her own paper, which has to do with appointments and conflicts issues.

With that, Perry, I will ask you to commence and then perhaps Mr. McDermott would like to follow you, and then we'll proceed with questions and answers. More of our colleagues will be here in due course.

Mr. Anglin: Mr. Chairman, it's always nice to be here, and I'll try to keep the refresher course concise.

We welcome the opportunity that you've given us and the officials from the Department of Labour, and we are anxious to answer any questions you have today as you're preparing to hear representatives in coming days from the artistic community.

Before answering your questions, we'd like to recall very briefly the main objectives of the bill and the way it proposes to achieve these objectives.

Part I of the bill recognizes the unique status of the artist and the contribution of artists to Canadian society. It states certain rights and principles on which rests Canada's policy on the professional status of the artist, such as the right of artists and producers to freedom of association, and the right of their associations to promote the professional and socio-economic interests of their members.

In addition, part I of the bill creates the Canadian Council on the Status of the Artist. The committee has heard from representatives of the arts community to the effect that the recognition of principles in part I should include an enshrinement of the public lending rights program.

The Minister of Communications stated when he appeared before you that inclusion in the act would condition or constrain the delivery of what is a cultural support program, the budget of which is and should be determined independently by Parliament. He pointed out that the respect of this principle did not prevent the level of appropriation enjoyed by the program from doubling since its inception in 1986. There are policy issues there and we'd be glad to answer any questions you have, but stopping short of debating a policy point in the usual way.

Part II of the bill provides a legal framework for professional relations between artists who are independent contractors and producers who fall within federal jurisdiction. Broadly speaking, we're talking about artistic services provided by self-employed artists, either creators or performers, to broadcasters and federal institutions such as the National Art Centre, the National Film Board, and national museums.

[*Traduction*]

Nous avons reçu de la Bibliothèque du Parlement deux documents datés du 23 et du 29 janvier respectivement et, si je ne m'abuse, tous les témoins les ont lus ou y ont jeté un coup d'oeil. Vous en parlerez peut-être également dans le cadre de notre discussion générale.

Je dois dire que, en ce qui concerne le document du 29 janvier intitulé «Les principes généraux des relations de travail et le projet de loi C-7», June Dewetering sera absente cet après-midi et Susan Alter n'est pas en mesure de nous parler de cette question. Elle pourra nous parler de son propre document, qui porte sur les nominations et les conflits de compétence.

Sur ce, Perry, je vous donne la parole, après quoi M. McDermott pourra prendre la suite. Nous passerons ensuite aux questions et réponses. D'autres membres du comité doivent se joindre à nous en temps voulu.

M. Anglin: Monsieur le président, c'est toujours agréable de comparaître devant votre comité et je vais essayer de faire cette mise à jour le plus brièvement possible.

Nous vous remercions de nous avoir invités, ainsi que les fonctionnaires du ministère du Travail, et nous sommes parfaitement prêts à répondre aux questions que vous nous poserez aujourd'hui, alors que vous vous préparez à entendre les témoignages des représentants de la communauté artistique dans les jours à venir.

Avant de nous prêter à vos questions, nous souhaiterions faire un rappel des grands objectifs et des dispositions principales du projet de loi.

La Partie I du projet de loi reconnaît le statut singulier de l'artiste et la contribution des artistes à la société canadienne. Elle proclame certains droits et principes sur lesquels repose la politique canadienne du statut de l'artiste, notamment le droit des artistes et des producteurs de s'associer librement et celui de leurs associations d'oeuvrer au bien-être professionnel et socio-économique de leurs membres.

En outre, la Partie I crée le Conseil canadien du statut de l'artiste. Le comité s'est fait dire par des représentants de la communauté artistique que les principes affirmés dans la Partie I devraient inclure l'enchâssement du programme de droit de prêt public.

Comme l'a expliqué le ministre des Communications lors de sa comparution devant le comité, une telle inclusion signifierait que des conditions ou des contraintes seraient imposées à un programme de soutien culturel, dont il appartient au Parlement de déterminer le budget. Il a signalé que le respect de cette prérogative n'a pas empêché que les crédits dont dispose le programme doublent depuis sa création en 1986. Il s'agit là de questions de politique et nous répondrons volontiers à toutes vos questions, mais sans toutefois discuter d'un aspect politique de la façon habituelle.

La Partie II du projet de loi renferme un cadre juridique pour les relations professionnelles entre les artistes qui sont des entrepreneurs indépendants et les producteurs opérant sous juridiction fédérale. En bref, il s'agit de l'offre de services artistiques par des artistes à leur propre compte—créateurs aussi bien qu'interprètes—à des radiodiffuseurs et aux institutions fédérales telles que le Centre national des arts, l'Office national du film et les Musées nationaux.

[*Text*]

The intent is to provide, within the federal area of jurisdiction, a legal regime for negotiations that have been going on for a number of years between producers on the one hand and artists' associations representing independent contractors on the other hand. No such framework exists at present, as traditional labour law only addresses relations between employees and employers.

Two key concepts underline this framework: the certification of artists' associations, and the achievement of scale agreements. To oversee the implementation of the regime, a new quasi-judicial body will be created, the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal. The tribunal will be responsible for the definition of sectors that are suitable for bargaining and for which certification shall be available. It will receive certification requests from artists' associations and will certify one association per sector.

To obtain certification, an association will have to be the most representative in the sector considered, as well as to meet an unlimited number of prerequisites relating to its by-laws. One of these requirements, the so-called "no closed shop" provision, has been the object of criticism on the part of associations from which you'll be hearing over the next few weeks.

• 1620

The minister stated before the committee that these provisions had been designed to protect the individual artist who, for whatever reason, did not join an association or was expelled unjustly. The minister also made it clear in his testimony that he was willing to consider any improvements suggested in this respect, provided they allow for both strong artist associations and opportunity for a professional artist to earn a living in his or her field of expertise.

We will be listening, as you will, to the concerns expressed, and we'll be prepared to respond to those concerns with means of keeping the right balance and satisfying legitimate concerns. I don't have anything today to propose to you on that, but we can discuss the issue in any way you want, subject to hearing what others have to say before coming forward with our suggestions and considering any of yours.

Certified associations will be given the same protection against prosecution pursuant to the Competition Act as unions enjoy, as defined under the Canada Labour Code. They will also have the exclusive right to negotiate scale agreements covering artists within the sector for which they're certified.

A scale agreement sets minimum terms and conditions relative to the provision of artists' services. Individual contracts negotiated by artists can, of course, include conditions exceeding the minimum requirements set out in the scale agreement. These minimum requirements must be respected whenever a producer who is a party to the agreement contracts the services of an artist in a given sector whether or not the artist belongs to the certified association.

[*Translation*]

L'objectif est d'encadrer juridiquement, dans le domaine de compétence fédéral, les négociations qui existent depuis quelques dizaines d'années entre les producteurs, d'une part, et les associations représentant les artistes qui sont entrepreneurs indépendants d'autre part. Un tel cadre juridique n'existe pas à l'heure actuelle, puisque le droit du travail voit d'habitude aux relations entre employeurs et employés.

Deux concepts importants sous-tendent ce régime. L'accréditation des associations d'artistes et la négociation d'accords-cadres. Un nouvel organisme quasi judiciaire supervisera l'application de ce régime, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. Le tribunal verra à la définition des secteurs à l'intérieur desquels il conviendra que des négociations aient lieu et pour lesquels les accréditations seront disponibles. Il recevra les demandes d'accréditation soumises par les associations et en accréditera une par secteur.

Pour obtenir l'accréditation, une association devra être la plus représentative du secteur visé, et ses règlements devront se conformer à un nombre limité de conditions spécifiques. L'une de ces exigences, concernant l'interdiction de ce qu'il est convenu d'appeler les àateliers fermésà, a fait l'objet de critiques, de la part d'associations dont vous recevrez bientôt le témoignage.

Le ministre a indiqué devant le comité que les dispositions en question avaient pour but de protéger l'artiste qui, pour une raison ou une autre, n'adhérerait pas à une association ou en serait expulsé injustement. Le ministre a également indiqué clairement qu'il était disposé à envisager des améliorations qui pourraient être suggérées à cet égard, du moment qu'elles permettraient à la fois des associations d'artistes vigoureuses et la protection des possibilités qu'ont les artistes professionnels d'oeuvrer dans leur domaine d'expertise.

Tout comme vous, nous écouterons les préoccupations exprimées et nous serons prêts à y répondre en essayant de maintenir un juste équilibre et de calmer des inquiétudes justifiées. Je n'ai rien de précis à vous proposer aujourd'hui sur ce point, mais nous pouvons discuter de la question comme bon vous semble, sous réserve d'écouter ce que d'autres ont à dire avant que nous ne formulions des suggestions et n'examinions les vôtres.

Les associations accréditées recevront contre les risques de poursuite en vertu de la Loi sur la concurrence une protection identique à celle dont jouissent les syndicats, tels que définis selon le Code canadien du travail. Elles auront également le droit exclusif de négocier des accords-cadres couvrant les artistes des secteurs pour lesquels elles auront obtenu l'accréditation.

Un accord-cadre établit des conditions minimales relatives à la prestation de services par des artistes. Les contrats individuels négociés par les artistes pourront bien entendu excéder les normes minimales définies dans les accords-cadres. Ces conditions minimales devront être respectées chaque fois qu'un producteur partie à l'accord retiendra les services d'un artiste dans le secteur concerné, que l'artiste soit membre de l'association accréditée ou non.

[*Texte*]

Except for the provision of minimum conditions and the necessary inclusion of a mechanism for the settlement of differences between parties or between artists, the bill leaves it to the parties through the bargaining process to decide what goes into a scale agreement.

The bill provides mediation mechanisms in cases where parties are unable to reach an agreement and for arbitration mechanisms where parties cannot agree on the selection of an arbitrator.

As you can appreciate, the main features of part II of the bill are close concepts underlying traditional labour law, even though they have been adapted to suit the reality of artistic professional relations. Because of the nature of the framework created, the administration of part II of the bill is to be the responsibility of the Minister of Labour. Appointments to the tribunal, another issue discussed, will be made by the Governor in Council upon recommendations by the Minister of Labour after consultation with the Minister of Communications. Appointments to the tribunal and responsibility for the administration of part II of the bill are points to which you have, of course, paid close attention, and another one has been the co-existence of the future tribunal and the Canada Labour Relations Board.

Mr. McDermott may want to address that point before we make ourselves available to answer any of your questions on this issue or any of the others you want to raise regarding the proposed legislation.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Anglin. Mr. McDermott, would you like to address the bill, please?

Mr. McDermott: Yes, very briefly, Mr. Chairman. On the last point Mr. Anglin just referred to, I know the committee has been concerned that under the terms of this bill a new tribunal will be created, and in some respects about the so-called co-existence of the new tribunal with the already existing Canada Labour Relations Board.

I think it's important to keep in mind that there are two regimes, because effectively we are dealing with two groups of person, in the sense that one group is for persons when they are employed. Such employment is usually characterized by a continuous employment relationship, most frequently with one employer and most frequently with one enterprise.

On the other hand, this bill is proposed to cover self-employed individuals, in this case self-employed artists whose characteristics are not the same. They are people generally engaged in more than one location at various times who do not have a continuous relationship with any given engager, but are frequently employed by a number of engagers. That is the basis for the two regimes and it is at the root of the requirement in the bill for a new tribunal to deal with the self-employed people.

[*Traduction*]

Exception faite de la nécessité d'inclure des conditions minimales et des mécanismes de règlement de conflit entre parties ou entre artistes, le projet de loi laisse les parties entièrement libres de déterminer, par le biais des négociations, ce que devrait contenir un accord-cadre.

Le projet de loi prévoit des mécanismes de médiation lorsque les parties ne parviennent pas à conclure un accord, de même que des mécanismes d'arbitrage lorsque les parties ne peuvent s'entendre sur le choix d'un arbitre.

Comme vous pouvez le constater, les principes qui structurent la Partie II du projet de loi sont proches de ceux qui sous-tendent la législation du travail, même s'ils sont adaptés à la réalité du milieu professionnel artistique. Étant donné la nature du régime juridique créé, la Partie II du projet de loi relèvera de la responsabilité du ministre du Travail. Les membres du tribunal, autre question sur le tapis, seront nommés par le gouverneur en conseil, sur recommandation du ministre du Travail après consultation du ministre des Communications. Les membres du comité permanent ont porté une grande attention aux questions des nominations et de la responsabilité de l'application de la Partie II. Celle de la coexistence du futur tribunal et du Conseil canadien des relations du travail a également retenu leur intérêt.

M. McDermott voudra peut-être fournir quelques explications à ce sujet, avant que nous ne nous offrions à répondre à vos questions, sur l'un ou l'autre des aspects du projet de loi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Anglin. M. McDermott, voulez-vous dire quelques mots au sujet du projet de loi?

M. McDermott: Oui, brièvement, monsieur le président. Au sujet du dernier point soulevé par M. Anglin, je sais que le comité a exprimé certaines inquiétudes au sujet de la création d'un nouveau tribunal en vertu de ce projet de loi, ainsi que de la fameuse coexistence du nouveau tribunal et du Conseil canadien des relations du travail.

Il importe de ne pas oublier qu'il existe deux régimes distincts, puisque nous avons vraiment affaire à deux groupes de personnes, dans la mesure où l'un des groupes s'occupe des gens qui ont un emploi. Cet emploi est généralement caractérisé par une relation de travail continue, le plus souvent avec un seul employeur et très souvent également avec une seule entreprise.

Par ailleurs, le projet de loi vise à s'appliquer aux travailleurs indépendants, en l'occurrence des artistes à leur propre compte dont les caractéristiques sont différentes. Ce sont des personnes qui, en général, travaillent dans plusieurs endroits à des périodes différentes et qui n'ont donc pas de relations de travail continues avec un employeur donné, mais qui sont souvent employés par plusieurs personnes différentes. C'est ce qui justifie l'existence des deux régimes et l'exigence prévue dans le projet de loi en vue de créer un nouveau tribunal pour s'occuper des travailleurs indépendants.

[*Text*]

• 1625

The bill seeks to protect against any conflict in decisions between these two tribunals, or the new tribunal and the existing board, one, by what you have noted in subclause 8.(3) where the bill clearly states that it will not apply to employed artists. In this respect it mirrors the situation of the Quebec legislation.

Mrs. Finestone: Could you say that again, please?

Mr. McDermott: Subclause 8.(3) does not apply to employed artists. I think if you look at the Quebec legislation you will find that it does not apply to people who are employed. The professional artists' legislation in Quebec would not apply to people who are employees under the terms of the Quebec labour code. It would depend if they are employed. If they are self-employed it would not apply to them. That is correct, yes.

In the second part of the bill, clause 17, the artist board is required to take into account the principles of applicable labour law, so the issue of a conflict should be minimal. If both tribunals, that is, the Canada Labour Relations Board and the newly proposed tribunal, follow what the bill says about not applying to employees and what it says about following the basic principles of labour law, there should be little room for conflict.

In the unlikely event that there is a conflict, of course, the decisions of both tribunals are reviewable by the Federal Court solely on the grounds of jurisdiction and natural justice under the privative clauses of both statutes.

The Chairman: Thank you very much. If there are no further representations by our witnesses, we can begin the questioning.

Mrs. Finestone: I would like to start with something Mr. McDermott just finished saying. First of all, thank you very much. I, for one, am going to tell you that I need all the refreshers in the world. I must say that labour law is not my forté. If the questions seem out of order, please so advise. Sometimes if you do not know the question, you cannot get an answer.

On the privative clauses, those things that are special, and on the dispute settlement procedure, under the CLRB or under this new tribunal, should there be a conflict, I understand there has been a change in the Federal Court Act. Has that change been noted in this bill?

Do you have the Library of Parliament's paper that they gave to us, the blue document signed by Susan Alter? If you would be good enough to look at page 8, she is talking about the review under the Federal Court Act, which itself was

[*Translation*]

Le projet de loi vise à assurer une protection contre toute décision contradictoire entre ces deux tribunaux, ou du moins le nouveau tribunal et le conseil actuel, en vertu des dispositions prévues au paragraphe 8.(3), où il est dit clairement que cette disposition ne s'appliquera pas aux artistes employés. À cet égard, le projet de loi est compatible avec la législation québécoise.

Mme Finestone: Pourriez-vous répéter ce que vous venez de dire, je vous prie?

M. McDermott: Le paragraphe 8.(3) ne s'applique pas aux artistes employés. Si vous consultez la législation québécoise, vous constaterez qu'elle ne s'applique pas aux artistes qui travaillent pour un employeur. La législation québécoise relative aux artistes professionnels ne s'applique pas aux artistes qui sont employés en vertu du Code du travail du Québec. Si les artistes travaillent à leur compte, cette disposition ne s'appliquera pas à eux. C'est exact.

Dans la deuxième partie du projet de loi, à l'article 17, le tribunal doit tenir compte des principes applicables du droit du travail, de façon à réduire au minimum les risques de conflit de compétence. Si les deux tribunaux, c'est-à-dire le Conseil canadien des relations du travail et le nouveau tribunal envisagé, respectent les dispositions du projet de loi au sujet de la non-application aux employés et de l'application des principes fondamentaux du droit du travail, les risques de conflits de compétence seront très faibles.

Au cas peu probable où un conflit de compétence survienne, bien entendu, les décisions des deux tribunaux peuvent être examinées par la Cour fédérale uniquement du point de vue de la compétence et de la justice naturelle en vertu des clauses privatives des deux lois pertinentes.

Le président: Merci beaucoup. Si nos témoins n'ont rien à ajouter, nous pouvons passer tout de suite aux questions.

Mme Finestone: Je voudrais commencer par le dernier point soulevé par M. McDermott. Tout d'abord, je vous remercie. Personnellement, j'avoue que j'ai besoin de tous les cours de rattrapage du monde. La loi du travail n'est certes pas mon point fort. Si mes questions semblent hors de propos, n'hésitez pas à me le dire. Parfois, lorsqu'on ne connaît pas la question à fond, il est impossible d'obtenir une réponse.

Au sujet des clauses privatives, il s'agit de dispositions particulières et en ce qui a trait au processus de règlement des différends, en vertu du Conseil canadien des relations du travail ou du nouveau tribunal qui sera créé, en cas de conflit de compétence, je crois comprendre que la Loi sur la Cour fédérale a été modifiée. En a-t-on tenu compte dans ce projet de loi?

Avez-vous en main le document bleu, produit par la Bibliothèque du Parlement et préparé par Susan Alter, que nous avons tous reçu? Je vous demande de vous reporter à la page 7 de la version française, où elle parle de la révision

[*Texte*]

amended recently. Those amendments have brought the CLRB under the jurisdiction or under the aegis of review by the Federal Court. You have to be named on that list. Our new tribunal is not named, nor is there a provision within the bill that transfers it, as far as I know unless I missed it.

Therefore, if you do not have it so listed—I think it is a small amendment that needs to be added to this bill—it ends up going to the trials court, which means that you are going to send them in two different directions. It is costly enough the way it is presently set up in the case of conflict without having to send it to two seperate courts. That is why I want to ask if you are proposing that amendment in this bill, as a codicil to this bill? What are you doing?

Mr. McDermott: Mr. Chairman, that is not my understanding. I think both tribunals will go to the same level of the Federal Court. I have Mr. Cook with me, and it is useful to have a lawyer around when legal questions like this arise. With your permission Mr. Chairman, Mr. Cook could give more detail.

• 1630

Mr. Robert Cook (Counsel, Legal Services, Labour Canada): Thank you, Mr. Chairman.

That particular situation was considered, and there is a clause in this bill, clause 67, which specifically refers to this problem. What that clause proposes doing is amending the Federal Court Act.

Mrs. Finestone: That is exactly what I asked you. It is clause 67?

Mr. Cook: Yes, that is right.

Mrs. Finestone: I didn't get that far in my reading, but I probably wouldn't have understood it anyway.

Mr. Cook: The CLRB appears on that list already. What that clause does is add the tribunal to that list so it is given the same treatment as the CLRB is presently given.

Mrs. Finestone: Exactly what I asked. Thank you very much.

Page 5 of the same document, please. One of the major concerns we have been addressing is the nature of the appointments and that the appointments are going to be made through the Minister of Labour in a consultative process with the Minister of Communications, which could be "hello, how are you", as they pass in the hall or pass as ships in the night, or there could be some kind of definitive mechanism whereby a consultation is set up, which would answer a lot of the questions that have been placed before our committee by the groups we have presently seen and that have been mentioned to me by some of the arts groups. There is serious concern that you will put the standard,

[*Traduction*]

effectuée aux termes de la Loi sur la Cour fédérale, laquelle a été également modifiée récemment. En vertu de ces modifications, la Cour fédérale a compétence exclusive en matière de révision des décisions de certains conseils et tribunaux, y compris le CCRT. Il faut figurer sur la liste. Notre nouveau tribunal ne s'y trouve pas, pas plus que le projet de loi ne renferme de disposition en matière de transfert, pour autant que je sache, à moins que cela n'ait échappé à mon attention.

En conséquence, si le nouveau tribunal ne figure pas sur la liste—je suppose qu'il s'agit simplement d'apporter un petit amendement au projet de loi—l'affaire est renvoyée devant le tribunal de première instance, ce qui signifie qu'il faudra saisir deux organismes différents. Le système actuel coûte déjà assez cher, en cas de conflit de compétence, sans qu'il faille en plus renvoyer l'affaire devant deux tribunaux distincts. C'est pourquoi je voulais vous demander si vous proposez d'apporter cet amendement au projet de loi, en codicille à celui-ci? Qu'allez-vous faire?

M. McDermott: Monsieur le président, ce n'est pas mon interprétation des faits. Les décisions des deux tribunaux seront revues par la Cour fédérale. Je suis accompagné de M. Cook, et il est toujours utile de pouvoir consulter un avocat lorsque ce genre de question juridique se pose. Si vous le permettez, monsieur le président, M. Cook pourra vous répondre plus en détail.

M. Robert Cook (conseiller juridique, Services juridiques, Travail Canada): Merci, monsieur le président.

Nous avons examiné ce cas précis et l'une des dispositions du projet de loi à l'étude, l'article 67, traite précisément de ce problème. En fait, cet article prévoit la modification de la Loi sur la Cour fédérale.

Mme Finestone: C'est exactement ce que je vous ai demandé. S'agit-il de l'article 67 du projet de loi?

M. Cook: Oui, c'est exact.

Mme Finestone: Je ne me suis pas rendue aussi loin dans ma lecture du projet de loi, mais de toute façon, je n'y aurais sans doute rien compris.

M. Cook: Le CCRT figure déjà sur la liste. En fait, cette disposition ajoute le tribunal à la liste afin qu'il soit assujetti aux mêmes exigences que le CCRT à l'heure actuelle.

Mme Finestone: Cela répond exactement à ma question. Merci beaucoup.

Veuillez vous reporter à la page 5 du même document. L'un des problèmes que nous avons examinés est la nature des nominations et le fait que celles-ci seront effectuées par le ministre du Travail après consultation avec le ministre des Communications. Ces consultations pourraient très bien prendre la forme d'un simple échange de politesse dans un couloir, sans plus de formalités, ou il pourrait s'agir d'un mécanisme précis prévoyant la tenue de consultations véritables, ce qui répondrait à bon nombre des questions qu'ont posées à notre comité les groupes qui ont déjà témoigné ou dont m'ont fait part certains des groupes d'artistes. Certains craignent vivement que l'on s'en remette

[*Text*]

traditional labour negotiators on a tribunal, who have little understanding or comprehension. Although they may learn, if we live long enough, that is not the point of why we put a separate structure in place.

So in looking at one of the rare pieces of federal legislation that sets out special consultative process before you name members to a board, I wondered if any consideration had been given to making one of the obligations of the Canadian Council on the Status of the Artist, where we gave it a mandate under clause 4, to advise or to present to the Minister of Communications and the Minister of Labour a list for consideration in which there could be some guidelines or some regulations that would include those who have competency in the labour negotiation field and those who reflect various aspects of the arts. This would give them a real reason for existence besides just negotiating or listening, etc. Have you given any thought to that particular undertaking by the Public Service in determining that the consultative process was new and unique? Would you consider that kind of an approach?

I perhaps ought to address that question to. . .I don't know whether it is Mr. Anglin, or yourself, Mr. McDermott. But you must have had some discussions if you expect your ministers to have a discussion. I presume you two had some talks.

Mr. McDermott: We can perhaps answer in sequence, if that is acceptable, Mr. Chairman.

The Chairman: Go ahead, Mr. McDermott.

Mr. McDermott: As one of the papers I read points out, there is a technical expertise in the labour relations professional relations area that is probably paramount for the members of the new tribunal. That does not, of course, exclude the fact that they should be somewhat conversant with what happens in the artistic community and in the cultural world.

Labour relations people are not, in my experience, completely devoid of knowledge of what happens in the cultural world. For instance, I believe the previous chairman of the Canada Labour Relations Board represented Union des artistes when he was in private practice. The present chairman of the Canada Labour Relations Board was and may still be a member of the Board of Directors of the National Ballet of Canada. So you do find people who have some knowledge of the artistic world.

The Canada Labour Relations Board, right now, has people on it who have been associated with, for example, the broadcasting industry. They are there for their knowledge of labour relations procedures, which will be a prime purpose of this particular board.

In terms of the consultative process, the appointments, of course, are made by the Governor in Council upon the recommendation of the Minister of Labour, and I understand that involves at least four ministers coming together. I would be surprised if the Minister of Communications won't be one of these people. So it won't be, I don't think, just a casual passing in the corridors on this consultative process.

[*Translation*]

à des simples négociateurs des relations de travail qui siègent à un tribunal, lesquels ne connaîtront peut-être pas à fond le domaine. Même s'ils peuvent apprendre, si nous vivons suffisamment longtemps, ce n'est pas pour cette raison que nous créons un organisme distinct.

En examinant l'une des rares lois fédérales qui établissent un système de consultation spécial avant de nommer les membres d'un conseil, je me suis demandé si, en vertu du mandat conféré au Conseil canadien du statut de l'artiste par l'article 4, l'une des obligations qui lui incombaient était de conseiller le ministre des Communications et le ministre du Travail, ou de leur fournir une liste renfermant des lignes directrices ou des règlements s'appliquant à tous ceux qui ont compétence en matière de négociation du travail et ceux qui représentent divers secteurs du monde artistique. Cela leur donnerait une véritable raison d'être, au lieu de simplement négocier ou d'être à l'écoute. Avez-vous réfléchi à cet engagement précis de la Fonction publique en vue d'établir si ce processus de consultation est nouveau et unique en son genre? Cela vous paraît-il une possibilité?

Je devrais peut-être poser cette question à. . . Je ne sais pas si M. Anglin, ou vous-même, monsieur McDermott, êtes mieux placé pour y répondre. Toutefois, vous avez dû en discuter si vous vous attendez à ce que vos ministres en discutent. Je suppose qu'il y a eu des entretiens entre vous deux.

M. McDermott: Nous pourrons peut-être répondre l'un après l'autre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient, monsieur le président.

Le président: Allez-y, monsieur McDermott.

M. McDermott: Comme le signale l'un des documents que j'ai lus, il existe dans le domaine des relations de travail un recueil de connaissances techniques dans lequel devront puiser les membres du nouveau tribunal. Cela n'exclut évidemment pas qu'ils connaissent assez bien la situation dans la communauté artistique et le milieu culturel.

Les responsables des relations de travail, à mon avis, ont une assez bonne idée de ce qui se passe dans le secteur culturel. Par exemple, l'ancien président du Conseil canadien des relations du travail représentait l'Union des artistes lorsqu'il exerçait dans le secteur privé. L'actuel président de ce Conseil faisait partie, et c'est peut-être encore le cas, du Conseil d'administration des ballets nationaux du Canada. Il y a donc là des gens qui connaissent le milieu artistique.

À l'heure actuelle, le Conseil canadien des relations du travail compte parmi ses membres des gens qui ont déjà travaillé pour l'industrie de la radiodiffusion. Ces personnes ont été engagées parce qu'elles connaissaient les méthodes de relations du travail, ce qui est au coeur des responsabilités de ce Conseil.

Quant au processus de consultation, les nominations sont faites, évidemment, par le gouverneur en conseil sur recommandation du ministre du Travail. Je crois qu'il faut auparavant que quatre ministres s'entendent. Je serais surpris que le ministre des Communications n'en fasse pas partie. On peut donc difficilement parler d'une rencontre fortuite dans les couloirs pour décrire ce processus de consultation.

[*Texte*]

With respect to the council's role, I think that is advisory to the Minister of Communications, and so it may be that the Minister of Communications, when considering what advice he will give to the Minister of Labour, may well consult that. I don't know if the act permits it. It certainly doesn't prevent it, I don't think.

• 1635

Mr. Anglin: I think you put your finger on an important point here. It is one of the few pieces of legislation where one minister is obliged to consult another before making a recommendation.

This whole subject of having a separate tribunal for a regime where the members of the tribunal are expected to be sensitive to the particular characteristics of the artistic milieu has been much discussed. We are responding to many reports and recommendations from groups that have studied the status of the artist.

I guess what I am trying to say here is that it will be watched very closely by the arts community, which has asked for a separate tribunal and a special regime. Nobody is going to watch it more closely than the new council on the status of the artist.

I think it would be extremely unlikely that any Minister of Communications would not want to make recommendations that would be applauded by his council with whom he will be meeting regularly. That is as far as I think this regime goes.

The Chairman: Can I just piggyback on that question before we change speakers.

This is, nonetheless, a status-of-the-artist bill and there is a kind of an important theme and thrust and spirit to the whole legislation. I must say I have some sympathy with the artistic community, who sense that they have a status-of-the-artist bill but it is going to be a Department of Labour authority, so to speak.

What is the down side of the tribunal being appointed by the Minister of Communications in consultation with the Minister of Labour? I realize, Susan, that you have sort of advised on the balance in favour of the Minister of Labour but as I read your report it seems to me that it is a very narrow judgmental balance. I am inclined to err on the side of the theme of the bill or the whole thrust of the bill and in terms of artists and a minister who we hope will be called the Minister of Culture and Communications in due course.

Mr. Anglin: I think it is a balance here. The body of technical knowledge in making a tribunal like this function is so large and it evolves constantly. It has to evolve, I expect, in pace with the evolution of what the CLRB will be looking at. It seemed to make sense to have the Minister of Labour responsible for part II and the new tribunal.

That being the case, it would seem odd to have some other minister having the lead on the appointments to that body. The body is quasi-judicial. It is at arm's length and all that. As the research paper points out thoughtfully, it is a balance that tips in favour of labour for practical reasons. Labour is the department that will have the expertise that, year in and year out, we would not pretend to have.

[*Traduction*]

Quant au Conseil, il joue un rôle consultatif auprès du ministre des Communications et il est donc possible que ce dernier le consulte, avant de donner lui-même son avis au ministre du Travail. Je ne sais pas si c'est autorisé par la loi, mais ce n'est certainement pas interdit.

M. Anglin: C'est en effet un des rares textes législatifs aux termes duquel deux ministres doivent se consulter avant de faire des recommandations.

On a déjà longuement discuté de la possibilité d'instaurer un tribunal spécial dont les membres seraient tout particulièrement sensibles aux caractéristiques spécifiques du milieu artistique. Nous avons pris en compte les rapports et recommandations de différents groupes qui ont étudié le statut de l'artiste.

Les artistes qui exigent un régime spécial et un tribunal spécial suivront donc toute cette question de très près ainsi que, bien entendu, le Conseil canadien du statut de l'artiste.

Il est évident que dans ces conditions les titulaires du portefeuille des Communications tiendront à ce que leurs recommandations soient approuvées par ce Conseil avec lequel ils entretiendront des rapports étroits.

Le président: Si vous le permettez, je voudrais également poser une question.

Comme le projet de loi porte sur le statut de l'artiste, je comprends les préoccupations des artistes qui, tout en se félicitant d'avoir obtenu ce projet de loi, craignent néanmoins de tomber sous la coupe du ministère du Travail.

Y a-t-il des inconvénients à ce que les membres du tribunal soient nommés par le ministre des Communications après consultation avec le ministre du Travail? Par ailleurs, d'après Susan, c'est l'avis du ministre du Travail qui primerait, du moins dans la plupart des cas. J'estime néanmoins qu'il faut faire confiance au projet de loi et nous devons espérer que le portefeuille sera éventuellement intitulé ministère de la Culture et des Communications.

M. Anglin: À mon avis, les deux sont bien équilibrés. Un tribunal comme celui-ci va nécessairement évoluer étant donné les nombreuses connaissances techniques qu'il faudra prendre en compte. Le tribunal devra donc évoluer au même rythme que le travail du CCRT. Je trouve donc tout à fait normal que le ministre du Travail soit chargé de la Partie II et du nouveau tribunal.

Dans ces conditions, je ne vois pas pourquoi un autre ministre aurait la préséance en ce qui concerne les nominations à ce tribunal qui sera une instance indépendante. Donc, ainsi que cette étude le signale, c'est pour des raisons d'ordre pratique que le ministère du Travail se voit accorder la préséance, compte tenu de ses compétences dans ce secteur.

[*Text*]

The Chairman: Dr. Hogue.

M. Hogue (Outremont): Merci, monsieur le président. On travaille cette question-là tellement souvent que ça me fait penser un peu à la Constitution: on va finir par avoir plus de spécialistes que d'artistes. Quelle affaire!

Est-ce que je peux vous poser quelques questions?

M. Anglin: Bien sûr.

M. Hogue: Je vais commencer par une question facile. Je vais essayer de ne pas parler longtemps et j'aimerais bien que vous répondiez de façon assez succincte, de sorte qu'on pourrait en prendre trois ou quatre, ou peut-être douze.

Ça s'adresse à combien d'artistes, ça?

M. Anglin: Environ 20,000.

M. Hogue: Vingt mille. Est-ce que sont des artistes artistes, ou bien des artistes artistes artistes?

What kind of artists are they? Are they good, outstanding, mediocre, lousy, or competent?

• 1640

Mr. Anglin: They are always professional artists. We'll have to leave it with you to decide whether they're good.

M. Hogue: Vous avez justement utilisé le bon mot. C'est quoi, ça, «artistes professionnels»?

What kind of a norm? What is the norm to become a professional artist?

Mr. Anglin: I think that they make all or a large part of their living from the practice of their profession.

Mr. Hogue: Do they have to be good?

Mr. Anglin: Yes. I don't know what good means, frankly.

M. Hogue: Je ne suis pas négatif, lorsque je pose des questions, vous savez.

Mr. McDermott: They have to be good enough to be engaged.

M. Hogue: Dépendant de l'offre et de la demande.

M. McDermott: C'est bien ça.

M. Hogue: Alors, ils pourraient être dans des milieux où il y a tellement peu de ressources qu'ils sont exceptionnels, même s'ils ne le sont pas.

Mr. McDermott: That's right.

Mr. Hogue: They could be considered professional although they would be just mediocre,

comme d'autres professionnels, comme des avocats ou comme des psychologues.

Mme Finestone: Dans quelle catégorie peut-on se trouver?

M. Hogue: Je ne le sais pas. Je la connais ma catégorie, c'est «vieux».

Mme Finestone: Non, pas du tout.

M. Hogue: C'est «vieux», «*lousy* psychologue».

[*Translation*]

Le président: Monsieur Hogue.

Mr. Hogue (Outremont): Thank you, Mr. Chairman. We have been talking about this matter for so long that it reminds me of the Constitution and we will end up having more specialists than artists.

Can I ask you a few questions?

Mr. Anglin: Of course.

Mr. Hogue: I'll start with an easy one. I'll try to be brief and I hope you will be too so that I have time enough to ask a number of questions.

To how many artists will this apply?

Mr. Anglin: About 20,000.

Mr. Hogue: Twenty thousand. What kind of artists are they?

Il s'agit de quel genre d'artistes? Sont-ils bons, extraordinaires, médiocres, mauvais ou compétents?

M. Anglin: Il s'agit d'artistes professionnels, à vous de décider s'ils sont bons ou mauvais.

Mr. Hogue: What is a professional artist?

Quelle condition faut-il remplir pour être considéré comme un artiste professionnel?

M. Anglin: La totalité ou la majeure partie de leurs revenus doit provenir de leur travail artistique.

M. Hogue: Doivent-ils être bons nécessairement?

M. Anglin: Je ne sais pas ce que vous entendez par bon.

Mr. Hogue: I am not trying to be negative in asking these questions.

M. McDermott: Ils doivent être assez bons pour trouver du travail.

Mr. Hogue: So it would be a matter of supply and demand.

Mr. McDermott: Exactly.

Mr. Hogue: So if there is practically no offer, they could be considered exceptional, even though in fact they are not.

M. McDermott: C'est exact.

M. Hogue: Ils pourraient donc être considérés comme des artistes professionnels tout en étant médiocres.

just like any other professionals, be it lawyers or psychologists.

Mrs. Finestone: In what category would we belong to?

Mr. Hogue: I do not know. My category would be "old".

Mrs. Finestone: That is not true.

M. Hogue: "Old" or "lousy" psychologist.

[*Texte*]

M. Gaston Blais (directeur général, Arts et Planification des politiques, ministère des Communications): Monsieur le président, si vous me le permettez, je trouve que la question de M. Hogue touche un point cardinal dans la vie des artistes. L'artiste fait un choix personnel; c'est une conviction et il s'engage, de façon professionnelle, dans une activité. C'est son métier, c'est sa carrière, c'est sa vocation, souvent.

M. Hogue: Oui. C'est comme un prêtre.

M. Blais: Je ne sais pas si j'irais aussi loin que ça!

M. Hogue: *Why not*, il y en a de bons!

M. Blais: Cependant, l'artiste fait un choix et il est sur un marché de travail où il y a une concurrence, et cela, essentiellement. Et l'artiste se croit toujours bon, se croit compétent, se croit excellent. Cependant, il doit se mesurer à d'autres qui, eux aussi, se croient bons et excellents; et il y a des choix qui sont faits par les directeurs artistiques, par exemple.

Si on prend le cas du Théâtre du Nouveau Monde, le directeur artistique choisit ses comédiens pour préparer sa saison. Il y a des milliers de comédiens qui aimeraient bien jouer au Théâtre du Nouveau Monde, cependant, tous ne sont pas appelés à jouer. Un choix est fait.

M. Hogue: Alors, ils n'ont pas nécessairement à être bons; ils ont surtout à être choisis ou reconnus.

M. Blais: Essentiellement, c'est ça.

M. Hogue: C'est ça.

M. Blais: Ils sont choisis et reconnus.

M. Hogue: Alors, la base du professionnel, c'est la reconnaissance, pas en termes de statut, mais la reconnaissance, soit par des pairs, soit par un individu en autorité.

M. Blais: C'est peut-être un peu trop étroit, monsieur Hogue.

Je vous réfère, par exemple, à un artiste en arts visuels. Certains artistes en arts visuels, durant leur jeunesse ou même durant la période de la plus grande production qu'ils ont connue, ont été rejetés, même par leurs confrères artistes. Et 20 ans plus tard, ils ont été reconnus comme artistes de très grande qualité, et leurs tableaux circulent et sont appréciés à leur pleine valeur artistique, sinon pécuniaire. Alors, il faut être moins stricte.

C'est un domaine où tout est nuance, et on doit tenir compte d'un nombre de facteurs qui sont continuellement en jeu et ont une certaine évolution dans le temps, évolution qui, elle aussi, est très importante.

M. Hogue: Ceci me conduit à vous poser deux sous-questions très rapides, et ça va déboucher au problème de la norme, finalement. Ce n'est pas péjoratif ce que je vais dire, mais c'est parce que ça me fatigue. Vous savez, les professionnels. . . Il y a des menuisiers aussi qui sont professionnels et ils n'ont pas de statut, comme ça. Bref!

Pourquoi les artistes doivent-ils être si distincts? Ils n'en ont pas assez d'être professionnels? Quelle est la motivation de cette société d'artistes qui se veut tellement distincte des autres professionnels? *What is the inner motive*? C'est quoi le besoin intime de cette distinction? Pourquoi veulent-ils former une société distincte? On en a assez dans notre société, des société distinctes!

[*Traduction*]

Mr. Gaston Blais (Director General, Arts and Policy Planning, Department of Communications): Mr. Chairman, Mr. Hogue's question is central to the artists' lives. Artists make a personal choice; they are committed to their professional activities and being an artist in many cases is both a profession, a career and avocation.

Mr. Hogue: Yes, somewhat like being a priest.

Mr. Blais: I do not know whether I would go as far as that.

Mr. Hogue: Why not, there are some good ones.

Mr. Blais: So becoming an artist is a matter of personal choice but they work in a market where there is competition. Every artist believes he is good and competent, I would even say excellent. He has to compete against other artists who also believe they are good or excellent; so choices are made among others by artistic directors for example.

In the case of the Théâtre du Nouveau Monde, it is the artistic director who chooses the actors for any given season. Thousands of actors would dearly love to play in the Théâtre du Nouveau Monde, but only a few will be chosen.

Mr. Hogue: So what matters is not being good but being selected or recognized.

Mr. Blais: That is correct.

Mr. Hogue: That is what I thought.

Mr. Blais: They are chosen and recognized.

Mr. Hogue: So in order to be rated as a professional, an artist has to be recognized either by his peers or by a person in authority.

Mr. Blais: That might be a somewhat narrow interpretation, Mr. Hogue.

Let us take the case of visual artists. A number of visual artists have been rejected by everyone, including their peers, during their youth and even during the most productive parts of their lives. And 20 years later, they are recognized as very good artists and their paintings are recognized and appreciated. So we cannot all be that strict.

Things are far from being clear-cut in this field because they are in a constant state of flux which we must take into consideration.

Mr. Hogue: Which leads me to two brief questions dealing with standards. I do not mean to be pejorative, but I find all of this tiresome. Carpenters are also professionals, and still they are not demanding a special status.

Why should artists have a distinct status? Is it not enough for them to be professionals? Why should the artistic community enjoy a distinct status compared to other professionals? Why should they make up a distinct society? We have enough distinct societies as it is.

[*Text*]

M. Blais: Je ne pense pas qu'il s'agisse de société distincte, si vous me le permettez, monsieur Hogue.

M. Hogue: Mais ils font partie d'une société, puisqu'ils font partie d'un groupe.

M. Blais: Tout à fait. Monsieur McDermott se référait plutôt, dans sa présentation, au fait que la plupart des artistes passent à plusieurs emplois, souvent dans la même journée, ou plusieurs «boulots», si je puis dire.

Par exemple, si j'en reviens aux comédiens qui jouent au Théâtre du Nouveau Monde, il se peut très bien qu'ils soient en scène le soir seulement. Je prends, par exemple, le cas de Monique Mercure qui est la directrice de l'École nationale de théâtre, qui a joué au TNM cette année et en plus, elle tourne des films, elle passe à la télévision, et ensuite passe à la radio. C'est sa voix qu'on recherche, à ce moment-là. Au courant d'une semaine, cette comédienne a eu une demi-douzaine de boulots, tous très importants pour elle, puisque ça fait partie de sa carrière et que ça a toujours fait partie de sa carrière.

• 1645

Alors, c'est un caractère très spécial, et les artistes qui doivent se déplacer, non seulement à l'intérieur d'une ville mais souvent à l'intérieur du pays, font face à certaines contraintes réelles dans leurs emplois, en tant que professionnels et, à notre avis, méritent une attention particulière sur le plan législatif. C'est l'idée, pour en revenir à l'élan principal du *bill*, de reconnaître certainement le rôle important de l'artiste, mais aussi ces circonstances très particulières.

M. Hogue: Ils ont un statut nettement particulier, à ce moment-là.

M. Blais: Tout à fait.

M. Hogue: À la page 3, dans le texte français et anglais, au dernier paragraphe, cela m'intrigue:

Il recevra les demandes d'accréditation (. . .) une association devra être la plus représentative du secteur visé. . .

C'est quelque chose, comme lorsqu'on parle d'«ateliers fermés». Est-ce que ça veut dire plus que ce que ça veut dire, ça:

will have to be the most representative

Who's going to decide?

Qui va porter le jugement? *The tribunal*?

M. Blais: C'est ça, le tribunal est en mesure. . .

M. Hogue: Ce n'est pas le milieu. Ce n'est pas le groupe représentatif?

M. Blais: De fait, ce sont les deux. C'est que, au début, les artistes s'associent de leur plein gré dans une association qui représentera leurs intérêts. À titre d'association représentant l'intérêt d'artistes associés, elle se présente devant le tribunal pour être certifiée. À ce moment-là, le tribunal détermine que cette association représente la majorité des artistes.

M. Hogue: D'accord. Ça va.

Juste une sous-question, si vous me le permettez. Si, à la fin de ma carrière, ou ici ou à l'université, je veux devenir artiste—tout à coup, je suis plein d'inhibition, ça fait que, là, je deviens artiste pour m'en sortir—, est-ce que ce groupe pourrait me reconnaître ou bien devrais-je fonctionner un certain temps seul avant d'obtenir

[*Translation*]

Mr. Blais: I do not think it is a matter of distinct society, Mr. Hogue.

Mr. Hogue: But they do belong to a society.

Mr. Blais: Quite. Mr. McDermott explained in his presentation that most artists have to work at several jobs during the day.

Actors who play for the Théâtre du Nouveau Monde will mostly work evenings only. Let us take the example of Monique Mercure who is the Director of the National Theater School; she played in the TNM this year, she made a number of films, she works for television as well as for the radio; in this latter case, she's hired of course for her voice only. So during the one week, this actress had half a dozen jobs which are all very important to her because they make up her career.

Therefore the artists' situation is a special one in that they have to travel not only within the city but within the country and as professionals they have real constraints in their work which in our opinion justifies a special legal status. The purpose of the Bill is therefore to recognize the important role of the artist as well as these special circumstances.

Mr. Hogue: So they would be given their own special status.

Mr. Blais: That's right.

Mr. Hogue: I'm intrigued by the following in the last paragraph, page 3, of the presentation.

It will receive certification requests from artists' associations and will certify one association per sector. . .

This sound like closed shops. What exactly does the following mean:

devra être la plus représentative du secteur visé.

À qui appartiendra la décision?

Will it be up to the tribunal to decide?

Mr. Blais: Yes, that's correct.

Mr. Hogue: But that is not the representative group.

Mr. Blais: In fact it will be both. Artists start by setting up their own association to represent their interests. This association will request certification from the tribunal and it will be up to the tribunal to determine whether an association represents the majority of the artists concerned.

Mr. Hogue: O.K.

If at the end of my career either here or at the university, I decide to become an artist, would I immediately be recognized by the professional association or would I have to work as an artist for a certain time before being accepted?

[*Texte*]

my own recognition, my own status, before I could join the group of "professionals"?

Ou est-ce qu'il va y avoir un mécanisme d'acceptation?

M. Blais: Finalement, c'est le même mécanisme qui est en jeu, que l'artiste en question ait 50 ans ou qu'il en ait 20, peu importe. Finalement, l'artiste choisit sa carrière, s'engage dans une carrière artistique. À ce moment-là, si on a été professeur d'université pendant 30 ans et qu'on se lance dans une carrière d'artiste, par exemple comme comédien, et ça pourrait surprendre certaines personnes, il n'y a rien qui empêche quiconque de 50 ans de se lancer dans la carrière de comédien et de très, très bien réussir puisque le talent l'habite et l'a toujours habité, sauf qu'il a choisi d'être professeur universitaire pendant 30 ans peut-être parce qu'il pouvait faire une meilleure vie sur le plan financier que comme comédien.

M. Hogue: Et il y avait moins de compétition.

M. Blais: Peut-être.

The Chairman: Thank you very much. Mr. de Jong.

M. Hogue: Monsieur le président, *am I going to be allowed to come back*?

The Chairman: Sure, on the second round.

Mr. Hogue: Okay, thanks.

The Chairman: I should, if I may, just remind the committee that this is the second or third briefing we've had and—

Mrs. Finestone: It just shows how dumb we are.

The Chairman: —the purpose of this is really to sort of get our mindset up to speed. We've got quite a number of other witnesses to hear on the depths of this, and we may well want to have the minister and his staff back again.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I appreciate the opportunity of having this other briefing again just to get our minds back to Bill C-7, after we examined the landscape in our other hearings.

I have several questions. Let me run through my understanding, and correct me where I could be wrong.

• 1650

Does the bill encompass those areas under federal jurisdiction that would include where the federal government gives grants?

Mr. Anglin: No.

Mr. de Jong: There would just be federal government initiatives, programs?

Mr. Anglin: Federal broadcasters who are regulated federally, which is virtually all broadcasters, and the federal institutions that are cultural, like the museums or the National Arts Centre. It would not apply to anybody who was in receipt of federal grants.

Mr. de Jong: An orchestra that receives money or a theatre that receives money from Canada Council would not be covered.

Mr. Anglin: That's right.

[*Traduction*]

Est-ce que je devrais être un artiste reconnu avant de pouvoir adhérer à l'association des artistes?

Will there be a mechanism for becoming a member?

Mr. Blais: The mechanism is the same whether the artist is 20 or 50 years' old. It is up to the individual to decide to become an artist. Suppose a university professor who has worked in that profession for 30 years decides to become an actor; there is nothing to prevent a 50 year-old university professor from becoming an excellent actor because he may be quite talented even though he chose to teach at the university for 30 years, maybe simply because there was more money in it.

Mr. Hogue: And also because there was less competition.

Mr. Blais: Maybe.

Le président: Merci. La parole est à M. de Jong.

Mr. Hogue: Mr. Chairman, *est-ce que j'aurai la parole à nouveau*?

Le président: Bien sûr, lors du deuxième tour.

M. Hogue: Parfait.

Le président: Je vous rappelle que ceci est notre deuxième ou troisième réunion d'information.

Mme Finestone: Ce qui prouve que nous sommes bouchés.

Le président: Cela devrait nous permettre de nous faire une idée plus claire de la question. Nous avons encore toute une série de témoins à entendre après quoi le ministre et ses adjoints comparaîtront à nouveau.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): J'ai beaucoup apprécié cette séance d'information relativement au projet de loi C-7.

J'ai plusieurs questions à poser aux témoins.

Est-ce que le présent projet de loi porte également sur les subventions accordées par le gouvernement fédéral?

M. Anglin: Non.

M. de Jong: Cela comprend également les programmes fédéraux?

M. Anglin: Le projet de loi ne s'appliquerait pas aux institutions relevant de la réglementation fédérale comme les radiodiffuseurs, les Musées ou le Centre national des Arts, par exemple. Le projet de loi ne s'appliquera pas non plus à quiconque touche des subventions fédérales.

M. de Jong: Donc les orchestres au théâtre qui touchent des subventions du Conseil des arts du Canada ne sont pas visées par ce projet de loi.

M. Anglin: C'est exact.

[*Text*]

Mr. de Jong: Who would be doing the negotiating? Would the CBC, the National Film Board and the Arts Centre do their own negotiation?

Mr. McDermott: Yes, they would do their own negotiation. What you should be aware of is that there are already minimum scale agreements that are negotiated for self-employed artists by the CBC, by Radio-Canada, by other networks. I have seen framework agreements negotiated for Global Television and for CTV with ACTRA, with Union des artistes, and so on.

There are already these framework agreements negotiated. Union des artistes has negotiators who represent it. ACTRA has negotiators who represent it, with the negotiators on the "management" side because in a sense they are the engagers, rather than traditional management under labour relations legislation.

It would, for all practical purposes, mirror what happens under the Canada Labour Code and traditional employer union negotiations. The difference is that right now those kinds of agreements and those kinds of negotiations do not have a statutory framework. They're done on a voluntary basis.

A good part of this bill is aimed at establishing a statutory framework for those negotiations.

Mr. de Jong: In other words, what you're saying is this is going to legalize something that has already been happening.

Mr. McDermott: Exactly.

Mr. de Jong: For some 20,000 artists who will be covered under this, nothing much will change in their lives.

Mr. Anglin: I think there have been examples in which the producers chose not to negotiate with artists. I am talking generally in Canada now, not just the federal institutions. They chose not to negotiate because of fear of prosecution under the Combines Act. They invoked that possibility and closed off negotiations. There was testimony before the committee of writers having been in that situation.

Mr. de Jong: If I might just go back to my previous question in terms of who will be covered, in terms of broadcasters is it only the CBC, or would the other networks that are federally regulated also be covered?

Mr. Anglin: They would also be covered.

Mr. de Jong: What about telephone companies and so forth?

Mr. Anglin: For their regular work they are already covered by the Canada Labour Code. The telephone companies employ people full time and they are covered in the regular labour relations framework. This will apply to self-employed people engaged by Radio-Canada and CBC.

Remember that CBC and Radio-Canada and other television networks and stations already may have agreements with trade unions representing employed personnel. This is for the self-employed.

Mr. de Jong: Regarding the discussion in the last chapter on page 3 of your presentation, it says:

[*Translation*]

M. de Jong: Dans le cas de Radio-Canada, de l'Office national du film ou du Centre national des arts, ce sont ces institutions qui seraient chargées de leur négociation?

M. McDermott: C'est exact. Il existe d'ailleurs d'ores et déjà des accords sur des barèmes minimums pour les artistes indépendants engagés par Radio-Canada, CBC et d'autres réseaux. Ainsi des accords-cadres ont été négociés entre Global Television et CTV d'une part et le syndicat ACTRA ou l'Union des artistes.

L'Union des artistes ainsi que l'ACTRA se font représenter par des négociateurs en vue de négociations avec la direction des stations de radio et de télévision.

Donc, à toutes fins utiles, ces négociations s'inspirent des négociations syndicales-patronales traditionnelles relevant du Code canadien du travail, la seule différence étant que les négociations et les accords auxquels elles aboutissent ne sont régis par aucune disposition législative.

Le projet de loi C-7 vise justement à instaurer un cadre législatif pour ce genre de négociations.

M. de Jong: Cela reviendrait donc à entériner ce qui se passe d'ores et déjà dans la pratique.

M. McDermott: C'est exact.

M. de Jong: Donc, en fait, rien ne changera pour les 20,000 artistes qui relèveront de ce texte législatif.

M. Anglin: Il est arrivé par le passé que des réalisateurs aient refusé de négocier avec les artistes par crainte de poursuites aux termes de la Loi sur la concurrence. Des écrivains qui ont déposé devant le comité ont notamment affirmé que cela leur était arrivé.

M. de Jong: Est-ce que seule Radio-Canada sera couverte ou bien ces dispositions s'appliquent-elles à l'ensemble des stations réglementées par le gouvernement fédéral?

M. Anglin: Elles seront toutes couvertes.

M. de Jong: Qu'est-ce qui arrivera avec les compagnies de téléphone?

M. Anglin: Les compagnies de téléphone relèvent d'ores et déjà du Code canadien du travail. Les compagnies de téléphone ont des employés à plein temps. Elles sont astreintes aux règles normales des relations de travail. Le projet de loi C-7 s'appliquerait aux artistes indépendants travaillant pour Radio-Canada et le CBC.

Il ne faut pas oublier en effet que Radio-Canada, CBC et d'autres stations de télévision ont dans la plupart des cas conclu des accords avec les syndicats. Ces dispositions s'appliqueraient donc uniquement aux artistes indépendants.

M. de Jong: Il est dit ce qui suit à la page 3 de l'exposé:

[*Texte*]

The tribunal will be responsible for the definition of sectors that are suitable for bargaining and for which certification shall be available. It will receive certification requests from artists' associations and will certify one association per sector.

What happens when you have a conflict? Some of the conflicts from different associations will very likely be based on language: Union des artistes and ACTRA. Does it mean that you can only recognize one?

Mr. McDermott: I don't think it means that. Again, using the labour relations model, you may arrive at a situation in which two trade unions are seeking bargaining rights for the same group of employees and ultimately a labour relations board will make a decision, sometimes based on a vote.

You will have similar activities under this regime, and I think the act is sufficiently flexible—and maybe my colleagues from Communications will want to speak to that too—to ensure that the kinds of sectors will take into account such things as linguistic interests, the community of interest on linguistic basis and on various other criteria, so a linguistic conflict won't arise, but you may still get two associations competing for the same unit, as in traditional labour relations situations.

• 1655

Mr. Anglin: I think one of the keys in the bill is that the tribunal is instructed by the law to look into the history and traditions of that sector and those groups. If a clear case has already been established. . .for example, I understand UDA represents its membership on linguistic lines both within and outside Quebec, and they would be seeking certification if they chose under this bill. It's very likely, in my opinion, but I'm not the tribunal, that the tribunal would look at that long-standing practice and accept that they were asserting the strongest claim.

Could someone contest that claim with a new approach? Well, the provisions of the bill would cut in. I hope that answers your question.

Mr. de Jong: I think so, but it is possible then to have more than one group represent a sector.

Mr. McDermott: Seeking to represent, I think.

Mr. de Jong: Okay, but in the end only one can represent the sector?

Mr. McDermott: Yes, and the tribunal will have a determining role in that, where there is competition for that representation.

Mr. de Jong: In other words, if Union des artistes and ACTRA want to represent the same group, the board will have to decide which of the two it will have to choose to represent the group.

Mr. Anglin: It could take into account the tradition in that sector of the arts community. It would take into account factors that could be geographical, or linguistic, or whatever other factors made sense to it.

Mr. de Jong: Oh, I think we're going to have some fun with this one.

[*Traduction*]

Le tribunal verra à la définition des secteurs à l'intérieur desquels il conviendra que les négociations aient lieu et pour lesquels les accréditations seront disponibles. Il recevra les demandes d'accréditation soumises par les associations et en accréditera une par secteur.

Qu'est-ce qui arrivera en cas de conflit? Il risque en effet d'y avoir des conflits linguistiques entre notamment l'Union des artistes et l'ACTRA. Est-ce que cela signifie que le tribunal ne peut accréditer qu'une seule association?

M. McDermott: Non, je ne pense pas. Tout comme dans les autres secteurs, il peut arriver que deux syndicats cherchent à obtenir les droits de négociation pour le même groupe d'employés et c'est au Conseil des relations du travail de choisir entre les deux, éventuellement à l'issue d'un scrutin.

C'est ce qui va se passer avec les associations d'artistes et j'estime que le projet de loi est suffisamment souple pour permettre de prendre en compte les intérêts linguistiques et autres de façon à éviter les conflits linguistiques; ce qui n'empêche que deux associations professionnelles peuvent essayer de se faire accréditer pour un même groupe d'artistes, ainsi que cela arrive dans d'autres secteurs.

M. Anglin: Le tribunal est tenu de prendre en compte l'histoire et les traditions des différentes associations. Il paraît que l'Union des artistes représente ses membres selon des critères linguistiques aussi bien à l'intérieur qu'à l'extérieur du Québec et ils pourront à ce titre soumettre une demande d'accréditation. Je présume que le tribunal tiendrait compte d'une pratique qui remonte à loin et qui leur donnerait donc satisfaction.

En tout état de cause, les dispositions du projet de loi devront être respectées. J'espère avoir ainsi répondu à votre question.

M. de Jong: Cela voudrait dire que plusieurs associations pourraient représenter un secteur.

M. McDermott: Plusieurs associations pourraient demander à se faire accréditer.

M. de Jong: Mais en définitive une seule sera choisie par secteur.

M. McDermott: Oui, et ce sera au tribunal de départager les candidats.

M. de Jong: Donc, si l'Union des artistes et l'ACTRA demandent à représenter le même groupe, ce sera au tribunal de choisir entre les deux.

M. Anglin: Le tribunal prendrait en compte la tradition qui existe dans ce secteur. Il tiendrait également compte d'autres facteurs géographiques, linguistiques ou autres jugés raisonnables.

M. de Jong: Cela promet.

[*Text*]

Mr. McDermott: If I may, Mr. Chairman, on the example Mr. de Jong gave about Union des artistes and ACTRA, I think they are active in what will be different sectors here, because ACTRA basically represents people in the English language networks, and Union des artistes in French language networks, whether they be in Quebec or across the country.

Mrs. Finestone: They work together, you know, occasionally.

Mr. Anglin: Exactly, they work together, so I don't see the conflict arising in that case.

Mr. de Jong: In that particular case, then, are there separate negotiations with Radio-Canada and with the CBC?

Mr. McDermott: Yes, there are.

Mr. de Jong: And television?

Mr. McDermott: Again, going to the traditional labour relations model, you may well have a union that has represented for many years a group of employees, say, in a manufacturing industry, being replaced by another union at the appropriate period for rating, and you will get a period of organizing by the rival union and going to the Labour Relations Board, and possibly a vote being ordered and possibly a change in representation rights.

What this provides is an orderly framework for that kind of replacement; otherwise, you may end up with just perpetual representation with people not being able to express their wish for a change of bargaining agent, if you will.

Mrs. Finestone: Could I hitch-hike on that point for one second? Let's take the case of the National Arts Centre or the National Film Board or *la Société Radio-Canada*, CBC, where you have the same union or the same actors in that particular building. On one side, if you divide it along linguistic lines... Let's say you're in Toronto, where you've got both the French and English, or in Montreal for that matter, you are going to have two bargaining units. One is going to bargain on the French-speaking side for the same kinds and terms and conditions as those who are going to bargain for the English-speaking group. Is that what you are saying is going to happen?

I keep getting very, very nervous; I get more and more nervous as I hear you talk, Mr. McDermott, to tell you the honest truth, because your language is so labour-oriented, as different from artistic orientation. You may not be aware of it, but it just hits our ears over here in a very dissident kind of way, I have to tell you. You can say to me it does not preclude, it could be somewhat *au courant* with respect to the kinds of people that would be appointed to a board. It indicates to me very little sensitivity to the nature of the kind of work we are doing. So let's get back to the question.

How are you going to have two unions in the same shop dealing with the same issues and the same human beings, but because of their language difference you are going to have different unions negotiating for them?

Mr. McDermott: Well, I hate to have to come back to the labour world, but that's exactly what exists now in Radio-Canada and CBC. You have, for example, an agreement covering Radio-Canada employees in the production side and you have one covering CBC employees in the production side. There are separate collective agreements negotiated separately by different bargaining agents and unions. That's the approach. As I mentioned in response to Mr. de Jong,

[*Translation*]

M. McDermott: Monsieur le président, pour ce qui est de l'Union des artistes et de l'ACTRA, cette dernière représente essentiellement les personnes travaillant pour les réseaux de langue anglaise alors que l'Union des artistes représente les personnes travaillant pour les réseaux de langue française au Québec et dans le reste du pays.

Mme Finestone: Il leur arrive cependant de coopérer.

M. Anglin: C'est vrai et c'est pourquoi je n'envisage pas de conflit.

M. de Jong: Cela voudrait dire qu'il y aurait donc des négociations séparées avec Radio-Canada et CBC.

M. McDermott: C'est exact.

M. de Jong: Et qu'en est-il de la télévision?

M. McDermott: Il arrive par exemple dans l'industrie qu'un syndicat ayant représenté des employés pendant des années se fasse évincer par un syndicat rival après que le Conseil des relations du travail ait ordonné la tenue d'un scrutin parmi les employés.

En l'occurrence, le projet de loi fixe les modalités en vue d'un changement éventuel d'accréditation afin de permettre aux employés de se faire représenter par un autre syndicat s'ils le souhaitent.

Mme Finestone: Prenons le cas du Centre national des arts, de l'Office national du film ou de la Société Radio-Canada-CBC, que ce soit à Toronto ou à Montréal, où travaillent aussi bien des artistes de langue française que de langue anglaise et qui sont donc représentés par deux syndicats différents, selon les critères linguistiques. Est-ce que c'est ainsi que les choses vont se passer?

Vous semblez traiter le problème des artistes comme s'il s'agissait de n'importe quel autre problème de l'emploi, ce que je ne saurais admettre. Vous ne vous en rendez peut-être pas compte, mais pour nous c'est vraiment choquant. Même s'il faut espérer que les membres du tribunal prendront en compte les conditions spécifiques du travail des artistes, cela est néanmoins préoccupant. Mais revenons à nos moutons.

Comment envisagez-vous d'avoir un groupe d'artistes représenté par deux syndicats différents en fonction de leur langue?

M. McDermott: C'est ce qui se passe d'ores et déjà à Radio-Canada et à CBC. Il y a deux conventions collectives distinctes, l'une pour les employés de la production à Radio-Canada et l'autre pour les employés de la production à CBC. Il s'agit donc de deux conventions collectives distinctes négociées par deux syndicats différents. C'est donc une possibilité. Ainsi que je l'ai expliqué à M. de Jong, l'Union des artistes et l'ACTRA ont négocié séparément avec Radio-

[*Texte*]

under the minimum scale agreements already negotiated by the Union des artistes and by ACTRA, you do have these separate negotiations with Radio-Canada on the one hand and with CBC on the other hand. They are separate collective agreements.

• 1700

I am sorry if I'm coming across as a labour-oriented person. I've spent something like 25 years in the labour department. That may explain it. I do go occasionally to the theatre and things like that and I can tell you—

Mrs. Finestone: You sound very cultured if that's what you mean.

The Chairman: We didn't mean to strike a nerve.

Mrs. Finestone: I can see you were sensitive.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Mr. Chairman, and our friends at the head table, I am following up to an extent on what Mr. de Jong was pursuing. I'm anything but a labour relations expert, let alone an expert on Quebec. But I would like to get something on the record or at least clarified for the committee. In terms of the expertise of Quebec's legislation, has it worked? Do you see the Quebec role as being a role model for the rest of the country?

Mr. Anglin: I don't know which of us you would like to answer that.

Mr. Scott: I would like any of you to answer that.

Mr. Anglin: I think that's a question you can put to the people who are living under the Quebec laws. They can answer more authoritatively than we can. It's our impression from talking to the organizations in Quebec that they are anxious to see us proceed with legislation parallel to that of Quebec. They have found it a step forward. I know they certainly greeted it with great acclaim when it was first passed by Quebec. There has been, I think on the whole, from what they tell us, a good positive experience. We have tried to learn from some of that experience.

Mr. Scott: You are saying that it is working well in Quebec.

Mr. Anglin: It's working well. We have tried to learn from the areas where they have had difficulty adjusting to the new regime. We've tried to work as well, perhaps a little better, in some areas of the bill that we could talk about.

Mr. Scott: Can you be specific about what areas they've had trouble in working to the adjustment?

Mr. Anglin: I think they would tell you, both the producers and the artists, that it's been a difficult process in defining who the professionals are. It's not the performers, writers, or the creators as we normally think of the professionals, but the technical staff, the technicians. As the world changes they make an increasingly important artistic and creative contribution to productions. In Quebec the tribunal has been left with the difficult job of determining who would fall within the ambit of the act and who would not.

Mr. Scott: Where on earth is the line of demarcation on that one? I know from personal experience that you can have people who are working professionally on productions who are considered the best in the world. They happen to be engineers. How in the name of heaven are you going to find the line of demarcation as to who is a pro and who isn't? What category is and isn't?

[*Traduction*]

Canada et CBC dans le cadre des accords sur un barème minimum. Il y a donc des conventions collectives distinctes.

Comme ça fait 25 ans que je travaille au ministère du Travail, cela explique peut-être ce que vous prenez pour un parti pris. Néanmoins, il m'arrive de temps à autre d'aller au théâtre, et je peux vous dire. . .

Mme Finestone: Vous me paraissez en effet être une personne cultivée.

Le président: Personne ne cherche à vous vexer.

Mme Finestone: Certainement pas.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voudrais reprendre une question soulevée par M. de Jong. Je ne suis certainement pas un spécialiste des relations du travail et encore moins du Québec. Je voudrais savoir notamment si la loi québécoise dans ce domaine pourrait servir d'exemple au reste du pays?

M. Anglin: Qui est-ce qui va répondre?

M. Scott: À vous de décider.

M. Anglin: Il faudrait poser la question à ceux qui relèvent des lois du Québec. Toujours est-il que les artistes du Québec nous ont expliqué qu'ils espèrent que nous aurons un texte législatif qui s'inspirera des mesures en vigueur au Québec. Ces mesures ont d'ailleurs été chaleureusement accueillies par les intéressés au moment de leur introduction au Québec et nous allons essayer de nous en inspirer.

M. Scott: Donc, cela a bien marché au Québec.

M. Anglin: C'est exact. Nous avons bien entendu essayé de tirer des leçons des difficultés qui se sont présentées. Je dirais qu'on essaye de faire de notre mieux.

M. Scott: Et quelles ont été ces difficultés?

M. Anglin: Pour les artistes aussi bien que pour les réalisateurs, le gros problème a été la définition de àprofessionnelsà. Généralement, c'est le personnel technique que l'on considère être des professionnels plutôt que les acteurs, les écrivains ou les autres artistes. Or la contribution artistique du personnel technique devient de plus en plus importante avec l'évolution de la technologie et il appartient maintenant au tribunal au Québec de décider qui relèverait des dispositions de la loi.

M. Scott: Comment fait-on la différence? Il peut fort bien arriver qu'un ingénieur fasse partie d'une réalisation. Comment faire dans ces conditions pour décider qui est un professionnel et qui ne l'est pas?

[*Text*]

Mr. Anglin: How are we going to do it? It will be by a process of consultation, looking at the experience in Quebec and other jurisdictions. Regulations will be proposed with a sensitive interpretation that recognizes the contribution that these people make. It would identify them in a regulation, which would then go through the normal regulatory process giving them yet another opportunity to comment on whether it's adequate.

• 1705

Mr. Scott: I would like to hear from the labour side about whether Quebec's model is a model, whether it has worked, whether it's working well, and whether you can come down to some sort of fixation as to what is and is not professional.

Mr. McDermott: We haven't studied in great detail what's happened under the Quebec acts except that we have taken from them the same exclusion of people who are employed and who have employee status. That's already in those acts. The communications people have followed more closely what has been happening. As Mr. Anglin has just said, they are satisfied that these statutes in Quebec are doing the job that they were created to do.

We think the particular part of the Quebec acts that we took is essential to this bill, that is, that you do not include people who are employed—who have employee status—who are already covered by another régime. I think that is the limit of our having studied the Quebec legislation. I really don't have much to add to what Mr. Anglin said about the way it's working at the present time.

Mr. Scott: Does anybody else have anything to say about this? Should Quebec be the role model? Is it working well? Should it be the role model for the rest of the country?

Mr. Blais: I am not sure I could answer the question as you posed it, sir. Quebec took an initiative vis-à-vis legislation on the status of the artist at the request of artists in Quebec. They were making the same request to the federal government at the time. Quebec was faster off the mark. The artistic community is generally pleased with the legislation, and it appears to be working. Yes, there are some glitches that they run into every once in a while, but this is normal. It's part of a process, almost a learning process.

There was a question that you raised a few minutes ago and you partially answered it yourself when you referred to professionals as opposed to artists.

Mr. Scott: Yes.

Mr. Blais: I think in terms of determination the tribunal will not be determining professional as opposed to non-professional, but what is artistic as opposed to what is non-artistic. This is where technicians come into point.

Mr. Scott: How do you make that kind of a determination?

Mr. Blais: It's an interesting point. For example, in the area of theatre, lighting plays a very important part.

Mrs. Finestone: And sound.

Mr. Blais: And sound, yes, and music, and so on. I am referring to lighting very specifically here as an example. There are people working in the theatre whose job it is to place the lights. They play an important role, but it is actually

[*Translation*]

M. Anglin: Il y aura des consultations et on tiendra compte de ce qui s'est passé au Québec et ailleurs. La réglementation prendra en compte les contributions de tous. Comme toute réglementation, celles-ci seront passées en revue pour s'assurer de leur bien-fondé.

M. Scott: Je voudrais savoir si le système québécois donne satisfaction et s'il vous sera possible de déterminer qui est un professionnel et qui ne l'est pas.

M. McDermott: Je n'ai pas étudié la loi québécoise dans tous ses détails, mais ce que je sais c'est que nous aussi nous excluons les employés à temps plein. Les mesures en vigueur au Québec ont été examinées attentivement par le ministère des Communications et ainsi que M. Anglin vous l'a expliqué, ils sont arrivés à la conclusion que les résultats au Québec sont satisfaisants.

Tout comme au Québec, dans le présent projet de loi, les personnes ayant un statut d'employé et qui sont donc couvertes par d'autres conventions collectives, ne relèveront pas du présent texte législatif. C'est donc l'unique aspect de la loi québécoise qui a été repris; par ailleurs, je n'ai rien à ajouter à ce que M. Anglin vous a dit au sujet de l'application de cette loi au Québec.

M. Scott: Quelqu'un d'autre pourrait-il nous dire si nous devons nous inspirer de la loi du Québec et si elle a donné de bons résultats?

M. Blais: C'est à la demande des artistes québécois que le Québec a adopté un texte législatif régissant le statut de l'artiste. Ils avaient d'ailleurs présenté la même demande au gouvernement fédéral à l'époque, mais ce sont les autorités du Québec qui ont agi en premier. Dans l'ensemble, les artistes du Québec se déclarent satisfaits et la loi semble bien marcher. On a, bien entendu, des petits problèmes de temps à autre, mais c'est normal et on devrait les surmonter.

Par ailleurs, il y a quelques minutes, vous avez fait vous-même la distinction entre les professionnels et les artistes.

M. Scott: C'est exact.

M. Blais: Le tribunal aura à départager non pas les professionnels de ceux qui ne le sont pas, mais ce qui est artistique de ce qui ne l'est pas, et c'est ce qui intéresse notamment les techniciens.

M. Scott: Et comment décide-t-on?

M. Blais: C'est une excellente question. Au théâtre, l'éclairage est extrêmement important.

Mme Finestone: Ainsi que le son.

M. Blais: Et la musique aussi. J'ai cité l'exemple de l'éclairage. Or, il y a d'une part, les personnes chargées de mettre l'éclairage en place et, d'autre part, il y a également l'éclairagiste chargé des effets d'éclairage qui contribuent à

[*Texte*]

to place the lights. There is another person, however, involved with lighting who actually conceives how those lights are going to be used to create a mood in the theatre. That is an artistic contribution to the production. Here you find there is a disposition and there is a flexibility to recognize that person as an artist because, through lighting, he is contributing an artistic dimension to the production, as opposed to the person who actually climbs the ladder and fixes the lights according to a direction given by the artistic director responsible for lighting or for sound.

Mr. Scott: I can testify to that, because without proper engineering in a recording studio, any kind of performer, including my wife, as it turns out, and her record is out on April 20. . . Without the best recording engineer in the country, if not around the western world or the eastern world, or wherever, she would not be known and would not come across as a result.

A voice: She would still be outstanding.

Mr. de Jong: I think what we just heard is so important. One of the major jobs of the tribunal will be to determine what is artistic and what isn't. That is why I go back to the make-up of that tribunal and wish we could have some more input from the Department of Communications. It's not enough to have somebody on the tribunal who sat on the board of directors of some symphony organization. God bless them for their interest and community spirit, but we need somebody else in there who knows the difference between a lighting engineer and somebody who creates the mood, between a sound engineer and somebody who does the mixing.

• 1710

The Chairman: We'll be in a position to elicit that sort of information from the artistic people who will be coming before us, and I don't think we can belabour these officials with that thrust too much more this afternoon.

Mr. de Jong: It was a point I wanted to make because it really followed.

The Chairman: It's a good point. Did you have a quick piggyback, Sheila?

Mrs. Finestone: Yes, I did. Based on Geoff's question about the potential glitches we could learn from, one of the major concerns is a definition of an independent contractor as opposed to an artist under any one of the other definitions you might want to deal with.

Est-ce qu'on a appris des choses qu'on a appliquées ou qu'on a apportées à ce projet de loi? Est-ce qu'on a des choses qu'on aurait pu apporter? D'après les expériences on sait fort bien qu'il y a eu beaucoup de contestations, de confrontations au Québec depuis l'existence de ce projet de loi et qui nous ont donné certaines directions, qui nous ont sensibilisés sur les gros problèmes qui pourraient relever de notre projet de loi. Deuxièmement, est-ce que les changements ont été apportés à ce projet de loi? Dans la négative, pourquoi?

M. Anglin: Nous avons beaucoup de discussions. Peut-être M. Lussier pourrait-il expliquer la nature de ces renseignements.

[*Traduction*]

l'ensemble de la réalisation artistique. L'éclairagiste peut donc être considéré comme un artiste car il apporte une contribution artistique au spectacle, contrairement aux ouvriers qui fixent les appareils d'éclairage en fonction du schéma proposé par le directeur artistique.

M. Scott: Je suis bien placé pour le savoir car ma femme a justement réalisé un enregistrement qui doit sortir le 20 avril. Or, sans la collaboration de l'excellent ingénieur du son travaillant dans le studio, elle n'aurait pas été connue.

Une voix: Ce qui n'aurait rien enlevé à son talent.

M. de Jong: D'où il découle qu'une des principales tâches du tribunal sera de décider ce qui est une contribution artistique et ce qui ne l'est pas. C'est la raison pour laquelle je reviens à cette question de la composition du tribunal, question sur laquelle le ministère des Communications devrait avoir son mot à dire. Il ne suffit pas d'avoir siégé au conseil d'administration d'un orchestre symphonique pour devenir membre du tribunal. Je loue l'esprit de dévouement dont font preuve ces gens, mais ce qu'il nous faut, c'est quelqu'un qui connaisse la différence entre un ingénieur de l'éclairage et quelqu'un qui crée l'ambiance, entre un ingénieur du son et un mixeur.

Le président: Nous pourrons demander ces renseignements aux artistes qui comparaîtront, mais je ne crois pas que nous puissions trop insister là-dessus auprès des représentants du ministère.

M. de Jong: Je tenais à le préciser, parce que cela s'inscrivait parfaitement dans le contexte.

Le président: Vous avez eu raison. Sheila, vouliez-vous ajouter quelque chose rapidement?

Mme Finestone: Oui, c'est à propos de la question qu'a posée Geoff sur les erreurs dont nous pourrions tirer les leçons. Une des principales difficultés tient à la définition d'entrepreneur indépendant, par opposition à artiste, dans toutes les autres définitions.

Have we learned anything that was then used in this bill? Are there things that could have been included? We know from experience that there have been a lot of disputes and confrontations in Quebec since this bill has been tabled and this has given us some indications, has made us aware of the major concerns that the bill could cause. Secondly, have changes been made to this bill? If not, why not?

Mr. Anglin: There have been lengthy discussions. Mr. Lussier might be able to tell you more about it.

[*Text*]

M. Hubert Lussier (directeur intérimaire, Politique des arts, ministère des Communications): Les principales leçons qu'on a tirées de l'expérience québécoise sont reflétées dans l'article 6, dans la définition de ce que sont les artistes. Mais pour répondre à ce que M. Blais disait tout à l'heure, la catégorie de gens qu'on a du mal à déterminer sont des artistes ou des techniciens; elle apparaît à l'article 6(2)b)(iii). Ce sont les gens qui contribuent au processus artistique mais dont la détermination de cette contribution peut représenter des problèmes.

Au Québec, l'équivalent du tribunal qui s'appelle la Commission de reconnaissance a eu à déterminer ou à faire des choix dès le départ, à savoir si les gens qui tombaient sous le chef de cet alinéa étaient des artistes ou pas.

Ce qu'on a fait ici, pour éviter de présenter ou de donner ces tâches au tribunal dès le départ, c'est qu'on a créé une catégorie de quasi-artistes ou de gens dont la détermination du statut d'artiste est très compliquée. On a fait en sorte qu'ils ne puissent tomber sous le chef de la loi qu'une fois que le gouvernement concerné en aura décidé ainsi.

Par conséquent, à partir du jour où la loi sera proclamée, il n'y aura pas de détermination très compliquée à faire pour le tribunal: les gens qui correspondent aux alinéas 1 et 2—qui sont soit des créateurs soit des interprètes—seront clairement indentifiables. Les autres n'auront à être identifiés par le tribunal que le jour où le gouvernement en conseil décidera qu'il serait sage de le faire.

The Chairman: I think I'm going to move the question to Madam Roy-Arcelin.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président. D'abord, je suis très heureuse de vous revoir. Ça fait longtemps qu'on ne s'est pas vus. On change de sujet maintenant au Comité et ça devient plus rafraîchissant de parler des artistes.

Justement, beaucoup de groupes d'artistes ont comparu devant nous. Quand je parle d'artistes, je parle de personnes qui ont raffiné leurs talents, qui ont une formation, qui ont investi dans les conservatoires, dans les écoles d'art et qui sont reconnus aussi par des associations. Bien sûr, n'est pas artiste qui veut.

Ces groupes d'artistes s'interrogent beaucoup sur la question des droits publics. D'abord, je veux ouvrir une parenthèse, vous allez m'excuser pour mon retard. Je n'ai pas pu entendre toute votre déclaration, mais j'aimerais par contre revenir sur la question de droits publics.

• 1715

Il y a la question des droits publics qui est revenue souvent. J'aimerais qu'on clarifie maintenant, une fois pour toutes, pourquoi la Commission, avec le programme de droits publics, n'est pas incrite dans le projet de loi et savoir pourquoi on ne reconnaît pas aux artistes le droit à une indemnisation équitable pour l'utilisation publique de leurs oeuvres. Ce sont là des questions qui reviennent constamment et je pense qu'il serait bon de nous donner un aperçu de ces raisons.

M. Blais: Le programme de paiements aux auteurs pour le prêt de leurs oeuvres en bibliothèque est justement un programme. Essentiellement, c'est un programme d'aide financière aux artistes, en l'occurrence aux auteurs. C'est en

[*Translation*]

Mr. Hubert Lussier (Acting Director, Arts Policy, Department of Communications): The main lessons from the experience with Quebec are reflected in clause 6, where artists are defined. But to respond to what Mr. Blais was saying earlier, artists and technicians are the most difficult to classify; they come under 6(2)(b)(iii). Those are people who contribute to artistic creation, but whose contribution may be difficult to determine.

In Quebec, the Commission on the determination of the artist's status, which is the equivalent of the tribunal, has had to make choices from the beginning, and to determine whether people coming under that sub-paragraph were artists or not.

Because we wanted to avoid giving this type of responsibility to the tribunal from the very beginning, we have created a category of quasi artists or of people for whom it is extremely difficult to determine artist status. With this provision, they will be subjected to the act only when the government responsible so decides.

Therefore, the tribunal will not have to make any complicated decision from day one: people coming under sub-paragraphs 1 and 2—whether they are authors or performers—will be clearly identified. And the tribunal will not have to identify the others until the governor in council decides in its wisdom that it should be done.

Le président: Je donne maintenant la parole à M^me^ Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman. I am very pleased to meet you again. It has been a long time. With artists, our committee is now on a more refreshing subject.

Indeed, many artist groups have appeared as witnesses. When I say artists, I mean those people who have nurtured their talents, who have training, who have gone through conservatories, art schools, and who have been recognized by associations of their peers. Not anyone can claim to be an artist.

Those groups are deeply concerned about rights. First, I would like to apologize for being late. I did not hear the beginning of your statement, but I would like to come back to the question of public rights.

It has often been mentioned. I would now like to know once and for all why the Commission, with public rights program, is not in the bill; I would also like to know why we do not recognize the artist's right to fair compensation for the public use of their work. Those are questions that are repeatedly asked and we should have an explanation.

Mr. Blais: There is a program for public lending rights for books loaned through libraries. It is essentially a financial assistance program for artists, in this case authors. It recognizes the loan of their work. Since they are being lent,

[*Texte*]

reconnaissance, le cas échéant, du prêt de leurs oeuvres. Et puisqu'on prête leurs oeuvres, on peut prétendre que leurs oeuvres n'ont pas été achetées, et c'est alors une compensation. Mais ça reste un programme, essentiellement.

Il y a plusieurs programmes qui existent dans le milieu artistique—il y en a littéralement des centaines—qui aident à la fois les individus et les organismes. C'est une aide accordée selon des règles déterminées pour répondre à des besoins précis jugés prioritaires par le gouvernement canadien ou par le Conseil des Arts.

Le programme de paiements aux auteurs est un programme comme les autres et il relève du Parlement de décider de son financement. Nous n'avons pas formulé d'arguments qui nous permettraient de traiter ce programme de façon exceptionnelle. Il est important et reconnu important, puisqu'on a doublé son budget depuis sa création en 1986, mais d'autres programmes sont également importants. Et si on enchâsse dans une loi un programme comme celui-là, pourquoi ne pas enchâsser l'ensemble des programmes, par exemple le financement accordé à l'orchestre symphonique de Montréal ou à l'orchestre symphonique de Québec? Finalement, ce sont des programmes prioritaires très importants, mais ils ne sont cependant pas enchâssés dans la loi. Il y a un certain équilibre, suivant les fonds disponibles, pour le financement.

Mme Roy-Arcelin: Maintenant, au sujet des entreprises de production de télévision, est-ce que le projet de loi s'appliquera au secteur de la production télévisuelle et est-ce que les producteurs indépendants sont couverts avec ce projet de loi?

Me Richard Ouellet (avocat, Services juridiques, ministère des Communications): Les producteurs, tous ceux qui tombent sous la juridiction du CRTC sont couverts ici, au Centre de juridiction fédérale. Quant aux producteurs purement privés qui sont sous juridiction provinciale, évidemment ils échappent à l'emprise de cette présente loi. S'ils sont au Québec, par contre, ils tombent sous le coup de la loi sur le statut d'artiste du Québec.

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup. Merci, monsieur le président.

The Chairman: Thank you very much. I would like to continue the first line of questioning. I've had some difficulty, since this bill was first introduced, with paragraph 2.(e) which reads:

> (e) the importance to artists that they be compensated for the public lending of their works.

I continue to wonder why we don't strike the words "the public lending" from that phrase because we're talking about the principle of compensation for art. What we're talking about is the status-of-the-artist bill. It seems to me to be a wonderful opportunity to state the principle of fair compensation for their work. I can't understand why it's limited to the public lending right, which is only one form of compensation to an artist. Would the public lending right not go along with neighbouring rights and performance rights and all kinds of rights in copyright legislation?

[*Traduction*]

they are not bought and therefore they are being compensated. But it is essentially nothing more than a program.

There are several programs in the arts world—there are literally hundreds of them—to help individuals and organizations. This assistance is granted according to a set of rules in response to specific needs which the Canadian government or the Canada Council have deemed to be a priority.

The lending rights program is the same as any other programs and its financing is decided by Parliament. We have not presented any arguments in favour of special status for that program. It is an important program, recognized as such as evidenced by the fact that since its inception in 1986 its budget has doubled. There are however equally important programs. If we put it in the bill, why not put all the other programs also such as the financial assistance to the Montreal Symphony or the Quebec Symphony? These are very important programs but they are not set in legislation. There has to be a certain flexibility in financing according to availability of funds.

Mrs. Roy-Arcelin: Now with regards to television producers, will the bill apply to the television broadcast industry and will independent producers be subject to the law as well?

Mr. Richard Ouellet (Counsel, Legal Services, Department of Communications): All producers that come under the CRTC are covered here under federal jurisdiction. As to strictly private producers that come under provincial jurisdiction, they are obviously not covered by the Act. In Quebec, however, they are subject to the status of the artist legislation of that province.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you. Thank you Mr. Chairman.

Le président: Je vous remercie. Je voudrais poursuivre dans la même veine. J'éprouve quelques difficultés puisque lors de son dépôt, le projet de loi portait à l'alinéa 2.e):

> e) L'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres.

Je ne comprends toujours pas pourquoi on ne raye pas l'expression «prêt public» puisqu'il s'agit là du principe d'une indemnisation pour l'utilisation des oeuvres artistiques. Or le projet de loi porte sur le statut de l'artiste. Il me semble que nous avons là une merveilleuse occasion de reconnaître le principe d'une indemnisation équitable pour le travail artistique. Je ne comprends pas pourquoi on se limite au prêt public des oeuvres, qui n'est qu'un des aspects de l'indemnisation. Les indemnisations pour prêt public ne vont-elles pas de pair avec les autres droits, les droits de représentation, et tous les autres droits couverts par la Loi sur le droit d'auteur?

[*Text*]

Mr. Anglin: Yes. I think that's an excellent question, if I may say so, Mr. Chairman. As Mr. Blais was saying, there are two kinds of reasons why we wouldn't wish to enshrine a particular program in law. It's a good question as to whether or not Parliament should put in a statute that's rarely opened up a program to which it could be voting money annually and keeping the executive, if you will, accountable to Parliament on an annual basis.

• 1720

The other point Mr. Blais makes is that it is a very nice program, and I mean nice in the old-fashioned sense. It is a program that can be precise in determining who gets the money. It can say it does not go to foreigners, it does not go to authors of cook books; it only goes to people whom the artists' commission under the Canada Council believes should be getting this $6 million divided up among them for use of their works in libraries.

There are two kinds of questions underlined in the government's policy of not enshrining this particular program.

Having said that, the principle being stated keeps us all on guard and would make it very difficult for any government to abandon a program like this. If that is so, I suppose a more general statement of the proposition, as you are suggesting, could apply to other programs as well as something that would be a principle that the people involved would expect the government to live up to.

The Chairman: That is certainly my predisposition at this point.

Having shown the example of about a three-minute question, I suggest that we go around the table in about five-minute bursts so that we can get as many more questions before 6 p.m. as possible. We would like to cover the whole gamut of this act to get a refresher. Dr. Hogue is about to have a heart attack if he does not get a question, and he did not piggyback on any, so I am going to let him have a quick five and then you will follow him, if that is satisfactory.

M. Hogue: Vous savez, j'avais ouvert la brèche, tout à l'heure, poliment et gentiment, et notre collègue de Jong a saisi l'occasion. Je trouve, monsieur McDermott, que vous avez une position extrêmement difficile et je vous en félicite. Je ne vous félicite pas d'avoir une position difficile, je vous félicite du professionnalisme que vous devrez démontrer.

Je ne me souviens plus auprès de qui, monsieur le président, j'avais soulevé le problème à propos de *Déclaration et politique sur le statut de l'artiste*. Ça devait être avec vous, n'est-ce pas? Dans l'alinéa c) de l'article 2:

c) la mission des artistes, soit de célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiennes et Canadiens. . .

C'est à vous que j'avais soulevé cela, n'est-ce pas? Et ils étaient les représentants de ma culture aussi.

Une voix: Oui, oui. Justement.

[*Translation*]

M. Anglin: Oui. C'est une excellente question, monsieur le président, en effet. Comme l'a dit M. Blais, il y a deux raisons de ne pas inscrire ce programme dans la loi même. On peut se demander si le Parlement doit ou non inclure dans une loi qui n'est révisée que rarement un programme auquel il devra accorder des crédits annuels et pour lequel la direction, en quelque sorte, devra faire rapport annuellement au Parlement.

M. Blais faisait également remarquer que c'est un excellent programme en ce sens qu'il permet de déterminer exactement qui reçoit les fonds. On peut préciser que l'argent ne sera pas versé à des étrangers, aux auteurs de livres de cuisine; c'est la commission des artistes du Conseil des arts qui détermine qui recevra une part des six millions de dollars affectés au programme de prêt public.

Il y a dans la politique du gouvernement deux raisons principales de ne pas inscrire ce programme dans la loi.

Cela dit, le principe ayant été déclaré, nous sommes tous mis en garde, et un gouvernement aurait énormément de difficultés à éliminer ce genre de programme. Le cas échéant, j'imagine qu'une déclaration plus générale, comme celle que vous suggérez, pourrait s'appliquer également à d'autres programmes; les gens concernés s'attendraient dès lors à ce que le gouvernement respecte les principes énoncés.

Le président: C'est bien ce que je souhaite.

Après cette question qui a bien duré trois minutes, je propose qu'on fasse des tours de cinq minutes, afin de pouvoir poser le plus grand nombre de questions possible avant 18 heures. Nous souhaitons nous rafraîchir la mémoire sur l'ensemble du projet de loi. M. Hogue va bientôt tomber en syncope si je ne lui donne pas la parole, et comme il n'est intervenu à aucun moment, je vais lui accorder cinq petites minutes, et vous le suivrez dans l'ordre des interventions, si vous le voulez bien.

Mr. Hogue: Earlier, I politely and nicely raised the subject and our colleague, Mr. de Jong, jumped on the opportunity. Mr. McDermott, I find your position extremely difficult and I congratulate you on the degree of professionalism you have shown.

I do not remember, Mr. Chairman, with whom I had raised the question of the Proclamation and Policy concerning the Status of the Artist. It must have been with you, was it? In paragraph 2.(c), it states:

(c)the vocation of the artist to celebrate the Canadian way of life and individual Canadians. . .

I had mentioned that to you, had I not? And I said they represented my culture as well.

An hon. member: Yes, precisely.

[*Texte*]

M. Hogue: *Mr.* Turgeon, Serge Turgeon est le représentant de ma culture. Et là, on entre dans du *closed shop* et dans des problèmes de juridiction. Je veux être en accord avec moi-même parce que M. Blais nous a donné tout à l'heure—à moi du moins—des réponses intéressantes et, ça va de soi, intelligentes. Si on avait le temps de fouiller un peu plus, M. Blais sortirait beaucoup plus de données.

Alors, nous avons du *closed shop* ou nous n'en avons pas. De toute façon, nous avons un ou deux groupes qui représentent un tel et un tel. Si ce groupe existe il est, de par nature, limitatif. Vous acceptez ça? S'il y a un groupe qui existe il est, par nature, limitatif; il en exclut d'autres.

Aussitôt que le projet de loi est adopté, il y a des organisations qui se mettent en place davantage, qui sont reconnues par la loi, et elles deviennent limitatives de l'expression culturelle «par des individus donnés». Si le *closed shop* existe, c'est encore plus sérieux. Si le *closed shop* n'existe pas, il devient discriminatoire.

How are you going to be able to cope with that?

Parce que ma sous-question est très sérieuse, c'est: ma culture

might be, someday, on strike. What am I going to do? The expression of my culture is going to be on strike, walking on the street, and I will be forbidden to cross that line. What am I going to do? Move to the States, or what? Fly a kite?

• 1725

The Chairman: Mr. McDermott, do you want to address that?

M. Hogue: Les questions sont importantes parce qu'il faut qu'on vote sur ça.

I have to vote on that.

Mr. McDermott: It seems, Dr. Hogue, that you're going to the root of what an organization, a union, or an association of employees, in this case of self-employed artists, is all about. You associate in order to have more influence on your terms and conditions of employment or engagement than you would have as a single individual, and in doing that you occasionally lose some of your individuality, but you hope to gain by the increased negotiating strength that you gain from associating with others, and on the question of a strike, I don't think there's anything in the bill that would stop you from crossing the line. I don't think there is an anti-scab provision in this bill. You would do so, I guess, in full knowledge of the consequences to relations with the other members of the association.

M. Hogue: Vous ne me répondez pas, monsieur McDermott. Le Conseil a pour mission d'être les dépositaires et l'expression de la culture. Ils ne sont pas comme des menuisiers, ils sont les dépositaires de la qualité et non pas d'une activité quantitative. Ils ne sont pas comme des psychologues, ils ont la mission de maintenir et la mission de promouvoir et de soutenir—

Me Ouellet: Dr. Hogue, si je puis me permettre, vous êtes à l'article 4.

M. Hogue: Non, je suis à l'article 2, sur la mission des artistes.

Me Ouellet: Pour la portion de travail, cela ne s'applique pas à ça. Il n'y a pas de grève. . .

[*Traduction*]

Mr. Hogue: Mr. Turgeon, Serge Turgeon, represents my culture. And we are then getting into issues of closed shops and jurisdictions. I want to be clear in my mind because Mr. Blais gave us interesting answers, at least they seemed interesting to me, and they were obviously intelligent answers. If we had more time, Mr. Blais could give us much more information.

So either we have closed shops or we do not. Anyway, there are one or two groups representing this or that one. The group is of itself a limitation. Do you accept that notion? A group is by nature a limitation since it excludes others.

As soon as the bill is passed, organizations are created, recognized under the act and they then limit a cultural expression "by specific individuals". With closed shops, it is even more of a problem. Without a closed shop, it is discriminatory.

Que peut-on faire dans ce cas?

Because I have a very important sub-question; my culture

pourrait un jour se mettre en grève. Que dois-je faire? L'expression de ma culture va se mettre en grève, piqueter, et je n'aurai pas le droit de traverser le piquet de grève. Que dois-je faire? Aller vivre aux États-Unis? Aller prendre l'air?

Le président: Monsieur McDermott, souhaitez-vous répondre?

Mr. Hogue: Those are important questions because we will have to vote on them.

Je vais avoir à voter là-dessus.

M. McDermott: Monsieur Hogue, vous allez droit au coeur de ce qu'est une organisation, un syndicat, une association d'employés, dans ce cas d'artistes indépendants. On s'associe pour pouvoir mieux négocier les modalités d'emploi et de contrat qu'on ne pourrait le faire individuellement et, à l'occasion, on y laisse un peu de son individualité; on espère par contre être en meilleure position pour négocier, du fait qu'on s'est associé à d'autres, et quant aux grèves, rien dans le projet de loi ne vous interdirait de traverser un piquet de grève. Et ce projet de loi ne contient aucune disposition contre les briseurs de grève. Vous pourriez le faire, en ayant pleinement conscience des conséquences que cela aurait sur vos rapports avec les autres membres de l'association.

Mr. Hogue: You are not answering my question, Mr. McDermott. The mandate of the Council is to be the guardian and the vehicle of Culture. They are not carpenters. They are the guardians of quality, not of a quantitative activity. They are not like psychologists, their mandate is to maintain, promote and encourage. . .

Mr. Ouellet: Mr. Hogue, with permission, I remind you that you are on Clause 4.

Mr. Hogue: No, I am on Clause 2, on the artists' vocation.

Mr. Ouellet: It has no relevance to work. There is no strike. . .

[*Text*]

Mr. Hogue: No, but a part of them—

Ces individus transportent le projet de loi dans leur vie comme je transporte, moi, mon code d'éthique quand je travaille comme psychologue. Vous comprenez?

Me Ouellet: Oui.

M. Hogue: Ce qu'ils transportent, donc, c'est l'expression de la culture, la richesse de la culture et le développement. Je veux juste savoir

how are you going to manage that if there would be a strike?

Ma culture serait en grec?

The Chairman: Is there any further answer you wish to make in reply?

Mr. Anglin: I think the only answer I can try to make, Mr. Hogue, is to say that we believe artists in the cultural sector should have just as much opportunity to go on strike and withhold their services as participants in any other sector, and that does mean that there could be a withdrawal of cultural services for a period of time.

Mr. Hogue: That's helpful.

Merci beaucoup. C'est une très bonne réponse. Merci.

The Chairman: With respect to Dr. Hogue's question, our research officer indicates that on page 20 he thinks there is a slight difference between the French and the English thrusts of that paragraph, that the French thrust of it may in fact accommodate Dr. Hogue's question. Excuse me, what am I saying? It is on page 1, line 20, paragraph (c). In any event, Mrs. Finestone, you might just want to take note to determine if there is a difference in the translation of those two paragraphs (c).

Mr. Anglin: What clause is this?

The Chairman: It's paragraph 2.(c). I'm sorry. It is line 20 on page 1. Mr. Lemieux thinks that there is a slight difference in the French and the English translations.

Mrs. Finestone: There are a number of quick points I'd like to make, first of all with respect to how artists are going to impact on their new organizations. Where there are not going to be any membership cards and no method of representation of their points of view, or vote, how will you determine who's going to be the bargaining agent?

Mr. Anglin: I'm not sure I follow the premise. I think there will be membership cards and votes to determine whether they are satisfied with their leadership and representative of their sector.

• 1730

Mrs. Finestone: I would appreciate, in a written response, if you would address page 10, at the bottom, of June Dewetering's observations. Please send us a written response with respect to that.

Mr. Anglin: I think I know what you are referring to there. That's in the second document, is it?

Mrs. Finestone: Yes.

[*Translation*]

M. Hogue: Non, mais certains d'entre eux. . .

Those people carry the Bill in their lives just like I carry my code of ethics when I work as a psychologist. Do you understand?

Mr. Ouellet: Yes.

Mr. Hogue: So what they carry with them is the cultural expression, the wealth and development of our culture. I want to know

que peut-on faire en cas de grève?

Would my culture be Greek?

Le président: Souhaitez-vous ajouter quelque chose en réponse?

M. Anglin: La seule réponse que je peux essayer de donner, monsieur Hogue, c'est que nous estimons que les artistes du secteur culturel doivent avoir au même titre que les travailleurs d'autres secteurs la possibilité de se mettre en grève et de refuser leurs services; cela veut donc dire qu'il pourrait y avoir une absence de services culturels pendant un certain temps.

M. Hogue: Voilà une réponse utile.

Thank you. It is an excellent answer. Thanks.

Le président: En ce qui concerne la question de M. Hogue, notre attachée de recherche me signale qu'il semble y avoir à la page 20 une légère différence entre la version française et la version anglaise, et que la version française répond peut-être à la question de M. Hogue. Pardonnez-moi, que dis-je? C'est à la page 1, ligne 20, alinéa c). Si vous voulez bien prendre note, madame Finestone, afin de voir s'il y a une différence dans la traduction de l'alinéa c).

M. Anglin: De quel article s'agit-il?

Le président: C'est l'alinéa 2.c). Pardonnez-moi. C'est la ligne 20 à la page 1. M. Lemieux pense qu'il y a une légère différence entre la version française et la version anglaise.

Mme Finestone: Je voudrais dire plusieurs choses, rapidement. Tout d'abord, en ce qui concerne le rôle des artistes dans leurs nouvelles organisations. Quand il n'y aura pas de cartes de membres, aucune façon de s'assurer que les points de vue sont représentés, aucune procédure de vote, comment décidera-t-on qui sera l'agent de négociation?

M. Anglin: Je ne suis pas sûr d'avoir bien compris le raisonnement. Il y aura, je pense, des cartes de membres, des procédures de vote, pour déterminer si les artistes sont satisfaits de leurs dirigeants et s'ils estiment l'association représentative.

Mme Finestone: Je vous prie de bien vouloir nous envoyer par écrit vos commentaires sur les observations de June Dewetering, au milieu de la page 11. Veuillez s'il vous plaît nous répondre par écrit.

M. Anglin: Je crois savoir de quoi vous voulez parler. C'est dans le deuxième document, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Oui.

[*Texte*]

Mr. Anglin: It is where it says:

It would appear that the artists themselves would not have a direct opportunity to express their wishes, either through membership cards or a representation vote, regarding who they would wish to negotiate scale agreements on their behalf.

Mrs. Finestone: I thought that's what I said.

Mr. Anglin: I am sorry. I'm slow to follow you.

Mrs. Finestone: You're not slow at all. But please send us a written answer if you do not have one off the top of your head.

Mr. Anglin: Off the top of our head, we could say that paragraph 15.(c) of the bill does give the board power to conduct representation votes. I think in the whole of all this extremely thoughtful analysis, which we found most helpful to our thinking, this was the one sentence that we would perhaps have suggested is incomplete and misleading.

Mrs. Finestone: Trust me, you know I would have found the wrong question to ask. Thank you. It's important that you have cleared that up.

Let me ask you about the closed shop. Within the closed shop formula, and in applying the Rand formula principle, would apprenticeship for students at a tariff that is the norm within the theatre field at this moment be applicable and be allowable under the structure that we would be putting into place? Second, would short-term contracts, which are often the kinds of contractual arrangements that are made in performing arts, based on normally accepted practices within the industry, still be acceptable under this structure?

Mr. Anglin: We believe contracts can be written that would make the present practices perfectly acceptable and within the framework of this law.

Mrs. Finestone: Have you addressed that question with the national theatre association, which expressed serious concern in this regard?

Mr. Anglin: We have. We have discussed it with PACT, and we had further discussions after the last time we appeared before you.

Mrs. Finestone: Are they satisified?

Mr. Anglin: I will let Hubert Lussier answer that.

Mme Finestone: Est-ce qu'ils sont satisfaits, monsieur Lussier, oui ou non?

M. Lussier: Ils comprennent qu'à cause de la façon dont les accords-cadres sont actuellement rédigés, ces derniers devraient probablement être modifiés. La façon dont on désigne des gens qu'on veut payer moins que d'autres est une question de vocabulaire. Il s'agit simplement de changer le vocabulaire qui est utilisé dans ces accords. De toute façon, on devrait établir comme prémisses de ces remarques le fait que les membres de PACT ne sont pas sujets à ce projet de loi puisqu'ils sont de juridiction provinciale.

Toujours est-il que s'ils devaient s'y conformer, ils n'auraient probablement qu'à changer le vocabulaire par lequel ils désignent les apprentis.

[*Traduction*]

M. Anglin: Où l'on dit:

Il semble que les artistes eux-mêmes n'auraient aucune possibilité directe d'exprimer leurs souhaits, que ce soit par leurs cartes de membres ou par un scrutin de représentation, concernant l'association qui devrait négocier des accords-cadres en leur nom.

Mme Finestone: Il me semblait que c'était ce que j'avais dit.

M. Anglin: Je vous prie de m'excuser, je suis un peu lent.

Mme Finestone: Pas du tout. Mais veuillez nous répondre par écrit si vous n'avez pas la réponse en tête.

M. Anglin: Sans autre réflexion, je crois pouvoir dire que l'alinéa 15.c) du projet de loi autorise le tribunal à tenir des scrutins de représentation. Dans l'ensemble de cette analyse extrêmement profonde et détaillée, qui nous a été fort utile, je dirais que cette phrase est la seule qui nous a semblé incomplète et trompeuse.

Mme Finestone: Comptez sur moi pour me tromper de question. Merci. C'était important d'éclaircir la chose.

Parlons maintenant des ateliers fermés. Selon cette formule, et si on applique la formule Rand, les apprentissages au tarif pratiqué actuellement dans le secteur du théâtre seront-ils autorisés dans la nouvelle structure? Deuxièmement, les contrats à court terme, qui sont souvent des arrangements contractuels pris dans le cas des arts de la scène, et qui reposent sur des pratiques reconnues dans le secteur, seront-ils acceptables?

M. Anglin: Nous pensons qu'il est possible de rédiger des contrats grâce auxquels les pratiques actuelles seront parfaitement légitimes dans le contexte de cette loi.

Mme Finestone: En avez-vous parlé avec la national theatre association, que la question préoccupait beaucoup?

M. Anglin: Oui. Nous en avons parlé avec PACT, et nous avons poursuivi la discussion après notre dernière comparution devant votre comité.

Mme Finestone: Se sont-ils montrés satisfaits?

M. Anglin: Je vais laisser le soin à M. Hubert Lussier de vous répondre.

Mrs. Finestone: Are they satisfied, Mr. Lussier, or not?

Mr. Lussier: They understand that because of the manner in which scale agreements are presently done, they will probably have to be changed. The designation given to people who are being paid less is a matter of terminology. All that will be needed is a change in terminology in the agreements. In any case, it would be useful to preface these comments by saying that members of PACT are not covered by the bill since they come under provincial jurisdiction.

However, should they be subjected to it, it would probably simply be a matter of changing the terminology used for apprentices.

[*Text*]

Mme Finestone: Excusez-moi. S'il viennent et qu'ils sont dans une pièce de théâtre de Michel Tremblay—

M. Lussier: Au Centre national des arts?

Mme Finestone: Oui, oui.

M. Lussier: Le Centre national des arts est le seul des membres de PACT qui est touché directement par ce projet de loi. Sinon ils peuvent être touchés de façon indirecte par le biais de coproductions avec le Centre national des arts.

Mme Finestone: Exact. Comme ça, ils pourraient être touchés par le projet de loi.

M. Lussier: Oui. De cette façon-là, oui.

Mme Finestone: Et je l'espère, parce que ce projet de loi ne touche pas grand monde! Le nombre de personnes qui vont être touchées, dont la vie va être changée par ce merveilleux projet de loi est très restreint. Et je ne dis pas que ce n'est pas un bon projet de loi.

M. Lussier: Je ne voudrais pas parler à la place de PACT, mais on a eu des conversations nombreuses et approfondies sur le sujet.

Mrs. Finestone: *Très bien.*

On the dispute settlement mechanism, and going back to your response with respect to Quebec and glitches, has the question of independent contractor versus dependent contractor been cleared up by clause 17? Do you feel that the answers are there?

On 6, you sent us to 17. I went and I looked at 17. Now, from subparagraph 6.(2)(b)(iii), you go over to 17.(b), and it is your feeling that will answer the concerns that may have arisen as a result of the formulation of that particular aspect of the bill.

That's the difference between the man who is going to hang the picture and the man who took the picture and hung it artistically.

Me Ouellet: La différence, c'est que l'article 17 vise le côté professionnel des artistes. Il s'agit de savoir comment déterminer un professionnel d'un non-professionnel. Quand on a tourné autour de la question, c'est philosophique, mais il aurait fallu le transformer en mots et voilà le résultat.

• 1735

Mme Finestone: Excusez-moi. Du fait que ces prestations sont communiquées—

I don't know where your 17.(b)(ii) is, but it says, "in the process of becoming an artist". Does that mean you're coming out of your shell like a little butterfly that's just evolving? What does it mean? In French it doesn't say that, by the way.

Mr. Anglin: The numbering is a little different there somehow. We'll have to look at that too.

This is to recognize the situation in which they want to let an apprentice join the company and get some experience in the process of becoming an artist. It is precisely to try to do what we understand PACT's code permits already.

[*Translation*]

Mrs. Finestone: I'm sorry. If they come with a play by Michel Tremblay. . .

Mr. Lussier: To the National Arts Centre?

Mrs. Finestone: Yes, exactly.

Mr. Lussier: The National Arts Centre is the only one of PACT members that is directly affected by this bill. Others can be indirectly affected in the case of co-productions with the National Arts Centre.

Mrs. Finestone: Precisely. So they could be affected by the bill.

Mr. Lussier: Yes, in that case.

Mrs. Finestone: And I do hope so, because this bill does not seem to affect very many people! Very few lives will be changed thanks to this wonderful bill. I am not saying that it isn't a good bill.

Mr. Lussier: I cannot speak for PACT, but we have had many long conversations with them on this topic.

Mme Finestone: *Fine.*

En ce qui concerne le mécanisme de règlement des conflits, pour en revenir à votre réponse concernant le Québec et les difficultés qu'on a rencontrées, la question des entrepreneurs indépendants par rapport aux entrepreneurs dépendants a-t-elle été réglée par l'article 17? Avons-nous la solution?

L'article 6 renvoie à l'article 17. J'y suis allée voir et je l'ai lu. Le sous-alinéa 6.(2)b)(iii) renvoie à l'alinéa 17.b); vous pensez que cela répond aux questions qui ont été soulevées en raison de la façon dont cet aspect particulier du projet de loi avait été formulé.

C'est donc là que réside la différence entre celui qui accroche un tableau et celui qui l'accroche artistiquement.

Mr. Ouellet: The difference is that clause 17 affects professional artists. The question is to distinguish between a professional and a non-professional. The issue is philosophical in nature, but we had to find words to express it. You see the result of it here.

Mrs. Finestone: I am sorry. Whether the contractor is paid for the display or presentation. . .

Je ne sais pas où exactement cela se trouve à l'alinéa 17.b), mais on dit «qu'il est en voie de devenir un artiste». Est-ce que ça veut dire qu'il sort de sa chrysalide, comme un papillon? Qu'entendez-vous par là? Il y a d'ailleurs une différence entre les deux versions.

M. Anglin: La numérotation n'est pas la même dans les deux versions. Et il faudra examiner cela.

Ce qu'on veut reconnaître par là, ce sont les cas d'apprentis qui se joignent à la compagnie pour acquérir une certaine expérience, tandis qu'ils sont en voie de devenir eux-mêmes artistes. Nous voulons permettre ici ce que semble permettre déjà le code de PACT.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: What about the addition of non-discrimination clauses of the Charter, an affirmative action section within the status of our legislation? I have already asked you that. I wondered if you've addressed that question and whether it's applicable under clause 3 as a policy statement.

Mr. Anglin: As a policy matter, I'd have to defer on that to the minister. Affirmative action in this bill would have no more force than a general affirmative action provision in human rights legislation that would apply to this bill. It is a question of means rather than policy, but the policy issue is not for me to answer.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, the reason I raise that is the affirmative action clause that flows from section 15 and is now in the employment equity act presently being reviewed would not in any way touch the companies or the organisms involved here because they have under 100 employees in some instances. Second, they are issues of the Crown, and crown corporations are part of government so they don't fall under that particular bill.

It is important. I would appreciate it if you would go back and review that matter with the minister, indicating that there is one sector of our society that is really vulnerable. It does not indicate that there are more than white males who make up this society. All shades and colours, all expressions, women, disabled, the aboriginals, etc., are key in this particular milieu and in this particular discipline. That is the reason I consider it important to examine.

Mr. Anglin: I would like to apologize. I was thinking about the non-discrimination features of human rights legislation as opposed to the affirmative action features that you are asking about.

Mrs. Finestone: It's called section 15.

The Chairman: Mr. Anglin, would you reply to us specifically to that question that has been raised so that we can resolve it and have it in our record.

Mrs. Finestone: A letter the same as the other would be appreciated.

Mr. de Jong: How many employees do you see being required to administer the act and to be part of the tribunal?

Mr. McDermott: The approach is that we will start off modestly. You can see that the board itself allows for a chairman and a vice-chairman, not less than two and not more than four. You can add people as the workload increases. That is going to be the approach to the staffing as well, to have enough staff to carry the workload, but not to have more staff than one needs.

I don't know if one of my colleagues has more figures on this, but we have not gone a long way to determine the staff requirements.

Mr. Anglin: We have a budgetary projection. That is something that perhaps we could follow up on in a letter to you as well.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Et qu'en est-il de l'inclusion dans cette loi d'articles portant sur la non-discrimination, conformément à la Charte, ou sur les programmes d'action positive? Je vous ai déjà posé la question. Je me demandais si vous vous étiez penchés là-dessus, et si cela pourrait être inclus dans les fondements de la politique, à l'article 3.

M. Anglin: Comme il s'agit d'une question de politique, je dois laisser la réponse au ministre. Toute disposition dans ce projet de loi concernant l'action positive n'aurait pas plus de force qu'une disposition générale dans la législation sur les droits de la personne qui s'appliquerait à ce projet de loi. C'est une question de moyens plutôt que de politique, mais ce n'est pas à moi de répondre aux questions de politique.

Mme Finestone: Monsieur le président, si je pose la question, c'est qu'un article sur l'action positive qui découle de l'article 15 et qui figure actuellement dans la Loi sur l'égalité en matière d'emploi, laquelle fait actuellement l'objet d'une révision, ne concernerait pas les compagnies ou organisations visées ici, puisqu'elles ont souvent moins de 100 employés. Deuxièmement, elles sont des créations de l'État, et les sociétés d'État ne sont pas régies par ce projet de loi.

C'est important. Je vous prie de vous pencher sur la question et d'en parler au ministre, lui indiquant qu'il y a dans notre société un secteur vulnérable. Il n'y a pas que des hommes blancs dans cette société. Il y a tous les tons et toutes les couleurs, toutes les expressions, des femmes, des handicapés, des autochtones, etc., qui jouent un rôle essentiel dans ce milieu et ces disciplines. C'est la raison pour laquelle je trouve particulièrement important d'examiner cette question.

M. Anglin: Je vous dois des excuses. Je pensais aux dispositions de la Loi sur les droits de la personne contre la discrimination, et non pas aux mesures d'action positive dont vous parliez.

Mme Finestone: C'est l'article 15.

Le président: Monsieur Anglin, je vous prie de nous donner une réponse à cette question, afin qu'elle soit réglée et que nous ayons la réponse dans le compte rendu.

Mme Finestone: Par lettre, comme dans l'autre cas, s'il vous plaît.

M. de Jong: Combien d'employés pensez-vous qu'il faudra pour administrer la loi et le tribunal?

M. McDermott: Nous avons l'intention de commencer modestement. Comme vous avez pu le constater, le conseil sera composé d'un président et d'un vice-président, et d'au moins deux membres et pas plus de quatre. On pourra accroître les effectifs à mesure qu'augmentera la charge de travail. On procédera de la même façon pour la dotation; nous aurons suffisamment d'employés pour assurer la charge de travail, mais pas plus.

Je ne sais pas si l'un de mes collègues peut vous donner des chiffres, mais nous n'avons pas encore pris de décision en la matière.

M. Anglin: Nous avons des prévisions budgétaires. Nous pourrions peut-être aussi vous les transmettre par lettre.

[*Text*]

• 1740

Mr. de Jong: In terms of the Quebec experience, has it required a lot of person-hours to work out the glitches and to administer the act?

Mr. Ouellet: This is one part where the bill really has picked up a lot of the bugs that they experienced in the first place, by being more precise, by having more definitions, better structure, more *en cadre*, better framed.

The board has more discretionary powers. This should probably give them even fewer problems implementing it, and they work with very few people. Actually, the staff consists of three or four, plus the members of the board.

Mr. Anglin: We expect at the outset that there will be a certain amount of activity if there are new registrations, people adapting to the new regime. Then it would taper off a little.

Mr. de Jong: When you get back in touch with me, perhaps you could also indicate in that letter how much the anticipated budget will cost.

Mr. Anglin: I will be pleased to do that.

Mrs. Finestone: Are you saying you don't know the amount of money that was passed by the government when they placed the bill on the Order Paper?

Mr. Anglin: I'm saying that I can't recall it at the moment. We do know it.

Mrs. Finestone: I would hope so.

Mr. Anglin: It's something that somebody back in the office knows.

Mr. de Jong: Okay. That's fine.

The Chairman: I want to go back for a second to that area that Dr. Hogue was questioning, paragraph 2.(c) on page 1. If you read that paragraph, it doesn't seem to read well, using good grammar. If you take the words "the Canadian way of life" out, just for a moment, it reads: "the vocation of the artist to celebrate. . .individual Canadians". How does somebody celebrate individual Canadians? I don't know what that means.

Mr. Anglin: I think we all have to read into it and vest it with some of our own thoughts. As a statement of principle, I took it—I've pondered that phrase too; I wasn't lucky enough to be here in the fashioning of it—on the one hand, to be the Canadian way of life for us as a people collectively and, on the other hand, the artist looks to the individual within society, individual matters as opposed to our collective lives. That's as good an interpretation as I think we can venture.

Mrs. Finestone: Perhaps you could express it more clearly.

M. Anglin: Je pense, effectivement. . .

M. Hogue: En français c'est dangereux.

The Chairman: I don't speak French, as you all know. I read it as if it says in French: to celebrate the existence collectively and individually of Canadians to express their aspirations and so on.

[*Translation*]

M. de Jong: Au Québec, a-t-il fallu beaucoup de travail pour résoudre les problèmes et administrer la loi?

Me Ouellet: Le projet de loi règle déjà un certain nombre de difficultés qu'on a connues au Québec, en apportant plus de précisions, plus de définitions, une meilleure structure, un meilleur cadre.

Le conseil a des pouvoirs discrétionnaires. Le conseil aura davantage de pouvoirs discrétionnaires et devrait ainsi avoir moins de difficultés à faire appliquer la loi, et puis ils ont très peu de personnel. Ils n'ont en fait que trois ou quatre personnes, outre les membres du conseil.

M. Anglin: Au départ, il y aura une certaine activité, avec les nouvelles inscriptions, la transition au nouveau régime. Et puis les choses se calmeront un peu.

M. de Jong: En donnant réponse à mes questions, vous pourriez peut-être aussi indiquer quel est le budget prévu.

M. Anglin: Avec plaisir.

Mme Finestone: Vous voulez dire que vous ne savez pas combien d'argent le gouvernement a affecté lorsqu'il a inscrit le projet de loi au Feuilleton.

M. Anglin: Je ne m'en souviens pas. Nous avons le renseignement.

Mme Finestone: Je l'espère.

M. Anglin: Quelqu'un au bureau est au courant.

M. de Jong: Très bien. Parfait.

Le président: Je voudrais que nous revenions un instant à la question qu'avait soulevée M. Hogue, à propos de l'alinéa 2.c) à la page 1. La version anglaise ne semble pas très grammaticale. Si l'on enlève les mots àthe Canadian way of lifeà cela donne: àthe vocation of the artist to celebrate. . . individual Canadiansà. Comment peut-on célébrer les Canadiens individuellement? Je ne comprends pas ce que cela veut dire.

M. Anglin: Je pense que chacun doit y mettre un peu de sa propre philosophie. C'est une déclaration de principe, et j'y ai moi-même beaucoup réfléchi; je n'ai pas eu le bonheur de participer à la rédaction. D'une part, l'artiste doit célébrer le mode de vie canadien, l'existence collective, et par ailleurs, il doit prendre en considération l'individu au sein de la société, les questions individuelles, au-delà de l'existence collective. Je ne pourrais pas vous en dire plus.

Mme Finestone: Peut-être pourriez-vous le dire plus clairement.

Mr. Anglin: I think, indeed. . .

Mr. Hogue: It is dangerous to try it in French.

Le président: Comme vous le savez, je ne parle pas français. Je l'ai lu comme c'est dans la version française: célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiens et Canadiennes en exprimant leurs aspirations, etc.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Most fundamental.

The Chairman: The English reads ridiculously and laboriously; it doesn't make sense. Does it mean the vocation of the artist to celebrate individual Canadians and their way of life by expressing the most profound hopes and dreams?

Mr. Anglin: I think the French is much more felicitous, and perhaps you or we can find a way to bring them to an equal level of understanding.

Mr. Hogue: The French or the English?

Mr. Anglin: The French is superior, I think.

The Chairman: It is.

Mr. Hogue: But the French...

Ce n'est pas pour rien que je pose des questions. «Aspirations les plus fondamentales»...

As far as Hogue is concerned, it means taproot.

C'est cela que ça veut dire.

Am I wrong or right?

The Chairman: Order, please. I had the floor here and lost it very quickly.

Mr. Scott: May I try to help in the wording here?

The Chairman: Geoff, you are a master at editorial writing. What would you suggest?

Mr. Scott: I'm saying that every Canadian, whether anglophone, francophone, aboriginal, is individual. Therefore, what we do is use something that applies to everybody, without offending any one of the three.

The Chairman: You would get quite an argument from those who believe in collective rights as well. That's the point here, I think.

Mr. Scott: Maybe, but the individuality is the important—

The Chairman: All we're really doing here is asking what it means. We are really questioning the grammar of the phrase.

• 1745

Mr. Scott: That's what I mean.

The Chairman: The English grammar just does not make sense, in my humble opinion. Geoff, do you have some additional questions?

Mrs. Finestone: I do. Don't forget me.

Mr. Scott: No, Mr. Chairman. I have declared my conflict of interest in this matter and no, I'll pass. I just wanted to make that point.

The Chairman: Madam Roy-Arcelin.

Mme Roy-Arcelin: Non, je n'ai rien à ajouter.

Le président: Monsieur Hogue, une petite question?

M. Hogue: Je ne veux pas couper les cheveux en quatre. Je ne veux pas avoir d'obsession inutile. J'ai des problèmes avec mon appartenance, vous savez; elle m'est chère, comprenez-vous?

[*Traduction*]

Mme Finestone: Les plus fondamentales.

Le président: La version anglaise est ridicule et pesante; elle ne veut rien dire. Qu'est-ce que cela veut dire, la vocation de l'artiste est de célébrer les Canadiens individuellement, et leur mode de vie, en exprimant leurs espoirs et leurs rêves les plus profonds?

M. Anglin: La version française est beaucoup plus heureuse, et il y a peut-être moyen de les faire mieux concorder.

M. Hogue: Le français ou l'anglais?

M. Anglin: Le français est meilleur, à mon sens.

Le président: Effectivement.

M. Hogue: Mais la version française...

I have good reasons to ask a question. àMost fondamental aspirationsà...

En ce qui me concerne, c'est l'élément essentiel.

That is what it means.

Ai-je raison ou tort?

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît. J'avais la parole, et j'ai tout de suite été interrompu.

M. Scott: Puis-je vous être utile?

Le président: Geoff, vous êtes le grand maître de la révision. Que proposez-vous?

M. Scott: Chaque Canadien, qu'il soit anglophone, francophone ou autochtone est un individu. Par conséquent, il faut trouver une formule qui s'applique à tous, sans offenser personne.

Le président: Cela ferait un beau tollé de la part de ceux qui tiennent aux droits collectifs. C'est ce qu'on a voulu éviter ici, je pense.

M. Scott: Peut-être, mais l'individualité est importante...

Le président: Je demandais simplement ce que cela voulait dire. Ce que nous remettons en question, c'est l'exactitude grammaticale de la phrase.

M. Scott: C'est ce que je disais.

Le président: Du point de vue grammatical, la version anglaise ne tient pas debout. C'est mon humble avis. Geoff, avez-vous d'autres questions?

Mme Finestone: Moi j'en ai, ne m'oubliez pas.

M. Scott: Non, monsieur le président. J'ai déjà dit que je me trouvais là en situation de conflit d'intérêt, je préfère m'abstenir. Je voulais simplement dire cela.

Le président: Madame Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin: No, I have nothing to add.

The Chairman: Mr. Hogue, do you have a short question?

Mr. Hogue: I don't mean to be too finicky. I don't want to seem obsessed. My culture is important to me, do you understand?

[*Text*]

Et si quelqu'un doit exprimer mon appartenance, cette personne ferait mieux de respecter le plus possible mes valeurs. Ce que je dis là s'adresse à tout le monde. Cette personne est le représentant comme mon drapeau, vous savez. Il faut que ce drapeau soit noble, il représente mon appartenance.

En français, ça exprime les aspirations les plus fondamentales. Là, on remonte jusqu'en 1641,

as far as I'm concerned.

C'est tout ce que je veux dire. Il y a un artiste professionnel qui a le mandat, la mission de faire cela. C'est tout. Si c'est ce que la loi veut dire, c'est cela que la loi veut dire et c'est pourquoi j'ai dit tout à l'heure que vous aviez bien répondu, monsieur le sous-ministre. C'était une réponse valable. Elle appelle du respect et tout le reste, mais je veux être, moi, rassuré. Parce que c'est mon pays, ici; c'est ma culture, ce n'est pas juste Céline Dion,

I couldn't care less about Céline Dion.

C'est *Ô Canada*!

That's all, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much. Madam Finestone.

Mrs. Finestone: I don't mean to insult the Minister of Labour or his staff, I assure you. I know that if we have 400,000 people employed in the field of arts and culture. . .and we have had an increase from 10 million to 15 million who watch and attend cultural products in theatres, etc. There are lots of people with a deep and abiding interest. That doesn't preclude my concern about the nomination procedure through the Minister of Labour.

Perhaps I'll put it this way. In clause 4, you have a Canadian Council on the Status of Artist, which is strictly a consultative council. I think the role of that consultative council would become far more succinct and focused if you give them a specific responsibility in determining the nature of the people who will be making decisions that will affect the lives of artists. This is, after all, a bill to improve the status of the individual artist in Canadian society.

So I wonder if you would both go back and re-look at the role of the council. Would there be difficulties in adding to the responsibility of the council the search for adequate and proper names to recommend to both ministers, the Minister of Labour and the Minister of Communications?

They are equally familiar with the fact that you have to have well-founded and well-grounded background in law, and in particular labour law. The argument was given for why you need to have a board separate from the CLRB—because you need expertise on that board other than the labour/legal counsel perspective.

So we could give some consideration to providing this particular body with responsibility that would give it legislative provision and substance and ensure a consultative measure. Certainly we would not be the first to do that, but we would be amongst the very first. The only other place, and I think it was noted in Susan's report, is in the Public Service Staff Relations Board.

[*Translation*]

If someone has a vocation to express my culture, that person had better respect my values as much as possible. That is true for anyone. That person represents me, in the same way as the flag does. The flag must be noble, it is a symbol of my belonging to a group.

The French version mentions the most fundamental aspirations. That goes back all the way to 1641,

en ce qui me concerne.

That is all I had to say. There is a professional artist with a vocation to express that. That's all. If that's what the bill wants to say, that's what it wants to say, and that is why I said earlier that you gave a very good answer, Mr. Deputy Minister. It was a fine answer. It deserves our respect, but what I seek are assurances. Because this is my country; my culture is not only Céline Dion,

Peu m'importe Céline Dion.

It's *O Canada*!

C'est tout, monsieur le président.

Le président: Je vous remercie. Madame Finestone.

Mme Finestone: Je n'ai nullement l'intention d'insulter le ministre du Travail ou son personnel, croyez-moi. Je sais que si j'avais 400,000 personnes travaillant dans les milieux de l'art et de la culture. . . Avec un public culturel passé de 10 à 15 millions de personnes, etc. Cela fait beaucoup de gens directement concernés. Ça n'enlève rien à mes inquiétudes sur la procédure de nomination par l'entremise du ministre du Travail.

Je voudrais dire ceci. À l'article 4, on prévoit la création d'un Conseil canadien du statut de l'artiste, qui a un rôle strictement consultatif. Ce rôle consultatif pourrait devenir beaucoup plus succinct et précis si le conseil avait spécifiquement la responsabilité de déterminer qui sera habilité à prendre les décisions qui toucheront les artistes. Après tout, le projet de loi cherche à améliorer le statut de l'artiste dans la société canadienne.

Je me demande donc si vous êtes prêts à réexaminer le rôle du conseil. Ne pourrait-on ajouter aux responsabilités du conseil celle de proposer des candidats au ministre du Travail et au ministre des Communications?

Ils savent parfaitement qu'il faut avoir une bonne expérience en droit, et particulièrement en droit du travail. On a expliqué pourquoi il fallait un tribunal qui se distingue du Conseil canadien des relations du travail, c'est-à-dire parce qu'il fallait des compétences qui aillent au-delà des milieux de travail et des aspects juridiques.

On pourrait donc envisager de confier à ce conseil des responsabilités qui lui donneraient un véritable rôle et qui garantiraient la consultation. Ce ne serait certainement pas la première fois, mais nous serions quand même parmi les chefs de file dans ce domaine. La seule autre possibilité, comme l'indiquait Susan dans son rapport, serait la Commission des relations de travail dans la Fonction publique.

[*Texte*]

• 1750

I think it could be a very effective instrument. It gives a goal, it gives a focus to that consultative committee. It reminds me of many consultative committees, in that you sit there by virtue of a name and you have very little to do. But at least you could have something very specific and very important in the lives of the artists and the decisions that are taken.

With all due respect, gentlemen, the turf war that takes place between the two ministries, not necessarily through ill will but by the very nature of things, could be resolved if that council had specific responsibility. It doesn't tie the hands of both ministers any more than the consultation procedure, which could be very superficial or non-existent or very profound. This way you can ensure that the nominations that go forward for Governor in Council consideration will have not only the considered opinions of the Canadian council on the status of the artist, it will include that which comes from the Minister of Labour, that which comes from the Minister of Communications, and that which comes from the PCO and the PMO.

The Chairman: Thank you very much.

I guess that completes the questioning.

I must say that as we get rebriefed, I tend to have many of the same feelings Mrs. Finestone has expressed. We have a bill here that is called the status-of-the-artist bill, but it really only addresses culture and the artist and the professionalism of artists in the first couple of pages, and then it is 25 or 30 pages of labour relations. It is really a labour relations bill. It is significant that "artist" isn't even defined in the portion of the bill regarding the status of the artist. I think Dr. Hogue's question at the very beginning was, what is a professional artist?

To some extent the thrust of the bill, which I understand in a political sense—small "p"—is to address the status of the artist in Canada. But somehow or other the substance of the bill, while it does address artists in terms of labour relations and so on, does not seem to support the title of the bill.

Mr. Anglin: Would you like me to give a little context on this, which might be helpful?

I think you have to look at Bill C-7 in a pretty broad context. It is important to see the bill in the context and the history from which it came. It was very strongly urged upon the government by many studies and inquiries and task forces that had listened to a great many people in the whole arts community. If it was only Bill C-7 that was brought forward in response to that, and if you look at it alone, you would say it is an incomplete story.

I think it is more than a labour regime, because I think the principles, which are set forth in clause 2, and the creation of the new council, a permanent advisory body that can look at all manner of issues, are in their own way as

[*Traduction*]

Je crois que ce pourrait être un instrument très efficace car le comité consultatif aurait un objectif bien clair. Cela me fait penser à beaucoup d'autres comités consultatifs dont les membres, choisis du fait de leur renommée, ont fort peu à faire. Cette fois-ci, le comité aurait au moins une fonction très précise, et aussi très importante en ce qui concerne la vie des artistes.

À mon avis, la guerre de territoires que se livrent les deux ministères, pas nécessairement parce qu'ils sont belliqueux mais parce que c'est la nature même des choses, pourrait être résolue si ce conseil avait une responsabilité précise. Les deux ministres n'auraient aucunement les mains liées puisqu'il s'agirait d'un processus consultatif comme les autres, lequel pourrait fort bien être superficiel, non existant ou alors très profond. Cela garantirait que les personnes proposées au gouverneur en conseil pour en faire partie, refléteraient l'opinion mûrement réfléchie du Conseil Canadien du statut de l'artiste ainsi que celle du ministre du Travail, du ministre des Communications, du BCP et du BPM.

Le président: Merci beaucoup.

Je crois que cela met un terme aux questions.

Je dois dire qu'à mesure qu'avancent nos travaux, j'ai de plus en plus tendance à partager les opinions de M^me^ Finestone. Nous sommes en effet saisis d'un projet de loi traitant apparemment du statut de l'artiste, mais dont seulement les quelques premières pages concernent la culture, l'artiste et le professionnalisme, et dont le reste, qui comprend 25 ou 30 pages, porte sur des questions de relations de travail. En fait, ce projet de loi concerne les relations de travail. Il est d'ailleurs révélateur que l'on n'y trouve aucune définition de l'artiste, comme l'avait fort bien souligné M. Hogue au début, lorsqu'il avait demandé ce qu'est un artiste professionnel.

Certes, au sens politique, avec un petit «p», le projet de loi concerne bien le statut de l'artiste au Canada, mais il faut bien convenir que ses dispositions fondamentales sont plutôt axées sur les problèmes de relations de travail. De ce fait, le titre du projet de loi ne semble pas en décrire exactement l'objet.

M. Anglin: Puis-je vous donner quelques précisions à ce sujet?

Je crois qu'il convient d'envisager le projet de loi C-7 dans un contexte très général et en tenant compte de son origine. En effet, l'adoption de ce projet de loi a été vivement recommandée au gouvernement par un grand nombre de commissions d'enquête ou de groupes de travail qui ont interrogé de nombreux représentants du monde des arts. Bien sûr, si le projet de loi C-7 constituait la seule réponse du gouvernement à toutes les recommandations qui ont été formulées, on pourrait légitimement dire que c'est une réponse incomplète.

Cela dit, je crois que le projet de loi va au-delà des questions de relations de travail car les principes qu'il établit, à l'article 2, et le nouveau conseil qui est envisagé, organisme consultatif permanent pouvant examiner toutes sortes de

[*Text*]

important, if not more important, than the labour regime that responds to a particular, specific need that is in this bill to address the special status of the artist. But there are other things that have been brought along in the wake of the status-of-the-artist legislation, such as tax incentives, which we discussed the other day, and other activities in both law and practice. I think you will hear the arts organizations saying that this is a whole approach. I would go almost as far as saying it's a holistic approach.

[*Translation*]

questions, constituent des éléments aussi importants, voire plus importants, que le mécanisme des relations de travail qui est proposé, et qui répond au demeurant à des besoins spécifiques concernant le statut spécial de l'artiste. Mais ce n'est pas tout. En plus de ce projet de loi sur le statut de l'artiste, il y a d'autres dispositions à considérer, par exemple des stimulants fiscaux dont nous avons discuté l'autre jour, et d'autres mesures d'ordre législatif et d'ordre pratique. En fait, je suis convaincu que les organismes qui oeuvrent dans le secteur des arts n'hésiteront pas à dire que l'approche du gouvernement à ce chapitre est une approche tout à fait globale, je dirais presque, holistique.

• 1755

It's not a complete picture and that's why there is an advisory council that will continue research. It's set up under this bill on a permanent basis to come up with more and more ways to provide a social security system that could be available to artists. That's one of their projects, and there are many others that will come now and many that we can't think of.

Au fond, le projet de loi ne constitue pas le dernier mot à ce sujet, et c'est au conseil consultatif qu'il appartiendra de poursuivre les recherches. Ce conseil permanent devra trouver d'autres méthodes pour offrir aux artistes un système de sécurité sociale satisfaisant. Ce sera l'une de ses responsabilités, et il en aura bien d'autres qui se grefferont plus tard à celle-là.

I think the bill is more than just what you find between the front and the last page here. If it were not more than that, I think your comment about it being lacking might be more persuasive with the arts organizations.

Autrement dit, ce qu'envisage le projet de loi dépasse largement ce que l'on trouve entre sa première et sa dernière pages. Si la politique envisagée n'allait pas au-delà de ce texte, je crois que vous pourriez sans doute convaincre plus facilement les organismes du monde des arts que c'est insuffisant.

The Chairman: Thank you very much. I appreciate that. Mr. McDermott, did you have any closing comments you wanted to make?

Le président: Merci beaucoup. Je vous remercie de cette précision. Monsieur McDermott, avez-vous quelque chose à dire en guise de conclusion?

Mr. McDermott: I don't have much more than Mr. Anglin has said, Mr. Chairman. It's true that the professional relations part of this bill takes up most of the paper that the bill is printed on. But it is a labour relations statute or professional relations statute from clause 5 on. It models, in many ways, what you find in a traditional labour relations statute.

M. McDermott: Je n'ai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire M. Anglin. S'il est vrai que la majeure partie du projet de loi concerne des questions de relations professionnelles, ou de relations de travail, c'est seulement à partir de l'article 5. De fait, ces dispositions s'inspirent de celles que l'on trouve généralement dans toute législation sur les relations de travail.

With respect to the expertise of the potential board members or tribunal members, I think you have to keep in mind that the people who will be appearing before the tribunal will be fully versed in the cultural industries. They will be making their cases for representation and they will be making their cases about the nature of sectors and so on. These will be the people who will bring the professional expertise to bear in front of people who will be determining in a quasi-judicial fashion what the outcome of the application should be.

Pour ce qui est des compétences des futurs membres du conseil ou du tribunal, ce n'est probablement pas le facteur le plus important car ce sont surtout les personnes qui se présenteront devant le tribunal qui connaîtront le mieux les industries culturelles. Ce sont elles qui viendront exposer en détail les problèmes de leurs secteurs. Ce sont elles qui viendront donner des conseils spécialisés et professionnels aux membres du conseil, qui seront appelés à prendre des décisions dans un contexte quasi judiciaire.

Naturally, I am sure the Minister of Labour will be looking for people who have some experience of the cultural world, but he will also keep very much in mind that there will be a need for expertise in labour matters and in labour law. If you don't have that, you are probably going to end up in the courts more often than not. I think that would be a shame for everybody concerned. I think that's a point that should be kept in mind.

Je ne doute pas un instant que le ministre du Travail s'efforcera de choisir des personnes qui ont une certaine expérience du monde des arts, mais en veillant aussi à ce qu'elles connaissent bien les questions de relations de travail. Si tel n'était pas le cas, on se retrouverait probablement devant les tribunaux beaucoup plus souvent qu'on ne le voudrait, ce qui serait préjudiciable à tout le monde. Voilà ce que je voulais ajouter.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much. We appreciate that intervention. Your work was very helpful and you didn't get very badly questioned.

We will continue now with a very brief in camera meeting of the committee. The public portion of this meeting is now adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Merci beaucoup. Nous vous remercions de cette intervention. Vos commentaires nous seront fort utiles, et je dois dire que les députés ne vous ont pas interrogés de manière trop sévère.

Nous allons maintenant nous réunir à huis clos. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Communications:

Perry Anglin, Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage;

Gaston Blais, Director General, Arts and Policy;

Hubert Lussier, A/Director, Arts Policy;

Richard Ouellet, Counsel, Legal Services.

From the Department of Labour:

Michael McDermott, Senior Assistant Deputy Minister, Federal Mediation and Conciliation Service;

Debra Robinson, Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service;

Rob Cook, Legal Counsel.

TÉMOINS

Du ministère des Communications:

Perry Anglin, sous-ministre adjoint, Arts et patrimoine;

Gaston Blais, directeur général, Arts et politiques;

Hubert Lussier, directeur intérimaire, Politique des arts;

Richard Ouellet, avocat, Services juridiques.

Du ministère du Travail:

Michael McDermott, sous-ministre adjoint principal, Service fédéral de médiation et de conciliation;

Debra Robinson, directrice, Projets législatifs et spéciaux; Service fédéral de médiation et de conciliation;

Rob Cook, conseiller juridique.

Available from Canada Communication Group -- Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 36

Wednesday, March 18, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 36

Le mercredi 18 mars 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 18, 1992
(62)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 6:55 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the Canadian Conference of the Arts: Keith Kelly, National Director; Paul Siren.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made statements and answered questions.

At 8:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 18 MARS 1992
(62)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 18 h 55, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: De la Conférence canadienne des arts: Keith Kelly, directeur national; Paul Siren.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule nº 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 20 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday March 18, 1992

• 1900

The Chairman: Order, please.

We'll start by welcoming Keith Kelly of the Canadian Conference of the Arts, and Mr. Paul Siren. It is nice to have you both here to address us on Bill C-7. We have your presentation, and it has been translated into both official languages. Without further ado, Mr. Kelly, I invite you to address the committee.

Mr. Keith Kelly (National Director, Canadian Conference of the Arts): Thank you, Mr. Chairman, for the opportunity for the Canadian Conference of the Arts to meet with the committee to discuss this most important legislation.

As you know, the Canadian Conference of the Arts has been one of the most active promoters of legislation and policy to improve the socioeconomic status of Canadian artists. Since the Department of Communications launched the Siren-Gelinas Task Force on the Status of the Artist in 1986, and subsequently created the Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist, the CCA and the artistic profession have invested a great deal of energy in considering the specific measures that would be required to create an environment in which the economic conditions of professional artists in Canada can be improved.

The report of your committee was a critical step that led to the articulation of a broad policy initiative by the federal government in this area.

While Bill C-7 may represent for some in the artistic community a narrow approach to the problem, it is the assertion of the CCA that this legislation cannot be viewed in isolation from other policy initiatives that are dependent on this legislation for their existence and progress.

One such initiative is the commitment by the government to pursue a social benefit plan for self-employed professional artists who are not currently part of any social benefit scheme. Research on the extent of demand for and the cost of providing such coverage was supported by the Department of Communications and was undertaken by the CCA in co-operation with other national art service organizations last year.

Since the study was conducted, ACTRA Fraternal Benefit Society, the only artist-owned insurance company in the world, has agreed to extend the benefits it provides to actor members to any self-employed artist in any discipline in Canada. Again, the Department of Communications and the Canadian Council on the Status of the Artist are working closely with the artistic profession to find the resources required to establish and maintain this broadened social benefit plan.

One of the key elements in the discussions on the status of the artist has been an affirmation of the economic and moral rights of the creator or copyright owner over the use of their work.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 18 mars 1992

Le président: À l'ordre.

Nous accueillons ce matin Keith Kelly, de la Conférence canadienne des arts, et M. Paul Siren, qui vont nous parler du projet de loi C-7. Nous avons reçu votre mémoire, dans les deux langues officielles, et je vous donne donc immédiatement la parole.

M. Keith Kelly (directeur national, Conférence canadienne des arts): Merci, monsieur le président, d'offrir à la Conférence canadienne des arts la possibilité de présenter au Comité son opinion sur ce projet de loi des plus importants.

Comme vous le savez, la Conférence canadienne des arts est l'un des partisans les plus vigoureux de l'adoption d'un texte de loi et d'une politique ayant pour objet de rehausser le statut socio-économique des artistes canadiens. Depuis que le ministère des Communications a mis sur pied le groupe de travail Siren-Gélinas sur le statut de l'artiste, en 1986, ce qui a donné suite à la création du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, la CCA et les milieux artistiques se sont penchés avec beaucoup d'attention sur les mesures qu'il faudrait adopter pour favoriser l'instauration au Canada d'un milieu susceptible de rehausser le statut économique des artistes professionnels.

Le rapport de votre comité a été une étape décisive dans l'élaboration d'une politique fédérale de grande envergure à ce chapitre.

Bien que le projet de loi C-7 puisse être considéré par certains artistes comme une initiative relativement timide dans ce domaine, la CCA affirme qu'il faut l'analyser dans le contexte des autres volets de la politique fédérale dont l'existence et l'évolution dépendent de ce projet de loi.

Je veux notamment parler de l'engagement qu'a pris le gouvernement d'instaurer un régime d'avantages sociaux à l'intention des artistes professionnels indépendants qui ne sont actuellement protégés par aucun régime de cette nature. Avec la coopération d'autres organismes nationaux oeuvrant dans le domaine des arts, la CCA a étudié, l'an dernier, la demande et le coût relatifs à un tel régime, avec l'appui du ministère des Communications.

Depuis lors, la ACTRA Fraternal Benefit Society, seule société d'assurance au monde appartenant aux artistes, a convenu d'offrir à tout artiste indépendant du Canada, dans quelque discipline que ce soit, les avantages sociaux qu'elle offre à ses membres. Le ministère des Communications et le Conseil canadien sur le statut de l'artiste collaborent étroitement avec les professions artistiques pour trouver les ressources requises afin d'établir et de gérer ce régime de protection sociale élargi.

L'un des principaux éléments des discussions portant sur le statut de l'artiste a été l'affirmation des droits économiques et moraux du créateur ou du détenteur de droits d'auteur.

[*Texte*]

The introduction of phase 1 of revisions to the Copyright Act began a movement to secure greater economic and moral rights. Further progress is expected later this year with the introduction of phase 2 of copyright revisions, which are said to include neighbouring rights and expanded moral rights for some classes of creators. The CCA views these changes as directly related to the larger issue of the status of the artist in Canada.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Are you reading from a new statement? I have your statement of fundamental principles and I have a newly translated document, but are you reading from a new statement?

Mr. Kelly: I'm reading from some comments that put our brief in context.

The Chairman: He's not reading the brief.

Mrs. Finestone: That's obviously why I couldn't follow him.

The Chairman: Go ahead, Mr. Kelly.

Mr. Kelly: As certain members of your committee understand very well, taxation of the artist has been a preoccupation of the CCA and other cultural organizations for a long time.

• 1905

While the current Bill C-7 does not contain income tax measures, it was to the great satisfaction of the CCA that three tax measures that form part of the status of the artist policy thrust were passed before Christmas. Again, without the commitment of the government to this legislation and to a broader policy context on the status of the artist, this progress would not have been possible.

Other discussions currently under way concerning training, the expansion of the unemployment insurance program to cover some self-employed performing artists, and the renewed attention to the issue of the cultural labour market can be seen as developments that are related to the economic conditions of Canada's professional artists.

While many of these discussions are in their infancy, collectively they represent a most encouraging direction in the development of federal cultural policy. It is for this reason that Bill C-7 represents a major landmark in the evolution of federal cultural policy and has earned the active support of our organization.

As for the contents of the legislation itself, the CCA has provided a brief that touches upon the three areas of the bill, namely the statement of fundamental principles, the Canadian Council on the Status of the Artist, and the labour relations provisions of the legislation. Our position on these issues is clearly spelled out in this submission. However if you have any questions on any aspect of the brief, it would be our pleasure to respond to you.

It is now my distinct pleasure and privilege to turn to Paul Siren, perhaps the single greatest authority on the status of the artist in Canada, to offer his thoughts on the legislation and related policies.

[*Traduction*]

L'adoption de la première série de modifications à la Loi sur le droit d'auteur a lancé un processus destiné à garantir des droits économiques et moraux plus élevés. Une autre étape sera franchie plus tard cette année, nous l'espérons, lorsque commencera la deuxième phase des modifications concernant les droits d'auteur qui devrait, selon nos informations, porter sur les droits secondaires et des droits moraux élargis pour certaines catégories de créateurs. Selon la CCA, ces modifications sont directement reliées au problème plus général du statut de l'artiste au Canada.

Mme Finestone (Mont-Royal): Êtes-vous en train de lire un nouveau mémoire? J'ai le texte de votre énoncé de principe, ainsi qu'un autre document traduit, mais je n'arrive pas à suivre ce que vous lisez?

M. Kelly: Je lis un autre document qui est destiné à replacer notre mémoire dans un contexte plus général.

Le président: Il ne lit pas le mémoire.

Mme Finestone: Voilà pourquoi je ne pouvais le suivre.

Le président: Poursuivez, monsieur Kelly.

M. Kelly: Comme le savent très bien certains membres de votre comité, la CCA et d'autres organismes culturels attachent depuis longtemps beaucoup d'importance aux questions fiscales concernant les artistes.

Certes, le projet de loi C-7 ne concerne pas l'impôt sur le revenu, mais la CCA a été très heureuse de voir que la politique sur le statut de l'artiste adoptée avant Noël comportait trois mesures fiscales. Encore une fois, sans la détermination du gouvernement à proposer ce texte de loi et à formuler une politique plus générale sur le statut de l'artiste, ce progrès n'aurait pas été possible.

D'autres débats se poursuivent actuellement sur la formation professionnelle, l'application du régime d'assurance-chômage à certains artistes du spectacle indépendants , et la question générale du marché du travail culturel; ces trois questions peuvent être considérées comme des éléments directement reliés au statut économique des artistes professionnels du Canada.

Bien que certaines de ces discussions viennent tout juste de commencer, elles représentent collectivement un indice très encourageant de l'évolution probable de la politique culturelle du gouvernement fédéral. Voilà pourquoi le projet de loi C-7, qui constitue une étape décisive dans l'évolution de cette politique, jouit de l'appui vigoureux de notre organisation.

En ce qui concerne la teneur même du projet de loi, la CCA vous a remis un mémoire exposant clairement sa position sur les trois volets du texte, à savoir la déclaration de principes fondamentaux, le Conseil canadien du statut de l'artiste et les relations de travail. Si vous avez des questions à nous poser à ce sujet, nous y répondrons avec plaisir.

Je suis maintenant très heureux de donner la parole à Paul Siren, qui est probablement l'autorité canadienne en ce qui concerne le statut de l'artiste canadien, afin qu'il vous présente sa position sur le projet de loi et les politiques correspondantes.

[*Text*]

As you know, Mr. Siren was part of the Canadian delegation responsible for drafting the Belgrade recommendations on the status of the artist in 1980. He also served as co-chair of the federal task force on the status of the artist in 1986, and subsequently as co-chair of the Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist from 1987 to 1990. He was also the general secretary of ACTRA and the president of the Canadian Conference of the Arts from 1988 to 1990. I'm sure his insights will be useful to you at this time. Thank you.

Mr. Paul Siren (Canadian Conference of the Arts): Thank you very much, Mr. Chairman and members of the committee. I'm not applying for a position, despite the résumé delivered by my friend and colleague, Mr. Kelly.

The enactment of Bill C-7 would, in my view, herald a statutory recognition of the creative, visual and performing artist as a professional who is vital and integral to the continuation and the development of our society.

It is not my intention to repeat the excellent reports of this committee on previous occasions—some two years ago—or in fact the government response to the committee report, both of which urged the enactment of this legislation as an imperative need in order to be able to provide the Canadian professional artist with the opportunity to provide their maximum and optimum contribution to the development of our society.

I would however, by way of explanation, comment on a few points. The first of these is that the concept of this legislation was not a momentary inspiration of any individual artist or otherwise. The concept was developed as a result of an extended discussion and examination with hundreds of artists across the country in every sector of the Canadian arts community.

It is also the product of a national conference sponsored by the Canadian Conference of the Arts, where artists and arts organizations examined the need and the nature of this type of legislation. I might say it is the resolve, from our experience, of every organization representing artists in all disciplines and in fact several of the production organizations related to the development of artistic work in this country.

The provisions establishing the collective bargaining rights for self-employed artists is not an item that was pulled out of the air either. The Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist, established by Flora MacDonald when she was Minister of Communications, met with representatives of Labour Canada and the Canada Labour Relations Board, and the question placed before the representatives of these two bodies was whether they would consider embracing self-employed artists within the framework of the Canada Labour Code. We received the clear impression and the clear response from the representatives of both Labour Canada and the Canada Labour Relations Board that they were not prepared to introduce amendments to the Canada Labour Code, and they did not consider it advisable to consider amendments, that would in fact embrace self-employed artists within the scope of that legislation.

[*Translation*]

Comme vous le savez, M. Siren faisait partie de la délégation canadienne qui a rédigé la Recommandation de Belgrade sur le statut de l'artiste en 1980. Il a également coprésidé le groupe de travail fédéral sur le statut de l'artiste, en 1986, puis coprésidé le Conseil consultatif canadien sur le statut de l'artiste, de 1987 à 1990. Il a été secrétaire général de l'ACTRA et président de la Conférence canadienne des Arts de 1988 à 1990. Je suis sûr que son exposé sera fort utile pour la suite de vos débats. Merci.

M. Paul Siren (Conférence canadienne des Arts): Merci beaucoup, monsieur le président. Malgré le curriculum vitae que vient de donner mon ami et collègue, M. Kelly, je dois vous dire que je ne suis candidat à aucun poste.

À mes yeux, l'adoption du projet de loi C-7 témoignerait enfin de la reconnaissance du rôle vital et essentiel que jouent les artistes créateurs, visuels et du spectacle dans la préservation et l'épanouissement de notre société.

Je n'ai pas l'intention de répéter ici les positions prises par votre comité, notamment il y a deux ans, ni les réponses du gouvernement, car il s'agissait à chaque fois de positions favorables à l'adoption de ce texte de loi pour permettre aux artistes professionnels canadiens de continuer à contribuer de manière maximale et optimale à l'épanouissement de la société.

Je voudrais plutôt faire quelques remarques complémentaires, en guise d'explication. Tout d'abord, ce projet de loi n'est pas le fruit de l'éclair de génie d'un artiste ou de qui que ce soit d'autre. C'est plutôt le fruit de longues consultations et discussions menées avec des centaines d'artistes du pays, dans tous les secteurs du monde des arts canadien .

C'est également le fruit d'une conférence nationale qui avait été organisée par la Conférence canadienne des Arts pour permettre aux artistes et aux organisations artistiques d'examiner la nécessité et la nature de ce type de texte législatif. Je pourrais même dire que ce texte de loi est le fruit de la détermination de toutes les organisations canadiennes représentant des artistes et de plusieurs organisations de production qui s'intéressent de près à l'épanouissement des arts dans notre pays.

De même, les dispositions entérinant le droit de négociation collective des artistes indépendants n'ont pas été inventées du jour au lendemain. Le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste, mis sur pied par Flora Macdonald lorsqu'elle était ministre des Communications, avait rencontré des représentants de travail Canada et du Conseil canadien des relations de travail pour examiner s'il serait possible de faire bénéficier les artistes indépendants des dispositions du Code canadien du travail. Nous avions alors eu la très nette impression que les représentants de Travail Canada et du Conseil canadien des relations du travail n'étaient absolument pas disposés à proposer de modifications au Code canadien du travail et qu'ils n'étaient pas du tout prêts à envisager d'inclure les artistes indépendants dans le champ d'application du Code.

[*Texte*]

In addition to the fact that the advisory committee then proceeded to develop the Canadian Artists' Code, which is a predecessor to the material finally developed into Bill C-7, there are other reasons why there is a need for this legislation. I am sure many of you are aware of the reasons, but let me recite them briefly.

The current legal void that places organizations, representatives, and self-employed professional artists—mainly performing artists—such as Canadian Actors' Equity, the American Federation of Musicians, ACTRA, Directors Guild, Union des artistes, and SARDEC, in a legal void and subject to the provisions of the Combines Investigation Act... I might say I have personal experience in that respect. In the latter 1970s, when I was with ACTRA, our records were removed by investigators for the combines act. Fortunately no charges were laid. Nevertheless, we did not have our records for about six months.

Also, we feel there is a need for a separate process for the artistic community, not only because it is unique, in its own way, as a section of our society...but the need for a tribunal and procedures that respect and support the actual evolution of collective bargaining insofar as agreements exist with the theatre, with television and radio, with motion pictures...which is a fundamental departure, in my view, from the adversarial thrust incorporated in the Canada Labour Code.

I am not being critical of the code when I say that. This thrust is the result of the history and the structure that developed from the very serious struggles that occurred for decades in the industrial milieu—certainly in mining, forestry, the manufacturing industry. The experience of collective bargaining in the cultural sector is quite different. I might say current labour legislation, whether federal or provincial, is the offspring of the legislation that was developed beginning with World War II, with the Industrial Disputes Investigation Act.

The atmosphere and the interest in, as well as the practice of, collective bargaining in the theatre, in television, radio, and motion pictures, are fundamentally different from those experienced in the industrial world. One of the reasons for this difference is the fact that both parties to collective agreements are involved in the creative process, and their attitude is quite different in terms of seeing the effect and the practicality of the agreements they negotiate between themselves.

[*Traduction*]

Le Comité consultatif a alors décidé d'élaborer le Code des artistes canadiens, qui a été en quelque sorte le précurseur du projet de loi C-7, mais d'autres facteurs ont milité en faveur de ce projet de loi. Je suis sûr que vous en connaissez la plupart, mais il n'est pas inutile de les rappeler brièvement.

Il s'agit tout d'abord du vide juridique qui place actuellement de nombreuses organisations, des représentants d'artistes et des artistes indépendants, surtout du spectacle, dans une situation particulièrement difficile en les assujettissant aux dispositions de la Loi des enquêtes sur les coalitions. Pour ce qui est des organisations, je songe notamment à la Canadian Actors Equity, à la American Federation of Musicians, à l'ACTRA, à la Directors Guild, à l'Union des artistes, à SARDEC, etc. Peut-être pourrais-je évoquer ici une expérience personnelle à ce sujet. À la fin des années 70, lorsque je faisais partie de l'ACTRA, nos dossiers ont été saisis par des enquêteurs, en vertu de la Loi des enquêtes sur les coalitions. Heureusement, aucune accusation n'a été portée contre nous mais nous n'en avons pas moins été privés de nos dossiers pendant près de six mois.

Nous croyons également qu'il est nécessaire de prévoir une structure distincte pour le monde des artistes, non seulement parce qu'il s'agit d'une entité tout à fait unique au sein de notre société, mais aussi parce qu'il est nécessaire d'instaurer un tribunal et des procédures spécifiques afin d'appuyer et de favoriser l'évolution du droit à la négociation collective en tenant compte des ententes qui existent dans le monde du théâtre, de la télévision, de la radio et du cinéma. À mon sens, cette démarche constitue un progrès fondamental par rapport au système contradictoire établi par le Code canadien du travail.

Laissez-moi préciser que je ne dis pas cela pour critiquer le Code. En effet, son orientation est le fruit de notre histoire et des luttes très dures qui ont caractérisé, pendant des décennies, le monde de l'industrie, en tout cas de l'industrie minière, de l'industrie forestière et de l'industrie manufacturière. Dans le secteur culturel, la négociation collective a connu une évolution tout à fait différente. Il n'est sans doute pas exagéré de dire que la législation actuelle du travail, à l'échelle fédérale ou provinciale, constitue l'aboutissement de mesures qui ont été adoptées depuis la Deuxième Guerre mondiale, avec la Loi des enquêtes en matière de différends industriels.

Or, la négociation collective telle qu'elle est envisagée et pratiquée dans les milieux du théâtre, de la télévision, de la radio et du cinéma est radicalement différente. L'une des raisons en est que les deux parties aux conventions collectives contribuent au processus de création, ce qui les amène à avoir une attitude tout à fait différente lorsqu'elles doivent juger des conséquences éventuelles et des possibilités d'application des textes qu'elles négocient.

[*Text*]

• 1915

There is also an interchange in terms of responsibility and category of work. One day one may be a performer, the next day a producer, the day after that a writer, and the day after that a performer, or on some days you may be all three or four of these categories. Therefore, you take an entirely different approach in respect to the manner in which the collective bargaining process is developed within the community.

Also, to be quite candid about it, there is not the same kind of economic threat posed by the union as there is in certain industrial sectors. Nor is there a history of relations in the same way as there is in some industrial sectors. Therefore, the relationship is not only unique, it is also a relationship that is quite different and, I suggest, more constructive in the cultural area.

Mr. Kelly, in the CCA brief, has already alluded to the refining amendments to Bill C-7. May I say I fully endorse the representations made by the CCA. I can only urge the committee to give priority and speedy introduction of a revised bill to Parliament. There is, in my opinion, an opportunity for Canada to put a star in the legislative cosmos of the western world.

Thank you, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Siren.

If that completes your presentation, I think we will commence the questioning.

I note one specific recommendation for an amendment that you make with respect to paragraph 2.(e) and subclause 22.(2). Are there any other specific amendments that you propose?

Mr. Kelly: Those were the only substantive ones. We have also talked about the appointment process where the Minister of Labour has the key responsibility in consultation with the Minister of Communications.

The Chairman: This is to the tribunal?

Mr. Kelly: Yes, exactly. But the ones of most significance, I suppose, are to subclause 22.(2) and paragraph 2.(e). We also have recommendations regarding clause 8, the exemptions area. Those three.

The Chairman: So there are four areas: subclause 22.(2), clause 8, paragraph 2.(e), and the tribunal appointments.

Mr. Kelly: Yes.

The Chairman: Are there any other areas? Do you not suggest something with respect to the lending right?

Mr. Kelly: That is paragraph 2.(e).

The Chairman: I realize that is 2.(e), but—

Mr. Kelly: I am sorry. We say that the formulation of 2.(e) in its current state is really not binding on anyone, that the government can certainly recognize the importance artists attach to compensation for the public use of their work. But that really doesn't translate into anything.

[*Translation*]

En outre, il y a des échanges constants en ce qui concerne la responsabilité et l'exécution du travail. Dans le monde des arts, quelqu'un peut être un jour artiste, le lendemain producteur, le jour suivant auteur et certains jours les trois à la fois. On est donc amené à envisager de manière tout à fait particulière l'évolution du processus de négociation collective.

D'autre part, pour être tout à fait franc, les syndicats ne posent pas, dans le monde des arts, le même genre de menace économique que dans certaines branches d'industries. De plus, les relations de travail n'y ont pas évolué de la même manière. En conséquence, je crois pouvoir dire que les relations établies entre les parties sont non seulement uniques, elles sont aussi plus constructives.

M. Kelly a indiqué dans le mémoire de la CCA les modifications qu'il faudrait apporter au projet de loi C-7 pour l'améliorer. J'appuie sans réserve ses recommandations à ce sujet. Pour conclure, je ne puis qu'implorer le Comité d'étudier rapidement ce projet de loi pour proposer un texte amélioré au Parlement. À mon sens, le Canada a là l'occasion de devenir une véritable étoile dans le cosmos législatif du monde occidental.

Merci, monsieur le président.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Siren.

Si cela termine votre exposé, je vais ouvrir la période des questions.

J'ai vu dans votre mémoire que vous recommandez une modification au sujet de l'alinéa 2e) et de l'article 22.(2). Il y en a-t-il d'autres?

M. Kelly: Non, ce sont les deux amendements principaux que nous proposons au texte de loi. Cependant, nous parlons aussi dans le mémoire du processus de nomination, en vertu duquel le ministre du Travail détiendrait un pouvoir essentiel, après consultation du ministre des Communications.

Le président: Il s'agit là du tribunal, n'est-ce pas?

M. Kelly: Exactement. Cela dit, nous ne proposons que deux amendements spécifiques au texte de loi. Pardon, nous avons également formulé des recommandations au sujet de l'article 8, concernant les exclusions. Nous proposons donc trois amendements.

Le président: Non, vous en proposez quatre, concernant respectivement l'article 22.(2), l'article 8, l'alinéa 2e), et la nomination des membres du tribunal.

M. Kelly: Oui.

Le président: Y a-t-il autre chose? N'avez-vous pas proposé quelque chose au sujet du prêt public des oeuvres?

M. Kelly: Cela concerne l'alinéa 2e).

Le président: J'entends bien mais. . .

M. Kelly: Veuillez m'excuser. Nous reprochons à l'alinéa 2e) de n'avoir aucune valeur exécutoire à l'égard de quiconque. Autrement dit, le gouvernement peut fort bien être sensible à l'importance qu'attachent les artistes à être rémunérés lorsque leurs oeuvres sont prêtées, mais cela ne donne rien sur le plan concret.

[*Texte*]

Certainly our colleagues, in particular the writing community, were hopeful that the government would take this opportunity to recognize the public lending right program or the principle that would reflect a commitment to the public lending right program, then follow that in the bill with a recognition of the commission.

The Chairman: What is the wish of the committee? Would you like in questioning to sort of go through the public lending right and then go to 22.(2), or do you want to hop, skip, and jump around the bill?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I have a question on the public lending right.

Mrs. Finestone: I want to start with appointments to the tribunal, Mr. Chairman, as I think that is fundamental, particularly in light of what Mr. Siren has just said, that the experience he has underscored in labour negotiations could perhaps be watched and be more effectively put into place.

The Chairman: Okay. I think what we will do is let each member pursue their own line of questioning.

We will start with Mrs. Finestone. Geoff Scott had his hand up very first thing, so we will hopscotch over to him, then Mr. de Jong, and back to Dr. Hogue. All will have their turn.

• 1920

Mrs. Finestone: First of all, we are very honoured to have you with us, Mr. Siren. You bring a history and corporate memory that we will all benefit from, and certainly your introductory remarks bespeak that particular knowledge. You were certainly at the very outset an instigator of some of this change, and were very much a part of it.

Dealing with the Canadian Council on the Status of the Artist, where we outline what its mandate would be and we indicate that the council will provide information and advice to the minister, etc., we have been very concerned as a committee, when discussing the matter with the minister and with the department staff, about how we could be assured that the consultation between the Minister of Communications and the Minister of Labour would be effective in ensuring the nominations to the tribunal would reflect the kind of competence, not only in law but also in experience, and would enable the kinds of definitions and the kind of understanding that normally would take into consideration the kind of negotiations that they are not used to in the Canada Labour Relations Board.

In order to ensure that the Minister of Communications and the Minister of Labour get the proper kinds of names of people who could then carry on the work, how would you feel if we added, as an addition to the mandate of this council, their obligation to provide for consideration by both ministries of appointments to that tribunal, a list from which the Governor in Council may select, a list to which both the Minister of Communications and the Minister of Labour could have access, keeping in mind the two very primary roles of that tribunal, which would require legal expertise as well as an in-depth knowledge of the various constituent artists' groups that would be involved?

[*Traduction*]

Nos collègues, notamment les écrivains, espéraient que le gouvernement saisirait cette occasion pour reconnaître la notion de prêt public des oeuvres, ou qu'il prendrait un engagement à cet égard, ce qui se serait traduit par une reconnaissance du rôle de la Commission dans le projet de loi.

Le président: Je voudrais demander aux membres du Comité s'ils souhaitent intervenir dans ce débat sur le prêt public des oeuvres, avant de passer aux autres éléments du mémoire?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voudrais poser une questions sur ce sujet.

Mme Finestone: Pour ma part, monsieur le président, je voudrais aborder d'abord la composition du tribunal, qui me paraît être un problème fondamental, notamment à la lumière des déclarations de M. Siren au sujet de l'évolution traditionnelle des relations de travail et des négociations dans le monde des arts.

Le président: Très bien. Vous prendrez donc la parole chacun à votre tour, sur les sujets qui vous intéressent.

Je donne d'abord la parole à M^me^ Finestone, puis à Geoff Scott, qui avait levé la main, puis à M. de Jong et à M. Hogue. Vous aurez tous votre tour.

Mme Finestone: Je tiens d'abord à vous dire que c'est un honneur pour nous de vous accueillir, monsieur Siren. Votre longue expérience des questions dont nous sommes saisis, et dont témoignent à l'évidence vos remarques préliminaires, nous sera manifestement très bénéfique. Il est évident que vous avez été l'un des premiers à avoir contrivué à la création de ce projet de loi.

Parlons d'abord du Conseil canadien du statut de l'artiste, qui serait chargé, notamment, d'adresser les informations et les conseils au Ministre. Lorsque nous en avons discuté avec le Ministre et ses collaborateurs, nous nous sommes demandé comment nous pourrions avoir l'assurance que les consultations entre le ministre des Communications et le ministre du Travail pourraient garantir efficacement que les membres du tribunal auraient les compétences voulues, non seulement dans le domaine du droit mais aussi dans celui des arts, pour être capables d'envisager les négociations d'une manière qui n'est sans doute pas habituelle pour le Conseil canadien des relations de travail.

Si nous voulons que le ministre des Communications et le ministre du Travail aient accès à des personnes compétentes, eu égard aux critères que je viens d'évoquer, que pensez-vous de l'idée d'inclure dans le mandat de ce conseil l'obligation de leur soumettre une liste de noms parmi lesquels le gouverneur en conseil pourrait faire son choix? De cette manière, nous aurions l'assurance que les membres du tribunal seraient non seulement des juristes parfaitement compétents, mais aussi des personnes ayant une connaissance intime des divers milieux artistiques concernés.

[*Text*]

Mr. Siren: I think that would be very useful in terms of consultation, and also for the opportunity to be able to draw from the community, both from the artists and from the producers, the necessary personnel to be able to reflect the experience of the community. Obviously, I agree with you that there has to be legal expertise in some way. Whether that is as part of the commission or outside council is something I am not prepared to argue about. But in any event, clearly in the administration of any statutory body there has to be some legal expertise.

I agree with you, Mrs. Finestone, that the essentials are to be able to develop the kind of tribunal that is reflective of the industry per se and of the experience of that industry.

Mrs. Finestone: I would suggest to you that given the very nature of the work that you are involved in, you use legal counsel umpteen zillion times to ensure that you are on the right track, that you are not in difficulty with copyright law, with negotiations that are being undertaken, so you certainly have the competence from a legal perspective, and you certainly have a wide range of very knowledgeable people in the field who would be effective as tribunal people on that list.

Would you like to give some thought to the nature of an amendment that you would like to submit to us in writing, which I would be very pleased to bring before this committee? I think that could be a very helpful assurance that this council is not merely one that is a dilettante in the field, but has got some very concrete responsibilities.

The second matter I would like to address with you is the public lending right. I know there's been a lot of concern about the language in paragraph 2.(e), "the importance to artists that they be compensated for the public lending of their works", and I know the chairman asked for a clarification from the Department of Communications on that particular matter. We've all been very aware of your concerns in this area and every one of us was anxious to know how that would be perceived.

• 1925

Now, one of the concerns we've looked at is programs like the book publishing development program, the cultural initiatives program, the museums assistance program, or the film and video assistance program, for that matter—Telefilm don't have statutory recognition either, and yet here you are singling out the public lending right for entrenchment.

Yesterday the officials suggested to us by entrenching the program it would be very difficult to make changes, that increased funding, for example, to such a program would require an amendment of Parliament. I wondered, if this was the case, would it not be better to entrench the Public Lending Right Commission, similar to the statutory recognition given to Telefilm? Or, in a sense, how about placing it under the Canada Council, now that it's been

[*Translation*]

M. Siren: Je crois que cela pourrait être fort bénéfique aux consultations. De plus, cela permettrait d'inclure dans le tribunal des représentants du milieu artistique, c'est-à-dire aussi bien des artistes que des producteurs, capables de tenir compte des besoins particuliers de ces milieux. Certes, je conviens avec vous qu'il est nécessaire que ces personnes soient également fort compétentes en droit. Quant à savoir si cette compétence devrait être intégrée à la Commission ou au Conseil, je vous laisse libres d'en juger mais il est évident que n'importe quel organisme statutaire doit être doté de ce genre de compétence.

J'estime comme vous, M^me^ Finestone, que le critère essentiel est d'instaurer un tribunal qui soit sensible aux besoins et à la nature spécifique du monde des arts.

Mme Finestone: Dans votre propre domaine d'activité, je suis sûre que vous avez déjà eu recours des milliards de fois à des conseillers juridiques pour vous assurer que vous ne faisiez pas fausse route par exemple en ce qui concerne la Loi sur les droits d'auteur ou les négociations auxquelles vous avez pu participer. Vous avez donc très certainement accès à des juristes fort compétents, mais aussi à des personnes connaissant très bien le monde des arts, et c'est précisément ce qu'il faudrait assurer pour ce nouveau tribunal.

Seriez-vous donc prêts à nous adresser le texte d'un amendement approprié à ce sujet, que je serais ravie de proposer au Comité? Je crois que cela nous donnerait l'assurance que ce Conseil ne sera pas simplement composé de dilettantes mais qu'il jouera un rôle très concret.

Le deuxième sujet que je voudrais aborder avec vous est celui du prêt public des oeuvres. Vous savez que le libellé de l'alinéa 2e) a suscité beaucoup de réserve. On y parle en effet de «l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres», et le président a demandé au ministère des Communications de nous fournir des éclaircissements à cet égard. Nous savons également que vous avez des préoccupations à ce sujet, et nous tenons absolument à en tenir compte.

L'un des problèmes est que cet alinéa porte sur le prêt public des oeuvres, alors que nous savons fort bien qu'il y a beaucoup de programmes qui existent dans ce domaine, comme le programme de développement de l'industrie de l'édition, le programme des initiatives culturelles, le programme d'aide aux musées, ou même le programme d'aide à l'industrie du film et du vidéo—même Téléfilm ne jouit pas de reconnaissance statutaire.

Hier, les responsables du Ministère nous ont dit qu'il serait très difficile d'apporter des changements à ces programmes, par exemple pour augmenter leurs crédits, s'ils étaient entérinés dans la loi, parce que cela exigerait alors une modification législative. Si tel est le cas, ne serait-il pas préférable que la Commission du droit de prêt public soit elle-même désignée dans la loi, de manière à lui accorder la même reconnaissance statutaire qu'à Téléfilm? Sinon, ne

[*Texte*]

merged with the Social Sciences and Humanities Research Council, and have that act amended, which should be coming into the House very shortly, and include the Public Lending Right Commission in there, which perhaps would do what you want to do?

At the same time, the principle would be enunciated within the bill and the actual application would be like under Telefilm sort of thing.

Mr. Kelly: That would be a very acceptable solution. As a matter of fact, one of the points of our presentation is to see that the status of the artist's initiative is much broader than the actual confines of Bill C-7—

Mrs. Finestone: I would hope so.

Mr. Kelly: —and this would certainly be acceptable.

The concern about the public lending right program is that the writers and the visual artists, when they look at the confines of the bill, don't see much they will benefit from, and the public lending right program was one to which, as you know, artists really attached a high degree of importance.

They felt if we were going to do this kind of legislation, this might be the right place to do it, but I agree with you, I think the revision of the Canada Council legislation affords a wonderful opportunity to accomplish exactly that, and to give it an extra measure of security by attaching it to the council in a permanent manner. I think that's an excellent idea.

Mrs. Finestone: Good. I'm glad you made the observation that you made, because I have to tell you in looking at this bill, my first reaction was, boy, if this is considered to be a bill for artists, I'm glad I'm not an artist. I wouldn't get much encouragement from it. It certainly is one that deals with organizations and structures and doesn't seem to essentially put dollars into their pocket.

However, I gathered from your introductory remarks, Mr. Siren, that it creates the environment for the support, acknowledgement, and recognition in a legal sense. Will the Income Tax Act now reflect. . .? If you recall the big argument we had about definition under the Income Tax Act of who should be recognized as an artist and I've forgotten the number, whatever that number was of the—

Mr. Kelly: IT 504.

Mrs. Finestone: Would this help resolve that particular matter in any way, shape, or form?

Mr. Kelly: I would like to answer that question. IT 504 was gazetted, I believe, as a result of that discussion, which tried to resolve the question of definition of artistic activity without implanting it in the Income Tax Act.

The tax measures that flow from this policy are really only three, and they're in place now. That is, a tax, an employment expense deduction for employed artists of 20% of their income to a maximum of $1,000 a year—

Mrs. Finestone: Outside income.

[*Traduction*]

pourrait-on la faire relever du Conseil des arts, qui a maintenant été intégré au Conseil de recherches en sciences sociales, ce qui obligera le gouvernement à proposer une modification à la loi pertinente?

De cette manière, le principe fondamental serait énoncé dans ce projet de loi, et la Commission disposerait de garanties législatives semblables à celles de Téléfilm.

M. Kelly: Ce serait là une solution tout à fait acceptable. En fait, l'objectif de notre mémoire est de faire en sorte que la reconnaissance du statut de l'artiste ne soit pas limitée aux dispositions spécifiques du projet de loi C-7.

Mme Finestone: Je l'espère bien.

M. Kelly: La solution que vous proposez nous conviendrait parfaitement.

Le problème est que les écrivains et les artistes visuels ne voient pas grand-chose qui puisse leur être bénéfique dans les dispositions du projet de loi concernant le prêt public des oeuvres, alors qu'ils y attachent beaucoup d'importance.

Ils s'attendaient incontestablement à ce que le projet de loi comporte des dispositions tout à fait claires à ce sujet. Cela dit, comme la loi relative au Conseil des arts devra être modifiée, nous aurons alors une occasion exceptionnelle de résoudre le problème en reliant la Commission de manière beaucoup plus solide et permanente au Conseil. Je crois que c'est une excellente idée.

Mme Finestone: Bien. Je suis heureuse de votre réaction car, je dois vous le dire, lorsque j'ai lu ce projet de loi, ma première réaction a été que, si c'est tout ce que l'on a trouvé pour régir le statut de l'artiste, je suis heureuse de ne pas en être une. Certes, on y parle d'organisations et de structures, mais on ne voit pas très bien en quoi cela mettra du beurre dans les épinards des artistes.

Cela dit, si j'ai bien compris votre exposé, monsieur Siren, vous croyez quand même que le projet de loi jette les bases juridiques nécessaires pour appuyer et reconnaître le statut de l'artiste. Qu'en est-il de la Loi de l'impôt sur le revenu? Vous vous souviendrez que nous avons eu de longs débats sur la définition de l'artiste dans la Loi de l'impôt sur le revenu, et je ne me souviens plus du numéro du. . .

M. Kelly: IT 504.

Mme Finestone: Cela pourrait-il résoudre ce problème?

M. Kelly: Me permettez-vous de répondre à cette question? Si je me souviens bien, le bulletin d'interprétation 504 avait été publié pour tenter de résoudre le problème de la définition des activités artistiques sans intégrer cette définition à la Loi de l'impôt sur le revenu.

Il n'y a en fait que trois mesures fiscales qui découlent de cette politique, et elles sont maintenant totalement en vigueur. Il s'agit d'une taxe, d'une déduction des dépenses professionnelles des artistes salariés, représentant 20 p. 100 de leur revenu, jusqu'à un maximum de 1,000$ par an. . .

Mme Finestone: De leur revenu extérieur.

[*Text*]

Mr. Kelly: Of earned income. Then there is the provision that allows visual artists or their estates to donate work from inventory for fair market value, and then there's the provision that allows national arts service organizations to apply for and hopefully obtain charitable status. Those are the three specific tax measures associated with the bill. The visual artists obviously have been pressing for the donations of work from inventory for quite a long time, so they have some satisfaction in that measure.

• 1930

There are still problems on the tax side. The whole issue of income averaging is an outstanding one. In fact, the entire issue of dual status is not entirely resolved, although our friends at the Department of Finance believe it is. There are still outstanding tax matters. We've made great progress on the tax side. For the status of the artist Bill C-7 is really the start; it's not the end. We can use the council and we can use the presence of the legislation to pursue other measures, both in terms of the taxation system and others, to continually improve the socio-economic condition of Canada's artists.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

Mr. Scott: May I say, with respect to Mr. Kelly, that, Mr. Siren, you have been something of a hero of mine for years in my other life, of course, but your testimony is very important to this committee and this bill.

I'd like to follow up on Mrs. Finestone's question about the public lending right. How do we enshrine it in the Constitution? Can we do it through copyright legislation? How do we do it?

Mr. Siren: It was our hope that we might be able to enshrine it in Bill C-7. Obviously that isn't what is being contemplated. As Mr. Kelly indicated, if it was to be introduced in the new Canada Council legislation as envisaged, then that obviously would provide the necessary protection for the maintenance of the particular structure that we're talking about. I suppose one could add also what Mrs. Finestone indicated, that there could be some reference to it in a more tangible way in Bill C-7 than is currently contemplated.

I think our concern is first of all that the public lending right is a means by which the artist receives direct contributions versus some other areas, such as the Telefilm fund, for instance, which is obviously extremely important and I don't want to in any way suggest that it isn't. But there it's an indirect type of arrangement rather than a direct contribution to the artist. That's the reason why the writer members of the arts community were very concerned that it should be enacted and enshrined in legislation, because it is something they receive directly for the use of their particular copyright works.

I'm sure, as Mr. Kelly indicated, if there is some other way of doing it and receiving the same result, by all means let's follow that route.

Mr. Scott: Let me put the same question to you then, Mr. Kelly. Can it be done through the Copyright Act?

[*Translation*]

M. Kelly: Du revenu gagné. Il y a ensuite la disposition qui autorise les artistes visuels ou leurs héritiers qui font don de leurs oeuvres à en enregistrer la juste valeur marchande, et il y a la disposition qui autorise les organisations nationales du monde des arts à demander le statut d'organisme de charité. Voilà les trois mesures fiscales précises qui ont été adoptées dans ce domaine. Les artistes visuels réclamaient depuis longtemps le droit de déduire la valeur des oeuvres dont ils font don, et ils ont relativement obtenu satisfaction à ce sujet.

Il ne faut cependant pas en conclure que tous les problèmes fiscaux ont été résolus. Mentionnons ainsi le problème de l'établissement de la moyenne du revenu, qui reste en suspens, tout comme le problème du double statut, bien que nos amis du ministère des Finances estiment qu'il n'y a plus aucune difficulté à ce chapitre. Certes, nous avons fait des progrès notables sur les questions de fiscalité. En ce qui concerne le statut de l'artiste, le projet de loi constitue beaucoup plus un début qu'une fin. Nous pourrions donc profiter du conseil et des dispositions de ce projet de loi pour obtenir satisfaction sur d'autres questions, notamment fiscales, afin de continuer à améliorer le statut socio-économique des artistes canadiens.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

M. Scott: J'aimerais dire à M. Siren, avant de poser mes questions, qu'il est depuis des années l'un de mes héros personnels. Bien sûr, votre témoignage au sujet de ce projet de loi est très important pour le Comité.

Je voudrais rester sur le sujet des prêts publics d'oeuvres. Comment entériner le droit d'indemnisation dans la Constitution? Pourrait-on l'entériner dans la Loi sur le droit d'auteur?

M. Siren: Nous espérions que ce droit serait intégré au projet de loi C-7, mais cela n'a manifestement pas été le cas. Comme l'a dit M. Kelly, s'il était intégré aux prochaines modifications qui seront apportées à la Loi sur le Conseil des arts, cela donnerait à la structure dont nous parlons la protection nécessaire. Nous pourrions cependant demander aussi, comme l'indiquait M^me^ Finestone, que l'on y fasse plus clairement référence dans le projet de loi C-7.

Notre premier souci est de faire en sorte que l'artiste reçoive une indemnisation adéquate du prêt public de ses oeuvres, en plus des contributions directes qu'il peut recevoir d'autres sources comme, par exemple, du fonds de Téléfilm, ce qui est manifestement extrêmement important et que je ne tiens pas du tout à sous-estimer. Il faut cependant reconnaître qu'il s'agit là d'un mécanisme indirect plutôt que d'une contribution directe à l'artiste. Voilà pourquoi les écrivains tiennent beaucoup à ce que ce droit soit reconnu par le législateur, car il s'agirait pour eux d'une rémunération directe pour l'utilisation de leurs oeuvres.

Cela dit, comme l'indiquait M. Kelly, s'il y a une autre méthode pour atteindre le même résultat, cela nous conviendra parfaitement.

M. Scott: Puis-je donc vous poser la même question, monsieur Kelly: peut-on le faire par le truchement de la Loi sur le droit d'auteur?

[*Texte*]

Mr. Kelly: It shouldn't be done through the Copyright Act because then it would be subject to national and reciprocal treatment and that would result in a major outflow of payments from the country. If it were placed in the Canada Council Act, if it were placed in Bill C-7, then it wouldn't have the same exposure to that kind of treatment.

Mr. Scott: It's national legislation.

Mr. Kelly: It's national legislation.

Mr. Scott: Okay, so we're talking about something very specific, as in Bill C-7.

Mr. Kelly: That's right.

Mr. Scott: We had quite a discussion in this committee yesterday with Mr. Perry Anglin about the important if not precedent-setting role that Quebec has played in this field. I'm wondering if you agree or disagree that Quebec is in fact serving as a model for the rest of the country. Should it or should it not be the model and if not, why not?

• 1935

Mr. Kelly: I certainly think the introduction of the two status-of-the-artist bills in Quebec was a great incentive to the federal government to get on with the business of drafting status-of-the-artist legislation.

With everything new, there has been a period of trial and error in the implementation of the act. We have learned a great deal about the approach: what works, what doesn't. Certainly one of the reasons, for example, we are calling for the creation of a specific tribunal with people with cultural experience is that the Quebec model did create a tribunal but used people from the labour department and with no cultural experience, and the resulting confusion was quite acute. So we feel we can look to Quebec as a model for both positive things and also those things to avoid.

I think it's fair to say the situation on a national level, introducing Bill C-7 and implementing it, will be considerably less complicated than at a provincial level, mainly because the federal labour jurisdiction is so narrow—it's essentially the broadcasting industry—whereas in the provincial labour jurisdiction you have theatre, visual arts, dance, music organizations. Every variety of artist is competing for recognition, certification...and to enter into a collective-bargaining scheme. One of the things that will make the introduction and implementation of Bill C-7 so easy is the very narrow application of the labour relations provisions in areas of federal responsibility.

Mr. Siren: I would like to supplement that by saying the legislative thrust in the enactment of Bill 90 and Bill 78 was certainly exemplary in the sense that the artist was recognized in a legislative sense. In that sense, I think it was a precedent of great importance.

As for the actual application of some of its provisions, it will obviously vary from province to province to some degree as the provincial legislation is being developed. As Mr. Kelly indicated, we have some experience from the implementation and the administration of that act that we can all take heed of.

[*Traduction*]

M. Kelly: Il serait préférable de ne pas le faire de cette manière car il y aurait alors une question de traitement national et réciproque, c'est-à-dire que cela risquerait d'entraîner des sorties de fonds importantes du pays. Si les dispositions pertinentes étaient intégrées à la Loi sur le Conseil des arts ou au projet de loi C-7, le même risque n'existerait pas.

M. Scott: Parce que ce serait une loi nationale.

M. Kelly: En effet.

M. Scott: Il faudrait donc intégrer ce droit à une loi tout à fait précise, par exemple, au projet de loi C-7.

M. Kelly: C'est cela.

M. Scott: Nous avons longuement discuté, hier, avec M. Perry Anglin, du rôle important, voire précurseur, qu'a joué le Québec dans ce domaine. À vos yeux, le Québec peut-il effectivement être un modèle pour le reste du pays, à ce chapitre? Si non, pourquoi?

M. Kelly: Je suis convaincu que l'adoption de deux projets de loi sur le statut de l'artiste, au Québec, a fortement incité le gouvernement fédéral à passer à l'action.

Bien sûr, il y a eu certains tâtonnements au début, comme chaque fois que l'on fait preuve d'innovation. Nous avons cependant pu tirer des leçons précieuses sur ce qui marche et ce qui ne marche pas. Par exemple, l'une des raisons pour lesquelles nous recommandons la création d'un tribunal composé de personnes connaissant bien le monde des arts est que le Québec a mis sur pied un tribunal composé de représentants du ministère du Travail n'ayant aucune expérience des questions culturelles, ce qui a suscité de graves problèmes. Le Québec peut donc manifestement être un modèle pour nous, tant au sujet de ce que nous devrions faire que de ce que nous devrions éviter.

Je crois pouvoir dire que la situation à l'échelle nationale, avec le projet de loi C-7, sera beaucoup moins complexe qu'à l'échelle provinciale, essentiellement parce que la juridiction fédérale en matière de questions de travail est tellement restreinte—elle est pratiquement limitée à l'industrie de la radiodiffusion—alors qu'elle touche, à l'échelle provinciale, le théâtre, les arts visuels, la danse, la musique. Toutes les catégories d'artistes veulent se faire reconnaître et bénéficier d'un régime de négociations collectives. Ce qui facilitera considérablement la mise en application du projet de loi C-7, c'est que les pouvoirs du gouvernement fédéral en matière de relations de travail sont très restreints.

M. Siren: Je voudrais ajouter à cela que les projets de loi 90 et 78 ont certainement eu valeur d'exemples dans la mesure où ils représentaient une reconnaissance officielle de l'artiste sur le plan législatif. C'était là un précédent fort important.

En ce qui concerne la mise en application concrète des dispositions législatives, elle peut évidemment varier d'une province à l'autre, selon la nature des lois provinciales adoptées. Comme le disait M. Kelly, nous pouvons tirer des leçons des vicissitudes de l'application provinciale des lois de cette nature.

[*Text*]

Mr. Scott: I'm not arguing against the purposes of Bill C-7; far from it. I'm playing devil's advocate. But I want to hear from you, Mr. Siren. Do you feel the status of the artist is something that needs to be legislated, or can performing artists not fight for themselves in the marketplace on the basis of their own talent? Is it something they can't do on their own, or shouldn't be able or be allowed to do on their own? I'm arguing for everything you've worked for, but I'm just wondering what your reasoning is, so we can put it on the record.

Mr. Siren: Obviously when it comes to negotiating individual agreements the competent professional artist is able to do quite well. We have no argument with that. The reason for the suggestion about recognizing the professional artist in a legislative sense is that the profession itself should be recognized, and the contribution of the artist to society, in the same way as other professions—the architects, the medical profession, the legal profession—are recognized as professions that make an essential and valuable contribution to society.

From that standpoint it was felt—at the UNESCO level to begin with, I might say—we need to recognize the artist as a human being rather than simply as an appendage to some property rights, whether they're copyright or the national conventions governing the insurance for the transportation of works of art, or other legislation that deals with a specific property. We want to be able to recognize the human spirit and the human contribution as an artist in the legislative sense. That is the thrust of the legislation.

• 1940

We could go on and say there are many things we would like to see added to the legislation, but we're not satisfied that this is the end by any means. If anything, it's the very beginning. At least we have that recognition.

Mr. Scott: It's because artists are such free spirits that they don't like to be controlled, they don't like to be told, they don't like to be legislated into boxes.

Mr. Kelly, have you got any thoughts on this?

Mr. Kelly: That's true. The important thing to remember is that this legislation doesn't curtail their ability to negotiate terms above and beyond minimum standards that would be accepted within the industry.

It's not like the auto workers, where the gentleman who puts the rivets in the fender and the lady who puts the rivets on the other side of the fender get paid exactly the same thing no matter how wonderfully they put the rivets in. There's a minimum standard that applies to all artists. Those who are more successful and feel that they can negotiate a better deal are allowed to do that.

Mr. Scott: And they do.

Mr. Kelly: They do it. This creates a minimum standard of recompense for artists. I think Paul would probably agree with me that the principal beneficiaries are the beginning artists who are just starting off in their career. It also creates

[*Translation*]

M. Scott: Sans contester aucunement la nécessité du projet de loi C-7, je voudrais me faire pendant quelques instants l'avocat du diable. Je m'adresse à vous, monsieur Siren. Croyez-vous qu'il soit nécessaire de légiférer au sujet du statut de l'artiste? Ne serait-il pas préférable que les artistes du spectable se défendent eux-mêmes sur le marché, grâce à leur propre talent? Sont-ils incapables de le faire, ou n'y a-t-il aucune raison qu'ils soient tenus de le faire eux-mêmes? Si je vous pose ces questions, ce n'est pas pour contester tout le travail que vous avez fait mais simplement pour faire enregistrer votre raisonnement au procès-verbal.

M. Siren: Évidemment, lorsqu'il s'agit de négocier des ententes individuelles, les artistes professionnels compétents sont fort capables de se débrouiller tout seuls, nous ne le contestons pas. La raison pour laquelle nous recommandons que l'artiste professionnel soit officiellement reconnu, sur le plan législatif, est que nous souhaitons que la profession elle-même soit reconnue, ainsi que la contribution de l'artiste à la société, tout comme le sont beaucoup d'autres professions—architectes, médecins, avocats—qui contribuent de manière essentielle et précieuse à l'épanouissement de notre société.

C'est pour cela que l'on a estimé—d'abord à l'UNESCO, puis-je le préciser—qu'il convenait de reconnaître l'artiste comme être humain plutôt que comme une sorte d'entité greffée au droit de propriété, qu'il s'agisse du droit d'auteur ou des droits issus des conventions nationales sur l'assurance des oeuvres d'art durant leur transport. Autrement dit, nous voulions que soit reconnue la qualité foncièrement humaine de l'artiste et de sa contribution. Voilà l'orientation essentielle du projet de loi.

Nous pourrions vous dire qu'il y aurait beaucoup d'autres choses à ajouter au projet de loi mais, nous l'avons déjà indiqué, ce texte ne constitue pas un aboutissement, ce n'est qu'un début. Au moins, il nous donne cette reconnaissance.

M. Scott: Mais les artistes sont des esprits tellement libres qu'ils n'aiment pas être contrôlés, orientés ni légiférés.

Monsieur Kelly, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Kelly: C'est vrai, mais il importe de rappeler que le texte de loi n'empêchera aucunement les artistes de négocier des conditions supérieures à ce qui ne constituera à toutes fins pratiques qu'un minimum accepté par l'industrie.

La situation n'est pas du tout la même pour les travailleurs de l'automobile, par exemple, où toutes les personnes qui font des soudures sur un pare-chocs reçoivent exactement le même salaire, quelle que soit la qualité de leurs soudures. Dans le cas des artistes, nous parlons uniquement d'un minimum s'appliquant à tous les membres de la profession. Cependant, ceux qui ont plus de succès et qui pensent pouvoir négocier plus pourront le faire.

M. Scott: Et ils ne s'en privent pas.

M. Kelly: En effet. Le but du projet de loi est simplement d'instaurer une structure de rémunération minimale pour les artistes. Paul conviendra certainement avec moi que les principaux bénéficiaires du projet de loi seront

[*Texte*]

stability. How many times have you heard, "Do this for nothing, kid, and we'll make you a star". The kid might be 54 and have been in the business 23 years but he's still hearing the same patter. At least you get the minimum conditions. It could now be, "If you want to make me a star, let's talk".

So I don't think it curtails their freedom of spirit. I don't think it puts them into a box. It gives them a baseline of security that they can stand on and be as free as they like after that.

Mr. Scott: Thank you.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): I also wish to welcome both Mr. Kelly and Mr. Siren to the committee.

I think it's fair to say there's a fair amount of consensus around this table. I think this committee will deal with Bill C-7 very quickly and we hope that it'll be back to the House and that we will get the legislation.

We will try, as well, most probably, for some amendments. I think some of the ones that you were suggesting are the ones that I think a fair number of members of this committee would agree with.

In the discussion yesterday with members of the department, I raised the question, "Will there be much competition?" The tribunal will have the job and the responsibility of sort of determining, given a set of criteria, who the negotiating agents will be. Are we going to have some sort of conflict between the Union des artistes and ACTRA, for example?

In your experience, in the cultural community, are we going to have a sort of rating going on in terms of jurisdiction. Will there be jockeying for who's going to represent whom? It'll not be just the linguistic barriers and fissure points in this country, but also the regional points. I know at times some of the actors in Saskatchewan feel as though ACTRA, which is based in Toronto, isn't quite as sensitive to the needs of the actors on the Prairies. Are we going to see some of that and is it healthy? We might see it and it might be healthy.

Mr. Siren: I don't perceive any major conflicts of that kind at all. I don't think we can eradicate the feeling of people in Saskatchewan, Alberta and British Columbia about Toronto. That will be there whether we pass legislation or don't pass legislation. From time to time there may be some internal conflicts, but I don't see any jurisdictional conflicts. The lines have been set for a long time, certainly in the performing area. There is no conflict between the musicians and Canadian Actors' Equity or between ACTRA and Canadian Actors' Equity or the musicians. Those lines have been settled for many years, for decades in fact. I don't see any real problem in those areas. As to future developments with respect to regional assertions, I'm in no position to project what will happen.

[*Traduction*]

les artistes débutants. En outre, le projet contribuera à stabiliser le milieu. Combien de fois avons-nous pu entendre dire: «Fais ça pour moi gratis, petit, et je ferai de toi une vedette». Il se trouve que, bien souvent, le petit en question a 54 ans et fait carrière depuis 23 ans. Avec ce projet de loi, le petit pourra au moins négocier à partir de conditions minimales, et dire à son interlocuteur: «Si tu veux faire de moi une vedette, discutons».

Cela doit bien montrer que le projet de loi ne limite en rien la liberté de l'artiste et ne lui impose aucune entrave. Il établit simplement un seuil de sécurité sur lequel il pourra prendre appui pour être aussi libre qu'il le voudra.

M. Scott: Merci.

M. de Jong (Regina-Qu'Appelle): Je tiens également à vous souhaiter la bienvenue devant notre comité, monsieur Kelly et monsieur Siren.

Comme il existe à l'évidence un large consensus autour de cette table, je suis sûr que nous pourrons terminer rapidement l'étude du projet de loi C-7 pour que le Parlement puisse l'adopter rapidement.

Certes, il est fort probable que nous allons aussi proposer quelques amendements. Ceux que vous avez recommandés dans votre mémoire recueilleront probablement l'assentiment d'un bon nombre de membres du Comité.

Lors du débat que nous avons eu hier avec des cadres du Ministère, j'ai demandé s'il y aurait beaucoup de concurrence. En effet, le tribunal sera chargé de déterminer qui seront les agents de négociation, en fonction de critères établis. Cela ne risque-t-il cependant pas de provoquer des conflits, par exemple entre l'Union des artistes et l'ACTRA?

À votre avis, croyez-vous qu'il va y avoir des luttes d'influence au sein de la collectivité culturelle entre des organisations concurrentes désirant représenter telle ou telle catégorie d'artistes? Je n'envisage pas seulement ici des luttes entre groupes linguistiques différents, mais aussi sur le plan régional. Je sais par exemple que certains acteurs de la Saskatchewan ont parfois le sentiment que l'ACTRA, qui est basée à Toronto, n'est pas assez sensible à leurs besoins. Croyez-vous qu'il faille envisager cette conséquence, qui pourrait d'ailleurs être tout à fait bénéfique?

M. Siren: Je n'envisage pas de conflits importants de cette nature. Certes, le projet de loi ne fera rien pour atténuer le sentiment d'aliénation que peuvent ressentir les gens de la Saskatchewan, de l'Alberta et de la Colombie-Britannique par rapport à Toronto. Si ce sentiment existe, cela n'a strictement rien à voir avec le projet de loi. Bien sûr, il pourra y avoir certains conflits internes, de temps à autre, mais je n'envisage pas de graves conflits de juridiction. En effet, les responsabilités respectives des organisations existantes sont établies depuis longtemps, en tout cas dans le monde du spectacle. Il n'y a aucun conflit entre les musiciens et la Canadian Actors' Equity, ou entre l'ACTRA et la Canadian Actors's Equity et les musiciens. Les champs d'activité sont délimités depuis longtemps, et même depuis des décennies, et je ne pense pas qu'il puisse y avoir de problème à ce chapitre. En ce qui concerne les responsabilités futures à l'échelle régionale, il est impossible de prévoir aujourd'hui comment elles évolueront.

[*Text*]

• 1945

Mr. de Jong: Could you elaborate more on the concern you raised tonight with subclause 22.(2), the so-called closed shop area? I notice that on page 4 and 5 of your brief you had some discussion. I wonder whether for the sake of the record you could explain your concern and your recommendations.

Mr. Siren: Our concern is this. In the case of the the musicians' union, they have negotiated collective agreements right across the country for, I guess, five decades or thereabouts. Throughout their existence they have negotiated agreements that require the musician to join the musicians' union, and it has been agreed to by all the producers and engagers of musical talent. There hasn't been any real issue. It would seem to me that what we're attempting to do here is to create a problem that doesn't exist. If the relationship between the engagers and producers and musicians' union has been established on this basis, and both parties have agreed, I see no reason for legislation to interfere with that relationship and upset the applecart. There are other organizations, such as ACTRA for instance, that do not require compulsory membership. There are ways of dealing with it. They have to make their contribution the same as the member, in the financial sense, but there's no compulsory membership. However, the musicians have this arrangement for so long, and I can understand their reluctance to go back to their constituents and say, it's all gone and we have to start anew in terms of what we generally call union security provisions in the industrial sense.

Mr. de Jong: You see Bill C-7 in this regard as a backward step.

Mr. Siren: It's a retrogressive step in that sense and an obtrusive step.

Mr. de Jong: I wonder as well if you could go through the explanation on your concern dealing with subclause 8.(3), the exemptions.

Mr. Kelly: This is a problem that has been identified by ACTRA and other organizations, as well as the CCA. This subclause defines who would be excepted from the provisions of this act, employees within the meaning of the Public Service Staff Relations Act, including those determined to be employed by the Public Service Staff Relations Board, and of course similar wording for the Canada Labour Relations Board. This comes down to the question of the disposition of independent contractors. Essentially most artists are self-employed and can be viewed as independent contractors for the purposes of labour law. However, if, for example, you are a musician in a symphony and you can't pick your rehearsal time, you can't pick your performance time, there's the issue of control.

What we're concerned about here is that if the CLRB or Public Staff Relations Board looks at a group of people who are currently self-employed and called independent contractors, but measure it against the sort of traditional

[*Translation*]

M. de Jong: Pourriez-vous nous donner des précisions sur vos réserves au sujet du paragraphe 22(2), dit des «chasses gardées»? Je constate que vous en parlez aux pages 4 et 5 de votre mémoire. Pourriez-vous nous rappeler votre position à ce sujet?

M. Siren: En ce qui concerne les musiciens, leur syndicat négocie des ententes collectives, d'un bout à l'autre du pays, depuis près de cinquante ands. Il a ainsi négocié des ententes obligeant les musiciens à faire partie de ses membres pour pouvoir travailler, ce qui a été accepté par tous les producteurs et tous ceux qui utilisent des musiciens. Il n'y a donc pas de vrai problème à ce sujet. J'ai l'impression que l'on évoque ici un problème qui n'existe pas dans la réalité. Si les agents, les producteurs et le syndicat des musiciens ont établi leur relation de cette manière, en pleine connaissance de cause, je ne vois pas pourquoi il faudrait tout mettre par terre par le truchement de ce projet de loi. D'autres organisations, come l'ACTRA, n'exigent pas d'adhésion obligatoire, mais elles appliquent d'autres méthodes, par exemple en obligeant les artistes à fournir une contribution identique à celle des membres, mais sans exiger qu'ils deviennent des adhérents. En ce qui concerne les musiciens, le système existe depuis tellement longtemps qu'il serait difficile de tout mettre par terre pour essayer de reconstruire ce que l'on appelle généralement des clauses de sécurité syndicale, dans le contexte industriel.

M. de Jong: À cet égard, le projet de loi vous semble donc rétrograde?

M. Siren: À cet égard, il ne s'agit pas seulement d'une mesure rétrograde mais aussi d'une entrave.

M. de Jong: Pourriez-vous maintenant nous rappeler votre position au sujet du paragraphe 8(3), concernant les exclusions?

M. Kelly: Le problème qui se pose ici a été identifié par l'ACTRA et par d'autres organisations que la CCA. Il y est indiqué à qui ne s'appliqueraient pas les dispositions de la loi. Il s'agit des fonctionnaires, au sens de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, notamment telle qu'elle est interprétée par la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Il s'agit également des mêmes catégories d'employés telels que déterminées par le Conseil canadien des relations de travail. Cela oblige à se demander ce que l'on entend par entrepreneurs indépendants. Fondamentalement, la plupart des artistes sont indépendants et ils peuvent être envisagés comme tels dans le contexte de la législation sur le travail. Pourtant, par exemple, le musicien qui fait partie d'un orchestre symphonique ne peut choisir ses heures de répétition, ni ses heures de spectacle, ce qui pose le problème du contrôle de ses propres activités.

Ce que nous craignons, c'est que le CCRT ou la Commission des relations de travail dans la Fonction publique ne décide que des personnes qui sont actuellement indépendantes et que l'on peut appeler des entrepreneurs

[*Texte*]

benchmarks of what is a dependent contractor or an employee, effectively you can discount large components, especially of the performing arts community, from the benefits of this bill. The amendment we are proposing would say that employees within the meaning of the Public Service Staff Relations Act, except for independent contractors at common law, would...

Mr. de Jong: What does that mean?

Mr. Kelly: Paul, would you take that?

• 1950

Mr. Siren: As I view it, the proposed wording provides the opportunity for the Canada Labour Relations Board to define employees as they see fit. The precedents have already been set. In the case of dependent contractors the Labour Relations Board has ruled that they are in fact employees for the purposes of the Canada Labour Code.

Our concern is that if we now begin to determine independent contractors as employees—and there are some suggestions that in some cases that seems to have been the case—as defined by the Canada Labour Relations Board for purposes of the act, then we really have no jurisdiction left. It is our view that if we were to define employees except in the case of independent contractors as defined in common law, then that would be a distinguishing element, because in common law there is a difference between the description of an independent contractor and what is defined by the Canada Labour Relations Board for collective bargaining purposes under the Canada Labour Code. The Canada Labour Code includes criteria that are not involved in the common law definition, as I understand it.

Mrs. Finestone: Does that mean the common law one is better?

Mr. Siren: Yes.

Mr. de Jong: It is a broader one.

Mr. Siren: Yes.

Mr. de Jong: It is more based on the reality and the experiences that have built up—

Mr. Siren: That's right. It is protective, from our point of view.

Mr. de Jong: Just as an observation, I think the points that were made underline the importance of having people on the tribunal who have a history and familiarity with the arts. If not, then conceivably the major problem with this bill is trying to impose terms, realities, concepts that might make sense in the broader labour relations area but might not be appropriate at all for the arts community. If I see any danger with this, it would be that all at once another reality gets imposed that is going to throw everything out of joint. That would take some time to straighten out and to educate key people on this tribunal about.

[*Traduction*]

indépendants sont en fait liées par une relation d'employé, si on leur applique les critères traditionnels en la matière. De ce fait, une partie très importante de certaines communautés artistiques, notamment dans les arts du spectacle, pourrait être privée des avantages de ce projet de loi. Voilà pourquoi nous proposons un amendement indiquant que seraient exclus les employés, au sens de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique, sauf les entrepreneurs indépendants au sens de la Common Law...

M. de Jong: Qu'est-ce que cela veut dire?

M. Kelly: Paul, voulez-vous préciser?

M. Siren: Si je comprends bien, le projet de loi donne au Conseil canadien des relations de travail le pouvoir de définir les employés, comme bon lui semble. Or, il y a déjà eu des précédents en la matière. Je veux dire par là que des entrepreneurs indépendants ont déjà été considérés comme des employés, aux fins du Code canadien du travail, par le Conseil canadien des relations de travail.

Notre problème est que, si l'on commence à décider que les entrepreneurs indépendants sont des employés—et nous savons que cela a déjà été le cas—selon les définitions du Conseil canadien des relations de travail, ce projet de loi ne pourra pas s'appliquer à eux. À notre avis, le problème pourrait être résolu en disant que les employés sont les personnes mentionnées à cet alinéa sauf les entrepreneurs indépendants au sens de la common law car la notion d'entrepreneur indépendant n'est pas la même en common law et selon le Conseil canadien des relations de travail, pour ce qui est de la négociation collective en vertu du Code canadien du travail. Autrement dit, si je ne me trompe, le Code canadien du travail fixe des critères qui ne s'appliquent pas à la définition de l'entrepreneur indépendant en common law.

Mme Finestone: Voulez-vous dire que la common law est préférable?

M. Siren: Oui.

M. de Jong: C'est très général.

M. Siren: Oui.

M. de Jong: C'est une définition qui repose plus sur la réalité et sur l'expérience acquise...

M. Siren: C'est exact. À notre avis, cela nous donne plus de protection.

M. de Jong: Laissez-moi dire en passant que cela confirme bien l'importance de nommer au tribunal des personnes ayant une bonne connaissance de l'histoire et de la nature des arts. Sinon, nous risquons d'avoir de graves problèmes car le tribunal pourra être tenté d'imposer des conditions de travail, des concepts ou des notions parfaitement valides dans le contexte général des relations de travail, mais tout à fait aberrantes dans le cadre du monde des arts. Ce que l'on risque alors, c'est que l'on impose à nos artistes des notions qui leur sont étrangères et qui perturberaient leurs relations professionnelles. Il faudrait alors beaucoup de temps pour résoudre le problème et pour faire comprendre aux membres du tribunal exactement de quoi il en retourne.

[*Text*]

The importance again of having people on that tribunal who have more than just passing interest... Yesterday we were told by the people from the Department of Labour, oh, yes, there have been people in their department on the Labour Relations Board who have sat in on boards of directors of various cultural organizations. And God bless them. But they haven't had the hands-on experience. What we need in there is people with hands-on experience.

Mr. Siren: Let's assume the worst for a minute. If the Canada Labour Relations Board were to second part of their existing staff to do work as a tribunal, or to take the place of the tribunal, one could easily imagine they would feel they are bound by the precedents already set by the Canada Labour Relations Board. How would they view something differently?

Mr. de Jong: Yes, of course.

The Chairman: What would the Canada Labour Relations Board say about your recommendation on independent contractors and common law, or would they have anything to say about it?

Mr. Siren: I don't know what their attitude would be. We would have to look at it in terms of whether it is the desire of the Canada Labour Relations Board to determine the manner in which Bill C-7 would work, or are they prepared to consider that professional artists who are self-employed, independent contractors fall within the Bill C-7 provisions, and not challenge that? If they feel they want to challenge that, they will undoubtedly have some different views.

• 1955

The Chairman: If I may follow up on one other question. This whole area of labour law is not one I have great familiarity with at the best of times, let alone in the artistic field. You have been organized as self-employed contractors for quite a long time through ACTRA and other bodies, but you have been illegal. Have you ever been charged or deemed illegal, or has the system permitted you to operate quietly without challenge?

Mr. Siren: Yes and no. We have operated and we have built organizations and negotiated collective agreements for four or five decades.

There have been challenges. For instance, in the case of ACTRA, as a result of discussions between the Association of Canadian Advertisers and the Institute of Canadian Advertising with the Department of Consumer and Corporate Affairs, they refused to sign a collective agreement we had agreed to. The reason for their refusal to sign the agreement was that they were afraid of being charged with conspiracy under the combines act.

Fortunately, after about a year or 18 months—I can't remember the precise period—we finally received a letter from the department to the effect that they would not charge the two advertiser organizations under the act. But it did not prevent individuals. And I think at that time any six persons could get together and lay a charge. Now, we have not had any charges from individuals. Once the department agreed that they would not initiate the charge, then the

[*Translation*]

La composition du tribunal revêt donc un intérêt qui est beaucoup plus qu'anecdotique. Les représentants du ministère du Travail nous ont dit hier qu'il y avait au sein du Conseil des relations de travail des personnes qui avaient fait partie des conseils d'administration d'organisations culturelles, et c'est tant mieux pour elles, mais ce ne sont pas des personnes qui avaient l'expérience concrète de l'activité artistique. Or, c'est précisément de cela que nous aurons besoin.

M. Siren: Envisageons le pire, un instant. Si le Conseil canadien des relations de travail demandait à certains de ses employés existants de travailler pour le tribunal, ou de jouer le rôle de tribunal, il est facile d'imaginer qu'ils se sentiraient liés par les précédents déjà établis. Comment pourraient-ils réagir autrement?

M. de Jong: Évidemment.

Le président: Quelle serait la réaction du Conseil canadien des relations de travail au sujet de votre recommandation sur les entrepreneurs indépendants en common law? Que pourrait-il dire à ce sujet?

M. Siren: Je n'en ai aucune idée. Il faudra voir si le voeu du Conseil canadien des relations de travail est de décider lui-même comment sera appliqué le projet de loi C-7, ou s'il sera prêt à considérer que les artistes professionnels qui sont indépendants tombent dans le champ d'action du projet de loi C-7, et à ne pas contester cette conclusion. Si le Conseil n'est pas d'accord, il va certainement le dire.

Le président: J'aurais une question complémentaire à vous poser. J'avoue que je ne connais pas bien le droit du travail, surtout lorsque cela concerne les artistes. Vous vous organisez à titre d'entrepreneurs autonomes depuis bien longtemps, grâce à ACTRA et d'autres organismes, mais votre statut a déjà été jugé illégal. Avez-vous déjà fait l'objet de poursuites, ou est-ce qu'on vous permet tout simplement de maintenir ce statut tout en évitant de trop en parler?

M. Siren: Oui et non. C'est-à-dire que nous existons, nous établissons des organisations et nous négocions des conventions collectives depuis quatre ou cinq décennies.

Mais nos actions ont déjà fait l'objet de contestations. Par exemple, dans le cas de l'ACTRA, à la suite de discussions entre l'Association canadienne des annonceurs incorporée, l'Institut de la publicité canadienne et le ministère des Consommateurs et des Sociétés, cette organisation a refusé de signer une convention collective que nous avions acceptée. Si l'association a refusé de la signer, c'est parce qu'elle craignait d'être accusée de conspiration aux termes de la Loi des enquêtes sur les coalitions.

Heureusement, après un an ou 18 mois—je ne me rappelle pas du délai précis—, nous avons enfin reçu une lettre du Ministère nous indiquant que les deux organisations de publicité en question ne seraient pas poursuivies en vertu de la Loi. Mais cela n'empêchait pas les particuliers de le faire. À l'époque, je crois qu'il suffisait que six personnes se mettent ensemble pour porter plainte. Quoi qu'il en soit, il n'y a jamais eu de plaintes de la part de particuliers. Une fois

[*Texte*]

representatives of the Association of Canadian Advertisers and the Institute of Canadian Advertising signed the agreement we had negotiated for months before that.

The Chairman: I see.

M. Hogue (Outremont): Merci, monsieur le président. Je vous remercie beaucoup, messieurs, des réponses que vous nous apportez ce soir; elles me réconcilient beaucoup avec le projet de loi. Jusqu'à ce jour, je me demandais si je devrais voter contre.

Ceci dit, j'aurais quatre questions à poser; et dans le temps qui nous est alloué c'est environ dix minutes. Nous allons donc essayer d'aller assez rapidement.

La première question a trait à un énoncé fait par M. Kelly concernant le *training* dans votre présentation *Federal Culture Policy Training*. Vous associez l'entraînement jusqu'à un certain point avec peut-être une formation structurée qui pourrait être faite dans une école. Et les Canadiens pourraient aller recevoir une formation.

M. Kelly: On parle aussi de la formation professionnelle.

M. Hogue: Oui, oui.

Mr. Kelly: On-going professional level.

Mr. Hogue: Professional level, professional training. So they would be "communal artists", or professional actors.

De la façon dont le pays est bâti, il y a deux langues officielles. Alors, une école d'art dramatique, par exemple, qui se situerait à Montréal pourrait avoir ou devrait avoir un entraînement qui serait offert comme ça se fait actuellement. Qu'est-ce qui arriverait d'une école qui serait implantée ou ouverte à Winnipeg, que ce soit du ballet ou que ce soit de l'art dramatique? Est-ce qu'il y aurait une condition qui inciterait ou obligerait à un type d'enseignement de sorte qu'un francophone venant de partout au Canada, ou disons plus spécifiquement du Québec, pourrait recevoir son entraînement professionnel dans les langues officielles du pays?

M. Kelly: Oui.

• 2000

M. Hogue: Bien. Deuxième question qui s'adresse à M. Siren.

You stated recognition as a profession.

Hier, j'étais passablement préoccupé par la notion de profession. Ce soir, vous avez apporté comme exemple des professions dites libérales. Vous avez parlé des médecins, par exemple. Les professions libérales ont, à ce jour, un corps structuré qui s'appelle un collège et elles reçoivent un type de formation évalué par des organismes nationaux.

Est-ce que les artistes—et cela rejoint la préoccupation de notre collègue—, est-ce que, dis-je, «la profession des artistes» aura des caractéristiques qui placeront les individus dans des paliers de «juniors», entre guillemets, ou de semi-professionnels, ou de professionnels avec une attestation comme celle que donne, si on pense aux médecins, le Collège des médecins ou les collèges, les associations de spécialistes?

[*Traduction*]

que le Ministère a convenu de ne pas intenter des poursuites, les représentants de l'Association canadienne des annonceurs et de l'Institut de la publicité canadienne ont signé la convention collective que nous avions négociée des mois auparavant.

Le président: Je comprends.

Mr. Hogue (Outremont): Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you gentlemen for the answers you have been providing this evening. To a large extent, they have allowed me to reconcile myself to the legislation. Up until now, I had been wondering whether I should vote against it or not.

Having said that, I have four specific questions. As I only have about 10 minutes, I'm going to try to go through them rather quickly.

My first question relates back to what Mr. Kelly was saying about training in your presentation on federal cultural policy training. You seem to see it almost in terms of structured training that might be given in a school. And Canadians could go to the school or institution to receive this training.

Mr. Kelly: Yes, we have also spoken of professional training.

Mr. Hogue: Yes.

M. Kelly: D'une formation professionnelle permanente.

M. Hogue: Oui, au niveau professionnel. Il pourrait donc s'agir de gens de la communauté qui sont des artistes amateurs, ou encore d'acteurs professionnels.

Our country is structured on the basis of two official languages. So, a drama school in Montreal, say, would have to provide training the same way this training is currently being given. But what would happen if the school were to open in Winnipeg—a school that taught ballet or drama? Would there be any requirement to provide professional training in both official languages, so that a Francophone coming from anywhere in Canada, or perhaps from Quebec, could benefit?

Mr. Kelly: Yes.

Mr. Hogue: Fine. My second question is for Mr. Siren.

Vous avez parlé de la reconnaissance de la profession artistique.

Yesterday, I was pretty much preoccupied by the idea of what constitutes a profession. This evening, you used the example of the so-called liberal professions—doctors, for instance. Up until now, those professions have always operated under a structured body called a college, through which they have access to formal training by national organizations.

Will artists—and this goes back to our colleague's concern—, people who are recognized as professional artists, thereby be classified as, say, «junior» artists, or semi-professional, or professional artists through some kind of accreditation process, like the one doctors and other professionals are subject to, through the College of Physicians or other such professional associations?

[*Text*]

Mr. Siren: It is true that the artist, whether it be a visual artist, a performing artist or a creative artist such as a writer or a painter, has not necessarily required formal training, formal graduation. We have the classic example of a director of a motion picture seeing somebody in a drugstore and deciding that that person will be the director's star in his next film.

However, I think there is a very profound change occurring, although perhaps not as rapidly as many of us would like. We now have, as you have indicated, national schools for actors. There are national schools for ballet dancers. There is a school for film directors.

Almost every university and many community colleges already have either a fine arts department or a television and radio department, and in some cases, departments that cater entirely to people who aspire to be performers.

There is a whole structure of formal training being developed in the school curriculum across this country and in the types of schools that have been established.

I would not want to preclude an artist from achieving professional artistic status because they haven't completed a course somewhere. It's essential that we allow artistic talent to flower and develop.

Take a writer, for instance. There are many writers who have never graduated from a writing school but who are talented writers. There are directors in the same vein. Certainly there are actors in the same vein.

Mr. Scott: Paul Anka and Rich Little never graduated from high school.

Mr. de Jong: There are graduates from writing school who aren't writers.

Mr. Siren: That's true. There are more graduates from writing schools who are not writers than who are professional writers.

Mr. Hogue: I'm quite satisfied. I'll feel quite secure.

Ma troisième question. Hier, on nous disait que le tribunal verrait à décider qui représenterait quel groupe d'artistes, et vous savez de quoi je parle. Et puis là, on a l'ACTRA et on a l'Union des artistes.

They are both distinct and autonomous. It's kind of funny, isn't it? They have the same status.

• 2005

Quelqu'un qui appartiendrait à ACTRA, et on le voit dans le projet de loi, ne peut pas être empêché de travailler ailleurs. Quelqu'un qui est dans l'Union des artistes pourrait donc travailler à travers le Canada et vice versa sans qu'il soit dérangé par personne parce que vous supposez qu'il y aurait sensiblement les mêmes exigences. Oui? Pourquoi pas seulement un groupe alors?

M. Kelly: Parce que c'est plus facile de faire face à la réalité dans les divers marchés en matière de travail culturel au pays.

[*Translation*]

M. Siren: Il est vrai qu'un artiste, qu'il s'agisse d'un artiste visuel, d'un artiste du spectacle ou d'un créateur, comme un écrivain ou un peintre, n'a pas forcément reçu une formation structurée dans un établissement. Il y a l'exemple classique du réalisateur qui voit quelqu'un dans une pharmacie et décide que cette personne va jouer le principal rôle dans son prochain film.

Cependant, des changements profonds se produisent à l'heure actuelle, bien que la situation n'évolue peut-être pas aussi rapidement que bon nombre d'entre nous le souhaiteraient. Mais comme vous l'avez dit, il existe déjà des écoles nationale d'art dramatique et de ballet; il y a même une école pour metteurs en scène.

Presque toutes les universités, et bon nombre de collèges communautaires, ont déjà un département des beaux-arts ou de la télévision et de la radio, et dans certains cas, des départements entiers sont axés exclusivement sur les besoins de gens qui souhaitent devenir des artistes professionnels.

Il y a tout un réseau de cours de formation professionnelle qui est en train de s'élaborer au Canada dans les différents établissements et écoles qui existent déjà.

Par contre, je ne voudrais pas empêcher un artiste d'être reconnu comme professionnel, simplement parce qu'il n'a pas suivi un cours. Il faut absolument permettre aux artistes et aux gens de talent de s'épanouir et de développer leurs talents.

Prenons le cas d'un écrivain. Il y a de nombreux écrivains qui ne sont pas diplômés d'une école enseignant l'art d'écrire, mais qui sont tout de même des écrivains de talent. Il en va de même pour bon nombre de réalisateurs et d'acteurs.

M. Scott: Oui, Paul Anka et Rich Little n'ont jamais terminé leurs études secondaires.

M. de Jong: Et il y a de nombreux diplomés de ces écoles qui ne sont pas écrivains.

M. Siren: Oui, c'est vrai. En fait, il y a plus de diplômés non-écrivains de ces écoles que de diplômés écrivains professionnels.

M. Hogue: Très bien. Cela me satisfait. Je vais me sentir tout à fait en sécurité.

My third question is this: Yesterday, we were told that a tribunal would have to decide who would represent which group of artists; I think you know what I'm referring to here. There is ACTRA, and there is also the Union des artistes.

Ce sont des organisations distinctes et autonomes. C'est un peu drôle, n'est-ce pas? Elles ont toutes les deux le même statut.

Someone who belongs to ACTRA—and this is clearly stated in the legislation—cannot be prevented from working elsewhere. So, someone who is a member of the Union des artistes could work anywhere in Canada without any trouble whatsoever, because you are assuming there will be pretty well the same requirements. If that is the case, why not have just one group?

Mr. Kelly: Because it's easier to face the reality that there are different markets in terms of cultural work in Canada.

[*Texte*]

It's because of reality. It is much easier—

Mr. Hogue: But the same standards are applied.

Mr. Kelly: It's not precisely the same standards. There is a very high level of overlap between ACTRA and Union des artistes.

Mr. Hogue: What is the difference?

Mr. Kelly: When they work in French, they work under the Union des artistes—

Mr. Hogue: So the only difference is language. The requirements are the same.

Mr. Kelly: Essentially.

Mr. Siren: Basically, there are some minor differences here and there.

Mr. Hogue: So one professional is not less or more professional than the other.

Mr. Kelly: No.

Mr. Hogue: Still, you feel that there should be two groups because of language. It sounds strange to me, but—

Mr. Kelly: It is a system that has evolved on its own, and I should say that it was not forced at all. This is a natural evolution within the cultural labour market.

M. Hogue: Voici ma dernière question.

Ma dernière question est à propos du projet de loi, si vous l'avez. À la toute première page. Il y a la *déclaration*. À l'article 2, alinéa c), en français et en anglais, je ne sais pas laquelle est la traduction, mais il y a une différence qui est assez importante en ce qui me concerne.

Je ne vous demanderai pas un jugement d'expert sur cela, mais je vais vous demander ceci: Qu'est-ce qui arrive d'un individu... Bref! Je vais utiliser une appartenance à un corps politique, uniquement pour bien cerner l'exemple. Prenons un artiste, au Québec, qui appartient à une formation politique qui ne voit pas l'utilité d'appartenir au Canada; et un artiste qui appartient à ACTRA et qui fait partie d'un groupe politique reconnu qui ne voit pas l'utilité, par exemple, du bilinguisme. Ils sont gérés par une loi qui leur commande, en anglais, de faire des choses, c'est (*c*), et en français, de faire aussi des choses, c'est l'autre c).

How can they live with such a mandate, although in real life they are stressing or they are striving for the separation of Canada? They are going to have to live with two different standards. You are following me?

Mr. Kelly: Yes, I do indeed follow you.

M. Hogue: Si vous ne me donnez pas une bonne réponse, je vais voter contre ce projet de loi.

Mr. Kelly: Well—

M. Hogue: C'est autant pour les anglophones que pour les francophones, comprenez-vous? Il y a des anglophones qui appartiennent à un groupe politique qui veut la destruction du Canada, et il y a des francophones qui appartiennent à un groupe politique qui veut aussi la destruction du Canada, et puis en même temps on leur demande d'exprimer «mes aspirations les plus profondes».

[*Traduction*]

C'est parce qu'il existe une certaine réalité, et c'est beaucoup plus facile...

M. Hogue: Mais les mêmes normes s'appliquent.

M. Kelly: Non, pas exactement. C'est-à-dire qu'en ce qui concerne l'ACTRA et l'Union des artistes, il y a beaucoup de chevauchement.

M. Hogue: Quelle est la différence entre les deux?

M. Kelly: Quelqu'un qui travaille en français va être membre de l'Union des artistes.

M. Hogue: Donc, la langue est vraiment la seule différence. Autrement, les exigences sont les mêmes.

M. Kelly: Oui, essentiellement les mêmes.

M. Siren: Il y a des différences très mineures ça et là. C'est tout.

M. Hogue: Donc, un membre d'une des organisations n'est pas moins professionnel qu'un membre de l'autre organisation.

M. Kelly: Non.

M. Hogue: Malgré tout, vous pensez qu'il faut deux groupes, à cause de la langue. Cela me semble curieux, mais...

M. Kelly: Le système à ainsi évolué, sans que personne n'essaie d'imposer une solution. Donc, en ce qui concerne le marché du travail culturel, c'est ainsi que les choses ont évolué naturellement.

Mr. Hogue: This is my last question.

It relates to the actual legislation, if you could just have a look at it. I'm on the very first page. There is a statement of general principles, and then in clause 2c), there is statement in both French and English—and I don't know which one is the translation, but there is an important difference, as far as I'm concerned.

I do not intend to ask you for an expert opinion on that, but I do want to ask you this; what happens when an individual... Let me put it in another way. I will use the example of a political group, so that it will be clear. Let's take the case of a Quebec artist whose politial background is such that he sees no point in being part of Canada, and of an artist who is a member of ACTRA and a well established political group that does not believe in bilingualism, say. These two individuals are subject to a statute that sets out certain principles or activites—I refer to subclause c)—in both English and in French.

Mais comment peuvent-ils accepter un tel mandat alors qu'en réalité ils essaient de faire éclater le Canada? Là, on va appliquer deux normes bien différentes. Vous me suivez?

M. Kelly: Oui, absolument.

Mr. Hogue: If I am not satisfied with your answer, I intend to vote against this legislation.

M. Kelly: Eh bien...

M. Hogue: You see, this applies to both anglophones and francophones. Some anglophones belong to a political group that is working to destroy Canada, just as some francophones belong to a political group that is also working to destroy Canada, and yet we are asking them to express my "most profound hopes and dreams".

[*Text*]

• 2010

Mr. Kelly: Then I think we can make it very easy.

Mr. Hogue: I hope so.

Mr. Kelly: People can't put bread on their tables because of their political beliefs. The status-of-the-artist bill is about working conditions. It's about working opportunities. Despite whatever political configuration we find ourselves in, the challenge of the artists is to pay their mortgage, to feed their children. This bill creates a set of working conditions that allows artists in French Canada, in English Canada, separatists and federalists alike, to at least have the wherewithal to go out into the economy, a pan-Canadian economy, and earn a living. It does create standards that are the same right across the country. I don't believe that it's possible to confect a bill that addresses the sort of differences in political perceptions as fundamental as federalist or separatist. I think that's not what the mission of this bill was. It was to create an environment in which individual artists could earn a reasonable livelihood from the practice of their craft. I think we will have made some great progress in that direction once this bill is passed.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Kelly. Madadme Roy-Arcelin, as long as you wish.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président. Bonsoir et bienvenue une seconde fois à notre Comité.

Monsieur Kelly, au Québec la Commission de reconnaissance des associations d'artistes exige de la part des associations qui sollicitent l'accréditation, disons aux termes de la Loi 90, d'avoir des conditions d'adhésion justes et équitables. En pratique, la Commission interprète cette condition-là en exigeant que les associations reconnues n'aient pas de règlements qui interdisent à leurs membres de travailler avec des non-membres.

Êtes-vous au courant, par exemple, des exigences de reconnaissance imposées à ces associations en vertu de cette loi-là, et estimez-vous que ces exigences-là sont préférables à celles que proposent le projet de loi C-7, par exemple en ce qui regarde l'article 22(2)?

Mr. Kelly: First of all, I think the principle issue here is a question of fair representation. The duty of fair representation is one that we find in other segments of the Canadian labour market for labour organizations. Fair representation is not just an abstract concept. There is a set of tests that one can apply to a number of practices to determine whether or not a union or a cultural or a labour organization is fairly representing both members and non-members. If an individual feels aggrieved, he or she has recourse to appeal. Of course, the labour organization itself cannot unfairly restrict people from obtaining membership in its organization. If we just went with the duty of fair representation instead of subclause 22(2), it would be consonant with other practices in the rest of the labour market and it doesn't create a new series of tests. It's one that has been established and has been proved, and certainly

[*Translation*]

M. Kelly: Eh bien, c'est très simple.

M. Hogue: Je l'espère.

M. Kelly: Eh bien, un artiste ne va pas arriver à gagner sa vie grâce à ses croyances idéologiques ou politiques. Et le projet de loi concernant le statut de l'artiste traite justement des conditions de travail et de l'accès au travail. Quelles que soient leurs allégeances politiques, les artistes doivent payer leur hypothèque et nourrir leurs enfants. Eh bien, ce projet de loi établit des conditions de travail grâce auxquelles les artistes du Canada français, comme du Canada anglais, qu'ils soient séparatistes ou fédéralistes, pourront justement gagner leur vie dans le contexte d'une économie pan-canadienne. Il crée des normes qui vont s'appliquer d'un bout à l'autre du pays. Je ne crois pas qu'il soit possible de rédiger un projet de loi qui aborde ce type de différences fondamentales de perceptions politiques qui distingue les fédéralistes des séparatistes. D'ailleurs, ce n'est pas l'objet du projet de loi, à mon avis. L'objectif consiste plutôt à créer un climat dans lequel les artistes individuels pourront gagner leur vie en exerçant leur talent. Et à mon sens, nous aurons réussi, dans une grande mesure, à créer justement ce climat si nous adoptons ce projet de loi.

Le président: Merci beaucoup, monsieur Kelly. Madame Roy-Arcelin, vous avez la parole.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman. Good evening and welcome once again to the Committee.

Mr. Kelly, the Quebec Commission de reconnaissance des associations d'artistes requires that associations requesting accreditation under Bill 90 have fair and equitable membership requirements. In practice, the Commission interprets that condition as a requirement that recognized associations must not put in place regulations that prevent their members from working with non-members.

Are you aware of the requirements that such assocations must meet under that legislation, and do you feel they are preferable to what is being proposed in Bill C-7, particularly under subsection 22.(2)?

M. Kelly: Pour moi, c'est avant tout une question de juste représentation. Cette obligation de bien représenter ses membres existe également dans d'autres secteurs du marché canadien du travail pour d'autres organisations syndicales. Il ne s'agit pas simplement d'un concept abstrait. Il y a toute une série de critères qu'on peut appliquer pour déterminer si un syndicat ou une organisation culturelle ou syndicale représente ses membres et ses non-membres de façon juste et adéquate. Si quelqu'un se sent lésé, il peut interjeter appel. Bien entendu, l'organisation elle-même ne peut pas imposer des conditions injustes qui empêchent certaines personnes d'être membres. Si l'on se contentait de prévoir l'obligation de bien représenter tous ses membres, au lieu d'opter pour le paragraphe 22(2), ce serait tout à fait conforme à la pratique dans d'autres segments du marché du travail, tout en nous permettant d'éviter de créer une autre série de critères. Cette

[*Texte*]

it is the opinion of our colleagues in the cultural labour organizations that it would work effectively in the cultural labour field as well.

Mme Roy-Arcelin: Mais en ce qui touche par exemple les ateliers fermés, quel serait selon la CCA, le meilleur moyen de maintenir un juste équilibre, c'est-à-dire d'abord préserver la possibilité pour les artistes professionnels d'avoir un accès équitable au travail, et en même temps aussi, la possibilité pour les associations de pouvoir continuer à veiller aux intérêts de leurs membres?

Mr. Kelly: Well, that's what I was saying with regard to imposing the duty of fair representation on a certified organization. It would allow both. It would allow admission to non-members. It would create a freedom of opportunity.

• 2015

It would also impose on the labour organization a set of responsibilities that are very well defined and measurable. So if an individual felt because they weren't a member, for example, a labour organization was not representing them or not treating them fairly, they could then have recourse to the tribunal or another body and the tribunal would apply a standard series of tests against fair representation and make a ruling.

So this approach doesn't reduce one iota the obligations of a cultural labour organization to represent both members and non-members fairly. But it avoids the problem the closed-shop provision causes for some components of the sector.

Mme Roy-Arcelin: En ce qui regarde notre projet de loi, les associations accréditées pourront obtenir que les accords-cadres qu'elles négocient puissent inclure une disposition en vertu de laquelle les producteurs, parties aux accords-cadres, prélèvent l'équivalent des cotisations syndicales des artistes adhérants ou non-adhérants, et qu'ils remettent ces retenues aux associations, et c'est l'article 43. Pensez-vous que cette disposition serait un instrument important dont les associations pourraient se prévaloir, par exemple?

Mr. Kelly: We are talking about a compulsory check-off for non-members. Certainly the provision can only be invoked when the cultural labour organization asks the equivalent producer organization to do it. And yes, it is a way to ensure non-union members who are participating under fair representation. . .it's similar to the Rand approach, the Rand formula. Generally it's fair.

I realize some producer organizations feel this is excessive, because it tips the balance in favour of the artist. If the artist organization asks, the producer organization "must". Some producer organizations have expressed the desire to see this perhaps just a bit more flexibly, as a point of negotiation, as opposed to just asking for it and automatically getting it. We are aware of a difference of opinion within the community on that issue.

[*Traduction*]

obligation est bien établie et reconnue, et nos collègues dans d'autres organisations syndicales culturelles estiment qu'un tel mécanisme serait tout aussi efficace dans le secteur culturel.

Mrs. Roy-Arcelin: But as far as closed shops are concerned, for instance, what does the CCA consider to be the best means of maintaining the proper balance—in other words providing professional artists with fair access to available work, and at the same time, giving associations the chance to continue to look after their members' interest?

M. Kelly: Eh bien, c'est justement ce que je disais en parlant de l'obligation qu'aurait une organisation accréditée de bien représenter tous ses membres. Ce mécanisme couvrirait les deux possibilités, en permettant aux non-membres d'adhérer à l'organisation et en garantissant en même temps un accès équitable au travail.

Ainsi, l'organisation syndicale se verrait imposer une série de responsabilités bien définies et mesurables. Toute personne qui estimerait ne pas être bien représentée ou bien traitée par une organisation syndicale du fait de ne pas en être membre pourrait s'adresser au tribunal, ou à un autre organisme, qui appliquerait toute une série de critères en matière de juste représentation pour déterminer si la plainte est fondée ou non.

Donc, une telle approche ne réduit aucunement les obligations d'une organisation syndicale culturelle de bien représenter les intérêts non seulement de ses membres, mais des gens qui n'en sont pas membres. Ainsi on éviterait le problème que pose la disposition sur la «chasse gardée» pour certains éléments du secteur culturel.

Mrs. Roy-Arcelin: Under this legislation, scale agreements negociated by certified associations will include a provision requiring producers who are party to the agreement to deduct and remit to the association the equivalent of union dues, whether or not the artists are members of the association. This is provided for under clause 43. Do you believe that this provision is one which associations will want to avail themselves of often?

M. Kelly: Nous parlons du pré-compte obligatoire des cotisations dans le cas d'artistes non adhérents. Bien entendu, il va falloir que l'organisation syndicale culturelle demande à l'organisation de producteurs équivalente de faire les déductions nécessaires. Nous estimons, en effet, que ce mécanisme permet de garantir une juste représentation aux membres non adhérents. . .C'est semblable à la formule Rand. Et en règle générale, c'est une approche tout à fait juste.

Je sais que certaines organisations de producteurs y voient une mesure excessive, car elles semblent favoriser l'artiste. C'est-à-dire que si l'organisation qui représente l'artiste le demande, l'organisation représentant le producteur a «l'obligation» de le faire. Certaines organisations de producteurs souhaitent justement qu'on y prévoit un peu plus de souplesse—que ce soit négociable, plutôt que d'être une obligation. Nous sommes conscients de la divergence d'opinions sur le sujet dans les milieux artistiques.

[*Text*]

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup; merci, monsieur le président.

The Chairman: I wanted to talk a bit about the public lending right in paragraph 2.(e). I hope that hasn't been brought up while I've been out.

An hon. member: Yes, it's been resolved.

The Chairman: Okay. I'll pass on that.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I did make a suggestion for how it could be done under the new legislation coming in under the Canada Council and the science and humanities council, because it would reflect the kind of thing that has gone on in other areas, such as the museum assistance program and the cultural initiatives program.

The Chairman: In terms of this public lending right?

Mrs. Finestone: Yes, the actual principle would be enshrined or codified in this bill, but the process would be...

It was as a result of the question you asked the minister. I didn't realize you weren't here. You asked the minister yesterday—

The Chairman: I guess I was here. I remember tidbits of your conversation. I wasn't paying attention.

Mrs. Finestone: You weren't paying attention?

The Chairman: No, I wasn't.

Mrs. Finestone: Two strikes and you're out.

Anyway, it was as a result of what you were asking the minister. That's what made us think about going the other route...as a result of the minister and the DOC telling us entrenching the program would make it difficult and it would require a change of act of Parliament if there were financing changes, etc. So we came up with another idea, which seems to have received favourable...am I right? I suggested some language, so we could codify it or suggest it as a procedure for the other bill.

The Chairman: I wonder what our solicitor has to say about that. Did you have a comment to make about those discussions, about paragraph 2.(e), the suggestion to treat it in a—

Mr. Philippe Ducharme (Counsel, Legislative Counsel Office, House of Commons): Maybe there's a misconception. The whole thing, as the people from the department were saying yesterday, is not really about the status of the artist; it's about the protection of self-employed artists. It is like a labour code. So talking about the Public Lending Right Commission in there seems to me not to be the right forum for that.

[*Translation*]

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much; thank you, Mr. Chairman.

Le président: Je voulais vous parler un peu du droit de prêt public, dont il est question au paragraphe 2e). J'espère que personne d'autre n'a soulevé la question pendant mon absence.

Une voix: Oui, nous en avons justement parlé.

Le président: D'accord. Je donne la parole à quelqu'un d'autre.

Mme Finestone: Monsieur le président, j'ai proposé quelque chose qui correspond à ce qui se fait déjà dans d'autres secteurs—par exemple, par le biais du Programme d'appui aux musées et du Programme d'initiatives culturelles—et qui pourrait donc être incorporé dans le projet de loi visant le Conseil des arts et le Conseil de recherches en sciences humaines.

Le président: Vous parlez de droit au prêt public?

Mme Finestone: Oui, c'est-à-dire qu'on se contenterait de consacrer ou de codifier ce principe dans le projet de loi, mais en ce qui concerne le processus...

Tout cela découlait de la question que vous avez posée au Ministre. Je ne me rendais pas compte que vous étiez absent. Hier vous avez posé une question au Ministre...

Le président: Oui, je suppose que j'étais là. Je me souviens de certains éléments de votre conservation, mais j'avoue que je n'écoutais pas attentivement.

Mme Finestone: Vous n'écoutiez pas attentivement?

Le président: Non.

Mme Finestone: Il ne faudrait pas que cela se reproduise.

En tout cas, ma suggestion découlait de la question que vous aviez posée au Ministre. C'est cela qui nous a fait penser qu'il faudrait peut-être trouver une autre solution...c'est-à-dire que le Ministre et les représentants du ministère des Communications nous disaient que si l'on incorporait dans le projet de loi une disposition visant à établir ce programme, il pourrait être difficile ensuite de faire des changements, qu'il s'agisse de changements d'ordre financier ou autres, car il faudrait à ce moment-là modifier une loi du Parlement. Nous avons donc trouvé une autre solution, qui semble plaire à tout le monde...n'est-ce pas? J'ai proposé une formulation qui nous permettrait d'établir le principe et de suggérer qu'il s'applique à l'autre projet de loi.

Le président: J'aimerais bien savoir ce qu'en pense notre conseiller juridique. Avez-vous des remarques à faire au sujet du paragraphe 2e) et de la suggestion selon laquelle...

M. Philippe Ducharme (conseiller législatif, Service juridique et législatif, Chambre des communes): Il y a peut-être un malentendu. Comme le disaient hier les fonctionnaires du Ministère, cela ne concerne pas vraiment le statut de l'artiste; cela concerne surtout la protection des artistes indépendants. C'est un peu comme un code du travail. Par conséquent, il ne convient pas de parler dans cette section d'une commission du droit de prêt public.

[*Texte*]

• 2020

Mme Finestone: C'est exactement pourquoi j'ai suggéré que cette commission devrait être inscrite dans le nouveau projet de loi qui va toucher l'amalgamation du Conseil canadien et de l'autre société scientifique... Bref! Je ne sais même pas comment le dire en français. On pourrait l'inscrire là-dedans, dans ce nouveau projet de loi qui doit être déposé avant qu'on puisse procéder avec cette amalgamation-là. C'est cela la question de M. Bird.

Mr. Ducharme: I would not know about that other act, but it is probably better than—

Mrs. Finestone: It is not an act yet; it is coming up to be an act.

The Chairman: I must say that escaped me entirely, as you were speaking about it. When we spoke to the minister and to his staff the other day, they were telling us—they told us some time ago—that a public lending commission did not seem to fit in this statute. We were actually talking about deleting the words "public lending" from that paragraph 2(e) statement and just leaving it as a principle of compensation to artists for—you were going to add—the public use of their work. We are going to remove the words "public lending right" in 2.(e), which tends to limit it. A statement of principle "for fair compensation for public use of their work" would seem to me to be a better statement. But it did not say what we are going to do about the public lending right. I thought that would eventually be addressed in copyright, in those areas. Does it not fit in copyright?

Mrs. Finestone: No. It definitely does not fit into copyright. Maybe you would explain it, please.

The Chairman: I read your brief, and I respectfully say that it attracts some kind of a—

Mr. Kelly: If you put the public lending right in the Copyright Act, it becomes subject to national and reciprocal treatment with other countries, and there would be a major outflow of payments from Canada to authors who do not live here.

The Chairman: The reverse would also be true, though, theoretically.

Mr. Kelly: Theoretically.

The Chairman: Except there are not many.

Mr. Kelly: Yes.

I think the idea of trying to put the public lending right program in the revised Canada Council Act, since it will have to be opened to accommodate the amalgamation of SHRC and ICRB, is a very good opportunity. It protects it from reciprocal or national treatment under the Copyright Act, and it fulfils the basic spirit of securing the public lending right program.

[*Traduction*]

Mrs. Finestone: Well, that's precisely why I suggested that such a commission be entrenched in the new bill which would amalgamate the Canada Council and the other scientific council. . .In any case, I don't even know how to say it in French. Perhaps we could entrench it in the new legislation to be tabled, before we go ahead with the amalgamation. I believe that is what Mr. Bird is asking.

M. Ducharme: J'ignore les dispositions de l'autre loi, mais c'est sans doute un meilleur véhicule...

Mme Finestone: Ce n'est pas encore une loi; c'est un projet de loi qui va bientôt être déposé.

Le président: J'avoue que je n'ai pas du tout saisi cette nuance quand vous en parliez. Quand nous avons reçu le Ministre et son personnel l'autre jour, ils nous disaient—d'ailleurs, ils nous l'ont dit il y a quelque temps—qu'il ne convenait pas de prévoir la création d'une commission du droit de prêt public dans ce projet de loi. Nous envisagions même de supprimer du paragraphe 2e) toute allusion au prêt public des oeuvres d'artistes, pour ne retenir que le principe de l'indemnisation des artistes—et c'est là que vous proposiez de faire un changement—dont les oeuvres sont utilisées par le public. Nous voulons donc enlever du paragraphe 2e) toute allusion à un «droit de prêt public», qui serait peut-être trop restrictif. Il me semble préférable d'y énoncer le principe «d'une juste indemnisation pour l'utilisation publique de leurs oeuvres». Par contre, on ne nous a pas dit ce qu'il fallait faire au sujet de ce droit de prêt public. Je pensais qu'on pourrait éventuellement aborder la question sous la rubrique du droit d'auteur. Est-ce que ce ne serait pas possible?

Mme Finestone: Non. Cette question ne pourrait pas être abordée sous la rubrique du droit d'auteur. Peut-être pourriez-vous nous expliquer le problème.

Le président: J'ai lu votre mémoire, et je dois vous dire qu'il...

M. Kelly: Si vous prévoyez un droit de prêt public dans la Loi sur le droit d'auteur, ce droit pourra être invoqué non seulement par les ressortissants canadiens mais aussipar les ressortissants d'autres pays, de sorte que le Canada pourrait être tenu de verser des sommes importantes à des auteurs qui ne vivent pas ici.

Le président: Mais en théorie, l'inverse serait également vrai.

M. Kelly: Oui, en théorie.

Le président: Sauf qu'il n'y en a pas beaucoup.

M. Kelly: En effet.

Pour moi, l'idée de prévoir un droit de prêt public dans la nouvelle loi sur le Conseil des arts, qui va dorénavant comprendre le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux, est excellente. Nous pourrons ainsi éviter d'avoir à assurer, en vertu de la Loi sur le droit d'auteur, un traitement réciproque ou national, tout en respectant les principes de base d'un programme de droit de prêt au public.

[*Text*]

Mr. Siren: It avoids the obligation of the international conventions.

Mrs. Finestone: If we had used a definition like the American definition on re-transmission rights for braodcasting, we would not have been faced with the tremendous outflow of money. We would have compensated our artists and some of the overflow, but certainly not to the extent we are with the present definition, which does not include the American definition of short and long distance and distance signal.

Are you asking, or is it my turn?

The Chairman: You go ahead.

Mrs. Finestone: Thank you.

I would like to come back to two things and then I would like to deal with one new thing, if I may.

Subclauses 22.(2) and 8.(3). . .you indicate that they could create some serious problems in the legislation if we leave them, that they would be, I think to quote you, "retrogressive and obtrusive steps", particularly subclause 22.(2) in the closed shop environment. In subclause 8.(3) you seemed to indicate that it was a small but important area that needed some change.

I was trying to find out how you went about this. You need a road map. Essentially, the artist is defined in clause 5 as an independent contractor. If you follow the pathway, it says:

"artist" means an independent contractor described in paragraph 6(2)(b);

Then you go to 6(2)(b) and you find the artist redefined as:

independent contractors determined to be professionals according to the criteria set out in paragraph 17(b)

• 2025

You go to 17.(b) to find out what this artist is redefined as, and you find another refinement on clauses 5 and 6. Clause 17 says:

17. The Tribunal shall take into account

(b) in determining whether an independent contractor is a professional for the purposes of paragraph 6(2)(b),

—which is where we went back to in the first place.

What was the problem that you found in subclause 8.(3)? What is the problem about the exclusion in 8.(3)? I am not sure whether it is 8.(3)(a) or (b) that you were referring to earlier.

Mr. Kelly: The problem was that when the CLRB looks at independent contractors, the measure of control is often used—

Mrs. Finestone: One second, though. It is not the CLRB that's going to be looking at this. Hopefully, if we can ensure that the tribunal is a tribunal in the interests of arts and artistic organizations, they should be looking at it through the eyes of the eloquent manner in which Mr. Siren explained it earlier.

[*Translation*]

M. Siren: Autrement dit, nous ne serions pas tenus de respecter les conventions internationales à cet égard.

Mme Finestone: Si nous avions repris la définition américaine des droits de ré-émission dans le secteur des télécommunications, nous n'aurions pas eu le problème de l'exode important de fonds canadiens. Nous aurions pu indemniser nos propres artistes, ainsi que certains autres, mais la situation aurait été beaucoup moins problématique qu'elle ne l'est avec la définition actuelle, qui ne comprend pas la définition américaine de signaux à courte et à longue distance.

Allez-vous poser des questions, ou est-ce mon tour?

Le président: Allez-y.

Mme Finestone: Merci.

Je voudrais en revenir à deux éléments déjà traités, et passer ensuite à autre chose, si vous me le permettez.

En ce qui concerne les paragraphes 22(2) et 8(3). . .vous indiquez qu'ils risquent de poser de très graves problèmes, et je crois que vous les avez même qualifiés de «régressifs et inopportuns», surtout le paragraphe 22(2) qui traite des «chasses gardées». Quand au paragraphe 8(3), vous semblez dire que c'est un article assez important auquel il convient d'apporter certains changements.

J'essayais de savoir comment vous aviez fait votre analyse. Selon l'article 5, l'artiste est essentiellement un entrepreneur indépendant. Si vous regardez cet article, vous allez voir qu'on y dit:

«artiste»: entrepreneur indépendant visé à l'alinéa 6(2)b);

Si vous regardez ensuite l'alinéa 6(2)b), vous allez y trouver une autre définition de l'artiste. Là, on parle de:

entrepreneur indépendant professionnel—déterminé conformément à l'alinéa 17b).

À l'alinéa 17b), on trouve une nouvelle définition de l'artiste en plus de celle des articles 5 et 6. Je vous le lis:

17. Le tribunal tient compte, pour toutes questions liées:

b) à la détermination du caractère professionnel de l'activité d'un entrepreneur indépendant—pour l'application de l'alinéa 6(2)b). . .

—on est revenu au point de départ.

Quel problème pose le paragraphe 8.(3)? Qu'est-ce qui ne va pas dans ces exclusions? Je ne me souviens plus si vous parliez de l'alinéa a) ou de l'alinéa b) du paragraphe 8(3).

M. Kelly: Le problème, c'est que lorsque le CCRT se penche sur les entrepreneurs indépendants, il utilise souvent comme mesure. . .

Mme Finestone: Un moment. Ce n'est pas le CCRT qui va décider ici. Si nous sommes certains que le tribunal servira les intérêts des arts et des associations d'artistes, il verra les choses comme les a exposées M. Siren avec tant d'éloquence un peu plus tôt.

[*Texte*]

Mr. Kelly: Precisely.

Mrs. Finestone: Is that not accurate?

Mr. Kelly: That is accurate, but this is a part of the bill that says which classes of artist will not benefit from the bill.

Mrs. Finestone: Right. This is the exclusions.

Mr. Kelly: This is exclusions, and the definitions here are determined by the CLRB and the Public Service Staff Relations Board. What we are trying to do by the inclusion of this amendment is to minimize the application of potential conflict in the definition of what constitutes an independent contractor.

Mrs. Finestone: I really thank you very much because yesterday one of the Department of Labour representatives who was here—I think he was the ADM—made some comments. I know that he meant them in the best of interests and there was no malice aforethought in his observations, but my immediate sense, was that, oh my God, there is Labour Relations Canada, Bob Rae, and it is widgets that we are going to be talking about. It is a serious, serious concern.

That was why I was trying to find a way to put the nomination procedure into place that would ensure that it wouldn't be looked at like that. Now that you have brought this to our attention, and the flag was raised yesterday with that labour department =1864=] representative...you are recommending to us that in subclause 8.(3), either as an (a) or (b) or to amend paragraph 8.(3)(a) or (b), particularly (b), I would presume—

Mr. Kelly: Both.

Mrs. Finestone: Oh, we amend both, and the language that you are recommending would be common law. Is that what you are saying?

Mr. Kelly: Except for independent contractors—

Mr. Siren: As defined in common law.

Mr. Kelly: Yes.

Mrs. Finestone: So this part does not apply, in respect of work undertaken in the course of employment, to employees. You want us to remove the words "Public Service Staff Relations Act and Canada Labour Code". In other words, we would remove both (a) and (b) and put in a new definition. There are no exclusions?

Mr. Kelly: No, if you—

Mrs. Finestone: Or we would exclude the definitions that are in both those other things.

Mr. Kelly: No. What we are talking about is that the structures of both (a) and (b) are remarkably alike except for the names of the agencies involved.

Mrs. Finestone: That's right.

Mr. Kelly: Employees within the meaning of the act, or the code, including those determined to be employees by the Public Service Staff..."and members of a bargaining unit that are certified by the board except for independent contractors at common law". That could be amended to the end of both (a) and (b), and it would serve the purpose quite effectively.

[*Traduction*]

M. Kelly: Effectivement.

Mme Finestone: N'est-ce pas exact?

M. Kelly: Oui, mais cette disposition énonce les catégories d'artistes qui ne pourront pas se prévaloir du projet de loi.

Mme Finestone: C'est vrai puisqu'il s'agit des exclusions.

M. Kelly: Or, ces personnes seront exclues en vertu de la définition que donneront d'elles le CCRT et la Commission des relations de travail dans la Fonction publique. Nous proposons un amendement afin de minimiser les risques de conflit entre les diverses définitions de ce qu'est un entrepreneur indépendant.

Mme Finestone: Je vous remercie du fond du coeur parce qu'hier, le sous-ministre adjoint, je crois, du ministère du Travail a fait ici certaines observations. Je sais qu'il les a faites sans malice, mais ma première réaction a été de penser: «Oh mon Dieu! Ça y est! On va entendre parles des relations de travail Canada, de Bob Rae et tout le tralala.» Or, c'est une très grave question.

Voilà pourquoi j'ai essayé de trouver un moyen de faire accepter un mode de nomination qui garantirait une certaine perspective. Maintenant que vous nous avez signalé cela, alors que nous avons eu un premier avertissement hier en entendant le représentant du ministère du Travail...vous nous recommandez donc d'amender l'alinéa a) ou peut-être plutôt b) du paragraphe 8(3), je présume...

M. Kelly: Non, les deux.

Mme Finestone: Alors vous voulez amender les deux et le libellé que vous recommandez est tiré de la common law. C'est bien ce que vous avez dit?

M. Kelly: Sauf pour les entrepreneurs indépendants...

M. Siren: Tel que définis dans la common law.

M. Kelly: Oui.

Mme Finestone: Donc, la présente partie ne s'applique pas, pour les activités qui relèvent de leurs fonctions, aux employés. Vous voulez que nous supprimions les mots «Loi sur les Relations de travail dans la Fonction publique et Code canadien du Travail». Autrement dit, on retirerait les deux alinéas a) et b) pour les remplacer par une nouvelle définition. Il n'y aurait plus d'exclusion?

M. Kelly: Non, si l'on...

Mme Finestone: Ou alors nous exclurions les définitions dans les deux autres dispositions.

M. Kelly: Non. Ce qui se passe, c'est que le libellé des deux alinéas a) et b) sont remarquablement semblables, exception faite du nom des organismes.

Mme Finestone: C'est exact.

M. Kelly: Les employés—au sens de la Loi ou du Code—notamment déterminés par la Loi sur les relations...ou faisant partie d'une unité de négociation accréditée par le Conseil, à l'exception des entrepreneurs indépendants au sens de la common law. Ce bout de phrase qui serait ajouté aux deux alinéas a) et b) règlerait le problème.

[*Text*]

The Chairman: Or it could go in the lead paragraph. It could say that this part does not apply except for independent contractors and common law.

Mr. Kelly: That's correct. Yes. It is just an editing problem.

The Chairman: I understand that.

Mrs. Finestone: Do you understand that?

The Chairman: Well, I kind of understand it.

• 2030

Mrs. Finestone: What I really wanted to know was why, and now I understand it. But we have three other clauses that define an artist as an independent contractor. He's re-writing another page.

The Chairman: I'm about to make a profound statement here.

Mrs. Finestone: Oh, I'm waiting.

The Chairman: Actors' Equity suggested we amend to provide for an exception allowing employees to be covered by the legislation where they are represented for the purpose of collective bargaining by an artists' association also representing independent contractors. But yours is much more simple. Does that mean someone has to go to court from time to time to get that interpretation at common law?

Mr. Kelly: It may be necessary, but we think there is sufficient precedent to avoid that except in the most extreme cases.

Mr. Siren: There certainly is precedent in the courts going back 200 or 300 years in the application of the common law.

The Chairman: It seems to me this bill is attempting to legalize what you've been doing for years and they can't seem to find a way to do it. By the time they define it all, as you point out, they've almost taken away the jurisdiction.

I thought you just passed the chair to me.

Mrs. Finestone: No, I only wanted you to understand that because I said I was doing subclauses 8.(3) and 23.(2). Have you finished?

The Chairman: Yes, I'm finished.

Mrs. Finestone: I want to come back to your subclause 22.(2), the closed shop business. It really does concern me if you say it's creating these serious problems. The Minister of Communications said these provisions had been designed to protect the individual artist who, for whatever reason, did not join an association or was expelled unjustly. The DOC said exactly the same thing when they came. It was like two parrots out of the same bird cage.

What kind of argument do you want us to give to the minister, because essentially you can say that lawyers, doctors, insurance brokers and whatever all work and have closed shops per se? So why can't you use the same argument for this group?

[*Translation*]

Le président: Ou on pourrait l'ajouter au premier paragraphe. On pourrait dire que la présente partie ne s'applique pas, sauf aux entrepreneurs indépendants au sens de la common law.

M. Kelly: C'est exact. En effet, c'est un problème de rédaction.

Le président: J'ai compris.

Mme Finestone: Vous avez compris?

Le président: Eh bien, plus ou moins.

Mme Finestone: Ce que je voulais vraiment savoir, c'était pourquoi, et maintenant j'ai compris. Mais il y a trois autres articles qui définissent l'artiste comme un entrepreneur indépendant. Il est en train de réécrire une autre page.

Le président: Je vais vous faire une déclaration profonde.

Mme Finestone: J'ai hâte d'entendre cela.

Le président: Actors' Equity a suggéré un amendement qui ferait une exception pour les employés assujettis à la loi quand ils sont représentés, aux fins de la négociation collective, par une association d'artistes qui représente aussi des entrepreneurs indépendants. Mais votre suggestion est beaucoup plus simple. Est-ce que cela signifie qu'il faudrait aller en cour de temps en temps pour obtenir une interprétation conforme à la common law?

M. Kelly: Peut-être, mais nous croyons qu'il y a assez de jurisprudence pour ne pas avoir à le faire, sauf dans des cas limites.

M. Siren: La jurisprudence remonte à il y 200 ou 300 ans.

Le président: On dirait que le projet de loi tente de légaliser ce que vous faites depuis des années sans arriver à l'exprimer clairement. Comme vous l'avez souligné, une fois toutes les définitions lues, on a l'impression qu'il ne reste plus personne.

Je pensais que vous m'aviez cédé la parole.

Mme Finestone: Non, je voulais seulement que vous compreniez cela, parce que j'ai dit que j'allais traiter les paragraphes 8(3) et 23(2). Avez-vous terminé?

Le président: Oui.

Mme Finestone: Je veux donc en revenir au paragraphe 22(2) sur l'exclusion des non-syndiqués. Je trouve cela vraiment inquiétant si, comme vous le dites, cela créerait tous ces graves problèmes. Le ministre des Communications a dit, et je cite: Les dispositions en question ont pour but de protéger l'artiste qui, pour une raison ou une autre, n'adhérerait pas à une association ou en serait expulsé injustement.

Le Ministère a repris textuellement ces propos quand il a comparu. De vrais perroquets. Quel argument pouvons-nous présenter au Ministre étant donné que toutes les professions ou presque, avocats, médecins, agents d'assurance, etc., ont cette même formule de chasse gardée? Pourquoi l'argument ne vaut-il pas pour les artistes?

[*Texte*]

Mr. Kelly: There's no reason why you can't.

Mrs. Finestone: So what's the problem?

Mr. Kelly: It's not our problem. We don't like sublcause 22.(2), which prohibits closed shops. We would like to see it just eliminated completely.

As I was saying earlier, the duty of fair representation imposed on the certified cultural labour organizations would certainly protect the interests of individual artists and those members expelled from organizations who felt they had been treated unfairly. There are a set of tests available to determine whether fair representation is indeed—

Mrs. Finestone: Is Union des artistes in agreement with your point of view?

Mr. Kelly: Yes, they are.

Mrs. Finestone: So that is what you're recommending?

Mr. Kelly: Yes.

Mrs. Finestone: Clause 3 is a statement of policy, and I think we forgot to ask the minister this or if we did I don't remember. Two points may be missing if we're looking at policy statements in here. One was a case of discrimination; the other was a case of employment equity.

The Broadcasting Act contains that clause to encourage equitable participation and reflection of aboriginal peoples, cultural minorities, women in culture, and communications programming and employment. So I wonder if a similar statement should be made in this section. Also, should we include the non-discrimination clause, which is the right of the artist not to be discriminated against based on colour, sex, religion, race, etc., but also including sexual orientation, which is currently not in the Charter? I would like to know what your reaction is in this regard because certainly in the field of arts and the artistic world, it is a serious concern.

Mr. Kelly: I would say that on both counts we would be most supportive of those kinds of additions to the bill. The affirmative action and the non-discrimination would be fine. The question of sexual orientation is a significant one in the cultural community and we would certainly welcome that development.

• 2035

Mrs. Finestone: My last question, Mr. Chairman, has to do with—

The Chairman: I thought that was your last question.

Mrs. Finestone: Well then, I'll wait. I'll come back with another one.

The Chairman: Dr. Hogue is getting pretty impatient.

Mr. Hogue: I don't necessarily agree with your last statement.

Je n'ai pas vu ça dans des organisations professionnelles. Je suis psychologue, et je peux être homosexuel. Et dans la mesure où je pratique ma profession, tout de même, *positive*, etc... Si on veut en faire des professionnels, n'allons pas trop loin. Qu'il y ait des homosexuels artistes, tant mieux ou tant pis, ils ont le droit d'être ce qu'ils sont.

[*Traduction*]

M. Kelly: Pourquoi pas?

Mme Finestone: Alors quel est le problème?

M. Kelly: Ce n'est pas notre problème. Nous n'aimons pas le paragraphe 22(2) parce qu'il interdit les chasses gardées. Nous voudrions le voir disparaître complètement.

Comme je l'ai dit plus tôt, comme toute association d'artistes accréditée a l'obligation de représenter équitablement ses membres, cela devrait suffir à protéger les intérêts de ceux qui ont été expulsés, à tort selon eux. Il existe une série de critères pour déterminer si la représentation a vraiment...

Mme Finestone: L'Union des artistes pense-t-elle comme vous?

M. Kelly: Oui.

Mme Finestone: Et c'est ce qu'elle recommande?

M. Kelly: Oui.

Mme Finestone: L'article 3 du projet de loi expose les fondements de la politique et je pense que nous avons oublié d'interroger le ministre à ce sujet. Est-ce que je me trompe? Il manquerait deux points dans cet énoncé: la discrimination et l'équité dans l'emploi.

La Loi sur la radiodiffusion comporte une disposition pour encourager la participation équitable de tous et la représentation des peuples autochtones, des minorités culturelles, des femmes dans la culture, dans les communications et dans l'emploi. Je me demande si l'on ne devrait pas retrouver la même chose à l'article 3. Ne devrait-il pas y avoir aussi un article anti-discrimination énonçant le droit de l'artiste à ne pas être victime d'une distinction fondée sur le sexe, la religion, la race, etc., y compris l'orientation sexuelle qui ne figure toujours pas dans la Charte? Je voudrais savoir ce que vous en pensez parce que c'est certainement important dans le milieu artistique.

M. Kelly: Nous serions tout à fait disposés à appuyer un tel amendement au projet de loi. Une disposition sur l'action positive et l'absence de discrimination nous conviendrait. Quant à l'orienteation sexuelle, c'est important dans le milieu de la culture et nous en serions fort heureux.

Mme Finestone: Ma dernière question, monsieur le président, porte sur...

Le président: Je croyais que vous aviez déjà posé votre dernière question.

Mme Finestone: Eh bien, je vais attendre. Je la poserai plus tard.

Le président: M. Hogue commence à s'impatienter.

M. Hogue: Je ne suis pas nécessairement d'accord.

I have never seen that in any professional organization. I am a psychologist and I might be homosexual. As long as I am being professional, I am positive... If they are professionals, we don't have to go too far. Maybe some artists are homosexuals, so be it, they can be whatever they want.

[*Text*]

Cela dit, je suis presque calmé pour voter pour; alors, ne me rentrez pas dans un «bal» pour voter contre.

Vous avez parlé tout à l'heure, monsieur Kelly, de *labour relations*. Ce *bill*-là, ce n'est pas du *labour relations*, c'est du *professional relations*

and to me there's a difference.

Le projet de loi C-7, une fois passé, couvre, comme un parapluie, les artistes. C'est ça?

All over Canada?

Mr. Kelly: Certain artists, yes.

M. Hogue: Les artistes sont sous cette protection. C'est ça?

Mr. Kelly: When they're working in—

Mr. Hogue: They practice their profession according to a set of rules and a set of general principles.

Mr. Kelly: Correct.

M. Hogue: Alors, la Partie I et la Partie II,

they have to abide by part II, the set of rules; part I, *dispositions générales*, general principles.

C'est ça? Ce n'est pas juste un *bill* de *professional relations*, c'est un *bill* aussi de *general principles*. Et quand on en arrive à la disposition générale, on va un pas plus loin que les appartenances politiques, et c'est pour ça que je l'ai utilisé comme exemple. Je peux être un psychologue, j'en suis un, qui enseigne dans une salle de cours. Je peux être jeune, homosexuel, «lesbien», ça n'infère pas à ma pratique professionnelle comme telle, toutes choses égales, d'ailleurs. Mais si, dans mon code d'éthique, ou pour les médecins ou pour les avocats, il y a

(c) the vocation of the artist to celebrate the Canadian way of life

c) la mission des artistes, soit de célébrer l'existence (. . .) en exprimant leurs aspirations. . .

They go one step further than anybody else when compared with other professionals.

Est-ce que vous me suivez?

They reach a set of values, they reach tap-roots, they reach attitudes, and they have to convey, because of part I, the obligation to celebrate something specific. How can they, at the same time, celebrate something they don't share, because they are in the process of celebrating my values, my belonging? You are following?

Est-ce que vous me suivez?

M. Kelly: Oui.

M. Hogue: Alors, ce n'est plus une question de nationalité ou de caractéristique, grand, petit, jeune ou vieux. On a réglé la question de la qualité du professionnalisme. Ça, c'est réglé. Mais où j'ai de la difficulté, c'est de voir un artiste canadien qui fait une pratique sur le territoire canadien—disons qu'il pratique en utilisant la langue anglaise ou c'est peut-être un anglophone—et puis, en même temps, il est contre le Québec. Comment fait-il pour célébrer

[*Translation*]

Having said that, I am almost convinced to vote for the amendment. So don't try to get me to vote against.

You mentionned labor relations a bit earlier. This bill is not about labor relations, but about professional relations

et à mes yeux, ce n'est pas la même chose.

Bill C-7, when it is enacted, will protect the artists. Right?

Partout au Canada?

M. Kelly: Certains du moins.

Mr. Hogue: The artists will be covered. Right?

M. Kelly: Quand ils travaillent. . .

M. Hogue: Quand ils exercent leur profession conformément à certaines règles et à certains principes généraux.

M. Kelly: C'est exact.

Mr. Hogue: Then, Part I and Part II. . .

ils devront respecter la Partie II, qui expose les règles, et la Partie I qui renferme les dispositions générales.

Right? This is not a bill about professional relations only; it is also a bill about general principles. No one should be partisan about those general principles. That is why I use an example. I may very well be a psychologist who teaches. I could be young, homosexual, gay, but that fact should not have any effect on my work. But if the code of conduct for physicians or lawyers had this clause:

c) la mission des artistes, soit de célébrer l'existence collective et individuelle. . .

The vocation of the artist, to celebrate the Canadian way of life. . . by expressing their most profound. . .

Pour les artistes, on va un peu plus loin que pour les autres professions.

Are you following me?

Les artistes touchent à nos valeurs, à nos racines, à nos attitudes, et à cause de cette Partie I, ils sont obligés de célébrer quelque chose de particulier. Comment pourraient-ils célébrer ce à quoi ils ne croient pas, s'ils ne partagent pas mes valeurs et mes racines? Est-ce que vous me suivez?

Are you following?

Mr. Kelly: Yes.

Mr. Hogue: Therefore, it has nothing to do with nationality, with being tall, small, young or old. The matter is you have to be professional. That is it. But I do have a problem when I see a Canadian artist, working in Canada—let's say he works in English—who also happens to be against Quebec. How can he celebrate

[*Texte*]

the Canadian way of life because Quebec belongs to the the Canadian way of life.

• 2040

C'est comme si il coupait un bras ou bien il portait un masque. Et je veux utiliser, cette fois-ci, le nom de M. Turgeon, sans l'identifier comme un professionnel. . . C'est un vrai professionnel. Quand il joue sur la scène, il joue comme un artiste, mais, en même temps qu'il joue comme un artiste, il a la mission de représenter *my aspirations* les plus fondamentales

and my representation, because his name is Mr. Turgeon, and he has the right to his own opinions, but it isn't a question of opinions. He is linked with *une mission*.

It's the same as if I, as a psychologist, would be a separatist but have the mission to represent the Canadian way of life. I don't know how I could practice.

Vous me suivez?

Mr. Kelly: Absolutely. Well, then I would say that there's a problem with the French.

The Chairman: There is a problem with the French.

Mr. Kelly: It's not a problem with the French?

Mrs. Finestone: No, it's not. It's a problem with philosophy.

The Chairman: We had a problem with the English. You're speaking of that last paragraph on page 1?

Mr. Hogue: I know, but they are questions that would apply to both.

Et puis, là, on n'est pas dans le domaine de Richler Mordecai vous savez. Ce n'est pas cela.

The Chairman: How would you read that?

M. Hogue: Et ce n'est pas une question d'être politicien, séparatiste, et siéger à Ottawa. Cela, ça marche parce qu'il n'a pas la mission d'exprimer

my aspirations, my most fundamental aspirations. Are you following me? How can I be your representative, in terms of the Canadian way of life, if we defer, basically, as far as the texture of our. . .? But it isn't our country. It's our country, but at the same time we're at the opposite end.

The Chairman: Dr. Hogue, I think you made that point very well again tonight, as you did the other night. We have to find some wording to deal with that. They have to come from us.

Mr. Scott: It would be nice to get some answers.

The Chairman: You don't have any comments to offer on that, Keith?

Mr. Hogue: Well, you must have some answers because you've been dealing with that every day. You've been dealing with this reality day and night.

Mr. Kelly: Yes, I know.

Mrs. Finestone: You're even quoted in the book.

Mr. Hogue: Give me an answer.

[*Traduction*]

l'existence collective des Canadiens étant donné que le Québec fait partie de cette existence.

He would be faking it. I want to use Mr. Turgeon as an example. Now he is a real professional. When he's on stage, he acts like a real artist, but at the same time, he has the vocation to express my most profound hopes and dreams

et parce qu'il s'appelle Turgeon, il a droit à son opinion, mais ce n'est plus une question d'opinion. Il a maintenant une mission.

C'est comme si moi, comme psychologue, j'étais séparatiste et que j'avais la mission de montrer le mode de vie des Canadiens. Comment arriverais-je à travailler comme psychologue?

Are you following?

M. Kelly: Parfaitement. Enfin, je dirais que j'ai du mal à suivre en français.

Le président: C'est le français qui ne va pas.

M. Kelly: Ce n'est pas cela?

Mme Finestone: Non; c'est un problème d'idéologie.

Le président: Eh bien nous, nous n'arrivons pas à suivre en anglais. Vous parlez bien de l'alinéa au bas de la page 1?

M. Hogue: Je sais, mais cela s'applique aux deux.

And we are not into Mordecai Richler's field.

Le président: Comment peut-on interpréter cela?

Mr. Hogue: It has nothing to do with being a politician and a separatist and sitting in Ottawa. That can be done because politicians do not have the vocation to express

mes aspirations les plus fondamentales. Est-ce que vous me suivez? Comment puis-je être votre représentant et montrer l'existance collective des Canadiens si, foncièrement,. . . C'est notre pays et ce n'est pas notre pays. Nous sommes chacun à une extrémité.

Le président: Monsieur Hogue, comme l'autre soir, vous vous êtes très bien fait comprendre. Il faut maintenant trouver un libellé conforme à votre pensée. Or, nous devons le trouver nous-mêmes.

M. Scott: Ce serait bien d'avoir quelques réponses.

Le président: Avez-vous quelque chose à ajouter, Keith?

M. Hogue: Vous avez sûrement quelques réponses puisque vous êtes là-dedans tous les jours, voire jour et nuit.

M. Kelly: Oui, je sais.

Mme Finestone: On vous cite même dans le livre.

M. Hogue: Répondez-moi.

[*Text*]

Mr. Kelly: What book? Oh, in that book. Yes.

Mrs. Finestone: That is why he's asking you.

The Chairman: Perhaps you could take that under consideration and let us have your views, Keith. Would you do that?

Mr. Kelly: I will, indeed.

The Chairman: The English in that same paragraph, Keith, does not read well. We discussed that the other night. It says:

(c) the vocation of the artist to celebrate. . .individual Canadians.

How do we celebrate an individual Canadian? It's just not good grammar. I don't know what it means.

Mr. Kelly: Poor language.

Mrs. Finestone: It's terrible.

The Chairman: As a matter of fact, I think the French reads much more clearly, but I understand. Your point is quite philosophic.

Mr. Hogue: No, it is applied, you know. They walk on streets, those human animals.

The Chairman: Anyway, are there any further questions?

Mrs. Finestone: Yes, I have one. I'm glad you raised that because I was wondering what it meant in English, but now I understand what it means in French, and I think I'd like to see it left.

In subclause 4.(3) it says:

The Council shall submit to the Minister of Communications, by May 31 of each year, a report of its activities during the previous fiscal year, including any studies that the Minister directed it to carry out.

I am not interested in only advising the minister. I think that the report should be laid before the House of Commons. I think the chairman used this phrase before. Culture has become a national interest as a result of the constitutional discussions. There is finally recognition that it is not only an important social and cultural lever but also a very important economic lever.

• 2045

That being said, the importance of the follow-up council to the council you are on, Mr. Siren, is this council; and this council and this council study should be part of the public record. They should enable parliamentarians to ensure the minister looks at the advice. It doesn't oblige the minister, but it certainly ensures it will become part of the public domain.

So my question to you was whether or not you felt in order to ensure some kind of arm's length and lack of unnecessary pressure by the minister, so the arm's-length principle and the public domain are ensured, some kind of amendment or a subclause (4) ought to be brought in here that would indicate the report would be laid before the House of Commons or something of that nature. What's your view about that?

[*Translation*]

M. Kelly: Quel livre? Ah! Celui-là. Oui.

Mme Finestone: C'est pourquoi il vous pose la question.

Le président: Vous pourriez peut-être y réfléchir et nous faire part de vos observations plus tard. C'est d'accord?

M. Kelly: Certainement.

Le président: Le texte anglais de cet alinéa ne se lit pas très bien. Nous en avons parlé l'autre soir. L'anglais se lit comme suit:

(c) the vocation of the artist to celebrate... individual Canadians.

Comment peut-on dire une telle chose? Il y a des erreurs de syntaxe. Je ne comprends pas ce que l'on veut dire.

M. Kelly: C'est mal formulé.

Mme Finestone: C'est horrible.

Le président: D'ailleurs, je trouve que le français se lit beaucoup mieux. C'est plus clair. Votre remarque porte sur les principes.

M. Hogue: Non, ce sont des principes appliqués, vous savez. Ces animaux humains, on les croise dans la rue.

Le président: Y a-t-il d'autres questions?

Mme Finestone: Oui, j'en ai une. Je suis heureuse que vous ayez abordé ce sujet parce que je me demandais ce que cela pouvait bien vouloir dire en anglais. Maintenant que j'ai compris le sens de l'alinéa en français, je trouve qu'on devrait le garder.

Le paragraphe 4(3) se lit comme suit:

Au plus tard le 31 mai, le Conseil présente au Ministre un rapport annuel de son activité pour l'exercice précédent, notamment en ce qui touche toute étude que celui-ci a pu lui demander.

Je ne veux pas que seul le ministre en profite. Je trouve que le rapport devrait être déposé à la Chambre des communes. Le président en a parlé plus tôt. La culture, depuis toutes les discussions sur la Constitution, est maintenant d'intérêt national. Enfin, on reconnaît que ce n'est pas simplement un levier social et culturel important, mais aussi un levier économique très important.

Cela dit, ce conseil qui assurera le suivi de celui dont vous faites partie, monsieur Siren, est important. Les études qu'il fera devraient donc être du domaine public. Ainsi, les parlementaires pourraient s'assurer que le ministre tient compte des recommandations qu'on lui présente. Évidemment, cela ne l'oblige en rien, mais au moins on saura ce qui a été recommandé.

Croyez-vous que pour assurer une certaine indépendance au Conseil afin que le ministre ne puisse exercer de pressions indues sur lui, il faudrait apporter un amendement précisant que le rapport devra être déposé à la Chambre des communes? Qu'est-ce que vous en pensez?

[*Texte*]

Mr. Kelly: First of all, I think PACT's rule on this was that its report should be made to the minister and the artistic profession. I don't see any—

Mrs. Finestone: "Artistic profession". What does that mean? Therefore it goes into the public domain?

Mr. Kelly: That's right.

Mrs. Finestone: The public domain is through the House of Commons. It's a bill of the House of Commons.

Mr. Kelly: Yes. Sure. We'd have no objection to that.

Mr. Siren: By all means. I would approve of that.

Mrs. Finestone: I think it's one of the safest ways, and I'm glad it finds favour with you. It is a very safe way to ensure. . .whatever party, whatever government, none of them are as good to the cultural community and they will never meet all the aspirations of the cultural community, but at least there will be some degree of accountability, and it can't be because the ministers or the governments didn't know what the research showed and where we stand.

The Chairman: I've one other question our research officer has brought to my attention. It concerns this business of co-production, such as between the National Arts Centre and PACT and so on. The National Arts Centre tell us they feel if they were bound by the proposed federal legislation, that would be a deterrent for companies to sign co-production agreements with them. It would have a serious deterrent effect on what has been a very successful co-production program on their part. How do you suggest that be dealt with? Do you have any views on that?

Mr. Kelly: We understand the way it is currently interpreted is that in the case of a co-production, a decision is made at the moment of entering into the co-production on who is responsible. In this case, should it be the Arts Centre, should it be the Manitoba Theatre Centre? Who takes the lead in the co-production?

Mrs. Finestone: Is that the way it will work, supremacy?

Mr. Kelly: Well, that's open. That's what we understand.

Of course we would like to see status-of-the-artist legislation in every province, and the question becomes quite academic in that event. But until we do, I can see the temporary problem, but I really don't think it's a deterrent, because most of the shops the National Arts Centre enters into co-production agreements with are currently represented by Canadian Actors' Equity or they're already unionized. So this is a theological question, as far as I can see, except for the case of the small companies that may not be Equity houses. But most of the larger theatre companies the NAC would enter into co-production agreements with are Equity houses.

The Chairman: What I'd like to do is perhaps let you have a copy of this letter and solicit your response. Would you be willing to give it some reasonable consideration?

Mr. Kelly: Absolutely. Surely. It would be our pleasure.

[*Traduction*]

M. Kelly: Tout d'abord, je crois que le PACT a décidé que son rapport devait être présenté au ministre et au milieu des artistes. Je ne comprends pas. . .

Mme Finestone: «Le milieu des artistes». Mais qu'est-ce que cela veut dire? Que le rapport devient public?

M. Kelly: C'est exact.

Mme Finestone: Mais c'est une loi de la Chambre des communes. Le rapport doit donc être remis à la Chambre.

M. Kelly: Évidemment. Nous ne nous y opposons pas.

M. Siren: Je serais tout à fait d'accord pour que cela se passe ainsi.

Mme Finestone: Ce serait le moyen le plus sûr. Je suis contente que vous soyez d'accord. Ainsi, quel que soit le parti au pouvoir, aucun ne saura jamais répondre à toutes les aspirations du milieu de la culture, mais au moins, il devra rendre des comptes, et ni les ministres, ni les gouvernements ne pourront prétendre ignorer le résultat des recherches. Nous saurons à quoi nous en tenir.

Le président: Je voudrais poser une autre question que m'a signalée notre attaché de recherche. C'est au sujet des coproductions, par exemple entre le Centre national des Arts et PACT. Les représentants du Centre nous ont dit qu'ils considéraient le projet de loi fédéral comme une entrave parce qu'il découragerait les compagnies de se lancer dans des co-entreprises avec le CNA. Or, le CNA a un programme de coproductions qui a beaucoup de succès. Comment pourrions-nous régler le problème? Avez-vous quelque chose à dire?

M. Kelly: Selon l'interprétation actuelle, c'est au moment de signer l'entente de coproduction qu'on détermine les responsables. En l'occurrence, il faudrait décider si le responsable serait le CNA ou le Manitoba Theatre Centre.

Mme Finestone: L'un des associés sera donc prépondérant?

M. Kelly: Ce serait possible. C'est du moins notre interprétation.

Évidemment, il serait préférable que chaque province ait sa loi sur le statut de l'artiste. Le cas échéant, la question serait purement théorique. En attendant, il pourrait y avoir des problèmes, mais je ne crois pas que cela nuira vraiment puisque la plupart de ceux avec lesquels le CNA a conclu des accords de coproduction sont représentés par le Canadian Actors' Equity ou par un autre syndicat. Selon moi, c'est une question toute théorique, sauf pour les petites compagnies théâtrales qui ne font peut-être pas partie du Actors' Equity. La plupart des grandes compagnies avec lesquelles le CNA est davantage susceptible de signer des coproductions en font partie.

Le président: Je vais donc vous remettre une copie de la lettre en vous demandant de bien vouloir nous faire savoir ce que vous en pensez. Êtes-vous disposés à y réfléchir?

M. Kelly: Certainement. Nous le ferons avec plaisir.

[*Text*]

The Chairman: Okay, we'll do that.

Thank you very much indeed. I'm sorry this has taken a little longer than we anticipated, but it certainly has been very thorough. I hope we'll be able to move quickly now to complete our study of this bill and get it back to the House.

Mr. Kelly: Thank you very much.

The Chairman: The meeting is adjourned to the call of the chair.

[*Translation*]

Le président: Très bien.

Je vous remercie vraiment beaucoup. Je suis désolé que la séance ait duré plus longtemps que prévu, mais nous avons vraiment examiné les choses à fond. Nous pourrons maintenant terminer plus rapidement notre étude du projet de loi pour le renvoyer à la Chambre.

M. Kelly: Merci beaucoup.

Le président: La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Conference of the Arts:

Keith Kelly, National Director;

Paul Siren, Past President.

TÉMOINS

De la Conférence canadienne des arts:

Keith Kelly, directeur national;

Paul Siren, président sortant.

Available from Canada Communication Group -- Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 37

Wednesday, March 25, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 37

Le mercredi 25 mars 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

---

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MARCH 25, 1992
(63)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:45 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the American Federation of Musicians of the United States and Canada: Ray Petch, Vice-President, Canada; Jay Alan Wood, Consultant.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 5:05 o'clock p.m., the Committee adjourned.

EVENING SITTING
(64)

The Standing Committee on Communications and Culture met at 8:10 o'clock p.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton-Wentworth*).

Acting Members present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam; Joseph Volpe for Mary Clancy.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the Société des Auteurs, Recherchistes, Documentalistes et Compositeurs (SARDeC): Jean-Marie Ladouceur, Vice-President; Yves Légaré, Director General.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made a statement and answered questions.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 25 MARS 1992
(63)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 45, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: De la Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada: Ray Petch, vice-président, Canada; Jay Alan Wood, consultant.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 05, le Comité suspend ses travaux.

SÉANCE DU SOIR
(64)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 20 h 10, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membres suppléants présents: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam; Joseph Volpe remplace Mary Clancy.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: De la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC): Jean-Marie Ladouceur, vice-président; Yves Légaré, directeur général.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

At 9:36 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

À 21 h 36, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, March 25, 1992

• 1544

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

J'ai la très grande responsabilité de remplacer le président, et je sais que je ne pourrais jamais y réussir.

You are going to have to bear with me. Would you like to introduce yourself?

• 1545

Mr. Ray Petch (Vice-President, Canada, American Federation of Musicians of the United States and Canada): Mr. Chairman, thank you for the opportunity to appear before the committee. My name is Ray Petch. I am the Vice-President from Canada of the American Federation of Musicians of the United States and Canada, which represents 24,000 Canadian professional musicians from all musical disciplines.

I am accompanied by my predecessor, Mr. Jay Alan Wood, who now serves in the capacity of AFM consultant.

We are here to support the general goals of Bill C-7. At the same time, we wish to lodge our strong objection to sections of the bill, which, if not amended or deleted, will destroy the harmonious, productive environment in which producers and performers have worked for many decades.

The Canadian membership of the federation has openly and energetically supported the Government of Canada in its efforts to develop and introduce status of the artist legislation from the 1986 establishment of the task force through the Canadian advisory committee and its preparation of the Canadian artists code.

Earlier in 1991, we became aware for the first time of the government's intention to include anti-closed shop legislation in the bill. Had we been aware of this direction at an earlier date, our support would have been withheld.

We wholeheartedly support the establishment of the Canadian Council on the Status of the Artist, as it will undoubtedly stabilize and legitimize the structure of our national industry.

The tribunal, as mandated in sections 9 through 21, has our general support as a governing body empowered to certify and monitor artists' associations and producers.

However, we are less enthusiastic about the tribunal's sweeping arbitration responsibilities, as the AFM has never acquired outside arbitration or grievance provisions, both of which have been successfully and inexpensively accommodated within our scale agreements with the CBC, the National Film Board, and other national producers.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 25 mars 1992

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order please!

I have been given the huge responsibility to stand in for the Chairman, and I know that I would never be able to succeed in this position.

Vous devrez donc me supporter. Voulez-vous vous présenter s'il vous plaît?

M. Ray Petch (vice-président, Canada, Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada): Monsieur le président, merci de nous avoir invités à comparaître devant le comité. Mon nom est Ray Petch. Je suis vice-président pour le Canada de la Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada, qui représente 24,000 musiciens professionnels canadiens oeuvrant dans toutes les disciplines musicales.

Je suis accompagné de mon prédécesseur, M. Jay Alan Wood, qui agit présentement à titre de conseiller de la FMEUC.

Nous sommes ici aujourd'hui pour appuyer les objectifs généraux du projet de loi C-7. Nous souhaitons, par la même occasion, exprimer notre vive objection aux articles du projet de loi qui, s'ils ne sont pas modifiés ou supprimés, détruiront le cadre harmonieux et productif dans lequel producteurs et artistes ont travaillé depuis de nombreuses décennies.

Les membres canadiens de la Fédération ont ouvertement et fortement appuyé les initiatives prises par le gouvernement du Canada en vue d'élaborer et de déposer une loi sur le statut de l'artiste, depuis la création du Groupe de travail en 1986 jusqu'à celle du Comité consultatif canadien et lors de la préparation du Code canadien des artistes.

Au début de 1991, nous avons appris, pour la première fois, que le gouvernement avait l'intention d'intégrer au projet de loi des dispositions visant à restreindre le système de l'atelier fermé. Si nous avions été informés plus tôt de cette orientation, nous aurions retiré notre appui.

Nous appuyons sans réserve la création d'un Conseil canadien du statut de l'artiste parce qu'une telle mesure contribuera, sans aucun doute, à stabiliser et à donner une légitimité à la structure de notre industrie nationale.

Nous appuyons aussi de façon générale le projet de Tribunal, dont le mandat est précisé aux articles 9 à 21, à titre d'organisme de régie disposant du pouvoir d'accréditer et d'exercer une surveillance sur les associations d'artistes et les producteurs.

Cependant, nous sommes moins enthousiastes devant les vastes responsabilités que l'on se propose de confier au Tribunal en matière d'arbitrage, compte tenu que la FMEUC n'a jamais eu besoin de recourir à des modalités extérieures d'arbitrage ou de règlement de griefs, nos ententes-cadres avec la Société Radio-Canada, l'Office national du film et d'autres producteurs nationaux nous ayant toujours permis de traiter ces cas de façon satisfaisante et à peu de frais.

[*Text*]

The AFM differs from other Canadian artists' associations because our scale agreements prohibit producers from engaging individual musicians. Leaders must control musicians' services. Therefore, producers engage leaders or contractors, who in turn engage the musicians who perform in bands or orchestras, the exception, of course, being solo artists or entertainers.

Clause 22, which establishes the prerequisites for certification of artists' associations, is the source of our major concerns. While we support subclause 22.(1), we can neither support nor adhere to subclause 22.(2), which prohibits closed shop agreements, because we would be forced to dramatically alter long-standing national and local AFM by-laws that are the very foundation and essence of our existence and that are the cornerstone of our relationship with musicians, producers, and music purchasers at all levels, both national and local.

Frankly, we have been unable to find any artists' association, guild, union, group of artists, or even producers' association that supports subclause 22.(2). Like us, they realize the artist-performer relationship with producers and music purchasers through member associations constitutes the glue that provides a mandatory degree of order and stability in our fragile industry.

Clause 43, which dictates that non-members must pay regular dues to the certified association, is of some concern to us because, very frankly, it has never been our policy to accept dues from musicians whose professional deportment we cannot control and for whom we cannot provide services and benefits commensurate with the dues payments.

• 1550

Subparagrah 49.(a)(vi) and paragraph 50.(c) contain restrictive language that emanates from the prohibitions of subclause 22.(2) in relation to association members and non-members. We urge you to reassess the counter-productive impact of these clauses.

We agree that the bill should provide access to the national workplace for all Canadian artists and performers whose talents, skills, and professionalism merit such exposure. At the same time we respectfully suggest that alteration of the entire workplace environment for that sole purpose is not in the industry's best interest. If, on the other hand, the bill provided artists with access to membership in the associations certified by the tribunal, we could envision an appeal process through the tribunal for artists and performers who might be experiencing difficulty in exercising their rights of access.

[*Translation*]

La FMEUC diffère des autres associations d'artistes canadiennes parce que ses ententes-cadres interdisent aux producteurs d'engager des musiciens sur une base individuelle. Ce sont les chefs d'attaque qui doivent exercer un contrôle sur les services des musiciens. Par conséquent, les producteurs engagent des chefs d'attaque, ou entrepreneurs, qui, à leur tour, retiennent les services de musiciens jouant dans des groupes ou des orchestres; évidemment, une exception est prévue pour les solistes et les fantaisistes.

L'article 22, qui établit les prérequis pour l'accréditation des associations d'artistes, est notre principale source de préoccupation. Bien que nous appuyions le paragraphe 22(1), nous ne pouvons ni appuyer le paragraphe 22(2), qui interdit les conventions d'ateliers fermés, ni y souscrire, parce que cela nous obligerait à modifier en profondeur les règlements internes nationaux et locaux de la FMEUC, qui sont en vigueur depuis longtemps et qui constituent le fondement et l'essence même de notre existence et de nos rapports avec les musiciens, les producteurs et les acheteurs de musique à tous les niveaux, tant national que local.

En toute franchise, nous avons été incapables de trouver une association, une guilde, un syndicat, un groupe d'artistes ou même une association de producteurs qui soient en faveur du paragraphe 22(2). Comme nous, ils considèrent que la relation entre les artistes et les producteurs et acheteurs de musique, par le truchement des associations membres, constitue l'ingrédient qui offre un certain degré d'ordre et de stabilité fragile.

L'article 43, qui précise que les non-membres devront verser les droits habituels à l'association accréditée, nous inquiète quelque peu parce que, bien franchement, notre politique n'a jamais été d'accepter des droits de la part de musiciens dont nous ne pouvions contrôler la conduite professionnelle et auxquels nous ne pouvions offrir de services et prestations correspondant aux droits versés.

Le sous-alinéa 49.a)(vi) et l'alinéa 50.c) renferment des dispositions restrictives qui découlent des interdictions précisées au paragraphe 22.(2) au sujet des membres et des non-membres d'une association. Nous vous exhortons à réexaminer les effets négatifs de ces dispositions.

Nous reconnaissons que le projet de loi devrait permettre l'accès au marché du travail national à tous les artistes et interprètes canadiens dont le talent, la compétence et le professionnalisme justifient un tel rayonnement. D'un autre côté, nous faisons valoir respectueusement que la transformation de l'ensemble du contexte professionnel à cette seule fin ne sert pas au mieux les intérêts de l'industrie. Si, par ailleurs, le projet de loi prévoyait que les artistes puissent devenir membres des associations accréditées par le Tribunal, nous serions disposés à envisager une procédure d'appel, sous la responsabilité du Tribunal, pour les artistes et les interprètes qui pourraient éventuellement avoir de la difficulté à exercer leurs droits d'accès.

[*Texte*]

In summary, we feel that the general intent of the bill merits our support. However, we cannot support a bill that legislates away an artist-producer association relationship that has been universally beneficial for many decades. We trust that the committee will respond to our concerns and those of our industry colleagues in order that Bill C-7 may accomplish the goals we all envisioned in the mid-1980s.

Mr. Chairman, at this point I would like to turn the presentation over to my colleague, Jay Alan Wood, the former Vice-President from Canada and now a consultant in Canada and internationally. Mr. Wood will speak to you about some of the history of our association as it relates to this proposed bill.

Mr. Jay Alan Wood (Consultant, American Federation of Musicians of the United States and Canada): Mr. Chairman, members of the committee, when this bill was first envisioned, as my colleague has said, we supported it. Not only did we support it but I can tell you that we were responsible for sending out a minimum of 10,000 copies of the original report to our members across this country.

We understand that there should be a status for the artist. We've been looking forward to this for many years.

Let me just give you a little history of our relationship with national producers. To begin with, we negotiate with the CBC and we negotiate with the National Film Board. At the federal level these are the organizations that would be affected by Bill C-7. We have been negotiating what we call collective bargaining agreements with those organizations since the early 1960s. We have a relationship with both organizations.

To give you an insight into the music industry as it really happens, the CBC, for very good reason, can only engage a leader, or an arranger, or a single musician performer. There is a very good reason for this, that being that the producers of a particular show or program should not have the right to engage individual musicians. I don't have to tell you that this could cause havoc in our industry. We leave it up to the leader to engage those musicians. Therefore, the thought of non members performing with members is not only not acceptable to us as administrators and officials but it's not acceptable to the musicians who are performing in these orchestras. You could have an orchestra with four trumpet players, two of them members and two of them not, and that is not acceptable to us at all. As has been stated, our rules are very, very clear. Members can play with members. If non-members want to play with non-members, that has nothing to do with us.

[*Traduction*]

En résumé, nous estimons que la portée générale du projet de loi mérite notre appui. Cependant, nous ne pouvons appuyer un projet de loi dont les dispositions ont pour effet de supprimer la relation qui s'est établie entre les artistes, les producteurs et les associations et qui avait profité à tous durant de nombreuses décennies. Nous sommes confiants que le Comité tiendra compte de nos préoccupations et de celles de nos collègues de l'industrie, afin que le projet de loi C-7 puisse atteindre les objectifs que nous étions tous à même d'entrevoir au milieu des années 80.

Monsieur le président, j'aimerais maintenant céder la parole à mon collègue, M. Jay Alan Wood, ex-vice-président pour le Canada et maintenant expert-conseil à l'échelle nationale et internationale. M. Wood vous parlera de l'histoire de notre association et de son incidence sur notre position face à ce projet de loi.

M. Jay Alan Wood (expert-conseil, Fédération des musiciens des États-Unis et du Canada): Monsieur le président, mesdames et messieurs, quand ce projet de loi a été envisagé pour la première fois, comme mon collègue l'a dit, nous l'avons appuyé. Non seulement nous l'avons appuyé, mais je peux vous dire que nous nous sommes également chargés de distribuer au moins 10,000 exemplaires du rapport initial à nos membres dans tout le pays.

Nous sommes d'accord sur la nécessité de reconnaître le statut de l'artiste. Nous attendons cette reconnaissance depuis des années.

J'aimerais vous faire un bref exposé de nos rapports avec les producteurs nationaux. Pour commencer, nous négocions avec Radio-Canada et nous négocions avec l'Office national du film. Ce sont des organisations nationales qui seraient touchées par le projet de loi C-7. Nous avons négocié ce que nous appelons des conventions collectives avec ces organisations et ce, depuis les années 60. Nous entretenons des liens avec ces deux organisations.

Pour vous donner une idée de ce qui se passe vraiment dans le secteur de la musique, je vous dirai que Radio-Canada, pour une excellente raison, ne peut embaucher qu'un chef d'attaque, ou un arrangeur, ou un musicien soliste. Il y a à cela une très bonne raison, à savoir que les producteurs d'un spectacle ou d'une émission donnée ne doivent pas avoir le droit d'embaucher des musiciens sur une base individuelle. Je n'ai pas besoin de vous dire que cela causerait des ravages dans notre industrie. On laisse au chef le soin d'embaucher d'autres musiciens. Par conséquent, l'idée que des non-membres jouent avec des membres est non seulement inacceptable pour nous en tant qu'administrateurs et cadres mais elle est aussi tout à fait inacceptable pour les musiciens qui jouent dans ces orchestres. Si, dans un orchestre, il y a quatre trompettistes, dont deux sont membres et deux ne le sont pas, nous tous jugeons cela inadmissible. Comme on l'a dit, nos règles sont parfaitement claires. Les membres peuvent jouer avec des membres. Si des non-membres veulent jouer avec des non-membres, cela nous est égal.

[*Text*]

• 1555

That is our main concern. I know there are sections of this bill that. . .I'm not saying it was stolen, but it is practically a duplicate of Bill 90 in Quebec. There is no doubt about that, as we read it. I can tell you, and our colleagues from Quebec will tell you—they also belong to our organization, as you know—that Bill 90 just isn't working in that province. It may be able to work at the national level, but we know the other provinces in this country are watching this very carefully. As a matter of fact, the Province of Ontario has already started hearings on a possible status of the artist bill in that province. If that happens, you will note that it will happen across the country.

We are of the opinion that if that does happen, you will destroy our organization. That may sound drastic, but I can assure you that once we have the prohibition against closed shops, a member doesn't have to be a member. Why should a member pay dues to an organization? That is our main concern. I have to say again that the rest of the bill is perfectly acceptable to us. We support it. But we did not like the way that particular section dealing with members and non-members was put into this legislation when in fact it was not there at the beginning and we knew nothing about it when it was placed there.

Other than that, as far as grievance and arbitration in the tribunal is concerned, we as an organization have never had to use it. We have our internal disciplinary methods. We handle our own members. As far as agreements are concerned, we have always been able to settle our differences without a tribunal and without grievance and arbitration. It may be 10 or 15 years down the road, when I won't be around and Ray will probably be retired. If that is the case, we can't answer what is going to happen 10 or 15 years from now. We can only tell you what has happened up to this point.

I know the CBC could not be here, for reasons that are very apparent, but our relationship with the organizations this bill will affect has been an excellent one. I must point out that we have never stopped a non-member performing for either one of those organizations under certain conditions. There are conditions. There have to be conditions, but we have never stopped them. There is something in the agreement that allows them to do it. As a matter of fact, as recently as a few days ago, there was a request for an ethnic group to perform on the CBC. Our answer is always that if it is a bona fide ethnic group, yes, you can hire them. That is what we say, and that is what we have always said.

Just as recently as three days ago, the National Film Board is doing a special production that happens to be in Vancouver. Because of the show and the subject-matter in this particular documentary, they have to have a certain type

[*Translation*]

C'est notre grande inquiétude. Je sais qu'il se trouve des dispositions dans ce projet de loi qui. . . Je ne dis pas qu'elle a été usurpée, mais c'est à toutes fins utiles une copie de la Loi 90 du Québec. Cela ne fait aucun doute à nos yeux, selon notre interprétation. Je peux vous dire, et nos collègues du Québec vous le diront aussi—il font aussi partie de notre organisation, comme vous le savez—que la Loi 90 ne donne tout simplement rien dans cette province. Il se peut qu'elle donne des résultats à l'échelle nationale, et nous savons que les autres provinces surveillent la situation de très près. En fait, l'Ontario a déjà entrepris de tenir des audiences sur la présentation éventuelle d'un projet de loi sur le statut de l'artiste. S'il en est ainsi, vous verrez que c'est ce qui se passera dans tout le pays.

Nous sommes d'avis que si c'est ce qui se produit, vous détruirez notre organisation. Cela peut paraître une position radicale, mais je peux vous donner l'assurance qu'une fois qu'on aura interdit les ateliers fermés, un membre ne se sentira plus tenu d'être membre. Pourquoi verserait-il des droits à une organisation? C'est ce qui nous préoccupe surtout. Je répète que le reste du projet de loi nous semble parfaitement acceptable. Nous y souscrivons. Cependant, nous n'avons pas aimé la façon dont cette disposition qui a trait aux membres et aux non-membres a été introduite dans ce texte législatif alors qu'elle ne s'y trouvait pas au tout début et que nous n'en avons rien su quand on l'y a insérée.

En outre, pour ce qui est de la procédure de présentation de griefs, de l'arbitrage par un tribunal, nous en tant qu'organisation n'avons jamais eu à y recourir. Nous avons nos propres méthodes disciplinaires. Nous régissons nos membres. Pour ce qui est des ententes, nous avons toujours pu régler nos différends sans tribunal, sans procédure de présentation de griefs ni arbitrage. Il faudra peut-être attendre dix ou quinze ans, à ce moment-là je ne serai plus là et Ray sera sans doute à la retraite. S'il en est ainsi, nous ne pouvons pas répondre de ce qui se produira dans dix ou quinze ans. Nous pouvons tout simplement vous dire ce qui s'est passé jusqu'à maintenant.

Je sais que le représentant de Radio-Canada ne pouvait pas comparaître, pour des raisons bien évidentes, mais nos rapports avec les organisations qui seront touchées par ce projet de loi sont en réalité excellents. Je dois souligner que nous n'avons jamais empêché un non-membre de jouer pour l'une ou l'autre de ces organisations dans certaines conditions. Il y a des conditions. Il doit y en avoir, mais nous ne les avons jamais empêchés. Une disposition de la convention le leur permet. En fait, il y a quelques jours encore, un groupe ethnique a demandé à jouer pour Radio-Canada. Nous répondons toujours dans ces cas-là que s'il s'agit d'un groupe ethnique authentique, oui, on peut les embaucher. C'est ce que nous disons, et c'est ce que nous avons toujours dit.

Il y a trois jours à peine, l'Office national du film montait une production spéciale dont l'action se situe à Vancouver. En raison de la nature de ce documentaire et du sujet dont il traite, documentaire, on avait besoin d'un certain

[*Texte*]

of music. It is music our members cannot provide. We know that. So we just say, go ahead and do it. Fine. The relationship is such that we can handle that and we do not want to see anything like clause 22, which will stop us from doing what we have been doing all these years. Thank you very much and we're certainly open for questions.

• 1600

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much for your frankness, openness, and straightforward presentation.

Je vais donner la parole à M^me^ Finestone,

if members don't mind. She has about 10 minutes before she will have to leave.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Thank you very much, Mr. Chairman. There are a couple of observations I'd like to make. First of all, I'm very pleased to see you. Mr. Wood, we've met before. I believe it was either under copyright or under the National Arts Centre. I can't remember which one—at both. And welcome to you, Mr. Petch.

I thank you for your presentation, but I'd like to make a couple of observations with respect to your views on that closed shop. First of all, it's not been stolen, this bill, from Quebec. I think the Quebec bill was an interesting model and a first attempt. I think we have to congratulate them in that regard. There certainly were a few hitches in that bill, which were acknowledged, as a matter of fact, I think by Mr. Anglin of the Department of Communications. They had felt they had improved somewhat on that bill, hopefully. Certainly the minister has indicated that he would be open to constructive change if he felt it was in the interests of the artistic community. So let's hope that can take place. On the other hand, the CCA told us that it was working very well. You've now highlighted for us one of the problems and that is that closed shop issue.

First of all, you have made your concerns known to the Department of Communications.

Mr. Wood: Yes, we have.

Mrs. Finestone: Have you indicated to them how you feel this perhaps could be addressed? I think I would say to start out that the minister himself, in talking to this particular clause—and we asked him about it—said:

> These provisions have been designed to protect the individual artist who, for whatever reason, did not join an association or was expelled unjustly.

That's his reason for feeling that the Rand formula would come into play at that point.

You've communicated all of that. Did you indicate how you thought this could be improved and that your concerns, which come from a long history of experience, be put into this bill, either grandfathering or exception or whatever? How do you think it could work?

[*Traduction*]

type de musique. Or, c'est un type de musique que nos membres ne peuvent pas jouer. Nous le savons. Nous leur avons par conséquent donné le feu vert. Nous reconnaissons ce genre de situation, mais nous ne voulons certainement pas tomber sous la coupe d'un article comme l'article 22 qui nous empêchera de faire ce que nous avons fait pendant toutes ces années. Je vous remercie. Nous sommes prêts à répondre aux questions.

Le vice-président (M. Hogue): Merci de votre franchise et de votre exposé clair et direct.

I now give the floor to Mrs. Finestone,

si les membres sont d'accord. Elle devra quitter dans 10 minutes.

Mme Finestone (Mont-Royal): Merci, monsieur le président. J'aimerais faire quelques observations. Tout d'abord, je suis heureuse de vous voir. Je vous ai déjà rencontré auparavant, monsieur Wood, si je ne me trompe, soit dans le cadre de notre étude sur les droits d'auteur ou du Centre national des Arts. Peut-être à ces deux occasions. Je vous souhaite la bienvenue également, monsieur Petch.

Je vous remercie de votre exposé. J'aimerais faire quelques observations en ce qui concerne les ateliers fermés. Tout d'abord, ce projet de loi ne s'inspire pas de la loi québécoise, qui est un modèle intéressant et une première tentative en ce domaine. Je crois qu'il faut par conséquent féliciter la province d'avoir adopté une loi semblable. Il y a certainement quelques problèmes, qui ont été reconnus notamment par M. Anglin du ministère des Communications. Il semblerait que l'on ait apporté des modifications utiles. Le ministre a indiqué qu'il serait prêt à envisager des modifications constructives s'il estimait que c'était dans le meilleur intérêt de la communauté artistique. Espérons par conséquent que ce sera possible. Par contre, la CCA estime quant à elle que tout est correct. Vous nous dites qu'il existe certains problèmes, notamment en ce qui concerne les ateliers fermés.

Vous avez exprimé vos préoccupations au ministère des Communications.

M. Wood: Oui.

Mme Finestone: Avez-vous précisé la façon dont ce problème pourrait être réglé? Lorsque nous avons posé des questions au ministre au sujet de cet article en particulier, il a dit ce qui suit:

> Ces dispositions ont pour but de protéger les artistes qui, pour quelque raison que ce soit, ne se sont pas affiliés à une association ou en ont été exclus injustement.

C'est la raison pour laquelle il estime que la formule Rand pourrait s'appliquer.

Vous avez parlé de toutes ces questions au ministère. Avez-vous dit quelle serait à votre avis la façon d'améliorer la situation? Vous jouissez d'une grande expérience dans ce domaine. Croyez-vous que la question pourrait être réglée soit en garantissant les droits acquis ou en prévoyant des exceptions?

[*Text*]

Mr. Petch: We suggested that if the thrust of the bill in this regard was to provide access for musicians across the country, maybe the access could be provided in a different way. That would be to ensure that the tribunal had the capacity to judge through an appeal process from any musician or artist who felt he could not get access to the employment covered by this bill, because he could not become a member of a certified association.

We think that would provide the access. We most certainly are willing throw our by-laws and our procedures for taking in members open to any tribunal. We think it would be so much more productive for us, because as both our submission and Mr. Wood have stated, the most important thing for us is dealing in units and those units need to be all members. One non-member in the middle of a unit of members simply won't work.

• 1605

So if somebody has to be used because of their special skills and they feel that they cannot get access to that work because they are not a member, we would be very open to an appeal procedure through which that member could ensure that they would get a fair hearing on their access to the association that is certified in that area.

Mrs. Finestone: I wasn't going to go to this particular aspect—I was going to have my colleague deal with it—but you have sort of thrown me into it. Let's presume that there is a disagreement between you and the tribunal on this particular individual's right of access; then you are automatically into the arbitration mode whether you like it or not. You have just recommended to us that you don't like that arbitration procedure; you have it in-house and you don't see the need for yourselves to have that. So in a sense it is a bit contradictory.

What would happen in the case of a lack of agreement between you and the tribunal? Would you feel bound by the tribunal's decision?

Mr. Petch: Yes, I think so.

Mrs. Finestone: Should that be reflected in the bill, and then you don't have access to arbitration? It would be final and binding.

Mr. Petch: I don't really have a problem with that.

Mr. Wood: I just don't understand the thrust of your question.

Mrs. Finestone: I hadn't even intended to go that route, but you just gave me... Perhaps I have misunderstood what you said. You indicate that you don't want the Rand formula, that you object to not having the closed shop in legislation, that if some individual, for whatever cause, feels that they have unjustly been blocked from access, which costs them their livelihood in a sense, then you would be prepared to go before the tribunal, the injured party would bring his

[*Translation*]

M. Petch: Nous avons dit que si le projet de loi visait l'accès au travail pour tous les musiciens du pays, cela pourrait peut-être se faire de façon différente. On pourrait notamment prévoir un processus d'appel qui permettrait à tout musicien ou artiste qui estime être lésé dans son accès à l'emploi parce qu'il n'est pas membre d'une association accréditée de présenter son point de vue devant le tribunal.

Cela réglerait le problème de l'accès à l'emploi. Nous sommes certainement prêts à modifier nos règlements administratifs et notre façon de procéder et à accepter les membres que nous réfère le tribunal. Cela serait beaucoup plus avantageux pour nous car, comme M. Wood l'a dit et comme nous le disons dans notre mémoire, la chose la plus importante pour nous est de toujours faire affaire avec un groupe de musiciens et ces groupes doivent être composés de membres d'associations accréditées. Une personne qui n'est pas membre d'une telle association qui se retrouve dans un tel groupe pose des problèmes pour nous.

Ainsi, si les services d'un musicien qui a des talents spéciaux sont nécessaires, s'il s'agit d'une personne qui n'est pas membre d'une association accréditée, nous serions prêts à accepter cette procédure d'appel. De cette façon, il pourrait faire entendre sa cause et peut-être avoir accès à l'association accréditée.

Mme Finestone: J'allais laisser mon collègue traiter de cette question, mais vous ne me laissez pas vraiment de choix: Supposons que vous ne soyez pas d'accord avec le tribunal au sujet du droit de cette personne à jouer avec des musiciens membres de l'association. Vous vous retrouvez automatiquement dans une situation d'arbitrage que vous le vouliez ou non. Vous venez de nous dire que vous n'aimez pas cette procédure d'arbitrage, que vous en avez une au sein de votre organisation et que vous ne voyez pas le besoin de vous y soumettre une deuxième fois. Il me semble que c'est un peu contradictoire.

Que se passerait-il dans le cas où vous ne seriez pas d'accord avec la décision du tribunal? Estimez-vous que la décision de celui-ci a force exécutoire?

M. Petch: Oui.

Mme Finestone: Le projet de loi devrait-il prévoir que la décision du tribunal est obligatoire et que par conséquent vous n'avez pas accès à l'arbitrage?

M. Petch: Cela ne nous pose pas de problème.

M. Wood: Je ne comprends pas vraiment où vous voulez en venir.

Mme Finestone: Je n'avais pas vraiment l'intention de me lancer dans cette discussion, mais vous m'avez... Je n'ai peut-être pas bien compris ce que vous avez dit. Vous dites que vous ne voulez pas voir appliquer la formule Rand, que vous voudriez que la loi prévoit des dispositions en matière d'ateliers fermés, que si quelqu'un pour quelque raison que ce soit estime qu'il s'est vu refuser l'accès à l'emploi, et donc à la possibilité de gagner sa vie, vous seriez prêt à vous

[*Texte*]

concerns, and you would bring your concerns as to why that access was not accorded. Let's presume that you never find a meeting of the minds as you go along. If there is a lack of agreement between you, in this legislation the arbitration procedure would then kick in—if I understand how this legislation is going to work. Is that not correct?

Mr. Petch: Oh, I see. You're talking about going to arbitration from the decision of the tribunal.

Mrs. Finestone: I am asking you what happens in the case of a disagreement between you and the tribunal.

Mr. Wood: When we referred to our never having used the arbitration and grievance procedure, we were talking about grievance and arbitration on a contract, not an individual musician. That is entirely different.

Mrs. Finestone: So what do you do to protect that individual, which is what the minister was referring to and why he has left it with this structure? One of his concerns is not to block access? This individual can go before the tribunal.

I have other concerns about the structure of the tribunal and the rules that they have to use about justice and law, etc., but would this individual not have the right to go to the tribunal?

Mr. Petch: Absolutely.

Mrs. Finestone: So what happens if you still don't agree and this individual doesn't get access? What I am saying to you is that there are instances where the tribunal and natural justice have to be taken into account. You have not had that experience. You are very fortunate, but there are actors or actresses, or artists in the broadest sense of the term, who may well be faced with that particular dilemma. What would they do? They won't always have such enlightened leadership as you have been.

Mr. Petch: Under the circumstances you have enumerated, we would be very willing to have the ruling of the tribunal be final and binding. I have no problem with that.

Mrs. Finestone: Well, we will certainly keep that in mind.

I believe you said there is a tremendous amount of disagreement with clause 22.

Mr. Petch: Yes.

Mrs. Finestone: Did you not indicate that there were very few associations? You said:

> Frankly, we have been unable to find any artists' association, guild, union, group of artists, or even producers' association that supports section 22(2).

Mr. Petch: That's correct.

Mrs. Finestone: So this is something that you feel the minister has brought in without consultation, where much of the artistic community, whose interest this bill has been designed to serve, are not going to be well served by that particular clause.

[*Traduction*]

soumettre à la décision d'un tribunal qui entendrait à la fois cette personne et votre organisation. Le projet de loi prévoit à l'heure actuelle un processus d'arbitrage si je comprends bien. N'est-ce pas ainsi?

M. Petch: Je vois. Vous voulez parler de l'arbitrage une fois que le tribunal aura rendu sa décision.

Mme Finestone: Que se passe-t-il en fait si vous n'êtes pas d'accord avec la décision du tribunal.

M. Wood: Lorsque nous avons dit que nous n'avons jamais eu recours à l'arbitrage ou à la procédure de grief, cela s'appliquait aux contrats et non aux musiciens. Il s'agit-là en effet de deux choses très différentes.

Mme Finestone: De quelle façon à votre avis cette personne devra-t-elle être protégée? C'est ce dont parlait le ministre et ce qui explique pourquoi il a prévu les dispositions du projet de loi. En effet, de cette façon, l'accès à l'emploi n'est pas bloqué et ce musicien peut se pourvoir devant le tribunal.

Je me pose d'autres questions au sujet de la structure du tribunal et les règles particulières de celui-ci, mais ne croyez-vous pas que ce musicien devrait avoir le droit de se pourvoir devant le tribunal?

M. Petch: Absolument.

Mme Finestone: Que se passe-t-il alors si vous n'êtes toujours pas d'accord et que cette personne ne peut avoir accès à l'emploi? Il faut tenir compte de la justice naturelle. Vous avez de la chance, mais ce n'est pas le cas de tous les acteurs, actrices ou artistes qui se retrouvent dans cette situation difficile. Quel est leur recours? Ils n'auront peut-être pas toujours affaire à des chefs aussi éclairés que vous.

M. Petch: Dans les circonstances dont vous parlez, nous serions tout à fait prêts à nous en tenir à la décision du tribunal. Celle-ci pourrait être obligatoire, cela ne nous pose aucun problème.

Mme Finestone: Nous ne l'oublierons pas.

Si je ne me trompe, vous avez dit que l'article 22 est loin de rallier tous les suffrages.

M. Petch: Oui.

Mme Finestone: Dans votre mémoire vous dites:

> En toute franchise, nous avons été incapables de trouver une association, une guilde, un syndicat, un groupe d'artistes ou même une association de producteurs qui soient en faveur du paragraphe 22(2).

M. Petch: C'est exact.

Mme Finestone: Vous estimez par conséquent que le ministre a prévu cet article sans avoir consulté préalablement la communauté artistique que ce projet de loi doit servir et que cet article n'aidera pas.

[*Text*]

• 1610

Mr. Petch: All I can tell you in response to that is that we were not consulted. We can say that very definitively. We understand, through speaking to our colleagues in other art unions, that they were also, for the most part, not consulted before that clause was inserted after the initial documents had been put together. It came as a great surprise to us.

Mrs. Finestone: In light of the minister's concerns, which I think are justifiable in great measure, what other avenue would you suggest and what would you replace subclause 22.(2) with, and if you can't answer me now, which I would accept, would you be good enough to take it back and give some thought to that particular problem?

You gave, as an example, the National Film Board in British Columbia. The case could be made under less enlightened thought that you didn't agree with the National Film Board and you have decided to substitute what their artistic director and producer considered right for the moment. So you're again into a disagreement, which is a different kind of disagreement from the individual artist procedure. So again you might be into arbitration. How would you resolve two groups having a difference in that case as opposed to an individual artist who hasn't got access?

Mr. Wood: I guess the reason that I used that particular example—I can tell you exactly what it was—

Mrs. Finestone: I'm not arguing the example. I'm trying to take it to its illogical conclusion, but nonetheless.

Mr. Wood: Under the agreement that we have had in the past with the Film Board and the CBC, if there is any dispute about anything the dispute is referred to the vice-president from Canada's office. That has been in the agreement for 25 years. It so happens that in the case of the vice-president from Canada, we're as interested in the quality of our product as anyone else is, including all the producers. Therefore, we're quite well aware if they need a certain sound or a certain instrument, because we are musicians ourselves. We were very active musicians when we were playing. We understand quality. We understand what they're talking about. Therefore, we have had no problem in this regard. I will tell you that the instruments that were involved in this Film Board situation were authentic Japanese instruments, and we have no one who can authentically play a kyoto properly.

Mrs. Finestone: If the the tribunal had been in place, do you think the grievance procedure and the problems that the National Arts Centre had at that time would have been more effectively or efficiently or less confrontationally handled?

Mr. Petch: I don't think it would have made the slightest bit of difference.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Why?

Mr. Petch: The NAC problem was essentially one of negotiation and it proceeded through the normal process of collective bargaining. Unless there was mandatory binding arbitration, I don't feel that the problem, such as it was, could have been solved by a tribunal. That is just my personal view. Mr. Wood's may be different from that.

[*Translation*]

M. Petch: Tout ce que je peux vous dire en réponse à cette question, c'est que nous n'avons pas été consultés. C'est certain. D'après ce que nous savons de nos collègues dans d'autres organisations artistiques, ils n'ont pas été non plus pour la plupart consultés avant que cet article ne soit inclus dans le projet de loi. Cela nous a fort surpris.

Mme Finestone: Étant donné les préoccupations dont a fait part le ministre et qui sont justifiables dans une grande mesure, de quelle façon pourrait-on s'y prendre pour remplacer le paragraphe 22.(2) par une disposition qui pourrait vous convenir. Si vous ne pouvez me répondre maintenant, ce que je comprends fort bien, pourriez-vous réfléchir à la question?

Vous nous avez donné l'exemple de l'ONF en Colombie-Britannique. Supposons, si l'on voulait être un peu mesquin, que vous n'êtes pas d'accord avec l'ONF et que vous avez décidé de vous opposer au choix du directeur artistique et du producteur. Il s'agit-là d'un cas un peu différent de celui où vous n'êtes pas d'accord avec l'artiste choisi. Vous procéderiez à l'arbitrage. Dans ce cas-ci il s'agirait de deux groupes qui ne sont pas d'accord et non d'un artiste qui ne peut avoir accès au travail.

M. Wood: La raison pour laquelle j'ai utilisé cet exemple en particulier. . . Je peux vous dire en fait de quoi il s'agit.

Mme Finestone: Je ne remets pas en cause l'exemple. Je tire simplement mes conclusions.

M. Wood: Dans le cadre des accords que nous avons conclus dans le passé avec l'Office national du film et Radio-Canada, tout différend est soumis au vice-président pour le Canada. Une telle disposition figure dans l' accord depuis 25 ans. Nous sommes tout aussi intéressés à la qualité du produit que n'importe qui d'autre, les producteurs compris. Nous savons parfaitement quel genre de son ou d'instrument est recherché car nous sommes des musiciens nous-mêmes et nous avons été actifs en tant que tels. Nous comprenons ce qu'est la qualité. C'est la raison pour laquelle nous n'avons jamais eu de problème à ce sujet. Dans ce cas particulier, les instruments dont l'Office national du film avait besoin étaient des instruments japonais authentiques et personne dans notre association ne joue le kyoto.

Mme Finestone: Si le tribunal avait existé, croyez-vous que les griefs et les problèmes du Centre national des Arts auraient été réglés de façon plus efficace et dans une atmosphere moins conflictuelle?

M. Petch: Cela n'aurait fait aucune différence.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Pourquoi?

M. Petch: Le problème du CNA était un problème de négociation collective et il a été traité comme tel. Je ne crois pas que le problème aurait pu être résolu par un tribunal sauf s'il y avait arbitrage obligatoire. C'est mon point de vue personnel, celui de M. Wood est peut-être différent.

[*Texte*]

Mr. de Jong: I'm quite sympathetic to your concerns about the closed shop, and I hear you when you say that if the bill goes through as is, it will drastically alter the relationship that exists in your area now, and for you in many ways it's going to be a backward step. I hear you when you say it is going to create some chaos.

• 1615

I think it would be important for us if you could send a letter or submission on your ideas of how it can be changed, one that also takes into account the legitimate concerns of the minister. I agree with you that the solution of prohibiting closed shops is crazy, particularly in an area as relatively well organized as the musicians. Other areas perhaps aren't as well organized, but I think it would be a backward step to pull you down to allow other artists some measure of security. . .robbing you of the security you have gained over the years.

So if you could suggest changes that you would like to see, I think it would be helpful to us. I would also like to explore your concern about Quebec's Bill 90, which apparently is not working. Can you elaborate on that?

Mr. Wood: It may have happened just recently, but as long as this bill has been in effect, which is now over two years as I understand it. . . Our local in Quebec has been attempting to become certified since the bill became law. As of a couple of weeks ago, they were not certified. They have appeared in front of the commission that is set up before Bill 90 and they have always been turned down, for many reasons on which they can elaborate.

For example, they would have to change their by-laws in that local so that they couldn't change their by-laws unless 90% of the membership agrees. In our business, that is an impossibility. That's just one small glitch. The second one is that it is provincial. According to Bill 90, they have to negotiate with the hotel association. The hotel association, at this point, has refused to become certified. That organization is very haphazard, to say the least.

They have the same problem with the jingle industry, which, under Bill 90, they are supposed to negotiate with for radio and television commercials. The advertising agencies have an organization that is based in Toronto. They don't have a separate Quebec organization, so there is nobody to negotiate with. Since Bill 90 came into effect. . .I had my past position at that point. . .I negotiated for them in Toronto. It's a national agreement and they have always lived with it.

They have the same problem with the phonograph industry. They have the same problem with the promoters and the entrepreneurs who are bringing in shows. They do not have organizations to negotiate with. As far as Bill C-7 is concerned, that is fine, it only affects us as far as the CBC and the NFB are concerned because that's federal jurisdiction. If this ever happens in the provinces, we will have exactly the same problem.

[*Traduction*]

M. de Jong: Je comprends vos préoccupations au sujet des ateliers fermés et je comprends aussi, comme vous le dites, si le projet de loi est adopté tel quel, il modifiera tout à fait les rapports qui existent dans votre secteur et ce sera là une mesure rétrograde. Je comprends ce que vous voulez dire lorsque vous parlez de situation chaotique qui pourrait s'ensuivre.

Ce serait important pour nous que vous soumettiez une lettre expliquant votre point de vue et la façon dont le projet de loi pourrait être modifié tout en tenant compte des préoccupations légitimes du ministre. Je suis d'accord avec vous pour dire que la solution visant à empêcher les ateliers fermés est ridicule, surtout dans un secteur aussi bien organisé que celui des musiciens. Dans d'autres secteurs, l'organisation n'est peut-être pas aussi bonne que chez vous, mais je crois qu'il s'agirait-là d'une mesure rétrograde que de vous priver de la sécurité dont vous jouissez depuis des années pour permettre à d'autres artistes de jouir d'un peu de sécurité eux aussi.

Si vous pouvez donc proposer des changements, cela nous serait utile. J'aimerais aborder également avec vous la question de la Loi 90 du Québec qui ne semble pas bien fonctionner. Pourriez-vous nous en parler?

M. Wood: Depuis l'entrée en vigueur de cette loi, il y a un peu plus de deux ans si je ne me trompe. . . Notre section locale à Québec a essayé de se faire accréditer dès que la loi est entrée en vigueur. Il y a deux semaines environ, elle ne l'avait pas encore été. Elle a comparu devant la commission établie avant l'adoption de la Loi 90. Cette commission a toujours refusé son accréditation pour de nombreuses raisons que la section locale pourrait préciser.

On demande par exemple que notre section locale modifie ses règlements pour que dorénavant toute modification à ceux-ci ne puisse se faire qu'avec l'approbation de 90 p. 100 des membres. Dans notre profession, il s'agit-là d'une impossibilité. Et je ne vous fais part ici que d'un petit problème. Un autre est qu'il s'agit d'une section provinciale. D'après la Loi 90, elle doit négocier avec l'association hôtelière qui jusqu'à maintenant a refusé de se faire accréditer et qui fonctionne, c'est le moindre que l'on puisse dire, comme bon lui semble.

Notre section locale a le même problème avec le secteur de la publicité avec qui elle doit négocier pour les publicités à la radio et à la télévision aux termes de la Loi 90. L'organisation qui s'occupe de la publicité est à Toronto, et il n'y a pas d'association locale au Québec. Il n'y a donc personne avec qui négocier. J'ai moi-même négocier à Toronto avec cette organisation. Cela se fait dans le cadre d'une entente nationale et les choses se sont toujours faites comme cela.

Le même problème se pose pour l'enregistrement et avec les promoteurs et les entrepreneurs qui veulent présenter des spectacles. Ils n'ont pas d'organisation en tant que telle avec laquelle on peut négocier. En ce qui concerne le projet de loi C-7, cela nous touche uniquement dans les cas de Radio-Canada et de l'ONF qui relèvent de la compétence fédérale. Si les provinces devaient adopter le même genre de disposition, nous rencontrerions exactement le même genre de problème.

[*Text*]

Mr. de Jong: I understand that Ontario is looking at it and I know Saskatchewan is looking at it.

Mr. Wood: Yes, they've had a couple of hearings already.

To elaborate on the difference, sure, we are different, there is no doubt about that. If you hire an actor, a singer or a group of four or five singers, whatever, every one of them is on a separate contract with the corporation. The producers hire that person. That doesn't happen with us. If the CBC wants to hire the National Arts Centre orchestra to do a broadcast, they hire the leader. It is none of their business who plays in that orchestra. That happens all the way through our business.

If the CBC wants Anne Murray and they want her group, they hire Anne Murray. Anne Murray tells them who her musicians will be, not the producer. You understand our business, I'm quite sure.

• 1620

It's nice for us to say we're different. We tried that with the GST too. We tried to tell them we were different.

Mr. de Jong: It didn't get you very far, did it?

Mr. Wood: No, not at this point.

Mr. Petch: Just a couple of other things. In the case of Quebec, here we are looking at a local that has approximately 3,500 members and they are having trouble becoming certified. It's insane.

One of our concerns is not so much Bill C-7 per se because, as Mr. Wood has said, the impact of that will only be in three areas—the National Arts Centre, the National Film Board, and CBC.

But if it is written up the way it is presently structured, we are very concerned about the ripple effect at the provincial level, because once we have this sort of legislation at the provincial level, we won't just be talking about large orchestras any more, we won't be talking about national broadcasting any more; we'll be talking about legislation that impacts on the workplace for wedding bands and bar mitzvahs and dances and kids' parties and. . .

There is a structure to our business. There is a unit structure to our business. Through whatever accommodation is made, the unit structure must be preserved because without a unit structure, the music business doesn't work. It doesn't matter whether you want to talk about rock and roll bands or symphony orchestras or folk groups or Glenn Miller dance bands, the unit philosophy must be maintained. It's key to the music industry.

Mr. de Jong: Thank you.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président. Bienvenue à notre Comité.

Monsieur Petch, contrairement à ce que votre fédération avance, vos représentants ont été informés des *closed shops* au cours de l'été 1990 parce que M. Wood était à Ottawa en décembre 1990 pour accompagner M. Masse lors du premier

[*Translation*]

M. de Jong: Si je comprends bien, l'Ontario envisage une telle mesure et la Saskatchewan aussi.

M. Wood: Oui, et ils ont déjà eu plusieurs audiences.

Il ne fait aucun doute que nous sommes quant à nous différents des autres organisations. Si vous engagez un acteur, un chanteur ou un groupe de quatre ou cinq chanteurs, chacun d'entre eux signe un contrat séparé avec la société. Les producteurs engagent les artistes individuels. Ce n'est pas comme cela que les choses se passent chez nous. Si Radio-Canada veut engager l'orchestre du Centre national des Arts pour radiodiffuser leurs concerts, ils engagement le chef d'orchestre. Peu leur importe quels sont les musiciens qui jouent dans cet orchestre. C'est toujours comme cela que les choses se passent chez nous.

Si Radio-Canada veut engager Anne Murray et son groupe, la société engagera Anne Murray. C'est elle-même et non le producteur qui leur dira quels seront ses musiciens. Je sais bien que vous compreniez ce qui se passe dans notre milieu.

Nous aimons dire que nous sommes différents des autres. Nous avons essayé de le faire comprendre lors de l'adoption de la TPS.

M. de Jong: Mais cela ne vous a pas conduits très loin, n'est-ce pas?

M. Wood: Pas à ce moment-là.

M. Petch: Dans le cas du Québec, notre section locale a environ 3,500 membres et pourtant elle ne peut se faire accréditer. C'est tout à fait ridicule.

Ce qui nous préoccupe ce n'est pas tellement le projet de loi C-7 en tant que tel car, comme M. Wood l'a dit, l'impact ne se fera sentir que dans le cas du Centre national des Arts, de l'Office national du film et de Radio-Canada.

Cependant, si le même genre de disposition était adoptée par les provinces, il ne s'agirait plus simplement de grands orchestres ni d'organismes nationaux de diffusion, mais bien des petits orchestres qui jouent pour les mariages, les bar-mitsva, les danses, les fêtes pour les enfants, etc. . .

Nous fonctionnons par groupe, par unité. C'est cette structure qui doit être préservée car si elle ne l'est pas, nous ne pouvons fonctionner. Peu importe qu'il s'agisse d'orchestres de rock and roll ou d'orchestres symphoniques ou de groupes folkloriques ou de petits orchestres de danse Glenn Miller, il faut toujours maintenir cette notion du groupe qui est essentielle pour nous.

M. de Jong: Merci.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman. I want to welcome you to our committee.

Mr. Petch, contrary to what your federation is saying, your representatives were informed of the provisions on closed shops during the summer of 1990. Mr. Wood was in Ottawa in December 1990 and he was with Mr. Masse when

[*Texte*]

dépôt du projet de loi. Ils ont été mis au courant des dispositions avant 1991 par les fonctionnaires. Il doit donc y avoir certains de vos représentants qui n'ont pas fait leur devoir. Ceci dit, c'est juste une remarque.

Vous dites que vous ne pouvez pas appuyer le projet de loi en raison de la disposition sur les ateliers fermés. Pourtant, la Guilde des musiciens du Québec, qui est d'ailleurs affiliée à la FAM, a modifié ses propres règlements et n'interdit plus à ses membres de jouer avec des non membres, pour se conformer naturellement à la Loi 90 du Québec. Et selon certaines informations, la Guilde souhaiterait que la Loi 90 du Québec ait cette disposition de l'article 43.

J'aimerais savoir comment la Guilde des musiciens, qui n'est pas la dernière venue, peut vraiment se conformer à la Loi 90 en proposant une solution acceptable à ses membres et comment la FAM, par exemple, ne pourrait pas faire la même chose avec le projet de loi C-7. Qu'est-ce qui vous en empêche si on tient compte de l'attitude de la Guilde?

Mr. Petch: The guild situation as it relates to Bill 90 is slightly different from ours. Bill 90 does not prevent closed shop agreements. It just says that anyone who works in a certain area, whether a member or not, will be represented by the guild. There is a distinct difference between that legislation and this legislation, which says closed shops are prohibited.

• 1625

As to the accommodations they have made to fit with the legislation that is before them, we understand, from our point of view, that they have to make some accommodations, and we have been as liberal as we possibly can in supporting them to do that. Maybe Mr. Wood could give you a little bit more background.

Mr. Wood: What Ray is saying is absolutely true. We understand that they will have to change some of their by-laws to comply with the bill. We understand that. We would have to waive some of our international by-laws in order for them to do that. However we're used to making accommodations in certain situations because we are an international organization. We make accommodations in the United States, as an example, to fit what we call, and we don't like, right-to-work states, which is basically what we're talking about here.

We know in right-to-work states in the United States there have to be special provisions for non-members. We understand that. We don't want Canada to become a right-to-work country. That's how strongly we feel about this. It is extremely serious. I hope I've answered your question.

Mme Roy-Arcelin: Nous savons tous que la question des ateliers fermés est relativement délicate, parce qu'elle touche des moyens dont doivent disposer les associations pour se renforcer et maintenir un nombre d'adhérents suffisant qui permette aussi d'offrir des services variés à ces membres. Mais cela touche aussi les possibilités, pour les artistes, de se trouver du travail dans leur secteur d'expertise.

[*Traduction*]

the bill was first tabled. Your federation was also told about these provisions before 1991 by officials in the department. So some of your representatives did not give you the message. This is just a remark.

You say you cannot agree with the bill because of this provision on closed shops. However, the Guilde des musiciens du Québec, which is affiliated with the AFM, changed its own by-laws and no longer prevents its members from playing with non-members, to abide by Bill 90 in Quebec. I understand also that the Guild would like a similar Section 43 to be included in Bill 90 in Quebec as well.

I would like to know how the Guilde des musiciens du Québec, which is not just anybody, can abide by Bill 90 and suggest a solution which is acceptable to its members and why the AFM would not be able to do the same thing under C-7? What would prevent you from doing the same as the Guild?

M. Petch: La situation de la guilde dans le cadre de la Loi 90 est quelque peu différente de la nôtre. Cette loi n'empêche pas en effet les accords concernant les ateliers fermés. Cette loi prévoit simplement que toute personne qui travaille dans un certain domaine, qu'elle soit membre ou non, doit être représentée par la guilde. Il y a une différence certaine entre cette loi québécoise et le projet de loi qui interdit les ateliers fermés.

Nous comprenons que la guilde a dû procéder à certains changements pour tenir compte de la loi et nous l'avons appuyée autant que possible à cet égard. M. Wood pourrait peut-être vous donner plus de renseignements à ce sujet.

M. Wood: Ray a tout à fait raison. Nous comprenons que la guilde devra modifier certains règlements pour être à même d'appliquer la loi. Nous devrons renoncer à certains de nos règlements internationaux pour leur permettre de procéder de cette façon. Cependant, nous sommes habitués à tenir compte de ce genre de chose car nous sommes une organisation internationale. Nous faisons des compromis. Notamment aux États-Unis, dans certains États qui imposent des dispositions en matière de droit au travail. En fait, c'est un peu la même chose que ce dont on parle ici.

Dans ces États où la loi garantit le droit au travail, des dipositions spéciales doivent être prises dans le cas des personnes qui ne sont pas membres de notre association. Nous le comprenons, nous ne voulons simplement pas que le Canada devienne un pays où le droit au travail est inscrit dans la loi. Nous sommes tout à fait catégoriques à ce sujet. J'espère avoir répondu à votre question.

Mrs. Roy-Arcelin: We all know that the question of closed shops is a rather delicate one because it has to do with associations being able to have a sufficient number of members to be able to offer a variety of services to them. However, closed shops also give artists the possibility to find work in their area of expertise.

[*Text*]

Quel serait, selon vous, le meilleur moyen de maintenir un juste équilibre, c'est-à-dire préserver, d'une part, la possibilité pour les artistes professionnels d'avoir un accès équitable au travail dans leur discipline et, d'autre part, la possibilité pour les associations de continuer à veiller aux intérêts de leurs membres, sinon à travers le maintien d'un juste équilibre qu'on retrouve dans l'article 43 du projet de loi C-7?

Mr. Petch: I think we've already said in answering previous questions that we think there is a better way to provide the access that you are talking about than in the current bill. We would be very happy with an appeal procedure from someone who could not get access through the tribunal, and we would be very comfortable with having the tribunal make a final and binding decision on that.

Our problem is with groups of people. You cannot force a leader or a contractor to accept musicians he doesn't want to have in his band because the producer says, "This guy is on my back and he's threatening to go to the tribunal if I won't give him access, so you've got to take him in your band to get him off my back." He's a non-member and he hasn't played with the band and he may not have the skills that particular band leader requires, but because musicians respond to pressure from producers, because it means work to them, they would be forced to take this guy and use him in a band, thereby causing a problem with the product.

Madam, we all know that if the product doesn't come up to the expectation of the executive producer, it's not the producer who isn't asked back to do the next project; it's the musicians who are not asked back to do the next project. Our whole concern here, as we have said before, is with the concept of units. Contractors and leaders need to be able to hire the people they want to hire. We don't have any problems with having accommodations such as we have in the CBC agreement for the use of non-members. We have told you we'd be glad to expand on the sort of accommodations we have so that if there is a special non-member group with special needs it should have access.

• 1630

We've also said very frankly that we don't want their money. We don't feel good about taking money from people for whom we can't provide services. But it's the mixing of the two that will cause this terrible artistic problem, which is what it is. Sure, it's a discipline problem for us; absolutely.

How would a musician feel if he was forced to sit next to someone who had been thrown out of our organization because he had failed to pay a claim made by that very musician? We could have those situations. How can people make music, sitting next to each other, when one owes the other a lot of money, the money hasn't been paid, and the person has been expelled from the organization as a result?

Contractors and leaders absolutely and positively need to be able to hire the people they want to hire, for artistic and harmonious reasons.

[*Translation*]

What would be according to you the best way to maintain a fair balance between, on the one hand, the possibility for professional artists to have a fair access to work in their field and, on the other, the possibility for associations to look after the interests of their members, if it is not through provisions such as clause 43 in Bill C-7?

M. Petch: En réponse à des questions précédentes, nous avons déjà dit qu'il existe à notre avis une meilleure façon de donner accès au travail que celle qui est prévue dans le projet de loi à l'étude. Nous serions tout à fait d'accord avec une procédure d'appel dans le cas où certaines personnes estimeraient qu'on leur refuse l'accès à l'emploi et nous serions prêts à accepter une décision obligatoire de la part du tribunal.

Le problème qui est le nôtre est le suivant: nous fonctionnons par groupes. On ne peut forcer un chef ou un entrepreneur à accepter des musiciens qu'il ne veut pas avoir dans l'orchestre tout simplement parce que le producteur dit qu'il faut accepter tel ou tel musicien parce qu'il menace de se plaindre au tribunal. Il peut s'agir d'une personne qui n'est pas membre de la fédération, qui n'a jamais joué dans l'orchestre, qui n'est peut-être pas capable de le faire mais qui est imposée par le producteur. Une telle personne peut certainement causer des difficultés pour l'orchestre dont la qualité est maintenant mise en cause.

Nous savons tous que si la qualité de l'orchestre ne satisfait pas les exigences du producteur administratif, ce n'est pas le producteur que l'on n'engagera plus la prochaine fois mais bien les musiciens. Les entrepreneurs et les chefs doivent par conséquent avoir la possibilité d'engager les personnes qu'ils veulent et le problème qui nous concerne ici, comme nous l'avons déjà dit, c'est que c'est du groupe tout entier que l'on doit s'occuper étant donné que c'est comme cela que nous fonctionnons. Quant aux dispositions spéciales que nous avons notamment avec Radio-Canada en vue de l'engagement de personnes qui ne sont pas membres de notre fédération, cela ne nous pose aucun problème. Nous vous avons d'ailleurs dit que nous serions prêts à prévoir d'autres compromis dans le cas de certains groupes qui ne font pas partie de notre fédération mais qui ont des besoins spéciaux.

Nous avons dit également très franchement que leurs cotisations ne nous intéressent pas. Nous n'aimons pas recevoir des cotisations de personnes à qui nous ne pouvons offrir de services. Quand on combine les deux, on arrive à créer un terrible problème dans le domaine artistique. Tout est une question de discipline.

Comment un musicien se sentirait-il s'il était obligé de jouer à côté d'un autre qui a été renvoyé de notre organisation parce qu'il ne s'est pas acquitté d'une dette envers celui-ci? Des situations de ce genre sont fort possibles.

Les entrepreneurs et les chefs doivent à tout prix avoir la possibilité d'engager les personnes qu'ils veulent engager, pour des raisons artistiques mais aussi pour maintenir l'harmonie au sein du groupe.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: On se réfère bien sûr constamment à la Loi 90, parce que le Québec est la seule province, actuellement, qui possède un statut légiféré pour les artistes.

Est-ce que des problèmes de cette nature se sont manifestés avec la Commission de reconnaissance des associations d'artistes qui administre le Code québécois du travail?. Est-ce que vous avez eu vent de certains problèmes qui vous font craindre autant de problèmes avec le projet de loi C-7?

Mr. Petch: No, there can't have been any problems because the guild is not even certified yet. So no work has been done, to our knowledge, under Bill 90, through the guild of musicians, because the guild hasn't been certified yet. It is still operating under the old way of doing business in the province of Quebec in the music industry.

Whether there will be problems or not, I don't know, as I have said before, Madam. It is different in Quebec. There is nothing in the bill that prevents an agreement from being in place or that prevents the closed shop aspect.

So it is entirely different from this situation. Although the problems we are discussing may occur for artistic reasons, we don't think they will occur because of the anti-closed shop provisions, because such provisions are not contained in Bill 90.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I'd like to ask you some questions, but I will refrain from doing so and will pass to Mr. Volpé.

Mr. Volpe (Eglinton—Lawrence): Thank you, Mr. Chairman. You'll have an opportunity, I'm sure.

Gentlemen, thank you for coming. I hope you'll excuse the lack of awareness of some of the subtleties artists express in some of these discussions.

In response to a question from my colleague Mrs. Arcelin, does it ever happen that when artists who aren't part of your guild are brought into a scenario where they are playing music with those who are members of the guild, the quality of the product improves?

• 1635

Mr. Petch: Of course, that is entirely possible. We are not suggesting that no one outside of our federation has the ability to play good music. The fact is that members and non-members don't play together. There are non-member units and there are member units. We have 23,000 members across Canada. I wouldn't even hazard a guess as to how many thousands there might be in non-member areas. But most of the non-members tend to be younger people just getting started, who join us eventually, or people who are working very, very much on a part-time basis. You will find if you examine the core of the music industry in any one of our major cities that the vast majority of the highly skilled professionals who do the meaningful work are members of the AFM in Canada.

But mixing improve? If you put three excellent non-members together with three mediocre members, and that is entirely possible, of course they would improve the product.

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: People refer constantly to Bill 90 in Quebec because it is the only province which has adopted legislation on the status of the artist.

Have problems of this type occurred with the Commission de reconnaissance des associations d'artistes which administers the Quebec Labour Code? Have you heard of problems that you fear will also occur with Bill C-7?

M. Petch: Non, il n'a pu y avoir de problème parce que la guilde n'a même pas encore été accréditée. La guilde des musiciens ne fonctionne pas encore dans le contexte de la Loi 90 puisque la guilde n'a pas encore été accréditée. Elle fonctionne toujours de l'ancienne façon.

Je ne pourrais vous dire, je le répète, madame, s'il y aura des problèmes ou non. La situation est différente au Québec. Rien dans la loi québécoise n'empêche les accords ou les ateliers fermés.

La situation est donc complètement différente de celle que nous étudions dans le contexte du projet de loi C-7. Les problèmes dont nous parlons pourraient se produire pour des raisons artistiques mais pas à cause des dispositions contre les ateliers fermés, qui n'existent d'ailleurs pas dans la Loi 90.

Le vice-président (M. Hogue): J'aimerais vous poser quelques questions, mais je m'en empêcherai pour donner la parole à M. Volpe.

M. Volpe (Eglinton—Lawrence): Merci monsieur le président. Vous aurez l'occasion de le faire par la suite, j'en suis sûr.

Messieurs, je vous remercie d'être venus. J'espère que vous nous excuserez de ne pas être au courant de certaines des subtilités dont les artistes nous font part dans certaines de ces discussions.

Pour faire suite à la question que vous a posée ma collègue M^me^ Arcelin, j'aimerais savoir s'il arrive jamais que lorsque des artistes qui ne font pas partie de votre guilde sont amenés à jouer avec vos musiciens, la qualité de la performance s'améliore?

M. Petch: Évidemment, c'est bien possible. Nous ne disons pas que hors de notre fédération il n'y a pas de bons musiciens. Le fait est tout simplement que les membres ne jouent pas avec des non-membres. Il y a des groupes composés de non-membres et il y a des groupes composés de membres. Nous comptons 23,000 membres dans tout le Canada. Je n'oserais même pas essayer de deviner combien de milliers de non-membres il peut exister. Cependant, la plupart des non-membres sont en général des débutants, qui adhèrent à un moment ou l'autre à notre fédération, ou des gens qui travaillent essentiellement à temps partiel. Vous constaterez si vous vous penchez sur la composition du secteur de la musique dans l'une ou l'autre des grandes villes que la grande majorité des professionnels de haut niveau qui font du travail intéressant adhèrent à la Fédération au Canada.

Y aurait-il une amélioration? Si vous faites jouer trois excellents non-membres avec trois membres médiocres, et c'est tout à fait possible, ils amélioreront certainement la qualité musicale.

[*Text*]

Mr. Volpe: In your presentation, and I think I quote you correctly, you say that this bill, with subclause 22.(2), would not be in the industry's best interests.

Mr. Petch: Yes.

Mr. Volpe: As I understand the minister's intention, this is designed to give access and to open up potential for the individual artist. Should I draw from your statement the inference that the interests of the individual emerging artist or the independent contractor are not necessarily friendly to the interests of the industry as a collective?

Mr. Petch: I am sorry, sir, I don't think I understand your question. Maybe you could phrase it differently.

Mr. Volpe: I will phrase it differently by going to clause 3 of the bill. It is really a policy statement. It says:

> 3. Canada's policy on the professional status of the artist, as implemented by the Minister of Communications, is based on the following rights:

—the first one of them being:

> (a) the right of artists and producers to freedom of association and expression;

You don't have a problem with that?

Mr. Petch: No.

Mr. Volpe: Now, "freedom of association" I guess carries with it also the freedom not to associate.

Mr. Petch: Sure.

Mr. Volpe: You are concerned, and I don't mean this is an illegitimate concern, with the interests of the industry, industry as defined by the interests of your guild, your membership.

Mr. Petch: That is one of our concerns, of course.

Mr. Volpe: If the minister with this particular clause and paragraph says, I am interested in the development of all artists, whether they are part of a unit or not, would you see a conflict there? Should the interests of the collective take precedence over that of an emerging artist?

Mr. Petch: No.

Mr. Volpe: Okay.

Under that same clause, I wonder if you could give me an indication of a couple of other points. If I read the bill correctly, paragraph 3.(a) is designed to open some doors and also to give an indication of the general principles under which the minister would like to see the industry operate.

The Broadcasting Act contains a clause to encourage equitable participation by and reflection of some target groups. You made reference in your presentation to—and again I think I quote you correctly—bona fide ethnic groups, cultural minorities: aboriginal peoples, women in culture and communications programming, etc. That's under the Broadcasting Act. I think we ought to have a similar statement in Bill C-7.

[*Translation*]

M. Volpe: Dans votre exposé, et je crois vous citer correctement, vous dites que ce projet de loi, en raison du paragraphe 22.(2), ne servirait pas au mieux les intérêts de l'industrie.

M. Petch: Oui.

M. Volpe: Si je comprends bien l'intention du ministre, on vise ici à livrer accès et à améliorer les perspectices pour les artistes indépendants. Dois-je déduire de votre déclaration que les intérêts de l'artiste prometteur pris individuellement ou du contractuel indépendant ne coïncident pas nécessairement avec ceux de l'industrie dans son ensemble?

M. Petch: Je suis navré, monsieur, mais je ne suis pas certain de saisir votre question. Peut-être pouvez-vous la reformuler.

M. Volpe: Je vais la formuler autrement en vous parlant de l'article 3 du projet de loi. On y énonce en fait les fondements de la politique. L'article dispose que:

> 3. La politique sur le statut professionnel des artistes au Canada, que met en oeuvre le ministre des Communications, se fonde sur les droits suivants:

. . .le premier étant:

> (a) le droit des artistes et des producteurs de s'exprimer et de s'associer librement;

Vous n'avez pas d'objection à cela?

M. Petch: Non.

M. Volpe: Le «droit de s'associer» inclut je suppose le droit de ne pas s'associer.

M. Petch: Certainement.

M. Volpe: Vous vous préoccupez, et je ne veux pas laisser entendre que vous n'avez pas de raison de le faire, des intérêts de l'industrie, des intérêts de votre guilde, de vos membres.

M. Petch: C'est effectivement une de nos préoccupations.

M. Volpe: Si le ministre, par cette disposition donnée, dit s'intéresser au perfectionnement de tous les artistes, qu'ils soient membres ou non d'un groupe, y voyez-vous un conflit? Les intérêts collectifs devraient-ils primer ceux d'un artiste prometteur?

M. Petch: Non.

M. Volpe: Très bien.

Toujours au sujet de cette disposition, j'aimerais savoir si vous pouvez me fournir des précisions sur quelques autres aspects. Si je comprends bien le projet de loi, le paragraphe 3.a) vise à offrir certaines possibilités et aussi à indiquer les principes généraux que le ministre aimerait voir l'industrie appliquer.

La Loi sur la radiodiffusion contient une disposition qui vise à favoriser la participation équitable de certains groupes cibles et leur juste représentation. Vous avez fait mention dans votre exposé—et je pense à nouveau vous citer fidèlement—de groupes ethniques authentiques, de minorités culturelles: les peuples autochtones, les femmes dans les secteurs de la culture, des communications, de la programmation, ainsi de suite. C'est en vertu de la Loi sur la radiodiffusion. Je pense qu'il faudrait une déclaration semblable dans le projet de loi C-7.

[*Texte*]

• 1640

Mr. Petch: Sure. I have no problem with that. No problem at all.

Mr. Volpe: You don't find that will inhibit the interest that you talked of earlier about mixing leader and producers in conflict or potential conflict.

Mr. Petch: No. I don't think so. If you're talking about the ethnic community or the fringe communities artistically, either fringe or ethnic, we don't have any problem with those people being given access to the status of the artist legislation. We don't have any problem with that at all. We don't want to restrict those people. We want—

Mr. Volpe: You just don't want to mix them.

Mr. Petch: We can't because our by-laws, because of the nature of our business, say that members must play with members. We only do that because when we mix members with non-members it doesn't work. It doesn't work artistically. It doesn't work administratively. It doesn't work legally. How can we, when there is a claim by a band, service that claim through the courts of this country when three of them are members and two of them are non-members and we don't have the jurisdiction to represent the non-members? We must retain the units to make the music business work.

As we have already said to you, we have all sorts of accommodations in the CBC agreement, and through rulings in every other agreement that is national in nature, where we accommodate the use of non-members, usually in unit.

Just to give you an example, we now have a clause in the CBC agreement that provides a limited work permit situation very inexpensively for young musicians who have never been members of the federation before, who need the exposure of the CBC to help their career. Those are bands or units. We want to encourage those people. After all, if they get any good and they want to work with the best players in Canada, they are going to end up in the AFM anyway.

Mr. Volpe: So you wouldn't be opposed to the inclusion of an amendment that would, in effect, have a non-discriminating clause, for example, the rights of all artists to equal protection and equal benefit without discrimination with respect to race, national or ethnic origin and so on?

Mr. Petch: Of course not.

Mr. Volpe: None whatsoever.

Mr. Petch: No.

Mr. Wood: If I might add, that particular clause that you're referring to is in all of our agreements.

[*Traduction*]

M. Petch: Oui. Je serais d'accord. Tout à fait d'accord.

M. Volpe: Vous ne pensez pas que cela nuirait aux intérêts dont vous avez parlé plus tôt, où le chef d'attaque et les producteurs risqueraient d'entrer en conflit.

M. Petch: Non. Je ne le pense pas. Si vous parlez de la communauté ethnique ou des communautés marginales sur le plan artistique, des gens en marge ou des membres des communautés ethniques, nous n'avons aucune objection à ce que ces personnes bénéficient des avantages du texte législatif sur le statut de l'artiste. Nous ne nous y opposons pas du tout. Nous ne voulons pas restreindre les possibilités de ces gens. Nous voulons. . .

M. Volpe: Vous ne voulez tout simplement pas qu'ils jouent avec les autres.

M. Petch: Nous ne le voulons pas parce que nos règlements, la nature de nos activités dictent que les membres doivent jouer avec des membres. Nous n'agissons ainsi que parce que, quand nous faisons jouer des membres avec des non-membres, ça ne marche pas. Ça ne marche pas sur le plan artistique. Ça ne marche sur le plan administratif. Ça ne marche pas sur le plan juridique. Comment pouvons-nous, quand un orchestre fait une réclamation, soumettre cette réclamation aux tribunaux du pays quand trois des intérêssés sont des membres et deux ne le sont pas et que nous n'avons pas le pouvoir de représenter les non-membres? Nous devons conserver le système des groupes pour que les choses marchent rondement dans le secteur de la musique.

Nous vous l'avons déjà dit, nous avons fait toutes sortes de compromis dans l'accord conclu avec Radio-Canada, et nous avons accepté des dispositions dans des tas d'autres accords de portée nationale, où nous avons accepté le recours à des non-membres, habituellement dans des groupes.

Je vais vous donner un exemple: l'accord conclu avec Radio-Canada contient une disposition qui permet l'octroi d'un permis de travail restreint, et cela à très bon compte, à de jeunes musiciens qui n'ont jamais fait partie de la Fédération et qui ont besoin du rayonnement de Radio-Canada pour avancer dans leur carrière. Il s'agit d'orchestres ou de groupes. Nous voulons encourager ces gens. Après tout, s'ils arrivent à s'imposer et qu'ils veulent travailler avec les meilleurs musiciens du Canada, ils vont un jour ou l'autre adhérer à la Fédération.

M. Volpe: Vous ne vous opposeriez donc pas à l'introduction d'une modification qui, en fait, serait une clause de non-discrimination. On garantirait par exemple que tous les artistes ont droit à une protection égale et à des avantages égaux sans discrimination fondée sur la race, l'origine ethnique ou nationale et ainsi de suite?

M. Petch: Bien sûr que non.

M. Volpe: En aucune manière.

M. Petch: Non.

M. Wood: Si vous le permettez, cette disposition dont vous parlez se trouve déjà dans toutes nos conventions.

[*Text*]

Mr. Petch: Yes, it is.

Mr. Wood: We cannot discriminate... It's in all of our negotiated agreements. We demand it as a matter of fact.

Mr. Volpe: Unless there's a conflict in mix.

If subclause 22.(2) isn't taken out of this bill, what will you do?

Mr. Wood: We wouldn't become certified. We couldn't. We've already told the minister that.

Mr. Petch: We cannot become certified, sir.

Mr. Volpe: So you will withdraw your support and...

Mr. Petch: Yes, sir. This goes to the very heart of what we are all about. We cannot lend our support.

Mr. Volpe: So you will either exist or not exist depending on whether subclause 22.(2) stays or goes.

Mr. Petch: In regard to this piece of legislation, that is probably correct. We will find other ways, but we will not become certified under subclause 22.(2).

Mr. Volpe: Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): If the members would allow me, and if you allow me, I would like to present you with a few questions.

• 1645

I suppose your position is not philosophical or ideological. It seems to be quite realistic. Are you definite as far as your positioning is concerned?

Mr. Petch: Yes, sir.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): This bill has been in the oven for quite a number of years. You certainly don't seem to imply that the civil servants and the minister have worked with good faith. It seems there are two opposing positions and there is no chance for agreement.

Mr. Petch: I think we have suggested accommodations and different ways to accomplish the same goal. We support this bill. Please understand. We are asking for some amendments to the bill so we can become certified.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I understand. You said it quite a few times.

Mr. Petch: But our position is both philosophical and practical. Your observation is completely correct.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): If you don't mind,

je vais passer au français.

Il me semble qu'il y a là un problème qui peut devenir très sérieux et nous n'avons pas, ici, à prendre de position mais plutôt à essayer d'éclairer le gouvernement, le ministère et le ministre si c'est possible.

Vous définissez ces individus qui appartiennent à votre groupe comme des professionnels: *the professional people* S'ils sont professionnels, ils ont—comme on l'a laissé entendre tout à l'heure—un certain degré de liberté. Et en

[*Translation*]

M. Petch: Oui, c'est vrai.

M. Wood: Nous ne pouvons pas faire de discrimination... C'est une règle déjà contenue dans toutes les conventions que nous négocions. Nous l'exigeons même.

M. Volpe: À moins qu'il y ait un conflit au sujet des membres qui jouent avec des non-membres.

Si le paragraphe 22.(2) n'est pas supprimé, que ferez-vous?

M. Wood: Nous ne serions pas accrédités. Nous ne le pourrions pas. Nous l'avons déjà dit au ministre.

M. Petch: Nous ne pouvons pas être accrédités, monsieur.

M. Volpe: Donc vous retirerez votre appui et...

M. Petch: Oui, monsieur. C'est l'essentiel de ce dont nous discutons. Nous ne pouvons pas accorder notre appui.

M. Volpe: Ainsi donc votre existence ou votre disparition dépend du maintien ou du retrait du paragraphe 22.(2).

M. Petch: En ce qui concerne ce texte de loi, c'est sans doute exact. Nous trouverons d'autres moyens, mais dans notre cas il n'y aura pas d'accréditation en vertu du paragraphe 22.(2).

M. Volpe: Merci.

Le vice-président (M. Hogue): Si les membres m'y autorisent, si vous m'y autorisez, j'aimerais poser quelques questions.

Je présume que vous ne prenez-là une position ni philosophique ni idéologique. Elle semble plutôt bien réaliste. Votre position est-elle donc bien arrêtée?

M. Petch: Oui, monsieur.

Le vice-président (M. Hogue): Ce projet de loi était sur le métier depuis nombre d'années. Vous ne semblez pas laisser entendre que les fonctionnaires et le ministre ont travaillé de bonne foi. Voilà deux positions contraires et il semble n'y exister que peu de possibilité d'entente.

M. Petch: Je crois que nous avons proposé des compromis et différentes façons d'arriver au même objectif. Nous appuyons ce projet de loi. Veuillez comprendre notre position. Nous demandons des modifications au projet de loi afin que nous puissions être accrédités.

Le vice-président (M. Hogue): Je comprends. Vous l'avez dit à maintes reprises.

M. Petch: Mais notre position est à la fois philosophique et pratique. Vous avez tout à fait raison de le mentionner.

Le vice-président (M. Hogue): Si vous le voulez bien,

I will change language.

It seems to me that there is a problem that could become very serious and we don't have here to take a position but we should instead try to help the government, the department and the minister if it is possible.

You say that these individuals who belong to your group are professionals: they are the professional people. If they are professionals, they enjoy—as was previously suggested—some freedom. However, you ask them to belong to a union,

[*Texte*]

même temps, vous leur demandez d'être partie d'un syndicat, d'une union, d'un groupement à l'intérieur duquel la notion de d'atelier fermé sera présente. Il me semblait, dans tout mon passé professionnel, que le *closed shop*, était associé à une notion de *trade*, mais pas à une notion de *professional*.

I'd like you to tell us what your position is, and I'm not playing with words. A person who practices a trade is a specialist, but he's not considered to be a professional. You want the artist to be perceived, received and labelled as a professional.

Un professionnel en tant que tel ne peut pas travailler dans un atelier fermé. Et ma sous-question est la suivante: Quelle est la différence entre un musicien qui appartient à un syndicat, à une union ou à votre groupe et un autre qui n'y appartient pas? Et pourquoi ne peuvent-ils pas travailler ensemble professionnellement, si ce sont des professionnels? S'ils jouent du violon ou de la flûte professionnellement,

when you're professional, you're professional. You don't need a membership card necessarily to become a professional. Professional is part of your skill and knowledge.

• 1650

Et si votre représentation, finalement, est bonne,

if you represent the artists in such a positive way, then the person who doesn't belong will want to join you. It's like two hockey players: one has a manager; the other doesn't. They are on the same team, but if the manager is in a position to sign a better contract, I suppose that the other will want to get onto the bandwagon and get the same manager.

Mr. Petch: Of course I would just go back to the original position. Professional musicians can work together and not be members. We just know that for us the only way we can uniformly administer the music business is in units. That is why we say members go with members and non-members with non-members, if they so wish. But there are many professions, if you want to use the word "profession", in this country where mandatory membership in an administrative organization must be taken out.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You've been saying that over and over again.

Mr. Petch: No, I think that's the first time I've said that. We are not unique. There are other professions in this country where mandatory membership in some governing body must be taken out.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Like whom, like which, like what?

Mr. Petch: The bar society, the College of Physicians and Surgeons.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You're giving me a heck of a good answer as far as I'm concerned. They don't belong to a trade; they belong to a college. There's a difference.

Mr. Wood: I didn't want to get into this part of the history, but the fact is—

[*Traduction*]

a group where there will be that notion of closed shop. I had the idea, given my professional background, that the closed shop was related to the concept of trade and not to professional work.

J'aimerais que vous nous exposiez votre position, et je ne joue pas sur les mots. Quelqu'un qui exerce un métier est un spécialiste, mais il n'est pas considéré comme un professionnel. Vous voulez que l'artiste soit vu, accueilli et étiqueté comme un professionnel.

A professional cannot work in a closed shop. And my sub-question is the following: what is the difference between a musician who belongs to a union or to your group and another musician who does not belong to it? And how is it that they cannot work together on a professional level if they are in fact professionals? If they play the violin or the flute on a professional level,

quand on est professionnel, on est professionnel. On n'a pas nécessairement besoin d'une carte de membre pour devenir un professionnel. Quand on l'est, c'est qu'on en a les capacités et les connaissances.

And if your performance is good, after all,

si vous représentez les artistes de façon aussi positive, les gens qui ne sont pas membres vont vouloir le devenir. C'est un peu comme deux joueurs de hockey, dont l'un aurait un gérant, et l'autre pas. Il serait dans la même équipe, mais si le gérant était en mesure de signer un meilleur contrat pour son joueur, je suppose que l'autre voudrait en profiter et faire appel au même gérant.

M. Petch: Je dois bien sûr en revenir à la position originale. Des musiciens professionnels peuvent travailler ensemble sans être membres. Nous savons seulement que, pour nous, la seule façon d'administrer uniformément l'industrie de la musique, c'est par le biais de groupes. C'est pourquoi nous disons que les membres vont avec les membres et les non-membres avec les non-membres, s'ils le veulent. Mais il y a au Canada beaucoup de professions, si je peux me permettre d'employer ce terme, où l'on doit obligatoirement devenir membre d'une organisation administrative.

Le vice-président (M. Hogue): Vous n'arrêtez pas de le répéter.

M. Petch: Non, je pense que c'est la première fois que je le dis. Notre cas n'est pas unique. Il y a d'autres professions au Canada où il faut devenir membre d'un corps administratif.

Le vice-président (M. Hogue): Comme qui, comme quoi?

M. Petch: Le Barreau, le Collège des médecins et chirurgiens.

Le vice-président (M. Hogue): Voilà une excellente réponse en ce qui me concerne. Ces gens n'appartiennent pas à un syndicat, mais bien à un collège. Ce n'est pas la même chose.

M. Wood: Je ne voulais pas me lancer dans une discussion à ce sujet, mais le fait est. . .

[*Text*]

Le vice-président (M. Hogue): Il nous faut aller aussi loin que ça parce que votre position semble si sévère que

it is going to be one or the other. We're not here to be faced with the government or with the minister. I'm not here to protect the minister. You know very well that he's big enough and strong enough and intelligent enough and professional enough to take care of himself. But if you position yourself as being so rigidly opposed, then it's your position, and if you don't give us any alternative, then that'll be fine.

I'll go back to Mr. de Jong and our friend—

Mr. Wood: Let me just answer your question, if I may.

Yes, we call ourselves professionals and, yes, we also say that we are not a trade union. That's absolutely true. This is a federation; it's not a trade union. We do not represent tradesmen. That has been our history since day one, which dates back into the late 1800s.

They have a federation because if they did not have a federation, then they would not have a liveable wage, even then, in the early 1900s, or today.

Everybody confuses our organization with a trade union. Yes, "closed shop" definitely is trade union terminology. There is no doubt about that. That's where the closed shop started from. We represent professional, independent contractors. I don't want to get into that problem, but I can assure you that the department is well aware of our problem. We discussed these things quite openly with the department, and they are well aware of the history and the problems we have.

If it is said that this is not the medical profession or the legal profession, then I suggest to you that in our business, in the music business, what really happens is that if you play well enough, you work. If you do not play well enough, you do not work. That has been the history since day one in our organization. So a lot of people say, yes, this is a musicians' union. The fact of the matter is, it is not. It is a federation of professional musicians and we just don't think subclause 22.(2) applies to our business.

• 1655

However, I must say it again, the rest of the bill is fine, absolutely. It's fine with us—the rest of the bill—but please don't harness us with that closed shop provision. We are not a trade union. We don't act like one.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I'm not the one who opened the... You're the one who talked about clause 22.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Let me follow up, gentlemen, on that closed shop angle. Would you prefer the wording of Quebec's Bill 90 on the closed shop to the closed shop wording in the Bill C-7 provision?

[*Translation*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We have to get as far as that because your position seems so extreme that

ce sera l'un ou l'autre. Nous ne sommes pas ici pour affronter le gouvernement ou le ministre, mais je ne suis pas ici non plus pour protéger le ministre. Vous savez très bien qu'il est assez grand, assez fort, assez intelligent et assez professionnel pour se débrouiller seul. Mais si vous vous opposez de façon aussi catégorique, c'est votre affaire, et si vous ne nous donnez pas d'autres possibilités, je n'y peux rien.

Je vais maintenant retourner à M. de Jong et à notre ami...

M. Wood: Permettez-moi seulement de répondre à votre question, si vous voulez bien.

Nous nous considérons effectivement comme des professionnels, mais nous disons également que nous ne constituons pas un syndicat. C'est tout à fait exact. Notre organisme est une fédération, pas un syndicat. Nous ne représentons pas des gens de métier. C'est ainsi que nous fonctionnons depuis notre création, à la fin des années 1800.

Les musiciens ont une fédération parce que, s'ils n'en avaient pas, ils ne pourraient pas vivre de leurs revenus; c'était le cas dès le début des années 1900, et c'est encore le cas aujourd'hui.

Tout le monde prend notre organisation pour un syndicat. Effectivement, le terme «atelier fermé» est tout à fait du domaine syndical. Cela ne fait aucun doute. C'est là que ce concept a pris naissance. Pour notre part, nous représentons des entrepreneurs professionnels indépendants. Je n'ai pas l'intention de vous décrire ce problème en détail, mais je peux vous assurer que le ministère en est conscient. Nous en avons discuté très ouvertement, et les gens du ministère connaissent très bien notre histoire et nos problèmes.

Si vous me dites qu'il ne s'agit pas ici de la profession médicale ou de la profession juridique, je vous répondrai que, dans notre milieu, dans le domaine de la musique, ce qui se passe vraiment, c'est que si vous êtes assez bon, vous avez du travail. Et si vous ne jouez pas assez bien, vous ne travaillez pas. C'est toujours ce qui s'est passé depuis les débuts de notre organisation. Il y a donc beaucoup de gens qui disent que nous constituons un syndicat de musiciens. En réalité, nous sommes une fédération de musiciens professionnels et nous ne pensons pas que le paragraphe 22.(2) s'applique à nous.

Je dois dire encore une fois cependant que le reste de projet de loi nous convient tout à fait. Nous sommes tout à fait d'accord avec les autres dispositions de ce projet de loi, mais nous vous implorons de ne pas nous imposer cette disposition sur les ateliers fermés. Nous ne sommes pas un syndicat et nous ne fonctionnons pas comme un syndicat.

Le vice-président (M. Hogue): Ce n'est pas moi qui ait ouvert le... C'est vous qui avez parlé de l'article 22.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Permettez-moi de poursuivre, messieurs, sur cette question des ateliers fermés. Préféreriez-vous le libellé de la Loi 90 du Québec au sujet des ateliers fermés, plutôt que celui qui se trouve dans le projet de loi C-7?

[*Texte*]

Mr. Petch: I'd like to take another look at the exact wording in there before I say yes or no or maybe or modify it or... I haven't studied that one in detail, because it did not apply to me where I lived before I came here. So I would like to have a better look at that, on the exact wording, before I put my name on saying yes to it, but...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Petch, could you give the committee a written answer to the question of our colleague?

Mr. Petch: A written answer? Sure, of course.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You're very kind.

Mr. Scott: Somebody asked, during the statement, if the bill can provide access for musicians across the country, can it be done in a different way? What kind of different way?

Mr. Petch: We've already suggested one different way, sir, and that was access through the tribunal, through an appeal procedure, by those people who were denied access to the workplace because they couldn't become members of our association, or there was something standing in that way, or some sort of dispute between them and the association. We have already said we would accept that decision of the tribunal as being final and binding. That's our solution to this situation, sir.

Mr. Scott: Thanks.

Mr. Volpe: If that is a solution, do you have any concerns about how the tribunal is appointed?

Mr. Petch: We have some thoughts on the make-up of the tribunal, but I don't have anything specific for you. But I assume the good faith of the government of the day, putting people in place who will make decisions based on the facts before them. To say we will accept their decision as final and binding is about as much good faith as we can show, I would think, sir.

Mr. Volpe: You don't have any concerns about what their qualifications might be, with respect to the music community?

Mr. Petch: Oh, sure. We'd like to see the guidelines for that when they're brought down, absolutely. Sure, we'd like to be part of that. We were part of putting this original proposed legislation through and were consulted on that, and we'd like very much to be consulted on the qualifications for somebody on the tribunal, especially in the artistic area.

Mr. Volpe: But your support for it wouldn't stand or fall on whether the consultation actually resulted in recommendations to your liking.

Mr. Petch: No, not at all.

Mr. de Jong: I want to explore two areas, just following up on Mr. Volpe's questioning on the appointment of the tribunal, and then I want to go back again to subclause 22.(2).

[*Traduction*]

M. Petch: J'aimerais jeter à nouveau un coup d'oeil sur ce libellé avant de pouvoir vous répondre par oui, par non ou par peut-être, ou de vous suggérer de modifier le projet de loi, par exemple... Je n'ai pas étudié cette loi en détail parce qu'elle ne s'appliquait pas à mon cas avant que j'arrive ici. J'aimerais donc l'étudier plus à fond, pour savoir quels en sont les termes exacts, avant de me prononcer à ce sujet, mais...

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Petch, pourriez-vous répondre par écrit à la question de notre collègue?

M. Petch: Par écrit? Bien sûr.

Le vice-président (M. Hogue): C'est très aimable à vous.

M. Scott: Quelqu'un a demandé, pendant votre exposé, si le projet de loi pouvait assurer un accès aux musiciens de tout le pays, pourrait-on procéder différemment? Comment cela serait-il possible?

M. Petch: Nous avons déjà suggéré une autre façon, monsieur; il serait possible d'assurer cet accès grâce au tribunal, selon une procédure permettant aux gens qui n'ont pas pu avoir accès au marché du travail parce qu'ils n'ont pas réussi à devenir membres de notre association, parce qu'il existe un autre obstacle ou parce qu'ils sont en conflit avec l'assocation pour une raison ou pour une autre d'interjeter appel. Nous avons déjà dit que nous accepterions ces décisions du tribunal comme étant finales et exécutoires. C'est la solution que nous proposons, monsieur.

M. Scott: Merci.

M. Volpe: Si c'est une solution possible, comment les membres de ce tribunal devraient-ils être nommés d'après vous?

M. Petch: Nous avons quelques idées sur la composition de ce tribunal, mais je n'ai rien de précis à vous soumettre. Je suppose quand même que le gouvernement en place serait de bonne foi et que les gens nommés à ce tribunal prendraient leurs décisions en fonction des faits qui leur sont soumis. En disant que nous accepterions les décisions de ce tribunal comme finales et exécutoires, je pense que nous faisons preuve de toute la bonne foi possible, monsieur.

M. Volpe: Vous n'avez aucune réserve sur les compétences que pourraient avoir ces gens, du point de vue du milieu musicale?

M. Petch: Oh, bien sûr. Nous aimerions voir les directives qui seront émises à ce sujet, c'est certain. Nous aimerions beaucoup participer à ce processus. Nous avons contribué à l'élaboration du projet de loi original et nous avons été consultés à ce sujet; nous aimerions beaucoup être consultés également sur les qualités requises des membres du tribunal, surtout dans le domaine artistique.

M. Volpe: Mais votre appui ne dépendrait pas nécessairement des recommandations découlant de cette consultation.

M. Petch: Non, pas du tout.

M. de Jong: Je voudrais pousser plus loin sur deux points, pour compléter les questions de M. Volpe au sujet de la nomination des membres du tribunal, après quoi j'aimerais que nous en revenions encore une fois au paragraphe 22.(2).

[*Text*]

• 1700

We've had various artistic groups expressing concern about who gets on the tribunal. The bill provides that the Minister of Labour has to consult with the Minister of Communications, but it's really in the bailiwick of the Department of Labour. The concern is that they're going to impose the experience the Department of Labour has, which in essence arises out of the trade union movement for industrial workers; they're going to introduce that thinking, that terminology, those concepts, into the artistic endeavours, and there's a fear that at some stage there are going to be some problems here.

You're going to have people on the tribunal, well meaning and so forth, who really don't have the understanding of what is happening in terms of actors, writers, musicians, and the concern that is expressed is that at least we should get members on the tribunal who know what they're talking about when they're dealing with such individuals. They will have a fair amount of power in terms of certifying, arbitration, and so forth, so at least get people in there who have some intimate knowlege of the workings of broadcasting, the music industry.

Mr. Petch: I would share those concerns, and I hope that there would be a mix. I don't think having people on the tribunal whose only background was artistic would be any better or worse than having all people on the tribunal who were labour oriented. I think there has to be a mix.

Most certainly people who have had problems with arts administration at the government level would be very valuable people. People in arts administration at the private level would be very beneficial. Some people from the various arts unions or with that sort of background would be very valuable. Artists themselves with some administrative background would be very valuable.

The thing we would like to see is a reasonable mix, with a degree of good faith thrown in, that would provide a balance, because these questions in this area and the rulings that will have to be made in this area are really pretty much brand new, and we had better not tilt it one way or the other. We had better have a balance so that the tribunal is making decisions that are in the best interests of all segments of the cultural and arts industry, not just the players, but the administrators and the entrepreneurs and the government and the CBC, and private jingle producers, and film producers. We must have something that will create a fair balance, absolutely.

Mr. de Jong: Returning to subclause 22.(2), it seems to me that Bill C-7 on the status of the artist is an attempt to create some security for artists, many of whom are now operating as individuals who don't have any collective security, collective bargaining, collective agreements. It's a way for government to assure that artists will start to be treated as professionals and are able to secure some security and some collective rights.

[*Translation*]

Nous avons entendu divers groupes artistiques exprimer des inquiétudes au sujet de la composition de ce tribunal. Le projet de loi prévoit que le ministre du Travail doit consulter le ministre des Communications, mais en définitive, c'est le ministère du Travail qui doit décider. Ces groupes s'inquiètent du fait que le ministère va imposer sa propre expérience, qui découle essentiellement de l'activité syndicale concernant les travailleurs industriels, et qu'il va introduire cette façon de penser, cette terminologie, ces concepts dans le domaine artistique. Certains craignent que cela pose donc certains problèmes à un moment ou à un autre.

Il y aura des gens dans ce tribunal qui, malgré les meilleures intentions du monde, ne comprendront vraiment pas la situation des comédiens, des écrivains et des musiciens, et les groupes artistiques nous disent que nous devrions au moins nommer au tribunal des gens qui savent de quoi ils parlent quand ils traitent avec ces artistes. Ce tribunal aura des pouvoirs assez étendus en terme d'accréditation et d'arbitrage notamment; il faudrait donc nommer au moins des gens qui connaissent bien le fonctionnement de la radiodiffusion ou de l'industrie de la musique, par exemple.

M. Petch: Je partage ces inquiétudes, et j'espère bien qu'il y aura une combinaison des deux. Je ne pense pas qu'il soit nécessairement mieux ou pire de nommer à ce tribunal des gens qui ne possèdent qu'une formation artistique plutôt que des gens qui ont plutôt une expérience syndicale. Je pense qu'il doit y avoir un mélange des deux.

Il est certain que des gens qui ont eu des difficultés avec les programmes d'administration des arts au gouvernement seraient très bien placés pour siéger à ce tribunal. Des gens venant du domaine de l'administration des arts, dans le secteur privé, seraient également très utiles, tout comme des gens venant des divers syndicats d'artistes ou d'autres organismes de ce genre. Il serait également très utile d'avoir des artistes ayant certains antécédents en administration.

Nous aimerions qu'il y ait une combinaison raisonnable et que tous soient de bonne foi afin d'assurer un certain équilibre, car les questions qui se posent dans ce domaine et les décisions qui vont devoir être prises au sujet de ces questions sont en fait assez nouvelles, et qu'il serait préférable de ne pas faire pencher la balance d'un côté ou de l'autre. Il faudrait un certain équilibre de façon à ce que le tribunal prenne ses décisions dans les meilleurs intérêts de tous les secteurs de l'industrie des arts et de la culture, pas seulement dans l'intérêt des artistes, mais aussi dans celui des administrateurs, des entrepreneurs, du gouvernement et de la Société Radio-Canada, des producteurs privés de musique publicitaire et des producteurs de cinéma. Il faut certainement un mécanisme qui permette un juste équilibre.

M. de Jong: Pour en revenir au paragraphe 22.(2), il me semble que le projet de loi C-7 sur le statut de l'artiste tente d'assurer une certaine sécurité aux artistes, qui travaillent actuellement dans bien des cas sans sécurité collective, sans négociation collective et sans convention collective. C'est une façon pour le gouvernement de veiller à ce que les artistes commencent à être traités comme des professionnels et puissent bénéficier d'une certaine sécurité et de certains droits collectifs.

[*Texte*]

You've done that. The musicians have done that, and I think you're right when you say that, without your federation or some similar organization, there would be chaos; musicians would not be getting the type of remuneration and have the type of security that they have now. They'd be back to the status that in many ways the government is trying to lift up and to deal with for many of the other artists who don't have associations.

• 1705

I think your concern is very legitimate that you are going to lose your abililty to do the things that in essence this bill hopes to do and that you're already doing. I'm sympathetic when you say that this bill is going to inhibit you from doing that. I agree with you and I think the committee has to have a serious look at subclause 22.(2). Again, I think it would be very useful for us if you could give that some more attention in terms of how we can deal with, as an alternative, how the bill can be changed so that it doesn't inhibit you from the work that you've been doing.

Mr. Petch: Thank you, sir. We'll do that.

Mr. Wood: If I may, Mr. Chairman, I consider that an excellent statement of the reason why we're here.

Mr. Petch: Yes. Thank you very much, sir.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Petch, Mr. Wood, no doubt I can say thank you very much for your presentation and for your co-operation. Your straightforward answers, the fact that your presentation was very positive will certainly help the whole committee to better look at the support and the protection, if I may use the expression, of the whole artistic field and the people who are trying to become better professionals. *Merci beaucoup.*

We'll adjourn until 8 pm.

EVENING SITTING

• 2010

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

Messieurs, vous voudrez bien excuser notre retard. Nous avons quorum; la séance est donc ouverte.

Bienvenue. Vous avez la parole.

M. Jean-Marie Ladouceur (vice-président, Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC)): Monsieur le président, distingués membres de cette Commission, nous vous remercions beaucoup de nous accueillir ce soir pour nous permettre de vous donner notre point de vue sur ce projet de loi C-7.

Je vais d'abord nous présenter rapidement. La SARDeC a été créée en 1949. SARDeC veut dire Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs; et cette société représente les créateurs de l'audiovisuel.

Signataire de conventions avec la Société Radio-Canada, avec l'Office national du film en ce qui concerne les auteurs, avec Radio-Québec, la SARDeC est également reconnue en vertu de la Loi 90 québécoise comme l'association

[*Traduction*]

Vous avez déjà atteint cet objectif. Les musiciens aussi, et je pense que vous avez tout à fait raison de dire que, si votre fédération ou une autre organisation semblable n'existait pas, ce serait le chaos; les musiciens ne pourraient pas bénéficier de la rémunération et de la sécurité dont ils jouissent maintenant. Ils se retrouveraient dans la situation que le gouvernement essaie de corriger pour beaucoup d'autres artistes qui ne sont pas regroupés en association.

À mon avis, vous avez tout à fait raison de craindre de perdre votre capacité de faire ce que le projet de loi espère faire et que vous faites déjà. Je comprends très bien que vous disiez que ce projet de loi va vous en empêcher. Je suis d'accord avec vous et je pense que le Comité doit étudier très attentivement le paragraphe 22.(2). Encore une fois, je pense qu'il serait très utile pour nous que vous étudiez de plus près la façon dont nous pouvons résoudre ce problème et modifier le projet de loi de façon à ce qu'il ne vous empêche pas de faire le travail que vous faites actuellement.

M. Petch: Merci, monsieur. C'est ce que nous allons faire.

M. Wood: Si vous me permettez d'intervenir, monsieur le président, voilà qui résume très bien la raison pour laquelle nous sommes ici.

M. Petch: Oui. Merci beaucoup, monsieur.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Petch, monsieur Wood, je vous remercie beaucoup pour votre exposé et pour votre collaboration. L'honnêteté de vos réponses et le ton très positif de votre exposé vont certainement aider tous les membres du Comité à étudier toute la question de l'appui au milieu artistique et de la protection, si je puis dire, de tous ceux qui essaient de devenir de meilleurs professionnels. *Thank you very much.*

La séance est levée jusqu'à 20 heures.

SÉANCE DU SOIR

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order, please!

Gentlemen, we apologize for being late. We have quorum therefore this hearing is open.

Welcome, you have the floor.

Mr. Jean-Marie Ladouceur (Vice-President, Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC)): Mr. Chairman, distinguished members of the committee we thank you very much for welcoming us here this evening to share our views with you on Bill C-7.

First, a brief introduction. SARDeC was created in 1949. The acronym stands for Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs and the organization represents creators in the audio-visual field.

Having signed agreements with the Société Radio-Canada, the National Film Board with regard to authors, and with Radio-Québec, SARDeC is also recognized under Quebec's Bill-90 as the association that represents French-

[*Text*]

représentative des auteurs de texte oeuvrant en langue française dans la province de Québec. Elle négocie depuis bientôt trois ans avec les producteurs privés la signature d'un premier accord-cadre, qui va se faire dans les jours qui viennent.

La SARDeC regroupe plus de 550 membres qui oeuvrent tant chez les producteurs et diffuseurs privés qu'au sein des institutions publiques. De la *Boîte à surprises* à *Passe-Partout*, du *Curé de village* au *Temps d'une Paix*, de la *Rue des Pignons* à *L'Héritage*, de *Chambres en ville* aux *Filles de Caleb*, de *La Vie heureuse de Léopold Z* à *Jésus de Montréal*, nos auteurs ont contribué à façonner notre imaginaire. Tout comme nos recherchistes et documentalistes du *Sel de la Semaine*, de *Femmes d'aujourd'hui*, de *Second Regard* et d'autres émissions ont oeuvré de façon originale à percevoir la réalité.

Les oeuvres radiophoniques, télévisuelles et cinématographiques de nos membres sont des jalons importants de notre mémoire collective et constituent le plus souvent une partie importante de notre bagage culturel. Nos auteurs et recherchistes sont à l'origine d'oeuvres qui ont fait le succès de notre télévision et de notre cinéma. Leurs créations rejoignent les auditoires dans une proportion que nombre de pays nous envient.

C'est sur les créateurs que repose notre dynamisme culturel, monsieur le président. Ils sont la pierre angulaire de ce d'aucuns appellent désormais notre industrie culturelle. Leur talent a justifié nombre d'investissements infrastructurels et permis la création de multiples emplois.

Malheureusement, leur apport n'est pas toujours pleinement reconnu. Seules les institutions publiques—et parfois depuis fort longtemps comme c'est le cas de la Société Radio-Canada—ont accepté de leur offrir des conditions de création adéquates en négociant des accords-cadres.

Or, nul doute que l'octroi de conditions favorables aux créateurs a favorisé notre essor culturel. Notre télévision nationale a développé une identité propre grâce à eux. Pendant que les réseaux privés diffusaient des oeuvres américaines ou étrangères traduites, Radio-Canada produisait des oeuvres nationales inédites de qualité. En leur offrant des conditions favorables, elle contribuait à la constitution d'un bassin de créateurs professionnels.

• 2015

Devant le succès des émissions produites ici, les autres réseaux ont finalement dû réajuster leur tir et se mettre à produire des émissions nationales sans, cependant, toujours offrir aux créateurs des conditions adéquates.

L'adoption de la Loi C-7, monsieur le président, nous permettra d'harmoniser les conditions faites aux créateurs, en ce sens qu'elle permettra même d'accroître leur libre circulation chez les différents producteurs. Pareille évolution était prévisible, même chez les diffuseurs privés.

Ainsi, Télé-Métropole, par exemple, nous faisait part l'an dernier de son désir de s'entendre éventuellement avec nous. Avec des conventions à Radio-Canada, Radio-Québec et une convention qui est sur le point d'être signée avec les producteurs privés, Télé-Métropole se doit, pour continuer à attirer des créateurs de qualité, de leur offrir des conditions conformes au marché, d'où la nécessaire harmonisation.

[*Translation*]

language script writers in the Province of Quebec. For nearly three years now it has been negotiating its framework agreement with private producers, which will be signed in the coming days.

SARDeC's 550 members work both with private producers and broadcasters and public institutions. From *Boîte à surprises* to *Passe-Partout*, from *Curé de village* to *Le temps d'une Paix*, from *Rue des Pignons* to *L'Héritage*, from *Chambres en ville* to *Filles de Caleb*, from *La vie heureuse de Léopold Z* à *Jésus de Montréal*, our authors have shaped our collective imagination. In the same way, our researchers and documentalists on *Sel de la Semaine*, *Femmes d'aujourd'hui* and other programs have strived to perceive reality in an original way.

The radio, television and film work of our members are important milestones in our collective memory and often make up an important part of our cultural baggage. Our authors and researchers are the source of works that have contributed to the success of our home-grown television and film industries. They're creations with an audience share that many countries envy.

Mr. Chairman, creators are the foundation of our dynamic cultural life. They are the cornerstone of what some now call our cultural industry. Their talent has justified numerous investments in infrastructure and has created many jobs.

Unfortunately, their contribution is not always full recognized. Only public institutions agree to offer them adequate conditions for creative work by negotiating scale agreements. In some cases, this has been done for a very long time, as is the case with la Société Radio-Canada.

Thus, there is no doubt that the granting of favourable conditions to creators has promoted our full cultural development. It is because of this that our national television developed its own identity. While private networks were broadcasting translated American or foreign programs, Radio-Canada was producing original, high quality, original programs. By offering favourable conditions, it helped constitute a pool of professional creators.

Given the success of home-grown productions, other networks eventually had to mend their ways and start producing national programs though they did not always offer creators adequate conditions.

Mr. Chairman, the adoption of Bill C-7 will allow us to harmonize the conditions provided to creators in the sense that it will even allow them to circulate freely among different producers. Such a development was predictable, even among private broadcasters.

Thus for example, last year Télé-Métropole informed us of its desire to conclude an agreement with us. Given the agreements that already exist with Radio-Canada, Radio-Québec and the one that is about to be signed with private producers, Télé-Métropole must offer conditions on par with the rest of the market if it wants to continue to attract high-quality creators. Thus the necessity for harmonization.

[*Texte*]

C'est donc avec un certain enthousiasme que nous voyons l'adoption prochaine du projet de loi C-7.

Le projet de loi ne vient donc pas tout bouleverser, mais plutôt renforcer une évolution nécessaire. La SARDeC pourra, là où elle est reconnue volontairement par les producteurs, solidifier son statut *bona fide* et sera en meilleure position pour négocier de nouvelles conventions dans les secteurs non couverts.

Les différentes dispositions du projet de loi n'entrent pas davantage en contradiction avec nos pratiques. La SARDeC, actuellement, négocie des conventions minimales qui s'appliquent à tous, membres et non-membres. L'appartenance à la SARDeC n'est pas obligatoire, mais membres et non membres doivent payer des cotisations. Tous peuvent négocier des conditions individuelles plus avantageuses que celles qui sont prévues à la convention.

Même l'inclusion d'un critère linguistique dans la détermination du secteur et de la représentativité, tel qu'il apparaît à l'article 25, va également dans le sens des pratiques existantes. La SARDeC et la *Writers' Guild of Canada* ont toujours basé leur juridiction sur ce critère linguistique, les auteurs anglophones étant sous juridiction ACTRA et les auteurs francophones sous juridiction SARDeC.

L'article 6.(2)b)(i) ne laisse aucun doute quant au fait que la loi s'appliquera aux auteurs que nous représentons. Tel n'est pas cependant le cas des recherchistes.

À cet égard, et on insiste beaucoup sur ce point, monsieur le président, l'article 6.(2)b)(iii) qui inclut dans l'application de la loi les catégories professionnelles établies par règlement et qui participent à la création dans différents domaines artistiques nous convient particulièrement parce qu'il pourrait permettre la reconnaissance des recherchistes comme participants au même titre que les auteurs à la création audiovisuelle.

Depuis près de 20 ans, auteurs et recherchistes de l'audiovisuel se sont regroupés pour défendre leurs intérêts. Ce regroupement s'explique bien sûr par une communauté d'intérêts reposant sur le fait qu'ils participent tous les deux au contenu des émissions. Mais d'autres facteurs entrent en jeu. Les recherchistes évoluent chez divers producteurs; leur contrat est à durée déterminée; leur travail est fonction de la durée de l'émission. En fait, l'évolution de leur métier a fait d'eux des travailleurs autonomes.

• 2020

Nous aurions, bien évidemment, préféré que les recherchistes soient nommément couverts par la loi. Nous comprenons que plusieurs groupes pourraient également souhaiter être reconnus en vertu de cette loi et que les prévoir tous aurait pu s'avérer une entreprise difficile et complexe.

Nous souhaitons retrouver, lors de l'établissement desdites catégories, une flexibilité qui respectera l'historique des relations auteurs et recherchistes.

Nous souhaitons surtout que rien ne fasse en sorte qu'à l'intérieur d'une même association, certains membres puissent jouir d'une reconnaissance juridique, alors que d'autres seraient privés de cet avantage.

[*Traduction*]

We therefore welcome the coming adopting of Bill C-7 with some enthusiasm.

The bill will not disrupt things drastically, but rather will re-enforce a necessary evolution. SARDeC will be able to consolidate its bonafide status where it is voluntarily recognized by producers and will be in a better position to negotiate new agreements in sectors that are not covered.

The various provisions of the bill do not contradict our current practices. SARDeC is currently negotiating minimal agreements that apply to both members and non-members. Membership in SARDeC is not compulsory, but both members and non-members must pay dues. Anyone can negotiate more favourable individual conditions than those provided for in the agreement.

Even the inclusion of a linguistic criteria in the determination of sector and representativeness, as it appears in clause 25, is also in accordance with current practices. SARDeC and the Writers Guild of Canada have always based their jurisdiction on this linguistic criteria, with anglophone authors coming under the jurisdiction of ACTRA and francophones under the jurisdiction of SARDeC.

Clause 6.(2)b)(i) leaves no doubt about the fact that the Act will apply to the authors we represent. However, such is not the case for researchers.

We wish to highlight this point Mr. Chairman. Clause 6.(2)b)(iii), which states that the Act applies to those who fall within a professional category prescribed by regulation and who contribute to the creation of any production in varied artistic sectors is particularly suitable to us because it would allow the recognition of researchers as full-fledged participants in audio-visual creation alongside writers.

For almost 20 years now, writers and researchers in the audio-visual field have come together to defend their interests. This association can of course be explained by a community of interests based on the fact that they all participate in the creation of the content of programs. But other factors also come into play. Researchers work with various producers; their contracts have a predetermined duration and their work is in accordance with the duration of the program. Thus, the evolution of their trade has made them self-employed.

Of course, we would have preferred to have researchers explicitly covered by the Act. We understand that many groups might also want to be recognized under this Act and that it may have been very difficult and complicated to include them all.

When the categories and questions are set out, we would like to see some flexibility in order to respect the historical relationship between writers and researchers.

Above all, we hope that nothing will be done to afford some members of an association legal status while depriving other members of the same benefit.

[*Text*]

Si le projet de loi dans son ensemble nous satisfait, nous désirons toutefois attirer votre attention sur des problèmes qui, compte tenu de notre situation et des pratiques existantes, nous paraissent nécessiter quelques amendements.

Le projet de loi C-7 s'adresse aux entrepreneurs indépendants, aux travailleurs autonomes du secteur artistique; et c'est tout à fait souhaitable. La loi ne doit pas viser les employés déjà couverts en vertu du Code canadien du travail, mais bien répondre aux besoins des artistes et créateurs.

Déterminer qui est employé et qui est entrepreneur indépendant constituera, dès lors, une question capitale à laquelle le Tribunal canadien des relations professionnels artistes-producteurs devra normalement répondre.

Or, l'article 8.(3)b) précise clairement que la loi ne s'appliquera pas, et je cite:

> b) aux employés—au sens de la partie I du *Code canadien du travail*—notamment déterminés par le Conseil canadien des relations du travail ou faisant partie d'une unité de négociation accréditée par celui-ci.

Se pose, dès lors, un problème de juridiction entre le Tribunal des relations artistes-producteurs et le Conseil canadien des relations de travail. L'article 8.(3)b) implique que dans les cas où le Conseil canadien des relations de travail se sera prononcé sur le statut de certains groupes, ils seront alors considérés comme employés.

Sans vouloir ouvrir la porte à une remise en question de l'ensemble des décisions du Conseil canadien des relations de travail, il nous semble, monsieur le président, peu pertinent que ces décisions aient préséance sur celles du futur Tribunal des relations artistes-producteurs.

Si, jusqu'à tout récemment, les artistes et créateurs ont toujours eu de la difficulté à faire reconnaître leur statut particulier en matière de programmes sociaux ou d'avantages fiscaux, par exemple, il en était de même en matière de relations de travail.

À titre de seul organisme régissant les relations de travail, le Conseil canadien des relations de travail a eu, par le passé, à trancher sur des cas concernants artistes et créateurs. Ses décisions s'inspiraient naturellement du Code canadien du travail, lequel ne tenait pas compte de la situation particulière des créateurs. Le CCRT a ainsi, et ce à l'encontre des souhaits exprimés par les associations d'artistes et créateurs, octroyé le statut d'employés à certains de leurs membres.

La SARDeC que nous représentons ce soir, comme d'autres associations du secteur, a dû vivre avec des décisions inappropriées du Conseil canadien des relations de travail. En 1978, le Conseil, sans se prononcer sur le fond, émettait l'opinion générale que les recherchistes devaient être considérés comme des employés. En 1982, une partie des recherchistes de la SARDeC passait sous la juridiction d'un autre syndicat, lequel était dûment accrédité par le Conseil canadien des relations de travail, alors que nous n'avions qu'une reconnaissance volontaire.

[*Translation*]

While the bill is satisfactory to us on the whole, we would like to draw your attention to certain problems which require amendments in our opinion, given our situation and existing practices.

Bill C-7 applies to independent entrepreneurs and self-employed workers in the artistic sector and this is completely desirable. The Bill should not cover employees already governed by the Canada Labour Code, but should respond to the needs of artists and creators.

Determining who is an employee and who is an independent entrepreneur will therefore constitute a question of prime importance which the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal will eventually have to address.

Thus, Clause 8.(3)(b) specifically sets out who the law does not apply to, and I quote:

> (b) employees, within the meaning of Part I of the *Canada Labour Code*, including those determined to be employees by the Canada Labour Relations Board, and members of a bargaining unit that is certified by that Board.

Therefore, this lead to a problem of jurisdiction between the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal and the Canada Labour Relations Board. Clause 8.(3)(b) implies that in cases where the CLRB has made a ruling on the status of certain groups, they will henceforth be considered employees.

Although we do not want to launch a debate on all the decisions of the Canada Labour Relations Board, we do feel, Mr. Chairman, that these decision should not take precedence over those of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal.

Until recently, artists and creators have always had problems getting their special status recognized in terms of social programs and tax advantages, among other things. The same was true in matters of labour relations.

As the only organization overseeing labour relations, the Canada Labour Relations Board has, in the past, handed down rulings on cases involving artists and creators. Naturally, these decisions were based on the Canada Labour Code which does not take into account the special situation of creators. Thus, the CRLB gave the status of employees to some artists and creators despite the objections of their associations.

SARDeC, which we represent here this evening along with other associations in this sector, has had to live with certain inappropriate rules made by the Canada Labour Relations Board. In 1978, without commenting on the substance, the Board issued the general opinion that researchers could be considered employees. In 1982, some SARDeC researchers came under the jurisdiction of another union which was duly accredited by the Canada Labour Relations Board whereas we only had voluntarily recognition.

[*Texte*]

• 2025

Les décisions du Conseil canadien des relations de travail avaient parfois pour but de protéger les personnes impliquées, nous le reconnaissons. Le Conseil étant le seul à pouvoir accréditer une association, il pouvait penser qu'en attribuant le statut d'entrepreneur indépendant à certaines catégories il les propulsait dans le vide juridique et leur enlevait la possibilité de se syndiquer.

Le projet de loi C-7 vient justement combler ce vide. Et le législateur lui-même ne reconnaît-il pas le caractère inadéquat du Conseil canadien des relations de travail à décider du statut des artistes et créateurs en déposant le projet de loi C-7 et en instituant un tribunal différent?

Certes, nous sommes également conscients que la préséance accordée au Conseil canadien des relations de travail dans le projet de loi C-7 vise sans doute à éviter la contrariété de jugement entre les deux tribunaux administratifs.

Nous croyons cependant qu'il est impératif que le Tribunal canadien des relations artistes-producteurs puisse juger en toute autonomie du statut d'entrepreneur indépendant des personnes qui voudront se prévaloir de l'application de la future loi C-7.

Le Tribunal doit pouvoir réévaluer certaines décisions du Conseil canadien des relations de travail en se fiant à des paramètres plus propices à la reconnaissance véritable du statut de l'artiste et du créateur. Le Tribunal ne doit pas être lié par des précédents, mais doit jugé en fonction de critères appropriés à leur situation.

Nous recommandons par conséquent que le projet de loi soit amendé en ce sens. Toutefois, si le législateur ne désire pas que les décisions du Conseil puissent être remises en question, nous recommandons alors qu'aucune accréditation syndicale ne soit émise par le CCRT pour un groupe d'emploi afin que le Tribunal des relations artistes-producteurs ait alors toute la latitude voulue pour décider si ce groupe est ou non couvert par la future loi C-7.

Hormis la question de la préséance du Conseil canadien des relations de travail, nous désirons attirer votre attention sur l'article 54 qui, selon nous, permet de contourner la loi. Ainsi, selon le paragraphe 1:

> (1) Il incombe au producteur qui conclut un accord de coproduction de veiller à ce que celui-ci désigne une personne effectivement chargée de retenir les services d'artistes aux fins de la coproduction.

Or, le paragraphe 2 stipule que:

> (2) La présente partie ne s'applique à la coproduction que si la personne ainsi désignée est un producteur au sens de la présente partie.

Notre crainte, monsieur le président, est que les producteurs ayant signé une entente de coproduction puissent prévoir que la personne responsable de retenir les services des artistes aux fins de la coproduction, soit, par exemple, une agence de placement de personnel. Cela signifierait-il que la coproduction et l'oeuvre qui en résulterait échapperaientt à l'application de la loi, puisque la personne désignée ne serait pas un producteur au sens de la loi?

[*Traduction*]

We do acknowledge that the objectives of the Canada Labour Relations Board's decisions were sometimes to protect the people involved. Since the Board was the only body who could accredit an association, it may have believed that by giving the status of independent entrepreneurs to certain categories of workers, it would be pushing them into a legal vacuum that would prevent them from being able to unionize.

Thus, Bill C-7 fills that vacuum. Indeed, isn't the legislator recognizing the inadequacy of the Canada Labour Relations board in deciding on the status of artists and creators by tabling Bill C-7 and instituting a different tribunal?

Of course, we are also aware that the primacy given to the Canada Labour Relations Board in Bill C-7 is undoubtedly an effort to avoid contradictory decisions by the two administrative tribunals.

However, we feel it is imperative that the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal maintain full autonomy in deciding the status as independent entrepreneurs of persons who wish to benefit from the provisions of Bill C-7.

The Tribunal must be able to re-evaluate certain decisions of the Canada Labour Relations Board by relying on parameters that are more likely to lead to true recognition of the status of the artist and creator. The Tribunal must not be bound by precedent, but must make rulings in accordance with criteria appropriate to the situation.

We therefore recommend that the bill be thus amended. However, if the legislature does not want the decisions of the Board to be called into question, we would then recommend that no union accreditation be issued by the CLRB for any employment group so that the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal may have all the latitude it requires to decide whether or not that group is covered by Bill C-7.

Notwithstanding the question of the primacy of the Canada Labour Relations Board, we wish to draw your attention to clause 54 which, in our opinion, allows one to circumvent the law. According to subsection 1:

> (1) Where a producer enters into a co-production agreement, the producer shall ensure that the agreement designates the person who will actually engage the artists for the co-production.

Subsection 2, on the other hand, stipulates that:

> 2. This part does not apply in respect of a co-production unless the person designated pursuant to subsection 1 is a producer within the meaning of this part.

Mr. Chairman, our fear is that producers who have signed a co-production agreement may require that the party responsible for retaining the services of artists for the co-production be a personnel agency, for example. Does this mean the co-production and the resulting work would not come under the Act since the person designated would not be a producer within the meaning of the Act?

[*Text*]

Une telle échappatoire ne nous paraît pas souhaitable, vous le comprenez, et nous croyons que des précisions doivent être apportées à l'article 54, de manière à éviter de désagréables surprises.

De plus, dans le cas de coproductions impliquant un diffuseur et un producteur privé, l'article 54, tel que libellé, risque d'entraîner un chevauchement de juridictions entre la loi québécoise et la loi C-7. Il faut éviter que les coproducteurs puissent tenter d'échapper aux lois ou se prévaloir de la loi qui leur paraîtrait la plus favorable sous prétexte que la juridiction n'est pas claire.

Il y aurait sans doute intérêt à ce que la loi stipule que le coproducteur majoritaire est responsable de retenir les services d'artistes.

La SARDeC, nous l'avons dit précédemment, négocie depuis trois ans la signature d'une première convention avec les producteurs privés en vertu de la reconnaissance obtenue par la Loi 90 québécoise. La négociation d'une toute première convention est une entreprise aléatoire et difficile. Dans notre secteur, cela est d'autant plus vrai que les créateurs ne disposent pas toujours des moyens de pression qui sont le lot de la plupart des employés. Un auteur, par exemple écrit souvent plusieurs mois avant que son texte ne soit produit. Un arrêt de travail n'a alors assurément pas d'impact immédiat sur la production.

• 2030

De plus, si le fait de ne pas fonctionner en atelier fermé facilite l'accès au métier, cela a comme désavantage que nos membres ne sont pas les seuls à pouvoir écrire, et que leur remplacement est ainsi facilité.

L'article 44 prévoit la nomination d'un médiateur par le ministre afin d'aider à la signature d'un premier accord-cadre. Nous aimerions nous assurer que le recours au médiateur puisse se faire à la demande de l'une ou l'autre partie.

De plus, il nous semble opportun de prévoir le recours à l'arbitrage, à la demande également de l'une ou l'autre des parties, afin de favoriser la signature d'un accord-cadre.

Certes, nous privilégions sans conteste la libre négociation entre les parties, mais le projet de loi C-7 doit prévoir les impasses éventuelles. L'objectif ultime n'est pas seulement de fournir un encadrement juridique aux artistes et créateurs, mais de faire en sorte qu'ils soient réellement reconnus et protégés à titre de pierre angulaire de notre développement culturel.

Je passe à la conclusion, monsieur le président. Les créateurs et artistes attendaient depuis longtemps une législation d'une telle envergure. Nos commentaires et recommandations ont pour seul objectif de faire en sorte que le projet de loi rencontre pleinement les objectifs fixés et contribue réellement à la reconnaissance d'un véritable statut de l'artiste et du créateur.

Monsieur le président, je vous remercie. Nous sommes prêts, M. Yves Légaré, directeur de la SARDeC, et moi-même, à répondre aux questions des distingués membres de la Commission. Merci.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup, monsieur Ladouceur.

[*Translation*]

You will understand that we do not feel such a loophole would be desirable and we feel that clause 54 should be clarified in order to avoid unpleasant surprises.

Moreover, in the case of co-production involving a broadcaster and a private producer, clause 54 as worded may give rise to an overlap in jurisdiction between Quebec law and Bill C-7. We must guard against the temptation of some producers to circumvent the law or invoke the law that appears to them most favourable on the grounds that the jurisdiction is unclear.

It would undoubtedly be desirable that the Act stipulate that the majority co-producer is responsible for engaging the artists.

As we said previously, for the past three years, SARDeC has been negotiating a first agreement with private producers in accordance with the recognition obtained by Quebec's Bill-90. Negotiating any first agreement is always a risky and difficult undertaking. It is particularly true for us since creators cannot always use the same pressure tactics that most employees can. A writer, for example, will often complete a script months before it is produced, so a work stoppage would definitely not have an immediate impact on the production.

Furthermore, although it is easier to enter the profession when there are no closed shops, the downside is that our members are not the only people who can write, and they are therefore easily replaced.

Clause 44 states that the minister may appoint a mediator to assist in the signing of an initial scale agreement. We would like to ensure that both parties have the opportunity to call for mediation.

We also feel that an arbitration process should be available, again, on the request of either party, to facilitate the signing of a scale agreement.

While we would, of course, prefer free negotiation between the parties, Bill C-7 must, nevertheless, provide for the possibility of deadlock between them. The ultimate aim is not only to provide artists and creators with a legal framework, but to give them true recognition and protection as the cornerstone of our cultural development.

I now come to my conclusion, Mr. Chairman. Creators and artists have been waiting a long time for such far-reaching legislation. The purpose of our comments and recommendations is to ensure that the bill fully meets the goals that have been set and effectively contributes to the recognition of the true status of the artist and the creator.

Thank you, Mr. Chairman. Mr. Yves Légaré, Director of SARDeC, and I are now ready to answer any questions the honourable members of the committee may have. Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much, Mr. Ladouceur.

[*Texte*]

Mr. de Jong, would you like to start?

Mr. de Jong: Yes.

I wish to thank the guests and the witnesses for being here this evening. The musicians' federation this afternoon had a major concern that there was no closed shop provision. I note in your brief that this doesn't bother you. I think that in part reflects the difference. Musicians operate as a unit, whereas I would tend to think artists and writers operate much more on an individual level.

What have you thought through in terms of the closed shop? Your brief said you would prefer it that way. What are some of your arguments in favour of not having a closed shop provision?

M. Yves Légaré (directeur général, SARDeC): Peut-être que la réponse la plus simple consisterait à vous expliquer que nos membres sont des gens qui n'ont pas de formation précise. Contrairement à nos musiciens qui doivent suivre dix ans de piano, par exemple, avant de devenir musiciens, un auteur peut avoir une formation en histoire, en littérature, en génie; un recherchiste peut avoir fait des études de théologie. Et ils arrivent un jour à l'étape de la recherche ou à l'étape de l'écriture.

Par conséquent, si on regarde le curriculum vitae de nos gens, on voit que, du jour au lendemain, ils peuvent devenir auteurs. Et on ne voulait pas—cela a toujours fait partie de nos pratiques, c'est dans notre histoire—fermer la profession. Il y a des gens—des députés, des ministres—qui sont devenus auteurs au Québec. Tout est possible. On pensait que c'était préférable. Le désir de conserver la création comme un secteur dynamique est donc une question de tradition.

• 2035

Mr. de Jong: But do you think having a closed shop would prevent that? Do you think it would inhibit new people from becoming writers?

M. Légaré: Est-ce que ça nous empêcherait de devenir des auteurs? Pas nécessairement, mais la Loi 90 est ainsi faite qu'elle ne le permet pas; le projet de loi C-7 est ainsi fait qu'il ne le prévoit pas; et nos habitudes sont ainsi faites que cela nous convient. Mais on ne critique pas nécessairement ceux qui le souhaitent. Ça fait partie de leurs traditions, et l'UDA vit bien avec ça, la Guilde peut très bien vivre avec ça aussi. Ce n'est pas une critique à l'égard des pratiques des autres, c'est simplement un constat de nos propres pratiques.

Mr. de Jong: I understand Bill 90 does allow for a closed shop. Am I right on that? That's what I was told this afternoon.

M. Légaré: Non.

Mr. de Jong: Then I stand to be corrected. I thought the witness this afternoon told us that Bill 90 does allow for a closed shop.

Could I get some help from the table?

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): I stand to be corrected, but my understanding of the previous testimony was that Bill 90 does not forbid. . .whereas Bill C-7 proscribes a closed shop. There's a nuance there. That is my understanding.

[*Traduction*]

Monsieur de Jong, voulez-vous commencer?

M. de Jong: Oui.

Je tiens à remercier les témoins d'être venus ce soir. Cet après-midi, la Fédération des musiciens s'est préoccupée de ce que le projet de loi ne prévoit pas la nécessité d'ateliers fermés. Je vois dans votre mémoire que vous ne partagez pas cet avis. Cela reflète, je crois, en partie la différence qui existe entre vos deux professions. Alors que les musiciens fonctionnent en groupe, vous, les artistes et les auteurs, travaillez plutôt à titre individuel.

Quelles sont vos réflexions sur l'atelier fermé? Dans votre mémoire, vous dites que vous préférez ne pas en avoir. Pourquoi ne voulez-vous pas d'atelier fermé?

Mr. Yves Légaré (Executive Director, SARDeC): Perhaps the simplest answer is that our members have not received any specific training. Unlike musicians who must study piano for ten years, for example, before they become musicians, a writer may have a background in history, literature or engineering; a researcher may have studied theology. At one point, they become researchers or writers.

So if you look at our members' CVs, you'll see that some of them became writers overnight. Traditionally, we have always avoided closing off the profession. Former MNAs and ministers have become writers in Quebec. Anything is possible. We thought that approach was preferable. Ensuring that artistic creation remains a dynamic sector is therefore a tradition.

M. de Jong: Croyez-vous qu'un atelier fermé vous empêcherait de conserver cette tradition? Croyez-vous qu'il empêcherait aux nouveaux de devenir des auteurs?

Mr. Légaré: Would it prevent us from becoming authors? Not necessarily, but it just so happens that Bill 90 does not allow a closed shop, nor does Bill C-7 provide for one. It happens to suit us that way. However, we are not necessarily criticizing those who want a closed shop. It is part of their tradition, the Union des artistes manages very well with that arrangement, as does the Guild. We are not criticizing what others do, we are simply describing our own practice.

M. de Jong: À ma connaissance, la Loi 90 permet l'atelier fermé. Est-ce que je me trompe? C'est ce que l'on m'a dit cet après-midi.

Mr. Légaré: No.

M. de Jong: J'ai donc tort. Je croyais que le témoin qui a comparu cet après-midi nous a dit que la Loi 90 permettait l'atelier fermé.

Notre recherchiste peut-il nous le confirmer?

M. René Lemieux (recherchiste du Comité): Sauf erreur, selon le dernier témoin, la Loi 90 n'exclut pas. . . alors que le projet de loi C-7 interdit l'atelier fermé. Il y a donc une nuance. Voilà ce que j'ai compris.

[*Text*]

Mr. de Jong: Right, so Bill C-7 prevents any association from being a closed shop, while Bill 90, as I understand it, will allow that. In other words, it's neutral on that.

Mr. Lemieux: These are your words and I believe they well portray the testimony that was given to us.

Mr. de Jong: Okay.

With your experience with Bill 90, could you make any suggestions as to improvements? Have you experienced any difficulties with it? As we're preparing Bill C-7, we should learn from any mistakes in Bill 90. Can you help us with that?

M. Légaré: Oui. D'abord, je dois constater qu'effectivement, dans le projet de loi C-7, il y a beaucoup d'améliorations par rapport à la Loi 90; c'est beaucoup plus complet. Il y a des choses comme la formule Rand qui est prévue et qui était absente de la loi 90.

Il y a deux problèmes qui peuvent se poser dans le cadre du projet de loi C-7 et qui se posaient dans le cas de la Loi 90. Il s'agit de la définition d'artiste: est-ce que les recherchistes—c'est un des points peut-être les plus importants dans notre mémoire—auront l'occasion d'être reconnus en vertu du projet de loi C-7? Ils ont déjà des difficultés en vertu de la Loi 90. Et s'ils ne sont pas reconnus, est-ce que cela n'a pas des implications néfastes pour une association comme la nôtre, où recherchistes et auteurs travaillent ensemble depuis vingt ans, ont une communauté d'intérêts indéniable? Vous avez des créateurs qui sont reconnus comme des citoyens de première classe, et d'autres qui, n'étant reconnus par aucune des lois, se retrouveraient un peu dans le second wagon.

L'autre problème également important, c'est que dans le cadre de la Loi 90, les négociations ont été très longues. Nous avons été, la SARDeC, la première association reconnue en vertu de la Loi 90. D'autres associations ont déposé les ententes qui existaient déjà, mais nous avons été la première à suivre le processus, à s'inscrire dans le cadre de la loi, et à être reconnus. Nous avons dû négocier trois ans avec les producteurs privés, et même davantage parce qu'on avait commencé avant même d'être reconnus. Et on vient, la semaine dernière ou il y a deux semaines, d'avoir une entente de principe à la table. Les délais sont donc très longs et si un producteur refuse de s'asseoir avec nous ou de négocier de bonne foi—ce qui n'est pas toujours facile à prouver—, il n'y a rien qui l'y oblige.

• 2040

On pense qu'il serait peut-être intéressant que dans le cadre de la signature d'un premier accord, on puisse prévoir le recours à l'arbitrage demandé par l'une ou l'autre des parties. Cela n'existe pas dans la Loi 90; ce n'est pas prévu dans le projet de loi C-7 et ce serait, je pense, un incitatif à négocier et à régler.

On ne souhaite pas l'arbitrage, on pense que les parties ont tout avantage à négocier librement. Mais on se dit que s'il y a blocage, si l'autre partie refuse d'arriver à une entente, le fait qu'un arbitre puisse imposer une première convention collective—on ne parle pas de toutes les conventions collectives—serait un ajout intéressant dans la loi.

[*Translation*]

M. de Jong: D'accord. Le projet de loi C-7 empêche toute association de devenir un atelier fermé, ce qui, sauf erreur, n'est pas le cas pour la Loi 90. Donc, cette dernière loi ne comprend pas de dispositions précises à cet égard.

M. Lemieux: C'est vous qui le dites et je crois que cela reflète le témoignage que nous avons reçu.

M. de Jong: D'accord.

D'après votre connaissance de la Loi 90, avez-vous des recommandations à nous faire quant à son amélioration? Est-ce que cette loi vous a créé des difficultés? Dans notre étude du projet de loi C-7, nous devons tenir compte des lacunes éventuelles que présente la Loi 90. Pourriez-vous nous aider?

Mr. Légaré: Yes. First, I must say that Bill C-7 is a big improvement on Bill 90; it is far more complete. For example, it brings in the Rand formula, which Bill 90 did not.

There are two potential problems that might be caused by Bill 7 and that we had with Bill 90. The first concerns the definition of an artist: will researchers—and this is perhaps one of the most important points we make in our brief—be recognized by Bill C-7? They have already run up against difficulties with Bill 90. And if they are not recognized, will that not have a negative impact on an association such as ours, where researchers and writers have been working together for 20 years, and have very similar interests? As a result, some creators are treated as first-class citizens, whereas others, who are not recognized under the law, are seen as second-class citizens.

The other problem which is just as serious, is that under Bill 90, the negotiation process has been very long. Our association, SARDeC, was the first to be recognized pursuant to Bill 90. Other associations have submitted existing agreements, but we were the first to have followed the process of registering our association and obtaining recognition. It took us three years of negotiations with the private producers, if not more since we began before we were recognized. Just last week or two weeks ago, we reached an agreement in principle. So the process is very long and if the producer refuses to sit down with us or to negotiate in good faith—which is not always easy to prove—, then there is nothing we can do.

In our view, it might be worthwhile providing for arbitration, at the request of either party, when an initial agreement is signed. There is no such provision in Bill-90 or in Bill C-7, yet I feel it would be an incentive to negotiate and to come to an agreement.

It isn't that we advocate arbitration, for we feel it is in the interests of both parties to negotiate freely. However, if there is deadlock and if one party refuses to come to an agreement, then it would be helpful to have a provision in the bill allowing an arbitrator to impose an initial collective agreement, although we are not suggesting that this apply to all collective agreements.

[*Texte*]

Mr. de Jong: Mr. Chairman, I have one more question.

Mrs. Finestone suggests that clause 44 should deal with your concern. Since I don't have section 44 in front of me and since it's Mrs. Finestone's question. . .

Mrs. Finestone: I'm sorry, Mr. de Jong, I thought if I made this. . .

J'aimerais bien comprendre pourquoi vous avez répondu dans le sens que vous venez de répondre à mon collègue parce qu'à l'article 44, on peut lire:

> 44. Le ministre peut à tout moment nommer—d'office ou sur demande—un médiateur chargé de conférer avec les parties en vue de les aider à conclure un accord-cadre.

Je trouve bouleversant que cela vous ait pris presque trois ans pour régler votre cas. Mais s'il y avait eu cette clause sur la médiation, est-ce que ce que vous venez de dire n'aurait pas aidé?

M. Légaré: Il y a une chose sur la médiation dans la Loi 90 mais la médiation n'a pas de caractère obligatoire. Lorsque le médiateur soumet son rapport, c'est sûr que la partie qui est considérée comme ayant retardé la négociation peut avoir moralement, peut-être, mauvaise presse mais cela n'oblige pas la signature d'une première convention alors que l'arbitrage, lui, est, de fait, une première convention.

Mr. de Jong: Clause 44 deals with mediation, not arbitration.

Mrs. Finestone: I meant clause 40, actually. It was the arbitration on employee. . .it was subclauses 40.(1) and (2).

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. de Jong, if you allow me 15 seconds, I'll give you plenty of time.

Est-ce que vous avez bien saisi le texte de l'article 44, messieurs?

M. Légaré: Oui. Mais un rapport de médiateur n'équivaut pas à une convention. Lorsqu'on parle d'arbitrage, c'est prévu dans le cas du Code québécois du travail, ce n'est pas prévu dans le Code canadien du travail. Un arbitre peut régler un différend et obliger la signature d'un premier accord-cadre alors qu'un médiateur n'aura pas cette influence sur les deux parties. Et l'arbitrage n'est pas prévu tel que nous le demandons dans le projet de loi C-7.

Le vice-président (M. Hogue): C'est parce que dans votre texte, vous parlez de médiateur, et donc de médiation, et ensuite, vous parlez de recours à l'arbitrage.

M. Légaré: Il s'agit de deux questions différentes. Pour l'article 44, on demande une précision: Est-ce que le recours au médiateur peut se faire à la demande de l'une ou l'autre des parties? C'est donc une précision qu'on demande.

Pour le deuxième paragraphe, nous parlons du recours à l'arbitrage qui n'est pas prévu pour favoriser la signature d'un premier accord. C'est un autre problème. Le premier est une précision, le deuxième, c'est une demande d'amendement, en quelque sorte.

[*Traduction*]

M. de Jong: Monsieur le président, je voudrais poser une dernière question.

Selon M^me^ Finestone, l'article 44 répond à votre préoccupation. Comme je n'ai pas l'article 44 devant moi et comme c'est M^me^ Finestone qui a la parole. . .

Mme Finestone: Je m'excuse, monsieur de Jong, je pensais que si je faisais. . .

I would like to understand the rationale behind your answer to my colleague's question, since clause 44 states that:

> "44. The Minister may, on request or of the Minister's own motion, name a mediator to confer with parties who are unable to reach agreement and to assist them to enter into a scale agreement."

I find it incredible that it took you almost three years to settle your case. But if that mediation clause had existed, wouldn't that have helped?

Mr. Légaré: Bill-90 does include a provision on mediation, but it is not binding. When the mediator makes a report, then obviously the party that is seen to have delayed the negotiations may perhaps get bad press in moral terms, but neither party is obliged to sign an initial agreement. On the other hand, arbitration is in fact the equivalent of such an agreement.

M. de Jong: L'article 44 concerne la médiation et non l'arbitrage.

Mme Finestone: Je parlais en fait de l'article 40. Il s'agissait de l'arbitrage dans le cas d'un employé. . . aux paragraphes 40.(1) et (2).

Le vice-président (M. Hogue): Si vous voulez bien m'accorder 15 secondes, monsieur de Jong, je vous donnerai beaucoup de temps tout à l'heure.

Do you fully understand clause 44, gentlemen?

Mr. Légaré: Yes. But a mediator's report is not the same thing as a collective agreement. The Quebec Labour Code provides for arbitration but the Canada Labour Code does not. An arbitrator can settle a dispute and oblige the parties to sign an initial scale agreement whereas a mediator cannot. Our recommendation for arbitration has not been included in Bill C-7.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That's because in your brief, you talk about the mediator, and therefore about mediation, and afterwards you talk about arbitration.

Mr. Légaré: These are two separate matters. We would like some clarification regarding section 44: can either party call for mediation? That is what we want to know.

As far as the second paragraph is concerned, we say that an arbitration process has not been included to facilitate the signing of an initial agreement. This is another problem. The first is one of clarification, and the second, a request for some sort of amendment.

[*Text*]

• 2045

Le vice-président (M. Hogue): Il faut retourner à M. de Jong.

M. Légaré: D'accord.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Okay, go ahead.

Mr. de Jong: The one other area I wanted to bring up, and I'm interested in your views on this... Could you tell us what the situation is like in Quebec, in other words, who appoints the members of the board? In Bill C-7 it's done by the Department of Labour. We've had some groups in front of us who feel that the Department of Communications and the cultural sector should have a greater influence, that it should be mandatory that there be people involved who have hands-on experience with the arts, that you can't just impose laws and traditions and thinking.

In some ways you touch on this in your submission. People who have only had experience in traditional labour legislation and practices... The arts are different and you need people on the board who are sensitive to that, who know that. Could you comment on that and on the situation in Quebec?

M. Légaré: Au Québec, à ma connaissance, c'est le ministère des Affaires culturelles qui s'est occupé, justement, de toute la Commission de reconnaissance et le problème que vous soulevez concernant le projet de loi C-7 est véritable. Effectivement—et on l'a noté dans l'histoire de nos relations avec le Conseil canadien du travail—le milieu artistique, le milieu des créateurs est parfois mal compris.

Et la pensée qui prédomine à l'approche du Conseil canadien des relations de travail n'est pas toujours très rassurante ou, du moins pertinente, pour le secteur que nous représentons. En ce sens, qu'avoir des gens qui seraient plus près du milieu artistique, qui comprendraient mieux les problèmes qui y sont vécus, qui relèveraient peut-être effectivement des communications davantage que du travail serait sûrement vu comme favorable et rassurant.

Mr. de Jong: Okay.

Le vice-président (M. Hogue): Madame Finestone, à vous.

Mme Finestone: J'aimerais poursuivre dans deux domaines, si vous voulez bien.

Premièrement, j'aimerais revenir à l'arbitrage. C'est peut-être par un exemple que vous pouvez me démontrer pourquoi ce qu'on a dans ce projet de loi ne va pas. Parce que le ministre et ce Comité est ouvert à toutes suggestions et si vous n'avez pas une recommandation de changement à apporter dans le projet de loi, j'aimerais bien que vous retourniez chez vous, que vous le regardiez de plus près et que vous nous envoyiez par télécopieur ou par courrier—avant que les Américains ne nous achètent les télécopieurs—les idées indiquant comment on pourrait changer quoi que ce soit pour dissiper vos inquiétudes et satisfaire vos intérêts. Mais je veux savoir pourquoi dans l'article 35, qui traite du contenu et de l'interprétation des accords-cadres, on peut, par arbitrage, avoir recours à des décisions. Est-ce que c'est parce que cette partie relève seulement de l'accord-cadre sur les conflits?

[*Translation*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We must come back to Mr. de Jong.

Mr. Légaré: Fine.

Le vice-président (M. Hogue): Très bien. Vous avez la parole.

M. de Jong: Je voudrais savoir ce que vous pensez d'une autre question... Au Québec, qui nomme les membres du tribunal? En vertu du projet de loi C-7, c'est le ministère du Travail. Certains témoins nous ont dit qu'ils voudraient que le ministère des Communications et le secteur culturel aient une plus grande influence. Ils trouvent que des intervenants du milieu culturel devraient obligatoirement participer à ce processus et que l'on ne peut rien imposer, que ce soit des lois, des traditions ou des attitudes.

En fait, vous abordez cette question dans votre mémoire. Ceux qui ne connaissent que les principes établis et les mesures législatives traditionnelles du domaine du travail... Le secteur artistique est différent. Il faut donc que les membres du tribunal comprennent et connaissent ce milieu. Quels sont vos commentaires à cet égard? Quelle est la situation au Québec?

Mr. Légaré: To my knowledge, the Quebec Department of Cultural Affairs was in charge of the commission and the problem you mentioned about C-7 does exist. We have indeed seen in our past relationship with the Canadian Labour Relations Board that the arts community, and creators, are often misunderstood.

The mindset of the Canada Labour Relations Board is not always very reassuring, or at least relevant, with respect to the sector we represent. As a result, our community would no doubt find it reassuring and would be pleased to see people who are closer to the arts sector, who have a better understanding of the issues and who have a background in communications rather than in labour.

M. de Jong: D'accord.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mrs. Finestone, you have the floor.

Mrs. Finestone: I would like to pursue two issues, if you don't mind.

First, I would like to come back to the question of arbitration. Perhaps you could give me an example of why you are not satisfied by the provisions in this bill. The minister and we on this committee are open to suggestions and if you don't have any recommendations for amendments to the bill, then I would like you to look at it more closely when you get home and send us any ideas you may have by fax or by mail—before the Americans buy up our fax system—on what changes could be made so as to allay your fears and meet your needs. But I would like to know why in clause 35, which deals with the content and interpretation of scale agreements, decisions could be arrived at through arbitration. Is it because this clause deals only with scale agreements where there are disputes?

[*Texte*]

M. Légaré: L'arbitrage, tel qu'il est précisé dans le projet de loi, porte sur des accords-cadres. On arbitre des différends sur un accord-cadre existant.

Ce que nous souhaitons, nous, c'est que lorsque l'accord-cadre n'existe pas encore, un arbitre puisse décider que cet accord-là devrait exister et l'établisse. De telles dispositions existent dans le Code du travail du Québec. À ma connaissance, cependant, elles n'ont pas leur pendant au niveau fédéral.

• 2050

Mme Finestone: Mais à l'article 65, où on a les dispositions transitoires et où on touche la question des ententes antérieures, que pouvez-vous nous suggérer pour nous éviter les pièges et les cauchemards avec lesquels vous avez vécu pendant trois ans?

Je comprends bien les remarques et les observations que vous avez apportées—et nous les apprécions bien, d'ailleurs—mais selon moi, suggérer un amendement ou une procédure quand on n'est pas dans le milieu, quand on n'a pas vécu les expériences, pourrait mener à des contraintes pires que celles qu'on a déjà. C'est à vous de suggérer à ce Comité les démarches, après quoi on va aller voir le ministère pour voir si cela a du sens et sinon, pourquoi.

M. Légaré: Pour les recommandations, ça va être assez simple, on en fait peut-être quatre: il y a celle sur l'arbitrage. Ce qu'on vous dit c'est qu'un arbitre devrait pouvoir obliger à la signature d'un premier accord-cadre. Il y a également la question de la juridiction du Conseil canadien des relations de travail vs. le Tribunal des artistes-producteurs. . .

Mme Finestone: L'article 8.(3).

M. Légaré: Oui. Ce qu'on vous dit, c'est que le Tribunal des artistes-producteurs devrait pouvoir être en mesure de juger sans que les décisions du Conseil canadien des relations de travail aient préséance, parce que plusieurs décisions ont été prises et qui étaient néfastes. Cela peut également s'appliquer lorsqu'il n'y a pas d'unité d'accréditation déjà reconnue.

Lorsque le Conseil candien des relations de travail ne s'est jamais prononcé en faveur d'unités d'accréditation, on se dit le Tribunal devrait être en mesure de décider. Ce serait donc la deuxième recommandation.

Ce qu'on dit également, à l'article 54.(2), lorsqu'on parle de coproduction, c'est que l'article 54.(2) est dangereux parce que si la personne désignée n'est pas un producteur, elle pourrait échapper à l'entente. Or, dans le cas d'un accord de coproduction, il pourrait fort bien arriver, si on prend l'exemple qu'on donne, qu'on nomme une agence de placement de personnel comme étant la personne responsable de l'engagement des artistes; elle y échapperait donc.

Ce qu'on suggérerait, c'est peut-être la modification ou le retrait de l'article 54.(2).

Mme Finestone: Mais ce sont là trois choses, n'est-ce pas?

M. Légaré: Les trois recommandations principales, effectivement.

Mme Finestone: À propos de l'article 8.(3), j'aimerais reprendre cela avec vous. C'est bien l'article 8.(3)b)?

[*Traduction*]

Mr. Légaré: As it is stated in the bill, arbitration would cover scale agreements. There would be arbitration for disputes concerning an existing scale agreement.

We are recommending that if there is no scale agreement, then an arbitrator can decide that there should be and establish one. Such provisions already exist in the Quebec Labour Code. However, to my knowledge, there are no such provisions at the federal level.

Mrs. Finestone: But with respect to clause 65, which deals with transitional provisions and the issue of previous agreements, what are your suggestions for avoiding the pitfalls and nightmares that you have had over the past three years?

I understand what you are saying and we very much appreciate this, but in my opinion, when amendments are put forward by people who are not from the community and who are not familiar with it, then we could end up with constraints that are worse than those that exist already. It is up to you to make suggestions to this committee about what can be done. We can then go back to the department to see whether your suggestions will work, and if not, why.

Mr. Légaré: As far as recommendations are concerned, that's easy: we've made about four. The first concerns arbitration. The arbitrator should be able to oblige the parties to sign an initial scale agreement. Then there is the matter of the jurisdiction of the Canada Labour Relations Board versus the Artists and Producers Professional Relations Tribunal. . .

Mrs. Finestone: Clause 8.(3).

Mr. Légaré: Yes. What we are saying is that the Artists and Producers Professional Relations Tribunal should have the authority to make rulings without the decisions of the Canada Labour Relations Board having paramountcy, since several unfavourable decisions have been handed down in the past. That could also apply if a certification unit has not yet been recognized.

The Canada Labour Relations Board has never come out in favour of certification units, so we feel it should be up to the Tribunal to decide. That would be our second recommendation.

Also, we feel that clause 54.(2), which deals with co-production agreements, is dangerous because if designated persons are not producers, then they might not be covered by the agreement. With a co-production agreement, it could very well be the case, if we take the example provided, that a personnel agency could be appointed as the person responsible for hiring artists, and the agency would therefore not be covered by the agreement.

We are suggesting that clause 54.(2) be perhaps amended or withdrawn.

Mrs. Finestone: Those are the three recommendations you've made, aren't they?

Mr. Légaré: The three main recommendations, yes.

Mrs. Finestone: I would like to come back to clause 8.(3). It is in fact paragraph 8.(3)(b)?

[*Text*]

M. Légaré: Oui, c'est ça.

Mme Finestone: Vous n'avez jamais eu de difficulté avec le 8.(3)a), si j'ai bien compris?

M. Légaré: Non.

Mme Finestone: Est-ce que je pourrais dire, si je parle en votre nom, pourquoi avoir choisi un chemin différent en établissant une loi qui est censée protéger les intérêts des artistes si on tombe encore une fois dans le domaine des relations du travail dans le secteur du Code du travail? Ça n'a aucun sens!

Mais on en a discuté, vous n'êtes pas les premiers qui arrivent à cette conclusion. On a eu quelques suggestions. Avez-vous des avocats dans votre milieu?

M. Légaré: Oui.

Mme Finestone: J'aimerais bien reprendre cette question aussi parce que les suggestions qu'on a eues jusqu'à présent n'ont pas l'air de répondre aux exigences structurelles. Si on dit qu'on doit se baser sur la Loi dans laquelle on a déjà tout un cadre de décisions en dehors de la Loi canadienne du travail, on n'est pas sûr que cela va répondre aux questions. Si on dit que c'est tout à fait en dehors de ces deux lois, ça ne marche pas parce qu'on n'a pas de décision prise.

• 2055

Pour être très franche, je dirais que même le ministre de la Culture et des communications a vraiment voulu une loi qui réponde aux besoins et au statut de l'artiste. Il y a eu tout un travail effectué entre le ministre du Travail et le ministre des Communications pour arriver à ce qui a l'air d'être un vrai projet de loi pour les artistes.

Mais avec les articles 7, 8.(3), on gâche tout parce qu'on exige qu'on travaille sous un régime déjà bien encadré, bien inséré, bien enraciné dans les moeurs du travail. Est-ce que vous partagez mes inquiétudes là-dessus?

M. Légaré: On le partage. Si vous avez remarqué, madame Finestone, dans le document qu'on vous a lu tantôt, dans notre proposition, on dit qu'on ne veut pas qu'on pense interpréter l'histoire. Dans le passé, probablement que le Conseil canadien des relations de travail a dit qu'il faut assurer à tout le monde une protection minimale.

Et la meilleure façon d'assurer une protection minimale, c'est d'en faire des employés. Mais maintenant qu'il y a un tribunal, qu'il y a une nouvelle loi, notre travail de créateur est protégé par la nouvelle loi. On voudrait donc que ce Tribunal-là nous reconnaisse et, d'une certaine façon, remette en question des décisions qui ont été prises dans le passé dans un contexte tout à fait différent qui ne correspondait pas à la réalité.

Si les gens du ministère du Travail observent ce qu'on fait comme créateurs, ils ne sont pas toujours habilités à savoir exactement ce qu'est notre travail. Maintenant qu'il y a quelqu'un qui sait ce qu'on fait et de quelle protection, de quel encadrement on a besoin, on aimerait que le paragraphe en question couvre les recherchistes qui sont de la même famille que les auteurs qui eux—il n'y a aucun doute—sont reconnus.

[*Translation*]

Mr. Légaré: Yes, that's right.

Mrs. Finestone: You've never had any difficulty with 8.(3)(a), I take it?

Mr. Légaré: No.

Mrs. Finestone: If I were to speak on your behalf, couldn't I ask what is the point of introducing legislation intended to protect the interests of artists if, yet again, it comes under the jurisdiction of the Canada Labour Relations Board in the area of the Labour Code? It doesn't make any sense!

But you are not the first to have pointed this out, we have discussed the matter before. We have had a few suggestions on what to do. Are there any lawyers in your community?

Mr. Légaré: Yes.

Mrs. Finestone: I wanted to deal with this matter again because the suggestions we have had don't seem to meet structural requirements. If we are saying that we should go with legislation that already has a body of decisions separate from the Canada Labour Code, we are not sure that the problems will be resolved. If we say that it is quite separate from these two pieces of legislation, then it won't work because we won't have any decisions to go on.

To be quite frank, I would say the Department of Culture and Communications really wanted a piece of legislation that would meet the needs of artists and protect their status. A great deal of work has been done by the Department of Labour and the Department of Communications to come up with what looks like legislation that will protect artists.

Yet clauses 7 and 8.(3) spoil everything because they stipulate that everything must be done within a system that is already well established and based firmly on labour practices. Do you have the same concerns as I do?

Mr. Légaré: Yes we do. You may have noticed, Mrs. Finestone, that when we made our presentation, we said that we do not want to be seen to be rereading history. In the past, the Canada Labour Relations Board probably said that everyone must have a minimum level of protection.

And the best way to ensure that, is to make them employees. But our work is now protected by a tribunal, and by new legislation. We want recognition by the Tribunal and we would like a review of decisions made in the past and in a context that had little to do with reality.

Although officials from the Department of Labour have been following what we do as creators, they have not always been able to understand exactly what this entails. Now that there is someone who understands our work and the sort of protection and framework we need, we would like the clause in question to cover researchers, since they fall into the same category as authors, who are explicitly recognized.

[*Texte*]

Mme Finestone: Dans mon esprit, quand on parle de quelqu'un qui a fait des recherches sur les costumes d'époque, qui s'occupe de la mise en scène, des lumières, etc., il va de soi que ça nécessite de la recherche approfondie et une connaissance du milieu.

Mais il y a deux choses qui m'inquiètent. Premièrement, c'est la définition de l'artiste: Ne trouvez-vous pas que cette définition est assez bien structurée, qu'elle répond à votre inquiétude?

Deuxièmement, en ce qui concerne les personnes qui seraient nommées pour siéger au Tribunal, si le ministre des Communications est assuré que les personnes qui connaissent leur milieu ont la responsabilité de chercher et de dresser une liste des personnes aptes à être nommées par le gouverneur en conseil, il ne peut pas y avoir de mainmise sur les nominations.

Même si on prend en considération les couleurs, qu'il s'agisse de conservateurs, de libéraux ou de néo-démocrates, je m'en moque; je veux que ce soit des personnes compétentes. Si on ajoute au numéro 4, la responsabilités pour ce Conseil de dresser une liste de conseillers, qui serait consultée par les deux ministres en question, là, on va avoir la définition d'un artiste, qui figure à l'article 5. Est-ce que cela ne répondrait pas à vos inquiétudes? Je termine là.

• 2100

Le vice-président (M. Hogue): Madame Roy-Arcelin, je vous en prie.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, monsieur le président.

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt toute la discussion et je voudrais revenir à la coproduction. Vous proposez, dans le cas de coproduction entre deux producteurs dont un seulement serait soumis au projet de loi C-7, que ce soit le coproducteur majoritaire—celui qui investit le plus—qui soit considéré comme responsable de l'embauche des artistes.

Naturellement, vous craignez que les coproducteurs profitent du choix. On parlait par exemple de l'article 54 et de l'ouverture qu'il laisse pour se soustraire le plus souvent possible au projet de loi C-7. Mais si on adoptait cette suggestion, est-ce qu'il n'y aurait pas quand même moyen pour un producteur de contourner ce règlement, en créant une filiale ou une agence de placement de personnel? Ça pourrait arriver dans ces cas-là. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus parce qu'à ce moment-là, on ne serait pas plus avancé.

M. Légaré: Effectivement, le danger existe: dans la mesure où certains producteurs sont de juridiction fédérale, d'autres de juridiction provinciale; dans la mesure où des ententes-cadres n'existent pas partout, les producteurs peuvent faire essayer les lacunes soit de la loi, soit de l'absence d'ententes pour échapper à la chose. La solution qu'on vous propose est une solution parmi d'autres.

Le message qu'on voulait cependant passer, c'est que le libellé de l'article 54—particulièrement de la partie (2)—prêtait flanc à ce genre de critique et risquait de créer des problèmes. Il nous semble donc que cela devrait s'appliquer et non pas être atténué par le fait que si la partie désignée n'est pas un producteur, cela ne s'appliquerait pas.

[*Traduction*]

Mrs. Finestone: To my mind, anyone who researches period costume, or who has been involved in production, or lighting, etc., must have an in-depth knowledge of their field of study.

But two things bother me. First, the definition of an artist: don't you think that this definition is quite well structured, and that it addresses your concerns?

Secondly, in terms of the people who are appointed to the Tribunal, if the Department of Communications entrusts people from the community with making a list of possible Governor in Council appointees, then it cannot have any control over appointments.

Whatever their political stripe, be they Conservatives, Liberals or New Democrats, I don't care but I want these people to be competent. If under clause 4 we add that it is the Board's responsibility to draw up a list of members, who would then be consulted by the two ministers, would that satisfy you? Clause 5 clearly defines what an artist is. I shall end on that.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mrs. Roy-Arcelin, you have the floor.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Mr. Chairman.

I have followed the discussion with great interest and I would like to come back to the question of co-productions. In the case of a co-production between two producers, of whom only one was covered by Bill C-7, you are suggesting that the majority co-producer, that is, the one who invests the most, be considered responsible for hiring artists.

Your concern is of course that co-producers will take advantage of their choice. We have discussed clause 54 and the opportunity it gives producers to avoid being covered by Bill C-7. But if we were to follow your suggestion, would producers still not be able to get around this provision, by setting up another company or a personnel agency? That could happen in those cases. I would like to know what you think about this, because if it is the case, we are no further ahead.

Mr. Légaré: We do run that risk, since some producers fall under federal jurisdiction and others under provincial jurisdiction and since scale agreements are not always used, producers can try to take advantage of loopholes in the law or the absence of an agreement. The solution we have suggested is just one possibility.

What we are trying to get across though, is that the wording of section 54—especially in subsection (2)—leaves us open to this sort of risk. That is why we feel that it should apply and that it should not be affected by the fact that if the designated party is not a producer, the provision will not apply.

[*Text*]

Pour l'autre problème consistant à savoir si c'est le producteur majoritaire ou minoritaire, ce n'est peut-être pas la solution idéale. Ça permettrait cependant d'avoir un critère qui est objectif au lieu de permettre aux producteurs de réagir en fonction de la situation. Par conséquent, s'ils s'aperçoivent qu'il n'y a pas d'entente pour un des producteurs, ils lui refilent l'engagement des artistes. Sinon, avec un critère qui est objectif—et d'autres critères objectifs pourraient s'y ajouter—, ça resterait leur possibilité d'échappatoire.

Mme Roy-Arcelin: Vous avez aussi exprimé le souhait que le Tribunal qui administrera le régime juridique ne soit pas tenu d'observer les mêmes règles de détermination du caractère d'artiste indépendant. Mais si on se fie à ces critères, est-ce que vous ne trouvez pas que le Tribunal et le CCRT risquent de se diriger vers une confusion?

M. Légaré: Pour ce qui est du possible conflit ou de la contrariété de jugement entre le CCRT et le Tribunal, ce avec quoi on pourrait vivre, c'est que lorsqu'une unité d'accréditation existe déjà en fonction d'une décision prise par le CCRT, n'y touchons pas, c'est réglé.

Dans le cas, cependant, où des catégories—que ce soit des recherchistes ou d'autres—ne sont pas représentées par l'unité syndicale accréditée, laissons la possibilité à ces gens d'aller devant le Tribunal des relations entre artistes et producteurs et de faire valoir leurs points de vue, peu importe l'approche du CCRT dans ce dossier. L'accréditation, donc, relève du CCRT; s'il n'y a pas d'accréditation, la porte est ouverte pour le Tribunal.

Mme Roy-Arcelin: Mais compte tenu des petites failles—parce qu'il y en a toujours dans un projet de loi, cela ne peut pas être parfait à 100 p. 100, parce qu'il y aura toujours quelqu'un qui va sentir qu'il n'est pas tout à fait satisfait—, est-ce que vous trouvez quand même que c'est un projet de loi qui comble un vide?

• 2105

M. Légaré: Effectivement. C'est un projet de loi qui est excellent à beaucoup d'égards, qui est supérieur même à la Loi 90—je pense que vous avez appris des erreurs que la Loi 90 recellait—et qui est dans l'ensemble bienvenu, très apprécié, et qui aura d'ailleurs un effet structurant sur le milieu, effet structurant qui est important. Les lacunes qu'on a voulu indiquer sont justement des problèmes qui risquent d'anihiler, d'une certaine façon, l'effet structurant pour certains secteurs.

Les auteurs que nous représentons seront comblés par la future loi C-7. Celle-ci va permettre aux auteurs de téléromans, aux auteurs de dramatiques, d'aller à Télé-Métropole et d'avoir un accord-cadre.

Mme Roy-Arcelin: Oui.

M. Légaré: Les recherchistes que nous représentons, aussi, n'auront pas le même avantage. Depuis 20 ans ces deux catégories se sont unies démocratiquement pour essayer d'avancer de façon conjointe. Et la lacune est là. On souhaite permettre non seulement de structurer le milieu des auteurs, mais aussi le milieu des recherchistes avec lesquels ils partagent des intérêts depuis 20 ans.

[*Translation*]

As to whether the producer is a majority or minority party, perhaps this is not the best solution. It would, however, establish an objective criterion instead of allowing producers to do as they see fit, in which case if they saw that one of the producers did not have an agreement, they would give that one responsibility for engaging the artists. If there was no objective criterion, and others could be added, they would still have that loophole available to them.

Mrs. Roy-Arcelin: You have also said that you do not want the Tribunal that is in charge of administering the legal framework to have to follow the same rules for defining what an independent artist is. However, if we go that route, do you not think that this might cause some confusion between the Tribunal and the CLRB?

Mr. Légaré: With respect to possible confusion or conflict in decisions rendered by the CLRB and the Tribunal, which is something we could live with, when a certification unit has been created by the CLRB, no changes can be made to it.

If, however, people from categories such as that of researchers or others are not represented by a certified bargaining unit, then they should have the opportunity of making their arguments before the Artists' and Producers' Professional Relations Tribunal, irrespective of the CLRB's approach in this regard. Certification, therefore, is the responsibility of the CLRB; if a group has not been certified, then the door is open for the Tribunal.

Mrs. Roy-Arcelin: Despite the minor flaws that are inevitable in a new piece of legislation and the fact that a bill can never be 100% perfect because there will always be someone who is not quite happy with it, do you not think that this bill nevertheless fills a vacuum?

Mr. Légaré: That's correct. The bill has many good points, it is even better than Bill 90—I think you may have found some hidden weaknesses in Bill 90—and, in general, the bill is welcome and appreciated, and it will also organize the sector, which is important. The weaknesses we pointed out are problems which might, in some way, rule out the organization of certain areas.

The writers we represent are happy with Bill C-7. It will allow writers of television mini-series and of dramas to draw up a scale agreement with Télé-Métropole.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes.

Mr. Légaré: The researchers we represent won't have the same advantage. In the last 20 years, these two groups have worked together in a democratic fashion to progress. But that is where the weakness lies. We want to make it possible to structure the writing community, but also the research community with whom they have shared interests for 20 years.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup. Merci, monsieur le président.

Le vice-président (M. Hogue): Vous devez être bien heureuse de la réponse.

Mme Roy-Arcelin: Mais bien sûr! Absolument!

Le vice-président (M. Hogue): Ça soulage.

Mme Roy-Arcelin: De temps en temps.

Le vice-président (M. Hogue): Oui, c'est ça.

Si vous me permettez, collègues, et si vous l'acceptez, j'aimerais vous poser une question qui me tracasse depuis un certain nombre de semaines, et qui ne s'adresse pas aux relations de travail. Il y a tellement de spécialistes autour de la table que je ne voudrais pas prendre le risque de pénétrer dans ce domaine. Mais si M. Lemieux me le permet, j'aimerais parler à des personnes qui représentent un groupe important dans une société.

Si vous regardez le projet de loi C-7, vous le trouvez bien fait, vous le trouvez fort acceptable; et je suppose que vos membres, de la même façon, vont souscrire à votre position.

Si on regarde la Partie I, DISPOSITIONS GÉNÉRALES, et je m'adresse tout autant à M. Ladouceur qu'à M. Légaré, l'article 2.c) me fait tiquer. Je penserais à certains auteurs—que je ne voudrais pas nommer—qui, une fois la loi mise en application, devraient, toutes choses égales d'ailleurs, souscrire aux objectifs de la loi, donc aux principes généraux tout autant qu'aux autres dispositions. Il y a de ces personnes, de ces artistes, de ces écrivains, de ces auteurs, qui auraient comme mission de célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiens et des Canadiennes en exprimant leurs aspirations les plus fondamentales.

Je sais que ça peut choquer de front certains auteurs honnêtes. Lorsque j'étais à la Commission Bélanger-Campeau, un auteur est venu—je ne sais pas s'il faisait partie de votre groupe—nous parler des Canadiens; il les avait appelés, je pense des «francos». Vous savez quelle est l'expression qu'il a utilisée? Elle était la sienne, elle était honnête, elle était directe, elle était franche. Il l'a répétée à d'autres moments, mais en termes de conscience individuelle et collective, cette personne-là fonctionne professionnellement sous l'emprise de cette loi qui lui commande, comme mission, de célébrer l'existence collective et individuelle—pas uniquement collective, pas uniquement individuelle, mais collective et individuelle—des Canadiens de toutes origines, de toutes races et de tout milieu, en exprimant leurs aspirations les plus fondamentales.

• 2110

Mon exposé ne veut pas être indûment long. Certains des Canadiens ont cette position que, lui, exprime et écrit.

Est-ce que cela pourrait faire problème? Ça me pose un problème à moi, comprenez-vous? Et je vous le transmets, bien naïvement, parce que vous êtes dans le milieu et que vous pouvez me sécuriser et, surtout, donner au Comité—et peut-être me donner aussi—une ouverture ou un éclairage que je considérerais nécessaire.

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much. Thank you, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That answer should make you happy.

Mrs. Roy-Arcelin: But of course! Absolutely!

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That's a relief.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, that does happen occasionally.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, that's right.

With your permission, colleagues, I would like to ask a question which has been bothering me for a number of weeks and which does not deal with labour relations. There are so many experts around the table that I don't want to venture too far into the subject. But if it's all right with Mr. Lemieux, I would like to speak to some people who represent an important group in society.

You find Bill C-7 well written and acceptable; and I suppose your members also support your position.

If you look at Part I, General Principles—this is for Mr. Ladouceur as well as for Mr. Légaré—Section 2.(c) bothers me. I would think that certain writers—I don't want to name names—should, once the bill becomes law and all things being equal, respect the objectives of the law, that is, the general principles as well as all other provisions. The mission of these people, of these artists, writers and authors, would be to celebrate the collective and individual existence of Canadian men and women by expressing their deepest aspirations.

I know this might come as a shock for some honest authors. When I was on the Bélanger-Campeau Commission, a writer—I don't know if he was a member of your group—talked to us about Canadians; I believe he called them "francos". Do you know what expression he used? It was his own expression, it was honest, it was direct, it was frank. He repeated it several times, but only in terms of his own individual and collective consciousness; from a professional standpoint, that person had to work under this law which states that his vocation is to celebrate the individual and collective existence—not only collective, nor only individual, but both—of all Canadians, whatever their origin, race or group may be, by expressing their deepest aspirations.

I don't want to go on and on. But some Canadians support the position which that author expresses in his writing.

Could that be a problem? Do you understand that I have a problem with that? I ask you this question, perhaps naively, because you work in this area and you can reassure me. But most importantly, you might be able to enlighten the committee and myself on this issue, something which I believe is necessary.

[*Text*]

M. Ladouceur: Peut-être une observation, monsieur le président. Quand, au début de notre présentation, on a évoqué ce qu'était notre participation à la culture, on l'a fait à travers des exemples de création que nous avons, que nos membres ont faits dans tous les secteurs. Et on a rattaché cela à la fois à notre contribution à la mémoire collective, mais aussi à la création d'un imaginaire.

Je pense, pour ma part, que des individus pourraient être, peut-être comme vous, un peu irrités par cette expression. Mais comme on représente des créateurs et la création plutôt que des options particulières dans l'expression culturelle, je pense qu'on pourrait vivre avec cette expression comme groupe. Mais il faudrait poser à chacun de nos membres, à chacun de nos créateurs la question que vous vous posez vous-mêmes, à savoir si cette expression n'est pas irritante.

Le vice-président (M. Hogue): Vous comprenez que je ne sois pas de nationalisme étroit. Je fais peut-être un peu d'intellectualisme, mais je ne le veux pas; c'est très émotif. C'est dans un cadre émotif et je ne suis pas le chevalier blanc *Javex*. Mais je sais que si j'avais à écrire et à représenter vos positions, vos aspirations les plus fondamentales, il faudrait que je pose un cas.

M. Légaré: Mais, de toute façon, nous ne nous sommes pas interrogés sur les motifs qui ont prévalu à ce projet de loi. Nous nous sommes interrogés sur les impacts de ce projet de loi et ces impacts étaient davantage en termes de relations de travail ou en termes de relations artistes-producteurs.

Au niveau de la mission que les auteurs ou recherchistes auraient suite à ce projet de loi, on ne l'a pas perçue comme une mission. On l'a considérée comme une perception du gouvernement sur le rôle de l'artiste. Mais on n'a pas perçu cela comme une obligation pour l'artiste de remplir cette mission ou de remplir ce rôle. Cela laisse donc le libre choix à chacun d'y aller selon ses idées propres et personnelles.

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce que le mot «objectif» pourrait être moins violent que le mot «mission»?

M. Légaré: Je vous dirai que je ne me sens pas, ce soir, l'inspiration pour suggérer des amendements, surtout de cet ordre-là. Et compte tenu du fait qu'il s'agit d'une déclaration gouvernementale sur le rôle de l'artiste en tant que tel, cela m'est assez difficile.

Le vice-président (M. Hogue): Je n'ai pas tout à fait compris votre remarque, mais j'ai compris le non.

M. Ladouceur: On a dit, lors de la commission québécoise autour du Rapport Arpin qu'une des choses qui, dans notre métier, nous fatiguait, c'était que le Rapport avait profilé entre les lignes un certain dirigisme culturel.

Si ce petit paragraphe est de même sensibilité, c'est certain qu'il nous irrite.

Le vice-président (M. Hogue): Sans vouloir continuer, je ne pense pas que l'esprit conscient ou inconscient du ministère ou de ceux qui l'ont écrit est en cause, puisqu'en anglais—et c'est sûrement une traduction—c'est le mot *vocation*. Mais, en français, le mot «mission» peut faire tiquer une oreille un peu sensible comme la mienne.

[*Translation*]

Mr. Ladouceur: Might I make an observation, Mr. Chairman. At the beginning of our presentation, when we talked about our involvement in culture, we did so by providing examples of creativity which we, and our members, have expressed in every sector. We linked this to both our contribution to the collective memory of a people, but also to the creation of its collective imagination.

In my opinion, some people, such as yourself, might be a little bothered by this expression. But since we represent people who create, as well as creativity itself rather than specific aspects of cultural expression, I believe we can, as a group, live with this expression. But we should ask each of our members, each of our creators, the same question you asked yourself, which is whether or not this expression bothers them.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You understand that I'm not a narrow-minded nationalist. My approach may be somewhat intellectual, but I don't do that deliberately; we're dealing with an emotional matter. The context is an emotional one and I do not want to play the role of the white *Javex* knight. But I know that if I were to represent your views, as well as your deepest aspirations, and write about them, I would have to build a case.

Mr. Légaré: In any case, we did not question the underlying reasons for this bill. We concentrated on the impact of the bill which dealt more with labour relations, or relations between artists and producers.

As for the vocation of authors or researchers as a result of the bill, we did not see it as such. In our opinion, it represented the way the government perceived the role of the artist. We did not feel it would force the artist to fulfill that vocation or to play a certain role. It gives each artist the freedom to work according to his own ideas.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Would the word "objective" be less intrusive than the word "vocation"?

Mr. Légaré: I don't think I feel sufficiently inspired tonight to suggest any kind of alternative. It might be difficult for me to do so since we're dealing with the way the government perceives the role of the artist.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I did not quite understand what you meant, except that you did not want to make any suggestions.

Mr. Ladouceur: One of the things that came out of the Quebec commission on the Arpin Report was that artists did not like the fact that the report seemed to be suggesting indirectly a certain cultural control.

If the approach of the small paragraph in question is the same, then it certainly bothers us.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I don't want to go on, but I don't think the department or the drafters of the paragraph had any bad intentions, since in English—it's probably a translation—they've used the word "vocation". But in French, some sensitive people, such as myself, might jump at the word *mission*.

[*Texte*]

Et, vous savez, je pense à Arpin, avec sa qualité d'artiste, qui se dit tout à coup: Non, mais dans quoi je m'embarque? Et on est ici pour essayer de protéger l'artiste le plus possible et faire en sorte qu'il soit heureux de participer à cette démarche ministérielle.

• 2115

Monsieur Volpe,

do you have any questions?

M. Volpe: Non. Je suis resté fasciné par le dialogue que vous avez engagé pendant les dernières minutes parce que c'est un dialogue très intéressant du point de vue culturel. On a essayé d'éviter d'établir certaines définitions et de qualifier certaines expériences culturelles. Mais vous avez bien laissé entendre le sujet dans lequel vous avez élaboré beaucoup de phrases qui, dans un autre milieu, auraient passer pour des allusions politiques.

J'ai beaucoup apprécié le fait que vous avez évité cela adroitement, et avec beaucoup de diplomatie.

Le vice-président (M. Hogue): Parce qu'il y a un rapport, au Québec, comme vous le savez, qui a pu laisser entendre... Et il y a sûrement certains artistes qui doivent être... Bref!

Monsieur Scott, *any questions*?

M. Scott: Merci, monsieur le président. J'aimerais parler exclusivement en français que je ne parle pas très bien, mais

it's laryngitis and I have to go ahead.

I am very concerned about the wording of some of this submission you've made. I have two questions. One, I need clarification. You say the present wording of clause 54 might cause the jurisdictions of the Quebec legislation and Bill C-7 to overlap. I would like you to give me, gentlemen, a specific example of where it overlaps and how we are in some way causing this bill to be neutralized or whatever.

M. Légaré: Lorsqu'un producteur comme Radio-Canada qui est soumis ou qui sera soumis à la loi C-7 décidera de coproduire avec un producteur privé qui, lui, serait soumis à la loi 90, il pourra y avoir un problème de juridictions.

De quelle loi la coproduction va-t-elle relever? De la Loi 90 ou de la loi C-7? Le problème qui peut se poser, c'est que s'il n'y a pas d'ententes-cadres signées dans l'une ou l'autre de ces juridictions, les producteurs auraient tout intérêt à s'entendre pour que la coproduction tombe sous le coup de la loi où aucune entente-cadre n'existe.

Mr. Scott: Do you think Bill 90 should supersede this bill we are addressing?

M. Légaré: Nous ne souhaitons pas que l'une prime sur l'autre. Tout ce que nous souhaitons, c'est que les auteurs soient protégés, peu importe en vertu de quelle loi, et qu'il n'y ait pas de zone floue.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Lemieux.

M. Lemieux: C'est une question, une clarification. L'exemple que vous nous avez donné n'est pas un exemple de chevauchement de juridictions. C'est un exemple qui surviendrait dans le cas où un accord-cadre n'aurait pas encore été signé.

[*Traduction*]

You know, it makes me think of Arpin, who is an artist and who suddenly must have said to himself: now, what am I getting myself into? It is our job to protect the artist as much as possible and to ensure he willingly participates in the government's initiative.

Mr. Volpe,

est-ce que vous avez des questions?

Mr. Volpe: No, I was fascinated between your exchange in the last few minutes because it was very interesting from a cultural point of view. You tried to avoid giving any definitions or qualifying certain cultural experiences. But you spoke of the issue and said certain things which, in another context, might have been perceived as making a political comment.

I greatly appreciated the fact that you neatly and diplomatically avoided this.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): As you know, there is a report in Quebec which might have suggested—And there surely are some artists who must be—Anyhow!

Mr. Scott, *avez-vous une question*?

Mr. Scott: Thank you, Mr. Chairman. I wish I could speak in French only, but I do not speak French that well, and

j'ai une laryngite et il faut que je pose mes questions.

Je suis très préoccupé par le libellé de votre soumission. J'ai deux questions. J'ai d'abord besoin d'une explication. Vous avez dit qu'en raison du libellé de l'article 54, il y aurait possibilité de chevauchement entre la loi québécoise et le projet de loi C-7. Messieurs, j'aimerais que vous donniez un exemple précis de ce chevauchement et comment on peut neutraliser ce projet de loi, pour ainsi dire.

Mr. Légaré: When a producer such as CBC—which falls under or will fall under Bill C-7—decides to co-produce a project with a private producer who falls under Bill 90, there could be a problem of jurisdictions.

Which law will the co-production fall under? Bill 90 or Bill C-7? There might be a problem if there are no scale agreements signed by either the federal or the provincial party, in which case it is in the interest of the producers to agree to work under the act which does not call for a scale agreement.

M. Scott: Croyez-vous que la loi 90 devrait avoir préséance sur le projet de loi dont nous sommes saisis?

Mr. Légaré: We do not want one bill to supersede another. All we want is that, whatever the legislation applied, authors be protected and that there be no grey areas.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Lemieux.

Mr. Lemieux: I just want to clarify one point. The example you gave us is not a case of overlapping jurisdictions. It is something that would occur if no scale agreement had been signed.

[*Text*]

• 2120

M. Légaré: Oui.

M. Lemieux: Mais prenons pour acquis que dans quelques années il y aura des accords-cadres dans les deux juridictions. Voyez-vous, à ce moment-là, la possibilité d'un chevauchement de juridictions?

M. Légaré: Dans la mesure où il y a des accords-cadres qui existent dans les deux juridictions, on n'aura pas de problème.

M. Lemieux: Il n'y en aurait pas.

M. Légaré: C'est vraiment en l'absence d'accord-cadre que le problème se pose.

M. Lemieux: D'où la nécessité, selon vous, d'amender l'autre article en ce qui a trait à l'arbitrage et à la médiation d'un premier accord?

M. Légaré: Effectivement. Pour forcer la signature d'un premier accord-cadre, on souhaiterait que l'arbitrage soit possible à la demande d'une seule des parties, non pas des deux conjointement. Et ça n'existe pas, ni au Québec, ni dans le projet de loi C-7.

Mr. Scott: How do you define the difference between a majority co-producer, as you say, who is responsible for engaging artists at the National Arts Centre, for example, and a small theatrical company? What is a majority co-producer?

M. Légaré: Par l'apport financier. Au niveau du budget de production, par exemple, si on parle d'une production d'émission de télévision, le producteur majoritaire serait celui dont l'apport financier serait le plus élevé. Si un budget de production est d'un million de dollars, celui qui apporte 600,000$ est majoritaire par rapport à celui qui en apporte 400,000$.

M. Ladouceur: Oui, c'est bien ça. C'est l'apport de chacun des producteurs dans une production. Pour nous, le majoritaire c'est celui dont la part est la plus grande par rapport à l'autre. Encore une fois, on ne dit pas que c'est le critère par excellence, mais on dit que ça ferme un petit peu la porte, ça resserre le filet de sécurité concernant la protection des artistes et des créateurs.

M. Légaré: D'autres critères peuvent s'y ajouter. J'imagine que nos confrères et consoeurs d'autres associations ont dû faire valoir également des critères qu'ils trouvaient concevables pour ce problème, précisément. C'est un critère que nous vous suggérons. Ce qu'on veut surtout éviter, c'est les zones grises, les échappatoires. Des solutions? C'en est une; il peut en exister d'autres, on ne privilégie pas celle-là essentiellement.

Mr. Scott: But you are, nevertheless, putting money in front of talent. You are saying that you are discriminating between the people who are able to finance certain productions and those who have real, genuine talent and who cannot perhaps finance productions. I think that what you are doing is—

M. Ladouceur: Je pense qu'on n'a pas compris de façon claire votre question. On a répondu à la question qui concerne un milieu donné où il y aurait possibilité d'avoir une échappatoire versus la coproduction. On dit comment tenter de fermer cette échappatoire qui permettrait à quelqu'un d'échapper à l'application de la future loi C-7.

[*Translation*]

Mr. Légaré: Yes.

Mr. Lemieux: Let us presume that in a few years there will be scale agreements in both jurisdictions. In that case, do you believe that the two jurisdictions will still overlap?

Mr. Légaré: There will not be any problem if there are scale agreements in both jurisdictions.

Mr. Lemieux: There will not be any.

Mr. Légaré: The real problem arises if there are no scale agreements.

Mr. Lemieux: Do you therefore believe it is necessary to amend the section dealing with arbitration and mediation in the case of the initial agreement?

Mr. Légaré: Indeed. To get both parties to sign the initial scale agreement, we would hope that arbitration could take place if only one of the two parties, and not necessarily both, so requested. But this is not provided for either in the Quebec bill or in Bill C-7.

M. Scott: Quelle est, selon vous, la différence entre un coproducteur majoritaire qui est, par exemple, responsable de l'embauche des artistes au Centre national des Arts et une petite compagnie théâtrale? C'est quoi un coproducteur majoritaire?

Mr. Légaré: It depends on the financial contribution. If we are dealing with the production budget of a television program, the majority co-producer is the one who contributes the most financially. If a production budget is one million dollars, the one who contributes $600,000 is the majority co-producer as opposed to the other co-producer who contributes $400,000.

Mr. Ladouceur: Yes, that is it. It depends on each producer's financial contribution to a production. The majority co-producer is the one whose contribution is the larger of the two. Again, this is not a perfect or sole criterion, but it helps define things a little, it helps protect artists and creators.

Mr. Légaré: There can be other criteria. I am sure that our male and female colleagues who are with other associations have also established criteria to specifically address this problem. This is one criterion we are suggesting. We want to avoid at all costs grey areas and loopholes. You are looking for solutions? This is one solution, it is not necessarily the one we are calling for; there might be others.

M. Scott: Néanmoins, vous placez l'argent avant le talent. Vous nous dites que vous faites une différence entre les personnes qui sont capables de financer certaines productions et celles qui ont du vrai talent et qui n'ont peut-être pas les moyens de financer des productions. À mon avis, vous êtes en train de...

Mr. Ladouceur: I do not believe we clearly understood your question. We dealt with the question as it related to a specific environment in which there might be loopholes regarding co-production. We are asking how can we close this loophole which might allow someone to circumvent Bill C-7.

[*Texte*]

Comme on n'avait rien, on vous recommande, parmi les solutions, que lorsqu'il y a deux producteurs—un producteur plus important que l'autre—, que le producteur plus important soit reconnu comme le producteur qui est régi par le projet de loi C-7. On ne peut pas le repasser à un petit producteur qui investit moins.

Mais ça n'a rien à voir avec le choix entre l'argent et le talent. Ça a à voir avec le cadre juridique qui peut protéger les créateurs. Parce que le talent n'est pas dans l'argent, il est dans les créateurs qui ont besoin de la protection de la loi C-7.

À ce moment-là, si, à cause du facteur des investissements multiples on a des échappatoires qui permettent aux gens d'échapper à la loi C-7, le créateur—celui qui a le talent—n'est pas protégé par la loi. Tel est le sens de notre réponse. Notre réponse n'est pas de faire une discrimination entre l'investissement financier et l'investissement du talent. Ce n'est pas du tout ça. Comprenez-vous, monsieur?

• 2125

M. Scott: Oui. Je comprends. Merci.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Are you satisfied, Mr. Scott?

Mr. Scott: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Would you raise your question, Mr. Lemieux?

M. Lemieux aurait une question à poser ou une hypothèse à émettre.

M. Lemieux: Non, monsieur le président; ils ont bien répondu à la question que j'avais à l'esprit.

Le vice-président (M. Hogue): Quand vous parliez du Centre national des Arts!

M. Lemieux: Ah! C'est une hypothèse que je soulève plutôt qu'une question. S'il était défini que le coproducteur majoritaire était celui qui investissait la plus grande somme d'argent, peut-on émettre l'hypothèse que le Centre national des Arts, dans une coproduction où il investirait la plus grande partie des fonds, veuille s'abstenir de conclure cette coproduction? C'est une hypothèse.

M. Ladouceur: Ce serait assez triste qu'un organisme paragouvernemental qui a à coeur l'intérêt, le bien de l'ensemble du public et qui a des responsabilités sur le plan culturel et la protection des artistes puisse tenter d'échapper à l'application de la loi. Ce serait triste. Est-ce que, monsieur Lemieux, vous voulez nous dire que, dans ce texte, cette hypothèse pourrait être réaliste, qu'elle pourrait arriver, le Centre national des Arts étant coproducteur?

M. Légaré: J'ajouterais peut-être aussi que le Centre national des Arts est quand même un organisme avec lequel nous sommes moins habitués à travailler que d'autres. Nous faisons plus affaire avec des diffuseurs comme Radio-Canada, l'ONF, etc.

Généralement, les organismes publics ont acquis ou développé un respect des créateurs, des artistes beaucoup plus grand. Radio-Canada, de par les années, a vraiment ouvert le chemin; l'ONF s'est toujours assez bien comporté. C'est davantage dans le secteur privé où, aucune règle n'existant, il y avait une espèce de *free for all*.

[*Traduction*]

Since we have no definite answers, we propose one solution, among others, which would be the following: when there are two producers, the larger producer, as defined, should be the one who falls under Bill C-7. A small producer who invests less cannot be placed in that position.

This has nothing to do with choosing between money and talent. It has to do with the legal framework to protect artists. Talent cannot be found in money. It is found in creative artists who need to be protected by Bill C-7.

Through multiple investments, there are at present loopholes to sidestep Bill C-7, and the creative artist—the one with the talent—is not protected under the law. That is what we mean. We do not want to discriminate between financial investment and talent. That is not our intention at all. Do you understand?

Mr. Scott: Yes. I understand. Thank you.

Le vice-président (M. Hogue): Êtes-vous satisfait de la réponse, monsieur Scott?

M. Scott: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Voulez-vous poser votre question, monsieur Lemieux?

Mr. Lemieux would like to ask a question or consider a hypothetical situation.

Mr. Lemieux: No, Mr. Chairman; they fully answered my question.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You mean when they spoke of the National Art Centre!

Mr. Lemieux: Oh! That was a hypothetical situation rather than a question. If the majority co-producer had been defined as the party investing the largest amount of money, can one suppose that the National Art Centre would refrain from completing a co-production in which it had invested the greater amount of money? That is a hypothesis.

Mr. Ladouceur: It would be pretty sad if a semi-public organization, whose interest is the good of the public and whose responsibilities include culture and the protection of artists, would try to circumvent the law. Mr. Lemieux, are you trying to tell us that, given the wording, this could happen if the National Arts Centre was a co-producer?

Mr. Légaré: I might also add that the National Arts Centre is an organization which we work less with than others. We deal more with broadcasters such as CBC, the NFB, and so on.

Generally speaking, public organizations have developed a much greater respect for artists and actors. The CBC has truly been a trailblazer over the years; the NFB has generally always been helpful. Because there are no rules in the private sector, that is where there has been more of a free for all.

[*Text*]

Je ne m'attends pas nécessairement que les diffuseurs ou producteurs publics, du jour au lendemain, deviennent délinquants. Je m'attends davantage à cela de diffuseurs et producteurs privés qui essaient parfois d'arrondir les angles, de tourner les coins rond.

Mme Finestone: Est-ce que ça répond à votre question?

M. Lemieux: Très bien.

Mme Finestone: Voulez-vous regarder l'article 3, s'il vous plaît? C'est ce qui touche la politique sur le statut professionnel des artistes au Canada que met en oeuvre le ministre des Communications. Ce sont des principes ou des politiques sur lesquels on fonde les droits.

Je me posais une question, à savoir si on ne devrait pas inclure un alinéa 3.d) sur la non-discrimination, comme ce qu'on retrouve dans la Charte québécoise. Le sens est un peu plus large que dans la Charte canadienne; espérons qu'un jour on arrivera à l'inclure dans la Charte canadienne.

C'est un ajout à la protection: on ne fait pas de discrimination basée sur la race, l'origine etchnique, la religion, le sexe, l'âge, l'handicap et l'orientation sexuelle. Croyez-vous que ce serait une bonne idée d'ajouter cette clause en entier pour inclure l'orientation sexuelle?

• 2130

M. Légaré: J'avais l'impression que, de toute façon, cette loi était quand même assujettie aux autres clauses existantes.

Les problèmes de discrimination dans notre secteur, on ne peut pas être contre, d'une certaine façon, mais je pensais que c'était déjà prévu par les autres lois.

Mme Finestone: L'orientation sexuelle n'est pas incluse dans la Charte canadienne, à l'article 15.

M. Légaré: Ce n'est pas un problème avec lequel nos membres ont eu à se débattre jusqu'à présent.

M. Ladouceur: Notre pratique n'a jamais rencontré de difficultés dans ce domaine.

Mme Finestone: Oui, mais c'est important.

M. Légaré: Le milieu artistique est habituellement très tolérant et très ouvert. Les plaintes en fonction de discrimination, que ce soit en vertu de l'orientation sexuelle, de la race, etc. . .

Mme Finestone: Ça n'entre pas en ligne de compte!

M. Ladouceur: On n'en a pas eu connaissance, en tout cas.

M. Légaré: Notre association n'en a jamais eu, depuis plusieurs années. . .

Mme Finestone: Dans la Loi sur la radiodiffusion, on a inclu un paragraphe sur l'action positive. On ne se prononce pas, dans ce projet de loi-ci, sur la question de l'action positive, surtout en ce qui concerne les femmes, les regroupements ethniques, les autochtones, etc.

M. Ladouceur: Et les personnes vivant avec un hancicap.

Mme Finestone: Exact. Est-ce que, d'après vous, ce serait utile ou nécessaire?

[*Translation*]

I do not necessarily expect that broadcasters or public producers will abdicate their responsibilities overnight. I would expect that more of private broadcasters and producers who sometimes try to cut corners.

Mrs. Finestone: Does that answer your question?

Mr. Lemieux: Very clearly.

Mrs. Finestone: Could you please take a look at clause 3? It deals with the policy on the professional status of artists in Canada as implemented by the Minister of Communications. The various rights are founded on these principles or policies.

I was wondering whether we should include a paragraph 3.(d) on non-discrimination, as is found in the Quebec Charter. In this respect, the scope of the Quebec Charter is broader than that of the Canadian Charter. Let us hope that some day the Canadian Charter will also broaden its scope.

We are adding to the protection of rights; there is no discrimination based on race, ethnic origin, religion, gender, age, disability or sexual orientation. Do you think it would be a good idea to add the clause in its entirety to include sexual orientation?

Mr. Légaré: I was under the impression that, in any case, this law was subject to other existing clauses.

Of course we can't deny there are problems of discrimination in our sector, but I thought other laws already addressed that issue.

Mrs. Finestone: Sexual orientation is not included in section 15 of the Canadian Charter.

Mr. Légaré: That's not a problem our members have had to deal with until now.

Mr. Ladouceur: In our experience, we have never had problems in that area.

Mrs. Finestone: That might be so, but it's important.

Mr. Légaré: The artistic environment is usually very tolerant and open. Complaints because of discrimination, based on sexual orientation, race, and so on. . .

Mrs. Finestone: They are not a factor!

Mr. Ladouceur: In any case, we didn't hear of any.

Mr. Légaré: For many years, there have never been any in our association. . .

Mrs. Finestone: The Broadcasting Act contains a section on affirmative action. This bill does not mention affirmative action as it relates to women, ethnic groups, native people, and so on.

Mr. Ladouceur: And disabled people.

Mrs. Finestone: Exactly. Do you believe adding this would be useful or necessary?

[*Texte*]

M. Légaré: Ce que je peux vous dire, si on pense aux auteurs et aux recherchistes, c'est que le nombre de femmes est particulièrement élevé par rapport à d'autres catégories. Les deux, hommes ou femmes, vivent le même problème: leur oeuvre fonctionne ou ne fonctionne pas. Si l'émission d'un homme ne marche plus, il saute; il n'aura plus de contrat tant qu'il n'aura pas un projet qui va emballer un diffuseur ou un producteur. Ça va être la même chose. Dans le fond, c'est le public qui juge.

Mme Finestone: Le goût.

M. Légaré: Effectivement. Ce sont parfois les cotes d'écoute, parfois la qualité de l'émission; ça peut dépendre du secteur dans lequel on travaille. C'est sûr qu'on n'exige pas une cote d'écoute de trois millions de téléspectateurs pour une émission religieuse, par exemple, mais la qualité est importante. Dans d'autres cas, c'est seulement la cote d'écoute.

M. Ladouceur: Vous savez, madame, au Québec, vous êtes au courant que dans la colonie des artistes créateurs vous avez de tout, et la colonie comme telle permet à tout le monde de s'exprimer.

Évidemment, dans le domaine de l'audiovisuel, il y a des conditions: il faut qu'il y ait un public, il faut qu'il y ait un intérêt pour le produit. Je connais des artistes qui sont handicapés, des artistes qui viennent de minorités autochtones, de couleur, au point qu'à Radio-Canada il y a un programme pour encourager l'embauche de ces gens.

La SARDeC étant un groupe qui fait affaire avec Radio-Canada, on a été associé à ce programme. Chez nous, on a considéré l'existence de ce programme mais on n'avait pas à exercer des pressions sur Radio-Canada en leur disant: vous devez avoir des femmes auteures, vous devez avoir des recherchistes autochtones, vous devez avoir. . . Bref!

Pour nous, le problème ne se pose pas parce que c'est l'oeuvre qui est très importante; c'est le contenu et c'est la matière première qui sont très importants. Ça n'a rien à voir avec celui ou celle qui l'explore ou la produit. Que le projet de loi le mette, nous n'aurions rien contre, mais je vous dis que, dans notre pratique, cette difficulté ne se pose pas. On ne l'a donc pas suggéré.

M. Légaré: On réagit souvent aux besoins exprimés. Les auteurs américains ont des comités justement pour ce genre d'action parce que le besoin a été identifié auprès de leurs membres.

Quant à nous, nos membres ne nous ont pas fait part de ce genre de besoin. On tient compte de nos membres, mais seulement d'eux. En effet, parmi nos membres, les femmes, par exemple, pourraient ne pas travailler et les hommes travailler. Or, on se rend compte qu'il y a des émissions très importantes qui sont écrites ou dont la recherche est faite par des femmes et par des hommes également. C'est assez équilibré, à l'heure actuelle.

Mme Finestone: Je vous remercie. Combien de personnes sont affiliées?

M. Légaré: Les membres?

Mme Finestone: Et est-ce que ce sont des individus, des regroupements ou quoi?

[*Traduction*]

Mr. Légaré: All I can tell you is that there is an especially high number of women working as writers and researchers as compared to other groups. But both men and women face the same problem: their work either makes the grade or it doesn't. If a male artist's program does not catch on, he's history; he won't get any new contracts until he comes up with a project which will catch the imagination of a broadcaster or a producer. The same will apply to a woman. In the end, the public is the judge.

Mrs. Finestone: Taste.

Mr. Légaré: That's right. It may hinge upon ratings or the quality of a program; it might also depend on the sector in which one works. For example, it's obvious that we are not going to expect a religious program to attract three million viewers, but the quality of the program is important. But in other cases, only the ratings count.

Mr. Ladouceur: You realize, Mrs. Finestone, that in Quebec all kinds of people are members of the artistic community, and this community allows everyone to express themselves.

Of course, certain conditions must be met in the audio-visual field: there has to be a public and there has to be an interest in the product. I know artists who are handicapped, who are members of native minorities and of visible minorities; there are so many of these artists that Radio-Canada has created a program to encourage hiring these people.

Since SARDeC is a group that deals with Radio-Canada, we were involved in this program. We also considered implementing such a program, but we did not have to pressure Radio-Canada by saying it had to have women authors, native researchers, or other. . . you know what I mean!

We don't have to deal with that problem because what's important is the work of art; what counts is the material and the content. It has nothing to do with the man or woman who explores or produces a work of art. We have nothing against the bill including such a provision, but I must say that in real life it's not a problem. That's why we did not suggest it.

Mr. Légaré: We often react to needs when they are voiced. American writers have committees to deal precisely with this kind of problem because their members identified a need for this kind of thing.

But our members did not indicate to us that this was needed. We listen to our members, but to our members only. It's possible that some of our female members might not be able to find work whereas the men could. But we realize there are very important programs which are written or researched by both men and women. These days, it's pretty even between men and women.

Mrs. Finestone: Thank you. How many people are affiliated?

Mr. Légaré: You mean members?

Mrs. Finestone: Are your members individuals, groups or what?

[*Text*]

M. Légaré: Seulement des individus.

Mme Finestone: Combien de membres?

M. Légaré: Il y a à peu près 300 auteurs, 275 recherchistes.

Mme Finestone: Je vous remercie, ça a été fort intéressant pour moi.

M. Légaré: Merci.

M. Ladouceur: Merci beaucoup.

Le vice-président (M. Hogue): J'aurais juste une petite question. Pourquoi, dans votre présentation que vous avez lue d'une façon magistrale avez-vous décidé—ça ne devait pas être seulement une question de temps—de laisser tomber les agences fédérales et le projet de loi C-7?

• 2135

M. Légaré: C'est tout simple. C'est parce qu'on essayait ce soir de privilégier les demandes d'amendements au projet de loi. Le problème avec les agences persiste. C'est une réalité, une donnée du milieu. C'est-à-dire qu'elles investissent beaucoup, elles ont un pouvoir très grand dans le secteur. Ce n'est pas nécessairement par le biais du projet de loi qu'on peut le changer, et c'est pour ça qu'on n'en a pas parlé ce soir. On a évoqué le problème dans le mémoire.

On pense que ça relève peut-être davantage du ministère des Communications, des rapports des associations avec ces agences. Il y a toute une dynamique à recréer et à mettre de l'avant. Le projet de loi va sûrement aider en renforçant les associations.

Après, il va falloir voir si les agences composent avec le projet ou se hérissent face à un tel projet. Mais on ne pense pas qu'une disposition de la loi pourrait les obliger à composer d'une façon agréable avec un tel projet. C'est pour ça qu'on n'en a pas parlé ce soir.

Le vice-président (M. Hogue): Au nom de tous et de chacun, monsieur Ladouceur, monsieur Légaré, nous voulons sûrement vous remercier. Votre présence et votre participation aideront tout le monde. Merci beaucoup et bonne fin de journée.

M. Légaré: Merci.

Le vice-président (M. Hogue): La séance est levée.

[*Translation*]

Mr. Légaré: Only individuals.

Mrs. Finestone: How many members do you have?

Mr. Légaré: Approximately 300 writers and 275 researchers.

Mrs. Finestone: Thank you, I found this all very interesting.

Mr. Légaré: Thank you.

Mr. Ladouceur: Thank you very much.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I have a final brief question. In your presentation, which you read authoritatively, why did you choose—it probably did not only have to do with the time available—not to address federal agencies and Bill C-7?

Mr. Légaré: That's easy. We wanted to concentrate on the amendments to the bill. We have an ongoing problem with government agencies. It's a fact of life for us. By that I mean they invest heavily and wield considerable power in this area. That won't necessarily change because of this bill, and that's why we didn't talk about it this evening. We did mention the problem in the brief.

That might have more to do with the Department of Communications and the relationship its agencies have with associations. The nature of these relationships has to be redrawn and reconsidered. The bill will surely help by strengthening the associations.

We will then have to see if the agencies agree or strongly object to the bill. But we don't think that a particular provision will make them change and look favorably on the bill as a whole. That's why we did not talk about it this evening.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Ladouceur and Mr. Légaré, I would like to thank you on behalf of everyone here. Your presence and your contribution will help us in our work. Thank you very much and good evening.

Mr. Légaré: Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the American Federation of Musicians of the United States and Canada:

Ray Petch, Vice-President, Canada;

Jay Alan Wood, Consultant.

From the Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC):

Jean-Marie Ladouceur, Vice-President;

Yves Légaré, Director General.

TÉMOINS

De la Fédération de musiciens des États-Unis et du Canada:

Ray Petch, vice-président, Canada;

Jay Alan Wood, consultant.

De la Société des auteurs, recherchistes, documentalistes et compositeurs (SARDeC):

Jean-Marie Ladouceur, vice-président;

Yves Légaré, directeur général.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 38

Wednesday, March 26, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 38

Le mercredi 26 mars 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

---

WITNESS:

(See back cover)

TÉMOIN:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Jean-Pierre Hogue
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MARCH 26, 1992
(65)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 10:06 o'clock a.m. this day, in Room 701, La Promenade, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Members present: Dave Worthy for Chuck Cook; Brian O'Kurley for Jean-Pierre Hogue.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme.

Witness: From the Canadian Artists' Representation (CARFAC): Greg Graham, National Director.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witness made a statement and answered questions.

At 11:00 o'clock a.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 26 MARS 1992
(65)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 10 h 06, dans la salle 701 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin et Geoff Scott (Hamilton—Wentworth).

Membres suppléants présents: Dave Worthy remplace Chuck Cook; Brian O'Kurley remplace Jean-Pierre Hogue.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoin: Du Front des artistes canadiens (CARFAC): Greg Graham, directeur national.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule nº 8*).

Le témoin fait un exposé et répond aux questions.

À 11 heures, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, March 26, 1992

• 1007

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I want to welcome our witness this morning, the Canadian Artists' Representation, in the person of Mr. Graham. Thank you for your patience. I'm sorry, but sometimes it's a little difficult for some of our members to arrive on time. They have other commitments and I guess they knew that you were a patient man.

The interests of the Canadian Artists' Representation have been before us on a number of occasions and I know we have benefited from your advice and your counsel with respect to the visual artists in our society. We're anxious to know if you find that the status-of-the-artist legislation will promote the well-being of the individual visual artist and what may be of concern to you within the confines of this particular piece of legislation. The floor is yours, Mr. Graham.

Mr. Greg Graham (National Director, Canadian Artists' Representation): Thank you very much, Madam Chairman and members of committee. I'm going to be fairly brief in my remarks on Bill C-7. I would like to lead into some discussion afterward about some of the issues that arise from that bill and also about issues that are not addressed in the legislation.

As you know, our organization represents visual artists, and by that I mean creating artists. The primary focus of Bill C-7 is the professional relationship between artists and producers. Since I'm representing artists who are also producers, I can't go so far as to suggest that they're so schizophrenic they need legislation to govern relations with themselves. The point is that what we're addressing in Bill C-7 is primarily the performing arts with only lip-service paid to the role of creators. I'd like to stress, though, from the outset that we are not opposed to the legislation, but we do wish to underline that it is a small step that is long overdue and not the giant leap forward that some have portrayed it to be.

Our main reason for wanting the federal legislation is to trigger similar legislation on the provincial level, where many concerns that are closer to our professional practice can be addressed. These include such things as the commercial transactions, such as dealer relationships and so on, that clearly fall under provincial jurisdiction.

That being said, it should not be assumed that the federal government's efforts are irrelevant to us. Yet the bulk of this particular piece of legislation, in and of itself, is not going to have much effect on creative artists. We welcome the fact that collective bargaining rights, which our colleagues in the performing arts have for the most part already won, are finally receiving recognition in law. There is however, a general frustration in the creative arts community that we're not being taken seriously. It is true that there has been some parallel movement in addition to the drafting of this legislation. By these I would refer in particular to some of the measures that were included in Bill C-18, which received

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 26 mars 1992

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce matin, nous accueillons M. Graham, qui représente le Front des artistes canadiens. Permettez-moi tout d'abord, monsieur Graham, de vous remercier de votre patience. De tels retards sont regrettables, mais il faut comprendre que certains d'entre nous ont d'autres engagements et qu'il leur est donc difficile d'arriver à l'heure. J'imagine aussi qu'ils savent que vous êtes un homme patient.

Ce n'est pas la première fois que l'on défend devant ce comité les intérêts du Front des artistes canadiens et, d'expérience, je puis dire que vos conseils en ce qui a trait aux visualistes de ne notre société nous ont toujours été précieux. Il nous tarde d'apprendre si, d'après vous, ce texte de loi sur le statut de l'artiste favorisera le bien-être du visualiste et ce qui vous préoccupe dans ce projet de loi particulier. Monsieur Graham, vous avez la parole.

M. Greg Graham (directeur national, Front des artistes canadiens): Je vous remercie beaucoup, madame la présidente ainsi que les membres du comité. Ce que j'ai à dire au sujet du projet de loi C-7 ne prendra pas beaucoup de temps. Par la suite, j'aimerais que nous abordions certaines questions que soulève ce projet de loi et d'autres qui n'y sont pas abordées.

Comme vous le savez, notre organisme représente les visualistes. Par là, j'entends les créateurs. Le projet de loi C-7 est essentiellement consacré aux relations professionnelles entre artistes et producteurs. Je représente des artistes qui sont également producteurs. Je n'oserais avancer qu'ils sont schizophrènes au point qu'il faille légiférer les rapports qu'ils entretiennent avec eux-mêmes. Il n'empêche que le projet de loi C-7 s'attarde surtout aux arts du spectacle, reléguant au second plan le rôle des créateurs. D'emblée, je tiens à affirmer que nous ne sommes pas opposés au projet de loi. Cependant, nous souhaitons bien faire comprendre qu'il s'agit d'un petit pas trop longtemps attendu, plutôt que le bond de géant que certains ont cru y voir.

Nous insistions pour obtenir une loi fédérale parce que nous souhaitions voir adopter des lois analogues par les provinces qui ont la compétence pour s'attaquer à de nombreuses préoccupations beaucoup centrales à l'exercice de notre profession, comme les transactions commerciales telles que les relations avec le vendeur qui de toute évidence relèvent des provinces.

Cela étant dit, il ne faudrait pas supposer que nous n'accordons aucune importance aux mesures qu'envisage le gouvernement fédéral. Néanmoins, les créateurs ne seront pas très touchés par ce projet de loi comme tel. Nous accueillons avec plaisir le fait que les droits de négociations collectives, que nos homologues des arts du spectacle ont déjà pour la plupart acquis, seront enfin reconnus dans une loi. Le milieu des arts créateurs est cependant frustré de voir qu'on ne le prend pas au sérieux. Il est vrai qu'il existe un certain mouvement parallèle à ce projet de loi. Je songe notamment à certaies mesures incluses dans le projet de loi C-18 qui a reçu la sanction royale en décembre, comme l'avantage fiscal

[*Texte*]

royal assent in December. Some examples are the tax benefit for donations from an artist's inventory and the recognition for quasi-charitable status for arts service organizations.

• 1010

Generally, however, there's been a lowering of our expectations since the Belgrade Recommendation of 1980, since the drafting of the Canadian Artists' Code and indeed since the recommendations of this particular standing committee in December 1990. What's left for us in this legislation that actually pertains to the creative arts is mainly motherhood statements or—let me correct that—parenthood statements with little or no weight in law. A prime example is found in paragraph 2.(e):

> recognizes the importance to artists that they be compensated for the public lending of their works.

We feel this is a far cry from recognizing the principle of payment for public use. We are not yet so jaded as to expect our governments to be without principles.

We welcome the establishment of a permanent council on the status of the artist. We would have welcomed it more if our associations had been consulted on potential candidates, as had been promised. We would like a formal mechanism in place, at least in the regulations accompanying this bill, outlining procedures of consultation between this council and the representative associations, as I believe are suggested in paragraph 4.(2)(c).

As indicated, the bulk of the present bill is written as a parallel labour code for the performing arts. We do not see ourselves reflected here. Even though we have been producing minimum fee schedules for public exhibitions since 1968 and have been drafting standard contracts for almost as long, for the most part we have not had problems in having our contracts or fee scales accepted by federal institutions, at least not recently. So it is somewhat surprising that the proposed legislation overlooks the particulars of our professional practice.

There are ways we could bend ourselves to fit—for example, if we were to bargain collectively with the National Gallery—but I feel I'm digressing into status of arts organizations, as the legislation does, and the primary focus for us remains the status of the artist.

As incomplete as it is, this proposed legislation is a step in the right direction. There is much more to be done, particularly in the field of social benefits, tax fairness, and protection from third-party bankruptcies. The Belgrade Recommendation and the principle of the Artists' Code have yet to receive an adequate response.

While we urge you to pass federal status-of-the-artist legislation, we are even more insistent that you do not stop there. This is only a beginning. Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much.

[*Traduction*]

consenti pour les dons provenant de l'inventaire d'un artiste et la reconnaissance du statut d'organismes quasi charitables aux entités vouées au service des arts.

En règle générale, cependant, nos attentes baissent depuis les recommandations prises à Belgrade en 1980, depuis la rédaction du Code canadien des artistes et, de fait, depuis les recommandations faites par votre comité en décembre 1990. Le peu qui reste dans ce projet de loi, et qui porte véritablement sur l'activité artistique, consiste surtout en des déclarations d'intention sans grand effet légal. À ce titre, je vous renvoie à l'alinéa 2.e), où le gouvernement du Canada reconnaît:

> l'importance pour les artistes de recevoir une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres.

Nous sommes très loin de reconnaître par là le principe du paiement pour l'utilisation publique d'une oeuvre. Nous ne sommes pas si blasés pour croire que nos gouvernements n'ont pas de principes.

Nous accueillons avec plaisir l'idée d'établir un conseil permanent du statut de l'artiste. Nous nous en serions réjouis davantage si nos associations avaient été consultées quant aux candidats éventuels, comme il avait été promis. Nous aimerions voir instaurer un mécanisme officiel, du moins dans le règlement d'application, exposant la façon dont se tiendront les consultations entre ce conseil et les associations représentatives, comme le propose, je crois, l'alinéa 4.(2)c).

Comme je l'ai déjà mentionné, la plus grande partie de ce projet de loi constitue un Code de travail parallèle pour les arts du spectacle. Nous ne nous y retrouvons pas. Bien que nous établissions des barèmes de cachets minimaux pour les expositions publiques depuis 1968 et que nous rédigions des contrats normalisés depuis presque aussi longtemps, la plupart du temps, nous n'avons pas eu de difficultés à faire accepter nos contrats ou nos tarifs par les établissements fédéraux, du moins pas récemment. Il est donc assez étonnant de constater que le projet de loi passe l'exercice de notre profession sous silence.

Il y aurait certains moyens de nous imformer au projet de loi—par exemple, si nous négocions collectivement avec le Musée des Beaux-Arts—, mais je me fourvoie ici dans la question du statut des organismes artistiques, comme le fait la loi, alors qu'il faut nous concentrer sur le statut de l'artiste.

Aussi incomplet soit-il, ce projet de loi est un pas dans la bonne voie. Il reste encore beaucoup à faire, particulièrement sur le plan des avantages sociaux, de l'équité fiscale et de la protection contre les faillites de tiers. On n'a pas encore donné convenablement suite aux recommandations de Belgrade et aux principes adoptés dans le Code des artistes.

Bien que nous vous invitions instamment à adopter une loi fédérale sur le statut de l'artiste, nous insistons encore plus pour que vous ne vous arrêtiez pas là. Ce n'est qu'un début. Je vous remercie.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie beaucoup.

[*Text*]

On va commencer avec notre collègue, M^me^ Roy-Arcelin.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Merci, madame la présidente.

Bienvenue à notre Comité; ça nous fait plaisir de vous revoir, car on avait trouvé votre exposé fort intéressant la dernière fois.

Au Québec, quand les témoins comparaissent, on se réfère toujours à la Loi 90 puisque c'est la seule province qui a un statut pour les artistes. La Loi 90, Loi sur les statuts professionnels et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma régit les relations de travail entre les associations d'artistes et les producteurs. Et la Loi 78, vous en avez parlé, Loi sur les statuts professionnels des artistes, des arts visuels, des métiers d'art et de la littérature régit les relations individuelles entre artistes et diffuseurs. Est-ce qu'il vous semble que la Loi 78 sert bien les artistes des arts visuels et qu'il serait souhaitable, par exemple, que les autres gouvernements provinciaux considèrent cette approche-là?

M. Graham: Nous avons utilisé la Loi 78 comme exemple, et ce, en Ontario et en Colombie-Britannique où l'on pousse pour un statut d'artiste provincial. La Loi 78 n'est pas parfaite mais c'est un bon exemple de ce qu'ont besoin, au niveau provincial en particulier, les clauses qui régissent les relations avec les diffuseurs commerciaux d'art, avec les vendeurs, par exemple. Il faut mettre dans la loi que l'on ne peut pas utiliser une oeuvre d'art en consigne chez un vendeur comme gage pour garantir le paiement d'une autre dette.

• 1015

Des choses comme cela traînent pourtant; mais cela se trouve seulement dans la loi commerciale qui était de juridiction provinciale.

Mme Roy-Arcelin: Vous savez que le ministère des Communications, la Conférence canadienne des arts et l'ACTRA étudient une possibilité de créer un régime d'assurance pour les artistes indépendants, parce que vous rentrez dans ce créneau des artistes indépendants.

M. Graham: Nous avons été en négociation avec *ACTRA Fraternal Benefit Society* qui était un assureur créé par ACTRA pour les artistes, les comédiens, etc.; mais même avec cette société on avait des problèmes pour déterminer comment on peut faire les contributions d'un artiste indépendant.

Par exemple, avec un acteur, on peut toujours faire les déductions chaque fois qu'il a été engagé par Radio-Canada, par CBC etc.; on peut faire des déductions, donc. Pour un artiste indépendant, avec les grosses fluctuations qui existent, il est très difficile de diviser une plainte qui peut être rentable, si je puis dire. C'est toujours le problème avec des plaintes dans le secteur privé.

To briefly recap, in any private insurance program that would apply to visual artists or to writers, we would have such a problem in trying to come up with a system of contributions that is not going to put the artist at risk, or is not going to put the artist in a situation where they cannot make, say, regular monthly contributions. We are talking in most cases of having the artist make a monthly contribution to a private insurance plan, and artists' incomes fluctuate

[*Translation*]

We shall begin with our colleague, Mrs. Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Thank you, Madam chairman.

Welcome to our committee; we are pleased to see you again, because we found your presentation very interesting the last time you were here.

In Quebec, when witnesses appear, we always refer to Bill 90, because Quebec is the only province that recognizes the status of the artist. Bill 90, an Act respecting the professional status and conditions of engagement of performing, recording and film artists, governs labour relations between artists' associations and producers. As well, Bill 78, which you mentioned, an Act respecting the professional status of artists in the visual arts, arts and crafts and literature, and their contracts with promoters, governs individual relations between artists and promoters. Do you think that Bill 78 serves artists working in the visual arts well and that it would be advisable, say, for the other provincial governments to consider that approach?

Mr. Graham: We used Bill 78 as an example in Ontario and in British Columbia, where we are pushing for provincial recognition of the status of the artist. Bill 78 is not perfect, but it is a good example of what is needed, particularly at the provincial level, in the clauses governing relations with commercial art promoters such as salespersons. It must be included in the legislation that a work of art on consignment with a salesperson may not be used as a security to guarantee the payment of another debt.

Things like that take some time, however; and they are found only in commercial legislation, which falls under provincial jurisdiction.

Mrs. Roy-Arcelin: You know that the Department of Communications, the Canadian Conference of the Arts and ACTRA are examining the possibility of setting up an insurance plan for independent artists, because you fall into the category of independent artists.

Mr. Graham: We were negotiating with the *ACTRA Fraternal Benefit Society*, which was an insurer set up by ACTRA for artists, actors, and so forth; but even with that company we had problems determining how an independent artist's contributions could be made.

For example, with an actor, we can always make deductions each time the actor is hired by the CBC or Radio-Canada or someone else; we can make deductions. For an independent artist, with the large fluctuations that exist, it is very difficult to devise a plan that is cost-effective, so to speak. That is always the problem with private-sector plans.

Pour reprendre brièvement, dans tout régime privé d'assurance qui s'appliquerait aux auteurs et aux visualistes, nous connaîtrions les mêmes difficultés en essayant d'établir un régime de cotisations qui ne viderait pas les poches de l'artiste ou qui éviterait de le placer dans une situation où il ne pourrait, par exemple, verser des cotisations mensuelles. La plupart du temps, il est question de faire verser par l'artiste une cotisation mensuelle à un régime privé

[*Texte*]

from year to year, let alone from month to month. There are many months when an artist simply could not come up with contributions and therefore would default on such a plan.

In order for any private plan to work, we have to come up with some type of formula that can guarantee support at the times when their income is at a level where they can't make their contributions.

Mme Roy-Arcelin: Vous avez parlé aussi de certains problèmes au niveau des relations professionnelles artistes-producteurs. Naturellement, au niveau de la Loi 90, par exemple, il y a la Commission de reconnaissance des associations d'artistes, etc. Il y a aussi la compétence provinciale, si toutefois les provinces adoptaient un un statut pour les artistes. Je ne dirais pas qu'il pourrait y avoir une espèce de mariage, mais cette loi pourrait se compléter avec C-7, n'est-ce pas?. Parce que votre problème, au fond, c'est: relations producteurs-artistes.

M. Graham: Ce n'est pas vraiment pour nous; il y a aussi les visualistes et le producteur de ses propres oeuvres. En plus de l'artiste, on avait la distribution. Ce n'est pas la même chose que les producteurs dans les arts de la scène, par exemple.

Mme Roy-Arcelin: Ah bon!

M. Graham: Pour nous, ce n'est pas un problème d'argent avec les producteurs; ça peut être parfois des problèmes de relations avec les musées ou des problèmes de relations avec les vendeurs des oeuvres d'art, mais ce n'est pas un problème comme il en existait dans les arts de la scène, en matière de relations professionnelles entre une classe d'artistes et des producteurs.

On voit qu'avec une commission de reconnaissance comme au Québec, ça peut très bien marcher avec les arts de la scène; mais quand on parle des arts visuels, des arts littéraires, des métiers d'art, ça devient plus difficile, parce que ça veut dire qu'on peut avoir, comme on avait au Québec, le conseil de la sculpture, le conseil de la peinture, le conseil de l'estampe, etc., et on peut avoir aussi d'autres groupes qui travaillent dans un médium particulier ou dans un style particulier et créer une situation où il y a beaucoup de compétition pour ne plus savoir qui représente qui. Et ce n'est pas nécessairement la meilleure chose pour les arts au niveau de la création, de la littérature, etc.

• 1020

Mme Roy-Arcelin: Il y a aussi un problème pour les artistes visuels, je crois, c'est la protection contre la faillite.

M. Graham: Cela, c'est vraiment un problème dans tout le Canada; ce n'est pas isolé. Mais dans la législation du Québec, il y a une reconnaissance du fait qu'une galerie commerciale ne peut pas utiliser une oeuvre d'art pour le paiement d'une autre dette.

Le problème que nous avons comme association nationale, c'est que souvent les oeuvres d'arts sont transportées d'une province à l'autre, et c'est une situation très difficile en ce qui concerne le marché d'oeuvres d'art à Toronto, par exemple; il y a des oeuvres, à Toronto, dans une galerie commerciale qui viennent de Nouvelle-Écosse, de Saskatchewan, de la Gaspésie et qui sont à vendre à Toronto. Cela peut se faire également à Montréal, à Vancouver, à

[*Traduction*]

d'assurance, alors que le revenu des artistes varie d'une année à l'autre, quand ce n'est pas d'un mois à l'autre. Pendant de nombreux mois, l'artiste n'aurait tout simplement pas l'argent nécessaire pour verser la cotisation et manquerait donc à ses engagements.

Pour qu'un régime privé réussisse, il faudrait établir une formule quelconque qui garantisse un soutien financier lorsque le revenu de l'artiste est si bas qu'il ne peut verser ses cotisations.

Mrs. Roy-Arcelin: You also mentioned some problems in professional relations between artists and producers. Of course, under Bill 90, to give that as an example, there is the commission for the recognition of artists, and there are other provisions. There is also provincial jurisdiction, if the provinces were to adopt legislation recognizing the status of the artist. I would not say there could be some sort of marriage, but that legislation could be completed by Bill C-7, could it not? Basically, your problem is relations between producers and artists.

Mr. Graham: Not really, for us; there are also visual artists and artists who are their own producers. As well as the work of the artist, there is distribution. It is not the same for producers in the dramatic arts, for example.

Mrs. Roy-Arcelin: I see.

Mr. Graham: For us, it is not a money problem with the producers; sometimes there can be problems in relations with the persons who sell works of art, but these problems are not so serious as relations were in the dramatic arts between a class of artists and producers.

We see that, with a commission of recognition like the one in Quebec, things can work very well in the dramatic arts; but in visual arts, literary arts and fine crafts, things are more difficult: you can have, as was the case in Quebec, a sculpture council, a painting council, a print council and so forth, and you can also have other groups working in a particular medium or a particular style, which leads to a situation in which there is a great deal of competition and you no longer know who represents whom. And that is not necessarily the best thing for the arts, where creation, or literature, for example, are concerned.

Mrs. Roy-Arcelin: There is also a problem for visual artists, I believe: protection against bankruptcy.

Mr. Graham: That is really a problem in all parts of Canada; it is not isolated. In the Quebec legislation, however, there is recognition of the fact that a commercial gallery may not use a work of art for the payment of another debt.

The problem we have as a national association is that often works of art are transported from one province to another, and that is a very difficult situation where the Toronto art market is concerned, for example; there are works of art for sale in a Toronto commercial gallery that come from Nova Scotia, Saskatchewan or the Gaspé. That can also happen in Montreal, Vancouver or Winnipeg, but there are certain centres where those works are grouped

[*Text*]

Winnipeg; mais il y a certains centres où ces oeuvres-là sont regroupées. C'est toujours évalué à 97 p. 100 de plus que les oeuvres d'art à vendre et qui sont consignées à un vendeur.

Ça veut dire que ça reste la propriété de l'artiste quand la galerie commerciale fait la vente et expose; la galerie verse des fonds à l'artiste. Mais qu'est-ce qui se passe s'il y a des problèmes fiscaux avec une galerie? L'artiste est toujours la dernière personne à être payée; il faut d'abord payer le loyer, l'hydro, etc., et cela, avant l'artiste. S'il y a une faillite, l'artiste devient créancer au bout de la ligne.

Ce qu'on veut au niveau fédéral, c'est une reconnaissance dans la Loi sur la faillite du statut de l'artiste avec les oeuvres qui sont consignées. Parce que presque tout le marché d'art au Canada est basé sur la consigne des oeuvres et ce n'est pas reconnu dans la Loi sur la faillite.

On ne veut pas plus de protection que le monde en général, mais au moins au même niveau que les employés, comme les salaires qu'on doit verser pour une faillite, etc. . . Bref! Ce qui est dû aux artistes.

Mme Roy-Arcelin: Est-ce que vous avez d'autres recommandations par rapport à ce projet de loi C-7, par exemple?

M. Graham: On avait beaucoup de recommandations qui touchent au statut de l'artiste. On peut retourner aux recommandations de ce Comité en décembre 1990 ou 1989.

Ici, on voit par exemple la recommandation 9; le problème de la faillite n'est pas là. À la recommandation 10, il y a la création d'un compte des artistes, pour l'impôt. C'est une autre façon de régler les problèmes d'impôts avec les fluctuations de revenus. Je pense aussi à la recommandation 7, qui est proposée sur le statut de l'artiste avec un plan-cible de juste rémunération. Dans le projet de la loi, ce n'est pas la même chose.

Une reconnaissance de l'importance de l'artiste, ce n'est pas la même chose que la reconnaissance d'un principe.

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much for that intervention. I think what you have really underscored for us is the importance of an evaluation between Bill 90 of Quebec and the present bill we are studying. I think the Department of Communications could be called upon to do that evaluation for us. This is the third—

• 1025

Mr. Graham: Bill 78 also. There are two pieces of status-of-the-artist legislation in Quebec.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much. The Department of Communications must have done that evaluation. If they haven't, they should have. I think we will ask through the clerk or our research director that such an evaluation be presented to us. It will be far more effective for us.

I wonder if I could pursue the line of questioning of my colleague, Madam Roy-Arcelin. About Quebec Bill 90, which I don't have in front of me, did I understand you to say the bankruptcy law and protection for visual artists whose work is

[*Translation*]

together. Evaluation is always 97% more than the works of art for sale on consignment to a salesperson.

That means that the work is still the property of the artist when the commercial gallery shows it and puts it up for sale; the gallery pays the artist. But what happens if there are money problems with a gallery? The artist is always the last person to be paid; rent, hydro, and whatever else have to be paid first, before the artist. If there is a bankruptcy, the artist becomes a creditor at the end of the line.

What we want at the federal level is recognition in the Bankruptcy Act of the status of the artist who has works on consignment, because the art market in Canada is based almost entirely on consignment of works, and that is not recognized in the Bankruptcy Act.

We do not want more protection than ordinary people, but at least the same level as employees, like wages that must be paid in case of bankruptcy: in short, what is owed to the artists.

Mrs. Roy-Arcelin: Do you have other recommendations about Bill C-7?

Mr. Graham: We had many recommendations concerning the status of the artist. We can go back to this committee's recommendations in December 1990 or 1989.

Here, for example, we have recommendation 9; the problem of bankruptcy is not addressed in it. In recommendation 10, we have the creation of an account for artists for income tax purposes. That is another means of dealing with income tax problems, given the fluctuations in income. I could also mention proposed recommendation 7 on the status of the artist, with a target plan for fair compensation. The bill does not refer to the same thing.

Recognition of the importance of the artist is not the same thing as recognition of a principle.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie beaucoup d'avoir apporté ces précisions. Vous avez fort bien fait ressortir, pour nous, l'importance de comparer le projet de loi 90 du Québec avec le projet de loi actuellement à l'étude. Je crois que l'on pourrait demander au ministère des Communications de procéder à l'évaluation pour nous. C'est le troisième. . .

M. Graham: Le projet de loi 78 également. Il y a au Québec deux mesures législatives portant sur le statut de l'artiste.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup. Le ministère des Communications doit avoir effectué cette évaluation. Sinon, il aurait dû le faire. Je crois que nous demanderons, par l'entremise du greffier ou de notre directeur de recherches, qu'une telle évaluation nous soit présentée. Cela rendra d'autant notre travail plus efficace.

Je me demande si je puis poursuivre dans la même veine que ma collègue, M^me^ Roy-Arcelin. Au sujet du projet de loi 90 du Québec, que je n'ai pas sous les yeux, vous ai-je entendu dire qu'il y est question de la Loi sur la faillite et la

[*Texte*]

in a shop for sale...it is there on consignment, and I understood you to say they are at the bottom of the protected list. In other words, they don't even get employee status under bankruptcy protection. But was any protection put into the status-of-the-artist legislation, either Bill 78 or Bill 90 in Quebec, that could inspire an amendment we might bring to the minister for his consideration so you would feel some sense of identification and protection for visual artists under this particular bill?

Mr. Graham: In Bill 78 in Quebec there are provisions, but they are not specifically bankruptcy provisions. They are legislative provisions under commercial law. One of them prevents a commercial dealer from using a work of art as a guarantee against another debt when it's on consignment.

The Vice-Chairman (Mrs. Finetone): I'm being quite specific in my questions so we can have some helpful direction from you. In the sense in which this bill has been conceived, which is as a bill that enables the organization of artists in a negotiating agreement and with a tribunal, if the bill is for artists and for art organizations or collectives, as you are recognized to be under the Copyright Act, is there something we can bring to this bill that will effectively not only interpret the artist as an independent contractor, which can be effective and helpful for you, but flowing from that, under an independent contractor, is there some protection we could put in here (a) under bankruptcy, and (b) in terms of any of the health concerns you enumerated earlier in your response?

Mr. Graham: To be very specific about this legislation, without adding a separate clause, I don't see how a lot of these concerns will be addressed in this particular bill in a quick fashion. From a federal perspective, I think the best place to deal with bankruptcy protection is under the Bankruptcy Act. Revisions are going on in the Bankruptcy Act dealing with the protection of employees' wages. In speaking to Consumer and Corporate Affairs, I understand this is already well under way. Any revisions dealing with artists' work on consignment would have to come later.

I think this type of thing has to be parallel to this legislation. But without making specific references to the Bankruptcy Act and amendments to the Bankruptcy Act in this legislation, which would then have to go before the finance committee, etc., as well, I don't see the place to put it in this legislation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's because you were talking about interprovincial. Once it touches interprovincial areas of consideration—

Mr. Graham: It comes under federal jurisdiction.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): —it comes under federal jurisdiction. This law is to give direction from a federal perspective to the individual provinces, which should be picking up and passing laws that would be complementary to the federal law in that regard.

[*Traduction*]

protection des artistes visuels dont les oeuvres sont en vente dans un magasin... ou en consignation. Et je vous ai entendu dire que ces artistes se trouvent au bas de la liste des prestations protégées. Autrement dit, ils n'ont même pas le statut d'employés en ce qui a trait à la protection prévue dans la Loi sur la faillite. Mais a-t-on prévu dans la Loi sur le statut de l'artiste une protection quelconque, soit dans le projet 78, soit dans le projet 90 au Québec, qui pourrait inspirer un amendement que nous pourrions soumettre à l'attention du ministre, de manière à sentir une certaine reconnaissance et une certaine protection pour les artistes visuels sous le régime de ce projet de loi en particulier?

M. Graham: Le projet de loi 78 au Québec contient des dispositions, mais elles n'ont pas précisément trait à la faillite. Ce sont des dispositions législatives relevant du droit commercial. L'une d'elles interdit à un commerçant d'utiliser une oeuvre d'art comme garantie contre une autre dette lorsque l'oeuvre est en consignation.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je pose des questions très précises pour que vous puissiez nous orienter utilement. Dans le sens où ce projet de loi a été élaboré, c'est-à-dire en tant que projet de loi qui permet le regroupement d'artistes sous le régime d'un contrat de travail et la constitution d'un tribunal, si le projet de loi vise les artistes et les associations d'artistes, tel que vous êtes reconnus sous le régime de la Loi sur le droit d'auteur, y a-t-il quelque chose qu'on puisse ajouter qui fera de l'artiste plus qu'un entrepreneur indépendant, ce qui peut être utile et efficace pour vous, et qu'à partir de là, il y ait une protection que nous pourrions insérer ici a) en ce qui a trait à la faillite et b) à toutes les craintes relatives à la santé que vous avez énumérées plus tôt.

M. Graham: Pour être précis relativement à cette mesure législative, sans ajouter un article distinct, je ne vois pas comment on pourra rapidement s'occuper de ces problèmes dans ce projet de loi. Du point de vue fédéral, je crois que c'est dans la Loi sur la faillite qu'il convient le mieux de parler de protection en cas de faillite. On procède, à l'heure actuelle, à la révision de la Loi sur la faillite en ce qui concerne la protection des salaires des employés. Après avoir parlé à Consommation et Corporations, je crois comprendre que le travail est déjà bien amorcé. Toute révision portant sur les oeuvres artistiques en consignation devrait suivre.

Ce genre de choses, selon moi, doit se faire parallèlement à cette mesure législative. Sans faire de renvoi précis à la Loi sur la faillite et aux modifications faites à celles-ci, dans ce projet de loi qui devra ensuite être renvoyé au Comité des finances, etc., je ne vois qu'il y ait place pour insérer une telle disposition dans cette mesure législative.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est parce que vous parliez de domaines interprovinciaux. Dès que cela touche de tels domaines...

M. Graham: Il s'agit d'une compétence fédérale.

La vice-présidente (Mme Finestone): ...en effet. Ce projet de loi vise à orienter, d'un point de vue fédéral, les diverses provinces qui devraient élaborer et adopter des lois qui viendraient compléter la loi fédérale à cet égard.

[*Text*]

You were referring to the status-of-the-artist legislation this committee presented as a second report to the House of Commons in December 1990—I think that's what you were referring to—where we talked about income-averaging and a series of other issues: unemployment insurance and bankruptcy control. Is there anything that you feel is absent in this particular bill that would be helpful—and I want to deal directly with you on paragraph 4.(2)(c). Is there any other aspect of this bill that can be enabled and improved, from your point of view, besides the nomination of members or an advisory committee to the minister with respect to proper nominations to the tribunal?

• 1030

Mr. Graham: If there was one thing I would like to see amended in this bill more than anything else, it would be the recognition of the principle of payment for public use rather than this wishy-washy wording about recognizing the importance of artists.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You're talking about paragraph 2.(e)?

Mr. Graham: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We have made a recommendation in this committee—I believe it was last week—and it doesn't seem to fit too well in here, but there's a Canada Council bill that will be coming in as we do a revision and look to the amalgamation of the Social Sciences and Humanities Research Council with Canada Council. The recommendation is that such a revision would fall under the Canada Council Act, so that there would be a public lending right commission that would have a sense in law. Is that what you're referring to? That would then look after the lending rights?

Mr. Graham: That is part of what I am referring to. If you think of the principle completely in terms of public lending right as it now stands, that may address the public lending right question by putting it in the new Canada Council Act.

But I think the principle of payment for public use goes beyond hat. It is not simply the public lending right, although that's the general thinking. The public lending right exists. It is a line item in the budget, but it has no legislative authority. I would like to see the principle recognized inasmuch that if the federal government recognizes the principle, provincial and municipal governments may follow suit.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So where would you see that?

Mr. Graham: Right there. Simply that we recognize the principle of payment for public use. It is a principle. It is paragraph 2.(e). You just have to change—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In other words, you're looking at paragraph 2.(e), and you are suggesting that in place of the language that is presently there, the importance to artists that they be compensated for the public lending of their works, that you would see that the principle—

[*Translation*]

Vous vouliez parler de la Loi sur le statut de l'artiste que ce comité a présentée en tant que deuxième rapport à la Chambre des communes en décembre 1990—je crois que c'est ce à quoi vous faisiez illusion—où nous avons parlé d'étalement du revenu et de diverses autres questions: l'assurance-chômage et le contrôle de la faillite. À votre avis, manque-t-il quelque chose d'utile dans ce projet de loi? D'ailleurs, je veux vous poser une question directe au sujet de l'alinéa 4.(2)c). À votre avis, ce texte de loi comporte-t-il d'autres aspects qui pourraient être améliorés, abstraction faite de la nomination d'un comité consultatif chargé d'aider le ministre à choisir les meilleurs candidats au tribunal?

M. Graham: Ce projet de loi a une caractéristique que je voudrais voir modifiée plus que toute autre; c'est-à-dire que je voudrais que l'on reconnaisse le principe du paiement pour utilisation publique et que l'on retire cette disposition mal libellée sur la reconnaissance de l'importance des artistes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous parlez de l'alinéa 2.e)?

M. Graham: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Votre comité a fait une recommandation—la semaine dernière, je crois—qui n'est peut-être pas la plus indiquée ici; néanmoins, un projet de loi sur le Conseil des arts du Canada sera présenté lorsque nous reconsidérerons la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et du Conseil des arts du Canada. Cette recommandation propose que le réexamen soit fait aux termes de la Loi sur le Conseil des arts du Canada, de manière à ce qu'une commission du droit de prêt public soit reconnue dans la loi. Est-ce de cela dont vous voulez parler? Cela réglerait-il le problème des droits de prêt public?

M. Graham: C'est en partie de cela que je veux parler. Si vous envisagez le principe sous le seul angle du droit de prêt au public tel qu'il existe à l'heure actuelle, le fait de le prévoir dans la nouvelle Loi sur le Conseil des arts du Canada pourrait régler la question du droit de prêt public.

Mais le principe du paiement pour utilisation publique va plus loin que cela. Il ne s'agit pas simplement du droit de prêt au public, bien que cela soit l'idée générale. Le droit de prêt public existe. C'est un article d'exécution dans le budget, mais il n'est pas reconnu dans les lois. Je voudrais que le gouvernement fédéral le reconnaisse, car dans ce cas, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales pourraient lui emboîter le pas.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et où consacreriez-vous ce principe dans le projet de loi?

M. Graham: Ici-même. Il suffirait de reconnaître le principe du paiement pour utilisation publique. C'est un principe. Ce serait à l'alinéa 2.e). Il suffirait de changer...

La vice-présidente (Mme Finestone): Autrement dit, vous proposez de remplacer le libellé actuel de l'alinéa 2.e) qui fait état de l'importance pour les artistes d'être indemnisés pour le prêt public de leurs oeuvres, par un autre qui reconnaîtrait le principe...

[*Texte*]

Mr. Graham: Of payment for public use.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Of payment.

Mr. Graham: The Government of Canada recognizes—then paragraph 2.(e) would read—"the principle of payment for public use of artistic works".

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. That's very interesting.

Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Just piggy-back on that, Madam Chairperson, would that read just as well if it recognized the principle of fair compensation to artists for their creative work, or words to that effect?

Mr. Graham: I think it had to read, "principle of payment for public use" or "fair compensation to artists for the use of their work in a public situation". I wouldn't want to tie it to the public lending right. I would want to see it as a general principle.

Mr. Bird: We've already discussed that, Madam Chairperson—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We're looking for language, and I think among a few of the witnesses we will perhaps find the language that would accommodate the idea and the need behind the language.

Mr. Graham: I do understand that there was a concern of Treasury Board that they did not want to make any financial commitments with the wording. They were worried that if the wording dealt with principles the government at one point may be held responsible for it.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Would you like to pursue that, Bud?

Mr. Bird: Well, I think we've discussed that paragraph 2.(e) several times. I don't have my bill in front of me—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Is it together, though?

Mr. Bird: I detect that there is a consensus about that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Bud, you're supposed to smile.

Mr. Bird: I'm smiling. That was my normal look. Is that not happy?

Mrs. Clancy: But it's not a smile.

Mr. Bird: Oh, I'm sorry about that. Mr. Graham, welcome. I just arrived to take a little abuse here.

I think there is a consensus among us that those lending rights words compromise the statement of principle and restrict it dramatically. I'm not sure what the best words are, Madam Chairperson, but I think that certainly we're aiming in the direction of recommending an amendment there.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much. It is Mrs. Clancy's turn.

[*Traduction*]

M. Graham: Du paiement pour utilisation publique.

La vice-présidente (Mme Finestone): . . .du paiement.

M. Graham: La disposition prévoirait alors ce qui suit: le gouvernement du Canada reconnaît 2.e) «le principe du paiement pour l'utilisation publique d'oeuvres artistiques».

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie. C'est une idée très intéressante.

M. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Sur la même lancée, madame la présidente, cette disposition serait-elle aussi efficace si elle reconnaissait le principe du versement à l'artiste d'une juste indemnité au titre de leur travail de création, ou quelque chose du genre?

M. Graham: Je crois qu'il faudrait qu'elle contienne les expressions «principe du paiement pour utilisation publique» ou «versement d'une juste indemnité aux artistes pour l'utilisation publique de leurs oeuvres». À mon avis, il ne faudrait pas lier cette question à celle du droit de prêt public. Il faudrait que cela demeure un principe général.

M. Bird: Nous avons déjà discuté de cela, madame la présidente. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous cherchons un libellé, et je crois que quelques-un de nos témoins sauront nous en ont suggéré un propre à rendre l'idée et à répondre au besoin que l'on essaie d'exprimer.

M. Graham: Je crois savoir que le Conseil du Trésor ne veut pas que le libellé lui impose des engagements financiers. Le Conseil craint que si l'on fait état de principes, le gouvernement pourrait, un jour, devoir en assumer la responsabilité.

La vice-présidente (Mme Finestone): Avez-vous quelque chose à dire sur ce point, Bud?

M. Bird: Nous avons déjà discuté de l'alinéa 2.e) plusieurs fois. Je n'ai pas le projet de loi. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais cette suggestion cadre-t-elle avec ce qui a été dit jusqu'à maintenant?

M. Bird: Il me semble percevoir un consensus à ce sujet.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous êtes censé sourir, Bud.

M. Bird: Mais je souris. C'était mon air habituel. N'ai-je pas l'air heureux?

Mme Clancy: Mais vous ne souriez pas.

M. Bird: Je suis navré. Monsieur Graham, je suis heureux que vous soyez avec nous. Je suis arrivé juste à temps pour qu'on me décoche quelques flèches.

Je crois que les membres du comité s'entendent sur le fait que le libellé garantissant les droits de prêt réduiraient considérablement la portée de la déclaration de principe. Je ne saurais vous dire quelle est la meilleure formulation à utiliser, madame la présidente, mais je suis presque certain que nous allons recommander que cette disposition soit amendée.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie beaucoup. À vous, madame Clancy.

[*Text*]

Mrs. Clancy (Halifax): Thank you, Madam Chair. Welcome, Mr. Graham. I apologize for being late. I was caught up on the telephone, in a net almost.

With regard to possible other changes to the bill, clause 3 of this bill is a statement of policy. There are two points that may be missing. The first is the right to employment equity. As you may be aware, the Broadcasting Act contains a clause to encourage equitable participation by a reflection of aboriginal peoples, cultural minorities, and women in culture and communciations programming and employment.

• 1035

Do you think there should be a similar statement in clause 3?

Mr. Graham: I don't know if it should be a statement worded in such a way, but I think there could be a possibility for an inclusion of statement that recognizes the right to expression, and you put in "without discrimination" under that.

Mrs. Clancy: It's not quite the same thing, though.

Mr. Graham: Are you talking about an anti-discrimination or an affirmative action?

Mrs. Clancy: No, we're not. There's a difference between an anti-discrimination clause. Effectively, anti-discrimination is covered. You don't need to put anti-discrimination in this bill because either by provincial human rights acts, the Canadian Human Rights Act or, indeed, the Charter, your anti-discrimination is covered.

Employment equity is a step beyond anti-discrimination. I am not trying to influence your answer, but my own view is that given our very diverse cultural heritage in this country, if we do not enshrine employment equity, if our cultural endeavours don't reflect the reality of the Canadian populace, then how really cultural are they? That's effectively where I'm basing this question.

It's not a question of non-discrimination, because if you were to put on some program or a play or whatever in the cultural purview that was discriminatory, I think you know as well as I do that very quickly there would be public response, and depending on the legislation that covered it, there would probably be some response in the way of the human rights acts as well.

Mr. Graham: Again, I am representing artists, and we don't deal with questions of employment equity because, for the most part, we are not employed. We are self-employed. If you look in the information kit, there should be a publications list. We've done studies of things such as the purchase of works by museum juries via-à-vis the participation of women on the juries, and we have done direct correlations to the fact that if you don't have the juries adequately represented, then in turn... We have done those studies. We have pressured over the years for these types of things. We have dealt with them at professional associations.

[*Translation*]

Mme Clancy (Halifax): Je vous remercie, madame la présidente. Monsieur Graham, bienvenue parmi nous. Je m'excuse d'être en retard. J'ai été retenue par un appel téléphonique que j'ai n'ai absolument pas pu écourter.

À propos des autres dispositions du projet de loi qu'il serait possible d'amender, il y a l'article 3 qui énonce la politique du gouvernement. Il se peut qu'il y manque deux choses: premièrement, le droit à l'équité en matière d'emploi. Comme vous le savez peut-être, il y a dans la Loi sur la radiodiffusion un article visant à encourager la participation équitable des peuples autochtones, des minorités culturelles et des femmes dans les programmes et les emplois relevant de la culture et des communications.

Êtes-vous d'avis qu'il devrait y avoir une précision semblable à l'article 3?

M. Graham: Je ne sais pas si l'intention devrait être formulée ainsi, mais je pense qu'on pourrait certainement inclure quelque chose reconnaissant le droit à l'expression et, dans cette déclaration, préciser «sans discrimination».

Mme Clancy: Ce n'est pas tout à fait la même chose.

M. Graham: Parlez-vous d'une mesure contre la discrimination ou d'une action positive?

Mme Clancy: Non, c'est différent. La discrimination est déjà couverte. C'est inutile de le mentionner dans ce projet de loi, parce qu'elle est déjà traitée soit dans les lois provinciales sur les droits de la personne, soit dans la Loi canadienne sur les droits de la personne, soit dans la Charte même.

L'équité en matière d'emploi est une étape qui va au-delà de la discrimination. Je ne cherche pas à influencer votre réponse, mais je pense que, compte tenu de notre patrimoine culturel très diversifié au Canada, si nous n'officialisons pas l'équité en matière d'emploi, si nos entreprises culturelles ne sont pas un miroir de la population canadienne, dans quelle mesure alors sont-elles réellement culturelles? C'est là que se situe ma question.

Ce n'est pas une question de non-discrimination, parce que si vous créez un programme ou montez une pièce ou toute autre activité culturelle de nature discriminatoire, vous savez aussi bien que moi que le public réagirait très rapidement et qu'on invoquerait aussi une loi quelconque sur les droits de la personne.

M. Graham: Je répète que je représente les artistes. Nous ne nous arrêtons pas aux questions de l'équité en matière d'emploi, pour la bonne raison surtout que nous ne sommes pas des employés; nous sommes des travailleurs autonomes. Si vous regardez dans la pochette d'informations, vous devriez trouver une liste de publications. Nous avons étudié des choses comme l'acquisition de travaux par des comités de musée, par rapport à la participation des femmes faisant partie de ces comités, et nous avons établi une corrélation directe entre le fait que si vous n'avez pas suffisamment de représentation sur ces comités, alors... Nous avons mené ces études. Nous avons fait des pressions depuis des années dans ce sens. Nous en avons parlé aux associations professionnelles.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: I'm sure you have. I'm not trying to brow-beat you here, but I think we're missing the point. Although you may well say that you don't deal with employment equity because you're not employed, you are employed from time to time. Indeed, that is really the whole purpose and sense of this act, how to deal with the status of the artist when you are employed.

What I'm saying—I am wearing my associate critic's hat for culture and communications and my hat for status of women, and I also sit on the employment equity review committee at the moment—is that when you're drafting legislation you are trying to cover as many possibilities and scenarios as possible. What we're talking about in clause 3 is statements of policy. Does your group support the principle of employment equity via-à-vis women, cultural groups, visible minorities, etc.? Thus, would you be supportive of an inclusion of a policy statement to that effect in this bill?

Mr. Graham: Our group has been on record as supporting equity of women, of minorities, etc. Our group has a hard time, because we are self-employed, we employ ourselves—

Mrs. Clancy: Yes, I understand.

Mr. Graham: I can't speak of the group's commitment to employment equity. The principle of equality in treatment has always been. . .and if that's what you're getting at, yes.

Mrs. Clancy: Okay. It's not quite what I'm getting at, but I guess if your group has no policy on the specific, I can't ask you to give it. I would hope that your group would address this, the point being, one would hope in a better world, that new legislation always contemplates the kind of co-operation one hopes would exist at some point between the creators of culture and those people who might hire you to present your creative works. One would hope there would be a willingness to deal with these particular issues and, indeed, a commitment that your group would not be a roadblock to issues of this matter.

• 1040

Mr. Graham: I am sure our group would never be a roadblock to this. I am just saying that we are not in the situation of dealing with producers. We deal with museums. We deal with commercial galleries. We have always fought discrimination in those areas. As I stated at the beginning, this bill deals mainly with professional relationships in the performing arts, but we are talking about actors and so on, and part of the problem—

Mrs. Clancy: While it does, I think it can contemplate situations for visual artists vis-à-vis art galleries, the mounting of shows, etc. I think there is a place for employment equity there as well.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Je n'en doute pas. Je ne cherche pas à vous prendre en défaut, mais je pense que nous passons à côté de la question. Vous pouvez bien dire que vous ne vous occupez pas de l'équité en matière d'emploi parce que vous n'avez pas d'emploi, mais il reste que vous en avez à l'occasion. Et c'est justement là l'intention et l'esprit de cette loi; c'est de considérer le statut de l'artiste lorsqu'il a effectivement un emploi.

Ce que je dis—je porte le chapeau de porte-parole adjointe pour la culture et les communications et le chapeau pour la condition féminine et je fais aussi partie en ce moment du comité d'étude sur l'équité en matière d'emploi—, c'est que lorsqu'on rédige une loi, on essaie d'y prévoir le maximum de possibilités et de scénarios. À l'article 3, nous parlons de fondements de la politique. Est-ce que votre groupe appuie le principe d'équité en matière d'emploi à l'égard des femmes, des groupes culturels, des minorités visibles, etc.? Êtes-vous d'accord pour qu'on inclue un énoncé de politique dans ce sens dans le projet de loi?

M. Graham: Il est bien connu que notre groupe défend l'équité pour les femmes, les minorités, etc. Notre groupe n'a pas la vie facile, étant donné que nous sommes des travailleurs autonomes. . .

Mme Clancy: Oui, me comprends.

M. Graham: Je ne peux pas parler au nom du groupe et dire qu'il est voué à l'équité en matière d'emploi. Le principe de l'égalité de traitement a toujours été. . .et si c'est là votre définition, eh bien c'est oui.

Mme Clancy: Bon, ce n'est pas tout à fait ce que je cherchais, mais j'imagine que si votre groupe n'a pas de politique arrêtée sur le sujet, je ne peux pas vous demander d'en créer une. J'ose espérer que votre groupe s'intéressera à cette question, le but étant, dans une société, espérons-le, meilleure, qu'une nouvelle loi envisage toujours la sorte de collaboration que l'on souhaiterait voir exister entre les créateurs de la culture et les personnes qui pourraient vous engager pour présenter vos créations. On voudrait bien percevoir une volonté de régler ces questions particulières et déceler, de la part de votre groupe, un engagement à ne pas faire obstacle à la solution de ces questions.

M. Graham: Je suis persuadé que notre groupe ne voudrait jamais faire obstacle à cela. Je dis seulement que nous ne sommes pas en mesure de traiter avec les producteurs. Nous faisons plutôt affaire avec les musées, les galeries commerciales. Nous nous sommes toujours opposés à la discrimination dans ces domaines. Comme je le disais au début, ce projet de loi porte surtout sur les rapports professionnels dans le domaine des arts du spectacle, mais il s'agit d'acteurs, etc., et le problème tient en partie. . .

Mme Clancy: D'accord, mais je pense qu'il peut aussi servir dans des situations mettant en rapport des visualistes avec des galeries d'art, l'organisation d'expositions, etc. Je pense qu'il y a aussi une place pour l'équité en matière d'emploi dans ce domaine.

[*Text*]

Mr. Graham: For example, we have records on policies of assuring gender equality and so on in juries and this type of thing. These are all policies of our organization.

Mr. Bird: Mr. Graham, I was interested in what you said about the bill in general. You said to us earlier—I guess in testimony last fall, in our hearings with respect to national unity—that the bill is more a labour relations kind of bill than a status-of-the-artist bill. That has troubled me and members of our committee. If this is repetitious, Madam Chair or Mr. Graham, please forgive me, but are there significant additional sections you feel should go in this bill that would be timely now? I read where you say we should pass the bill and go on to other things, but sometimes there is no time like the present. In broad terms, what other sections would you add?

Mr. Graham: I guess when we as creative artists started thinking of status-of-the-artist legislation, we were largely thinking in terms of the Artists' Code, which had very clear statements of principle at the beginning. It is recognized in law that artists have the fundamental right to freedom of expression, that artists enjoy the right of association, that artists enjoy the means to assure reasonable livelihood and so on.

There was a lot of statement of principle. Yes, they may have been motherhood or parenthood statements, but they seemed to go beyond what we are seeing in the bill. If we try to appeal to one of these what is mainly the preamble to the bill to try to better the status of visual artists, there is very little left there for us. I suppose we could go back to the Artists' Code and put the statements of fundamental principles of the Artists' Code somewhere in there.

Mr. Bird: Would you suggest that clause 2 be expanded? It is a statement of principle. There are five principles listed. Could those be amplified dramatically to encompass many of the provisions of the Artists' Code? Would that be effective?

Mr. Graham: That would probably be the place to do it. I am quoting here from the Artists' Code, the fundamental principle, and this may answer some of Ms Clancy's concerns:

> the dignity and respect accorded to the artistic profession, as well as the support and encouragement provided by governments, will not be limited by gender, race, ethnic origins, sexual preference or the physical ability of the individual.

In paragraph (h): "indigenous artists will receive the same treatment and support as artists from other communities". This was emphasized several times in those principles.

[*Translation*]

M. Graham: Nous avons, par exemple, des politiques visant à assurer l'égalité des sexes dans la composition des jurys et de choses de ce genre. Ce sont toutes là des politiques de notre association.

M. Bird: Monsieur Graham, j'ai trouvé particulièrement intéressant ce que vous avez dit au sujet du projet de loi en général. L'automne dernier, je pense, au cours de nos audiences sur l'unité nationale, vous nous avez dit que ce projet de loi ressemble davantage à une mesure législative touchant les relations de travail qu'à un texte de loi visant à définir le statut de l'artiste. Cela m'a particulièrement troublé, ainsi que certains membres de notre comité. Si cela vous paraît répétitif, madame la présidente ou monsieur Graham, je m'en excuse, mais y a-t-il selon vous des articles importants qu'il y aurait d'ajouter en ce moment à ce projet de loi? J'ai lu dans votre document que vous voudriez que nous adoptions le projet de loi et que nous passions à autre chose, mais parfois, il vaut mieux ne pas remettre à plus tard ce que l'on peut faire maintenant. En général, qu'ajouteriez-vous au projet de loi?

M. Graham: En tant qu'artiste créateur, quand nous avons commencé à penser à une loi sur le statut de l'artiste, nous nous inspirions en grande partie du Code canadien des artistes qui comporte des énoncés de principes très clairs au début. Dans la loi, on reconnaît aux artistes le droit fondamental à la liberté d'expression, le droit d'association, le droit de bien gagner leur vie, etc.

Le Code canadien des artistes renferme de nombreux énoncés de principes. Oui, il s'agit peut-être d'énoncés que l'on peut considérer comme étant particulièrement paternalistes, mais ils semblent aller beaucoup plus loin que ceux que l'on trouve dans ce projet de loi. Si l'on considère les principes que l'on pourrait invoquer pour améliorer la condition des visualistes, ce qu'on trouve surtout dans le préambule du projet du loi, il faut admettre qu'il n'y en a que très peu. On aurait peut-être avantage à reprendre les principes fondamentaux énoncés dans le Code canadien des artistes.

M. Bird: Proposeriez-vous que l'on élargisse l'article 2? On y énonce déjà cinq principes. Pourrait-on les élargir suffisamment pour qu'ils regroupent un grand nombre des principes du Code canadien des artistes? Cela pourrait-il faire l'affaire?

M. Graham: Ce serait probablement une bonne idée. Je cite le Code canadien des artistes, le principe fondamental, et cela peut peut-être calmer un peu les inquiétudes de M^me^ Clancy:

> La dignité et le respect accordés à la profession artistique ainsi que le soutien et l'encouragement offerts par les gouvernements, ne seront pas limités par le sexe, la race, les origines ethniques, la préférence sexuelle, ou l'habileté physique de la personne en cause.

À l'alinéa h), on peut lire que les artistes indigènes seront traités de la même façon que les artistes de soutien d'autres collectivités. Cela revient plusieurs fois dans ces principes.

[*Texte*]

• 1045

I do see where you come from as legislators. When you have a principle that it is recognized in law that artists enjoy the means to assure a reasonable livelihood and a safe working environment, to recognize that as a principle in law usually means that you have to make some commitment to see that through.

I think those are largely the reasons why, in the drafting of this legislation, these were left out. The minute you recognize that principle, I think the government, the Department of Communications and so on, have to take a serious look at how they can assure that.

Mr. Bird: As you know, most of us have been troubled about this piece of legislation that its substance doesn't seem to sustain its title. It talks about recognizing the status of the artist, but it becomes a Department of Labour or a Minister of Labour labour relations code.

I suggest we should ask our legal adviser, who is at the table, and the Department of Communications, to examine this Canadian Artists' Code and give us a considered response as to why they should not more fully include these principles in the principles section of it so that it becomes more substantively an artist bill.

Mrs. Clancy: Following the chairman's statement I have had a real problem with this. Bud, you will remember that once early on when Russ MacLellan, who is our justice critic, subbed for me, he brought that up. He has a problem with it.

My own basic response is that if we are going to have a status-of-the-artist bill it should be under the department that is most closely concerned with the production of cultural matters. It should not be some sort of hybrid that gives rise to a turf war between two different departments. If it's going to be under the Department of Labour, why isn't it just under the Canada Labour Code? If we need a special bill—and I think we do—then it should be under Communications. I would like to see some response on that.

Mr. Graham, with respect to non-discrimination, would you support a non-discrimination clause in this bill, particularly one that stated the rights of the artist to equal protection and equal benefit of the law without discrimination, and in particular without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age, sexual orientation, or mental or physicial disability?

Mr. Graham: I find no problem with that.

Mr. Bird: Madam Chair, I think that is a good suggestion.

Does our solicitor at the table have any major comments to offer right now about this Artists' Code with respect to amplifying the principles of the bill?

[*Traduction*]

Je vois ce qui vous motive, en tant que législateur. Lorsqu'on énonce un principe qui veut que l'on reconnaisse dans la loi que les artistes aient la possibilité de bien gagner leur vie et de travailler dans un milieu sûr, cela signifie habituellement qu'il faut s'engager à veiller à cela.

Je pense que ce sont en grande partie les raisons pour lesquelles on n'a pas énoncé ces principes dans le projet de loi. En le faisant, le gouvernement, le ministère des Communications et d'autres devraient alors examiner avec sérieux la façon d'en assurer la réalisation.

M. Bird: Comme vous le savez, la plupat d'entre nous ont exprimé l'avis que ce que renferme le projet de loi n'en justifie pas le titre. On y reconnaît, bien sûr, le statut de l'artiste, mais c'est, en réalité, une espèce de Code de relations de travail pour le ministère ou le ministre du Travail.

Nous devrions demander à notre conseiller juridique, ici présent, et aux représentants du ministère des Communications, d'examiner ce que renferme le Code canadien des artistes et de nous dire pourquoi on ne pourrait pas inclure les principes qu'il énonce d'une manière plus complète dans l'article 2 de ce projet de loi, de manière à ce que ce projet de loi protège vraiment les artistes.

Mme Clancy: Suite à la déclaration du président, cela m'a posé un véritable problème. Bud, vous vous souviendrez que lorsque Russ MacLellan, notre porte-parole en matière de justice, m'a remplacée, il a soulevé cette question. Il n'est pas tout à fait d'accord là-dessus.

Personnellement, je pense qu'un projet de loi sur le statut de l'artiste devrait être placé sous l'égide du ministère dont la vocation le rapproche plus des activités culturelles. Ce ne devrait pas être une espèce de projet de loi hybride qui risque de dégénérer en guerre de compétence entre deux différents ministères. S'il doit être régis par le ministère du Travail, pourquoi ne pas se contenter du Code canadien du travail, alors? Mais s'il nous faut un projet de loi spécial—ce dont je suis convaincue—son application doit être confiée au ministère des Communications. Je voudrais bien avoir une réaction à cela.

Monsieur Graham, au sujet de la non-discrimination, seriez-vous porté à appuyer l'insertion d'un article contre la discrimination dans ce projet de loi, un article qui énoncerait les droits de l'artiste à une protection égale et un avantage égal devant la loi, sans discriminiation, et particulièrement, sans discrimination fondée sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, ou la capacité mentale ou physique?

M. Graham: Je serais tout à fait d'accord.

M. Bird: Madame la présidente, je pense que c'est une bonne proposition.

Notre conseiller juridique a-t-il quelque chose d'important à nous dire au sujet des principes énoncés dans le Code canadien des artistes, que l'on pourrait ajouter à ce que l'on trouve déjà dans le projet de loi?

[*Text*]

Mr. Philippe Ducharme (Legislative Counsel, Office of the Law Clerk and Parliamentary Counsel): I don't know much about that. I will have to look into that. The only thing I can say regarding the title of the bill is that the bill mostly deals with labour. I see the declarations in clauses 2 and 3 mostly as a preamble, and the rest of the bill doesn't deal at all with that.

Mr. Bird: Then you are agreeing with the general comment that the title seems to be different from the substance of the bill. That seems to trouble us all, that there is a symbolic signal being flashed here that you lose when you read past clause 2.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I would like to suggest that the committee, in an in camera session with the law clerk, look at that Artists' Code. We dealt with that Artists' Code in this committee about three or four years ago. You cannot encompass everything that is in there, but I think there are a couple of measures that would make this bill not just a pretty package but would have substance when the court has to refer to its fundamental principles.

• 1050

I can see Mrs. Roy-Arcelin shaking her head yes in agreement with the observations you've made, Bud. Probably for all of us who've been sitting here, very uncomfortable—we've all been looking at that non-discrimination. Your particular Artists' Code covers that in language that we know your artists like. I'm willing to use language that reflects how artists feel. This language that Mrs. Clancy and I have been using comes out of the Charter of Rights and the study of the application of section 15. I know that Mary is very busy with the employment equity revisions, and I know that I did section 15. I guess you fall in love with the things you've worked hard on, but that doesn't mean that what you've done in your Artists' Code may not fit. The cloth had better be better tailored to the place we want to go.

Mr. Bird: Madam Chairman, I would like to say that we should also take note of Mr. Graham's encouragement to get this legislation done. He thinks it is a start.

Perhaps what we're faced with is this: can we, within a reasonable timeframe, embellish the status-of-the-artist substance of the bill, or should we see it as step one toward a larger bill to follow?

There doesn't appear to be any significant objection to the labour relations component of the bill. I don't see you objecting to that. It does address a segment of the cultural community.

What I'd like to suggest, Madam Chairman, is that we put the questions we've discussed this morning to the Department of Communications and ask them if they can more substantively address the status-of-the-artist component of the bill. Then we'll have to deal with whether we want to unduly delay it and debate it, or whether we'll proceed with this part of it.

[*Translation*]

M. Philippe Ducharme (conseiller législatif, Bureau des conseillers législatifs): Je ne sais pas vraiment de quoi il s'agit. Je vais devoir examiner la question. Tout ce que je peux dire, toutefois, au sujet du titre, c'est que ce texte de loi traite surtout du travail. Les déclarations qui sont faites dans les articles 2 et 3 sont, avant tout, un préambule et, dans le reste du projet de loi, rien ne se rapporte vraiment de tout cela.

M. Bird: Alors, vous êtes d'accord pour dire que le titre ne reflète pas le fond du projet de loi. C'est une question qui semble nous hanter tous. Il y a une espèce de signal symbolique qui est lancé au début du projet de loi et qu'on ne perçoit plus aussitôt qu'on dépasse l'article 2.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je proposerai que le comité examine avec notre légiste le Code canadien des artistes au cours d'une séance à huis clos. Nous l'avons d'ailleurs déjà fait au sein de ce comité il y a trois ou quatre ans. On ne peut évidemment tout mettre dans ce projet de loi, mais je pense qu'il y a une ou deux dispositions que l'on pourrait y ajouter et qui en feraient non seulement un bel ensemble de mesures, mais qui lui conféreraient certains éléments de fond si le tribunal doit un jour se reporter à ses principes fondamentaux.

Je vois M^me^ Roy-Arcelin qui fait signe qu'elle est d'accord avec vous, Bud. Je peux vous assurer que nous avons probablement tous examiné cette question de la non-discrimination. Votre Code canadien des artistes énonce ces principes d'une manière qui plaît particulièrement au groupe que vous représentez, nous le savons. Je n'ai rien contre l'utilisation d'un texte qui reflète davantage les sentiments des artistes. Les termes que Mary et moi avons employés sont tirés de la Charte des droits et de l'étude de l'application de l'article 15. Je sais que Mary est très occupée par les révisions que l'on entend apporter aux dispositions concernant l'équité en matière d'emploi et j'ai, pour ma part, rédigé l'article 15. Je suppose que l'on devient un peu amoureux des choses sur lesquelles on a tant travaillé, mais cela ne signifie pas que ce que vous avez fait dans votre Code canadien des artistes ne puisse pas convenir. Il faut que l'habit convienne à l'emploi.

M. Bird: Madame la présidente, il faudrait peut-être signaler l'encouragement de M. Graham à ce que cette loi soit adoptée. Il pense que c'est un début.

La question qui se pose est celle de savoir, si nous pouvons, dans un délai raisonnable, améliorer suffisamment la teneur du projet de loi sur le statut de l'artiste, ou si nous devrions plutôt le considérer comme une première étape vers un projet de loi plus vaste.

Personne ne semble vraiment contester l'élément relations de travail du projet de loi. Vous ne semblez pas avoir d'objections à cet égard. Il tient bien compte d'un segment de la collectivité culturelle.

Ce que je proposerais, madame la présidente, c'est de transmettre les questions dont nous avons discuté ce matin aux fonctionnaires du ministère des Communications, en leur demandant s'ils ne pourraient pas étoffer davantage l'élément relatif au statut de l'artiste. Puis, nous verrons si nous voulons en retarder indûment l'adoption et en débattre, ou si nous adopterons tout simplement cette partie du projet de loi.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: Just to add to that, I think it's this whole business about the hybrid aspect of the bill that we're all concerned about.

I would also like to know if René or our legal consultant can tell us whether there is any other statute or anything else that might come under this sort of hybrid situation. Off the top of my head, I doubt that there is. However, I think we should start as we mean to go on. I don't like the hybrid nature and I suspect the rest of you don't as well. Although we want to see this bill passed for the good things, I think we have to get it in its absolutely right context in the beginning. I think that's the problem—the context is blurred.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The way we felt this could be assured of that mix... I think the saw between labour and communications is one that we will not be able to change. Given the realities, I think we ought to deal with practicalities and try to get through this thing as quickly as we can.

However, we can undertake actions that might improve this bill. One of them is to ensure that the members of that tribunal properly reflect a knowledge and an understanding of the difference between the Canada Labour Code and the Canada labour act, and the reason why Mr. Masse, Flora MacDonald and now Perrin Beatty have wanted to move in this direction—so that there's a better relationship between the reality of this artistic world and that of the ordinary worker.

We've been recommending that changes be made to clause 4, the mandate of the status-of-the-artist council, that would give it the teeth to ensure that nominations to the tribunal can be carefully scrutinized and advice can be given to the Minister of Communications, and that this advice will be taken by both the Minister of Communications and the Minister of Labour.

I think the same thing could be envisaged for the naming of new people to the Canadian Council on the Status of the Artist itself, when it can list criteria for the naming of people to sit on this tribunal who reflect the broad spectrum of interest and concerns, and further, that their report be tabled in the House of Commons so that it becomes a report in the public domain and allows for constuctive overview, so we will know where we're at with this particular form of legislation.

• 1055

Mr. Bird: Are we going to ask the clerk or the research officer to query the Department of Communications for a response?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. I thought that was understood. As a matter of fact, that response should be to us for our meeting next Tuesday.

Mr. Bird: If possible.

Mrs. Clancy: All Mrs. Finestone's questions require a response.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If it were possible, because following hearing members of the bar, I presume we'd like to go to clause-by-clause consideration. That would be last of the hearings.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Je pense que c'est cet aspect hybride particulier du projet de loi qui nous préoccupe tous.

Je voudrais aussi savoir si René ou notre conseiller juridique peuvent nous dire si cet aspect hybride se retrouve aussi dans d'autres lois. À priori, j'en doute. Toutefois, je pense que nous devrions commencer quelque part si nous voulons aller plus loin. Je n'aime pas tellement le caractère hybride de ce projet de loi et je suppose que je ne suis pas la seule. Même si nous voulons qu'il soit adopté pour toutes sortes de bonnes raisons, je pense qu'il faut quand même le replacer dans son contexte véritable au départ. C'est là tout le problème—le contexte n'est pas clair.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je pense que nous ne parviendrons jamais à modifier les rapports entre le Travail et les Communications. Compte tenu des réalités qui existent, nous devrions nous montrer pratiques et tenter d'adopter ce projet de loi aussi rapidement que possible.

Cela ne veut toutefois pas dire que nous ne pouvons pas faire quelque chose pour l'améliorer. On pourrait faire en sorte que les membres de ce tribunal connaissent et comprennent bien la différence qui existe entre le Code canadien du travail et la Loi du travail, et la raison pour laquelle M. Masse, Flora MacDonald, et aujourd'hui, Perrin Beatty, ont tenu à s'orienter dans cette voie, de manière à ce que l'on comprenne bien les rapports qui existent entre la réalité du monde artistique et celle du travailleur ordinaire.

Nous avons recommandé que des amendements soient apportés à l'article 4, à la mission du Conseil canadien du statut de l'artiste, de façon qu'il ait le pouvoir de veiller à ce que les nominations au tribunal fassent l'objet d'un examen minutieux, que des conseils puissent être donnés au ministre des Communications et qu'ils soient suivis tant par le ministre des Communications que par celui du Travail.

Je pense que l'on pourrait aussi envisager d'apporter des modifications pour ce qui est de la nomination de nouveaux membres au Conseil canadien du statut de l'artiste, de manière à ce que celui-ci puisse énoncer des critères auxquels les membres de ce tribunal devront répondre, afin de refléter l'ensemble des intérêts et des préoccupations du milieu, et en outre, à ce que le rapport du Conseil soit déposé à la Chambre des communes pour qu'il tombe ainsi dans le domaine public et qu'on puisse en faire un examen constructif qui permettra de savoir où nous en sommes avec cette loi.

M. Bird: Allons-nous confier au greffier ou a notre chargé de recherches le soin de demander une réponse aux fonctionnaires du ministère des Communications?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. Je croyais que c'était entendu. Soit dit en passant, il faudrait obtenir cette réponse pour notre réunion de mardi prochain.

M. Bird: Si la chose est possible.

Mme Clancy: Toutes les questions de M^me^ Finestone nécessitent une réponse.

La vice-présidente (Mme Finestone): Dans la mesure du possible, car après avoir entendu les membres du barreau, je suppose que nous voudrons entreprendre l'étude article par article du projet de loi. Cela mettra un terme à nos audiences.

[*Text*]

I'm glad to see you, Mr. MacWilliam. Do you have a question you'd like to ask? If not, we going to wind up.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): No, Madam Chairman. My former colleague Simon was here, so I have not prepared—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We've had a bit of trouble and a very accommodating witness, so we finally have got things going.

Mr. MacWilliam: I will defer at this point.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Scott, welcome. Do you have any questions?

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): No, I pass, thanks, Madam Chair.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Graham, do you have any wind-up comments?

Mr. Graham: I'd just like to recap. First of all, I don't think you'll ever get away from the hybrid. The Copyright Act, for example, is a hybrid between the Department of Communications and the Department of Consumer and Corporate Affairs. Even we, as artists, will be the first to say we don't work in isolation and we know how other factors affect us and how the relationship works. So I don't think you can make the matter completely a matter for the Department of Communications.

That being said, I do think Bill C-7 should be seen as primarily an act respecting the professional relations between artists and the producers. I would like to keep the status-of-the-artist clause in the bill somewhere because we do need that clause to trigger the provinces. We have encountered resistance in trying to obtain legislation on provincial status of the artist outside Quebec and one of the big stumbling blocks is that we are told they will wait until the federal government passes the legislation and will then deal with what comes under provincial jurisdiction. As I've indicated, a lot of our problems occur in the commercial law sector, which is quite clearly under provincial jurisdiction.

We are making movement now to deal with the matter in Ontario and British Columbia, in particular. We feel that once the federal status of the artist law goes through, even though it's not everything we want, it will give us that extra leverage to get laws passed in the provinces. In particular, with Quebec now having status-of-the-artist legislation, if we can get Ontario and British Columbia to do so, although we're still not covering the whole country we will be covering areas where a lot of the transactions take place.

[*Translation*]

Je suis bien heureuse de vous voir, monsieur MacWilliam. Avez-vous une question à poser? Sinon, nous allons mettre fin à la réunion d'aujourd'hui.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Non, madame la présidente. Mon ancien collègue, Simon, était présent à la réunion. Je n'ai donc rien préparé. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous avons connu quelques difficultés et notre témoin s'est montré très compréhensif. Nous avons donc enfin pu procéder.

M. MacWilliam: Là-dessus, je m'abstiendrai.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur Scott, soyez le bienvenu. Avez-vous des questions à poser?

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Non, je passe, merci, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur Graham, avez-vous des observations à faire avant que nous terminions?

M. Graham: Je voudrais seulement récapituler un peu. Premièrement, je ne pense pas que vous parviendrez jamais à éliminer le caractère hybride du projet de loi. La Loi sur le droit d'auteur, par exemple, est une créature hybride dont la responsabilité est partagée entre le ministère des Communications et le ministère de la Consommation et des Corporations. Même nous, en tant qu'artistes, sommes les premiers à reconnaître que nous ne travaillons pas en vase clos et nous savons à quel point d'autres facteurs influent sur nous et comment fonctionnent les rapports entre les intéressés. Je ne pense donc pas que vous parveniez à tout faire relever du ministère des Communications.

Cela dit, je crois qu'il faudrait considérer le projet de loi C-7 comme portant avant tout sur les rapports professionnels entre les artistes et les producteurs. Je voudrais conserver l'article sur le statut de l'artiste quelque part dans le projet de loi, car nous en avons besoin pour rallier les provinces. Nous avons rencontré une certaine résistance en essayant d'inciter les provinces à adopter une loi sur le statut de l'artiste, sauf au Québec, et l'un des principaux problèmes, c'est, nous a-t-on dit, que l'on attendait que le gouvernement fédéral adopte une loi en la matière, pour qu'on puisse ensuite, dans une loi provinciale, s'attaquer aux aspects qui sont de compétence provinciale. Comme je l'ai mentionné, un grand nombre de nos difficultés sont engendrées par les lois à caractère commercial qui sont nettement de compétence provinciale.

Nous avons entrepris de discuter de la chose avec des fonctionnaires du gouvernement de l'Ontario et du gouvernement de la Colombie-Britannique, en particulier. Nous pensons que lorsque la loi fédérale sur le statut de l'artiste aura été adoptée, même si elle ne renferme pas tout ce que nous voulons, elle nous aidera quand même à convaincre les gouvernements provinciaux d'adopter des lois connexes. Maintenant que le Québec s'est doté d'une loi sur le statut de l'artiste, si nous parvenons à convaincre les gouvernements de l'Ontario et de la Colombie-Britannique d'en faire autant, même si toutes les provinces du pays n'auront pas leur loi, la plus grande partie des régions où se font la plupart des transactions seront couvertes.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): As you well know, Mr. Graham, Rome wasn't built in a day and recognition in this young country of ours of the role of the artist is starting to come into real focus.

This question may be off the wall in a sense, but in light of the fact that a lot of us have had that sense that this bill is really not status-of-the-artist legislation per se, should we be inspired to even question and use some of the language used by Quebec, which calls this type of legislation an act respecting the professional status and conditions of engagement of performing, recording, and film artists? Would that make the legislation more comfortable, more direct, and more succinct?

Mr. Graham: That would refer very well to clause 5 and so on. With regard to clause 4 on establishing the Canadian Council on the Status of the Artist, I would still like to see that clause passed. I would like to see some more definition as to how that council would function and be appointed and what the criteria would be. But I think it's very important to establish a permanent council.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Then you would not be loath to extend the Artists' Code into clause 2 either.

Mr. Graham: Not at all. I also think legislation could follow this legislation, which would deal more specifically with other aspects, such as an act to amend. We go through copyright revision and are at phase two now. I can see phases three and four coming down the road.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): First you should get phase two done.

• 1100

Mr. Graham: The draft hasn't come out yet but we still have phase two. But I know there's going to be a phase three and a phase four, and I don't see why that can't also be done with status of the artist. What happened in Quebec was that the bill respecting the status of the artist for performing arts came first, but then it was after that they introduced another piece of legislation dealing with visual artists, writers, and crafts people. So I don't see the impossibility of doing it.

I think my major concern in saying you should pass this bill is saying, don't stop here, that this does not take care... It's not that you can then say, well, we dealt with status of the artist, we can file it away on the shelf, and we don't have to look at it again. This is a step in the right direction, this is the beginning, but it nowhere comes near to answering all the questions and concerns.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much, Mr. Graham, for your guidance and counsel. We appreciate it very much. This meeting is adjourned, and we will move in camera.

[*Proceedings continue in camera*]

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Comme vous le savez, monsieur Graham, Rome ne s'est pas construite en un jour, et la reconnaissance du rôle de l'artiste dans notre jeune pays commence à devenir de plus en plus une réalité.

Cette question va peut-être vous paraître un peu idiote, mais compte tenu du fait que nombre d'entre nous sont d'avis que ce projet de loi n'est pas vraiment une loi portant sur le statut de l'artiste, devrions-nous nous inspirer de la formulation que l'on a utilisée au Québec, où il est question davantage d'une loi portant sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes du monde du spectacle, de l'enregistrement et du cinéma? Cela rendrait-il la loi plus acceptable, plus directe et plus succincte?

M. Graham: Cela ferait très bien le lien avec l'article 5, etc. Pour ce qui est de l'article 4, par lequel on crée le Conseil canadien du statut de l'artiste, je voudrais bien qu'il soit adopté. Je voudrais qu'on élabore davantage sur son fonctionnement, ainsi que sur les nominations au conseil et les critères. Mais, il me paraît très important de créer un conseil permanent.

La vice-présidente (Mme Finestone): Alors, vous souhaiteriez que l'on reproduise les principes du Code canadien des artistes dans l'article 2. Vous ne seriez pas contre.

M. Graham: Absolument pas. Je pense aussi qu'une autre loi devrait faire suite à celle-ci, une loi dans laquelle on aborderait d'autres aspects de façon plus précise, une espèce de loi modifiant... On a entrepris la révision de la Loi sur le droit d'auteur, et nous en sommes maintenant à la deuxième étape. J'entrevois les étapes trois et quatre à plus ou moins courte échéance.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il faudrait peut-être tout d'abord achever la deuxième étape.

M. Graham: L'ébauche du projet de loi n'est pas encore parue, mais nous devrons encore franchir la deuxième étape. Je sais toutefois qu'il y en aura une troisième et une quatrième, et je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas en faire autant pour le statut de l'artiste. Au Québec, on a tout d'abord adopté le projet de loi sur le statut des artistes des arts du spectacle, puis, on en a présenté un autre concernant les visualistes, les écrivains et les artisans. Je ne vois donc pas ce qui pourrait nous empêcher d'en faire autant au fédéral.

En vous incitant, comme je le fais, à adopter ce projet de loi, mon principal message consiste à vous dire de ne pas vous en tenir à cela, car ce projet de loi ne tient pas compte... Vous ne pouvez pas penser que vous avez réglé la question du statut de l'artiste, qu'il n'y a plus qu'à la mettre de côté pour ne jamais plus y revenir. C'est un pas dans la bonne direction, c'est un début, mais on n'a fait encore qu'effleurer les questions et les préoccupations réelles concernant les artistes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie infiniment, monsieur Graham, de vos observations et de vos conseils. Nous vous en sommes très reconnaissants. La séance est levée. Nous allons poursuivre à huis clos.

[*La séance se poursuit à huis clos.*]

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESS

From the Canadian Artists' Representation (CARFAC):
Greg Graham, National Director.

TÉMOIN

Du Front des artistes canadiens (CARFAC):
Greg Graham, directeur national.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Governm
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 39

Tuesday, March 31, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 39

Le mardi 31 mars 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

MAY 13 1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24780—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MARCH 31, 1992
(67)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:45 o'clock p.m. this day, in Room 209 West Block, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin.

Acting Member present: Simon de Jong for Lyle MacWilliam.

Other Member present: Louis Plamondon.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the Canadian Actors' Equity Association: Jeff Braunstein, President; Christopher Marston, Executive Director. *From the Union des artistes:* Serge Turgeon, President; Serge Demers, Director General.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 5:50 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 31 MARS 1992
(67)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 45, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin.

Membre suppléant présent: Simon de Jong remplace Lyle MacWilliam.

Autre député présent: Louis Plamondon.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: De Canadian Actors' Equity Association: Jeff Braunstein, président; Christopher Marston, directeur exécutif. *De l'Union des artistes:* Serge Turgeon, président; Serge Demers, directeur général.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 17 h 50, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, March 31, 1992

• 1544

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Ladies and gentlemen, I see a quorum for today's meeting of the Standing Committee on Communications and Culture. We will hear from the Canadian Actors' Equity Association, Mr. Braunstein and Christopher Marston.

Welcome, gentlemen. I am sorry for the delay. Unfortunately our chairman is charged with another responsibility. He may be back on time, but then again he may not, so I hope you will forgive his absence today.

• 1545

I note, gentlemen, that you presented your brief on October 16. It is now March and I wonder if you were planning to make the same presentation, or do you have some update on your presentation?

Mr. Christopher Marston (Executive Director, Canadian Actors' Equity Association): We have some comments on our previous presentation, which I think will result in some shift in our position, although not a great deal.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine, then. Would you proceed, please? Would you introduce yourselves?

Mr. Marston: The Canadian Actors' Equity Association, as you know, is the association of professional theatre artists in English-speaking Canada. It represents actors, singers, dancers, stage managers, choreographers and directors. This includes the theatrical disciplines of opera and dance, in addition to what is commonly thought of as theatre.

As a preface to our remarks, we wish to state that we regard Bill C-7 as landmark legislation. Together with Quebec Bill 90, it provides a basis for beginning the process of releasing professional artists of this country from the legislative limbo in which they have had to exist for so long, and developing a proper recognition of their rights and how their business in fact works.

In the brief we submitted to the committee last October—I think the first time we submitted it was last June—we asked for six amendments. We would like to be able to give the proposed legislation our wholehearted support.

To that end, while we respectfully request that our original submission receive careful consideration in its entirety, we shall take this opportunity to focus on two sections of the bill for which some amendment is regarded by us as essential. In other words, while I don't want you to disregard the other elements we put forward, we feel that clause 8, subclause 22.(2) and clause 50 contain concepts that are very difficult for us to accept.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 31 mars 1992

La vice-présidente (Mme Finestone): Mesdames et messieurs, il y a quorum pour cette réunion du Comité permanent des communications et de la culture. Maintenant, nous allons écouter les représentants de l'Association canadienne des artistes de la scène, Mrs. Braunstein et Christopher Marston.

Bienvenue, messieurs. Excusez le retard. Malheureusement, notre président vaque à d'autres occupations. Il se peut qu'il revienne à temps, mais ce n'est pas sûr. J'espère donc que vous excuserez son absence aujourd'hui.

Je signale, messieurs, que vous avez présenté votre mémoire le 16 octobre. Nous sommes en mars, et j'aimerais savoir si vous aviez l'intention de présenter le même mémoire, ou si vous l'avez mis à jour.

M. Christopher Marston (directeur général, Association canadienne des artistes de la scène): Nous allons formuler quelques observations sur notre mémoire précédent, observations qui vont modifier quelque peu notre position.

La vice-présidente (Mme Finestone): D'accord. Vous avez la parole. Veuillez vous présenter, s'il-vous-plaît.

M. Marston: Comme vous le savez, l'Association canadienne des artistes de la scène est une association des artistes de la scène professionnelle du Canada anglais. Elle représente les acteurs, les chanteurs, les danseurs, les régisseurs, les chorégraphes et les metteurs en scène. Nous représentons également des artistes qui oeuvrent dans les domaines de l'opéra et de la danse, en plus de ceux qui travaillent dans ce qu'on appelle traditionnellement le théâtre.

En guise d'introduction, nous aimerions affirmer que, pour nous, le projet de loi C-7 est historique. Avec la Loi 90 du Québec, il permet aux artistes professionnels et canadiens de sortir de l'impasse législative dans laquelle ils se sont trouvés depuis si longtemps, et d'assurer une reconnaissance judicieuse de leurs droits et de leurs métiers.

Dans le mémoire que nous avons présenté au comité en octobre dernier—je crois d'ailleurs que nous l'avons présenté pour la première fois en juin dernier—nous avons demandé six modifications. Nous aimerions être en mesure d'appuyer sans réserve ce projet de loi.

À cet effet, tout en vous demandant respectueusement d'étudier attentivement et intégralement notre premier mémoire, nous profitons de l'occasion qui nous est offerte pour nous concentrer sur deux articles du projet de loi auxquels il faudrait absolument apporter des modifications. Autrement dit, je ne voudrais pas que vous laissiez tomber les autres propositions que nous avons faites; nous estimons que l'article 8, le paragraphe 22.(2) et l'article 50 contiennent des idées qu'il nous est très difficile d'accepter.

[*Texte*]

With respect to clause 8, artists' associations have traditionally represented categories of "worker"—if you want to use that term—closely associated with a milieu, which for one reason or another have employee status.

The Canadian Actors' Equity Association has traditionally represented stage managers. While the circumstances of their employment may be more or less analogous to those of a performer, director or choreographer, they have been generally described as employees by Revenue Canada.

Their work is so integral to theatrical production that they need to be covered by the same collective agreement that applies to performers, so the working conditions applicable to both groups are properly integrated without conflict.

Now I've used this as an example. In our brief, which we submitted to the committee, we reached a conclusion, and I'd like to quote it again for the record. We believe the legislation should not inadvertently destroy collective bargaining arrangements that have traditionally functioned in the cultural sector. It should recognize that since the determination of an employee and the determination of a self-employed status lie outside the purview of this legislation, provision needs to be made to recognize that employees may legitimately fall under the provisions of the act.

• 1550

What we are prepared to suggest is that we would be able to accept clause 8 as it currently stands if it were amended to provide that clause 8 cannot be construed to prevent or inhibit the representation of employees by a duly certified artist association for the purposes of collective bargaining where those employees are not otherwise members of a bargaining unit that is certified by the Canada Labour Relations Board.

In short, what we're saying is we need something in the legislation that makes a declaration that clause 8 does not inhibit us from continuing to do what we now do. The change in our position is that we are no longer saying it is essential for our support of the legislation that employees who are represented by us must necessarily fall under the legislation. We would be prepared to live with that difference.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you talking about clause 8 or clause 22?

Mr. Marston: I'm talking about clause 8.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Which part of clause 8 are you referring to?

Mr. Marston: Subclause 8.(3).

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Where they would be acknowledged or recognized under either the Canada Labour Code or where the decisions would be taken and they would be recognized under either one of those acts or code. Is that what you're concerned with?

Mr. Marston: That's what we're concerned with.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If there were an exception made that would acknowledge that in common law the recognition would be specific to decisions that have been taken over time, the recommendation has been made, and we recognize your concern in this regard, that we add:

[*Traduction*]

En ce qui concerne l'article 8, les associations d'artistes ont toujours représenté des catégories de «travailleurs»—si vous me passez le terme—étroitement liés au milieu et qui, pour une raison ou une autre, ont le statut d'employé.

Ainsi, l'Association canadienne des artistes de la scène représente les régisseurs qui, alors que les conditions de leur emploi sont plus ou moins analogues à celles d'un artistes, d'un directeur ou d'un chorégraphe, sont généralement qualifiés d'employés par Revenu Canada.

Leur travail fait tellement partie intégrante de la production théâtrale qu'il doit être visé par la même convention collective que celle applicable aux artistes, de façon à intégrer correctement et harmonieusement les conditions de travail dans ces deux groupes.

Il ne s'agit là que d'un exemple. Dans le mémoire que nous avons soumis au comité, nous en sommes arrivés à une conclusion, que j'aimerais citer une fois de plus aux fins des procès-verbaux. Nous pensons que le législateur ne devrait pas faire disparaître par inadvertance les modalités de négociation collective qui ont toujours fonctionné au sein du secteur culturel. Il devrait reconnaître que, comme la détermination du statut d'employé ou de travailleur indépendant dépasse la portée de cette loi, il faudrait y préciser quels employés peuvent légitimement y être assujettis.

Nous sommes prêts à accepter l'article 8 dans sa forme actuelle si on le modifie afin qu'il n'empêche pas que les employés soient représentés par une association d'artistes dûment accréditée aux fins de la négociation collective lorsque ces employés ne sont pas autrement membres d'une unité de négociation qui est accréditée par la Commission canadienne des relations de travail.

En d'autres termes, nous proposons que la loi comporte une disposition stipulant que l'article 8 ne nous empêche pas de continuer à faire ce que nous faisons déjà. Le changement dans notre position est le suivant: nous ne jugerons plus indispensable, pour appuyer le projet de loi, que les employés que nous représentons relèvent nécessairement de cette loi. Nous sommes prêts à accepter cette différence.

La vice-présidente (Mme Finestone): S'agit-il de l'article 8 ou de l'article 22?

M. Marston: Il s'agit de l'article 8.

La vice-présidente (Mme Finestone): De quelle partie de l'article 8 parlez vous?

M. Marston: Du paragraphe 8.(3).

La vice-présidente (Mme Finestone): Qui leur assure une reconnaissance dans le Code du travail ou qui permet de décider de cette reconnaissance en vertu de ces lois ou du code. Est-ce là votre préoccupation?

M. Marston: Exactement.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et si on formulait une exception reconnaissant qu'en Common Law, la reconnaissance découlerait spécifiquement de décisions prises au fil du temps? On a recommandé, et je reconnais vos préoccupations à cet égard, que nous ajoutions:

[*Text*]

this Part does not apply in respect of work undertaken in the course of employment, except an exemption should be granted for independent contractors at common law.

Would that answer your concern in that regard? There's been a lot of concern expressed about the fact that we've gone to great measures to set up a separate tribunal that would handle the work of the artistic community and artists through their organizations and are a status-of-artist tribunal. If we hadn't wanted it to be handled specially, we could have left it under the CLRB. There did not need to be a separate act that would have the joint input of labour and communication.

In the discussion it was felt that subclause 8.(3) underscores the fact that there's really not a separate kind of a legislative body or tribunal. In order to counteract that we've been looking at words we could use that would indicate that you don't automatically fall under the Public Service Staff Relations Act or the Canada Labour Code.

Mr. Marston: If you are an independent contractor at common law. That's the qualification as I understand it.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I believe that's what was presented to us. I'm sure you noted that in the *Hansard* that covered ACTRA and the Canadian Conference on the Arts.

Would you take that under consideration and continue your presentation, please? I thought you might want to know that there has been some serious concern expressed, particularly around subclause 8.(3), and some of the ways in which that could perhaps be modified or whether you felt it should be completely removed from the bill.

Mr. Marston: Certainly we're not asking for its removal. All we're asking for is that qualification that I presented to you.

• 1555

On subclause 22.(2) and clause 50, it's been our position that these two clauses really strike at the heart of the matter in which artists' associations are currently constituted, in that they are, as I am sure you are aware, currently voluntary associations. These clauses of the bill, which make it impossible for certification to take place if any so-called discriminatory action is possible under the Constitution and by-laws of the association with respect to its members working with non-members, is something that is very difficult for us to accept. As self-employed independent contractors working in relatively small groups that constantly shift and change in make-up for relatively short periods, indeed in situations where our members may in fact be effectively working by themselves, it's imperative that we have the ability to maintain a collective solidarity and that artists' associations may be permitted the option of requiring membership.

As we read the manner in which this legislation is put forward, if you take it to ridiculous extremes, then we could conceivably be faced with entire theatrical companies of non-members.

In our original brief we went on at some considerable length about this particular issue, and I don't propose to do so again here. However, it's important to stress that the relationship artists' associations have with their members, and

[*Translation*]

Cette partie ne s'applique pas au travail entrepris en cours d'emploi, à moins que l'on accorde une exemption aux entrepreneurs indépendants en vertu de la Common Law.

Cela vous satisferait-il? Beaucoup de gens se sont plaint du fait que nous ayons déployé tant d'efforts pour constituer un tribunal distinct qui s'occuperait des artistes par l'entremise de leurs associations, en quelque sorte un tribunal sur le statut de l'artiste. Si nous n'avions pas voulu que quelqu'un s'occupe spécialement des artistes, nous aurions pu laisser cette tâche entre les mains de la CCRT. On avait pas besoin d'une autre loi qui nécessiterait la participation conjointe des ministère du Travail et des Communications.

Au cours du débat, on a estimé que le paragraphe 8.(3) souligne le fait qu'il n'existe pas vraiment un organisme ou un tribunal législatif distinct. Pour parer à toute éventualité, nous recherchons un libellé qui indiquerait que vous n'êtes pas automatiquement régis par la Loi sur les relations de travail dans la fonction publique ou par le Code canadien du travail.

M. Marston: Si vous êtes un entrepeneur indépendant aux termes de la Common Law. À mon avis, telle est la condition.

La vice-présidente (Mme Finestone): Voilà ce qui nous a été présenté. Je suis certain que vous l'avez lu dans le *Hansard* qui portait sur l'ACTRA et sur la Conférence canadienne des arts.

Veuillez en tenir compte et continuez votre exposé, s'il vous plaît. Je voulais tout simplement vous dire que certaines personnes ont exprimé de graves préoccupations, surtout en ce qui concerne le paragraphe 8.(3). Peut-être pourriez-vous proposer des modifications ou préconisez-vous l'élimination pure et simple de ce paragraphe?

M. Marston: Nous ne recherchons certainement pas son élimination. Tout ce que nous demandons, c'est la condition que j'ai mentionnée.

Le paragraphe 22.(2) et l'article 50 touchent au fondement même des associations d'artistes qui, comme vous le savez certainement, sont des associations libres. Pour nous, il est très difficile d'accepter ces dispositions qui rendent l'accréditation impossible si les statuts et les règlements de l'association lui permettent de prendre des mesures dites discriminatoires en ce qui concerne la collaboration entre les membres et les non-membres. En tant qu'entrepreneur indépendant travaillant en groupe relativement réduit dont la composition évolue et change constamment sur des périodes relativement courtes, et compte tenu du fait que, parfois, nos membres travaillent effectivement seuls, il nous est indispensable de conserver notre capacité d'agir collectivement et d'imposer certaines règles à nos adhérents.

Si nous poussons à l'extrême l'interprétation de ce projet de loi, il est tout à fait concevable que nous ayons à faire face à des troupes théatrales entières constituées de non-membres.

Dans notre premier mémoire, nous avons largement abordé cette question, et je n'en dirai pas plus aujourd'hui. Toutefois, il est important d'insister sur le fait que le rapport entre les associations d'artistes et leurs membres, ainsi que

[*Texte*]

also the relationship they have with their employers, if you like, their engagers, is very much based on an understanding between the artists' association and the producers' association that there are various codes of behaviour that are expected of a professional artist and that the artists' association has a responsibility to see these are maintained. These are standards not of artistic conduct but of professional conduct, and this is a very important underpinning of the relationship that exists between the producers' associations and the artists' associations.

Furthermore, we can't ignore the implication in the legislation that it could conceivably open the door to unrestricted foreign access to artistic jobs, performers' jobs in this country, if there was no basic requirement that it would be appropriate for an artists' association to require membership in its association. This is a very real concern.

I have to tell you in parentheses, although obviously it is not my business to come here and criticize other departments and so on, that it is a very real concern to us because I think you have seen the kind of situation that has existed recently with proposed changes in U.S. immigration regulations as they affect performing artists and other kinds of cultural activity. We have been very much assured by what has happened in the United States, simply because of the fact that we have a relationship with the American artists' unions and we are able to rely on their intervention on our behalf and on behalf of our members in that kind of situation, in the same manner as we would intervene on behalf of their members, because we have a reciprocal agreement with them, if their members wish to work in our country.

• 1600

But to propose legislation that would seem to remove from us the tool—and it is a tool; there isn't any question about this—of being able to control the level of access, being able to control the manner in which that access takes place, being able to control to some extent the access for those who work with our members in a fashion that ensures the standards are maintained and there is reciprocity, and effective reciprocity, of work opportunities... There are other countries in the world with whom we have no such agreements. Therefore it would become entirely a one-way street.

All this having been said, I have to tell you we note a number of presentations have expressed serious reservations about this legislation. Obviously the presentation that would be most closely associated with our particular end of the business would be the presentation you received from the Professional Association of Canadian Theatres. The Professional Association of Canadian Theatres essentially expressed very serious concerns about the intrusion of this legislation into a collective bargaining process that has a tradition of being effective. The tradition of collective bargaining has been an effective one in our sector, with that particular organization, certainly; and the central drift of their proposal was that really, things should be left alone.

[*Traduction*]

les rapports entre ces derniers et leurs employeurs, ou leurs clients si vous préférez, sont essentiellement fondés sur une entente conclue entre l'association des artistes et celle des producteurs. Cette entente impose à l'artiste professionnel certaines normes de comportement que l'association des artistes est chargée de faire respecter. Ces normes régissent, non pas le comportement artistique, mais le comportement professionnel, et elles constituent le fondement essentiel des rapports qui existent entre les associations de producteurs et celles des artistes.

En outre, le projet de loi risque fort de permettre à des étrangers d'accéder librement aux emplois artistiques canadiens, si nous ne donnons pas à nos associations d'artistes la possibilité de réserver les emplois à leurs adhérents. Il s'agit là d'une préoccupation très réelle.

Soit en dit en passant, bien qu'il ne m'appartienne pas de venir ici critiquer des ministères et d'autres organismes, nous sommes vraiment inquiets; en effet, vous avez ce qui s'est passé récemment lorsqu'on a proposé de modifier les lois américaines sur les modalités d'immigration des artistes de la scène et d'autres personnes oeuvrant dans le domaine culturel. À la suite de ce qui s'est passé aux États-Unis, nous avons été tout à fait rassurés, tout simplement parce que nous avons des relations avec les syndicats des artistes américains et que nous pouvons compter sur eux pour intervenir en notre faveur et en faveur de nos membres dans ce genre de situation, de la même manière que nous interviendrions au nom de leurs membres, car nous avons un accord de réciprocité avec eux, si leurs membres désirent travailler dans notre pays.

Le fait de proposer une loi qui semble nous enlever l'outil—car il s'agit assurément d'un outil—qui nous permettrait de contrôler l'accessibilité, la possibilité de contrôler la manière dont cet accès se déroule, la possibilité de contrôler, dans une certaine mesure, l'accès des personnes qui collaborent avec nos membres de manière à maintenir les normes et à assurer la réciprocité, une réciprocité dans les possibilités d'emploi... Il existe d'autres pays avec lesquels nous n'avons pas conclu de tels accords. Par conséquent, il s'agirait uniquement d'un processus à sens unique.

Cela dit, nous constatons qu'un certain nombre de témoins ont exprimé de sérieuses réserves au sujet de ce projet de loi. De toute évidence, le mémoire qui ressemble le plus au nôtre est celui que vous a présenté l'Association professionnelle des théâtres canadiens. Cette association s'est dite très préoccupée par l'intrusion du législateur dans un processus de négociation collective qui a toujours été très efficace. En effet, selon l'Association, les négociations collectives ont toujours été efficaces dans notre secteur; c'est pourquoi elle a surtout proposé qu'on laisse les choses telles qu'elles sont.

[*Text*]

It has to be stressed that this is a reaction, a concern, very natural on the part of those who essentially represent the employers of artists—and I use that term in fear and trembling. We like to think of artists as self-employed. The "engagers" of artists. It is not in the interests of such organizations. . .and I stress again that our relationship with the Professional Association of Canadian Theatres is a cordial one. Nevertheless, it is not in the interest of associations of theatre producers that the collective bargaining principles and the very fundamental right of collective bargaining should be enshrined in legislation. Obviously not. From their point of view, it is far better to have a simple concessive relationship with us, where there is nothing forcing anybody to come to the table and bargain collectively except a desire on both sides to do so.

• 1605

Furthermore, it has to be pointed out again, and I think stressed, that the central importance of this legislation, from our point of view, is that it enshrines in law the essential right of independent artists to combine for the purposes of collective bargaining. Although I don't want to get hauled off and arrested as I walk out of the building, literally what our association has been doing for the last 40 or 50 years is really challengeable. I don't want to lay too much stress on that, but it's something that you all know. It's intolerable really for the representatives of the individual artists in this country to be sort of placed in that position, where they are simply by tradition doing something that they essentially don't have any real right to do.

So to make a long story short, Madam Chairman, I have to say that we want this legislation to proceed. It may not be what we once hoped for, and it certainly falls far short of the Canadian Advisory Committee for the Status of the Artist recommendations of 1988; however, from our point of view, it is an essential beginning.

Nevertheless, we beg you to bear in mind the issues that we have brought up with respect to clauses 22 and 50, because it is legislation that is for the artist, and it should not by happenstance have the effect of unravelling the work of 40 years in the development of artists' association and the manner in which they function.

I would like to turn the floor over to Jeff Braunstein, the President of Canadian Actors' Equity Association, in case he has any further comments to make.

Mr. Jeff Braunstein (President, Canadian Actors' Equity Association): Thank you. No, I don't really have that much more to add to what Chris has already said, other than to speak on behalf of the artists—I am a member of that community—and say that this piece of legislation is very important for us, because it is the first step to going on and working with the provincial governments across the country. This piece of legislation. . .as a theatre community it will only

[*Translation*]

Il convient de souligner qu'il s'agit là d'une réaction, d'une préoccupation tout à fait naturelle de la part d'une association qui représente essentiellement les employeurs des artistes—et j'utilise ce terme avec peur et en tremblant. Nous préférons considérer les artistes comme des travailleurs autonomes. Disons plutôt les «engageurs» des artistes. Il n'est pas dans l'intérêt de tels organismes. . . et j'insiste une fois de plus sur le fait que nos relations avec l'Association professionnelle des théâtres canadiens sont cordiales. Néanmoins, il n'est pas dans l'intérêt des associations de producteurs de théâtre que les principes de négociations collectives et le droit très fondamental à la négociation collective soient enchâssés dans la loi. Pas du tout. Elles préféreraient de loin avoir de bonnes relations avec nous, et que rien n'oblige qui que ce soit à se retrouver autour d'une table pour négocier collectivement, si ce n'est un désir commun de le faire.

En outre, il faut rappeler, et même souligner, l'importance capitale de ce texte législatif, car il garantit le droit fondamental des artistes indépendants de se réunir pour négocier collectivement. Je n'ai pas envie qu'on m'interpelle et qu'on m'arrête à ma sortie de l'édifice, mais, en fait, on peut vraiment contester ce que notre association fait depuis 40 ou 50 ans. Je n'insisterai pas trop là-dessus, mais vous êtes tous au courant. Il est inadmissible que des représentants des artistes indépendants du Canada se soient, pour ainsi dire, trouvés forcés de faire quelque chose qu'ils n'avaient pas vraiment le droit de faire.

En bref, madame le président, nous souhaitons l'adoption de ce projet de loi, il ne correspond peut-être pas parfaitement à ce que nous espérions, et il est certainement bien en-deçà des recommandations de 1988 du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste. Néanmoins, à notre avis, c'est un premier pas capital.

Cependant, nous vous prions de garder présentes à l'esprit les questions dont nous vous avons saisis au sujet des articles 22 et 50. C'est un texte législatif à l'intention des artistes et il ne faudrait pas qu'il ait pour effet malencontreux de détruire le travail accompli depuis 40 ans pour mettre en place des associations d'artistes et perfectionner leur fonctionnement.

Je cède maintenant la parole à Jeff Braunstein, le président de l'Association canadienne des artistes de la scène, qui a peut-être quelque chose à ajouter.

M. Jeff Braunstein (président, Association canadienne des artistes de la scène): Merci. Non, je n'ai vraiment pas grand chose à ajouter à ce que Chris a déjà dit, si ce n'est pour dire au nom des artistes—je fais partie de la communauté artistique—que ce texte de loi est très important pour nous. Il constitue la première étape d'une collaboration avec les gouvernements provinciaux de tout le pays. Ce texte législatif. . . Pour ce qui est de la communauté

[*Texte*]

affect the NAC, in terms of the federal legislation, so we need to move on from here. It is important for us to have this in place, with the faults that exist in many areas, which we're going to live with at this point. That is what it's about. Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much, Mr. Braunstein. I just wanted to ask you before I turn the floor over to Mr. de Jong, could you tell me if you're aware of the Canadian Bar Association's brief?

Mr. Marston: We were just made aware of the brief a few brief moments ago. I heard about it yesterday, as a matter of fact. I am aware of the fact that they have brought forward a series of concerns that are very antipathetic to the legislation. Other than that—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I was wondering, because of your strong pleading, whether or not that had initiated that. . .stronger than you had anticipated prior to seeing the bar association brief. That was really my intent.

Mr. Marston: I did change my mind when I was standing out in the corridor, yes. If you will allow me, I will simply make a comment, and I don't want to talk about the brief. Again, I simply raise for your consideration this question: who does the bar association represent? It certainly doesn't represent artists.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): The concerns that you've raised regarding subclause 22.(2) and clause 50 were also very strongly raised by the musicians' union, because it would totally destroy their method of collective bargaining. In essence, they have achieved a closed shop and it's working well in the music industry. For them, while they appreciate and look forward to the bill, subclause 22.(2) is a step backwards.

• 1610

Would it also be true in your situation?

Mr. Marston: Yes.

Mr. de Jong: Without it do you see more of a chaotic situation developing?

Mr. Marston: It certainly brings into question the manner in which we would be able to function in terms, as I said, of maintaining the security of collective action. I think that's what really concerns us. There are, I suppose, a number of developments that might conceivably make this liveable, but these are developments on which we can't rely.

For one thing, if you were to assume that we were able to negotiate, with a group of producers, a closed shop provision, then I think we would be able to live with an amendment that indicated the collective agreements that we were able to negotiate would have primacy, if you like, over that section of the legislation. In other words, the legislation is there as a base but by a collective agreement, which after all is a mutual agreement that two parties come to, we could possibly accept an amendment that made reference to that element.

[*Traduction*]

théâtrale, je pense qu'il n'aura un effet que sur le CNA, car il s'agit d'une loi fédérale, et nous devons donc partir de là. Il importe pour nous que ce projet de loi soit adopté, malgré ses nombreuses lacunes, dont nous allons nous accommoder pour l'instant. Voilà. Merci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup, monsieur Braunstein. Avant de céder la parole à M. de Jong, j'aimerais que vous nous disiez si vous êtes au courant du mémoire de l'Association du Barreau canadien?

M. Marston: On vient tout juste de nous en informer. J'en ai entendu parler hier, en fait. Je sais que l'Association du Barreau canadien a exposé différentes préoccupations et sa ferme réprobation du projet de loi. Par ailleurs. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Je me demandais, étant donné votre vigoureux plaidoyer, si oui ou non cela n'avait pas été un élément déclencheur. . . si cela ne vous a pas amené à parler plus vigoureusement que vous ne l'aviez prévu avant de voir le mémoire de l'Association du Barreau. C'est ce que je voulais savoir.

M. Marston: J'ai effectivement changé d'avis dans le couloir. Si vous le permettez, j'aimerais faire une seule observation, je ne veux pas parler du mémoire. Je vous pose simplement cette question: Qui l'Association du Barreau représente-t-elle? Elle ne représente certainement pas les artistes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup.

M. de Jong (Regina-Qu'Appelle): Les préoccupations que vous avez exposées au sujet du paragraphe 22.2 et de l'article 50 nous avaient aussi été très fermement exposées par la Fédération des musiciens, parce qu'on détruirait ainsi complètement, leur système de négociations collectives. Au fond, ils ont créé un atelier fermé, et cela fonctionne bien dans le secteur de la musique. Pour eux, bien qu'ils se réjouissent du projet de loi, le paragraphe 22.(2) est un recul.

Pour vous aussi?

M. Marston: Oui.

M. de Jong: Sans ce projet de loi, ne pensez-vous pas que la situation serait encore plus chaotique?

M. Marston: On remet certainement ainsi en question la manière dont on pourra s'y prendre, comme je l'ai dit, pour garantir la cohésion. C'est vraiment ce qui nous préoccupe. Il pourrait se produire nombre de choses qui rendrait le tout acceptable, mais nous ne pouvons nous fier à cette hypothèse.

D'abord, si vous supposiez que nous pouvons négocier, avec un groupe de producteurs, une disposition sur les ateliers fermés, alors je pense que nous accepterions un amendement selon lequel les conventions collectives que nous avons négociées ont prépondérance sur cette disposition de la loi. Autrement dit, la loi sert de base, mais au moyen d'une convention collective, qui après tout est une entente mutuelle entre deux parties, nous pourrions accepter un amendement qui mentionnerait cet élément.

[*Text*]

I think what Jeff Braunstein had to say was important in that this may be far more essential to us on the level of provincial jurisdiction, as we are constituted. As the musicians are constituted, it's a somewhat different matter, and indeed for the organizations that represent the film and television and radio medium, again it's a somewhat different matter, because the breadth of the legislation has a far greater intrusion on their particular sector than it does on ours.

Mr. de Jong: Given that, have you had any direct experience with the Quebec legislation and would you have any observations on their legislation and how that is working?

Mr. Marston: Our direct experience with it, I should comment, has been a rather expensive one, because submissions and presentations have to be in fact quite formally dealt with, so it's costing us a fortune in legal fees, but our experience so far has been positive. I have to tell you we are in the process of defining our definition before the commission, and I have no reason to suppose we will have any difficulty in doing so. We've not had any experience with the legislation that has been negative so far.

I think it's worth observing that, as I understand the application of the legislation in Quebec, if I may revert to my point on clause 8, there is provision in that legislation to allow for the representation of employees who are not otherwise organized, and I think that's an important and sensible provision. Other than that, I have nothing further to add.

• 1615

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wonder, Mr. Marston, if you could indicate which clause of Bill 90 you found helpful in that regard.

Mr. Marston: If I had a copy of it with me, I would be able to refer it to you. If I have the opportunity to—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If you wouldn't mind afterwards. Our research staff has it, and we would be very appreciative if we could see which article you are referring to, if that would respond to your needs for subclause 8.(3) to be further clarified.

Mr. de Jong: If I might go back to your concern regarding subclause 22.(2), the concern of the government was for the associations not to be so closed shop as to prevent people from joining, that artists should have access. You suggest in your brief that clause 34 should cover that. The musicians' union had some other suggestions to make that I think would strengthen clause 34. I think they were suggesting that part of the requirements of the by-law would be that it would be open, a non-discrimination clause, and so forth. Would you be in favour of strengthening clause 34 in requiring a non-discriminatory clause in the by-laws of any of the associations?

Mr. Marston: Absolutely.

Mr. de Jong: Would you suggest that it go into clause 34?

[*Translation*]

Ce que Jeff Braunstein a dit me semble important, à savoir que cela compte peut-être beaucoup plus pour nous au niveau provincial, compte tenu de la façon dont nous sommes constitués. Dans le cas des musiciens, qu'ils sont organisés différemment, c'est une autre histoire, tout comme pour les organisations qui représentent les gens du cinéma, de la télévision et de la radio; encore là, c'est assez différent, étant donné qu'en raison de la portée du projet de loi il aura un plus grand effet sur leur secteur que sur le nôtre.

M. de Jong: Compte tenu de cela, avez-vous une expérience directe de l'application de la loi du Québec et auriez-vous des observations à faire sur cette loi et son application?

M. Marston: L'expérience directe que nous en avons eu a été plutôt coûteuse; les mémoires et les exposés doivent être présentés de façon assez officielle et cela nous coûte une fortune en frais juridiques. Néanmoins, jusqu'à présent, c'est une expérience positive. Nous sommes en train de préciser notre définition devant la commission, et rien ne laisse entrevoir la moindre difficulté à cet égard. Jusqu'à maintenant, nous n'avons jamais eu à nous plaindre de cette loi.

Je pense qu'il vaut la peine de souligner que, si je comprends bien la façon dont la loi est appliquée au Québec, si vous me permettez de revenir à ce que je voulais dire au sujet de l'article 8, le projet de loi contient une disposition qui vise à permettre la représentation d'employés non organisés, et je crois que c'est là une disposition importante et sensée. Je n'ai rien d'autre à ajouter.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je me demande, monsieur Marston, si vous pouvez nous dire quelle disposition de la loi 90 vous semble utile à cet égard.

M. Marston: Si je l'avais sous la main, je pourrais vous le dire. Si j'avais l'occasion de. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous pourriez le faire plus tard. Le personnel de recherche l'a en main, et nous vous saurions gré de nous dire de quel article vous parlez, si cela permettait de préciser comme vous le souhaitez le paragraphe 8.(3).

M. de Jong: J'aimerais revenir sur ce qui vous préoccupe au sujet du paragraphe 22.(2); le gouvernement visait à faire en sorte que les associations ne soient pas des ateliers fermés au point d'empêcher les gens d'y adhérer, à faire en sorte que les artistes y aient accès. D'après votre mémoire, l'article 34 du projet de loi devrait en traiter. La Fédération des musiciens avait certaines suggestions à faire afin de renforcer l'article 34. Je pense qu'elle proposait d'établir dans les règlements des associations une condition, une clause de non-discrimination. Souhaiteriez-vous renforcer l'article 34 du projet de loi de manière à demander l'insertion d'une clause de non-discrimination dans les règlements des associations?

M. Marston: Parfaitement.

M. de Jong: Pensez-vous que c'est à l'article 34 du projet de loi qu'il faudrait insérer cette mesure?

[*Texte*]

Mr. Marston: Yes. If that is what would reduce the scope of clause 22 if it went into clause 34, I think I would have to leave that to those who drafted the legislation. But the concept in clause 34 is certainly, we felt, a clause that really would deal with the concern that the behaviour of the artist associations would in fact be discriminatory, arbitrary, insane, and generally silly.

Mr. de Jong: I am looking as well at your concern regarding clause 43. In your brief you suggest:

> This section should be amended to provide for such other payments as are required of a member in addition to dues. These would essentially be dues related items but may consist of such elements as initiation fees, qualifying fees, permit fees, reinstatement fees, overdue fees, in accordance with an Association's By-Laws.

In your industry, do these fees exist now?

Mr. Marston: Our concern there was simply that these are all elements that currently exist in our by-laws. Actually, qualifying fees and permit fees do not exist in our by-laws, but they exist in the by-laws of other organizations, as do reinstatement fees, overdue fees. There can be situations where there may have been, for some reason, some indication of there having been some sort of fine or something like that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you talking about clause 43?

Mr. Marston: Yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I thought that was the Rand formula section.

Mr. Marston: Yes, it is. All we are saying is it should be expanded.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I just wanted a clarification for the discussion you are presently having.

Mr. de Jong: As you might see, Sheila, on page 4 of the brief they are suggesting expanding that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That is why I wanted to understand the conversation.

Mr. de Jong: But also, I would tend to think, flowing out of your objection to subclause 22.(2), whether or not the artist is a member of an association, you would want to see that struck out, would you not? You would want to see everybody under your agreement a member of your association.

• 1620

Mr. Marston: That's what we would like to see.

Mr. de Jong: The musicians' union certainly drew that section to our attention. They don't want to collect fees from people who are not members of the association. If they have no power to discipline them or to make certain that they comply with the conditions of a contract, they feel they shouldn't be in a position to collect fees from them.

Mr. Marston: The reason we didn't suggest that the phrase be struck out, however, is that because of the fashion in which we operate, there is room in some of our collective agreements for there to be non-members, who may for one

[*Traduction*]

M. Marston: Oui. Si l'insertion de cette mesure à l'article 34 réduisait la portée de l'article 22, je pense que je dois en laisser le soin à ceux qui ont rédigé la loi. L'article 34 nous semble être une disposition qui devrait dissiper toute inquiétude quant au risque de voir des associations d'artistes agir de façon discriminatoire, arbitraire, inepte et généralement sotte.

M. de Jong: Je songe aussi à vos préoccupations au sujet de l'article 43. Dans votre mémoire vous dites que:

> Cet article devrait être amendé de manière à inclure tous les autres paiements exigés d'un membre en sus des droits d'adhésion. Il s'agirait essentiellement de montants à percevoir qui pourraient être, par exemple, des droits d'adhésion, des droits d'admissibilité, des droits de permis, des droits de réintégration ou des droits exigibles, conformément aux règlements d'une association.

Votre secteur perçoit-il ces droits maintenant?

M. Marston: Ce qui nous préoccupait, c'est tout simplement que toutes ces choses se trouvent déjà dans nos statuts. En fait, selon nos règlements, il n'existe ni droit d'admissibilité, ni droit de permis, mais les statuts d'autres organisations en prévoient, tout comme des droits de réintégration, des droits en souffrance. Dans certains cas, il se peut que pour certaines raisons il semble y avoir eu une espèce d'amende ou quelque chose du genre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Parlez-vous de l'article 43 du projet de loi?

M. Marston: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je croyais que c'était l'article sur la formule Rand.

M. Marston: Oui, c'est cela. Tout ce que nous disons, c'est qu'il faut l'élargir.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je voulais simplement obtenir cette précison.

M. de Jong: Comme vous pouvez le voir, Sheila, à la page 4 du mémoire on propose de l'élargir.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est pourquoi je voulais comprendre la conversation.

M. de Jong: Par ailleurs, je suis portée à croire, en raison de votre position au paragraphe 22.(2), que l'artiste soit membre ou non d'une association, vous souhaitez la suppression de cette dispositon, n'est-ce pas? Ainsi donc vous voulez que toutes les personnes qui relèvent de votre convention soient membres de votre association.

M. Marston: Précisément.

M. de Jong: Le syndicat des musiciens a attiré notre attention sur cet article. Il ne veut pas percevoir les cotisations de personnes qui ne sont pas membres de leur syndicat; et s'il n'a pas le pouvoir de les obliger de se conformer aux conditions du contrat, il estime qu'il ne devrait pas percevoir les cotisations non plus.

M. Marston: Cependant, nous n'avons pas suggéré de supprimer cette phrase; en effet, nous fonctionnons d'une façon spéciale en ce sens que des personnes qui ne sont pas membres de notre syndicat peuvent parfois payer quelque

[*Text*]

reason or another be paying something to the association. Just to give you a particular example, we have an agreement currently with respect to stage directors. Stage directors who are not members pay a fee to the association as part of their contract in return for the fact that the conditions established for them are the same as exist for equity members.

Mr. de Jong: Maybe that's an important difference here.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): D'abord, je suis très heureuse d'apprendre que vous donnez votre appui au projet. J'ai deux petites questions à vous poser.

Dans leur présentation au Comité permanent, les représentants de l'Association professionnelle des théâtres canadiens avaient soulevé la question du contingentement des non-membres. Ils avaient expliqué qu'ils avaient une entente avec la *Canadian Actors' Equity*, en vertu de laquelle les théâtres peuvent embaucher un certain nombre d'artistes non-membres et les payer en deçà du tarif négocié. Il me semble qu'une telle disposition risque d'être interprétée comme étant discriminatoire pour les non-adhérents, surtout quand il s'agit de jeunes artistes qui ne possèdent pas beaucoup l'expérience.

Ne serait-il pas bon de modifier le vocabulaire de vos ententes et de dire que vous donnez des honoraires en fonction de l'expérience et non pas en fonction de l'appartenance ou de la non-appartenance à votre association?

M. Marston: C'est une chose un peu difficile. J'espère que vous allez m'excuser si j'emploie un mauvais terme. La situation présente est une situation d'apprentissage. Nous n'avons pas le droit, dans notre convention collective, d'insister sur les conditions de travail des apprentis. Cependant, nous reconnaissons qu'il y a un certain mouvement dans la profession, avec une association de compagnies professionnelles.

• 1625

La différence qu'il y a dans le projet de loi, c'est qu'il nous sera nécessaire d'établir les conditions de travail des apprentis. Il sera peut-être possible de prendre en considération le fait qu'ils n'ont pas beaucoup d'expérience. On pourra peut-être modifier les normes salariales de manière à reconnaître leur situation dans la profession. L'objection des théâtres est fondée sur le fait qu'ils veulent que les apprentis aient des obligations formelles selon la loi. Évidemment, ce serait une très bonne chose.

Mme Roy-Arcelin: Quand vous parlez d'apprentis, parlez-vous de non-adhérents?

M. Marston: Oui. Les non-adhérents sont ceux qui ne sont pas membres de l'association.

Mme Roy-Arcelin: Oui, bien sûr, mais un apprenti peut bien être membre.

M. Marston: Oui.

Mme Roy-Arcelin: Un adhérent.

M. Marston: Oui.

Mme Roy-Arcelin: Très bien.

[*Translation*]

chose à l'association dans le cadre de certaines de nos conventions collectives. Je vous donne un exemple, celui des metteurs en scène; ceux qui ne sont pas membres peuvent payer une cotisation à l'association dans le cadre de leur contrat pour bénéficier des mêmes conditions que les membres de l'Actors' Equity.

M. de Jong: C'est peut-être une différence importante.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): First of all, I am very happy that you support the bill. I would like to ask two small questions.

In their presentation to the committee, the representatives from the Professional Association of Canadian Theatres raised the question about non-members' quotas. They said that they had an agreement with the Canadian Actors' Equity under which theatres can hire a certain number of non-member artists and pay them less than the negotiated rate. It seems to me that such a provision might be viewed as discriminatory for non-members, especially young artists without much experience.

Don't you think it would be appropriate to change the wording in your agreements to say that the fees are commensurate with experience and not membership in your association?

Mr. Marston: That might be a bit difficult and I hope you will excuse me if I don't use the proper terminology. In this specific case, it is a question of apprenticeship and according to our collective agreement, we don't have the right to stipulate work conditions for apprentices. We recognize however that there is such a movement in our profession.

The difference under the bill is that we will have to lay down the working conditions for apprentices. It may be possible to take into account the fact that they do not have much experience. We may be able to adjust the salary standards to reflect their status in the profession. The theatres' objection was based on the fact that they want apprentices to have official obligations under the act. Obviously, that would be a very good thing.

Mrs. Roy-Arcelin: When you talk about apprentices, are you referring to non-members?

Mr. Marston: Yes. Non-members are those who are not members of the association.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, of course, but an apprentice could be a member as well.

Mr. Marston: Yes.

Mrs. Roy-Arcelin: Or to use the correct term in French, *un adhérent*.

Mr. Marston: Yes.

Mrs. Roy-Arcelin: Fine.

[*Texte*]

Je ne veux pas faire de répétition, mais je voudrais revenir à l'article 43 qui dit que les associations accréditées pourront obtenir que les accords-cadres qu'elles négocient incluent une disposition en vertu de laquelle les producteurs parties aux accords-cadres prélèveront l'équivalent des cotisations syndicales des artistes adhérents ou non-adhérents et remettront ces retenues aux associations.

Estimez-vous qu'une telle disposition protégerait votre association contre les risques de pertes de revenus dans les cas où des non-adhérents seraient embauchés?

M. Marston: Je pense que non. Pour nous, ce n'est pas une disposition très importante, mais c'est important comme tel.

Mme Roy-Arcelin: C'est l'équivalent de la formule Rand, en réalité.

M. Marston: Oui, c'est cela. On a certaines réserves, mais pour la plupart des cas, c'est mieux pour nous que ce ne l'était auparavant.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci, madame Roy-Arcelin.

I'd like to ask a couple of questions if I may. First of all, I heard you say that you have cordial relationships with PACT. Is that correct?

Mr. Marston: Well, this month.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That doesn't always speak well. How's your ulcer situation? Well, I'd like really to examine that a little bit.

One of the concerns that PACT brought to our attention was that you have stage managers who are often also dancers or singers or actors. Whatever the case may be, they play duplicate roles. In that instance do you think you might be constrained in any way under the bill as it's presented in terms of writing a contract?

Mr. Marston: We think it's possible. The situation currently with respect to stage managers is as employees. We'll use stage managers as an example but occasionally we bump into other kinds of categories of employees that we have effectively represented. The concern that we have is that right now there is absolutely nothing that specifically deals with the legislation as it applies to a theatrical enterprise. There are all kinds of things by association that apply to theatrical enterprises but there's no legislation—except in Quebec—that people can look at and say this is what these guys can do.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In essence, what I'm asking you is whether there's anything here that you feel is going to be constraining to the rights of artists, who are fundamentally our goal after all. You have to do it through organizations. You have to do it through tribunal. You have to do it through contract. But in the end, is the artist, whether he happened to have been a stage manager one minute but is going to be an actor or a singer or a dancer or a performer the next minute within the same production, going to be constrained in any way that you have concerns about and that you want reflected in anything we bring to this bill?

[*Traduction*]

I don't want to repeat what has already been said, but I would like to come back to clause 43, which provides that accredited associations will be able to ensure that the scale agreements they negotiate include a provision whereby the producers who are parties to these agreements will deduct the equivalent of union dues of the artists who are members or non-members, and will remit these dues to the associations.

Do you think that such a provision would protect your association against possible losses of revenue in cases where non-members are hired?

Mr. Marston: I don't think so. This is not a very important provision for us, although it is important in itself.

Mrs. Roy-Arcelin: It is actually the equivalent of the Rand formula.

Mr. Marston: Yes, that's correct. We have some reservations, but in most cases, this is an improvement over the present situation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you, Mrs. Roy-Arcelin.

Si vous me le permettez, j'aimerais poser quelques questions. Tout d'abord, je vous ai entendu dire que vous avez des rapports cordiaux avec l'Association professionnelle des théâtres canadiens. Est-ce exact?

M. Marston: Eh bien, ce mois, oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est pas bon signe. Comment vont les ulcères? J'aimerais vraiment examiner un peu cette situation.

L'une des préoccupations que nous a signalées l'Association profesionnelle des théâtres canadiens c'est que souvent il y a des régisseurs qui sont aussi des danseurs, des chanteurs ou des comédiens. Ils jouent deux rôles. Dans ces cas, pensez-vous que le projet de loi sous sa forme actuelle pourrait vous contraindre dans la rédaction d'un contrat?

M. Marston: Nous estimons que c'est possible. À l'heure actuelle, les régisseurs sont considérés comme des employés. Nous donnons l'exemple des régisseurs, mais parfois il y a d'autres catégories d'employés que nous avons représentés. Ce qui nous préoccupe c'est qu'à l'heure actuelle il n'y a strictement rien dans le projet de loi au sujet de son application à une entreprise théâtrale. Par voie d'association, il y a toutes sortes de dispositions qui s'appliquent aux entreprises théâtrales, mais il n'existe pas de loi—sauf au Québec qu'on peut consulter pour savoir en quoi consiste le travail de ces personnes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous demande essentiellement s'il y a quelque chose dans le projet de loi qui, d'après vous, risque de limiter les droits des artistes. Avant tout, notre objectif c'est de les protéger. On prévoit qu'il faut procéder par les organismes, par le tribunal ou par le contrat. Mais en fin de compte, l'artiste, qu'il ait été régisseur pour devenir ensuite acteur, chanteur, danseur ou interprète dans le même spectacle trouvera-t-il que ses droits ont été limités d'une façon quelconque? Entrevoyez-vous des problèmes à ce sujet et croyez-vous que la loi devrait être modifiée en conséquence?

[*Text*]

• 1630

Mr. Braunstein: Most stage managers don't act or sing or dance. They're stage managers; it's all they do for a living. They may go on to become production stage managers or producers or directors, but very rarely are they going to become actors.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You have no concerns, then?

Mr. Braunstein: No.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There has been some concern from the National Arts Centre's point of view that co-productions might be affected by this. Have you any concerns in that regard?

Mr. Marston: None whatsoever, actually. I think the reference to co-productions in the communication you had from the National Arts Centre was not a generic term, but a term that referred specifically to the manner in which co-productions are commonly contracted under the terms of a collective agreement we have with the Professional Association of Canadian Theatres. In itself, the legislation does not in any way inhibit co-production in some other form.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I was talking about something the National Arts Centre had said to us, that it would find itself in the impossible position of not being able to enter into co-production agreements—this is the National Arts Centre:

> We have been lead to understand that any Company signing a coproduction agreement with the Centre would be bound by the proposed Federal legislation. The possibility of this happening would be a deterrent for Companies to sign coproduction contracts with the Centre.

I don't really understand why that would be a difficulty, but I wanted to know your reaction.

Mr. Marston: Our reaction is that it should not be a difficulty.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You said earlier, and I couldn't agree more, that this is for artists. It's landmark legislation in a sense, notwithstanding what the Canadian Bar Association just said. I wondered if you had any concern about the quality of the nominations to the tribunal. If this really is a tribunal that will serve the artists, then it's not a tribunal like the Canadian Labour Relations Board. I presume the skills required and the experience and knowledge they would bring to the task as tribunal people would, of necessity, have to be of a different nature.

We were wondering whether you would think somewhat along the lines of the Public Service Staff Relations Act. That act requires the chairman to produce a list from which the government or the Governor in Council makes appointments. What would you think if we added to the advisory council's responsibility something that would be quite tangible?

We have two suggestions with respect to that advisory council: one, that they be mandated to submit to the minister qualified people who could competently fill the responsibilities inherent on such tribunal people, and that the

[*Translation*]

M. Braunstein: La plupart des régisseurs ne se lancent pas dans la danse, le champ, ils ne montent pas sur la scène; ils peuvent devenir producteurs ou réalisateurs, mais ce n'est que très rarement qu'ils deviennent des acteurs eux-mêmes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Alors cela ne vous pose pas de problème?

M. Braunstein: Non.

La vice-présidente (Mme Finestone): D'après le Centre national des arts, les coproductions pourraient souffrir des dispositions de la loi. Entrevoyez-vous des problèmes?

M. Marston: Aucun. Dans la lettre du Centre national des arts, le terme coproduction n'était pas utilisé dans son sens générique, à mon avis, mais faisait allusion à la façon dont les coproductions font l'objet de contrat dans le cadre d'une convention collective avec l'Association professionnelle des théâtres canadiens. La nouvelle loi n'empêche en aucune façon la mise sur pied de coproductions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le Centre national des arts nous a bien dit qu'il se trouverait dans l'impossibilité de signer des ententes de coproduction. Le centre dit bien ceci:

> Nous croyons comprendre que toute compagnie qui signe une entente de coproduction avec le centre devrait se conformer aux dispositions du projet de loi, ce qui dissuaderait sans doute certaines d'entre elles de le faire.

Je ne comprends pas pourquoi cela poserait des problèmes mais j'aimerais savoir ce que vous en pensez.

M. Marston: Nous ne croyons pas que cela devrait poser de problèmes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez dit au début de votre déclaration et je suis tout à fait d'accord avec vous que ce projet de loi cherche à répondre aux besoins des artistes. Il s'agit d'un jalon dans la législation, en dépit de ce qu'on dit l'Association du Barreau canadien. Je me demande si vous aviez quelque chose à dire au sujet des qualités requises par les personnes qui seraient nommées membres du tribunal. Si le but de celui-ci est d'aider les artistes, il ne doit pas s'agir alors d'un tribunal comme le Conseil canadien des relations du travail par exemple. Je suppose que les qualités requises de ces membres, leur compétence, leur expérience, leurs connaissances devraient être d'une nature toute différente de celles d'autres tribunaux.

Devrait-on s'inspirer de la Commission sur les relations de travail dans la fonction publique dont le président doit en vertu de la loi présenter au gouvernement ou au gouverneur en conseil une liste de membres possibles. Que pensez-vous s'il en ajoutait parmi les responsabilités du conseil consultatif quelque chose de tout à fait concret?

Nous avons deux suggestions à formuler en ce qui concerne ce conseil consultatif: premièrement, qu'il ait pour mandat de soumettre au ministre le nom de personnes qualifiées qui pourraient s'acquitter avec compétence de leurs

[*Texte*]

Ministers of Labour and of Communications—there is a bit of turf war going on there—would have to seriously address those recommendations. It gives them a task that's worthy. The second suggestion is that their report be a report not just to the minister but to the House of Commons, so that it comes into the public arena and is therefore public knowledge that can be examined constructively for the world of artists.

Mr. Marston: That would be an excellent suggestion. We certainly consider it desirable that there be some sort of minimum representation on the tribunal from among those who are actually experienced in labour relations in the visual arts and performing arts. We said that in our brief. I do not accept the accusation that I might be looking for a job for myself later on down the road.

• 1635

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I don't think that was the consideration.

Under subclause 8.(3), if we could go back there for a moment, you were of the view that the suggestion I made would remove the concerns found under paragraphs 8.(3)(a) and (b) about the consideration—

Mr. Marston: I would like to have an opportunity to review that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That was exactly what I was going to ask you to do. If you wouldn't mind, we would like to give you the proposal given to us, and we'd love to hear back from you within the shortest period of time, prior to our doing clause-by-clause study, to see if there is some agreement from the witnesses who have come before us and in whose interest we are trying to act, so we could bring that kind of change about.

Some concern was occasionally expressed around this room from different people about employment equity and non-discrimination clauses, such as are found in the broadcast bill. Did you sense that would be an important addendum? When you appeared before us on the constitutional proposals you said:

> We need to be able to ensure that those who came here as immigrants from different countries have access to Canada's cultural life and the opportunity to participate in it. We need to be able to ensure that the young and those of modest means are not cut off from such participation. We need to be able to ensure that aboriginal cultures are not left to wither and die, not only because it would be tantamount to intellectual genocide for those who spring from those cultures but because those who do not must be able to have a knowledge and understanding of it.

So I was wondering whether you felt this particular bill should include some kind of clause that would reflect what you essentially see in the broadcast act on aboriginal people, cultural minorities, women. . .that they be reflected in law.

Mr. Marston: We would have absolutely no objection to the inclusion of such principles in the legislation.

[*Traduction*]

responsabilités en tant que membres de ce tribunal; le ministre du Travail ou des Communications devrait étudier toute recommandation en la matière très sérieusement—cela pourrait évidemment provoquer une petite guerre de compétence entre ces deux ministres. En tout cas, il s'agit d'une tâche digne d'attention. Deuxièmement, que le rapport de ce conseil consultatif soit déposé non devant le ministre mais à la Chambre des communes où il pourrait faire l'objet de discussions publiques ce qui serait excellent pour les artistes.

M. Marston: Ce serait une excellente suggestion. Il serait souhaitable que certains de ces membres aient de l'expérience en matière de relations de travail dans le domaine des arts et du spectacle. C'est d'ailleurs ce que nous avons dit dans notre mémoire. Je n'accepte pas l'accusation selon laquelle je cherche à me faire nommer un jour au tribunal.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je ne crois pas qu'on y avait pensé.

Pourrions-nous peut-être revenir au paragraphe 8.(3). Vous dites que la suggestion que j'ai faite règlerait les problèmes concernant les alinéas 8.(3)a) et b). . .

M. Marston: J'aimerais pouvoir me pencher à nouveau sur cette question.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est précisément ce que j'allais vous demander de faire. Nous aimerions vous demander de vous pencher sur la proposition qui nous a été faite pour ensuite nous donner votre point de vue à ce sujet dans les délais les plus brefs avant que nous ne passions à l'étude article par article du projet de loi. Nous pourrions ainsi voir si les témoins sont d'accord entre eux. De cette façon, nous pourrions proposer de nouvelles mesures législatives qui répondent à leurs besoins.

De temps en temps, certaines personnes ici ont dit qu'elles voudraient voir dans cette loi des dispositions concernant l'équité en matière d'emploi et la non-discrimination comme dans la Loi sur la radiodiffusion. Croyez-vous que cela serait un ajout important? Lorsque vous avez comparu aux audiences sur la Constitution, vous avez dit ceci:

> Nous devons nous assurer que les immigrants ont accès à la vie culturelle canadienne et la possibilité de participer à celle-ci. Il faut s'assurer que les jeunes et ceux qui n'ont que de modestes moyens ne soient pas exclus de celle-ci. Il faut pouvoir s'assurer que les cultures autochtones ne soient pas vouées à l'oubli non seulement parce que ce serait synonyme de génocide intellectuel pour les personnes appartenant à ces cultures, mais aussi parce que ceux qui n'en sont pas membres devraient pouvoir les comprendre et les connaître.

Croyez-vous que le projet de loi devrait avoir le même genre de disposition que la Loi sur la radiodiffusion en ce qui concerne les peuples autochtones, les minorités culturelles, les femmes, etc.

M. Marston: Nous ne nous opposerions certainement pas à l'inclusion de tels principes dans cette loi.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In clause 3, would you support an amendment to include the right of artists to equal protection and equal benefit of the law without discrimination, and in particular "without discrimination" added to that list that's already in legislation, to include sexual orientation?

Mr. Marston: Is that clause 3 of this legislation?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. In clause 3 the question was whether we should add a clause on non-discrimination: without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, age, sexual orientation, or mental or physical disability.

Mr. Marston: We would have no objection to that.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur Plamondon, nous sommes choyés. Vous êtes parmi nous. J'ai une petite idée de la raison de votre présence, mais avez-vous des questions?

M. Plamondon (Richelieu): Pas à ce moment-ci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Merci.

Do you have a closing statement or anything you would like to add before we finish this part of our work?

Mr. Marston: At the risk of being repetitive. . .just to say we feel this legislation must pass. We don't want to have to deal with the warts. But as it currently stands, if we can find a solution to this clause 22 problem that we can live with, then you'd have our full support for the legislation. I beg you again, as you suggest you will not, not to forget it is legislation for artists and not for others.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You've made a very strong plea, which I guarantee you we have heard. We share your concern. We thank you for being with us.

Merci beaucoup.

Nous entendrons maintenant M. Serge Turgeon de l'Union des artistes.

• 1640

Bienvenue, monsieur Turgeon. Voulez-vous nous présenter votre collègue?

M. Serge Turgeon (président de l'Union des artistes): Bonjour, mesdames et messieurs. Je suis accompagné du directeur général de l'Union des artistes, M. Serge Demers. Je suis moi-même président de cette Union.

La vice-présidente (Mme Finestone): Avez-vous une présentation quelconque?

M. Turgeon: Nous n'avons pas de présentation. Je vous dirai que notre présentation peut se retrouver dans tous les documents qui ont été publiés par le Comité consultatif sur le statut de l'artiste, le comité fédéral qui avait été formé en 1987 et auquel j'ai participé. L'Union des artistes a fait des recommandations fondamentales au sein de ce comité. C'est ce qui a abouti finalement à ce projet de loi.

Mais, si vous me le permettez, je vais vous faire un bref historique pour expliquer la raison pour laquelle nous nous retrouvons devant vous aujourd'hui et pour laquelle vous êtes en train d'étudier un projet de loi qui, à notre sens, est fondamental pour la société dans laquelle nous vivons.

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Seriez-vous prêt à appuyer un amendement à l'article 3 visant le droit de l'artiste à la protection que pourrait lui procurer la loi contre toute discrimination pour y inclure notamment l'orientation sexuelle?

M. Marston: Est-ce qu'il s'agit de l'article 3 du projet de loi?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. On se demandait si l'on devrait ajouter à l'article 3 une clause de non-discrimination qui porterait sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge, l'orientation sexuelle, le handicap mental ou physique.

M. Marston: Nous ne nous opposerions certainement pas à une disposition de ce genre.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Plamondon, we are really lucky to have you here. I have an idea why you are here. Would you like to ask a question?

Mr. Plamondon (Richelieu): Not right now.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Very well. Thank you.

Auriez-vous une déclaration à faire pour terminer ou quelque chose que vous voudriez ajouter?

M. Marston: Au risque de me répéter, je signale simplement qu'à notre avis, cette loi devrait être adoptée. Il y a évidemment certains petits problèmes en ce qui concerne l'article 22 et si l'on pouvait trouver une solution, nous appuyerions alors entièrement le projet de loi. Il s'agit d'une loi qui doit être au service des artistes et de personne d'autre. Je vous demande de vous le rappeler, même si l'on sait que vous y pensez.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez très bien défendu votre cause et nous vous avons très bien entendu. Nous partageons vos préoccupations. Nous vous remercions d'être venu.

Thank you very much.

We shall now hear Mr. Serge Turgeon from the Union des artistes.

Welcome, Mr. Turgeon. Would you kindly introduce your colleague?

Mr. Serge Turgeon (President, l'Union des artistes): Good afternoon ladies and gentlemen. With me today is the general manager of the l'Union des artistes, Mr. Serge Demers. I am the president of the Union.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you have any opening remarks?

Mr. Turgeon: No, we have no presentation. I would say that our presentation can be found in all the documents published by the Advisory Committee on the Status of the Artist, a federal committee set up in 1987, of which I was a member. The l'Union des artistes made some key recommendations on this committee. That committee's work is what led ultimately to this bill.

With your permission, however, I would like to give you some brief background information to explain why we are here today and why you are studying this bill, which, in our view,is fundamental to our society.

[*Texte*]

L'Union des artistes est, sinon le plus vieux, du moins l'un des plus vieux syndicats au sens de regroupement d'associations de professionnels du monde des arts d'interprétation. L'Union des artistes a été créée en 1937 et regroupait à ce moment-là des chanteurs lyriques et des comédiens auxquels se sont joints par la suite des danseurs, des animateurs, donc tout ce monde qui forme les arts d'interprétation.

Dès ce moment-là, avec le développement de la technologie, de la radio, de la télévision , du cinéma, nous avons commencé à négocier des ententes collectives. Nous étions couverts et protégés par une seule loi du Québec, la Loi sur les syndicats professionnels. C'est une bonne loi. C'est une loi qui reconnaît votre droit d'association, mais qui n'a pas de dents et qui ne nous donnait pas grand-chose parce qu'elle ne reconnaissait pas un autre droit fondamental, soit notre droit à la négociation.

Chaque fois que nous avions à établir une juridiction ou à négocier une entente, nous devions, contrairement à d'autres citoyens de la société, nous en tenir à la seule force de notre solidarité. C'est parce que les membres artistes voulaient bien se mettre ensemble et dire: On ne travaillera pas dans ces conditions-là, mais plutôt dans celles-là, qu'on pouvait faire avancer les choses.

On a toujours eu une entente voulant que l'Union des artistes représente les artistes au Québec et au Canada français pourvu qu'ils travaillent du côté francophone et que nos camarades anglais aient une juridiction partagée entre l'ACTRA et la *Canadian Actors' Equity*. Nous représentions à ce moment-là des pigistes, des travailleurs autonomes, mais sans définition comme telle, ainsi que des gens qui avaient une sécurité d'emploi à Radio-Canada.

Avec le cheminement des choses, la confusion a commencé à s'installer, jusqu'à ce que certains employés, par exemple de Radio-Canada, ne sachent plus s'ils devaient être considérés comme des employés salariés comme tels ou comme des pigistes autonomes. Le partage des juridictions ne semblait pas tout à fait clair, si bien que tout le monde s'est retrouvé devant le Conseil canadien des relations de travail. À ce moment-là, un jugement a été porté et a défini certaines fonctions.

Certaines fonctions à Radio-Canada ont été considérées comme relevant du statut d'employé comme tel et relevant donc, en conséquence, du Code du travail. Les autres étaient laissées dans le vide, sous juridiction de l'Union des artistes. Ce qui était vrai pour Radio-Canada était vrai aussi pour l'ensemble des autres domaines dans lesquels nous oeuvrons.

Nous nous sommes donc retrouvés, vers 1982 ou 1983, devant un vide juridique. Vous devez comprendre que les employés salariés dans ce pays sont couverts par une loi qui est le Code du travail. Au Québec, le Code du travail est très clairement défini pour ce genre de travailleurs. Il y a des professionnels, par exemple les avocats et les médecins, qui, chez nous, sont couverts par un code des professions, mais nous, artistes, n'avions aucune définition. Nous avons même

[*Traduction*]

The l'Union des artistes is, if not the oldest, at least one of the oldest unions, that is a group of professional associations representing the performing arts. The l'Union des artistes was created in 1937 and at that time was composed of opera singers and actors, who were later joined by dancers, broadcast hosts, in other words everyone involved in the performing arts.

From that point with the development of technology—radio television and film, we started negotiating collective agreements. We were covered and protected by a single piece of legislation in Quebec—The Professional Syndicates Act. It's a good Act. It recognizes the right of associaton, but it has no teeth, and did not give us that much, because it did not recognize another basic right, our right to bargain.

Every time we had to establish jurisdiction or negotiate an agreement, we, unlike other members of society, had to rely solely on our solidarity. It was because the artists, who were members, chose to get together and say that they would not work under certain conditions, but rather under different conditions, that we were able to make some headway.

We always had an agreement whereby the l'Union des artistes represents artists in Quebec and in French Canada, provided they work in the French language, and that responsibility for our English colleagues would be shared between ACTRA and Actors' Equity. At that point, we represented free-lance self-employed workers, even though there was no specific definition of such workers, as well as people who had some job security with the Canadian Broadcasting Corporation.

As time went on, confusion began to reign, until some employees, such as those from the Canadian Broadcasting Corporation, for example, no longer knew whether they were salaried employees or self-employed free-lancers. There seemed to be some ambiguity about the distinctions between the jurisdictions, and as a result, in the end, everyone found themselves appearing before the Canada Labour Relations Board. At the time the Board made a decision and defined some functions.

Some of the functions at the Canadian Broadcasting Corporation were seen as having employee status, and consequently, came under the Labour Code. Others were left in a vacuum, and came under the jurisdiction of the l'Union des artistes. What happened in the case of the Canadian Broadcasting Corporation also happened in all the other areas in which we worked.

Around 1982 or 1983, we therefore found ourselves in a legal vacuum. It is important to understand that salaried employees in this country are covered by a piece of legislation known as the Labour Code. In Quebec, the Labour Code very clearly applies to this type of worker. There are professionals—such as lawyers and physicians, who are covered by a professional code in Quebec, but there was no definition of artists. In our minds, we have been victims of

[*Text*]

été victimes de la fiscalité, trop longtemps à notre sens, et c'est un peu ce qui a fait déborder le vase. Nous étions à ce moment-là à la merci des interprétations des fonctionnaires. Je les comprends, parce que vis-à-vis de nous, ils n'avaient aucune définition. Tantôt on nous donnait les avantages et les inconvénients d'un salarié, tantôt on nous donnait les avantages et les inconvénients d'un travailleur autonome. Ce n'était jamais la même chose. Plusieurs personnes qui faisaient le même métier en même temps étaient considérées très souvent de façons différentes par les fonctionnaires de l'impôt, tant au niveau fédéral qu'au niveau provincial.

• 1645

À un moment donné, on s'est ressaisis à l'Union des artistes. On s'est tâtés, comme on peut dire, il y a eu de gros débats de fond et on s'est posé des questions. Qu'est-ce qu'on est? Qu'est-ce qu'on veut être? Comment veut-on que cette société nous reconnaisse? Le débat a été fait, et les résultats de ce débat ont été éminemment clairs. Les artistes-interprètes ont alors décidé qu'ils voulaient être reconnus comme ce qu'ils sont, qu'ils ne voulaient certainement pas de privilèges ou de traitement de faveur, mais une reconnaissance de leur métier comme tel. Nous avons donc réclamé un statut de travailleur autonome, d'entrepreneur indépendant.

À ce moment-là, nous nous sommes adressés aux deux niveaux de gouvernement. Les choses ont commencé ici, à Ottawa. Le premier ministre à qui nous avons parlé d'un statut d'artiste à notre mesure était le ministre du Travail de l'époque, l'honorable André Ouellet. Les choses ont commencé dans son bureau. On a fait les mêmes représentations à Québec. On s'est vite rendu compte que, quand on réclamait un statut de l'artiste, tant les ministres que les députés et les fonctionnaires avaient un peu de difficulté à saisir ce que nous voulions vraiment dans le fond des choses. Donc, on s'est dit: On ne va quand même pas se disperser. On a donc décidé d'entreprendre un gouvernement pour faciliter les choses, convaincus que l'un donnerait l'exemple à l'autre s'il finissait par comprendre. C'est ainsi que nous avons décidé d'aller d'abord du côté du gouvernement du Québec et de réclamer un statut de l'artiste dans les champs de juridiction du gouvernement provincial.

Ces champs de juridiction du Québec, c'est, par exemple, quand nous travaillons sur la scène, au théâtre, quand nous faisons du doublage, quand nous réalisons des ententes publicitaires, quand nous faisons du disque, etc.

C'est en 1983 que nous avons commencé à brasser la cage. Il a fallu quatre ans pour en arriver à une loi, une loi qui n'est pas parfaite, mais qui est déjà un début et même un grand pas. Qu'est-ce que cette loi au Québec nous donnait fondamentalement? Elle nous donnait un cadre juridique. Cette loi nous garantissait un certain droit à la négociation. Nous n'étions plus dans le vide, coincés entre un code du travail qui ne s'appliquait pas à nous et un code des professions qui ne s'y appliquait pas non plus. Cette loi nous reconnaissait aussi un statut de travailleurs autonomes.

En travaillant à la loi québécoise, nous avons compris que cette loi ne pouvait pas avoir des incidences directes sur toutes les autres lois. Par exemple, la Loi sur le statut de l'artiste ne pouvait pas tout de suite, du jour au lendemain,

[*Translation*]

the tax system for too long, and that's partly what broke the camel's back. At the time, we depended on the various interpretations given by civil servants. I can understand their point of view, because they had no definition of our status. Sometimes we were given the advantages and disadvantages of a salaried worker, other times we were given the advantages and disadvantages of an independent worker. It was always changing. Several people who were doing the same work at the same time were often rated differently by federal and provincial tax officials.

At one point, we turned to the Union des artistes. We tested the waters, so to speak; we had deep discussions and some questions were asked. What are we? What do we want to be? How do we want to be recognized by society? We had discussions, the conclusions of which were crystal clear. Artists and performers decided they wanted to be recognized for what they are; they certainly did not want any special privileges or preferential treatment; they simply wanted their profession to be recognized for what it is. We therefore claimed independent worker status, the status of self-employed workers.

At the time, we spoke to both levels of government. Things began here in Ottawa. The first minister whom we spoke to of the kind of status for artists we wanted was the then Labour Minister, the Honourable André Ouellet. It all started in his office. We made the same representations in Quebec. We quickly realized that, when we demanded a status for artists, ministers, as well as members of Parliament and public servants, had problems grasping what we really wanted. So we told ourselves: let's not spread ourselves too thinly. We therefore decided to first address one government to simplify matters, since we were convinced that once it understood what we wanted, that government would set the example for the other one. We therefore decided to start with Quebec and to claim a status for artists within the jurisdiction of the Quebec government.

Quebec's jurisdiction includes, for example, the stage, theatre, dubbing, advertising agreements, recordings, and so on.

We started getting things moving in 1983. It took us four years to get an act, an imperfect one which nevertheless represented a beginning, even a great step forward. What did the Quebec legislation basically give us? It gave us a legal framework. This act guaranteed us a certain right to negotiation. We weren't working in a vacuum any longer, caught between a labour code and a professional code, neither of which applied to us. The act also gave us an independent worker status.

When working on the Quebec legislation, we realized that it had no direct impact on any other law. For example, the Status of the Artist Act could not, from one day to the next, directly affect the Income Tax Act nor any other act

[*Texte*]

influencer directement la Loi sur la fiscalité et ne pouvait pas avoir une influence sur d'autres lois sociales. Mais une fois la partie attachée dans une loi, une fois acquise une reconnaissance de notre statut de travailleurs autonomes, il fallait que le gouvernement soit logique avec lui-même et aille chercher les autres concordances dans les autres lois.

C'est cela, le statut de l'artiste. C'est le début. C'est la pierre angulaire sur laquelle on peut ensuite bâtir les choses.

Qu'est-ce que la loi du Québec a donné pratiquement jusqu'à maintenant? Dans un premier temps, les revenus de l'ensemble des artistes au Québec—je ne parle pas des artistes individuellement, mais de l'ensemble des artistes—ont presque doublé du jour au lendemain. Pourquoi? Parce que nous avons mis fin, d'une certaine façon, à un certain travail au noir. Quand on dit qu'on a mis fin à un certain travail au noir, cela veut dire que nous avons permis à des artistes de vivre avec des conditions minimales d'engagement, mais plus décentes que celles qu'il y avait auparavant. Il faut que vous sachiez qu'un organisme comme l'Union des artistes ne négocie que des minima. On n'a pas d'échelle: après tant d'années, on vaut tant. C'est selon la notoriété de chacun. On négocie un minimum pour tout le monde. Personne ne doit travailler en dessous du minimum, mais chacun peut aller se chercher ce qu'il veut au-dessus de ce minimum-là, selon sa notoriété.

• 1650

Dès l'annonce de cette loi à Québec, le gouvernement d'Ottawa a songé à mettre sur pied un Comité consultatif sur le statut de l'artiste. Cela a commencé avec M^me^ Flora MacDonald. Cela suivait le rapport Siren-Gélinas qui avait été commandé par le ministre Marcel Masse. Dans la foulée de cela, donc, on a créé ce Comité sur le statut de l'artiste auquel M. Demers et moi avons travaillé pendant trois bonnes années. Avec tous nos camarades du Canada anglais, de toutes les disciplines, nous avons essayé de définir ce que pourrait être pour ce pays une loi décente convenant à tous les artistes. C'est une loi qui a essayé d'englober beaucoup de choses. On a essayé de faire un chapeau qui couvrirait à peu près tout. C'était aussi la volonté de Québec de faire cela au point de départ, mais finalement, on se rend compte, dans la pratique, que c'était quasiment impossible. Il faut y aller par étape et diviser les choses.

Ayant beaucoup travaillé avec les ministres, députés et fonctionnaires ici à Ottawa, nous pouvons dire que la loi qui est devant vous est une loi qui donne à peu près l'équivalent, dans les champs de juridiction du gouvernement fédéral, de notre loi québécoise. Nous avons besoin d'une telle loi ici, à Ottawa; autrement, on est à cheval entre les juridictions. Dans l'ensemble, nous considérons que c'est une bonne loi, à l'exception de quelques points qui devront tout de suite être réglés ou éclaircis. Autrement, ce sera encore la confusion dans ces métiers-là.

À moins que vous n'ayez des questions, je demanderai à M. Demers de vous exposer les points qui sont problématiques pour nous dans le projet de loi que vous avez devant vous.

[*Traduction*]

relating to social matters. But once the status was included in the act, once our status as independent workers was recognized, the government had to be logical and make the act consistent with other laws.

This is what we're dealing with, the status of the artist. That's where we start. It's the cornerstone on which we can build.

In practical terms, what has the Quebec legislation given us until now? Firstly, the overall revenue for Quebec artists—I'm not talking of individual artists, but of all artists—almost doubled overnight. Why? Because to some extent we stopped moonlighting. When we say we've stopped such practices, this means we've given artists minimum conditions of employment, which are nevertheless better than the ones which existed previously. You should know that in an organization such as the Union des artistes only negotiate minimum fees. We don't have a scale under which you work so much after so many years. It depends on each person's reputation. We negotiate a minimum fee for everyone. No one should work for less than the minimum, but anyone can work for more, depending on their reputation.

As soon as the bill became law in Quebec, Ottawa thought of creating an Advisory Committee on the Status of the Artist. It began with Flora MacDonald. It also came after the Gélinas-Siren's report which had been called for by the minister, Marcel Masse. Following those attempts the Committee on the Status of the Artist was created and Mr. Demers and myself worked on it for a good three years. With the help of our colleagues from English Canada who represented all disciplines, we tried to come up with a decent bill to meet the needs of all artists. This bill tried to address many issues. We tried to draft a bill which covered nearly everything. At the outset, Quebec tried to do the same, but in the end they realized that this was almost impossible to achieve in practice. The work had to be done in stages and the subjects addressed separately.

Having worked closely with ministers, members of Parliament and public servants here in Ottawa, we believe that the bill which is before you is more or less the equivalent of our Quebec legislation but in the areas of federal jurisdiction. We need such legislation in Ottawa; otherwise, we would be caught between jurisdictions. On the whole, we believe this is a good bill, except for a few points which should be settled or clarified immediately. Otherwise, confusion will still reign in those areas.

Unless you have any questions, I would ask Mr. Demers to tell you about the points in the bill which we have problems with.

[*Text*]

M. Serge Demers (directeur général de l'Union des artistes): Il y a trois points sur lesquels je voudrais intervenir cet après-midi. Ce sont des points qui, selon nous, méritent d'être modifiés ou encore méritent des clarifications pour refléter les besoins et la réalité concrète dans laquelle nous évoluons dans nos milieux.

Il y a l'épineuse question des ateliers. Vous avez déjà dû entendre certaines interventions eu égard à ce qu'on appelle l'atelier fermé. Je dois dire qu'en ce qui nous concerne, à l'Union des artistes, l'atelier fermé au sens strict du terme n'existe pas et n'a d'ailleurs jamais existé. Nous avons ce que l'on appelle en jargon des relations de travail des «ateliers imparfaits». C'est-à-dire que dans deux secteurs chez nous, il existe des ateliers qui sont presque fermés, mais qui ne sont pas fermés complètement. Je m'explique.

Pour que les artistes que nous représentons puissent vivre décemment de leur métier...

La vice-présidente (Mme Finestone): Excusez-moi, monsieur Demers. Vous faites allusion à la disposition 22.2, n'est-ce pas?

M. Demers: Je n'ai pas le numéro exact, mais je pense que c'est cela si ma mémoire est fidèle. Donc, il n'y a pas d'ateliers fermés au sens strict chez nous, mais il y a des ateliers que l'on dit imparfaits. Pour que nos membres puissent vivre décemment de leur métier, les membres ont décidé, il y a plusieurs années, que les domaines des annonces commerciales et du doublage ne seraient accessibles qu'aux membres de l'Union des artistes. Contrairement aux autres secteurs où n'importe qui peut oeuvrer—n'importe qui peut faire du cinéma ou du théâtre—, dans le domaine des annonces commerciales, il y a un contrôle plus strict. La règle de base, c'est que ce travail-là est réservé à nos membres. Je dois vous dire que si demain matin, on ne pouvait pas négocier des ateliers fermés dans le domaine des annonces et dans le domaine du doublage, normalement, les cachets dans les autres secteurs, au cinéma, au théâtre et en télévision, devraient être augmentés de beaucoup pour que nos membres puissent vivre de leur métier.

• 1655

Nos membres ne vivent pas que du théâtre, que de la télévision ou que du cinéma. En général, nos membres font un peu de tout. C'est comme cela qu'ils arrivent, en fin d'année, à se donner un revenu qui est raisonnable dans certains cas, mais je dois vous dire que la moyenne des revenus de nos membres est de 12,000$ à 14,000$ par année, ce qui n'est pas beaucoup.

Donc, on a négocié dans ces deux secteurs des ateliers imparfaits. Selon la règle, c'est réservé aux membres, mais dans la pratique, il y a des exceptions de prévues, ce qui fait que des non-membres peuvent faire des annonces commerciales. Ces exceptions sont négociées avec les producteurs au moment où nous négocions nos ententes collectives.

Je vous donne un exemple. Dans le domaine du doublage, on permet aux enfants de moins de 16 ans de faire du doublage pour permettre aux producteurs d'avoir accès à de véritables voix d'enfants. Dans le domaine des annonces

[*Translation*]

Mr. Serge Demers (General Manager, Union des artistes): I would like to talk about three parts of the Bill this afternoon. In our opinion, these parts should be amended or clarified to reflect the needs and the reality of our work in our field.

There is the difficult question of shops. Some witnesses have probably already spoken on the question of closed shops. As far as the Union des artistes is concerned, the closed shop in the strict sense of the term does not exist nor has it ever existed. In labour relations jargon, there was something called "quasi-closed shops". For example, in two of our sectors, there are shops which are almost closed, but not quite. Let me explain.

In order that the artists whom we represent may make a decent living from their work—

The Deputy Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me, Mr. Demers. You're referring to subclause 22.2, aren't you?

Mr. Demers: I don't have the exact number, but if my memory serves me well, that's it. Therefore, we have absolutely no closed shops, but some shops are "semi-closed". In order that our members may make a decent living from their work, they decided several years ago that commercials and dubbing would only be accessible to members of the Union des artistes. As opposed to other field where anyone can work—anyone can be a stage or screen actor—there are tighter controls in commercials. The basic rule is that commercials are reserved for our members. If, tomorrow morning, we could not negotiate closed shops for commercials and dubbing, the fees paid to artists in other areas, such as cinema, theatre and television, would then have to be greatly increased so that our members could live from their work.

Our members cannot survive on just theatre, television or film. They generally do a bit of everything. That way some of them manage to earn a reasonable living, but I must point out that the average income of our members is between $12,000 and $14,000 per year, which is not very much.

So we negotiated semi-closed shops in those two sections. Officially, they are reserved to members, but in practice, some exceptions are made, which means that non-members can make commercials. Those exceptions are negotiated with the producers when we negotiate our collective agreements.

Let me give you an example. Children under 16 can be used for dubbing so that producers can have real children's voices. For commercials, you are allowed to use people to talk about a product they used. They can say: My name is

[*Texte*]

commerciales, on permet à des gens qui ont consommé un produit de témoigner: Je m'appelle Serge Demers, je prends de l'aspirine et je me sens bien. On permet à des citoyens de faire des annonces commerciales dans le cas d'annonces-témoignages, dans le cas d'employés qui témoignent des services offerts par leur employeur, dans le cas de gens qui ont des caractéristiques physiques inusitées et ainsi de suite. On a une liste d'exceptions. C'est en ce sens-là que je vous parle d'ateliers imparfaits.

Or, dans le projet qui nous est soumis, d'après notre lecture, il n'est pas permis d'avoir des ateliers fermés. Nous pensons que le législateur devrait s'inspirer de la loi du Québec. Tout en ne permettant pas les ateliers fermés dans la loi, il pourrait permettre aux parties, dans le cadre d'une négociation, de déterminer la nature ou le degré d'ouverture ou de fermeture de l'atelier. On n'a pas d'ateliers fermés en vertu de la Loi sur le statut de l'artiste au Québec, mais la loi ne nous empêche pas, dans le cadre d'une négociation, de fermer l'atelier et de déterminer un certain nombre d'exceptions qui permettent à des non-membres d'avoir accès à ces marchés à certaines conditions. C'est la première réflexion que je voulais vous transmettre.

La deuxième touche ce qu'on appelle les coproductions. C'est vers la fin du projet de loi. Je n'ai pas le numéro exact.

La vice-présidente (Mme Finestone): On est au courant des inquiétudes présentées par le Centre national des Arts.

M. Demers: J'ai vu une copie de la lettre de M. DesRochers. La lettre du Centre national des Arts me semble refléter une certaine incompréhension du texte actuel, mais mon propos n'est pas de discuter de la compréhension ou non des dirigeants du Centre national des Arts. C'est plutôt de dire que notre malaise, à nous, quant à la clause telle qu'elle est rédigée, c'est qu'elle laisse aux producteurs le soin de choisir en quelque sorte la juridiction qui va s'appliquer. En l'occurrence, est-ce la loi fédérale qui va s'appliquer ou la loi provinciale?

Par exemple, Radio-Canada coproduit avec un producteur indépendant comme la maison de M. Denis Héroux. Si cette loi-là est appliquée telle quelle, Radio-Canada et M. Héroux discutent ensemble. Selon ce qu'ils vont convenir, ce sera cette loi-là qui s'appliquera ou la loi du Québec. Dans des cas comme celui-là, il est évident que les producteurs vont toujours choisir la loi qui les avantage le plus. Lorsque nous négocions, c'est toujours une question de rapport de forces. Il est évident que nos ententes collectives sont loin d'être identiques d'un secteur à l'autre. Si l'entente collective du cinéma a des dispositions inférieures à celles que nous avons négociées avec Radio-Canada, il y a de fortes chances que le choix se porte sur l'application de la loi du Québec, et non de l'entente du cinéma parce que ses conditions sont inférieures.

Nous souhaiterions que cette question des coproductions soit tranchée par des critères objectifs. Je vous donne des exemples. On pourrait peut-être en trouver d'autres. Dans une coproduction, il y a toujours un des deux coproducteurs

[*Traduction*]

Serge Demers, I take aspirin and I feel well. Members of the public are allowed to appear on commercials when real life experiences are related, when employees want to explain their employer's services, in cases of people with unusual physical traits and so on. There is a list of exceptions. That's what I mean by semi-closed shops.

But if our understanding of this bill is correct, closed shops are not permitted. We think the legislator should look at the Quebec law. Even though the law may not permit closed shops, it would still be possible for parties to negotiate how open or closed a shop can be. The Quebec Status of the Artist Act does not provide for any closed shops, but the law does not stop us from negotiating the closure of a shop or identifying a few exceptions so that under certain conditions non-members can have access to those markets. That's the first comment I wanted to make.

My second point is on what is referred to as co-productions. It's towards the end of the bill. I don't have the exact number of the clause.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We are aware of the National Arts Centre's concerns.

Mr. Demers: I saw a copy of Mr. DesRocher's letter. I think the National Arts Centre's letter shows they do not fully understand the wording of the current bill, but I am not here to discuss whether the NAC executives understand it or not. I am here to express our concerns about the clause as it is written, since it leaves the door open to producers to choose to some extent which jurisdiction will apply. Will it be the federal or the provincial act?

Let us say CBC has a co-production with an independent producer such as Mr. Denis Héroux's firm. If this act in its present form were to be implemented, CBC and Mr. Héroux would sit down together and discuss things. Depending on what they agree to, they would be governed either by this act or the Quebec legislation. In those types of cases, obviously the producers will always choose the best one for them. When we negotiate, it's always a matter of balance of power. Of course our collective agreements vary considerably from one sector to the other. If the provisions of a collective agreement in the film industry are not as good as those we negotiated with CBC, it is very likely that those concerned will choose to follow the Quebec legislation, and not the film agreement, because its conditions are less favourable to us.

We would like the issue of co-productions to be settled using objective criteria. Let me give you some examples. There are perhaps others. In every co-production, one of the two co-producers is the major shareholder. If CBC is the

[*Text*]

qui est un investisseur majoritaire. Si Radio-Canada est l'investisseur majoritaire, mécaniquement, ce serait la loi fédérale qui s'appliquerait. Si c'est le producteur indépendant qui est l'investisseur majoritaire, ce serait la loi du Québec qui s'appliquerait. C'est un exemple de critère objectif que je vous communique. Il y en a peut-être d'autres. Il faudrait peut-être voir avec les gens qui ont rédigé la loi. Donc, nous souhaiterions qu'il y ait vraiment des critères objectifs pour ne pas laisser aux producteurs le choix entre nos différentes ententes. C'est le deuxième point.

• 1700

Le troisième point est capital pour nous, compte tenu de l'historique que M. Turgeon vient de vous communiquer. D'abord, il est pour nous essentiel et fondamental que la commission ou le tribunal chargé de l'application de la présente loi soit tout à fait indépendant du Conseil canadien des relations de travail.

Deuxièmement, il nous semble important que ce tribunal ait la latitude, dans la mesure où il doit déterminer si un artiste est un travailleur autonome ou un entrepreneur indépendant ou non, de pouvoir, le cas échéant, revoir des décisions qui ont été rendues dans le passé par le Conseil canadien des relations de travail. Encore une fois, j'aimerais vous donner un exemple pour illustrer mon propos.

La décision du Conseil canadien des relations de travail de 1982 ne déterminait pas si des personnes étaient des travailleurs autonomes ou pas. Elle déterminait que des fonctions à Radio-Canada étaient considérées ou non comme des fonctions de salarié ou de travailleur autonome. Pour nous, c'est une aberration. Par exemple, on décidait, en 1982, qu'un narrateur qui allait travailler à Radio-Canada devait forcément, parce qu'il était narrateur, être considéré comme un employé au sens du code fédéral.

Qu'est-ce que cela donne comme résultat? Cela donne comme résultat que si M. Turgeon, par exemple, va faire une narration de cinq minutes à la radio de Radio-Canada, il signe un contrat couvert par le syndicat canadien de la Fonction publique comme employé de Radio-Canada, alors que s'il fait une série de 26 émissions d'une heure, comme comédien, il est considéré comme travailleur autonome. Pour nous, c'est une aberration. À la fin de l'année, il va recevoir un T-4A de Radio-Canada comme travailleur autonome pour ses 25 ou 30 émissions dans une télésérie, et pour ses deux ou trois narrations de cinq ou 10 minutes chacune, il va recevoir un T-4 comme employé, avec toutes les complications que cela peut entraîner au niveau fiscal. Deuxièmement, chaque fois qu'il va aller travailler pour cinq, 10, 15 ou 20 minutes ou une demi-heure comme membre représenté par le syndicat canadien de la Fonction publique, il va cotiser à un autre fonds de pension et à un autre régime d'assurance, alors qu'il cotise déjà à l'Union des artistes, pour tout le reste de son travail, à un fonds de pension et à un régime d'assurance.

Je pense que cette décision de 1982 était erronée et qu'il serait opportun que la commission ou le tribunal chargé de l'application de la présente loi ait la latitude de pouvoir évaluer si les individus que nous représentons sont ou ne sont pas, au sens du droit commun, des travailleurs autonomes. Il est essentiel que le tribunal puisse avoir cette juridiction et cette possibilité.

[*Translation*]

major shareholder, automatically, the federal law would apply. If the independent producer is the major shareholder, the Quebec legislation would apply. That's the type of objective criteria I mean. There are perhaps others. You would have to check with the people who drafted the bill. So we would like to see very clear objective criteria so that producers can not choose between our different agreements. That's my second point.

My third point is crucial for us, given the background Mr. Turgeon has just provided you. First of all, it is essential and fundamental that the commission or tribunal responsible for enforcing this bill be fully independent from the Canada Labour Relations Board.

Secondly, we feel it is important that the tribunal have enough leeway to determine whether an artist is an independent worker or a self-employed entrepreneur, and, if necessary, to review prior decisions rendered by the Canada Labour Relations Board. Again, I would like to give you an example to illustrate my point.

The 1982 ruling by the Canada Labour Relations Board did not stipulate whether people were independent workers or not. The Board ruled that some tasks at CBC were considered as being performed by a salaried employee, while others were being performed by an independent worker. We feel that is an aberration. For instance, in 1982, it was decided that a narrator who worked for CBC had to be treated as an employee within the meaning of the Canada Labour Code, simply because he was a narrator.

What does that lead to? If Mr. Turgeon, for instance, gives a five-minute narrative on CBC radio, he signs a contract covered by the Canadian Union of Public Employees as a CBC employee, but if he works as an actor for 26 one-hour shows of a series, he is considered an independent worker. We feel that is an aberration. At the end of the year, he will receive a T-4A slip from CBC for his work as an independent worker for his 25 or 30 shows in a television series, and for his two or three five or ten-minute narrations he will also receive a T-4 as a CBC employee, with all the tax complications entailed by such a system. Secondly, every time he works for five, ten, fifteen, twenty or thirty minutes as a member of the Canadian Union of Public Employees, he will contribute to another pension plan and to another insurance plan, and yet he would already be contributing to the Union des artistes pension plan and insurance plan for all the rest of his work.

I think that 1982 decision was wrong and it is time that the commission or tribunal responsible for enforcing this bill have enough leeway to determine whether the individuals we represent are independent workers in the legal sense of the word. The tribunal must have that power and leeway.

[*Texte*]

Nos amis du Conseil canadien des relations de travail s'opposent sûrement à cette demande, et je ne leur en tiens pas rigueur. Tout à l'heure, vous avez parlé avec nos amis du *Canadian Actors' Equity Association* de la composition du tribunal. Les gens qui sont au Conseil canadien des relations de travail sont des gens à qui nous reconnaissons beaucoup de compétence, mais ce sont des gens qui sont formés en droit du travail traditionnel et qui, heureusement pour les travailleurs mais malheureusement pour nous, voient le monde à travers la lorgnette d'une relation employeur-employé. Ils ont malheureusement de la difficulté à imaginer autre chose.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Manufacturers of widgets.

M. Demers: C'est exact. Donc, ils ont de la difficulté à imaginer autre chose. Je pense que leur décision de 1982 reflète peut-être plus une incompréhension des réalités de notre milieu qu'une mauvaise intention délibérée de leur part.

Ce sont les points sur lesquels nous voulons insister cet après-midi. Nous sommes d'accord sur le reste du projet qui vous est soumis. Nous pouvons très bien vivre avec cela.

Je fais un dernier commentaire pour vous dire que la question de représenter des membres et des non-membres nous a posé un certain problème au Québec, au début. Au cours de notre histoire, comme le disait M. Turgeon, nous avons réussi à nous développer grâce à un rapport de forces. Donc, il fallait obliger tous ceux qui travaillaient dans nos secteurs à être membres de notre organisation, de façon à pouvoir forcer un producteur à négocier éventuellement.

• 1705

La Loi du Québec nous dit que nous ne pouvons pas forcer un artiste à devenir membre de notre association ou de notre syndicat. Par conséquent, nous avons modifié nos statuts l'année dernière. Maintenant que la loi nous permet de contraindre un producteur à négocier avec nous, dans la mesure où nous représentons la majorité des artistes du secteur, il n'était plus nécessaire de forcer tout le monde à devenir membre de notre association pour se faire reconnaître. Donc, maintenant, nous représentons des artistes qui sont membres de notre association et des artistes qui veulent en devenir membres, donc des stagiaires, mais nous pouvons aussi représenter des artistes qui paient une cotisation minimale, qui sont des permissionnaires, mais qui ne sont plus des membres permissionnaires. Nous avons réglé cet aspect-là, mais je vous avoue que cela n'a pas été facile.

Je dois vous dire aussi que cela nous pose encore un certain problème, celui de l'éthique professionnelle. La loi québécoise nous dit que nous devons avoir des normes professionnelles d'exercice de nos métiers. C'est la loi qui le dit. Or, vous devez savoir que, dans notre milieu, l'éthique professionnelle est gérée, non pas par les producteurs, mais par nous. Cela s'explique très simplement.

Dans une entreprise, dans une relation normale employeur-employé, s'il y a, par exemple, un cas d'ivresse au travail, l'employeur va sévir; il va suspendre ou congédier; il va prendre des mesures qui sont de son ressort. Dans notre

[*Traduction*]

Our friends at the Canada Labour Relations Board no doubt object to this request, and I cannot blame them. You spoke earlier with our friends from the Canadian Actors' Equity Association about the composition of the tribunal. We feel the people at the Canada Labour Relations Board are very competent, but they are trained in traditional labour law, and fortunately for workers but unfortunately for us, they view the world only in terms of employer-employee relationships. Unfortunately, they have trouble conceiving of anything else.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ils portent des oeillères.

Mr. Demers: Precisely. So they have trouble imagining anything else. I think their 1982 decision may reflect a lack of understanding of our work environment rather than any ill will on their part.

Those are the points we wanted to highlight this afternoon. We agree with the rest of the bill before you. We could easily live with that.

I would just like to add that the question of representing members and non-members caused us a few problems in Quebec at first. As Mr. Turgeon pointed out, we have always managed to grow because of a balance of power. So we always had to force those who worked in our sectors to become members of our organization in order to finally be able to force a producer to negotiate.

The Québec law states that we cannot force an artist to become a member of our association or union. Therefore, we amended our by-laws last year. Now that the law allows us to force a producer to negotiate with us, insofar as we represent the majority of artists in the sector, it was no longer necessary to force everyone to become a member of our association in order to gain recognition. Therefore, we now represent artists who are members of our association and others who want to become members, such as trainees, but we can also represent artists who pay minimum dues and who are permit holders but no longer permit-holding members. We've settled that aspect, but I must confess that it wasn't easy.

I must also say that this still presents a problem, that of professional ethics. The Quebec law tells us that we must set professional standards for the areas of our work. The law says that. However, you must know that in our field, professional ethics are handled by us, not by producers. It is very simple to understand why.

In a normal employer-employee relationship in a company, if there is a case of drunkennes at work for instance, the employer can take disciplinary action. He can suspend or fire the employee. He will use measures available

[*Text*]

milieu, quand il y a un tournage de prévu pour demain matin, il y a un plateau, une centaine de techniciens, une cinquantaine d'artistes et ainsi de suite. Il y a un investissement de 100,000$, dans certains cas, pour une journée de travail. Si un artiste arrive au travail en état d'ébriété ou en retard, on ne va pas le suspendre ou le congédier parce que cela aurait pour effet d'annuler la production. Au théâtre, c'est la même chose: on ne va pas annuler une représentation parce qu'on a un problème avec une personne. Habituellement, et c'est la règle chez nous, le producteur va déposer une plainte à l'Union des artistes. C'est un comité formé de ses pairs, donc d'artistes, qui va recevoir la personne en comité d'éthique. Éventuellement, nos membres seront appelés à prendre à son égard des mesures qui peuvent aller d'une amende versée à notre fonds d'entraide aux artistes dans le besoin jusqu'à la suspension de nos rangs pendant un certain temps.

Le fait que nous représentions maintenant des gens qui ne sont plus des membres nous pose un problème au niveau de l'application de notre code d'éthique. On ne peut pas exercer un pouvoir sur des gens qui n'ont pas de lien de membre avec nous.

Ce sont des choses que nous découvrons au fur et à mesure de la pratique. Je dois dire qu'avec la loi fédérale, on aura sûrement la même problématique. Lorsqu'on arrive dans du droit nouveau, il faut un certain nombre d'années avant de déceler ce que cela donne dans le vécu, dans le quotidien. Dans le cas de la loi du Québec qui a été adoptée en 1987, on commence à détecter certaines choses, dont celle de l'éthique professionnelle que je viens de vous mentionner. Au bout de cinq ou dix ans d'usage, il sera peut-être opportun d'aller demander au législateur des amendements pour ajuster certaines choses aux problèmes ou à la réalité.

Ce sont les réflexions que je voulais vous soumettre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie. Vous avez fait un compte rendu intéressant de l'évolution des dix dernières années. On dit toujours qu'il faut compter au moins sept ans de la conception jusqu'à la naissance. En réalité, il faut compter plutôt neuf ans, comme dans d'autres situations.

J'aimerais vous poser une seule question avant de donner la parole à M. de Jong.

Dans vos remarques au sujet des coproductions, à l'article 54, avez-vous voulu dire qu'il est nécessaire de modifier l'article 54 pour inclure les critères ou les objectifs?

M. Demers: Je pense que oui, parce que le libellé actuel laisse au producteur le choix de déterminer qui va embaucher les artistes. Cela veut dire qu'on donne au producteur la possibilité de choisir l'entente conclue en vertu de la loi du Québec ou l'entente conclue en vertu de la loi fédérale.

• 1710

Nous voudrions que ce choix des producteurs soit remplacé par des critères objectifs. J'en mentionnais un tout à l'heure. Il peut y en avoir d'autres. On pense au niveau d'investissement, par exemple.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela ne contraint pas la liberté d'expression et la liberté de choix? Voulez-vous qu'on mette cela dans un projet de loi comme celui-là?

[*Translation*]

to him. However, in our field, when we're planning to shoot the next morning, there is a set, there are a hundred technicians, 50 performers and so on. Sometimes a single day's work represents a $100,000 investment. If an artist arrives at work drunk or late, he won't be suspended or fired because that would in effect cancel the production. It's the same procedure in the theatre: you can't cancel the performance because you have a problem with one person. Usually—and this is our rule—the producer will file a complaint with the Union des artistes. A peer review committee made up of artists will sit as an ethics committee and have the person appear before it. At a later date, our members will be called upon to take action against that person. Such action can range from a fine to be paid to our fund for needy artists to suspension from our ranks for a certain period.

The fact that we now represent people who are not our members makes it difficult for us to apply our code of ethics. We cannot exert any pressure on people who have no membership ties with us.

These are things that we are finding out in practice as we learn to live with this law. I can tell that we'll certainly have the same problem under this federal Bill. Whenever you have a new law, you need a few years to figure out all the practical day-to-day aspects. In the case of the Quebec law that was passed in 1987, we're starting to realize some things, including that problem with professional ethics that I've just mentioned. After five or then years of living under this Act, it may be advisable to ask the legislator to make certain amendements in order to deal with some of the problems that arise.

Those are the comments I wanted to make.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. You have given us a very interesting account of the situation as it has evolved in the past 10 years. We often hear that it takes at least seven years between conception and birth. In fact, it's usually nine years as in many other situations.

I would like to ask one question before given the floor to Mr. de Jong.

In your comments about co-productions, clause 54, did you mean that it was necessary to amend clause 54 to include criteria or objectives?

Mr. Demers: I think so, because the current wording gives the producer the choice of who will hire artists. That means that the producer has the choice of an agreement signed under Quebec law or under federal law.

We would like to see that choice by producers replaced by objective criteria. I mentioned some earlier; there may be others. The level of investment comes to mind, among other things.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Doesn't that place limits on freedom of expression and freedom of choice? Do you want us to include that in a bill like this?

[*Texte*]

M. Demers: Dans tout projet, il y a un maître d'oeuvre. Même si c'est Radio-Canada qui produit avec un producteur indépendant, c'est toujours l'un des deux qui prend les décisions. Habituellement, dans les entreprises, celui qui détient 50 p. 100 plus 1 des actions est l'actionnaire majoritaire; par conséquent, c'est lui qui décide. Nous pensons qu'un des critères objectifs pourrait être le critère de l'actionnaire majoritaire dans la coproduction concernée.

La vice-présidente (Mme Finestone): On ne pourrait pas laisser cela au tribunal au lieu de le préciser dans le projet de loi?

M. Demers: Cela pourrait donner beaucoup de travail aux avocats et au tribunal. Chaque année, nous avons plusieurs dizaines de coproductions, et il se pourrait bien qu'au moment de la décision du tribunal, la coproduction soit déjà terminée de toute façon. On connaît la lenteur normale des tribunaux. C'est pour cela que nous souhaitons que la loi soit le plus claire possible là-dessus.

La vice-présidente (Mme Finestone): Coulée dans le ciment. Merci pour cette clarification.

Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Clause 54 mentions the word "producer", and the definition of producer is quite specific under under paragraph 6.(2)(a). It describes government institutions listed in schedule I, the Access to Information Act, or the schedule to the Privacy Act, or proscribed by regulation, and broadcasting undertakings including a distribution of programming undertaken under the jurisdiction of the CRTC.

La vice-présidente (Mme Finestone): 6(2)?

Mr. Bird: On page 4. I want to ask Mr. Demers, given that producer is defined very specifically and clearly—there's a range of definitions but they are quite specific—would it matter who is the big investor, because the producer is the producer?

M. Demers: Je ne suis pas juriste, mais je pense que si la définition de producteur demeure telle qu'elle est là, cela pourrait vouloir dire que, dans le cadre des coproductions, ce serait toujours la loi fédérale qui s'appliquerait. On semble donner une définition restrictive de «producteur» lorsqu'on parle des producteurs que sont les institutions fédérales et les entreprises de radiodiffusion visées à l'alinéa 6(2)a). Si c'est restreint à cela, on pourrait effectivement dire que, dans le cadre d'une coproduction, c'est toujours la loi fédérale qui s'applique. Cela pourrait poser des problèmes.

Mr. Bird: That's what I think clause 54 seems to say, that the producer in a co-production is as described in clause 6 even if he is a minority investor.

M. Demers: Je dois dire que, dans nos conversations avec les gens du ministère, ce n'était pas l'interprétation qu'on donnait. Si on a déjà une difficulté d'interprétation, il serait peut-être bon de clarifier cela avant d'adopter la loi. Autrement, on aura des difficultés d'application.

M. Bird: Merci beaucoup.

[*Traduction*]

Mr. Demers: There is always someone in charge of any project. Even it's the CBC producing with an independent producer, one of them always makes the decisions. In business, the one who has 50% plus 1 of the shares is the majority shareholder and that person makes the decisions. We think that one of the objective criteria could be the majority shareholder criterion for the co-production in question.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Couldn't we leave that up to the Tribunal rather then specify it in the bill?

Mr. Demers: That could give a lot of work to lawyers and the Tribunal. We have dozens of co-productions each year, and the co-production might well be finished by the time the Tribunal hands down its decision. We all know that the slowness of tribunals is legendary. That's why we would hope that the bill is as clear as possible on that subject.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It should be carved in stone. Thank you for that clarification.

M. Bird (Fredericton—York—Sunbury): L'article 54 utilise le mot «producteur», et la définition de ce mot est assez précise à l'alinéa 6.(2)a). On y décrit les institutions fédérales qui figurent à l'annexe I de la Loi sur l'accès à l'information ou à l'annexe de la Loi sur la protection des renseignements personnels, ou qui sont désignés par règlement, ainsi que les entreprises de radiodiffusion-distribution et programmation comprise—relevant de la compétence du CRTC.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): 6(2)?

M. Bird: À la page 4. Je voudrais demander à M. Demers qu'étant donné que le producteur est défini très précisément et clairement—il y a toute une série de définitions mais enfin elles sont très précises—est-ce qu'il importe beaucoup de savoir qui est l'investisseur principal, puisque le producteur est le producteur?

Mr. Demers: I am not a lawyer, but I think that if the definition of produce remains unchanged, it might mean that in the case of co-productions it would always be the federal legislation that applied. There seems to be a restrictive definition of «producer» when dealing with producers who are federal institutions and broadcasting undertakings as referred to in clause 6(2)(a). If it is restricted to those bodies, it could in fact mean that, in the case of a co-production, the federal legislation would always apply.

M. Bird: Je pense que c'est justement le sens de l'article 54: le producteur dans une coproduction est tel que défini à l'alinéa 6, même s'il s'agit d'un actionnaire minoritaire.

Mr. Demers: I must say that is not the interpretation that we got from our talks with department officials. If there is already an interpretation problem apparent, it might be a good idea to clarify it before the bill is passed. Otherwise there will be application problems.

Mr. Bird: Thank you very much.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I thank you very much, because we see it quite differently and it will require a clarification from the ministry. We thank you for that.

Mr. de Jong: Just on that point, I wasn't clear myself, and it seems to me that the recommendations being made as objective criteria make very good sense in order to prevent the games that could be played. Objective criteria based on the amount of money invested in the production are as good as any for the purposes of the act; who has the most money in there should fall under that jurisdiction.

• 1715

I also appreciate the comments you have made concerning the closed shop. It's an area that I've become quite concerned with because the act disallows it, goes out of its way to say you can't have a closed shop.

As you were saying, in the Quebec legislation, as I understand it, it's not mentioned so it doesn't disallow nor does it allow. It seems to me that perhaps this might be the best way out of this. It's up to each individual union or organization to negotiate and to determine what's most appropriate and to find the exceptions in the particular situation.

In other words, you're recommending, if I might come to my conclusion, that the government should just drop subclause 22.(2), which deals with a closed shop, and say nothing about it.

M. Demers: C'est cela. Nous pensons qu'il est préférable de laisser aux parties la possibilité de faire cette négociation, étant donné que les parties, de toute façon, devront se conformer aux décisions des tribunaux. On sait qu'il existe, sur ces questions, des jugements de la Cour suprême qui guident les relations entre les parties. Je pense que cela devrait aussi s'appliquer dans notre milieu.

Mr. de Jong: I like that suggestion because it's the cleanest and the simplest suggestion I've heard on how to deal with the question of the closed shop; just don't deal with it, allow it to naturally work its way through, depending upon what organization and association you're dealing with.

I also enjoyed your comments, and I don't have much criticism of what you're saying. Much of what you've said we've heard from other people as well and it seems to make eminent sense to us.

The make-up of the tribunal is another valid point that you have made. It should not be dominated by the Department of Labour. It should have people who are familiar with the industry and it should be able to look at past decisions by the Canada Labour Relations Board and be able to decide who falls under what jurisdiction.

What's the experience in Quebec on that?

M. Demers: Au Québec, le choix, après discussion interne au gouvernement, a été de faire relever l'application de la Loi sur le statut de l'artiste, non pas du ministère québécois du Travail, mais du ministère des Affaires culturelles. Je pense que le ministère du Travail au Québec a préféré, pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté quant aux relations entre les travailleurs autonomes, les salariés au sens du Code du travail, etc., de dire au ministère des Affaires

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie beaucoup, car nous voyons les choses de façon assez différente et nous aurons besoin de précisions de la part du ministère. Nous vous remercions de vos observations à ce sujet.

M. de Jong: Justement à ce sujet, j'avais mal compris, il me semble que les recommandations au sujet des critères objectifs sont très sensés puisqu'ils pourraient empêcher qu'on joue à des petits jeux. Des critères objectifs fondés sur le montant d'argent investi dans la production sont tout aussi valables que tout autre critère pour les fins de ce projet de loi. Celui qui a investi le plus d'argent devrait faire l'objet de cette loi.

J'apprécie beaucoup les commentaires que vous avez faits au sujet des ateliers fermés. C'est un sujet qui me préoccupe car le projet de loi les interdit et stipule clairement que vous ne pouvez pas avoir d'atelier fermé.

Comme vous disiez plus tôt, la loi québécoise ne mentionne pas les ateliers fermés, si j'ai bien compris, et donc ne les interdit pas mais ne les permet pas explicitement non plus. Il me semble que ce serait la meilleure solution. Que ce soit laissé à chaque syndicat ou organisme de négocier et de déterminer ce qui est le plus approprié dans son cas et de trouver les exceptions dans sa situation particulière.

En d'autres mots, pour conclure, vous recommandez que le gouvernement supprime le paragraphe 22.(2) qui parle d'ateliers fermés et qu'il reste muet à ce sujet.

Mr. Demers: That's correct. We feel it would be preferable to let the parties negotiate this given that in any event, they will have to comply with court decisions. There are already Supreme Court decisions on these issues that guide the dealings between parties. I think that should also apply in our field.

M. de Jong: J'aime bien cette suggestion parce que c'est la plus claire et la plus simple que j'ai entendue sur la question des ateliers fermés. N'en parlez tout simplement pas, permettez que cela se règle tout naturellement selon l'organisme ou l'association concerné.

J'ai bien aimé vos commentaires et je n'ai pas grand-chose à critiquer sur ce que vous avez dit. Nous avons entendu des commentaires semblables d'autres personnes et ils nous semblent tout à fait censés.

La composition du tribunal est un autre point que vous avez fait valoir. Il ne devrait pas être dominé par le ministère du Travail. Il devrait être composé de gens qui connaissent bien l'industrie et qui peuvent se pencher sur les décisions antérieures du CCRT pour décider de quelles compétence relèvent les intéressés.

Quelle est l'expérience québécoise à ce chapitre?

Mr. Demers: After internal discussions, the Quebec government decided that the Status of the Artist Act would be applied by the Ministry of Cultural Affairs rather than the Ministry of Labour. In order to avoid ambiguity regarding relations between independent contractors and salaried employeer according the Labour Code definitions, the Quebec Ministry of Labour preferred to tell the Ministry of Cultural Affairs: Set up a commission that reports to you, this has

[*Texte*]

culturelles: Formez une commission qui relève de vous; cela n'a rien à voir avec le ministère du Travail. Je dois vous dire qu'à ce jour, cela n'a pas créé de problèmes. La loi est en vigueur depuis 1987.

Mr. de Jong: Right. I've certainly heard from other witnesses who have some concern that to apply the strict history of the Canada Labour Relations Board, which has dealt with industrial unions and so forth, that thinking which might be very legitimate in the field of industrial relations, might not be at all appropriate in the field of the arts. You might end up in a very mismatched situation in which you are trying to apply standards that make sense in industrial relations to a whole other situation. All sorts of conflicts can arise and the bill could then be a backward step, confusing and bringing chaos into an area where there already has been an established edition that has been worked on.

• 1720

M. Turgeon: Je pense que vous saisissez très bien la réalité des choses. Reconnaissons-le: il s'agit de droit nouveau. Quant à innover, innovons complètement. C'est cela qu'il faut respecter. On peut comprendre que certaines réactions soient plus négatives présentement dans certaines couches de la société devant ce qui semble nouveau, mais je pense que c'est tout à l'honneur de cette société que d'innover dans ce sens-là.

Mr. de Jong: Exactly. Have you any other observations and advice for us based on the experience of the Quebec law? On this level with that experience in Quebec, is there any advice you could give not just to this committee, but to other provinces because other provinces are very serious? I know Ontario is.

My home province of Saskatchewan is giving serious consideration to introducing similar legislation. I would tend to think the pressure is on the provinces now to introduce legislation. Many of them will look at the Quebec legislation and experience to guide them in drafting their own legislation. Any advice?

M. Demers: Je disais qu'il fallait s'assurer que la mécanique de la loi ne nous empêche pas de faire appliquer un code de déontologie ou un code d'éthique dans notre milieu, comme c'est traditionnellement le cas. Je ferai un autre commentaire qui touche davantage les producteurs que nous.

À l'origine, on avait soumis notre propre projet au gouvernement du Québec. Ce projet prévoyait non seulement la reconnaissance des associations d'artistes, mais aussi la reconnaissance des associations de producteurs. Dans un secteur comme le cinéma, il y aurait eu une association d'artistes reconnue pour représenter les interprètes et une association de producteurs de cinéma pour représenter l'ensemble des producteurs de cinéma. À l'époque, les producteurs étaient tellement opposés à la loi que le législateur a cru bon de retirer toute la partie qui touchait la reconnaissance des associations de producteurs. Or, depuis que la loi est entrée en vigueur, les différentes associations

[*Traduction*]

nothing to do with the Ministry of Labour. I must say that this hasn't let to any problems up until now. The act has been in effect since 1987.

M. de Jong: Très bien. J'ai certainement entendu d'autres témoins qui ont certaines préoccupations à l'égard de l'application stricte des décisions du CCRT, qui s'occupe de syndicats industriels. Ces décisions sont peut-être tout à fait légitimes dans le domaine des relations industrielles mais ne sont peut-être pas appropriées dans le domaine des arts. Vous pourriez vous retrouver dans une situation où vous essayez de faire prévaloir des normes qui sont tout à fait raisonnables dans les relations industrielles à une situation complètement différente. Toutes sortes de conflits pourraient survenir et le projet de loi serait alors un pas en arrière qui amenèrait la confusion et le chaos dans un domaine qui a déjà une certaine tradition bien établie.

Mr. Turgeon: I think you've got a very good grasp of the situation. Let's face it: this is a new law. If we're going to innovate, let's innovate completely. That's what we have to respect. It's understandable that in some circles, reactions are more negative about something that seems new, but I think it's to society's credit that it is innovative in this area.

M. de Jong: Exactement. Est-ce que vous avez d'autres observations ou conseils pour nous à la lumière de votre expérience avec la loi québécoise? Étant donné cette expérience québécoise, y a-t-il des conseils que vous donneriez non seulement à ce comité, mais à d'autres provinces, car elles sont très sérieuses à ce sujet? Je sais que c'est le cas pour l'Ontario.

Ma province, la Saskatchewan, songe sérieusement à déposer un projet de loi semblable. J'ai tendance à croire qu'on exerce des pressions sur les provinces pour qu'elles présentent de tels projets de loi. Plusieurs d'entre elles vont étudier l'expérience du Québec pour les aider à rédiger leur propre législation. Avez-vous des conseils?

Mr. Demers: I was saying earlier that we have to ensure that the mechanics of the law don't prevent us from applying a code of ethics or professional conduct in our field, as we have done tradionally. I would have another comment that concerns producers rather than artists.

We had originally submitted our own proposal to the Government of Quebec. This proposal provided not only for the recognition of artists' associations, but also the recognition of producers' associations. In a sector like film, there would have been one recognized artists' association to represent performers and one film producers' association to represent all film producers. At the time, producers were so opposed to the bill that the legislator decided to withdraw the entire part that dealt with recognition of producers' associations. However, since the Act came into effect, various producers' associations have approached us to ask us to request amendments to the Quebec bill so that they could

[*Text*]

de producteurs nous ont abordés pour qu'on demande des amendements à la loi du Québec pour qu'ils puissent, en tant qu'association de producteurs, obtenir la même reconnaissance que nous pour faciliter les relations. Ils viennent de comprendre qu'ils n'ont pas vu leur intérêt à l'époque.

Pourquoi n'ont-ils pas vu leur intérêt? Je pense que c'est normal. Une association qui doit négocier avec nous doit engager des frais pour une négociation. Elle retient habituellement les services d'un spécialiste. Il y a une table de négociation et cela coûte de l'argent. Ensuite, il y a l'application de l'entente et ainsi de suite. Si un producteur ne fait pas partie de l'association, il ne contribue pas à ces frais, d'une part; d'autre part, le producteur est libre de venir négocier avec nous une entente différente de celle qu'on a négociée avec l'association. Comme chaque négociation est un rapport de forces différent, on pourrait se retrouver avec des conditions de production inégales dans un même milieu et dans un même marché. Les producteurs ont finalement pris conscience que ce n'était peut-être pas opportun et ils nous ont demandé, l'année dernière, d'aller voir le législateur pour lui demander des amendements dans ce sens.

Je ne sais pas dans quelle mesure cela peut s'appliquer dans la loi fédérale, mais il est possible, par exemple, que l'Association des radiodiffuseurs de langue française puisse éventuellement voir un intérêt à négocier avec nous, pour l'ensemble de l'industrie de la radio, avec le mandat de ses membres. Je ne sais pas si cela fait partie de leurs préoccupations, mais je vous le souligne parce que je sais que cela a été une préoccupation des producteurs qui sont sous la juridiction du Québec.

M. Turgeon: Je voudrais ajouter ceci, si vous me le permettez. Ce n'est pas un conseil, mais plutôt une mise en garde quant à certaines réactions que peut provoquer l'apparition d'un tel projet de loi. Il faut revenir à l'esprit qui prévaut à la base de tout cela. Bien sûr, ce sont les artistes qui demandent, mais il n'est jamais venu à l'esprit des artistes, à aucun moment, de vouloir un tel projet de loi pour étouffer quelque producteur que ce soit. On s'entend bien là-dessus. Nous n'avons aucun intérêt à étouffer les producteurs et à faire en sorte que les conditions de l'industrie soient abominables. Nous voulons tout simplement que les règles du jeu soient claires, qu'elles soient connues et qu'elles soient acceptées de bonne foi de part et d'autre.

• 1725

Les artistes, vous le savez, sont des êtres vulnérables. C'est ce qu'il y a de plus fragile dans une société. Il ne faut jamais oublier que leur art est toujours doublé d'un métier. Ce n'est pas leur art qu'on vous demande de réglementer. Ce sont les métiers qu'il faut protéger.

Mr. de Jong: Thank you.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le paragraphe 22(1) dit ceci:

22.(1) L'accréditation d'une association d'artistes est subordonnée à la prise de règlements qui:

Si la première condition est que les choses soient justes et équitables pour tout le monde, le tribunal pourrait-il être saisi des problèmes qu'on pourrait soulever, afin qu'on ne soit pas obligé de dire «oui» ou «non» au sujet des personnes

[*Translation*]

obtain the same recognition as we do. This would facilitate our relations. They finally grasped but they dind't appreciate what their own interests were at the time.

Why didn't they? I think that's quite understandable. An association that must negotiate with us will incur certain costs attached to that negotiation. They will usually have to hire an expert. There will be meetings for negociations and they cost money. Then the agreement has to be applied and so on and so forth. If a producer is not a member of the association, he will not contribute to those costs on the one hand; and on the other hand a producer is free to negotiate a different agreement with us than the one we've negotiated with the association. Since each negotiation involves a different balance of power, we could end up with unequal production conditions in the same environment or in the same market. Producers have finally realized that this might not be a good idea and last year they asked us to go to own Legislaters and ask them to make the necessary amendments.

I don't know to what extent this applies to the federal bill, but for example, it is possible that the Association des radiodiffuseurs de langue française may wish to negotiate with us for the entire radio industry with a mandate from its members. I don't know if this is one of their concerns, but I'm pointing this out simply because I know that it was a concern of the producers who are under Quebec jurisdiction.

Mr. Turgeon: With your permission, I would like to add something. This is not advice but rather a warning about some of the reactions that can arise when this kind of bill appears. You'll have to keep in mind the underlying spirit of all this. Of course artists were the ones asking for this, but it has never occurred to them at any time to want a bill that could put any producer out of business. I hope that's well understood. It is not in our interest to make producers go under and create abominable conditions in the industry. We simply want the rules to be clear, understood and accepted in good faith by both parties.

Artists, as you know, are vulnerable people. They are the most fragile members in a society. We must never forget the fact that their art must always go hand-in-hand with a trade. We're not asking you to create regulations for their art. The trades are what must be protected.

Mr. de Jong: Merci.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Subclause 22(1) reads as follows:

22.(1) No artists' association may be certified unless it adopts by-laws that...

If the first prerequiste is that everyone should be treated fairly and equitably, could we refer any problems to the Tribunal, so that we would not be forced to say yes or no about anyone that may be hired? You mentioned semi-closed

[*Texte*]

qui seraient embauchées? Vous avez parlé des ateliers imparfaits. Est-ce qu'en enlevant le paragraphe 22(2) et en élargissant le paragraphe 22(1), on pourrait arriver à une situation où votre gros bon sens, d'une certaine façon, dirigerait et gérerait toutes les demandes nécessaires pour les personnes qui font des témoignages, pour les personnes qui font le doublage et ainsi de suite.

Si vous vouliez, vous établiriez par contrat les choses nécessaires. Si les gens ne sont pas heureux, s'ils se voient mis de côté et lésés dans leurs droits, la plainte pourrait ainsi être apportée devant le tribunal Si, par erreur, vous n'avez pas été juste et équitable, et si vous avez laissé de côté une personne, celle-ci a le droit de se plaindre de ce qu'elle n'a pas eu l'accès voulu, que ce n'était pas juste et équilibré. Est-ce que cela répondrait à votre question et on enlèverait le point 22(2)?

M. Demers: Je dois dire que sans connaître la jurisprudence qui touche les termes que vous mentionnez, je pense que ça ne devrait pas normalement poser problème, dans la mesure où je suis convaincu, de toute façon, qu'indépendamment de la loi, avec les chartes dont on dispose maintenant, s'il y avait discrimination ou injustice, il y aurait, je pense, de toute façon, un recours.

Il arrive à l'occasion qu'on voit dans le journal, justement, qu'un membre d'un syndicat ou quelqu'un d'autre se plaint, considérant qu'il a été victime de discrimination en vertu des chartes.

C'est peut-être, effectivement, une façon de régler le problème. Il faudrait voir avec les juristes la portée d'un tel amendement et ce que ça signifie en termes de jurisprudence.

La vice-présidente (Mme Finestone): Plusieurs des témoins qui ont comparu devant nous, même le groupe qui a comparu juste avant vous, trouvent que l'article 22(2), en soi, va à l'encontre des intérêts des artistes.

Deuxième chose. J'ai parlé avec le ministre et je l'ai peut-être mal compris. Mais si je me rappelle bien—Serge m'en avait parlé personnellement—vous m'avez dit que c'était un *closed shop* et que ça ne marche pas. Et j'ai demandé au ministre: Est-ce que vous avez réglé la question de *closed shop* et le besoin des ajustements et d'une ouverture plus souple? Et le ministre m'a répondu oui, qu'il vous a consultés et que vous êtes satisfaits du projet de loi.

M. Turgeon: Non, non! Nous avons eu des rencontres avec de très hauts fonctionnaires du ministre et, il y a encore quelques semaines, nous avons toujours dit que ça ne nous satisfaisait pas. Nous voulions régler le problème, nous voulions qu'il l'enlève de la loi tout simplement, en conformité avec la loi québécoise, par exemple. Mais nous n'avons jamais dit que le projet de loi tel quel nous satisfaisait.

Au contraire, je tiens à dire ceci: nous demandons une loi, nous demandons une bonne loi. Si on ne modifie pas les points sur lesquels nous avons insisté, nous aurons une mauvaise loi. Et vous êtes mieux placés que quiconque pour savoir qu'il vaut mieux pas de loi qu'une mauvaise loi; ça c'est clair.

[*Traduction*]

shops. By removing sub-clause 22(2) and widening the scope of sub-clause 22(1), we could create a situation whereby you could use common sense to direct and process all applications required for people testifying, people doing dubbing and so on and so forth.

If you wanted to, you could draft a contract for the really necessary things. If people weren't happy, if they feel that they have been overlooked or that their rights have not been respected, they could file a complaint with the Tribunal. If you have inadvertently been unfair, and if you have indeed overlooked somebody, this person is entitled to complain that he or she has not been given proper access, that he or she has not been given fair and equal treatment. Does that answer your question? Should we remove sub-clause 22(2)?

Mr. Demers: Although I am not familiar with the case law that pertains to the situation you just mentioned, I do not think that that should normally pose any problems, since I believe that we have, in addition to other legislation, charters that we can turn to whenever we feel that there has been discrimination or unfairness.

We occasionally read in the newspaper about a union member or somebody else filing a complaint because he feels he was the victim of discrimination under the Charter.

Indeed, this is perhaps one way to resolve the problem. We would have to check with legal experts to determine the scope of such an amendment and what that would mean in terms of case-law.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Several witnesses who appeared before us, even the group that appeared just before you, feel that sub-clause 22(2), as it is written, is detrimental to the interests of artists.

Secondly, I would like to say that I spoke about this with the minister and perhaps I misunderstood him. However, if my memory serves me correctly—Serge spoke to me about this personally—you told me that it was a closed shop and that it was not working out very well. I asked the minister whether or not he had resolved the question of closed shops and the need to make adjustments and create greater openness. The minister told me that he had consulted with you and that you were satisfied with the bill.

Mr. Turgeon: No, no! We had some meetings with some very senior officials in the department. Just a few weeks ago, we told them that we were not satisfied. We wanted to resolve the issue, we wanted them to simply take it right out of the bill, so that it would comply with the Quebec law. At no point did we ever say that we were happy with the bill as it was written.

On the contrary, I would like to say that we are asking for a law, a good law. If you do not amend those areas that we have pointed out, we will have a bad law. And you know more so than anyone else that it is better to have no law at all than to have a bad law. That much is clear.

[*Text*]

• 1730

M. Demers: Si vous me le permettez, madame la présidente, je pense...

La vice-présidente (Mme Finestone): Peut-être que c'est différent avec les autres fonctionnaires de son ministère, mais je lui ai parlé directement à cet égard parce que je savais que vous vous intéressiez à la question et que vous aviez une certaine inquiétude. Allez-y.

M. Demers: Je vais clarifier, si vous me le permettez. Je pense que je comprends la conclusion dans les échanges que vous avez eus avec le ministre. Nous avons dit au ministre que nous étions prêts à accepter et que, pour nous, c'était possible de vivre avec le fait de ne pas obliger tous les artistes à devenir membres de notre syndicat. Je pense que la loi ne nous permet pas de forcer les gens à devenir membre. On a clairement indiqué que ça ne posait pas de problème. On avait, nous, réglé dans nos statuts ces questions. De toute façon, la loi du Québec dit la même chose et on fonctionne avec ça. Mais on a spécifié que la loi ne devrait pas interdire aux parties la possibilité de négocier des ateliers fermés, aussi imparfaits soient-ils. Je pense que c'est peut-être là qu'il y a eu une confusion entre les deux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci pour la clarification.

Il y avait une autre chose mais, pour le moment, je vais laisser mes collègues continuer. Il faut que je préside une autre réunion. Je regrette, il faut que je vous quitte.

I'm sorry, but I must leave to chair another meeting.

The Chairman: Well, thank you very much, Mr. Turgeon, Mr. Demers. I'm sorry I'm late. I was at another meeting at Meech Lake and I've just returned. It's very nice at Meech Lake today.

Madam Roy-Arcelin, do you have some questions?

Mme Roy-Arcelin: C'est une toute petite question, parce que je pense que vous avez été clair, précis, diaphane, tout ce qu'on veut. Pour continuer ce que Simon avait commencé à propos des ateliers fermés, justement la Loi 90 au Québec ne fait pas référence du tout aux ateliers fermés, mais il y a la Commission de reconnaissance des associations d'artistes.

Au fond, vous avez répondu à mes questions avant que je ne les pose parce que je pense que vous avez accepté de modifier vos règlements. Naturellement, ce sont des solutions de compromis, mais quand on veut arriver...

M. Demers: À ce que ça fonctionne.

Mme Roy-Arcelin: Voilà. C'est ça. Maintenant, je vais parler du coproducteur majoritaire, celui qui investit le plus dans la production. C'est lui qui doit être responsable des services des artistes.

Je ne sais pas si j'ai bien entendu, tout à l'heure, vous avez parlé de tribunal, de la lourdeur d'un tribunal. J'ai lu que vous proposez qu'un tribunal veille à ce que cette disposition soit respectée pour le coproducteur majoritaire. Il me semble que ça pourrait alourdir énormément le côté administratif.

[*Translation*]

Mr. Demers: With your permission, Madam Chairman, I think...

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Perhaps the other officials from his department have not responded the same way, however I spoke to him about this matter directly because I knew that you were interested in this issue and that you were somewhat concerned by it. Go ahead.

Mr. Demers: With your permission, I would like to provide some clarification. I think I understand why you received this impression from your discussion with the minister. We told the minister that we were ready to agree to the bill and that we could live with the idea of not making union membership mandatory. I do not think that the bill would allow us to force people to become members. We indicated clearly that we had no problems with this. We had already resolved these issues in our own by-laws. At any rate, the Quebec legislation says the same thing and we have lived with it. We did specify, however, that the bill should not prevent parties from negotiating closed shops, regardless of how closed they may be. I think that this may be where the confusion lies.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you for the clarification.

There was one other thing I wanted to discuss but I will now allow my colleagues to continue. I apologize, but I will have to leave you now because I have to chair another meeting.

Excusez-moi, je dois vous quitter parce que je dois présider une autre réunion.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Turgeon, monsieur Demers. Je suis désolé d'être en retard. Je devais assister à une autre réunion au lac Meech et je viens de rentrer. Il faisait très beau au lac Meech aujourd'hui.

Madame Roy-Arcelin, avez-vous quelques questions?

Mrs. Roy-Arcelin: I have one brief question, because I think that you have been very precise and crystal-clear. Going back to what Simon had to say about closed shops, Quebec's Bill 90 does not make any reference to closed shops, but there is the commission recognizing artists associations.

Basically, you answered my questions before I even got a chance to ask them because I think you have agreed to amend some of your by-laws. Naturally, these are compromises, but when you want to reach...

Mr. Demers: When you want things to work.

Mrs. Roy-Arcelin: That's it, that's it exactly. I would not like to talk about majority co-producers, a majority co-producer being the party investing the most money in the production. This is the party responsible for artists' services.

I do not know whether I heard you correctly, when earlier you referred to the tribunal, you talked about the slowness of a tribunal. You are proposing that a tribunal should monitor whether or not the majority co-producer is complying with this provision. It seems to me that this would create a very heavy administrative workload.

[*Texte*]

M. Demers: C'était M^me^ Finestone qui suggérait cela. Est-ce possible, nous demandait-elle, que, lorsqu'il y a litige dans le cas d'une production, on demande au tribunal créé en vertu de la loi de trancher?

Ma réponse était ceci: il est préférable d'avoir des critères objectifs pour éviter autant que possible le recours aux tribunaux; parce que si à chaque fois qu'on ne s'entend pas ou si les critères sont flous il faut aller devant un tribunal, on risque fort d'avoir une décision rendue une fois que la production sera terminée.

C'est pour ça que je pense que le législateur aurait intérêt à établir, premièrement, des critères objectifs et, deuxièmement, à faire en sorte que le libellé soit le plus limpide possible pour éviter autant que faire se peut le recours aux tribunaux.

Mme Roy-Arcelin: Je n'ai pas d'autres questions. Comme je vous l'ai dit, j'ai trouvé ça très clair et précis et j'ai tenu compte de vos recommandations. Ça va sûrement donner lieu à des discussions entre les membres de notre Comité.

• 1735

M. Turgeon: Merci beaucoup.

Mme Roy-Arcelin: Merci.

The Chairman: Our research official has whispered to me that he doesn't think we're getting at the real question. Why don't you put the question as you understand it?

M. René Lemieux (attaché de recherche auprès du Comité): Le sens de la question était ceci: Serait-il préférable que ce soit le tribunal qui établisse les critères objectifs dont vous parlez plutôt que d'inscrire ces critères objectifs dans la loi, afin de tenir compte des changements dans le milieu?

M. Demers: C'est une très bonne question. Je vous avoue honnêtement que, à partir du moment où nous aurons des critères objectifs et à partir du moment où on pourra, nous, commenter ces critères—qu'on les commente devant vous ou que la commission les élabore et fasse des consultations dans le milieu—, l'important c'est d'avoir des critères objectifs. Et je suis d'accord avec vous pour dire qu'il y a une question d'efficacité.

Dans la question des critères objectifs, il y a parfois des nuances importantes, je vous en donne une. Plus tôt, je suggérais le financement en disant: si Radio-Canada met 45 p. 100 du financement et le producteur indépendant 55 p. 100, ça devrait donc être le producteur indépendant qui a juriction, et c'est donc l'entente du cinéma qui s'applique et non pas celle de Radio-Canada. Or, le producteur indépendant pourrait avoir la majorité de son financement de de Téléfilm Canada. Il faut donc préciser: Est-ce qu'on veut que l'argent de Téléfilm Canada que le producteur indépendant va chercher puisse être pris en considération pour déterminer quel est le producteur majoritaire? On voit donc qu'il y a des nuances et des subtilités.

[*Traduction*]

Mr. Demers: Mrs. Finestone suggested that. She was wondering whether or not it would be possible, whenever a dispute arises with respect to a production, to refer the matter to the statutory tribunal to deal with it.

I replied that it would be preferable to have objective criteria to avoid insofar as possible having to go to tribunals. If we had to turn to the tribunals every time there was a disagreement or vague criteria, the production could very well be completed by the time the ruling is handed down.

That is why I feel that it would be advisable for the legislator to first establish objective criteria and, secondly, ensure that the wording is as clear as possible to avoid insofar as possible refering matters to tribunals.

Mrs. Roy-Arcelin: I have no further questions. As I told you before, I found your opinions very clear and precise, and I will take your recommendations into account. Your recommendations will no doubt produce some discussion amongst the members of our committee.

Mr. Turgeon: Thank you very much.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you.

Le président: Notre attaché de recherche m'a chuchoté à l'oreille que, selon lui, nous n'allons pas au coeur de la question. Alors, vous pouvez formuler la question essentielle comme vous la voyez?

Mr. René Lemieux (Committee Research Assistant): My question is this: Would it not be preferable to have the tribunal establish the objective criteria you were referring to earlier instead of stating the objective criteria in the Act, in order to take any changes in the particular environment into consideration?

Mr. Demers: That is a very good question. I must confess that, once we have objective criteria and the opportunity to express our opinion on these criteria—whether we give our opinions to you or whether the commission establishes the criteria and consults with people in the environment is of little importance—, what counts is that we have objective criteria. I agree with what you have to say about efficiency.

There are at times some important nuances that must be considered in establishing objective criteria. I will give you an example. Earlier, I was talking about funding and I said that if CBC provided 45% of the funding and the independent producer put in 55%, it should be the independent producer who has jurisdiction. Therefore the film makers agreement would be in force, not the agreement for CBC. However, the independent producer could have obtained most of this funding from Telefilm Canada. We would therefore have to stipulate whether the money obtained from Telefilm Canada by the independent producer should be taken into account when determining who is the majority producer. So we can see that there are all kinds of subtle nuances that have to be taken into consideration.

[*Text*]

Je laisse ça au soin de ce Comité, du législateur. Il serait peut-être, effectivement, souhaitable que le Comité puisse déterminer des critères, en autant qu'on en ait. L'important c'est qu'on ne demeure pas avec le libellé tel qu'il existe, qui permet au producteur de choisir. Je pense qu'à partir du moment où on a éliminé cela, il y a quelqu'un qui va éliminer des critères, on se prononcera là dessus et on les appliquera.

M. Turgeon: Mieux on définit la loi, moins il y a de problèmes dans son interprétation et moins il y aura de problèmes pour le tribunal.

M. Plamondon: Au sujet de la proposition de l'Association canadienne des artistes de la scène qui sont passés juste avant vous et qui parlaient de l'article 22(2) et de l'article 50c), je crois que vous partagez leurs préoccupations à savoir que ces articles introduisent une certaine forme d'intrusion dans le processus de négociation et que l'article 34 vous satisfait.

M. Demers: Oui. Et quand je parle d'intrusion, je pense que nos collègues seraient d'accord avec nous. C'est que ces articles, tels qu'ils sont libellés actuellement, sont inspirés en grande partie du Code canadien du travail. Mais on voit qu'ils ne tiennent pas compte d'une réalité de notre milieu qui est différente. C'est pour ça qu'on n'est pas d'accord avec le libellé.

M. Plamondon: Ça va. Merci.

The Chairman: With respect to the situation you described in Quebec, I understood you to say that if the association represented a majority of the artists, then the closed shop provision did not matter. Is that right?

M. Demers: La Loi du Québec—je pense à l'article 7—dit:

Un artiste est libre d'adhérer à une association d'artistes.

Cela veut dire que si un artiste est libre d'adhérer, il est aussi libre de ne pas y adhérer. Nous avons donc modifié nos règles. Et étant entendu qu'une fois reconnus nous représentons tous les artistes, membres et non-membres, nous avons ajusté nos statuts et règlements de façon à pouvoir représenter des membres et des non-membres.

Cependant, dans le cadre d'une négociation—dans le domaine des annonces, par exemple—nous avons négocié avec les producteurs pour que ce soit les membres de l'Union des artistes qui fassent des annonces publicitaires, avec une liste d'exceptions qui permet à des non-membres de faire des annonces publicitaires, effectivement. Mais la Loi du Québec nous donne cette latitude d'aller négocier la forme de l'atelier: fermé, à moitié fermé, fermé aux trois-quarts ou complètement ouvert. On voudrait qu'au niveau fédéral, la loi reflète la même chose, c'est-à-dire la possibilité de négocier l'atelier tout en maintenant le principe avec lequel on vit bien: un artiste n'est pas obligé de devenir membre d'une association d'artiste.

• 1740

The Chairman: So your bottom line on this particular bill is that subclause 22.(2) should be removed and that it just remain silent on the subject. Thank you very much.

[*Translation*]

I will leave that for the consideration of the committee and legislators. Perhaps it would in fact be preferable to have the committee determine what the criteria should be. What counts is that we change the current wording which allows the producer to choose. I think that once we have eliminated that, there will be somebody who will eliminate the criteria, an opinion will be given and the criteria will be applied.

Mr. Turgeon: A better defined law will mean fewer interpretation problems and fewer cases before the tribunal.

Mr. Plamondon: The Canadian Actors' Equity Association appeared just before you did and this group spoke about subclause 22(2) and subclause 50(c). I believe that you share their concerns about these clauses interfering somewhat in the bargaining process. You are both in agreement with clause 34.

Mr. Demers: Yes. And when I talk about interference, I think that my colleagues would agree with me. These clauses, as they are now written, are to a large extent based on the Canada Labour Code. However, these clauses do not give any consideration to those aspects of our environment that are different. This is why we do not agree with the wording.

Mr. Plamondon: I understand. Thank you.

Le président: En ce qui concerne la situation que vous avez décrite au Québec, si je ne me trompe pas, vous dites que si l'association représentait la plupart des artistes, la disposition portant sur l'atelier fermé ne poserait pas de problème. Est-ce que j'ai bien compris?

Mr. Demers: According to the Quebec legislation—I think it comes under Section 7—, it is stipulated that:

An artist is free to join an artists' association.

That means that if an artist is free to become a member, he is also free to decide not to join. We have therefore changed our by-laws. Once it was recognized that we represented all artists, both members and non-members alike, we changed our by-laws and regulations so that we would be able to represent both members and non-members.

However, during the bargaining process—in the area of commercials, for instance—, we negotiated with the producers and reached an agreement whereby only members of the Union des artistes could do commercials. We also agreed to a list of exceptions that allowed non-members to do commercials. The Quebec legislation gives us flexibility to negotiate the type of shop; whether it be a closed shop, half-closed, three-quarters closed or a completely open shop. We want the federal legislation to reflect the same thing; namely, the opportunity to negotiate the type of shop while maintaining the principle that we have been living with quite well: an artist is not compelled to become a member of an artists' association.

Le président: Alors vous tenez absolument à ce que le paragraphe 22.(2) soit éliminé et que la loi soit muette à ce sujet. Merci beaucoup.

[*Texte*]

Mr. Turgeon, do you have any other questions or comments you would like to make?

M. Turgeon: La seule chose que je vous demanderais: Quelles sont les nouvelles du lac Meech, monsieur le président?

The Chairman: The weather is fine and the sap is running clearly and quickly. Thank you.

M. Turgeon: Je vous remercie, c'est toujours agréable de venir comparaître devant vous.

The Chairman: Thank you very much for being here; we appreciate it.

[*Traduction*]

Monsieur Turgeon, avez-vous d'autres questions ou commentaires?

Mr. Turgeon: Mr. Chairman, perhaps I could simply ask you to fill us in on the latest from Meech Lake.

Le président: Il fait très beau et la bonne sève transparente commence à couler rapidement. Merci beaucoup.

Mr. Turgeon: Thank you very much, it is always a pleasure to appear before you.

Le président: Nous vous remercions d'avoir comparu devant nous.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Actors' Equity Association:

Jeff Braunstein, President;

Christopher Marston, Executive Director.

From the Union des artistes:

Serge Turgeon, President;

Serge Demers, Director General.

TÉMOINS

De Canadian Actors' Equity Association:

Jeff Braunstein, président;

Christopher Marston, directeur exécutif.

De l'Union des artistes:

Serge Turgeon, président;

Serge Demers, directeur général.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 40

Wednesday, April 1, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 40

Le mercredi 1er avril 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24801—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Vice–présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 1, 1992
(68)

[*Texte*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:40 o'clock p.m. this day, in Room 705 La Promenade, the Chair, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* Philippe Ducharme.

Witnesses: From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists: Sandy Crawley, President; Garry Neil, Former General Secretary. *From the Guilde des musiciens du Québec:* Gisèle Fréchette, President; Eric Lefebvre, Vice-President. *From the Canadian Council on the Status of the Artist:* Louise Beaulne, Secretary-General.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 6:20 o'clock p.m., the Committee proceeded to meet *in camera*.

At 6:43 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 1er AVRIL 1992
(68)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 40, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* Philippe Ducharme.

Témoins: De l'Alliance des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio: Sandy Crawley, président; Garry Neil, secrétaire général sortant. *De la Guilde des musiciens du Québec:* Gisèle Fréchette, présidente; Eric Lefebvre, vice-président. *Du Conseil canadien du statut de l'artiste:* Louise Beaulne, secrétaire générale.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 18 h 20, le Comité déclare le *huis clos*.

À 18 h 43, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, April 1, 1992

• 1544

The Chairman: Will the committee come to order, please.

I'd like to welcome Sandy Crawley, President of the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists, and Garry Neil, the former General Secretary. Why aren't you president, Garry?

Mr. Sandy Crawley (President, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): He is our very valued consultant.

The Chairman: Oh, I see, a hired hand.

Mr. Crawley: That's right.

• 1545

The Chairman: Welcome to you both. I see a presentation.

Mr. Crawley: That is an analysis of the bill. It is updated. We will get to that. I haven't given you a copy of my remarks. They are not all that weighty. I don't think you need them in writing.

Mrs. Finestone (Mount Royal): It is so much easier to follow when we have the remarks.

The Chairman: We had a presentation from you in the fall.

Mr. Crawley: That is right.

The Chairman: And this is an update of that presentation.

Mr. Crawley: Correct.

The Chairman: You are going to address this verbally, Sandy.

Mr. Crawley: Garry will help if you need to understand the distinctions that have been made due to consultations we have had.

The Chairman: Is there any need to have the fall presentation, or is this presentation sufficient?

Mr. Garry Neil (Former General Secretary, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): There is no need for the fall presentation. The March presentation reflects some changes we made after consultation with the department. Some of the points we made in the earlier presentation we have withdrawn based on those consultations. We have modified some of the other points. The March presentation is a definitive one.

The Chairman: We have the proper quorum of three to receive evidence. We are slowly coming to grips with this bill. With your appearance and one other, that will conclude our witnesses.

The Clerk of the Committee: We have a total of three to go.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 1er avril 1992

Le président: La séance est ouverte.

Je souhaite la bienvenue à Sandy Crawley, président de l'*Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists* et à Garry Neil, l'ancien secrétaire général de cette association. Comment se fait-il que vous ne soyez pas président, Garry?

M. Sandy Crawley (président, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): Il est pour nous un consultant très précieux.

Le président: Ah bon, je vois, un mercenaire.

M. Crawley: C'est cela.

Le président: Je vous souhaite la bienvenue à tous les deux. Je vois que vous avez un mémoire.

M. Crawley: C'est une analyse du projet de loi. Elle a été mise à jour. Nous y reviendrons. Je ne vous ai pas donné copie de mes notes. Leur contenu n'est pas très important. Je ne crois pas que vous ayez besoin de mon texte.

Mme Finestone (Mont-Royal): C'est tellement plus facile à suivre lorsqu'on a un texte.

Le président: Vous nous avez soumis un mémoire à l'automne.

M. Crawley: C'est exact.

Le président: Et vous avez là une mise à jour de ce mémoire.

M. Crawley: C'est exact.

Le président: Vous ne lirez pas de texte, Sandy.

M. Crawley: Garry vous expliquera les distinctions que nous avons apportées à la suite des consultations que nous avons tenues.

Le président: Faut-il se reporter au mémoire de l'automne, ou votre exposé suffira-t-il?

M. Garry Neil (Ancien secrétaire général, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): Le mémoire de l'automne dernier est inutile. Le mémoire de mars contient les quelques changements que nous avons apportés à la suite des consultations avec le ministère. Après ces consultations, nous avons retiré certains arguments que nous avions avancés dans le mémoire de l'automne. Nous avons changé d'autres choses aussi. Le mémoire de mars est le texte définitif.

Le président: Nous sommes trois, nous avons donc le quorum voulu pour entendre des témoignages. Nous achevons notre étude du projet de loi. L'audition des témoignages se terminera avec votre exposé et un autre qui nous reste.

Le greffier du comité: Il nous reste trois témoignages à entendre.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: Who else is coming?

The Clerk: The Canadian Bar Association tomorrow, and the Guilde des musiciens today.

The Chairman: Mr. Crawley, why don't you proceed.

Mr. Crawley: I guess I don't have to tell you again who I am since you have done that so well. You are familiar with Garry. You will probably see him many times in the future on our behalf since he is an expert on this and other matters.

I had a long conversation with Pierre Berton on this issue, who really wanted to join us today, but he is busy trying to make a living and figure out his income taxes. I am sure no one on this committee would have any problem recognizing that he is a distinguished artist. Even the Department of Finance recognizes that. The Canada Labour Relations Board seems to be having a problem with that at the moment. We are hoping this bill will address that issue to a certain extent.

As we have more or less established on an informal basis, Mr. Neil is here to provide some technical answers for questions you may have and to refute claims by some of those interventions that are opposing Bill C-7, and to highlight the amendments we would like to see in the bill.

Again, we have discussed the March proposal, which is an update, and you have it. I hope it is useful for you.

Just to recap for those of you who are observing, ACTRA represents 10,000 performers, writers, and broadcast journalists working primarily in the English language. ACTRA is interested in improving the working conditions and work opportunities of its members through collective bargaining. The public policy process is at the core of our existence.

In 1990 our members earned an average of $8,540 from work in ACTRA's jurisdiction, which is hardly enough to sustain images of *Lifestyles of the Rich and Famous*. Of course, figures from Revenue Canada underline that artists are the lowest paid group in society, averaging less than farmers and fishermen. This sad reality illustrates why we need the legislation before you. Its passage into law would give legal strength to the agreements in place today that assist professional artists to better their circumstances for themselves.

ACTRA's creation of the Fraternal Benefit Society to provide insurance plans and group RRSPs, due to the abysmal lack of a social safety net for our members, is just one example of how we are prepared to help ourselves when given the chance. Fraternal is now exploring the feasibility of offering this service to other arts groups.

Before we continue with this matter at hand, I would like to compliment this committee on its recent report, entitled *The Ties That Bind*, submitted to the special joint committee on a renewed Canada. As you probably remember, ACTRA

[*Traduction*]

Mme Finestone: Qui d'autre?

Le greffier: L'Association du Barreau canadien demain, et la Guilde des musiciens aujourd'hui.

Le président: Monsieur Crawley, nous vous écoutons.

M. Crawley: Je n'ai pas à vous redire qui je suis, étant donné que vous semblez bien me connaître. Vous connaissez aussi Garry. Vous le reverrez sans doute souvent à l'avenir en tant que représentant de notre association puisqu'il est un expert en plusieurs domaines.

J'ai eu une longue conversation avec Pierre Berton au sujet du projet de loi, il tenait à se joindre à nous aujourd'hui, mais il a fort à faire pour gagner sa vie et remplir sa déclaration d'impôts. Tous les membres du comité admettront qu'il est un grand artiste. Même le ministère des Finances l'admet. Mais son statut semble poser des problèmes au Conseil canadien des relations de travail. Nous espérons que ce projet de loi règlera ce problème dans une certaine mesure.

Comme nous vous l'avons dit dans des circonstances plus ou moins protocolaires, M. Neil est ici pour répondre aux questions techniques que vous aurez et pour réfuter les arguments invoqués par certains intervenants qui s'opposent au projet de loi C-7, et pour expliquer les amendements au projet de loi que nous souhaitons.

Je le répète, nous avons parlé de notre mémoire de mars, qui est une mise à jour, et vous en avez le texte. J'espère qu'il vous sera utile.

Je répèterai pour les observateurs ici présents que l'ACTRA représente 10,000 artistes de la scène, écrivains et journalistes de radio-télévision, qui oeuvrent surtout en anglais. L'ACTRA s'emploie à améliorer les conditions de travail et les débouchés de ses membres par la négociation collective. L'intérêt public est le fondement même de notre existence.

En 1990, nos membres ont gagné en moyenne 8,540$ pour le travail exécuté dans la sphère de compétence de l'ACTRA, ce qui est loin de leur offrir un train de vie opulent. Bien sûr, les données de Revenu Canada révèlent que les artistes forment le groupe le moins bien payé de la société, ils gagnent moins que les fermiers et les pêcheurs. Cette triste réalité souligne la nécessité du projet de loi que vous avez devant vous. Son adoption consoliderait le fondement juridique des accords qui sont en place aujourd'hui et qui ont pour objet d'aider les artistes professionnels à améliorer leur sort.

La création par l'ACTRA de la *Fraternal Benefit Society*, qui offre des régimes d'assurance et des REER collectifs, en raison de l'absence criante de protection sociale pour nos membres, n'est qu'un exemple des moyens que nous entendons prendre pour améliorer notre sort si l'on nous en donne la possibilité. La *Fraternal* envisage maintenant d'offrir ses services à d'autres groupes d'artistes.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, j'aimerais féliciter le comité pour son dernier rapport intitulé *Les liens qui nous unissent* et qui a été soumis au Comité spécial mixte sur le renouvellement du Canada. Vous vous en souvenez sans

[*Text*]

last appeared before you with grave concerns about national unity and the government's constitutional proposals. As we have communicated to each of you in writing, the ACTRA board of directors endorsed your report in large measure.

• 1550

The national unity debate has not subsided nor have our fears. If anything, the recommendations of the majority on the cultural matters and on broadcasting in Beaudoin–Dobbie have fuelled our anxieties. We have alerted the communications minister of our concerns and we have informed him of ACTRA's support for your report *The Ties That Bind*.

The Chairman: That was sort of an interim report. Our complete report called *The Ties That Bind* is going to be published, we hope, sometime in the very foreseeable future. We'll look forward to your comments on that as well.

Mr. Crawley: I hope you don't back away from the positions that we support there.

All right, now we should get back to Bill C–7. That's why we are here.

The Chairman: Sorry about that, and thank you for your comments.

Mr. Crawley: It is much appreciated that this committee recognizes our interests.

The legislation you are reviewing today is an example of how Parliament can take a leading role on issues that affect all artists. While Quebec was the pioneer in this kind of law, partly due to the vagaries of their law, several provinces including Ontario, B.C. and Saskatchewan appear to be willing to follow a federal lead. ACTRA and our colleagues in the l'Union des artistes and those represented by Canadian Actors' Equity Association have long called for this bill.

The bill before us we see as just a beginning. It takes us one step closer to fulfilling the spirit of the 1980 UNESCO recommendation that was signed by Canada, of course, with David MacDonald of the Joe Clark government. All the member states who signed that agreed to consider the implementation of a broad range of policies to recognize and encourage the development role of the professional artist within society. This includes funding, training, professional status, and access to social programs such as health care, pensions and unemployment insurance. It also states quite clearly the role of member states who signed it who enjoy a federal form of government and have the responsibility to lead the way and encourage the provinces to follow with similar legislation. This is very much in our interest as well in this country.

[*Translation*]

doute, l'ACTRA a témoigné devant votre comité pour faire connaître ses préoccupations graves au sujet de l'unité nationale et des propositions constitutionnelles du gouvernement. Comme nous l'avons fait savoir par écrit à tous les membres du comité, le conseil d'administration de l'ACTRA a souscrit dans une large mesure à votre rapport.

Le débat sur l'unité nationale n'est pas terminé, et nos craintes demeurent. En effet, les recommandations majoritaires du rapport Beaudoin–Dobbie sur les affaires culturelles et les communications n'ont fait qu'attiser nos craintes. Nous avons fait connaître nos inquiétudes au ministre des Communications et nous l'avons informé du soutien de l'ACTRA à votre rapport «Les liens qui unissent».

Le président: Ce n'était qu'un rapport intérimaire. La version complète du rapport intitulée «Les liens qui unissent» sera publiée, nous l'espérons, dans un avenir très rapproché. Nous serons heureux d'entendre vos observations sur cette version également.

M. Crawley: J'espère que vous conserverez les mêmes idées que nous avons soutenues.

Très bien, revenons-en au projet de loi C–7, pour lequel nous sommes ici.

Le président: Excusez-moi de vous avoir interrompu, je tiens à vous remercier de vos remarques.

M. Crawley: Nous sommes très heureux de voir que le comité reconnaît nos intérêts.

Le projet de loi que vous avez devant vous aujourd'hui est un exemple du rôle exemplaire que le Parlement peut jouer dans les questions qui intéressent tous les artistes. Le Québec a été un pionnier dans ce domaine et en raison des particularités de la loi qu'il a adoptée, quelques provinces, dont l'Ontario, la Colombie–Britannique et la Saskatchewan, semblent disposées à suivre l'exemple du gouvernement fédéral. Les membres de l'ACTRA, nos collègues de l'Union des artistes et ceux qui sont représentés par la Canadian Actors' Equity réclament une telle loi depuis longtemps.

À notre avis, le projet de loi que vous avez devant vous n'est qu'un début. C'est un pas dans la bonne direction, vers la réalisation de la recommandation de l'UNESCO de 1980, qui a été ratifiée par le Canada, bien sûr, par David MacDonald, du gouvernement Joe Clark. Tous les pays signataires de cette convention s'engagent à envisager la mise en oeuvre d'une vaste gamme de politiques visant à reconnaître et à encourager le rôle moteur de l'artiste professionnel au sein de la société. On a prévu le financement des arts, la formation des artistes, la reconnaissance du statut professionnel de l'artiste, ainsi que l'accès aux mesures sociales comme l'assurance-maladie, les retraites et l'assurance-chômage. La convention énonce aussi très clairement le rôle des États signataires qui vivent sous un régime fédéral et qui ont la responsabilité de donner l'exemple et d'encourager les provinces à adopter des lois semblables. De telles mesures répondent à l'intérêt de nos membres et de notre pays.

[*Texte*]

ACTRA's first General Secretary, Paul Siren, with whom I am sure many of you are familiar, developed recommendations to implement the UNESCO declaration here in Canada. Paul also co-chaired the Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist. That committee called for a much more far-reaching bill—the Canadian artists' code—than the one we have before us.

We note that Bill C-7 recognizes the contribution of artists to Canada and that it would enable freedom of association and of expression. These are significant gains.

It falls short, however, on the financial measures that would place artists or cultural workers on equal footing with others across this country. On those points we will continue to fight.

We are here to support Bill C-7's passage into law with a few significant amendments.

The first concerns the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal, or CAPPRT as it has come to be known. Artists should be able to claim as many benefits possible from their independent status. As it stands, Bill C-7 would subordinate the CAPPRT rulings to those of the Canada Labour Relations Board. This is a body that, it is no surprise, was one of your first intervenors. This causes major problems in that independent contractors could be defined as employees by the Canada Labour Relations Board, leaving the deliberations of the tribunal moot. The argument that cases could be taken to the courts is deferring the question, particularly when artists' organizations and artists themselves are strained financially in court disputes. Uncertain status for artists causes taxation and copyright headaches for people who are struggling as it is. Moreover, it could very well divide their very strength, which is the organization—such as ACTRA—that represents them.

Our second major concern relates to subclause 22.(2).

Mrs. Finestone: Excuse me, could you stop for a moment. Were you referring to paragraph 6.(2)(b) with that last comment of yours?

Mr. Crawley: The actual clause number is... We'll get back to you on that. That's why I need Gary here, you see.

Mr. Neil: We were referring there to subclause 8.(2).

Mrs. Finestone: Subclause 8.(3)?

Mr. Neil: Subclause 8.(3).

Mrs. Finestone: Okay.

Mr. Crawley: Thank you.

[*Traduction*]

Le premier secrétaire général de l'ACTRA, Paul Siren, que la plupart d'entre vous connaissent, j'en suis sûr, a élaboré des recommandations visant à mettre en oeuvre la déclaration de l'UNESCO ici au Canada. Paul était également coprésident du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste. Ce comité réclamait l'adoption d'une loi—le code de l'artiste canadien—qui allait encore plus loin que le projet de loi que nous avons devant nous.

Nous admettons que le projet de loi C-7 reconnaît la contribution de l'artiste à la vie canadienne et qu'il facilitera la liberté d'association et d'expression. Ce sont des gains importants.

Toutefois, le projet de loi ne prévoit pas les mesures financières voulues qui mettraient à égalité les artistes ou les travailleurs culturels avec les autres travailleurs du pays. Nous continuerons de nous battre sur ce front.

Nous sommes ici pour soutenir l'adoption du projet de loi C-7 et proposer quelques amendements importants.

Notre premier amendement concerne le Tribunal canadien des relations professionnelles d'artistes producteurs, ou le TCRPAP comme on l'appelle maintenant. Les artistes devraient pouvoir tirer parti au maximum de leur statut indépendant. Dans sa version actuelle, le projet de loi C-7 subordonne le TCRPAP au Conseil canadien des relations de travail. Le conseil a été l'un des premiers témoins que vous avez entendus, et cela ne nous a pas surpris. Cette disposition pose des problèmes considérables dans la mesure où les entrepreneurs indépendants pourraient être définis comme les employés du Conseil canadien des relations de travail, ce qui annulerait l'effet des décisions du tribunal. Avancer qu'on pourrait solliciter l'arbitrage des tribunaux revient à noyer le poisson, surtout si l'on considère que les associations d'artistes et les artistes eux-mêmes n'ont pas les moyens de s'adresser aux tribunaux. L'incertitude du statut de l'artiste pose des problèmes aigus de fiscalité et de droits d'auteur à des gens qui ont suffisamment de difficultés comme cela. En plus, de tels différends pourraient fort bien diviser les forces des artistes, c'est-à-dire de l'organisation, l'ACTRA, qui les représente.

Notre seconde objection majeure a trait au paragraphe 22.(2).

Mme Finestone: Excusez-moi, je ne vous suis plus. Votre dernière observation portait-elle sur l'alinéa 6.(2)b)?

M. Crawley: Le numéro exact du paragraphe est... Nous y reviendrons. C'est pourquoi j'ai besoin des services de Gary, vous comprenez?

M. Neil: Nous parlions du paragraphe 8.(2).

Mme Finestone: Du paragraphe 8.(3)?

M. Neil: Du paragraphe 8.(3).

Mme Finestone: D'accord.

M. Crawley: Merci.

[*Text*]

The second one refers to subclause 22.(2), which we suggest should be deleted. By proposing to prohibit a so-called closed shop in the cultural field, subclause 22.(2) challenges ACTRA's ability to control the use of non-members. As written, it would restrict our ability to promote Canadian talent and to prevent non-Canadians from working in our field under certain circumstances.

• 1555

So those are the two clauses we're most concerned with. I'd like to give Garry a chance to expand on some of those issues and, as I say, refer to some of the other interventions you've had before you.

The Chairman: Thank you, very much, Mr. Crawley.

Mr. Neil: As I noted earlier, the document we submitted in March is an updated version of the document we had originally submitted in September. There are about three or four changes and they reflect our new understanding of the proposed legislation as a result of consultations we've had with departmental officials.

I won't in fact talk very much about what we have proposed as amendments; we'll just entertain your questions. I know that yesterday our colleagues from the Canadian Actors' Equity Association and l'Union des artistes spoke at length about subclause 22.(2) and the difficulties we have with the subordination of the rulings of CAPPRT to the rulings of the Canada Labour Relations Board.

Let me just add one point, however, on the latter one, that's subclause 8(3).

Mrs. Finestone: Excuse me, Garry, before you go on, would you enlarge on CAPPRT, please.

The Chairman: That is the tribunal.

Mr. Neil: That's the tribunal, the Canadian Artists and Producers Professional Representation Tribunal, which we have come to know as CAPPRT. That's the tribunal that's proposed to be created by Bill C-7.

Mr. Crawley: So we can regulate ourselves.

Mrs. Finestone: Thank you. I thought you were looking to some new—

The Chairman: That is the tribunal that is to be established by the Minister of Labour, in consultation with the Minister of Communications.

Mr. Neil: Correct.

The Chairman: CAPPRT.

Mr. Neil: We have proposed that the way to address the concern that we have of the authority of the Canada Labour Relations Board is to include a very small amendment to the appropriate clauses in Bill C-7, and that would be that the rulings of CAPPRT would continue not to be applicable to persons declared to be employees by the Canada board or the Public Service Staff Relations Board, except insofar as those persons might be independent contractors at common law.

[*Translation*]

Notre seconde objection a trait au paragraphe 22.(2), dont nous souhaitons le retrait. En interdisant le soi-disant atelier fermé dans le domaine culturel, le paragraphe 22.(2) affaiblit les moyens qu'a l'ACTRA de contrôler le recours aux non-membres. Dans sa version actuelle, cette disposition limiterait les moyens que nous avons de promouvoir les talents canadiens et d'interdire aux non-Canadiens de travailler dans notre domaine dans certaines circonstances.

Telles sont donc les deux dispositions auxquelles nous nous opposons le plus. J'aimerais maintenant céder la parole à Garry, qui expliquera nos objections plus longuement, et qui, comme je l'ai dit, répondra aux autres arguments que vous avez déjà entendus.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur Crawley.

M. Neil: Comme je l'ai dit plus tôt, le texte que nous avons soumis en mars est une mise à jour du mémoire que nous vous avions soumis en septembre. Il contient trois ou quatre changements qui reflètent notre nouvelle compréhension du projet de loi et font suite aux consultations que nous avons tenues avec les fonctionnaires du ministère.

En réalité, je n'ai pas grand-chose à dire sur les amendements que nous proposons; je me contenterai de répondre à vos questions. Je sais que nos collègues de la Canadian Actor's Equity et de l'Union des artistes vous ont expliqué longuement hier les problèmes que pose le paragraphe 22.(2) et les difficultés que soulève pour nous la subordination du TCRPAP au Conseil canadien des relations de travail.

J'aimerais cependant faire une observation sur le paragraphe 8.(3) dont nous avons parlé tout à l'heure.

Mme Finestone: Excusez-moi Garry, avant de poursuivre, voulez-vous s'il vous plaît, nous donner plus de détails sur le TCRPAP.

Le président: Il s'agit du tribunal.

M. Neil: Il s'agit en effet du tribunal, le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes producteurs—qu'on appelle maintenant le TCRPAP. C'est le tribunal que se propose de créer le projet de loi C-7.

M. Crawley: Et qui nous permettra de réglementer nos activités.

Mme Finestone: Merci. Je pensais que vous parliez de quelque nouveau...

Le président: C'est le tribunal qui sera établi par le ministre du Travail, en consultation avec le ministre des Communications.

M. Neil: C'est exact.

Le président: Le TCRPAP.

M. Neil: Pour régler le problème que pose la compétence du Conseil canadien des relations de travail, nous avons proposé l'adjonction d'un très petit amendement aux articles pertinents du projet de loi C-7: à savoir, les décisions du TCRPAP continueront à ne pas s'appliquer aux personnes déclarées employées par le Conseil canadien des relations de travail ou la Commission des relations de travail de la Fonction publique, sauf si ces personnes peuvent être considérées comme des entrepreneurs indépendants pour les fins de la common law.

[*Texte*]

That would provide, as it were, a barrier to the Canada board's ability to declare persons to be employees or dependent contractors who are in fact at common law, independent contractors, and would therefore provide to the new tribunal the authority to make the determinations about who is an independent contractor.

In our view, it's a very modest proposal. It doesn't seek to overturn the ruling of the Canada board in 1982; it doesn't seek to derail the current hearings that the Canada board is conducting into the CBC bargaining units. It merely provides an objective test, or an objective limit, on the authority of the Canada board to declare someone an employee when, at common law, he is an independent contractor.

If I could, I'd like to spend a couple of minutes talking about a few of the submissions you have received and one that you are to receive tomorrow, which oppose this legislation.

One of the themes that run through the briefs you've received from PACT and the Canadian Bar Association, and a letter you had received from the Canadian Film and Television Production Association, appears to be that the current collective bargaining system is working and that we should not disrupt this system by imposing on it a new government bureaucracy.

While it may have been true 15 years ago that the system was working well, it is no longer true today, and at least in part, parenthetically, that's because of the growing involvement of lawyers in our business.

The reason it's not working today is threefold. One, there is a growing involvement of labour boards, which have been expanding the concept of what constitutes being an employee. You've heard about this. You've heard reference to a current situation, which is that Pierre Berton, obviously a distinguished Canadian artist who is an independent contractor, is currently on a list of employees of the CBC, which the Canada Labour Relations Board has directed be prepared in their examination of labour relations at the CBC.

• 1600

The second reason we need this legislation, that the system isn't working, is that there has been a growing number of legal challenges to the underpinnings of our collective agreements. We've been asked many more times now than we were 15 years ago, "why do I have to sign this collective agreement?" We've been confronted with submissions by producers that we do not have the legal authority to prohibit our members from working for non-signatories, which is a basic rule in our constitution. We've had cases in which producers have signed our collective agreements and then have been advised by their counsel that they do not have to respect the collective agreements they've signed, that they do not have to respect the dispute settlement mechanism that's part of those collective agreements. All of these are based on the fact that the legal underpinning to those collective agreements is nonexistent, that they are in fact not collective agreements at law, that they are in fact potentially in violation of the Competition Act.

[*Traduction*]

Cela limiterait l'autorité du Conseil canadien des relations de travail de déclarer que telle au telle personne est employée ou entrepreneur dépendant, alors qu'en fait, pour les fins de la common law, elle est entrepreneur indépendant; on donnerait par conséquent au nouveau tribunal l'autorité de déterminer qui est entrepreneur indépendant.

À notre avis, c'est une proposition très modeste. Elle ne vise pas à renverser la décision du Conseil canadien des relations de travail de 1982, ni à déranger l'enquête que mène actuellement le Conseil canadien des relations de travail sur les unités de négociation de Radio-Canada. Notre proposition ne vise qu'à limiter objectivement l'autorité du Conseil canadien des relations de travail de déclarer une personne employée, alors que, pour les fins de la common law, elle est un entrepreneur indépendant.

Avec votre permission, j'aimerais prendre quelques minutes pour répondre à certains mémoires que vous avez reçus et à celui que vous entendrez demain, qui s'opposent à ce projet de loi.

L'un des arguments dominants des mémoires que vous avez reçus du PACT et de l'Association du Barreau canadien, ainsi que de la lettre que vous avez reçue de l'Association canadienne de cinéma-télévision, est que le système actuel de négociations collectives fonctionne et que l'on ne saurait déranger ce système en lui imposant une nouvelle bureaucratie.

Il est peut-être vrai qu'il y a 15 ans, le système fonctionnait bien, mais ce n'est plus vrai aujourd'hui, et cela est en partie attribuable, je le dis en passant, à la présence croissante des avocats dans nos activités.

Il y a trois raisons pour lesquelles le système ne fonctionne plus aujourd'hui. Premièrement, il y a l'intervention croissante des tribunaux du travail, qui ont élargi la notion d'employé. Vous avez entendu parler de cela. Vous avez entendu parler de la situation actuelle, qui fait que Pierre Berton, de toute évidence un grand artiste canadien et un entrepreneur indépendant, figure aujourd'hui sur une liste des employés de Radio-Canada, liste demandée par le Conseil canadien des relations de travail pour son enquête sur les relations de travail à Radio-Canada.

La seconde raison pour laquelle nous avons besoin de ce projet de loi et pour laquelle le système ne fonctionne pas, c'est que l'on conteste de plus en plus devant les tribunaux les fondements juridiques de nos conventions collectives. Aujourd'hui on nous demande beaucoup plus souvent qu'il y a 15 ans: «pourquoi suis-je obligé de signer cette convention collective?» Des producteurs nous ont fait savoir officiellement que nous n'avons pas l'autorité juridique voulue pour interdire à nos membres de travailler pour des non-signataires, ce qui est une règle fondamentale de notre constitution. Il y a eu des cas où les producteurs ont signé nos conventions collectives et se sont fait dire par leurs avocats qu'ils n'étaient pas tenus de les respecter, ni de recourir au mécanisme de règlement des conflits qui y est prévu. Toutes ces contestations sont fondées sur le fait que ces conventions collectives n'ont pas de fondement juridique, qu'en fait, ce ne sont pas des conventions collectives au sens où l'entend la loi, qu'ils contreviennent peut-être en fait à la Loi sur la concurrence.

[*Text*]

The third reason we need the legislation is that the situation for us is different from what it was 15 years ago, and that's because of the Competition Act. You have heard from some producers; you haven't heard from some other producers who use us a great deal, in our case the commercial producers. In the mid-1980s we negotiated a collective agreement, as we had done for 20 years previous, with two associations of commercial producers. Those associations were instructed by their lawyers not to sign the collective agreement. The reason they were instructed not to sign the collective agreement was that they believed it would put their associations at risk under the Competition Act. This went on for a year and a half of uncertainty. Fortunately the individual producers in fact abided by the provisions of the collective agreement that was not signed, and ultimately time healed the wound.

Personnel changed and we got the collective agreement signed. ACTRA has been investigated twice by the competition branch of Consumer and Corporate Affairs for the collective bargaining it has done on allegations that what we are doing is in violation of the Competition Act.

What we need is not a new government bureaucracy. No one in these days wants a new government bureaucracy. We certainly don't want it. What we want is merely recognition and a statutory basis for the work we do in collective bargaining. If that requires, in turn, the creation of a small tribunal with authority to oversee the collective bargaining regime, then so be it. In our view that's a minimal cost to pay for the benefits on the other side.

You've received a brief from the Canadian Bar Association. I heard about this brief only last week and requested from the bar association a copy of the brief. I requested an opportunity to meet with people from the bar association to discuss their brief. I did not receive the brief from the bar association. They did not respond positively to my suggestion that we ought to talk about their brief, but I have received a copy of a draft brief. I don't really want to take up our time in refuting matters that are in a brief that you haven't yet technically received and a presentation that you aren't going to be hearing until tomorrow, but I did want to make a few general comments about it.

The Chairman: Mr. Neil, frankly, until a brief is in the public domain, it seems to me it may be inappropriate for this committee to address it. That's a difficult call to make, but in fairness we should probably do so and perhaps you'd be willing to do so. Is there any chance you could be here tomorrow, or could give us your views after we have received that brief?

• 1605

Mr. Crawley: What time are you expecting to meet with them tomorrow?

The Chairman: At 9.30 a.m., if I'm not mistaken.

[*Translation*]

La troisième raison pour laquelle nous avons besoin de ce projet de loi, c'est que la situation pour nous est différente de ce qu'elle était il y a 15 ans, et ce, en raison de la Loi sur la concurrence. Certains producteurs vous l'ont dit; vous avez même entendu cet argument de certains autres producteurs qui font souvent appel à nous, en l'occurrence, les producteurs commerciaux. Vers le milieu des années 80, nous avons négocié une convention collective, comme nous l'avions fait au cours des 20 années précédentes, avec deux associations de producteurs commerciaux. Les avocats des associations ont conseillé aux producteurs de ne pas la signer. Ils prétendaient que les associations s'exposeraient à des poursuites aux termes de la Loi sur la concurrence s'ils la signaient. Il en a résulté une année et demie d'incertitude. Heureusement, les producteurs, à titre individuel, respectaient en fait les dispositions de la convention collective qui n'avait pas été signée, et le temps a fini par panser la plaie.

Il y a eu des changements parmi les responsables, et la convention collective a fini par être signée. L'ACTRA a fait l'objet de deux enquêtes par la direction de la concurrence du ministère de la Consommation et des Corporations faisant suite aux allégations selon lesquelles les négociations collectives que nous avions contrevenaient à la Loi sur la concurrence.

Ce qu'il nous faut, ce n'est pas une nouvelle bureaucratie. Personne de nos jours n'en veut. C'est certainement notre cas. Ce que nous voulons, c'est seulement la reconnaissance du fondement juridique du travail que nous accomplissons en matière de négociation collective. Et si cela exige la création d'un petit tribunal ayant la compétence voulue pour superviser le régime de négociation collective, nous l'accepterons. À notre avis, c'est payer bien peu pour les avantages que nous en retirerons.

Vous avez reçu un mémoire de l'Association du Barreau canadien. Je n'ai entendu parler de ce mémoire que la semaine dernière et j'en ai demandé une copie à l'Association du Barreau. J'ai demandé à rencontrer des représentants de l'Association du Barreau pour en discuter. Je n'ai pas reçu de copie et ils n'ont pas voulu me rencontrer pour discuter de leur mémoire, mais j'ai reçu une copie de l'ébauche. Je ne tiens pas vraiment à prendre votre temps pour réfuter un mémoire que vous n'avez pas encore reçu, techniquement parlant, et un exposé que vous n'entendrez pas avant demain, mais j'ai quelques observations générales à ce sujet.

Le président: Monsieur Neil, franchement, il ne convient pas que le Comité discute d'un mémoire qui n'est pas encore entré dans le domaine public. C'est une décision difficile à prendre, mais en toute justice, nous devrions peut-être en parler, et peut-être êtes-vous disposés à le faire. Seriez-vous en mesure de venir demain; peut-être pourriez-vous nous faire connaître vos vues après que vous aurez entendu le mémoire?

M. Crawley: À quelle heure comptez-vous rencontrer l'Association du barreau demain?

Le président: À 9h30, si je ne m'abuse.

[*Texte*]

Mr. Crawley: I have an appointment with the Department of Consumer and Corporate Affairs, but I might be able to get away. The matter is very important to us because we feel this draft brief is riddled with inaccuracies.

The Chairman: We would very much appreciate having your views in response thereto and it is perhaps inappropriate to address the brief before it's presented.

Mr. Neil: I have a lot of sympathy for that position. Indeed, I have difficulty myself. However, we would like to be in a position in which we can respond in some reasonable way to this submission or brief that they will be presenting, which we expect you will be receiving tomorrow. Certainly, based on my analysis of the draft brief, it is riddled with inaccuracies, as Mr. Crawley said.

Mr. Crawley: We might even sue them, if they weren't lawyers, right?

If it meets with your approval, Mr. Chairman—

The Chairman: Excuse me. If you were willing to do so and if it meets with the wishes of the committee, it's possible that the committee would appreciate having you here as a resource person after the members of the bar association have had the opportunity to present their brief, to help us raise some questions that we obviously want to make sure are aired.

It would also be appropriate to do so while the members of the bar are here, so that there could be. . . I'm not necessarily talking about a round table discussion, but the subsequent question and answer period, through the committee members.

Mr. Crawley: I don't know if that's actually doable tomorrow. We would very much like to submit a written response to their intervention to you within a week or so. But I'll investigate the possibility and try to let you know.

The Chairman: With all due respect, Mrs. Finestone, I'm not sure that approach would be better, because we're running out of time and it would be nice to have the representatives of the bar association be able to—

Mrs. Finestone: I didn't say it would be better; I said it would be too late.

The Chairman: I thought you said it would be better.

Mrs. Finestone: No, I didn't. I can't wait to get rid of this thing.

Mr. Crawley: Is tomorrow your final day of hearings, then?

The Chairman: Yes. We're going into clause-by-clause consideration of the bill immediately thereafter. So it would be particularly helpful for us to have people with your perspective be able to raise issues that trouble you and to also give the members of the bar association a chance to respond. There's probably something to be learned on all sides in the process.

[*Traduction*]

M. Crawley: J'ai un rendez-vous au ministère de la Consommation et des Corporations, mais je pourrais peut-être me libérer. C'est une question très importante pour nous parce que nous estimons que l'ébauche de ce mémoire est pleine d'inexactitudes.

Le président: Nous serons très heureux d'entendre vos réactions, et il est peut-être inapproprié d'en parler avant de l'avoir entendu.

M. Neil: Je comprends très bien votre position. En fait, j'aurais moi-même de la difficulté à en parler maintenant. Toutefois, nous aimerions avoir la possibilité de répondre à ce mémoire, ou à l'exposé que vous entendrez probablement demain. Chose certaine, selon mon analyse de l'ébauche, il y a beaucoup d'inexactitudes, comme l'a dit M. Crawley.

M. Crawley: Nous pourrions même les poursuivre en justice, s'ils n'étaient pas tous avocats, n'est-ce pas?

Si vous êtes d'accord, monsieur le président. . .

Le président: Pardon. Si vous êtes disposés à collaborer et si le comité est d'accord, le comité voudrait peut-être vous entendre demain comme personne ressource après que les représentants de l'Association du barreau auront eu l'occasion de présenter leur mémoire, et ce, afin de nous aider à poser des questions qui méritent certainement d'être posées.

Il serait aussi approprié de le faire au moment où les représentants de l'Association du Barreau seront ici, pour que l'on puisse. . . Je ne parle pas nécessairement d'une table ronde, mais vous pourriez aider les membres du comité pendant la période de questions et de réponses qui suivra.

M. Crawley: J'ignore si c'est vraiment faisable demain. Nous aimerions certainement répondre par écrit à l'exposé du Barreau canadien d'ici une semaine à peu près. Mais je me renseignerai et je vous ferai connaître ma réponse.

Le président: Avec tout le respect que je vous dois, madame Finestone, je ne suis pas sûr que ce soit la meilleure façon de procéder parce que nous allons manquer de temps, et il serait bien que les représentants du Barreau canadien puissent. . .

Mme Finestone: Je n'ai pas dit que ce serait mieux; je dis qu'il sera trop tard.

Le président: Je croyais que vous aviez dit que ce serait mieux.

Mme Finestone: Non, je n'ai pas dit cela. J'ai hâte qu'on en finisse.

M. Crawley: Est-ce que demain est votre dernière journée d'audiences?

Le président: Oui. Nous passerons immédiatement après à l'étude du projet de loi article par article. Donc il serait très utile d'avoir auprès de nous des gens comme vous capables de poser les questions qui font problème pour vous et aussi de donner aux représentants de l'Association du barreau la possibilité de répondre. Ce faisant, tous les intervenants pourront peut-être apprendre quelque chose.

[*Text*]

Mr. Crawley: Quite candidly, my fear is that I might be able to be here, but I'm not the technical expert and, faced with experienced lawyers, I might not fare as well. I don't want to come and give a poor showing. But there are, very clearly, items in the brief—if it comes forward in the form we've seen—that are downright untrue and factually incorrect.

The Chairman: Why don't we do our best, and if you can't be here tomorrow would you address us in writing? We will certainly be able to consider the questions you would raise.

Mr. Crawley: There is a possibility that Mr. Neil might be able to be here tomorrow, and we'll let you know about that before the end of the day.

The Chairman: We would advise the bar association that we've invited you to be available as a resource person to the committee in raising questions we might otherwise not raise and in giving them a chance to respond to concerns that might be raised.

Mr. Crawley: Absolutely. That would seem fair.

The Chairman: We're all interested in getting the right information and in making the right decisions. We would appreciate that appearance, if you're available.

Mr. Neil, if you'd like to proceed.

Mr. Neil: At this point, I would just invite questions. It was not my intention to go through a detailed analysis or evaluation of the brief we've submitted.

• 1610

The Chairman: Mrs. Finestone, would you permit me to ask just one leading question? I am not sure I have my mind around this business of independent contractors and employees. This bill, as I understand it, pertains to the organization of independent contractors. If somebody is designated as an employee, he will fall under some other labour relations statute, be it federal or provincial.

Mr. Crawley: That's correct.

The Chairman: Now what is wrong with that? For example, if Pierre Berton were deemed to be an employee of the CBC, what would he lose from this legislation that he would not gain by being an employee under the CBC's labour relations regime? I just want to try to understand where this all fits in.

Mr. Neil: Let me answer in two ways. First of all, we are not trying to change that basic assumption behind the bill. We are not trying in any way to overturn any of the decisions the Canada board has made. We merely want some limit on the ability of the Canada board, and we prefer a situation in which the new tribunal has relative equality with the Canada board in determining the status of an individual. The reason for that is because the Canada board and various provincial boards have begun to take a much broader approach to who is an employee for labour relations purposes.

[*Translation*]

M. Crawley: Très franchement, je crains de ne pouvoir être ici, mais ce n'est pas moi l'expert technique et, devant des avocats aguerris, je pourrais ne pas être à la hauteur. Je ne tiens pas à revenir ici et à dire n'importe quoi. Mais il y a, de toute évidence, des éléments de ce mémoire—s'il vous est soumis dans la forme où nous l'avons vu—qui sont absolument faux et des faits qui sont inexacts.

Le président: Alors faisons de notre mieux, et si vous ne pouvez être ici demain, vous pourrez nous écrire. Nous pourrons certainement prendre en compte les questions que vous soulèverez.

M. Crawley: Il est possible que M. Neil puisse être ici demain, et nous vous dirons ce qu'il en est avant la fin de la journée.

Le président: Nous dirons à l'Association du barreau canadien que nous vous avons invité à titre de personne-ressource pour aider le comité à poser les questions que nous ne poserions pas normalement et que nous leur donnerons la possibilité de répondre aux objections qui pourraient être soulevées.

M. Crawley: Parfaitement. Cela me semble juste.

Le président: Nous voulons tous obtenir les renseignements exacts et prendre les bonnes décisions. Nous aimerions que vous soyez des nôtres, si vous le pouvez.

Monsieur Neil, voulez-vous continuer.

M. Neil: Je suis maintenant prêt à répondre aux questions. Je n'avais pas l'intention de vous donner une analyse détaillée du mémoire que nous vous avons présenté.

Le président: Madame Finestone, me permettriez-vous de poser une seule question orientée? Je ne suis pas sûr de bien saisir toute cette histoire d'entrepreneurs indépendants et d'employés. Si je comprends bien, ce projet de loi porte sur l'organisation des entrepreneurs indépendants. Si une personne est désignée comme employée, elle relèvera d'une autre loi sur les relations de travail, qu'elle soit fédérale ou provinciale.

M. Crawley: C'est exact.

Le président: Où est le problème alors? Par exemple, si Pierre Berton était déclaré comme employé de Radio-Canada, qu'aurait-il à perdre aux termes de ce projet de loi s'il restait employé dans le cadre du Régime des relations de travail de Radio-Canada? C'est ce que je veux comprendre.

M. Neil: Il y a deux réponses à cela. D'abord, nous ne voulons pas changer l'hypothèse fondamentale sur laquelle repose le projet de loi. Nous ne cherchons nullement à renverser les décisions qui ont été rendues par le Conseil canadien des relations de travail. Nous voulons seulement limiter de quelque manière son autorité et nous préférerions que le nouveau tribunal se trouve dans une relative égalité avec le Conseil canadien des relations de travail pour déterminer le statut de la personne. La raison à cela est que le Conseil canadien des relations de travail et divers conseils provinciaux se sont mis à élargir la définition de l'employé pour les besoins des relations de travail.

[*Texte*]

So what's the downside? Let's not look at Mr. Berton; let's look at an actual situation that we have in British Columbia. For a series of reasons that we need not bore you with here, ACTRA had to go before the labour relations board in British Columbia, the Industrial Relations Council, and seek certification as a trade union under the labour laws in B.C. But it became clear to us that if you look at the members we represent, if you look at performers, you're dealing with all three categories potentially on the same production. You're dealing with some people who would be considered employees, some who would be considered dependent contractors and fall under the labour relations regimes, and some who would be considered independent contractors.

If we begin to apply traditional forms of labour law, it risks dividing our bargaining unit and taking from us the authority to represent certain parts of our membership. That in turn will weaken our ability to negotiate. Pierre Berton is an artist, a writer, a performer and a journalist. For 30 years he has been represented in the electronic media by ACTRA. If in the end he is determined to be an employee of the CBC, then he would more than likely be returned to a bargaining unit, which includes other categories of people, and be represented by a different trade union. Suddenly, as an artist—the work he does for the CBC and the publishing industry is of a similar nature—he would now potentially need a proliferation of bargaining agents to represent him for the various things.

In turn, that could be a fundamental threat to ACTRA and by extension to our colleagues if the same principles are applied in equity to l'Union des artistes and the American Federation of Musicians. It risks dividing up the group of people we have successfully represented for close to 50 years.

The Chairman: If he were deemed to be an employee, would he not be eligible under this legislation? Can a person conceivably be deemed both? Could he be deemed an independent contractor and make a choice whether he wanted to be represented by the CBC as an employee or as an independent contractor by ACTRA? Does the tribunal make that determination for life, once and for all, per person?

Mr. Neil: Unfortunately, we are headed into a situation in which the two tribunals, the labour board or the provincial labour boards on the one hand and the new tribunal, whether in Quebec, federally, or hopefully in the other provinces, will make determinations. People will be split. If they are independent contractors and artists they will fall under one regime, and if they're declared to be employees or they're dependent contractors, they'll fall into the other. Inevitably we're headed for that, and potentially it could be for different parts of their work.

[*Traduction*]

Donc quel est le désavantage? Ne prenons pas l'exemple de M. Berton; prenons celui d'une situation réelle qui existe en Colombie-Britannique. Pour une foule de raisons que je ne tiens pas à vous expliquer parce que cela vous ennuierait, l'ACTRA a dû se présenter devant le Conseil des relations de travail de la Colombie-Britannique, le Conseil des relations industrielles, et demander à être accréditée à titre de syndicat aux termes des lois de la Colombie-Britannique sur les relations de travail. Mais il nous est apparu évident que si l'on considère les membres que nous représentons, si l'on considère les artistes de la scène, il faut, dans une même production, composer avec les trois catégories qu'on peut retrouver: des gens qu'on peut considérer comme des employés, d'autres, comme des entrepreneurs dépendants relèvant alors des régimes de relations de travail, et d'autres encore comme des entrepreneurs indépendants.

Si nous commençons à appliquer les principes traditionnels du droit du travail, nous risquons de diviser notre unité de négociations et de perdre l'autorité que nous avons de représenter certains de nos membres. Cela affaiblirait aussi nos moyens de négociation. Pierre Berton est un artiste, un écrivain, un artiste de scène et un journaliste. Depuis 30 ans, il est représenté dans les médias électroniques par l'ACTRA. Si, au bout du compte, on le déclare employé de Radio-Canada, il sera alors tout probablement renvoyé à une unité de négociations, qui comprend d'autres catégories de gens, et il sera représenté par un syndicat différent. Tout à coup, parce qu'il est artiste—le travail qu'il fait pour Radio-Canada et l'industrie de l'édition est de cette nature—il se trouverait à avoir besoin de toute une série d'agents négociateurs qui le représenteraient pour les diverses activités auxquelles il se livre.

En outre, cela menacerait considérablement l'ACTRA, et par extension, tous nos collègues si les mêmes principes s'appliquaient à l'Union des artistes et à l'American Federation of Musicians. On risquerait de diviser le groupe de personnes que nous représentons avec succès depuis près de 50 ans.

Le président: S'il était déclaré employé, ne serait-il pas admissible aux termes de ce projet de loi? Est-ce qu'une personne peut être les deux? Peut-il être déclaré entrepreneur indépendant et choisir s'il veut être représenté par Radio-Canada en tant qu'employé ou par l'ACTRA en tant qu'entrepreneur indépendant? Est-ce que le tribunal décidera cela pour chaque personne pour la vie, une fois pour toutes?

M. Neil: Malheureusement, nous nous dirigeons vers une situation où ce seront les deux tribunaux qui en décideront, à savoir le Conseil canadien des relations de travail ou les conseils de relations de travail provinciaux d'un côté et le nouveau tribunal, que ce soit au Québec, sur le plan fédéral, ou, nous l'espérons, dans les autres provinces. Les gens seront divisés. Si ce sont des entrepreneurs et des artistes indépendants, ils seront placés sous un régime, et s'ils sont déclarés comme employés ou entrepreneurs dépendants, ils seront placés sous l'autre. Ce sera inévitable, et ces distinctions pourraient s'appliquer à différentes parties de leur travail.

[*Text*]

• 1615

Mrs. Finestone: So if five hours a week are given to CBC as an employee, and fifteen hours a week is as a broadcast journalist or a writer, doesn't he put these different parts of his life together? Wouldn't he fall under different rules and regulations for both payment and income tax treatment, which could make it absolutely crazy for income tax? Nonetheless, isn't that his right? I thought we lived in a free society where, depending on what you do, you fall into the cracks, the holes or the slots, not between the cracks.

Mr. Neil: That's what we're saying—that's where we're headed. For us the preferred solution would be to have a situation in which all the artists, if we could define that concept, would be covered by the artists' tribunal. In practical terms we're not there, and we're not proposing that you amend this law. It would appear that it becomes a fundamental challenge to our friends at the Canada Labour Relations Board.

Mr. Crawley: The danger for Mr. Berton, just to go back to him as an example, as Garry has pointed out, is that he could end up being represented by a bargaining agent where he is vastly outnumbered by people who do work that is quite different and not dependent on unique qualities that they bring to their job. In the collective bargaining process, therefore, his interests might not be represented.

The Chairman: But as you see it, there is no provision for him to make an election. The tribunal will determine where he fits, per job, per production.

Mr. Crawley: The exercise now under way at the CBC, with the limits to the scope that have been set there, will determine it for that purpose. As Garry says, we're not here to contest that at the moment. We're looking to the future, to a large and significant sector of organized, self-employed people who are willing to bargain collectively and not compete with each other below certain standards. In this way we can set certain standards for our industry. Frankly, we are still competing for the same jobs and we recognize that.

The Chairman: I want to pursue this briefly and then, Mrs. Finestone, I will give this to you.

You're suggesting that an amendment be made whereby a person would be considered an independent contractor at common law. That sounds very much like the proposition that was put to us by Mr. Keith Kelly of the Canadian Conference of the Arts. The gentleman whose name you mentioned earlier was here.

Mr. Neil: Paul Siren.

The Chairman: You feel that would compel the Canada Labour Relations Board, or whoever was forcing the tribunal, to recognize that person as an independent contractor. That definition, that common law, would assure that Pierre Berton was not deemed to be an employee. Am I correct?

[*Translation*]

Mme Finestone: Si donc quelqu'un est employé cinq heures par semaine par Radio-Canada et travaille 15 heures par semaine comme radio-télé-journaliste ou comme rédacteur, ne regroupe-t-il pas tout cela? Ne serait-il pas assujetti à des règlements différents pour ce qui est de la rémunération et de l'impôt sur le revenu, ce qui ferait du calcul de celui-ci un véritable casse-tête chinois? Pourtant, c'est bien son droit, n'est-ce pas? Je croyais que nous vivions dans une société libre où, selon le travail qu'on fait, on se trouve placé dans des groupes et des catégories précises au lieu d'être assis entre deux chaises.

M. Neil: C'est bien ce que nous disons—c'est vers cette situation que nous nous acheminons. À notre avis, la meilleure solution serait que tous les artistes, à supposer que nous puissions définir ce terme, soient placés sous l'autorité du tribunal des artistes. Dans la pratique, nous n'en sommes pas là et nous ne proposons pas de modifier cette loi. Il semble que cela place nos amis du Conseil canadien des relations du travail devant un défi fondamental à relever.

M. Crawley: Le danger pour M. Berton, pour reprendre cet exemple, est, comme l'a fait remarquer Garry, qu'il pourrait se retrouver dans un groupe représenté par un agent négociateur dans lequel il y aurait un nombre beaucoup plus important de personnes dont le travail est tout à fait différent et ne requiert pas les qualités personnelles qu'ils apportent à leur tâche. Ses intérêts ne seraient donc peut-être pas bien représentés au cours de processus de négociation collective.

Le président: Mais selon vous, il ne lui est pas possible de faire un choix. C'est le tribunal qui décidera de la place qu'il occupera, selon l'emploi, selon la production.

M. Crawley: Le travail effectué actuellement à la Société Radio-Canada, dans les limites qui ont été fixées ici, permettra de le déterminer. Comme le dit Garry, nous ne sommes pas ici pour contester cela. Ce que nous voudrions, à l'avenir, c'est un secteur important de travailleurs indépendants et syndiqués qui sont prêts à entreprendre des négociations collectives et ne se feront pas mutuellement concurrence au-dessous de certaines normes. Cela nous permettra d'établir des normes pour notre industrie, ce qui ne nous empêche pas de savoir que nous concourons pour les mêmes emplois.

Le président: Je voudrais poursuivre brièvement dans cette veine, après quoi, je vous donnerai la parole, madame Finestone.

Ce que vous proposez, c'est un amendement aux termes duquel une personne serait considérée comme entrepreneur indépendant en common law. Cela ressemble beaucoup à la proposition présentée par M. Keith Kelly, de la Conférence canadienne des arts. La personne dont vous avez mentionné le nom tout à l'heure était là.

M. Neil: Paul Siren.

Le président: Vous pensez que cela obligerait le Conseil canadien des relations du travail, ou quiconque exercerait des pressions sur le tribunal, à reconnaître cette personne comme entrepreneur indépendant. Grâce à cette définition, en common law, Pierre Berton ne serait pas considéré comme un employé. C'est bien cela?

[*Texte*]

Mr. Neil: It would provide a limit on the ability of the Canada board to declare a given individual to be an employee for labour relations purposes. It may or may not affect what determination they would make about Pierre Berton, but it would provide an objective limit. It would say that if someone is patently an independent contractor at common law and all the common law tests of that status, the Canada board could not declare that person to be employed or a dependent contractor.

The Chairman: That's what I thought I just said and you said "no".

Mr. Neil: It may or may not in the fact case of a Pierre Berton.

The Chairman: But in the case of somebody who is an independent contractor at common law, and surely as you've described him Pierre Berton would be one...

Mr. Neil: I think that's the case.

The Chairman: Then that would have the effect of limiting the Canada Labour Relations Board's ability to call him an employee.

Mr. Neil: Correct.

The Chairman: Do you have legal advice that supports that assertion?

Mr. Neil: Yes, the original proposed amendment came from our lawyers. They have been our lawyers for many years and have been involved in the Canada Labour Relations Board and in earlier drafts of the artists code and so on.

The Chairman: One last question—

Mr. Neil: It's a very small step because the Canada board, in the Canada Labour Code and in the jurisprudence, should not be declaring to be employed someone who is an independent contractor. So it should be a very small step. Our view is that they have in fact exceeded their authority.

• 1620

The Chairman: You fear they would misinterpret. So would the composition of the tribunal give you a lot more comfort?

Mr. Neil: Absolutely.

The Chairman: If the tribunal was appointed by the Minister of Communications in consultation with the Minister of Labour, would that give you more confidence that the right decision would be made?

Mr. Neil: Absolutely.

Mr. Crawley: Because Bill C-7 sets up this advisory committee, we would assume that he would be getting advice from the very community the law is designed to serve. So in a sense it would be sustenance of our self-regulation, which has been fairly successful on a voluntary basis, but because of conditions changing in the industry and globally and so on, we need statutory recognition for that. We're quite capable of being mature professionals and solving our disputes amongst ourselves.

[*Traduction*]

M. Neil: Cela limiterait la capacité du Conseil de déclarer qu'un individu est un employé aux fins des relations de travail. Cela n'influerait pas nécessairement sur sa décision à l'égard de Pierre Berton, mais on aurait ainsi une limite objective. Dès lors, si une personne était manifestement un entrepreneur indépendant selon la common law et tous les critères de celle-ci dans ce domaine, le Conseil ne pourrait pas déclarer que cette personne est employée ou est un entrepreneur dépendant.

Le président: C'est bien ce que je croyais avoir dit; pourtant, vous m'avez répondu «non».

M. Neil: Cela ne jouerait pas nécessairement dans le cas d'un Pierre Berton.

Le président: Et dans le cas de quelqu'un qui est un entrepreneur indépendant selon la common law, ce qui, d'après ce que vous en avez dit, certainement le cas de Pierre Berton...

M. Neil: Je crois que oui, en effet.

Le président: Cela empêcherait le Conseil canadien des relations de travail de le considérer comme un employé.

M. Neil: C'est exact.

Le président: Cette affirmation est-elle étayée par des conseils juridiques?

M. Neil: Oui, l'amendement original proposé a été présenté par nos avocats. Ce sont nos avocats depuis de nombreuses années et ils ont participé aux travaux du Conseil canadien des relations du travail et à la rédaction d'ébauches antérieures du statut des artistes, etc.

Le président: Une dernière question...

M. Neil: C'est une mesure très modeste, car le Conseil, en vertu du Code canadien du travail et de la jurisprudence, ne devrait pas déclarer que quelqu'un est employé lorsqu'il est un entrepreneur indépendant. Ce serait donc une mesure bien modeste. À notre avis, le Conseil a outrepassé ses prérogatives.

Le président: Vous craignez une fausse interprétation. La composition du tribunal vous rassurerait-elle plus?

M. Neil: Absolument.

Le président: Si le tribunal était nommé par le ministre des Communications en consultation avec le ministre du Travail, cela vous rassurerait-il sur la pertinence des décisions?

M. Neil: Absolument.

M. Crawley: Puisque le projet de loi C-7 prévoit la création de ce comité consultatif, il est permis de penser qu'il ferait appel aux conseils des membres de la communauté que la loi est destinée à servir. Donc, en un sens, cela maintiendrait notre système d'autoréglementation bénévole qui a donné d'assez bons résultats, mais qui, à cause de l'évolution de la situation dans l'industrie et sur le plan mondial, doit maintenant être reconnu par des règlements. Nous sommes tout à fait capables de nous comporter comme des professionnels mûrs et raisonnables, et de régler nos différends entre nous.

[*Text*]

The Chairman: Thank you very much.

Mr. Neil: Let me just add one point in this whole discussion, perhaps approach it from entirely the other end of things, and we'll come across the problem. In labour law in this country there are many jurisdictions that say a trade union cannot at the same time represent persons who are employees and represent independent contractors. The jurisprudence is based on the principle that their collective bargaining needs are so different that in fact they could conflict.

So for ACTRA to have years ago...we examined the possibility of looking to labour law to provide a statutory base. But if we had done that, it would have had the same impact that unfortunately we're coming up against now. We would have reached the same road-block because the labour law principles are based on this understanding. It may work in an industrial setting; it may be their interests are so mutually exclusive that they can't be in the same bargaining unit. The fact is, for us, for musicians, for singers, for dancers, for puppeteers, they share a community of interests with their employer, their engager, regardless of what their status may be with respect to income tax, regardless of what their status may be with respect to labour law. They share a concern, they share an interest, and they have successfully bargained together for 50 years.

The Chairman: Thank you.

Mrs. Finestone: I think this conversation, Mr. Chairman, reflects the ongoing concern that I think we've manifested from the very outset. The reason for a unique tribunal is to reflect the very unique kind of work that artists undertake and the very special nature of people involved in the field of cultural expression that called for the separation of this kind of a tribunal from the CLRB.

The friction between the two ministries is most unfortunate, and the pull and shove and tug has been pretty obvious from the moment their joint staffs appeared before us, and I know that saw-offs have taken place. But the interest of this committee, I hope, Mr. Chairman, has been to look at this piece of legislation from the eyes of the artists, which we, as a standing committee on cultural matters, feel is our role and our responsibility.

I think you should take that as a given and as one of the reasons why we have been so persistent on a bill that we really could have just put right through without too many questions, because from the outset all we've heard from those of you who have been interested...all of our concerns, rather...was that this bill was going to be the answer to the fundamental and legal recognition that would allow the springboard for action. The more I hear—notwithstanding what the bar association may say, whose brief I haven't read except page 1, which didn't give me much comfort—leads me to wonder where are the changes that we may be able to make that will be effective.

[*Translation*]

Le président: Merci beaucoup.

M. Neil: Permettez-moi d'ajouter un mot et d'aborder le problème sous un angle totalement différent. Dans le domaine du droit du travail, au Canada, de nombreuses juridictions considèrent qu'un syndicat ne peut pas représenter à la fois des employés et des entrepreneurs indépendants. La jurisprudence est fondée sur le principe que leurs besoins en matière de négociation collective sont si différents qu'il pourrait, en fait, être contradictoires.

Donc, pour que l'ACTRA ait il y a des années...nous avons étudié la possibilité de nous appuyer sur le droit du travail pour nous donner une base réglementaire. Mais si nous l'avions fait, cela aurait créé le même problème que celui auquel nous sommes malheureusement confrontés maintenant. Nous nous serions retrouvés dans la même impasse, car les principes du droit du travail sont fondés sur cette interprétation. Cela fonctionne peut-être bien dans le secteur industriel; il se peut que les intérêts des gens y soient mutuellement exclusifs et qu'ils ne puissent pas appartenir à la même unité de négociation. Mais chez nous, les musiciens, les chanteurs, les danseurs, les marionnettistes, partagent les mêmes intérêts que leur employeur, celui qui les engage, quel que soit leur statut à l'égard de l'impôt sur le revenu ou du droit du travail. Ils partagent les mêmes préoccupations, les mêmes intérêts, et il y a 50 ans que leurs négociations se déroulent avec succès.

Le président: Merci.

Mme Finestone: Je crois que cette conversation, monsieur le président, est révélatrice des préoccupations que nous avons manifestées dès le début. L'existence d'un tribunal unique se justifie par le fait qu'il permet de refléter le travail tout à fait particulier des artistes et la nature très spéciale des personnes qui travaillent dans le domaine de l'expression culturelle, situation qui exige qu'un tel tribunal soit distinct du CCRT.

Les frictions entre les deux ministères sont fort regrettables, et les tiraillements entre eux sont clairement apparus dès que leurs représentants ont comparu en même temps devant nous, et je suis au courant des tractations qui ont eu lieu. Mais, j'espère, monsieur le président, que le comité a eu le souci d'étudier ce projet de loi du point des artistes, ce qui est le rôle et la responsabilité d'un comité permanent chargé des affaires culturelles.

Je crois qu'il faut que vous considériez cela comme acquis et que vous y voyiez une des raisons pour lesquelles nous nous sommes montrés si insistants à propos d'un projet de loi que nous aurions pu simplement approuver sans poser trop de questions, car dès le début, tout ce que nous avons entendu dire par ceux d'entre vous qui s'y intéressaient—toutes nos préoccupations, plutôt—étaient que ce projet de loi offrirait la base juridique fondamentale qui permettrait d'agir. Or, plus j'écoute les témoins—en dépit de ce que l'Association du Barreau peut dire dans son mémoire dont je n'ai encore lu que la première page, qui ne m'a d'ailleurs guère rassuré—plus je suis amené à me demander quels sont les changements utiles que nous pourrions apporter.

[*Texte*]

Now with respect to that terminology at subclause 8.(3)—and I asked you about subclause 6.(2) for a very special reason, which I will come back to. But on subclause 8.(3) where you're suggesting that we put "unless such persons shall be independent contractors at common law", I took some time to ask certain advisers to the minister whether or not they would consider that an acceptable amendment. The answer was, not a categoric, but I would say almost a categoric, no.

Now if the minister is not prepared. . .and I'm not speaking for the minister himself; I did not speak to him directly about this matter, but the general sense was no when I investigated it with his staff.

• 1625

If that's not acceptable, then in what way and to what end are we going to all this business? Because what's really being said is that it's not broken, so what do we have to fix it for? All we're doing is tinkering. If we're only tinkering, thank you very much—we don't need to spend this kind of money to be tinkerers.

The other route that could perhaps be helpful was in looking at the application of the law that's binding, indicated under subclause 6.(2). This indicates where it is applicable. Specifically, paragraph 6.(2)(b) says "This Part applies":

(b) to independent contractors determined to be professionals according to the criteria set out in paragraph 17(b), and who

Then they enumerate a series of situations that are interpretive, I presume, in terms of application. Then if you go to paragraph 17.(b) it's again another criteria for application by the tribunal.

If you look at the criteria as established for interpretation under subparagraphs 6.(2)(b)(i), (ii) and (iii), and you were talking about Pierre Berton, subparagraph 6.(2)(b)(i) states:

(i) are authors of artistic, dramatic, literary or musical works within the meaning of the Copyright Act, choreographers, even if their creations

Subparagraph 6.(2)(b)(ii) states:

(ii) perform, sing, recite, direct or act, in any manner. . .dramatic work

Then subparagraph 6.(2)(b)(iii) states:

(iii) contribute to the creation of any production in the performing arts, music, dance and variety entertainment, film, radio and television

Then you come to clause 17 with the criteria for its application. Paragraph 17.(b) says:

(b) in determining whether an independent contractor is a professional for the purposes of paragraph 6.(2)(b), whether the independent contractor

(i) is paid for the display or presentation of that independent contractor's work before an audience, and is recognized to be an artist by other artists, or

(ii) is in the process of becoming an artist

[*Traduction*]

Je vous ai tout à l'heure interrogé à propos du paragraphe 6.(2) pour une raison très particulière, sur laquelle je reviendrai, mais pour le paragraphe 8.(3), vous proposez d'ajouter «à moins que ces personnes ne soient des entrepreneurs indépendants selon la common law». Je me suis donc donné la peine de demander à certains conseillers du ministre s'ils considéreraient cela comme un amendement acceptable. Ils m'ont répondu par un non presque catégorique.

Donc, si le ministre n'est pas prêt à. . .je ne parle pas en son nom; je ne lui ai pas directement parlé de cette question, mais la réaction générale a été négative lorsque je me suis renseigné auprès de ses collaborateurs.

Si ce n'est pas acceptable, à quoi bon nous donner tout ce mal? Ce qu'on nous dit, en fait, c'est que si cela marche, à quoi bon changer quelque chose? Tout ce que nous faisons, c'est du bricolage, et si c'est le cas, cela ne vaut vraiment pas la peine de dépenser tant d'argent pour jouer au bricoleur.

Il serait peut-être plus utile d'étudier l'application de la loi qui est contraignante, comme l'indique le paragraphe 6.(2). Celui-ci en précise l'application. Notamment, l'alinéa 6.(2)b) dit «La présente partie s'applique»:

b) aux entrepreneurs indépendants professionnels déterminés à l'alinéa 17b):

Il y a ensuite une énumération de situations pour lesquelles l'application de la loi est, je le pense, une question d'interprétation. Puis, si l'on passe au paragraphe 17.b), on trouve d'autres critères d'application par le tribunal.

Regardez les critères d'interprétation énoncés aux sous-alinéas 6.(2)b)(i), (ii) et (iii). Si vous parlez du cas de Pierre Berton, vous noterez que l'alinéa 6.(2)b)(i) détermine qu'il s'applique aux entrepreneurs indépendants:

(i) qui sont des auteurs d'oeuvres artistiques, littéraires, dramatiques ou musicales au sens de la Loi sur le droit d'auteur, des chorégraphes—même si leurs créations. . .

Le sous-alinéa 6.(2)b)(ii) vise ceux:

(ii) qui représentent, chantent, récitent, déclament, jouent, dirigent ou exécutent de quelque manière que ce soit. . . une oeuvre dramatique

Puis, le sous-alinéa 6.(2)b)(iii) vise ceux:

(iii) qui participent à la création dans les domaines suivants: arts de la scène, musique, danse et variétés, cinéma, radio et télévision.

Lorsqu'on passe ensuite à l'article 17 sur les critères d'application, le paragraphe 17.b) vise toute question liée:

b) à la détermination du caractère professionnel de l'activité d'un entrepreneur indépendant—pour l'application de l'alinéa 6.(2)b),

(i) du fait que ses prestations sont communiquées au public contre rémunération et qu'il a reçu d'autres artistes des témoignages de reconnaissance de son statut ou

(ii) qu'il est en voie de devenir un artiste. . .

[*Text*]

—I don't know how you become an artist, but anyway—

according to the practice of the artistic community.

You must have an answer to that. If you had those two sets of criteria in paragraphs 6.(2)(b) and 17.(b), why, then, if the tribunal members are appointed because of their enlightened knowledge of the way this field acts. . .? I have been suggesting that we add a dimension to the responsibilities of the advisory board to gather the names of competent people, from both a legal and an artistic perspective—

Mr. Crawley: We would support that.

Mrs. Finestone: —that should be submitted for the consideration of both ministers, not just the Minister of Communications, because it's not binding on that minister.

I wonder if you could elaborate on where in paragraphs 6.(2)(b) or 17.(b) or in subclause 8.(3) we might be more definitive, where we might have more clarity that could ensure. . . I see the staff sitting here taking copious notes. They'll go back and talk to the minister and we'll get another "no".

That's not our goal. Our goal is to make sure this bill is as good as it can be with all of the imperfections known to be in a bill.

Mr. Neil: What you're forgetting in your analysis of paragraph 6.(2)(b) and clause 17 is that you may very well be, under subparagraph 6.(2)(b)(i), an author of an artistic, dramatic, or literary work within the meaning of the Copyright Act. You could be. You could furthermore be paid for that under subparagraph 17.(b)(i) and be recognized by your peers as an artist. You could be all of that. But this part still would not apply to you if, under paragraphs 8.(3)(a) and (b), the artistic work you did was undertaken "in the course of employment" and you are determined by the Canada Labour Relations Board to be an employee for that work.

In other words, you may very well be all of those other things; yet, you cannot fall under this section of the code because the Canada Labour Relations Board has primacy. If they say, no, you're an employee for that work, you're a dependent contractor for that work and you're covered by the Canada Labour Code, that's the end of the argument. That's the problem.

Mrs. Finestone: Come back then, Garry, to the language you have given us. Perhaps we have to find, in consultation with the minister, other language. But you can't take paragraph 8.(3)(b) out because there will be certain circumstances when that should be applied, irrespective of the renown and personality of the individual being looked at.

• 1630

Mr. Neil: If you want the Cadillac version of the bill from our perspective, then you merely take that out and give the tribunal the absolute authority to determine who is an independent contractor. Then you will potentially create a situation of conflict in certain areas between the new tribunal and the Canada Labour Relations Board, which they would be forced to work out. If they could not, it would be ultimately resolved in court.

[*Translation*]

. . .je ne sais pas comment on devient un artiste, mais quoi qu'il en soit. . .

selon les usages du milieu.

Vous devez bien avoir réponse à cela. Si vous aviez ces deux séries de critères, énoncées à l'alinéa 6.(2)b) et au paragraphe 17.b), pourquoi, si les membres du tribunal sont nommés à cause de leur connaissance éclairée de la manière dont ce domaine fonctionne. . .? J'ai proposé qu'on ajoute un nouvel élément aux responsabilités du conseil consultatif, afin que celui-ci recueille le nom de personnes compétentes, aussi bien dans le domaine juridique qu'artistique. . .

M. Crawley: Nous y serions favorables.

Mme Finestone: . . .liste qui serait soumise aux deux ministres, et pas seulement au ministre des Communications, que cela ne le lie pas.

Pourriez-vous nous dire de quelle manière nous pourrions rendre les alinéas 6.(2)b) ou 17.b) et le paragraphe 8.(3) plus précis et plus clairs de manière à pouvoir assurer. . . Je vois que les membres du personnel prennent copieusement des notes. Ils retourneront en parler au ministre et on nous répondra par un nouveau «non».

Ce n'est pas notre but; notre but est de nous assurer que le projet de loi est aussi bon que possible, compte tenu de toutes les imperfections qui s'attachent à un projet de loi, quel qu'il soit.

M. Neil: Ce que vous oubliez dans votre analyse de l'alinéa 6.(2)b) et de l'article 17 est que vous pourriez très bien être, en vertu du sous-alinéa 6.(2)b)(i), l'auteur d'une oeuvre artistique, dramatique, ou littéraire au sens de la Loi sur le droit d'auteur. Vous pourriez en outre être payé pour cette oeuvre en vertu de l'alinéa 17.b)(i) et voir votre statut reconnu par vos pairs. Tout cela serait possible. Mais cette partie ne serait toujours pas applicable à vous si, conformément aux alinéas 8.(3)a) et b), votre travail artistique «relevait de vos fonctions» et si le Conseil canadien des relations de travail décidait que vous étiez un employé, dans ce cas.

En d'autres termes, vous pouvez très bien réunir toutes les conditions sans que cet article soit applicable à vous parce que c'est le Conseil canadien des relations de travail qui prévaut. Si celui-ci déclare qu'en effectuant ce travail, vous devenez un employé, un entrepreneur dépendant et que vous êtes couvert par le Code canadien du travail, il n'y a plus de discussion possible. C'est là le problème.

Mme Finestone: Revenez donc, Garry, au texte que vous nous avez proposé. Peut-être pourrons-nous, en consultation avec le ministre, trouver une autre formulation. Vous ne pouvez cependant pas éliminer l'alinéa 8.(3)b), car dans certaines circonstances, il devrait être appliqué, quels que soient le renom et la personnalité de la personne concernée.

M. Neil: Si vous voulez ce que nous considérerions comme la version parfaite de ce projet de loi, il suffit de supprimer cet alinéa et de donner au tribunal le pouvoir absolu de décider qui est un entrepreneur indépendant. Vous risquez cependant alors de créer un conflit, dans certains domaines, entre le nouveau tribunal et le Conseil canadien des relations du travail, conflit qu'ils seront obligés de régler entre eux ou, à défaut, devant les tribunaux.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: We know the federal court does not like to undertake anything that is going to determine the difference between independent contractors and employees, etc. That's why you have tribunals with certain degrees of expertise.

I don't want to diminish the bill, but its intent must be met. If, in all sincerity, the Minister of Labour was truly interested in the well-being of the arts and artists, he would have seen that it has not worked the other way, and he could have accepted the final authority resting with the status of the artist tribunal. When there has to be further confrontation or decision-making, it would go to the federal court and would not have any relationship with the Canada Labour Code. Is that correct?

Mr. Neil: Right.

Mrs. Finestone: One of the things we could consider, Mr. Chairman, is striking subclause 8.(3) and just leaving it with a statement that this tribunal shall have primacy in the decisions. That would certainly make me much happier.

The Chairman: Mrs. Finestone, would you want employees who fall under the Public Service Staff Relations Act to be eligible for this legislation?

Mr. Crawley: If they were artists, why not?

Mrs. Finestone: If we are of the belief that artists have different needs... The nature of the work they undertake is very different from that of someone who prepares or makes or participates in the manufacturing of a widget or even the creative creation of software as an engineer. The very nature of their living, their lifestyle, their being is such that it doesn't fit into what we have always acknowledged to be the norm or the patterns in the world of work. Regardless of where you're working, the criteria and the tribunal and the decisions that are taken should reflect the world of the artist. If this bill is to be for the artist, and you set up the kinds of mechanisms to give them the legal status they require...

You said in your opening statement that the average income was $8,540 for the earnings. There's something very strange about that figure. With all due respect, I can remember Flora MacDonald, in her *Vital Links* indicating that something like $10,100 was the average income, which was low enough then.

Mr. Crawley: That was 1988, but we were referring specifically there to our own jurisdiction. For instance, I made about $17,000 in ACTRA's jurisdiction last year and I made another few thousand dollars in Equity's jurisdiction, and I made another few thousand dollars working for Keith Spicer. It's our jurisdiction we're referring to there.

Mrs. Finestone: Okay. That really threw me.

If our fundamental principle is the artist, and the bill is geared towards their needs, and we are finally responding since—I forget—the middle of the 1970s, when this first started—1977 or 1978, according to Serge Turgeon yesterday, then I think it has taken an abnormally long time for us to find the route. The normal route is 7 years. We're now going to go into double jeopardy with 14 years, and we're going to come up with a bill that is not going to answer the needs of

[*Traduction*]

Mme Finestone: Nous savons que la cour fédérale n'aime pas beaucoup se prononcer sur la différence qui existe entre des entrepreneurs indépendants et des employés. C'est pourquoi vous avez des tribunaux avec certains degrés de compétence.

Je ne tiens pas à diminuer le projet de loi, mais son esprit doit être respecté. Si le ministre du Travail s'intéressait franchement au bien-être des arts et des artistes, il aurait vu que cela ne fonctionnait pas de l'autre manière, et aurait accepté que la décision finale appartienne au tribunal. En cas de confrontation ou de prise de décision supplémentaire, la question serait soumise à la cour fédérale et n'aurait aucun rapport avec le Code canadien du travail. C'est bien cela?

M. Neil: Oui.

Mme Finestone: Ce que nous pourrions envisager, monsieur le président, c'est de supprimer le paragraphe 8.(3) et d'indiquer simplement que la décision du tribunal primera. Je préférerais certainement cela de beaucoup.

Le président: Madame Finestone, voudriez-vous que les employés assujettis aux conditions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique soient également admissibles?

M. Crawley: Si c'étaient des artistes, pourquoi pas?

Mme Finestone: Si nous considérons que des artistes ont des besoins différents... La nature de leur travail est très différente de celle des activités d'une personne qui prépare ou fabrique un bidule ou y participe, ou même de la création originale d'un logiciel par un ingénieur. De par la nature même de leur mode de vie, de leur existence, il leur est impossible de se conformer à ce que nous avons déjà reconnu comme la norme ou les caractéristiques du monde du travail. Quel que soit l'endroit où il travaille, les critères, le tribunal et les décisions prises devraient tenir compte de la nature du monde dans lequel vit l'artiste. Si ce projet de loi lui est destiné, et si vous mettez en place le genre de mécanisme qui lui donnera le statut légal dont il a besoin...

Vous avez dit, dans votre introduction, que le revenu moyen était de 8,540$. Ce chiffre m'apparaît très bizarre. Je me souviens très bien que Flora MacDonald, dans *Vital Links* a indiqué que le revenu moyen était de l'ordre de 10,100$, ce qui était déjà bien bas à l'époque.

M. Crawley: C'était en 1988, mais il s'agissait de notre propre secteur. Par exemple, j'ai gagné environ 17,000$ au titre de l'ACTRA, l'an dernier, quelques milliers de dollars au titre de Equity, et quelques milliers de dollars aussi pour le travail que j'ai fait pour Keith Spicer. C'est donc de notre secteur que nous parlons.

Mme Finestone: Bien. Cela m'a vraiment surprise.

Si notre principe fondamental est le sort de l'artiste, et si le projet de loi est axé sur ses besoins, et si cela représente finalement notre réponse depuis—je ne m'en souviens plus—le milieu des années 1970, où tout cela a commencé—1977 ou 1978, d'après ce que disait Serge Turgeon, hier, eh bien, je trouve que le temps qu'il nous a fallu pour trouver notre chemin a été anormalement long. Habituellement, cela demande 7 ans, mais il nous en a fallu 14 avant de présenter

[*Text*]

the artists. I'm talking about the actual person who fits that description and who is, I presume, defined under paragraph 6.(2)(b) and paragraph 17.(a).

• 1635

I get the message. Now I'd like to move back to clause 3.

The Chairman: Mrs. Finestone, this is really on the same wavelength.

Mrs. Finestone: Go ahead. Please, be my guest.

The Chairman: What if somebody is an employee of the CBC or an employee of the Department of Communications and has a second occupation? Is it possible for a person to be a member of a Public Service union for one line of work and to be a member of a bargaining unit of ACTRA for another line of work?

Mr. Crawley: Yes, there's no problem with that.

The Chairman: Is there not a conflict of interest?

Mr. Crawley: I don't think so.

The Chairman: Is it the best of all worlds?

Mr. Crawley: No. We see this as the beginning of developing a body of work that really does address our unique concerns as artists. We don't have the mechanisms that we need to pull ourselves up based on our own creativity. Lots of us do jobs in other areas. We're taxi drivers, waiters and whatever. Certainly, you have to conform to the Department of Finance and pay your taxes based on your earnings in the jurisdiction you're earning them.

We're not suggesting that someone who sells things in a retail store is an artist just because they work in little theatre. Does that make them an artist because they get up on stage at night? We're really concerned with—

Mrs. Finestone: We'll go back to the question. Say you work during the day for CBC and you have a night job that involves the artistic world. You're performing at the National Arts Centre. That's if they would ever produce something here in Ottawa. That's just a little aside. Never mind.

Say you're a musician and you've got a band. That's the nature of the question that I would like you to answer and that Mr. Bird presented.

Mr. Crawley: I would like to know what this hypothetical person does at the CBC because if that qualifies them for independent contractor status, then that's where we're concerned.

Mrs. Finestone: He's a producer.

Mr. Neil: The simple answer to your question is that of course we have many members in this town who are employees of the government and covered by the Public Service Staff Relations Act for their day jobs and who work as actors or singers or dancers. They're members of ACTRA and they're covered by ACTRA or Canadian Actors' Equity Association for the work that they do as artists.

[*Translation*]

un projet de loi qui ne répondra même pas aux besoins des artistes. Je parle là de la personne qui correspond à la description et qui est, je le suppose, définie en vertu des alinéas 6.(2)b) et 17.a).

J'ai bien compris. Je voudrais maintenant revenir à l'article 3.

Le président: Madame Finestone, c'est vraiment dans le même ordre d'idées.

Mme Finestone: Allez-y, je vous en prie.

Le président: Supposons qu'une personne soit employée par la Société Radio-Canada ou par le ministère des Communications, et qu'elle ait un second emploi? Est-il possible d'être à la fois membre d'un syndicat de la Fonction publique pour l'une de ces activités, et membre d'une unité de négociation de l'ACTRA, pour l'autre?

M. Crawley: Oui, cela ne pose pas de problème.

Le président: N'y a-t-il pas là conflit d'intérêts?

M. Crawley: Je ne le pense pas.

Le président: Tout va donc pour le mieux dans le meilleur des mondes?

M. Crawley: Non. Pour nous, cela représente le début de l'élaboration d'un ensemble de dispositions qui répondent vraiment à nos préoccupations particulières d'artistes. Nous ne disposons pas des mécanismes nécessaires pour subsister simplement grâce à notre propre créativité. Beaucoup d'entre nous travaillent dans d'autres domaines. Nous sommes chauffeurs de taxi, serveurs, ou autre chose. Il faut bien se conformer aux instructions du ministère des Finances et payer ses impôts sur les gains perçus grâce à son travail.

Nous ne prétendons pas qu'un vendeur de magasin de détail soit un artiste parce qu'il fait un peu de théâtre. Est-on vraiment un artiste parce qu'on monte sur scène le soir? Notre réel souci, c'est. . .

Mme Finestone: Nous reviendrons à cette question. Supposons que, dans la journée, vous travailliez pour la Société Radio-Canada et le soir, dans le domaine artistique. Vous êtes sur scène au Centre national des Arts—à supposer, bien sûr, qu'on produise jamais quelque chose à Ottawa, soit dit en passant.

Supposons que vous êtes musicien et que vous avez un orchestre. Voilà le genre de questions posées par M. Bird, auxquelles je voudrais que vous répondiez.

M. Crawley: Il faudrait tout d'abord que je sache ce que cette personne hypothétique fait à Radio-Canada, car si cela lui permet d'avoir le statut d'entrepreneur indépendant, c'est là où nous entrons dans le jeu.

Mme Finestone: C'est un producteur.

M. Neil: Il est facile de répondre à votre question: Bien sûr, nous avons de nombreux membres dans cette ville qui sont employés du gouvernement et dont le travail de jour est assujetti aux dispositions de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique. Ils travaillent également le soir comme acteurs, chanteurs ou danseurs, ils sont membres de l'ACTRA et couverts par l'ACTRA ou l'Association canadienne des artistes de la scène pour le travail qu'ils font en tant qu'artistes.

[*Texte*]

The only place where you get into that unfortunate grey area is if they are employed by the CBC to do artistic work. Then it's a different matter than if they're employed by the CBC to be a producer.

Mrs. Finestone: That's not artistic?

Mr. Neil: Some of the producers at the CBC are...

Mrs. Finestone: Excuse me. I agree that an awful lot of it doesn't look very artistic, but I think it's defined as artistic work.

The Chairman: So what you're saying is that for the purposes of the activity they can belong to more than one union.

Mr. Neil: Absolutely.

The Chairman: My lack of labour relations experience is showing here, but we are talking in this bill about the perspective of the work you're doing as an artist.

Mr. Crawley: That's correct, and that's where traditional labour relations environments don't serve our industry because we work for a series of different employees. That's exactly the context we're talking about.

Mrs. Finestone: No wonder they're schizophrenic.

The Chairman: Do I detect that if the tribunal was selected by the Minister of Communications instead of the Minister of Labour, you would not require all of these other amendments? You would then have confidence in the process.

Mr. Crawley: I don't think so.

Mr. Neil: No, because even if they were the brightest people we could find, they would still be limited in their authority if the Canada Labour Relations Board, for whatever reason, makes a determination that someone's an employee.

The Chairman: I'll put it another way then. If the amendments you're suggesting were made, then you'd be a lot more comfortable if it stayed with the Canada Labour Relations Board.

Mr. Neil: No.

The Chairman: With the Minister of Labour, I should say.

Mr. Neil: No. It requires, in fact, both things. It requires both the amendment that we're seeking to provide—some wall beyond which the Canada Labour Relations Board can't go—and it also requires an understanding of the peculiarities of our industry for a whole range of other reasons.

• 1640

Mrs. Finestone: I presume under clause 4, the mandate of the Canadian Council on the Status of the Artist, you would be amenable to adding to their mandate—maybe to paragraph 4.(2)(e)—being a consultant, and providing names of competent persons to serve on the tribunal, and to be the advisers to the minister in that regard.

Mr. Crawley: It would be a very appropriate responsibility for them to take on.

[*Traduction*]

Le seul cas où ils se retrouvent dans cette malheureuse zone grise, c'est lorsqu'ils sont employés par la Société Radio-Canada pour faire un travail de nature artistique. Ce n'est pas du tout la même chose que s'ils l'étaient comme producteurs.

Mme Finestone: Ce n'est pas artistique?

M. Neil: Certains producteurs de la Société Radio-Canada sont...

Mme Finestone: Excusez-moi. Je reconnais qu'une grosse partie de ce travail ne paraît pas très artistique, mais je pensais que c'était défini comme un travail de nature artistique.

Le président: Autrement dit, cela signifie que ces personnes peuvent appartenir à plus d'un syndicat.

M. Neil: Absolument.

Le président: Je trahis là mon manque d'expérience des relations de travail, mais ce projet de loi a trait à votre travail d'artiste.

M. Crawley: C'est exact, et c'est précisément pourquoi le contexte traditionnel des relations de travail ne sert pas notre industrie, car nous oeuvrons pour une série d'employés différents.

Mme Finestone: Pas étonnant qu'ils soient schizophrènes.

Le président: Dois-je comprendre que si le tribunal était choisi par le ministre des Communications au lieu du ministre du Travail, vous n'auriez pas besoin de tous ces autres amendements; vous auriez confiance dans le processus?

M. Crawley: Je ne le pense pas.

M. Neil: Non, même si c'était les gens les plus brillants qu'on puisse trouver, leur pouvoir serait malgré tout limité si le Conseil canadien des relations du travail, pour une raison quelconque, décidait que quelqu'un est un employé.

Le président: Permettez-moi donc de vous présenter les choses sous un autre angle. Si les amendements proposés par vous étaient acceptés, vous vous sentiriez beaucoup plus à l'aise si le Conseil canadien des relations du travail continuait à s'en occuper.

M. Neil: Non.

Le président: Ou plutôt, le ministre du Travail.

M. Neil: Non. Cela exige, en fait, deux choses. Cela exige qu'on adopte l'amendement que nous proposons—édifier un mur que le Conseil canadien des relations du travail ne peut pas dépasser—et cela exige également que l'on comprenne les particularités de notre industrie pour une foule d'autres raisons.

Mme Finestone: Je suppose qu'en vertu de l'article 4, dans lequel est énoncé le mandat du Conseil canadien du statut de l'artiste, vous seriez d'accord pour élargir ce mandat—peut-être en ajoutant quelque chose à l'alinéa 4.(2)e), pour agir comme conseiller, pour proposer des personnes compétentes qui pourraient siéger au tribunal et pour conseiller le ministre.

M. Crawley: Ce serait une responsabilité appropriée pour le conseil.

[*Text*]

Mrs. Finestone: I do not have any language for that yet, but that's the thought we've been testing out all along the way. I thank you for that, and I will move to another section afterwards.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité. Votre présentation est fort intéressante et va nous aider beaucoup à bonifier quelque peu notre projet, qui est déjà assez bien, je pense. Les artistes attendent avec beaucoup d'impatience qu'il soit adopté.

Au Québec, la Commission de reconnaissance des associations d'artistes ne parle pas des ateliers fermés. Toutefois, on exige quand même de la part des associations qui sollicitent l'accréditation aux termes de la Loi 90 qu'elles aient des conditions d'adhésion justes et équitables. En pratique, la Commission a interprété cette condition en exigeant que les associations reconnues n'aient pas de règlement interdisant à leurs membres de travailler avec des non-membres. Elle a jugé que le fait de menacer un membre d'expulsion parce qu'il a travaillé avec un non-membre n'est pas juste et équitable.

Accepteriez-vous que le projet de loi C-7 confie au tribunal la tâche de scruter les conditions d'adhésion des associations pour qu'elles soient justes et équitables? Pensez-vous qu'une telle formule serait préférable au libellé de 22(2) qui empêcherait les associations accréditées d'interdire le travail des membres avec des non-membres? Pensez-vous que les droits individuels des artistes seraient ainsi mieux protégés? J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

Mr. Crawley: We are quite prepared, and believe it would be appropriate, to have the tribunal make determinations in this area. We are quite prepared to have our rules subject to that possible public scrutiny and appeal to the tribunal.

We have proposed that in deleting subclause 22.(2), the duty of fair representation, which I believe is clause 34—and you may wish to consider amendments to that to make it even more strict—would be sufficient to allow someone to appeal.

Our own association, just so it's clear, is a voluntary association. You do not have to belong to get yourself hired in the jurisdiction. You can work and you are subject to the collective agreement without being a member. It's entirely one's own individual choice.

Mme Roy-Arcelin: L'Union des artistes a accepté de modifier ses règlements pour se conformer à la Loi 90 du Québec. Elle n'interdit plus à ses membres de travailler avec des non-membres. Cependant, elle considère ces membres-là comme des membres permissionnaires. Ils peuvent garder ce statut-là aussi longtemps qu'ils le veulent.

La Loi 90 n'interdit pas à l'Union des artistes de négocier des ateliers fermés avec des producteurs lors d'un accord-cadre. Elle a appliqué les dispositions sur les ateliers fermés dans deux domaines: la publicité et le doublage.

• 1645

Est-ce que l'ACTRA accepterait d'émettre un permis semblable en vertu duquel ses membres pourraient travailler, moyennant le paiement d'un droit? Ce serait un peu comme appliquer l'article 43, qui est comme la formule Rand. Si

[*Translation*]

Mme Finestone: C'est un concept que nous proposons dès le début du processus, quoique nous n'avons pas encore de libellé. Merci beaucoup. J'aborderai un autre article plus tard.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to the committee. Your presentation was extremely interesting and will help us improve our bill somewhat, although I think it is already quite good. Artists are waiting with great impatience for it to be adopted.

In Quebec, the Recognition Commission does not mention closed shops. However, associations applying for accreditation under Bill-90 are still required to have fair and equitable membership conditions. In practice, the commission has interpreted this to mean that recognized associations may not have any regulations prohibiting their members from working with non-members. They have ruled that doing so would not be fair and equitable.

Would you be ready to accept a provision in Bill C-7 entrusting the tribunal with responsibility of examining associations' membership requirements and ensuring they are fair and equitable? Would you prefer this approach to that put forward in 22(2), which stipulates that no artists' association may be certified if it prohibits its members from working with non-members. Do you believe that artists' individual rights would thus be better protected? I would like to hear your views.

M. Crawley: Nous serions tout à fait prêts à laisser le tribunal exercer son jugement dans ce domaine. Ce serait pour lui un rôle approprié. Nous sommes prêts à permettre que nos règlements soient examinés publiquement et à nous porter en appel devant le tribunal.

D'après nous, même si on supprime le paragraphe 22.(2), l'article 34—qui impose la représentation équitable, et qu'on pourrait même renforcer—suffirait pour permettre un appel.

Je veux indiquer clairement que l'appartenance à notre association est volontaire. Un artiste n'a pas besoin d'y appartenir avant d'être embauché. L'artiste peut travailler et être couvert par la convention collective, même sans être membre. L'artiste est libre de décider s'il veut en faire partie ou non.

Mrs. Roy-Arcelin: The UDA has agreed to modify its by-laws in order to comply with Quebec's Bill-90. It no longer prohibits its members from working with non-members. However, those members that do are considered to be temporarily non-members themselves. They may keep that status as long as they wish.

Bill-90 does not prohibit the UDA from negotiating closed shops with producers under a scale agreement. Closed shop provisions apply into areas: advertising and dubbing.

Would ACTRA agree to issue a similar permit, with which its members would work as long as they pay a fee? It would be a little like applying Section 43, which is like the Rand formula. If ACTRA could negotiate scale agreements

[*Texte*]

l'ACTRA avait la possibilité de négocier des accords-cadres en vertu desquels ses membres auraient une priorité d'embauche, c'est-à-dire l'exclusivité totale, croyez-vous que cela pourrait solutionner les préoccupations quant à l'embauche d'artistes étrangers?

Mr. Crawley: I don't think it addresses foreign artists; I'll turn to Garry for that in a moment. But in terms of Bill 90, we also exist in the province of Quebec. Our membership criteria have been accepted by the *régie* there because we've always allowed non-members to work side by side with us, subject to permits. In fact, we have in practise much less of a closed shop in the sense you're speaking of it, in terms of UDA.

But I don't think that addresses our concern with the ability to promote the interests of Canadian performers as opposed to foreign performers.

Mr. Neil: The one area where we may potentially have some difficulty conforming with Bill C-7 is in the use of non-Canadians. At the moment, in fact, ACTRA does not permit foreign performers to belong to the association. We do permit foreign writers to join our writers division, but we do not permit foreign performers to join our performers division. We have rules under which they can work in the country. They're considered temporary members for those purposes.

We have negotiated with our engagers, in certain circumstances, limits to the use of non-Canadians. Those are very clear and prescribed, but it may be that we would have some difficulty with the new law. We are quite prepared to change our rules to conform to the new law. We would prefer to see a situation in which we could continue to collectively bargain some limits on the use of non-Canadians. We would prefer a situation in which we would be free to negotiate reciprocal agreements.

The reason we have put restrictions is not because we want to close the borders. It's because Canadian artists are not free to work in other countries. It is in response to this that we have attempted to put some controls.

Mme Roy-Arcelin: Je sais que le Congrès américain a imposé certaines limites qui sont beaucoup plus sévères, mais il me semble que le projet de loi C-7 n'est pas un mécanisme pour réglementer l'accès facile à des contrats. Comme d'habitude, on va continuer de passer par le ministère de l'Emploi et de l'Immigration. J'essaie de comprendre comment c'est plus facile. Croyez-vous que les étrangers auront plus facilement accès à l'ACTRA ou à des contrats?

Mr. Crawley: No. In fact, we now have a workable way of dealing with it within our industry. ACTRA has a relationship with the producers in which we do have consultation on this matter. We do grant permits and so on.

[*Traduction*]

under which its members would have hiring priority, that is, total exclusivity, don't you think that would address the foreign artist issue?

M. Crawley: Je ne pense pas que cela porte sur les artistes étrangers. Je demanderai à Garry de commenter cela dans un instant. Mais en ce qui concerne la Loi 90, nous existons bien dans la province du Québec. Nos conditions d'adhésion ont été acceptées par la régie du Québec parce que nous n'avons jamais défendu aux non-membres qui avaient les permis appropriés de travailler avec nos membres. En fait, nous n'avons jamais vraiment eu un atelier fermé comme vous le décrivez avec l'Union des artistes.

Mais cela ne dissipe pas nos préoccupations concernant la capacité de donner la préférence aux artistes canadiens et non aux artistes étrangers.

M. Neil: Le seul domaine où il nous serait peut-être difficile d'accepter les dispositions du projet de loi C-7, c'est justement l'utilisation d'artistes étrangers. En fait, les règlements actuels de l'ACTRA ne permettent pas qu'un artiste étranger soit membre de l'association. Nous permettons aux auteurs étrangers de devenir membre de la division des auteurs, mais pas aux artistes étrangers, de devenir membres de la division des artistes. Il y a certains règlements en vertu desquels ils peuvent travailler au Canada. À cette fin, ils sont considérés comme membres temporaires.

Dans certaines situations, nous avons avec nos embaucheurs négocié certaines limites à l'utilisation d'artistes non-Canadiens. Ces limites sont très claires, mais ne respectent peut-être pas le nouveau projet de loi. Nous sommes prêts à changer nos règlements pour qu'ils s'y conforment. Nous aurions tout de même préféré des dispositions qui nous permettent de négocier—dans le cadre d'une entente collective—certaines limites à l'utilisation d'artistes non canadiens. Nous aurions préféré la liberté de négocier des ententes réciproques.

Ces restrictions n'ont pas été imposées parce que nous voulons fermer nos frontières. Elles l'ont été parce que les artistes canadiens ne sont pas libres de travailler dans d'autres pays. À cause de cela, nous avons essayé d'imposer certaines restrictions.

Mrs. Roy-Arcelin: I know that the U.S. Congress has implemented much more stringent controls. However, I feel that Bill C-7 does not constitute a mechanism to regulate easy access to contracts. We will continue going through Employment and Immigration Canada, as we have always done. I'm trying to understand how this makes things easier. Do you think that foreign artists would have easier access to ACTRA or to contracts?

M. Crawley: Non. En fait, nous avons déjà une méthode établie dans notre industrie. ACTRA et les producteurs ont une relation qui permet la consultation sur cette question. Nous émettons des permis, etc..

[*Text*]

What we're afraid of is that if a reasonably stable collective bargaining process that deals with this is upset or changed by provisions in Bill C-7, we'll no longer have that under law. It'll be threatened. That's my understanding. Garry, do you want to expand on that?

Mr. Neil: If this committee proposes the deletion of subclause 22.(2) and the beefing up of clause 34, the problem for us is solved. We are quite prepared to publicly defend the positions we take in our collective agreements and our constitution on the use of foreign artists.

In the alternative, we'd suggest it to you that there should be another amendment if you do not propose deletion of subclause 22.(2). The amendment we would want would be an ability to recognize that the clause preventing discrimination against non-members would not apply with respect to legitimate rules that limit the use of non-Canadians, unless a reciprocal relationship exists with another country.

• 1650

In other words, if you don't delete subclause 22.(2), we have proposed an amendment that would add a sentence to allow artists' associations to impose some rules where there is not a reciprocal ability to work in another country. Our preference is reciprocal movement of artists, and with that objective we have launched discussions with our colleagues in the United States to see if we can negotiate, union to union, some reciprocal movement of performers in film and television production. We're in fact hopeful that we will come to some agreeement in the next little while, and that would be similar to the agreement that Canadian Actors' Equity has with American Actors' Equity.

The Chairman: ACTRA would obviously be a bargaining agent, or an organization, under this act. It is my understanding from past evidence—or, I think it's my understanding—that a bargaining unit could be struck for a given production, or a given undertaking that wouldn't involve ACTRA, or Equity, or anybody else. For example, am I correct that if the playhouse in Fredericton decided to produce a show, they could create a bargaining agent under this legislation for that show, called the "Beaverbrook Playhouse Production Number 2"?

Mr. Crawley: I don't believe so. I've worked in that wonderful theatre down there, if you're talking about Theatre New Brunswick, who are the tenants of the playhouse across from the Beaverbrook Hotel there—

The Chairman: Yes.

Mr. Crawley: They deal exclusively with Equity, because they recognize that they want to have professional, experienced artists working in there. They do not produce shows in there that aren't under Equity, unless they get a specific waiver from Equity.

The Chairman: What if they choose to engage 10 artists, or however many artists, and bring them together and say they are going to organize a collective bargaining unit for the purposes of this production? I have a recollection from the

[*Translation*]

Ma crainte, c'est que, si le processus de négociations collectives assez stable que nous utilisons dans ces questions est perturbé ou modifié par la Loi C-7, nous n'ayons plus cette protection juridique. Elle sera menacée. En tout cas, c'est mon impression. Garry, avez-vous quelque chose à ajouter?

M. Neil: Si le comité propose de supprimer l'alinéa 22.(2) et de renforcer l'article 34, alors le problème sera résolu. Nous sommes tout à fait prêts à défendre publiquement les dispositions de nos ententes collectives et de notre constitution portant sur l'utilisation d'artistes étrangers.

Si vous ne proposez pas que l'alinéa 22.(2) soit supprimé, nous recommandons d'apporter une autre modification au projet de loi. L'amendement que nous voudrions voir adopté préciserait que la clause interdisant la discrimination à l'égard des non-membres ne modifie pas les règles légitimes limitant l'utilisation de non-Canadiens, à moins d'un rapport de réciprocité avec un autre pays.

En d'autres termes, si vous ne supprimez pas le paragraphe 22.(2), nous proposons d'ajouter une phrase afin de permettre aux associations d'artistes d'imposer certaines règles lorsque l'absence d'un accord de réciprocité avec un autre pays ne leur permet pas d'y travailler. Ce que nous préférons, c'est un mouvement réciproque d'artistes, et c'est avec cet objectif que nous avons engagé des discussions avec nos collègues des États-Unis afin de voir s'il est possible de négocier, de syndicat à syndicat, un accord de réciprocité permettant le mouvement des interprètes dans le domaine du film et de la télévision. Nous espérons en fait parvenir dans un proche avenir à un accord qui serait analogue à celui que l'Association canadienne des artistes de la scène a conclu avec l'*American Actors' Equity*.

Le président: En vertu de cette loi, l'ACTRA, ou un autre organisme, serait manifestement un agent de négociation. D'après les témoignages que j'ai entendus, je crois comprendre—je le pense en tout cas—qu'il serait possible de constituer une unité de négociation pour une production déterminée, ou une entreprise déterminée, à laquelle ne participeraient ni l'ACTRA, ni Equity, ni personne d'autre. Par exemple, si le théâtre de Frédéricton décidait de monter un spectacle, il lui serait possible, en vertu de cette loi, de constituer un agent de négociation pour ce spectacle, qui s'appellerait, par exemple, «La production numéro 2 de *Beaverbrook Playhouse*»?

M. Crawley: Je ne le pense pas. J'ai moi-même travaillé dans ce merveilleux théâtre, si c'est bien du théâtre du Nouveau-Brunswick dont vous parlez, qui est locataire de la salle se trouvant en face de l'hôtel Beaverbrook. . .

Le président: C'est cela.

M. Crawley: Il traite exclusivement avec *Equity*, car il tient à voir uniquement des artistes professionnels et expérimentés. Il ne monte pas d'autres spectacles à moins d'avoir obtenu une dispense d'*Equity*.

Le président: Que se passe-t-il s'il décide d'engager 10 artistes, ou n'importe quel nombre, et dit qu'il va organiser une unité de négociation collective pour le spectacle en question? Je me souviens avoir entendu un témoin dire que

[*Texte*]

testimony that it could occur, that it could be a bargaining agent and that the tribunal could recognize that bargaining agent for the purposes of that play—to negotiate with the producer of that show.

Mr. Neil: The short answer to the question, of course, is that is provincial jurisdiction and not federal jurisdiction.

The Chairman: I see.

Mr. Neil: To the extent that it can occur in the federal jurisdiction, however, it's true that it would be possible for a group of artists—let's say for one production taking place at the National Arts Centre—to seek certification as an artists' association. Then there are tests that are established by Bill C-7 that the tribunal would then use to determine if they are to be certified as the bargaining group, as the artists' association for the group of artists.

In practice, it would be difficult for them because they'd have to show that their interests were so different from the interests of the other artists who, presumably, would have received some certificate for that sector. But it is definitely possible. It's possible as written under Bill C-7 to have many different artists' associations representing similar groups of artists, depending on what the tribunal believes is appropriate, and what the arguments are before that tribunal and so on.

The Chairman: Under subclause 22.(2), they could take members of your union and recruit them into a new union, for the purpose of a given play, or what have you.

Mr. Neil: Yes. Absolutely.

The Chairman: Now, if subclause 22.(2) is removed and closed shops are allowed, how many collective bargaining groups will there be in the arts community in Canada? Will there be just four or five?

Mr. Neil: It doesn't fundamentally change the ability of a group of artists to go before the tribunal and say that it wishes to be recognized as an artists' association for this, or this, or this reason.

• 1655

The Chairman: Except you would have a hold on your members by virtue of the closed shop that would then be permitted. You could prevent your members from going to this independent—

Mrs. Finestone: You can't under the law. . .it depends on how many members decide to go, and what percentage they—

Mr. Neil: That's correct.

Mrs. Finestone: You really don't know labour law, and neither do I, but at least this much I know.

Mr. Crawley: That's not the context of closed shop we're talking about here. We're talking about our ability to regulate our members working alongside non-members and fair representation being what we provide for those people who are working in our jurisdiction. In other words, closed shop means we have some ability to reflect the needs of our members in the jurisdiction. We're not keeping anyone out.

[*Traduction*]

cela pouvait se faire, qu'il pourrait y avoir un agent de négociation, que le tribunal reconnaîtrait celle-ci et accepterait qu'elle négocie avec le producteur de ce spectacle.

M. Neil: Tout cela se ramène à dire qu'il ne faut pas confondre la juridiction provinciale avec la juridiction fédérale.

Le président: Je vois.

M. Neil: Dans la mesure où cela peut se produire à l'échelon fédéral, il est cependant vrai qu'un groupe d'artistes—supposons qu'il s'agisse d'une production au Centre national des arts—de demander son accréditation à titre d'association d'artistes. Le tribunal pourrait alors utiliser des critères établis par le projet de loi C-7 afin de déterminer s'il est possible d'accréditer ce groupe comme groupe de négociation, comme association représentative du groupe d'artistes.

Dans la pratique, ce serait difficile, car il faudrait que ce groupe prouve que ses intérêts sont totalement différents de ceux des autres artistes qui, c'est probable, auraient été eux-mêmes accrédités. Mais ce n'est pas impossible. En vertu du projet de loi C-7, il est possible d'avoir plusieurs associations d'artistes différentes représentant des groupes d'artistes analogues, en fonction de ce que le tribunal juge approprié et des arguments qui ont été présentés à celui-ci.

Le président: En vertu du paragraphe 22.(2), il serait possible de prendre des membres de votre syndicat et de les recruter comme membres d'un nouveau syndicat, valable pour une pièce ou un spectacle déterminé.

M. Neil: Oui. Absolument.

Le président: Maintenant, si l'on supprime le paragraphe 22.(2) et qu'on autorise des monopoles syndicaux, combien de groupes de négociation collective y aura-t-il dans le milieu artistique au Canada? Y en aura-t-il simplement quatre ou cinq?

M. Neil: Fondamentalement, cela n'empêche pas un groupe d'artistes de se présenter devant le tribunal et de déclarer qu'il souhaite être accrédité comme association d'artistes pour telle ou telle raison.

Le président: Sauf que vous auriez prise sur vos membres du fait que le monopole syndical serait alors autorisé. Vous pourriez empêcher vos membres de passer dans ce groupe indépendant. . .

Mme Finestone: La loi l'interdit. . . Cela dépend du nombre de membres qui décident de s'en aller, et du pourcentage qui. . .

M. Neil: C'est exact.

Mme Finestone: Nous ne connaissez manifestement pas le droit du travail; moi non plus d'ailleurs, mais ça, au moins, je le sais.

M. Crawley: Nous ne parlons pas de monopole syndical. Ce dont nous parlons, c'est de la possibilité de réglementer les conditions dans lesquelles nos membres travaillent à côté de non-membres et d'assurer la juste représentation de ceux qui travaillent dans notre secteur. Autrement dit, le monopole syndical signifie qu'il nous est possible de tenir compte, dans une certaine mesure, des besoins des membres de notre secteur. Nous n'excluons personne.

[*Text*]

The Chairman: It also means discipline, though, does it not?

Mr. Crawley: True.

The Chairman: It means keeping them in your organization and...

Mr. Crawley: We use thumb screws.

Mr. Neil: There is still nothing that prevents them in law from organizing a rival artists' association and seeking certification. If they can demonstrate in the appropriate sector that the rival association represents the majority of the people in this sector, they could be certified.

The Chairman: But they do so at a penalty from your organization in some other manner.

Mr. Neil: It may be the case they would be—

The Chairman: That's the point I'm trying to make. They then have to face a sanction. Subclause 22.(2) does not permit any sanctions. I think my understanding is real there.

Mr. Neil: If that's your concern, Mr. Chairman—

The Chairman: I'm not concerned about it. I'm just trying to understand it.

Mr. Neil: But if this is a concern down the road, there's a very simple answer that, again, comes from labour relations. If there is a rival trade union being created, it is possible for the first trade union to put sanctions against the leaders of that rival trade union. In many of the jurisdictions in Canada it's not possible for a trade union to try to apply sanctions against the individuals who are merely seeking to earn a living. They can go from employer to employer. They can go from union to union.

So we could take some principles of labour law and jurisprudence from some jurisdictions that would solve this problem.

Mrs. Finestone: So they could come before the tribunal if there is a difference of opinion that needs to be regulated.

Based on what you just said, and perhaps this is not fair, but the rumour mill is such that it would only be fair for me to ask... At one point in the not-too-recent past ACTRA was supposed to be having some internal troubles and breaking up into a bunch of guilds or something. Is that anything we need to concern ourselves with? Is this not, in a sense, some of the things my colleague Mr. Bird was trying to get at? If you were breaking up into guilds, representing even more refined artistic expression—as the installation artists against the visual artists, in the general sense of the word—this would be something that could happen, is it not? Therefore, you wouldn't have an ACTRA. You'd just have a whole bunch of guilds as we used to have in England 100 years ago.

Mr. Crawley: I think this has been inaccurately reflected.

Mrs. Finestone: That's good. Now clear it up for the record.

[*Translation*]

Le président: Cela signifie également l'imposition d'une certaine discipline, n'est-ce pas?

M. Crawley: C'est vrai.

Le président: Cela signifie qu'il faut les garder dans votre organisation et...

M. Crawley: Nous les torturons avec des poucettes.

M. Neil: En droit, il n'y a cependant rien qui les empêche de constituer une association d'artistes rivale et de demander leur accréditation. Si l'on parvient à démontrer, dans le secteur approprié, que cette association rivale représente la majorité des membres du secteur, cette accréditation pourrait être accordée.

Le président: Mais ce serait s'exposer alors à d'autres formes de sanctions de votre organisme.

M. Neil: Il est possible en effet que...

Le président: C'est ce que j'essaie de montrer. Ce groupe serait soumis à une sanction. Or le paragraphe 22.(2) n'autorise aucune sanction. Je crois que c'est bien cela.

M. Neil: Si c'est cela qui vous inquiète, monsieur le président...

Le président: Cela ne m'inquiète pas. J'essaie simplement de comprendre.

M. Neil: Mais si c'était le cas, il y a une réponse très simple à cela qui nous est, encore une fois, fournie par les relations de travail. Si un syndicat rival se crée, le premier syndicat peut imposer des sanctions aux chefs de ce groupe rival. Dans de nombreuses juridictions canadiennes, il n'est pas possible pour un syndicat d'essayer d'imposer des sanctions aux individus qui s'efforcent simplement de gagner leur vie. Mais les sanctions peuvent se prendre entre employeurs et entre syndicats.

Donc nous pourrions nous inspirer de certains principes du droit du travail et de la jurisprudence de certaines juridictions pour résoudre le problème.

Mme Finestone: Il serait donc possible de se présenter devant le tribunal s'il existe une différence d'opinion exigeant une décision.

D'après ce que vous venez de dire—ce n'est peut-être pas juste mais les rumeurs sont telles qu'il est normal que je pose la question... Dans un passé pas très récent, l'ACTRA était censée se fractionner en un certain nombre de guildes, à cause de ses problèmes internes. Devrions-nous nous en préoccuper? N'est-ce pas là, en un sens, une des choses que mon collègue M. Bird essayait d'expliquer? Si vous vous fractionnez en guildes, représentant chacune une forme d'expression plus spécifique—les artistes-installateurs, par exemple, d'un côté, et les artistes visuels de l'autre—c'est le genre de chose qui pourrait se produire, n'est-ce pas? Il n'y aurait donc plus d'ACTRA mais tout un tas de guildes comme il y en avait en Angleterre, il y a une centaine d'années.

M. Crawley: Je crois que c'est un point qui n'a pas été clairement présenté.

Mme Finestone: Très bien. Eh bien, précisez les choses, pour mémoire.

[*Texte*]

Mr. Crawley: We are going through an exercise and some adjusting internally where decisions are made and devolving some responsibility for particular functions to the various guilds we represent—writers, broadcast journalists and performers. In other words, as a central organization, we're devolving some of the responsibility to some of the component parts and divisions, but we are still all ACTRA.

Mrs. Finestone: You're like the *chapeau* or the *parapluie*.

M. Crawley: C'est cela.

The Chairman: The question I raised about how many principal bargaining organizations or units. . .would there be a handful, three, four, or five?

Mr. Crawley: In theory, new artistic disciplines may come to be in the future, and the people would have the right to organize and come before the tribunal and ask whether it will certify them to represent artists in their area. So I don't know. It would depend on the ability of those artists to organize themselves in such a way that they would have an organization that would give them meaningful clout.

• 1700

Mr. Neil: As written, Mr. Chairman, there is no doubt from the first day the tribunal opened, you would have applications from l'Union des artistes, ACTRA, la Guilde des musiciens, the American Federation of Musicians, SARDEC—no I don't think you'd have them from SARDEC—the Director's Guild and you may have one from an organization called the Union of British Columbia Performers.

The Chairman: And Canadian Actors' Equity Association?

Mr. Neil: Yes, Canadian Actors' Equity Association. So about six or seven would be there on day one with applications.

The Chairman: Going back to my question about individual productions, I think I'm thinking that there would be sort of a scale agreement per production. I think I'm confusing "bargaining unit" with "scale agreement".

Mr. Neil: The theory behind both this law and Quebec's Bill 90 and the way it operates in Quebec. . . Generally our sector does not have stable employers. The CBC, National Film Board and National Arts Centre are the exceptions. The rule is that we work for 2468321 Ontario Ltd., a limited liability company, which exists to produce a movie, called Playing with Time Inc. So the legal entity that becomes a signatory to the agreement is that narrow legal entity. The theory is that it wouldn't fall, because generally those independent companies would be under provincial jurisdiction.

That's why I say that it's the principle behind Bill 90. It gives certification to a group in a sector and then permits collective bargaining in that sector, so that when that corporate entity comes forward there would be an agreement to which they become a signatory.

The Chairman: But there would be a scale agreement, a rate agreement or an employment package—

[*Traduction*]

M. Crawley: Nous procédons actuellement à un rajustement interne qui nous amène à prendre certaines décisions et à déléguer la responsabilité de certaines fonctions aux divers guildes que nous représentons: auteurs, radio et téléjournalistes, et interprètes. En d'autres termes, en tant qu'organisation centrale, nous déléguons certaines des responsabilités à certains de nos composants et divisions, mais nous n'en demeurons pas moins l'ACTRA.

Mme Finestone: Vous êtes comme le *hat* ou le *umbrella*.

Mr. Crawley: That's right.

Le président: Je reviens à la question que j'ai posée au sujet du nombre d'organismes ou d'unités principaux de négociation. . . seraient-ils une poignée, trois, quatre, ou cinq?

M. Crawley: En théorie, de nouvelles disciplines artistiques apparaîtront peut-être à l'avenir et leurs membres auraient alors le droit de s'organiser et de demander au tribunal de les accréditer comme association représentative d'artistes dans leur secteur. Donc, je n'en sais rien. Cela dépendrait de la capacité de ces artistes de s'organiser de manière à constituer une association qui leur donnerait vraiment du poids.

M. Neil: Comme nous l'avons écrit, monsieur le président, il est indéniable que le jour même où le tribunal commencerait à fonctionner, vous auriez des demandes de l'Union des artistes, d'ACTRA, de la Guilde des musiciens, de l'*American Federation of Musicians*, de SARDEC—non, je ne pense pas que SARDEC le demanderait—de la guilde des réalisateurs et peut-être aussi d'un organisme qui s'appelle l'*Union of British Columbia Performers*.

Le président: Et l'Association canadienne des artistes de la scène?

M. Neil: Également. Donc il y aurait six ou sept demandes d'accréditation dès le premier jour.

Le président: Pour en revenir à ma question au sujet des productions individuelles, je crois que je pensais qu'il y aurait une sorte d'accord-cadre pour chaque production. Je crois que je confonds «unité de négociation» avec «accord-cadre».

M. Neil: La théorie qui sous-tend cette loi et le bill 90 du Québec et la manière dont celui-ci fonctionne dans cette province. . . D'une façon générale, notre secteur n'a pas d'employés stables. La Société Radio-Canada, l'Office national du film et le Centre national des arts sont l'exception. Conformément au règlement nous travaillons pour 2468321 Ontario Ltd., une société à responsabilité limitée créée pour produire un film qui s'intitule Playing with Time Inc. C'est cette personne morale bien déterminée qui devient signataire de l'accord. Selon la théorie, elle n'échouerait pas car, d'une façon générale, ces sociétés indépendantes sont placées sous juridiction provinciale.

C'est pourquoi je dis que c'est le principe qui sous-tend le bill 90. Celui-ci permet l'accréditation d'un groupe d'un secteur donné et autorise ensuite les négociations collectives dans ce secteur, si bien que lorsque cette personne morale se présente, il existe un accord dont elle peut devenir signataire.

Le président: Mais il y aurait un accord-cadre, un accord sur l'échelle de salaires; ou la mise en place d'un régime pour les employés. . .

[*Text*]

Mr. Crawley: A minimum, that's right.

The Chairman: —a nuts and bolts package per production.

Mr. Crawley: Wages and working conditions, yes.

The Chairman: But the bargaining agents would be Canadian Actors' Equity Association or whatever.

Mr. Crawley: Right.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, if you pick up on that point you are making and look at who this bill covers, with the difference that was just noted for us under Bill 90 of Quebec, it becomes another very interesting piece to the jigsaw puzzle. We've been looking at the arts side, but the other side is in here under clause 54, clause 5 and paragraph 6.(2)(a), which is the producers. I think these are very clearly and narrowly defined, and very restrained. If you start with clause 5. . .I was just making that list for myself, of how to follow the line of which producer our artists would be working with.

You start with a definition in clause 5, which says:

"producer" means a government institution or a broadcasting undertaking described in paragraph 6(2)(a), and includes an association of producers;

Is this where the independent producers could be formed into an association? I don't know what "an association of producers" means.

Mr. Crawley: If they're working in a federal jurisdiction. . . The bulk of the earnings of the largest of our three guilds comes from our work with independent producers, and we have a collective bargaining regime with them. They come together in an association. We're there so that they can be assured that there are minimums—

Mr. Neil: But that would never be in the federal sector. The only possible application of that would be if the National Film Board and the Canadian Broadcasting Corporation grouped together to negotiate a collective agreement with ACTRA.

Mr. Crawley: And the National Arts Centre, perhaps.

Mrs. Finestone: That's the co-production then. The whole thing started in my head with what happened yesterday with l'Union des artistes, who wanted to define, under co-production, who would have primacy and under what legal framework they would fall—whether it would be the jurisdiction of Bill 90 in Quebec or under federal jurisdiction, depending on who was the majority shareholder. They also felt that subclause 54.(2), I believe it was, needed some refinement and needed some specified criteria in order to apply the question of co-productions.

So they wanted some criteria in terms of the application of co-productions, but then you go back to find out who the producer is and you find out that it's a very narrow list. You go from page 32 back to page 4, and then you move over to paragraph 6.(2)(a), which is also on page 4, and it says that it's government institutions, under schedule I, etc. But I still don't know how that "association of producers" fits in there and what its responsibility then becomes and what the

[*Translation*]

M. Crawley: Un minimum, c'est exact.

Le président: Un régime prévoyant les conditions applicables à chaque production.

M. Crawley: Pour les salaires et les conditions de travail, oui.

Le président: Mais les agents de négociation seraient l'Association canadienne des acteurs de la scène, ou une autre association.

M. Crawley: C'est exact.

Mme Finestone: Monsieur le président, sur ce point, si vous considérez qui est couvert par ce projet de loi, compte tenu de la différence que l'on vient de nous signaler à propos du bill 90, cela apporte une autre pièce très intéressante à notre casse-tête chinois. Nous avons jusqu'à présent considéré le côté artistique; mais il y a aussi celui des producteurs, dont il est fait mention à l'article 54, à l'article 5 et à l'alinéa 6.(2)a). Je crois que les définitions sont très claires et précises. Si vous prenez, pour commencer l'article 5. . . j'étais justement en train de me faire une liste afin de déterminer avec quel producteur nos artistes travailleraient.

Vous commencez par la définition suivante, à l'article 5:

«Producteur» :les institutions fédérales et les entreprises de radiodiffusion visées à l'alinéa 6(2)a); la présente définition vise à la fois le producteur unique et toute association de tels producteurs.

Est-ce à ce point que les producteurs indépendants pourraient se constituer en association? Je ne sais pas exactement ce que signifie une «association de producteurs».

M. Crawley: S'ils travaillent dans un domaine de compétence fédérale. . . L'essentiel des gains de nos trois guildes les plus importantes provient du travail effectué avec des producteurs indépendants avec qui nous avons un régime de négociations collectives. Ces producteurs forment une association. Nous sommes là pour qu'il soit certain qu'il y ait des minimum. . .

M. Neil: Mais cela n'existerait jamais dans le secteur fédéral. Ce ne serait possible que si l'Office national du film et la Société Radio-Canada se réunissaient pour négocier un accord collectif avec l'ACTRA.

M. Crawley: Et le Centre national des arts, peut-être.

Mme Finestone: Voilà donc la co-production. Ce qui a commencé à m'y faire réfléchir c'est ce qui s'est passé hier avec l'Union des artistes, qui voulait définir, au chapitre de la co-production, qui aurait la primauté et dans quel cadre juridique cela se placerait—celui du bill 90 au Québec ou la juridiction fédérale, selon l'identité de l'actionnaire majoritaire. L'Union estimait également que le paragraphe 54(2), je crois, avait besoin d'être raffiné et devrait comporter des critères précis en ce qui concerne les co-productions.

L'Union voulait donc ces critères, mais lorsque vous cherchez à savoir qui est le producteur, vous constatez que la liste est très limitée. Vous revenez de la page 32 à la page 4, après quoi vous passez à l'alinéa 6(2)a) qui se trouve également à la page 4 et qui précise qu'il s'agit des institutions fédérales, indiquées à l'annexe 1, etc. Mais je ne sais toujours pas ce que cette «association de producteurs» vient faire là, quelles seraient alors ses responsabilités,

[*Texte*]

complications would be for all the legal counsels that are going to be around, and length of time it took to get everything settled.

• 1705

Mr. Neil: You have just noted a technical flaw that I don't think anyone else has noted, Mrs. Finestone, in the drafting of this legislation.

Mrs. Finestone: Are you listening to this, Mr. Chairman?

The Chairman: Yes.

Mr. Neil: As drafted, subclause 54.(1) would appear to be talking about producers, as defined in the bill, and also producers as not defined in the bill. There really needs to be some clarification there.

What it's basically referring to is a co-production, let's say, using the example that UDA used yesterday, a co-production between the CBC and an independent production company. That independent production company is not a producer, as defined in this bill, because they are within provincial jurisdiction; they are not the CBC, they are not the National Film Board. So I think that probably needs a bit of clarification.

Mrs. Finestone: What if you took out a federal charter, Garry?

Mr. Neil: It doesn't matter.

Mrs. Finestone: Do you still fall under Ontario law or B.C. law, or whatever? Let us say you're doing a film production with Telefilm money, with the National Film Board, and you're filming in British Columbia in a co-production... British Columbia is doing marvellous work in the field of co-production.

Mr. Neil: It doesn't matter. You are within provincial jurisdiction. There are a number of court decisions within the last five or six years that very clearly say that the only thing that is within federal jurisdiction is the production of the CBC, of the National Film Board. Even if you are producing entirely for the CBC, but you are independent of the CBC, that production falls under provincial jurisdiction.

Mrs. Finestone: Now, hold on a second.

Mr. Crawley: That's what subclause 54.(1) is trying to get at.

Mrs. Finestone: Okay.

Mr. Crawley: If the National Film Board were the one who was engaging the artist in the production in British Columbia or in Newfoundland, then I assume that—

Mr. Neil: Then this bill applies.

Mr. Crawley: —this bill would apply.

Mr. Neil: Yes, if the CBC engages the artists—

Mrs. Finestone: Okay. I had an idea, I have a film script, be it for television or for the theatre. I have accessed CBC or National Film Board, which are going to take part of the licensing or part of a position in that production, and I have

[*Traduction*]

quelles seraient les complications possibles pour tous les avocats mêlés à l'affaire et combien de temps il faudrait pour tout régler.

M. Neil: Vous soulevez là une lacune de forme que personne d'autre n'avait remarquée, dans le libellé de ce projet de loi, madame Finestone.

Mme Finestone: Vous écoutez, monsieur le président?

Le président: Oui.

M. Neil: Dans sa forme actuelle, le paragraphe 54.(1) semble englober à la fois les producteurs visés par le projet de loi et ceux qui ne le sont pas. Il faudrait vraiment préciser de quoi il s'agit ici.

Ce paragraphe porte en gros sur des coproductions par exemple entre la Société Radio-Canada et une société de production indépendante, pour reprendre l'exemple qu'a donné l'UDA hier. Cette société de production indépendante ne serait pas un producteur, au sens de la loi, parce qu'elle relèverait de la compétence provinciale; il ne s'agirait pas de Radio-Canada ni de l'Office national du film. Je pense qu'il faudrait donc préciser cela quelque peu.

Mme Finestone: Mais qu'arriverait-il si une société de ce genre demandait une charte fédérale, Garry?

M. Neil: Cela ne ferait aucune différence.

Mme Finestone: Serait-elle quand même visée par la loi de l'Ontario, de la Colombie-Britannique ou d'une autre province? Supposons que vous réalisiez un film avec de l'argent fourni par Téléfilm, en collaboration avec l'Office national du film, et que vous tourniez en Colombie-Britannique en coproduction... La Colombie-Britannique fait un travail merveilleux dans le domaine de la coproduction.

M. Neil: Cela ne fait rien. Ce serait quand même de compétence provinciale. Les tribunaux ont rendu au cours des cinq ou six dernières années un certain nombre de décisions très claires selon lesquelles la seule chose qui relève de la compétence fédérale, ce sont les productions de Radio-Canada ou de l'Office national du film. Même si la production se faisait entièrement pour le compte de Radio-Canada, mais par une entreprise indépendante de la Société, cette production serait visée par les lois provinciales.

Mme Finestone: Un petit moment.

M. Crawley: C'est cela que vise le paragraphe 54.(1).

Mme Finestone: D'accord.

M. Crawley: Si c'était l'Office national du film qui embauchait l'artiste pour la production réalisée en Colombie-Britannique ou à Terre-Neuve, je suppose qu'à ce moment-là...

M. Neil: Le projet de loi s'appliquerait.

M. Crawley: ...le projet de loi s'appliquerait.

M. Neil: Oui, si la Société Radio-Canada embauche les artistes...

Mme Finestone: Bon. Supposons que j'aie eu une idée et que j'aie un scénario, et que ce soit pour le cinéma, la télévision ou le théâtre. J'ai communiqué avec Radio-Canada ou l'Office national du film, qui vont participer à la licence

[*Text*]

Telefilm money. Telefilm money will allow me up to 39%; the window that CBC or NFB bought is going to take me up to 56% ownership—those are both on government schedule—and the private sector, which conceived the dramatic presentation, and their production company, ABC or Robert Lantos or whatever, are going into this co-production. Well, 56% or 60% of the money is coming from the public sector under two corporations that are public sector corporations, and the decision was made to do a film in Saskatchewan, a joint film with Denys Arcand and Robert Lantos. Whose jurisdiction is it going to be? The major money is 56% federal.

Mr. Neil: It's provincial jurisdiction.

Mrs. Finestone: It's still provincial jurisdiction?

Mr. Neil: Yes, because Lantos is the producer or Denys Arcand, or whatever production company it is.

Mrs. Finestone: It's a co-production of the two of them. It's at the moment hypothetical, okay? But wouldn't that be a nice dream?

Mr. Neil: Yes. I could give you fact situations that are even more intriguing than that, which involve investment from the provincial film commission, from the National Film Board, a primary licence from the Canadian Broadcasting Corporation, Telefilm investment, leaving potentially only 10% to 12% of the budget, which is being invested by the producer, which is generally in the nature of foreign sales or pre-sales in the supplementary markets, and that would still be provincial jurisdiction.

Mrs. Finestone: Pre-sales, yes.

Mr. Crawley: Yes, because the producer holds the copyright.

Mr. Neil: Right.

Mrs. Finestone: Is it on the basis of who owns the copyright?

Mr. Neil: It's a number of factors, but that's as good as any to understand it.

• 1710

What subclause 54.(1) is saying is, presuming that this is enacted and we are certified as an artists' association for collective agreement with the CBC, the CBC then has obligations to us... If they are involved in a co-production, this would say, as written, that the co-production will have to specify who is actually going to sign the contracts with the artists, and if it is CBC, then Bill C-7 applies and their collective agreement with us applies. If it is the independent producer or the other co-production partner who is actually going to sign the contracts, then that co-production partner would be in provincial jurisdiction and therefore this would not apply.

[*Translation*]

ou qui vont avoir des intérêts dans cette production, et j'ai de l'argent de Téléfilm, qui me permettra d'avoir une part de 39 p. 100; le créneau acheté par Radio-Canada ou l'ONF va me donner jusqu'à 56 p. 100 de titre de propriété—ce sont deux organismes figurant à l'annexe où sont énumérés les organismes gouvernementaux—et le secteur privé, qui a conçu la présentation dramatique, ainsi que la société privée de production, ABC, Robert Lantos ou quelqu'un d'autre, participent également à cette coproduction. Eh bien, 56 p. 100 ou 60 p. 100 de l'argent viendrait du secteur public, de deux sociétés gouvernementales, et le film devrait être tourné en Saskatchewan, et produit conjointement par Denys Arcand et Robert Lantos. De qui ce film relèverait-il? La majeure partie du financement, soit 56 p. 100, viendrait du fédéral.

M. Neil: Mais il relèverait du provincial.

Mme Finestone: Ce serait quand même de compétence provinciale?

M. Neil: Oui, parce que c'est Lantos qui produirait le film, ou Denys Arcand ou n'importe quelle autre entreprise de production.

Mme Finestone: Ce serait une coproduction des deux entreprises. Bien sûr, c'est une simple hypothèse pour le moment. Mais est-ce que ça ne serait pas un beau rêve?

M. Neil: Oui. Je peux d'ailleurs vous donner des cas qui sont encore plus intéressant, où il y a eu par exemple une participation du Bureau provincial du cinéma et de l'Office national du film, une licence primaire de la Société Radio-Canada, un investissement de Téléfilm qui laisse à peu près 10 à 12 p. 100 du budget seulement à un producteur privé, qui fournit généralement ce montant grâce à des ventes à l'étranger ou à la prévente sur des marchés supplémentaires; pourtant, ce serait quand même de compétence provinciale.

Mme Finestone: La prévente, oui.

M. Crawley: Oui, parce que c'est le producteur qui détient les droits d'auteur.

M. Neil: C'est exact.

Mme Finestone: Est-ce que cela dépend du titulaire des droits d'auteur?

M. Neil: Il y a un certain nombre de facteurs, mais c'est une des plus importants dont il faut tenir compte.

D'après le paragraphe 54.(1), en supposant que le projet de loi soit adopté et que nous soyons retenus comme association d'artistes aux fins de la négociation collective avec la Société Radio-Canada, celle-ci aurait alors des obligations envers nous... Si elle participait à une coproduction, cela signifierait, d'après le texte actuel, que la coproduction devrait préciser qui va signer les contrat avec ces artistes; si c'était Radio-Canada, le projet de loi C-7 s'appliquerait, de même que la convention collective qui nous lie à elle. Mais si c'était le producteur indépendant ou un autre partenaire dans la coproduction qui signait effectivement les contrats, ce partenaire serait alors soumis aux lois provinciales, et le projet de loi ne s'appliquerait pas.

[*Texte*]

What l'Union des artistes has said, and I think it's a good proposal, is in some way, either in the legislation or as a responsibility of the new tribunal, we should develop objective criteria, and presumably if CBC has a 51% in the production, if they are the majority partner, then they should not be able to escape their obligations under Bill C-7. On the other hand, if they are the minority partner, even if it's 49% of the money that they are investing, then presumably the independent producer ought to be able to make whatever deal they think is most appropriate with the artists' association.

Mrs. Finestone: Yes, but Garry, you lost me at one point along there.

When I gave you the other scenario where you were only left with 10% to 15% financing due to forecast sales or whatever, pre-sale, and you said they would still fall under the jurisdiction of Saskatchewan, how did we then get around that to have them now in this new scenario that you just outlined—

Mr. Neil: Possibly covered?

Mrs. Finestone: —to follow Bill C-7?

Mr. Neil: There's a big difference because I said "if the CBC". You had talked about all kinds of other public investment including, importantly, Telefilm investment. This act will not apply to Telefilm or to Telefilm investment.

Mrs. Finestone: Let's say CBC and the other additions, whether they are Telefilm or other—well, it would be Telefilm or the National Film Board, or it could be the National Arts Centre for that matter—add up to in excess of 50%.

Mr. Neil: I think you'd have a problem because in that case the largest single investor might still be technically the independent producer.

Mrs. Finestone: Let me get past the independent producer being the largest ownership. If it's 51% under the schedule I crown corporations, will it automatically then fall under Bill C-7 unless there is the defining criteria that they pointed to in clause 54?

Mr. Neil: No, it would not automatically. . . What UDA would like to do is get an amendment that would provide it would automatically fall under Bill C-7 if it was schedule I producers we were dealing with. Again, I think it's important to distinguish Telefilm investment.

Mrs. Finestone: Okay, take Telefilm out of the picture then, but I don't know why because they are also part of the government.

Mr. Neil: No, not for purposes of that investment and film and television production. It's very important, Mrs. Finestone, because in fact then you would find that there are really not that many examples of the CBC entering co-

[*Traduction*]

L'Union des artistes a soumis une proposition, intéressante à mon avis, selon laquelle nous devrions, soit dans la loi soit comme responsabilité du nouveau tribunal, établir des critères objectifs; on peut supposer par exemple, si Radio-Canada avait des intérêts de 51 p. 100 dans une production, si elle était l'actionnaire majoritaire, elle ne devrait pas pouvoir échapper à ces obligations en vertu du projet de loi C-7. En revanche, si elle était minoritaire dans la coproduction, même si elle investissait 49 p. 100 des fonds, ce serait alors le producteur indépendant qui devrait conclure l'entente jugée la plus appropriée avec l'Association d'artistes.

Mme Finestone: Je ne vous suis plus, Garry.

Dans le cas que je vous ai cité en exemple tout à l'heure, et où les ventes anticipées ou les préventes, si vous voulez, ne représenteraient que 10 à 15 p. 100 du financement, vous avez dit que le projet serait encore de la compétence de la Saskatchewan; comment avons-nous pu en arriver, dans le nouveau scénario que vous venez de nous décrire, à . . .

M. Neil: À ce que ce soit couvert?

Mme Finestone: . . .à faire appliquer le projet de loi C-7?

M. Neil: Il y a toute une différence, parce que j'ai parlé de la Société Radio-Canada. Vous aviez parlé de toute sorte d'autres investissements publics, y compris des investissements de Téléfilm, ce qui est très important parce que ce projet de loi ne s'appliquerait pas à Téléfilm ni à ses investissements.

Mme Finestone: Supposons donc que la participation de Radio-Canada et des autres partenaires, que ce soit Téléfilm ou d'autres—mais il faudrait que ce soit Téléfilm ou l'Office national du film, ou d'ailleurs aussi le Centre national des Arts—supposons donc que cette participation dépasse au total les 50 p. 100.

M. Neil: Je pense que vous auriez un problème parce que, dans ce cas, le principal investisseur pourrait encore être, théoriquement, le producteur indépendant.

Mme Finestone: Oublions pour l'instant la possibilité que le producteur indépendant ait fourni la participation la plus importante. Si 51 p. 100 du financement était assuré par des sociétés de la Couronne visées par l'annexe I, est-ce que le projet de loi C-7 s'appliquerait alors automatiquement, à moins que le critère mentionné à l'article 54 n'entre en ligne de compte?

M. Neil: Non, ce ne serait pas automatique. . . Ce que l'UDA voudrait, c'est que le projet de loi soit modifié de façon à s'appliquer automatiquement quand il serait question de producteurs visés par l'annexe I. Encore une fois, je pense qu'il est important de faire une distinction au sujet des investissements de Téléfilm.

Mme Finestone: D'accord, laissons Téléfilm de côté, mais je ne vois pas pourquoi parce que cette société fait également partie du gouvernement.

M. Neil: Non, pas dans le cas des investissements visant des productions de cinéma et de télévision. C'est très important, madame Finestone, parce qu'on se rend compte alors qu'il n'y a vraiment pas beaucoup de cas où la Société

[*Text*]

production deals where they are the majority partner, because Telefilm is putting up, in many cases, one-third of the money. So if you have one-third coming from Telefilm, if you have foreign sales of 15%, you're already almost up to the majority position for the private investor, for the private company.

Mrs. Finestone: If this legislation falls under provincial jurisdiction, and let's say the provinces some day might all have legislation, but the province doesn't have legislation as yet, what then happens? If the province does have legislation, what happens with respect to what we're trying to do for the artist with this bill?

Mr. Crawley: If it falls under provincial jurisdiction we would be carrying on in the direction that we're going now. We're lobbying very hard. In certain provinces I think we're going to make it. We're going to get some legislation as a result of the lead I think has been taken. No matter how long it has taken, it seems the federal bill is going to pass, and other people are recognizing exactly how it works.

In the meantime, we would be carrying on with the voluntary recognition provisions that we have now, or as in the province of British Columbia where we've had to become a certified trade union. As we continue to try to rationalize the labour relations regime and climate within our industry, hopefully it will move in this direction. We think that's best for us, and the producers are starting to recognize it too.

• 1715

Mrs. Finestone: So you didn't bring an amendment to clause 54. You presume we're going to act on it, or are you supporting l'Union des artistes in the amendment they presented?

Mr. Neil: We would support their amendment. We did not raise it. We didn't believe it was as important an issue as some of the others we raised. The issue has been joined. We think their amendment is a good one and would be an objective evaluation of what falls under the scope of Bill C-7 and what falls outside its scope.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

The Chairman: With respect to this business of co-production, are you familiar with the letter from the National Arts Centre that has been raised in this committee previously? They said that:

> the National Arts Centre...would find itself in an impossible position of not being able to enter into coproduction agreements. We have been lead to understand that any Company signing a coproduction agreement with the Centre would be bound by the proposed Federal legislation. The possibility of this happening would be a deterrent for Companies to sign coproduction contracts with the Centre.

What's your reaction to that statement?

[*Translation*]

Radio-Canada participe à des coproductions à titre majoritaire d'actionnaire parce que Téléfilm fournit dans bien des cas le tiers du financement. Donc, s'il y a un tiers qui vient de Téléfilm, et si les ventes à l'étranger représentent 15 p. 100, vous en êtes déjà presque rendus à la position majoritaire pour l'investisseur privé, pour l'entreprise privée.

Mme Finestone: Que se passera-t-il si ce secteur de compétence est transféré aux provinces? Les provinces auront probablement toutes un jour une loi à ce sujet, mais en attendant, qu'est-ce qui se passe? Et si les provinces adoptent effectivement une loi, qu'adviendra-t-il de ce que nous essayons de faire pour les artistes dans ce projet de loi?

M. Crawley: Si ce secteur est cédé aux provinces, nous allons continuer dans la même direction. Nous faisons des pressions très soutenues. Dans certaines provinces, je pense que nous allons y arriver. Nous allons obtenir des lois qui résulteront de l'impulsion qui a déjà été donnée. Le projet de loi fédéral a mis beaucoup de temps à prendre forme, mais il semble devoir être adopté, et les autres reconnaissent exactement comment il fonctionne.

Entre-temps, nous allons continuer d'appliquer les dispositions actuelles qui s'appliquent à la reconnaissance volontaire ou à faire comme nous faisons déjà en Colombie-Britannique, où nous avons dû devenir un syndicat accrédité. Au fur et à mesure que nous poursuivrons nos efforts pour rationaliser le régime et le climat des relations de travail dans notre industrie, nous espérons bien aller dans cette direction. Nous pensons que c'est ce qui est préférable pour nous, et les producteurs commencent à s'en rendre compte eux aussi.

Mme Finestone: Donc, vous n'avez pas proposé d'amendement à l'article 54. Vous partez du principe que nous allons faire quelque chose à ce sujet, ou appuyez-vous l'amendement présenté par l'Union des artistes?

M. Neil: Nous serions prêts à appuyer leur amendement. Nous n'en avons pas proposé nous mêmes parce que nous pensions que cette question n'était pas aussi importante que certains des autres points que nous avons soulevés. Ils ont déjà exprimé leur opposition; nous pensons que l'amendement qu'ils ont proposé est bon et qu'ils permettraient une évaluation objective de ce qui tombe sous le coup du projet de loi C-7 et de ce qui y échappe.

Mme Finestone: Merci beaucoup.

Le président: En ce qui concerne cette histoire de coproduction, êtes-vous au courant de la lettre du Centre national des Arts qui a déjà été évoquée ici? Le Centre disait:

> Le Centre national des Arts...se trouverait dans la position très difficile de ne pouvoir conclure d'ententes de coproduction. Nous avons cru comprendre que toute compagnie qui signerait une entente de coproduction avec le Centre serait liée par la Loi fédérale qui est proposée. Les compagnies... chercheraient sans doute à éviter de signer des contrats de production avec le Centre.

Que pensez-vous de cette déclaration?

[*Texte*]

Mr. Neil: They misunderstand clause 54 of the bill, which says very clearly the National Arts Centre in that situation could agree to be the engager of the talent, and therefore it would fall under Bill C-7, or could contract with the co-production partner to be the engager of the talent, in which case it would be outside Bill C-7. They clearly misunderstand.

The Chairman: Thank you.

Mrs. Finestone: This is like a catch-22. Half of you are going to be happy; the other half are going to hate us. It's going to be just lovely.

Mr. Crawley: Who's going to hate you?

Mrs. Finestone: Nobody; they all love us. Don't you know how much politicians are adored these days? So will it make much difference?

Mr. Neil: It's my understanding the position of the National Arts Centre remains supportive of the bill. They would like to see changes to it just as we would, but it remains supportive of the bill.

Mrs. Finestone: Do we have a brief, Mr. Chairman or Mr. Clerk, from the National Arts Centre? Did they present it, or did they just send a written brief?

The Chairman: It was in the form of a letter.

Mrs. Finestone: Thank you. I just wanted to know that.

The Chairman: Would you propose any changes to clause 54 so co-production agreements could be judged on independent criteria?

Mr. Neil: We support the representation made yesterday by UDA that it may be best for everyone to have objective criteria, either in the legislation or as a responsibility of the new tribunal to develop, that would clearly specify whether they fell under the act or outside in the case of co-production.

The Chairman: Would that allay the fears of the NAC?

Mr. Neil: Yes, it would absolutely.

The Chairman: The research assistant has asked me whether you would offer any particular definition of those criteria.

Mr. Neil: We can't be more helpful than UDA was yesterday. They said we should at least start by stating which partner is the majority one. It should be based on the majority ownership position. In all co-productions—

Mrs. Finestone: Is this in investment or ownership? There's a difference. Is that copyright or investment?

Mr. Neil: In all co-production deals I'm familiar with, in the end there is a clause that says the principal owner of the work for these purposes is this partner. It would be relying on that. It's complex to try to tie it, for example, to things like copyright.

[*Traduction*]

M. Neil: Ils ont mal compris l'article 54 du projet de loi, qui précise très clairement que le Centre national des Arts, dans un cas de ce genre, pourrait décider d'engager les artistes, auquel cas il serait visé par les dispositions du projet de loi C-7, ou alors signer un contrat avec le coproducteur pour que ce soit lui qui embauche les artistes; le projet de loi C-7 ne s'appliquerait pas à ce moment-là. De toute évidence, ils ont mal compris.

Le président: Merci.

Mme Finestone: Nous sommes pris entre deux feux. La moitié des artistes vont être contents, et l'autre moitié vont nous détester. Cela va être tout simplement merveilleux.

M. Crawley: Qui va vous détester?

Mme Finestone: Personne; tout le monde nous aime. Vous ne savez pas à quel point la population adore ces représentants politiques ces temps-ci? Cela ne fera donc pas une grande différence.

M. Neil: Si j'ai bien compris, le Centre national des Arts appuie le projet de loi malgré tout. Il souhaiterait le voir modifié, tout comme nous, mais il l'appuie quand même.

Mme Finestone: Monsieur le président ou monsieur le greffier, est-ce que le Centre national des Arts nous a soumis à un mémoire? Est-ce qu'il nous a envoyé des témoins ou tout simplement fait parvenir un mémoire écrit?

Le président: Cela s'est fait par lettre.

Mme Finestone: Merci. Je voulais simplement le savoir.

Le président: Est-ce que vous proposeriez des changements à l'article 54 de façon à ce que les accords de coproduction puissent être jugés selon des critères indépendants?

M. Neil: Nous sommes d'accord avec ce qu'a dit l'UDA hier, à savoir qu'il serait préférable pour tout le monde d'avoir des critères objectifs, qu'ils soient établis par voie législative ou définis par le nouveau tribunal; il faudrait préciser clairement quelles sont les coproductions visées par le projet de loi.

Le président: Est-ce que cela calmerait les inquiétudes du CNA?

M. Neil: Oui, absolument.

Le président: L'attaché de recherche m'a demandé si vous seriez prêt à définir plus précisément ces critère pour nous.

M. Neil: Nous ne pouvons pas vous aider plus que les gens de l'UDA l'ont fait hier. Ils ont dit qu'il faudrait au moins commencer par déterminer quel est le partenaire majoritaire. C'est l'actionnaire qui est le principal propriétaire de l'oeuvre. Dans toutes les coproductions. . .

Mme Finestone: Est-il question ici d'investissement ou de propriété? Ce n'est pas la même chose. S'agit-il du droit d'auteur ou des investissements?

M. Neil: Tous les accords de coproduction que je connaisse contiennent à la fin une clause précisant quel partenaire est le principal propriétaire de l'oeuvre, pour ces fins. Il faudrait partir de là. Il est complexe d'essayer de décider à partir des questions comme par exemple le droit d'auteur.

[*Text*]

Copyright may be a good example because often in film and television the co-production partners will divide up the world. Certain partners will have absolute rights in certain markets, the other partner will have absolute rights in other markets, and they may share the rights in third markets.

Mrs. Finestone: I have more questions.

The Chairman: We have another witness waiting, and we're now almost an hour over our time.

Mrs. Finestone: Then I'll be very quick. With respect to subclause 4.(3). . . Is it 4.(3) or 3 I want? Clause 3, that's right, thank you very much. The Broadcast Act contains a clause to encourage:

> equitable participation by, and reflections of, our aboriginal peoples, cultural minorities, and women in culture and communications programming and employment.

I've been asked about a similar paragraph that would read:

> 3.(d) the right of artists to equitable participation and reflection of their needs, interests, circumstances, and aspirations of aboriginal peoples, cultural minorities and women in culture and communication programming and employment.

• 1720

Mr. Crawley: We would be fully supportive of such an addition to the act.

Mrs. Finestone: Thank you very much. There is also one other addition, and that would be the non-discrimination clause, which is found in clause 15. It is part of the Charter, however, particularly in the field of artistic expression. I wonder whether we should add "without discrimination based on race, national or ethnic origin, colour, religion, sex, sexual orientation, age, mental or physical disability".

Mr. Crawley: Well, I don't think that should be particularly for artists, but I think we would certainly support it in this bill.

Mrs. Finestone: Thank you very much. That's it, Mr. Chairman.

The Chairman: Gentlemen, I'd like to thank you very much for your extensive testimony and comprehensive answers to the questions. You've certainly helped our understanding, although we do find this a difficult issue to understand with any sense of precision, at least speaking for myself. We've run about 35 minutes overtime. It's not your fault. It's certainly ours, and we appreciate your offer to perhaps consider coming back tomorrow.

Mr. Crawley: We could let you know later on today or first thing tomorrow morning if we can participate.

[*Translation*]

Le droit d'auteur est peut-être un bon exemple parce que, dans bien des cas, pour les productions de cinéma et de télévision, les coproducteurs se divisent le monde. Certains partenaires ont des droits absolus sur certains marchés, d'autres sur d'autres marchés et ils peuvent avoir des droits communs sur certains autres marchés encore.

Mme Finestone: J'ai encore des questions à poser.

Le président: Nous avons un autre témoin qui nous attend, et nous sommes près d'une heure en retard.

Mme Finestone: Eh bien, je serai très brève. En ce qui concerne le paragraphe 4.(3). . . Est-ce du 4.(3) ou de l'article 3 que je veux parler? Voilà, c'est l'article 3, merci beaucoup. La Loi sur la radiodiffusion contient une disposition visant à encourager:

> la participation équitable et le reflet des peuples autochtones, des minorités culturelles et des femmes dans les programmes de culture et de communication, ainsi que dans les emplois dans ce domaine.

On m'a demandé s'il serait possible d'ajouter dans le projet de loi un paragraphe semblable, qui se lirait comme ceci:

> 3.d) le droit des artistes, et notamment des autochtones, des membres des minorités culturelles et des femmes, de participer équitablement aux programmes de culture et de communication, ainsi qu'aux emplois dans ce domaine, et d'y trouver un reflet de leurs besoins, de leurs intérêts, de leur situation et de leurs aspirations.

M. Crawley: Nous serions tout à fait d'accord avec l'ajout d'une disposition de ce genre.

Mme Finestone: Merci beaucoup. Il y aurait également une autre clause à ajouter, pour interdire la discrimination dans le domaine de l'expression artistique; cette disposition se trouve toutefois déjà dans la Charte, à l'article 15. Je me demande si nous ne devrions pas ajouter «indépendamment de toute discrimination, notamment des discriminations fondées sur la race, l'origine nationale ou ethnique, la couleur, la religion, le sexe, l'âge ou les déficiences mentales ou physiques».

M. Crawley: Je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'adopter une disposition particulière pour les artistes, mais nous serions certainement d'accord pour que cela soit compris dans le projet de loi.

Mme Finestone: Merci beaucoup. J'ai fini, monsieur le président.

Le président: Messieurs, je voudrais vous remercier pour votre témoignage approfondi et pour vos réponses très complètes à nos questions. Vous nous avez certainement aidés à comprendre le problème, même si nous le trouvons difficile à saisir avec précision, du moins pour ma part. Nous sommes à peu près 35 minutes en retard. Ce n'est pas votre faute, mais la nôtre, et nous vous sommes reconnaissants de nous avoir offert de revenir demain.

M. Crawley: Nous pourrions vous dire un peu plus tard aujourd'hui ou tôt demain matin si nous pouvons revenir.

[*Texte*]

The Chairman: Well, first thing tomorrow morning would be fine. I am not going to be here tomorrow morning, unfortunately. I was supposed to leave about a half an hour ago, but Mrs. Finestone will be in the chair. Please advise the clerk's office as early as you can in the morning.

Mr. Neil: Where will you be tomorrow?

The Chairman: We will be meeting here at 9.30 a.m.

Thank you very much. We appreciate it. We hope we will be able to reflect your views in an acceptable manner when we get to the clause-by-clause stage, but time will tell.

Mr. Crawley: We're looking forward to the final version of *The Ties That Bind*.

The Chairman: Thank you, we'll have that for you soon.

Now, we have another group of witnesses. Do you have the details there, Mr. Clerk?

• 1722

• 1725

The Chairman: Well, could we come to order, please.

C'est avec plaisir que nous souhaitons la bienvenue aux témoins de la Guilde des musiciens du Québec, M^me^ Gisèle Fréchette, présidente, et M. Eric Lefebvre, vice-président. Désirez-vous faire une présentation pour commencer?

Mme Gisèle Fréchette (présidente de la Guilde des musiciens du Québec): On a quelques notes dont on va vous faire part.

La Guilde des musiciens du Québec est reconnue officiellement par la Loi 90, la Loi sur le statut de l'artiste, et on commence à vivre un peu avec cette loi. On voudrait vous faire part de ce que la Loi 90 nous a donné de bon et des lacunes de cette loi. Ensuite, on voudrait vous donner notre impression du projet de loi C-7 et vous faire quelques recommendations.

La Loi 90 nous a reconnus comme association, comme le seul agent négociateur de tous les musiciens sur le territoire du Québec. Cela nous donne un monopole de représentation qui, pour nous, est très positif.

Cela nous permet de représenter les membres et les non-membres. L'atelier fermé n'existant plus, nos membres peuvent travailler avec des non-membres. On a obtenu, dans la Loi 90, de pouvoir bénéficier des cotisations de ces non-membres parce qu'on les représente dans nos négociations.

La Loi 90 incite aux regroupements des producteurs. Selon nous, c'est une excellente chose, parce que, comme association, on a à faire face à beaucoup de producteurs. On doit négocier avec quelque 300 producteurs. Le fait de les inciter à se regrouper est, pour nous, quelque chose de très positif.

La loi prévoit aussi pour eux l'obligation de négocier avec nous ainsi qu'une sanction législative pour le boycottage direct, ce qui est important pour pouvoir fonctionner.

[*Traduction*]

Le président: Eh bien, tôt demain matin, ce serait parfait. Malheureusement, je ne serai pas ici demain matin. Je devais d'ailleurs partir il y a environ une demi-heure, mais madame Finestone assumera la présidence. Je vous demanderais donc de téléphoner au bureau du greffier le plus tôt possible demain matin.

M. Neil: Où serez-vous demain?

Le président: Nous nous réunissons ici à 9h30.

Merci beaucoup. Nous vous sommes reconnaissants. Nous espérons pouvoir tenir compte de votre point de vue de façon acceptable quand nous en arriverons à l'étude article par article, mais nous verrons.

M. Crawley: Nous avons hâte de voir la version définitive du document intitulé *Les liens qui nous unissent*.

Le président: Merci, nous pourrons vous le faire parvenir bientôt.

Nous entendrons maintenant un autre groupe de témoins. Avez-vous des détails à ce sujet, monsieur le greffier?

Le président: Nous allons reprendre nos travaux, s'il vous plaît.

We are very pleased to welcome our witnesses from the *Guilde des musiciens du Québec*, Mrs. Gisèle Fréchette, President, and Mr. Eric Lefebvre, Vice-President. Would you like to start with a presentation?

Mrs. Gisèle Fréchette (President, Guilde des musiciens du Québec): We have a few notes we want to share with you.

The *Guilde des musiciens du Québec* is officially recognized under Bill 90, which deals with the status of the artist, and we are starting to learn to live with the legislation. We would like to tell you about the positive effects and the shortcomings of that Act. We will then give you our impression of Bill C-7 and make a few recommandations.

Under Bill 90, we are recognized as an association, as the only bargaining agent for all musicians in the province of Quebec. That gives us a monopoly in terms of representation which, in our view, is a very positive development.

The legislation enables us to represent both members and non-members. Since closed shops do not exist any longer, our members can work with non-members. Bill 90 has allowed us to access the dues of those non-members because we represent them in our negotiations.

Bill 90 encourages producers to group together. We think that is mighty desirable, because, as an association, we have to deal with a lot of producers. In fact, we have to negotiate with some 300 producers. So, we find it very positive that they should be encouraged to group together.

The Act also obliges those producers to negotiate with us and includes a statutory penalty for direct boycotting, which is important if we want to be able to operate.

[*Text*]

• 1730

Cependant, on a certains problèmes à vivre avec la Loi 90 telle qu'elle est actuellement. Il est clair qu'on va demander certains amendements à cette loi.

On a un problème quand il n'y a pas d'entente-cadre avec une association de producteurs, par exemple. La loi les incite à se regrouper, mais quand ils ne sont pas regroupés, cela pose un problème. Si les producteurs ne sont pas regroupés, il n'y a pas d'entente-cadre à laquelle on peut se référer. On part de très loin à ce moment-là.

Il n'y a pas de clause d'arbitrage de griefs, comme il y en a dans le projet de loi C-7. Pour nous, il est très important que ce soit dans le projet de loi C-7. C'est beau de forcer les producteurs à négocier avec nous, mais on n'a pas le suivi de l'application des conventions collectives et des mésententes qui peuvent survenir dans l'application de ces conventions.

Dans le projet de loi C-7, il y a un chapitre assez complet sur l'arbitrage de griefs. Cela nous plaît beaucoup parce que cela comble une lacune.

Mme Finestone: Excusez-moi, madame. Vous venez de dire qu'on n'a pas de clause d'arbitrage de griefs.

Mme Fréchette: Je parle de la Loi 90, au Québec.

Mme Finestone: J'étais certaine qu'on en avait une. Merci. J'avais mal compris.

Mme Fréchette: Avec le projet de loi C-7, la gestion des conventions collectives sera plus facile à cause de ce chapitre sur l'arbitrage de griefs.

Le chapitre sur les pratiques déloyales est beaucoup plus explicite dans le projet de loi C-7 que dans la Loi 90.

L'obligation de négocier sans modifier les conditions de travail applicables est très claire dans le projet de loi C-7.

Mme Finestone: Je me demande si j'ai bien compris. Jusqu'à maintenant, votre seule plainte porte sur l'entente-cadre. Ai-je bien saisi vos remarques? Pour le reste, nous sommes dans la bonne voie.

Mme Fréchette: Oui, en général, nous sommes très contents.

M. Eric Lefebvre (vice-président de la Guilde des musiciens du Québec): Cependant, il y a certaines lacunes dans la Loi 90, comme dans le projet de loi C-7, en ce qui concerne des réalités que nous vivons au Québec et que les autres personnes qui seront assujetties au projet de loi C-7 vivront aussi un jour.

Il y a une incitation au regroupement pour les producteurs, mais il n'y a pas de création officielle d'une association de producteurs représentative. Évidemment, le but de la loi est de reconnaître l'importance des artistes, dans un premier temps, et de créer un véritable régime de négociation. Le problème est peut-être moins criant dans le cadre des négociations de juridiction fédérale que dans la juridiction où nous vivons, parce qu'il y a peut-être beaucoup moins d'intervenants. De notre côté, nous faisons affaire avec une multitude de producteurs.

Il serait intéressant de créer dans cette loi un genre d'accrédition multipatronale où on aurait une association de producteurs et une association d'artistes par secteur de négociation. Ou encore, ce qui serait peut-être plus difficile,

[*Translation*]

However, we do have some problems living with Bill-90 in its current form. There is no doubt we will be requesting amendments to the legislation.

For instance, we have a problem when there is no scale agreement with an association of producers. The Act encourages them to come together, but when they don't, a problem arises. If producers don't form an association, there is no scale agreement to which we can refer. In such cases, we're really starting from scratch.

The bill contains no grievance arbitration clause, as does Bill C-7. It is very important to us that this be included in the federal bill. It's all very well to force producers to negotiate with us, but there is no follow up on the application of collective agreements or any dispute that may arise therefrom.

Bill C-7 contains a comprehensive chapter on grievance arbitration. We are very pleased about that because it does correct a deficiency.

Mrs. Finestone: Excuse, Madam. You just said there was no grievance arbitration clause.

Mrs. Fréchette: I am talking about Bill-90 in Quebec.

Mrs. Finestone: I was sure we had one. Thank you. I misunderstood.

Mrs. Fréchette: Bill C-7 facilitates the management of collective agreements because it contains that chapter on grievance arbitration.

The chapter on unfair trade practices is far more explicit in Bill C-7 than in Bill-90.

The obligation to negotiate without changing applicable working conditions is very clear in Bill C-7.

Mrs. Finestone: I wonder if I understood you correctly. Up until now, your only complaint has been about the scale agreement. Am I following you correctly? As far as the rest is concerned, we are on the right track.

Mrs. Fréchette: Yes, generally speaking, we are very pleased with this bill.

Mr. Eric Lefebvre (Vice-President of the Guilde des musiciens du Québec): Nevertheless, there are certain deficiencies in Bill-90 as in Bill C-7 with regard to the situation we have to live with in Quebec and which other people who will be subject to Bill C-7 will have to live with some day.

There is an incentive for producers to form associations, but no representative producers' association is being created officially here. Of course, the purpose of the bill is first and foremost to recognize the importance of the artist, as well as to create a natural framework for negotiations. The problem may be less pressing in terms of negotiations under federal jurisdiction than it is in the jurisdiction in which we live, because there may be far fewer players involved. In Quebec, we have to deal with a multitude of producers.

It might be a good idea if this bill created some kind of multi-corporate or multi-employer certification, under which there would be one producers' association and one artists' association for each bargaining sector. Or we could create

[*Texte*]

on pourrait créer un genre d'extension juridique d'un accord-cadre qui serait applicable même aux producteurs qui ne font pas partie d'une association de producteurs. Cela rendrait la loi beaucoup plus efficace et crédible. Dans le cas du fédéral, ce serait plutôt les radiodiffuseurs privés qui seraient visés par une telle démarche. Radio-Canada, l'ONF et tous les autres gros employeurs concluent déjà des ententes collectives avec les associations d'artistes. Donc, cela toucherait beaucoup plus ceux qui ne concluent pas présentement de conventions collectives.

• 1735

L'idée de cela est de gérer beaucoup plus efficacement dans les cas où il y aurait une multitude de producteurs. Dans son cas, la Guilde des musiciens doit identifier un nombre important de producteurs et être informée de leurs activités. Dans une usine, il y a un seul employeur. Si on fait face à 300 employeurs, on a un problème d'identification des employeurs. Deuxièmement, il faudrait connaître leurs activités pour savoir si les conditions de travail minimales sont respectées et si les redevances qui sont payables aux musiciens et à l'association sont payées.

Dans tous les cas, cela demanderait un système de surveillance et une disposition législative qui permettrait de lier tous les producteurs d'un secteur de négociation à une association. Ils seraient tous visés par un accord-cadre et cela faciliterait beaucoup l'application d'une entente-cadre. Par la suite, cela nous permettrait de mieux identifier les producteurs et de faire respecter les conditions minimales de travail.

Un autre aspect positif du projet de loi C-7 est le précompte des cotisations syndicales, qui est beaucoup plus clair que dans la Loi 90. Il est clair que les membres et les non-membres d'une association sont tenus de verser les cotisations syndicales aux producteurs qui, par la suite, remettent ces sommes à l'association reconnue.

Mme Fréchette: La seule difficulté à ce niveau-là, c'est que, quand il n'y a pas d'entente-cadre, on n'a pas la possibilité d'aller chercher cet argent.

M. Lefebvre: On trouve cette lacune dans la Loi 90, mais peut-être un peu moins dans le projet de loi C-7 en raison de la force et de la conviction de la disposition qui oblige une retenue à la source des cotisations syndicales. Si la loi donne une juridiction à l'association reconnue au moment où une reconnaissance est octroyée, rien n'oblige la conclusion d'une entente collective. On a des incitatifs pour conclure une entente collective et des incitatifs d'obligation de négocier de bonne foi. Cet incitatif, dans l'historique des relations de travail, a un poids énorme, mais il n'y a rien qui oblige la conclusion d'une entente collective.

Donc, il y a cette considération ainsi qu'une obligation de représenter tous les artistes d'un secteur de négociation au moment où une reconnaissance est octroyée. Quand on met tous ces éléments-là ensemble, on s'aperçoit qu'une cotisation syndicale qui est retenue seulement quand existe un accord-cadre diminue l'effet de la loi et de son objectif vis-à-vis de la retenue des cotisations à la source.

[*Traduction*]

some kind of legal extension of a scale agreement that would be applicable even to producers who are not members of a producers' association, even though that option might be more difficult. But it would make the Act much more effective and credible. In the case of federal jurisdiction, private broadcasters would be primarily affected by this measure. The CBC, the NFB and all the other major employers already sign collective agreements with artists' associations. Therefore, this would have a far greater effect on those who do not currently sign such agreements.

The idea behind that is to manage much more effectively in cases where there are many producers. For instance, the *Guilde des musiciens* must identify a large number of producers and be informed of their activities. In a factory, there is only one employer. But if you have 300 employers to deal with you have an identification problem. Secondly, we have to be aware of their activities in order to determine whether minimum working conditions are being met and whether the fees payable to musicians and the association are being paid.

In any event, this would require a monitoring system and a legislative provision that would link all producers in a given bargaining sector in an association. They would all be targeted by a scale agreement and this would greatly facilitate the application of such an agreement. This would then help us identify producers and ensure that minimum working conditions are respected.

Another positive aspect of Bill C-7 is compulsory check-off, which is much more clearly stated here than in Bill-90. Members and non-members of an association are clearly obliged to pay union dues to producers who must then remit these funds to the recognized association.

Mrs. Fréchette: The only difficulty here is when there is no scale agreement, we are unable to obtain that money.

Mr. Lefebvre: Bill-90 is also deficient in this regard, but perhaps this is less the case in Bill C-7 because of the strength and conviction of the provision that makes it compulsory for union dues to be deducted at source. While the Act gives the jurisdiction to the recognized association at the time recognition is granted, there is no obligation to sign a collective agreement. There are incentives to sign one as well as incentives to bargain in good faith. In the history of labour relations, this incentive has enormous weight, but no provision makes a collective agreement compulsory.

Therefore, that is a consideration, as well as the obligation to represent all our artists in a given bargaining sector when recognition is granted. When you combine all those elements you realize that collecting union dues only where there is a scale agreement diminishes the effect of the Act and its objective regarding the deduction of union dues at source.

[*Text*]

S'il y avait une disposition exigeant une retenue à la source de toutes les cotisations syndicales payables, même s'il n'y a pas d'accord-cadre, cela donnerait à la loi une légitimité beaucoup plus intéressante pour les associations d'artistes. Au moment même où une accréditation serait octroyée, le syndicat ou l'association d'artistes pourrait commencer dès lors à travailler à la réalisation de son objectif qui est de représenter tous les membres du secteur de négociation.

Comme disait tout à l'heure M^me^ Fréchette, les clauses d'arbitrage de griefs dans le projet de loi C-7 sont explicites. Il y a un chapitre très intéressant là-dessus qui n'existe pas dans la Loi 90. Je crois que c'est un aspect très positif de ce projet de loi.

Mme Fréchette: On a une demande à formuler. Le projet de loi C-7 vise les radiodiffuseurs, Radio-Canada, l'Office national du film et ainsi de suite. On se demandait si la juridiction de la Loi C-7 s'étendrait à Radio-Québec.

M. Lefebvre: C'est un radiodiffuseur important au Québec.

Mme Finestone: La réponse est non.

Mme Fréchette: Cela ne touche pas du tout Radio-Québec?

Le président: Pourquoi la réponse est-elle non?

Mme Finestone: Radio-Québec, c'est provincial.

• 1740

The Chairman: You said Radio-Québec.

Excusez-moi.

Mme Roy-Arcelin: Cela n'a rien à voir.

Le président: Je pensais que vous parliez de Radio-Canada.

M. René Lemieux (agent de recherche auprès du Comité): Avez-vous posé la question ou en avez-vous fait la recommandation?

Mme Fréchette: On a posé la question. C'était vraiment une question d'information.

M. Lefebvre: On n'irait pas jusque-là.

En ce qui concerne les ateliers fermés, il y une disposition dans la loi qui fait en sorte que les règlements généraux de l'association ne doivent pas comprendre une clause qui empêche un membre d'exécuter une prestation artistique avec un non-membre.

Il faut bien comprendre que l'application des règlements généraux, dans une association d'artistes, est très efficace lorsqu'il n'y a pas d'entente-cadre, mais que dès qu'un accord-cadre existe, les règlements généraux d'une association deviennent moins importants. Leur rôle est de créer un genre de convention ou de contrat entre chacun des membres pour qu'une certain éthique soit respectée et pour qu'une solidarité soit cristallisée entre chacun des membres, mais chaque fois qu'une entente-cadre existe, cette relation de membre à membre se transpose et devient beaucoup plus une relation entre l'association et les producteurs.

La disposition sur les ateliers fermés ne nous effraie pas. Par contre, il faut bien comprendre qu'elle est applicable aux règlements généraux et que, plus les accords-cadres seront négociés, plus le lien juridique qui a été créé entre les membres se transposera en une relation entre l'association et les producteurs. À ce niveau-là, il y a un déplacement de liens qui se sont créés entre des entités juridiques.

[*Translation*]

If there was some provision making it compulsory to deduct all union dues payable at source, even without a scale agreement, the bill would be much fairer towards artists' associations. At the very moment accreditation is granted, the artists' union or association could start working towards achieving its objective, which is to represent all members of the bargaining sector.

As Mrs. Fréchette said earlier, the grievance arbitration clauses are explicit in Bill C-7. This bill contains a very interesting chapter on that topic that we do not have in Bill-90. I think this is a very positive aspect of the federal bill.

Mrs. Fréchette: We do have one request. Bill C-7 targets broadcasters, the CBC, the National Film Board and so forth. We were wondering whether Bill C-7 would apply to Radio-Quebec.

Mr. Lefebvre: That's a very major broadcaster in Quebec.

Mrs. Finestone: The answer is no.

Mrs. Fréchette: This does not affect Radio-Quebec at all?

The Chairman: Why is the answer no?

Mrs. Finestone: Radio-Quebec is provincial.

Le président: Vous avez dit Radio-Québec.

I'm sorry.

Mrs. Roy-Arcelin: That has nothing to do with it.

The Chairman: I thought you were talking about Radio-Canada.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): Are you asking a question or making a recommendation?

Mrs. Fréchette: We are asking a question. It's actually a point of clarification.

Mr. Lefebvre: We wouldn't go that far.

With regard to closed shops, the bill contains a provision that means that an association's by-laws must not include any kind of clause that prevents a member from performing with a non-member.

One must understand that the application of by-laws in an artists' association is very effective when there is no scale agreement, but as soon as one exists, such by-laws become less important. The function is to create a kind of agreement or contract between each of the members so that certain ethical standards are maintained and that solidarity is developed between members, but whenever there is a scale agreement, this member-to-member relationship is transposed into a relationship between an association and producers.

The clause on closed shops does not frighten us. However, one must understand that it is applicable to by-laws and that the more scale agreements are negotiated, the greater the probability that the legal link created between members will become a relationship between the association and producers. In that sense, there is some displacement of the links created between legal entities.

[*Texte*]

The Chairman: Do you recommend that subclause 22.(2) be taken away from the bill with respect to closed shop? You were speaking about the closed-shop provision.

M. Lefebvre: On ne peut pas vous recommander de l'enlever, car il existe une situation semblable avec la Loi 90 actuellement. Si ce genre de clause peut être inclus dans les ententes collectives, si par hasard cela se présente, on n'a pas vraiment de recommandation à vous faire quant au libellé actuel de cette disposition.

Mme Fréchette: Notre position à ce niveau-là doit sûrement être la même que celle que vous avez entendue de l'AFM.

The Chairman: Does Bill 90 in Quebec allow for certification of artists' associations if they prohibit?

M. Lefebvre: Non, pas aussi clairement que dans cette loi-là.

Mme Fréchette: La Loi 90 défend l'atelier fermé, mais nous laisse la latitude d'inclure des clauses d'atelier fermé dans les conventions collectives qu'on négocie. Avec Radio-Canada, on a des clauses d'atelier fermé, mais il y a possibilité d'inclure des non-membres.

The Chairman: In your by-laws. . .any artists' association in Quebec does not have closed-shop by-laws.

M. Lefebvre: On avait une clause d'atelier fermé dans nos règlements généraux avant l'application de la Loi 90, mais on a modifié nos règlements généraux pour qu'ils soient conformes à la loi.

The Chairman: You removed that.

M. Lefebvre: Oui. On a fait exactement ce qui était dans la loi. C'est exactement ce que vous faites dans le projet de loi. J'ai l'impression que les associations. . .

The Chairman: But your preference would be not to have had to do that. You would have preferred if that condition was not in law in Bill 90.

• 1745

Mme Fréchette: D'une certaine façon, on aurait préféré continuer à avoir des ateliers fermés, car cela nous donne une garantie d'éthique. Il est évident qu'on a plus de contrôle sur nos membres que sur les non-membres.

The Chairman: Can you explain this to me then? Now that you are living under *la Loi 90* which prohibits closed shops, how is it working and what does it accomplish? What was the government's purpose in not having closed shops?

Mme Fréchette: La possibilité de transmettre au producteur le précompte syndical nous permet d'assurer à nos membres que les conditions de vie ne seront pas abaissées parce que, tout à coup, il n'y a plus d'ateliers fermés.

Cependant, c'est comme un voeu pieux. La loi nous dit qu'on peut demander aux producteurs de retenir des cotisations, mais dans la vraie vie, on n'a pas de façon de les inciter à le faire. Il n'y a pas de procédure de prévue à cet égard. Si le producteur ne le fait pas, on n'a rien et nos membres ont moins d'occasions de profiter des ententes qu'on a négociées.

[*Traduction*]

Le président: Recommandez-vous que le paragraphe 22.(2) soit retiré du projet de loi pour ce qui est des ateliers fermés? Vous parliez de la disposition sur les ateliers fermés.

Mr. Lefebvre: We can't recommend that you delete it, because the situation is similar under Bill 90 right now. If by any chance this clause can be included in collective agreements, we really have no recommendation regarding the current wording of this provision.

Mrs. Fréchette: Our position about this must certainly be the same as the one you heard from the AFM.

Le président: La Loi 90 au Québec permet-elle l'accréditation des associations d'artistes si elles interdisent. . .

Mr. Lefebvre: No, not as clearly as in this bill.

Mrs. Fréchette: Bill 90 prohibits closed shops, but it gives us the latitude to include closed shop clauses in the collective agreements we negotiate. We have closed shop clausees with Radio-Canada, but it is also possible to include non-members.

Le président: Dans vos règlements généraux. . . Aucune association d'artistes québécoise n'a de règlement général prévoyant les ateliers fermés.

Mr. Lefebvre: We had a closed shop clause in our by-laws before Bill 90 came into effect, but we amended our by-laws to comply with the Act.

Le président: Vous avez rayé cela.

Mr. Lefebvre: Yes. We did exactly what the law prescribes. This is exactly what you're doing in this bill. I think that associations—

Le président: Mais vous auriez préféré ne pas avoir à le faire. Vous auriez préféré que la Loi 90 ne prévoie pas une telle condition.

Mrs. Fréchette: In a way, we would have preferred to continue to have closed shops, because that provides us with some guarantee of ethical standards. Obviously, we have more control over our members than over non-members.

Le président: Dans ce cas-là, pouvez-vous m'expliquer ceci? Maintenant que vous vivez avec la Loi 90 qui interdit les ateliers fermés, comment les choses fonctionnent-elles? Qu'est-ce que cela accomplit? Quel était l'objectif du gouvernement québécois lorsqu'il a interdit les ateliers fermés?

Mrs. Fréchette: The possibility of compulsory checkoff by the producer enables us to ensure that our members' standard of living will not deteriorate because there are no closed shops all of a sudden.

However, this is rather wishful thinking. The Act tells us that we can request the producers to deduct dues, but in actual fact, we have no way of forcing them to do so. There is no procedure in place for this. If the producer does not do it, we get nothing and our members have fewer opportunities to benefit from the agreements we have negotiated.

[*Text*]

The Chairman: But why did the government want to have the law that way? What are they trying to accomplish?

Mme Roy-Arcelin: La Loi 90 ne fait pas allusion aux ateliers fermés. Il y a une Commission de reconnaissance qui...

M. Lemieux: Elle n'y fait pas référence directement, mais il y a une clause disant que les associations d'artistes doivent offrir des conditions justes et raisonnables. La Commission de reconnaissance a interprété ceci comme voulant dire que les non-membres doivent pouvoir travailler avec les membres.

Mme Roy-Arcelin: Oui, c'est cela.

M. Lemieux: La Commission de reconnaissance, si j'ai bien compris, a permis que, dans les ententes qui existent entre l'association d'artistes et les producteurs, l'atelier fermé soit permis.

Le président: Pensez-vous que la disposition qu'il y a ici est l'équivalent de ceci?

M. Lemieux: À mes yeux, le paragraphe 22(2) équivaut essentiellement à la même situation.

Le président: Je veux comprendre pourquoi le gouvernement a adopté une telle disposition.

M. Lefebvre: C'est une bonne question, mais je ne suis pas le gouvernement.

Le président: Mais le gouvernement provincial et le gouvernement fédéral disent la même chose. Comprenez-vous la raison qui les a poussés à faire cela?

M. Lefebvre: Disons qu'il y a deux droits qui s'affrontent: le droit plus corporatif d'une association de tenter de faire travailler ses membres et de faire en sorte que ses membres aient des conditions de travail minimales décentes, et le droit de tous et chacun de travailler avec tout le monde. Ce sont deux droits fondamentaux qui s'affrontent.

Nous représentons une association d'artistes qui a pour but de faire en sorte que ses membres aient des conditions de travail minimales décentes. De son côté, le gouvernement a plutôt choisi la voie d'un principe fondamental voulant que tout le monde puisse travailler avec tout le monde.

Le président: Merci beaucoup. J'apprécie votre réponse. Elle est très

honest and straightforward. It helps me to understand. Thank you.

Mr. Lefebvre: Okay.

The Chairman: Would you like to continue, Madam Roy-Arcelin?

M. Lefebvre: J'aimerais faire une dernière remarque sur une disposition qui n'existe pas dans la Loi 90, dans le projet de loi C-7 et dans le Code canadien du travail, mais qui existe dans le Code du travail québécois. C'est ce qu'on appelle la clause anti-scabs, qui est peut-être un voeu pieux.

Par contre, nous considérons que, dans un milieu où on a un nombre important d'artistes non identifiables, les moyens de pression doivent être efficaces. La loi ouvre la possibilité d'avoir recours à des moyens de pression, entre autres le boycottage, qui est une action concertée pour ne pas travailler pour le compte d'un producteur. Ce droit-là existe aussi pour les producteurs qui peuvent se regrouper et dire: Non, on n'engage plus d'artistes.

[*Translation*]

Le président: Mais pourquoi le gouvernement a-t-il voulu que la loi soit ainsi? Qu'essaie-t-il d'accomplir?

Mrs. Roy-Arcelin: Bill 90 does not mention closed shops. There is a commission responsible for recognition which...

Mr. Lemieux: It does not refer to them directly, but there is a clause that says that artists' associations must provide fair and reasonable conditions. The commission responsible for recognition interpreted this as meaning that non-members had to have the right to work with members.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, that's right.

Mr. Lemieux: According to my understanding, the said commission has allowed closed shops in agreement between artists' associations and producers.

The Chairman: Do you think the provision we have here is equivalent to that?

Mr. Lemieux: To my mind, subsection 22(2) is essentially equivalent.

The Chairman: I want to understand why the government chose to include this kind of provision.

Mr. Lefebvre: That's a good question, but I'm not the government.

The Chairman: But the provincial government and the federal government are saying the same thing. Do you understand what led them to do that?

Mr. Lefebvre: Let's just say there are two conflicting rights here: the corporate right of an association to help its members work and to ensure minimal decent working conditions, and the right of anyone to work with anyone else. Those are two fundamental rights that are opposed in this case.

We represent an artists' association whose objective is to make sure that its members have decent minimum working conditions. For its part, the government decided to support the fundamental principal that anyone has the right to work with anyone else.

The Chairman: Thank you very much. I appreciate your answer. It is very

honnête et franche. Elle me permet de mieux comprendre. Merci.

M. Lefebvre: D'accord.

Le président: Aimeriez-vous continuer, madame Roy-Arcelin?

Mr. Lefebvre: I would like to make one last comment on a provision that is not found in either Bill 90, Bill C-7 or the Canada Labour Code, but that it does exist in the Quebec Labour Code. This is what we call the anti-scab clause, which may be wishful thinking.

However, we feel that in an environment where a significant number of artists are not identifiable, pressure tactics must be effective. The Act allows for recourse to pressure tactics, boycotts, among other things, which are an example of concerted action not to work for a certain producer. That right also prevails for producers who can join forces and say: No, we're not hiring any more artists.

[*Texte*]

• 1750

Ce genre de disposition serait beaucoup plus efficace s'il y avait un mécanisme permettant de limiter le travail d'artistes lorsque des moyens de pression sont utilisés.

Au Québec, cela a civilisé toutes les relations de travail qui existent. Presque tous les secteurs d'activité ont été civilisés par cette disposition du Code du travail. Elle n'existe pas dans la Loi sur le statut de l'artiste, non plus que dans le projet de loi C-7.

Dans le milieu artistique, il y a peut-être un historique qui diffère un peu et qui fait en sorte que les conflits sont moins apparents, mais une disposition de ce type dans une loi comme le projet de loi C-7 rend beaucoup plus efficace l'application de la loi. Si vous avez une loi permettant un moyen de pression, mais qu'un nombre important d'artistes ne sont pas membres de l'association, bien qu'ils soient représentés par l'association en qualité d'agent négociateur exclusif, vos moyens de pression sont pratiquement inefficaces si d'autres non-membres de l'Association peuvent travailler à la place des membres qui sont engagés normalement par les producteurs.

Nous vous recommandons donc d'inclure dans le projet de loi C-7 une disposition qui limiterait le travail dans les cas où des moyens de pression seraient exercés.

Mme Roy-Arcelin: J'ai compris que la Guilde avait accepté de modifier ses règlements pour se conformer à la Loi 90 au Québec. On a parlé du paragraphe 22(2). J'imagine que vous pourriez vous accommoder du paragraphe 22(2) tel que libellé dans le projet de loi C-7 pourvu que vous puissiez continuer à négocier des ateliers fermés avec les producteurs.

Mme Fréchette: Oui, c'est notre position. Je sais qu'au niveau de la Fédération, il peut y avoir une divergence à ce niveau-là.

Mme Roy-Arcelin: Oui.

Mme Fréchette: Au Québec, c'est ce qu'on vit avec la Loi 90, et cela nous va. Ce n'est pas très compliqué de vivre avec cela.

Mme Roy-Arcelin: Croyez-vous que le projet de loi C-7 vient compléter la Loi 90 et comble un vide?

Mme Fréchette: Sûrement. Au départ, on n'avait rien. On a commencé avec la Loi 90 au Québec, mais la Loi 90 ne couvre pas tout ce que le projet de loi C-7 couvre.

Mme Roy-Arcelin: Exactement, parce que c'est seulement provincial. Est-ce que la Guilde des musiciens a reçu l'accréditation auprès de la Commission?

Mme Fréchette: Oui.

Mme Roy-Arcelin: Il y a longtemps?

Mme Fréchette: Le 25 novembre.

Mme Roy-Arcelin: Vous n'avez pas eu de problèmes?

M. Lefebvre: Pour l'obtenir, oui. Après, non.

Mme Roy-Arcelin: Selon l'article 43 du projet de loi C-7, les associations accréditées pourront obtenir que les accords-cadres qu'elles négocient incluent une disposition en vertu de laquelle les producteurs parties aux accords-cadres prélèveront l'équivalent des cotisations syndicales des artistes, adhérents ou non adhérents, qu'ils embauchent et remettront ces retenues aux associations.

[*Traduction*]

This kind of provision would be much more effective if there were some mechanism to limit the work artists can do when pressure tactics are in force.

In Quebec, this has made existing labour relations far more civilized. This provision of the Labour Code has the same effect on virtually all sectors. But it is not found in the Status of the Artist Act or in Bill C-7.

Historically, the artistic environment may be somewhat different from others in that conflicts may be less apparent, but a provision of this kind in a bill like C-7 would make application of the legislation much more effective. If you have an Act that allows pressure tactics, but a significant number of artists are not members of the Association, even though they are represented by the Association in its capacity as exclusive bargaining agent, your pressure tactics are virtually ineffective if other non-members of the Association can work in the place of members who are normally hired by produceurs.

We therefore recommend that you include in Bill C-7 a provision that would limit work in cases where pressure tactics are being utilized.

Mrs. Roy-Arcelin: I understood that the Guilde agreed to amend its by-laws to comply with Bill 90 in Quebec. We discussed subsection 22(2). I imagine you could live with subsection 22(2) as worded in Bill C-7 provided you could continue to negotiate closed shops with producers.

Mrs. Fréchette: Yes, that is our position. I know that the Federation may have different view on that.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes.

Mrs. Fréchette: In Quebec, that's what we live with under Bill 90 and it suits us. It's not very difficult to live with this.

Mrs. Roy-Arcelin: Do you believe that Bill C-7 complements Bill 90 and fills a void?

Mrs. Fréchette: Absolutely. Initially, we had nothing. We began with Bill 90 in Quebec, but that legislation does not cover everything that Bill C-7 covers.

Mrs. Roy-Arcelin: Precisely, because it's only provincial. Has the Guilde des musiciens been accredited by the Commission?

Mrs. Fréchette: Yes

Mrs. Roy-Arcelin: A long time ago?

Mrs. Fréchette: November 25th.

Mrs. Roy-Arcelin: You had no problems?

Mr. Lefebvre: To obtain accreditation, yes we did. But afterwards, no.

Mrs. Roy-Arcelin: According to clause 43 of Bill C-7, accreditated associations can then request that scale agreements include a provision under which participating producers deduct the equivalent of union dues from the artists they hire, whether or not they are members of the association, and remit these deductions to the associations.

[*Text*]

Comme on disait, c'est un peu l'équivalent de la formule Rand. Est-ce que vous êtes satisfaits de cet article-là? Est-ce qu'il va servir les intérêts de votre organisme? Considérez-vous que c'est un instrument utile?

Mme Fréchette: C'est un instrument essentiel, si on considère qu'on n'a plus d'ateliers fermés selon la loi. S'il fallait qu'il n'y ait ni l'un ni l'autre, ce serait vraiment terrible pour nous. Si notre travail de négociation ne s'applique plus uniquement à nos membres, s'il s'applique aussi aux non-membres, il est normal qu'on ait une compensation.

• 1755

Mme Roy-Arcelin: L'ACTRA, qui était là tout à l'heure, disait que le projet de loi C-7 tel que formulé ne mettait pas tout à fait sur le même pied le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs et le Conseil canadien des relations de travail. Ce qui est inéquitable, selon vous, c'est le fait que les postes désignés comme étant des postes d'employés par le CCRT ne pourraient pas être remis en question par le Tribunal. En quelque sorte, quand l'un décide quelque chose, l'autre ne peut plus intervenir.

Vous proposez que le Tribunal puisse décider du caractère d'artiste entrepreneur indépendant de quelqu'un en se fondant sur la jurisprudence d'une espèce de *common law* qui, selon vous, propose une définition un peu plus large de l'entrepreneur indépendant.

M. Lefebvre: Je ne sais pas si c'est une recommandation que nous avons faites.

Mme Roy-Arcelin: C'est ce que j'ai cru comprendre au départ, quand vous parliez du Tribunal et du CCRT.

M. Lefebvre: Je n'ai pas parlé du CCRT.

Mme Roy-Arcelin: Donc, c'est quand vous avez parlé du Tribunal que j'ai fait cette comparaison. À ce niveau, vous sentez-vous tout à fait à l'aise vis-à-vis du Tribunal?

M. Lefebvre: J'ai une seule remarque à faire. Elle concerne les règles de preuve. On semble écarter tout formalisme concernant les règles de preuve. Il faut tout au moins que les règles de justice naturelle soient observées. C'est indéniable.

Mme Roy-Arcelin: C'est cela.

M. Lefebvre: Au Québec, on est habitués à des tribunaux administratifs qui ont un certain code de procédure à suivre. Même s'il ne s'agit pas du code de procédure civil des tribunaux québécois, il y a quand même une procédure qui s'est installée dans la vie de ces tribunaux. L'optique est légèrement différente dans les commissions de relations de travail des provinces autres que celle du Québec et au Conseil canadien des relations de travail. Il faudrait vraiment s'assurer que le droit de toutes les parties soit véritablement respecté lors des audiences du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. C'est la seule remarque que j'ai à faire là-dessus.

Mme Fréchette: Est-ce que vous faites référence à l'article 41?

Mme Finestone: C'est à la page 6.

[*Translation*]

As we said earlier, this is more or less equivalent to the Rand formula. Are you satisfied with that clause? Will it serve the interests of your organization? Do you feel that it is a useful tool?

Mrs. Fréchette: It's an essential tool, considering that by-law no longer have closed shops. If we ended up with neither, it would a catastrophe for us. If our bargaining is to apply to non-members as well as members, it is perfectly understandable that we should receive some compensation.

Mrs. Roy-Arcelin: ACTRA, which was here a little while ago, said that Bill C-7, as it was written, did not give the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal exactly the same status as the Canada Labour Relations Board. The discrepancy, in your opinion, is that the designation of positions as employee positions by the CLRB could not be challenged by the Tribunal. The result is that when the Board makes a decision, the Tribunal can no longer intervene.

Your proposal is that the Tribunal would be able to determine the status of an independent artistic contractor on the basis of case law or common law which, in your opinion, suggest a somewhat broader definition of independent contractor.

Mr. Lefebvre: I don't know if we made this recommendation.

Mrs. Roy-Arcelin: This is what I thought I understood at the beginning, when you were talking about the Tribunal and the CLRB.

Mr. Lefebvre: I did not mention the CLRB.

Mrs. Roy-Arcelin: It was when you spoke about the Tribunal that I made the comparison. Are you quite satisfied with the Tribunal in this regard?

Mr. Lefebvre: I have only one comment to make. It concerns the rules of evidence. There don't seem to be any formal rules concerning evidence. We at least have to apply the rules of natural justice. This is obvious.

Mrs. Roy-Arcelin: That's right.

Mr. Lefebvre: In Quebec, we are used to administrative tribunals that follow a certain procedural code. Even if the code of civil procedure for Quebec tribunals does not apply, there is nevertheless an established procedure that is applied by those tribunals. The practice is slightly different in provincial labour relations boards other than Quebec's and the CLRB. We really have to ensure that the rights of all parties are truly respected in the hearings of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal.

Mrs. Fréchette: Are you referring to clause 41?

Mrs. Finestone: It is on page 6.

[*Texte*]

Mme Fréchette: C'est à la page 6?

Mme Finestone: C'est le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs. C'est à la page 6, à l'article 9.

Mme Roy-Arcelin: Pour résumer, avez-vous des recommandations spéciales à faire? Est-ce qu'il y a des articles qui vous dérangent assez pour qu'ils soient modifiés, ou si vous pouvez vivre avec la plupart des articles du projet de loi?

Mme Fréchette: On aimerait qu'une entente-cadre qui s'applique à une association de producteurs puisse aussi s'appliquer à des producteurs qui ne font pas partie de cette association.

Une voix: Vous parlez de l'article 43, n'est-ce pas?

M. Lefebvre: L'article 43 porte sur le précompte des cotisations syndicales.

Mme Fréchette: Non, ce n'est pas cela. S'il y a des producteurs qui ne font pas partie d'une association de producteurs, ils ne sont liés d'aucune façon par l'entente-cadre. Ils peuvent décider que les conditions minimales sont tout à fait autres que celles qu'on a conclues dans l'entente-cadre.

Mme Roy-Arcelin: En réalité, cela se rapporte aux radiodiffuseurs.

Mme Finestone: Je ne crois pas. Lorsque vous êtes embauché, vous signez des ententes, des contrats, n'est-ce pas?

Mme Fréchette: Oui.

• 1800

Mme Finestone: Le contrat de travail vous cause peut-être une certaine inquiétude. Craignez-vous qu'on puisse conclure avec un autre regroupement de musiciens un contrat dont les conditions seraient autres que celles qu'on trouve dans le vôtre?

M. Lefebvre: Ce ne sont pas tellement les regroupements d'artistes qui nous font peur. Nous pensons plutôt aux producteurs. Vous avez un regroupement d'artistes et une association de producteurs, et certains producteurs ne font pas partie du regroupement de producteurs. On voudrait que ces producteurs qui ne font pas partie du regroupement soient liés par l'entente-cadre qui est négociée entre l'association d'artistes et le regroupement.

Mme Roy-Arcelin: J'ai posé à peu près toutes les questions que je voulais poser. Je pense que vous serez vraiment comblés par notre projet de loi. Bonne chance.

Mme Fréchette: Merci.

Mme Finestone: Est-ce qu'on peut commencer par la définition qui se trouve à la page 4, à l'article 5? Il y a là la définition des parties, notamment le producteur. C'est sur ce regroupement que vous avez posé vos questions. Il s'agit des institutions fédérales et des entreprises de radiodiffusion visées au paragraphe 6(2).

. . .la présente définition vise à la fois le producteur unique et toute association de tels producteurs.

C'est cette définition qui a suscité votre commentaire, n'est-ce pas?

[*Traduction*]

Mrs. Fréchette: Is it on page 6?

Mrs. Finestone: The Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal. It is on page 6, clause 9.

Mrs. Roy-Arcelin: To summarize, do you have any special recommendations? Are there any clauses that disturb you enough to have them amended, or could you live with most of the clauses in the bill?

Mrs. Fréchette: We would like a scale agreement applicable to producer association to also apply to producers who are not members of the association.

A member: You are referring to clause 43, aren't you?

Mr. Lefebvre: Clause 43 deals with the check-off for union dues.

Mrs. Fréchette: No, that's not it. Producers that are not members of the producers' association are in no way bound by the scale agreement. They can determine minimal conditions that are completely different from those set up by the scale agreement.

Mrs. Roy-Arcelin: In reality, that applies to broadcasters.

Mrs. Finestone: I don't think so. When you are hired, you sign agreements, contracts don't you?

Mrs. Fréchette: Yes.

Mrs. Finestone: Perhaps you are worried about the labour contract. Are you afraid that a contract might be signed with another musicians' association with terms that would be different from those in your contract?

Mr. Lefebvre: We are not so worried about artists' associations. We are thinking primarily of producers. You have an artists' association and a producers' association and some producers do not belong to the producers' association. We would like those producers who are non-members to be bound by the scale agreement that is negotiated between the artists' association and the producers'.

Mrs. Roy-Arcelin: I have pretty well asked all the questions I wanted to. I think that you will be very pleased with our bill. Good luck.

Mrs. Fréchette: Thank you.

Mrs. Finestone: Could we begin with the definition on page 4, in clause 5. This gives a definition of the parties, specifically the producer. Your questions dealt with this association. These are the federal institutions and broadcasting undertakings set out in subclause 6(2).

—«producer»—includes an association of producers.

This is the definition that you were commenting on, isn't it?

[*Text*]

M. Lefebvre: Oui, c'est cela.

Mme Finestone: On continue. On passe à l'alinéa 6(2)a). On dit ceci:

(2) La présente partie s'applique:

C'est dans le champ des applications. Vous avez toute la définition a) qui porte sur les institutions fédérales ainsi que le 6(2)b). Non, ce n'est pas là. Qu'est-ce qui a suscité vos inquiétudes? Il y avait aussi l'article 54 qui se trouve à la page 32. On y parle des accords de coproduction. Vous allez peut-être vous retrouver face à des groupes de producteurs qui sont liés aux autres producteurs indépendants. Votre question porte-t-elle sur l'article 54?

Mme Fréchette: Oui, ça rejoint cela.

Mme Finestone: Je ne savais pas exactement où se situent les intérêts dont vous voulez qu'on s'occupe. Je ne trouvais pas l'endroit où placer ces choses. Notre recherchiste, M. Lemieux, pourrait peut-être nous dire comment répondre à vos inquiétudes si ce n'est pas dans ces dispositions-là.

Voulez-vous répéter votre question, s'il vous plaît?

M. Lefebvre: Nous vous demandons tout simplement de faire en sorte que les dispositions de la loi puissent s'harmoniser avec le fait qu'une entente-cadre est négociée entre un regroupement de producteurs...

M. Lemieux: Puis-je vous référer au paragraphe 32(3)? Je crois que votre recommandation pourrait très bien...

M. Lefebvre: C'est-à-dire que cela lie chaque producteur qui est membre de l'association.

M. Lemieux: Je comprends, mais c'est ce que vous désirez modifier.

M. Lefebvre: C'est cela.

M. Lemieux: Bon. Je voulais m'assurer que c'était bel et bien l'article qui s'applique à votre situation.

M. Lefebvre: Parfait.

Mme Finestone: Est-ce que cela répond à vos...

Mme Fréchette: Donc, on voudrait que le paragraphe 32(3) s'applique aussi aux producteurs qui ne sont pas membres. On voudrait qu'ils soient liés à l'entente-cadre qui est conclue dans ce secteur-là.

M. Lemieux: J'ai bien noté.

Mme Finestone: D'après vous, est-ce une chose qu'on doit poursuivre dans un certain sens?

• 1805

M. Lemieux: La seule application que j'en verrais, et vous en avez d'ailleurs parlé dans votre intervention, c'est que cela pourrait s'appliquer à une association de radiodiffuseurs. Évidemment, cela ne peut pas s'appliquer aux autres producteurs, qui sont l'ONF, le Centre national des Arts et Radio-Canada. On peut difficilement les voir se lier en association de producteurs. Il ne reste donc que des radiodiffuseurs qui pourraient se regrouper—il y a d'ailleurs une association des radiodiffuseurs—dans le but de conclure une entente-cadre.

[*Translation*]

Mr. Lefebvre: Yes, that's it.

Mrs. Finestone: We'll go on. Paragraph 6(2)(a) says:

(2) This Part applies:

This is in the Application. You have the full definition (a) which covers the federal institutions as well as 6(2)(b). No, that's not the place. What was causing your concern? There was also clause 54 on page 32. This deals with co-production agreements. You may find yourselves faced with Groups of producers that are linked to other independent producers. Does your question deal with clause 54?

Mrs. Fréchette: Yes, it is related to that.

Mrs. Finestone: I didn't know exactly where to find the interest that you want us to look after. I couldn't find where these things fit in. Mr. Lemieux, our researcher, might be able to tell us how to respond to your concerns if they are not reflected in those provisions.

Would you please repeat your question?

Mr. Lefebvre: We are simply asking you to ensure that the provisions of the Act reflect to the fact that a scale agreement is negotiated with a producers' association—

Mr. Lemieux: Might I refer you to subclause 32(3)? I think that your recommendation might very well—

Mr. Lefebvre: That links each producer who is a member of the association.

Mr. Lemieux: I understand, but that is what you want to change.

Mr. Lefebvre: That's right.

Mr. Lemieux: Good. I wanted to make sure this was in fact the clause that applied to your situation.

Mr. Lefebvre: Perfect.

Mrs. Finestone: Does this meet your—

Mrs. Fréchette: So, we would like subclause 32(3) to also apply to producers who are not members. We would like them to be bound by the scale agreement that is concluded in the particular sector.

Mr. Lemieux: I have carefully noted your suggestion.

Mrs. Finestone: In your opinion, is this something that we should pursue to some extent?

Mr. Lemieux: The only application I would see of this, and, in fact, you mentioned it during your statement, is that that might apply to an association of broadcasters. Obviously, this cannot apply to the other producers who are the NFB, the National Arts Centre and the CBC. We have difficulty imagining that they would form a producers' association. That leaves only the broadcasters who might form an association—in fact there is a broadcasters' association—in order to conclude a scale agreement.

[*Texte*]

Est-ce que les radiodiffuseurs tomberaient sous l'empire de cette loi en raison de l'embauche d'artistes? Je n'en sais rien. C'est votre question?

Mme Finestone: C'est exact, et je ne sais pas comment on peut en sortir. À l'article 5, cette description est très floue. On parle de la définition de «producteur» et on sous-entend l'interprétation d'un regroupement d'associations. On dit:

. . .la présente définition vise à la fois le producteur unique et toute association de tels producteurs.

Je me demandais quelle sorte de producteur cela pouvait bien être. C'est seulement

the Canadian Association of Broadcasters.

Mr. Lemieux: Mrs. Finestone, I have just found a difference between the definition in the English text and the French text.

Je parle de la définition d'un producteur à l'article 5. Dans le texte français, on dit:

. . .la présente définition vise à la fois le producteur unique et toute association de tels producteurs.

En anglais, on ne fait référence qu'à l'association de producteurs. Je crois que vous avez raison, madame Finestone, lorsque vous vous demandez, en regardant la définition en français, si le producteur unique qui ne fait pas partie d'une association est bel et bien couvert par cette loi. Si c'est le cas, votre recommandation n'aura même pas à être faite, parce que le producteur unique serait couvert.

M. Lefebvre: Il peut être potentiellement couvert par la loi, mais est-ce qu'il peut être lié directement à un accord-cadre qui est conclu en vertu de la loi? C'est ce dont je ne suis pas sûr.

M. Lemieux: Cela demande une interprétation, et nous allons devoir en demander une.

Mme Fréchette: La disposition que vous avez soulevée tout à l'heure, c'était 35(2)?

M. Lemieux: 32(3).

Mme Fréchette: Cette disposition ne dit pas que celui qui ne fait pas partie de l'association est lié.

Mme Finestone:

(3) L'accord-cadre conclu avec une association de producteurs lie chaque producteur. . .

Mme Fréchette: Qui est membre.

Mme Finestone:

. . .qui en est alors membre et qui n'a pas signifié aux parties son retrait ou qui, n'étant pas lié par un autre accord-cadre dans le même secteur, devient membre de l'association, ainsi que celui qui cesse, après sa conclusion, d'en faire partie. Il lie les producteurs même si l'association est dissoute.

M. Lefebvre: Cela lie l'association de producteurs, ainsi que tous les membres de l'association même s'ils quittent l'association par la suite, mais je ne pense pas que cela lie les producteurs qui ne sont pas membres de l'association.

[*Traduction*]

Would the broadcasters come under this bill because they hire artists? I don't know. Is that your question?

Mrs. Finestone: That's right, and I don't know how to resolve it. In clause 5, the description is rather vague. It gives the definition of "producer" and we infer the interpretation of a group of producers. It says:

"producer". . .includes an association of producers.

I wondered what sort of producer that might be. There is only the

Association canadienne de radiodiffuseurs.

M. Lemieux: Madame Finestone, je viens de déceler une différence entre la définition de la version anglaise et celle de la version française.

I am referring to the definition of a producer in clause 5. The French text says:

. . .la présente définition vise à la fois le producteur unique et toute association de tels producteurs.

In English, there is reference only to an association of producers. Mrs. Finestone, I think that you are right when you ask, in looking at the French definition, whether the single producer who is not part of an association is in fact subject to this Act. If this is so, your recommendation does not have to be made, because the single producer would be covered.

Mr. Lefebvre: He may be potentially subject to the Act, but can he be directly linked to a scale agreement that is concluded under the Act? This is what I am unsure about.

Mr. Lemieux: This requires an interpretation, and we will have to ask for one.

Mrs. Fréchette: The provision that you mentioned earlier was 35(2)?

Mr. Lemieux: 32(3)

Mrs. Fréchette: This provision does not say that a non-member of the association is bound by the agreement.

Mrs. Finestone:

(3) a scale agreement entered into by an association of producers binds, even in the event that the association is disolved, each producer. . .

Mrs. Fréchette: That is a member.

Mrs. Finestone:

That (a) is a member of the associaton at the time the agreement is signed and did not give the parties notice of withdrawal before the agreement was signed; (b) not being a party to any other scale agreement in respect of the same sector, subsequently becomes a member of that association; or (c) withdraws from membership in the association.

Mr. Lefebvre: That binds the producers' association as well as all the association members, even if they subsequently leave the association, but I do not think that it binds producers who are non-members.

[*Text*]

M. Lemieux: Nous obtiendrons une interprétation avant l'étude article par article.

Mme Finestone: Cette disposition-là n'est pas fidèle non plus.

M. Lemieux: Oui, il y a un défaut technique dans les définitions. C'est justement ce genre de choses...

Le président: Ce n'est pas la première fois.

Mme Finestone: Je crois que ce projet de loi a été rédigé en français. Il faudra vérifier. Si la rédaction a été faite en français, c'est la traduction anglaise qui n'est pas bonne.

• 1810

Mme Fréchette: En tout cas, quand on l'a lu, on n'a pas eu cette impression-là.

The Chairman: Excuse me, we will have to get that definition clarified. On Monday, we're going to...

I beg your pardon?

Mrs. Finestone: I said that's very brilliant.

The Chairman: That's not the first one we've had. Paragraph 2.(c) was another one where we found an inconsistency.

Did you wish to identify yourself and make a comment?

Mrs. Louise Beaulne (Canadian Council on the Status of the Artist): Yes. I'm Louise Beaulne and I'm from the Department of Communications. But I'm not a lawyer.

The Chairman: Are your a translator?

Mme Beaulne: Non plus! Ce projet de loi C-7 lie seulement les producteurs qui relèvent des juridictions fédérales; donc, ce n'est pas le même cas. Le cas ne se présente pas comme au Québec où il y a plusieurs producteurs indépendants.

M. Lefebvre: Uniquement dans le cas où il y a peut-être certains producteurs qui sont sous la juridiction fédérale et qui sont peut-être plus difficilement identifiables que ce que ce genre de recommandation-là peut justifier.

Mme Beaulne: Mais nous les avons identifiés ici: Radio-Canada, le Centre national des Arts...

Mme Fréchette: Mais quand vous parlez des radiodiffuseurs, est-ce que vraiment tous les radiodiffuseurs sont identifiés de façon spécifique, et soumis à la Loi?

Mme Finestone: Sauf le secteur de radiodiffusion éducative. Cela relève du niveau de juridiction provinciale, mais tous les autres relèvent de la juridiction fédérale en vertu de la Loi sur la radiodiffusion du Canada.

Mme Beaulne: C'est cela. Ça relève du CRTC qui est un organisme de juridiction fédérale.

Le président: Madame Beaulne.

Mme Beaulne: Oui?

The Chairman: You just touched on the subject of federal jurisdiction versus provincial jurisdiction. Could you define the federal jurisdiction...the application of this law, just in general terms, where it would apply? I have trouble getting my mind around where the areas of federal and provincial jurisdiction—

[*Translation*]

Mr. Lemieux: We will get an interpretation before clause-by-clause condireration of the bill.

Mrs. Finestone: That provision is not accurate either.

Mr. Lemieux: Yes, there is a technical defect in the definitions. It is precisely this type of thing...

The Chairman: That is not the first time.

Mrs. Finestone: I believe that this bill was drafted in French. We will have to check that. If the drafting was done in French, then the English translation is incorrect.

Mrs. Fréchette: In any case, when we read it, we didn't get that impression.

Le président: Je m'excuse, il va falloir obtenir des précisions quant à la définition. Lundi, nous allons...

Pardon?

Mme Finestone: J'ai dit que c'est génial.

Le président: Ce n'est pas le premier cas. Il y avait aussi un exemple d'incohérence à l'alinéa 2.c).

Voulez-vous vous identifier et faire un commentaire?

Mme Louise Beaulne (Conseil canadien du statut de l'artiste): Oui, je m'appelle Louise Beaulne et je travaille au ministère des Communications, mais je ne suis pas avocate.

Le président: Est-ce que vous êtes traductrice?

Mrs. Beaulne: No. Bill C-7 is binding only upon the producers under federal jurisdiction; therefore, it is not the same case. It is not like Quebec where there are a number of independent producers.

Mr. Lefebvre: That type of recommendation might be justified but only in the case that there were certain producers under federal jurisdiction who might be difficult to identify.

Mrs. Beaulne: But we have identified them here: the CBC, the National Arts Centre...

Mrs. Fréchette: But in the case of broadcasters, have all the broadcasters actually been specifically identified and brought under the purview of the Act?

Mrs. Finestone: The exception is educational broadcasting. That is a matter of provincial jurisdiction, but all the others are under federal jurisdiction under the Broadcasting Act.

Mrs. Beaulne: That's right. That's under the jurisdiction of the CRTC which is a federal agency.

The Chairman: Mrs. Beaulne.

Mrs. Beaulne: Yes.

Le président: Vous venez juste de soulever la question de la compétence fédérale par rapport à la compétence provinciale. Pouvez-vous cerner la compétence fédérale... l'application de cette loi, et expliquer en termes généraux où cette compétence s'appliquerait? J'ai de la difficulté à distinguer entre les domaines de compétence fédérale et provinciale...

[*Texte*]

Mme Beaulne: Eh bien, par exemple, Radio-Canada est de juridiction fédérale et comme le dit madame Finestone, par ailleurs, CTV et TVA, sont tous régis par le CRTC, donc ils sont de juridiction fédérale. L'ONF, bien sûr, Téléfilm, le Centre national des Arts...

The Chairman: Would any production with Telefilm support necessarily be under federal jurisdiction?

Mrs. Finestone: That's what ACTRA explained before and I still don't understand—

The Chairman: I don't understand it.

Mrs. Finestone: Why? Because it's a memorandum of understanding, because it's not a bill or legislation?

Mr. Lemieux: The reason is that Telefilm is not a producer, it is a funder—

Mrs. Beaulne: Yes, that's right.

Mr. Lemieux: —a banker.

The Chairman: This is what I want to... Excuse me for interrupting.

Mrs. Finestone: But our tax money—yours and mine.

The Chairman: What is the denominator that determines whether it's...? Is it the producer who determines whether it's federal or provincial jurisdiction? Which entity determines whether it's a matter for federal or provincial jurisdiction?

Mrs. Beaulne: It depends

si c'est déjà décidé que Radio-Canada est de juridiction fédérale. Je ne me souviens pas, mais c'est probablement dans la Constitution, ou en tout cas de ce qui découle de la Constitution; mais c'est de juridiction fédérale. Je ne sais pas si...

Mme Finestone: Oui, c'est ici.

I just saw where it was.

Mme Roy-Arcelin: Ces sociétés-là sont déjà définies au sein du fédéral.

• 1815

Mme Beaulne: Elles sont déjà définies, oui.

M. Lefebvre: Ce n'est pas tellement ce genre d'associations-là qui causeraient de problème; je ne pense pas.

Mme Finestone: L'application, vous allez la trouver à la page 4, article 6.

Mme Roy-Arcelin: Ce sont les autres associations qui relèvent alors du provincial quand vous avez affaire...

M. Lefebvre: C'est un problème de constitutionnalité, à savoir qui relève du provincial, etc. Au niveau de la radiodiffusion, j'ai l'impression que ça relève du fédéral.

Mme Finestone: Oui, oui.

Mme Fréchette: Oui, excepté l'éducatif qui est au niveau provincial, comme Radio-Québec et TVOntario.

Mme Finestone: Regardez bien l'article 6(2)a).

[*Traduction*]

Mrs. Beaulne: Well, for example, the CBC falls under federal jurisdiction, and furthermore, as Mrs. Finestone said, CTV and TVA are regulated by the CRTC and are therefore under federal jurisdiction. Of course the NFB, Telefilm, the National Arts Centre...

Le président: Est-ce qu'une production subventionnée par Téléfilm relèverait nécessairement de la compétence fédérale?

Mme Finestone: Ce cela que ACTRA nous a déjà expliqué, et je ne comprends toujours pas...

Le président: Je ne le comprends pas.

Mme Finestone: Pourquoi? Parce qu'il s'agit d'un protocole d'entente au lieu d'un projet de loi ou d'une loi?

M. Lemieux: C'est parce que Téléfilm n'est pas le producteur, c'est un bâilleur de fonds...

Mme Beaulne: Oui, c'est cela.

M. Lemieux: ...une banque.

Le président: C'est cela que j'ai voulu... Excusez-moi de vous interrompre.

Mme Finestone: Mais c'est l'argent du contribuable—le vôtre et le mien.

Le président: Quel est le facteur qui détermine si c'est...? Est-ce que c'est le producteur qui décide si cela relève de la compétence fédérale ou provinciale? Quel facteur détermine s'il s'agit de la compétence fédérale ou provinciale?

Mme Beaulne: Cela dépend.

if it is the CBC, it is already within the federal jurisdiction. I can't remember, but it is probably in the Constitution, or in any case, it arises from the Constitution; but it's federal jurisdiction. But I don't know if...

Mrs. Finestone: Yes, it's here.

Je viens juste de voir où cela se trouve.

Mrs. Roy-Arcelin: Those corportions have already been defined as being within federal jurisdiction.

Mrs. Beaulne: Yes, they are already defined.

Mr. Lefebvre: I don't think that that is the sort of association that would cause a problem.

Mrs. Finestone: The application can be found on page 4, clause 6.

Mrs. Roy-Arcelin: So it is the other associations within provincial jurisdiction when you are dealing...

Mr. Lefebvre: That is constitutional issue, namely, what is within the provincial are of responsibility, etc. I believe that broadcasting falls within the federal sphere.

Mrs. Finestone: Yes, that's right.

Mrs. Fréchette: Yes, except educational broadcasting, which falls under provincial jurisdiction, like Radio-Québec and TVOntario.

Mrs. Finestone: Look carefully at paragraphe 6(2)(a).

[*Text*]

M. Lefebvre: Non, c'est très clair. De toute façon, la loi ne fait simplement que constater quelle est la juridiction fédérale qui est applicable en vertu de toutes les lois fédérales.

Mrs. Finestone: Under CRTC jurisdiction 621 and 622.

The Chairman: So subparagraphs 6.(2)(a)(i) and (ii) establish the federal jurisdiction. Then paragraph 6.(2)(b) is the definition of artists or independent contractors to whom it pertains.

Mrs. Finestone: Right. So it is essentially the producers then in paragraph 6.(2)(a) and the employees or artists who are defined as independent contractors in paragraph 6.(2)(b). Is that correct? Have I figured that one out yet?

The Chairman: Any broadcast undertaking under the jurisdiction of the CRTC. . .

Mrs. Finestone: That's right. Actually, Radio-Québec, Access Alberta and TV Ontario do fall under certain aspects of the CRTC for the allocation of licence.

Mr. Lemieux: They are exempted by virtue of their crown immunity. This part is binding on Her Majesty in right of Canada, but not in right of the provinces. So provincial crown corporations are hereby excluded, not exempted.

Mrs. Finestone: Like under telecommunciations.

Mr. Lemieux: Like TV Ontario, Radio-Québec and so forth.

The Chairman: So we could actually get a fairly definitive list of the institutions to which this bill pertains.

Mrs. Finestone: Absolutely.

The Chairman: Do we have it?

Mrs. Finestone: You can do it on two hands.

Mr. Lemieux: I can do it now. CBC, NAC, NFB—

The Chairman: We can get schedule I of the Access to Information Act and the Privacy Act.

Mr. Lemieux: I have the schedule here with me.

The Chairman: That's fine. I guess perhaps I haven't been paying enough attention to the depth and detail of this bill, but I must say I find it very confusing.

In any event we will learn, and when we are done we will be experts.

Madam Fréchette and Mr. Lefebvre, do you have some other comments you would like to make? Do you have some other questions, Madam Roy-Arcelin?

Mme Roy-Arcelin: Non, ça va bien, je pense qu'on a passé un peu à travers les inquiétudes de nos témoins.

The Chairman: Mrs. Finestone? Did you have any other comments you'd like to leave with us?

Mme Fréchette: Non, ça va pour nous. Merci beaucoup de nous avoir reçus.

M. Lefebvre: Merci beaucoup.

[*Translation*]

Mr. Lefebvre: No, it is very clear. In any case, the law merely states what is federal jurisdiction and applicable under all federal legislation.

Mrs. Finestone: C'est ce qui relève de la compétence du CRTC aux termes des sous-alinéas 6(2)a) (i) and 6(2)a) (ii).

Le président: Donc, les sous-alinéas 6.(2)a) (i) et (ii) établissent la compétence fédérale. Par la suite, l'alinéa 6.(2)b) définit les artistes ou les entrepreneurs indépendants auxquels la Loi s'applique.

Mme Finestone: Correct. Donc, il s'agit au fond des producteurs définis à l'alinéa 6.(2)a) et les employés ou artistes qui sont définis comme étant entrepreneurs indépendants à l'alinéa 6.(2)b). Est-ce bien cela? Est-ce que j'ai enfin compris?

Le président: Les entreprises de radiodiffusion relevant de la compétence du CRTC. . .

Mme Finestone: C'est ça. En fait, Radio-Québec, Access Alberta et TVOntario relèvent de la compétence du CRTC pour ce qui est de l'octroi des permis.

M. Lemieux: Ils sont exemptés en vertu de l'immunité de l'État. Cette partie lie Sa Majesté du Chef du Canada, mais pas Sa Majesté du Chef des provinces. Donc, les sociétés de la Couronne provinciales sont exclues, non pas exemptées.

Mme Finestone: Comme pour les télécommunications.

M. Lemieux: Comme TVOntario, Radio-Québec, etc.

Le président: Donc, nous pourrions en fait avoir une liste presque définitive des institutions qui seraient visées par cette loi.

Mme Finestone: Bien sûr.

Le président: Est-ce que nous l'avons?

Mme Finestone: Vous pouvez les compter sur les deux mains.

M. Lemieux: Je peux le faire maintenant. Radio-Canada, le CNA, l'ONF. . .

Le président: Nous pouvons obtenir l'annexe 1 de la Loi sur l'accès à l'information ou l'annexe de la Loi sur la protection des renseignements personnels.

M. Lemieux: J'ai l'annexe avec moi.

Le président: Parfait. Il se peut que je n'aie pas étudié assez en détail ce projet de loi, mais je dois dire que je m'y perds facilement.

En tout cas, nous apprendrons, et nous finirons par devenir des experts.

Madame Fréchette et monsieur Lefebvre, voulez-vous faire d'autres commentaires? Avez-vous d'autres questions, madame Roy-Arcelin?

Mrs. Roy-Arcelin: No, that's fine, I think that we have basically dealt with our witnesses' concerns.

Le président: Madame Finestone? Avez-vous d'autres commentaires à faire?

Mrs. Fréchette: No, we're fine. Thank you very much for listening to us.

Mr. Lefebvre: Thank you very much.

[*Texte*]

The Chairman: Thank you very much for coming. I hope we've given you enough time. We're not a very large committee today but you got the cream of the crop.

Mme Fréchette: On n'en doute pas.

The Chairman: If you think we're having difficulty, you should see the others; they didn't even show up.

Merci beaucoup.

Mme Fréchette: Merci beaucoup.

The Chairman: Could we have a brief meeting of the committee in camera, please?

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

Le président: Nous vous remercions d'être venus ici. J'espère qu'on vous a donné assez de temps. Nous ne sommes pas nombreux au Comité aujourd'hui, mais nous sommes les meilleurs!

Mrs. Fréchette: We don't doubt that.

Le président: Si vous pensez que nous trouvons cela difficile, vous devez voir les autres; ils ne se sont même pas présentés.

Thank you very much

Mrs. Fréchette: Thank you very much.

Le président: Est-ce que le Comité pourrait se réunir rapidement à huis clos s'il-vous-plaît?

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists:

Sandy Crawley, President;

Garry Neil, Former General Secretary.

From the Guilde des musiciens du Québec:

Gisèle Fréchette, President;

Eric Lefebvre, Vice-President.

From the Canadian Council on the Status of the Artist:

Louise Beaulne, Secretary-General.

TÉMOINS

De l'Alliance des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio.

Sandy Crawley, président;

Garry Neil, secrétaire général sortant.

De la Guilde des musiciens du Québec:

Gisèle Fréchette, présidente;

Eric Lefebvre, vice-président.

Du Conseil canadien du statut de l'artiste:

Louise Beaulne, secrétaire générale.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Governm
Publicat

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 41

Thursday, April 2, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 41

Le jeudi 2 avril 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24805—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Vice-présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, APRIL 2, 1992
(69)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:50 o'clock a.m. this day, in Room 705 La Promenade, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Mary Clancy, Sheila Finestone and Nicole Roy-Arcelin.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter, June Dewetering and René Lemieux, Research Officers. *From the Legislative Counsel Office:* R.R. Walsh.

Witnesses: From the Canadian Bar Association: Brian Macleod Rogers, Chair, National Media and Communications, Law Section; Len Glickman, Chair, Entertainment Law Committee, National Media and Communications, Law Section; Melina Buckley, Association Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association, National Office. *From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists:* Sandy Crawley, President; Garry Neil, Former General Secretary.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

The witnesses made a statement and answered questions.

At 1:10 o'clock p.m., the Committee proceeded to meet *in camera*.

It was agreed,—That the written submission from the Canadian Bar Association be distributed to individuals and organizations who have testified on the subject of the aforementioned Bill.

It was agreed,—That officials from the Departments of Communications and Labour be scheduled to appear at their earliest opportunity.

At 1:15 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 2 AVRIL 1992
(69)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 50, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Mary Clancy, Sheila Finestone et Nicole Roy-Arcelin.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter, June Dewetering et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des conseillers législatifs:* R.R. Walsh.

Témoins: De l'Association du Barreau canadien: Brian Macleod Rogers, président, Droit de l'information et des télécommunications, Section du droit; Len Glickman, président, Droit de représentation, Droit de l'information et des télécommunications, Section du droit; Melina Buckley, directrice ajointe, Législation et réforme du droit, Association du Barreau, Bureau national. *De l'Alliance des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio:* Sandy Crawley, président; Garry Neil, secrétaire général sortant.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule n° 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 13 h 10, le Comité déclare le huis clos.

Il est convenu,—Que le mémoire de l'Association du Barreau canadien soit distribué aux personnes et organismes qui ont témoigné au sujet du projet de loi à l'étude.

Il est convenu,—Que les fonctionnaires des ministères des Communications et du Travail viennent témoigner aussi tôt que possible.

À 13 h 15, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, April 2, 1992

• 0950

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Order.

We have with us representatives of the Canadian Bar Association. Would you be good enough to introduce yourselves, please.

Mr. Brian Macleod Rogers (Chair, National Media and Communications Law Section, Canadian Bar Association): With me today are Leonard Glickman, who is the Chair of the Entertainment Law Committee of National Media and Communications Law Section, and chair of the subcommittee that prepared our submission that is before you today; and Melina Buckley, who is with the Canadian Bar Association in Ottawa and is Associate Director, Legislation and Law Reform, with the Canadian Bar Association.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much.

I wonder, Mr. Glickman, in light of the fact that you prepared this brief... I must admit that it arrives like a bombshell on the scene, and it is regrettable, frankly, that it came in at the end of our hearings rather than at the beginning, so that the witnesses who hold very preciously this particular bill as a first step to legal recognition of the artist in a collective agreement situation do not leave us much space to have a refutation of the points that are put here.

A thought came to my mind as we met at the back of the room: did you share or test any of your concerns with any of the major organizations that are particularly interested in this bill?

Mr. Len Glickman (Chair, Entertainment Law Committee, National Media and Communications Law Section, Canadian Bar Association): No, we didn't. This was a brief prepared by a committee composed by about six or seven members of our section, and being of the view that those who were interested in the bill would put their comments on the record, we did not circulate it for comment. In terms of the timing, we agree that perhaps this is unfortunate. We certainly didn't request that for any strategic reason we would be the last, or close to the last, organization to appear before you.

We were put on fairly short notice. As you know, this bill looked as if it was coming before committee in the fall. Then it was put on hold, and we didn't really have much lead time in terms of even putting the final brief together. It certainly was with no mala fide that we didn't circulate it for comment.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It wasn't from that perspective. I don't attribute any misunderstanding or misdirection or malice aforethought at all, except I know that from inside here, my request was that the Bar Association would be the first witness. The clerk advises me—and we discussed this at quite some length in camera—that you had requested, quite specifically, that you be last to be heard. It puts us in a rather difficult position. I thought it should be on

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 2 avril 1992

La vice-présidente (Mme Finestone): La séance est ouverte.

Comparaissent aujourd'hui, des représentants de l'Association du Barreau canadien. Je leur demanderai de bien vouloir se présenter.

M. Brian Macleod Rogers (président, Section du droit de l'information et des télécommunications, Association du Barreau canadien): Je suis accompagné de Leonard Glickman, président du Comité du droit du spectacle de la Section du droit de l'information et des télécommunications et président du sous-comité qui a préparé le mémoire que vous avez devant vous aujourd'hui; également, de Melina Buckley, qui travaille pour l'Association ici, à Ottawa, à titre de directrice associée, Législation et réforme du droit, Association du Barreau canadien.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup.

Monsieur Glickman, puisque c'est vous qui avez préparé le mémoire... Je dois avouer qu'il fait l'effet d'une bombe. Il est regrettable, en outre, qu'il survienne à la fin plutôt qu'au début de nos audiences, ce qui accorde peu de chance à ceux qui voient dans le projet de loi une première étape de reconnaissance juridique de l'artiste en situation de négociation collective de réfuter les arguments qu'il avance.

Il m'est venu une question à l'esprit tout à l'heure lorsque je vous ai vu entrer: avez-vous eu l'occasion de discuter de vos préoccupations avec les principaux organismes qui s'intéressent au projet de loi?

M. Len Glickman (président, Comité du droit du spectacle, Section du droit de l'information et des télécommunications, Association du Barreau canadien): Non. Ce mémoire a été préparé par un comité composé de six ou sept membres de notre section. Comme nous estimions que ceux qui s'intéressent au projet de loi auraient de toute façon l'occasion de faire connaître leur point de vue, nous ne leur avons pas demandé leurs réactions au mémoire. Pour ce qui est du moment où nous comparaissons, nous savons qu'il est mal choisi. Nous n'avons certainement pas demandé de comparaître presqu'en dernier pour des raisons stratégiques.

Nous avons eu un assez court préavis. Comme vous le savez, ce projet de loi était censé être présenté au comité à l'automne. Il a été retardé. Ensuite, nous n'avons eu qu'un très court délai pour préparer la version finale du mémoire. Ce n'est pas par mauvaise foi que nous ne l'avons pas fait circuler auparavant.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je ne vous prêtais ni mauvaise intention, ni de mauvaise foi. Je me souviens cependant que de mon côté j'avais demandé que les associations du Barreau comparaissent en premier. Le greffier m'a informée—nous en avons discuté longuement à huis clos—que vous aviez demandé très précisément d'être les derniers témoins. Ce qui fait que nous nous retrouvons maintenant dans une situation

[*Texte*]

the record that we had requested that you would be first. It is unfortunate that you are last, because I believe that following your submission—and I would like you to know that—we will call a number of witnesses back, because it puts us in a very difficult situation.

There are areas where we are totally in agreement and this is what we have been hearing. There are others that are totally foreign to our view, or certainly the view of the artists we're trying to serve. When I read in your opening the first proposition that the bill is fundamentally flawed and should not be enacted, perhaps really one might say that the bill is two separate bills tied together rather tenuously. Would you agree with that?

Mr. Glickman: I would agree. I think you will find as our presentation proceeds that we won't be in disagreement philosophically with a number of the witnesses who will follow us. We certainly laud the intention of the bill. Our comments are technical and pragmatic. We want to see a bill that in the end will have some real practical value and will not be nothing more than a hollow statement of principle.

• 0955

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): All right, fine. Is the presentation you are about to make the brief that you submitted to us, or are you elaborating on that particular brief? How do you intend to proceed?

Mr. Rogers: The way we intend to proceed is that I will speak first, simply to give a general introduction. Mr. Glickman will then follow through the brief and the points raised and then give the members of the committee an opportunity to raise any questions they may have along the way, as well as at the end.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You can be sure that they will have some questions. Would you proceed then, please. I would indicate that Madam Nicole Roy-Arcelin will start the questioning.

Mr. Rogers: While the Canadian Bar Association needs no introduction here, I thought the National Media and Communications Law Section might use one.

Our section covers a broad range of practice areas and has more than 2,000 members. Because of the number of practice areas, the section is subdivided into freedom of expression, broadcasting, telecommunications, entertainment law, and advertising. Each of those different areas has a separate committee and across-Canada representation, with a chair who then sits on our executive.

The brief that is being presented to you, as you know, was prepared by a subcommittee headed by Mr. Glickman, who is the chair of the entertainment law section, but included, for example, Jonathan Festinger, who is the head of the broadcasting law committee of the section.

The section, as well as having the structure, undertakes a number of activities. For example, this weekend there is an annual conference that is organized jointly with the Law Society of Upper Canada. It provides a national forum for

[*Traduction*]

délicate. Je pense que le compte rendu doit indiquer que nous vous avions demandé de comparaître en premier. Il est malheureux que vous soyez les derniers. Quoiqu'il en soit, après votre exposé—je tiens à ce que vous le sachiez—nous rappellerons certains témoins parce que nous nous trouvons placés dans une situation épineuse.

Il y a des points sur lesquels nous nous entendons totalement. Il y en a d'autres qui nous semblent, et qui semblent aux artistes que nous nous efforçons de protéger, tout à fait saugrenus. Vous dites dans votre introduction que le projet de loi est vicié au départ, et qu'il ne devrait pas être adopté. Il convient peut-être de souligner que le projet de loi est fait de deux projets de loi distincts, maintenus ensemble de façon plutôt précaire. Ne croyez-vous pas?

M. Glickman: J'en conviens. Je pense que vous constaterez au fur et à mesure où se déroulera notre exposé que nous ne sommes pas en désaccord, sur le plan des principes, avec plusieurs des témoins qui nous suivront. Nous souscrivons totalement aux objectifs du projet de loi. Nos observations sont simplement d'ordre technique et pragmatique. Nous voulons un projet de loi qui, en définitive, ait une valeur pratique réelle et qui soit plus qu'une simple déclaration de principe vide de sens.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Nous présenterez-vous le même mémoire que vous nous avez envoyé d'avance, ou quelque chose d'autre? Comment avez-vous l'intention de procéder?

M. Rogers: J'avais l'intention de commencer par une brève introduction. Monsieur Glickman suivrait avec la présentation du mémoire et de nos arguments; après quoi les membres du comité auraient l'occasion de poser leurs questions, ou pourraient le faire au fur et à mesure s'ils préfèrent.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous pouvez être sûr qu'il y en aura. Vous avez la parole. Je vous signale tout de suite que c'est M^me^ Nicole Roy-Arcelin qui amorcera la période de questions.

M. Rogers: L'Association du Barreau canadien se passe de présentation au comité, mais sa Section du droit de l'information et des télécommunications est peut-être un peu moins connue.

Notre section examine un grand nombre d'aspect de la pratique de la profession et compte plus 2,000 membres. Elle comprend les divisions suivantes: liberté d'expression, radiodiffusion, télécommunications, droit du spectacle, et publicité. Chacune de ces divisions possède un comité distinct à représentation pancanadienne, dont le président siège au comité exécutif.

Le mémoire que vous avez devant vous, comme vous le savez, a été préparé par un sous-comité dirigé par M. Glickman, le président de la Section du droit du spectacle, mais dont faisait partie également, entre autres, Jonathan Festinger, le président du Comité sur le droit de la radiodiffusion.

La Section, en plus de constituer une structure bien définie, organise des activités. Ce week-end, par exemple, se déroule une conférence annuelle organisée conjointement avec la Société du barreau du Haut-Canada. Elle permet aux

[*Text*]

lawyers and discussions on law in this area. This year the focus is on telecommunications and broadcasting, communications law, and every other year it focuses on the other areas of practice, entertainment law, advertising, media law.

We also publish a journal, the *Media and Communications Law Review*, which is edited by Professor Jamie Cameron, Associate Dean of the Osgoode Hall Law School, and a broad editorial board, again across the country in each of these different areas.

We presented a brief on what is now the new Broadcasting Act, and we expect to present a brief on the telecommunications bill that has recently been tabled. I understand, though, that it is initially going to a Senate committee before coming to this committee.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Wherever it is going, may I counsel you to appear beforehand and not after the fact, please. Thank you.

Mr. Rogers: It is important to appreciate our position here. Our members represent all sides in their fields. We do not simply represent management or simply artists; we represent artists, we represent cultural industries, institutions, and we feel very much that it is important to do everything possible to assist artists and the cultural industries and institutions, and to recognize their unique role and their unique difficulties in a meaningful way.

We accept and encourage a role for the federal government and federal institutions in this area, and feel such a role is important in drawing Canadians together and in ensuring a vibrant artistic and cultural life in this country, right across the land.

• 1000

Today I intend to let my colleague Mr. Glickman carry the brunt of our submission, because he is the chair of the subcommittee that produced the brief, but I thought I ought to make a few general points at the start.

First, the Canadian Bar Association and the federal government have worked hard, particularly over the last several years, to ensure an open dialogue and appropriate involvement in the development of legislation. In fact there are annual meetings jointly sponsored by the CBA and the Department of Justice where appropriate officials relevant to the various sections' practice areas meet with the section chairs and vice-chairs to discuss matters of law reform and potential legislation of mutual concern.

Unfortunately this process of dialogue did not occur with Bill C-7. When it was first presented this bill came out of the open blue sky a few months after one of our meetings in October 1990. It was a great surprise because none of the officials from the Department of Communications with whom we met even mentioned the possibility of something of this ilk.

[*Translation*]

juristes de tout le Canada d'aborder des questions de droit afférentes à ce domaine. Cette année, l'accent est placé sur les télécommunications et la radiodiffusion, le droit des communications. D'une année à l'autre, divers domaines, comme le droit du spectacle, les publicité et le droit de l'information, sont examinés.

Nous publions par ailleurs un journal, le *Media and Communications Law Review*, dont le rédacteur est le professeur Jamie Cameron, doyen associé de la Osgoode Hall Law School, avec la collaboration d'un comité de rédaction composé de personnes originaires de tout le pays et de tous les domaines pertinents.

Nous avons présenté un mémoire sur ce qui est devenu la nouvelle Loi sur la radiodiffusion; nous avons l'intention d'en présenter un concernant le projet de loi sur les télécommunications qui vient d'être déposé. Je crois toutefois comprendre qu'il devra être étudié par un comité sénatorial avant de parvenir à ce comité.

La vice-présidente (Mme Finestone): Où que ce soit, puis-je vous conseiller de comparaître plutôt tôt que tard. Merci.

M. Rogers: Il faut que notre position soit bien comprise. Nos membres représentent toutes les parties impliquées; pas uniquement la direction, ou seulement les artistes; les artistes, les industries culturelles, les institutions. Nous pensons qu'il est très important d'aider les artistes, les industries culturelles et les institutions; de souligner que leur rôle particulier ainsi que leurs problèmes particuliers.

Nous voyons d'un bon oeil le rôle du gouvernement fédéral et des institutions fédérales dans ce domaine; nous pensons que ce rôle est important pour le rapprochement des Canadiens et pour assurer une vie artistique et culturelle rayonnante à travers le Canada.

Je vais laisser mon collègue, M. Glickman, faire l'essentiel de notre exposé puisqu'il a présidé le sous-comité qui l'a préparé, mais j'aimerais en guise d'introduction faire quelques observations d'ordre général.

Je voudrais d'abord dire que l'Association du Barreau canadien et le gouvernement fédéral ont fait beaucoup d'efforts, surtout au cours des dernières années, pour favoriser le dialogue et encourager la participation à l'élaboration des lois. Il y a même eu des réunions annuelles mixtes organisées par l'Association du Barreau canadien et le ministère de la Justice au cours desquelles les hauts fonctionnaires concernés ont rencontré les présidents et vice-présidents des comités sectoriels afin de discuter de la réforme du droit, ou de lois en préparation qui revêtaient un intérêt mutuel.

Malheureusement, ce dialogue n'a pas eu lieu pour le projet de loi C-7. Ce projet de loi est littéralement tombé des nues quelques mois après une de nos rencontres en octobre 1990. Nous avons été pris par surprise parce qu'aucuns des hauts fonctionnaires du ministère des Communications que nous avions rencontrés n'en avaient même invoqué la perspective.

[*Texte*]

Nor, I might add, did this kind of dialogue happen with Bill C-62, the telecommunications act, which of course is not before you now. But I make the point here that this is not the way we would like to do things. We would like to be involved. We would like to have a dialogue before the legislation gets through first and second readings.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could you stop there for just one minute, because I must tell you the reason I hoped the Bar Association would appear first is that we had very helpful and important input from you on copyright, which was my first experience with you. Without you, we would have had an absolutely awful copyright law. You were most effective and helpful, and we had a minister who was very open and interested in improvements to that bill.

I really am quite disconcerted by the fact that you indicate to us that there was no consultation on this bill. This bill has been in the works for years, never mind just months.

Mr. Rogers: I believe the process of putting the bill together in fact happened very rapidly. Our understanding is that once a decision was made, it proceeded to become a bill within a matter of months.

There was, I understand, wide consultation with artists' organizations, but there was no consultation with us, and the very idea of this legislation came as a complete surprise.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Was the consultation on copyright under both ministers?

Mr. Rogers: I wasn't involved with the copyright process.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wonder if tripping over the different ministries might have been the problem. Fine. Thank you very much for bringing that to our attention.

Mr. Rogers: Thank you. I should point out that last November, after making our concerns known at the meeting in October with Department of Justice people, a very useful meeting was arranged and held that helped clear up a number of our concerns.

Two officials of the DOC came to Toronto and met with those of us who were available, and some were patched in by conference call. We just wish that could have happened a lot sooner. I apologize if we seem to be late in the game and this comes, as you put it, as a bombshell to you, but we were in a similar position in responding to this legislation.

I know you as a committee are recently off what I call the "constitutional express". As a committee maybe you're off, and that's what temporarily derailed—pardon the pun—this review of Bill C-7. Constitutional law is an area in which I myself practise, and I thought I might usefully first focus on the constitutional constraints that affect the proposed legislation, because these constraints really underlie much of our concerns articulated in the submissions and our general recommendation that the bill not be enacted.

[*Traduction*]

Il n'y a pas eu de dialogue non plus au sujet du projet de loi C-62, le projet de loi sur les télécommunications, qui ne vous est pas encore parvenu. Je tiens à indiquer que nous ne sommes pas d'accord avec cette façon de procéder. Nous voudrions être impliqués. Nous voudrions avoir l'occasion de dialoguer avant que la loi n'atteigne le stade de la première et de la deuxième lecture.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous interromps, un instant, pour vous dire qu'une des raisons pour lesquelles j'avais souhaité que l'Association du Barreau comparaisse en premier dans ce contexte était que l'Association avait joué un rôle très utile relativement au droit d'auteur, qui avait été ma première expérience avec vous. Sans vous, nous aurions eu une loi sur le droit d'auteur tout à fait inacceptable. Vous avez alors joué un rôle très efficace; le ministre, de son côté, s'est montré ouvert et désireux d'améliorer le projet de loi.

Je suis très déçue d'apprendre qu'il n'y a pas eu de consultation à propos du projet de loi qui nous occupe. Il est en gestation non pas depuis des mois, mais depuis des années.

M. Rogers: Nous croyons comprendre que le projet de loi a été de fait formé très rapidement. Une fois la décision prise, il est devenu officiellement projet de loi en quelques mois.

Il y a eu, semble-t-il, une consultation très poussée des associations d'artistes, mais pas avec nous; ce projet de loi nous a pris totalement au dépourvu.

La vice-présidente (Mme Finestone): Y a-t-il eu consultation sur le droit d'auteur sous les deux ministres?

M. Rogers: Je n'ai pas participé au processus relatif au droit d'auteur.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je me demande si le problème ne proviendrait pas de l'implication de deux ministères distincts. Très bien. Merci beaucoup d'avoir porté ce fait à notre attention.

M. Rogers: Merci. Je tiens à préciser qu'en novembre dernier, après avoir fait part de nos préoccupations aux hauts fonctionnaires du ministère de la Justice lors de notre réunion d'octobre, nous avons eu une rencontre fructueuse au cours de laquelle nous avons réglé plusieurs problèmes.

Deux fonctionnaires du ministère des Communications sont venus à Toronto rencontrer ceux d'entre nous qui étaient disponibles; d'autres ont pris part aux entretiens, parfois par conférences téléphoniques. Nous aurions aimé que cette ouverture se manifeste un peu plus tôt. Je regrette que nous ayons à comparaître devant vous si tard, et que notre mémoire vous fasse l'effet d'une bombe, comme vous dites. Toutefois, nous nous sommes trouvés dans la même situation lorsque le projet de loi a été présenté.

Je sais que ce comité vient à peine de descendre «de l'express constitutionnel». C'est peut-être ce qui explique le déraillement—excusez le jeu de mots—du processus d'examen du projet de loi C-7. Ma spécialité est justement le droit constitutionnel. J'aimerais parler au départ des contraintes constitutionnelles auxquelles est en but la loi proposée, parce qu'il s'agit de contraintes qui sont à la base de nos observations et de nos recommandations générales.

[*Text*]

• 1005

There are a number of significant areas of federal government authority that have an important impact on artists in this country. You know them better than anyone: taxation, social benefits, unemployment insurance, the spending power of the federal government and its ability to encourage artistic organizations through various means using that power.

There is a broad array of cultural institutions that are very important to the fabric of this country, but this proposed legislation seeks to establish, in effect, a special kind of labour relations scheme. The scope for the federal government in this area of its authority is very narrow indeed, because this is an area that is principally one of provincial jurisdiction, as I am sure you are well aware after the process you went through.

The legislation in this area governing labour relations can only apply to those institutions that are within the federal sphere. And this, in the arts area, at least in terms of organizations that deal with, hire and work with artists that would be covered by this legislation, means that it is the National Film Board, the National Arts Centre here in Ottawa, and the Canadian Broadcasting Corporation. These are the central institutions that will be affected by Bill C-7.

As will be explained by Mr. Glickman in detail—and I am sure you will want to ask him questions about it—it is our position that the federally regulated broadcasters who are brought within the purview of this legislation will, in fact, be able to escape through the use of provincially incorporated production companies. This, I should say, need not be done just to avoid the tentacles of this legislative scheme, which I can imagine broadcasters may want to avoid, but is already being done. It is a common practice, without having to establish anything special simply because of this legislation, because co-production corporations that are preparing the material for television already exist, and a number of the broadcasters have them. In fact, Jonathan will make this clearer, but I would imagine that certainly all of the significant ones do.

Therefore we are focused on those three institutions I mentioned, the National Film Board, the National Arts Centre, and the Canadian Broadcasting Corporation. We are not aware that any one of these three organizations has singularly failed to deal fairly with artists. Indeed, we tend to think of these particular organizations as exemplary in their approach to artists. But if we are wrong, and there is indeed a problem with any one of them, then we submit that problem should be dealt with directly within each organization. In other words, rather than set up a complex regulatory scheme to govern a whole sphere of cultural activities, recognize that what you are really affecting is three institutions, and if there are problems in those three institutions in dealing with artists' organizations, the preferred route is to get those organizations to act properly and deal with the artists' associations in a responsible manner.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you trying to elaborate on what you mean by "act properly"?

[*Translation*]

Le gouvernement fédéral a un rôle important à jouer auprès des artistes canadiens. Vous savez mieux que moi quels sont ses secteurs de compétence: la fiscalité, les avantages sociaux, l'assurance-chômage, le pouvoir de dépenser et les moyens dont il dispose pour soutenir les organismes artistiques de diverses façons dans le cadre de ce pouvoir.

Il y a une vaste gamme d'organismes culturels qui sont très importants pour l'unité de ce pays. La loi proposée vise à établir un régime spécial de relations professionelles pour certains d'entre eux. La portée de l'action du gouverneent fédéral à ce niveau est finalement assez limitée, parce qu'il s'agit d'un domaine relevant essentiellement de la compétence provinciale. Je suis sûr que vous en êtes conscients vu le processus auquel vous avez dû vous plier.

La loi régissant les relations professionelles à ce niveau ne peut donc s'appliquer qu'aux organismes qui relèvent de la compétence fédérale. À savoir, pour ce qui est des arts, tout du moins pour les organismes qui travaillent avec les artistes et qui les embauchent, l'Office national du film, le Centre national des Arts ici à Ottawa, et la Société Radio-Canada. Ce sont les principaux organismes visés par le projet de loi C-7.

Comme M. Glickman l'expliquera en détail—et je suis sûr que vous aurez des questions à ce sujet—nous prévoyons que les radiodiffuseurs réglementés par le gouvernement fédéral, lesquels sont sensés tomber sous le coup de cette loi, pourront de fait s'y soustraire au moyen de sociétés de production à charte provinciale. Il ne s'agira pas seulement d'un stratagème en vue d'échapper aux tentacules de cette loi, ce que voudront sans doute faire un certain nombre de radiodiffuseurs; il existe déjà un tel système. La pratique est courante, même en l'absence de cette loi; il y a déjà des sociétés de coproduction qui préparent des émissions pour la télévision, et plusieurs radiodiffuseurs y ont recours. Jonathan y reviendra; mais je pense que tous les principaux radiodiffuseurs procèdent de cette façon.

Il nous reste donc les trois organismes déjà nommés: l'Office national du film, le Centre national des arts et la Société Radio-Canada. À notre connaissance, aucun de ces trois organismes n'a traité injustement les artistes. À notre avis, ils ont même été exemplaires à ce chapitre. Cependant, si nous nous trompons, s'il y a des problèmes avec l'un ou l'autre, nous disons qu'il faut alors s'y attaquer de l'intérieur de ces organismes. Il est inutile d'élaborer un ensemble complexe de réglementations touchant une vaste gamme d'activités. Reconnaissons que finalement seuls trois organismes sont concernés. S'il y a des problèmes chez l'un ou l'autre sur le plan des rapports avec les artistes, il suffit de les forcer à se comporter correctement, et de façon responsable.

La vice-présidente (Mme Finestone): Que voulez-vous dire au juste par «se comporter correctement».

[*Texte*]

Mr. Rogers: Our submission—and we are here to listen as well as to talk—is that we are not aware of any specific problems within those three organizations in dealing with artists' groups. We submit that if there are problems, they should be identified. Once they are identified, then we look at means of dealing with those problems in a direct and focused fashion rather than, as I put it, setting up a new regulatory body and scheme that would apply more generally.

• 1010

It's a new regulatory scheme being advanced by this legislation, with a new tribunal as well as the council on policy matters—and I'm focusing on the tribunal—and it is cumbersome and uncertain. As well as all of that and its attendant costs, we have the problem that there will be indirect as well as direct costs. In other words, while the federal government will have to put forward funds for the tribunal and pay for the bureaucracy to run the tribunal, there will be all sorts of indirect costs, which Mr. Glickman will address, that will come out of the pockets of both artists' organizations and the producing organizations with whom they are to deal.

It's ironic that we're here as lawyers saying we oppose a new regulatory body. There's no doubt that such a body and a new piece of legislation can be said to represent an economic plus for our members.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Lots of rich jam on top of the cheese and the expensive bread.

Mr. Rogers: There's no doubt that this legislation is grist for the mill for lawyers, but we're here because we say it's better to spend this money—both direct and indirect costs—on artists rather than on bureaucrats and lawyers.

As I've said, we don't really understand the problem or the mischief, as lawyers put it, at which this legislation is addressed. It's not without some effort on our part. We're not coming in here wholly blind; we've spent some time with officials and others. But if we could better understand these particular evils or problems, we would prefer legislation that would take direct and deliberate aim at them rather than establish yet another regulatory scheme.

This is particularly so in these times of government restraint. It's very hard for an organization like ourselves to see a body like the Law Reform Commission of Canada be excised and eliminated after what we feel has been a body of useful work over a period of time, and to learn that in a year's time we're going to be the only country in the Commonwealth, other than Bangladesh, without a law reform commission. Facing that kind of fiscal reality, it's hard for us to approve of expenditures on a new tribunal in an area we feel could best be tackled much more directly and effectively through other means.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You are referring to the Copyright Act and the CRTC, is that correct?

[*Traduction*]

M. Rogers: Nous disons dans notre mémoire—nous sommes ici autant pour écouter que pour parler—qu'à notre connaissance il n'existe pas de problème de cet ordre dans l'un ou l'autre de ces trois organismes. Nous pensons que s'il y a des problèmes, ils doivent être identifiés. Ce n'est qu'à partir de là qu'ils peuvent être corrigés un à un. Inutile d'élaborer un système de réglementation d'application générale.

Le régime de réglementation envisagé dans le projet de loi comporte un nouveau tribunal de même qu'un conseil, lesquels sont chargés d'examiner les questions de politique. La situation—du moins, pour ce qui est du tribunal—risque d'être compliquée et incertaine. En plus des coûts afférents, il y aura les coûts indirects. Le gouvernement fédéral financera le tribunal ainsi que la bureaucratie nécessaire à son fonctionnement; il absorbera également divers coûts indirects, sur lesquels élaborera M. Glickman, qui devront être assumés, et par les associations d'artistes et par les sociétés de production.

Il est ironique qu'en tant qu'avocats nous nous prononcions contre la création d'un nouvel organe de réglementation. Il ne fait aucun doute qu'un tel organe et qu'un tel régime législatif pourrait se révéler pécuniairement avantageux pour nos membres.

La vice-présidente (Mme Finestone): Beaucoup de bonnes confitures sur du fromage et du pain qui coûtent cher.

M. Rogers: Cette loi fait venir l'eau au moulin des avocats; toutefois nous disons qu'il est préférable que cet argent—pour les coûts directs comme pour les coûts indirects—aille aux artistes plutôt qu'aux bureaucrates et aux avocats.

Je le répète, nous ne voyons pas quel problème ou quel tort, pour parler comme un juriste, viendrait corriger la nouvelle loi. Ce n'est pas que nous refusons de voir les choses en face. Nous avons consulté aussi bien des fonctionnaires que d'autres intéressés. Si nous pouvions avoir une meilleure idée des problèmes en cause, nous préférerions une loi qui s'y attaque directement et délibérément, plutôt qu'un nouveau système de réglementation.

Cela vaut particulièrement en période de contrainte budgétaire. Il nous est très difficile, à titre d'association, d'accepter la disparition de la Commission de réforme du droit du Canada, par exemple, après l'excellent travail qu'elle a, selon nous, effectué et d'apprendre que dans un an nous deviendrons le seul pays du Commonwealth, à l'exception du Bangladesh, dépourvu d'une telle commission. Face à une situation financière aussi difficile, nous voyons d'un mauvais oeil la création d'un nouveau tribunal et les dépenses qu'il implique. Nous estimons qu'il y aurait une façon beaucoup plus directe et efficace de solutionner le problème.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous faites allusion à la Loi sur le droit d'auteur et au CRTC, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Rogers: Those are some of the means. In terms of helping individual artists, there are also important changes to the Income Tax Act. They are dealing with problems of unemployment insurance. The brief of ACTRA, for example, addresses some of these concerns, which we share.

• 1015

Before I turn the matter over to my colleague, one of the points raised in this process is that present associations of artists as independent contractors could run afoul of the Competition Act, specifically section 4 of the Competition Act, which exempts associations of employees but does not exempt associations of independent contractors. We're not aware that there have been any moves afoot to tackle these organizations through the Competition Act. If there were, we would submit that again a more direct means of dealing with any kind of problem is to deal with the section of the Competition Act and make a change so these organizations which are identifiable would be specifically exempted from the provisions of the act. This is one of the concerns that I gather gave rise to the legislation. That's why I'm specifically addressing it.

Another point to make, given the very narrow impact of this bill, is that there could be yet another basis for a rift that already has potential to exist between the so-called federal government institutions that I've identified and the private sector in the cultural field. After all, it is only going to be these institutions that will be caught by this new regulatory net.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You're quite sure that your private sector is not going to be caught in any way, shape or form, I gather.

Mr. Rogers: I'll let my friend Mr. Glickman deal with that more specifically. Since they will be caught in that net, and if this scheme is designed to have a real economic impact favourable to the artists' organizations and their members, then there will be another basis for a rift or a creation of two tiers of producing organizations in our country which we submit is not healthy. It's not healthy for the public institutions and it's not healthy for the artists' organizations to have one set of rules in dealing with the CBC, the National Arts Centre and the NFB and another completely different set of rules dealing with provincial organizations, which wouldn't be caught by any federal legislation.

Those are a few general comments by way of introduction to our position on this legislation. My colleague Mr. Glickman will now take you through more or less the brief we have prepared and elaborate on the particular points there.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I would appreciate, Mr. Glickman, in your focus if you could please indicate why you didn't even mention the Competition Act in your presentation as one of the areas that could have been improved upon. Second, I would like you to also indicate why *Union des artistes*, as a perfect example, or ACTRA, which is very well aware of the fact that there is provincial legislation, UDA having been the forerunner of the provincial legislation

[*Translation*]

M. Rogers: Cela feraient partie des solutions possible. Au plan individuel, les artistes peuvent également être aidés dans le cadre de la Loi de l'impôt sur le revenu. Ils sont aux prises avec des problèmes d'assurance-chômage. Nous souscrivons au mémoire de l'ACTRA, par exemple, pour ce qui est de ces questions.

Avant de céder la parole à mon collègue, je voudrais revenir sur un des arguments invoqués au cours de ces audiences, et voulant que les associations d'artistes pourraient, au titre d'entrepreneurs indépendants, aller à l'encontre de la Loi sur la concurrence, en particulier de son article 4 qui exempte les associations d'employés mais non pas les associations d'entrepreneurs indépendants. A notre connaissance, personne n'a jamais contesté l'action de ces organismes en se référant à la Loi sur la concurrence. Si c'était le cas, il y aurait encore une fois une façon plus directe, selon nous, de régler le problème en modifiant l'article applicable de la Loi sur la concurrence de façon à ce que les organismes en cause soient nommément exemptés. L'argument a été utilisé pour justifier l'adoption de la loi comme telle. C'est pourquoi je le mentionne.

De même, compte tenu de la portée très restreinte du projet de loi, la division potentielle qui existe entre les organismes sous tutelle du fédérale que j'ai déjà mommés et le secteur privé, dans le domaine culturel, pourrait être aggravée. En effet, seules ces organismes fédéraux tomberont sous le coup de la nouvelle réglementation.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si je comprends bien, vous êtes absolument convaincu que votre secteur privé ne sera aucunement affecté.

M. Rogers: Je vais laisser mon ami M. Glickman en parler plus à fond. La nouvelle loi s'appliquera essentiellement à ces organismes fédéraux. Si elle a pour objet d'améliorer sensiblement la situation économique des syndicats d'artistes et des artistes eux-mêmes, il y aura une fois encore division; il y aura création de deux paliers d'organismes de production au pays. La situation sera malsaine, et pour les organismes publiques et pour les associations d'artistes, lesquelles seront confrontées à une série de règlements lorsqu'elles feront face à la Société Radio-Canada, au Centre national des Arts et à l'Office national du film, et à un ensemble de règlements tout à fait différents lorsqu'elles traiteront avec les organismes provinciaux qui ne relèveront pas de la loi fédérale.

Telle est donc globalement notre position vis-à-vis le projet de loi. Mon collègue, M. Glickman, va maintenant examiner avec vous le mémoire que nous avons rédigé à votre intention, et donner plus de détails.

La vice-présidente (Mme Finestone): Dans le cadre de votre examen détaillé, monsieur Glickman, j'aimerais que vous nous disiez pourquoi votre mémoire n'envisage pas la possibilité d'améliorer la Loi sur la concurrence. J'aimerais également que vous nous disiez pourquoi l'Union des artistes, c'est le meilleur exemple qui soit, je pourrais aussi mentionner l'ACTRA, qui sait très bien qu'il y a une législation provinciale en la matière, pourquoi, donc, l'UDA

[*Texte*]

in Quebec with Bill 90, has come in here supportive of the bill, wants it and indicates a very serious need for that bill with the few amendments it has suggested. It does not seem to find the same kind of constraints. I hope you will deal with that as you go through your presentation.

Mr. Glickman: I'd like to start by reiterating something that Mr. Rogers has said. Members of our section represent all of the players in the cultural industries—the creative side, the institutional side. Our position is not an anti-artist position. It's not an anti-producer position. We've tried to put forward an objective analysis of the legislation, probably more objective than many of the people who have appeared before you who had special interests to put forward.

• 1020

On the second page of our brief we outline the topics we will cover, and I will use that as an agenda. You will note that there is a reference to the personal liability of advisers. There is nothing in the brief from a written point of view on that. I will address that verbally as well as a couple of miscellaneous points which we did not feel were the most important points to put forward. But these are some that I think you should still hear, notwithstanding that they are not in our submission.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): This will be greatly appreciated. Are you going to start with the personal liability of advisers or are you going to leave that to the end?

Mr. Glickman: No, I am going to leave that until the end.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay, thank you.

Mr. Glickman: I am going to take you through the brief more or less in the order as you see it before you. I'll commence with page 3, which is our general discussion of the bill. We will also take you through some of the relevant sections of the bill which I hope you have before you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We have the bill. As you are using a cost-benefit analysis, I hope that if that is the only fundamental concern, you would indicate that right at the beginning so we could address that as a major issue. Or is it the flaws in the bill itself and those aspects that have been left out that are the major concern?

Mr. Glickman: Okay. I will certainly do that. I just want to set the stage for our conclusion that the bill, as it is currently drafted, should not be enacted. I will give you a little bit of context first.

The general principles of the bill are set out in Part I. There is a proclamation and a policy statement concerning the status of the artist. We want to go on record as saying that we support wholeheartedly that proclamation and that policy statement. We laud the intent of the legislation in that regard.

Our problem is that we do not think that once the proclamation and policy statement is set out, what follows is a bill that accomplishes those objectives.

[*Traduction*]

qui a été le précurseur de la Loi 90 au Québec, est venue déclarer son appui au projet de loi à l'étude; pourquoi l'UDA en souhaite l'adoption, et en souligne l'absolue nécessité sous réserve de seulement quelques amendements. Cet organisme ne semble pas déceler les mêmes contraintes que vous. J'espère que vous aurez l'occasion d'en parler dans votre exposé.

M. Glickman: J'aimerais d'abord réitérer la mise au point de M. Rogers. Les membres de notre section représentent toutes les parties prenantes du secteur des industries culturelles—les créateurs aussi bien que les organismes. Nous n'adoptons pas une attitude anti-artistes ou anti-producteurs. Nous nous sommes efforcés d'être objectifs vis-à-vis le projet de loi; nous l'avons probablement été plus que beaucoup des témoins qui ont défilé devant vous pour défendre des intérêts particuliers.

A la quatrième page de notre mémoire, nous donnons un aperçu des sujets que nous allons aborder; il s'agit, en quelque sorte, de notre ordre du jour. Je signale que nous allons traiter de la responsabilité personnelle des conseillers, dont nous n'avons pas fait mention dans notre mémoire. J'aborderai verbalement ce sujet, ainsi que diverses autres questions qui, à notre avis, n'étaient pas les plus importantes, mais sur lesquelles nous devons néanmoins attirer votre attention, bien qu'elles ne figurent pas dans notre mémoire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce serait bien aimable. Allez-vous traiter de la responsabilité personnelle des conseillers au début ou à la fin de votre exposé?

M. Glickman: À la fin.

La vice-présidente (Mme Finestone): Entendu, merci.

M. Glickman: Je vais vous présenter mon exposé en suivant à peu près le fil du texte que vous avez devant vous. Je vais commencer par la page 3, où nous examinons le projet de loi d'une manière générale. Je passerai également en revue plusieurs articles pertinents du projet de loi que vous avez probablement sous les yeux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous l'avons. Étant donné que vous vous servez d'une analyse coûts-avantages, j'espère que vous allez nous dire d'emblée s'il s'agit de votre unique préoccupation fondamentale, afin que nous puissions la traiter comme une question importante. Il faudra aussi nous dire si ce sont les défauts ou les lacunes du projet de loi qui vous préoccupent essentiellement.

M. Glickman: Très bien. Je vais certainement le faire. Je veux tout simplement vous présenter les éléments qui me permettent d'en arriver à la conclusion qu'il ne faut pas promulguer ce projet de loi dans sa forme actuelle. Commençons par nous replacer dans le contexte.

Les principes généraux qui sous-tendent le projet de loi sont énoncés dans la partie I, qui contient une déclaration et un énoncé de politique sur le statut de l'artiste. J'affirme officiellement que nous appuyons sans réserve cette déclaration et cet énoncé de politique. A cet égard, le législateur mérite d'être félicité.

Toutefois, à l'exception de la déclaration et de l'énoncé de politique, le projet de loi ne permet pas d'atteindre les objectifs visés.

[*Text*]

Clause 4 establishes a Canadian Council on the Status of the Artist. This is the first part of the infrastructure that is to be created as part of this legislative regime. It contemplates the hiring of seven to twelve part-time members.

Again, we want to state that we support the mandate of that council. We think it can survive independent of this regime. We would like to see a body of this nature created so long as it does not duplicate the function of any existing body of this nature such as the Canada Council. As long as there is no duplication of function, we are all in support of the mandate of the council.

The second major part of the infrastructure of the bill is the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal or CAPPRT. We thought that if you took out "Relations" and substituted the word "Unity," you could call it CAPPUT.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I am glad you brought some humour here this morning.

Mr. Glickman: This is just another part of the infrastructure that has been created and we will have more specific comments on that body later.

You mentioned the cost-benefit analysis that we undertook in respect of this bill. We submit that there are some significant costs in setting up and funding the Canadian Council on the Status of the Artist and CAPPRT. In our discussions with representatives of the Department of Communications, they indicated to us the start-up costs were in the $2 million range, which is not an insignificant cost.

• 1025

In addition to the costs associated with setting up the regime, there are costs to those who would be governed by it, including, as Mr. Rogers alluded to before, the cost of retaining counsel to review the legislation and to provide advice and guidance on the legislation, and the costs associated with the various proceedings contemplated in the legislation, including certification proceedings and proceedings on revocation of certification.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Glickman, did you check out the costs of the implementation of Bill 90 in Quebec, and did they indicate that concern to you?

Mr. Glickman: We haven't had input on the cost of establishing that infrastructure. We did obtain from representatives of the Department of Communications their estimates of the costs associated with setting up this regime.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And you took into account the fact that costs are already inherent anyway when you are going to negotiate scale agreements? You took that into consideration, did you?

Mr. Glickman: Yes, we did. This bill is not going to affect dramatically those sectors in which collective agreements already exist. Part of our point is that some of the federal institutions Mr. Rogers alluded to earlier already have collective agreements of some nature in place. So we'll ask the question, how would this bill interact with the current collective agreement schemes in place? As you have indicated, there will be costs associated with negotiating scale

[*Translation*]

L'article 4 crée le Conseil canadien du statut de l'artiste. Il s'agit de la première partie de l'infrastructure qui doit être mise en place dans le cadre de ce régime législatif. On envisage de recruter sept à 12 membres à temps partiel.

Une fois de plus, j'affirme que nous appuyons le mandat de ce conseil qui, à notre avis, peut exister indépendamment de ce régime. Un tel organisme ne doit être créé que s'il joue un rôle différent de celui d'un organisme existant de même nature, tel que le Conseil des arts du Canada. A condition qu'il n'y ait pas double emploi, nous appuyons totalement le mandat du Conseil.

Le deuxième élément important de l'infrastructure du projet de loi est le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, abrégé en anglais CAPPRT. Dans la dénomination anglaise, si l'on remplace le terme «Relations» par le terme «Unity», le sigle deviendrait CAPPUT.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je suis ravie que vous apportiez un peu d'humour ici ce matin.

M. Glickman: Il s'agit tout simplement d'un autre élément de l'infrastructure qui a été créée et dont nous allons parler de façon un peu plus précise plus tard.

Vous avez mentionné l'analyse coûts-avantages que nous avons effectuée dans la perspective de ce projet de loi. Nous estimons que la mise sur pied et le financement du Conseil canadien du statut de l'artiste et du TCRPAP entraîneront des coûts importants. En discutant avec les représentants du ministère des Communications, nous nous sommes laissé dire que les frais de démarrages étaient de l'ordre de deux millions de dollars, ce qui n'est pas négligeable.

En plus des coûts de mise en place du régime, les personnes assujetties à ce régime assumeront d'autres coûts; notamment, comme l'a dit M. Rogers, d'une part, le coût des services d'un conseiller juridique chargé d'étudier la législation et de donner des avis et des directives relatives à celle-ci; et, d'autre part, les coûts liés aux procédures prévues par le projet de loi, notamment les procédures d'accréditation et d'annulation de l'accréditation.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur Glickman, avez-vous cherché à savoir quel a été le coût de la mise en oeuvre de la loi 90 au Québec? Cette préoccupation vous a-t-elle été exprimée?

M. Glickman: Nous n'avons pas obtenu le coût de la mise en place de cette infrastructure; toutefois les représentants du ministère des Communication nous ont fourni leurs estimations quant aux coûts liés à la mise en place de ce régime.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et avez-vous tenu compte du fait que, de toutes façons, les coûts sont déjà inhérents lorsque vous allez négocier les accords-cadres? Vous en avez tenu compte, n'est-ce pas?

M. Glickman: En effet. Ce projet de loi n'aura pas une incidence dramatique sur les secteurs dans lesquels il existe déjà des conventions collectives. Nous soutenons notamment que certains organismes fédéraux auxquels M. Rogers a fait allusion ont déjà des conventions collectives. Par conséquent, nous nous demandons si ce projet de loi tiendra compte des conventions collectives en vigueur. Comme vous l'avez dit, il y aura des coûts inhérents à la négociation d'accords-cadres. . .

[*Texte*]

agreements. . .and the costs of proceedings because of pressure tactics and unfair practices.

So those are some of the costs. On the benefit side, who is going to benefit from this legislation? Well, primarily artists, as that term is defined in the bill, are going to benefit. Again, we support that object entirely.

The problem we have is that "artists" are going to have to deal with "producers". Both those terms are defined in the bill. Our real problem is the way the bill is set up, at the end of the day there will be no producers left for the artist to do business with. We'll have a whole bunch of artists and a terrific legislative scheme but no producers. So in essence we'll have a legislative scheme and no one to govern.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You'd better elaborate on that, please.

Mr. Glickman: I will. I will pick up some of the points Mr. Rogers made; first of all, on the constitutional point of view.

Most of these producers can, if they haven't done so already, use provincially incorporated production companies to carry on their business affairs. Any business done through those provincially incorporated companies would be governed by provincial labour legislation. We think if this federal legislation tried to bring within its scope those provincial companies we would have some jurisdictional and constitutional problems.

Another major problem we have is with clause 54 of the legislation. That's a huge loophole. In essence, what it says is that any producer can go out and do a co-production with a co-producer, and if that co-producer is not a producer as that term is defined in the bill—so it could be any production company in the private sector—that arrangement would be exempt from the legislation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There is some problem with clause 54, which you are referring to, and I'm sure my colleagues will address that with you. Subclauses 8.(3) and 54.(1) and (2) are major areas of concern to all of us at this table, and have been of concern to all the witnesses. So I presume clauses 8.(3), 22, and 54 are really the areas we are concerned about. We're very anxious to hear if you think this bill will be a fairer one if we clear up those three things as basic.

• 1030

Mr. Rogers: Mr. Glickman will address this more directly later, but the point I was trying to make initially is that there are real constitutional constraints on the ability of the government to cover that loophole. Clause 54 does not just provide an out for broadcasters and other organizations. It's there because I think there are real constitutional problems with the federal government's attempt to extend the umbrella of this legislation over organizations that aren't strictly speaking within the federal sphere.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I know that UDA was here yesterday or the day before, and ACTRA. They indicated quite clearly the need for some criteria to be developed to flesh out clause 54 so we would not be in that particular abyss you are referring to, a constitutional imbroglio.

[*Traduction*]

Et des coûts de procédures relatives aux moyens de pression et aux pratiques déloyales.

Voilà donc certains des coûts. Pour ce qui est des avantages, qui va profiter de ce projet de loi? Eh bien, ce sont d'abord les artistes, tels que définis dans le projet de loi, qui vont en profiter. Une fois de plus, nous appuyons totalement cet objectif.

Le problème, selon nous, c'est que les «artistes» devront traiter avec les «producteurs». Ces deux termes sont définis dans le projet de loi. Le vrai problème, c'est la structure même du projet de loi; car finalement, il n'y aura plus de producteurs pour traiter avec les artistes. En effet, il y aura une flopée d'artistes et une loi merveilleuse; mais pas de producteurs. Par conséquent, il y aura un régime législatif et personne pour administrer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Expliquez-vous, s'il vous plaît.

M. Glickman: D'accord. Je vais reprendre certains arguments présentés par M. Rogers; tout d'abord, le point de vue constitutionnel.

La plupart de ces producteurs peuvent, s'ils ne l'ont déjà fait, utiliser des sociétés de production provinciales pour mener leurs activités. Toute activité menée par le biais de ces firmes serait assujettie à la législation provinciale pour ce qui concerne la main-d'oeuvre. A notre avis, si la portée de cette loi fédérale s'étend aux sociétés provinciales, elle soulèvera des problèmes de compétence et des problèmes constitutionnels.

L'article 54 du projet de loi recèle un autre problème important. C'est une énorme échappatoire. En effet, cet article stipule qu'un producteur peut réaliser une coproduction avec un coproducteur; et si ce dernier n'est pas un producteur aux termes du projet de loi—par exemple, une société de production privée—cet arrangement ne sera pas assujetti à la loi.

La vice-présidente (Mme Finestone): L'article 54 pose des problèmes; je suis sûre que mes collègues en conviendront. Les paragraphes 8.(3) et 54.(1) et (2) présentent de grandes difficultés pour tous les membres du comité, aussi bien que pour tous les témoins. Par conséquent, je crois que ce sont les articles 8.(3), 22 et 54 qui sont vraiment problématiques. Selon vous, si l'on règle ces problèmes, le projet de loi sera-t-il plus équitable?

M. Rogers: M. Glickman répondra plus directement à votre question plus tard; mais je voulais souligner le fait que, du point de vue constitutionnel, il sera très difficile au gouvernement d'éliminer cette échappatoire. L'article 54 n'offre pas seulement une issue aux télédiffuseurs et à d'autres organismes. Il existe parce que la tentative du gouvernement fédéral d'imposer cette loi à des organismes qui ne relèvent pas directement de sa compétence pose des problèmes réels.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je sais que l'UDA et l'ACTRA étaient ici hier ou avant-hier. Ces associations ont clairement souligné la nécessité d'énoncer des critères à l'article 54, afin d'éviter le genre d'abîme auquel vous avez fait allusion, un imbroglio constitutionnel.

[*Text*]

Mr. Rogers: Either you run into the constitutional problem because you go too far, or you have a major loophole because there's no way federal legislation can attempt to govern labour relations by those in the private sector under the provincial sphere. That's a real problem, and it's fundamental to understanding our point of view on this legislation. That's why I interrupted. Sorry.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay, we will come back to

l'Union des artistes. Nicole, vous allez sans doute revenir aux questions de l'Union des artistes.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Oui.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Go ahead please.

Mr. Glickman: Our constitutional concerns combined with the current loophole created by clause 54—you mention subclause 8.(3), which exempts further individuals from the act—combined with the fact there are already some existing collective agreements in place with producers as defined in the act, lead us to believe the bill as it now stands will be of very little value. Artists will in essence have no producers to do business with under this scheme.

Mr. Rogers alluded to other initiatives we think could be undertaken to support the objective of the legislation to promote the interests of artists, and there are a number of others including copyright. We're somewhat surprised, given that copyright reform has been a real concern of the Canadian Bar Association, that phase two has been on hold for a very long period of time. We're surprised this bill has become a priority and not copyright reform.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I could be very partisan but I won't. Go ahead, please. I'm restraining myself.

Mr. Glickman: We think a number of amendments could be made to the Copyright Act that could significantly improve the economic situation of artists, which is the intent of the legislation.

ACTRA, in its submission, put forth some suggestions in respect of amendments to the Income Tax Act and the bankruptcy legislation. We support those initiatives directed at enhancing the economic situation of artists.

Assuming for the moment our basic position is not going to be accepted and you are going to proceed with the bill, we would like to give you some of our more technical concerns, some drafting and language concerns.

I just want to conclude by saying the bill as it stands now will have too narrow a mandate to justify the bureaucracy that's going to be created. There will be two new bodies and joint administration by two ministries, the Department of Communication and the Department of Labour. That's a concern. We prefer to see the objective of promoting the economic interests of artists accomplished by amendments to existing legislation and infrastructure.

[*Translation*]

M. Rogers: Soit on se retrouve devant un problème constitutionnel parce que l'on est allé trop loin, soit on crée une grande échappatoire parce qu'une loi fédérale ne peut en aucune manière tenter de régir les relations de travail dans des organismes du secteur privé régi par les provinces. Il s'agit d'un problème réel qu'il est important que vous saisissiez afin de comprendre notre position sur ce projet de loi. C'est pour cela que je vous ai interrompu. J'en suis désolé.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il n'y a pas de quoi. Nous reviendrons au cas de l'Union des artistes.

Nicole, maybe you will come back to the questions raised by the *Union des artistes*.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Yes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Continuez, s'il vous plaît.

M. Glickman: En raison de nos préoccupations d'ordre constitutionnel, de l'échappatoire créée dans l'article 54—vous avez mentionné le paragraphe 8.(3) qui exempte d'autres personnes de l'application de la loi—, et du fait qu'il existe déjà des conventions collectives chez les producteurs définis dans la loi, nous estimons que le projet de loi, dans sa forme actuelle, aura très peu de valeur. Les artistes n'auront pas de producteurs avec qui traiter.

M. Rogers a évoqué d'autres initiatives que l'on pourrait entreprendre pour atteindre l'objectif du projet de loi, c'est-à-dire promouvoir les intérêts des artistes, notamment le droit d'auteur. Étant donné que l'Association du Barreau canadien s'intéresse beaucoup à la réforme du droit d'auteur, nous sommes quelque peu surpris que la deuxième phase ait été mise en veilleuse pendant très longtemps. Nous sommes étonnés que ce projet de loi soit devenu prioritaire, contrairement à la réforme du droit d'auteur.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je suis tentée de prendre parti, mais je ne le ferai pas. Continuez, s'il vous plaît. Je me retiens.

M. Glickman: Je crois que l'on pourrait apporter un certain nombre de modifications à la Loi sur le droit d'auteur de façon à améliorer considérablement la situation économique des artistes, conformément à l'esprit de la loi.

Dans son mémoire, l'ACTRA a présenté plusieurs propositions relatives à la modification de la Loi de l'impôt sur le revenu et de la Loi sur les faillites. Nous appuyons ces initiatives qui visent à améliorer la situation économique des artistes.

Étant donné que pour le moment, notre position de base ne sera pas acceptée et que vous allez faire avancer le projet de loi, j'aimerais vous présenter des préoccupations plus techniques, qui ont trait à la formulation et au libellé.

Pour terminer, je dirai que le projet de loi, dans sa forme actuelle, aura une portée trop restreinte pour justifier la bureaucratie qui sera créée. En effet, il y aura deux nouveaux organismes, et une administration conjointe assurée par deux ministères: celui des Communications, et celui du Travail. Cela nous préoccupe. Pour nous, il est préférable d'assurer la promotion des intérêts économiques des artistes en modifiant les lois et l'infrastructure existantes.

[*Texte*]

• 1035

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You have repeated that so many times. You really must answer to the committee why you think either an amendment to the Competition Act, the Copyright Act, or the Income Tax Act would in any way, shape, or form ensure the enforcement of scale agreements, or would ensure the duty to fair representation or, for that matter, control unfair labour practices. We are taking you at your word, that you have the interests of the artist as well as the institutions and the industry at heart. I think you have to answer those fundamental questions before we move on to questions on the substance of your amendments. Please go right ahead.

Mrs. Clancy (Halifax): I would like to add to that. Mr. Rogers, when you were making your statement, you talked about problems in the major institutions and that those should be delineated. I think the institution that you didn't mention is the Canada Labour Relations Board. I suspect that it is problems within the Canada Labour Relations Board, the very things that Mrs. Finestone was talking about, that have given rise for the desire for this legislation.

Mr. Rogers: I will attempt to address that now. I understand that organizations such as ACTRA and other organizations of artists have taken exception to definitions of the Canada Labour Relations Board, in respect of who are employees and who are independent contractors and therefore who are caught by the tribunal.

Our position, however, is that to establish a whole new labour relations scheme, as proposed by this bill, can only be justified if it's going to provide a real change of substance for the artist. Because of the narrowness of what can be caught by the legislation, it's our submission that we have to go into this with our eyes open and realize that this is a tokenistic change.

If we look at the organizations that will really be affected, they're the ones I named. If there are difficulties—and it may be that we're not sufficiently aware of them—with ACTRA's dealings, for example, with the CBC, then perhaps there is a more direct way.

Mrs. Clancy: You shouldn't even be talking about that.

Mr. Rogers: Well, the CBC is within this federal sphere. There are interactions—

Mrs. Clancy: Arm's length.

Mr. Rogers: There are interactions between the government and the CBC. If there are real difficulties in the way the CBC presently approaches artists and artists' associations—and we don't understand that there are—there surely have to be more effective and direct methods open to this public sector for addressing those kinds of issues, rather than setting up a whole new labour relations regulatory scheme that is still going to bump up against the Canada Labour Relations Board.

We have the problem that we're going to have, potentially, inconsistent rulings, with the CLRB coming up with one—

Mrs. Clancy: I have some agreement with some of the things in your brief vis-à-vis that whole—there are a lot of things in your brief I agree with, actually. Maybe they had better finish before I get off on that tack.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous l'avez dit à maintes reprises. Vous devez vraiment dire au comité pourquoi vous pensez qu'un amendement à la Loi sur la concurrence, la Loi sur le droit d'auteur ou la Loi de l'impôt sur le revenu pourrait, d'une manière ou d'une autre, assurer l'application des accords-cadres, garantir le devoir des représentations équitables ou, en l'occurrence, limiter les pratiques déloyales de travail. Je veux bien que vous ayez à coeur les intérêts des artistes, des organismes, et de l'industrie, comme vous l'avez dit. Mais je crois que vous devez répondre à ces questions fondamentales avant que nous passions aux amendements que vous avez proposés. Allez-y, s'il vous plaît.

Mme Clancy (Halifax): J'aimerais ajouter quelque chose. Monsieur Rogers, dans votre déclaration, vous avez dit qu'il y a des problèmes dans les principaux organismes, et qu'il faut les souligner. Vous n'avez pas mentionné le Conseil canadien des relations du travail. Je crois que c'est à la suite des problèmes survenus au sein de cet organisme, problèmes mentionnés par M^me^ Finestone, que l'on a éprouvé le besoin d'élaborer ce projet de loi.

M. Rogers: Je vais essayer de répondre à cette question. Les associations d'artistes telles que l'ACTRA ne s'entendent pas avec le Conseil canadien des relations du travail sur la définition des termes «employés» et «travailleurs indépendants» régis par le tribunal.

Notre position est la suivante: le fait de créer un nouveau régime de relations de travail, comme on le propose dans ce projet de loi, ne peut se justifier que si la situation de l'artiste va vraiment changer. Étant donné que ce projet de loi a une portée restreinte, nous estimons qu'il faut faire preuve de réalisme, et se rende compte qu'il s'agit d'un changement de pure forme.

Les organismes qui seront vraiment touchés sont ceux que j'ai cités. S'il y a des difficultés—et il se peut que nous n'en soyons pas suffisamment conscients—au niveau des relations entre l'ACTRA et la Société Radio-Canada par exemple, il y aura peut-être une façon plus directe de procéder.

Mme Clancy: Vous ne devriez même pas en parler.

M. Rogers: Eh bien, la Société Radio-Canada relève du fédéral. Il existe des relations. . .

Mme Clancy: D'autonomie.

M. Rogers: Il existe des relations entre le gouvernement et la Société Radio-Canada. Si les relations entre la Société et les artistes ou les associations d'artistes sont vraiment problématiques—et je ne crois pas qu'elles le soient—il faudrait certainement donner à cette société publique des moyens efficaces et directs de régler ce genre de problèmes, plutôt que de créer un tout nouveau système de normalisations des relations du travail qui fera double emploi avec le Conseil canadien des relations de travail.

Sinon, nous risquons d'avoir des décisons contradictoires, l'une provenant du CCRT. . .

Mme Clancy: Je suis d'accord avec certains des éléments de votre mémoire concernant. . . Dans votre mémoire, il y a bien des choses que j'approuve. Il vaut peut-être mieux qu'ils terminent leur exposé avant que je n'en parle.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): How much longer will you be? We would like to start the formal questioning.

Mr. Glickman: I should be able to conclude within five to ten minutes, five to ten minutes of—

Mrs. Clancy: Uninterrupted.

Mr. Glickman: I didn't want to say that. I have one concluding point on the current CLRB regime. One of the concerns we articulate later under our discussion of the powers of the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal is that it's modelled closely on the CLRB, and we're concerned that some of the shortfalls of that regime will spill over into this regime.

Moving on to some interpretation questions: definitions. We have a couple of concerns, primarily the definition of artist. We think it's very loosely drafted, and if the legislation proceeds, I think it has to be tightened up.

• 1040

You have to look at three clauses for the definition of "artist". The first is clause 5, which defines an artist as "an independent contractor described in paragraph 6(2)(b)". That takes you to paragraph 6.(2)(b). Paragraph 6.(2)(b) then takes you to clause 17.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You need a road map.

Mr. Glickman: Right. So after you've finished your travels, you're left with an array of phrases such as "contribute to the creation of any production in the performing arts"—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): By the way, that's subparagraph 6.(2)(b)(iii), not subparagraph 6.(2)(b)(ii), just for your information. I just thought you'd like to know that.

Mr. Glickman: Thank you. Paragraph 17.(b)(i) uses the phrase "and is recognized to be an artist by other artists". What does that mean? If you're walking down Sparks Street and you see someone you know and say, "I recognize that guy," does that fit within the legislation?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, it is possible that the artists understand what that means, but we'll find that out when we bring the arts groups before us. It may have special meaning in their lexicon, and it may even have some legislative weight. Go ahead.

Mr. Glickman: The other phrase that concerns us is "someone who is in the process of becoming an artist according to the practice of the artistic community". We're not quite sure what that means. My colleague from the Canadian Bar Association advised at breakfast this morning that she has a 10-year-old daughter who's in a professional dance school. Perhaps she's in the process of becoming an artist. I suggested that maybe she'd want to come before the committee and address you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Did you advise her to take another route?

Some hon. members: Oh, oh!

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): En avez-vous encore pour longtemps? Nous aimerions débuter la période des questions.

M. Glickman: J'en aurais terminé dans cinq à dix minutes. . .

Mme Clancy: Sans interruption.

M. Glickman: Ce n'est pas ce que je voulais dire. Je voudrais aborder une dernière question concernant le régime actuel du CCRT. En ce qui concerne les pouvoirs du Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs, nous estimons qu'ils sont pratiquement calqués sur ceux du CCRT; et nous craignons que certains inconvénients de l'un se répercutent sur l'autre.

Passons maintenant à certaines questions d'interprétation, aux définitions. Ici, ce qui nous préoccupe surtout, c'est la définition de l'artiste. Cette définition est très vague; et, si le projet de loi avance, il faut la rendre plus précise.

Il faut lire trois articles pour avoir la définition du terme «artiste». D'abord, l'article 5, qui définit l'artiste comme étant un «entrepreneur indépendant visé à l'alinéa 6.(2)b)». À cet alinéa, on vous renvoie à l'article 17.

La vice-présidente (Mme Finestone): On a besoin d'une carte routière.

M. Glickman: En effet. Ainsi, au terme de vos voyages, vous vous retrouvez avec diverses expressions telles que «participe à la création dans les domaines suivants: Arts de la scène». . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Soit dit en passant, il s'agit du sous-alinéa 6.(2)b)(iii), et non du sous-alinéa 6.(2)b)(ii). Je crois que cette information peut vous intéresser.

M. Glickman: Merci. Dans l'alinéa 17.b)(i), il y a l'expression «et qu'il a reçu d'autres artistes des témoignages de reconnaissance de son statut». Qu'est-ce que cela signifie? En descendant la rue Sparks, si vous rencontrez une personne que vous connaissez et que vous dites: «Je reconnais cette personne»; la Loi prévoit-elle ce genre de situation?

La vice-présidente (Mme Finestone): Eh bien, il est possible que les artistes comprennent ce que cela veut dire, mais nous le saurons quand les groupes d'artistes comparaîtront devant nous. Cela peut avoir une signification spéciale dans leur langage; voire une valeur législative. Continuez.

M. Glickman: L'autre expression qui nous préoccupe est la suivante: «qu'il est en voie de devenir un artiste selon les usages du milieu». Nous ne savons pas ce que cela veut dire. Ce matin, au petit déjeuner, ma collègue de l'Association du Barreau canadien m'a dit qu'elle a une fille âgée de 10 ans qui fréquente une école de danse professionnelle. Elle est peut-être en train de devenir artiste. J'ai proposé qu'elle vienne parler au Comité.

La vice-présidente (Mme Finestone): Lui avez-vous conseillé de prendre une autre route?

Des voix: Oh! oh!

[*Texte*]

Mr. Glickman: The definition of "producer" we think is quite clear. Again, we're just concerned about once you've defined that term, how you can then use the loopholes we have talked about. We've identified the producers, but then we've also identified for them ways in which they cannot come within the scope of the legislation.

Moving quickly to the next topic, which is the powers of the tribunal, this is modelled quite closely on the powers and regulation-making powers of the CLRB. We have some concerns that the powers are quite broad, and we've identified some of them. We just want to ensure, if this process is put in place, that the powers are exercised in accordance with principles of natural justice, because later in the bill there are significant fines and offences. There are some really harsh consequences to people who don't comply with some of the provisions of the bill. The proceedings under which those fines will be meted out should be administered fairly.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Actually, I'm very pleased to see you bring that forward. No one has raised that particular issue.

Mr. Glickman: Of particular concern is paragraph 16.(c), which gives the tribunal the power to accept any evidence, whether or not admissible in a court of law. That's a real concern.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. We saw that.

Mr. Glickman: Let me move on to our section of the brief that discusses specific labour-related concerns. It's page 15 of our brief. I want to start by saying that neither Mr. Rogers nor myself is a labour lawyer.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me for one second. Finally the DOC is arriving, and some legal counsel, so I think it's important that—

Mr. Rogers: We recognize their faces.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Both Labour and DOC.

While we're waiting for them to be seated, I'll ask you why you would say "broad scope" on page 11, seeing as the biggest complaint is that the CLRB is involved in this. So why would you say that you have serious reservations about the broad scope, because of the primacy of the CLRB, which you seem to feel could have done the job anyway?

Mr. Rogers: Do you have the same document? Perhaps you're still dealing with our draft.

• 1045

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Oh, maybe. How do like that? I didn't even know that. Did you make any significant changes by the time I studied this?

Mr. Rogers: It is totally changed.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It is page 12.

[*Traduction*]

M. Glickman: Pour nous, la définition du terme «producteur» est assez claire. Une fois de plus, notre préoccupation est la suivante: Une fois que l'on a défini ce terme, comment peut-on utiliser les échappatoires dont nous avons parlé. Nous avons défini les producteurs, mais nous leur avons donné des moyens de se soustraire à la loi.

Passons rapidement à la question suivante, c'est-à-dire les pouvoirs du tribunal, qui sont calqués assez fidèlement sur les pouvoirs de réglementation du CCRT. Ce qui nous inquiète, c'est que ces pouvoirs sont assez vastes; et nous en avons défini quelques-uns. Nous voulons tout simplement nous assurer que, si ce processus est mis en place, ces pouvoirs seront exercés conformément aux principes de justice naturelle, car le projet de loi prévoit aussi des amendes et des infractions importantes. Les personnes qui ne respectent pas les dispositions du projet de loi s'exposent effectivement à des sanctions graves. La procédure permettant d'imposer ces amendes doit être administrée en toute équité.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je suis ravie que vous abordiez cette question. Personne n'en a parlé.

M. Glickman: Ce qui nous préoccupe particulièrement, c'est l'alinéa 16.c), qui donne au tribunal le pouvoir d'accepter tout témoignage, qu'il soit admissible ou non en justice. C'est vraiment inquiétant.

La vice-présidente (Mme Finestone): En effet. Nous l'avons vu.

M. Glickman: Passons maintenant à la partie de notre mémoire qui traite spécifiquement des questions de main-d'oeuvre. Il s'agit de la page 15. Pour commencer, je précise que M. Rogers et moi-même ne sommes pas des spécialistes en la matière.

La vice-présidente (Mme Finestone): Un instant, s'il vous plaît. Enfin, les représentants du MDC arrivent, ainsi que certains conseillers juridiques; je crois qu'il est important de. . .

M. Rogers: Je les reconnais.

La vice-présidente (Mme Finestone): Des ministères du Travail et des Communications.

En attendant qu'ils s'asseyent, je vais vous demander pourquoi vous parlez d'une grande portée à la page 11, étant donné que la plus grande difficulté réside dans le fait que la CCRT y participe. Alors, pourquoi dites-vous que vous avez de graves réserves quant à cette grande portée, en raison de la primauté du CCRT qui, selon vous, aurait fait le travail de toutes façons?

M. Rogers: Avez-vous le même document que moi? Je crois que vous avez encore l'ébauche de notre mémoire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Sans doute. Comment cela se fait-il? Je ne le savais même pas. Avez-vous apporté des modifications importantes au document que j'ai étudié?

M. Rogers: Nous l'avons totalement refondu.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il s'agit de la page 12.

[*Text*]

Mr. Rogers: Right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There was a pre-study done on my behalf, too, for me, by me.

Mr. Rogers: Sorry. We are having trouble finding the—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You say:

> The Media and Communications Law Section of the Canadian Bar Association has serious reservations about the broad scope of the power of the [tribunal] which would be created by Bill C-7.

One of the big concerns we have is it doesn't have the broad scope, which we would presume artists would need by the very nature of the work they are doing. The reason why we set this tribunal up, the reason why we don't like the saw-off between labour and culture and communications is precisely because the CLRB is still in there and they make widgets, they don't make artistic undertakings.

Mr. Glickman: The way we are using the word "scope" there, we are just talking about the scope of the particular powers in this bill.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The judicial powers.

Mr. Glickman: Right, the judicial powers.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I see. Thank you for that explanation.

Mr. Glickman: Now on to page 15, our specific labour-related concerns. I want to commence by stating for the record that neither Mr. Rogers nor I practise in the area of labour law on a full-time basis. With respect to the preparation of this section of the brief, we have deferred for the most part to a member of our committee who does practise full-time in the area, has an extensive practice in labour relations with respect to cultural industries. She unfortunately resides in Vancouver and couldn't come before you today. We had hoped she could. We will try our best to put forth the concerns. We are not sure we will be able to answer every question you want to put to us on the labour-related issues. We will be happy to take those and respond to you perhaps later. We will come before you again or by way of written submission.

Our first comment reiterates our concerns with the scope of the application of the bill. That has been mentioned several times, so I will move on.

It is the view that one of the possible consequences of setting up this regime is that it will discourage the use of new talent, in that companies that are governed by the bill may well go with known entities who are subject to concrete collective agreements or collective bargaining regimes. The particular concern there has to do with the definition of a scale agreement and what can be negotiated as part of a scale agreement. In our discussions with the Department of

[*Translation*]

M. Rogers: Exactement.

La vice-présidente (Mme Finestone): On a également fait une étude préliminaire pour moi.

M. Rogers: Je suis désolé. Nous avons de la difficulté à trouver. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez écrit:

> La Section du droit de l'information et des télécommunications de l'Association du Barreau canadien émet de sérieuses réserves quant à l'étendue des pouvoirs conférés au tribunal créé en vertu du projet de loi C-7.

L'une de nos principales préoccupations, c'est que ces pouvoirs n'ont pas l'étendue dont les artistes auraient besoin, de par la nature même de leur travail. La raison pour laquelle nous avons créé ce tribunal, la raison pour laquelle nous n'aimons pas le cloisonnement entre la main-d'oeuvre et la culture et les communications, c'est que justement, le CCRT existe encore et il fait des «trucs», mais il ne prend pas d'initiative artistique.

M. Glickman: Quand il est question ici d'«étendue», nous voulons parlons tout simplement de la portée des pouvoirs conférés par ce projet de loi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Les pouvoirs judiciaires.

M. Glickman: En effet, les pouvoirs judiciaires.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vois. Merci pour l'explication.

M. Glickman: Passons à la page 15, où nous présentons nos préoccupations spécifiques relatives à la main-d'oeuvre. Je commence par signaler que ni M. Rogers ni moi-même ne pratiquons le droit du travail à temps plein. En préparant cette partie du mémoire, nous en avons confié la plus grande partie à un membre de notre comité qui travaille à temps plein dans ce secteur, et qui a une grande expérience des relations de travail dans les industries culturelles. Malheureusement, étant donné qu'elle vit à Vancouver, elle est dans l'impossibilité de comparaître devant vous aujourd'hui. Nous espérions qu'elle pourrait le faire. Nous ferons de notre mieux pour vous faire part de nos préoccupations. Nous ne sommes pas sûrs de pouvoir répondre à toutes vos questions se rapportant à la main-d'oeuvre; nous sommes toutefois disposés à en prendre note, et à y répondre plus tard. Nous pourrons soit comparaître une autre fois, soit vous envoyer des réponses écrites.

D'abord, nous réitérons nos préoccupations relatives au champs d'application du projet de loi. Étant donné que nous en avons déjà parlé à maintes reprises, passons à autre chose.

Nous estimons que l'une des conséquences possibles de la mise en place de ce régime sera de décourager l'utilisation de nouveaux talents; car les entreprises régies par le projet de loi pourraient bien travailler uniquement avec des artistes connus qui sont assujettis à des conventions collectives ou à des régimes de négociation collective existants. En particulier, le problème réside dans la définition d'un accord-cadre, et de ce qui peut être négocié dans le contexte d'un tel accord. Au

[*Texte*]

Communications, it seemed clear to us that scale agreement to them meant compensation—so strictly negotiating compensation-related issues.

Our review of the legislation and the definition of scale agreement refers to a number of items and then adds the words "includes other related matters", which leaves open the question of what can properly be bargained for, what can't be bargained for. The concern is that this may result in some of the artists' associations including some provisions in the new collective agreements that are problematic from some carry-overs from the current collective agreements.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So what would be the negative impact? You haven't explained what the negative impact would be.

Mr. Glickman: The negative impact is that the independent contractors who are not subject to collective agreements will find that producers will prefer to do business under collective bargaining regimes that are already in place instead of engaging people without knowing what the scale agreement will be. On page 17 we set out some of the provisions we are concerned about.

• 1050

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's not clear. You can't ask a question if you don't understand the intent behind what you've said, and we'd really like to ask the kind of questions that will help us. Would you please explain that again?

Mr. Glickman: Sure.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If they are independent producers dealing with the private sector they won't fall under this bill anyway. Is that correct? Would you back up and go. . .?

Mr. Glickman: Some of the producers in the public sector, such as CBC, would have collective agreements in place. The artists who are independent contractors and deal with producers who don't have collective bargaining regimes—that is the concern.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you sure they're covered under this legislation, Mr. Glickman? I'm really confused. You've really managed to confuse all of us sitting here. That's why we needed pre-consultation before we even came here.

Mr. Rogers: I apologize that Mr. Glickman and I aren't experts in this area. We did do our best to get informed, but we had hoped that Kitty Heller, who is on our subcommittee and is primarily responsible for these—she is very knowledgeable—could be here. Unfortunately, we just could not work it out.

[*Traduction*]

cours de nos conversations avec les représentants du ministère des Communications, nous avons eu la nette impression que pour eux, le terme «accord-cadre» signifie rémunération—et que, par conséquent, il s'agissait de négocier sur des questions relatives à la rémunération.

Notre examen du projet de loi et de la définition du terme «accord-cadre» porte sur un certain nombre d'éléments et comprend «des questions connexes»; on se demande alors ce qui peut faire l'objet d'une négociation, judicieuse ou non. Le problème, c'est que cette latitude peut permettre aux associations d'artistes d'inclure dans les nouvelles conventions collectives certaines dispositions problématiques émanant des conventions collectives actuelles.

La vice-présidente (Mme Finestone): Quels en seraient les effets négatifs? Dites-le nous.

M. Glickman: La conséquence négative sera la suivante: les entrepreneurs indépendants qui ne sont pas assujettis à des conventions collectives constateront que les producteurs préfèrent travailler selon des régimes de négociations collectives qui sont déjà en place, au lieu d'embaucher des gens sans savoir quel sera l'accord-cadre. À la page 17, nous énumérons les dispositions qui nous semblent problématiques.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est vraiment pas très clair. Nous pouvons difficilement vous interroger là-dessus si nous ne comprenons pas bien ce que vous dites—et nous cherchons évidemment à poser des questions qui vont nous permettre de mieux comprendre la situation. Auriez-vous donc l'obligeance de nous réexpliquer ce point?

M. Glickman: Avec plaisir.

La vice-présidente (Mme Finestone): S'il s'agit de producteurs indépendants traitant avec le secteur privé, ils ne seront pas régis par ce projet de loi, n'est-ce pas? Pourriez-vous revenir un petit peu en arrière. . .?

M. Glickman: Certains producteurs du secteur public, tel que Radio-Canada, auront déjà des conventions collectives. Pour notre part, nous nous préoccupons davantage de la situation d'artistes qui sont des entrepreneurs indépendants et qui travaillent avec des producteurs qui n'ont pas de conventions collectives.

La vice-présidente (Mme Finestone): Êtes-vous sûr qu'ils vont être régis par ce projet de loi, monsieur Glickman? Je ne comprends plus rien. Je crois que vous avez réussi à nous embrouiller tous. Voilà pourquoi il nous aurait fallu une séance préparatoire avant de vous rencontrer aujourd'hui.

M. Rogers: Je regrette que M. Glickman et moi ne soyons pas des experts en la matière. Nous avons essayé d'être le mieux préparés possible pour cette réunion, mais nous espérions que Kitty Heller, qui siège à notre sous-comité et qui s'occupe surtout de ces questions—elle connaît très bien ce domaine—pourrait nous accompagner aujourd'hui. Mais cela n'a malheureusement pas été possible.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): May I suggest a way to proceed with this particular section? Perhaps we could just leave it aside for the moment and try to clarify it later. Mrs. Clancy, who is also a lawyer and has some expertise in this area—

Mrs. Clancy: Not much.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, I certainly don't and I make no pretence of having any. We've tried very hard and occasionally I think those of us who aren't constrained by legal information can sometimes see the light at the end of the tunnel. So if you wouldn't mind, go ahead.

Mr. Glickman: Okay, I'll leave the written submission with you on the specific labour-related concerns. I think it sets out our concerns.

I want to make one point. I had a discussion with a representative of ACTRA just before the hearing, and they are very concerned about our comment at the top of page 16. At the bottom of page 15 we say:

> This latitude will likely permit an artists' association to negotiate the same protective provisions as those currently found in master collective agreements with film production unions. Examples of these provision include. . .

A particular concern is point 2:

> The company agrees to pay standby pay to a Canadian artist at scale rates for being able to contract with a foreign performer.

When we use the term "film production unions", although it's not clear, we have unwittingly included ACTRA, who for a long time have strongly tried to resist the inclusion, particularly of that type of a provision. We meant to refer more to the technical unions, such as IATSE. So when we said "film production", we didn't mean to refer to those members within ACTRA's jurisdiction.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Your recommendation, which suggests that the broad category of other related matters be deleted from the definition—did you want to address that part before you move along?

Mr. Glickman: Our concern with that phrase is that we don't want to take the position that only compensation has to be on the table when one is negotiating a collective agreement. We're just concerned with the ambiguous scope of that language. It leaves producers not knowing what will or will not be part of their collective agreement. I think that has to be articulated more clearly in the legislation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you.

Mr. Glickman: I want to make two quick points before I leave the labour discussion. Paragraph 25.(1)(c) of the legislation—it is set out on page 20 of our brief—directs the tribunal when determining whether the sector for which an

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourrais-je donc vous faire une suggestion? Peut-être pourrions-nous simplement mettre de côté cette question en attendant d'obtenir d'autres explications. M^me^ Clancy, qui est également avocate et a certaines connaissances dans ce domaine. . .

Mme Clancy: Pas beaucoup.

La vice-présidente (Mme Finestone): Eh bien, moi non plus; et je ne prétends pas en avoir. Nous avons tous travaillé très fort, et j'ai l'impression que ceux qui n'ont pas une formation juridique arrivent parfois à mieux comprendre la situation. Alors, continuez, je vous prie.

M. Glickman: Très bien. Je vous laisse étudier notre mémoire écrit, qui précise bien nos préoccupations dans ce domaine.

Je voudrais simplement soulever un point qui nous semble important. J'ai eu une discussion avec un représentant de l'ACTRA juste avant la réunion; et cette association est très préoccupée par une remarque qui figure à la page 17 de notre mémoire. Au haut de la page 17, nous disons ceci:

> Cette latitude autorisera vraisemblablement une association d'artistes à négocier les mêmes dispositions protectrices que celles qui sont actuellement en vigueur dans les principales conventions collectives passées avec les syndicats de production de films. Parmi les exemples de ces dispositions, on retrouve. . .

C'est surtout le point numéro 2 qui semble susciter certaines préoccupations:

> La compagnie accepte de rémunérer un artiste canadien selon le barème des tarifs en vigueur pour l'embauche d'un artiste étranger.

En employant le terme «syndicats de production de films», qui n'est pas très clair, je l'avoue, nous avons inclus l'ACTRA, sans le vouloir, car cette organisation essaie depuis longtemps d'éviter d'être englobée par ce type de disposition. En fait, nous parlions surtout des syndicats de type technique, tels que l'Alliance internationale des employés de la scène et des projectionnistes des États-Unis et du Canada. Donc, quand nous parlons de syndicats de production de films, nous n'incluons pas dans cette catégorie des membres de l'ACTRA.

La vice-présidente (Mme Finestone): En ce qui concerne votre recommandation, qui propose que la vaste catégorie des questions connexes soit retranchée de la définition, avicz-vous d'autres points à soulever à cet égard avant de passer à autre chose?

M. Glickman: Si nous n'aimons pas beaucoup cette expression, c'est que nous estimons qu'il est possible de négocier autre chose que la simple rémunération dans le cadre d'une simple négociation collective. Autrement dit, nous n'aimons pas beaucoup cette formulation ambiguë, qui ne permet pas aux producteurs de savoir ce qui va ou ne va pas être inclus dans une convention collective. Pour moi, la formulation du projet de loi doit être beaucoup plus précise.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci.

M. Glickman: Avant de changer de sujet, je voudrais soulever très brièvement deux autres petits points. L'alinéa 25.(1) du projet de loi—nous en discutons à la page 20 de notre mémoire—ordonne au tribunal de définir le ou les

[*Texte*]

application is made is appropriate for bargaining, to take into account a number of factors, including paragraph (c), which mentions any geographic and linguistic criteria the tribunal considers relevant. In our view, this is an invitation to polarize the artistic community geographically and linguistically. Potentially, a number of different provincial associations may rise. This, in our view, will not take into consideration the mobility of artists and producers in the entertainment industry.

• 1055

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If you would just make a note there, when we come back I would like you to refer to subclause 28.(1), and then paragraph 18.(1)(b), but not now.

Mr. Glickman: The last point I'd like to raise is on the labour-related concerns, page 23 of our submission, under the heading "Power to Issue Declaratory Opinions". Although the tribunal has a number of powers, it doesn't currently have the power to issue a declaratory opinion. Given some of the ambiguities we've defined in the legislation, we think it would be very helpful for those who are governed by the legislation to be able to go before the tribunal and clarify issues before they commence production, for example. So a producer could find out whether or not they should be negotiating a scale agreement, who the artists are; whatever issues... It's just important that people deal with those issues ahead of time instead of on a retrospective basis.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think that's an excellent observation. We really appreciate that.

Mr. Glickman: I have two more points. The summary of recommendations section, on pages 25 and 26, is just that, a summary of the recommendations made throughout the brief, just consolidated on those two pages. I'll leave you with that.

Two points are not specifically mentioned in the legislation. These have been discussed with representatives of the Department of Communications. First, subclause 52.(5) of the bill reads:

> A written complaint that a producer or any person acting on behalf of a producer failed to comply with section 49 is itself evidence that the failure actually occurred and, if any party to the complaint proceeding alleges that the failure did not occur, the burden of proof thereof is on that party.

That's a real reverse onus, and we have some problems with the constitutionality of that provision, because provisions of that type in a number of other bills have been struck down by the courts.

One last point is the issue of liability of advisers. That's set out in clause 56, under the heading "Offences and Punishment". "Advisors" as used in the legislation in our view would include legal advisers. Let me read you subclause 56.(2), which provides that:

[*Traduction*]

secteurs de négociation visés par la demande, en tenant compte de divers facteurs, notamment des critères linguistiques et géographiques qu'il estime pertinents. Selon nous, cet alinéa donne au tribunal l'occasion de polariser la communauté artistique en fonction de critères géographiques et linguistiques. Cette disposition permettrait la création d'un grand nombre d'association provinciales. Pour nous, ce ne serait pas avantageux, étant donné la mobilité des artistes et des producteurs qui travaillent dans l'industrie du spectacle.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si vous voulez prendre note du fait que je vais vous demander des éclaircissements au sujet du paragraphe 28.(1) et de l'alinéa 18.(1)b), nous pourrons en rediscuter plus tard, mais pas maintenant.

M. Glickman: Mon dernier point concerne les préoccupations que nous soulevons à la page 23 de notre mémoire, sous le titre «Pouvoir d'émettre des opinions déclaratoires». Bien que l'on accorde plusieurs pouvoirs au tribunal, il n'est pas actuellement autorisé à émettre une opinion déclaratoire. Étant donné les ambiguïtés que renferme, selon nous, le projet de loi, nous estimons qu'il serait utile que ceux qui sont régis par la loi puissent se présenter devant un tribunal pour demander l'éclaircissement d'une situation avant que l'on ne commence la production, par exemple. Ainsi un producteur pourrait déterminer s'il doit ou non négocier la rémunération de l'artiste selon le barème des tarifs en vigueur; quels problèmes pourraient éventuellement... C'est-à-dire que nous jugeons important de pouvoir régler ces difficultés avant qu'elles ne surgissent, plutôt que rétrospectivement.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est une excellente suggestion. Merci.

M. Glickman: J'ai deux autres petites observations à vous faire. D'abord, notre mémoire inclut un sommaire des recommandations, aux pages 26 et 27, lequel regroupe toutes les recommandations que vous trouverez dans ce document. Je vous laisse donc le soin de les étudier.

Deux autres questions ne sont pas abordées de façon spécifique dans le projet de loi. D'ailleurs, nous en avons déjà discuté avec les représentants du ministère des Communications. Il y a, entre autres, le paragraphe 52.(5) du projet de loi, qui se lit ainsi:

> En matière d'allégations de contraventions à l'article 49, la simple présentation d'une plainte écrite constitue une preuve de la contravention; il incombe dès lors à la partie qui nie celle-ci de prouver le contraire

Cette disposition a pour effet d'inverser tout à fait la charge de la preuve; et nous remettons en question par conséquent sa constitutionnalité. Il se trouve que des dispositions semblables d'autres lois ont déjà été déclarées inconstitutionnelles devant les tribunaux.

Ma dernière observation concerne la responsabilité des conseillers. Il en est question à l'article 56, sous la rubrique «infractions et peines». Les «conseillers» dont il est question dans le projet de loi, comprennent, selon nous, les conseillers juridiques. Permettez-moi donc de vous lire le paragraphe 56.(2) qui porte que

[*Text*]

(2) Every artist, artists' association or producer that contravenes section 45 is guilty of an offence and liable to a fine

—and we go down to (b)—

(b) not exceeding fifty thousand dollars in the case of an officer, employee, director, agent, or adviser of a certified artists' association or director, agent or adviser of a producer

In essence, this will put advisers of any kind, including lawyers, at risk for fairly significant fines. The concern is that advisers, including lawyers, will perhaps not get involved in rendering legal advice on the bill if the risk of doing so is personal liability.

• 1100

Mr. Rogers: Or, at a minimum, being subject to proceedings brought for harassment purposes, raising that allegation. That sort of thing should be dealt with through professional organizations like the Law Society of Upper Canada, of British Columbia and so on, rather than through this.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Would that other amendment that you recommended earlier, whereby you could get an earlier opinion or an assessment, a declaratory opinion, help in that particular clause? Not being a lawyer I am probably asking the wrong question, but I am curious.

Mr. Glickman: It might, but I think it would present a problem. What you are saying is that if someone approached Mr. Rogers and myself and said, "We are thinking of conducting our negotiations in this manner, is that an unfair practice?" it would be a real problem for us to to before a tribunal which is a public tribunal and articulate our client's strategy ahead of time. I am not sure that would address the concern.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Have you finished your presentation?

Mr. Glickman: Yes, we have. Thank you very much.

Mme Roy-Arcelin: Bienvenue à notre Comité.

Le projet de loi C-7 découle d'une recommandation du Comité permanent, dans son rapport de décembre 1989 sur le statut de l'artiste. Il y a eu une analyse des conditions socio-économiques des artistes au Canada. À partir de cela, il y a eu des constats, ce qui a amené le Comité à proposer les fondements du projet de loi.

Je dois vous avouer que je suis très étonnée du fait que l'Association du Barreau canadien recommande que le projet de loi ne soit pas adopté. Je reconnais que les concepts du projet de loi C-7, notamment la négociation collective pour les entrepreneurs indépendants, apparaissent relativement nouveaux, mais je pense qu'ils sont clairs et qu'ils devraient être saisis facilement.

[*Translation*]

(2) Quiconque contrevient à l'article 45 commet une infraction et encourt. . .

. . .maintenant, nous passons à l'alinéa b). . .

b) s'il s'agit d'un dirigeant ou d'un employé d'une association d'artistes accréditée, ou d'un administrateur, mandataire ou conseiller d'une association d'artistes accréditée ou d'un producteur, une amende maximale de 50,000$;

Cette disposition aura pour effet essentiellement d'exposer tout conseiller, y compris un conseiller juridique, au risque d'une amende assez importante. Nous craignons justement que les conseillers, y compris les avocats, refusent peut-être de donner des conseils juridiques au sujet des dispositions de la loi s'ils savent qu'ils auront à assumer une responsabilité personnelle à cet égard.

M. Rogers: C'est-à-dire que le conseiller devrait au moins avoir la possibilité de se défendre dans le cas de poursuites intentées à des fins de harcèlement. Ce type d'allégations devrait être étudié par des organisations professionnelles, comme la Société du barreau du Haut-Canada ou de la Colombie-Britannique, etc, plutôt que de faire l'objet d'une disposition comme celle-ci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Est-ce que l'amendement que vous avez recommandé tout à l'heure, au sujet du pouvoir d'émettre des opinions déclaratoires serait également utile ici? N'étant pas avocate, je ne vous pose peut-être pas la bonne question; mais cela m'intéresse.

M. Glickman: C'est une possibilité, évidemment, même si cet amendement risque de poser en l'occurence un certain nombre de problèmes. Autrement dit, si quelqu'un venait voir M. Rogers et moi-même en nous disant: «Nous envisageons de faire telle et telle chose dans le cadre de nos négociations, est-ce que ces pratiques nous semblent déloyales?», nous ne voudrions évidemment pas être tenus de nous présenter devant un tribunal public pour expliquer au préalable la stratégie de notre client. Donc, je ne crois pas que cette disposition constitue une solution.

La vice-présidente (Mme Finestone): Avez-vous terminé vos remarques liminaires?

M. Glickman: Oui. Nous vous remercions de votre attention.

Mrs. Roy-Arcelin: Welcome to the committee.

Bill C-7 flows from a recommendation made by the standing committee in its December, 1989 report on the Status of the Artist. That report included an analysis of the socio-economic situation of artists in Canada. From that starting point, a certain number of other observations were made, on the basis of which the committee eventually suggested what are now the underpinnings of this legislation.

I must admit I am very surprised to hear the Canadian Bar Association recommend that the legislation not be passed. I realize that Bill C-7 contains a number of relatively new concepts, such as collective bargaining for independent contractors; but I feel they are clear and are therefore quite easily understood.

[*Texte*]

Vous n'êtes pas sans savoir que les témoins qui comparaissent ici sont, pour la plupart, des artistes et que ces artistes-là souhaitent que ce projet soit adopté. Non seulement ils l'appuient, mais ils le considèrent comme supérieur à la Loi 90 au Québec.

Selon votre présentation, l'Association semble vouloir laisser au tribunal le moins de souplesse possible, par exemple dans la détermination de qui est un artiste professionnel et dans l'élaboration de règlements d'application générale.

Je trouve aussi étonnant qu'une association représentant des spécialistes du droit des médias et des communications ne propose pas elle-même les précisions nécessaires aux définitions contenues dans la loi. Votre association se préoccupe également des pouvoirs du tribunal portant entre autres sur les témoignages, l'examen de dossiers et la tenue d'enquêtes.

Ne croyez-vous pas que le tribunal doit disposer d'une certaine souplesse et que ces pouvoirs lui sont nécessaires afin qu'il puisse fonctionner de façon efficace et expéditive?

Je pense que, malgré tout, c'est l'esprit de votre recommandation 6, dans les opinions déclaratoires. J'aimerais vous entendre un peu là-dessus.

• 1105

Mr. Glickman: Would you like me to address that question first or to address all the comments you have made in turn?

Mme Roy-Arcelin: Je vous laisse toute liberté.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): One second.

Je crois qu'il serait important qu'on vérifie quelque chose, Nicole.

In the draft of your original brief that I have, you say that this bill should not be enacted, period. I have just noted in the brief I have here, which is not the draft but the final brief, and which would permit some of the answers of clarity to Madame Roy-Arcelin, that you have added the words "as drafted". Have you added the words or was it a forgotten little phrase? You said that in your testimony as well. It is important for us to understand whether you are saying we shouldn't pass this bill or that we should pass the bill with amendments.

Mr. Glickman: In terms of our recommendation on pages 6 and 25 of our submission, I think it is that the bill not be enacted. I don't think our recommendation has been, instead of proceeding with a bill of this nature, to go at this from different angles—from amendments to different existing legislative schemes. I don't think—and I speak for myself, not necessarily the section—we have a problem with proceeding with a meaningful bill that can accomplish some of the objectives as set out in clauses 2 and 3 of the bill. Again, that is consistent with our position.

[*Traduction*]

I am sure you are aware that the vast majority of the witnesses that have appeared before the committee are artists, and that they would like to see this legislation passed. Not only do they support it, but they consider it better than Bill 90 in Quebec.

Based on its presentation, the Canadian Bar Association seems to want to give the tribunal as little leeway as possible as far as both determining who can be considered a professional artist and developing general regulations.

I also find it surprising that an association that includes experts on media and communications law would not have taken it upon itself to draft more precise wording for the definitions proposed in the legislation. Your association is also concerned about the powers of the tribunal to accept evidence, examine records, and make enquiries.

Do you not think that a tribunal such as this must have some flexibility, and that it therefore needs these powers in order to function quickly and effectively?

I believe that may be the spirit of your recommendation no. 6 with respect to the power to issue declaratory opinions. I would like to get your feedback on this.

M. Glickman: Voulez-vous que je commence par répondre à cette dernière question, ou que j'aborde chaque point dans l'ordre?

Mrs. Roy-Arcelin: You may proceed whichever way you prefer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous interromps une seconde.

I do think it's important that we clarify one thing in particular before proceeding, Nicole.

Dans la première version de votre mémoire, que j'ai actuellement sous les yeux, vous dites que le projet de loi C-7 ne doit pas être adopté, un point c'est tout. Je viens de remarquer, cependant, que dans la version définitive de votre mémoire—et cela va peut-être répondre à la question de M^me^ Roy-Arcelin—vous avez ajouté «tel qu'il est actuellement rédigé». Est-ce que vous avez cru bon d'ajouter ce petit bout de phrase par la suite; ou l'aviez-vous simplement oublié? Je pense que vous avez dit la même chose dans vos témoignages ce matin. Il importe que nous sachions si vous recommendez que le projet de loi ne soit pas adopté du tout, ou si vous pensez qu'il convient de le modifier avant de l'adopter.

M. Glickman: Quant à la formulation qui figure aux pages 6 et 25 de notre mémoire écrit, je pense que l'on dit que l'Association recommande que le projet de loi C-7 ne soit pas adopté. Je ne pense pas que nous ayons jamais recommandé une démarche quelconque en ce qui concerne le projet de loi—c'est-à-dire s'il faut ou non le modifier; ou s'il est préférable d'inclure ces dispositions dans une loi existante. Autant que je sache—et là, je parle en mon nom personnel, et pas forcément pour la Section—l'Association ne serait pas opposée à l'idée d'adopter un projet de loi vraiment utile, c'est-à-dire qui atteint les objectifs énoncés aux articles 2 et 3. Il me semble qu'une telle approche serait tout à fait conforme à la position que nous avons adoptée sur la question.

[*Text*]

You have made some comments about the artistic community being very supportive of the legislation and those who put Bill C-90 in place are very supportive and think this bill is a better piece of legislation than Bill C-7. I think the artists would want to know that what we create here is more than just a statement of principle or a scheme with no practical effect. If we pass the bill and there are no producers out there and half the legislative scheme therefore doesn't exist and is meaningless, I don't think the artists will feel they are any further ahead than they currently are. That is our concern. Again, we are not against promoting economic interests of artists.

In terms of not putting forth specific definitions, our view, based on our overall recommendation and our recommendation that we look elsewhere, is that we wanted to identify those definitions that were problematic to us. We would be more than happy to go back to our committee and come up with some definitions that might be more meaningful and less vague.

We agree with you that the tribunal should have some flexibility in terms of administering the regime. We just want to make sure the legal rights of artists and producers will not be infringed, that all the hearings are fair, and that evidential matters are fair. We want to put in place a regime in which there won't be constant court challenges to the jurisdiction of the tribunal and where we won't repeat some of the problems that have occurred with the Canadian Labour Relations Board.

• 1110

Recommendation 6, in terms of empowering the tribunal to issue declaratory opinions—I think that is very important, particularly, for example, in defining whether someone is an artist, an artists' association, or a producer. There are a number of items. Perhaps that concern diminishes if the drafting is improved.

Mr. Rogers: I would just add something to that point. As you know, declaratory opinions are very useful under the Income Tax Act, as an example, for corporations and other business entities to make decisions about whether to take a particular route of investing funds or to organize themselves. We view this as a new scheme encompassing a great number of uncertainties, and inevitably even with greater clarity there would be questions and issues about what is or is not covered.

It is very important, as you can appreciate, for production companies that are trying to put together production vehicles that will be effective and not run into contraventions of this law in a very competitive, rapidly changing international—and

[*Translation*]

Vous avez dit que la communauté artistique appuie vigoureusement le projet de loi, surtout ceux qui ont joué un rôle dans l'adoption de la Loi 90, puisqu'ils estiment cette dernière inférieure au projet de Loi C-7. Et bien, il me semble que les artistes ne veulent pas que l'on adopte un projet de loi qui se contente d'énoncer un certain nombre de principes sans avoir de véritables incidences sur le plan pratique. Si, après avoir adopté ce projet de loi, il n'y a plus de producteurs, et que le régime prévu n'a plus aucune valeur, je ne pense pas que les artistes vont voir dans cette mesure législative un progrès par rapport à leur situation actuelle. Voilà justement ce qui nous préoccupe. Encore une fois, il ne s'agit pas, pour l'Association, d'être contre la promotion des intérêts économiques des artistes.

En réponse à votre question au sujet des définitions: si nous n'avons pas proposé une formulation plus précise, c'est que nous estimions qui valait mieux identifier simplement les définitions qui nous semblent problématiques, étant donné que nous recommandons que l'on envisage d'autres solutions que les mesures législatives dont il est question ici. Mais nous serions très heureux de consulter à nouveau les autres membres du comité et de leur demander de trouver des définitions plus utiles, et surtout moins vagues.

Nous sommes tout à fait d'accord avec vous pour dire que le tribunal doit avoir une certaine marge de manoeuvre pour ce qui est d'administrer le régime prévu. En même temps, nous voulons nous assurer que les droits juridiques des artistes et des producteurs vont être respectés; et que la procédure envisagée pour la tenue d'audiences et la présentation des preuves est juste et équitable. Nous souhaitons la mise en place d'un régime et d'un tribunal qui ne vont pas constamment faire l'objet de contestations judiciaires, et ainsi éviter de rencontrer les mêmes problèmes qui se sont posés pour le Conseil canadien des relations de travail.

La recommandation numéro 6, qui se rapporte au pouvoir du tribunal d'émettre des opinions déclaratoires, nous semble très importantes; surtout pour ce qui est de définir les termes «artiste» et «producteur», et de dire en quoi consiste une association d'artistes. En fait, il y a plusieurs éléments. Ces préoccupations disparaîtraient peut-être si le libellé était plus précis.

M. Rogers: Je voudrais ajouter quelque chose sur ce même point. Comme vous le savez, les opinions déclaratoires sont extrêmement utiles dans le contexte de la Loi de l'impôt sur le revenu, notamment, lorsqu'une société ou tout autre entité commerciale souhaite prendre une décision au sujet de l'investissement de ses revenus ou de la manière de s'organiser. À notre avis, ce qui est proposé ici comporte énormément d'incertitudes; et même si le libellé était plus clair, il est inévitable que des questions surgissent à propos de ce qui est couvert et de ce qui ne l'est pas.

Comme vous pouvez vous en douter, il est important que les entreprises qui tentent de monter une production puissent le faire de façon efficace, sans risquer d'enfreindre la loi, vu la compétitivité et l'évolution rapide de leur milieu. Par

[*Texte*]

that is important to remember—environment. So advance rulings will help avoid unnecessary confrontations between producers and artists' organizations and help producing organizations to organize effectively in that kind of environment.

In other words, nobody wants to deliberately set up a scheme that is going to run smack-dab into problems with the tribunal if they can avoid it. Unless you can get an advance ruling, you will never be sure of that, and it ends in litigation and unhappiness which could be avoided.

Mme Roy-Arcelin: Mais vous savez que les associations d'artistes demandent depuis plusieurs années une reconnaissance juridique aux fins de la négociation collective. Il y a eu le Groupe de travail sur le statut de l'artiste en 1986 et le Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste en 1988, et les deux ont recommandé au Parlement de légiférer afin de reconnaître les associations qui représentent les artistes entrepreneurs indépendants comme agents de négociation collective. Est-ce que l'Association du Barreau canadien refuse le concept même de la négociation collective pour les associations d'artistes représentant les entrepreneurs indépendants?

Mr. Glickman: We do not want to deny independent contractors access to collective bargaining. We want to deny them access to meaningless collective bargaining regimes. We support a meaningful bill, one where producers and artists—a sufficient number of parties to be governed by the bill—will make it a worthwhile piece of legislation. We don't want to see an expensive infrastructure that doesn't accomplish the goals set out in sections 2 and 3, and whether this bill goes forward or not, we certainly support the establishment of the Canadian Council on the Status of the Artist in some form or other.

Mme Roy-Arcelin: Au Québec, par exemple, la Loi 90, qui porte sur le statut professionnel de l'artiste et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma, régit les relations de travail entre les associations d'artistes et les producteurs. Cette loi est en vigueur depuis 1987.

• 1115

Avant-hier, les membres du Comité ont entendu le témoignage de l'Union des artistes, qui a d'ailleurs été accréditée par la Commission de reconnaissance des associations d'artistes au Québec. Naturellement, malgré quelques petites modifications souhaitables d'ordre mineur, l'Union des artistes vit une expérience excellente et positive avec la Loi 90.

Afin d'éviter ce qui est perçu comme une certaine lacune de la Loi 90, notre projet de loi C-7 a été rédigé de façon beaucoup plus précise que la Loi 90. Au fond, le projet de loi C-7 complète, dans un sens, la Loi 90. C'est l'avis de pratiquement tous les artistes qui ont comparu ici et qui vivent au Québec avec la Loi 90.

[*Traduction*]

conséquent, il faut qu'elles puissent obtenir des avis à l'avance, justement pour éviter des confrontations entre producteurs et associations d'artistes, et afin de leur permettre d'organiser leurs activités efficacement dans un tel milieu.

Autrement dit, personne ne souhaite la mise en place d'un régime qui va forcément créer des problèmes qui aboutiront devant le tribunal. À moins de pouvoir obtenir une décision anticipée, on ne pourra jamais savoir à quoi s'attendre; il nous semble donc préférable d'éviter d'être obligé de recourir aux poursuites et de provoquer le ressentiment souvent engendré par ce genre d'incertitudes.

Mrs. Roy-Arcelin: But I'm sure you are aware that artists' associations have, for some years now, been asking that they be given legal recognition for the purposes of collective bargaining. First, there was the Working Group on the Status of the Artist in 1986, which was followed by the Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist in 1988; and both recommended to Parliament that it bring in legislation to recognize associations that represent independent contractors as collective bargaining agents. Does the Canadian Bar Association reject the very concept of collective bargaining for artists' associations that represent independent contractors?

M. Glickman: Nous ne cherchons aucunement à empêcher aux entrepreneurs indépendants l'accès à la négociation collective. Nous cherchons plutôt à prévenir l'accès à un monde de négociations collectives qui est sans valeur. Nous sommes en faveur de l'adoption d'un projet de loi vraiment utile; c'est-à-dire d'une mesure législative qui régit un nombre suffisamment grand de producteurs et d'artistes pour que cela vaille la peine de créer l'infrastructure nécessaire. Nous ne souhaitons pas la mise en place d'un régime qui ne permet pas d'atteindre les objectifs énoncés aux articles 2 et 3; que le projet de loi C-7 soit adopté ou non, nous appuyons vigoureusement la création d'un Conseil canadien du statut de l'artiste, ou d'une organisation semblable.

Mrs. Roy-Arcelin: In Quebec, for instance, Bill 90, which relates to the professional status of the artist and conditions for hiring performing artists as well as record and film artists, regulates professional relations between artists' associations and producers. That legislation has been in effect since 1987.

The day before yesterday, committee members heard from the Union des artistes, which has in fact been certified by the Commission de reconnaissance des associations d'artistes in the province of Quebec. Although it is calling for a couple of very minor changes, the Union des artistes is extremely pleased with the way Bill 90 is working.

In order to avoid what is considered to be one of the flaws of Bill 90, Bill C-7 was drafted with far greater precision than was the Quebec statute. Bill C-7 essentially fills in the gaps found in Bill 90. That is certainly the view of practically all the artists who have appeared before the committee, and who are living in Quebec under Bill 90.

[*Text*]

L'Union des artistes a été très consultée. D'ailleurs, ils ont travaillé à l'élaboration de la Loi 90, de même qu'à l'élaboration du Code canadien des artistes. C'est donc dire qu'ils sont très au courant. Également, ils vivent la situation.

Est-ce que votre association a étudié la Loi 90? Vous êtes-vous un peu basés sur l'expérience du Québec pour établir vos recommandations?

Mr. Rogers: If I might say something before Mr. Glickman responds, in a sense the success of Bill 90 that you describe makes our point. It is in the provincial sphere. It has an important impact within the province of Quebec on all of the cultural institutions within that province and therefore is effective particularly because, generally speaking, Quebec has its own scheme of unions which are geographically, linguistically, whatever, distinct. It can be a very effective regime for them in ensuring fair collective bargaining between associations of independent contractors and producers' organizations.

Perhaps if this were legislation in the province of Ontario that attempted to replicate Bill 90 in similar form, we would be making very different submissions. The principal basis for our recommendation that this bill not be proceeded with is that we fear—and we have heard some of the testimony from artists' organizations—that there isn't an appreciation of the constitutional constraints that make the application of this act and its whole regulatory scheme so narrow. That's the point. I'll turn over to my colleague to respond further to your point about Bill 90.

Mr. Glickman: Has that addressed your concern? I think you did a good job of answering your question.

Mme Roy-Arcelin: Ce qui se conçoit bien s'énonce clairement.

J'ai regardé votre mémoire hier soir. Je ne sais pas comment on dit cela en français. Disons que c'est *heavy*. Je l'ai trouvé un peu difficile. J'ai essayé de retenir certains points.

Par exemple, vous parlez de conflit avec la juridiction provinciale. J'ai vu cela à la page 9 de la traduction française. Pour ma part, je ne vois pas de conflit avec la juridiction provinciale, parce que la Cour suprême a bien établi que les producteurs indépendants n'étaient pas sous la juriction fédérale. Le projet de loi C-7 ne les couvre pas.

Ensuite, vous parlez à la page 11 d'une administration double Travail-Communications. L'article 5 établit clairement que le ministre responsable de l'application de la loi est le ministre du Travail. On peut relever beaucoup de points comme ceux-là. Malheureusement, je n'ai pas eu assez de temps pour tout faire. C'est dans ce sens que j'ai utilisé le mot *heavy*.

• 1120

La vice-présidente (Mme Finestone): Le mémoire est arrivé très tard aussi.

[*Translation*]

The Union des artistes was fully consulted—indeed, its members even helped to develop the legislation, as they did the Canadian artists code as well. In other words, they are fully aware of the situation, and are themselves subject to the new provisions.

Has your association studied Bill 90? Did you base youselves in any way on the Quebec experience in developing your recommendations.

M. Rogers: Si je peut me permettre de dire quelque chose avant que M. Glickman ne vous réponde: il me semble que le succès de la loi 90 prouve en quelque sorte le bien-fondé de nos arguments. C'est-à-dire qu'il s'agit d'une loi provinciale. Cette loi a une importante incidence sur l'ensemble des organismes culturels dans la province du Québec, et elle est donc particulièrement efficace dans ce milieu, puisque le Québec a des organisations sundicales qui sont distinctes sur le plan géographique, linguistique ou autre. Un tel régime est donc très efficace pour garantir un processus de négociations collectives justes, entre les associations d'entrepreneurs indépendants et les organisations de producteurs.

Il est possible que si l'Ontario envisageait d'adopter une loi semblable à la loi 90, notre position serait tout à fait autre. Si nous recommandons que ce projet de loi ne soit pas adopté, c'est que nous avons vraiment l'impression—et nous sommes bien au courant des témoignages de certaines associations d'artistes à cet égard—que les contraintes d'ordre constitutionnel qu'il pose du point de vue de son application et du fonctionnement du système réglementaire ne sont vraiment pas bien comprises. Voilà ce sur quoi nous voulons insister aujourd'hui. Je vais maintenant donner la parole à mon collègue pour répondre à votre question au sujet de la loi 90.

M. Glickman: Est-ce que l'on a répondu à votre question? Votre réponse m'a semblé très bonne.

Mrs. Roy-Arcelin: That which is clearly understood can be clearly expressed.

I had a look at your brief last night. I just can't think of the word I'm looking for to describe it. Let's just say I found it heavy. I found it a little difficult to get through, although I tried to focus on certain points.

For instance, you speak of a potential conflict of jurisdiction with provincial legislation. I believe this is mentioned on page 10 of your brief. However, I see no potential conflict of jurisdiction with the provinces, because the Supreme Court has already ruled that independent producers do not come under federal jurisdiction. Consequently, Bill C-7 does not cover them.

Then, on page 11, you refer to the fact that Labour Canada and the department of Communications will be jointly administering the Act. I would like to point out that clause 5 of the Bill clearly states that the minister responsible for enforcing the legislation is the minister of Labour. I picked up quite a number of them in your text. Unfortunately, however, I did not have time to deal with all of them; but it was in that sense that I felt your brief was rather heavy.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The brief arrived very late as well.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: Il est arrivé tard, mais il serait très important de le relire attentivement. Il y a bien des points que j'ai relevés, mais il faut les approfondir.

En vous posant ma dernière question, je prends un risque. Est-ce que le projet de loi C-7, d'après vous, vient combler un vide qui existe actuellement quand on pense aux besoins des artistes?

La vice-présidente (Mme Finestone): Avec les amendements qu'on y prévoit.

Mme Roy-Arcelin: Bien sûr, avec les amendements que les artistes réclament eux-mêmes, parce que ce sont eux qui vont vivre la situation. Ce ne n'est pas nous.

Mr. Glickman: I will take that question. We recognize that there is a gap. Independent contractors in artistic communities are not treated as well, for example, as employees. They do not have some of the social benefit of employees. They don't have the benefit of the security of an employment situation. To some degree that is their choice. There are some pros and cons to an employment situation. Some people do not like the control of the employment situation, but enjoy the freedom of a freelance situation.

However, we recognize—and have seen some numbers that lead us to believe that the economic situation of independent contractors in this country is not great—that the average annual income is quite low. That is why we have recommended some strategies for improving that situation and share some of the recommendations put forward by ACTRA.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): With respect to some of the questions that were *sous-entendues* from Madam Roy-Arcelin, you kept referring to the fact that you are going to have a bill with artists and artists and artists, and no producers. I think what Madame Roy-Arcelin would like to know is, if so many of the artistic associations were here who thought it was great, don't you think they would have noticed that there were no producers? How come you are the ones who notice that there are no producers left?

Mr. Glickman: We can only put forward our own views. We can't surmise why the artists' associations would not want to put forward that view. We are not privy to their discussions.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): But you really truly believe there will be no more producers per se?

Mr. Rogers: Let's clarify this.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine, that is what the question is for.

Mr. Rogers: What Mr. Glickman was saying, and saying in a forceful way, is that because of the constitutional constraints and because of the necessary, what one might call, loopholes of this legislative scheme, there will be a very small

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, it did. However, we really should go through it thoroughly. I was able to pick up a couple of things myself, but it really should be given careful consideration.

I realize that by asking you this last question, I am taking somewhat of a risk. I would like to know whether you feel Bill C-7 fills a gap with respect to artists needs?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): With the amendments that are expected to be brought forward.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, of course; with the amendments that artists themselves are demanding, because they, and not us, will be affected by the legislation.

M. Glickman: Je vais essayer de répondre à votre question. Nous savons qu'il existe actuellement un écart, en ce sens que les entrepreneurs indépendants ne sont pas aussi bien traités que les employés, par exemple. Ils n'ont pas accès à tous les avantages sociaux qu'obtiennent les employés. Ils n'ont pas non plus la même sécurité que celle dont bénéficient les salariés. Mais jusqu'à un certain point, c'est le choix qu'ils ont fait. Chaque situation a évidemment ses avantages et ses inconvénients. Certaines personnes n'aiment pas se sentir à la merci de l'employeur et préfèrent donc la vie de pigiste.

Nous reconnaissons cependant—et les chiffres que l'on nous a donnés à ce sujet nous font croire que la situation économique des entrepreneurs indépendants n'est pas très brillante—que leurs revenus annuels sont assez faibles, en moyenne. Voilà pourquoi nous avons recommandé l'adoption d'une stratégie visant à améliorer leur situation économique; d'ailleurs, certaines des recommandations faites par ACTRA nous semblent tout à fait adéquates.

La vice-présidente (Mme Finestone): En réponse aux questions que vous posait madame Roy-Arcelin, vous avez dit à plusieurs reprises que nous finirions par avoir un projet de loi qui concerne les artistes, mais dont les producteurs seraient tout à fait absents. Eh bien, M^me^ Roy-Arcelin se demande sans doute, étant donné que bon nombre des associations d'artistes qui ont comparu devant le comité étaient très enthousiastes, pourquoi ces mêmes associations n'ont pas remarqué qu'il n'y aurait plus de producteurs? Comment se fait-il que vous soyez les seuls à avoir remarqué cela?

M. Glickman: Nous ne pouvons parler que pour notre association. Nous sommes dans l'impossibilité de dire pourquoi les associations d'artistes ne vous ont pas fait cette même observation. Nous n'avons évidemment pas participé à leurs discussions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais vous êtes vraiment convaincus que les producteurs seront pour ainsi dire absents?

M. Rogers: Permettez-moi de faire une mise au point.

La vice-présidente (Mme Finestone): Bien sûr. C'est justement pour cela que je vous ai posé la question.

M. Rogers: Ce que vous expliquait monsieur Glickman de façon assez énergique, d'ailleurs, c'est qu'en raison des contraintes constitutionnelles et de ce que l'on pourrait appeler les échappatoires du projet de loi, très peu de

[*Text*]

number of producers affected and covered by this scheme. It is not that we are saying all the producers in Canada will be out of business or will disappear from Canada. That is not what we are saying. We are saying that there will be lots of artists' organizations who will feel legitimized and will be certified and recognized under this legislative scheme, and that no doubt has a value to them. I don't question that. But on the other side, the producing organizations with whom they will be dealing under this new scheme will be very few in number. We have tried to identify who they are and suggest that there must be a more effective and direct means of dealing with any existing problems rather than setting up a regulatory scheme to deal with those three or more institutions.

Does that clarify that point?

Mme Roy-Arcelin: Oui, merci.

Mrs. Clancy: Welcome to the committee, and thank you very much for reminding me how much fun procedural wrangling can be.

• 1125

I think you can clearly see we have a problem here. We have a problem, in a sense, between two hats. I disagree with very little in your bill. I look at clause 18, for example, with perhaps not the greatest of respect for whoever drafted it. It makes me think that someone took an administrative law class and dropped out before they got to the natural justice lectures.

The difficulty here—and I am sure you understand this, too—is that we're essentially talking about lawyers' arguments. How do we put that across to a wider audience, particularly our clientele in the artists' community who want this bill desperately? Since this bill was brought in, a number of us in my caucus who happen to be legally trained have had the same concerns you have uttered here today, but there's a need for a status of the artist bill. Mrs. Finestone said, lest any of us forget, that we are politicians here and we want to fulfil this need; however, we do want to do it in the best possible way.

It's been posed already, but I'll pose it again. It is not going to do any good in one sense to stand up and give lawyers' arguments to the people who want the bill as to why this bill shouldn't be passed. It's not going to help us on either side of this table to make those arguments, even though we understand them. What can we do to salvage the bill? Redraft it from square one?

Mr. Rogers: I attempted to articulate, in going first, an argument that may be founded on law but that is a fundamental political issue, one that this committee has just recently dealt with, struggling with what is the federal role in culture. We don't dispute at all that there's an important role for federal authorities in culture. We're not taking—

[*Translation*]

producteurs vont réellement être régis par ces dispositions. Nous ne sommes pas en train de vous dire que tous les producteurs au Canada vont faire faillite, ou disparaître du jour au lendemain. Pas du tout. Nous essayons de vous faire comprendre simplement que même si beaucoup d'associations d'artistes se sentent plus légitimes, étant donné les régimes d'accréditation et de reconnaissance professionnelles que prévoit le projet de loi—et c'est tout à fait valable, à notre avis—les associations de producteurs qui vont devoir se plier à ce nouveau régime seront plutôt rares. Nous nous sommes efforcés de les identifier, et de suggérer des moyens à la fois plus efficaces et directs, mis à part un régime réglementaire qui ne concerne que ces trois organismes et quelques autres, pour solutionner les problèmes qui existent à l'heure actuelle.

Est-ce plus clair maintenant?

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, thank you.

Mme Clancy: Je tiens à vous souhaiter la bienvenue au comité et à vous remercier de m'avoir rappelé à quel point les petites chicanes sont intéressantes et amusantes.

Je crois qu'il soit clair que nous ayons un problème. En un sens, c'est un problème d'attribution. Votre projet de loi ne m'inspire pas véritablement d'objection. Prenons l'article 14, par exemple, qui ne m'inspire d'ailleurs pas beaucoup de respect pour celui qui l'a rédigé. On a l'impression qu'il s'agit de quelqu'un qui n'a même pas réussi à finir son cours de droit administratif et a abandonné ses cours avant d'en arriver aux principes d'impartialité et de loyauté.

Le problème auquel nous nous heurtons—vous en conviendrez certainement—est que nous ayons essentiellement affaire à des arguments d'avocats. Comment les faire comprendre à des non-spécialistes, en particulier aux artistes qui attendent désespérément l'adoption de ce projet de loi? Depuis que celui-ci a été présenté, un certain nombre de membres de mon caucus, qui ont fait des études de droit, ont exprimé les mêmes réserves que vous aujourd'hui. Pourtant, une loi concernant le statut de l'artiste est indispensable. Je vous rappelerais, de peur que vous ne l'ayez oublié, que M^me^ Finestone a dit que nous sommes des politiques et que nous souhaitions répondre à ce besoin; mais nous voulons le faire du mieux possible.

La question a déjà été posée, mais je la pose à nouveau: il ne servira pas à grand-chose de présenter des arguments juridiques aux personnes qui souhaitent que ce projet de loi soit adopté, dans le but de leur faire comprendre pourquoi ce texte devrait être rejeté. D'un côté comme de l'autre de cette table, cela ne nous servira à rien de présenter de tels arguments; même si nous les comprenons. Que pouvons-nous faire pour sauver ce projet de loi? Le refondre entièrement?

M. Rogers: Lorsque j'ai pris la parole le premier, j'ai essayé de présenter un argument qui peut être fondé en droit, mais qui est une question politique fondamentale dont ce comité a récemment discuté et qui est difficile à résoudre: le rôle des autorités fédérales dans le domaine culturel. Nous ne contestons pas que les autorités fédérales aient un rôle important à jouer dans ce domaine. Nous ne prenons pas. . .

[*Texte*]

Mrs. Clancy: Just not sure that this is it.

Mr. Rogers: Exactly. We don't dispute that it is important to serve artists' organizations. I must admit I haven't read through all the submissions. I'm not in the entertainment law practice part of our section, but I have talked to friends and others who are members of such organizations who have a fundamental misperception of what this bill achieves. They think—

Mrs. Clancy: That's the problem.

Mr. Rogers: —that this is a symbol—

Mrs. Clancy: That it's a bill of rights for artists; that's what they think.

Mr. Rogers: —a bill of rights for artists that will radically improve their lives. We felt it incumbent on us. If you call them legal arguments, so be it, but we are the Canadian Bar Association.

Mrs. Clancy: Hey, I'm not—I love them. They're great. It's been a wonderful morning for me, but it's not very easy to get those across.

Mr. Rogers: I understand, and we felt there was a real vacuum. In fact, in our discussions with colleagues from the Department of Communications, they too recognize that there are a lot of misconceptions that they were working with artists' organizations and producers' organizations to straighten out and overcome. It was clear in some of the reports I had of the early part of the hearings, back in November I guess it was, that groups and individuals came before this committee with concerns and comments, but really did not understand what this legislation did. They clearly indicated that they thought it had a much wider impact than it does.

Having decided this was something which, as a section, we should deal with, we took it upon ourselves to make that point in as clear terms as we could. We don't do it out of any disrespect—

Mrs. Clancy: No, no. I understand that, and I agree with you. I guess what I'm saying to you is, look at us, the poor beleaguered politicians here—

Mr. Rogers: You're saying you'll be seen as knocking down something that at least has great symbolic value to these organizations.

Mrs. Clancy: Exactly. I personally am not prepared to immolate myself on the altar on this legislative drafting, which is part of the difficulty.

Mr. Rogers: We feel that the part dealing with the new tribunal and the whole regulatory scheme of certification and dealing with unfair practices and reaching minimum scale agreements and revoking certifications and all that stuff has some individual flaws but is so fundamentally flawed because of its very limited impact relative to its cost—

[*Traduction*]

Mme Clancy: Nous ne sommes pas tout à fait certains qu'il s'agisse uniquement de cela.

M. Rogers: Exactement. Nous ne contestons pas qu'il est important de servir des associations d'artistes. J'avoue que je n'aie pas lu tous les mémoires. Je ne fais pas partie de notre section qui s'occupe du droit relatif aux activités récréatives. J'ai toutefois parlé à des amis et à d'autres qui sont membres de tels organismes, et qui se font une idée complètement fausse des effets de ce projet de loi. Ils pensent. . .

Mme Clancy: C'est là le problème.

M. Rogers: . . .que c'est un symbole. . .

Mme Clancy: Que c'est une déclaration des droits des artistes; voilà ce qu'ils pensent.

M. Rogers: . . .une déclaration des droits des artistes qui améliorera radicalement la vie de ceux-ci. Nous estimions que c'était notre devoir. Appelez cela des arguments juridiques, si vous le voulez; mais nous appartenons, après tout, au Barreau canadien.

Mme Clancy: Je ne voulais pas—je les aime bien. Ils sont épatants. J'ai passé une excellente matinée, mais ce sont des choses qui sont difficiles à communiquer.

M. Rogers: Je comprends; et nous avons jugé qu'il y avait une lacune réelle. En fait, au cours des discussions que nous ayons eues avec eux, nos collègues du ministère des Communications ont reconnu qu'il y ait de nombreux malentendus qu'ils s'efforcent de corriger avec la collaboration des associations d'artistes et de producteurs. D'après les comptes rendus que j'ai eus du début des audiences et qui remontent à novembre, je pense, plusieurs groupes et particuliers qui ont comparu devant ce comité pour lui faire part de leurs préoccupations et de leurs commentaires, n'avaient pas véritablement saisi l'objet du projet de loi qui nous occupe. Ils ont clairement montré qu'ils pensaient qu'il aurait une portée nettement plus étendue que celle qu'il aura en réalité.

Ayant jugé qu'il s'agissait d'une question dont notre Section devrait s'occuper, nous avons pris l'initiative de l'expliquer de manière aussi claire que possible. Nous ne le faisons pas parce que nous ne respectons pas. . .

Mme Clancy: Non, non. Je comprends; et je suis d'accord avec vous. Ce que je vous demande simplement c'est de considérer les pauvres politiques que nous sommes acculés dans leur dernier retranchement. . .

M. Rogers: Vous voulez dire que vous craigniez que l'on ait l'impression que vous voulez démolir quelque chose qui a, au moins, une grande valeur symbolique pour ces organisations.

Mme Clancy: Exactement. Personnellement, je ne suis pas prête à m'immoler sur l'autel de ce projet de loi; et c'est un des éléments du problème.

M. Rogers: À notre avis, la partie qui traite du nouveau tribunal, et tout ce qui a trait au système d'accréditation, aux pratiques déloyales, à la conclusion d'accords-cadres et à la révocation des accréditations, etc, comporte des lacunes dont la plus grave est que, par rapport aux coûts qu'engendrera ses dispositions, son effet demeurera très limité. . .

[*Text*]

• 1130

Mrs. Clancy: So it's not worth it.

Mr. Rogers: —that it's not worth it. That is all I can say on that.

We do say that if the government took the $2 million from the tribunal, there would be 80 artists in Canada with $25,000 in their pocket each year who would be supported by that. Or it could be applied under the Income Tax Act to recognize the kinds of difficulties they have, which ACTRA, amongst other artist organizations, has identified. In other words, if we are going to spend money and if we are going to spend resources in trying to assist these organizations, let's get the biggest bang for our buck.

Mrs. Clancy: I understand that, but what you have to know at the same time is that I have thousands of post cards in my office from artists all across this country who want this legislation. That's the difficulty.

Mr. Rogers: Do they know what this legislation represents?

Mrs. Clancy: I think not.

Mr. Rogers: Hopefully they do—

Mrs. Clancy: I don't know.

Mr. Rogers: —but our whole point in being here is to stress its very limited impact. If these organizations and the government, fully aware of that limited scope, still are in favour of the scheme, so be it. We have made our point. We are here to serve you. We are not here to dictate what the legislation should be.

Mrs. Clancy: Listen, it is going to give you guys lots of work in the long run.

Mr. Rogers: There is every reason in the world why lawyers should think this is a wonderful idea.

Mrs. Clancy: Can we become specific on clause 18? My problem with clause 18 is that I think it is so bad that it could just render the whole tribunal useless.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It neuters it, Mary?

Mrs. Clancy: I defer to the Canadian Bar Association, but I begin with paragraph 18.(1)(a), which says:

> shall proceed as informally and expeditiously as the circumstances and considerations of fairness permit;

I don't know about you, but I would certainly prefer the phrase "principles of natural justice", but then they would be negated by what follows.

Mr. Glickman: Right.

Mrs. Clancy: I have a very strong problem with paragraph 18.(1)(b). If you are a person aggrieved under a decision of the tribunal, surely all you are going to have to do is walk into court, to whoever will be the appellate court, and say, by the way, paragraph 18.(1)(b) says that they are not bound by the legal or technical rules of evidence.

[*Translation*]

Mme Clancy: Donc, cela n'en vaut pas la peine.

M. Rogers: . . .si bien que cela n'en vaut pas la peine. C'est tout ce que je peux dire.

Nous considérons cependant que si le gouvernement utilisait les 2 millions de dollars destinés au tribunal, chaque artiste canadien se retrouverait avec 25,000$ en poches chaque année, ce qui lui faciliterait la vie. Cette somme pourrait également être utilisée dans le cadre de l'application de la Loi de l'impôt sur le revenu afin d'aider les artistes à faire face aux difficultés qui ont été signalées par l'ACTRA, entre autres. Autrement dit, si nous décidons d'utiliser de l'argent et des ressources pour essayer d'aider ces organisations, essayons d'en tirer le maximum.

Mme Clancy: J'entends bien, mais comprenez bien aussi que j'aie dans mon bureau des milliers de cartes postales d'artistes de toutes les régions du pays qui veulent que ce projet de loi soit adopté. Voilà le problème.

M. Rogers: Savent-ils ce que cela représente?

Mme Clancy: Je ne le pense pas.

M. Rogers: On peut espérer qu'ils le savent. . .

Mme Clancy: Je n'en sais rien.

M. Rogers: . . .mais la raison essentielle pour laquelle nous sommes ici, c'est que nous tenons à souligner l'effet très limité qu'aurait cette loi. Si ces organisations et le gouvernement se rendent parfaitement compte de ses limites, mais demeurent malgré tout favorables à son adoption, ainsi soit-il. Nous vous avons présenté nos arguments. Nous sommes ici pour vous servir. Nous ne sommes pas ici pour vous dicter le contenu de ce texte législatif.

Mme Clancy: Dites-vous, qu'après tout, à long terme, cela vous permettra de gagner beaucoup d'argent.

M. Rogers: Il y a effectivement une foule de raisons pour lesquelles les avocats devraient trouver l'idée excellente.

Mme Clancy: Pourrions-nous en venir maintenant à l'article 18? À mon avis, il est si mal conçu qu'il pourrait rendre le tribunal pratiquement inopérant.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il le rend impuissant, Mary?

Mme Clancy: J'en défère à l'Association du Barreau canadien, mais je commencerais par l'alinéa 18.1.a, qui dispose que le tribunal:

> fonctionne sans formalisme et avec célérité; dans la mesure où les circonstances et l'équité le permettent.

Je ne sais pas ce que vous en pensez, mais je préférerais personnellement utiliser les termes «principes de justice naturelle», mais ils seraient contredits par ce qui suit.

M. Glickman: En effet.

Mme Clancy: L'alinéa 18.1.b me paraît extrêmement discutable. Si vous avez un grief contre une décision du tribunal, il vous suffira de vous présenter devant une cour d'appel, quelle qu'elle soit, et de dire, à propos, l'alinéa 18.1.b dispose qu'il n'est pas lié par les règles légales ou techniques de présentation de la preuve.

[*Texte*]

Mr. Glickman: Right.

Mrs. Clancy: I would think that you would probably win the thing in a chambers application.

Mr. Glickman: Yes. That builds on the argument we made with respect to certain powers of the tribunal to accept evidence whether or not admissible in a court of law. It is consistent with this approach, and we think that it is just as problematic.

Mrs. Clancy: I think subclause 18.(3) has some difficulties in the whole jurisprudence regarding standing. I am just not sure if the definitions are correct.

I have a problem with subclause 18.(4), with the very last phrase "any information", but that relates to the same thing on evidence; and subclause 18.(6), I think, on evidence as well. Maybe I am reading this wrongly, but do you perceive a problem with subclause 18.(6) as well? Is this telling us that one member of the tribunal can go off and take evidence not subject to cross-examination, not subject to anything else, and then come back and report to the tribunal, giving that one individual tribunal member's slant on the evidence? Or am I dreaming?

Mr. Glickman: No, that's a realistic consequence of the drafting, and again consistent. I think clauses 18 and 16 sort of dovetail.

Mrs. Clancy: Yes.

Mr. Glickman: Under paragraph 16.(a) the tribunal has the ability to:

> accept any evidence and information that it sees fit, on oath, by affidavit or otherwise, whether or not the evidence is admissible in a court of law;

Therefore I think it is a problem.

Mrs. Clancy: Now I go to to the question of whether the bill is salvageable. The politicians here have a vested interest in seeing that it is, as do the artists, because we know that is what they want. One of the problems that I saw was the split jurisdiction, or the conflict of turf between Labour Canada and Communications Canada. I see you are nodding, so I am expecting a response that you see a difficulty there too.

• 1135

Mr. Rogers: Yes. There are two areas of difficulty. One is that under the act this area of the legislation is to be administered by both departments in some fashion. The Department of Labour has a real role. How that will work itself out we certainly can't tell you. But it's obvious that as soon as you have two departments who are responsible for administering an act there will be conflicts.

We know the copyright legislation, which is affected both by Consumer and Corporate Affairs and the Department of Communications, has been held up repeatedly by—

[*Traduction*]

M. Glickman: C'est exact.

Mme Clancy: J'imagine que vous auriez probablement gain de cause en référé.

M. Glickman: Oui. Cela vient s'ajouter à l'argument que nous avons présenté au sujet des pouvoirs qui autorisent le tribunal à accepter un témoignage, qu'il soit admissible ou non, devant une cour de justice. Cela correspond à la même approche et nous paraît tout aussi discutable.

Mme Clancy: Je pense aussi que le paragraphe 18.3 soulève aussi des problèmes de jurisprudence en ce qui concerne l'intervention et la comparution. Je ne suis pas certaine que les définitions soient correctes.

J'exprime également des réserves au sujet de l'utilisation du terme «renseignements» au paragraphe 18.4, mais cela a également trait à la preuve; et au sujet du paragraphe 18.6, qui a également trait à la preuve. Je commets peut-être une erreur d'interprétation, mais ne trouvez-vous pas, vous aussi, que ce dernier paragraphe soulève un problème? Cela signifie-t-il qu'un membre du tribunal peut aller recueillir des éléments de preuve sans interrogatoire contradictoire, sans aucune autre contrainte, et qu'il peut ensuite revenir présenter un rapport au tribunal dans lequel, alors qu'il en était lui-même membre, il présente au tribunal sa propre interprétation de ses éléments de preuve? Ou est-ce que je rêve?

M. Glickman: Non, compte tenu du libellé de ce paragraphe, ce serait logique et tout à fait possible. Je crois que les articles 18 et 16 se rejoignent.

Mme Clancy: Oui.

M. Glickman: En vertu du paragraphe 16.c, le tribunal peut:

> accepter sous serment, par voie d'affidavit ou sous une autre forme, tous témoignages et renseignements qu'il juge indiqués, qu'ils soient admissibles ou non en justice;

Je crois donc qu'il y a bien là un problème.

Mme Clancy: Venons-en maintenant à la question de savoir si ce projet de loi est récupérable. Les politiciens ici présents ont naturellement intérêt à ce qu'il le soit, comme les artistes d'ailleurs, car nous savons que c'est ce qu'ils veulent. Il m'est apparu que le partage de juridiction, ou le conflit de compétence entre Travail Canada et Communications Canada soulevait un problème. Je vois que vous opinez; vous allez sans doute aussi me dire que cela vous paraît présenter un problème.

M. Rogers: J'en vois, en fait, deux. Le premier est qu'en vertu de cette loi, il s'agit-là d'un domaine qui sera administré par les deux ministères, sous une forme ou sous une autre. Le ministère du Travail a un rôle réel à jouer. Je ne sais vraiment pas comment les choses s'arrangeront. Mais il est évident qu'il y a toujours des conflits lorsque deux ministères sont responsables de l'administration d'une même loi.

Nous savons que l'application de la Loi sur le droit d'auteur, dont sont à la fois chargés consommateurs et sociétés et le ministère des Communications, a été maintes fois retardée par. . .

[*Text*]

Mrs. Clancy: Turf wars.

Mr. Rogers: —turf wars between those two departments. We can expect there will be problems obviously.

As for what happens between the two tribunals, I tried to address that point earlier. There is no doubt that there could be two inconsistent findings by those two tribunals which can only be resolved in the Federal Court.

Similarly, the points you made about clause 18 no doubt would be resolved by the Federal Court of Appeal under the terms of the legislation—

Mrs. Clancy: That can hear it.

Mr. Rogers: —that would deal with it. They will straighten these things out but at what cost? That's the question.

Mrs. Clancy: Exactly.

Mr. Rogers: And to what avail?

Mrs. Clancy: It was interesting that both you and Mr. Glickman stated neither of you practises in the area of labour law but you both do practise in areas that relate to this bill.

Here is one of my theories. I would like your comment on it. If there's a need or if the nature of the work is so different—and I personally believe it is—to require a special bill of rights for artists that includes rights relating to the way they work, then surely it is sufficiently different to take it out of the realm of the Department of Labour and keep it in the realm of the Department of Communications.

Mr. Glickman: We don't have a problem and I think we have submitted that in our brief.

Mme Roy-Arcelin: Au deuxième paragraphe de la page 15 de votre mémoire, vous dites:

> . . .ne sont ni employés ni des entrepreneurs indépendants employés dans le cadre de. . .

Ne vouliez-vous pas plutôt dire «entrepreneurs dépendants»? Le Code du travail prévoit que les entrepreneurs dépendants sont assimiliés à des employés.

Si le projet de loi C-7 ne devait s'appliquer ni aux employés ni aux entrepreneurs indépendants, eh bien, il ne resterait rien dans la loi qui puisse s'appliquer à quelqu'un. Pouvez-vous nous expliquer un peu ce qui se passe?

Mr. Glickman: Yes that's nothing more than an inadvertent typographical error.

Mme Roy-Arcelin: Vous voyez qu'on suit bien vos écrits.

Mr. Glickman: Dependent contractors are already caught by the Canada Labour Relations Board, which is one of the problems I think the ACTRA people have addressed.

Mme Roy-Arcelin: C'est cela, le Code du travail. Merci.

Mr. Glickman: Thank you for pointing that out.

Mrs. Clancy: I remember where I was now. There's a point where I do disagree with you and that was, Mr. Rogers, in your opening statement. I'm edified by the altruism of the Canadian Bar to ensure we aren't over-regulated and that

[*Translation*]

Mme Clancy: Ce sont des guerres de clochers.

M. Rogers: . . .des guerres de clochers entre ces deux ministères. Nous pouvons donc manifestement nous attendre à des problèmes.

J'ai aussi essayé de vous dire tout à l'heure ce qui se passerait entre les deux tribunaux. Il est indéniable que leurs conclusions pourraient parfois ne pas concorder et que la question ne pourrait être réglée que devant la Cour fédérale.

De même, les problèmes que vous avez signalé à propos de l'article 18 devraient certainement être réglés par la Cour d'appel fédérale en vertu de la Loi. . .

Mme Clancy: Appropriée.

M. Rogers: . . .pertinentes. Elle permettra de régler ces questions, mais à quel prix? Voilà le problème.

Mme Clancy: Exactement.

M. Rogers: Et à quoi bon?

Mme Clancy: J'ai noté avec intérêt que ni M. Glickman ni vous n'avez déclaré que vous pratiquiez dans le domaine du droit du travail, mais vous pratiquez tous les deux dans des domaines liés au champ d'application de ce projet de loi.

Voici une de mes théories. Je voudrais que vous me disiez ce que vous en pensez. S'il est indispensable ou si la nature de leur travail est tellement différente—ce que je crois personnellement—pour nécessiter une déclaration spéciale des droits des artistes, notamment des droits liés à leur façon de travailler, il doit donc bien s'agir d'une situation suffisamment différente pour qu'elle relève du ministère des Communications et non du ministère du Travail.

M. Glickman: Nous n'y voyons pas d'objection, et je crois d'ailleurs que nous en avons fait état dans notre mémoire.

Mrs. Roy-Arcelin: In the second paragraph, page 15, of your submission, you write:

> . . .neither are employees nor independent contractors, employed under. . .

Didn't you mean "dependent contractors"? According to the Labour Code, dependent contractors are considered to be employees.

If Bill C-7 neither apply to employees nor to independent contractors, it could not be applied to anyone. Could you explain to us what it is all about?

M. Glickman: Oui, il s'agit simplement d'une erreur typographique.

Mrs. Roy-Arcelin: You see how careful we read your submissions?

M. Glickman: Les entrepreneurs dépendants relèvent du Conseil canadien des relations du travail, ce qui est un des problèmes que l'ACTRA, entre autres, a souligné.

Mrs. Roy-Arcelin: That's right, the Labour Code. Thank you.

M. Glickman: Je vous remercie de nous l'avoir signalé.

Mme Clancy: Voilà, je m'y suis retrouvée. Il y a un point sur lequel je ne suis pas d'accord avec vous, monsieur Rogers; c'est dans votre introduction. Je suis édifié par l'altruisme du Barreau canadien qui veut veiller à ce que

[*Texte*]

lawyers won't be working more than they should. It reminded me of something when you talked about preferred routes and Mrs. Finestone questioned you on that. I have a combination question. I want to know whose preferred routes they are?

If the artists feel they need something like this then I think it's a bit patronizing to tell them that's they don't. The other thing that disturbs me is that it reminds me of when my univerity faculty association was unionizing and a lot people were saying there's no need to unionize because everybody loves everybody else around here and we're all going to get along just fine, which is something that always brings out my innate Nova Scotian scepticism.

• 1140

That's my concern about your remarks there: that you feel it's not necessary even within those, shall we say, arenas where you're prepared to admit there could be a place for it.

Mr. Rogers: Look, lawyers are constantly guilty of being patronizing, and I apologize. In some respects, the point we're trying to address may come across as being patronizing. It's certainly not our desire to be that way. What we're really trying to do is to bring out something that hadn't been addressed here and put it on the table so it's clearly understood. We did that in very clear and unequivocal terms to make a point.

Mrs. Clancy: You did, absolutely.

Mr. Rogers: On the second part of your—

Mrs. Clancy: The preferred routes to solving whatever problems. I guess my difficulty there was you said you didn't know what the problems were; so if you don't know what the problems are, how can you suggest a preferred route?

Mr. Rogers: Which is essentially what I said. We're aware of the problems artists have and have complained about vociferously for years and years. We spoke about the Copyright Act and phase two. I think ACTRA, in its brief, talked about that. I'm sure other artists' organizations did that. We talked about changes to the Income Tax Act which would make it easier for artists to be regarded as independent contractors, able to write off expenses for purposes of income tax. In the social benefits sphere, we also talked about the difficulties artists have in not being covered by the unemployment insurance regime, and about looking at means of trying to deal with that problem. Again, some of the artists' organizations referred to that.

These are all problems we know are real ones, faced by artists every day, all the time. We thought by focusing attention on this piece of legislation, which we feel has a very limited impact, attention was being taken away from these other areas, which in our view have greater relevance to the day-to-day lives of people. Why is this legislation being pushed through, with some alacrity, as Mr. Glickman raised earlier, when we have yet to see the long-promised phase two

[*Traduction*]

nous ne soyons pas surréglementés et à ce que les avocats ne soient pas obligés de travailler outre mesure. Cela m'a rappelé ce que vous disiez à propos des voies qu'il serait préférable d'adopter, et à propos desquelles M^me^ Finestone vous a posé des questions. J'ai une double question à vous poser. Je voudrais savoir par qui ces voies sont préférées?

Si les artistes estiment avoir besoin de quelque chose de ce genre, j'estime que c'est un peu présomptueux de votre part de leur dire qu'ils n'en ont pas besoin. L'autre chose qui m'inquiète c'est que cela me rappelle l'époque où mon association de professeurs à l'université se constituait en syndicat et où beaucoup de gens disaient que ce n'était pas la peine de le faire puisque tout le monde s'adorait et que tout marcherait parfaitement, ce qui ne manque jamais de stimuler le scepticisme naturel de la Nouvelle-Écossaise que je suis.

Ce qui m'inquiète dans vos remarques c'est que vous estimez que ce n'est pas nécessaire, même dans les domaines où vous êtes prêt à reconnaître que cela aurait sa place.

M. Rogers: Pardonnez-moi; les avocats se rendent constamment coupables de condescendance. À certains égards, c'est peut-être l'impression que nous donnons sur ce point, encore que ce ne soit absolument pas notre intention. En fait, nous essayons de dégager quelque chose qui n'a pas encore été discuté ici et de le présenter pour bien le faire comprendre. C'est ce que nous avons fait de manière claire et sans équivoque.

Mme Clancy: En effet, absolument.

M. Rogers: En ce qui concerne la seconde partie de votre. . .

Mme Clancy: Les voies qu'il serait préférable de prendre pour résoudre les problèmes. Ce qui m'ennuie, c'est que vous avez dit que vous ne connaissiez pas les problèmes, et si c'est le cas, je ne vois pas comment vous pourriez recommander une voie plutôt qu'une autre?

M. Rogers: C'est essentiellement ce que j'ai dit. Nous sommes au courant de l'existence des problèmes contre lesquels les artistes vocifèrent depuis des années. Nous avons parlé de la Loi sur le droit d'auteur et de la deuxième étape. Je crois que l'ACTRA en a parlé également dans son mémoire. Je suis certain que d'autres associations d'artistes en ont fait autant. Nous avons parlé d'apporter des changements à la Loi sur l'impôt sur le revenu pour permettre aux artistes d'être considérés comme des entrepreneurs indépendants et de déduire ainsi certaines dépenses de leurs impôts. Dans le domaine des avantages sociaux, nous avons également parlé des difficultés auxquelles les artistes sont exposés du fait qu'ils ne bénéficient pas du régime d'assurance-chômage, et des moyens qu'il faudrait essayer de trouver pour régler le problème. Certaines des associations d'artistes en ont également parlé.

Tous ces problèmes, nous le savons, sont réels et les artistes y sont quotidiennement confrontés. Nous avons pensé qu'en attirant l'attention sur ce projet de loi, dont l'effet nous paraît très limité, nous risquons de faire oublier d'autres domaines qui, à notre avis, ont plus d'importance dans la vie quotidienne des gens. Pourquoi essaie-t-on de faire adopter ce projet de loi avec tant d'alacrité, comme l'a fait remarqué plus tôt M. Glickman, alors que nous

[*Text*]

of the Copyright Act? We don't know the answer to that question. We don't know why changes haven't been made to the Income Tax Act to recognize the special position of artists. I said about the Competition Act, if it's a real problem that those associations can be caught under that legislation, the preferred route to take is to give a specific exemption to those artists' organizations.

So we did try to suggest some alternatives. Now, it's not addressing what this legislation addresses. But our point there ultimately is that unless the federal government moves in general co-operation with the provinces. . .and we recognize Quebec has played a special role here, and we recognize it has a special role in this area. But we haven't heard any imminent rumblings that the federal government is trying to work out a scheme with the Government of Ontario. The impression we get is that those two governments aren't always on the best of terms.

Unless that's done, this legislation creates the difficulty of having these two tiers that I spoke about and having an impact on those organizations both nationally, vis-à-vis the private-sector organizations, and of course internationally; and I think you as a committee recognize it is an industry in Canada that is very much concerned with the international marketplace. We are competing there. We need to attract production from the United States and other countries in order to make a producing industry viable in this country. I think that's been recognized for a while, and there are various means of doing it. This is not going to help it.

• 1145

Mrs. Clancy: I'll close with a personal question. You bear a name that is very famous and proud in Nova Scotia. Are you connected to Digby County?

Mr. Rogers: Yes, I am, and Norman Macleod Rogers, who was once the Minister of National Defence, is my great-uncle and—

Mrs. Clancy: Mr. Justice Macleod Rogers.

Mr. Rogers: Yes, Mac Rogers, who died last summer, was my cousin.

Mrs. Clancy: That's nice to know. He was a dear friend of mine. Thank you.

Mr. Rogers: I was going to mention that myself later, because I've heard your name—

Mrs. Clancy: I figured.

Mme Roy-Arcelin: Madame la présidente, puis-je me permettre d'ajouter juste un mot?

Au fond, je pense que c'est un excellent projet de loi. Nous sommes prêts à relire votre mémoire, mais il faudrait aussi que vous relisiez bien attentivement le projet de loi ainsi que la Loi 90 du Québec. Il ne faut pas oublier que les autres provinces pourraient bien adopter des projets de loi semblables. Le tout pourrait s'imbriquer, rendre nos artistes parfaitement heureux et permettre une concurrence loyale.

[*Translation*]

attendons toujours la deuxième étape de la Loi sur le droit d'auteur, pourtant promise depuis bien longtemps? Nous n'en savons rien. Nous ne savons pas non plus pourquoi la Loi de l'impôt sur le revenu n'a pas été modifiée afin de tenir compte de la situation particulière des artistes. À propos de la Loi sur la concurrence, j'ai dit que si le fait que ces associations se trouvent assujetties à cette loi posait un grave problème, le meilleur moyen serait d'accorder une dispense à ces organisations d'artistes.

Nous avons donc bien tenté de proposer des solutions de remplacement. Cela ne règle certes pas les questions visées par ce projet de loi. Mais à notre avis, si le gouvernement fédéral ne s'engage pas sur la voie d'une coopération générale avec les provinces. . .et nous reconnaissons d'ailleurs le rôle particulier que le Québec a joué dans ce domaine, et nous pensons qu'il a une rôle particulier à jouer à cet égard. Mais nous n'avons pas entendu la moindre rumeur au sujet d'une entente quelconque entre le gouvernement fédéral et le gouvernement de l'Ontario. Nous avons l'impression que les rapports entre ces deux gouvernements ne sont pas toujours au beau fixe.

Mais à moins d'une entente, ce projet de loi crée une situation difficile à cause des deux niveaux dont j'ai parlé et de ses répercussions sur ces organisations, tant au plan national, vis-à-vis des organisations du secteur privé, qu'au plan international. Je crois que votre comité reconnaît que cette industrie s'intéresse beaucoup au marché international car nous y affrontons la concurrence. Il est indispensable que nous attirions des producteurs des États-Unis et d'autres pays pour créer une industrie de la production viable au Canada. Je crois que c'est un besoin qui est reconnu depuis un certain temps, et qu'il y a diverses façons de procéder. Mais ce ne sera certainement pas grâce à ce projet de loi.

Mme Clancy: Je terminerai par une question d'ordre personnel. Vous portez un nom célèbre en Nouvelle-Écosse. Avez-vous des liens avec le comté de Didgy?

M. Rogers: Oui, et Norman Macleod Rogers, qui fut ministre de la Défense nationale, est mon grand-oncle et. . .

Mme Clancy: Le juge Macleod Rogers.

M. Rogers: Oui, Mac Rogers, qui est mort l'été dernier, était mon cousin.

Mme Clancy: Merci de ces précisions, c'était un de mes très bons amis. Je vous remercie.

M. Rogers: J'allais moi-même le mentionner plus tard, car j'ai entendu votre nom. . .

M. Clancy: Je m'en doutais.

Mrs. Roy-Arcelin: Mrs. Chair, may I add one brief word?

Fundamentally, I think it is an excellent bill. We are ready to read your submission over again, but I think you should carefully reread this bill as well as Quebec Bill 90. We must not forget that all the provinces might adopt similar bills. They could all fit in, fully answer our artists wishes and allow fair competition.

[*Texte*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Madame, vous avez abordé un domaine sur lequel je voulais poser des questions. Je vous en remercie.

That's exactly what I was going to say. We know the three major provinces that would have perhaps the largest interest in status of the artist legislation are Quebec, Ontario, and B.C. Hopefully, some day—

Mr. Rogers: Alberta would not want to be forgotten.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I was just going to say that hopefully we will put Alberta up front in the same category, and certainly the rest of the provinces as well. They all recognize that arts and artistic undertakings are very important economic levers. They happen to be what is left of a country in centuries to come, and if you need somebody to express who you are, then you certainly need to turn to the arts. There's no discomfort with that.

If there was to be legislation in the long term, let's take a look at this and think that this is the signal, this is the key. I think Paul Siren said that it's the landmark that's needed. I'm paraphrasing in a very large sense, but both Paul Siren and Keith Kelly, who were here, and ACTRA, who were here yesterday, indicate that these are very important first moves. Perhaps, as our research director has said, half a loaf is better than none. That is not always the case, but very often it does feed the hungry. If you look at the income of our artists, then anything that is going to improve somewhat and move along the right of artists to be legally recognized in our structures of government is in their best interests.

If we were to see this new legislation, would that narrow impact that you keep referring to...? I recognize that it has some foundation and is a reality, but if we have this as the first step in the building-block... I've always said that child care is the first step in addressing poverty and all kinds of other things. Those are building-blocks, the fundamentals. Would you not see this as a major fundamental—given amendments, because I am going to come to the amendments?

Mr. Rogers: Given the amendments, yes, we'd agree that this would be a first step in the right direction. Our concern is that, first of all, it be a meaningful step and that, secondly, it not be the only step, that once that step has been taken and your constituency has been appeased to some degree, you can then say that you've accomplished what you've wanted to with your constituency and forget about all the other important blocks. We think that copyright reform and tax reform are equally important. So long as all of those blocks keep building and this is just one block that doesn't have meaningful impact, then I don't think we're any further ahead.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I tend to agree with you, and if you read my speech on second reading, it will indicate to you that smoke and mirrors or pretty packages without any content are not exactly my bag. Certainly clauses 2 and 3 indicate an entirely different reality from what the bill contains, and I can tell you that all members in this committee feel that the bill is misnamed and that the misnomer is unfortunate but not an accident.

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mrs. Roy-Arcellin, you broached the subject on which I wanted to ask a few questions. Thank you.

C'est exactement ce que j'allais dire. Nous savons que les trois grandes provinces qui s'intéressent peut-être le plus à une Loi sur le statut de l'artiste sont le Québec, l'Ontario, et la Colombie-Britannique. Espérons qu'un jour...

M. Rogers: L'Alberta ne voudrait pas être oubliée.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'allais dire qu'il est à espérer que nous puissions placer l'Alberta dans la même catégorie, et aussi, le reste des provinces. Elles reconnaissent toutes, sans exception, que les arts et les activités artistiques constituent des leviers économiques très importants. Après quelques siècles, c'est tout ce qui reste d'un pays et lorsque vous avez besoin d'exprimer ce que vous êtes, vous vous tournez nécessairement vers les arts. Il n'y a rien de gênant là-dedans.

Si, à long terme, il doit y avoir une loi, examinons ce que nous avons devant nous et voyons le comme un signal, une clé. Je crois que c'est Paul Siren qui a dit que c'était le point de repère dont nous avions besoin. Je paraphrase très librement, mais aussi bien Siren que Keith Kelly, qui était là, et l'ACTRA, qui a comparu hier, ont dit que cela représente une première étape très importante. Comme l'a dit notre directeur de recherche, mieux vaut une demie miche de pain que pas de pain du tout. Ce n'est pas toujours le cas, mais très souvent, cela permet au moins de nourrir ceux qui ont faim. Compte tenu du revenu de nos artistes, toute amélioration et toute mesure contribuant à leur reconnaissance légale dans notre système gouvernemental, ne peut que leur être profitable.

Si ce projet de loi était adopté, l'effet limité que vous mentionnez constamment...? Je reconnais que ce n'est pas sans fondement, mais si nous le considérons comme une première étape... J'ai toujours dit que la garde d'enfants est la première étape de la lutte contre la pauvreté et une foule d'autres choses. Ce ne sont là que les premiers éléments, mais ils sont fondamentaux. Ne considérez-vous pas en effet que c'est le cas de ce projet de loi—à condition qu'on lui apporte des amendements, car j'en viens maintenant aux amendements?

M. Rogers: Avec des amendements, oui, nous reconnaissons qu'il s'agirait d'un premier pas dans la bonne direction. Cependant, ce que nous voulons avant tout, c'est que ce soit un grand pas et, deuxièmement, qu'il ne soit pas le seul. Nous ne voudrions pas qu'une fois ce pas franchi et vos groupes apaisés, vous vous contentiez de dire que vous avez fait le nécessaire et que vous pouvez oublier tout le reste. À notre avis, la réforme du droit d'auteur et la réfome fiscale sont tout aussi importantes. Tant que l'adoption de ce projet de loi ne représentera qu'une étape sans effet marquant, je considère que nous n'aurons pas avancé.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai tendance à être d'accord avec vous, et si vous lisez mon discours en seconde lecture, il vous montrera que je n'apprécie pas particulièrement ce qui est creux et factice. Les articles 2 et 3 ne correspondent manifestement pas au contenu du projet de loi. Et je puis vous assurer que tous les membres de ce comité estiment que le nom de ce projet de loi est bien mal choisi, ce qui est regrettable, mais pas accidentel.

[*Text*]

Mr. Rogers: It's certainly not, as people here have said, a bill of rights for artists. It's something very different.

• 1150

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, it is not and I think we all recognize that. However, notwithstanding that, I think it is a bill that is needed.

I have a couple of quite precise questions I would like to ask you. Did you explore the prohibition of closed shops in subclause 22.(2), and should subclause 22.(2) be deleted?

Mr. Glickman: Again, that problem is more of a labour law question, so not directly within our area of expertise. I think all we can do there is defer to our colleague's discussion in the brief. I don't think we have taken a position as to the merits of a closed or open shop. I think we've stated that even if the bill proceeds on an open-shop basis, the associations will be able to operate in essence on a closed-shop basis, particularly in light of the definition of what can be included in the scale agreement. That might come under other related matters.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So therefore other related matters might be a very important clause. Did you feel that "other related matters"—and this is another question—needs definition?

Mr. Glickman: Definitely. I think we raised that in our presentation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You did. Then, once you raised it and once you even related it to this issue where we are looking at *juste et équitable*, "fair and reasonable", I wonder if you would be kind enough to suggest to us the kind of language you would like with respect to those particular words.

Mr. Glickman: Which section are you referring to, Madam Chairman? Is this the definition of "scale agreement?"

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, other related matters, and you have serious concerns with respect to... You say:

> Rather, the definition of "scale agreement" in section 5 permits the inclusion of "other related matters". This latitude will likely permit an artists' association to negotiate the same protective provisions as those currently found in master collective agreements with film productions unions.

Well, my reaction to that was, so what? Big deal.

Mr. Glickman: Right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): However, if you have some concerns about that language, then I would ask you quite kindly, please, to submit the kind of language you believe needs to be used that would be far more definitive if necessary, and as well, whether you want it to be inclusive, exclusive, constrained, or how you see that, just as an enabling guide.

[*Translation*]

M. Rogers: Ce n'est certainement pas, comme on l'a déjà dit ici, une déclaration des droits des artistes. C'est quelque chose de toute différent.

La vice-présidente (Mme Finestone): En effet, et je crois que tout le monde le sait. Néanmoins, je crois que c'est un projet de loi indispensable.

J'ai une ou deux questions très précises à vous poser. Avez-vous étudié l'interdiction des groupes fermés au paragraphe 22.2, et celui-ci devrait-il être supprimé?

M. Glickman: Encore une fois, il s'agit là d'une question qui relève plus du droit du travail et qui n'entre donc pas directement dans mon domaine de compétence. Je crois que tout ce que nous pouvons faire est de nous en remettre à ce qu'en dit notre collègue dans le mémoire. Je ne pense pas que nous nous soyons prononcés sur les avantages d'un groupe fermé ou ouvert. Je crois que nous avons dit que même si le projet de loi s'appuie sur le principe du groupe ouvert, les associations pourront, en fait fonctionner comme si elles étaient fermées, compte tenu en particulier de la définition qui peut être incluse dans l'accord-cadre. Cela pourrait alors relever des questions connexes.

La vice-présidente (Mme Finestone): La clause relative aux questions connexes pourrait donc être très importante. Pensez-vous que «autres questions connexes»—il s'agit là d'une autre question—a besoin d'être défini?

M. Glickman: Absolument. Je crois que nous l'avons mentionné dans notre exposé.

La vice-présidente (Mme Finestone): Effectivement. Puisque vous avez soulevé la question et que vous l'avez même rattachée à la question de ce qui est «fair and reasonable», *juste et équitable*, je vous demanderais d'avoir l'amabilité de nous suggérer les termes que nous devrions utiliser.

M. Glickman: De quel article parlez-vous, madame la présidente? S'agit-il de la définition «d'accord-cadre»?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, et cela vous inspire de sérieuses réserves... Vous écrivez:

> Au contraire, la définition d'un «accord-cadre» prévue à l'article 5, permet l'incusion de «questions connexes». Cette lattitude autorisera vraisemblablement une association d'artistes à négocier les mêmes dispositions protectrices que celles qui sont actuellement en vigeur dans les principales conventions collectives passées avac les syndicats de production de films.

Et bien, ma réaction a été de dire, et alors? Belle affaire!

M. Glickman: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cependant, si les termes utilisés vous inspirent des réserves, je vous demanderai de bien vouloir nous indiquer ce que nous devrions utiliser qui aurait un caractère beaucoup plus définitif. Je voudrais également savoir si vous préférez que ce soit inclusif, exclusif, restreint, ou autre chose, juste pour nous guider.

[*Texte*]

Mr. Glickman: We would be able to respond better probably by discussing that among the members of our committee and responding to you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That would be fine; I don't expect... I have news for you. We have asked Gary Neil to stay on and we intend to ask Mr. Neil to react to some of the things you've said. In watching him out of the corner of my eye, I've seen a few little apoplectic moments that have gone by, so we are anxiously awaiting his views on what you had to say.

I have some concerns after having read your submission very carefully last night. One is on subclause 8.(3), with respect to the jurisdiction of the CLRB and the tribunal in determining who is an independent contractor.

We have heard a lot with respect to this particular section, and it has been recommended that we do a little bit of surgery on this particular subclause. We should remove paragraphs 8.(3)(a) and 8.(3)(b) and subclause 8.(3) should read: "This Part does not apply in respect of work undertaken in the course of employment except as independent contractors at common law."

The question is the whole issue of who is an independent contractor or an employee. As I said, it's been raised by many witnesses, and again they are very concerned about the CLRB being drawn in here, the Canadian Labour Code all over again... If we had wanted to have artists live under the Canadian Labour Relations Act and the code, which directs manufacturers who are looking at how you handle robots with workers and humanize the environment as they put a screw and a bolt into a piece of metal that's travelling down an assembly line, then we would have been concerned about the Canadian Labour Relations Board. But we are not. We are talking about humans who are portraying emotion, action, thought, and expressing their innermost souls to us as a nation. That is not what we are dealing with.

• 1155

So the question we ask you is, did you look at it so that the tribunal would in effect do what we wanted to do as that first step and it would be enlarged with complementary legislation at the provincial level? Adding those words "at common law" would mean they would have to take into account more case law than is under the CLRB. What would your reaction be to that? Can you react to it now, or would you prefer to react at another point?

Mr. Glickman: We would probably prefer to react at a later point. The only comment I have is that the phrase "an independent contractor at common law" is not entirely clear. If we all knew exactly what the common law was, we would be great jurists and lawyers. But what they teach us in law school is that you have to say on the one hand, on the other hand. There always is one hand and the other hand. I think that might create some—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fuzziness that would bring more trouble than help to the artists.

[*Traduction*]

M. Glickman: Il nous serait probablement plus facile de vous donner réponse après que les membres de notre comité en auraient discuté.

La vice-présidente (Mme Finestone): Parfait; je ne m'attends pas... J'ai une petite surprise pour vous. Nous avons demandé à Gary Neil de rester et nous avons l'intention de lui demander ce qu'il pense de certaines de vos remarques. Je le surveillais du coin de l'oeil et j'ai vu qu'il avait brièvement frôler l'apoplexie à quelques reprises. Nous attendons donc avec impatience de savoir ce qu'il pense de vos déclarations.

J'ai lu votre mémoire avec beaucoup de soin, hier soir, et il m'inspire quelques réserves. La première est ce que vous dites à propos du paragraphe 8.3, en ce qui concerne la juridiction du CCRT et du tribunal lorsqu'il s'agira de définir qui est un entrepreneur indépendant.

Nous avons entendu de nombreux commentaires au sujet de cet article et on nous a recommandé d'élaguer un peu ce paragraphe. Nous devrions supprimer les alinéas 8.3.a et 8.3.b si bien que le paragraphe 8.3 deviendrait: «la présente partie ne s'applique pas, pour les activités qui relèvent de leurs fonctions, à l'exception des entrepreneurs indépendants au sens de la common law.»

Tout cela se ramène à la question de savoir qui est un entrepreneur indépendant et qui est un employé. Comme je l'ai déjà dit, ce point a été soulevé par de nombreux témoins qui craignent que le CCRT ne soit amené à intervenir, ce qui reposerait le problème du Code canadien du travail... Si nous avions voulu que les artistes soient assujettis à ce code et à la Loi canadienne sur les relations de travail, qui régissent les fabricants qui s'occupent de savoir comment faire travailler des robots avec des ouvriers et comment humaniser un environnement dans lequel leur tâche consiste à placer une vis et un boulon dans une pièce de métal sur une chaîne, nous nous serions préoccupés du Conseil canadien des relations du travail. Mais ce n'est pas le cas. Nous parlons d'êtres humains qui représentent des émotions, des actes, des pensées, et qui nous révèlent en tant que nation, le plus profond de leur âme. Ce n'est pas à cela que nous avons à faire.

Notre question est donc la suivante: selon votre interprétation, dans cette première étape, le tribunal ferait ce que nous voulions qu'il fasse et ensuite, on adopterait des lois complémentaires à l'échelon provincial? Le fait d'ajouter les mots «au terme de la common law» signifierait qu'il devrait tenir davantage compte de la jurisprudence que ce n'est actuellement le cas, en vertu du CCRT. Qu'en pensez-vous? Préférez-vous répondre maintenant, ou plus tard?

M. Glickman: Probablement plus tard. Je dirai simplement que la phrase «un entrepreneur indépendant au terme de la common law» n'est pas absolument claire. Si nous savions tous exactement ce qu'est la common law, nous serions de grands avocats et de grands juristes. Mais, ce que l'on nous enseigne à la Faculté de droit, c'est qu'il faut toujours dire d'une part, d'autre part. Il y a toujours une part et d'autre part. Je crois que cela risquerait de créer...

La vice-présidente (Mme Finestone): Un flou qui ferait plus de mal que de bien aux artistes.

[*Text*]

The saw-off between the Ministry of Labour and the Ministry of Communications is so obvious that it is palpable, and the fact that the artist got shafted is also obvious in this bill. On the other hand, the artists feel they can live with that. So I am looking to how we can accommodate in the best measure the revisions to this bill so that notwithstanding the pretty pictures and the glossy trimmings it will have some content.

So to move on to the next, I would like you to look at subclause 8.(3), with the removal of paragraphs (a) and (b), and stuff the Department of Labour, and find what kind of language one could use in the interests of the artistic community, which is our interest in this bill, whether they seem to remember that or not.

The next set of questions I would like to ask you relates to what is on your page 9—subparagraphs (i) and (ii) of clause 17, and I think it is subparagraph 6.(2)(b)(iii), but you put 6.(2)(b)(ii).

Mr. Rogers: It is 6.(2)(b) that you are addressing, is it not?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. You are talking about artists and artist definitions, what defines them, what describes them, what the criteria shall be to determine. Is that not correct? At least that is the way I see it. You have concerns about all three, not with the definition itself, I gather, which is in clause 5, but in clause 6, which describes, and in clause 17, which is the criteria. You say they have no accepted meaning that can be readily understood and applied in a consistent fashion without further clarification. What further clarification is needed so this bill will work?

As we are really breaking new legal ground here, an entirely new undertaking, would it not be logical that there would be new terms and there would be, if the proper people were appointed to the tribunal who have a knowledge of law and yet a knowledge of the field of arts and culture and a knowledge of how you negotiate contracts in this particularly unique field. . .? What can we do, and what do you think we need; or is it now acceptable that a good tribunal could define?

Mr. Glickman: Even with a good tribunal, I would want to see some redrafting of those definitions instead of getting things decided on a case-by-case basis. Probably things would evolve out of the jurisprudence of the tribunal. But moving back and trying to clarify to see who is an artist, in a document provided to us by the DOC, they envisage that it would, for example, include lighting or sound technicians who contribute to the creation of an artistic work.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): They sure do.

• 1200

Mr. Glickman: But even in the DOC brief it's acknowledged that these definitions will create—and I'm paraphrasing—difficult definitional problems right from the start of the new legal regime. The DOC poses the following questions. What is an artist? When does one start to contribute to artistic creation? They conclude with saying that once the regime is in place, a better appreciation of the need for eventual additional inclusions will be possible. We say that should happen before the regime is in place.

[*Translation*]

La séparation entre le ministère du Travail et celui des Communications et si évidente qu'elle est palpable, et le fait que l'artiste s'est fait avoir est tout aussi évident dans ce projet de loi. En revanche, les artistes estiment qu'ils peuvent s'en accommoder. Ce que je cherche donc, c'est à déterminer quelle est la meilleure façon de réviser ce projet de loi pour qu'en dépit de son extérieur attrayant, il ait aussi un contenu valable.

Je voudrais donc maintenant que nous examinions la supression des alinéas a) et b) du paragraphe 8.(3), avec tout ce qui concerne le ministère du Travail, et que nous essayions de trouver un libellé qui serve les intérêts des artistes, ce qui est le but recherché de ce projet de loi, qu'ils s'en souviennent ou non.

Mes questions suivantes ont trait à ce que vous écrivez, à la page 9 de votre mémoire au sujet des alinéas (i) et (ii) du paragraphe 17b) et aussi, du sous-alinéa 6.(2)b)(iii), je crois, bien que vous ayez écrit 6.(2)b)(ii).

M. Rogers: C'est bien de l'alinéa 6.(2)b) dont vous parlez, n'est-ce pas?

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous abordez là la question du statut de l'artiste, de ce qui les définit, de ce qui les décrit, des critères qui devront être établis à cet égard. C'est bien cela? C'est en tout cas ainsi que je vois les choses. Les trois vous inspirent des réserves; non pas la définition elle-même, donnée à l'article 5, mais la description donnée à l'article 6, et les critères énoncés à l'article 17. Vous écrivez que cette terminologie n'est pas de celles qui peuvent être aisément compréhensibles et appliquées de façon cohérente en l'absence de plus amples précisions. Quelles autres précisions faudrait-il pour que ce projet de loi soit viable?

Comme nous nous engageons là dans un domaine légal tout à fait nouveau, ne serait-il pas logique d'utiliser aussi des termes nouveaux, si l'on nommait au tribunal les personnes réunissant les connaissances appropriées dans les domaines du droit, des arts et de la culture et aussi de la négociation des contrats dans ce domaine tout à fait particulier. . .? Que pouvons-nous faire et, à votre avis, de quoi avons-nous besoin; ou pensez-vous qu'il soit acceptable de laisser le soin à un bon tribunal de définir tout cela?

M. Glickman: Même avec un bon tribunal, je pense qu'il serait bon que ces définitions soient rédigées à nouveau au lieu de s'en remettre à des décisions au coup par coup. Il est probable que cela se dégagerait de la jurisprudence établie par le tribunal. Mais si l'on revient à un essai de définition du statut de l'artiste, je vous signale que le MDC nous a communiqué un document dans lequel il envisage d'inclure notamment les techniciens du son et de l'éclairage qui contribuent à la création d'une oeuvre artistique.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est indiscutable.

M. Clickman: Et même dans son mémoire, le MDC reconnaît que ces définitions créeront de délicats problèmes de définition dès le début du nouveau régime juridique. Le MDC pose les questions suivantes: qu'est-ce qu'un artiste? quand commence-t-on à contribuer à la création artistique? et il conclut en disant qu'une fois le régime en place, il sera facile de savoir si l'inclusion d'éléments additionnels sera nécessaire. Nous estimons, au contraire, que cela doit se faire avant la mise en place du régime.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): May I make the following observations and find out from you how you think that would work? First of all, I would appreciate from you the kind of definition that goes in there. From my point of view lighting and sound is sometimes more than half the production, so there's no question that there's artistic merit that makes or breaks the case.

Having put a Charter in place, we now have developed a degree of case law based around definitions of non-discrimination in section 15 of the Charter. It is also taken and interpreted in the Official Languages Act in such a way that Manitoba has had to put schooling back in place. We had to use a notwithstanding clause to ignore the Supreme Court's decision on Bill 178 on the language of signs. The decisions of a tribunal that breaks new ground under a new law indicates to me that a new tribunal, and a knowledgeable tribunal, will be setting case law and a body of law. It doesn't mean that we should cancel the Court Challenges Program, which I'm sure Mary feels very strongly about. We still need to develop lots of case law, but I think there is a parallel to be drawn. I wonder if you would agree with that. That's how strongly I feel about the place of the artist in our society. It's equally important to nondiscrimination that we need a special kind of court.

Mr. Rogers: We don't dispute that this is an unique area, that there'll be some real difficulties in developing adequate definitions and adequate understandings of what will be covered. As long as everyone recognizes the legal costs involved in clarifying these things and taking challenges to the Federal Court of Appeal in the process, that's fine.

The clause we were just looking at, subparagraph 6.(2)(b)(iii), requires it to fall within a professional category prescribed by regulation. Has the department put forward a draft regulation or an indication of what professional categories would be prescribed in that regulation?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It's a good question. Can anyone here at the table answer that question? If not, then that will be something we would have to ask the DOC, but it's a logical observation and would be very helpful.

Mr. Rogers: The first two parts are clearly aimed at authors and directors and then performers. Subparagraph 6.(2)(b)(iii) is, if you will, the basket clause of contributors. Presumably the lighting and sound people, for example, would come under this subparagraph, but they would only come within subparagraph (iii) if there were regulations that prescribed them as being a professional category. It may be that an understanding of what the department would propose to include in the regulations under that subparagraph would bring some clarification.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wonder whether sound and light would have appeared in a definition in the Copyright Act? I don't think it did.

Mr. Rogers: No.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Permettez-moi de faire les observations suivantes; vous me direz comment vous pensez que cela pourrait fonctionner. Premièrement, j'aimerais que vous me donniez les définitions que nous pourrions inclure. À mon avis, l'éclairage et le son représentent parfois plus de la moitié de la production; il est donc indiscutable que le mérite artistique est l'élément déterminant dans un tel cas.

Maintenant que nous avons une charte, nous avons établi une certaine jurisprudence fondée sur les définitions de l'article 15 de la Charte relative à la non-discrimination. L'interprétation utilisée dans la Loi sur les langues officielles est telle que le Manitoba a été obligé de rétablir les cours. Nous avons été obligés d'utiliser une clause dérogatoire pour passer outre à la décision de la Cour Suprême relative à la Loi 178 sur la langue d'affichage. Les décisions d'un tribunal qui font jurisprudence en vertu d'une nouvelle loi me permettent de penser qu'un nouveau tribunal, un tribunal compétent, établira une jurisprudence et un corpus juridique. Cela ne signifie pas que nous devrions supprimer le programme de contestation judiciaire, auquel, j'en suis certaine, Mary est très attachée. Il y a encore une somme considérable de jurisprudence à constituer, mais je crois qu'il y a là un parallèle à tracer. Qu'en pensez-vous? Cela vous montre l'importance que j'attache à la place de l'artiste au sein de notre société. Il nous faut pour cela un genre spécial de tribunal car c'est tout aussi important sur le plan de la non-discrimination.

M. Rogers: Nous ne contestons pas le fait qu'il s'agit d'un domaine particulier et qu'il sera certainement difficile de parvenir à des définitions valables et à une interprétation satisfaisante du domaine couvert. Tant que tout le monde reconnaît les coûts que ce travail de clarification implique de même que ceux des appels devant la Cour fédérale, il n'y aura pas de problème.

Aux termes du sous-alinéa 6.(2)b)(iii) que nous venons de voir, il faudra faire partie d'une catégorie professionnelle établie par règlement. Le ministère a-t-il présenté un projet de règlement ou vous a-t-il donné une idée des catégories professionnelles qui seront prescrites dans ce règlement?

La vice-présidente (Mme Finestone): Bonne question. Y a-t-il quelqu'un à cette table qui peut y répondre? Sinon, il faudra que nous le demandions au MDC, mais la remarque est logique et ce serait très utile d'avoir une réponse.

M. Rogers: Les deux premières parties visent manifestement les auteurs, les réalisateurs, et les interprètes. Le sous-alinéa 6(2)b)(iii) rassemble, si vous voulez, tous les participants. Il est probable que ce sous-alinéa s'appliquerait aux techniciens du son et de l'éclairage, par exemple, mais uniquement si le règlement prescrivait l'appartenance à une catégorie professionnelle. Peut-être que la question serait plus claire si l'on savait ce que le ministère se propose d'inclure dans le règlement visé par ce sous-alinéa.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je me demande si ces deux catégories font l'objet d'une définition dans la Loi sur le droit d'auteur? Je ne le crois pas.

M. Rogers: Non.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Right. Would the Canada Council, in any of the work they have done, have attributed characteristics of artistic merit by the granting of research grants or things like that to sound and light?

• 1205

Mr. Rogers: I'm not aware they particularly recognize... Those are arts that arise in the productions. The productions themselves obviously on occasion may be given grants.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I know, but look, *Phantom of the Opera* wouldn't have been *Phantom of the Opera* without the sound effects, the lighting effects, and everything else.

Mr. Rogers: No, absolutely. But what I'm saying is tha tI don't think if I were a sound man I would apply to the Canada Council to support me in my work. I don't think that's a category that generally comes within the lexicon of the Canada Council. But I don't specifically know the answer.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay. Could you again, under this category...? I don't know whether we should say regulations should come back to this committee so one can ensure some of the directives or regulations to the tribunal should be passed by a committee, or whether some definitions should be included that indicate they are not exclusive but should include "such as".

I forgot to add this dimension. Bill 90 from Quebec, which we've been talking about: has it caused any similar concerns about definitions like those in subparagraphs 6.(2)(b)(iii) or 17.(b)(ii)? Do you know if it has, and do you know if the wording is similar?

René, est-ce que le langage est semblable dans le cas de la définition?

Are you familiar with that? Do you have an answer?

Mr. Rogers: We don't have an answer off the tops of our heads.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Then I'll move on to the next question. Clause 54: there were some questions about the powers of the tribunal. My colleague raised concerns about clause 18. You think their powers are abusive, intrusive, and costly, and can be constraining, as I heard you say, for lawyers or advisers per se. Could you please, within the next day or two, submit the kind of amendments you think would be necessary? You have come forward and brought to our attention some serious concerns you have. My concern is, how do we serve this constituency well? I am determined to see a bill go through even if the minister walks around with feathers of joy in his hat. But he's not going to have a bill that's going to look lousy and do nothing. I am prepared to see we will make the changes that will make it a worthwhile bill, even if it serves only a small constituency.

Mr. Glickman: We'd be glad to put those amendments together. I'm not sure we can do it in the timeframe you've suggested.

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Bien. Le Conseil des arts du Canada a-t-il reconnu le mérite artistique de catégories telles que celles du son et de l'éclairage en accordant des subventions de recherche, par exemple?

M. Rogers: Pas à ma connaissance... Il s'agit là de spécialités qui se rattachent à la production d'une oeuvre artistique. Il arrive parfois, bien sûr, qu'une subvention soit accordée pour la réalisation d'une telle oeuvre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je sais, mais le *Fantôme de l'opéra*, par exemple, n'aurait jamais été ce qu'il est sans les effets sonores, les effets de lumière, et tout le reste.

M. Rogers: C'est vrai. Mais ce que j'entends par là c'est que si j'étais un spécialiste des effets sonores, je ne demanderais pas une subvention au Conseil des arts du Canada. Je ne pense pas que ce soit là une catégorie qui fasse partie du lexique du Conseil. Mais je n'ai pas de réponse précise à vous donner.

La vice-présidente (Mme Finestone): Bien. Pourriez-vous encore une fois, dans cette catégorie...? Je ne sais pas s'il serait préférable que le règlement soit soumis au comité de manière à ce que celui-ci puisse approuver les directives ou règlements imposés au tribunal, ou si l'on devrait inclure des définitions, avec la formule «telles que», pour préciser qu'elles ne sont pas exclusives.

J'ai oublié de tenir compte de cet élément. Nous parlions tout à l'heure de la Loi 90 du Québec. A-t-elle soulevé les mêmes difficultés que les définitions données au sous-alinéa 6.(2)b)(iii) et au sous-alinéa 17.b)(ii)? Le savez-vous, et savez-vous si le libellé est analogue?

René, is the wording similar as far as definitions are concerned?

Le savez-vous? Pouvez-vous répondre?

M. Rogers: D'emblée, non.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vais donc passer à la question suivante. Article 54: des questions ont été posées au sujet des pouvoirs du tribunal. Ma collègue a exprimé des réserves au sujet de l'article 18. Vous jugez ces pouvoirs abusifs, envahissants et coûteux, et aussi contraignants, vous ai-je entendu dire, pour les avocats ou les conseillers. Pourriez-vous, dans les deux jours qui viennent, nous soumettre les amendements qui vous paraissent nécessaires? Vous nous avez fait part des réserves sérieuses que ce projet de loi vous inspire. Ce qui me préoccupe surtout, c'est de bien servir ceux qu'il vise. Je suis absolument décidée à ce qu'un projet de loi soit adopté, même si le ministre fait la roue. Mais il n'aura pas un projet de loi qui n'aura aucun sens sans rien faire. Je suis prête à apporter les changements qui en feront un bon projet de loi, même s'il ne dessert qu'un groupe limité.

M. Glickman: Nous nous ferons un plaisir de préparer ces amendements. Je ne suis pas sûre que nous pourrons le faire dans les délais dont vous avez parlé.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Listen, all I can tell you is if you play lawyer, grey, black, white, and forget there are people out there who are waiting, and the bill is waiting, you can forget it. You either get it in here within a week or forget it.

I wonder if you could explain your reference to joint administration of the bill by the Department of Labour and Communications. What's your concern? One of the things I would like to recommend—and I'll put this in as a primer—is that the advisory council has some very specific responsibilities to advise and direct both those ministers on nominations to the board. That's first.

Mr. Rogers: Which advisory council are you—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The one in the bill.

Mr. Rogers: The Canadian Council on the Status of the Artist?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes. What other council is in there? There's a tribunal.

Mr. Rogers: But that council is solely within the responsibility of the Minister of Communications.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Right. But I hope it isn't going to be only in his when we get finished with it.

• 1210

An hon. member: Did you say minister of labour or communications?

Mr. Rogers: Communications. No, I'm sorry, the reason I was unclear is that the council, as I understand it, is within solely the purview of the Minister of Communications.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's right. It has the right to advise, and he is using it for advice purposes. We are suggesting that part of the advice the minister gets is a list of competent people to serve in the tribunal, firstly, and that the list become the priority list—not the Minister of Labour's friend's list, or the Privy Council's list, or the Minister of Communications' list. If they want to really treat artists properly, then they'd better stop playing games. That's what my goal would be, and I think this committee would share that goal.

Furthermore, the information and the report should be tabled in the House of Commons so that it's public knowledge, not private information for the minister. In that sense, I would like to understand what your reference was, and what you meant when you said you have a concern about the joint administration of the bill by the departments of communication and labour. Was that with reference to who should be nominated, the consultation process—what was it?

Mr. Glickman: I think what Mr. Rogers stated earlier is that whenever you have two departments involved in anything, it seems to impede the progress of legislation or reports. It's just one extra cog in the wheel.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): But look how amazing it is when you want something done and there's political will. You got this artists' bill through much faster than you ever got copyright.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Écoutez, si vous voulez jouer à l'avocat, et oublier que des gens attendent ce projet de loi, ce n'est pas la peine. Ou vous les présentez dans la semaine qui vient ou ce n'est pas la peine.

Je me demande si vous pouvez m'expliquer votre référence à l'administration conjointe du projet de loi par les ministères du Travail et des Communications. Pourquoi est-ce un problème? J'aimerais recommander—et c'est une priorité—que le conseil consultatif ait des responsabilités bien précises afin de conseiller et de guider ces ministres pour ce qui est des nominations au tribunal. Voilà pour commencer.

M. Rogers: De quel conseil consultatif. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Celui qui est mentionné dans le projet de loi.

M. Rogers: Le Conseil canadien sur le statut de l'artiste?

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. Y-en-a-t-il un autre? Il y a un tribunal.

M. Rogers: Mais ce conseil relève uniquement du ministre des Communications.

La vice-présidente (Mme Finestone): En effet. Mais j'espère bien que ce ne sera plus le cas quand nous en aurons fini.

Une voix: Avez-vous dit ministre du Travail ou ministre des Communications?

M. Rogers: Des Communications. Non, excusez-moi, la raison pour laquelle j'hésitais c'est que, si je comprends bien, ce conseil relève uniquement du ministre des Communications.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est exact. Il a le droit de fournir des conseils, et le ministre l'utilise à titre consultatif. Ce que nous voudrions, c'est qu'il fournisse au ministre une liste de personnes compétentes qui pourraient servir comme membres du tribunal, et deuxièmement, que cette liste devienne la liste prioritaire—pas celle des amis du ministre du Travail, ni la liste du Conseil privé, pas plus que celle du ministre des Communications. S'ils veulent traiter les artistes décemment, ils feraient bien de cesser de jouer au plus malin. Voilà mon objectif, et je crois que ce comité le partagerait.

En outre, les renseignements et le rapport devraient être déposés à la Chambre des communes de manière à ce qu'ils soient publics et ne soient pas uniquement réservés au ministre. C'est dans ce sens que je voudrais comprendre votre référence et ce que vous vouliez dire lorsque vous avez dit que la coadministration du projet de loi par les ministères des Communications et du Travail vous inspiraient certaines réserves. Était-ce à propos des nominations, du processus de consultation, ou d'autre chose?

M. Glickman: Je crois que M. Rogers a dit tout à l'heure que chaque fois que deux ministères participent à la même entreprise, cela semble ralentir la présentation des textes législatifs ou des rapports. Cela fait simplement un rouage de plus.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais voyez avec quelle rapidité étonnante se font les choses lorsque la volonté politique existe. Ce projet de loi sur le statut de l'artiste a avancé beaucoup plus rapidement que celui sur le droit d'auteur.

[*Text*]

Mrs. Clancy: I don't think he's impressed with that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So your argument is really not always well founded. My last question to you—

Mr. Rogers: Briefly on that point, Madam Chair, my understanding is that subsection 9.(2) makes it clear that:

> The Governor in Council, on the recommendation of the Minister

—and that's defined as the Minister of Labour—

> after consultation with the Minister of Communications, shall appoint the members of the Tribunal.

In other words, in terms of appointing members of the tribunal, it's the Minister of Labour's list.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Right. We intend to make a recommendation that it not go through that way because the Minister of Labour is still stuck in the widget world.

Mr. Glickman: In essence, Madam Chair, you'd be proposing an amendment to suclause 4.(2) which would extend the mandate of the council to include appointing members of the tribunal.

Some hon. members: Recommending.

Mr. Glickman: Recommending. Well, you'd be happier if you could appoint them.

Mr. Rogers: But somebody appoints that council.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Right. I think if you get around to reading *Hansard*, you'll see that is a consistent point we've been making.

On page 13, you talk about the powers of the tribunal. You're saying that these are not the normal powers of a tribunal, and if not, could you tell me how they differ in clause 16 from the usual powers of an administrative tribunal? I believe we were told that clause 16 on the powers of the tribunal establishes questions of fact. Now, if it's questions of fact, why is this different from the normal administrative tribunal?

Mr. Rogers: I think the powers listed here do bear a strong resemblance to those of the Canada Labour Relations Board. I think there was an attempt by the DOC players to mirror those powers.

• 1215

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could you tell me if in any way they are constraining or inhibiting in the development of jurisprudence that would enable the artist to move above approximately $10,000 and into a decent area of remuneration with this and complementary legislation that should come out of the enunciated principles, poorly placed in clauses 2 and 3 because it's the wrong bill saying the right thing?

Mr. Rogers: Simply put, I don't think the powers of the tribunal are constraining; just the opposite, they create a very broad mandate for the tribunal that would, over time, be better defined by the Federal Court of Appeal. They will run into problems and situations where those organizations affected by the tribunal will resist under those powers and will rely on the Charter and on principles of natural justice and the duty of fairness to oppose the way those powers are

[*Translation*]

Mme Clancy: Je ne pense pas que cela l'impressionne beaucoup.

La vice-présidente (Mme Finestone): Donc, votre argument n'est pas toujours bien fondé. Ma dernière question. . .

M. Rogers: Une brève remarque, madame la présidente. Si je comprends bien, le paragraphe 9.(2) dispose clairement que:

> Les membres qui sont nommés sur recommandation du ministre, par le gouverneur en conseil

. . .étant bien précisé qu'il s'agit du ministre du Travail. . .

> après consultation par celui-ci du ministre des Communications, nommeront les membres du tribunal.

Autrement dit, lorsqu'il s'agit de nommer les membres du tribunal, c'est la liste du ministre du Travail qui est utilisée.

La vice-présidente (Mme Finestone): En effet. Nous allons recommander de procéder autrement car le ministre du Travail demeure prisonnier du monde des contingences.

M. Glickman: En un mot, madame la présidente, vous proposez de modifier le paragraphe 4.(2) de manière à inclure la nomination des membres du tribunal dans le mandat du conseil.

Des voix: Non, de recommander.

M. Glickman: De recommander. Je suis certain que vous préféreriez pouvoir les nommer.

M. Rogers: Mais quelqu'un nomme ce conseil.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. Je crois que si vous vous donnez la peine de lire le *Hansard*, vous verrez que c'est un point que nous avons fait constamment valoir.

À la page 13 de votre mémoire, vous mentionnez les pouvoirs du tribunal, vous écrivez que ce ne sont pas les pouvoirs ordinaires d'un tribunal. Si c'est le cas, pourriez-vous me dire en quoi ils diffèrent, à l'article 16, des pouvoirs habituels d'un tribunal administratif? Je crois qu'on nous a dit que l'article 16 relatif aux pouvoirs du tribunal établit les questions de fait. Si c'est le cas, quelle est la différence par rapport à un tribunal administratif normal?

M. Rogers: Je crois que les pouvoirs indiqués dans cet article sont très proches de ceux du Conseil canadien des relations de travail. Je crois que les gens du MDC ont essayé de les copier.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pouvez-vous me dire en quoi ils entravent l'établissement d'une jurisprudence qui permettrait à l'artiste de dépasser le plafond de 10,000$ et d'être décemment rémunéré grâce aux dispositions de ce projet de loi et des textes législatifs complémentaires découlant des principes énoncés, placés au mauvais endroits d'ailleurs, aux articles 2 et 3, car c'est ailleurs qu'ils auraient dû être énoncés?

M. Rogers: Je répondrais, en un mot, qu'à mon avis, les pouvoirs du tribunal ne sont pas contraignants; bien au contraire, ils donnent un mandat très large au tribunal qui, par la suite, pourrait être mieux défini par la Cour d'appel fédérale. Il y aura en effet des cas où les organisations ayant affaire au tribunal, résisteront à l'exercice de ces pouvoirs et invoqueront pour cela la Charte, les principes de justice naturelle, et ceux de justice. Ce que nous voulons, c'est que

[*Texte*]

being operated. Our concern is that it be understood from the outset that there is a very broad mandate that will either be exercised with great care by the tribunal or will lead to a series of court cases that will better define the ambit of their powers.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The road map is so convoluted through here. I think it's clause 20 that tells you, and I may be wrong but you can clarify for me... It's called the privative clause.

Mr. Rogers: It's clause 20.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): This clause tells you on what grounds, terms and conditions you can go before the Federal Court, is that correct?

Mr. Rogers: That's right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So based on clause 16—and you were saying that a lot of issues will go to the Federal Court—is it constrained by clause 20? If we're breaking new ground, are we breaking new ground that will be effective, or is it constrained by clause 20?

Mr. Rogers: No, I think the idea of a privative clause is that it prevents the courts from intruding unduly on the exercise of a specialized tribunal's powers. So it lessens the constraint of the courts. It was introduced in relation to the labour relations tribunals, which ran into real problems with the courts.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, I recognize that.

Mr. Rogers: So it does not in any sense unduly constrain the scope of powers of the tribunal in handling this new area, and we would submit that it's absolutely essential that there be access to courts. You cannot get rid of the Charter.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I don't want to.

Mr. Rogers: Whatever the privative clause says, if there's an issue of constitutionality, there is no way a privative clause can exclude a court from reviewing that matter.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay, I would like to address another area that you discussed earlier. You said something about the Competition Act. Is there something in here that directs itself to the Competition Act that we could include in this bill? Unless you want to defend your view that we should be amending the Competition Act and that would answer the questions of the duty of fair representation and unfair labour practices, which I don't think it does...

Paul Siren and Keith Kelly were in here. I forget what the subject-matter was, but ACTRA was held up in British Columbia for many months. Paul Siren described a case that had been held up for many months by the Competition Act because there wasn't the mind-set to understand some of the unusual problems that the artistic community must deal with in their contracts. So what makes you think the duty of fair representation or unfair labour practices would be better dealt with in the Competition Act, or perhaps needs to be clarified in this act in a way that would be less cumbersome, less confrontational, and less costly?

[*Traduction*]

l'on comprenne bien dès le début, qu'il s'agit là d'un mandat très général, qui devra être exercé avec beaucoup de prudence par le tribunal, sans quoi celui-ci sera exposé à une série de procès qui permettront ultérieurement de définir ces pouvoirs de manière plus précise.

La vice-présidente (Mme Finestone): Tout cela est bien embrouillé. Je crois que c'est l'article 20 qui détermine—reprenez-moi si je me trompe... c'est la clause privative.

M. Rogers: C'est l'article 20.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cet article précise pour quelles raisons et conditions vous pouvez faire appel à la Cour fédérale, n'est-ce pas?

M. Rogers: C'est exact.

La vice-présidente (Mme Finestone): Étant donné que vous disiez que de nombreuses affaires seraient portées devant la Cour fédérale, l'article 20 impose-t-il des restrictions à l'article 16? Si nous nous aventurons là dans un domaine nouveau, cela sera-t-il efficace ou serons-nous limités par l'article 20?

M. Rogers: Non, je crois que l'idée d'une clause privative est d'empêcher les cours d'intervenir indûment dans l'exercice des pouvoirs d'un tribunal spécialisé. Son adoption a été inspirée par l'exemple des tribunaux des relations du travail qui ont eu de sérieux problèmes avec les cours.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, je sais.

M. Rogers: Cet article ne restreint donc pas indûment les pouvoirs du tribunal dans ce domaine nouveau, et à notre avis, il nous paraît absolument indispensable d'avoir accès aux cours. Vous ne pouvez pas vous débarrasser de la Charte.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je n'en ai pas l'intention.

M. Rogers: Quelle que soit la clause privative, si c'est une question de constitutionnalité, il est exclu qu'elle puisse empêcher une cour d'examiner la question.

La vice-présidente (Mme Finestone): Bien, je voudrais maintenant revenir à un autre sujet dont nous avons déjà discuté. Vous avez mentionné la Loi sur la concurrence. Y a-t-il quelque chose concernant cette loi que nous pourrions inclure dans ce projet de loi? À moins que vous ne vouliez défendre votre argument en faveur de la modification de la Loi sur la concurrence afin de régler la question de la représentation équitable et des pratiques de travail déloyales, ce qui ne serait pas le cas, à mon avis...

Paul Siren et Keith Kelly étaient ici. J'oublie de quoi il s'agissait exactement, mais l'ACTRA a été bloqué en Colombie-Britannique pendant de nombreux mois. Paul Siren a décrit une affaire qui avait pétiné pendant plusieurs mois à cause de la Loi sur la concurrence parce que l'on n'était pas disposé à comprendre les problèmes inhabituels auxquels les milieux artistiques doivent faire face dans leurs contrats. Pourquoi pensez-vous que le devoir de représentation équitable ou les pratiques de travail déloyales auraient plus leur place dans la Loi sur la concurrence, ou ont peut-être besoin d'être précisés dans cette loi d'une manière moins compliquée, moins confrontationnelle et moins coûteuse?

[*Text*]

• 1220

Mr. Glickman: I think the preferred route would be to deal with it in this bill.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): How could we do that?

Mr. Glickman: By doing not unlike what Parliament did to the Copyright Act, when under copyright reform a system of collectives was set up and specific reference made to the Competition Act and the ability of those collectives to apply under the Competition Act for an exemption from that act. I don't see why that type of regime couldn't be incorporated into this bill instead of tampering with the Competition Act.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's very helpful. Will you please indicate where we can do that in here? Legal counsel also have a problem with it. They're not exactly aware of why we're talking about artists instead of widgets. I don't mean it in a negative sense, and please don't be insulted. I didn't mean it that way. If these are the lawyers on any side, whether they're dealing with the artists or they're dealing with the organizations or they're dealing with the institutions, I want to make sure that what's in the best interests of all three is being served.

Mr. Glickman: I think the logical place to deal with it would be towards the end of the bill. In the area of consequential amendments there's a reference to a number of other pieces of legislation. There could be a clause headed "Competition Act", and deal with it in that area.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Will you give us that reference when you write to us, please?

Is there anything that I've forgotten to deal with?

Mr. Rogers: You mentioned earlier in passing that you wanted to come back to some provisions. I made a note of it. You mentioned clause 28 and paragraph 18.(b). I don't think we dealt with clause 28.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Clause 28?

Mr. Rogers: You just cited that when we were on page 20 of our submission.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I can't remember. It was a note that I had to myself on your brief that sent me scurrying, and I can't remember why. If you can remember why, you can tell me.

Mr. Rogers: I don't think so. Clause 28 deals with revocation of an association's certification.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I have finished the questions that I had.

[*Translation*]

M. Glickman: Le meilleur moyen serait, d'après moi, de les intégrer au projet de loi même.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais comment faire?

M. Glickman: En faisant un peu ce que le Parlement a fait avec la Loi sur le droit d'auteur. Lorsqu'on a réformé le régime du droit d'auteur, on a créé des sociétés de gestion des droits d'auteur et prévu qu'elles pourraient demander, aux termes de la Loi sur la concurrence, une exemption des dispositions de cette dernière. Je ne vois pas pourquoi on n'instaurerait pas un régime analogue dans le cadre de ce projet de loi plutôt que de chercher à adapter les dispositions correspondantes de la Loi sur la concurrence.

La vice-présidente (Mme Finestone): L'idée me semble bonne a priori, mais pourriez-vous préciser un peu la manière dont il conviendrait de procéder ici? Nos avocats y voient également un problème. En matière de droit, ils ne sont pas nécessairement prêts à admettre une différence de nature entre les artistes et n'importe quoi d'autre. N'y voyez pas un reproche, c'est simplement une question de méthode. N'en prenez pas ombrage. Quel que soit le bord au nom duquel ils interviennent, c'est-à-dire qu'ils défendent les intérêts des artistes, ceux des organisations ou ceux des institutions, je tiens à m'assurer que toute solution adoptée correspond bien aux intérêts de chacun.

M. Glickman: Pour moi, il serait logique de mettre ce genre de disposition à la fin du projet de loi. À la rubrique des amendements corrélatifs, plusieurs autres textes de loi sont cités et on pourrait y inscrire un article intitulé «Loi sur la concurrence» suivi des dispositions nécessaires.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourrez-vous le préciser dans une lettre au comité?

Avons-nous oublié quelque chose?

M. Rogers: Tout à l'heure, vous avez indiqué en passant votre intention de reparler de certaines dispositions du texte. Je les avais notées à l'époque. Vous aviez notamment parlé de l'article 28 et l'alinéa 18.b). Je ne pense pas que nous nous sommes penchés sur l'article 28.

La vice-présidente (Mme Finestone): L'article 28?

M. Rogers: Oui, vous en avez parlé lorsque nous en étions à la page 20 de notre mémoire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je ne m'en souviens pas. C'est un rappel que je m'étais fait au sujet de quelque chose que vous aviez dit, je ne sais plus quoi. Vous souvenez-vous de quoi il s'agissait?

M. Rogers: Non, moi non plus, mais l'article 28 traite de la révocation de l'accréditation accordée à une association.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je n'ai pas d'autres questions à vous poser.

[*Texte*]

Now I have to ask our clerk a question. We have asked ACTRA to stay here and to listen. Can I invite ACTRA to sit here as consultants to us and ask some questions, or shall I say good-bye to the Bar Association? What am I allowed to do under the law so I shouldn't be in breach of etiquette or something? I haven't learned all those things yet. I'm just a stand-in chairman.

Gentlemen, I'm going to thank you very much. There's a time constraint here. I'm going to ask Gary Neil, as the consultant to ACTRA, who has to leave here at 12.45 p.m., to approach the table and give us some feedback for consideration. If you would be kind enough to stand by, that would be fine.

Are you going to join Gary?

Mr. Sandy Crawley (President, Association of Cinema, Television and Radio Artists): I think he's well equipped without me.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You're welcome to sit with him, if you like.

Thank you for joining us. We listened with a great deal of interest yesterday. As you know, we just received the brief from the Bar Association. I really appreciate your staying on and I know you've delayed your departure. Can you give us some of your feedback? As I watched the visceral body language, I recognized that there were some serious concerns on your part.

• 1225

Mr. Gary Neil (Former General Secretary, Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists): I do really appreciate the opportunity of appearing before you again to make some comments.

Let me start by commenting about the introduction by our friends from the Canadian Bar Association, who expressed a concern about consultation. The fact is there have been broad consultations since 1988 with all of those, either directly or indirectly, who would be affected—from the engager side of the table—as employers by Bill C-7.

There has been consultation with the CBC, the National Film Board, the National Arts Centre, the Canadian Association of Broadcasters, and those associations that work primarily in the provincial jurisdiction but who have an interest, the APFVQ, the CFTPA, the ACA, and the ICA, which produce in the commercial sector.

Indeed, I note that the department and this standing committee have received comments right back to early 1990 from the CTPFA, which represents the independent producers of television and film. So there has been broad consultation, in fact, with all of the segments of the industry potentially that would be affected both directly and indirectly.

As Mary Clancy noted, the problem is not with the relation between artists and the CBC, the National Film Board and the National Arts Centre, the three agencies primarily affected by the legislation. On one level, but only

[*Traduction*]

Cela dit, je tiens à poser une question au greffier. Nous avons demandé aux représentants de l'ACTRA de rester ici et d'assister à la suite de la séance. Puis-je inviter les représentants de l'ACTRA à siéger ici à titre consultatif. Ils pourront notamment poser des questions. Devrais-je d'abord donner congé aux représentants du Barreau? Je ne veux pas contrevenir aux usages. Je siège seulement ici en tant que remplaçante et je n'ai pas encore eu l'occasion de m'initier à toutes les subtilités de la procédure.

Messieurs, je tiens à vous remercier. Comme vous pouvez le constater, le temps vient à manquer. Je sais que Gary Neil, le conseiller de l'ACTRA, doit nous quitter à 12h45, et je vais donc lui demander de s'approcher et de nous donner son avis. Je vous demanderais donc de prendre la parole dans quelques instants.

Voulez-vous vous joindre à Gary?

M. Sandy Crawley (président, Association of Cinema, Television and Radio Artists): Merci, mais il peut très bien se débrouiller sans moi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Prenez place à côté de lui, si vous le voulez.

Je vous remercie de vous être joints à nous. Nous avons écouté avec beaucoup d'intérêt ce qui a été dit hier. Vous savez que nous venons de recevoir le mémoire du Barreau. Je vous remercie d'avoir bien voulu retarder un peu votre départ. Pourriez-vous donc nous donner votre avis sur tout cela? J'étais attentive aux réactions non verbales, et j'ai cru reconnaître chez vous un certain mécontentement.

M. Gary Neil (ancien secrétaire général, Alliance of Canadian Cinema, Televison and Radio Artists): Je vous remercie de m'avoir accordé cette occasion de comparaître à nouveau devant vous et de vous livrer certains commentaires sur ce projet de loi.

Permettez-moi, en premier, d'évoquer l'intervention de l'Association du Barreau canadien et de son inquiétude au sujet du processus de consultation. Je rappelle que depuis 1988, des consultations approfondies ont lieu avec tous ceux qui, de manière directe ou indirecte, seraient, en tant qu'employeurs, touchés par les dispositions du projet de loi C-7.

Ainsi, des consultations ont été menées auprès de la Société Radio-Canada, l'Office national du film, le Centre national des Arts, l'Association canadienne des radiodiffuseurs ainsi qu'avec les associations qui, tout en restant du ressort des provinces, sont tout de même intéressées, et je parle là de l'APFVQ, la SCFTPA, l'ACA, et l'ICA qui sont actifs dans le secteur commercial.

Je rappelle que le ministère et votre comité jusqu'au début de 1990, ont reçu les observations de l'ACPFA qui représente les producteurs de télévision et de cinéma indépendants. C'est dire que les consultations ont été très larges et qu'elles ont compris tous ceux qui, de manière directe ou indirecte, pourraient être touchés par les nouvelles dispositions.

Comme l'a souligné Mary Clancy, le problème ne se pose pas au niveau des relations entre les artistes et la Société Radio-Canada, l'Office national du film, le Centre national des Arts, c'est-à-dire les trois organismes qui seront les plus

[*Text*]

on this one level, the problem is with the Canada Labour Relations Board and the various provincial labour relations regimes, which are impinging more and more on our ability to bargain collectively.

I'm disappointed in the brief from the CBA. It's full, in my submission, of errors of fact. It's full of internal contradictions. It has some profound misunderstandings both of the laws and the practices that currently prevail in film and television production in this country. There is also a lack of understanding, in my view, of labour relations law and principles and, indeed, a misunderstanding of the bill itself.

Let me, as briefly as I can, make some comments about the specifics of their submission. I think I will start with page 3, at the bottom, where they talk about the creation of a new source of regulation and bureaucracy in an industry which has already privately organized its labour relations.

I wonder whether they are referring here to that private organization being non-union labour relations, or a unionized environment which falls outside of the provisions of labour codes, or within the provision of labour codes.

That's important, because as you analyse their brief, in my view this is one of the areas of fundamental contradiction. At some point their argument appears to be that the existing labour relations regimes, whether they be within the laws or outside, are adequate. At another point they seem to be arguing about the existence of non-unionized productions.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Just a minute, Mr. Neil. I wish you would take note, because I'm going to call you back to answer to some of these things, if you wouldn't mind, rather than letters and faxes and all that stuff. There's nothing like person-to-person dialogue. Please continue.

Mr. Neil: On page 4, they don't even note that one of the regimes already in existence for the broadcasters is the labour regime, either the Canada Labour Code or, if private broadcasters have established companies which exist in provincial jurisdiction, provincial labour relations regime. So when they then go on on page 4 to say that there would be additional costs that arise from the implementation of Bill C-7, it seems in my view that they are ignoring the fact that costs exist to argue cases before the federal or provincial labour boards, costs are associated with the negotiation of the collective agreements that currently take place within and outside of those laws.

Costs currently take place with respect to pressure tactics and unfair practices. Unfortunately, we get into fights all the time in our business. There are costs involved in all of those. There are no additional costs beyond perhaps one-time costs associated with a review of a new piece of legislation and giving advice to a client about how they ought to organize their affairs in the long term. Beyond there, the ongoing costs are more or less the ongoing costs that are now currently being incurred by those parties with respect to the work that they currently do.

[*Translation*]

touchés par le nouveau régime. Sur un certain plan, pour n'évoquer que celui-là, le problème se pose au niveau du Conseil canadien des relations du travail et des divers régimes provinciaux des relations du travail, car ces organismes restreignent de plus en plus notre capacité à négocier des conventions collectives.

Je vous avoue être déçu du mémoire présenté par l'ABC. Il est, à mon avis, bourré d'erreurs. Il est bourré de contradictions et il trahit une profonde incompréhension aussi bien des lois que des pratiques en vigueur dans les milieux canadiens du film et du cinéma. À mon avis, il manifeste également un manque de compréhension des règles et des principes régissant les relations du travail. Ses auteurs ne semblent pas avoir très bien saisi le sens du projet de loi.

Je vous demande donc de m'accorder quelques instants pour revenir sur certaines observations contenues dans ce mémoire. Commençons au bas de la page 3, là où ils évoquent la création d'une nouvelle source de réglementation et de bureaucratie au sein d'une industrie qui a déjà organisé de façon privée ses relations de travail.

Entendent-ils par là des relations de travail de nature non syndicale ou bien un cadre syndical qui échapperait aux dispositions des codes du travail ou qui resterait soumis aux codes du travail.

Il me paraît important de le savoir car il me semble, aux termes d'une analyse de leur argumentation, que leur attitude sur ce point est viciée au départ par des contradictions sur les points essentiels. A un certain point, ils semblent dire que les régimes actuels des relations de travail sont satisfaisantes, qu'ils s'inscrivent ou non dans le cadre de la législation applicable, mais, plus loin, ils semblent plaider pour des productions non syndicales.

La vice-présidente (Mme Finestone): Un instant s'il-vous-plaît, monsieur Neil. Prenez bien cela en note, car je vous demanderai, un peu plus tard, de vous en expliquer, plutôt que de vous demander des précisions supplémentaires par lettre ou par télécopie. Je préfère le dialogue de vive voix. Poursuivez s'il-vous-plaît.

M. Neil: Page 4, ils ne relèvent même pas que les radiodiffuseurs sont déjà soumis à une certaine réglementation des relations du travail, soit le Code canadien du travail, soit, si des radiodiffuseurs privés ont créé des compagnies relevant du droit provincial, la législation provinciale sur les relations du travail. Donc, lorsqu'à la page 4 ils font valoir que l'adoption du projet de loi C-7 entraînerait des coûts supplémentaires, ils ne tiennent pas compte des coûts engagés pour porter une demande devant les commissions des relations du travail fédérales ou provinciales et pour négocier les conventions collectives, soit dans le cadre des lois applicables, soit dans le cadre d'autres arrangements.

Les pressions exercées, les pratiques déloyales, tout cela coûte de l'argent. Malheureusement, dans notre milieu, les batailles sont chose commune. Tout cela coûte cher alors qu'en l'espèce on voit mal quels coûts supplémentaires, à part un coût ponctuel, implique l'examen d'un nouveau texte de loi et les consultations visant à montrer aux clients comment s'organiser à long terme. Sinon, les coûts ne seront guère différents de ceux qu'engagent actuellement, dans le cadre de leurs activités, tous ceux qui interviennent dans ce milieu.

[*Texte*]

• 1230

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We do know from Bill 90 in Quebec that it is a very costly and very lengthy undertaking at the beginning of the certification. So I think that, on those grounds, you would agree that there is a—

Mr. Neil: I admitted that a one-time cost would be involved in the initial examination of that legislation, as with any other piece of legislation, and in its initial impact on one's client. But I'm disputing that there would be additional ongoing costs, because those costs are currently being incurred in any case.

They noted—and I will table what they perhaps don't even know—that private broadcasters do establish separate production companies that operate in provincial jurisdiction. In fact, I would venture to guess that 95% of the production done by private broadcasters is organized in that way at the present time.

So their argument is a very valid one. We know that, UDA knows that, and Equity knows that. I think this committee is aware that the bulk of the work that private broadcasters currently do in which they would engage artists falls under provincial jurisdiction because the work is organized through separate production companies and there are lots of cases to demonstrate it is provincial jurisdiction. Yet, recognizing that, they then seem to make arguments against Bill C-7 that are based on an hypothetical effect on the private sector.

So either the private sector is outside, as they and we say it is, in which case the bill will not have an impact on the private sector, or is within the legislation, which they and we don't say it is. But they seem to make arguments based on that latter assumption.

The definition of "artist" is very precise in this bill. There is no ambiguity, with due respect. The first clause talks about persons who have rights under the Copyright Act. That is very precise and very clear. The second clause talks about performers. That clause is very precise and clear and is based on international precedents, including the Roman Convention.

The third clause is ambiguous, and purposely so, because it is an enabling clause, to allow the enactment of regulations down the road to bring more categories of artists within the scope of the act.

The clause arises from difficulties independent producers had with Bill 90 in Quebec. The bulk of the legal fees that have been spent in Quebec on Bill 90 have arisen from the difficulty of defining which of the technical categories denote artists and which do not, whether the director of photography is an artist or not, and whether the heads of sound and lighting are artists or not. So this bill, which is very much a compromise, does not attempt to include them at this time.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Au Québec, la Loi 90 nous a montré que l'obtention d'une accréditation peut coûter cher et prendre beaucoup de temps. Vous devez bien reconnaître que sous cet angle là. . .

M. Neil: Je reconnais qu'au départ cela entraînera certains frais qui ne se renouvelleront d'ailleurs pas. Il en va de même de tout autre texte de loi qui modifie le régime dans le cadre duquel un client, par exemple, avait l'habitude de fonctionner. Ce que je conteste, c'est que l'adoption de ce texte entraînerait une augmentation des coûts permanents, car ces coûts là existent déjà.

Ils ont relevé—et, dans quelques instants, je fournirai des précisions qu'ils ne possédaient peut-être pas—que les radiodiffuseurs privés créent des compagnies de production distinctes relevant de la réglementation provinciale. En fait, je ne crois pas me tromper en disant que 95 p. 100 de la production des radiodiffuseurs privés est organisée de cette manière.

Leur argument se défend donc. Nous le savons, l'UDA le sait et l'Equity le sait également. Le comité n'ignore pas que la plupart des productions privées faisant appel à des artistes relèvent de la réglementation provinciale car le travail est fait par des compagnies de production distinctes. Je pourrais vous en citer une foule d'exemples. Mais, tout en reconnaissant ce fait, ils semblent fonder leurs arguments contre le projet de loi C-7 sur les effets théoriques que ce texte aurait sur les intervenants du secteur privé.

De deux choses l'une, soit le secteur privé se trouve déjà en-dehors de la réglementation fédérale, et sur ce point-là nous sommes d'accord, auquel cas le projet de loi n'aura aucun effet sur le secteur privé, soit le secteur privé relève déjà de la législation fédérale, ce qu'ils prétendent, mais ce que nous contestons. Or, leurs arguments sont fondés sur cette deuxième hypothèse.

Le projet de loi contient une définition très précise de ce qu'est un «artistes». Il y a, à cet égard, aucune ambiguïté. L'article premier évoque le cas des personnes ayant des droits aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Voilà quelque chose de clair et précis. L'article second évoque le cas des exécutants. Cet article est, lui aussi, clair et précis. Il est d'ailleurs fondé sur des précédents internationaux, y compris la Convention de Rome.

L'article 3 est sciemment ambigu puisqu'il s'agit d'une clause d'habilitation qui doit permettre d'élargir ultérieurement la réglementation afin d'amener sous le régime de la loi d'autres catégories d'artistes.

Cet article tient compte des difficultés que la Loi 90 a créé, au Québec, pour les producteurs indépendants. La grosse majorité des frais juridiques occasionnés au Québec par la Loi 90 sont dus à un problème de définition car il n'est pas toujours facile de dire, dans les divers domaines techniques, quels sont les artistes et quels sont les techniciens. On s'est parfois interrogé pour savoir si le directeur de la photographie devait être ou non considéré comme un artiste ou si le chef preneur de son ou le chef éclairagiste devait être considéré comme des artistes. Ce projet de loi est donc le fruit d'un compromis et ne tente pas, pour l'instant, de trancher la question.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It sounds like the Canadian solution.

Mr. Neil: Yes, it sounds like the Canadian solution. The bill merely enables the government or the department to enact regulations in the future. There is no ambiguity until we see what categories the government is proposing to include in regulations. Then there may be ambiguity or may not be.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you want the regulations brought before the committee?

Mr. Neil: I would like to see the scope of the committee expanded and would like to see regulations, if there are any. It is my understanding there is none, precisely because it's not the intention to include any other categories beyond those with rights under the Copyright Act or performers at this time. So there is no ambiguity and none with respect to one's daughter who is a dancer. That comment is being a bit facetious, in my view, and unnecessarily so.

If you look at subparagraph 17.(b)(i) you'll find that one first has to get paid for one's artistic activity, as that is a qualification under this paragraph. Then, if one is paid, one must also be recognized by one's peers as an artist, or be a student artist, in order to avoid a situation in which a person could pay their daughter and therefore claim she is a professional artist.

Perhaps it is a bit unkind of me to pose that remark. It is other lawyers who define who becomes a lawyer, and it seems to me that artists ought to be able to define who is or is becoming an artist or ought to have a role in doing so. We do know; it is something that is very precise, just as precise as it is for us to know who are lawyers or are becoming lawyers, because the law societies tell us so.

• 1235

At the bottom of page 10 they alleged that there would be a clear conflict of jurisdiction between the regime established by Bill C-7 and provincial labour legislation. That is not true. There may be conflict between this bill and federal labour legislation. There may be conflict between provincial bills and provincial labour legislation. I submit that there is no conflict between this bill and provincial labour legislation.

On page 13—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me. Stop there. Does that mean that therefore there would be no constitutional conflict?

Mr. Neil: I don't think there would be any constitutional conflict. It's perfectly clear that if a broadcaster produces through a production company that is separately incorporated, then that activity is in provincial jurisdiction and is beyond the scope of this legislation. You are dealing, therefore, only with production that they may do as themselves. You are therefore dealing only with a production of BC Television. This is a concrete situation. You are not

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Voilà bien une solution à la canadienne.

M. Neil: Oui, tout à fait. Le projet de loi donne au gouvernement ou au ministère les moyens d'élargir ultérieurement la réglementation. Donc il n'y a aucune ambiguïté, du moins en attendant que le gouvernement précise les catégories auxquelles se verront appliquer la réglementation. Peut-être devra-t-on alors faire face à une plus grande ambiguïté, mais il n'en sera pas nécessairement ainsi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Voudriez-vous que les règlements soient, eux aussi, examinés par le comité?

M. Neil: Je voudrais que soit élargi le mandat du comité et qu'il se penche éventuellement sur les règlements. À l'heure actuelle, il n'y a pas de règlement car, justement, on n'entend pas pour l'instant inclure d'autres catégories que celles des exécutants et des personnes ayant des droits aux termes de la Loi sur le droit d'auteur. Il n'y a donc aucune ambiguïté à cet égard et les enfants talentueux des ayants droit ne devraient, en principe, poser aucun problème. Ne me tenez pas rigueur, s'il-vous-plaît, de ce commentaire ironique.

En effet, aux termes du sous-alinéa 17.b)(i), l'artiste est celui dont l'activité artistique est rémunérée. Il s'agit là d'une condition nécessaire. Mais, en plus d'être rémunéré, il faut être également reconnu, en tant qu'artiste, par ses collègues professionnels. On peut donc être artiste ou artiste stagiaire, mais on cherche à éviter que quelqu'un offre une rémunération à son fils ou à sa fille qui pourrait ainsi prétendre au titre d'artiste professionnel.

Vous trouverez peut-être le commentaire un peu dur, mais un avocat doit être reconnu comme tel par ses collègues-avocats et il me semble normal que les artistes puissent, eux aussi, décider qui est ou qui va être un artiste, ou du moins contribuer à une telle décision. Pour les artistes, la question est très nette. C'est aussi net en droit ou le Barreau nous dit qui est avocat ou qui est en passe de le devenir.

Au bas de la page 10, on nous met en garde contre le conflit de compétence que créerait, par rapport aux lois provinciales sur les relations du travail, le projet de loi C-7. Or, il n'en est rien. Il peut éventuellement y avoir conflit entre les dispositions de ce projet de loi et la législation fédérale du travail, et il peut également y avoir conflit entre certains projets de loi d'origine provinciale et la législation du travail en vigueur dans ces mêmes provinces mais, à mon avis, il n'y a pas le moindre conflit entre les dispositions de ce projet de loi et les législations provinciales du travail.

À la page 13...

La vice-présidente (Mme Finestone): Excusez-moi. Puis-je vous interrompre un instant? Cela voudrait donc dire, selon vous, qu'il n'y a aucun conflit d'ordre constitutionnel?

M. Neil: Non, je ne pense pas qu'il y ait conflit constitutionnel. Il est clairement prévu que si un radiodiffuseur fait de la production dans le cadre d'une société de production ayant une personnalité juridique distincte, cette activité-là relève des compétences provinciales et échappent aux dispositions en cause. Seule serait couverte la production propre des radiodiffuseurs. Seules seraient couvertes les productions, par exemple, de BC TV. Je vous

[*Texte*]

dealing here with a production of Artray Limited, which is the production arm of BCTV. Artray Limited may produce for BCTV; but if they do so, then they fall within provincial jurisdiction and not federal jurisdiction.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Then please explain to me why you and UDA want clarifications on clause 54 and criteria that are quite defined.

Mr. Neil: Because there are situations, primarily with the CBC, where they are involved in co-productions and where it would be useful to have an objective evaluation, based on some objective understanding of such a co-production arrangement, of what would be in provincial jurisdiction and what would be in federal jurisdiction. But for the bulk of activity, it is not a co-production arrangement if Artray is producing for BCTV. Artray is the production entity. BCTV is not a co-production partner in that very real example; it is merely the purchaser of the finished product.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There's the clarity on the provincial jurisdiction, which would be the main jurisdiction, but the concern of UDA—and I gathered that your brief supported this concern—was that Radio-Canada, which is who their client would be, or

l'Office national du film ou le Centre national des Arts. . .

Une voix: Ce sont les trois?

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est exact.

Une voix: C'est juste cela?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So why would there be any confusion? They would automatically fall under Bill C-7. We had that discussion yesterday.

Mr. Neil: If you want, I could give you another fact situation. It's perhaps reasonably well known. CBC, in conjunction with a private sector company, produced Patrick Watson's *The Struggle for Democracy* series. In law, it was a co-production between those two entities. In fact, half of the series was produced by the CBC, with contracts being issued by the CBC to the participants. The other half of the series was produced by the private production company, who issued the contracts. So in that case you have one form of co-production arrangement. It was clear we had no difficulty with that, but half of the series was produced essentially in provincial jurisdiction and the other half was produced in federal jurisdiction.

You can have any range of co-production possibilities involving the CBC or the National Film Board, and it would be useful if there could be some objective criteria that would say, basically, that if the CBC were the 51% partner, then it would fall under Bill C-7, it would fall under a federal regime because they are the majority partner.

[*Traduction*]

donne un exemple concret. Ne seraient donc pas couvertes les productions de Artray Productions Limited, qui est en fait la société de production de BCTV. Artray Production Limited peut faire de la production pour le compte de BCTV, mais leurs activités relèvent alors de la compétence provinciale et non fédérale.

La vice-présidente (Mme Finestone): Dans ces conditions-là, pourriez-vous nous expliquer pourquoi vous et l'UDA voudraient voir préciser davantage les dispositions de l'article 54 et des critères qui me semblent assez clairs.

M. Neil: Simplement parce qu'il existe des situations—et cela est surtout vrai de Radio-Canada—où il y a coproduction et où il serait utile de pouvoir bénéficier d'une évaluation objective, fondée sur des principes clairement définis permettant de savoir, dans une coproduction, ce qui relève des compétences provinciales et ce qui relève des compétences fédérales. Mais, dans la plupart des cas, on ne considérera pas qu'il y a coproduction si Artray fait de la production pour le compte de BCTV. Artray est une société de production et, dans le cas que nous avons cité, BCTV n'est pas considéré comme coproducteur mais simplement comme acheteur du produit final.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il est donc entendu que, en la matière, les provinces auraient la compétence principale, mais l'UDA s'inquiète—et je pense que votre mémoire s'est fait l'écho de cette inquiétude—que Radio-Canada, qui serait en fait son client, ou

The National Film Board or The National Arts Centre.

A member: Those are the three?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's right

A member: Only those?

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais alors pourquoi y a-t-il risque de confusion? Leurs activités relèveraient automatiquement du régime défini par le projet de loi C-7. Nous en avons parlé hier.

M. Neil: Permettez-moi de vous citer un autre exemple. Je pense d'ailleurs qu'il s'agit d'un cas bien connu. De concert avec une société privée, Radio-Canada a produit la série d'émissions de Patrick Watson, *Démocratie*. Juridiquement, il s'agissait bien d'une coproduction entre deux sociétés. Mais en fait, la moitié de cette série a été produite par Radio-Canada, tous les contrats afférents à ces émissions-là étant signés par Radio-Canada. L'autre moitié de la série a été produite par une compagnie de production privée, les contrats pour cette partie étant signés par cette compagnie. Voilà une des formes que peut revêtir la coproduction. Cela ne nous a posé aucun problème particulier, mais la moitié de la série a été produite sous le régime provincial, l'autre moitié sous le régime fédéral.

Radio-Canada ou l'Office national du film ont donc tout une gamme de possibilités en matière de coproduction et il serait bon de définir un certain nombre de critères objectifs qui permettraient de savoir que, lorsque Radio-Canada est associée à 51 p. 100, la production relève du projet de loi C-7, le statut de la société majoritaire l'emportant.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Just a second, though. I know you're going to be late, Gary; I can't help that. It's 51% of what? We had a discussion as to whether it should be the copyright holder or the financial contributor, or whomever they chose to design within the contract. So we have three options. I think I'm right. So 51% of what would be—

Mr. Neil: I don't have an answer at this point, because it is complex. You have the many different elements.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you planning to have it before we pass the bill?

Mr. Neil: We could, yes.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That would be nice.

Mr. Crawley: What emerged from our conversation yesterday was that basically, from our point of view, it is the producer of record. As a result of this bill, we might have to develop some regulations providing the objective tests. There might be some confusion, as there is with any new law, but there's no conflict between the labour jurisdictions. There may be some confusion, but that's quite different from conflict, which is what the CBA brief seems to indicate.

• 1240

Mr. Neil: This is just a comment, but on page 13 they talk a lot about what they allege to be the excessive powers of the proposed tribunal. I will merely note that in virtually all of those cases, the department has based its analysis on existing labour relations acts, existing labour relations regimes.

To the extent that there are concerns about rules of natural justice and concerns that one lawyer has in debating with another lawyer, presumably those same concerns ought to exist with respect to the whole labour relations system in this country. We don't have any strong views about whether the rules of the tribunal ought to be different. I merely note that they are essentially what rules currently prevail for the Canada Labour Relations Board, the Industrial Relations Council in British Council, the Ontario Labour Relations Board. There is close to 50 years of jurisprudence on that.

Mme Roy-Arcelin: Et les individus bénéficient aussi de la Charte.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je pense que oui.

Mme Roy-Arcelin: Oui, bien sûr. Vous avez parlé de justice naturelle, mais il y a aussi la Charte.

Mr. Neil: You could make changes in this area. It's up to you to propose such things. I merely note that it's not unique to this legislation. It comes almost entirely from the labour relations systems in this country. All of these things

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Un instant, s'il vous plaît. Gary, je sais que vous êtes déjà en retard. Je le regrette, mais je tiens à vous demander une précision. Cinquante et un pour cent de quoi? On avait discuté de la question de savoir si ce devait être le détenteur du droit d'auteur ou le bailleur de fonds, ou encore toute autre personne désignée dans le contrat. Il existe donc trois solutions possibles. Je ne crois pas me tromper. Donc, par 51 p. 100 on entendrait. . .

M. Neil: La question est complexe et je ne suis pas en mesure d'y répondre. Il existe plusieurs aspects.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourriez-vous nous transmettre des informations complémentaires sur ce point, avant l'adoption du projet de loi?

M. Neil: Oui.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela nous serait utile.

M. Crawley: D'après ce que nous avions dit hier, cela devrait être, à notre avis, le producteur, disons, officiel. Il faudra peut-être, dans le cadre de la mise en application de ce texte de loi, adopter des règlements qui prévoient un certain nombre de critères objectifs. Il y aura peut-être une période de flottement, comme il y en a souvent lors d'un changement de loi, mais il n'existe aucun conflit de compétence entre les diverses législations du travail. Il pourra y avoir une certaine période d'indécision, mais cela se situe loin des conflits contre lesquels le mémoire de l'ABC nous mettait en garde.

M. Neil: Je tiens également à relever qu'à la page 13, ils s'inquiètent longuement des pouvoirs excessifs que l'on entend donner au nouveau tribunal. Je me contenterai de dire que dans la plupart des cas, le Ministère a fondé son analyse sur les règles actuellement applicables en matière de relations du travail.

Ils s'inquiètent à l'idée que l'on ne respectera pas les règles de la justice naturelle, ou que les avocats n'auront pas toute latitude pour présenter et contrer des arguments. Veut-on dire qu'il en serait déjà ainsi des diverses législations canadiennes régissant les relations du travail? Nous n'avons pas d'opinion particulière quant aux règles de fonctionnement du tribunal, mais je précise que les règles prévues sont, pour l'essentiel, celles qui régissent déjà le fonctionnement du Conseil canadien des relations du travail, du Industrial Relations Council de la Colombie-Britannique, et de la Commision des relations de travail de l'Ontario. Nous pouvons donc nous fonder sur cinquante années de jurisprudence.

Mrs. Roy-Arcelin: Besides, individuals are also protected by the Charter.

The vice-chairman (Mrs. Finestone): I believe so.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, of course. You spoke of natural justice, but there is also the Charter of Rights.

M. Neil: On pourrait d'ailleurs adopter un certain nombre de changements. C'est à vous qu'il appartient de le proposer. Je relève simplement que la question ne se pose pas uniquement dans le cadre de ce texte, puisque celui-ci est

[*Texte*]

they've mentioned: the power to compel evidence, to accept any evidence whether or not it's admissible in law, to examine records, to decide questions that arise in the proceedings—a number of the provisions in clause 18 come from labour relations practices.

Presumably, the principle behind that is that we want to have a non-legalistic environment. We want to have a quasi-judicial regime that hopefully will help us get to the root cause of the problems rather than tying us up in legal argumentation. It seems to me that's the theory behind the practices that have developed in the labour field.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I also presume you need to have quick decision-making in your field. If you're going to be doing the song and the dance and the choreography all in the same individual, you have to make sure it works.

Mr. Neil: Absolutely.

Mr. Crawley: Maybe you could say you have to know quickly whether you are going to disbar a lawyer or not—something like that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There are an awful lot of vulnerable people sitting in this room. If I counted the number of lawyers sitting here, it would be large. Between the lawyers and a couple of journalists, we're very well represented here.

Mr. Neil: On pages 15 and 16 there's discussion about specific labour-related concerns. This is where, in my view, there are some very, very serious errors.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Wait a second. Don't you agree that you need to have some concern about the compelling and use of evidence, that it have some limit to it?

Mr. Neil: No, if you wish to change the way the tribunal will operate, that's fine. I merely note that it's based on labour relations principles that more or less have worked in this country for 50-odd years.

The labour-related concerns beginning at page 15 are, in my view, where some of the most serious errors are in this brief. You asked the question, Mrs. Finestone—I believe it was you—about independent contractors, but it's repeated twice. It's not only on page 15, but also on page 16.

I think it's important to note that, because on page 16 they go on to suggest that the agreements of ACTRA, the B.C. Performers' Union, the Directors' Guild of Canada and presumably the agreements of the *Union des artistes*, the American Federation of Musicians, and Canadian Actors Equity Association... They allege, on the one hand, that those agreements are covered by labour relations regimes. Well, that is not true. It is not true in the province of Ontario. We

[*Traduction*]

en très large partie fondé sur les divers régimes de relations du travail en vigueur au Canada. Toutes les questions qu'ils ont évoquées: c'est-à-dire le pouvoir de faire comparaître les témoins et d'ordonner des preuves, celui d'accueillir des preuves et témoignages qui ne seraient pas admissibles sur le plan strictement juridique, celui d'examiner les dossiers et registres, le pouvoir de trancher les questions soulevées dans le cadre d'une procédure—je note simplement que plusieurs des dispositions prévues à l'article 18 ne font que reprendre ce qui se fait déjà en matière de relations du travail.

J'imagine que ce qu'on souhaite, c'est aboutir à un régime qui ne serait pas trop formaliste. Ce que l'on vise c'est un régime quasi-judiciaire qui nous permettra de résoudre les problèmes sans tomber dans la chicane juridique. C'est du moins le souci qui me semble avoir animé ce qui s'est fait dans le domaine des relations du travail.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'imagine aussi que, dans votre domaine, il faudrait que les décisions puissent être prises rapidement. Si vous confiez à la même personne non seulement la chorégraphie mais aussi l'exécution, il faut tout mettre en oeuvre pour que les choses se passent bien.

M. Neil: Oui. Tout à fait.

M. Crawley: Il faut pouvoir décider rapidement si un avocat va être rayé du tableau de l'ordre—c'est un exemple.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce genre de choses peut intéresser de nombreuses personnes assises dans cette salle. J'y compte, en effet, de nombreux avocats. Entre les avocats et les journalistes, nous sommes bien défendus.

M. Neil: Aux pages 15 et 16, on évoque un certain nombre d'inquiétudes précises au sujet des relations du travail. Or, c'est justement là où j'ai décelé de très graves erreurs.

La vice-présidente (Mme Finestone): Un instant, s'il-vous-plaît. N'êtes-vous pas d'accord qu'il faut effectivement se soucier de la manière dont est manié le pouvoir de contraindre les témoins et les règles d'admissibilité de la preuve? Il faut bien prévoir des limites.

M. Neil: Non, je ne vois aucun obstacle à modifier les règles de fonctionnement du tribunal, mais je relève simplement que tout ceci est fondé sur des principes et une pratique des relations du travail qui, depuis 50 ans, fonctionnent de manière assez satisfaisante au Canada.

Les inquiétudes soulevées à partir de la page 15 au sujet des relations de travail contiennent, à mon avis, certaines des plus graves erreurs trouvées dans ce mémoire. Madame Finestone, vous avez trouvé a l'erreur—du moins je crois que c'était vous—des entrepreneurs indépendants, mais elle est répétée pas moins de deux fois; à la page 15 et encore à la page 16.

Ce fait ne manque pas d'importance, car à la page 16, on semble affirmer que les conventions signées avec l'ACTRA, avec le Performers' Union de la Colombie-Britannique, avec le Directors' Guild of Canada et, j'imagine, avec l'Union des artistes, la American Federation of Musicians et le Canadian Actors Equity Association... relèvent des diverses législations sur les relations du travail. Or, cela est faux. Cela est faux en Ontario. En effet, à l'époque où nous faisions valoir que nos

[*Text*]

have been specifically chased away from the Ontario Labour Relations Board when we have attempted to argue that perhaps our agreements do fall under the provisions of the Ontario Labour Relations Act, those in provincial jurisdiction.

As I noted for you yesterday, we have been certified as a trade union in the province of British Columbia under the industrial relations act in that province. We were forced to do that because of other things you don't need to worry yourself with.

• 1245

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I heard about another station.

Mr. Neil: But I tell you there was no exhaustive evaluation by the Industrial Relations Council in British Columbia about the status of employee or dependent contractor or independent contractor. We went to that hearing. The Union of British Columbia Performers went to that hearing with submissions by both unions that our people were employees or dependent contractors and no contestation of that by the producer. I suggest to you if it had been an issue before the IRC they would have found that our bargaining units are comprised of employees, dependent contractors, and independent contractors, and we would not have been able to be certified, either ourselves or the Union of British Columbia Performers, if that examination had taken place in the province of British Columbia. I suggest to you the Canada Labour Relations Board, even in its current hearings, is recognizing that parts of our activity with the CBC are done on behalf of independent contractors, outside the scope of the Canada Labour Code.

So on the one hand, this brief argues we are covered by those existing provisions, because somehow we're deemed to be employees or dependent contractors, but then it goes on to say something else in the very next paragraph. It says they have a concern that Bill C-7 will discourage production companies from using new and unproven talent. They first of all say all these agreements exist and we're covered by them. Then they go on to say it's going to discourage new or unproven talent. Well, if we're already living under the terms of the agreements, why is it going to discourage the production companies from using new or unproven talent?

It seems to me what they really mean here is that production is occurring non-union and there may be a threat it would become union production and somehow that may affect the ability of new people to get into the industry. I first of all deny that. But much more fundamentally, who does this bill apply to?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Artists.

Mr. Neil: Broadcasters, CBC, National Film Board, National Arts Centre. Almost all the production of those entities occurs under the terms of one of our agreements or another.

[*Translation*]

conventions collectives devraient peut-être relever de la Loi sur les relations de travail en Ontario, c'est-à-dire de la compétence provinciale, la Commission des relations de travail de l'Ontario nous a éconduits.

Comme je vous le faisais remarquer hier, nous avons été accrédités en tant que syndicat dans la province de la Colombie-Britannique aux termes de la Loi sur les relations du travail de cette province. Nous y avons été contraints par des raisons qui n'ont rien à voir avec ce qui nous intéresse ici.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai entendu évoquer un autre cas.

M. Neil: Je vous affirme pourtant que la Commission des relations du travail de la Colombie-Britannique ne s'est pas livrée à un examen approfondi de la situation de l'employé, ou de l'entrepreneur, que celui-ci soit indépendant ou non. Nous nous sommes donc rendus à l'audience, la Union of British Columbia Performers s'y est rendu aussi, les deux syndicats faisant valoir que nos membres sont soit des employés soit des entrepreneurs non indépendants et le producteur n'a pas dit le contraire. Je prétends que si la question s'était posée devant le CCRT, il aurait été décidé que nos unités de négociation comprennent des employés, des entrepreneurs non indépendants et des entrepreneurs indépendants, et on nous aurait refusé l'accréditation, comme on l'aurait refusé à la Union of British Columbia Performers si la question avait été soulevée en Colombie-Britannique. C'est dire que le Conseil canadien des relations du travail, et cela demeure vrai des audiences en cours, reconnaît qu'une partie de ce que nous faisons avec Radio Canada est fait pour le compte d'entrepreneurs indépendants et, à ce titre, ne relève pas du Code canadien du travail.

Pourtant, selon ce mémoire, nous relevons de la législation actuellement en vigueur, car nous sommes considérés comme des employés ou comme des entrepreneurs non indépendants. Au paragraphe suivant, pourtant, le mémoire dit tout à fait le contraire. On s'inquiète, en effet, de ce que le projet de loi C-7 pourrait décourager les sociétés de production d'avoir recours à des artistes nouveaux qui n'ont pas encore fait leurs preuves. Donc, dans un premier temps, ils affirment que de telles conventions existent et qu'elles s'appliquent à nous, mais, un peu plus loin, ils expriment la crainte que cela pourrait décourager le recours aux jeunes talents.

Mais, si les conventions s'appliquent déjà à nous, on voit mal comment elles pourraient décourager les sociétés de production de recourir à de jeunes talents. D'après moi, ce qu'ils veulent dire c'est qu'il se fait actuellement de la production non syndicale et que les nouvelles dispositions risqueraient de changer cette situation et, dans ce sens là, de restreindre les possibilités de travail des personnes non syndiquées. Cela est faux, mais ce qui importe surtout de savoir c'est à qui ce projet de loi est censé s'appliquer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Aux artistes.

M. Neil: Les radiodiffuseurs, Radio Canada, l'Office national du film et le Centre national des Arts. Or, la quasi-totalité des productions de ces organismes là se font, à l'heure actuelle dans le cadre d'une de nos conventions.

[*Texte*]

Then we get to page 17, and I'm pleased Mr. Glickman made some reference to the inaccuracies here. I suggest to you these are totally inappropriate references to the collective agreements covering performers in this country. There is no such provision as is alleged in subclause (1). There's a provision pretty close to that in some of our collective agreements, that they are to give ACTRA members, in our case, preference of engagement. We don't in any of our agreements say they ought to give permittees preference of engagement. The CBC collective agreement doesn't contain that provision; and that's the major one we're talking about here. It says they must give Canadians preference of engagement.

Then it goes on to say foreign performers can't be used unless no Canadian is available to perform that assignment in an acceptable manner or the company agrees to pay stand-by to a Canadian artist at scale rates for being able to contract with a foreign performer, or both. Not true. I suggest you ask them to table with you the provisions of the collective agreements about which they are concerned. I tell you those provisions do not exist. If you would like me to give you a detailed analysis of the regulations we have about foreign performers or those our colleagues in the American Federation of Musicians have, or even UDA or Equity, I would be pleased to do that with you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Please do so.

Mr. Neil: But the statements they have here are absolutely incorrect.

The American Federation of Musicians is now in a situation where under their collective agreements an engager is entitled to hire any member of the AF of M regardless of where they live, regardless of their nationality. If they are a member of the American Federation of Musicians of the United States and Canada, they are entitled to work in the jurisdiction with no let or hindrance.

With ACTRA, we have a provision in our CBC agreement that says the CBC must give preference of engagement to Canadians. If they wish to engage a non-Canadian, there is a procedure we have used successfully for many years under which we work with them, and they show us whom they have auditioned in this country—not members; Canadians. If at the end of the day they still wish to engage the foreign performer, they can, and do.

In the independent sector, we have provisions that differentiate between those productions where there is Canadian public money and those productions entirely privately financed. If the production is entirely privately financed, there is no let or hindrance whatsoever on the ability of the producer to import a foreign artist, none whatsoever. If there is Canadian public money involved, we believe we ought to be given some kind of priority, and there

[*Traduction*]

Je passe ensuite à la page 17 et M. Glickman m'a fait plaisir en notant certaines des inexactitudes qu'on y trouve. Je ne comprends pas du tout ce qu'ils disent au sujet des conventions collectives applicables aux artistes exécutants. En effet, la disposition évoquée au paragraphe 1) n'existe pas. Certaines de nos conventions collectives contiennent une disposition qui lui ressemble, c'est vrai et qui prévoit l'engagement prioritaire, par exemple, des membres de l'ACTRA. Mais, aucune des conventions collectives ne prévoit un régime préférentiel avantageant qui que ce soit. La convention collective avec Radio Canada ne contient pas de dispositions de ce genre et, pourtant, c'est la plus importante. Cette convention prévoit simplement que des artistes canadiens seront engagés en priorité.

Le mémoire affirme ensuite qu'aucun artiste étranger ne peut être engagé à moins qu'on ne puisse trouver un artiste canadien pour remplir correctement le rôle ou à moins que la compagnie accepte de payer, à un artiste canadien, des honoraires de disponibilité, au tarif syndical. Ce serait à cette seule condition là que la compagnie pourrait engager un artiste étranger. Or, il n'en est rien et il serait bon de leur demander de vous fournir un exemplaire des conventions collectives qui les inquiètent tant. Je vous affirme que ces clauses n'existent pas. Je veux bien, si vous le voulez, vous exposer de manière détaillée les règles applicables aux artistes étrangers, ou les règles fixées par nos collègues de l'American Federation of Musicians, de l'UDA ou de l'Equity.

La vice-présidente (Mme Finestone): S'il vous plaît.

M. Neil: Mais, je le répète, ce qui est dit dans ce mémoire est faux.

Les conventions collectives signées par l'American Federation of Musicians permettent aux employeurs d'engager toute personne membre de l'AFM, quel que soit leur domicile et quelle que soit leur nationalité. Ainsi, tout membre de l'American Federation of Musicians of the United States and Canada, peut, sans le moindre obstacle, travailler n'importe où dans ces deux pays.

La convention collective que ACTRA a conclu avec Radio Canada prévoit que Radio Canada doit engager de préférence des Canadiens. Pour les cas où la société nationale entend engager un non-Canadien, on a prévu une procédure qui fonctionne très bien depuis de nombreuses années. Radio Canada nous montre les personnes auditionnées au Canada—il faut que ce soit des Canadiens, mais pas nécessairement des membres de l'ACTRA, et si en fin de compte, ils tiennent toujours à engager l'artiste étranger, rien ne les empêche de le faire.

Dans le secteur des productions indépendantes, nous ne faisons pas de distinction entre les productions financées par les deniers publics et les productions bénéficiant d'un financement purement privé. S'il s'agit d'une production purement privée, rien n'empêche le producteur d'engager un artiste étranger. Mais, si la production bénéficie, en totalité ou en partie, d'un financement public, nous estimons pouvoir bénéficier d'un certain droit de priorité et effectivement, dans

[*Text*]

are some regulations that exist in that area. Even there, I tell you, any producer, even if they use Canadian public money, is entitled to use one foreign artist without any questions whatsoever. If they wish to use a second one, that's when we begin to ask some questions.

• 1250

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I believe the Broadcasting Act also includes those provisions.

Mr. Neil: I'm not certain. Yes, Canadian creative talent must be used.

Can I suggest to you that even if clauses exist that constrain the use of foreign artists in this country, they are entirely appropriate in a circumstance in which it is possible for foreign artists to work in Canada and it is not possible for Canadian artists to work in the United States or Great Britain or Australia.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I totally agree with you.

Mr. Neil: But they do not exist as it's alleged in here, and I am very upset at the reference.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, I don't know where you see that, that got you so worked up. Where are you talking about, exactly what page, that's gotten you so hot under the collar? You've got three minutes left.

Mr. Neil: The one I'm most upset about is this notion that somehow companies have to pay stand-by to Canadian artists at scale rates for being unable to contract with a foreign performer. This is the notion that you pay us off for the right to bring in a foreign artist, which we have rejected time and time again, and we feel very strongly that is an inappropriate way to operate.

Mr. Crawley: We never had that at ACTRA, and the AF of M, of which I am also a member, hasn't done it since I think 1947, so I don't know whether they are using some old books, or something. . .

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, I think there was an apology brought forth with respect to that, so I think we'll stop the lacerations and we'll move on to the next—we'll stop putting the salt into the wounds. It's a little hurtful.

Mr. Neil: On page 21, there are allegations that under the proposed regime entertainment trade unions would be non-rateable. This is simply not true. It is no different, it would be no more complex, no more difficult, for a group of workers at the GM plant in Oshawa to de-certify the CAW as their bargaining agent under labour law, than it would be for a group of artists represented by a certified artists' association to de-certify that artists' association and replace it with another. It would be no more complex, no more difficult, no more impossible to do.

[*Translation*]

ce cas là, il existe un certain nombre de règles. Mais, même dans ce cas là, je peux vous dire qu'un producteur, même celui qui bénéficie d'un financement public, a toute latitude pour engager un artiste étranger. La question se pose seulement lorsqu'il entend engager un deuxième artiste étranger. C'est alors que les règles nous donnent le droit de poser un certain nombre de questions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais je crois que la Loi sur la radiodiffusion contient également ce genre de disposition.

M. Neil: Je n'en suis pas certain. Oui, effectivement, il faut engager des artistes et des créateurs canadiens.

J'estime que les clauses qui limitent, dans une certaine mesure, le recours à des artistes étrangers dans les productions canadiennes se justifie pleinement dans un contexte qui permet aux artistes étrangers de travailler au Canada mais qui interdisent aux artistes canadiens de travailler aux États-Unis, en Grande-Bretagne ou en Australie.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je suis tout à fait d'accord avec vous.

M. Neil: J'insiste sur le fait que les règles ne correspondent en rien à ce qui est dit dans ce document et les erreurs qu'il contient me surprennent et me consternent.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je ne vois pas très bien où se trouvent les passages qui vous contrarient tant. Où sont-elles, exactement, ces affirmations qui vous paraissent abusives? Il vous reste trois minutes.

M. Neil: Le passage qui me contrarie le plus est celui où l'on affirme que les compagnies doivent, pour avoir le droit d'engager un artiste canadien, lui verser des honoraires de disponibilité correspondant au tarif syndical. Pourtant, nous récusons depuis longtemps cette idée de monnayer, si vous voulez, le droit du producteur d'engager un artiste étranger. En effet, cela me semble contraire à une certaine idée que nous nous faisons de l'artiste.

M. Crawley: Nous n'avons jamais eu ce genre de règle à l'ACTRA et la American Federation of Musicians, dont je suis membre, a abandonné ce genre de règle en 1947. Peut-être se sont-ils fondés sur des livres ou des documents périmés. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Je crois que cette lacune a donné lieu à des excuses et nous pourrions peut-être abandonner les poursuites. Arrêtons donc de tourner le couteau dans la plaie car cela peut finir par faire mal. Passons maintenant. . .

M. Neil: À la page 21, ils affirment que, dans le cadre du régime envisagé, les syndicats d'artistes exécutants seraient non attaquables. Cela est totalement faux. Il n'est pas plus difficile, pour un groupe d'artistes représenté par une association accréditée, de retirer cette accréditation et de remplacer cette association par une autre, que cela ne le serait pour un groupe de travailleurs d'une usine de la General Motors à Oshawa qui voudrait retirer, comme l'y autorise la législation du travail, l'accréditation du Syndicat des travailleurs de l'automobile. C'est la même chose.

[*Texte*]

It is certainly true that when you are issued a certificate, if someone wishes to displace you, that it is a difficult process, but it's true of the Canadian Auto Workers, of PSAC, of the United Steel Workers of America, and it ought to be true of an artists' association if we're establishing a regime and establishing that representation rights will be granted and a basic certification given. It's no more difficult.

Page 22, where they talk about interested persons: Again, I have no problem if the committee wishes to make some amendment in this area. I merely note that this as well is a principle widely used by labour boards, that you can appear if you're an interested person but it's at the leave of the board, who have to be convinced that your interest is real and substantive rather than merely visceral or capricious.

Then we come to page 24. In my view this is what really gives the lie to what they allege to be their wholehearted support of the principles of the bill. It's interesting that in their presentation they didn't refer to page 24, where they create this potential imbalance between public and private companies, that first of all will not exist because the act will not apply, as we've noted, to most of the private companies. Then they say, the only entities that may be in a position to avoid—presumably they are not dealing with a double negative, only one negative—the onerous burdens, as they say, of the proposed statute will be agencies such as the CBC and the National Film Board, precisely the only agencies to which it applies.

Then they go on to say, one anticipated outcome—and I wonder by whom it's anticipated. It's not anticipated presumably by the Canadian Association of Broadcasters or they would have been here; it's not anticipated by the CBC or they would have been here.

• 1255

One anticipated outcome is that the CBC will make demands for special consideration from the CRTC because the costs of Canadian productions will exceed the costs of Canadian productions made by privately owned television stations. Why will they be more expensive? Because they're paying professional rates to professional artists. That's why they would be more expensive, in the submission of the Canadian Bar Association. They say they wholeheartedly support the need to improve the economic status of the artists on the one hand. On the other hand they say, hey, but maybe we can't afford to improve the economic status of professional artists.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So your argument here is that you can't afford not to. Is that it?

Mr. Neil: You can't afford not to.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay.

Mr. Neil: Let me finish by making one other comment, if I could. Maybe I've been in this business for too long. For 15 years I've been with ACTRA and for 15 years we've been arguing for things like amendments to the Competition Act

[*Traduction*]

Il est vrai qu'une fois une association accréditée, il est difficile pour une autre de prendre sa place, mais cela vaut également pour le CAW, l'AFPC, les United Steel Workers of America. Il est bon qu'il en soit ainsi d'un organisme représentant les artistes dans la mesure où l'on veut accorder à cet organisme le droit de représenter ses membres, et l'accréditer à ce titre. Je ne vois pas vraiment la difficulté.

À la page 22, on évoque les personnes intéressées et, encore une fois, je n'aurais rien à redire si le comité propose un certain nombre de modifications à cet égard. Je relève simplement que le principe est généralement admis par les commissions des relations de travail qui peuvent effectivement autoriser à comparaître une personne intéressée. Mais il leur faut d'abord être convaincues que cette personne a, en l'espèce, un intérêt réel et non pas un intérêt frivole ou purement émotionnel.

On en arrive maintenant à la page 24. C'est là où l'on voit que l'Association n'est pas vraiment favorable aux principes qui sous-tendent le projet de loi. Je vous rappelle que dans leur exposé, ils n'ont pas fait la moindre allusion à cette page de leur mémoire où, pourtant, ils évoquent le risque d'un déséquilibre entre les entreprises publiques et les entreprises privées. Ce risque est purement imaginaire car, comme nous l'avons rappelé, les dispositions de la loi ne s'appliquerons pas à la plupart des entreprises privées. Ils poursuivent en disant que les seules entreprises en mesure d'éviter—c'est ce qu'ils disent du moins—les fardeaux onéreux, comme ils les caractérisent, des dispositions envisagées seraient des organismes tels que Radio-Canada et l'Office national du film, c'est-à-dire les seuls organismes à qui, en fait, les dispositions sont sensées s'appliquer.

Ils évoquent ensuite un des résultats éventuels, mais cette éventualité me semble plutôt relever de leur imagination. Il est clair qu'un tel résultat éventuel n'a pas été anticipé par l'Association canadienne des radiodiffuseurs car, dans le cas contraire, elle se serait fait représenter ici, pas plus que par Radio-Canada qui, sans cela, n'aurait pas manqué, elle non plus, de venir.

On s'attend à ce que Radio-Canada demande certaines conditions spéciales au CRTC, parce que le coût des productions canadiennes à la télévision d'État dépassera celui des productions canadiennes faites par des chaînes privées. Pourquoi en serait-il ainsi? Tout simplement parce que l'on versera une rémunération de professionnels à des artistes professionnels. C'est pour cette raison, selon l'Association du Barreau canadien, que ces productions coûteront plus chers. Le Barreau estime, d'une part, qu'il est nécessaire d'améliorer la situation financière des artistes mais, d'autre part, il soutient que nous n'avons peut-être pas les moyens de nos ambitions sur ce plan.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous dites donc que nous ne pouvons pas ne pas le faire, n'est-ce pas?

M. Neil: On ne peut pas se permettre de ne pas le faire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien.

M. Neil: Permettez-moi de faire une autre observation pour terminer. Il est possible que je travaille dans ce domaine depuis trop longtemps. Je travaille pour l'ACTRA depuis 15 ans et, depuis 15 ans, nous réclamons des modifications à la

[*Text*]

and we'd go up and meet with CCA and talk about that. We'd argue for amendments to the Canada Labour Code and we'd go to the Department of Labour and say, you really ought to find a place for us in this regime. We'd go to the unemployment insurance people, EIC, and we'd say, you need to amend the Unemployment Insurance Act to give some rights to performing artists in this country. We'd go to Finance and we'd argue about the need to recognize the special status and the particular circumstances of the artist in the Income Tax Act.

You know, we got the same answer every time, and the response was: 'We can't do it. We can't recognize the unique nature. We may be able to sit here in a meeting and agree with you that there are some particular circumstances that we really ought to be able to reflect, but we can't do it in our legislation because it would be the thin edge of the wedge. How could we argue against another group that came before and wanted the same recognition?

It was precisely those departments which said to us, what you really need to do is have a special piece of legislation; you need a place to go where you are recognized. Now you sit here and say, no, what you really need to do is to go to CCA and ask for an amendment to the Competition Act, go to Finance and ask for an amendment to the Income Tax Act, go to Labour Canada and get an amendment to the Canada Labour Code. We all know how long that would take. I find it a little bit difficult to take. Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think that you've had a long and special interest, Mr. Neil, in promoting the well-being of the artists, and I can understand the degree of frustration that you have expressed. Notwithstanding that, I will ask you the following. Does this bill establish a legal precedence whereby clauses 2 and 3 can eventually become more realistic and can be approached? Does this give the *laissez-passer* to government that says, look, they are legal, they have rights, and therefore you have obligations to make those proper amendments? If so, do you want it passed as is and even with all the blemishes? If not, what do you want done that makes it better?

Mr. Neil: That's a good question. We have tabled with you some proposals ourselves for amendments to the bill that we believe would give it more effect than what's currently submitted. We don't think this bill is perfect. We know this bill is not going to solve the problems of artists in this country. But what I think the whole artistic community is saying to you is that we see it as the building block. We see it as the basic foundation that we will use in years ahead to build. Blemished as it is, inadequate as it is in Part I, it's absolutely vital, because I tell you that my successor five years from now will be coming and appearing before you saying, we need an amendment to Part I of the act in order

[*Translation*]

Loi sur la concurrence, et nous rencontrons régulièrement des gens de l'ACC pour en discuter. Nous demandons aussi que l'on apporte des modifications au Code canadien du travail et nous revenons constamment à la charge auprès des fonctionnaires du ministère du Travail, en leur disant qu'ils doivent nous faire une place dans ce régime. En outre, nous rencontrons régulièrement des gens de l'assurance-chômage et nous leur disons qu'ils doivent modifier la Loi sur l'assurance-chômage de manière à accorder certains droits aux artistes du monde du spectacle. Nous faisons aussi régulièrement part d'observations auprès du ministère des Finances pour qu'il reconnaisse le statut spécial et la situation particulière des artistes dans le contexte de la Loi de l'impôt sur le revenu.

Eh bien, la réponse a toujours été la même: «Nous ne pouvons pas faire cela. Nous ne pouvons pas reconnaître le caractère unique de la situation des artistes. Nous pouvons bien nous asseoir avec vous et constater qu'il y a en effet certaines situations dont nous devrions vraiment tenir compte de ce caractère unique, mais nous ne pouvons absolument pas le faire dans la loi, car nous créerions alors un précédent. Que pourrions-nous dire à un autre groupe qui réclamerait le même traitement?»

Ce sont précisément les fonctionnaires de ces ministères qui nous ont dit que nous avions surtout besoin d'une loi spéciale, d'un document qui reconnaît votre statut. Et voilà que vous nous dites aujourd'hui que ce que nous devons vraiment faire, c'est de rencontrer les gens de l'ACC et leur demander de modifier la Loi sur la concurrence, des gens des Finances, et leur demander de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu, des gens du ministère du Travail, et leur demander de nous inscrire au Code canadien du travail. Nous savons tous combien de temps cela prendrait. J'accepte difficilement de me faire dire cela. Merci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je pense que vous avez travaillé longtemps, et très fort, monsieur Neil, à la défence des intérêts des artistes et je comprends la frustration que vous éprouvez. Ceci dit, je vais vous poser la question suivante. Ce projet de loi n'établit-il pas un précédent juridique qui permettra, par la suite, de rendre les articles 2 et 3 un peu plus réalistes? N'indique-t-il pas au gouvernement que les artistes sont des gens qui sont reconnus sur le plan juridique, qu'ils ont des droits, et que le gouvernement a par conséquent l'obligation d'apporter ces modifications qui sont justifiées? Si vous reconnaissez cela, voulez-vous que nous l'adoptions tel quel malgré les lacunes qu'il peut contenir? Dans le cas contraire, quelles améliorations souhaitez-vous lui apporter?

M. Neil: C'est une bonne question. Nous vous avons remis quelques propositions de modifications qui, selon nous, pourraient améliorer le projet de loi. Nous pensons que le projet de loi est imparfait. Nous savons qu'il ne réglera pas les problèmes des artistes au Canada. Par contre, tous les artistes du Canada vous disent que nous considérons ce projet de loi comme une première étape. Nous voyons en lui le fondement qui nous permettra d'améliorer encore notre situation dans les années à venir. Aussi lacunaire que puisse être le projet de loi, aussi inadéquate que puisse en être la première partie, ce texte est vital, car je vous prédis que, dans cinq ans, mon successeur viendra vous dire qu'il faut modifier

[*Texte*]

to introduce this concept or that concept. We need to include the public lending right. We need some recognition and consequential amendments to other acts of the income tax status of the artists. It's the foundation on which we will build, and there is no doubt in my mind that on that issue the entire artist community is united.

• 1300

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In other words, it's clauses 2 and 3 that are the keys—

Mr. Neil: Absolutely.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): —and the fluff is the small and narrow application.

Mr. Neil: Absolutely.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I really appreciate your comments. I think that the Bar Association has really helped to focus the discussion, and I'm very pleased that they did do that. I thank you very much for your participation. I would invite the Bar Association back to the table.

Mr. Neil: Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Safe journey.

I hope this this whole process isn't considered too unusual, but I really thought it would facilitate this bill, and with the uncertain political atmosphere out there it would be nice to have one bill maybe see the light of day in the field of art. I don't know why I'm so generous to the minister, but anyhow. . .

I am sure it was an uncomfortable moment for you. On the other hand, I hope you would appreciate the concerns that were being expressed. I would hope that the staff of the government—I'm referring to the people walking out the door right now—will find their stomachs will be fed in 10 minutes. Please stay here and listen to the *réplique*.

A voice: My stuff is here. I'm not leaving.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wasn't talking to you. I was talking to legal counsel. Thank you. Return. Too bad.

We can sit here from 9.30 this morning, and legal counsel can arrive here from the departments at 10.30 a.m. or 10.45 a.m.. They can ruddy well stay here longer. Yes, I know you've been here. You have.

Mr. Glickman: I just want to commence by saying I'm not surprised at the substance of the comments made by ACTRA. I'm not surprised at the tone of the comments.

I was at a conference a couple of years ago at which Mr. Neil was one of the speakers on a panel. It was actually, I think, members of the Canadian Bar Association who were present. He started his presentation with an anecdote: What's the difference between a lawyer and a vulture? The answer was: A vulture waits until you're dead before it eats your heart out. So I think I knew there were going to be some comments of that nature directed at us.

[*Traduction*]

la partie 1 de la loi pour tenir compte de tel ou tel aspect. Il faut inclure le droit concernant le prêt public dans la loi. Il faut reconnaître le statut de l'artiste dans la Loi de l'impôt sur le revenu ainsi que dans d'autres lois et leur apporter les modifications en conséquence. C'est le fondement qui nous permettra d'aller plus loin, et là-dessus, je suis absolument convaincu que tous les artistes sont d'accord.

La vice-présidente (Mme Finestone): Autrement dit, ce sont les articles 2 et 3 qui sont les plus importants. . .

M. Neil: Absolument.

La vice-présidente (Mme Finestone): . . .et le reste ne porte que sur une application dans son sens le plus restreint.

M. Neil: Tout à fait.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vous remercie de vos remarques. Je pense que l'Association du Barreau canadien a vraiment contribué à réaxer la discussion, et j'en suis fort heureuse. Je vous remercie infiniment de votre participation. J'invite maintenant les représentants de l'Association du Barreau canadien à revenir à la table.

M. Neil: Merci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Tout s'est bien passé.

J'espère que l'on ne considérera pas tout cela comme étant trop inhabituel, mais je pensais vraiment que cela faciliterait l'adoption de ce projet de loi, et avec l'incertitude politique dans laquelle nous vivons, il serait bien qu'un projet de loi protégeant les artistes aboutisse enfin. Je ne sais pas pourquoi je suis aussi généreuse envers le ministre, mais quoi qu'il en soit. . .

Je suis sûre que ce moment n'a pas été tout agrément pour vous. Par contre, j'espère que vous comprenez les inquiétudes qui ont été exprimées. Je voudrais bien que les fonctionnaires—je m'adresse à ceux qui s'en vont—aient la patience d'attendre encore 10 minutes avant d'aller remplir leur estomac. Restez donc encore un peu et écoutez la réponse, je vous en prie.

Une voix: Je ne pars pas. Mes choses sont encore ici.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est pas à vous que je m'adressais, mais plutôt au conseiller juridique. Merci. Revenez. C'est malheureux ça!

Parfois, nous sommes ici à 9h30, et le conseiller juridique n'arrive qu'à 10h30 ou 10h45. Il pourrait très bien rester un peu plus longtemps. Oui, je sais que vous étiez là. D'accord.

M. Glickman: Je dirai tout d'abord que je ne suis pas étonné des remarques de l'ACTRA. Je ne suis pas surpris non plus du ton employé.

Il y a un ou deux ans, j'ai assisté à une conférence où M. Neil a pris la parole devant un comité. J'étais, je pense, membre de la délégation de l'Association du Barreau canadien. Il a commencé son exposé par une anecdote: quelle différence y a-t-il entre un avocat et un vautour? Le vautour attend que sa victime soit morte avant de lui manger le coeur. C'est donc pourquoi je m'attendais à ce genre de commentaire de sa part à notre endroit.

[*Text*]

ACTRA had the benefit of having our brief in their hands, I believe, for a couple of days before we appeared before you, notwithstanding committee policy, I think, that briefs are not released until people appear before the tribunal. What we would like is to have the benefit of a few moments for Mr. Rogers and me to reflect on the comments that have been, and to answer them in a rational manner. I think we need some time to do that. Therefore, I'm asking that the hearing be adjourned for a period of time to give us time to prepare our response.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think that's fair. It would be our pleasure.

Mr. Rogers: We don't know what your schedule is and what your constraints are.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We are supposed to meet with the officials. That is why I wanted them to stay. Frankly, I thought if you were going to be preparing your remarks it would be helpful for them to hear them. In that light, would you appear probably next Tuesday? The clerk will be in touch with you. If it isn't too inconvenient for you, we would really appreciate the guidance and help that we're counting on from people who are very much involved and very interested, equally so on all sides, in this bill.

We really have a commitment to go to clause-by-clause study. I would like to meet that commitment to the minister if it were possible. If it has to be delayed, we will delay it, but I would like to try not to delay it.

• 1305

Mr. Glickman: I think we would like to respond to some of the constitutional points and some of the technical points that we can respond to. On some of the labour points, we will probably want to seek input from our colleagues on the committee, and then respond. But I don't want to leave unanswered today some of the allegations made by ACTRA. I think it's important to go immediately on the record with our responses to some of those points.

Mr. Rogers: We can do so very briefly, I think.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are you on a five-minute break, or 10 minutes? Did you want to leave now, or did you want to come back later? I don't know what you want.

Mr. Glickman: We wanted to take probably about half an hour to an hour.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): We can't do that. I'm sorry, it is impossible. I already have people waiting for me that I had an appointment with at 12.30 p.m. They also are concerned.

Mr. Rogers: We all are.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That would be impossible. It would have to be at another time, or if you may wish to go on record that you are concerned and you want to come back or you want to write, it's up to you.

[*Translation*]

L'ACTRA a eu l'avantage de pouvoir examiner notre mémoire pendant un ou deux jours avant notre comparution devant le comité. Quelle que soit la politique du comité, je crois qu'en général, les mémoires ne sont pas rendus publics avant que les gens n'aient comparus devant le tribunal. Je vous demanderais de nous accorder quelques instants, à M. Rogers et à moi, pour réfléchir sur les observations que nous avons entendues et préparer une réponde rationnelle. Je pense que nous avons besoin d'un certain temps pour le faire. Par conséquent, je vous demande d'ajourner la séance pendant un certain temps, pour nous permettre de préparer notre réponse.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela me paraît raisonnable. Nous le ferons avec joie.

M. Rogers: Nous ne connaissons pas votre échéancier et nous ne sommes pas au courant de vos contraintes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous sommes censés rencontrer les hauts fonctionnaires. C'est pourquoi je voulais qu'ils restent. Je pensais qu'il serait utile qu'ils entendent ce que vous avez à dire. Cela dit, pourriez-vous revenir mardi prochain? Le greffier communiquera avec vous. Si cela ne vous pose pas trop de difficultés, nous aimerions beaucoup recevoir les conseils et l'aide que nous attendons de personnes vraiment intéressées à la question, et ce, autant d'un côté que de l'autre.

Nous avons toutefois pris l'engagement d'entreprendre l'étude article par article du projet de loi. Je voudrais, dans la mesure du possible, que nous respections cet engagement pris envers le ministre. S'il faut retarder l'étude, nous le ferons, mais je préférerais que nous ne le fassions pas.

M. Glickman: Nous voudrions réagir à certains aspects constitutionnels et techniques qui ont été soulevés. Au sujet d'un certain nombre d'aspects concernant les relations ouvrières, nous voudrons probablement consulter certains de nos collègues du comité, et nous réagirons ensuite. Mais, je ne peux m'empêcher de répondre à certaines des allégations du représentant de l'ACTRA. Je pense qu'il est important de consigner immédiatement au procès-verbal certaines réponses à quelques-uns de ces points.

M. Rogers: Nous pouvons le faire très brièvement, je pense.

La vice-présidente (Mme Finestone): Que voulez-vous? Cinq minutes, 10 minutes? Vouliez-vous partir maintenant, et nous revenir plus tard? Je ne sais pas ce que vous voulez exactement.

M. Glickman: Nous voulions pouvoir nous retirer pendant peut-être une demi-heure à une heure.

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, ce n'est pas possible. Je suis désolée, mais c'est impossible. J'ai déjà un rendez-vous à 12h30 avec des gens qui ont aussi certaines inquiétudes à exprimer.

M. Rogers: Nous aussi, nous en avons.

La vice-présidente (Mme Finestones): C'est impossible. Il faudra que vous reveniez. Si vous voulez faire consigner au procès-verbal que ces observations vous inquiètent particulièrement, que vous voulez revenir nous rencontrer ou que vous voulez nous écrire, vous pouvez le faire.

[*Texte*]

Mr. Rogers: Perhaps I can make two brief remarks, and then we'll try to sort out what we can arrange with the clerk. I don't have my schedule here about next Tuesday. We'll be here next Tuesday, if it's at all possible.

What bothered me a bit was Mr. Neil's antagonistic and at times sarcastic attitude. I don't think in our submissions we cast those kinds of aspersions on any of the organizations that are supporting this legislation. In fact, it's clear that he accepts the point that this has a very limited application. I appreciate that there is in fact fundamental agreement on that. There's also fundamental agreement, I thought, on the fact that these institutions, which will be covered by this legislation, are in fact already governed by collective agreements with ACTRA. So again there seems to be agreement that at present the relevant institutions have agreements with ACTRA and other organizations. I heard him say that.

Finally, he said that there would be no conflict between—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Are they in contradiction with the Competition Act, though? Is that a problem?

Mr. Rogers: I haven't heard anybody going to the competition authorities with a complaint. Maybe others know better, but I'm not aware of that being a problem at present.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It seems to be one of the concerns that has been expressed.

Mr. Rogers: That has been a concern expressed for years. I don't deny that. But it has never amounted to anything. Whether we need this kind of legislation to do it is one of the questions we're raising. But right now that scheme of labour relations between those institutions and organizations like ACTRA is in fact already subject to the scale agreements that are contemplated under this legislation. That's the only point I'm making. It's not as though this legislation will bring in a new era of scale agreements that don't exist at the present time with those institutions.

Secondly, both gentlemen made the point that there was no conflict, and there would be no conflict, with provincial labour legislation, or I assume with the Canada Labour Relations Board and its legislation, and then promptly got into the fact that there would be confusion. They acknowledged that there would be confusion, because there would be difficulties in defining whether or not it was a co-production under clause 54 that would be governed by this legislation.

Remember the discussion over whether, if CBC has 51%, it is 51% of what, and so on. I submit to you that if there is a co-production arrangement between two entities, the entity that at present is governed by provincial legislation will take a strong position that it's already dealt with under legislation, and fundamentally —constitutionally —cannot be caught by this legislation, no matter what amendments this committee or the government makes. Is that point clear?

[*Traduction*]

M. Rogers: Je peux peut-être faire deux brèves remarques. Puis, nous verrons ce que nous pourrons arranger avec le greffier. Je n'ai pas mon agenda avec moi. Je ne sais donc pas ce que j'ai à faire mardi prochain. Mais, nous reviendrons mardi si c'est possible.

Ce qui m'a un peu embarrassé, c'est l'attitude quelque peu antagoniste, et parfois sarcastique, de M. Neil. Je ne pense pas que nous aspergions ainsi de louanges, comme le laisse entendre M. Neil, tous les groupes qui appuient cette loi. En fait, il est clair qu'il reconnaît l'application très limitée de ce projet de loi. Nous nous entendons fondamentalement là-dessus. Nous nous entendons aussi, je pense, sur le fait que les institutions qui sont visées dans le projet de loi sont déjà régies par des conventions collectives conclues avec l'ACTRA. Nous semblons donc tous reconnaître qu'à l'heure actuelle, les institutions concernées ont des accords qu'elles ont signés avec l'ACTRA et d'autres organismes. Il l'a lui-même reconnu.

Enfin, il a dit qu'il n'y aurait aucun conflit entre. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Ces conventions vont-elles à l'encontre de la Loi sur la concurrence? Est-ce un problème?

M. Rogers: Personne n'a encore soumis de plainte aux autorités en matière de concurrence, à ce que je sache. D'autres personnes en savent peut-être un peu plus long que moi là-dessus, mais à ce que je sache, cela ne pose aucun problème pour l'instant.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est pourtant l'une des inquiétudes qui ont été exprimées.

M. Rogers: Oui, c'est en effet l'une des inquiétudes exprimées depuis des années. Je ne le nie pas. Mais, cela n'a jamais été plus loin. A-t-on besoin de cette loi pour le faire? C'est une des questions que nous posons. Mais, à l'heure actuelle, les conditions régissant les relations de travail entre ces institutions et des organismes comme l'ACTRA sont déjà assujetties aux accords qui sont envisagés dans cette loi. C'est tout ce que je dis. Ce n'est pas comme si cette loi devait donner naissance à de nouveaux accords qui n'existent pas à l'heure actuelle.

Deuxièmement, ces deux messieurs ont fait valoir qu'il n'y aurait aucun conflit, et c'est vrai, avec les lois provinciales en matière de travail, ni avec le Conseil canadien des relations de travail et sa loi, et ils ont ensuite rapidement ajouté qu'il y aurait une certaine confusion. Ils reconnaissent que la situation serait floue, car il serait difficile de déterminer s'il s'agirait ou non d'une coproduction visée par l'article 54 de ce projet de loi.

Souvez-vous de la discussion au sujet du pourcentage qu'obtiendrait Radio-Canada. Ce serait 51 p. 100, mais 51 p. 100 de quoi? Je vous préviens que, dans un cas de coproduction entre deux entités, celle qui est actuellement régie par une loi provinciale affirmera que la chose est déjà prévue par la loi, et que fondamentalement—sur le plan constitutionnel—cette loi ne peut s'y appliquer, quelles que soient les modifications que votre comité ou le gouvernement lui aura apportées. Cela est-il clair?

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You see, I'm not sure. I'm having enough trouble with trying to follow this bill in its machinations. As I understand it, most of the independent contractors are under provincial jurisdiction.

Mr. Rogers: Right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): When I was trying to get a handle on this—or, as our chair would normally say, "get my head around it", which I'm having a difficult time doing, and I was trying to look at what would happen if we had Telefilm money, well, that doesn't count. It's Canadian taxpayers' dollars that are in there. So Telefilm doesn't count.

• 1310

As for the window that's purchased through licence by the CBC, Telefilm could be 39% to 40%. Then if you have the CBC licence, you're well over the 50%, but it doesn't count because part of it is Telefilm. If you end up with private contractors with 10% or 15% of the investment. . . But it still falls under provincial jurisdiction, as I understand it. So I don't know where this. . .

Am I explaining myself properly?

Mr. Rogers: Mr. Neil said it would be confusing.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It doesn't go in *Hansard*, but it leaves my hair standing on end, yes.

Mr. Rogers: All I'm trying to say now is that he's right. I also say it would be hard to separate from that confusion the idea that there would be conflict between competing jurisdictions.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): But there's conflict right now, isn't there?

Mr. Rogers: It's just that they both assert—and I'm only dealing with their assertions—that we're absolutely wrong that there would be any conflict with provincial legislation. Anyway, I don't want at this point to get into a long and laborious—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): When something is very close to your heart, as you well know—and you've been involved in it—it's pretty hard always to contain one's emotions, on both sides of the fence. I hope you will appreciate that and when we hear from you next we'll get some really practical help in the concerns you've expressed so clearly, and they have expressed. It's really in the interest of the constituency we're serving that we have asked you to do this. So I hope you will take it in the spirit it was meant in—

Mr. Rogers: Absolutely.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): —and I hope the staff of the two departments will take it in the spirit that was meant, because this was an important day in the history of this bill. This bill can sink or swim based on what happened here today.

I hope the department will appreciate that and not be upset that I seem to indicate I would like them to stick around. I recognize that at least one of your members was here from the very beginning.

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Je n'en suis pas sûre. J'ai déjà suffisamment de difficultés comme cela à suivre tous les dédales de ce projet de loi. Si je comprends bien, la plupart des entrepreneurs indépendants sont assujettis à la loi provinciale.

M. Rogers: C'est bien cela.

La vice-présidente (Mme Finestone): En essayant de comprendre un peu mieux, je songeais au financement qui est consenti par l'entremise de Téléfilm, mais cela ne compte pas. Ce sont des fonds publics canadiens. Le financement de Téléfilm ne compte donc pas.

Comme dans le cas d'un créneau qui est acheté par Radio-Canada, qui se voit attribuer une licence, la part de Téléfilm pourrait être de 39 à 40 p. 100. Si l'on ajoute la licence de Radio-Canada, on dépasse alors de beaucoup les 50 p. 100, mais cela ne compte pas, car c'est en partie de l'argent de Téléfilm. En bout de course, si les entrepreneurs privés investissent 10 ou 15 p. 100. . . Mais cela demeure de compétence provinciale, si je comprends bien. Je ne vois donc pas. . .

Est-ce que c'est clair?

M. Rogers: M. Neil a bien dit que ce serait confus.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela ne figurera pas au *hansard*, mais je ne suis pas plus rassurée que cela.

M. Rogers: Tout ce que je dis, c'est qu'il a raison. En plus de toute cette confusion, je dis aussi que l'on peut difficilement faire abstraction du fait que cela entraînerait aussi des conflits entre instances.

La vice-présidente (Mme Finestone): Mais, c'est le cas à l'heure actuelle, n'est-ce pas?

M. Rogers: Eh bien, d'après eux deux, nous avons tout à fait tort de prétendre qu'il y aurait des conflits entre les mesures législatives provinciales. Quoi qu'il en soit, je ne peux pas, à ce moment-ci, m'embarquer dans un long et laborieux débat. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Quand un projet nous tient à coeur, comme vous le savez très bien—et qu'on y a travaillé très fort—il est plutôt difficile de toujours contenir ses émotions. J'espère que vous tiendrez compte de cela et que, lorsque vous reviendrez, vous aurez des choses vraiment pratiques à nous dire au sujet des inquiétudes que vous avez exprimées si clairement, ainsi que les autres préoccupations qui ont été exprimées ici. Si nous vous avons demandé cela, c'est vraiment dans l'intérêt des artistes. J'espère donc que ce sera dans cet esprit que. . .

M. Rogers: Absolument.

La vice-présidente (Mme Finestone): . . .et j'espère que les hauts fonctionnaires des deux ministères en feront autant, parce que c'était un jour particulièrement important dans l'histoire de ce projet de loi. Après ce qui est arrivé aujourd'hui, ce projet de loi peut être adopté ou être relégué aux oubliettes.

J'espère que les représentants du ministère le comprendront et qu'ils ne s'offusqueront pas du fait que je leur demande de rester. Je reconnais toutefois que l'un de vos représentants est là depuis le début.

[*Texte*]

Mr. Rogers: The only additional point I must make in relation to our role is that as you know, we are volunteers. We are not paid to make these kinds of briefs. Each of us is very involved in our own private practices, which sometimes are all-consuming. I apologize if we're not ideally prepared, with the absence of somebody who is very critical to some of the sections in the submission. We've had to juggle a lot of things to be here and to do this. We're not in the same position as some of the other organizations in that sense. Maybe that's why we weren't consulted earlier. I don't know.

I just wanted that to be reflected on the record.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I fully appreciate that someone who was an expert couldn't get here. That happens to all of us. I am glad there was a clarification about consultation, however, because I think that had a very serious impact on the way we heard your presentation. It really upset me when I heard that, and I'm glad there's been some clarification about that.

Thank you very much for the time and energy you have put in, and your very considered thought. We look forward to hearing from you again.

This meeting comes to a close.

[*Traduction*]

M. Rogers: Le seul autre point que j'aimerais faire valoir quant à notre rôle est le fait que notre participation à cet examen est bénévole. Nous ne sommes pas payés pour rédiger ces mémoires. Nous sommes tous très pris par nos pratiques privées, qui nous laissent fort peu de moments privés. Je m'excuse si nous ne sommes pas aussi bien préparés que nous aurions dû l'être, en plus de l'absence de quelqu'un qui a travaillé de très près à la rédaction de certaines parties de l'exposé. Nous avons dû décoler bien des choses pour pouvoir venir vous rencontrer aujourd'hui. Notre situation diffère de celle qui prévaut dans d'autres organisations à cet égard. Cela explique peut-être le fait que nous n'ayons pas été consultés plus tôt. Je ne sais pas.

Je voulais seulement que cela soit consigné au procès-verbal.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je comprends fort bien l'embarras qu'a pu vous causer le fait que l'un de vos experts n'ait pas pu vous accompagner. Mais, vous n'êtes pas les premiers à qui cela arrive. Je suis toutefois heureuse que l'on a apporté quelques précisions au sujet de la consultation, car je pense que cela a beaucoup influé sur la façon dont nous avons écouté votre exposé. Cela m'a vraiment fâchée, et je suis heureuse que l'on ait rétabli les choses.

Je vous remercie infiniment du temps et de l'énergie que vous nous avez consacrés. Au plaisir de vous entendre à nouveau.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Bar Association:

Brian Macleod Rogers, Chair, National Media and Communications, Law Section;

Len Glickman, Chair, Entertainment Law Committee, National Media and Communications, Law Section;

Melina Buckley, Association Director, Legislation and Law Reform, Canadian Bar Association, National Office.

From the Alliance of Canadian Cinema, Television and Radio Artists:

Sandy Crawley, President;

Garry Neil, Former General Secretary.

TÉMOINS

De l'Association du Barreau canadien:

Brian Macleod Rogers, président, Droit de l'information et des télécommunications, Section du droit;

Len Glickman, président, Droit de représentation, Droit de l'information et des télécommunications, Section du droit;

Melina Buckley, directrice ajointe, Législation et réforme du droit, Association du Barreau, Bureau national.

De l'Alliance des artistes du cinéma, de la télévision et de la radio:

Sandy Crawley, président;

Garry Neil, secrétaire général sortant.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 42

Wednesday, April 29, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 42

Le mercredi 29 avril 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada

INCLUDING:

The Second Report to the House

CONCERNANT:

Projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada

Y COMPRIS:

Le Deuxième rapport à la Chambre

APPEARING:

Hon. Perrin Beatty,
Minister of Communications

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Perrin Beatty,
ministre des Communications

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY

Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

24827—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Vice–présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

REPORT TO THE HOUSE

Tuesday, May 5, 1992

The Standing Committee on Communications and Culture has the honour to present its

SECOND REPORT

In accordance with its Order of Reference of Wednesday, October 9, 1991, your Committee has considered Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada, and has agreed to report it with the following amendments:

Clause 2

Strike out lines 17 to 20, at page 1, and substitute the following therefor:

"(*c*) the role of the artist, in particular to express the diverse nature of the Canadian way of life and the individual and collective aspirations of Canadians".

Strike out lines 5 and 6, at page 2, and substitute the following therefor:

"compensated for the use of their works, including the public lending of them."

Clause 6

Strike out line 34, at page 4, and substitute the following therefor:

"engage one or more artists to provide an artistic pro–".

Strike out lines 9 to 11, at page 5, and substitute the following therefor:

"ing of the *Copyright Act*, or directors".

New Clause 8

Add, immediately after line 32, at page 5, the following:

"**8.** An artist is free to join an artists' association and to participate in its formation, activities and administration."

Clause 9

Strike out line 37, at page 6, and substitute the following therefor:

"recommendation of the Minister in con–".

Clause 16

Insert, immediately after line 25, at page 11, the following:

"(*o*) award costs; and".

Clause 17

Insert, immediately after line 15, at page 12, the following:

"(iii) is a member of an artists' association."

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le mardi 5 mai 1992

Le Comité permanent des communications et de la culture a l'honneur de présenter son

DEUXIÈME RAPPORT

Conformément à son ordre de renvoi du mercredi 9 octobre 1991, votre Comité a étudié le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, et a convenu d'en faire rapport avec les modifications suivantes :

Article 2

Retrancher les lignes 16 à 19, à la page 1, et les remplacer par ce qui suit :

«*c*) le rôle des artistes, notamment d'exprimer l'existence collective des Canadiens et Canadiennes dans sa diversité ainsi que leurs aspirations individuelles et collectives;».

Retrancher la ligne 6, à la page 2, et la remplacer par ce qui suit :

«voir une indemnisation pour l'utilisation, et notamment le prêt public,».

Article 6

Retrancher la ligne 1, à la page 5, et la remplacer par ce qui suit :

«ces d'un ou plusieurs artistes en vue d'obtenir une».

Retrancher les lignes 9 à 11, à la page 5, et les remplacer par ce qui suit :

«teur, ou des».

Nouvel article 8

Insérer, immédiatement après la ligne 34, à la page 5, ce qui suit :

«**8.** L'artiste a la liberté d'adhérer à une association d'artistes et de participer à la formation d'une telle association, à ses activités et à son administration.»

Article 9

Retrancher la ligne 34, à la page 6, et la remplacer par ce qui suit :

«recommandation du ministre, faite en».

Article 16

Insérer, immédiatement après la ligne 27, à la page 11, ce qui suit :

«*o*) accorder des dépens;».

Article 17

Retrancher les lignes 12 et 13, à la page 12, et les remplacer par ce qui suit :

«statut, qu'il est en voie de devenir un artiste selon les usages du milieu ou qu'il est membre d'une association d'artistes.»

Clause 22

Strike out lines 41 to 45, at page 14, and lines 1 and 2, at page 15, and substitute the following therefor:

"(2) No by-laws of the association may have the effect of discriminating unfairly against an artist so as to prevent the artist from becoming or continuing as a member of the association."

Clause 38

In the French version only, strike out line 11, at page 23, and substitute the following therefor:

"justifiées ou mis fin légitimement à ses services et".

Clause 49

Strike out lines 24 and 25, at page 27, and substitute the following therefor:

"(vi) has been expelled or suspended from membership in an artists' association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership;".

Clause 50

Strike out lines 34 and 35, at page 28, and lines 1 and 2, at page 29, and substitute the following therefor:

"(*c*) require a producer to terminate the contract of an artist engaged by the producer because the artist has been expelled or suspended from membership in the association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership;

(*d*) take disciplinary action against or impose any form of penalty on an artist by applying the standards of discipline of the association to that artist in a discriminatory manner;".

Strike out lines 8 to 10, at page 29, and substitute the following therefor:

"(*f*) discriminate unfairly against an artist with respect to becoming or continuing as a member of the association or being expelled from it, if the parties have included in a scale agreement a provision that requires membership in a specified artists' association as a condition of engagement, or that grants a preference in engagement to such members; or

(*g*) intimidate, coerce or impose a financial".

Clause 53

Strike out line 32, at page 31, and substitute the following therefor:

"paragraph 50(*d*), (*e*) or (*f*), order an artists'".

Your Committee has ordered a reprint of Bill C-7, as amended, as a working copy for the use of the House of Commons at the report stage.

Article 22

Retrancher les lignes 34 à 38, à la page 14, et les lignes 1 et 2, à la page 15, et les remplacer par ce qui suit :

«(2) les règlements d'une association d'artistes ne peuvent contenir aucune disposition ayant pour effet d'empêcher injustement un artiste d'adhérer ou de maintenir son adhésion à celle-ci ou de se qualifier comme membre.»

Article 38

Dans la version française seulement, retrancher la ligne 11, à la page 23, et la remplacer par ce qui suit :

«justifiées ou mis fin légitimement à ses services et».

Article 49

Retrancher les lignes 31 à 33, à la page 27, et les remplacer par ce qui suit :

«(vi) il a été expulsé d'une association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà;».

Article 50

Retrancher les lignes 44 à 48, à la page 28, et les remplacer par ce qui suit :

«*c*) d'exiger d'un producteur qu'il mette fin au contrat individuel d'un artiste parce que celui-ci a été expulsé de l'association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà;

d) de prendre des mesures disciplinaires contre un artiste ou de lui imposer une sanction quelconque en lui appliquant d'une manière discriminatoire les normes de discipline de l'association;».

Retrancher les lignes 6 à 9, à la page 29, et les remplacer par ce qui suit :

«*f*) si les parties ont inclus à l'accord-cadre une disposition qui impose, comme condition d'embauche, l'adhésion à une association d'artistes déterminée ou donne la préférence, en matière d'embauche, aux adhérents d'une association déterminée, de faire des distinctions injustes à l'égard d'un artiste en matière d'adhésion à l'association d'artistes, de maintien comme adhérent à celle-ci ou encore d'expulsion de celle-ci;

g) d'user de menaces ou de coercition à l'égard d'un artiste ou de lui».

Article 53

Retrancher la ligne 21, à la page 31, et la remplacer par ce qui suit :

«*f*) dans le cas des alinéas 50*d*), *e*) ou *f*), à».

Votre Comité a ordonné la réimpression du projet de loi C-7, tel que modifié, pour servir de document de travail à la Chambre des communes à l'étape du rapport.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issues Nos. 8, 13, 14, 16, 17, 18, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 and 42 which includes this report*) is tabled.

Respectfully submitted,

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicules n^os^ 8, 13, 14, 16, 17, 18, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41 et 42 qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

J.W. Bud Bird,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, APRIL 29, 1992
(71)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:44 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Vice-Chair, Sheila Finestone, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott.

Acting Members present: Edna Anderson for Jean-Pierre Hogue; Jim Edwards for Chuck Cook.

Other Member present: Simon de Jong.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: Susan Alter, June Dewetering and René Lemieux, Research Officers.

Witnesses: From the Department of Communications: Alain Gourd, Deputy Minister; Gaston Blais, Director General, Arts and Policy; Hubert Lussier, A/Director, Arts Policy; Richard Ouellet, Legal Counsel. *From the Department of Labour:* Robert Cook, Legal Counsel; Debra Robinson, Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service. *From the Department of Justice:* Virginia McRae-Lajeunesse, Legal Counsel.

The Committee resumed consideration of Clause 2 of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada. (*See Minutes of Proceedings, Tuesday, October 22, 1991, Issue No. 8*).

Witnesses made statements and answered questions.

At 4:53 o'clock p.m., the Committee adjourned.

EVENING MEETING
(72)

The Standing Committee on Communications and Culture met at 5:15 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott.

Acting Members present: Edna Anderson for Jean-Pierre Hogue; Jim Edwards for Chuck Cook.

Other Member present: Simon de Jong.

In attendance: From the Legislative Counsel Office: Philippe Ducharme, Legislation Counsel. *From the Research Branch of the Library of Parliament:* Susan Alter, June Dewetering and René Lemieux, Research Officers. *From the Public Bills Office:* Charles Bellemare, Procedural Clerk.

Witnesses: From the Department of Communications: Alain Gourd, Deputy Minister; Gaston Blais, Director General, Arts and Policy; Hubert Lussier, Acting Director, Arts Policy; Richard Ouellet, Legal Counsel. *From the Department of Labour:* Robert Cook, Legal Counsel; Debra Robinson, Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service. *From the Department of Justice:* Virginia McRae-Lajeunesse, Legal Counsel.

PROCÈS-VERBAUX

LE MERCREDI 29 AVRIL 1992
(71)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 44, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Sheila Finestone (*vice-présidente*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott.

Membres suppléants présents: Edna Anderson remplace Jean-Pierre Hogue; Jim Edwards remplace Chuck Cook.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: Susan Alter, June Dewetering et René Lemieux, attachés de recherche.

Témoins: Du ministère des Communications: Alain Gourd, sous-ministre; Gaston Blais, directeur général, Arts et planification des politiques; Hubert Lussier, directeur intérimaire, Politique des arts; Richard Ouellet, avocat. *Du ministère du Travail:* Robert Cook, avocat; Debra Robinson, directrice, Direction des projets législatifs et spéciaux, Service fédéral de médiation et de conciliation. *Du ministère de la Justice:* Virginia McRae-Lajeunesse, avocate.

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 22 octobre 1991, fascicule nº 8*).

Les témoins font des exposés et répondent aux questions.

À 16 h 53, le Comité s'ajourne.

SÉANCE DU SOIR
(72)

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 17 h 15, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Sheila Finestone, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott.

Membres suppléants présents: Edna Anderson remplace Jean-Pierre Hogue; Jim Edwards remplace Chuck Cook.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présents: Du Bureau des conseillers législatifs: Philippe Ducharme, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Susan Alter, June Dewetering et René Lemieux, attachés de recherche. *Du Bureau des projets de loi d'intérêt public:* Charles Bellemare, greffier à la procédure.

Témoins: Du ministère des Communications: Alain Gourd, sous-ministre; Gaston Blais, directeur général, Arts et planification des politiques; Hubert Lussier, directeur intérimaire, Politique des arts; Richard Ouellet, avocat. *Du ministère du Travail:* Robert Cook, avocat; Debra Robinson, directrice, Direction des projets législatifs et spéciaux, Service fédéral de médiation et de conciliation. *Du ministère de la Justice:* Virginia McRae-Lajeunesse, avocate.

The Committee resumed consideration of Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada.

Clause 1 was allowed to stand, pursuant to Standing Order 75(1).

On Clause 2

Sheila Finestone moved,—That Clause 2 be amended by striking out lines 17 to 20 at page 1 and substituting the following therefor:

"(c) the vocation of the artist is to celebrate the many diversities which enrich Canadian identity, as well as the lives of individual Canadians who contribute to the building of our nation;"

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Sheila Finestone moved,—That Clause 2 be amended by striking out lines 4 to 6 at page 2 and substituting the following therefor:

"(e) the principle of payment for public use of artistic works."

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 2 be amended

(a) by striking out lines 17 and 18 at page 1 and substituting the following therefor:

"(c) the role of the artist, in particular, to celebrate the individual and collective way of life of"

(b) by striking out lines 5 and 6 at page 2 and substituting the following:

"compensated for the use of their works, including the public lending of them."

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn and the Clause allowed to stand.

Clause 3 carried.

On Clause 4

Sheila Finestone moved,—That Clause 4 be amended by inserting, immediately after line 4 at page 3 the following:

"(3) The Council shall provide to the Minister of Communications and the Minister of Labour, at their request, a list of the names of persons whom it proposes for appointment to the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal under subsection 9(2)."

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Sheila Finestone moved,—That Clause 4 be amended by inserting, immediately after line 9 at page 3 the following:

"(4) The Minister of Communications shall cause a copy of the report submitted under subsection (3) to be laid before Parliament within fifteen days after the receipt thereof by the Minister or, if Parliament is not then sitting, on any of the first fifteen days next thereafter that either House of Parliament is sitting."

Le Comité reprend l'étude de l'article 2 du projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada .

L'article 1 est reporté, conformément au paragraphe 75(1) du Règlement.

Article 2

Sheila Finestone propose,—Que l'article 2 soit modifié par substitution, aux lignes 16 à 19, page 1, de ce qui suit:

«c) Les artistes ont pour mission de célébrer cette réalité multiforme qui est la riche source de l'identité canadienne et de changer aussi la vie de tous les Canadiens qui ont contribué à l'édification de notre pays;»

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée.

Sheila Finestone propose,—Que l'article 2 soit modifié par substitution, aux lignes 5, 6 et 7, page 2, de ce qui suit:

«e) le principe de la rémunération de toute utilisation publique d'une oeuvre d'art.»

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée.

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 2 soit modifié par:

a) substitution, à la ligne 16, page 1, de ce qui suit:

«c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer»

b) substitution, à la ligne 6, page 2, de ce qui suit:

«voir une indemnisation pour l'utilisation, et notamment le prêt public,»

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée, et le projet d'article est reporté.

L'article 3 est adopté.

Article 4.

Sheila Finestone propose,—Que le paragraphe 4(3) soit modifié par substitution, à la ligne 7, page 3, de ce qui suit:

«(3) Le Conseil fournit au ministre des Communications et au ministre du Travail, à la demande de ces derniers, la liste des noms des personnes qu'il propose à la nomination au Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs en vertu du paragraphe 9(2).»

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée.

Sheila Finestone propose,—Que le paragraphe 4(4) soit modifié par substitution, à la ligne 12, page 3, de ce qui suit:

«(4) Le ministre fait déposer le rapport devant le Parlement dans les quinze jours de leur réception ou, si celui-ci ne siège pas, dans les quinze premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre chambre.»

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Clause 5 carried.

At 6:40 o'clock p.m., the sitting was suspended.

At 8:12 o'clock p.m., the sitting resumed.

On Clause 6

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 6 be amended by striking out line 34 at page 4 and substituting the following therefor:

"engage one or more artists to provide an artistic pro-".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 6 be amended by striking out lines 9 to 11 at page 5 and substituting the following therefor:

"ing of the Copyright Act, or directors".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 6, as amended, carried.

Clause 7 carried.

By unanimous consent, Clause 8 was allowed to stand.

On Clause 9

Sheila Finestone moved,—That Clause 9 be amended by striking out line 37 at page 6 and substituting the following therefor:

"recommendation of the Minister in con-".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 9, as amended, carried.

Clauses 10 to 15 carried severally.

On Clause 16

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 16 be amended by inserting, immediately after line 25 at page 11, the following:

"(o) award costs; and".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Sheila Finestone moved,—That Clause 16 be amended by inserting, immediately after line 42 at page 11, the following:

"(vii) a person is an independent contractor at common law."

After debate, the motion was, by unanimous consent, withdrawn.

Clause 16, as amended, carried.

On Clause 17

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 17 be amended by inserting, immediately after line 15 at page 12, the following:

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée.

L'article 5 est adopté.

À 18 h 40, la séance est suspendue.

À 20 h 12, la séance reprend.

Article 6

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 6 soit modifié par substitution, à la ligne 1, page 5, de ce qui suit:

«ces d'un ou plusieurs artistes en vue d'obtenir une»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 6 soit modifié par substitution, aux lignes 9 à 11, page 5, de ce qui suit:

«teur, ou des»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 6 modifié est adopté.

L'article 7 est adopté.

Par consentement unanime, l'article 8 est reporté.

Article 9

Sheila Finestone propose,—Que l'article 9 soit modifié par substitution, à la ligne 34, page 6, de ce qui suit:

«recommandation du ministre, faite en»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 9 modifié est adopté.

Les articles 10 à 15 sont adoptés séparément.

Article 16

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 16 soit modifié par insertion, immédiatement après la ligne 27, page 11, de ce qui suit:

«accorder des dépens;»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Sheila Finestone propose,—Que l'article 16 soit modifié par l'ajout, à la ligne 47, de ce qui suit:

«(vii) si une personne est entrepreneur indépendant en common law.»

Après débat, par consentement unanime, la motion est retirée.

L'article 16 modifié est adopté.

Article 17

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 17 soit modifié par substitution, aux lignes 12 et 13, page 12, de ce qui suit:

"(iii) is a member of an artists' association."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 17, as amended, carried.

Clauses 18 to 21 carried severally.

On Clause 22

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 22 be amended by striking out lines 41 to 45 at page 14 and lines 1 and 2 at page 15 and substituting the following therefor:

"(2) No by-law of the association may have the effect of discriminating unfairly against an artist so as to prevent the artist from becoming or continuing as a member of the association."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 22, as amended, carried.

By unanimous consent, Clauses 23 to 48 inclusive were allowed to stand.

On Clause 49

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 49 be amended by striking out lines 24 and 25 at page 27 and substituting the following therefor:

"(vi) has been expelled or suspended from membership in an artists' association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership;"

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 49, as amended, carried.

On Clause 50

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 50 be amended

(a) by striking out lines 34 and 35 at page 28 and lines 1 and 2 at page 29 and substituting the following therefor:

"(c) require a producer to terminate the contract of an artist engaged by the producer because the artist has been expelled or suspended from membership in the association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership;

(d) take disciplinary action against or impose any form of penalty on an artist by applying the standards of discipline of the association to that artist in a discriminatory manner;"

(b) by striking out lines 8 to 10 at page 29 and substituting the following therefor:

«statut, qu'il est en voie de devenir un artiste selon les usages du milieu ou qu'il est membre d'une association d'artistes.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 17 modifié est adopté.

Les articles 18 à 21 sont adoptés séparément.

Article 22

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 22 soit modifié par substitution, aux lignes 34 à 38, page 14, et aux lignes 1 et 2, page 15, de ce qui suit:

«(2) les règlements d'une association d'artistes ne peuvent contenir aucune disposition ayant pour effet d'empêcher injustement un artiste d'adhérer ou de maintenir son adhésion à celle-ci ou de se qualifier comme membre.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 22 modifié est adopté.

Par consentement unanime, les articles 23 à 48 inclusivement sont reportés.

Article 49

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 49 soit modifié par substitution, aux lignes 31 à 33, page 27, de ce qui suit:

«(vi) il a été expulsé d'une association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 49 modifié est adopté.

Article 50

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 50 soit modifié par:

a) substitution, aux lignes 44 à 38, page 28, et à la ligne 1, page 29, de ce qui suit:

«c) d'exiger d'un producteur qu'il mette fin au contrat individuel d'un artiste parce que celui-ci a été expulsé de l'association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà;

d) de prendre des mesures disciplinaires contre un artiste ou de lui imposer une sanction quelconque en lui appliquant d'une manière discriminatoire les normes de discipline de l'association;».

b) substitution, aux lignes 6 à 9, page 29, de ce qui suit:

"(f) discriminate unfairly against an artist with respect to becoming or continuing as a member of the association or being expelled from it, if the parties have included in a scale agreement a provision that requires membership in a specified artists' association as a condition of engagement, or that grants a preference in engagement to such members; or

(g) intimidate, coerce or impose a financial".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 50, as amended, carried.

By unanimous consent, Clauses 51 and 52 were allowed to stand.

On Clause 53

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 53 be amended by striking out line 32 at page 31 and substituting the following therefor:

"paragraph 50(d), (e) or (f), order an artists'".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 53, as amended, carried.

By unanimous consent, the Committee proceeded to consider a new clause to be inserted into the Bill after Clause 7.

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Bill C-7 be amended by inserting, immediately after line 32 at page 5, the following:

"8. An artist is free to join an artists' association and to participate in its formation, activities and administration."

After debate, the question being put on the motion, it was agreed to.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clause 8, which had been allowed to stand.

After debate, Clause 8 carried.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clauses 23 to 37 inclusive, which had previously been allowed to stand.

Clauses 23 to 37 carried severally.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clause 38, which had previously been allowed to stand.

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 38 be amended in the French version by striking out line 11 at page 23 and substituting the following therefor:

"justifiées ou mis fin légitimement à ses services et".

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 38, as amended, carried.

«f) si les parties ont inclus à l'accord-cadre une disposition qui impose, comme condition d'embauche, l'adhésion à une association d'artistes déterminée ou donne la préférence, en matière d'embauche, aux adhérents d'une association déterminée, de faire des distinctions injustes à l'égard d'un artiste en matière d'adhésion à l'association d'artistes, de maintien comme adhérent à celle-ci ou encore d'expulsion de celle-ci;

g) d'user de menaces ou de coercition à l'égard d'un artiste ou de lui».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 50 modifié est adopté.

Par consentement unanime, les articles 51 et 52 sont reportés.

Article 53

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 53 soit modifié par substitution, à la ligne 21, page 31, de ce qui suit:

«f) dans le cas des alinéas 50d), e) ou f), à»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 53 modifié est adopté.

Par consentement unanime, le Comité commence l'examen d'un nouvel article qui serait inséré dans le projet de loi après l'article 7.

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que le projet de loi soit modifié par l'ajout, immédiatement après la ligne 34, page 5, de ce qui suit:

«8. L'artiste a la liberté d'adhérer à une association d'artistes et de participer à la formation d'une telle association, à ses activités et à son administration.»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

Avec le consentement unanime, le Comité reprend l'étude de l'article 8 qui avait été reportée.

Après débat, l'article 8 est adopté.

Par consentement unanime, le Comité reprend l'examen des articles 23 à 37 inclusivement, qui avaient été reportés.

Les articles 23 à 37 sont adoptés séparément.

Par consentement unanime, le Comité reprend l'examen de l'article 38 qui avait été reporté.

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 38 soit modifié, dans sa version française, par substitution, à la ligne 11, page 23, de ce qui suit:

«justifiées ou mis fin légitimement à ses services et».

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 38 modifié est adopté.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clauses 39 to 48 inclusive, which had previously been allowed to stand.

Clauses 39 to 48 carried severally.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clauses 51 and 52, which had previously been allowed to stand.

Clauses 51 and 52 carried severally.

Clauses 54 to 69 carried severally.

By unanimous consent, the Committee reverted to the consideration of Clause 2, which had previously been allowed to stand.

Nicole Roy-Arcelin moved,—That Clause 2 be amended

(a) by striking out lines 17 to 20 at page 1 and substituting the following therefor:

"(c) the role of the artist, in particular to express the diverse nature of the Canadian way of life and the individual and collective aspirations of Canadians;"

(b) by striking out lines 5 and 6 at page 2 and substituting the following therefor:

"compensated for the use of their works, including the public lending of them."

After debate, the question being put on the amendment, it was agreed to.

Clause 2, as amended, carried.

Clause 1 carried.

The Title carried.

The Bill, as amended, carried.

ORDERED,—That the Chairman report the Bill, as amended, to the House.

ORDERED,—That Bill C-7, An Act respecting the status of the artist and professional relations between artists and producers in Canada, be reprinted as amended for the use of the House of Commons at Report Stage.

At 10:10 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

Par consentement unanime, le Comité reprend l'examen des articles 39 à 48 inclusivement, qui avaient été reportés.

Les articles 39 à 48 sont adoptés séparément.

Par consentement unanime, le Comité reprend l'examen des articles 51 et 52, qui avaient été reportés.

Les articles 51 et 52 sont adoptés séparément.

Les articles 54 à 69 sont adoptés séparément.

Par consentement unanime, le Comité reprend l'examen de l'article 2, qui avait été reporté.

Nicole Roy-Arcelin propose,—Que l'article 2 soit modifié par:

a) substitution, aux lignes 16 à 19, page 1, de ce qui suit:

«c) le rôle des artistes, notamment d'exprimer l'existence collective des Canadiens et Canadiennes dans sa diversité ainsi que leurs aspirations individuelles et collectives:»

b) substitution, à la ligne 6, page 2, de ce qui suit:

«voir une indemnisation pour l'utilisation, et notamment le prêt public,»

Après débat, l'amendement est mis aux voix et adopté.

L'article 2 modifié est adopté.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi modifié est adopté.

IL EST ORDONNÉ,—Que le président fasse rapport du projet de loi modifié à la Chambre.

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-7, Loi concernant le statut de l'artiste et régissant les relations professionnelles entre artistes et producteurs au Canada, soit imprimé tel que modifié, à l'étape du rapport, à l'intention de la Chambre des communes.

À 22 h 10, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded By Electronic Apparatus*]

Wednesday, April 29, 1992

• 1544

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Ladies and gentlemen, I call this meeting to order. May I welcome, on behalf of all of us, the members of the minister's staff.

Mr. Hubert Lussier (Acting Director, Arts Policy, Department of Communications): For the rest of the day I will pretend to be the head.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think we will accept that. You look like a good pretend.

Mr. Lussier: Virginia McRae-Lajeunesse is legal counsel from the Department of Justice. Richard Ouellet is also from Justice but with the Department of Communications. Robert Cook is legal counsel from Labour Canada. Debra Robinson is from the policy directorate in Labour Canada. I am from Arts Policy in the Department of Communications.

• 1545

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much. I'm very pleased to see that we have this cross-section of legal counsel. I must say I was a bit concerned, while chairing the presentation from the Canadian Bar Association, to have had no idea that this presentation was going to be, shall we say, not very positive in the interest of the bill and that you all seem to have some knowledge of that. We as members didn't, so it was a litte disconcerting.

I would ask my colleagues whether they are prepared to go to some of the serious concerns that were expressed by the Canadian Bar Association, with perhaps the documentation and responses that many of our witnesses were good enough to send us in response to that Bar Association brief.

Madame Roy-Arcelin, voulez-vous que je commence ou comment voulez-vous procéder?

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Oui, commencez, parce que je n'ai pas de question pour le moment.

La vice-présidente (Mme Finestone): Madame Anderson ou monsieur Edwards? Pas de question, Je vais donc commencer.

With respect to the chronology on page 8 of the government's report, you were aware of the concerns prior to their coming here. Is that accurate?

Mr. Richard Ouellet (Legal Counsel, Department of Communications): We either misunderstood each other or we were left with the wrong impression. We thought we had fielded most of those objections and had dealt with them in factual fashion, for sure. The misunderstanding certainly comes across in their first brief, in which they quoted Hubert or myself or both as saying certain things that unfortunately I cannot agree with, to start with.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 29 avril 1992

La vice-présidente (Mme Finestone): Mesdames et messieurs, la séance est ouverte. Je souhaite la bienvenue aux membres du personnel du ministre au nom de tout le comité.

M. Hubert Lussier (directeur intérimaire, Politique des arts, ministère des Communications): Je vais faire semblant d'être le patron jusqu'à la fin de la journée.

La vice-présidente (Mme Finestone): Nous n'y voyons pas d'inconvénient. C'est un rôle qui vous va bien.

M. Lussier: Virginia McRae-Lajeunesse est conseillère juridique au ministère de la Justice. Richard Ouellet fait également partie du ministère de la Justice, mais il est détaché auprès du ministère des Communications. Robert Cook est conseiller juridique à Travail Canada. Debra Robinson fait partie de la direction générale des Politiques de Travail Canada. Je travaille moi-même à la direction de la Politique des arts au ministère des Communications.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup. Je constate avec plaisir que nous avons toute une brochette de conseillers juridiques. Quand je présidais, pendant le témoignage de l'Association du barreau canadien, j'avoue que je ne m'attendais pas à ce que ce témoignage ne soit pas des plus positifs vis-à-vis du projet de loi. Vous semblez tous au courant, mais nous ne le savions pas, et ce qui nous a quelque peu déconcertés.

Je demanderai à mes collègues s'ils sont prêts à passer en revue certaines des principales objections de l'Association du barreau canadien et aussi peut-être la documentation et les réponses que de nombreux témoins ont eu l'amabilité de nous faire parvenir au sujet du mémoire de l'Association.

Mrs. Roy-Arcelin, do you want me to start or how do you wish to proceed?

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): You might start as I don't have any question for the time being.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Madam Anderson or Mr. Edwards? Then I shall begin the questioning.

En ce qui concerne la chronologie relative à la page 8 du rapport du gouvernement, vous étiez au courant des objections de l'Association du barreau avant sa comparution, n'est-ce pas?

M. Richard Ouellet (conseiller juridique, ministère des Communications): Nous nous sommes mal compris... il y a eu malentendu. Nous pensions avoir répondu à la plupart de ces objections par des arguments précis. Le malentendu se reflète dans le premier mémoire de l'Association où les auteurs attribuent à Hubert ou à moi-même des propos que je dois malheureusement réfuter.

[*Texte*]

For instance, on page 15 they referred to us as saying:

> while Department of Communications representatives advised the section that the sole intention of the bill is to permit artist to establish a minimum scale in terms of compensation. . .

I'm sorry, it's everything. It can include money, and in fact we even went to advise groups that there was nothing compelling to even put rates in it. I am sorry, but it's not true. I deny having ever said that.

We could go on but I think—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's fine. So at some point you did have an exchange and there seems to have been a misunderstanding.

With respect to the concerns that have been expressed and some that were certainly reiterated by the groups that came before us, in particular those that relate to the Competition Act, to the closed shop versus open shop, to those issues that relate to certification, the powers of the tribunal, constitutional concerns over challenge under the Constitution, co-productions and who is the major holder, whether they fall under federal, this bill or not this bill, have you—and I'm sure at this point you've all examined these issues very carefully—some recommendations for change that you are going to be bringing forward through the government side or are you waiting for us to bring this forward?

Mr. Lussier, would you like to respond to that?

Mr. Lussier: I believe we're not in a position as departmental officials to discuss possible amendments. What I can say to answer some of the points that you've raised is that on a number of them, constitutional problems, co-production, determination of status of independent contractor versus employee, the Bar Association reinforced the positions that are embodied in the current draft or text of the bill.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's on the Constitution, on co-production, you don't feel section 54 needs any clarifications, that it is clear the way it is written right now.

Mr. Lussier: As it is written right now, it is as clear as it can be.

I think the point raised by the Bar Association was that there were constitutional constraints on the distance that Ottawa could make in applying this bill. We know there are some constraints. We've always known it. The Bar Association recognized them. There's nothing that can be done to go further.

• 1550

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In other words, what you're really saying is that the incentive to move toward a step by the provinces, such as Bill 9, which Quebec undertook perhaps before the fact, would motivate the other provinces to take it after the fact and that this is the thrust. Is that what you're saying?

Mr. Lussier: This is certainly something that could be hoped for. I think Mr. Ouellet wanted to add a technical point.

[*Traduction*]

Par exemple, à la page 15, on peut lire:

> Bien que les représentants du ministère des Communications aient avisé la Section que l'unique but visé par le projet de loi soit de permettre aux artistes de conclure un «accord minimal» en termes de rémunération. . .

Je regrette, mais cela comprend tout. Et cet accord peut inclure la rémunération et nous avons même dit à certains groupes qu'ils n'étaient même pas obligés d'y préciser des taux. Je regrette, mais c'est inexact. Je nie avoir fait ce genre de déclaration.

Nous pourrions continuer ainsi, mais je pense. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Vous avez donc eu un échange de vues avec l'Association et il semble qu'il y ait eu un malentendu.

En ce qui concerne les objections exprimées et dont certaines ont été réitérées par un groupe qui a témoigné devant nous, notamment à propos de la Loi sur la concurrence, de l'atelier fermé par opposition à l'atelier ouvert et des questions relatives à l'accréditation, aux pouvoirs du tribunal, aux contestations judiciaires en vertu de la Constitution, aux coproductions et à la désignation d'un responsable, que ces questions relèvent ou non de la législation fédérale ou de ce projet de loi—et je suis certaine que vous les avez toutes examinées très attentivement—allez-vous recommander des modifications par l'intermédiaire des représentants du gouvernement ou attendez-vous que nous le fassions?

Monsieur Lussier, pourriez-vous répondre à cette question?

M. Lussier: Je ne crois pas qu'en tant que fonctionnaires ministériels nous puissions parler des amendements éventuels. Je dirais simplement qu'en ce qui concerne plusieurs des questions que vous avez soulevées, comme les problèmes constitutionnels, les coproductions, la détermination du statut d'entrepreneur indépendant par opposition à celui d'employé, l'Association du barreau a appuyé les dispositions actuelles du projet de loi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Cela concerne la Constitution. Pour ce qui est des coproductions, vous ne pensez pas nécessaire d'apporter des éclaircissements à l'article 54. Vous estimez qu'il est suffisamment clair actuellement.

M. Lussier: Il ne saurait pas être plus clair.

Si j'ai bien compris, l'Association du barreau a fait valoir qu'Ottawa pourrait se heurter à certaines contraintes constitutionnelles pour l'application de ce projet de loi. Nous savons qu'il y a certaines contraintes. Nous l'avons toujours su. L'Association du Barreau les a soulignées. Nous ne pouvons rien faire de plus.

La vice-présidente (Mme Finestone): Autrement dit, il s'agit d'inciter les provinces à vous en emboîter le pas comme le Québec l'a peut-être fait prématurément avec le projet de loi 9. Est-ce bien ce que vous voulez dire?

M. Lussier: C'est en tout cas ce que nous espérons. M. Ouellet a, je crois, une précision à ajouter.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Did you answer me on the definition of the artist?

Mr. R. Ouellet: You were asking about clause 54. I think we agree with the CBA in its second brief on page 13 where it says that regardless of whether clause 54 remains as it is or whether some objective criteria are inserted into legislation, any attempt by federal statute to govern a provincially incorporated production entity will result in the constitutionality of the legislation being challenged.

Obviously we agree, and it's a rehash of the Supreme Court decision earlier that there are limits to the federal jurisdiction—pretty narrow, pretty clear limits. I get that as saying we could not, in clause 54, extend unduly or pretend to extend our jurisdiction without losing that.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si je me souviens ce qui est écrit dans l'article 54... Bref! Les questions qui ont été posées c'est pour savoir si ça va tomber sous le coup de la loi fédérale, du projet de loi C-7, ou de la loi des provinces, de la Loi 9 au Québec.

Et si je me rappelle bien, Yvon DesRochers du Centre national des Arts, a apporté certaines inquiétudes à cet égard. Est-ce que j'ai raison?

M. R. Ouellet: Je sais qu'il a envoyé une lettre au Comité, oui.

M. Lussier: Les inquiétudes qui ont été exprimées par M. DesRochers n'étaient pas fondées.

La vice-présidente (Mme Finestone): Elles n'étaient pas fondées.

M. Lussier: La façon dont l'article 54 est rédigé empêche ce que redoutait M. DesRochers de se produire. M. DesRochers allégait, si ma mémoire est bonne, que le projet de loi pourrait s'appliquer à des producteurs sous juridiction provinciale contre leur volonté. Cela n'est pas le cas puisqu'on laisse le choix aux coproducteurs, lorsqu'il y en a un sous juridiction provinciale et l'autre sous juridiction fédérale, de décider lequel d'entre eux agira en tant qu'«engageur», pour utiliser un horrible mot. Et si cet engageur se trouve à être placé sous juridiction fédérale, alors C-7 s'applique à la coproduction en question.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il y a aussi l'Union des artistes qui a parlé du fait que des critères objectifs servent à trancher, comme l'investisseur majoritaire. Comment répondre à cette observation.

M. R. Ouellet: La définition de producteur c'est quelqu'un qui embauche les artistes. Financer une production et être un producteur sont deux choses. Strictement parlant, Téléfilm pourrait être un producteur si on se fiait uniquement à financer une production. Je pense que Téléfilm n'a aucune prétention d'avoir embauché des artistes.

Qu'est-ce qu'on ferait par exemple d'une coproduction franco-belge et québécoise avec un tiers chacun? Il n'y a pas de majoritaire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Dans ce cas ou dans cette circonstance, quoi faire? Est-ce que c'est le tribunal qui va trancher s'il y a une bataille rangée entre les tierces parties?

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): M'avez-vous répondu en ce qui concerne la définition de l'artiste?

M. R. Ouellet: Votre question portait sur l'article 54. Et nous sommes d'accord, je crois, avec ce qui est dit à la page 13 du deuxième mémoire de l'ABC où il est dit que même si l'article 54 est maintenu tel quel ou si d'autres critères objectifs sont insérés dans la loi, si une loi fédérale cherche à régir une entreprise de production constituée aux termes d'une Charte provinciale, la constitutionnalité de cette loi sera contestée.

Nous sommes certainement d'accord étant donné l'arrêt déjà rendu par la Cour suprême qui précise que la compétence du gouvernement fédéral est limitée de façon claire et précise. Autrement dit, l'article 54 ne nous permettrait pas d'élargir indûment notre champ de compétences sans aller à l'encontre de ce principe.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If I remember well the provisions of Section 54... It was asked if it would come under federal legislation, Bill C-7 or provincial legislation such as Bill 9 in Quebec.

If my memory serves me well, Yvon DesRochers from the National Arts Centre has some concerns in that respect. Am I right?

Mr. R. Ouellet: I know that he has sent a letter to your Committee.

Mr. Lussier: The concerns raised by Mr. DesRochers were not justified.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There were not justified.

Mr. Lussier: Section 54 is worded in such a way that the concerns of Mr. DesRochers could not materialized. If my memory serves me well, Mr. DesRochers alleged that this Bill might apply to producers under provincial jurisdiction against their will. It is not true as co-producers are given the choice when one of them is under provincial jurisdiction and the other under federal jurisdiction to designate which one of them will be the "engagor" if I may use that barbaric word. If the engagor is under federal jurisdiction, Bill C-7 will apply to that co-production.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The "Union des artistes" also mentioned the fact that objective criteria are used to designate the major investor. What would you answer to that?

Mr. R. Ouellet: The producer is defined as the person who actually engage the artists. Financing a production and producing it is not the same thing. Strictly-speaking, Telefilm might be considered as a producer if financing was the only criteria. I do not think that Telefilm will pretend having hired artists.

What would she do for instance in the case of co-production to which France, Belgium and Quebec would contribute a third each? There would not be any major holder.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What would you do in those circumstances? Will the tribunal decide if there is a fight between the three parties?

[*Texte*]

M. R. Ouellet: Non, ce que l'article 54 propose, c'est:

54.(1) Il incombe au producteur...

donc à celui qui est sous juridiction de C-7, normalement producteur au sens de l'article 5 de la définition,

...qui conclut un accord de coproduction de veiller à ce que celui-ci désigne une personne effectivement chargée de retenir les services d'artistes aux fins de la coproduction.

• 1555

Si la personne retenue est une personne qui est un producteur au sens de la Loi sur le statut de l'artiste, tel que défini à l'article 4, alors C-7 s'appliquera.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et pour la question de la définition du producteur, à la page 10 de la présentation, il me semble qu'il y avait certaines contraintes là aussi. Non! L'ACTRA disait qu'il y aurait très peu de ces producteurs qui tomberaient sous cette juridiction.

M. R. Ouellet: Le Barreau canadien, si vous faites allusion à la page 9 de leurs commentaires...

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, à la page 11; mais ça ne fait rien.

M. R. Ouellet: Ah! La page 11. Vous voulez dire de la deuxième!

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, de la deuxième.

M. R. Ouellet: Je m'excuse, j'étais à la page 9 du premier où ils traitent des producteurs. Mais, voyez-vous, leurs commentaires vis-à-vis des producteurs, et là je retiens leurs propres mots, toujours à la page 9, c'est:

The drafting of the definition of producer does not give rise to the same type of ambiguity as the definition of artist. However, it is equally problematic because of its limited nature.

Its limited nature; dès le mois d'octobre, vous aviez d'ailleurs posé une question à savoir qu'est-ce qui avait dicté le champ d'application de la loi. La réponse est de nature fondamentalement constitutionnelle; on a une juridiction par exception et non pas une juridiction de plein droit. C'est vrai, et on est entièrement d'accord avec le Barreau quant à la portée relative, mais il n'y a pas de doute à qui cela s'applique. On connaît, je pense, assez précisément la juridiction du CRTC, et on sait ce qu'est une société de la couronne fédérale, donc, il n'y a pas d'ambiguïté là.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et dans le sens de la définition de l'artiste qui se trouve en dessous de 6(2)b)(iii), si on suit ce chemin très complexe et très «alambiqué», il y a une question au sujet de:

contribute to the creation of any production in the performing arts, music, dance and variety entertainment,

etc. You then go to subparagraph 17.(b)(i) or 17(b)(iii). Some problems were expressed on the part of the CBA. You fall under questions of the law again. There's a lack of clarity. Did you look at that, and have you some response with regard to that?

Mr. R. Ouellet: Quoting page 8:

[*Traduction*]

Mr. R. Ouellet: No, Section 54 provides that:

54.(1) Where a producer...

the one under the jurisdiction of C-7 which is normally the producer within the meaning of Section 5 definition,

...into a co-production agreement, the producer shall ensure that the agreement designates the person who will actually engage the artists for the co-production.

If you take a producer under the status of the Artist Act and as defined under clause 4, then Bill C-7 will apply.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And at page 10 of their presentation, they seem to be having some reservations on the definition of a producer. No! ACTRA said that, given the definition, very few producers would fall under the Act.

Mr. R. Ouellet: The Canadian Bar Association, if you refer to page 9 of their comments...

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, I am at page 11, but it doesn't matter.

Mr. R. Ouellet: Oh! On page 11. You mean the second one!

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, the second one.

Mr. R. Ouellet: I am sorry I was at page 9 of the first one, where they mention producers. You have here their comments about producers and if I may quote what they wrote:

La phraséologie de la définition de producteur ne donne pas lieu au même type d'ambiguïté que la définition d'artiste. Cependant, elle s'avère également problématique en raison de sa nature limitée.

"Its limited nature". As early as October, you had asked for explanations as to how we had determined the scope of the legislation. Well, we essentially followed the Constitution. This is an exceptional jurisdiction for the federal government. We are in total agreement with the Canadian Bar as far as the relative scope of the legislation is concerned, but there is no doubt as to whom it applies. I think everyone has a precise idea of what the CRTC's jurisdiction is and we all know what a federal crown corporation is. There is no ambiguity.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There is also some concerns about the definition of artist under clause 6(2)(b)(iii), which is quite complex and convoluted. There is some concern about:

qui... participent à la création dans les domaines suivants: arts de la scène, musique, danse et variétés,

etc. Il y a ensuite l'alinéa 17.b)(i) ou 17b)(iii). L'ABC a exprimé certaines inquiétudes. Ce sont à nouveau des problèmes de droit. On trouve que ce n'est pas assez clair. Avez-vous étudié la question ou avez-vous des explications?

M. R. Ouellet: Pour citer la page 8:

[*Text*]

contribute to the creation of any production in the performing arts

Another quote is:

and is recognized to be an artist by other artists or is in the process of becoming an artist according to the practice of the artistic community.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I must say we've had a few laughs over "being in the process of being an artist." I wondered if it was like the butterfly coming out from the lovely cocoon. How does one emerge according to this bill?

Mr. R. Ouellet: This is how far we went to recognize practices in the artistic community. This was added specifically after consultations with ACTRA, UDA and others that have admission conditions that someone has, for instance, 30 work permits or so many. While they are in the motion of satisfying the requirements of UDA, ACTRA or other similar associations, they can still be qualified as professional artists and hence should not be excluded. So we have put that in to recognize a practice of the trade and not exclude unduly professional artists from the application of this bill.

This is one part of the answer. The CBA's comments are that these phrases have no accepted meaning that can be readily understood and applied in a consistent fashion without further clarification. We had to have a definition that was broad enough to include all categories, whether it is performing arts, authors, or other related groups.

• 1600

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Your answer brings me to two specific questions. Have you completed your answer?

Mr. R. Ouellet: No. First of all, it had to be broad enough to accommodate all the practices and traditions in those associations.

Secondly, the Governor in Council determination is in direct consideration of what happened in Quebec. In Quebec they tried to do it in one shot, and they had a decision that was so perturbing for the constituency that after they were granted recognition they waived any right to it because it was splitting groups in two. We wanted to avoid that by all means, so we drew experience from the Quebec attempts and we decided that until the groups were constituted in such a way that it made sense, they would probably not ask for it and it would probably not be wise to offer it right away.

Mr. Robert Cook (Legal Counsel, Department of Labour): I think the point should be made as well, with respect to paragraph 6.(2)(b), that the first two subclauses deal with creators and performers. The Canadian Bar Association did indicate they were quite satisfied with those two subclauses. It felt they were precise and clear. That was in fact Mr. Neil's position as well, as I recall.

[*Translation*]

qui. . . participent à la création dans les domaines suivants:. . .

Et encore:

. . .qu'il a reçu d'autres artistes des témoignages de reconnaissance de son statut. . . ou qu'il est en voie de devenir un artiste selon les usages du milieu.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'avoue que ces derniers mots «en voie de devenir un artiste» m'ont bien fait rigoler. Je me demande si on compare les artistes à des papillons qui émergent d'un magnifique cocon. Comment faut-il émerger d'après le projet de loi?

M. R. Ouellet: Vous voyez jusqu'où nous sommes allés pour reconnaître les pratiques du monde artistique. On a rajouté cette disposition après avoir consulté l'ACTRA, l'UDA et les autres organismes qui imposent des conditions d'admission, par exemple l'obligation de détenir une trentaine de permis de travail. Ceux qui sont en voie de remplir les exigences de l'UDA, de l'ACTRA et des autres organismes comparables peuvent tout de même être réputés artistes professionnels. Ils seront donc assujettis à la loi. Cette disposition vise donc à reconnaître une pratique du métier afin de ne pas exclure indûment de l'application de la loi certains artistes professionnels.

Ce n'est toutefois qu'une réponse partielle. D'après l'ABC, ces phrases n'ont aucun sens reconnu qui garantisse leur compréhension et leur application uniformes. L'association demande que nous soyons plus explicites. Pourtant, la définition doit être suffisamment large pour englober toutes les catégories, qu'il s'agisse des arts de la scène, des auteurs, ou de tous autres groupes connexes.

La vice-présidente (Mme Finestone): Votre réponse m'inspire deux questions précises. Avez-vous terminé?

M. R. Ouellet: Non. Tout d'abord, la définition devait être suffisamment large pour s'appliquer à toutes les pratiques et traditions des associations.

Ensuite, l'intervention du gouverneur en conseil découle directement de ce qui s'est passé au Québec. Dans cette province, on a essayé de tout faire d'un coup et on a pris une décision qui a tellement perturbé le milieu qu'après avoir obtenu la reconnaissance, les artistes ont renoncé à tout droit qui en découlait parce que cela aurait scindé leur groupe en deux. Nous voulions éviter cela à tout prix. Nous nous sommes donc inspirés des essais du Québec et avons décidé que, tant que les groupes ne seraient pas constitués d'une façon logique, ils ne présenteraient pas de demande et qu'il vaudrait mieux ne pas leur offrir le statut tout de suite.

M. Robert Cook (conseiller juridique, ministère du Travail): Je crois qu'on peut dire la même chose au sujet de l'aliné 6.(2)b), puisque les deux premiers paragraphes traitent des créateurs et des interprètes. L'Association du Barreau canadien a fait savoir qu'elle approuvait ces deux paragraphes qu'elle jugeait précis et clairs. Si je ne m'abuse, c'est également la position que M. Neil a adopté.

[*Texte*]

Their concern appeared to be focused on subparagraph (iii). That clause had to be drafted that way so we would be able to make regulations in the future bringing in artists who are not presently covered by the bill. It's difficult to look ahead and determine five or ten years from now which other groups will want to come under the purview of this legislation. That clause was drafted so that we will be able to accommodate those groups at some later time.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I think that's one of the reasons why the call for a sunset clause become a clarion call.

But there are two things you said, Mr. Ouellet, that lead me to ask two questions. First of all, in your view, what are the benefits of Bill C-7 for writers and dancers? This is fine for film and television, but how is it going to benefit people who write books, people who are doing choreographic works and people who are performers outside of the traditional acting sense?

Secondly, you talked about Governor in Council appointments. How will you ensure expertise in the Governor in Council appointments to enable this tribunal to function effectively?

Mr. R. Ouellet: If I may start with your second point, I was not referring to Governor in Council appointment of members on the tribunal. I was speaking of the Governor in Council determining other categories it would apply to. The act would apply later on.

Coming back to your first point, I would have to defer that question to Mr. Lussier. I'm not qualified as a lawyer to tell you who will be enacted on or how much. I don't know that in my specialty.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Going to the Governor in Council, would it be done through a gazetted note or through Order in Council if you're going to enlarge the *chambre d'activité*?

Mr. Lussier: To answer your questions regarding authors and performers, I think performers are defined quite widely.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, I didn't mean performers in the traditional sense of on the stage and in the theatre. I meant those who write the scenario.

Mr. Lussier: They would be covered under authors. You've had the group SARDEC, I believe. It represents these people who write for broadcasters, for instance, or others who produce in the artistic field. They would be captured. . .

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): And there's a direct benefit for them within this bill.

Mr. Lussier: Yes, because they would be allowed to avail themselves of the framework that is provided here.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The public lending right is under the first part of the bill, Part I, which is in a sense a wish and a hope and perhaps a guideline for tomorrow. It certainly doesn't have any concrete effect in terms of the social, economic, legal or political role of the artist. Would you agree with that?

[*Traduction*]

L'Association semble s'inquiéter uniquement du sous-alinéa (iii). Le libellé de cette disposition s'explique par le fait que nous devons être en mesure éventuellement de prendre des règlements qui assujettirons à la Loi des artistes qui ne le sont pas maintenant. On peut difficilement prévoir cinq ou dix années à l'avance quelles autres catégories d'artistes voudront se prévaloir de la loi. On a donc rédigé la disposition de façon à pouvoir accommoder ces groupes un jour.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est peut-être l'une des raisons pour lesquelles ils ont été si nombreux à réclamer une clause de caducité.

Vous avez dit deux choses, monsieur Ouellet, qui m'ont inspiré deux questions. Premièrement, à votre avis, en quoi le projet de loi C-7 est-il avantageux pour les auteurs et les danseurs? C'est très bien pour le cinéma et la télévision, mais quels seront les avantages pour ceux qui écrivent des livres, qui font des chorégraphies et pour ceux qui donnent des spectacles sans être des acteurs?

Deuxièmement, vous avez parlé des nominations du gouverneur en conseil. Comment pourrez-vous vous assurer que le gouverneur en conseil nomme des experts qui rendront le tribunal efficace?

M. R. Ouellet: Si vous permettez, je vais répondre à votre deuxième question d'abord. Je ne faisais pas allusion aux membres du tribunal que le gouverneur en conseil devra nommer. Je voulais parler des autres catégories que devra déterminer le gouverneur en conseil aux fins de l'application de la loi.

Pour en revenir à votre première question, il serait préférable que M. Lussier vous réponde. Je ne suis pas compétent pour vous exposer le champ d'application puisque ce n'est pas là ma spécialité.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pour ce qui est du gouverneur en conseil, si vous prévoyez élargir le champ d'application de la loi, est-ce que ce sera annoncé dans la gazette ou est-ce que vous publierez un décret?

M. Lussier: Quant aux auteurs et interprètes, je pense qu'on donne une définition très large de ce qu'est un interprète.

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, justement, je ne voulais pas parler des acteurs de théâtre. Je songeais à ceux qui écrivent des scénarios.

M. Lussier: Ils seront reconnus comme auteurs. Vous avez reçu la SARDEC, je crois. C'est la société qui représente ceux qui écrivent les textes pour les radiodiffuseurs ou pour d'autres artistes. Ils seront visés. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Ils tireront donc directement avantage du projet de loi.

M. Lussier: Oui, parce qu'ils pourront se prévaloir du cadre prévu.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le droit à l'indemnisation pour le prêt public se trouve dans la Partie I du projet de loi, mais il s'agit en fait d'un souhait et peut-être d'une ligne directrice exprimée pour l'avenir. Le libellé n'aura aucun effet concret sur le rôle socio-économique, juridique ou politique de l'artiste, n'est-ce pas?

[*Text*]

Mr. Lussier: I would say it is the recognition on the part of the government of a principle.

• 1605

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You can't eat principle, but you can hope that legal undertakings will allow those principles to have concrete economic benefit, is that not so?

Mr. Lussier: Certainly, and I think the minister addressed that question when he appeared before the committee vis-à-vis the public lending right.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There was that request by SARDEC. Do you recall that SARDEC specifically recommended that researchers be included on the list?

Mr. Lussier: Yes, I remember very well. Those would be the kind of individuals captured under subparagraph 6.(2)(b)(iii), if ever the Governor in Council decided it should be done.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If we are going to pass this bill now and SARDEC is one of our constituents, would you not suggest that it might be an acceptable discussion with the minister when he comes?

Mr. Lussier: You can raise it with the minister. I don't think it's up to us to decide if it's advisable.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's putting it rather clearly.

Are you ready with some questions, Mr. Chairman?

Mr. Bird (Fredericton—York—Sunbury): In the CBA's second brief about the Competition Act, my briefing note says that in order to protect artists' associations outside of the narrow ambit of Bill C-7, it is necessary to amend the Competition Act itself. It would require an amendment to subsection 4.(1) of the act, which would specifically exempt artists' associations in a fashion similar to the protection granted to fishermen under paragraph 4.(1)(b).

It is questionable, the CBA says, whether such an amendment to the Competition Act could be properly made through Bill C-7, as such an amendment could not be characterized as a consequential amendment. They go on to say that they feel this underscores the weakness of the proposed legislation. Could you please respond to that about the Competition Act? Do you feel there is a Competition Act weakness or a Competition Act exposure here that has not been previously—

Mr. R. Ouellet: No, I think the merit of the CBA is having put quite clearly the limits of the exemption. The exemption is for those who are covered or regulated, if you wish, or will fall under the purview of the tribunal. It is not freeing a whole area. If someone labels himself an artist, all of a sudden an act of the Parliament of Canada does not apply any more—that is not the concept. The concept is that the Competition Act applies for free competition except where it is otherwise regulated.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Just a second, Mr. Ouellet. I would like you to address your answer because I asked you that as my first question. I would like you to address Mr. Bird with respect to what Mr. Siren told us.

[*Translation*]

M. Lussier: Disons que le gouvernement reconnaît là un principe.

La vice-présidente (Mme Finestone): Un principe ne nourrit pas son homme, mais on peut espérer que des mesures législatives permettront à ces principes de procurer des avantages économiques concrets, n'est-ce pas?

M. Lussier: Certainement, et je crois que le ministre en a traité quand il a comparu devant le comité et qu'on l'a interrogé sur les prêts publics.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il y a aussi eu la demande de la SARDEC. Vous souvenez-vous que la SARDEC a recommandé expressément que les recherchistes soient ajoutés à la liste?

M. Lussier: Oui, je me souviens très bien. Ce sont des professionnels qui seraient assujettis en vertu du sous-alinéa 6.(2)b)(iii), si jamais le gouverneur en conseil décidait de l'autoriser.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si nous adoptons le projet de loi maintenant et que la SARDEC y est effectivement assujettie, ne devrait-on pas interroger le ministre là-dessus quand il viendra?

M. Lussier: Vous pouvez l'interroger. Je ne crois pas que ce soit à nous de décider si c'est opportun.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous ne sauriez être plus clair.

Avez-vous des questions, monsieur le président?

M. Bird (Fredericton—York—Sunbury): Si j'en crois mes notes, dans son deuxième mémoire au sujet de la Loi sur la conférence, l'ABC a dit que pour protéger les associations d'artistes qui ne font pas partie du champ d'application étroit du projet de loi C-7, il faut modifier le paragraphe 4.(1) de la Loi sur la concurrence en vue d'exclure expressément les associations d'artistes au même titre que les pêcheurs le sont en vertu de l'alinéa 4.(1)b).

Selon l'ABC, il n'est pas certain que la Loi sur la concurrence puisse être modifiée par le projet de loi C-7, puisqu'on ne saurait pas parler de modifications corrélatives. Voilà qui démontre, selon l'association, les lacunes du projet de loi. Que pensez-vous de ces remarques? Croyez-vous qu'il pourrait y avoir des problèmes en vertu de la Loi sur la concurrence, auxquels on n'aurait pas. . .

M. R. Ouellet: Non, ce que l'ABC a bien fait, c'est de délimiter l'exception. Font exception à la loi ceux qui sont réglementés, si je peux dire, par le tribunal. Ce n'est pas parce que quelqu'un se dit artiste qu'une loi ne s'appliquera plus. Ce n'est pas cela l'idée. La Loi sur la concurrence s'applique là où il faut assurer la libre concurrence, à moins qu'il y ait d'autres règlements.

La vice-présidente (Mme Finestone): Un moment, monsieur Ouellet. Je voudrais que vous précisiez votre réponse, car c'était là ma première question. Je voudrais savoir ce que vous pensez des propos de M. Siren que

[*Texte*]

When Paul Siren was here with ACTRA he made it very clear that they were held up for over two years on a Competition Act charge. Although they were never charged, there is definitely the threat of individuals who would fall outside the purview of this act. You have not constrained that. You have not given solace or peace to that.

Mr. Bird: Madam Chairman, I just want to be clear that I understand you. You are saying that the Competition Act does protect those who are seized by a scale agreement in this situation?

Mr. R. Ouellet: The other way around. Those who operate under Bill C-7 are protected against the application of the Competition Act insofar as they don't... I mean, there are other offences that could be committed, but that section of the Competition Act...

Mr. Bird: But if they are operating outside of Bill C-7, then they are not protected.

Mr. R. Ouellet: We are not aiming at more than those who are covered by Bill C-7.

Mr. Bird: Let me be specific. We have this clause 54 that calls for the identification in co-production of who the producer is. Let us say the producer selected is subject only to provincial legislation and they decide to move outside of Bill C-7. Then there is no Competition Act in that situation.

Mr. R. Ouellet: No, sir.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That is the example of the Toronto Symphony.

Mr. Bird: But the protection is there if the arrangement is under the purview of Bill C-7? There is no weakness in the Competition Act application there, in your view?

• 1610

Mr. R. Ouellet: No, this is an exception to the Competition Act because it's going to be otherwise regulated.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In other words, the Toronto Symphony Orchestra is the example that is given. If it plays at the National Arts Centre, it would fall under Bill C-7 most likely, whereas if it played at Roy Thompson Hall it would fall under Ontario law, should Ontario have a law. What happens if it went to Quebec?

Mr. Lussier: It depends if the NAC is considered the producer or the engager. The NAC is definitely the engager of the members of its own orchestra. I don't think it would be considered the engager or the producer if the Toronto Symphony went to play in the hall which happens to be the NAC hall.

Mr. Bird: It would depend who was named as the producer, would it not?

Mr. Lussier: Yes, the producer, in that instance, would be the Toronto Symphony Orchestra because the TSO engages the musicians in the TSO.

Mr. Bird: I want to understand this point clearly. If the circumstance is operating under the purview of Bill C-7, the Competition Act does pertain. That is to say the protection from the Competition Act does apply.

[*Traduction*]

rapport M. Bird. Quand Paul Siren a comparu ici avec l'ACTRA, il a effectivement dit s'être défendu pendant deux années contre les allégations en vertu de la Loi sur la concurrence. Au bout du compte, aucune accusation n'a été portée, mais cela reste une menace pour ceux qui ne seraient pas assujettis à la loi. Vous n'avez rien fait pour apaiser ces craintes.

M. Bird: Madame la présidente, je voudrais être certain d'avoir bien compris. Vous voulez dire que la Loi sur la concurrence protège ceux qui sont partis à un accord cadre?

M. R. Ouellet: C'est le contraire. C'est le projet de loi C-7 qui les protège contre la Loi sur la concurrence, dans la mesure où ils ne... Il y a des tas d'autres infractions, mais pour ce qui est de cet article-là de la Loi sur la concurrence...

M. Bird: Mais ceux qui ne sont pas assujettis au projet de loi C-7 ne seront pas protégés.

M. R. Ouellet: Nous ne cherchons à protéger que ceux auxquels le projet de loi C-7 s'applique.

M. Bird: Soyons plus précis. L'article 54 du projet de Loi prévoit l'identification du producteur d'une coproduction. Supposons que le producteur choisi ne soit assujetti qu'à la loi provinciale et qu'il décide de ne pas se prévaloir du projet de loi C-7. Alors, la Loi sur la concurrence ne s'applique pas.

M. R. Ouellet: Non.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est ce qui est arrivé à l'orchestre symphonique de Toronto.

M. Bird: Mais si l'accord est assujetti au projet de loi C-7, on est protégé. Vous croyez que la Loi sur la concurrence n'a pas de lacune?

M. R. Ouellet: Non, c'est une exception à la Loi sur la concurrence parce qu'il y aura réglementation par ailleurs.

La vice-présidente (Mme Finestone): Autrement dit, l'exemple est celui de l'Orchestre symphonique de Toronto. S'il se produit au Centre national des Arts, il serait probablement assujetti au projet de loi C-7, mais s'il jouait au Roy Thompson Hall, il serait assujetti à la loi ontarienne, à condition qu'il y en ait une. Alors qu'arrive-t-il si l'orchestre va jouer au Québec?

M. Lussier: Cela dépend si le CNA est considéré comme le producteur ou l'employeur. Le CNA est nettement l'employeur des musiciens de son propre orchestre. Je ne pense toutefois pas qu'il pourrait être considéré comme le producteur ou l'employeur si l'Orchestre symphonique de Toronto se produisait dans une salle du Centre national des Arts.

M. Bird: Cela dépend donc de qui est désigné producteur, n'est-ce pas?

M. Lussier: Oui, le producteur serait en l'occurrence l'Orchestre symphonique de Toronto puisque c'est lui l'employeur des musiciens.

M. Bird: Je veux être certain d'avoir bien compris. Lorsque le projet de loi C-7 s'applique, la Loi sur la concurrence ne s'applique pas. Autrement dit, ceux qui sont assujettis au projet de loi C-7 sont protégés par les dispositions de la Loi sur la concurrence.

[*Text*]

Mr. Lussier: Correct.

Mr. Bird: There is no weakness in that, is there?

Mr. Lussier: Maybe I should backtrack and put in layman's terms my explanation of what we're doing here. It's pretty clear.

The basic principle is that normally, in this country, what guides economic activities is the law of supply and demand. If you're interfering with the law of supply and demand you might run into problems vis-à-vis the Competition Act. However, if you're regulated and form a union, for instance, or work under the purview of Bill C-7, you're acting a little bit against the law of supply and demand but you're doing so because you're authorized to do so by a statute.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It's the fisherman's exemption.

Mr. Lussier: Therefore, you're protected against possible action under the Competition Act.

Mr. Bird: When the CBA says that in order to protect artists' associations outside of the narrow ambit of Bill C-7, that is not the purpose of Bill C-7. They are not protected outside the narrow ambit. They are only protected inside the ambit of Bill C-7.

Mr. Lussier: Let's say, for instance, that associations would negotiate ticket prices for all theatres across the country. That's not something that pertains to the retainment of services of artists by a producer. Ticket prices are not something that is relating to what we're talking about in Bill C-7; therefore, it would probably be subject to possible action under the Competition Act.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What if my association is part of a union and that union is undertaking with the management of the Toronto Symphony Orchestra a contract, part of which is to go and play at the National Arts Centre? Why are you shaking your head no, why are you saying no?

Ms Debra Robinson (Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service, Department of Labour): I'm listening.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, you shook your head as if that couldn't happen.

Ms Robinson: That could definitely happen.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do that scenario for me. Tell me what bills, what laws, what terms and conditions happen to the artists who are part of that union, which I suppose would fall under some kind of copyright or some kind of legislation somewhere. Are they under the CLRB, under the Canadian Labour Relations Act or something? Do they have a union?

Mr. Lussier: If they're employees, they're not covered by our bill, that's for sure. If the musicians you're talking about are employees vis-à-vis their employer, they're not within the Bill C-7, period. They might be certified under provincial labour jurisdiction.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wanted to compare the Montreal Symphony Orchestra and the Toronto Symphony Orchestra and the differences. I can recall, and I believe the chair can recall quite clearly the call by the Union des artists that we needed this bill. It was a very important addition.

[*Translation*]

M. Lussier: C'est exact.

M. Bird: Il n'y aucune échappatoire possible?

M. Lussier: Je devrais peut-être expliquer en termes simples le but des dispositions. C'est assez clair.

Habituellement, au Canada, c'est la loi de l'offre et de la demande qui guide les activités économiques. Quand on tente d'influencer l'offre ou la demande, on peut enfreindre la Loi sur la concurrence. Toutefois, si vous avez le droit de former un syndicat en vertu d'une loi, par exemple en vertu du projet de loi C-7, vous êtes susceptible d'influencer l'offre ou la demande, mais vous le faites en vertu d'une loi qui vous y autorise.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est pourquoi les pêcheurs sont exemptés.

M. Lussier: Donc, vous ne pouvez être accusé en vertu de la Loi sur la concurrence.

M. Bird: Si l'ABC se plaint que les associations d'artistes ne sont pas protégées en-dehors du champ d'application étroit du projet de loi C-7, c'est parce que ce n'est pas là le but de la loi. Les associations ne sont protégées que dans le cadre de la loi C-7.

M. Lussier: Supposons que les associations négocient le prix des billets pour tous les théâtres du pays. Cela n'a rien à voir avec les services d'artistes qu'un producteur peut retenir. Le prix des billets n'a rien à voir avec le projet de loi C-7. Par conséquent, une telle mesure pourrait entraîner des accusations en vertu de la Loi sur la concurrence.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et si mon association fait partie d'un syndicat qui conclut avec la direction de l'Orchestre symphonique de Toronto un contrat prévoyant notamment un concert au Centre national des Arts? Pourquoi faites-vous signe que non?

Mme Debra Robinson (directrice, Projets législatifs et spéciaux, Service fédéral de médiation et de conciliation, ministère du Travail): Je vous écoute.

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, vous avez hoché la tête comme si cela ne pouvait pas se produire.

Mme Robinson: Cela pourrait bel et bien se produire.

La vice-présidente (Mme Finestone): Alors donnez-moi un exemple. Dites-moi quelles lois, quelles conditions s'appliquent aux artistes qui font partie d'un syndicat, puisqu'il doit bien y avoir quelque chose sur les droits d'auteur ou autre chose. Est-ce que la Loi sur le Conseil canadien des relations de travail s'applique à eux? Les artistes ont-ils un syndicat?

M. Lussier: Une chose est sûre, si les artistes sont des employés, le projet de loi ne les protège pas. S'il y a un lien employés-employeurs, vos musiciens ne sont tout simplement pas assujettis au projet de loi C-7. Ils peuvent toutefois se syndiquer en vertu de la législation provinciale du travail.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je voulais faire une comparaison entre l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Toronto. Le président se souvient aussi bien que moi, j'en suis certaine, de l'Union des artistes qui a réclamé le projet de loi. C'était perçu comme quelque chose de très important.

[*Texte*]

I want to know where one could see that difference between the orchestra that would fall under, let's say, the CBC Orchestra, the Montreal Symphony Orchestra and the Toronto Symphony Orchestra. What would be the difference with Bill 90 and Bill C-7? How is the artist, the musician, better protected? What do they gain economically, legally, in status?

• 1615

Ms Robinson: In terms of the orchestras, the Toronto Symphony or the Montreal Symphony Orchestra, if the musicians are employees and if they are organized, that would be under the provincial legislation either in Ontario or in Quebec. If they are independent contractors, in Quebec they could be covered by Bill 90 and in Ontario they would have no protection. If it is the orchestra of CBC, if they are employees, they might be covered by the Canada Labour Code. If they are independent contractors, right now they are not covered by any legislation. They would fall under Bill C-7.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What happens if a highly specialized edition is requested or required for a very special piece, and they do not belong to any union; they are an independent contractor?

Mr. Lussier: If they play for CBC?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Any one of the three. I want to know what this bill is doing for the artist.

Ms Robinson: Someone who is hired by CBC in that classification would fall under Bill C-7.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could he be hired under Bill C-7 for CBC? He doesn't belong to their union.

Mr. Lussier: They wouldn't be hired in the traditional sense of hiring, because they would not be employees.

Ms Robinson: Bill C-7 doesn't prevent the CBC from hiring artists as independent contractors.

Mr. Bird: Not as employees under the CBC union contract.

Mr. Cook: Nor does it prevent the CBC from hiring independent contractors. All the bill says is that if CBC does hire an independent contractor, that person will be entitled to the protection of this bill so there can be a scale agreement. That person will be entitled to receive the protection under the legislation, and the association that is certified for that particular sector will be able to negotiate on that person's behalf.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What is the big concern about the fact that this is a closed shop and a Rand formula as opposed to the demand for a more open shop approach, which the minister felt—and I happen to feel probably rightly so—was very much in need? There seems to be a difference of opinion that's been expressed by the CBA and by others that you're going to be into constant bickering and confrontation or in front of the tribunal with respect to that.

[*Traduction*]

Je veux savoir quelle est la différence entre l'Orchestre de Radio Canada, l'Orchestre symphonique de Montréal et l'Orchestre symphonique de Toronto. Quelle serait la différence d'après la loi 90 et le projet de loi C-7? Qu'est-ce qui fait que l'artiste, le musicien, soient mieux protégés? Qu'est-ce que les artistes gagnent sur les plans économique et juridique, grâce à ce statut?

Mme Robinson: Pour ce qui est des orchestres symphoniques de Toronto ou de Montréal, si les musiciens sont des employés et qu'ils sont syndiqués, ils sont assujettis aux lois provinciales de l'Ontario ou du Québec. S'ils sont des entrepreneurs indépendants, c'est la loi 90 qui s'applique au Québec alors que rien ne les protège en Ontario. S'il s'agit de l'Orchestre de Radio-Canada et que les musiciens sont des employés, alors ils sont protégés par le Code canadien du travail. Si les musiciens sont des entrepreneurs indépendants, ils ne sont, pour l'instant, protégés par aucune loi. Ils seront assujettis au projet de loi C-7 quand celui-ci sera adopté.

La vice-présidente (Mme Finestone): Qu'arrive-t-il si les musiciens ne sont pas syndiqués, s'ils sont des entrepreneurs indépendants et qu'on fait appel à leurs services pour jouer un morceau bien précis?

M. Lussier: Pour Radio-Canada?

La vice-présidente (Mme Finestone): Pour n'importe lequel des trois orchestres. Je veux savoir ce que le projet de loi fait pour les artistes.

Mme Robinson: Un entrepreneur indépendant embauché par la Société Radio-Canada serait assujetti au projet de loi C-7.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le projet de loi C-7 s'appliquerait aux musiciens engagés par Radio-Canada s'ils ne font partie d'aucun syndicat?

M. Lussier: Les musiciens ne seraient pas embauchés au sens traditionnel, puisqu'ils ne seraient pas des employés.

Mme Robinson: Le projet de loi C-7 n'empêche pas Radio-Canada de retenir les services d'artistes qui sont des entrepreneurs indépendants.

M. Bird: Tant qu'ils ne sont pas des employés au sens de la convention collective de Radio-Canada.

M. Cook: Il n'empêche pas non plus Radio-Canada de faire appel à des entrepreneurs indépendants. Le projet de loi prévoit simplement que lorsque Radio-Canada embauche un entrepreneur indépendant, celui-ci peut se prévaloir du projet de loi pour conclure un accord-cadre. Le cas échéant, cette personne sera protégée par la loi et l'association accréditée pour le secteur en cause pourra négocier au nom de la personne.

La vice-présidente (Mme Finestone): Qu'est-ce que les gens trouvent de si inquiétant à dans la formule de l'atelier fermé et dans la formule Rand, par opposition à une plus grande liberté que le ministre—sans doute avec raison d'après moi—croit nécessaire? L'ABC et d'autres organismes ne semblent pas du même avis et craignent les chicanes constantes et les litiges devant le tribunal.

[*Text*]

Mr. Lussier: It's difficult for us to voice the concerns of groups—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Wasn't that raised in the brief?

Mr. Lussier: It was certainly raised and we have an understanding of what they raised as a problem but...

M. R. Ouellet: J'avais cru comprendre que ce que les associations disaient... Bref! Elles négocient déjà des accords cadres, dans la pratique.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui. Exact.

M. R. Ouellet: L'UDA, par exemple, pour prendre un des derniers témoignages, nous a dit avoir négocié des ententes. Dans certaines de ces ententes avec des entreprises de radio et de télédiffusion ils ont des clauses d'atelier fermé, parfait ou imparfait, dans lesquelles leurs membres sont avantagés en premier. Autrement dit, dans le cadre de cette entente, un producteur ou un radiodiffuseur s'engage à regarder parmi les membres de l'UDA en premier lieu. Et, dans certains cas, il ne sera pas permis ou il sera permis limitativement de sortir du cadre des membres de l'UDA. C'est ce genre de droits que demandait l'ACTRA, je pense, l'UDA et l'*AF of M*, parce que ça reflète leur façon de négocier avec les entreprises dans le domaine.

Ce que le projet de loi C-7 propose présentement, à 22(2) notamment, c'est de donner à une association la représentation exclusive dans un domaine, mais, en contrepartie, évite de forcer quelqu'un à adhérer à une association contre son gré pour continuer à avoir le droit de gagner sa vie.

• 1620

La vice-présidente (Mme Finestone): Comme on dit en anglais, c'est un *bread trade-off*.

M. R. Ouellet: Je m'excuse, je ne connais pas l'expression.

La vice-présidente (Mme Finestone): Tous les pouvoirs du tribunal, à la page 14, dans la deuxième présentation... Y a-t-il des problèmes que vous pouvez identifier qu'on a notés sur la page 14?

It says:

> the tribunal is given much broader powers than those of a tribunal under Bill 90. Of particular concern are the remedial powers in C-7 which are much broader in nature than those under Bill 90.

That being said, I'd like to know, how do the tribunal's powers compare with that of the CLRB? Where are the differences, please?

Mr. R. Ouellet: If I may come back to the CBA's first brief, which also touched on that in, maybe, greater detail—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What page is that?

Mr. R. Ouellet: That's pages 11 and 12, the bottom of page 11. It starts with:

> The Media and Communications Law Section of the Canadian Bar Association is particularly concerned about the following powers of the CAPPRT:

[*Translation*]

M. Lussier: Nous pouvons difficilement nous exprimer au nom des organismes...

La vice-présidente (Mme Finestone): N'en était-il pas question dans le mémoire?

M. Lussier: Certainement et nous avons compris le problème soulevé, mais...

Mr. R. Ouellet: I thought I had understood what the groups meant... To make a long story short, in actual fact, they are already negotiating scale agreements.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, that's true.

Mr. R. Ouellet: The UDA, for example, was among the last to appear and they said it had negotiated agreements. Some of those agreements with broadcasters provide for completely or partially closed shops, giving some advantages to their members. In other words, under those agreements, a producer or a broadcaster undertakes to hire first members of the UDA. In some cases, it will be prohibited to hire non-UDA members, unless in some very particular circumstances. Those are the same rights ACTRA, UDA and FOVEM asked for because that is the way they are already bargaining with broadcasters.

Sub-clause 22(2) of Bill C-7 provides that associations will be certified and have exclusive representation rights if they do not pressure anyone into becoming a member against their will in order to earn a living.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): In English, we call this a bread trade-off.

Mr. R. Ouellet: I'm sorry, I don't know the expression.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): On page 14 of the second presentation, all the tribunal powers... Are there any problems with what has been noted on page 14?

Je cite:

> Le tribunal a des pouvoirs beaucoup plus vastes que ceux confiés par la loi 90. Ce qui est particulièrement inquiétant, c'est le que le recours du projet de loi C-7 est beaucoup plus vaste que celui accordé en vertu de la loi 90.

Cela dit, je voudrais savoir quels sont les pouvoirs du tribunal par rapport à ceux du CCRT? Pouvez-vous m'indiquer les différences s'il-vous-plaît?

M. R. Ouellet: Si vous permettez, je reviens au premier mémoire de l'ABC qui en traitait aussi avec peut-être plus de détails...

La vice-présidente (Mme Finestone): À quelle page?

M. R. Ouellet: C'est au bas de la page 12 et en haut de la page 13, et je cite:

> La Section du droit de l'information et des télécommunications de l'Association du Barreau canadien entretient notamment des inquiétudes quant aux pouvoirs suivants du TCRPAP:

[*Texte*]

16(a) Power to compel evidence.

16(c) Power to accept any evidence, whether or not admissible in court of law.

16(f) Power to examine records and make any inquiries.

16(o) Power to decide questions that arise in the proceeding.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I believe there was a request to limit power under paragraph 16.(a).

Mr. R. Ouellet: The whole thing—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, no, the power to compel evidence in particular.

Mr. R. Ouellet: Let's deal with paragraph 16.(a), then. Paragraph 16.(a) of the Canada Labour Code—which by the way was passed in 1972, I believe—provides:

The Board has in relation to any proceeding before it, power

(a) to summon and enforce the attendance of witnesses and to compel them to give oral or written evidence on oath and to produce such documents and things as the Board deems requisite to the full investigation and consideration of any matter within its jurisdiction that is before the Board in the proceeding;

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Ouellet, let me stop you there. Could you perhaps identify for us if there is any particular power that's within the powers in this bill, that are more extensive, and that would call for some form of safeguard in your view. Are there any that are more extensive, and do they require safeguards?

Mr. R. Ouellet: I would venture to say that the list of powers is slightly shorter in the status of the artist bill compared to the Canada Labour Code. The wording is slightly different and mostly reflects a different drafting rather than different powers.

Mr. Cook: I think it should be brought to your attention that one power in Bill C-7 that is not found in the Canada Labour Code is found in paragraph 15.(a) of Bill C-7. The tribunal may make regulations dealing with assessment and awarding of costs.

That particular power is not specifically given to the CLRB. However, there are other provisions in this particular legislation that deal with vexatious proceedings, and the board not being able to hear vexatious proceedings. This particular power was thought to be consistent with the vexatious proceedings power that, if the circumstances dictate it, the board should have the power to award costs against a party who came before it with a vexatious case. That is really the only additional power that CAPPRT has that the CLRB does not officially have.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Therefore the observations around paragraphs 15.(b), (c), and (j) with respect to the general application of those powers does not strike you as being out of order or different from what has already existed in the CLRB.

Mr. Cook: That's correct.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Perhaps I'll add a codicil to that. It allows the latitude that you require, or that is needed by artists, as different from manufacturers of widgets.

[*Traduction*]

16.a) Le pouvoir de contraindre au témoignage sous serment.

16.c) Le pouvoir d'accepter tout témoignage admissible ou non en justice.

16.f) Le pouvoir d'examiner les dossiers et de tenir des enquêtes.

16.o) Le pouvoir de trancher toute question qui peut survenir.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je crois qu'on demande de limiter le pouvoir en vertu de l'alinéa 16.a).

M. R. Ouellet: Toute cette affaire. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, non, c'est surtout le pouvoir de contraindre au témoignage sous serment.

M. R. Ouellet: Discutons donc de l'alinéa 16.a). Voici ce que prévoit l'alinéa 16.a) du Code canadien du travail—qui, soit dit en passant, a été adopté en 1972:

Le Conseil peut, dans le cadre de toute affaire dont il connaît:

a) convoquer des témoins et les contraindre à comparaître et à déposer sous serment, oralement ou par écrit, ainsi qu'à produire les documents et pièces qu'il estime nécessaires pour mener à bien ses enquêtes et examens sur les questions de sa compétence;

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur Ouellet, je vous arrête. Pourriez-vous nous dire si l'un des pouvoirs confiés au tribunal par le projet de loi est plus vaste que ceux du conseil et nécessite l'adoption de garanties?

M. R. Ouellet: Je dirais que la liste des pouvoirs apparaissant dans la Loi sur le statut de l'artiste est plus courte que celle du Code canadien du travail. Le libellé est un peu différent, mais ce sont des différences de forme et non pas de fond.

M. Cook: Il faut toutefois signaler que l'un des pouvoirs prévus au projet de loi C-7 n'apparaît pas dans le Code canadien du travail; il s'agit de l'alinéa 15.a) selon lequel le tribunal peut prendre des règlements concernant la fixation et l'attribution des dépens.

Le CCRT n'a pas ce pouvoir. Il existe toutefois d'autres dispositions visant les procédures vexatoires que le conseil ne peut pas entendre. Nous avons cru que ce pouvoir du tribunal correspondrait au pouvoir du Conseil à l'égard des procédures vexatoires. Ainsi, dans certaines circonstances, le tribunal devrait avoir le pouvoir d'attribuer les dépens à la partie qui a intenté la procédure vexatoire. C'est le seul pouvoir que détiendra le tribunal, mais pas le Conseil canadien des relations de travail.

La vice-présidente (Mme Finestone): Par conséquent, les pouvoirs prévus aux alinéas 15.b), c) et j) ne vous semblent pas tellement différents de ceux du CCRT.

M. Cook: C'est exact.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ajouterais qu'ainsi on aura toute la latitude dont le tribunal, et les artistes, ont besoin, ce qui peut être inutile dans d'autres circonstances.

[*Text*]

Mr. Cook: I think the powers that are referred to in paragraphs 15.(b), (c), and (j) are the exact same powers that are found in paragraphs 15.(c), (d), and (n) of the code, so nothing has been invented here.

• 1625

With respect to your concern as far as the second submission is concerned, in which you referred specifically to page 14 when we were talking about the remedial powers, it should be pointed out that those powers are very similar to those found in the Canada Labour Code. Those powers have been time-tested and they have been proven to be effective and important to the proper functioning of the labour relations regime. It was for that reason those powers have been placed into Bill C-7.

For example, in clause 45 of Bill C-7, we talk about pressure tactics and artists' associations or producers not being able to participate in pressure tactics for certain time periods. If those kinds of remedies or prohibitions did not exist, then the artists or the producers would be free to call lock-outs or go on strike or stop performances at will. That's certainly not going to introduce stability into the artistic community. That's an example of why that type of remedial power is found in Bill C-7.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): While you're in clauses 45 through 50, what's the problem with paragraph 50.(c) as expressed, in their view?

Mr. R. Ouellet: It is linked with subclause 22.(2); it is still a matter of closed shop. You're right in saying that this would limit or prohibit the negotiation of closed-shop scale agreements under the act.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine. Could you address their concerns with respect to the certification and revocation they're referring to and the questions of regulation that are on pages 18 and 19?

Mr. Cook: Their first concern regarding certification at page 19 focuses on the use of the phrase "most representative". They were of the view that other labour legislation when talking about certification uses the majority rule. That particular test was the subject of much discussion very early in the proceedings. After we had consulted with the artistic community, with the producers, with the commission in Quebec and looked at the Canada Labour Code experience, it was felt that the test would be very difficult to put into place.

Because of the very nature of the sectors we're going to be looking at, it's going to be very difficult to determine who falls in that sector at any given point in time. In a workplace, you have an employer and there is a list of all of the employees at that particular workplace. It's going to be relatively easy to determine which union represents 51% of those employees. It will be more difficult under our particular regime because we are not going to have a list of independent contractors who are working with producers in sectors at any particular point in time. What we chose to do was look at Bill 78, the Quebec experience, and they used the phrase "representative" as well. We thought we could envisage circumstances, for example, where you would have several associations applying for certification and no one association would have 51% majority.

[*Translation*]

M. Cook: Je crois que les pouvoirs énoncés aux alinéas 15.b), c) et j) sont rigoureusement identiques à ceux énoncés aux alinéas 15.c), d) et n) du Code canadien du travail. Ce n'est rien de neuf.

Pour ce qui est du deuxième mémoire, vous avez mentionné notamment la page 14, au sujet des pouvoirs de réparation, il faut noter que tous ces pouvoirs sont comparables à ceux énoncés dans le code canadien du travail. Depuis leur adoption, on a eu le temps de démontrer leur efficacité et leur importance pour le bon fonctionnement de n'importe quel régime de relations de travail. C'est pour cette raison que les mêmes pouvoirs sont énoncés dans le projet de loi C-7.

Par exemple, l'article 45 du projet de loi traite des moyens de pression que ne peuvent appliquer les associations d'artistes ou les producteurs pendant certains délais. S'il n'y avait aucun recours ni interdiction, les artistes ou les producteurs pourraient déclencher des lock-outs ou des grèves à loisir. Ce n'est pas ainsi qu'on assurera la stabilité du monde artistique. Voilà pourquoi le projet de loi C-7 prévoit certains recours.

La vice-présidente (Mme Finestone): Tandis que nous y sommes, quel est le problème de l'alinéa 50c) selon l'association?

M. R. Ouellet: C'est relié au paragraphe 22(2), à propos des ateliers fermés. Vous avez raison de dire que cette disposition limiterait ou empêcherait la négociation d'accords cadres d'exclusion.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Et pour ce qui est de l'accréditation, de son annulation et des règlements dont il est question aux pages 18 et 19?

M. Cook: À la page 19, on s'attarde sur l'expression «la plus représentative» en ce qui concerne l'accréditation. On constate que dans les autres lois du travail, c'est toujours à la majorité des voix qu'on décide de l'accréditation. On a longuement discuté de ce critère au tout début. Après avoir consulté la communauté artistique, les producteurs, la Commission du Québec et pris connaissance des précédents découlant du Code canadien du travail, nous avons jugé que le critère serait très difficile à appliquer.

Étant donné la nature même des secteurs visés, il sera très difficile de déterminer qui se classe où à un moment donné. En milieu de travail, il y a un employeur et une liste de tous les employés. C'est alors relativement facile d'établir si un syndicat représente ou non 51 p. 100 des employés. Dans le milieu artistique, ce serait beaucoup plus difficile parce qu'il n'existe pas de listes des entrepreneurs indépendants travaillant pour des producteurs à un moment donné, dans un certain secteur. Nous nous sommes donc inspirés de la loi 78 du Québec qui parle également de représentativité. Nous avons aussi cru possible que, dans certaines circonstances, plusieurs associations demandent l'accréditation sans qu'aucune d'elles n'aient une majorité d'artistes du secteur.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Where would the master list of artists be held, anyway?

Mr. Cook: As far as artists who are employees go, there will be wage lists, payroll lists and so on that the employer will have. Those are documents one can refer to. As far as independent contractors are concerned, they will be engaged by the producer and the producer will know which independent contractor is working for it. There will not be a list published of all the independent contractors working in any particular sector. It was for that reason we thought the most representative test would be one that would be easier to apply and there would be less litigation flowing if that was the test that was in fact put into place.

You could have a situation in which you have several associations wanting to be certified for a sector. If, say, two of those associations had 10% of the independent contractors in the sector, a third association represented, say, 15%, a fourth, 20%, and a fifth association, 45%, you'd have a group of associations wanting to be certified. The artists could want to be represented by an association, but not one of those associations would have 51% of the independent contractors in the sector.

• 1630

CAPPRT would be able to look at that situation and say that an association will be certified, and we're going to certify the association that has 45% of the independent contractors in the sector. I think it's a formula that, rather than discouraging associations or discouraging CAPPRT from certifying artists' associations, will do the opposite, and associations could be certified even if they do not meet that 51% test.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So subclause 8.(3), which has created a number of interventions on subclauses 8.(2) and 8.(3), you feel—

Mr. Lussier: That is the section where the Bar Association doesn't disagree—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Frankly, at this point I can't remember whether it was the Bar Association or someone else. This is this business about a common law.

There is a lot of concern about whether you'll ever break a union's hold once it is in place, and that there would be no way to have a new union come out to represent. That's one area. The other is the way employees would be excluded with respect to the Public Service Staff Relations Act and the Canada Labour Code. There was a long discussion at common law that would seem to respond to some of the concerns being expressed. I think it was ACTRA that discussed that as well.

Mr. Bird: Madam Chairman, are we still on the CBA brief here? It seems to me the CBA agreed that we should not be using phrase "at common law".

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I know they did, but some of the groups before us wanted it and I want to know what the view is.

Mr. Bird: The point I was making was that we were supposedly examining the CBA situation here this afternoon. We're going to have to deal with that when we come to that clause.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): De toute façon, qui tiendrait une liste des artistes?

M. Cook: Quand les artistes sont des employés, il y a des listes de paie et d'autres documents que tiennent les employeurs et qu'il est possible de consulter. Quant aux entrepreneurs indépendants, ils concluent des contrats avec les producteurs qui savent alors avec qui ils font affaires. Mais jamais on ne publiera une liste de tous les entrepreneurs indépendants travaillant dans un secteur donné. C'est pourquoi nous avons retenu le critère de l'association la plus représentative, car il sera d'application plus facile et moins litigieuse.

Il se pourrait que plusieurs associations demandent d'être accréditées pour un secteur donné. Supposons que deux d'entre elles représentent 10 p. 100 des entrepreneurs indépendants du secteur, qu'une troisième en représente 15 p. 100, une quatrième, 20 p. 100, et une cinquième, 45 p. 100. Toutes demanderaient l'accréditation. Les artistes pourraient bien vouloir être représentés par l'une d'elles sans qu'aucune ne représente 51 p. 100 des entrepreneurs indépendants du secteur.

Le tribunal serait alors appelé à étudier la situation et à décider qu'il faut accréditer l'association représentant 45 p. 100 des entrepreneurs indépendants. C'est une formule qui ne découragera pas les associations ni l'accréditation des associations d'artistes par le tribunal, bien au contraire. Les associations pourront être accréditées, même si elles ne représentent pas 51 p. 100 des artistes du secteur.

La vice-présidente (Mme Finestone): Donc le paragraphe 8(3) qui a suscité beaucoup de commentaires au sujet des paragraphes 8(2) et 8(3)...

M. Lussier: L'Association du Barreau canadien n'était pas contre cet article...

La vice-présidente (Mme Finestone): Au point où nous en sommes, je ne me souviens plus si c'était l'Association du Barreau canadien ou quelqu'un d'autre qui était contre. C'est en rapport avec la common law.

On craint qu'une fois un syndicat accrédité, il sera très difficile pour un nouveau syndicat de se former et de le déloger. On n'apprécie pas non plus que les employés, au sens de la Loi sur les relations de travail dans la Fonction publique et du Code canadien du Travail, soient exclus. On a longuement discuté pour savoir si l'expression «au sens de la common law» ne règlerait pas certains problèmes. Je crois que l'ACTRA a soulevé la question aussi.

M. Bird: Madame la présidente, en sommes-nous toujours au mémoire de l'ABC? Il me semble que l'ABC a convenu qu'il ne fallait pas ajouter l'expression «au sens de la common law».

La vice-présidente (Mme Finestone): Je sais, mais certains des groupes qui ont témoigné devant le comité souhaitaient cet amendement et je voulais savoir ce que vous en pensiez.

M. Bird: Ce que je veux dire, c'est que cet après-midi, nous sommes censés étudier le mémoire de l'ABC. Nous y reviendrons quand nous aborderons l'étude de cet article du projet de loi.

[*Text*]

Mr. Cook: I think the point should be made that the CBA looked at subclause 8.(3) and realized that a very difficult balance had to be struck, because we're dealing with two separate jurisdictions.

This is an issue involving jurisdiction and constitutional principles. As I recall, one of the CBA members had expertise in that area. Their recommendation was that subclause 8.(3) not be touched, that the line had been drawn very clearly and subclause 8.(3) should be left alone, otherwise we're inviting problems.

Mr. Bird: He said it would give rise to even greater litigation.

Mr. R. Ouellet: The reason is very simple. If you have two boards or two bodies that operate in parallel, that have a common boundary and do not decide on the same legal principles, you are calling for a disaster because both can be right yet overlap, and the end result would be chaos.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): As I read it, they say that the present language has the advantage of stating quite clearly where the line should be drawn, and respects the present jurisdiction of the existing tribunals.

So I come back to my question. One of the concerns we had—and I believe you supported that concern, and this is why you consulted so widely—was that this tribunal would address the concerns of artists in a different way to reflect the specific needs of the artistic world. The art groups that came before us had serious concerns about subclause 8.(3), and it was precisely this concern, that it was too closely related to the CLRB and the PSSRA... Contrary to what all the other groups are saying, the CBA is now supporting that point of view. It's one of the few times we saw a different perspective. I wondered how this works.

Mr. R. Ouellet: It's because there are two dimensions to what you're saying—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I'm lucky, that's all.

Mr. R. Ouellet: —which are on a different level. We have to identify clearly on what grounds, then how you deal with the clientele has to be according to the clientele itself. I think and hope we have sincerely tried to deliver that. There are clauses here that are not in the Labour Code and vice versa because we are dealing with two very different constituencies.

• 1635

However, we cannot at the very root of it have one person or one contract that would simultaneously be an employee and an independent contractor. You would have two quasi-judicial bodies likely to render decisions on those, and you would be literally in double jeopardy. We cannot build or propose to Parliament such a system that spells chaos. For that we have to have common grounds. Instead of common law we have the Labour Code—objective rules that have been laid down.

So one part of the equation has been defined. We've proceeded to define the other part of it, which we intend to cover, but the two stem from the same root, from the same division—

[*Translation*]

M. Cook: Il faut préciser que l'ABC a étudié le paragraphe 8(3) et a constaté qu'on était arrivé à un juste milieu, ce qui n'était pas évident étant donné que nous avons affaire à des compétences distinctes.

C'est à la fois un problème de compétences et un problème constitutionnel. Si je ne m'abuse, l'un des membres de la délégation de l'ABC était spécialiste de la question. L'ABC a recommandé de ne pas toucher au paragraphe 8(3) étant donné que les compétences étaient très clairement délimitées et qu'il serait risqué d'apporter des modifications.

M. Bird: On a dit que cela risquait de faire plus de tort que de bien.

M. R. Ouellet: La raison en est bien simple. Quand deux tribunaux ou deux organismes fonctionnent parallèlement, ils peuvent avoir des limites communes et juger selon des principes juridiques différents; or, s'il y a le moindre chevauchement, c'est le chaos puisque les deux peuvent rendre des décisions contradictoires, mais aussi fondées l'une que l'autre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si je comprends bien, selon le Barreau canadien, le libellé actuel a l'avantage d'énoncer très clairement les limites et il respecte la compétence des tribunaux existants.

J'en reviens à ma question. Je tiens à ce que le tribunal règle les revendications des artistes en tenant compte des besoins particuliers au monde artistique. C'est sûrement votre avis aussi, sinon vous n'auriez pas tant consulté. Les associations d'art que nous avons entendues ont exprimé de sérieuses réserves au sujet du paragraphe 8(3), précisément parce qu'on le jugeait trop proche du CCRT et de la LRTFP. Contrairement à ce que disent tous les autres groupes, l'ABC ne veut pas qu'il soit modifié. C'est bien le seul endroit où le Barreau a un point de vue divergent. Je me demande pourquoi.

M. R. Ouellet: C'est parce qu'il y a deux aspects à ce que vous dites...

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai tout simplement de la chance.

M. R. Ouellet: ...et ils ne sont pas interchangeables. Il faut d'abord établir clairement les motifs, et ensuite traiter la clientèle selon ses particularités. Je crois, et j'espère, que nous avons sincèrement tenté d'y parvenir. Il y a dans le projet de loi des dispositions qui ne se trouvent pas dans le Code du travail, et vice-versa, parce qu'il s'agit de deux groupes totalement différents.

Mais il est tout simplement impossible pour une personne d'être à la fois un employé et un entrepreneur indépendant. Il faudrait alors deux tribunaux administratifs pour rendre des décisions et on risquerait très certainement la double incrimination. On ne peut pas proposer au Parlement un système qui aboutirait au chaos. Il y a toutefois un terrain commun. Plutôt que la common-law, il y a le Code du travail qui énonce des règles objectives.

Une partie de l'équation étant définie, il reste à définir l'autre, ce que nous nous proposons de faire, mais on peut dire que les deux tiges proviennent de la même racine...

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The tap-root is back?

Mr. R. Ouellet: Pardon?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): It's an inside joke, which I'm sure you would have recognized in another circumstance.

Mr. Cook: Quebec had to deal with the same problem at the provincial level, and in Bill 90 they dealt with the matter the same way. In section 5 of that act, the legislation provides that this act does not apply to a person whose services are retained for an occupation contemplated by a certification granted under the Labour Code respecting collective agreement decrees.

We looked at that experience and we used that experience. There is no reference in the Quebec legislation to referring to the common law or to criteria, specifying which criteria would be followed. We are using the same solution to the problem that they used, and the CBA appears to be of the view that this is the best way to deal with the problem.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Is there going to be any problem using the word "creator"? Bill 90 uses the word "creator"; we use "independent contractor". Is that the same party?

Mr. R. Ouellet: Quebec's approach, as you will recall, has been to split into two bills, one of which is Bill 90; the other is Bill 78, I believe. The two bills have to be read together. You are quite right that they refer to creators, but then they refer to the others, whereas we refer to professional artists all in one bill, including performing, creators and the rest. You have to put two pieces together in Quebec to come up with the one piece we've been proposing under Bill C-7.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): So you answered on the co-production. You answered on the challenge to the constitutionality and the broad powers of the tribunal. With respect to the definitions under clause 5, you're quite comfortable with those definitions.

Will there be a gazetting or some form of consultation—and if so, with whom—before you gazette any enlargement to the independent contractor? You know what you can pass? You're like the ministers. They each look to see who's going to stand up to answer the question. Which one of you is standing up?

Mr. R. Ouellet: With the rules in place right now—consultation ahead of time and pre-consultation and pre-publication in the gazette—I cannot speak for the future, but right now, if we were doing it today, we would follow pre-publication. We would get comments. We would then either publish a new one or remain with the. . .as initially published and then process. So, yes, people would have an opportunity to comment on that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): This is all new jurisdiction, all a new field and a very narrow one at that. We're putting into place an advisory or consultative board. To ensure that these concerns are adequately addressed, what kind of change could you foresee as being acceptable, if you can answer the question, with respect to the advisory board answering to the House of Commons, to the Parliament of Canada?

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est un retour aux racines?

M. R. Ouellet: Je vous demande pardon?

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est une blague entre nous, et je suis certaine que vous l'auriez saisie en d'autres circonstances.

M. Cook: Le Québec a dû régler le même problème au niveau provincial et dans sa loi 90, il a opté pour la même solution que nous. Dans l'article 5 de cette loi, on prévoit que celle-ci ne s'applique pas à ceux dont les services sont retenus en vue d'un travail visé par une accréditation consentie en vertu du Code du travail, au sujet des décrets de conventions collectives.

Nous nous sommes donc inspirés de ce qui s'est passé au Québec. Nulle part dans la loi québécoise il n'est question de la common-law ni des critères à suivre. Nous avons repris la solution québécoise au même problème et l'ABC semble croire que c'est effectivement la meilleure solution.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ne risque-t'on pas des problèmes si l'on se sert du mot «créateur»? La loi 9 parle de «créateur» et nous, «d'entrepreneur indépendant». S'agit-il de la même personne?

M. R. Ouellet: Au Québec, on a adopté deux lois sur la question: la loi 90 et la loi 78. L'une ne va pas sans l'autre. Vous avez tout à fait raison de dire qu'il y ait question de créateur, mais on parle aussi des autres, alors que notre projet de loi vise tous les artistes professionnels, que ce soit des interprètes, des créateurs ou autres. Au Québec, il faut regrouper deux lois pour avoir la même chose que le projet de loi C-7.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous avez répondu à notre question sur les coproductions, sur la constitutionnalité et les vastes pouvoirs du tribunal; pour ce qui est des définitions à l'article 5 du projet de loi, vous en êtes bien satisfait.

Avez-vous l'intention de conduire des consultations—et le cas échéant, auprès de qui—avant de publier dans la gazette une nouvelle définition de l'entrepreneur indépendant? Vous savez ce que vous pouvez faire adopter? Vous êtes comme les ministres. Ils se jettent des regards en coin pour savoir lequel va se lever pour répondre à la question. Lequel de vous va prendre la parole maintenant?

M. R. Ouellet: Étant donné les règles actuelles—c'est-à-dire les consultations préliminaires et la publication préalable dans la gazette—je ne peux prédire l'avenir, mais si nous devions le faire tout de suite, nous publierions un projet, puis à partir des commentaires, nous en rédigerions un autre ou nous garderions le projet initial. Les intéressés auront donc la possibilité de se prononcer.

La vice-présidente (Mme Finestone): Tout cela est bien nouveau; c'est un champ tout vierge et assez restreint. Nous allons créer un organisme consultatif. Pour être certain que l'on tient compte des commentaires, quelles modifications pourraient éventuellement proposer le comité consultatif à la Chambre des communes, au Parlement fédéral?

[*Text*]

• 1640

Mr. R. Ouellet: I'm sorry, this is something far beyond my competence.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): *Ça va.* I wasn't sure if you could answer it. Could you define for us exactly who falls under this bill? There seems to be all these comments that it's too narrow, too small, covers so few people. Can you give us some idea of exactly who's going to get covered, the limited scope? What is so limited about this scope?

Mr. R. Ouellet: Maybe you will remember Mr. Anglin's exchange with you earlier last fall. We can tie that in with Mr. Cook's answer a few minutes ago. The clientele, by definition independent contractors, are ad hoc in or out. They may be into our jurisdiction twice a day and out the rest of the time.

Un commentateur de Radio-Canada a été jugé employé par le CCRT il y a quelques années, en 1982. Ce même annonceur s'en va enregistrer un *jingle* pour un radiodiffuseur. Il devient contracteur indépendant, sujet à C-7, retourne faire des annonces l'après-midi à Radio-Canada pour une demi-heure, et redevient un employé, sous le Code du travail. Comment allez-vous compter cet individu? Comment allez-vous le recenser? À un instant donné, ça peut changer à la minute. Il est quasi impossible de vous dire combien de gens ça affecte et à quel moment. Potentiellement, ça affecte tous les artistes, parce que des entreprises fédérales ou sous juridiction fédérale, tels que les radiodiffuseurs, les télédiffuseurs, les sociétés de la Couronne, Radio-Canada sont des sociétés très importantes qui ont de gros budgets.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): The definition of the artist, litigation, remedial powers—what's the concern around. . .? Oh, yes, clauses 45 to 53, I think you dealt with that. In essence, what you've said to us in the last hour is that you were right and the Canadian Bar Association was wrong. There's nothing wrong with this bill and it should pass as is. Is that what you're saying?

Mr. R. Ouellet: No, what we've said is that there were things that were not accurate in the CBA brief. We did not say that everything was wrong. On the contrary, we think their explanation about, for instance, the Competition Act, is accurate. We think what they said about the wording of clause 54, that having it this way is probably not bad, well, thank you, we'll take that. They said the definition of producer was not that bad after all. We'll take that too.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That wasn't my question, Mr. Ouellet. Let's be quite narrow in our review of this thing. Does the bill require changes? If it requires changes, how extensive, to make this an acceptable bill because our artists want it? Do they want it with the holes or without the holes? You've certainly had feedback now as a result of this small little dossier presented by the bar association.

Mr. R. Ouellet: From a strictly legal basis, this bill is viable. This bill is sound.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il est sain.

M. R. Ouellet: Il est fonctionnel, viable, sain. Je ne peux pas me prononcer sur la sagesse «policy or political», ce n'est pas mon rôle.

[*Translation*]

M. R. Ouellet: Je suis désolé, mais ce n'est pas du tout de mon ressort.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ça va. Je n'étais pas certaine que vous puissiez répondre. Pourriez-vous préciser à qui s'appliquera la projet de loi? Certains prétendent que son champ d'application est trop restreint. Pouvez-vous nous donner une idée précise de la portée du projet de loi? Sa portée est-elle si limitée?

M. R. Ouellet: Vous vous souvenez sans doute de votre discussion avec M. Anglin l'automne dernier. On peut faire le lien avec la réponse qu'a fournie M. Cook il y a quelques minutes. Par définition, ce sont les entrepreneurs indépendants que vise le projet de loi. Il se peut qu'il ne soit assujetti au projet de loi qu'à certains moments.

One CBC announcer was found to be an employee by the CLRB a few years ago, in 1982. But if this same person records a jingle for a broadcaster, he becomes an independant contractor under Bill C-7. Then, when he goes back to the CBC in the afternoon for half an hour of work, he becomes once again an employee under the Labour Code. How would you define this person? Would the announcer be accounted for as an independant contractor? His status may change from one minute to the next. It is almost impossible to say how many persons come under the act at any given point in time. It could potentially apply to each and every artist because federal undertakings such as broadcasters, Crown corporations, CBC, are very important big budget companies.

La vice-présidente (Mme Finestone): La définition d'artiste, les litiges, les recours—qu'est-ce qui. . . Ah oui, les articles 45 à 53 du projet de loi. Je crois qu'il en a déjà été question. Ce que vous nous dites, essentiellement, depuis une heure, c'est que vous avez raison et que l'Association du Barreau canadien a tort. Le projet de loi n'a aucun défaut et devrait être adopté tel quel. C'est bien ce que vous nous avez dit?

M. R. Ouellet: Non, ce que nous avons dit, c'est qu'il y avait certaines inexactitudes dans le mémoire de l'ABC. Ce n'est pas que l'Association a totalement tort. Bien au contraire, nous croyons que ses explications, par exemple au sujet de la loi sur la concurrence, sont exacts. Elle juge que le libellé de l'article 54 n'est pas trop mal et nous l'en remercions. Elle trouve aussi que la définition de producteur n'est en définitive pas si mal. Nous en sommes heureux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce n'est pas là le but de ma question, monsieur Ouellet. Soyons précis. Le projet de loi doit-il être amendé? Si oui, quelle doit être la nature de ces amendements si l'on veut que les artistes acceptent le projet de loi? Veulent-ils un projet de loi avec ou sans lacunes? Grâce à ce dossier présenté par l'Association du Barreau, vous avez maintenant une idée de ce que les artistes veulent.

M. R. Ouellet: D'un point de vue purement juridique, le projet de loi est viable et bien fondé.

The Vice-Chairman (Mrs Finestone): It is sound.

Mr. R. Ouellet: It is functionnal, viable and sound. I do not have to give an opinion as to its political or policy wisdom, because that is not my role.

[*Texte*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Non, non.

M. R. Ouellet: Je veux seulement vous assurer que si le Parlement adopte ce projet de loi, ils ont une loi de qualité entre les mains.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce sera une loi de qualité qui ne va pas brimer le bien-être social, économique ou légal d'aucun artiste concerné par ce projet de loi?

C'est cela, franchement, qu'on essaie, et c'est pour cela qu'on a voulu que vous veniez aujourd'hui. Je ne veux pas que les artistes croient que ce Comité n'a pas fait les démarches nécessaires pour s'assurer que tout va bien, parce que le CBA nous a dit que tout va mal.

• 1645

M. Lussier: Je ne suis pas d'accord avec la dernière partie de votre déclaration.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ils ont dit :n'adoptez pas le projet bde loi, n'est-ce pas?

M. Lussier: Il n'ont pas dit que ça fera du mal, ils ont dit—et c'est sur la base d'un jugement de nature politique—que selon eux, si je les ai bien compris, les effets bénéfiques de la loi ne justifiaient pas l'effort qui avait été investi pour la faire passer.

C'est une considération, encore une fois, d'ordre politique sur laquelle les parlementaires sont appelés à se prononcer. Ce que Richard disait, c'est que la loi en elle-même est cohérente. Elle ne résout pas tous les problèmes qu'ont les artistes aujourd'hui, qui peuvent relever de choses aussi diverses que la fiscalité, de la protection en vertu du régime d'assurance sociale, etc. Je pense que le ministre, encore une fois, a été très clair là-dessus.

Mais c'est un projet de loi qui offre des instruments dont les artistes peuvent se prévaloir pour obtenir de bonnes conditions de travail lorsqu'ils sont engagés par des entreprises de juridiction fédérale.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'apporte à votre attention la page 1 de la première présentation.

It says, "In the opinion of the Media and Communications Law Section, Bill C-7 is fundamentally flawed and should not be enacted." All I ask of you, Mr. Lussier and Mr. Ouellet is—after we have now spent this past hour and a half, or hour, how ever long it is—if you are of the view that this statement no longer stands and that we can comfortably pass this bill in the best interests of the artist even if it's a very narrow field of action?

M. Lussier: Je m'étonne, personnellement, en tant que non juriste, de l'énoncé que vous venez de lire de la part du Barreau canadien, compte tenu du fait que dans le reste de leur présentation ils soulèvent des points avec lesquels nous avons exprimé notre accord, d'autres avec lesquels nous sommes en désaccord mais qui ne semblent pas justifier la description du projet de loi en tant que fondamentalement croche ou *flawed*.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ils n'ont pas dit croche!

M. Lussier: Ils prétendent, sur le plan de l'application de la loi, que le projet de loi ne vaut pas la peine d'être adopté.

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Of course.

Mr. R. Ouellet: I simply want to assure you that a Parliament were to adopt this bill, it would have a good legislation.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Will it be a good legislation that will not prejudice the social, economic or legal well-being of those artists who will come under the act?

We want to make sure of that, and that's why we asked you to come here today. I do not want the artists to think that the committee did not do all it could to make sure that everything is fine because the CBA has told us that there are a lot of things wrong.

Mr. Lussier: I cannot agree with the last part of your statement.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Did they not say: do not pass this bill?

Mr. Lussier: They did not say it would be harmful, but rather that—and that's a political judgment call—according to them, the potential benefits of the Act do not justify the efforts made to have it passed.

Members will, once again, be asked to base their decision on political considerations. What Richard himself was saying was that the law isn't entirely consistent. It does not solve the problems that artists are experiencing that have to do with such things as taxation and social insurance coverage. I think the minister spoke very clearly on this.

On the other hand, this bill does give artists the means to demand proper work conditions when they are hired by corporations operating under federal jurisdiction.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could I draw your attention to page 1 of the first presentation?

Selon ce texte, «la section de la législation estime que le projet de loi C-7 est un mauvais texte qui devrait être rejeté.» Monsieur Lussier, monsieur Ouellet nous parlons de cela depuis plus d'une heure et je voudrais savoir si cette opinion reste valable ou si nous pouvons maintenant, en toute conscience, adopter ce projet de loi afin d'améliorer, ne serait-ce que sur des points relativement restreints, la condition de l'artiste.

Mr. Lussier: As a non-lawyer, I am rather surprised by the statement you quoted from the Canadian Bar Association's brief, since in the rest of the document, the Bar Association raises a number of issues on which we all agreed, to all others on which we disagree but which, in any case, do not seem to justify calling this bill fundamentally flawed or twitted.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, they certainly didn't say it was twisted!

Mr. Lussier: They certainly said that this bill was not worth passing, it was not worth putting into effect.

[*Text*]

Quant aux questions d'ordre strictement juridique qu'ils avancent pour dire qu'il y a des défauts, je pense que nous avons essayé de leur répondre aujourd'hui.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): As you well know we've had some discussion ongoing in the course of the examination and the presentation of witnesses as to whether or not the employment equity bill should be considered, whether or not there should be some adjustment on a variety of issues. We're in the midst of reviewing and revisiting the employment equity legislation because it happens to have been me that brought in a sunset clause that the minister, Ms MacDonald, was open to at that time. Now it seems to me that with all the questions that have been raised and with your comfort level being what it is. . .whether or not you would not feel a sense of greater comfort if one would make a recommendation that this bill be revisited in three years or in five years time.

M. R. Ouellet: J'aimerais répondre à votre question, madame Finestone.

Premièrement, supposons une revue de la Loi par le Parlement après trois ans. Qu'aura-t-on eu le temps de mettre en place? Le tribunal lui-même? Ce n'est pas de la soupe instantanée. Le temps d'avoir les premières consultations, commencer, se mettre en place, prendre des décisions. . . vous allez avoir quoi comme *track record* au bout de trois ans? Pas grand'chose.

Deuxièmement, pourquoi ce tribunal-ci a-t-il une vocation aussi permanent que le CCRT? Le CCRT, lui, ne serait sujet à aucune révision, et ce tribunal le serait?

• 1650

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourquoi est-ce si grave?

M. R. Ouellet: Parce que cela donne le signal que c'est à l'essai et que cela peut être annulé. Et c'est temporaire. Si c'est révisable après cinq ans, c'est que c'est temporaire. Le but de ceci est de créer un tribunal permanent. Le Parlement, en tout temps, s'il sent qu'il n'a pas besoin d'un tel tribunal, peut décider de mettre fin à la loi n'importe quand. Chaque année, le ministre peut être interrogé sur les progrès réalisés.

L'organisme lui-même pourrait, à la limite, être entendu sur les progrès ou l'absence de progrès. Le Parlement dispose de tous les moyens de contrôle, y compris le budget de ces organismes, alors que présentement. . .

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Not everybody would agree with that which have control of the agenda, but anyway, yes.

M. R. Ouellet: Effectivement, je pense que le législateur dispose de tous les outils; à moins qu'on ne veuille vraiment indiquer que c'est un tribunal «ponctuel», qui sera là pour un temps très limité, je ne recommanderais pas l'insertion d'une telle clause dans la loi.

[*Translation*]

I think that we have tried to answer, today, these specifically legal objections that they raised concerning the bill.

La vice-présidente (Mme Finestone): Au cours de notre examen de ce texte et de l'audition des témoins, nous nous sommes attardés à la question de savoir si l'on doit tenir compte du projet de loi sur l'équité en matière d'emploi et s'il convient d'ajuster en conséquence le présent texte sur un certain nombre de points. Nous sommes en train de nous pencher à nouveau sur le texte relatif à l'équité en matière d'emploi, car je crois que c'est moi qui, à l'époque, avais proposé cette mesure de réexamen qu'avait bien voulu accueillir le ministre, M^me^ MacDonald. Maintenant, étant donné toutes les questions qui ont été soulevées ici et les hésitations qu'inspire à certains d'entre vous le texte sur le statut de l'artiste, je me demande si vous ne seriez pas favorable à l'inclusion, dans ce texte, d'une clause de réexamen qui nous permettrait, dans trois voire cinq ans, de nous pencher à nouveau sur le texte du présent projet de loi.

Mr. R. Ouellet: Mrs. Finestone, may I answer that?

First of all, suppose we recommend that the Act be reviewed by Parliament after three years. Will that give us enough time to get things going? Is that enough time to set up the tribunal? This is not instant soup! It will take time to set up the initial consultations, to begin, to get things going, to make decisions. . . What sort of track record do you expect to have at the end of three or four years? Not much, I think.

Secondly, why would this tribunal not be given the same permanent footing as the CLRB? How come the CLRB would not be up for review whereas this tribunal would?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Why is that so bad?

Mr. R. Ouellet: Because it implies that this is only a trial measure and that the tribunal might eventually be done away with. If, indeed, the tribunal's existence is to be reviewed after five years, then it is temporary. But the intent was to create a permanent tribunal. Of course, Parliament can at any time, if it decides that such a tribunal is no longer needed, legislate it out of existence. Perhaps the minister could, each year, be asked to comment on what has been accomplished.

Perhaps the people staffing the tribunal could themselves be asked to comment on the previous year's accomplishments, if any. Parliament has many means of monitoring what goes on and, of course, has the final say on the operating budget, whereas at the moment. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Tout le monde n'est pas nécessairement d'accord avec ceux qui exercent ce contrôle mais sans doute avez-vous raison.

Mr. R. Ouellet: So Parliament has the means and I recommend that we not include this type of clause in the bill unless, of course, we really do wish to indicate that it is a purely adhoc measure and that the tribunal will only be operating for a brief while.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If none of my colleagues has any questions, I will call on the chair, who has arrived, to thank you all, which I do in my own name.

The Chairman: Thank you very much, Mrs. Finestone, for chairing the session this afternoon. I'd like to thank the officials of the Department of Labour, the Department of Communications and the Department of Justice for being here yet another time. We've certainly had plenty of discussion about these subjects.

It seems to me that we now have accomplished the review of the Canadian Bar Association submission that we wanted to do, so that it was on the public record that we had examined their concerns. As Mrs. Finestone seemed to conclude from your remarks, you see no reason, based on the submissions by the CBA, that we should not proceed.

I suggest we adjourn for about 10 minutes. The minister is going to be here shortly and then we'll start into the clause-by-clause consideration of this bill immediately thereafter.

• 1653

• 1715

The Chairman: Would the committee come to order, please. I would like to welcome the Minister of Communications and his Deputy Minister, Mr. Gourd. Mr. Minister, would you like to introduce the complement of officials with you?

Hon. Perrin Beatty (Minister of Communications): To make sure I get all of the titles correct, let me defer to Mr. Gourd.

Mr. Alain Gourd (Deputy Minister, Communications Canada): I would like to recognize Mr. Michael McDermott, Senior Assistant Deputy Minister with Labour Canada. To the immediate left of the minister

nous avons M. Gaston Blais, directeur général, arts et planification des politiques au ministère des communications; et, à la gauche de M. Blais, nous avons M. Richard Ouellet, conseiller juridique au ministère des Communications, détaché du ministère de la Justice. Nous avons également avec nous, pour des questions plus techniques, M. Hubert Lussier, directeur de la politique des arts au ministère des Communications. Nous avons également M. Robert Cook, conseiller juridique au ministère du Travail.

The Chairman: I'd like to invite the minister to address the committee reasonably briefly, preparatory to commencing clause-by-clause study of Bill C-7.

Mr. Beatty: Thank you very much, Mr. Chairman, and I'd like to thank the members of the committee for their hospitality. I'll try to follow your injunction and be very brief indeed.

In introducing the next phase of our discussion as we move to clause-by-clause study of Bill C-7, I'll make two or three comments about the importance of this bill. I'm struck, as I think many members of the committee are as they travel

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Si mes collègues n'ont pas d'autres questions à poser, je vais demander au président, qui vient d'arriver, de vous remercier mais, en attendant, je tiens moi-même à vous exprimer mes remerciements.

Le président: Merci beaucoup, madame Finestone, d'avoir présidé la séance de cet après-midi. Je tiens également à remercier les représentants du ministère de la Main-d'oeuvre, du ministère des Communications et du ministère de la Justice d'avoir bien voulu, encore une fois, répondre à notre convocation. Cela nous a donné l'occasion d'examiner de manière assez complète l'ensemble du sujet.

Nous avons maintenant terminé notre examen du mémoire présenté par l'Association canadienne du Barreau. Ainsi que le démontre le procès-verbal, nous avons tenu compte de leurs observations. Selon M^me^ Finestone, il semblerait qu'il n'y a, à vos yeux, aucune raison, compte tenu des arguments présentés par l'ACB, de ne pas adopter le texte.

Je vous propose de suspendre la séance pendant 10 minutes. Le ministre sera ici bientôt et nous pourrons alors entreprendre l'examen du projet de loi article par article.

Le président: S'il vous plaît! La séance est ouverte. Nous avons le plaisir d'accueillir le ministre des Communications et, M. Gourd, son sous-ministre. Monsieur le ministre, voudriez-vous maintenant, présenter les collaborateurs qui vous accompagnent?

L'honorable Perrin Beatty (ministre des Communications): Permettez-moi de m'en remettre, pour cela, à M. Gourd.

M. Alain Gourd (sous-ministre, Communications Canada): Je vous présente, d'abord, M. Michael McDermott, sous-ministre adjoint principal de Travail Canada. À la gauche du ministre

Mr. Gaston Blais, Director General, Arts and Policy Planning, Department of Communications; and to the left of Mr. Blais, Mr. Richard Ouellet, Council to the Department of Communications, on secondment from the Department of Justice. For questions with more technical nature we also have here, with us, Mr. Hubert Lussier, Director of Arts Policy at the Department of Communications. We also have Mr. Robert Cook, Council to the Department of Labor.

Le président: Je vais maintenant demander au ministre de nous dire quelques mots avant que nous n'entamions l'examen article par article du projet de loi C-7.

M. Beatty: Merci, monsieur le président. Je remercie aussi les membres du comité de l'accueil qu'ils nous font. Je vais essayer de m'en tenir aux quelques observations que vous m'avez demandées.

Avant d'aborder l'examen article par article du projet de loi C-7, j'ai deux ou trois observations à faire quant à l'importance de ce texte. Dans mes déplacements je suis frappé, comme le sont sans doute les membres du comité qui

[*Text*]

around the country, by the degree of interest this bill has generated in Canada's artistic community. It is impossible for me to visit any part of Canada to meet with members of the community without having those members raise the question of the bill, when it will be passed, what nature the amendments will take and so on. There's a tremendous amount of support for the bill because it represents the culmination of a very lengthy process, which has gone over many years, where we've been looking at this whole question of how we should properly recognize the contributions made by artists to our country.

For over 15 years proposed legislation on the status of the artist has been subject to the intense scrutiny and inquiry of commissions, committees, standing committees and task forces. In 1986 the government established the task force on the status of the artist, which was followed in 1989 by a report and recommendations from the Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist. This report was carefully reviewed by the Standing Committee on Communications and Culture. The government responded to the findings of the standing committee, and the status of the artist bill finally saw the light of day a year ago. It will be a full year on May 23 since Bill C-7 was tabled in the House of Commons.

It was a very powerful experience to me to meet with our status of the artist committee and have one of its members say to me that this bill represented the culmination of some 30 years of effort on his part, 30 years of waiting to see legislation presented in Parliament that would begin to recognize the contribution made by Canadian artists. I think all of us can take an enormous amount of pride that this sort of progress has been made, and when the bill is passed there should be a shared sense of accomplishment on all of our parts—on both sides of the House and also with the community itself.

The bill recognizes the professional status of Canada's artists and begins the process of creating a strengthened framework for the relationship between the federal government and the arts. Through this legislation the government is providing tools that can be used for ensuring improved and equitable working conditions for Canadian artists under federal jurisdiction.

• 1720

The work of this committee, Mr. Chairman, has been very thorough. Over 50 hours of committee time have been spent on this bill. Close to 15 artists' organizations representing those professionals most interested in the bill shared their point of view along with jurists and policy makers. Those affected by the bill have had ample opportunity, through your initiatives, to make their case to you and to state their position concerning the legislation. I think the work that's been done by the committee has been very thorough indeed.

[*Translation*]

se rendent dans les diverses régions de notre pays, par l'intérêt que ce texte a suscité parmi les artistes canadiens. Inévitablement, quelle que soit la région, les membres de la communauté artistique avec lesquels j'ai l'occasion d'entrer en contact m'interrogent sur ce projet de loi, demandent dans combien de temps il sera adopté, quelles modifications on entend y apporter. Dans l'ensemble, les gens y sont extrêmement favorables car ils y voient le point culminant d'une démarche engagée il y a déjà de nombreuses années, d'un effort en vue d'accorder une meilleure reconnaissance à ce que nos artistes contribuent à la vie nationale.

Pendant plus de quinze ans toute une série de commissions, de comités, de comités permanents et de groupes de travail se sont penchés avec attention sur les mesures permettant de mieux définir et d'améliorer le statut de l'artiste. En 1986, le gouvernement a confié le dossier à un groupe de travail spécialement constitué et, en 1989, il a rendu public le rapport et les recommandations du Comité consultatif canadien sur le statut de l'artiste. Ce rapport a été, à son tour, soigneusement étudié par le Comité permanent des communications et de la culture. Répondant aux conclusions du comité permanent, le gouvernement a présenté, il y a un an, ce projet de loi sur le statut de l'artiste. Le 23 mai marquera le premier anniversaire du dépôt du projet de loi C-7 devant la Chambre des communes.

Cela a été pour moi un moment très important quand j'ai rencontré des membres du Comité sur le statut de l'artiste et qu'un d'entre eux m'a dit que ce projet de loi venait couronner les trente années d'effort qu'il avait consacrées à cette tâche, trente années d'attente dans l'espoir de voir imposer devant le Parlement un texte qui, enfin, serait un début à la reconnaissance de la contribution des artistes canadiens à la vie du pays. Nous pouvons tous être fiers des progrès accomplis et, lorsque le projet de loi aura été adopté, nous pourrons tous, des deux côtés de la Chambre et dans la communauté artistique, citer une grande fierté des résultats obtenus.

Le projet de loi consacre le statut professionnel des artistes canadiens et entame un processus devant permettre, à terme, d'installer la relation entre les arts et le gouvernement fédéral sur des bases plus solides. Ce texte va permettre d'améliorer, et de rendre plus équitable, les conditions de travail de tous les artistes canadiens oeuvrant dans des domaines relevant de la compétence fédérale.

Monsieur le président, le comité s'est vraiment attelé à la tâche. Nous avons consacré plus de 50 heures à ce projet de loi. Près de 15 organisations d'artistes, représentant les catégories les plus directement concernées par le texte, ont joint leurs observations à celles des juristes et des spécialistes de l'administration. Les personnes visées par ce projet de loi ont eu largement l'occasion—vous y avez veillé—de faire valoir devant vous leurs arguments et leurs opinions au sujet de ce texte. Le comité a fait un travail consciencieux et approfondi.

[*Texte*]

Mr. Chairman, I might just briefly mention two key questions that have come up in testimony before the committee. We'll have the opportunity to deal with one of them as we get to the particular clause, but I know there are matters of concern to members.

First, some testimony is centred on the fact that a comparatively small number of people, a comparatively small community, is affected by this legislation. That's quite true. The number of artists under federal jurisdiction is indeed limited.

The question then raised is whether it's worthwhile for us to proceed with legislation such as this, setting up a new regime that applies only to artists under federal jurisdiction. That is the central policy question that underlies the whole of this bill. The answer to that is very simple indeed. The answer is, yes, it is.

The experience of this committee, of arts organizations, of Members of Parliament, of the Department of Communications over the years, has been that current mechanisms do not adequately reflect and sensitively deal with the particular status of the artist in Canada. We need specialized mechanisms to enable us to do that.

The argument that the community is small should not deter us from doing what's right. What we are doing in this legislation is trying to ensure that a vital community, one whose importance to all Canadians was underscored in the recent report of this committee, receives the recognition to which they're entitled.

It is also worth noting that a number of provincial jurisdictions have either already acted in this field or indicated an interest in acting. There is already parallel legislation within Quebec. A number of other jurisdictions—Mr. de Jong's province, my province and others—have indicated an interest in trying to do something on a parallel basis at the provincial level. This legislation can help to stand as a model for other jurisdictions looking to put in parallel legislation that falls under their level of competence. As a consequence, then, the importance of this bill can't be understated even if the numbers of people dealt with here are fairly limited.

The other concern that's been expressed is the relationship between my colleague, the Minister of Labour, and myself on matters related to the status of the artist. Some would argue that if it's so important that we have a specialized piece of legislation to deal with the status of the artist as opposed to just treating artists as any other group of workers, then of necessity, responsibility for that legislation must come under the Minister of Communications.

I can say to the committee, Mr. Chairman, that I'm well aware of the concerns that have been expressed by some with regard to this. But I am very satisfied that the processes included in the bill will well protect the interests of Canada's artistic community. What my colleague, the Minister of Labour, will be doing in his responsibilities, for example, on appointments to the tribunal, will be to ensure that he's sensitive to the needs of this department and of artists as a whole.

[*Traduction*]

Je tiens à rappeler brièvement, Monsieur le président, deux des questions importantes soulevées dans le cadre des témoignages recueillis par le comité. Nous aurons l'occasion de nous pencher sur l'une d'entre elles lorsque nous arriverons à l'article qui en traite, mais je sais que ce n'est pas la seule question qui retient l'attention des membres du comité.

En premier lieu, certains témoins ont fait valoir que ce texte ne s'applique qu'à un nombre relativement restreint de personnes. C'est vrai, car le nombre d'artistes dont le travail relève de la compétence fédérale est effectivement restreint.

Certains se demandent donc si nous devrions tout de même adopter un texte et instituer un nouveau régime qui est applicable aux seuls artistes relevant de la compétence fédérale. C'est effectivement la grande question que l'on peut poser à l'égard de ce texte mais je pense qu'il faut y répondre par l'affirmative.

Les membres de votre comité, les organisations artistiques, l'ensemble des députés et des fonctionnaires du ministère des Communications se sont, depuis longtemps, aperçus que les mécanismes actuellement en place répondent mal aux problèmes et aux besoins des artistes canadiens. Il fallait donc concevoir des mécanismes plus adaptés.

Le fait que le présent texte ne s'applique qu'à un nombre restreint d'artistes ne doit pas nous détourner de la nécessité de faire ce qui doit être fait. Par ce texte, nous tentons d'assurer la reconnaissance à laquelle a droit une communauté qui revêt une extrême importance pour la vie nationale—importance que votre comité a encore soulignée dernièrement dans le cadre de son rapport.

Je note également que plusieurs provinces ont déjà pris des mesures dans ce domaine ou manifesté l'intention de le faire. Le Québec, notamment, a institué un régime parallèle et plusieurs autres provinces—celle de M. de Jong, la mienne et d'autres encore—ont manifesté l'intention d'adopter au niveau provincial, des mesures analogues. Ce texte pourra donc servir de modèle aux autres instances qui voudraient instaurer, en ce qui les concerne, un régime analogue. C'est pourquoi il ne faut pas sous-estimer l'importance de ce projet de loi même s'il ne s'appliquera, en définitive, qu'à un nombre limité de personnes.

Certains se sont interrogés quant au rapport entre mon collègue, le ministre du Travail et moi-même dans des domaines liés au statut de l'artiste. Certains prétendent que, dans la mesure où nous ressentons le besoin d'adopter un texte particulier pour régler le statut de l'artiste plutôt que de simplement considérer les artistes comme on le ferait pour tout autre groupe de travailleurs, il est normal que ce soit le ministre des Communications qui en soit chargé.

Je suis parfaitement conscient, monsieur le président, des préoccupations émises par certains à cet égard. Cela dit, je suis persuadé que les mécanismes prévus dans ce projet de loi permettront de mieux protéger les intérêts de l'ensemble de la communauté artistique. Pour la constitution du tribunal je sais que mon collègue, le ministre du Travail, saura tenir compte des besoins de notre ministère et de l'ensemble de la communauté artistique.

[*Text*]

The whole functioning of the bill depends upon goodwill on all our parts and on a desire on the part of not simply the Minister of Labour but also the Minister of Communications and others to make it work. I'm convinced this goodwill is there in all quarters. I'm convinced it can serve the interests of the artistic community very well indeed.

Mr. Chairman, with those few comments, as the actor who belonged to the status of the artist committee said to me, it's been 30 years. We have the opportunity today to make important and very positive history for Canada. I would propose that we now move to clause-by-clause study.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

If the committee is in accord, we will move to clause-by-clause study. We will start by asking if clause 2 shall carry.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Mr. Chairman, I have an amendment to recommend for consideration.

On clause 2—*Proclamation*

Mrs. Finestone: First of all, I would like to say to the minister that I hope he liked our report, *The Ties That Bind*. We haven't heard from you, but if you just mentioned that you thought it was an interesting report... I hope we get a positive and helpful response within the foreseeable future, and won't have to wait until September to hear from you. Do you have anything to say about that?

• 1725

Mr. Beatty: Perhaps we could go back to clause-by-clause study for the time being. I'd be glad to come back to that afterward.

Mrs. Finestone: All right.

Mr. Beatty: I'm sorry I mentioned it.

Mrs. Finestone: Don't be sorry. We're very pleased. We just hope that you like it a great deal.

The question of paragraph 2.(c) on page 1, I propose that we strike lines 17 to 20 on page 1 and substitute the following—

Mme Roy-Arcelin: Monsieur le président, un rappel au règlement, s'il vous plaît.

The Chairman: Yes, on point of order.

Mme Roy-Arcelin: Je pense qu'il faudrait peut-être passer l'amendement, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Je crois qu'ils sont en train de le faire, Nicole.

Mme Roy-Arcelin: Je m'excuse. Très bien.

Mme Finestone: Excusez-moi. Pour ma part, vous pouvez envoyer tout à la fois et on va feuilleter nos pages. Il n'est pas nécessaire que vous les regardiez une à la fois, c'est inutile.

Quant à moi, j'aimerais proposer que (c) soit biffé et remplacé par:

(c) the vocation of the artist is to celebrate the many diversities which enrich Canadian identity, as well as the lives of individual Canadians who contribute to the building of our nation;

[*Translation*]

Le régime mis en place par ce projet de loi exigera la bonne volonté de chacun et le désir commun du ministre du Travail, du ministre des Communications et d'autres personnes concernées de faire en sorte que les choses aboutissent. Or, cette bonne volonté, je suis persuadé qu'elle ne nous fera pas défaut et je sais que nous serons en mesure de servir au mieux les intérêts de la communauté des artistes.

Monsieur le président, je termine en évoquant cet acteur, membre du Comité du statut de l'artiste, qui me rappelait que tout cela marque l'aboutissement d'un effort de trente ans. Nous avons, aujourd'hui, la possibilité d'adopter des mesures utiles et importantes. Je propose que nous passions maintenant à l'examen article par article.

Le président: Merci, Monsieur le ministre.

Si les membres du comité sont d'accord, nous passerons donc maintenant à l'examen article par article. L'article 2 est-il adopté?

Mme Finestone (Mont-Royal): Monsieur le président, j'aimerais proposer un amendement.

Au sujet de l'article 2—*Déclaration*

Mme Finestone: J'aurais d'abord voulu savoir ce que le ministre avait pensé de notre rapport *Les liens qui nous unissent*. Nous n'avons pas eu de réactions de votre part, et je me demande si ce rapport vous a paru intéressant... Il serait bon d'obtenir, de vous, et dans un proche avenir—c'est-à-dire avant le mois de septembre, de préférence—un avis utile voire encourageant. Qu'en avez-vous pensé?

M. Beatty: Peut-être pourrions-nous, dans l'immédiat, entreprendre l'examen article par article. C'est avec plaisir que je reviendrai ultérieurement à votre question.

Mme Finestone: Entendu.

M. Beatty: Je regrette d'avoir été le premier à l'évoquer.

Mme Finestone: Non ne regrettez rien. Cela nous a fait plaisir. Nous espérons qu'il aura retenu votre intérêt.

Je suis à l'alinéa 2.c), à la page 1. Je propose que nous supprimions les lignes 16 à 19, pour les remplacer par...

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Chairman, a point of order please.

Le président: Je vous cède la parole pour un rappel au Règlement.

Mrs. Roy-Arcelin: I think we should perhaps examine the proposed amendment.

Mrs. Finestone: They're doing that now, Nicole.

Mrs. Roy-Arcelin: Oh, I am sorry. Very well.

Mrs. Finestone: Excuse me. We could just examine them all together and go through the various pages. I don't think it is necessary to examine them one at a time.

I suggest that (c) be removed and replaced with:

Les artistes ont pour mission de célébrer cette réalité multiforme qui est la riche source de l'identité canadienne et de chanter aussi la vie de tous les Canadiens qui ont contribué à l'édification de notre pays;

[*Texte*]

Mr. Minister, I present that to you in the. . . I don't like to note in absence, but as Dr. Hogue has been a stalwart member of this committee, I'm sure it must be reasons beyond his control that prevent him from being here today. But this was a subject of much discussion. There is the sense that the way the article is presently written:

> (c) the vocation of the artist to celebrate the Canadian way of life and individual Canadians, by expressing their most profound hopes and dreams;

leads one to think that it would be a homogeneous Canada with one mentality, one point of view. That is not the reality of Canada. If *The Ties That Bind* said anything, it said that the cultural diversity of Canada is what marks its. . .

I'm sorry, do you not have a copy?

Mr. Beatty: No, I don't.

Mrs. Finestone: This replacement is to recommend for your consideration the true reflection of what is Canada, that it is a diversified cultural country and the artist's vocation is to celebrate the many diversities that enrich Canadian identity, as well as the lives of individual Canadians who contribute to the building of our nation.

Mr. Minister, the Canadian Conference on the Arts sent us a letter as late as April 23, and I think—perhaps Mr. Gourd might have it in his briefing book. Do you have the Canadian Conference of the Arts letter of April 23, which was a response to the chairman of this committee with respect to the Canadian Bar Association brief? On page 2 of their letter they say:

> With respect to. . .issues related to the Bill which were raised by members of your Committee we would like to make some suggestions.

He refers specifically to Dr. Hogue's question about paragraph 2.(c), in the fundamental principles, and he points to the concern that this section seems to suggest that artists:

> had a duty to express a homogeneous view of Canadian life, when given the political complexity of this country

—and the heterogeneous nature of this country—

> such homogeneity would be very difficult to attain.

I would like to support that point of view. The Canadian Conference on the Arts proposed that it be rewritten and stated in the way in which I have just presented it to you for your consideration. If you'd like to table that and consult with your legal counsel, I would be prepared to move ahead and table it for the moment.

Mr. Beatty: Thank you, Mrs. Finestone. I appreciate it very much.

Mrs. Finestone: I just want to point out to you that when you are rereading that, the language is a bit difficult—in English, anyway. How do you celebrate a Canadian way of life and individual Canadians? It's rather awkward in its formulation at the present time.

[*Traduction*]

Monsieur le ministre, la proposition se situe dans. . . Loin de moi l'idée de relever l'absence de M. Hogue qui est un des piliers de ce comité, et s'il n'est pas ici aujourd'hui, c'est sans doute parce qu'il en a été empêché. . . Nous nous sommes longtemps penchés sur cet aspect de la question. Nous estimons que le libellé actuel de cet article:

> c) la mission des artistes, soit de célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiennes et Canadiens en exprimant leurs aspirations les plus fondamentales;

présente un peu un Canada homogène animé par une seule manière de penser. Or, cela ne correspond pas à ce qu'il en est vraiment. Le message central «les liens qui nous unissent» est, justement, cette diversité culturelle qui marque le Canada. . .

Excusez-moi, vous n'en avez pas de copie?

M. Beatty: Non.

Mme Finestone: Cette nouvelle formulation rend mieux compte, nous semble-t-il, de ce qu'est le Canada. C'est, en effet, un pays animé par une culture multiforme et la mission de l'artiste est, justement, de célébrer cette riche source d'identités canadiennes et aussi de chanter l'ensemble des existences individuelles qui ont contribué à l'édification de notre pays.

Monsieur le ministre, vers le 23 avril, la Conférence canadienne des arts nous a envoyé une lettre et je crois—M. Gourd en a peut-être une copie dans son dossier. Avez-vous une copie de la lettre de la Conférence canadienne des arts, en date du 23 avril, envoyée au président du comité, en réponse au mémoire présenté par l'Association du barreau canadien? À la deuxième page, se trouvent:

> des propositions relatives à certaines questions que les membres du comité avaient soulevées à l'égard du projet de loi.

La lettre évoque notamment la question posée par M. Hogues à l'égard de l'alinéa 2.c) c'est-à-dire à l'égard des principes de base du projet de loi. Le lettre relève que, dans sa formulation actuelle, cette disposition porte à penser que les artistes:

> ont le devoir d'exprimer l'homogénéité de la vie canadienne alors que la complexe réalité politique de notre pays

. . .et le caractère hétérogène de notre société. . .

> semblent devoir rendre très difficile l'expression d'une sorte d'homogénéité nationale.

Je suis du même avis. La Conférence canadienne des arts propose donc que la disposition en cause soit reformulée dans le sens que je viens d'exposer. Peut-être pourriez-vous examiner cette proposition avec votre conseiller juridique. Dans ce cas-là, nous pourrions aller de l'avant et y revenir plus tard.

M. Beatty: Merci, madame Finestone. La démarche me paraît bonne.

Mme Finestone: Je note que la formulation de l'article est en effet un peu maladroite, du moins dans sa version anglaise. Comment, en effet, célébrer l'existence collective et individuelle? Cela me paraît un peu maladroit.

[*Text*]

• 1730

Mr. Beatty: In taking a look at it, I understand the concern that was raised by Dr. Hogue, and I was hopeful that we would be able to find some formulation that would address that particular concern and would be sensitive to the fact that we do not see Canadian society as being completely homogeneous. There's an enormous amount of diversity. We're not drafting artists to be spokespeople on behalf of a particular uniform point of view.

The concern that comes to mind at first glance is that the vocation of the artist is to celebrate the many diversities that enrich Canadian identity—on the face of it, that's not objectionable—as well as the lives of individual Canadians who contribute to the building of our nation. That is acceptable as well. What is not included in that and what concerns me is that it stresses the diversity, those things we do not share in common. It does not make reference to those things we do share in common. Indeed, one of the key elements in the standing committee's report, even from its very title, was the fact that culture and the arts in Canada help to express those things that we share in common as well. I think it's entirely appropriate that we make reference in an amendment to the diversity, but I would like to see us also look for ways of expressing those things we have in common as well.

Mrs. Finestone: May I then—

The Chairman: Excuse me, may I intervene? I hope I have the committee's support for this. We have a contemplated resolution with respect to paragraph 2.(c) from the government, as from the minister as well, in our briefing papers here.

Mrs. Finestone: You do? I don't.

The Chairman: Well, I do. It seems to me that there is probably an area of consensus that could be developed here quite easily. I wonder if we might want to stand paragraph 2.(c) and proceed to see if we can reach some kind of—

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, could I ask if you would be good enough to circulate what the government suggests? Perhaps if it meets with our approval we'll just move it and move on. Why can't I hear what the government has to say?

Mr. Beatty: Mr. Chairman, I would favour that. I think there's common ground here in terms of what we're trying to achieve—

The Chairman: That's what I felt.

Mrs. Finestone: We don't have to stand it; let's hear it.

Mme Roy-Arcelin: Monsieur le président, naturellement nous avons une motion sur ce sujet, mais je croyais qu'il fallait d'abord voter sur la motion de M^me^ Finestone, et ensuite présenter la nôtre. Mais si vous voulez que nous présentions la nôtre maintenant...

[*Translation*]

M. Beatty: À la lecture du texte, je comprends fort bien la question soulevée par M. Hogue et j'aurais aimé que l'on s'entende sur un libellé qui répondrait à cette préoccupation et qui tiendrait compte du fait qu'à nos yeux la société canadienne n'est pas parfaitement homogène. Au contraire, notre société est marquée par une grande diversité. Nous ne tenons pas à faire des artistes des apologistes d'une vision uniforme.

A priori, je ne vois rien à redire à l'idée que l'artiste ait pour mission de célébrer la réalité multiforme de l'identité canadienne et aussi l'individualité de tous ceux qui vont contribuer à l'édification de notre pays. Je n'ai rien à redire à cela. Ce qui me gêne un peu, tout de même, c'est que ce libellé fait porter tout l'accent sur la diversité, c'est-à-dire sur les choses que nous n'avons pas en commun. Le nouveau texte passe complètement sous silence les choses que nous partageons. Un des principaux arguments du rapport préparé par le comité permanent—et le titre nous le signale dès le départ—c'est que la culture et les arts nous aident aussi à exprimer ce que nous avons en commun. Je pense donc qu'il est bon, en effet, de parler de la diversité, mais je voudrais également que l'on trouve les moyens d'exprimer ce que nous avons en commun.

Mme Finestone: Pourrais-je alors...

Le président: Pourrais-je intervenir? J'espère que le Comité m'appuiera sur ce point. Nous avons ici, dans le dossier, un projet de résolution présenté par le gouvernement, et par le ministre, à l'égard de l'alinéa 2.c).

Mme Finestone: Vous en avez un exemplaire? Moi je n'en ai pas.

Le président: Eh bien, moi j'en ai un. J'en retire l'impression qu'on pourrait facilement en arriver à un projet commun. Peut-être pourrions-nous reporter l'alinéa 2.c) et voir si nous ne pourrions pas aboutir à une sorte de...

Mme Finestone: Monsieur le président, pourrais-je vous demander de nous transmettre une copie de la version proposée par le gouvernement? Si nous nous entendons à son sujet, nous pourrons proposer son adoption et passer à l'article suivant. Je ne comprends pas pourquoi cette version n'a pas été distribuée.

M. Beatty: Monsieur le président, j'y suis tout à fait disposé. Je crois qu'il y a effectivement là matière à à entente...

Le président: C'était effectivement mon avis.

Mme Finestone: Il n'est donc pas nécessaire de réserver ce texte; discutons-en.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Chairman, we naturally have a motion on this, but I thought that, before that, we should vote on Mrs. Finestone's motion, and then examine ours. If, however, you think that we should move ours first...

[*Texte*]

The Chairman: According to Beauchesne's and so on, that is right, but we can do whatever the committee decides to do. I'm just wondering, because we do seem to have the opportunity for a consensus here, whether we should try to seek that consensus. I would prefer to see us table it and see if we could find a wording that we could reintroduce as a—

Mrs. Finestone: I may very much like it and I will withdraw with pleasure.

Mme Roy-Arcelin: Est-ce que je peux présenter la motion du gouvernement?

Le président: Je vous en prie.

Really, you're giving us notice of a motion technically right now. Just tell us what motion you would propose.

Mme Roy-Arcelin: Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit modifié par:

a) substitution à la ligne 16, page 1, de ce qui suit:

c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer

b) substitution à la ligne 6, page 2, de ce qui suit:

voir une indemnisation pour l'utilisation et notamment le prêt public

The Chairman: I think you're in the wrong place.

Mme Roy-Arcelin: Non, c'est l'article 2.

Mme Finestone: Non.

Le président: L'article 2c)

Mme Roy-Arcelin: Oui. C'est ça.

The Chairman: We wanted a proposal for paragraph 2.(c) only, Nicole.

Mme Roy-Arcelin: Oui, mais c'est ça que j'ai ici:

c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer

Mrs. Finestone: May I please just ask for clarification, Mr. Chairman? If I understand it, paragraph 2.(c) would then read:

(c) the role of the artist, in particular to celebrate the individual and collective way of life of Canadians, by expressing their most profound hopes and dreams;

Is that accurate, Mr. Chairman? Is that accurate, Mr. Minister?

• 1735

The Chairman: The information that has been advanced to the chair does not read the way that has read, so I'm a little confused myself.

Mrs. Finestone: Perhaps, Mr. Minister, you could clarify it.

The Chairman: The clerk tells me we have received something from the minister's department that is different. Do you wish to advance it as you. . .?

[*Traduction*]

Le président: Selon Beauchesne, et les règles de procédure, vous avez raison, mais le Comité peut agir comme bon lui semble. Dans la mesure où je détecte la possibilité d'un consensus, je me demande si nous ne devrions pas faire porter nos efforts sur ce point. Il me semble donc préférable de faire une proposition en ce sens et de voir si nous ne pourrions pas nous entendre sur une formule que nous pourrions reprendre comme. . .

Mme Finestone: Ce sera peut-être la bonne et, dans ce cas-là, je retirerai volontiers mon propre texte.

Mrs. Roy-Arcelin: May I table the government's motion?

The Chairman: Be my guest.

C'est, sur le plan de la procédure, un avis de motion. Quelle en est la teneur?

Mrs. Roy-Arcelin: That Section 2 of the Bill be amended by:

a) replacing line 17, page 1, by the following:

(c) the role of the artists, in particular to celebrate

b) replace line 6, of page 2, by the following:

compensated for the use and in particular, for the public lending

Le président: Je pense que vous vous trompez d'endroit.

Mrs. Roy-Arcelin: No, that is Section 2.

Mrs. Finestone: No.

The Chairman: Section 2(c).

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, that's it.

Le président: Mais, Nicole, la motion devait porter simplement sur l'alinéa 2.c).

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, that's what I'm doing here:

(c) the role of the artists, in particular to celebrate

Mme Finestone: Puis-je demander une précision, monsieur le président? Si je ne m'abuse, l'alinéa 2.c) prendrait alors la forme suivante:

c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer l'existence collective et individuelle des Canadiennes et Canadiens, en exprimant leurs aspirations les plus fondamentales;

Est-ce bien cela, monsieur le président? Est-ce bien cela, monsieur le ministre?

Le président: Le document transmis à la présidence ne correspond pas et j'ai peine à comprendre pourquoi.

Mme Finestone: Monsieur le ministre, vous pourriez peut-être nous donner quelques éclaircissements.

Le président: Le greffier me signale que nous avons reçu, des services du ministre, un texte quelque peu différent. Entendez-vous le proposer tel que vous l'avez. . .?

[*Text*]

Mr. Beatty: It is as Mrs. Finestone said. I think part of the difficulty, Mr. Chairman, may be with the translation as well, and that there are nuances here that may be lost in translation. It might be useful for us to give a copy of the draft amendments in English and French to translators.

The Chairman: That's what I thought when I suggested that we table this item, paragraph 2.(c). Would it give the drafters an opportunity to coalesce on. . .?

Mr. Beatty: The proposal would be that clause 2 of Bill C-7 be amended by striking out lines 17 and 18 on page 1 and substituting the following:

(c) the role of the artist, in particular, to celebrate the individual and collective way of life of

It might be useful for me to read the French version of this as well, just to eliminate any confusion on that.

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, à la ligne 16, page 1, de ce qui suit:

c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer

Je pense que c'était certainement une question de traduction.

Mme Roy-Arcelin: C'est la traduction, probablement, qui n'était pas adéquate.

Mme Finestone: Ça continue avec «l'existence collective et individuelle des Canadiennes et Canadiens. . .»?

Mme Roy-Arcelin: Oui.

Mme Finestone: Très bien.

Mr. Beatty: The initial proposal was that there be a paragraph (b) of the amendment as well. We could move that at the same time if that would be desirable.

The Chairman: If you wish to do that, you could, although the proposed amendment to paragraph 2.(e) is quite a different subject altogether.

Mrs. Finestone: Yes. That's the public lending right.

The Chairman: Why can't we deal with paragraph 2.(e) separately?

Mr. Beatty: That's fine.

The Chairman: Could I have a motion, please, to table paragraph 2.(c) and hope that we can stand it?

Mrs. Finestone: I think that it's fine the way it's written. I would just withdraw my—

The Chairman: Mrs. Finestone, if I may suggest, you proposed a reference to the diversity of Canada that is not in. . .and the minister seemed to be in accord with that suggestion. So I'd like to see us stand that for the moment to see if we can arrive at a consensus that pleases everybody.

Mrs. Finestone: Okay, fine.

The Chairman: Unless you—

Mrs. Finestone: No. I have the sense, Mr. Chairman—perhaps I'm wrong—that you would like to include the word "diversity", and perhaps we'll leave it for the moment and come back.

[*Translation*]

M. Beatty: M^me^ Finestone avait raison. Monsieur le président, la difficulté provient peut-être en partie de la traduction et du fait que le texte contenait certaines nuances qui se sont perdues en cours de route. Il serait peut-être bon de confier aux traducteurs une copie des projets d'amendements, dans leurs versions anglaise et française.

Le président: C'est bien ce que je pensais lorsque j'ai proposé de reporter l'examen de l'alinéa 2.c). Cela permettrait peut-être aux rédacteurs de s'entendre sur. . .

M. Beatty: Nous proposons donc que l'article 2 du projet de loi C-7 soit modifié en remplaçant, à la page 1 les lignes 16 et 17 par ce qui suit:

c) le rôle des artistes, soit notamment de célébrer l'existence collective et individuelle des

Je devrais peut-être, par souci de clarté, lire également la version anglaise.

The proposal would be that section 2 of Bill C-7 would be amended by striking out line 17 and 18 on page 1 and substituting the following:

(c) The role of the artist, in particular, to celebrate

Yes, I think it was a matter of translation.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, the translation was probably not adequate.

Mrs. Finestone: And then it goes on with "the Canadian way of life and individual Canadians. . ."

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, that's it.

Mrs. Finestone: Very well.

M. Beatty: Le projet de modification comprenait aussi, initialement, un alinéa b). Si vous le voulez bien, nous pourrions le présenter maintenant.

Le président: Si vous y tenez, on peut effectivement procéder ainsi, mais le projet de modification de l'alinéa 2.e) porte sur un tout autre sujet.

Mme Finestone: Oui. Il s'agit des droits de l'artiste lorsque son oeuvre fait l'objet d'un prêt public.

Le président: Pourquoi ne pourrions-nous pas examiner à part l'alinéa 2.e)?

M. Beatty: Si vous voulez.

Le président: Quelqu'un veut-il proposer le dépôt de l'alinéa 2.c) en espérant que nous pourrons le reporter?

Mme Finestone: La formule me semble acceptable. Je vais donc retirer mon. . .

Le président: Madame Finestone, vous aviez proposé d'évoquer, dans l'article, la diversité de la vie canadienne. Or, nous n'avons pas donné suite, bien que le ministre ait semblé d'accord. Prenons un instant pour voir si nous ne pourrions pas tous nous entendre sur ce point.

Mme Finestone: Entendu.

Le président: À moins, bien sûr, que vous. . .

Mme Finestone: Non, monsieur le président, je crois—je me trompe peut-être—que vous aimeriez y voir figurer le mot «diversité». Peut-être pourrions-nous y revenir par la suite.

[*Texte*]

The Chairman: I would like to make the point that I didn't even raise it. You raised the word "diversity" and the minister—

Mrs. Finestone: You liked it.

The Chairman: I thought, isn't it wonderful. We are getting together right away.

Mr. Beatty: It was my feeling that probably the reference to "individual" dealt with the question of diversity so that no Canadian would feel they were being lumped into a homogeneous glob of some sort. We also wanted to ensure that there was the balance of a recognition of the fact that we share some kind of common—

The Chairman: It just seems to me that there are some little inconsistencies in the manner in which it's been read and the manner in which we have it here. Why don't we just stand it and come back to that very quickly. Could we—

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Mr. Chairman, now that we're into it, I might also point out that the role or vocation of the artist isn't necessarily to celebrate. There is the art of despair; there is the art of criticism; there is existentialist art. For us to suggest that this is the role. . .to put happy faces on everything isn't necessarily the role of the artist either. Perhaps the folks thinking through this one might want to consider that aspect.

Mr. Beatty: That is why, Mr. Chairman, we put in the reference to "in particular", to ensure that it was not considered to be exclusive. Clearly there are instances where artists are going to portray things that are very unpleasant indeed. We don't want to prevent that from happening and "in particular" leaves the scope open for them to do that.

The Chairman: I'm under the impression that everybody really is in accord about what we want to try to say here and that we could get this redrafted. Do we have a proposal for paragraph 2.(e)?

Mr. de Jong: Yes, we do.

• 1740

Mme Roy-Arcelin: Je m'excuse, j'aimerais savoir quel est le problème avec la rédaction? Il me semble que c'est clair.

Il me semble que c'est une motion qui est très claire. Je ne vois pas pourquoi on commence à parler de rédaction pour un terme aussi clair. On parle du rôle des artistes, «soit notamment de célébrer», et le mot «notamment», comme l'a bien dit le ministre, explique tout. Il me semble que ce serait bien qu'on passe au vote.

The Chairman: Madam Roy-Arcelin, the manner in which you first read that motion made a reference to the public lending right. I must say, it seems to me that two items are being confused here. Unless I have the wrong information, the way you read it is not the way we have it before us. Why could we not just stand that paragraph 2.(c) and get it straight so that we all at least understand it? Then we can deal with it.

Mme Roy-Arcelin: Et je m'excuse auprès du ministre parce que je n'avais pas vu qu'il avait acquiescé à la demande.

[*Traduction*]

Le président: Je précise que ce n'est pas moi qui en ai parlé. C'est vous qui avez proposé le mot «diversité» et le ministre. . .

Mme Finestone: Oui, mais ce mot vous a plu.

Le président: Je trouvais cela bien. Nous allions pouvoir nous entendre.

M. Beatty: J'estimais, pour ma part, que l'idée de «existence individuelle» évoquait suffisamment la diversité de notre vie nationale et que les Canadiens n'estimeraient pas alors qu'on cherche à les fondre dans une sorte de masse homogène. Nous voulions également trouver un équilibre entre la vie individuelle et tout ce qui nous rassemble, tout ce que nous avons en commun. . .

Le président: Je ne suis pas certain qu'il y ait une cohérence parfaite entre la version que nous avons sous les yeux et la lecture qui en a été faite. Prenons un instant pour bien préciser les choses. Pourrions-nous. . .

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le président, maintenant que vous soulevez la question, je tiens à préciser que le rôle ou la mission des artistes n'est pas nécessairement de célébrer. Il existe également un art du désespoir, un art de la critique, un art existentiel. L'artiste n'a pas nécessairement pour rôle de faire sourire le monde. Ceux qui réfléchissent à la forme que devrait revêtir l'article 2, pourraient peut-être en tenir compte.

M. Beatty: Et c'est pour cette raison, monsieur le président, que nous avons ajouté le mot «notamment», afin de ne pas restreindre indûment le rôle de l'artiste. Il est clair qu'un artiste va parfois mettre en évidence des choses déplaisantes. Nous ne voulons pas y faire obstacle et c'est pour cela qu'en ajoutant le mot «notamment» nous pensons avoir conservé à l'artiste toute latitude.

Le président: J'ai l'impression qu'en fait, nous sommes tous d'accord sur le sens que nous voudrions donner à cette disposition et que nous pourrions nous entendre sur une nouvelle formule. Avez-vous une proposition à faire à l'égard de l'alinéa 2.e)?

M. de Jong: Oui.

Mrs. Roy-Arcelin: Forgive me, but I would like to know what the problem is with the present draft? It seems plain to me.

I see it as a very straightforward motion. I do not know why we are thinking of re-drafting a very clear formulation. It states that the role of the artists, "in particular to celebrate" and, as the Minister said, the words "in particular" say it all. Why do we not put it to a vote?

Le président: Madame Roy-Arcelin, lorsque vous avez lu la première motion, vous avez parlé des droits de l'artiste lorsque son oeuvre fait l'objet d'un prêt public. Je crois que nous sommes en train de confondre deux choses. Je me trompe peut-être, mais j'ai l'impression que la lecture que vous en avez donnée ne correspond pas au texte que nous avons sous les yeux. Pourquoi ne pas reporter la mise aux voix, de l'alinéa 2.c) en attendant que nous soyons tous d'accord sur son libellé?

Mrs. Roy-Arcelin: I ask the Minister to forgive me; I had not noticed that he had agreed to the request.

[*Text*]

Mr. Beatty: There is no difficulty at all, Mr. Chairman. If any member of the committee feels that it would be at all valuable to have a continuing discussion with the draftspeople, I think there is a strong consensus in the committee as to what we want to achieve. There is no partisan disagreement on that. I am happy with the amendment as proposed here, but if any member of the committee would like to pursue it further, I would be pleased to have that done.

The Chairman: Could we just have a quick consultation and do that?

Mr. Beatty: Sure.

The Chairman: Okay. Do you have an amendment for paragraph 2.(e)?

Mrs. Finestone: I propose that clause 2 of Bill C-7 be amended by striking out lines 4 to 6 on page 2 and substituting the following therefor:

(e) the principle of payment for public use of artistic works.

First, Mr. Chairman, part I is basically an indication of the directions we want to take in the future. Second, the public lending right needs to have a firm seat in law. I believe the recommendation has been from the Writers' Union of Canada, from the Public Lending Right Commission, from CARFAC. I think, Mr. Minister, it is interesting to note the number of groups. If you add the Writers' Union of Canada, the Public Lending Right Commission, CARFAC, the Canadian Conference of the Arts, and the minister's own Canadian Advisory Committee on the Status of the Artist, they have recommended the change.

In its current wording Bill C-7 is not binding on anyone or anything. The view is that it should be incorporated under either copyright or under the Canada Council. It doesn't belong in terms in which it is written. . .the public lending right of their work. . . You have put that they be compensated. There is no money behind it. There is no action involved. It is just a wish here. I think it would be far better for us to be candid in terms of the direction we are going.

With the public lending right, like the Competition Act, which needs some amendments, like the Income Tax Act, which needs some amendments, and many areas in which we need to realize changes so that the social, economic and legal rights of the artist are recognized, I think the change is toward a principle rather than a statement of a fact that would lead them to believe that this bill would accord them the public lending right, which it does not.

I hope the minister has been given the amendments.

Mr. Beatty: Yes, I have that. Thank you, Mrs. Finestone.

The Chairman: The government has an amendment proposed as well to paragraph 2.(e). I think it was in the document that was circulated to you.

Mrs. Finestone: What document?

The Chairman: Weren't you given a copy of the government's proposed amendment?

[*Translation*]

M. Beatty: Cela ne pose aucun problème, monsieur le président. S'il y en a, parmi les membres du comité, qui estiment utile d'en discuter avec les rédacteurs, je n'y voit aucune objection car je crois que le comité est d'accord sur le résultat visé. Je ne constate aucun clivage politique sur ce point. La modification telle que proposée me semble acceptable, mais je suis tout à fait disposé à prolonger la discussion si cela paraît utile.

Le président: Dans ces conditions-là, pourrions-nous en discuter rapidement et régler la question?

M. Beatty: Entendu.

Le président: D'accord. Quelle est la modification proposée pour l'alinéa 2.e)?

Mme Finestone: Je propose que l'article 2 du projet de loi C-7 soit modifié en remplaçant les lignes 5, 6 et 7 à la page 2 par ce qui suit:

e) le principe de la rémunération de toute utilisation publique d'une oeuvre d'art.

Monsieur le président, la partie 1 donne une indication de l'orientation de notre action à l'avenir. En deuxième lieu, le droit d'un artiste à l'égard d'une oeuvre qui fait l'objet d'un prêt public doit être affirmé dans ce texte de loi. C'est ce que recommande l'Union des écrivains canadiens, la Commission du prêt public et CARFAC. Monsieur le ministre, il est intéressant de noter le nombre de groupes qui sont intervenus sur ce point. L'Union des écrivains canadiens, la Commission du prêt public, CARFAC, la Conférence canadienne des arts et le Conseil canadien du statut de l'artiste créé par le ministre ont tous recommandé cette modification.

Sous sa forme actuelle, le projet de loi C-7 n'impose aucune obligation. Beaucoup pensent que ce droit devrait être soit intégré au droit d'auteur soit régi par le Conseil des arts. Sous cette forme. . . le prêt public de leurs oeuvres. . . On prévoit que l'artiste sera indemnisé. Il n'y a aucune précision quant aux montants. Aucun recours n'est prévu. C'est plutôt une sorte de souhait. Nous devrions être plus fermes sur ce que nous voulons.

Le droit d'être indemnisé pour le prêt public d'une oeuvre veut dire que nous allons devoir modifier la Loi sur la concurrence, la Loi de l'impôt sur le revenu et d'autres dispositions encore si nous voulons enfin reconnaître les droits sociaux, économiques et juridiques des artistes. Nous nous orientons vers un principe plutôt que vers une sorte de constatation qui porterait les artistes à croire que ce projet de loi leur accordera un droit sur celle de leurs oeuvres qui font l'objet d'un prêt public. Or, ce n'est pas le cas.

J'espère que le minstre a reçu une copie des modifications.

M. Beatty: Oui, je les ai. Merci, M^me^ Finestone.

Le président: Le gouvernement, lui aussi, propose une modification de l'alinéa 2.e). Je pense qu'il se trouvait dans le document qui vous a été distribué.

Mme Finestone: Quel document?

Le président: Vous n'avez pas reçu un exemplaire du projet de modification présenté par le gouvernement?

[*Texte*]

Mrs. Finestone: No.

Mr. Beatty: It's the second half of the—

Mrs. Finestone: Oh, excuse me.

Mr. Beatty: —amendment that was proposed previously, Mrs. Finestone.

• 1745

Mr. de Jong: As well, Mr. Chairman, since we're going to use negotiating rules only when needed, the amendment the Writers' Union suggested is that paragraph 2.(e) read "it is of fundamental importance that artists be compensated for the public lending of their works".

I was going to move that as an amendment as well. I think all three amendments before us are directed toward strengthening paragraph 2.(e).

The Chairman: We really should be standing clause 2 entirely, including paragraph 2.(e), but the government's proposal...

Do you want to read that into the record, Mrs. Roy-Arcelin?

Mme Roy-Arcelin: Il est proposé que l'article 2 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, à la ligne 6, page 2, de ce qui suit:

voir une indemnisation pour l'utilisation et notamment le prêt public

Je proposerais, monsieur le président, que les deux parties de l'article 2 soient mises aux voix en même temps.

The Chairman: You're right, so we will consider all of clause 2 stood and we'll come back to both of those sections that are proposed for amendment. Hopefully, we'll have a consensual resolution that will suit the minister and the committee.

Clause 2 allowed to stand

Mr. de Jong: Mr. Chairman, I think we can resolve paragraph 2.(e). I think consultation on this side of the table...we'll accept the government's amendment.

The Chairman: All right, but we stood clause 2. We'll have to come back to clause 2 in its fullness, okay?

Mr. de Jong: Will you change your mind by then?

On clause 3—*Policy Statement*

Mrs. Finestone: I'd like to ask the minister for some advice on this. There has been serious concern about sexual orientation, which is not found in the Canadian Charter of Rights, nor in the Canadian Human Rights Act.

In the field of artistic expression, some artists' associations thought that was a good idea. In fact, with the exception of one, all of them felt there wasn't any discrimination based on sexual orientation within that industry, that it is an accepted fact that there are more than one or two ways to express one's sexual preference.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Non.

M. Beatty: Il se trouve dans la seconde partie de...

Mme Finestone: Ah, excusez-moi.

M. Beatty:...l'amendement proposé tout à l'heure, madame Finestone.

M. de Jong: De même, monsieur le président, étant donné que nous allons utiliser des règles de négociation seulement lorsque le besoin s'en fera sentir, l'amendement suggéré par la Writers' Union veut que le paragraphe 2.e) soit ainsi libellé: «il est d'une importance primordiale que les artistes reçoivent une indemnisation pour le prêt public de leurs oeuvres».

J'allais le proposer également comme amendement. Je crois que les trois amendements dont nous sommes saisis visent le renforcement du paragraphe 2.e).

Le président: Nous devrions en fait reporter l'article 2 entièrement, y compris le paragraphe 2.e), mais la proposition du gouvernement...

Voulez-vous la lire pour le procès-verbal, madame Roy-Arcelin?

Mrs. Roy-Arcelin: That clause 2 of Bill C-7 be amended by striking out lines 5 and 6 on page 2 and substituting the following:

compensated for the use of their works, including the public lending of them.

I would suggest, Mr. Chairman, that we vote for the two parts of clause 2 together.

Le président: Vous avez raison, nous allons donc dire que l'ensemble de l'article 2 est reporté et nous reviendrons à ces deux parties proposées à titre d'amendements. Il faut espérer que nous arriverons à avoir une résolution unanime qui donne satisfaction à la fois au ministre et au comité.

L'article 2 est reporté

M. de Jong: Monsieur le président, je crois que nous pouvons résoudre le problème du paragraphe 2.e). Je crois que les consultations faites par les personnes assises de ce côté de la table... nous acceptons l'amendement du gouvernement.

Le président: Très bien, mais nous avons reporté l'article 2. Nous reviendrons sur l'ensemble de l'article 2, si vous le voulez bien.

M. de Jong: Changerez-vous d'avis d'ici là?

Article 3—*Fondements de la politique*

Mme Finestone: J'aimerais demander conseil au ministre à cet égard. On s'est beaucoup inquiété de l'orientation sexuelle, qui ne figure pas dans la Charte canadienne des droits et libertés, ni d'ailleurs dans la Loi canadienne sur les droits de la personne.

En matière d'expression artistique, certaines associations d'artistes ont jugé que c'était une bonne idée. En fait, à l'exception d'une seule, toutes ont estimé qu'il n'y avait pas de discrimation se fondant sur l'orientation sexuelle dans ce secteur, que l'existence d'une autre ou de deux façons d'exprimer ses préférences sexuelles est un fait accepté.

[*Text*]

Having listened to the head of the Canadian Human Rights Commission in a radio interview the other day—he indicated that he has received many complaints about abridgment of human rights based on sexual orientation. In light of that, what would be your view if we added a a paragraph 3.(d) that indicated there would be a non-discrimination clause in the undertakings of artistic organizations? I don't know what the right wording would be, but I want some guidance from you in that regard. Would you like to stand it and give it some thought?

Mr. Beatty: I can give you a reaction now, Mrs. Finestone, because I was aware of the fact that you raised this when groups were before the committee. Obviously, I think there's certainly agreement on all sides of the table that discrimination is inherently wrong, and not simply on the basis of sexual orientation but on the basis of race, creed, colour and so on.

You correctly point out that some of these may be covered under the Charter or in other areas. I raised the issue with my staff, whose advice was that this is the sort of issue that is properly dealt with either in the Charter or in employment equity legislation, applying across the board, as opposed to attempting to deal with it on a piecemeal basis in individual pieces of legislation. There's no disagreement with regard to the goal to be achieved here; the question is about the best way to achieve that.

Mrs. Finestone: As I was very concerned about what we did in the broadcast bill—giving the CRTC that obligation to apply employment equity... I thought the principle was great, but it was a matter of how one could implement that for the CRTC, who don't have sufficient staff to do it, nor do they have the particular expertise, which is found in CEIC and the CHRC.

Having asked that question, and I'm glad your staff was vigilant enough to give that to you, I wonder whether or not it was advisable. I see it isn't working under the CRTC, at least as I read their brief presentation to the employment equity review committee.

• 1750

So I appreciate what you're saying. I guess we'll leave it, but I do want you to know I have some concerns in that regard. I don't know how to go about it.

Mr. Beatty: As do I. I find discrimination on any grounds repugnant. Anything that is irrelevant to the criteria for a person's employment or the benefits he may receive from an organization is repugnant in the sort of society we have. I think there's strong consensus around the table on the principle. I guess the thing we all grope for is how best to achieve that particular end.

The best advice I can get from my staff who considered it closely is that employment equity legislation and/or the Charter would be the best vehicles for dealing with this, and dealing with it on an across-the-board basis as opposed to trying to amend each particular statute.

[*Translation*]

J'ai entendu le chef de la Commission canadienne des droits de la personne au cours d'une entrevue radiophonique il y a quelques jours—il indiquait avoir reçu de nombreuses plaintes pour non-respect des droits de la personne se fondant sur l'orientation sexuelle. Ceci étant, que diriez-vous d'ajouter un paragraphe 3.d) précisant qu'il devrait y avoir une clause non discriminatoire dans les entreprises des organisations artistiques? Je ne sais trop comment il faudrait formuler cela, mais j'aimerais avoir quelques conseils de votre part sur le sujet. Voulez-vous que nous reportions la question pour pouvoir y réfléchir?

M. Beatty: Je peux vous donner tout de suite une réponse, madame Finestone, car je savais que vous aviez soulevé cette question à des groupes qui ont comparu devant le comité. Il est clair que tout le monde convient ici que la discrimination en soi est une mauvaise chose et pas seulement lorsqu'elle se fonde sur l'orientation sexuelle, mais également sur la race, la croyance, la couleur, etc.

Vous avez raison de dire que cela pourrait être en partie prévu dans la Charte ou dans d'autres textes. J'ai posé la question à mon personnel, qui m'a répondu qu'il valait mieux traiter d'une question de cet ordre dans la Charte ou dans la légisation relative à l'équité en matière d'emploi, de façon générale, au lieu d'essayer de le faire au coup par coup dans divers textes de loi. Tout le monde est d'accord sur l'objectif recherché; reste à savoir quel est le meilleur moyen d'y parvenir.

Mme Finestone: Ce qu'on a fait avec le projet de loi sur la radiodiffusion—c'est-à-dire de donner au CRTC l'obligation de respecter l'équité en matière d'emploi, me pose bien des problèmes. J'estime que le principe est bon, mais qu'il faudrait essayer de voir comment appliquer cela dans le cadre du CRTC, étant donné qu'il ne dispose pas du personnel nécessaire et qu'il n'a pas de savoir faire en la matière, que ce sont les employés de la CEIC et de la CCDP qui en ont.

Ayant posé la question—et je suis heureuse de constater que votre personnel a eu la présence d'esprit de vous donner cette information—je me demande si c'était une chose souhaitable ou non. Je constate que cela ne marche pas pour le CRTC, du moins d'après ce que je peux lire dans le bref mémoire présenté au comité chargé de l'examen de l'équité en matière d'emploi.

Je suis donc heureuse de votre réponse. Je crois que nous allons en rester là, mais je tiens à ce que vous sachiez que cette question me préoccupe et que je ne sais pas trop comment m'y prendre.

M. Beatty: C'est la même chose pour moi. J'estime que toute discrimination, quels qu'en soient les motifs, est inacceptable. Tout ce qui ne correspond pas aux critères régissant l'emploi ou les avantages qu'on peut recevoir d'une organisation est inacceptable dans notre société. Je crois que tout le monde ici est d'accord sur ce principe. Là où nous hésitons, c'est lorsqu'il s'agit de savoir quel est le meilleur moyen pour atteindre cet objectif.

Le meilleur conseil de mon personnel, qui a étudié la question de près, est que la législation relative à l'équité en matière d'emploi ou la Charte constitueraient les meilleurs moyens pour résoudre ce problème de façon générale au lieu d'essayer de modifier toutes les lois.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: I'll finish with this observation. As part I really doesn't have legislative weight—I'm going to put it that way—but it indicates a road for future changes through taxation or other legislation, I thought the principle could be expressed in here, and it would not confine us in any way to the direction one would have to use to ensure that non-discriminatory point of view.

I see you share with me the view that all people have a right to live and not be discriminated against. If it's the view of your advisers that this is not the place for it, I'm not prepared to have a big argument about it. I do believe that where we're stating principles in this part of the bill, it may be something you considered and are prepared to bring about as an amendment.

Mr. Beatty: I appreciate your raising it, and it was carefully considered by the departmental advisers.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I just want to follow up on what Mrs. Finestone has raised and say the artistic community has been the most lenient and tolerating of any kind of sexual orientation. I don't think anybody but the Canadian Human Rights Commission should debate it.

I don't think it should be laid on you, Mr. Minister. I think we will abide by what the CHRC says. I don't think this issue is one for this committee. But I can say for a fact that the arts community is the most tolerant, I would think, in the country, of sexual non-discrimination or orientation.

The Chairman: Thank you, Mr. Scott. Shall clause 4 pass?

Mr. de Jong: No, I just want to draw to the committee's attention that the Writers' Union suggested an amendment to S-3, and that was to strengthen public lending rights by recognizing the right to compensation for public lending.

They requested we affirm that in this section and confirm or affirm the existence of the Public Lending Right Commission by mentioning it and therefore entrenching it in the act.

They further suggested the mandate of the commission be specified in the act. The commission's mandate is to establish, direct and administer a program of payment to Canadian authors for the books held in library collections across Canada.

Mrs. Finestone: Before you answer that, I wonder if you might add, so that you can answer it at the same time, if you are not prepared to put it in here, are you prepared to see these changes put into the Canada Council Act, which needs to be changed for the addition of CHRC?

Mr. Beatty: The whole issue, as you know, came up when I testified before the committee previously. We looked very closely at this particular proposal, because we happen to believe the Public Lending Right Commission has worked very well indeed.

• 1755

The key consideration was whether what is essentially a program of the government should be written into law in this piece of legislation. It was our feeling that it would be inappropriate to do that.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Je terminerai sur l'observation suivante. La partie I n'a pas beaucoup de poids législatif—si l'on veut—mais ce serait ouvrir la voie à des changements ultérieurs par le biais de l'imposition ou d'autres textes législatifs, j'ai pensé que le principe pouvait être donné ici et que cela ne nous limiterait pas à la direction que nous devrions suivre pour appliquer ce principe de non-discrimination.

Je vois que vous convenez avec moi que tous ont le droit de vivre sans être l'objet de discrimination. Si vos conseillers estiment que ce n'est pas le bon endroit pour l'indiquer, je ne vais pas entamer de débat à ce sujet. Il me semble que là où il est question de principes dans ce projet de loi, on pourrait envisager de l'indiquer dans un amendement.

M. Beatty: Je vous suis reconnaissant d'avoir soulevé la question, qui a d'ailleurs été soigneusement étudiée par les conseillers du ministère.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): À la suite du problème que vient de soulever M^me^ Finestone, je voudrais dire que la communauté artistique est sans doute la plus indulgente et la plus tolérante qui soit face aux diverses orientations sexuelles. Je ne crois pas que cette question doive être discutée en dehors de la Commission canadienne des droits de la personne.

Je ne pense pas que cette question doive vous incomber, monsieur le ministre. Il me semble que nous respecterons ce que dira la CCDP. Je ne crois pas que ce soit une question dont le comité doive s'occuper. Mais je puis affirmer que la communauté artistique est la plus tolérante du pays, me semble-t-il, en matière de non-discrimination ou d'orientation sexuelle.

Le président: Merci, monsieur Scott. L'article 4 est-il adopté?

M. de Jong: Non, je tiens à attirer l'attention du comité sur l'amendement à S-3, proposé par la Writers' Union, voulant qu'on renforce les droits de prêt public en reconnaissant le droit de recevoir une indemnisation pour le prêt public.

Elle nous a demandé de bien indiquer cela dans l'article ou de signaler l'existence de la Commission du droit de prêt public en la citant, ce qui l'enchâsserait dans la loi.

Elle nous a en outre demandé qu'on précise dans la loi le mandat de la commission. Il consiste à organiser, diriger et administrer un programme de paiement à l'intention des auteurs canadiens pour les livres figurant dans les collections des bibliothèques de l'ensemble du Canada.

Mme Finestone: Avant que vous ne répondiez, ne pourriez-vous pas ajouter, en même temps, si, au cas où vous ne seriez pas prêt à intégrer cela ici, vous accepteriez que ces changements soient apportés à la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, qui doit également être modifiée pour qu'on y insère la CCDP?

M. Beatty: Comme vous le savez, toute cette question a été soulevée au cours de l'une de mes précédentes comparutions devant le comité. Nous avons étudié cette proposition avec le plus grand soin, car nous estimons que la Commission du droit de prêt public fonctionne très bien.

Nous nous sommes surtout demandé si ce qui est essentiellement un programme du gouvernement devrait figurer dans ce texte de loi. Cela ne nous a pas semblé judicieux.

[*Text*]

We were all groping in the previous clause for the best way to express the need for compensation for the public use of works. That's what we'll be doing in the context of clause 2. That principle certainly will be included in there.

The amendment that was proposed by the government would broaden the principle of recompense for public use but would retain a specific reference to public lending rights in recognition of the particular concern that had been expressed by the Public Lending Right Commission. It's my feeling that that's the best way to deal with that.

In the context of amendments to the Canada Council Act, I'm glad to take on board the suggestion, Mrs. Finestone. My suspicion is that the same principle would apply. Do we enshrine in the statute creating the Canada Council that a particular program must be in existence, or is it something that—

Mrs. Finestone: It's a principle and then it puts money behind it.

Mr. Beatty: The principle is a key principle, but do we try to enshrine a particular program and say that this must remain on the books and be immutable and have this sort of statutory basis?

The assurance that I can give the committee is that we believe the program has worked exceptionally well and we have no intention of changing that. I think the worth of the commission continues to be proven on a day-to-day basis. The basis for it only strengthens as time goes by.

I'm concerned, however, about the principle of our putting programs into statute law in this way.

The Chairman: Shall clause 3 carry?

Mr. de Jong: Just a second. What happens if we use the wisdom of Salomon here a bit and just put in, as a matter of policy statement in principle, that it's based on the following right, which is the right for compensation of public lending?

The Chairman: But that is in the government's proposal of the amendment to paragraph 2.(e).

Mrs. Finestone: But maybe it shouldn't be a proclamation; it should be a policy statement. Where should you put it? Proclamation or policy?

Mr. de Jong: It certainly is stronger if it is part of clause 3 without specifically mentioning—

Mrs. Finestone: Mr. Ouellet doesn't like it.

Mr. de Jong: —the Public Lending Right Commission. That's how that policy gets carried out. I agree with the minister. It shouldn't necessarily be in this act. But as a policy statement, or a statement of principle of the government, I think it would be stronger if it was in clause 3.

Mr. Beatty: I wonder, Mr. Chairman, if I could invite my staff who have the expertise on this. . .

The Chairman: Yes, please do.

[*Translation*]

Nous nous demandions, pour l'article précédent, quelle était la meilleure façon d'exprimer la nécessité d'une indemnisation pour l'utilisation publique des oeuvres. C'est ce que nous allons faire dans le cadre de l'article 2. Ce principe figurera certainement ici.

L'amendement proposé par le gouvernement généraliserait le principe d'indemnisation pour utilisation publique, mais continuerait à mentionner le droit de prêt public, étant donné l'inquiétude manifestée par la Commission du droit de prêt public. Il me semble que c'est la meilleure manière de procéder.

En ce qui concerne les amendements à la Loi sur le Conseil des Arts du Canada, je suis très heureux de pouvoir reprendre votre suggestion, M^me^ Finestone. Il me semble que le même principe s'appliquerait. Allons-nous enchâsser dans la loi portant création du Conseil des Arts du Canada qu'un programme donné doit exister ou est-ce quelque chose qui. . .

Mme Finestone: C'est un principe, et ensuite il faut un financement.

M. Beatty: Il s'agit d'un principe essentiel, mais essayons-nous d'intégrer un programme donné en disant qu'il doit toujours figurer dans les recueils et rester inchangé et en lui donnant ainsi en quelque sorte un fondement législatif.

Je puis garantir au comité que, à notre avis, ce programme fonctionne exceptionnellement bien, et que nous n'avons pas l'intention de le changer. Chaque jour qui passe prouve le bien fondé de la commission. La justification de son existence ne fait que se renforcer avec le temps.

Ce qui m'inquiète cependant, c'est le principe consistant à donner de cette façon à nos programmes une forme juridique.

Le président: L'article 3 est-il adopté?

M. de Jong: Un instant. Et si nous appliquions la justice de Salomon en disant, dans une déclaration de principe, qu'il s'appuie sur le droit suivant, qui est le droit de recevoir une indemnisation pour le prêt public?

Le président: Mais cela figure dans la proposition d'amendement du gouvernement pour le paragraphe 2.e).

Mme Finestone: Mais peut-être ne devrait-il pas s'agir d'un texte de loi, mais d'une déclaration de politique. Où devrait-on le mettre? S'agit-il d'une loi ou d'une déclaration de politique?

M. de Jong: Cela a certainement une force plus grande si on l'intègre à l'article 3 sans mentionner précisément. . .

Mme Finestone: M. Ouellet n'aime pas cela.

M. de Jong: . . .la Commission du droit de prêt public. C'est ainsi que cette politique est mise en oeuvre. Je suis d'accord avec le ministre. Cela ne doit pas nécessairement figurer dans une loi. Mais à titre de déclaration de politique ou de déclaration de principe du gouvernement, je crois que cela aurait une plus grande force en figurant à l'article 3.

M. Beatty: Monsieur le président, puis-je demander aux membres de mon personnel qui s'y connaissent en la matière . . .

Le président: Je vous en prie.

[*Texte*]

Mr. Gourd: Perhaps I could introduce the subject matter by saying that the funding of a given program is according to the process and traditions and approved on a year-to-year basis by Parliament upon the suggestion of the government. It is the opinion of the Department of Justice and Treasury Board and others that legislation should be a framework as opposed to a tool to provide specific funding to any program.

I would like to add something in terms of the relationship of the Public Lending Right Commission to the Canada Council. When the program was created in 1986, the writers very vigorously wanted a program that was, yes, serviced by the Canada Council in terms of informatics and the secretariat. They wanted it to be totally independent in its management, however, from the Canada Council.

That was quite a firm position. It was quite an innovative way to manage a new program rather than asking the beneficiaries to manage it, which they have done with a very minimal overhead and a lot of efficiency.

I'm not totally certain that the writers who are on the Public Lending Right Commission would wish to be linked too formally with the Canada Council because they do perceive themselves as being independent from the Canada Council.

Mr. Beatty: Mr. de Jong raised the other point, though, with regard to the inclusion in clause 3 as opposed to clause 2.

Mr. R. Ouellet: Clause 3. I can only say at this point that it would be rather unusual to have such a type of clause in there. I'm not saying it's unfeasible; I'm just saying it's unusual. Very rarely are the programs specifically addressed.

• 1800

Mr. de Jong: I wasn't suggesting it. I just wanted to use the wisdom of Solomon by expressing the right of compensation for public lending in clause 3 as a principle. No mention at all would be made of the Public Lending Right Commission or suggestion about how to implement it. It would just be the fundamental right of artists and producers to freedom of association and expression. The right of an association representing artists should be recognized in law. Artists should have the right to have access to advisory reforms and compensation.

Mr. R. Ouellet: The unknown at this point, and specifically referring to your question, is the right of artists toward who the courts call upon to determine exactly what this is supposed to mean in Parliament's mind. I frankly don't know what the end result could be. An example is the right for compensation. If an artist's painting is on a wall, who pays for the bypasser to look at it? Is the person who hangs that painting on the wall entitled to compensation? I understand the principle of it, but if the principle is judged by the court to be enforceable, I don't know what that means. I don't know how far reaching it is. I think it may very well be a Pandora's box that once opened would need to be settled by Parliament after one or two decisions that could be surprising.

[*Traduction*]

M. Gourd: Pour présenter le sujet, je dirais que le financement d'un programme donné est fonction d'un processus et de traditions, et qu'il est approuvé chaque année par le Parlement sur proposition du gouvernement. Le ministère de la Justice et le Conseil du Trésor notamment estiment que les lois doivent constituer un cadre et non un mécanisme de financement des programmes.

J'aimerais ajouter quelque chose en ce qui concerne les relations de la Commission du droit de prêt public et du Conseil des Arts du Canada. Lorsque le programme a été créé en 1986, les écrivains voulaient absolument un programme dépendant du Conseil des Arts du Canada pour l'informatique et le secrétariat. Ils voulaient cependant qu'il soit du point de vue de la gestion totalement indépendant du Conseil des Arts du Canada.

Cette position était très ferme. C'était une innovation en matière de gestion des programmes puisqu'on ne demandait plus aux bénéficiaires de le gérer, ce qu'ils ont fait moyennant des frais généraux minimes et une grande efficacité.

Je ne suis pas tout à fait sûr que les écrivains qui font partie de la Commission du droit de prêt public souhaitent être liés trop officiellement avec le Conseil des Arts du Canada, parce qu'ils s'estiment indépendants de cet organisme.

M. Beatty: M. de Jong a cependant soulevé une autre question en proposant d'inclure cela à l'article 3 plutôt qu'à l'article 2.

M. R. Ouellet: À l'article 3. Tout ce que je puis dire pour l'instant, c'est qu'il serait plutôt inhabituel d'avoir ce genre d'article. Je ne dis pas que ce n'est pas réalisable; je dis simplement que c'est inhabituel. Il est très rare qu'on mentionne précisément des programmes.

M. de Jong: Ce n'est pas ce que je suggérais. Je voulais simplement appliquer la justice de Salomon en indiquant comme principe à l'article 3 le droit à une indemnisation pour le prêt public. Il ne serait pas question de mentionner la Commission du droit de prêt public ni de dire comment mettre la chose en oeuvre. Il s'agit tout simplement du droit fondamental des artistes et des producteurs à la liberté d'association et d'expression. Le droit d'une association représentant des artistes devrait être reconnu dans la loi. Les artistes devraient avoir le droit de participer aux réunions consultatives en vue de réformes et de recevoir des indemnisations.

M. R. Ouellet: L'inconnu pour l'instant, pour en revenir plus précisément à votre question, c'est le droit des artistes de savoir qui les tribunaux vont appeler pour décider exactement de ce que cela signifie pour le Parlement. Je ne sais trop où cela pourrait nous mener. Le droit à l'indemnisation en est un exemple. Si la peinture d'un artiste est accrochée à un mur, qui va payer pour le passant qui la regarde? Celui qui accroche la peinture au mur a-t-il droit à une indemnisation? Je comprends le principe, mais si les tribunaux jugent ce principe appliquable, je ne sais pas, quant à moi, ce que cela veut dire. Je ne sais jusqu'où cela peut aller. Cela pourrait donner lieu à toutes sortes de choses que le Parlement devrait régler à la suite de quelques décisions surprenantes.

[*Text*]

The Chairman: May I intervene? It seems to me that the principle of fair compensation is expressed in clause 2. To have the government undertake the right of compensation, it seems to me, is taking on responsibilities that perhaps go far beyond anything we've considered. It seems to me we are just letting the genie out of the bottle and have no way of controlling it.

Mr. Beatty: It's clear there's a consensus on all sides of the table of what we want to achieve. It's simply again a question of trying to find the best way of doing that.

Mrs. Finestone: I think, fundamentally, Treasury Board or the Minister of Finance shouldn't make the decision. It would be very nice if you, the Minister of Communications made the decision.

Amendment agreed to

Clause 3 as amended agreed to

On clause 4—*Establishment*

Mrs. Finestone: I'd like to start by striking out line 5 on page 3. I don't know if anyone wants to start earlier than that.

Mr. de Jong: Yes. The Writers' Union suggested the majority of the members of the council must be practising Canadian artists.

Mrs. Finestone: I think you have the wrong page.

The Chairman: Sheila, do you have an amendment to propose?

Mrs. Finestone: Yes, I do. I'm just trying to find—there's something wrong here.

The Chairman: This proposed amendment is entitled L-3. I believe everybody has a list of the amendments.

Mrs. Finestone: My amendment would start at line 5. It would be a new subclause (3). The subclause (3) would read:

> (3) The Council shall provide to the Minister of Communications and the Minister of Labour, at their request, a list of the names of persons whom it proposes for appointment to the Canadian Artists and Producers Professional Relations Tribunal under subsection 9(2).

I think the argument there, Mr. Chairman, is that this tribunal is a very special tribunal. The advisory board should be in a position to look over the field, see the qualities of the people required, those that have legal backgrounds, those with trade or labour backgrounds and who have had experience in the arts field.

• 1805

In a way, it gives to this advisory council, which costs money for the public, a role and a function that is substantive. If that advisory council to the minister has a responsibility to ensure that the quality of the nominations can be selected from a list—it's not an exclusive list—and it also reports to the House, which will be the next amendment that I will bring, we're in a better position to monitor what is going on, on an ongoing basis.

[*Translation*]

Le président: Puis-je intervenir? Il me semble qu'on indique bien à l'article 2 le principe de la juste indemnisation. Que le gouvernement s'engage face au droit à l'indemnisation, me semble-t-il, c'est se charger de responsabilités qui dépassent peut-être de loin tout ce que nous avons pu envisager. Il me semble que nous sommes en train de laisser sortir le génie de la bouteille et que nous n'avons plus aucun contrôle.

M. Beatty: Il me semble que tout le monde ici est d'accord sur l'objetif. Il s'agit simplement d'essayer de trouver le meilleur moyen d'y parvenir.

Mme Finestone: Il me semble que ce n'est pas au Conseil du Trésor ou au ministre des Finances de prendre la décision. Ce serait très bien si vous, ministre des Communications, la preniez.

L'amendement est adopté

L'article 3 tel que modifié est adopté

Article 4—*Constitution*

Mme Finestone: J'aimerais commencer par supprimer la ligne 5 à la page 3. Je ne sais si quelqu'un a quelque chose sur ce qui précède.

M. de Jong: Oui. La Writers' Union a suggéré que la majorité des membres du conseil soient des artistes canadiens en exercice.

Mme Finestone: Je crois que vous n'êtes pas à la bonne page.

Le président: Sheila, avez-vous un amendement à proposer?

Mme Finestone: Oui. J'essaye de voir—je crois que quelque chose ne va pas.

Le président: L'amendement proposé s'intitule L-3. Je crois que tout le monde a la liste des amendements.

Mme Finestone: Mon amendement commence à la ligne 5. Il s'agirait d'un nouveau paragraphe 3, qui serait ainsi libellé:

> (3) Le Conseil fournit au ministre des Communications et au ministre du Travail, à la demande de ces derniers, la liste des noms des personnes qu'il propose à la nomination au Tribunal canadien des relations professionnelles artistes—producteurs, en vertu du paragraphe 9(2).

Monsieur le président, on montre par là qu'il s'agit d'un tribunal très spécial. Le conseil facultatif devrait pouvoir étudier la situation, voir les qualités des personnes qui devront être retenues, celles qui ont des antécédents dans le domaine législatif, celles qui en ont dans le domaine professionnel ou syndical, et celles qui en ont dans le domaine artistique.

Cela donne d'une certaine manière, à ce conseil consultatif, qui coûte de l'argent au public, une fonction et un rôle importants. Si ce conseil consultatif mis à la disposition du ministre a la responsabilité de veiller à la qualité des nominations que l'on peut faire à partir d'une liste—non exclusive—s'il a également le devoir de rendre des comptes à la Chambre—et c'est le prochain amendement que je proposerai—nous serons mieux à même de contrôler ce qui se passe en permanence.

[*Texte*]

On the question of whether this bill has a sunset clause, we already know from the government lawyers that it has not been looked at with favourable light. I would think that at least the minister should have the comfort of the receipt of a list. I don't think the government should be held to only that list. But I certainly think there should be some way in which lists are drawn up.

Mr. Edwards (Edmonton Southwest): I gather that amendment has been moved. It's before us for discussion. I'd be curious to know if you are aware of any other legislation that brings names forward in this way to a minister from a particular organization.

Mrs. Finestone: I am.

Mr. Edwards: Are you uncomfortable with the quality and the nature and the background of appointees to boards within the cultural domain?

Mrs. Finestone: Be careful, I'm liable to say yes.

Mr. Edwards: I can think of one or two. Generally speaking, would you not acknowledge that there's remarkably good consultation? I am thinking in particular of the appointments to the four stand-alone museum boards that took place in the last couple of years.

Mrs. Finestone: In answer to your question, this committee is not very comfortable with great formality. At least I'm not. With all due respect, the idea came to me, not out of a creative endeavour but as a result of some research that was given to us that indicated the Public Service Staff Relations Act is appointed through consultation with the public service advisory committee. It's been a very effective tool and I believe the advisers from Labour Canada or from one of the labour groups that are at the table with the minister can speak to that issue.

It seems to have been a very helpful methodology for the looking at and addressing of a list of competent people, because you need a variety of different talents on that tribunal.

Second, with respect to appointments, outside of some serious abuse very early on in the mandate of the Conservative government, most of the appointments, with a few notable exceptions—which the minister knows I'm very unhappy about, and a lot of the artists are very unhappy about—have been very good. I have no objection to those appointments.

Mr. Edwards: The reason I mentioned the museum board appointments is that I happen to have been part of that consultation and I know how extensive and far reaching it was, and I'm sure the present minister would be at least that diligent in resourcing this.

I would argue against this amendment as being unnecessary. I understand and appreciate the intent behind it, but it is unnecessarily encumbering. I recognize, at their request, that it might not necessarily be exercised. But the very fact that it would be given to them to use at their discretion and at their request would lead to many sorts of expectations of parallel bodies in other areas. It might be desirable if it were established that the government was not

[*Traduction*]

Pour ce qui est de savoir si ce projet de loi comporte une mesure de temporisation, nous savons déjà, à ce que disent les juristes du gouvernement, que cela n'est pas vu sous un jour favorable. Il me semble que le ministre devrait au moins avoir l'avantage de recevoir une liste. Je ne pense pas que le gouvernement devrait s'en tenir uniquement à cette liste. Mais il y a certainement des moyens de mettre au point de telles listes.

M. Edwards (Edmonton-Sud-Ouest): J'imagine que cet amendement a été proposé. Nous devons maintenant en discuter. Je serais curieux de savoir si vous connaissez d'autres textes législatifs qui prévoient de mettre ainsi à la disposition du ministre des noms proposés par une organisation donnée.

Mme Finestone: Oui.

M. Edwards: Les qualités, les compétences et les antécédents des personnes nommées aux divers conseils dans le domaine culturel ne vous satisfont-ils pas?

Mme Finestone: Faites attention, je pourrais bien dire oui.

M. Edwards: Je pense à un ou deux noms. De façon générale, ne conviendriez-vous pas que la consultation a été remarquable? Je pense notamment aux nominations aux quatre conseils autonomes des musées qui ont eu lieu ces dernières années.

Mme Finestone: Pour répondre à votre question, le comité n'aime pas beaucoup les choses trop formelles. C'est du moins mon cas. Sauf votre respect, cette idée m'est venue non pas pour essayer de faire oeuvre créatrice, mais à la suite de quelques études qui nous ont été communiquées et qui indiquaient que les membres de la Commission des relations de travail dans la fonction publique étaient nommés après consultation avec le Comité consultatif de la fonction publique. Je crois que ce moyen a été très efficace, et les conseillers de Travail Canada et de l'un des groupes syndicaux qui sont à la table avec le ministre peuvent en parler.

Il me semble que cette méthode a été très utile pour étudier une liste de personnes compétentes, car il faut que ce tribunal réunisse des talents divers.

Deuxièmement, pour ce qui est des nominations, indépendamment de quelques graves exagérations qui ont eu lieu au début du mandat du gouvernement conservateur, la plupart des nominations, à quelques exceptions remarquables—le ministre sait que cela me chagrine beaucoup comme d'ailleurs de nombreux artistes—ont été excellentes. Je n'ai aucune objection contre ces nominations.

M. Edwards: Si j'ai cité les nominations aux conseils des musées, c'est parce que j'y ai participé et que je connais leur ampleur; et je suis sûr que le ministre actuel serait au moins aussi empressé pour fournir de telles ressources.

Je m'oppose à l'amendement, car je le trouve inutile. Je comprends l'idée qui le sous-tend, mais il alourdit inutilement le texte de loi. Je comprends bien qu'en disant «à leur demande», cette faculté ne va pas nécessairement s'exercer. Mais le fait même qu'ils en disposent pour en user à leur discrétion et à leur demande susciterait diverses attentes d'organismes parallèles dans de nombreux domaines. Ce serait souhaitable si l'on savait que le gouvernement ne

[*Text*]

broadly consulting, but I think we've heard from Mrs. Finestone that the government is.

• 1810

The Chairman: It seems to me, Sheila, that paragraph 2.(a) really provides for the committee to give information and advice to the minister at any time, and surely that would include nominations to the tribunal. I think that would be one of the most obvious forms of advice, and not necessarily on request but as it so chooses.

Mr. Beatty: I wonder, Mr. Chairman, would it be helpful to the committee if I describe briefly how I see the functioning of the council, because it might anticipate some other concerns of committee members?

What I would like is to keep the relationship between the council and me as informal as possible. I do not want it rigid. I don't want to build all sorts of statutory obligations or constraints onto the functioning of the council. I want to ensure the relationship we have with one and another is as informal and easy as possible to make them feel free to pick up a telephone and give me advice on a very informal basis if necessary.

If they choose to deliver a report on a more formal basis, that would be their right as well, but I would not want to make it so rigid that they suddenly became guided by rules of procedure that box them in and handicap them in the discharge of their responsibility.

There's a more formal concern I have, and that is the council advises me. The tribunal is the responsibility of the Minister of Labour. We would be setting up a chain here that would go from the council, in essence accountable to me, to the Minister of Labour and myself, to deal with a body on the other side responsible to the Minister of Labour.

I've not the slightest doubt that particularly current members of the council, who are an outstanding group of people, won't be at all shy about offering their point of view as to who appropriate people would be, but I'd like to enable them to do that informally. Clearly I welcome any advice of that nature, just as any other advice they offer, but I would not want to see us formalize that particular aspect if possible.

The Chairman: Mrs. Finestone, what is your disposition? Do you wish to proceed with the amendment?

Mrs. Finestone: Well, Mr. Chairman, I must say I have some very uncomfortable sense that the Minister of Labour, with all good advice and whatever, is not in the same position as the Minister of Communications to appreciate the nature of this particular tribunal. I say this with all due deference to the gentleman sitting at the head of the table.

It's not the sense I gathered in the course of our examination of the bill. A very serious concern we have is that this tribunal work, irrespective of the fact it serves very few people. It's got to work in the interests of the artist, and if the Canadian labour standards act keeps getting in the way and the whole mentality is how you manufacture a widget, and if that's a criterion of appointments made by the Minister of Labour, I'm not going to be very happy. That's really the problem.

[*Translation*]

procédait pas à de vastes consultations, mais M^me^ Finestone nous a indiqué qu'il le faisait.

Le président: Il me semble, Sheila, que l'alinéa 2.a) permet au comité de donner des renseignements et des conseils au ministre à n'importe quel moment, et cela devrait certainement valoir pour les nominations au tribunal. Ce serait l'une des formes de conseil les plus évidentes et pas nécessairement sur demande, mais lorsqu'on en décide ainsi.

M. Beatty: Monsieur le président, serait-il utile au comité que je lui décrive brièvement la façon dont je vois le fonctionnement du conseil, car cela pourrait permettre de répondre à l'avance à certaines inquiétudes des membres du comité?

Je tiens à ce que les relations que j'entretiens avec le conseil soient aussi amicales que possible. Je ne veux pas de rigidité. Je ne vais pas créer toutes sortes d'obligations ou de restrictions légales pour le fonctionnement du conseil. Je veux que nos relations soient aussi amicales et naturelles que possible et que ses membres se sentent libres de prendre le téléphone pour me donner des conseils à titre tout à fait amical au besoin.

S'ils veulent me présenter un rapport plus officiel, ils en auraient également le droit, mais je ne voudrais pas que ces relations soient rigides au point de les obliger soudain à respecter des règles de procédure contraignantes qui les gênent dans l'accomplissement de leur devoir.

J'ai eu une inquiétude d'ordre plus officiel, celle que le conseil m'informe. Le tribunal relève du ministre du Travail. Nous créerions là une chaîne qui irait du conseil, relevant essentiellement de moi, au ministre du Travail et à moi-même, pour avoir affaire avec un organisme situé de l'autre côté et qui relève du ministre du Travail.

Je ne crains absolument pas que les membres actuels du conseil, qui sont des gens extraordinaires, hésitent à me donner leur opinion sur les personnes à retenir, mais j'aimerais pouvoir leur permettre de le faire de façon amicale. J'accueille bien sûr avec plaisir tout conseil de ce genre, comme n'importe quel autre conseil d'ailleurs, mais je ne voudrais pas qu'on officialise cet aspect, si c'est possible.

Le président: Madame Finestone, quelle est votre intention? Souhaitez-vous maintenir l'amendement?

Mme Finestone: Ma foi, monsieur le président, je dois dire que je crains un peu que le ministre du Travail, avec tous les bons conseils qu'il peut recevoir, ne soit pas dans la même position que le ministre des Communications pour apprécier la nature de ce tribunal. Je dis cela en toute déférence pour la personne qui est assise au bout de la table.

Ce n'est pas ce que j'ai compris lorsque nous étudiions le projet de loi. Nous voulons absolument que ce tribunal fonctionne, même si ses services ne s'adressent qu'à un tout petit nombre de gens. Il doit fonctionner dans l'intérêt de l'artiste, et si les normes canadiennes du travail continuent à servir de frein et, mon souci est de savoir comment on fabrique un truc, si c'est un critère pour la nomination par le ministre du Travail, je n'en serais pas très heureuse. Voilà véritablement le problème.

[*Texte*]

We're lucky. We've got a Minister of Communications who is very interested. As a matter of fact, all three ministers have been very interested, truthfully, in the well-being of the artist, but I don't know if you can always be sure of that. There's also political expediency, and I just don't know how to get around my concern that this falls into the labour relations' world rather than the artistic world.

• 1815

I'm prepared to drop it because I can see that it's not going to go very far anyway. There is no point in my fighting an unnecessary battle.

The Chairman: Retreat with honour.

Mrs. Finestone: Retreat.

The Chairman: I should point out as well, as you are aware, that subclause 9.(2), to which your motion refers, does call for consultation by the Minister of Labour with the Minister of Communications so that the chain of advice from the council to the Minister of Communications and the Minister of Labour is there.

Mrs. Finestone: I called for a consequential amendment. If this had been acceptable, I had a consequential amendment for clause 9. As I say, I am anxious to get this bill done in the best way possible. If the minister and you do not see the need for this and you are comfortable, fine.

The Governor in Council appointments are going to be on the recommendation of the Minister of Labour after consultation with the Minister of Communications. Unfortunately, whether the grapevine has told us this or it is *du bouche à oreille*, there has certainly been over the last umpteen years a very nice internecine war going on between the two departments in terms of being able to get this bill through. I do not want the Minister of Communications to be constrained. That is all.

Mr. Beatty: I appreciate your concern for my well-being.

Mrs. Finestone: It is not only you; it is for whoever sits in that seat.

Mr. Beatty: For my successor's well-being as well. I am genuine about that. The whole point in creating this body is to ensure that the special needs of the artistic community are reflected. If they are not reflected and if the institution is not responsive to it, then the whole exercise is wasted.

I am confident that the mechanisms proposed here can and will work. Speaking for myself with regard to the present incumbents, I have a good relationship with my colleagues. I am confident that will continue into the future.

The way this relates to the mandate of the council. . .I have not the slightest doubt that council members are going to be offering all sorts of advice, often advice I may not be keen on, but that is precisely their job. I fully expect that I will be getting proposals from members of the council with regard to who would be appropriate people for my colleague to pick.

[*Traduction*]

Nous avons de la chance. Nous avons un ministre des Communications qui s'intéresse beaucoup à la chose. Les trois ministres se sont montrés très intéressés, pour dire la vérité, au bien-être de l'artiste, mais je ne sais pas si je pourrais en être toujours sûre. Il y a aussi la question de l'opportunisme politique, et je ne sais trop comment exprimer mon inquiétude que cela relève du domaine des relations de travail au lieu de rester dans le domaine artistique.

Je suis prête à le retirer, car je vois que je n'irai pas très loin de toute façon. Il n'y a aucun intérêt à se battre inutilement.

Le président: C'est une retraite honorable.

Mme Finestone: Je bats donc en retraite.

Le président: Je soulignerai également, et vous l'avez sans doute remarqué, que le paragraphe 9.(2), que vous citez dans votre motion, stipule qu'il doit y avoir consultation du ministre des Communications par le ministre du Travail afin qu'il existe une chaîne d'information allant du conseil au ministre des Communications et au ministre du Travail.

Mme Finestone: J'avais demandé un amendement corrélatif. Si cela avait été acceptable, j'aurais un amendement corrélatif pour l'article 9. Mais je tiens à ce que ce projet de loi revête la meilleure forme possible. Si le ministre et vous-même n'en voyez pas la nécessité et si ce que vous avez sous les yeux vous satisfait, très bien.

Les nominations du Gouverneur en conseil doivent se faire sous la recommandation du ministre du Travail, après consultation avec le ministre des Communications. Malheureusement, je ne sais si nous l'avons su grâce au téléphone arabe ou si c'est du bouche à oreille, depuis je ne sais combien d'années, une petite guerre interne se déroule entre les deux ministères pour l'adoption de ce projet de loi. Je ne veux pas que le ministre des Communications soit contraint d'accepter certaines choses. C'est tout.

M. Beatty: Je vous suis reconnaissant de vous soucier de mon bien-être.

Mme Finestone: Il ne s'agit pas uniquement de vous, c'est valable pour tous ceux qui rempliront ce poste.

M. Beatty: Du bien-être de mon successeur également. Je suis sincère. En créant cet organisme, on veut simplement tenir compte des besoins particuliers de la communauté artistique. Si ce n'est pas le cas, si l'institution n'en tient pas compte, tout cela est vain.

Mais je suis sûr que les mécanismes proposés ici peuvent et vont donner de bons résultats. Pour parler en mon propre nom, concernant les titulaires actuels, j'entretiens de bonnes relations avec mes collègues. Je suis sûr que cela va continuer à l'avenir.

Quant au lien avec le mandat du conseil. . . Je ne doute absolument pas que les membres du conseil m'offrent toutes sortes de suggestions, que je ne souhaite peut-être pas toujours, mais c'est précisément leur travail. Je m'attends absolument à ce que les membres du conseil me fassent des propositions quant aux personnes qui pourraient faire l'affaire et que mon collègue pourrait choisir.

[*Text*]

We are building into the process mandatory consultation between my colleague and me. The bottom line here is that the way in which the appointment process works is that if any minister in Cabinet has an objection, for whatever reason, to the particular appointment going ahead, it does not go ahead.

Mrs. Finestone: I have never been there. I do not know, so thank you for that advice.

Mr. de Jong: I do not think it is the concern that the amendment really addresses of the relationship between the Minister of Communications and the artistic community. I agree with the minister; let something be developed so that it is an ongoing process. If there is a state of war, you cannot fix that up through legislation. The concern that the amendment expresses has more to do with the involvement of the Department of Labour. There is not a state of war but a state of indifference.

That is a concern we have throughout the bill. It will come up again in other sections. Other witnesses have addressed that concern as well.

What I see is one of the amendments in there trying to shift to make you the lead minister in this, rather than the Minister of Labour. In many ways I am sympathetic to that. You and your ministry are steering this through this committee and through Parliament. It is not the Minister of Labour who is sitting here. You are doing it, and when it gets through it is handed to the Minister of Labour. I still find this confusing.

I would feel much more comfortable if you were the lead minister. Whoever is going to be sitting in this seat will have to have a good relationship with the artistic community. You do not have to spell out in legislation that there will be some form of consultation. That is assumed. It goes with the job.

• 1820

I think this committee and many of the witnesses who appeared before us are afraid it will end up in the Department of Labour, where it would be like two folks speaking different languages.

Mr. Beatty: I appreciate your concern, which is a very genuine one. It will depend on how well the Minister of Communications does his or her job in the future.

The artistic community won't be shy about being very public if it believes the intention behind this bill is not being met in terms of the way it is actually functioning. I believe it is appropriate that the Minister of Labour be the minister charged with the responsibility because this parallels the CLRB.

We are setting up a special entity that recognizes the special status of the artist in our society, but it parallels what's happening in the CLRB. I think it's appropriate for the Minister of Labour to be involved in both cases. But the legislation will function as Parliament intends it to function only if the Minister of Communications is doing his or her job effectively.

[*Translation*]

Nous intégrons au processus la consultation obligatoire entre mon collègue et moi-même. En définitive, à la façon dont les nominations se font, si n'importe quel ministre du Cabinet a une objection, pour quelque raison que ce soit, à une nomination donnée, elle ne se fera pas.

Mme Finestone: Je n'ai jamais participé aux réunions du Cabinet. Je ne sais donc pas ce qui s'y passe et je vous remercie de votre conseil.

M. de Jong: Je ne pense pas que l'amendement porte précisément sur le problème des relations entre le ministre des Communications et la communauté artistique. Je suis d'accord avec le ministre; il faut mettre au point quelque chose, qui deviendra une procédure permanente. Si la guerre est déclarée, on ne peut résoudre cela par voie législative. Le problème que l'amendement essaie de résoudre concerne davantage la participation du ministère du Travail. La guerre n'est pas déclarée, mais il y a une certaine indifférence.

C'est de cela que nous nous inquiétons tout au long du projet de loi. Cela apparaîtra à nouveau pour d'autres articles. D'autres témoins ont également exprimé cette inquiétude.

Il nous semble qu'un des amendements essaie de vous donner, à vous, un rôle de direction, au lieu que ce soit le ministre du Travail. À plusieurs égards, j'y suis assez favorable. C'est vous-même et votre ministère qui dirigez l'étude de ce texte au comité et jusqu'au Parlement. Ce n'est pas le ministre du Travail qui est assis ici. C'est vous qui êtes présent, et lorsque le projet de loi est adopté, il est transmis au ministre du Travail. On s'y perd encore un peu.

Je préférerais de beaucoup que vous dirigiez l'opération. Celui qui sera assis à cette place devra avoir de bonnes relations avec la communauté artistique. Il n'est pas nécessaire de préciser dans le texte législatif qu'il devra y avoir consultation. C'est entendu. C'est ce que suppose ce travail.

Je crois que le comité ainsi que de nombreux témoins qui ont comparu devant nous craignent que cela n'aboutisse au ministère du Travail, et ce serait un peu comme si l'on avait deux personnes parlant deux langues différentes.

M. Beatty: Je comprends vos inquiétudes, qui sont tout à fait légitimes. Cela dépendra de la façon dont le ministre des Communications fera son travail à l'avenir.

La communauté artistique ne manquera pas de le faire savoir, si elle pense que l'intention de ce projet de loi n'est pas respectée dans le fonctionnement prévu. Je crois qu'il est bon que le ministre du Travail soit responsable parce que cela suit de près la CRTFP.

Nous créons une entité particulière qui reconnaît le statut spécial de l'artiste dans notre société, mais on reprend ce qui se passe à la CRTFP. Je crois justifié que le ministre du Travail soit concerné dans les deux cas. Mais le texte de loi ne remplira le rôle désiré par le Parlement que si le ministre des Communications fait bien son travail.

[*Texte*]

I think we can count on this committee, which has a proprietorial interest in the bill and in the artistic community, to raise these concerns if the system breaks down in some way. We can leave it on the record that members of the committee will feel free and will not hesitate to raise concerns if they feel the spirit of the legislation is not being met by the government.

Amendment withdrawn

The Chairman: Do you have another amendment to clause 4?

Mrs. Finestone: I think I did. Subclause 4.(4), on page 3, line 10, I would like to replace that by substituting:

(4) The Minister of Communications shall cause a copy of the report submitted under subsection (1) to be laid before Parliament within fifteen days after the receipt thereof by the Minister or, if Parliament has not been sitting, on any of the first fifteen days next thereafter that either House of Parliament is sitting.

I think it's important that this council and its work be part of the public record. It does represent the artists and the arts. The Canadian Conference of the Arts thought this was a very good proposal. It creates an openness and gives a real cause to the work they do. It enables the Minister of Communications to have the support that he needs, and if the Minister of Communications isn't doing a job, it enables the House to oversee the work that's being done.

There is public money on the line here. How much money is put behind the section on the council?

Mr. Gourd: It's very minimal—expenses and travel.

Mr. Gaston Blais (Director General, Arts and Policy, Communications Canada): We are planning roughly $150,000 a year, and last year we were within budget.

Mr. de Jong: What would the cost implications be of this amendment?

Mrs. Finestone: You have to publish a paper.

Mr. Blais: If you're publishing an annual report, I would guess around $25,000 to $30,000 a year.

Mr. de Jong: Over and above what it would cost—

Mr. Blais: Yes.

• 1825

Mrs. Finestone: I have a very good idea. We don't have to come together so often if we use video-telephone conferencing.

Mr. Beatty: My concern is less that of the cost than it is of the formalization, again, of procedures. I may very well have instances—which are sensitive questions—where I would like the council to do an investigation and make a report to me that I would be reticent about asking them to do if it had to be done with a report being made to Parliament at the end of the day.

I fully share the desire of members of the committee to ensure that the expertise that there is on the council is not lost to Parliament and that you don't have a situation where if members of the council feel that the government isn't doing its job, this is simply lost and it's never followed through on.

[*Traduction*]

Nous pouvons être sûrs que le comité, qui est en partie l'auteur de ce projet de loi s'intéresse et à la communauté artistique, signalera la chose si le système tombe en quelque sorte en panne. Nous pouvons nous contenter de dire ici que les membres du comité se sentiront libres et n'hésiteront pas à soulever des questions s'ils estiment que l'esprit de la loi n'est pas respecté par le gouvernement.

L'amendement est retiré

Le président: Avez-vous un autre amendement à l'article 4?

Mme Finestone: Je crois que oui. J'aimerais remplacer le paragraphe 4.(4), à la page 3, ligne 12, par ce qui suit:

(4) Le ministre fait déposer le rapport devant le Parlement dans les 15 jours de leur réception ou, si celui-ci ne siège pas, dans les 15 premiers jours de séance ultérieurs de l'une ou l'autre Chambre.

Je crois qu'il est important que ce conseil et son travail soient rendus public. Il représente les artistes et les arts. La Conférence canadienne des arts a jugé que c'était une excellente proposition. Cela crée une certaine transparence et justifie véritablement le travail des artistes. Cela permet au ministre des Communications d'avoir l'appui nécessaire et, si le ministre des Communications ne fait pas son travail, cela permet à la Chambre de vérifier le travail effectué.

Il s'agit de deniers publics. Combien d'argent affecte-t-on au conseil du fait de cet article?

M. Gourd: C'est minime—les frais de déplacement et autres dépenses.

M. Gaston Blais (directeur général, Arts et planification des politiques, Communications Canada): Nous prévoyons environ 150,000$ par an, et l'année dernière nous nous en sommes tenus à ce budget.

M. de Jong: Quels coûts supplémentaires entraînerait cet amendement?

Mme Finestone: Il faut publier un document.

M. Blais: Si on publie un rapport annuel, j'imagine que ce serait de l'ordre de 25,000$ à 30,000$ par an.

M. de Jong: En plus de ce que cela coûterait. . .

M. Blais: Oui.

Mme Finestone: J'ai une très bonne idée. Il n'est pas nécessaire de nous réunir si souvent si nous tenons des conférences visiophoniques.

M. Beatty: Je m'inquiète moins du coût que de l'officialisation du processus. Il peut arriver que, dans des problèmes délicats, je souhaite que le conseil fasse une enquête pour m'en rendre compte; j'hésiterais peut-être à lui demander de le faire si cela devait être publié sous forme d'un rapport déposé au Parlement en définitive.

Je comprends fort bien que les membres du comité souhaitent vérifier que les compétences réunies au conseil n'échappent pas au Parlement et qu'on évite une situation où les membres du conseil estiment que le gouvernement ne fait pas son travail, que tout est inutile et que rien n'est jamais suivi d'effets.

[*Text*]

My own sense, Mrs. Finestone, would be that to accommodate those two concerns—the desire I have for the maximum informality and for being able to use them and seek their advice on quite sensitive matters and the desire of the committee to ensure as much openness as possible, particularly on urgent issues—is through this committee, itself. That is the best way of achieving this.

Mrs. Finestone: Can we call the council before us?

Mr. Beatty: Yes. When the appropriations of the department are before the committee, the committee has the right to call the department and to call any entity created by the department with regard to any element of those appropriations. At that time, the committee would certainly—if there was a particular area that was a concern to members of the committee—have every right to request members of the council to come before the committee on the estimates and to respond to any questions.

This might be a way of trying to meet the concerns that members of the committee had in terms of your feeling plugged into the process and your feeling that the council was working well, while still ensuring me the ability to deal in a sensitive way with what may be delicate issues.

The Chairman: Would appointments to the council not come before us for review. . .?

Mr. Beatty: No, because they're not Governor in Council appointments.

The Chairman: Oh, all right.

Mrs. Finestone: One, they're not Order in Council appointments; two, there isn't an annual report. You have no way of knowing what's going on.

The Chairman: There is a requirement for a report.

Mr. Beatty: There's a report to the minister.

Mr. de Jong: To the minister, not the same one—

Mrs. Finestone: Just to the minister, not to the House of Commons.

Mr. de Jong: There's no requirement that this be made public or available to members of this committee or Members of Parliament.

Mr. Beatty: There are two ways, though, in which the committee, at any time could call it. First of all, as the committee is master of its own proceedings, you have the right at any time to decide to investigate anything you choose. If the committee wanted to look into the functioning of the council or wanted to look at a particular matter for which the council may have an expertise, you have the right to initiate that without reference to the government and to call the council as witnesses.

Second, the estimates automatically stand referred to the committee each year, and the committee can call the council at that time for a general report or for specialized information that they would like.

Mrs. Finestone: The problem, Mr. Minister, is if you don't know the question, you can't give the answers. If you don't know the subject, you can't ask the questions.

[*Translation*]

Il me semble, madame Finestone, que le meilleur moyen, pour répondre à ces deux inquiétudes—le désir de rester le plus officieux possible, de pouvoir recourir au conseil pour demander son avis sur des questions délicates, d'une part, et le désir de garantir une certaine transparence, surtout pour les questions urgentes, d'autre part—est d'utiliser le comité proprement dit. C'est la meilleure manière d'y parvenir.

Mme Finestone: Pouvons-nous convoquer le conseil?

M. Beatty: Oui. Lorsque le comité est saisi des crédits budgétaires du ministère, il a droit d'appeler le ministère et n'importe quelle entité créée par le ministère pour toute question concernant ces crédits. À ce moment-là, le comité pourrait certainement—si un domaine particulier inquiètait les membres du comité—avoir le droit d'exiger que les membres du conseil comparaissent devant lui au sujet du budget pour répondre à des questions.

Ce serait peut-être une façon d'essayer de répondre aux inquiétudes des membres du comité soucieux d'être en prise sur le processus et de voir que le conseil fonctionne bien, tout en me permettant de traiter de questions pouvant s'avérer délicates de façon judicieuse.

Le président: Ne soumettons-nous pas les nominations au conseil pour étude?

M. Beatty: Non, car ce sont des nominations du gouverneur en conseil.

Le président: Oh, très bien.

Mme Finestone: Premièrement, il ne s'agit pas de nominations par décret; deuxièmement, il n'y a pas de rapport annuel. Il n'y a aucun moyen de savoir ce qui se passe.

Le président: Un rapport est exigé.

M. Beatty: Un rapport doit être présenté au ministre.

M. de Jong: Au ministre, ce n'est pas le même. . .

Mme Finestone: Simplement au ministre, et non à la Chambre des communes.

M. de Jong: On ne demande pas qu'il soit rendu public ou mis à la disposition des membres du comité ou du Parlement.

M. Beatty: Il y a cependant deux façons qui permettraient au comité de demander des comptes à n'importe quel moment. Tout d'abord, étant donné que le comité décide de son propre fonctionnement, il a le droit à n'importe quel moment de décider de faire une enquête sur n'importe quoi. Si le comité veut vérifier le fonctionnement du conseil ou une question particulière pour lequel le conseil est peut-être qualifié, il a le droit de lancer le processus sans en référer au gouvernement, et d'appeler le conseil à témoigner.

Deuxièmement, le budget est automatiquement renvoyé au comité chaque année, et celui-ci peut convoquer le conseil à n'importe quel moment pour un rapport général ou pour des renseignements particuliers qu'il souhaite obtenir.

Mme Finestone: Le problème, monsieur le ministre, c'est que si vous ne connaissez pas la question, vous ne pouvez pas donner de réponse. Si vous ne connaissez pas le sujet, vous ne pouvez pas poser de questions.

[*Texte*]

The Chairman: No, but with respect—

Mr. Beatty: I don't find that a problem around here, Mrs. Finestone.

The Chairman: With respect, certainly this committee can ask the minister for a copy of that report, which he could refuse—

Mr. Beatty: No guarantee.

The Chairman: —but then there is the public and political pressure. The other thing is that this bill in subclause 4.(1) says that these appointments are made by the Governor in Council. It seems to me that they would come to us. They're made by the Governor in Council on the recommendation of the minister.

Mrs. Finestone: Oh, more of those.

Mr. Beatty: Yes, you're quite right. I apologize.

Mrs. Finestone: Aren't you tired of the number of Governor in Council appointments you have to make?

Mr. Beatty: It is a very formal procedure, in this case, but I guess that's quite right.

The Chairman: No, I understand.

Mrs. Finestone: You're a very important member of that Cabinet, you know.

The Chairman: It seems to me that we have a situation here where the minister would be reluctant to entertain the proposed resolution. I must say that perhaps it's been explained and we have reasonable access anyway. Could I invite you to withdraw that?

Mrs. Finestone: Yes.

The Chairman: You're very accommodating.

Mr. de Jong: No.

Mrs. Finestone: No, he doesn't want me to withdraw it. Simon, do you want to take it and use it?

Mr. de Jong: Yes. There's the fact of making that report public, nothwithstanding the fact that I think the minister should be able to ask the council to carry on studies that should not necessarily be in the report.

• 1830

Perhaps part of the problem is that in the section prior, "including any studies that the Minister directed it to carry out"... I understand the minister's concern on this. He might want them to carry out some studies to allow him some policy options. I agree this necessarily should not be made public. These are just options the government is looking at, and they're asking for input from the council on this. No decisions are being made; these are just options. It isn't going to the public. I understand that.

But I think the artists and artistic associations themselves who will be in touch with the council, who will view the council as an important voice for them to the government—I think they want some sense of what these people are doing. I

[*Traduction*]

Le président: Non, mais sauf votre respect...

M. Beatty: Je ne crois pas que cela constitue un problème ici, madame Finestone.

Le président: Sauf votre respect, le comité peut certainement demander au ministre un exemplaire du rapport, lequel pourrait refuser...

M. Beatty: Ce n'est pas garanti.

Le président:...mais à ce moment-là des pressions publiques et politiques s'exerceraient. Par ailleurs, il est dit au paragraphe 4.(1) du projet de loi que ces nominations sont faites par le gouverneur en conseil. Il me semble que nous en serions saisis. Elles sont faites par le gouverneur en conseil sur la recommandation du ministre.

Mme Finestone: Encore.

M. Beatty: Oui, vous avez raison. Je suis désolé.

Mme Finestone: N'en avez-vous pas assez de faire autant de nominations du gouverneur en conseil?

M. Beatty: C'est une procédure tout à fait officielle, dans ce cas, mais j'imagine que c'est vrai.

Le président: Non, je comprends.

Mme Finestone: Vous êtes cependant un membre très important du Cabinet, vous le savez.

Le président: Je crois que nous nous trouverions dans une situation où le ministre hésiterait à accepter la résolution proposée. Je crois pouvoir dire que la chose a été expliquée et que nous avons suffisamment accès de toute façon. Puis-je vous inviter à retirer cette proposition?

Mme Finestone: Oui.

Le président: Vous êtes très accommodant.

M. de Jong: Non.

Mme Finestone: Non, il ne veut pas que je la retire. Simon, voulez-vous la reprendre à votre compte?

M. de Jong: Oui. Il y a le fait de rendre le rapport public, sans compter que le ministre devrait pouvoir demander au conseil d'effectuer des études qui ne figurent pas nécessairement dans le rapport.

Le problème vient peut-être en partie du fait qu'on peut lire à l'article précédent: «Notamment en ce qui touche toute étude que celui-ci a pu lui demander.» Je comprends les réticences du ministre à ce sujet. Il pourrait bien demander des études qui lui permettraient d'avoir plusieurs options pour établir sa politique. Je conviens que les études de ce genre ne devraient pas nécessairement être rendues publiques. Elles viseraient seulement à décrire les options au gouvernement, qui demanderait au conseil de lui fournir des avis. Il ne serait pas question de prendre des décisions, mais simplement d'énoncer des options. Cela ne devrait pas être rendu public. Je comprends.

Mais je pense que les artistes et les associations artistiques qui feront affaire avec le conseil, et qui verront en lui un important porte-parole auprès du gouvernement, voudront savoir ce que ces gens font. Il est important à mon

[*Text*]

think it's important to have some sense of accountability to them. I understand the need of having some studies done without being made public, but I think the need for public disclosure on this outweighs that need.

The Chairman: Simon, with respect, the minister is publicly accountable to that constituency. He is going to be hard-pressed to avoid that accountability. The fact that you don't have it in here as a legislated annual report doesn't diminish the fact of his accountability. It seems to me we are placing a bit too much emphasis on what is really a very informal advisory committee. Well it's not totally informal—

Mr. de Jong: No it's not. In fact, I tend to think that for artists' associations, it's going to become an important committee.

The Chairman: Well, I think there's no doubt about that, but whether it requires—

Mr. de Jong: I think there's going to be a demand within the artistic community for accountability.

Mr. Beatty: But that in itself, Mr. Chairman, is another pressure on the council to discharge... The council will have credibility only to the extent the artistic community itself feels it well represents their views and concerns. If it doesn't do that, then very quickly the whole structure begins to break down. So accountability exists there from day one.

Mr. de Jong: But Perrin, I think that is why they will want the report they make to the government public. They want to be able to look at that report to verify for themselves that members on this council are truly representing the wishes of the artistic community.

Mr. Beatty: Let me make two points. First, if there is a matter the council wants to report on in such a public way, I very much doubt the minister could prevent them from doing so. If they felt an issue was of such vital concern to the committee, to Parliament, to members of the artistic community, even if the minister wanted to stop them, these are individuals of very high integrity and strong character. They would go ahead and express those concerns publicly.

Secondly, I think we can certainly assure the committee that at any time it feels it's appropriate to call the council, and my suspicion is we'll want to do so periodically—these are people paid for out of the public purse. It's an organization set up by statute of Parliament and you have the right to seek them to respond to questions. So the committee in a sense is the best guarantee of transparency and accountability.

The plea I would make, though, is that we not build in rigidities that prevent me from using the council in sensitive ways. You mention the development of options, but there are other reasons. Mrs. Finestone might have suggestions about crown corporations. She might welcome the council taking a look at management relationships, for example.

Mrs. Finestone: Like the the National Arts Centre.

[*Translation*]

avis que le conseil doive leur rendre compte de son activité dans une certaine mesure. Je comprends la nécessité de faire effectuer des études qui ne soient pas rendues publiques, mais je pense que les besoins d'information du public ont préséance.

Le président: Simon, si vous le permettez, le ministre doit rendre publiquement des comptes à ces gens. Il lui sera très difficile d'éviter de le faire. Ce n'est pas parce que la loi ne prévoit pas la publication d'un rapport annuel en bonne et due forme que cette imputabilité en sera réduite pour autant. Il me semble que nous attachons un peu trop d'importance à un comité consultatif, qui est en fait tout à fait officieux. Eh bien, peut-être pas complètement...

M. de Jong: Non, il n'est pas officieux. En fait, je pense qu'il va prendre beaucoup d'importance pour les associations d'artistes.

Le président: Eh bien, cela ne fait aucun doute, mais quant à savoir s'il faut...

M. de Jong: Je pense que la communauté artistique va lui demander des comptes.

M. Beatty: Mais, monsieur le président, cela impose par le fait même d'autres pressions sur le conseil pour qu'il divulgue... Le conseil n'aura de crédibilité que dans la mesure où la communauté artistique elle-même juge qu'il représente bien son point de vue et ses préoccupations. S'il ne le fait pas, c'est toute la structure qui va se démanteler très rapidement. Donc, il y a déjà une imputabilité dès le départ.

M. de Jong: Mais Perrin, je pense que c'est pour cette raison que les artistes vont vouloir que le rapport présenté au gouvernement soit rendu public. Ils vont tenir à s'assurer eux-mêmes que les membres du conseil représentent vraiment la volonté de la communauté artistique.

M. Beatty: Permettez-moi deux observations. Premièrement, si le conseil veut présenter un rapport public sur une question donnée, je doute fort que le ministre l'en empêche. Les membres du conseil sont des gens très intègres, ils savent bien ce qu'ils veulent. S'ils jugeaient qu'une question était essentielle pour le comité, le Parlement ou la communauté artistique, je suis sûr qu'ils exprimeraient leurs préoccupations publiquement même si le ministre voulait les en empêcher.

Deuxièmement, je pense que nous pouvons certainement donner au comité l'assurance que, chaque fois qu'il jugera approprié de convoquer le conseil, ce qu'il voudra probablement faire périodiquement... Ces gens seront payés grâce aux fonds publics. Ce sera une organisation créée par une loi du Parlement, et vous aurez le droit de demander à ses membres de répondre à certaines questions. Donc, en un sens, le comité constitue la meilleure garantie de transparence et d'imputabilité.

Ce que je vous demande, toutefois, c'est de ne pas inclure dans la loi des dispositions tellement rigides que je ne pourrai plus faire appel au conseil pour des questions délicates. Vous avez mentionné l'élaboration de diverses options, mais il y a aussi d'autres raisons. M^me^ Finestone aurait peut-être des suggestions à faire au sujet des sociétés de la Couronne. Elle voudrait peut-être demander au conseil d'examiner la question des relations de gestion, par exemple.

Mme Finestone: Comme au Centre national des Arts.

[*Texte*]

Mr. Beatty: Those can be extremely sensitive and deal with personalities and people's careers. One simply couldn't turn to them if the advice couldn't be confidential. That's why I would like to see us be able to define that relationship as we go along, and in as sensitive and flexible a way as possible, but with you always having that final check, that you have the ability of calling the council, asking them to explain how they're spending their time and how they're justifying the taxpayers' dollars, and also yourselves seeking advice from them on matters that are of concern to the committee.

• 1835

In addition to that, as the chair points out, because these are Governor in Council appointments the members themselves and their appointments are placed before the committee.

The Chairman: Is there anybody else who would like to speak to this? I think we're at the stage where we've probably exhausted the debate. Mr. de Jong, I think Mrs. Finestone is prepared to withdraw and leave it as written. Do you share that?

Mr. de Jong: Notwithstanding the minister's points, and I think he makes valid points, I think there is a need to have a public report, or a report that is made public, not just for members of this committee but, more importantly, for the general public and for the artistic community. I think they will want to see a public report.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, the extent of the recommendation that I have made is a wee bit larger. I'll withdraw mine. You rewrite one and put it into the House.

Mr. de Jong: Okay.

Mr. Edwards: At report stage?

Mrs. Finestone: How do you know?

Mr. Edwards: I'm asking.

Mrs. Finestone: What Mr. de Jong has said is a different kind of approach.

Mr. Edwards: I know, but I just wondered whether that was your plan.

Mrs. Finestone: I didn't have a plan. I was prepared to withdraw it, as you know.

Mr. Edwards: Okay.

Mrs. Finestone: I had to figure out where I wanted to put that plan into action. I hadn't figured that one out yet.

Amendment withdrawn

Clause 4 agreed to

The Chairman: We'll adjourn until 8 p.m. exactly.

EVENING SITTING

• 2012

The Chairman: Could we come to order, please.

[*Traduction*]

M. Beatty: Ces questions peuvent être extrêmement délicates, puisqu'elles touchent des personnes bien connues et qu'elles peuvent influer sur la carrière des gens. Il serait tout simplement impossible de faire appel au conseil si ses avis n'étaient pas confidentiels. C'est pourquoi j'aimerais que nous puissions définir cette relation au fur et à mesure, de façon aussi attentive et aussi souple que possible, mais en vous laissant toujours la possibilité d'une vérification, en vous permettant de convoquer le conseil pour lui demander de vous expliquer à quoi il consacre son temps et comment il justifie son utilisation de l'argent des contribuables, et en vous permettant également de lui demander des avis sur les questions qui préoccupent le comité.

En outre, comme l'a souligné le président, les nominations des membres du conseil, puisqu'il s'agit de nominations du gouverneur en conseil, seront soumises au comité.

Le président: Y a-t-il quelqu'un d'autre qui a quelque chose à dire à ce sujet? Je pense que nous avons probablement fait le tour de la question. Monsieur de Jong, j'ai l'impression que M^me^ Finestone est prête à retirer son amendement et à conserver le texte tel qu'il est. Êtes-vous du même avis?

M. de Jong: Malgré les arguments du ministre, qui sont tout à fait valables à mon avis, je pense qu'il est nécessaire de prévoir un rapport public, ou un rapport qui soit rendu public, pas seulement pour les membres du comité, mais surtout pour le grand public et pour la communauté artistique. Je pense que ces gens-là vont vouloir un rapport public.

Mme Finestone: Monsieur le président, la recommandation que j'ai faite avait une portée un peu plus générale. Je suis prête à retirer mon amendement. Vous en rédigerez un autre et vous le soumettrez à la Chambre.

M. de Jong: D'accord.

M. Edwards: À l'étape du rapport?

Mme Finestone: Qu'en savez-vous?

M. Edwards: Je pose la question.

Mme Finestone: M. de Jong voudrait aborder la question sous un autre angle.

M. Edwards: Je sais, mais je me demandais simplement si c'était votre plan.

Mme Finestone: Je n'avais pas de plan. J'étais prête à retirer mon amendement, comme vous le savez.

M. Edwards: D'accord.

Mme Finestone: Je devais décider où je voulais mettre ce plan en oeuvre. Je ne le sais pas encore.

L'amendement est retiré

L'article 4 est adopté

Le président: La séance est levée jusqu'à 20 heures exactement.

SÉANCE DU SOIR

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

[*Text*]

Clauses 4 and 5 agreed to

On clause 6—*Binding on Her Majesty*

The Chairman: I think, Madam Roy-Arcelin, you have some propositions.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 6 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, à la ligne 1, page 5, de ce qui suit:

ces d'un ou plusieurs artistes en vue d'obtenir une

La phrase se lisait ainsi:

. . .qui retiennent les services d'un artiste en vue d'obtenir une prestation;

Mrs. Finestone: Why do you want to put one or more? Is the problem because the word was "artists", in the plural, Mr. Minister?

Quel est le problème?

• 2015

Mme Roy-Arcelin: C'est un changement mineur. En français, on parle d'un artiste au singulier, tandis qu'en anglais, on parle d'artistes au pluriel. C'est un changement mineur, mais qui a quand même toute son importance.

The Chairman: It is a technical change to amend that.

Do you have another one on clause 6, Mrs. Roy-Arcelin?

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 6 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, aux lignes 9 à 11, page 5, de ce qui suit:

teur, ou des

Mrs. Finestone: Excuse me. Are you doing another amendment? Before you move to another amendment, I would like to address the amendment just presented.

The Chairman: Please do so. I thought you had done so.

Mrs. Finestone: No.

The French is no longer concordant with the English. In fact, the French was not concordant with the English in the first place. But in the English it says in subclause 6.(2):

This Part applies

(a) to the following organizations that engage artists to provide an artistic production

In the French it says:

(2) La présente partie s'applique:

and so on; and then it says:

relevant de la compétence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qui retiennent les services d'un artiste

On peut parler d'un ou de plusieurs artistes.

So you need to correct the French as well.

[*Translation*]

Les articles 4 et 5 sont adoptés

Article 6—*Obligation de Sa Majesté*

Le président: Je pense que vous avez des propositions à faire, madame Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 6 of Bill C-7 be amended by striking out line 34 on page 4 and substituting the following:

Engage one or more artists to provide an artistic—

Beforehand the sentence in the French version read:

. . .qui retiennent les services d'un artiste en vue d'obtenir une prestation;

Mme Finestone: Pourquoi voulez-vous dire «un ou plusieurs»? Est-ce parce que le mot «artists», en anglais, est au pluriel, monsieur le ministre?

What is the problem?

Mrs. Roy-Arcelin: It is a minor change. In French, "artiste" is singular, but in English, the word is plural. It is a minor change, but quite important.

Le président: C'est un amendement de forme visant à remédier à ce problème.

Avez-vous un autre amendement à proposer à l'article 6, madame Roy-Arcelin?

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 6 be amended by striking out lines 9 to 11 on page 5 and substituting the following:

ing of the *Copyright Act*, or directors

Mme Finestone: Excusez-moi, s'agit-il d'un autre amendement? Avant que vous passiez à un nouvel amendement, j'aimerais discuter de celui qui vient d'être présenté.

Le président: Allez-y. Je pensais que vous l'aviez déjà fait.

Mme Finestone: Non.

Le français ne concorde plus avec l'anglais. En fait, il ne concordait pas dès le début. Mais, dans la version anglaise, le paragraphe 6.(2) se lit comme suit:

This part applies

(a) to the following organizations that engage artists to provide an artistic production

Mais le français dit:

(2) La présente partie s'applique:

et ainsi de suite, puis:

relevant de la compétence du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes qui retiennent les services d'un artiste

There could be one artist or more.

Il faut donc corriger le français aussi.

[*Texte*]

The Chairman: Yes. There is a French proposal to match it.

Mrs. Finestone: I never got the French one. If you would you kindly see we get a copy of both, it would be very helpful. What Mrs. Roy-Arcelin said was it was a correction from the French to the English; and it is not.

Mme Roy-Arcelin: En fin de compte, c'est comparable aux termes qui sont utilisés dans la définition d'«employeur» à l'article 3 du Code canadien du travail. Ce n'est pas nécessairement la même chose en français et en anglais, mais la signification est la même.

Mme Finestone: Très bien, merci. Il faut au moins que le français et l'anglais concordent.

Mme Roy-Arcelin: C'est cela.

The Chairman: Is it okay now?

Amendment agreed to

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I do not have either, in either language.

The Chairman: This amendment has the effect of removing the phrase after the words "Copyright Act", "choreographers, even if their creations are not protected by that Act". It takes those words out and then continues "or directors responsible". I presume the French is exactly the same.

That completes clause 6.

Mr. de Jong: Mr. Chairman, ACTRA also proposed a new 6.(2)(a)(iii):

any other person or corporation who or which engages one or more artists within the constitutional jurisdiction of the Government of Canada, and

This is to ensure the concerns of respectable artistic organizations like ACTRA will be mentioned in this vital role we are playing this evening.

The Chairman: What are you suggesting, Simon?

Mr. de Jong: The amendment ACTRA suggested I think will open up Bill C-7 for broader application.

• 2020

So what they were suggesting is a new subparagraph, 6.(2)(a)(iii), which would state:

any other person or corporation who or which engages one or more artists within the constitutional jurisdiction of the Government of Canada.

Mrs. Finestone: This part applies to the following organizations that engage artists to. . .?

Mr. de Jong: Any other person or persons who engage one or more artists within the constitutional jurisdiction of the Government of Canada.

Mrs. Finestone: Oh. As a matter of fact, if you will recall, they had a long discussion about this bill allowing for Americanization of our performances or something. Right?

[*Traduction*]

Le président: Oui. Il y a une motion équivalente pour corriger le français.

Mme Finestone: Je n'ai jamais reçu la motion en français. Si vous aviez l'amabilité de vous assurez que nous avons un exemplaire de chacune, ce serait très utile. D'après ce que M^me^ Roy-Arcelin a dit, il s'agit d'une correction du français vers l'anglais, mais ce n'est pas cela.

Mrs. Roy-Arcelin: It is in fact comparable to the words used in the definition of "employee" in section 3 of the Canada Labour Code. It is not necessarily the same in French and in English, but the meaning is the same.

Mrs. Finestone: Very well, thank you. The French and English versions at least have to match.

Mrs. Roy-Arcelin: That's it.

Le président: Cela va maintenant?

L'amendement est adopté

Mme Finestone: Monsieur le président, je n'ai aucune des motions, ni dans une langue ni dans l'autre.

Le président: Cet amendement a pour effet de supprimer le membre de phrase qui suit les mots «Loi sur le droit d'auteur», c'est-à-dire «des chorégraphes—même si leurs créations ne sont pas protégées au titre de la Loi sur le droit d'auteur». Ces mots seraient donc supprimés, et les mots «ou des réalisateurs» suivraient immédiatement. Je suppose que c'est exactement la même chose en français.

Voilà qui met fin à notre examen de l'article 6.

M. de Jong: Monsieur le président, l'ACTRA avait également proposé un nouveau sous-alinéa 6.(2)a)(iii):

À toute autre personne ou société qui embauche un ou plusieurs artistes et qui relève de la compétence du gouvernement du Canada, et

Cette proposition permettrait de tenir compte des préoccupations des organisations artistiques respectables comme l'ACTRA, dans l'exercice vital auquel nous nous livrons ce soir.

Le président: Qu'est-ce que vous suggérez, Simon?

M. de Jong: Je pense que l'amendement proposé par l'ACTRA assurerait une application plus générale du projet de loi C-7.

L'ACTRA suggère donc un nouveau sous-alinéa, le 6.(2)a)(iii), qui se lirait comme suit:

à toute autre personne ou société qui embauche un ou plusieurs artistes et qui relève de la compétence du gouvernement du Canada.

Mme Finestone: Cette partie s'appliquerait aux organisations suivantes qui embauchent des artistes pour. . .?

M. de Jong: À toute autre personne ou société qui embauche ou un plusieurs artistes et qui relève de la compétence du gouvernement du Canada.

Mme Finestone: Oh. En fait, vous vous souviendrez que l'ACTRA avait discuté longuement du fait que ce projet de loi entraînerait une américanisation de nos spectacles, ou quelque chose du genre. C'est exact?

[*Text*]

Mr. de Jong: Yes.

The Chairman: I don't know what the wish of the committee is. We agreed last evening that we would consider written amendments advanced as we go. Do you have a written amendment to make, Simon?

Mr. de Jong: It can be done.

Mrs. Finestone: I have one, but I'm not going to write it if the minister's not open to it.

The Chairman: Well, we should discuss that aspect.

Mr. de Jong: Yes. Again, Mr. Chairman, we're working very much on a consensus basis. So let me throw this out, and unless we feel very strongly about an amendment, if the government's interested in accepting some of these suggestions, then fine, we'll go through the process. If not, and if we feel that it's no go, then we won't press for the amendment.

Hon. Perrin Beatty (Minister of Communications): I very much appreciate the offer made by Mr. de Jong.

For our part, perhaps we could be more flexible in terms of our responding here. If Mrs. Finestone and Mr. de Jong have questions they'd like to put directly to my staff, even just to seek advice, then they'd be most welcome.

We did look at all of the suggestions that were made by the various groups coming before the committee to give testimony. My staff looked precisely at this. It had concerns that doing this would capture a number of people whom the committee didn't want to have captured. If he was an artist, then anybody employed by a crown corporation for an hour, in whatever capacity, would tend to be caught under such an amendment. The concern was that we would end up casting a net so broadly that we'd be bringing in people we wouldn't want to have.

I'll ask Mr. Gourd, though, to respond more directly to Mr. de Jong.

Mr. Alain Gourd (Deputy Minister of Communications): For example, the Canada Mortgage and Housing Corporation could buy an artist to paint a figure on a wall. That could be covered by the bill, and therefore the tribunals might be overwhelmed by the mass and the sheer volume of cases that would be brought before them because of that. It would mean that the net would fall on any corporation—the Western Diversification Office, ACOA in Atlantic Canada—automatically, even for a very minor presence of a visual artist, for example.

Mrs. Finestone: Could I ask you if the question of the researchers was within one of the presentations? What was your view with respect to that? In fact, this afternoon you mentioned the question of researchers. Did you address that question, and what was your decision?

Mr. Gourd: I believe that indeed there were suggestions to specify certain categories of activities and people in these activities in the definition of the artist. However, it is very difficult to know what the various forms of artistic expression

[*Translation*]

M. de Jong: Oui.

Le président: J'ignore ce que veut le comité. Nous nous étions entendus hier soir pour examiner les amendements écrits soumis au fur et à mesure de nos délibérations. Avez-vous un amendement écrit à nous présenter, Simon?

M. de Jong: Cela peut se faire.

Mme Finestone: J'en ai un, mais je ne vais pas l'écrire si le ministre n'est pas prêt à l'envisager.

Le président: Eh bien, nous devrions discuter de cette question.

M. de Jong: Encore une fois, monsieur le président, nous travaillons surtout par consensus. Je vais donc laisser tomber cette proposition; à moins que nous ne soyons absolument convaincus de la nécessité d'un amendement, nous n'en soumettrons que si le gouvernement est prêt à accepter certaines de nos suggestions. Autrement, si nous jugeons qu'il n'y a rien à faire, nous n'insisterons pas.

L'honorable Perrin Beatty (ministre des Communications): J'apprécie beaucoup votre offre, monsieur de Jong.

Pour notre part, nous pourrions peut-être nous montrer plus souples dans nos réponses. Si M^me^ Finestone et M. de Jong voulaient poser des questions directement à mes collaborateurs, ne serait-ce que pour demander un avis, ils sont les bienvenus.

Nous avons examiné toutes les suggestions faites par les divers groupes qui ont témoigné devant le comité. Mes collaborateurs ont justement étudié cette proposition. Ils craignaient qu'elle n'englobe un certain nombre de gens que le comité n'aurait pas voulu inclure. Par exemple, n'importe quel artiste embauché par une société de la Couronne pour une heure, à quelque titre que ce soit, serait alors visé par un amendement de ce genre. Nous craignions donc qu'une disposition en ce sens soit tellement générale qu'elle englobe des gens que nous préférerions exclure.

Je vais quand même demander à M. Gourd de répondre plus directement à M. de Jong.

M. Alain Gourd (sous-ministre des Communications): Par exemple, la Société canadienne d'hypothèques et de logements pourrait engager un artiste pour peindre quelque chose sur un mur. Cette personne serait visée par le projet de loi et par conséquent, les tribunaux pourraient se retrouver complètement débordés par les innombrables cas qui leur seraient soumis à cause de cela. Cela signifierait que la loi s'appliquerait automatiquement à toute société, par exemple, le ministère de la Diversification de l'économie de l'Ouest, ou l'APECA, dans les Maritimes, même pour un contrat tout à fait mineur dans le domaine des arts visuels, par exemple.

Mme Finestone: Puis-je savoir si la question des recherchistes a été soulevée dans un des exposés? Qu'en pensez-vous? En fait, vous en avez parlé cet après-midi. Vous êtes-vous penchés sur cette question, et qu'avez-vous décidé?

M. Gourd: On nous a suggéré en fait de préciser certaines catégories d'activités et de personnes se livrant à ces activités, dans la définition de l'artiste. Toutefois, il est très difficile de savoir quelle forme prendra l'expression artistique

[*Texte*]

will be five to ten years from now. For example, nowadays we are able to produce visual arts through computers. So the artist is not a painter; he's a person punching a keyboard. But the computer does produce quite interesting and aesthetically approachable—

Mrs. Finestone: Pleasing, yes.

Mr. Gourd: —works of art: holography, which is the visual reproduction of a sculpture or even what we call "virtual reality", where they can reproduce not only the background of a theatre play but also reproduce a theatre play itself.

• 2025

Therefore, the people in the department are saying that it is preferable to have an open-ended definition of what an artist is, leave the tribunal to interpret what it is, because we don't really know what cultural expression will be five to ten years from now. Perhaps forms of cultural expression will emerge which cannot be envisaged now.

Mrs. Finestone: Then, would you say including, but not exclusive? If you want this to be open-ended, as I've just understood you to say, you want the tribunal to have the latitude to be interpretive. Holographic art is what we're going to see in Montreal at the wonderful exhibition that's coming in this summer, for the most part.

Where does it allow for that latitude, under parargraph 6(2)(b)? I hadn't planned to go back to 6 (b), but in what way is the latitude in subpararaphs 6(2)(b)(i)(ii) and (iii)? We've discussed the research this afternoon and we discussed the fact that the changes would be gazetted, I believe. You might even send that, prior to gazetting formally, out for consultation, if you were going to enlarge the field of activity.

I would like to know what language shows us that it is not definitive, but it is notwithstanding; it is inclusive or exclusive, which?

Mr. Gourd: Our distinguished legal advisers are conveying to us that we should be careful in introducing categories of activities, like research, which are neighbouring artistic activities but not directly—I should choose another expression—are close to what is commonly accepted as an artistic activity. At the end of the day it could be covered, if it becomes an artistic activity, in the end of subparagraph 6(2)(b)(iii), which is the "prescribed by regulation". Perhaps I could ask Mr. Ouellet, our legal adviser, to expand on that.

Mrs. Finestone: Subparagraph 6(2)(b)(iii) is where it would fall?

Mr. Gourd: Yes, subparagraph 6(b)(2)(iii): "fall within a professional category prescribed by regulation".

Mrs. Finestone: Okay.

The Chairman: Just before we get to that, I thought we were on subparagraph 6(2)(a)(iii). Mr. de Jong is proposing that the ACTRA suggestion, which I'm sure you have in front of you, be considered.

[*Traduction*]

dans 5 ou 10 ans. Par exemple, nous pouvons aujourd'hui produire des oeuvres d'art visuel grâce à l'ordinateur. Donc, l'artiste n'est pas un peintre; il travaille sur un clavier d'ordinateur. Mais l'ordinateur produit des oeuvres d'art très intéressantes et tout à fait. . .

Mme Finestone: Agréables à l'oeil, oui.

M. Gourd: Abordables esthétiquement; il y a par exemple l'holographie, qui est la reproduction visuelle d'une sculpture, et même ce que nous appelons la «réalité virtuelle», qui permet de reproduire non seulement un décor de théâtre, mais également la pièce elle-même.

Par conséquent, les gens du ministère jugent préférable de ne pas définir de façon trop stricte ce qu'est un artiste et de laisser au tribunal le soin de l'interpréter, parce que nous ne savons vraiment pas ce que sera l'expression culturelle dans cinq ou 10 ans. Il est possible que nous assistions à la naissance de nouvelles formes d'expression culturelle que nous ne pouvons même pas envisager pour le moment.

Mme Finestone: Alors pourquoi ne pas inclure une énumération, tout en précisant qu'elle n'est pas exhaustive? Si vous voulez une définition ouverte, d'après ce que j'ai compris, il faut laisser au tribunal la latitude nécessaire pour interpréter la loi. L'art holographique, c'est ce que nous allons voir notamment à Montréal dans la magnifique exposition de cet été.

Comment l'alinéa 6(2)b) permet-il cette latitude? Je n'avais pas prévu d'en revenir au 6(2)b), mais où est cette latitude dans les sous-alinéas 6(2)b)(i), (ii) et (iii)? Nous avons discuté cet après-midi de la question de la recherche, ainsi que du fait que les changements seraient annoncés dans la gazette. Vous pourriez même, avant la publication d'un avis officiel dans la gazette, tenir des consultations si vous vouliez élargir le champ d'activités.

J'aimerais savoir ce qui nous permet de conclure que cette liste n'est pas exhaustive, même si elle l'est en réalité; est-elle limitative ou non?

M. Gourd: Nos distingués conseillers juridiques nous disent qu'il faut éviter d'inclure des catégories d'activité, comme la recherche, qui sont proches de l'activité artistique, mais qui ne sont pas directement. . . Je devrais peut-être dire plutôt, qui sont proches de ce qu'on appelle communément l'activité artistique. En dernière analyse, cette activité serait couverte, si elle devient une activité artistique, par les mots «établies par règlement», au sous-alinéa 6(2)b)(iii). Notre conseiller juridique, M. Ouellet, pourrait vous donner plus de précisions à ce sujet.

Mme Finestone: C'est le sous-alinéa 6(2)b)(iii) qui s'appliquerait?

M. Gourd: Oui, le sous-alinéa 6(2)b)(iii), en vertu des mots suivants: «faisant partie de catégories professionnelles établies par règlement».

Mme Finestone: D'accord.

Le président: Avant de passer à cette question, je pensais que nous en étions toujours au sous-alinéa 6(2)a)(iii). M. de Jong proposait que nous examinions la suggestion de l'ACTRA, que vous avez sûrement sous les yeux.

[*Text*]

I think we should determine, Mr. Minister, whether you and your officials feel there is any importance to the consideration of that recommendation.

Mr. Beatty: Mr. Chairman, we responded by saying that in looking at it, our concern was that it cast the net so broadly, that government entities which are not engaged primarily in the use of artistic efforts, which employed an artist on a very short term basis, would suddenly find themselves falling under the ambit of the act.

The Chairman: Well, that's what I thought you had said.

Mr. Beatty: As a consequence, then, it would be cast too broadly. It could even raise questions about the constitutionality of some people being included.

The Chairman: Well, Simon, on that subject, the minister—we are talking about consensus—the minister and his officials indicate they would prefer not to cast the net so broadly as ACTRA has proposed, and we have had no other recommendations along those lines that I'm aware of. Would you suggest we pass on that and carry on?

Mr. de Jong: I think so. I think it's in many ways an interesting amendment that ACTRA proposed. It was an attempt to open up. Certainly C-7 has been criticized for being too close. I suspect what they've done here is advance some canons.

I hear what you're saying, in terms of casting the net a little too far.

The Chairman: I'm sure that the minister and his staff have before them the same kind of analysis that you and I have before us, as a result of our research staff, and every one of these recommendations that we're examining have been reviewed and debated in many cases. We have 63 more to go here.

Mr. de Jong: The ones that I think are significant I would like to bring forward, to have the pros and cons on them for the record. I feel personally very strongly about some, which I will perhaps move in report stage, or whatever.

• 2030

The Chairman: That's fine. We want to be sure that democracy prevails here in abundance.

Mrs. Finestone: If you're going to have democracy in abundance, could I have a copy? I'm not going to look at it. I want you to know that I don't have it.

The Chairman: As long as we can do it quickly.

To 6.(2)(b)(i), Mrs. Roy-Arcelin has proposed an amendment. She has proposed striking out the words following the words "Copyright Act". It would read: "Copyright Act, or directors".

[*Translation*]

Je pense que nous devrions déterminer, monsieur le ministre, si vous et vos collaborateurs jugez important que nous examinions cette recommandation.

M. Beatty: Monsieur le président, nous avons répondu en disant que, quand nous avons examiné cette proposition, nous avons craint qu'elle n'entraîne une application trop générale de la loi et que des services gouvernementaux qui ne s'occuperaient pas principalement d'activités artistiques, mais qui embaucheraient un artiste pour une période très brève, se retrouvent tout à coup visés par la loi.

Le président: C'est ce que je pensais.

M. Beatty: Par conséquent, la loi serait d'application trop générale. Cela pourrait même soulever la question de la constitutionnalité de l'inclusion de certaines personnes.

Le président: Eh bien, Simon, sur ce point, puisqu'il est question de consensus, le ministre et ses fonctionnaires ont indiqué qu'ils préféreraient ne pas permettre une application aussi générale que le propose l'ACTRA; à ce que je sache, nous n'avons d'ailleurs reçu aucune autre recommandation en ce sens. Seriez-vous donc prêt à ce que nous abandonnions cette proposition et que nous poursuivions nos travaux?

M. de Jong: Je pense que oui. À bien des égards, l'amendement proposé par l'ACTRA est intéressant. C'était une tentative d'ouverture. Il est certain qu'on a critiqué le projet de loi C-7 en disant qu'il était trop restrictif. Je suppose que l'ACTRA a donc voulu faire valoir certains principes.

Mais je vous comprends quand vous dites que la loi serait d'application un peu trop générale.

Le président: Je suis sûr que le ministre et ses collaborateurs ont procédé à la même analyse que celle que nous ont soumis nos attachés de recherche, et qu'ils ont déjà discuté dans bien des cas de chacune des recommandations que nous examinons ici. Nous en avons encore 63 à étudier.

M. de Jong: J'aimerais présenter les propositions que je juge importantes pour que nous discutions de leurs avantages et de leurs inconvénients pour le procès-verbal. Certaines motions me tiennent beaucoup à coeur personnellement et je vais peut-être les déposer à l'étape du rapport, par exemple.

Le président: C'est parfait. Nous voulons nous assurer que la démocratie s'exerce pleinement ici.

Mme Finestone: Si vous voulez que la démocratie s'exerce pleinement, pourrais-je avoir une copie? Je ne veux pas l'étudier, je veux simplement vous faire savoir que je n'en ai pas.

Le président: Dans la mesure où cela peut se faire rapidement.

M^me^ Roy-Arcelin a proposé un amendement au sous-alinéa 6.(2)b)(i). Elle propose de supprimer le membre de phrase qui suit les mots «Loi sur le droit d'auteur», de façon à ce que la phrase se lise comme suit: «Loi sur le droit d'auteur ou des réalisateurs».

[*Texte*]

Mr. de Jong: Just one other thing. The CBA expressed some concern about the vagueness of (b)(iii), "contribute to the creation of any production in the performing arts". Is this what you mean, formally, by trying to keep it open-ended, to allow new art forms? Is that the reason for the vagueness here?

Amendment agreed to

Clause 6 as amended agreed to

On clause 7—*Purpose*

The Chairman: We have a government recommendation for clause 7, do we not?

Mrs. Finestone: Excuse me, according to the way this is written, it is an amendment to clause 7, or is it an amendment to clause 8?

The Chairman: This is a new clause.

Mme Finestone: C'est cela que je n'avais pas bien compris.

Clause 7 agreed to

Mrs. Finestone: There is a recommendation here.

Mme Roy-Arcelin: C'est un nouvel article. On pourrait le reporter à la fin, n'est-ce pas?

The Chairman: We'll deal with those last.

On clause 8—*Artist contracting through an organization*

Mme Finestone: Après la ligne 34, à la page 5.

The Chairman: You're right.

M. Beatty: On va étudier tous les autres articles du projet de loi et on reviendra ensuite au nouvel article proposé.

Mme Finestone: À l'article 8?

M. Beatty: Oui, après l'étude de tous les autres articles.

The Chairman: The request has been made to deal with this proposed amendment at the end of the considerations.

Mrs. Finestone: Stay the whole clause 8 then, is that it?

The Chairman: No. The present clause 8, does it carry?

Mrs. Finestone: No. I have an amendment somewhere. The amendment to clause 8 has evidently gone to the photocopier.

The Chairman: Could we stand clause 8?

Mrs. Finestone: Please.

Clause 8 allowed to stand

On clause 9—*Establishment*

The Chairman: Does clause 9 carry? I have a notation of L-5 here. That's cancelled now, is it?

Mrs. Finestone: Yes.

The Chairman: Does clause 9 carry?

Mrs. Finestone: Mr. Minister, are you sure this is the way you wish to have the members continue in terms of their eligibility, that each member is eligible for reappointment in the same or another capacity? Are you putting any term to the length of time they can serve on the tribunal?

[*Traduction*]

M. de Jong: Une autre petite observation. L'ABC s'est dit préoccupée par le manque de précision du sous-alinéa b)(iii), «participent à la création dans les domaines suivants: arts de la scène». Est-ce ce que vous voulez dire quand vous affirmez que vous voulez garder des portes ouvertes pour permettre les nouvelles formes d'art? Est-ce pour cette raison que cette disposition n'est pas plus précise?

L'amendement est adopté

L'article 6 tel que modifié est adopté

Article 7—*Objet*

Le président: Le gouvernement a présenté une recommandation au sujet de l'article 7, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Excusez-moi, d'après la façon dont c'est rédigé, ou ne voit pas clairement s'il s'agit d'un amendement à l'article 7 ou à l'article 8.

Le président: Il s'agit d'un nouvel article.

Mrs. Finestone: That is what I was not sure to understand.

L'article 7 est adopté

Mme Finestone: Il y a une recommandation à ce sujet.

Mrs. Roy-Arcelin: It is a new clause. We could stand it until the end, could'nt we?

Le président: Nous allons étudier ces articles en dernier.

Article 8—*Intermédiaires*

Mrs. Finestone: After line 34, *à la page 5*.

Le président: C'est exact.

Mr. Beatty: We will go through all the other clauses in the Bill and we will come back to the new clause proposed.

Mrs. Finestone: On clause 8?

Mr. Beatty: Yes, after we are done with all other clauses.

Le président: On m'a demandé de reporter l'étude de cet amendement à la fin de nos délibérations.

Mme Finestone: Nous reportons donc l'ensemble de l'article 8, c'est bien cela?

Le président: Non. L'article 8 actuel est-il adopté?

Mme Finestone: Non. J'ai un amendement quelque part. De toute évidence, mon amendement portant sur l'article 8 est rendu à la photocopie.

Le président: Pouvons-nous reporter l'article 8?

Mme Finestone: S'il vous plaît.

L'article 8 est reporté

Article 9—*Constitution et organisation*

Le président: L'article 9 est-il adopté? J'ai une note ici au sujet d'une motion L-5. Mais elle est maintenant annulée, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Oui.

Le président: L'article 9 est-il adopté?

Mme Finestone: Monsieur le ministre, êtes-vous certain que vous voulez que les membres du tribunal puissent être reconduits à des fonctions identiques ou non? Y a-t-il une limite à la durée de leur mandat au tribunal?

[*Text*]

Mr. Beatty: I don't think there's any term specified.

Mrs. Finestone: If you look at it, there is none, 9.(4).

Mr. Beatty: It would enable us to set appropriate terms. For example, it may very well be desirable to have members leaving on a varied basis. You may want to appoint some of them for say four years first time out, some for two years so that you maintain some continuity while bringing in fresh blood as well.

Mrs. Finestone: I like the fact that there would be continuity, but you could have someone in here, the chairman, for seven years and he can be reappointed and reappointed. It doesn't matter. It says "in the same or another capacity." You do not find yourself trapped because the decision for the appointment is an Order in Council appointment.

Mr. Beatty: It's for a term not exceeding that period.

• 2035

The Chairman: Unaccustomed as I am to speaking from the chair, I would like to make a brief intervention. I would personally be a lot happier with subclause 9.(2) if it said "in consultation with the Minister" instead of "after consultation with the Minister". That's a personal feeling that I have, that it would bring the Minister of Communications a little more tightly into the process.

Mrs. Finestone: I'd be happy to second that.

The Chairman: I wouldn't want to advance that unless you felt it was compelling.

Mrs. Finestone: It's compelling.

Mr. de Jong: Yes. It's definitely a step in the right direction, Mr. Chairman. All of the arts organizations that we heard—

Mrs. Finestone: Everybody.

Mr. de Jong: Everybody recommended that it be either the Minister of Communications, or at least jointly, who would be responsible.

The Chairman: This would not really be jointly. This would still be the Minister of Labour—

Mr. de Jong: Yes, I know.

The Chairman: I thought the words "in consultation" are a little more compelling and speak to the cultural community a little more warmly than the word "after".

Mr. de Jong: Yes.

Mrs. Finestone: Are you prepared to accept "being in" instead of "being after"?

Mr. Beatty: Mr. Chairman, if the chair, the Liberal Party and the NDP all find it compelling, I feel compelled.

[*Translation*]

M. Beatty: Je ne pense pas qu'il y ait de limite précisée.

Mme Finestone: Si l'on y regarde bien, il n'y en a pas au paragraphe 9.(4).

M. Beatty: Cela nous permettrait de fixer les mandats appropriés. Par exemple, il serait peut-être souhaitable que les membres ne partent pas tous en même temps. Nous pourrions en nommer certains pour un mandat de quatre ans, la première fois, par exemple, et d'autres pour deux ans de façon à assurer une certaine continuité tout en permettant un apport de sang neuf.

Mme Finestone: Je suis bien d'accord pour permettre une certaine continuité, mais il pourrait y avoir quelqu'un, par exemple le président, qui serait nommé pour sept ans et dont le mandat pourrait être renouvelé indéfiniment. Cela ne fait rien. Le projet de loi dit «à des fonctions identiques ou non». Vous ne seriez pas pris au dépourvu parce que c'est le gouverneur en conseil qui décide des nominations.

M. Beatty: Le mandat ne pourrait pas dépasser la période prévue pour ces nominations.

Le président: Comme je n'ai pas l'habitude d'assurer la présidence, j'aimerais faire une brève intervention. Personnellement, je serais beaucoup plus satisfait du paragraphe 9.(2) si les mots «après consultation du ministre» étaient remplacé par «en consultation avec le ministre». Il me semble—mais c'est une opinion toute personnelle—que cela permettrait au ministre des Communications de participer au processus d'un peu plus près.

Mme Finestone: Je me ferais un plaisir d'appuyer une motion en ce sens.

Le président: Je ne voudrais pas en déposer une sauf si vous pensez que c'est vraiment nécessaire.

Mme Finestone: Ce l'est.

M. de Jong: Oui. C'est certainement un pas dans la bonne direction, monsieur le président. Toutes les organisations artistiques que nous avons entendues. . .

Mme Finestone: Tout le monde.

M. de Jong: Tout le monde a recommandé que ce soit le ministre des Communications qui soit responsable de cet aspect, du moins conjointement.

Le président: Ce ne serait pas vraiment une responsabilité conjointe. Ce serait encore le ministre du Travail. . .

M. de Jong: Oui, je sais.

Le président: Mais il me semble que les mots «en consultation» sont un peu plus forts que «après consultation» et que la communauté culturelle en serait un peu plus satisfaite.

M. de Jong: Oui.

Mme Finestone: Êtes-vous prêt à accepter ce changement?

M. Beatty: Monsieur le président, si la présidence, le Parti libéral et le Nouveau parti démocratique jugent tous que c'est nécessaire, je m'incline.

[*Texte*]

The Chairman: I said, Mr. Minister, that if the committee finds it compelling, I would be prepared to entertain it.

Mrs. Finestone: He's compelled.

Mr. Beatty: I'm confident that the relationship will be a good and a close one, but if colleagues believe that it'll give greater reassurance to the community—

Mrs. Finestone: May it always be so.

Mr. Beatty: —I'll be prepared to accept it.

Mr. Edwards: Speaking for those of us who are just left out of that equation—

The Chairman: You're not left out.

Mr. Edwards: —if the minister is compelled, we feel propelled.

Mrs. Anderson (Simcoe Centre): There we are.

Mr. de Jong: You weren't left out of the equation.

The Chairman: I would say I detect unanimity.

Mrs. Anderson: We're getting speedier, anyway.

The Chairman: So that amemdment to clause 9.(2) would carry.

Amendment agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

Clause 9 as amended agreed to

Clauses 10 to 15 inclusive agreed to

On clause 16—*Powers of Tribunal*

The Chairman: I have notices of two amendments to clause 16.

Mme Roy-Arcelin: Monsieur le président, je propose que l'article 16 du projet de loi C-7 soit modifié par insertion, après la ligne 27, page 11, de ce qui suit:

Mme Finestone: Quel article?

Mme Roy-Arcelin: L'alinéa 16o).

Mrs. Finestone: I have to find it.

The Chairman: Clause 16, at the end of paragraph (n).

Mme Roy-Arcelin: Oui.

Mrs. Finestone: Excuse me. In clause 16 I have line 25.

Mme Roy-Arcelin: Donc, il est proposé qu'on insère après la ligne 27, page 11, ce qui suit:

o) accorder des dépens;

The Chairman: Okay.

Mrs. Finestone: Are you just adding the words "award costs"?

The Chairman: It changes subparagraph (o). Subparagraph (o) becomes "award costs; and", and the next paragraph becomes (p). Have I got that correct?

An hon. member: Yes.

[*Traduction*]

Le président: J'ai dit, monsieur le ministre, que si le Comité le juge nécessaire, je serais prêt à envisager une motion en ce sens.

Mme Finestone: Il s'incline.

M. Beatty: Je suis convaincu que nos relations seront toujours bonnes, et que nous resterons proches, mais si mes collègues croient que cela peut rassurer la communauté. . .

Mme Finestone: Puisse-t-il en être toujours ainsi.

M. Beatty: . . .je suis prêt à l'accepter.

M. Edwards: Pour parler au nom de ceux d'entre nous qui sont laissés de côté. . .

Le président: Vous n'êtes pas laissés de côté.

M. Edwards: . . .si le ministre s'incline, nous nous sentons inclus.

Mme Anderson (Simcoe-Centre): Tiens, tiens.

M. de Jong: Vous n'avez pas été laissés de côté.

Le président: J'ai l'impression qu'il y a unanimité.

Mme Anderson: Nous allons plus vite en tout cas.

Le président: Donc, l'amendement proposé au paragraphe 9.(2) est adopté?

L'amendement est adopté [Voir *Procès-Verbaux*]

L'article 9 tel que modifié est adopté

Les articles 10 à 15 inclusivement sont adoptés

Article 16—*Pouvoirs du Tribunal*

Le président: J'ai deux avis d'amendement sur l'article 16.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Chairman, I move that clause 16 of Bill C-7 be amended by striking out line 25 on page 11 and substituting the following:

Mrs. Finestone: Which clause is that?

Mrs. Roy-Arcelin: Paragraph 16(o).

Mme Finestone: Il faudrait que je le trouve.

Le président: Il s'agit de l'article 16, après le paragraphe b).

Mrs. Roy-Arcelin: Yes.

Mme Finestone: Excusez-moi. En ce qui concerne l'article 16, il est question ici de la ligne 25.

Mrs. Roy-Arcelin: I therefore move that the following words be added on line 25 on page 11.

Part; o) award costs; and;

Le président: D'accord.

Mme Finestone: Vous ajoutez seulement les mots «accorder des dépens»?

Le président: Cela change le paragraphe o). Ce paragraphe devient «accorder des dépens», et le paragraphe suivant devient le paragraphe p). C'est bien cela?

Une voix: Oui.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Could you tell me what it does and what it is for? I'm sure it must be technical, or something.

The Chairman: Would you like to address that, Mr. Ouellet?

M. Richard Ouellet (conseiller juridique au ministère des Communications): D'accord.

Quite simply, it's in clause 15 that there is the power to set costs. Clause 16 is the power to award them in case you have really abusive cases and a party suffers economic loss through costs for having appeared frivolously, or whatever. It is technical, indeed.

Amendment agreed to

• 2040

The Chairman: We have another amendment proposed for clause 16. Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: You would amend that by striking out line 39 on page 11 and substituting the following:

comes into force and expires,

What's the big deal?

Mr. R. Ouellet: Oh no. It's because of your last amendment, I guess.

The Chairman: Well, the substance of this proposal is in the last line. Before we get to the grammar, perhaps we should discuss the substance.

Mrs. Finestone: I'd like to discuss the substance.

The Chairman: The substance is the matter of the definition of "independent contractor at common law."

Mrs. Finestone: That's right. The argument is exactly the same as the one that we've stood on 8(3) about the independent contractor at common law. I think I'd just like to read into the record what Mr. Siren had to say. He expresses it far better than I could. He said:

> As I view it, the proposed wording provides the opportunity for the Canada Labour Relations Board to define employees as they see fit. The precedents have already been set. In the case of dependent contractors, the Labour Relations Board has ruled that they are in fact employees for the purpose of the Canada Labour Code.
>
> Our concern is that if we now begin to determine independent contractors as employees, and there are some suggestions that in some cases that seems to have been the case, and we define that as defined by the Labour Relations Board for purposes of the act, then we really have no jurisdiction left.
>
> It is our view that if we were to define employees, except in the case of independent contractors, as defined in common law, then there would be a distinguishing element, because in common law there is a difference

[*Translation*]

Mme Finestone: Pourriez-vous me dire ce que cela change et pourquoi? Je suis sûre que ce doit être une question de forme.

Le président: Voudriez-vous répondre à cette question, monsieur Ouellet?

Mr. Richard Ouellet (Legal Counsel, Department of Communications): Yes.

C'est très simple; c'est l'article 15 qui donne le pouvoir de fixer les dépens. L'article 16 permettrait de les attribuer dans le cas où il y aurait des abus vraiment flagrants et où une partie subirait des pertes économiques à cause des coûts qu'aurait entraînés une comparution inutile, par exemple. C'est effectivement un amendement de forme.

L'amendement est adopté

Le président: Nous avons un autre amendement proposé pour l'article 16. Madame Finestone.

Mme Finestone: Cet article serait modifié par substitution, à la ligne 39 de la page 11, dans la version anglaise, de ce qui suit:

comes into force and expires,

Qu'est-ce que cela change?

M. R. Ouellet: Rien. Je suppose que c'est à cause de votre dernier amendement.

Le président: Eh bien, c'est la dernière ligne qui constitue la substance de cette proposition. Avant de passer aux questions de grammaire, nous pourrions peut-être discuter de substance.

Mme Finestone: C'est ce que j'aimerais faire.

Le président: La substance de cet amendement, c'est la question de la définition de l'expression «entrepreneur indépendant au sens de la «common law»».

Mme Finestone: C'est exact. L'argument est exactement le même que celui qui s'appliquait au paragraphe 8(3), que nous avons reporté, au sujet des entrepreneurs indépendants au sens de la «common law». Je voudrais vous lire, pour le procès-verbal, ce que M. Siren avait à dire à ce sujet. Il a exposé la question beaucoup mieux que je pourrais le faire moi-même. Il a dit:

> À mon avis, le libellé proposé permet au Conseil canadien des relations du travail de définir le terme "employé" comme bon lui semble. Il y a déjà eu des précédents à ce sujet. Dans le cas des entrepreneurs dépendants, le conseil a décrété qu'il s'agissait en fait d'employés pour les fins de l'application du Code canadien du travail.
>
> Ce qui nous inquiète, c'est que si nous commencons à considérer les entrepreneurs indépendants comme des employés, ce qui semble déjà se faire dans certains cas, et que nous adoptons pour les besoins de cette loi la définition du Conseil canadien des relations du travail, il ne nous reste plus aucun pouvoir en réalité.
>
> Nous sommes d'avis que, si nous devions adopter la définition acceptée en «common law» pour le terme «employé», sauf dans le cas des entrepreneurs indépendants, il y a aurait un élément distinctif parce que

[*Texte*]

between the description of an independent contractor and what is defined by the Canada Labour Relations Board for collective bargaining purposes under the Canada Labour Code. The Canada Labour Code includes criteria that are not involved in the common law definitions as I understand it.

If you look at 8(3) and this, you're faced with a dilemma once again. I know you work very well with the Minister of Labour and I know the department's personnel work well with your department personnel, but the day may come when they don't all see eye to eye. We must make it eminently clear there is a distinguishing difference between the little traps we're going to make in the factory versus the artistic merit that is the end result of a very fine collaborative effort on the part of artists. I think we need a definition that makes it quite clear we're dealing with the arts.

There have been lengthy discussions in every one of our hearings. The proposal at all times has been that we use this phrase, "in common law." I must tell you, Mr. Minister, I have discussed this with your staff. In their view the term "at common law" does not seem to hold up to the scrutiny that you require in your pursuit of a proper bill. However in discussion with the parties concerned again, they insist this is a term. I am not a lawyer and I don't pretent to be one. They have consulted lawyers who are of the view that "at common law" is in common usage in the deliberations of law, and this would make it eminently clear how you would review an independent contractor.

I am pleading on behalf of the arts community. I cannot say definitely that is the answer to their prayer. However, if your staff has been in contact, as I am sure they have, they know this has been an issue that has been brought forward by many, many of the groups. I would like to hear what their view is with respect to "at common law". It will save us on subclause 8.(3), where the same issue is at stake.

• 2045

The Chairman: Mr. Edwards has a question he wants to raise.

Mr. Edwards: It is kind of a silly question, maybe. If this were to become part of the law of Canada, what force of effect would it have within the province of Quebec?

Mrs. Finestone: I haven't the faintest idea, Jim.

Mr. Edwards: I don't think it would have any meaning within the province of Quebec.

Mrs. Finestone: This law is for Canada, as far as I know, and the provincial law guides what happens at the provincial level. This law is for Canadians right across, from coast to coast to coast.

Mr. Edwards: But a court interpreting this law within Quebec... Even though it is a law of Canada, for Quebec the common law has no run.

[*Traduction*]

la «common law» fait une différence entre les entrepreneurs indépendants et les employés faisant partie d'une unité de négociation, au sens du Code canadien du travail, d'après la définition du Conseil canadien des relations du travail. Le Code canadien du travail inclut en effet des critères qui ne figurent pas dans les définitions adoptées en «common law», à mon avis.

Au paragraphe 8(3) et ici encore, on se trouve dans un dilemme. Je sais que vous vous entendez très bien avec le ministre du Travail et que les fonctionnaires de vos deux ministères travaillent très bien ensemble, mais vous ne serez peut-être pas toujours d'accord. Il faut préciser très clairement qu'il y a une différence déterminante entre les petits machins qu'on fabrique dans une usine et les qualités artistiques qui résultent en définitive d'un effort de collaboration merveilleux de la part d'un groupe d'artistes. Je pense que nous avons besoin d'une définition qui précise très clairement qu'il s'agit ici des arts.

Cette question a fait l'objet de longues discussions à chacune de nos séances. On nous a toujours proposé d'employer les mots «au sens de la «common law»». Je dois vous dire, monsieur le ministre, que j'en ai discuté avec vos fonctionnaires. À leur avis, cette expression ne semble pas résister à l'examen, si l'on veut vraiment un projet de loi en bonne et due forme. Cependant, quand j'en ai discuté à nouveau avec les intéressés, ils m'ont dit que c'était une expression courante. Je ne suis pas avocate et je ne prétends pas l'être. Mais ces gens ont consulté des avocats selon qui l'expression «au sens de la «common law»» est une expression d'usage courant dans les délibérations juridiques, et elle permettrait de préciser très clairement comment seraient considérés les entrepreneurs indépendants.

Je parle ici au nom de la communauté artistique. Je ne peux pas vous dire si cette disposition comblerait vraiment leurs voeux. Toutefois, si vos fonctionnaires ont communiqué avec ces gens, comme c'est sûrement le cas, ils savent que c'est une question que de très nombreux groupes ont soulevée. J'aimerais savoir ce qu'ils pensent de l'expression «au sens de la common law». Cela nous fera gagner du temps quand nous arriverons au paragraphe 8.(3), qui porte sur le même point.

Le président: M. Edwards voudrait poser une question.

M. Edwards: C'est peut-être une question stupide, mais j'aimerais savoir quel effet aurait une disposition de ce genre au Québec si elle était incluse dans les lois du Canada?

Mme Finestone: Je n'en ai pas la moindre idée, Jim.

M. Edwards: Je pense qu'elle n'aurait aucun sens dans la province de Québec.

Mme Finestone: Cette loi s'applique à l'ensemble du Canada, à ce que je sache, et ce sont les lois provinciales qui dictent ce qui se passe au niveau provincial. Cette loi s'applique aux Canadiens de tout le pays, de l'est à l'ouest et du nord au sud.

M. Edwards: Mais un tribunal qui serait chargé d'interpréter cette loi au Québec... Même s'il s'agit d'une loi canadienne, la common law ne s'applique pas au Québec.

[*Text*]

Mrs. Finestone: They are taking the case to Federal Court, and under tribunal that falls under the country called Canada, of which they are a part, then I guess under C-7 they are going to deal with it, if the minister and rest of us see fit, at common law.

The Chairman: Yes, common law in a federal jurisdictional sense, I think.

Mr. Edwards: It will be interesting to hear what the experts have to say.

Mrs. Finestone: They will say no because of what you just said.

The Chairman: That would be quite a good intervention.

Mrs. Finestone: Rather timely.

The Chairman: Mr. Minister.

Mr. Beatty: I wonder if Mr. McDermott might respond.

Mrs. Finestone: But that's just the problem. You're from Canada Labour, aren't you?

Mr. M. McDermott (Senior Assistant Deputy Minister of Labour): Yes.

Mr. Beatty: It is an example of the collaboration and trust we have with one another.

Mrs. Finestone: I see that. That was the big problem. He kept answering it, and the arts community is not satisfied with his answer. Let's get that clear.

Mr. McDermott: I haven't given it yet.

Mrs. Finestone: They love you, but they don't like your answers.

Mr. McDermott: You will notice that in a spirit of solidarity, Mr. Blais and I are now sitting next to each other, after many, many years of discussing this.

Mrs. Finestone: I think that's wonderful. You will hold hands with the arts community.

Mr. McDermott: In any event, the Canada Labour Code does not cover independent contracts, but it does include the dependent contractor as an employee. It is a very, very technical point, and I am going to call upon Mr. Cook, who is a lawyer, who has studied this inside out.

The risk is by adding those words you will create more confusion than you will relieve. The point of the distinction between the independent contractor and the employee is to avoid a clash between the two systems, to avoid troubles for the artists and for those who are employed, and to avoid wherever possible getting into arguments before the courts. That is the spirit of the distinction. But I will ask Mr. Cook to elaborate on some of the pitfalls of the amendment.

Mr. Robert Cook (Legal Counsel, Labour Canada): By introducing this criteria there is a real potential for conflict. The CLRB, in determining whether a person constitutes an employee, will be applying normal labour law principles. The

[*Translation*]

Mme Finestone: C'est la Cour fédérale qui entendrait ces causes et, comme c'est un tribunal qui relève du pays qu'on appelle le Canada, dont le Québec fait partie, je suppose qu'il s'appuierait sur la common law, si le ministre et les membres du Comité le jugent bon, pour prendre une décision aux termes du projet de loi C-7.

Le président: Oui, sur la common law, dans le sens où c'est une question qui relève du gouvernement fédéral, je suppose.

M. Edwards: Il sera intéressant d'entendre ce que les experts auront à en dire.

Mme Finestone: Ils vont répondre non à cause de ce que vous venez de dire.

Le président: Ce serait une intervention tout à fait judicieuse.

Mme Finestone: Fort à propos.

Le président: Monsieur le ministre.

M. Beatty: M. McDermott pourrait peut-être vous répondre.

Mme Finestone: Mais c'est justement là le problème. Vous êtes du ministère du Travail, n'est-ce pas?

M. M. McDermott (sous-ministre adjoint principal, ministère du Travail): Oui.

M. Beatty: C'est un exemple de la collaboration et de la confiance qui règnent entre nous.

Mme Finestone: Je le vois bien. Mais c'est cela qui posait un problème. Il a toujours répondu à cette question, et la collectivité artistique n'est pas satisfaite de sa réponse. Mettons les choses au clair.

M. McDermott: Je n'ai pas encore répondu.

Mme Finestone: La collectivité artistique vous aime beaucoup, mais elle n'aime pas vos réponses.

M. McDermott: Vous remarquerez que, dans un esprit de solidarité, M. Blais et moi sommes assis aujourd'hui l'un à côté de l'autre, après avoir passé bien des années à discuter de cela.

Mme Finestone: Je trouve cela merveilleux. Vous allez tendre la main à la communauté artistique.

M. McDermott: Quoi qu'il en soit, le Code canadien du travail ne s'applique pas aux contrats indépendants, mais il considère les entrepreneurs dépendants comme des employés. C'est une question très complexe et je vais demander à M. Cook de vous répondre, puisqu'il est avocat et qu'il a étudié ce sujet à fond.

En ajoutant ces mots, on risque de créer plus de confusion que d'en éliminer. Cette distinction entre entrepreneurs indépendants et employés vise à éviter des frictions entre les deux systèmes, des difficultés aux artistes et aux employés, et à prévenir, dans la mesure du possible, les contestations devant les tribunaux. C'est dans cet esprit que cette distinction a été établie. Mais je vais demander à M. Cook de vous donner plus de détails sur les risques que comporterait cet amendement.

M. Robert Cook (conseiller juridique, Travail Canada): En introduisant ce critère, on crée une nette possibilité de conflit. Pour déterminer si une personne est un employé, le Conseil canadien des relations du travail appliquera les

[*Texte*]

bill, as presently set up, makes reference to labour law principles as well. If we say that CAPPRT has to use different criteria in determining status, we give the different boards different criteria that they shall refer to and interpret when having to make that status decision. The problem is they can each issue decisions, and when they go up on appeal their decisions can both be upheld if they interpreted their respective criteria properly. You would end up having conflicting decisions and the matter would be going before the courts, and the appeal courts would not be able to resolve the issue.

It is a constitutional issue, a jurisdictional issue, and the Canadian Bar Association we think quite properly indicated this is a delicate balance when you are creating two different tribunals with parallel jurisdictions. They indicated that the way the bill is drafted now there has been a very fine line drawn between the two boards, but it has been drawn very well, very clearly, and this area should not be touched, otherwise you are inviting confusion and you are inviting lawsuits and appeal. It is felt that it would not be in the community's best interest to fuzzy that line. It should be drawn very clearly.

Mrs. Finestone: I heard your argument the last time, and I hear it again, sir. Again I repeat, I am not a lawyer, but I find it rather passing strange that if we are going to use the Canada Labour Relations Board criteria to be the judge of the cases in point so that you are not going to have any fuzziness, then what did you need the tribunal under an arts mandate for? Why didn't you leave it under the CLRB and forget the whole thing—do the changes that were required under the Competition Act or under the Income Tax Act or under the Canada Council and forget setting up a board that's going to be very costly. What is the cost of this tribunal going to be?

• 2050

Mr. Blais: Approximately $1.5 million per year.

Mrs. Finestone: It's $1.5 million per year and $150,000 for the consultation board. I don't know what the other costs are but I have no objection to those costs.

I say to you, however, that those costs may be for nought. The bottom line is when it comes to going before a tribunal and being in disagreement with that tribunal. The Federal Court is going to have to use labour standards that the artists don't agree with in the first place. That's why we went this route. I don't understand the logic.

I'm telling you right now I'm going to withdraw my amendment and I'm not going to proceed. But the onus of responsibility, I want you to remember, is on you, your minister, and the arts communities if they start to see that this thing has not worked.

[*Traduction*]

principes habituels du droit du travail. Le projet de loi, dans sa forme actuelle, fait allusion, lui aussi, aux principes du droit du travail. Mais si nous décidons que le Tribunal canadien des relations professionnelles artistes-producteurs doit appliquer des critères différents pour déterminer le statut de ces personnes, nous donnerions aux deux organismes des normes distinctes sur lesquelles ils s'appuieront pour prendre leurs décisions à ce sujet. Le problème, c'est que l'un pourra alors décider différemment de l'autre et lorsque ces décisions seront portées en appel, elles pourraient toutes être maintenues si les critères de chaque organisme ont été correctement interprétés. Il pourrait donc y avoir des décisions contradictoires, ce qui entraînerait des recours devant les tribunaux et les cours d'appel ne pourraient pas régler le problème.

C'est une question constitutionnelle, une question de partage des compétences, et l'Association du barreau canadien a indiqué, à juste titre d'après nous, que la création de deux tribunaux différents ayant des compétences parallèles exige un équilibre très délicat. L'Association a indiqué que le projet de loi actuel établit une distinction très mince, mais très claire entre les deux organismes et qu'il ne faut pas y toucher sous peine de semer la confusion et d'ouvrir la porte aux poursuites judiciaires et aux appels. Elle estimait qu'il ne serait pas dans les meilleurs intérêts de la communauté artistique d'embrouiller cette distinction qui doit être établie très clairement.

Mme Finestone: J'ai bien compris votre argument la dernière fois et je le comprends encore, monsieur, mais je répète que je ne suis pas avocate, mais je trouve plutôt étrange, si nous nous servons des critères du Conseil canadien des relations du travail pour juger de ces cas, de façon à éviter toute incertitude, que nous ayons besoin d'un tribunal créé expressément pour le domaine artistique? Pourquoi ne pas confier cela au CCRT et oublier toute l'affaire? Pourquoi ne pas effectuer les changements nécessaires en vertu de la Loi sur la concurrence, de la Loi de l'impôt sur le revenu ou de la Loi sur le Conseil des Arts, et laisser complètement de côté la création d'un organisme qui va coûter très cher. Au fait, que va coûter ce tribunal?

M. Blais: Environ 1 million et demi de dollars par ans.

Mme Finestone: Un million et demi de dollars par an, et 150,000$ pour le comité consultatif. Je ne suis pas au courant des autres coûts, mais je n'ai rien à redire sur ceux-là.

Je vous dis, toutefois, que ces coûts ne signifient peut-être absolument rien. Là où les choses se corsent vraiment, c'est lorsqu'il faut s'adresser à un tribunal et que l'on est en désaccord avec lui. La Cour fédérale va devoir appliquer des normes de travail que les artistes n'acceptent pas. C'est pourquoi nous avons pris cette orientation. Je ne comprends pas la logique derrière tout cela.

Je vais retirer mon amendement et je n'irai pas plus loin, voilà. Mais c'est vous qui en prendrez toute la responsabilité, je tiens à vous le rappeler, vous, votre ministre et les collectivités artistiques, lorsque vous commencerez à comprendre que cela n'a pas marché.

[*Text*]

We have forewarned you. We have advised you. Every one of them that came in here said to you that subclause 8.(3) with the two caveats that are in there that keeps the Public Service and the Canada Labour Board in the picture all along means that there's really not much that's different.

If you're prepared to live with that, that's fine. You examined that again. You heard what they had to say. You were in utter shock with the disarray that was perceived by the Canadian Bar Association. The one thing that you find that they were 100% right on is their agreement on this kind of a definition which the artists didn't agree to.

I can't argue it more directly than that, Mr. Minister. I know that you have been very proud, and rightly so, of the consultations that you've had with the industry. If they're satisfied with this, I've done the most I can do.

Mr. Beatty: Thanks, Mrs. Finestone. I might ask Mr. Ouellet from DOC to add his comments with regard to it.

The key for us is that the arrangement that we have should be one that works at the end of the day. It has to be effective for the artists themselves. Certainly, we have to prevent ourselves from being mired in some dispute over jurisdiction between the CLRB and new board that we're setting up.

Our goal is to ensure that the lines are as clean as possible and that people know who has the responsibility. I'd ask Mr. Ouellet from his perspective at DOC to make a comment as well.

Mr. R. Ouellet: All I would like to stress is that when you refer to the board, and it's application of the Canada Labour Code, it applies only part of it. It abides by the definition that is in there.

Yes, it has its own jurisprudence, but it doesn't dictate what it is as a definition. It applies a definition.

If we change the definition or if we put a definition that is from a separate or different ground in the status of the artist, then you have to amend the Canada Labour Code accordingly to have the same standards and the same parallel definition. If you start from two different concepts you can only have overlaps. That is not due to the Canada Labour Relations Board—

Mrs. Finestone: Not the Labour Board—

Mr. R. Ouellet: —it's due to the Labour Code.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. R. Ouellet: Hence, if you didn't amend the labour code and introduced this, you would have two things theoretically in parallel and in effect interacting with no recourse.

Mrs. Finestone: Yes, okay. When we started looking at this bill several months ago, group after group came in with exactly the same concerns. I didn't make these concerns up. I'm not here to make up the concerns. I'm here to listen to what the witnesses have to say to us.

[*Translation*]

Nous vous avons averti. Nous vous avons donné toutes sortes de conseils. Tous les témoins vous ont dit que le paragraphe 8.(3), avec les deux exclusions qu'il renferme, maintient vraiment la fonction publique et le Conseil canadien des relations du travail dans le décor, ce qui ne change vraiment pas grand chose à ce qui se passe aujourd'hui.

Si cela vous convient, bravo. Vous avez réexaminé cette question. Vous avez entendu les témoins. Vous avez été extrêmement choqué par la confusion éventuelle que craint l'Association du barreau canadien. La seule chose sur laquelle vous trouvez qu'ils ont complètement raison, c'est le fait qu'ils trouvent acceptable cette définition que rejettent les artistes.

Je ne peux pas être plus direct que cela, monsieur le ministre. Je sais que vous êtes très fier, et à juste titre, d'ailleurs, des consultations que vous avez eues avec les gens du milieu artistique. Si tout le monde est satisfait de cela, je ne peux rien faire de plus.

M. Beatty: Merci, madame Finestone. Je pourrais peut-être demander à M. Ouellet, du ministère des Communications, de faire quelques observations là-dessus.

Ce qui nous importe particulièrement c'est que les dispositions que nous prendrons donnent des résultats en bout de piste. Elles doivent être efficaces pour les artistes également. Il est évident qu'il faut éviter toute espèce de chevauchement de compétences entre le CCRT et le nouveau conseil que nous créons.

Notre but est de faire en sorte que les compétences des deux organismes, soient nettement délimitées et que l'on sache lequel est responsable dans tel ou tel cas. Je vais maintenant demander à M. Ouellet de nous dire un peu ce qu'il en pense, en tant que représentant du ministère des Communications.

M. R. Ouellet: Je tiens à faire remarquer que le conseil n'applique qu'une partie du Code canadien du travail. Il s'en tient aux définitions qui s'y trouvent.

Oui, il a bien sa propre jurisprudence, mais il n'impose pas de définition. Il applique une qui existe déjà.

Si l'on modifie la définition, ou si l'on en ajoute une qui s'inspire de notions distinctes ou différentes par rapport au statut de l'artiste, il faut alors modifier le Code canadien du travail en conséquence, de manière à y retrouver les mêmes normes et la même définition. Si l'on parle de deux notions différentes, cela ne peut qu'aboutir à des chevauchements. Cela n'a rien à voir avec le Conseil canadien des relations du travail. . .

Mme Finestone: Pas avec le Conseil des relations du travail. . .

M. R. Ouellet: . . .mais plutôt avec le Code du travail même.

Mme Finestone: Oui.

M. R. Ouellet: Par conséquent, si l'on ne modifie pas le Code du travail et si l'on adopte ces dispositions, il y aurait théoriquement deux ensembles de dispositions parallèles qui se chevaucheraient, en fait, sans que l'on puisse y faire quoi que ce soit.

Mme Finestone: Oui, d'accord. Lorsque nous avons commencé à examiner ce projet de loi, il y a plusieurs mois de cela, les témoins nous ont répété exactement les mêmes inquiétudes, les uns après les autres. Je n'ai rien inventé. Je ne suis pas ici pour inventer des problèmes, mais bien pour écouter ce que les témoins ont à nous dire.

[*Texte*]

They said there's going to be a conflict because there will be two parallel lines. They all felt that a common law would be the answer and, if it was not that, they would come back to us.

I presume that you did do this consultation. They are all satisfied, is that right, Mr. Ouellet? You haven't had any complaints about maintaining it this way?

M. R. Ouellet: Madame Finestone...

Mme Finestone: J'aimerais bien le savoir pour que ce soit consigné au compte rendu.

M. R. Ouellet: Madame Finestone, quitte à me répéter un peu cet après-midi, je vous ai dit que ce projet de loi était juridiquement viable, sain et acceptable en loi.

• 2055

Mme Finestone: En loi.

M. R. Ouellet: Voilà. C'est ma spécialité, et ce sont les limites...

Mme Finestone: Et en pratique?

M. R. Ouellet: En pratique aussi.

Mr. Blais: I am certainly not speaking from a lawyer's point of view—

Mrs. Finestone: How come you are sitting there?

Mr. Blais: Actually, I am an actor. So I could play.

Initially, when the whole question of labour relations was brought to the fore, it was argued that this sector might be dealt with by the CLRB. You will remember, Mrs. Finestone, that artists' associations were adamant that they not fall under the CLRB, because they felt very strongly there was not the sensitivity within the CLRB to deal with the very particular nature of relationships between artists' associations and producers; and we agreed.

A number of months of negotiation with Labour Canada allowed us to arrive at a parallel regime, with a tribunal parallel to the CLRB, a tribunal that would address very specifically the nature and the specifics of the relationships between artists' associations and producers. This was felt by artists' associations at the outset to be our primary objective, and we have reached it.

The argument we are having now followed this: which body of jurisprudence are both boards going to refer to? It has to be the same, so as to limit the areas of conflict, because one of the major concerns we had was that if a second board were created to address this cultural community, it would inevitably fall into continual conflict with the CLRB, and this was something we did not wish to have. Therefore having recourse to the same jurisprudence made it possible to have, in my understanding, parallel boards which would deal in comparable fashion with two distinct groups of employees: dependent contractors, on the one hand, and independent contractors or artists on the other.

[*Traduction*]

Ils nous ont fait savoir qu'ils entrevoyaient un conflit, parce qu'il y a deux séries de dispositions parallèles. Tous pensaient que la solution consiste à adopter une loi générale en la matière, sinon, ils reviendraient nous voir.

Je suppose que vous les avez consultés là-dessus. Et ils sont tous satisfaits, n'est-ce pas, monsieur Ouellet? Personne ne s'est plaint du fait que l'on maintienne les choses ainsi?

Mr. R. Ouellet: Mrs. Finestone...

Mrs. Finestone: I would really like to know for the record.

Mr. R. Ouellet: Mrs. Finestone, even at the risk of repeating myself a little bit this afternoon, I told you that, from a legal standpoint, this bill is viable, sound and acceptable.

Mrs. Finestone: A legal standpoint.

Mr. R. Ouellet: Yes, exactly. That is my specialty, and those are the limitations...

Mrs. Finestone: And in practice?

Mr. R. Ouellet: In practice also.

M. Blais: Je ne présente surtout pas le point de vue des avocats.

Mme Finestone: Alors, pourquoi êtes-vous ici?

M. Blais: En fait, je suis comédien. Donc, je pourrais éventuellement jouer ce rôle.

Lorsque la question des relations de travail a été soulevée au départ, on prétendait que ce secteur pourrait très bien relever du CCRT. Vous vous souviendrez, madame Finestone, que les associations d'artistes voulaient éviter à tout prix de relever du CCRT, car elles étaient convaincues que cet organisme n'avait pas la sensibilité nécessaire pour traiter la question des relations de travail entre les associations d'artistes et les producteurs, lesquelles sont de nature assez particulière; quant à nous, nous étions tout à fait d'accord.

Après plusieurs mois de négociations avec Travail Canada, nous en sommes arrivés à un régime parallèle, c'est-à-dire un tribunal semblable au CCRT qui serait chargé de traiter toute question ou difficulté relative aux relations de travail entre les associations d'artistes et les producteurs. Ces associations insistaient, dès le départ, pour que ce soit notre premier objectif et nous l'avons effectivement atteint.

Le désaccord qui existe actuellement concerne ceci: sur quelle jurisprudence vont se fonder les deux conseils en question? Il faut qu'elle soit la même, afin de limiter les possibilités de conflit, car nous craignions au départ qu'un deuxième tribunal, créé pour connaître des questions relatives aux artistes, entre en perpétuel conflit avec le CCRT, ce que nous tenions à éviter. Donc, en prévoyant que les deux entités se fondent sur la même jurisprudence pour prendre leurs décisions, il devenait possible, d'après ce qu'on m'a donné à entendre, d'avoir deux organismes parallèles qui traiteraient de façon comparable deux groupes d'employés bien distincts: d'une part, les entrepreneurs dépendants et, d'autre part, les entrepreneurs indépendants ou les artistes.

[*Text*]

Mrs. Finestone: In other words, the tree has been planted with a single root. It has two branches, but when you want to know if you are in trouble you go back to the single root. You just cut it right back to this single root. Is that it? The taproot.

The Chairman: Sheila, this is like two trees growing in parallel, both nurtured by water. If we add this, it is like putting a little oil in one element of the water. It just destroys the parallelism of the project.

I think one of the great things about this debate is that it is one of the few areas where the Department of Justice, the Department of Labour, and the Canadian Bar Association are in complete, full accord. For us who are not trained in the law, there is quite a lot of comfort.

Mr. de Jong: The comparison I have in mind is that you have a carriage and you had one horse and now you have two horses. They have to be running in parallel and in conjunction with each other, otherwise you are going to have some problems here.

The Chairman: You have two carriages.

Mr. de Jong: Yes, or there is a split.

Labour law—all sorts of law—evolves. That is good. That shows things are organic. Different situations occur. In previous instances things were left open-ended because things also change in the artistic community. Forms of expression will change: who is in and who is out. It makes sense to keep things open-ended.

So I wonder how in the future, when you have these two parallel boards, they will evolve. Will the one restrain the other from evolving? It makes sense for the one tribunal to go and develop and to add in this direction, but it is restrained because it doesn't make sense in the other direction.

So what are we producing? Will this restraint be continuous? Will it allow for a natural evolution, or will that evolution be very restricted, and will the restriction be one way or both ways? Will things that make sense in the artistic field have an effect on our labour force? Will there be something that goes the other way as well? These are questions that automatically come to mind.

• 2100

Mr. Beatty: The only hesitation I have about asking any of you to respond is that we may get yet another metaphor thrown onto the table. As it is, we are sufficiently entangled now.

The Chairman: This is, after all, the cultural committee.

Mr. McDermott: The only thing I would say is that we do in fact have two systems existing right now, in a sense. We have the Canada Labour Code system, which is employer-employee relations, if you will, underpinned by a statute. We also have in the cultural community and artistic community a system of collective bargaining that has existed for some time, but framework collective agreements have been negotiated without the support and the underpinning of a statute. This

[*Translation*]

Mme Finestone: En d'autres termes, l'arbre n'aurait plus qu'une racine. Il aurait deux branches, mais en cas d'ennui, on s'en tiendrait à une seule racine—à un pivot, quoi, n'est-ce pas?

Le président: Sheila, c'est comme si l'on avait deux arbres qui poussaient parallèlement, grâce à l'eau qu'on leur donne. Mais si l'on ajoute cet élément, c'est comme si l'on mettait de l'huile dans cette eau. Cela détruit le parallélisme, autrement dit.

Ce que je trouve formidable dans ce débat, c'est que c'est l'un des rares domaines où le ministère de la Justice, le ministère du Travail et l'Association du barreau canadien sont du même avis. Pour nous qui n'avons pas de formation juridique, c'est très réconfortant.

M. de Jong: La comparaison qui me vient à l'esprit est celle d'une voiture tirée par deux chevaux, plutôt que pas un seul. Eh bien, le trot des chevaux doit être synchronisé, car autrement, on risque d'avoir des problèmes.

Le président: Vous avez donc deux voitures.

M. de Jong: Oui, ou une qui est coupée en deux.

Le droit du travail évolue, comme tous les autres types de droit. C'est positif. Cela prouve que c'est quelque chose de vivant. Des situations différentes surgissent tout le temps. Dans le passé, c'était resté assez vague, car la situation de la collectivité artistique change également. Les formes d'expression changent: certaines deviennent à la mode et d'autres sont écartées. Il semble logique de garder une bonne marge de manoeuvre.

Je me demande donc comment ces deux conseils parallèles vont évoluer à l'avenir. Est-ce que l'un empêchera l'autre de changer? Il semble logique que l'un des tribunaux puisse évoluer avec le temps et peut-être aller plus loin dans cette orientation, mais d'un autre côté, il faut certaines limites, car ce type d'évolution ne serait pas logique s'il allait dans le sens contraire.

Que créons-nous donc ici? S'agira-t-il de contrainte permanente? Est-ce qu'une évolution naturelle sera possible, ou sera-t-elle plutôt limitée? Les restrictions s'appliqueront-elles-dans un seul sens ou dans les deux? Des changements qui semblent logiques pour tenir compte de la situation de l'artiste pourront-ils éventuellement influer sur les travailleurs en général? Est-ce que ce sera pareil dans l'autre sens également? Voilà les questions qui me viennent à l'esprit.

M. Beatty: Si j'hésite à vous demander d'y répondre, c'est que je crains qu'on nous sorte une nouvelle métaphore. Il me semble que la situation est déjà assez embrouillée comme cela.

Le président: Oui, mais après tout, nous sommes bien le comité culturel.

M. McDermott: Je vous ferai remarquer que nous avons déjà deux systèmes parallèles, en quelque sorte. Il y a, d'une part, le Code canadien du travail qui régit les relations entre les employeurs et les employés conformément aux dispositions d'une loi adoptée à cette fin. De plus, au sein de la communauté culturelle et artistique, nous avons depuis longtemps un système de négociations collectives, même si les conventions collectives cadres ont été négociées sans l'appui

[*Texte*]

is what we are doing here. What we are trying to do with that, though, is to keep the two statutes as separate as we possibly can so there will not be a clash and the additional expense, time, and effort wasted in jurisdictional squabbles between the two.

That is the aim, and that is what we think we have done. I think it's an aim of which both departments and both ministers were desirous.

Mr. de Jong: Might I, then, at this juncture make a suggestion. It's a little outside of what we are discussing now in terms of specifics, but it comes back to an earlier discussion we had with Mrs. Finestone.

It seems to me that it would be productive, after a four or five-year period, to have an automatic review, to see how things have worked in this period. At some stage we might move an amendment to that effect; but I should mention that right now, because the discussion we have just had really indicates the importance of having a review a few years down the road to see exactly what the effect has been.

The Chairman: Could we leave that suggestion until later in the game?

Clause 16 as amended agreed to

On clause 17—*Criteria for application by the Tribunal*

The Chairman: I understand there is a government proposal on clause 17.

Mme Roy-Arcelin: On n'avait pas terminé à l'article 16. On n'avait pas lu:

b) les changements de désignations littérales, ainsi que la présentation des renvois qui en découlent.

C'est par acquit de conscience que je le lis. On est maintenant à 17.

The Chairman: I beg your pardon; I thought we had agreed to clause 16 as amended.

Mme Roy-Arcelin: Non, il n'y a pas de problème. Ça va très bien, monsieur le président. Il n'y a personne de confus. Nous en sommes à l'article 17.

The Chairman: I am the only one here who is confused, so carry on.

Mme Roy-Arcelin: Non, surtout pas.

Je propose que l'article 17 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, aux lignes 12 et 13, page 12, de ce qui suit:

statut, qu'il est en voie de devenir un artiste selon les usages du milieu ou qu'il est membre d'une association d'artistes.

Mrs. Finestone: Are we on clause 17?

The Chairman: Yes.

Mrs. Finestone: Is this what the minister wants?

The Chairman: Subparagraphs 17.(b)(i) and (ii).

Mr. de Jong: All the first one does is strike out the word "or" on line 12? Is that right? All it does is move the "or" around.

[*Traduction*]

d'une loi. Voilà justement ce qu'on fait ici. Cependant, on essaie en même temps de bien établir des distinctions entre les deux lois afin d'éviter, dans la mesure du possible, les conflits de compétences qui occasionnent toujours des dépenses et du travail supplémentaire.

Voilà donc notre objectif et je crois que nous l'avons atteint. comme le souhaitaient d'ailleurs les deux ministères et les deux ministres.

M. de Jong: Pourrais-je vous faire une suggestion? Elle ne se rapporte pas tout à fait au point précis dont nous discutons actuellement, mais celle rejoint la question soulevée tout à l'heure par M^me^ Finestone.

Il me semble qu'il serait tout à fait utile de prévoir un examen automatique après une période de quatre ou cinq ans, en vue de déterminer le succès du mécanisme en question. Ainsi, nous pourrions peut-être proposer un amendement à cette fin. Si j'en parle maintenant, c'est parce que tout ce qui vient d'être dit révèle clairement la nécessité d'un examen ultérieur du régime, pour en évaluer l'incidence.

Le président: Pourrait-on attendre plus tard pour discuter de votre suggestion?

L'article 16, modifié, est adopté

Article 17—*Critères d'application*

Le président: Je crois comprendre que le gouvernement présente un amendement à l'article 17.

Mrs. Roy-Arcelin: We have not quite finished clause 16. We did not read this part:

b) by relettering the subsequent paragraph and changing any cross references thereto accordingly.

It's just to make sure we don't forget anything that I read it out. We are now on 17.

Le président: Excusez-moi; je croyais que nous avions déjà adopté l'article 16 tel que modifié.

Mrs. Roy-Arcelin: Don't worry, Mr. Chairman, everything is fine. No one is confused. We are indeed on clause 17.

Le président: Je suis le seul à ne pas comprendre ce qu'on fait; alors, allez-y.

Mrs. Roy-Arcelin: Oh, I doubt that.

I move that clause 17 of Bill C-7 be amended by striking out line 12 on page 12 and substituting the following:

nized to be an artist by other artists, b) by striking out line 15 on page 12 and substituting the following: artistic community, or (iii) is a member of an artists' association."

Mme Finestone: Nous en sommes à l'article 17?

Le président: Oui.

Mme Finestone: C'est cela l'amendement que veut nous faire adopter le ministre?

Le président: Cela concerne les alinéas 17.b)(i) et (ii) de la version anglaise.

M. de Jong: Dans le premier cas, on supprime simplement le mot «or» à la ligne 12, n'est-ce pas? Le seul changement consiste à déplacer le mot «or».

[*Text*]

Mr. Beatty: No, there is a new subparagraph (iii), "is a member of an artists' association". What that does is add the new subparagraph, and you had to move the "or" down from the previous one.

Mrs. Finestone: So these are questions of law that will be addressed? Is that it?

The Chairman: We are adding a subparagraph (iii), "is a member of an artists' association". The other changes are just grammatical, to make the subparagraphs flow.

• 2105

Mrs. Finestone: Marvellous.

The Chairman: Do we have agreement on the amendment, and is clause 17 carried as amended?

Amendment agreed to [See *Minutes of Proceedings*]

Clause 17 as amended agreed to

Clauses 18 and 19 agreed to

On clause 20—*Determination of order not to be reviewed by court*

Mrs. Finestone: In 20.(1) it states that "every determination or order of the Tribunal is final and shall not be questioned or reviewed in any court". Is that found under the Canada Labour Code? Is that found in normal law? You can only challenge it based on what—an error of law, an error in application, natural justice?

Mr. McDermott: Under the Canada Labour Code the grounds of review are usually jurisdiction and natural justice, because jurisdiction is much wider than constitutional jurisdiction and can include the situations where a decision has been unreasonable and so on. It's wider than it appears.

Mrs. Finestone: Good. *Merci.*

Clauses 20 and 21 agreed to

On clause 22—*By-laws required*

Mme Roy-Arcelin: Je demanderais que l'étude de l'article 22 soit reportée, s'il vous plaît.

Une voix: On peut la faire maintenant.

Mme Roy-Arcelin: On peut la faire maintenant? Très bien.

Mrs. Finestone: Is this my amendment or yours?

The Chairman: We have two amendments to clause 22.

Mme Roy-Arcelin: Puis-je proposer l'amendement, monsieur le président?

The Chairman: I suggest that with this particular clause, because I know it's quite controversial, we inform ourselves of both amendments. Proceed with yours first.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 22 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, aux lignes 34 à 38, page 14, et 1 et 2, page 15, de ce qui suit:

[*Translation*]

M. Beatty: Non, on ajoute les termes suivants: «ou qu'il est membre d'une association d'artistes et on déplace le mot «or» dans la version anglaise.

Mme Finestone: Il s'agit de questions de droit qu'on aborde ici, n'est-ce pas?

Le président: Nous ajoutons les mots suivants: «ou qu'il est membre d'une association d'artistes». L'autre modification consiste à changer de place un mot dans la version anglaise pour que la phrase se lise bien.

Mme Finestone: C'est merveilleux.

Le président: Les membres du comité sont-ils d'accord sur l'amendement? L'article 17, modifié, est-il adopté?

L'amendement est adopté [voir *Procès-verbaux*]

L'article 17, modifié, est adopté

Les articles 18 et 19 sont adopté

Article 20—*Révision*

Mme Finestone: Le paragraphe 20.(1) prévoit que «les décisions et ordonnances du tribunal sont définitives et ne sont susceptibles de contestation ou de révision par voie judiciaire que pour les motifs. . .», etc. Est-ce une disposition du Code canadien du travail? Est-ce le genre de disposition qu'on trouve normalement dans les lois? C'est-à-dire qu'on ne peut contester une décision que s'il s'agit d'une erreur de droit, une erreur d'application de la loi ou d'une atteinte à la justice naturelle?

M. McDermott: Aux termes du Code canadien du travail, les motifs de révision concernent normalement la compétence du tribunal ou la justice naturelle; ici le terme compétence est beaucoup plus large, puisqu'il ne s'agit pas uniquement de compétence constitutionnelle, et comprend donc les situations où une décision n'est pas jugée raisonnable. C'est beaucoup plus large que cela n'en a l'air.

Mme Finestone: Très bien. Merci.

Les articles 20 et 21 sont adoptés

Article 22—*Règlements*

Mrs. Roy-Arcelin: I would ask that we stand clause 22, if you do not mind.

An honorable member: We can deal with it now.

Mrs. Roy-Arcelin: We can deal with it now? Fine.

Mme Finestone: S'agit-il de mon amendement ou du vôtre?

Le président: Nous avons deux amendements à l'article 22.

Mrs. Roy-Arcelin: May I go ahead and move the amendment, Mr. Chairman?

Le président: Étant donné que cet article est assez controversé, je propose que nous essayions de traiter les deux amendements en même temps. Vous pouvez proposer le vôtre pour commencer.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 22 of Bill C-7 be amenden by striking out lines 41 to 45 on page 14 and lines 1 and 2 on page 15 and substituting the following:

[*Texte*]

Interdiction

(2) Les règlements d'une association d'artistes ne peuvent contenir aucune disposition ayant pour effet d'empêcher injustement un artiste d'adhérer ou de maintenir son adhésion à celle-ci ou de se qualifier comme membre.

The Chairman: This is an amendment of that clause 2, which has been the so-called "closed shop" amendment.

Mrs. Finestone, just so we get the debating focused, what is your amendment?

Mrs. Finestone: Let me just put it this way, Mr. Chairman. The goal here is to allow a closed shop under certain circumstances, and in other circumstances an open shop with the right to a Rand formula. Is that accurate? Does your amendment do that, in your view?

Mr. Beatty: Yes.

Mrs. Finestone: Fine. I'll accept the government's amendment. I won't even argue mine.

The Chairman: Mr. Minister, would you like to explain this amendment?

Mr. Beatty: Mr. Chairman, to achieve what we want to achieve will require amendments in a number of different clauses of the bill, and I think in fairness to the committee it would be appropriate at this point for us to explain what is the formulation we're looking at. You'll recall that when the committee asked me to testify before it, when we were discussing the bill last time colleagues raised issues related to the whole nature of the closed shop provisions.

It was an issue which came up a number of times in submissions that were made to the committee by various artistic organizations across the country, and the undertaking was given, I believe by the parliamentary secretary at second reading, and subsequently by me, that we would look very closely at the testimony that was given before the committee, and listen with open minds and open ears to what sort of debate took place.

This was probably the single most contentious element that we had to wrestle with in coming to grips with the bill. What we wanted to do at the end of day was to find a balance which would respect the rights of individual artists and stop abuses of their rights. We felt that was particularly important in the artistic field where freedom of expression is perhaps more important than it is in any other.

Secondly, we wanted to ensure as well that we didn't damage the ability of management and employees to negotiate agreements as they've done for many, many years, which could provide for closed shops by consent as part of an agreement between management and the employees. We wanted to find something that would strike the balance.

[*Traduction*]

Prohibited by laws

(2) No by law of the association may have the effect of discriminating unfairly against an artist so as to prevent the artist from becoming or continuing as a member of the association.

Le président: Il s'agit d'un amendement à l'article 22, qui concerne ce qu'on appelle les «ateliers fermés».

Madame Finestone, pour nous permettre de savoir de quoi on parle, pourriez-vous nous présenter votre amendement?

Mme Finestone: Permettez-moi de vous l'expliquer ainsi, monsieur le président. Notre objectif est de permettre, dans certaines circonstances, un atelier fermé et, dans d'autres circonstances, un atelier ouvert ayant droit à la formule Rand. Cela vous semble-t-il juste? Est-ce l'effet de votre amendement?

M. Beatty: Oui.

Mme Finestone: Très bien, je suis prête à accepter l'amendement du gouvernement. Je ne vais même pas essayer de faire valoir le mien.

Le président: Monsieur le ministre, pourriez-vous nous expliquer cet amendement?

M. Beatty: Monsieur le président, pour atteindre notre objectif, il va falloir apporter des modifications à plusieurs articles du projet de loi et, pour faciliter la compréhension des membres du comité, il serait peut-être utile qu'on vous explique tout de suite ce que nous essayons de faire au moyen de cet amendement. Vous vous souviendrez que, lors de ma dernière comparution devant le comité pendant notre discussion du projet de loi, de nombreux collègues ont soulevé des questions au sujet de la nature des dispositions portant sur les ateliers fermés.

Cette question a d'ailleurs été soulevée dans bon nombre de mémoires présentés au comité par diverses organisations artistiques d'un peu partout au pays, et je crois que c'est le secrétaire parlementaire, si je ne m'abuse, qui s'est engagé, à l'étape de la deuxième lecture—j'ai moi-même pris le même engagement par la suite—à étudier en profondeur les témoignages devant le comité et d'être tout à fait ouvert aux recommandations faites dans le cadre de ces délibérations.

Je dirais que cette question était sans doute la plus controversée de celles que nous avons dû régler en essayant de venir à bout du projet de loi. En fin de compte, nous cherchions à établir un équilibre qui permettrait de respecter les droits des artistes individuels et de mettre un terme aux abus. Cela nous semblait capital dans les milieux artistiques où la liberté d'expression est sans doute plus importante que partout ailleurs.

Deuxièmement, nous ne voulions pas empêcher les cadres et les employés de négocier des accords, comme ils le font depuis longtemps, prévoyant la création de certains ateliers fermés, si les deux parties consentaient à le faire. Donc, nous cherchions une formule qui nous permettrait d'établir un équilibre.

[*Text*]

• 2110

We looked at many different formulations, had many meetings with various organizations and we followed very closely the very constructive testimony that was given before the committee. This was a place where the work done by the committee was very helpful in terms of allowing us to wrestle with the issues involved.

We think we've found the formula which most fairly captures those elements we mentioned earlier. We want to ensure that it will be possible for management and employees to negotiate their own contracts without constraints in the legislation that prevent that. We also want to ensure that where individual artists feel that their rights have been abused in some way, there's recourse for them to get redress and that we don't see unfairnesses which take away the rights of individual artists.

As a consequence then, we found a model which has been adopted by Quebec to be one which has worked well. It seems to be accepted by both management and the employees' organizations as being one that has fairly struck that balance. What we're proposing to do is move amendments in a number of different sections within the bill to in essence bring that model into play.

I might ask Mr. Gourd to elaborate on that and I think it will give the committee a better context in which to look at this amendment.

Mrs. Finestone: I wonder if in your explanation you would address the concern—I think it was the AFM but it doesn't matter—about bringing in non-Canadian artists and the right to control access by non-residents.

My concern, flowing from that conversation, would be the vulcanization of Canada and can that be addressed. In other words, the free trade interprovincially and the access to work in each of the provinces, can this be ensured, whether you're coming from the United States or England, or from British Columbia to Ontaro or vice versa, that the right of access to a job is not constrained by a union contract either for or against a union contract?

Mr. Gourd: If a closed shop were not prohibited at all, if there were no provisions requiring unions to use the closed shop in a fair fashion, if there were no provision requesting producers to treat artists fairly, despite a closed shop, if there were no provision that would give an artist access to the tribunal and if there is damage caused by a closed shop, the country would be sealed and only members of the given union would work. It would apply not only to foreign artists, but also to Canadian artists.

Mrs. Finestone: That's what I thought.

Mr. Gourd: Therefore, originally the bill was prohibiting closed shop in order not to seal the country, in order to allow non-members to have some possibility of finding a job in Canada.

[*Translation*]

Nous avons étudié plusieurs formules, rencontré diverses organisations et suivi de très près les témoignages fort constructifs présentés au comité. En l'occurrence, le travail du comité nous a beaucoup aidés à bien comprendre les enjeux.

Nous croyons avoir maintenant trouvé la formule qui tient le plus justement compte des éléments que nous avons mentionnés tout à l'heure. Nous voulons nous assurer que le patronat et les employés pourront négocier leurs propres contrats en l'absence de contraintes législatives. Nous voulons également nous assurer que, lorsque les artistes individuels estiment que leurs droits n'ont pas été respectés, ils auront une voie de recours, justement pour éviter qu'un système inéquitable les prive de leurs droits.

Par conséquent, nous estimons que le modèle adopté par le Québec a bien fonctionné jusqu'ici. Les organisations qui représentent et le patronat et les employés estiment que cette formule est celle qui permet le mieux d'équilibrer la situation. Voilà pourquoi nous envisageons de proposer des amendements à divers articles du projet de loi pour permettre l'application de cette formule.

Je pourrais peut-être demander à M. Gourd de vous fournir d'autres détails, afin que le Comité puisse mieux situer cet amendement.

Mme Finestone: En nous donnant votre explication, pourriez-vous aborder la question,—je crois que c'est l'AFM qui l'a soulevée, mais peu importe—,du recours aux artistes non canadiens et de notre droit de réglementer l'accès par des non-résidents.

Étant donné notre discussion avec ce groupe, la balkanisation du Canada reste une préoccupation. Autrement dit, la mobilité interprovinciale et l'accès au travail dans toutes les provinces seront-ils garantis qu'on soit américain ou anglais, ou résident de la Colombie-Britannique ou de la province de l'Ontario—autrement dit, le droit d'accès à un travail ne sera nullement limité par une convention syndicale?

M. Gourd: S'il n'existait aucune restriction en ce qui concerne les ateliers fermés, s'il n'y avait pas de dispositions exigeant que les syndicats soient justes envers toutes les parties en recourant à ce mécanisme, s'il n'y avait pas de disposition obligeant les producteurs à traiter les artistes de façon juste, malgré l'existence d'un atelir fermé, s'il n'y avait pas de disposition permettant à l'artiste, devant une injustice imputable à un atelier fermé, d'en appeler devant le tribunal, eh bien, le pays serait parfaitement hermétique et seuls les membres d'un syndicat donné pourraient travailler. D'ailleurs, cela s'appliquerait non seulement aux artistes étrangers, mais aussi aux artistes canadiens.

Mme Finestone: C'est bien ce qu'il me semblait.

M. Gourd: Par conséquent, le projet de loi interdisait, au départ, la création d'ateliers fermés pour éviter justement que le pays soit complètement fermé aux autres et pour permettre aux non-membres de trouver du travail au Canada.

[*Texte*]

However, the American Federation of Musicians and others have indicated that there was an in between, between total black or total white, that it was possible to find a middle of the road approach in which closed shop would be allowed if there were true free negotiations between producers and artists associations. The consensus is closed shop.

Then we have to make sure that the closed shop is not used unfairly, that it is not used in a way to be inequitable, because some categories of people would be able to find a job and others would be totally excluded from the country even though they are Canadian citizens.

Therefore, the amendments proposed deal with the parties involved. Some amendments say to the artists' associations that they have to have membership conditions that are fair. If these membership conditions are not fair and lead an artist to be without a job—except if the artist refuses to pay the fee—he or she cannot be treated unfairly; and if there is unfairness, that artist has access to the tribunal to seek compensation or redress.

• 2115

Some provisions pertain to the producers. They say producers cannot fire an artist or refuse to give him a job if he has been treated unfairly by a union, unless that artist has refused to pay the fees. Again, the recourse is for the artist to go to the tribunal; and of course the final provisions give the tribunal the authority or the jurisdiction to deal with these potentially unfair situations.

So a closed shop would be possible, but it would not be used unfairly.

Mrs. Finestone: Can producers who wish to hire someone who hasn't lived in British Columbia. . .? Let us say they want to hire someone who lives in Quebec to work on a production in Saskatchewan or British Columbia. There might be a complaint by the union—or vice-versa, from British Columbia to Quebec, if Union des artistes doesn't want it, as the case may be. Is there fair and quick access to the tribunal? Or is there a way in which the producer can go to the tribunal and get an early ruling, so he can proceed with his planning for the production of the performance?

Mr. Gourd: The tribunal is the forum where these—

Mrs. Finestone: Can they get advice before the fact?

Mr. Gourd: I will have to ask. I think the tribunal has to be seized with an existing situation.

Mr. R. Ouellet: If the case occurs, the tribunal can deal with it, indeed.

The Chairman: This amendment you proposed: an artist who feels he has been discriminated against unfairly will seek the tribunal as his court of arbitration, so to speak, and their ruling will be final?

Mr. Gourd: I believe so, yes.

[*Traduction*]

Cependant, la American Federation of Musicians et d'autres organismes nous ont fait savoir qu'il y avait une solution intermédiaire et qu'il serait possible, en adoptant une approche équilibrée, de permettre l'existence d'ateliers fermés si les négociations entre les producteurs et les associations d'artistes étaient vraiment libres. Le consensu établi veut qu'on ait des ateliers fermés.

Par ailleurs, nous devons nous assurer que ces ateliers ne permettront pas de traiter inéquitablement certains groupes, c'est-à-dire que certaines catégories de personnes ne pourraient pas trouver du travail et seraient complètement exclues du marché, même en étant citoyens canadiens.

Les amendements proposés concernent donc les parties en cause. Certains d'entre eux exigent des associations d'artistes que leurs conditions d'adhésion soient justes. Si elles ne le sont pas et qu'elles empêchent un artiste d'obtenir du travail—sauf si celui-ci refuse de payer les cotisations—eh bien, ce type de traitement inéquitable ne sera pas permis; et lorsqu'un artiste estimera avoir été traité de façon injuste, il pourra toujours s'adresser au tribunal pour demander compensation ou réparation.

Certaines dispositions concernent les producteurs. Elles leur interdisent de congédier un artiste ou de lui refuser un travail s'il a été injustement traité par un syndicat, à moins que l'artiste en question ait refusé de payer ses cotisations. Encore une fois, on donne un recours à l'artiste en lui permettant de s'adresser au tribunal; et, bien entendu, les dernières dispositions accordent au tribunal la compétence nécessaire pour aborder les situations qui pourraient donner lieu à des injustices.

Donc, un atelier fermé sera possible, mais on ne s'en servira pas de façon injuste.

Mme Finestone: Est-ce qu'un producteur qui veut engager quelqu'un qui n'a jamais vécu en Colombie-Britannique. . .? Mettons qu'il veuille engager quelqu'un qui habite au Québec pour une production en Saskatchewan ou en Colombie-Britannique. À ce moment-là, le syndicat de la Colombie-Britannique pourrait se plaindre au Québec—et inversement, si l'Union des artistes refusait un artiste de cette province-là. Est-ce que l'accès au tribunal sera à la fois équitable et rapide? Sera-t-il possible pour le producteur de s'adresser au tribunal et d'obtenir rapidement une décision afin qu'il puisse continuer de planifier sa production?

M. Gourd: Le tribunal est en réalité la tribune. . .

Mme Finestone: Pourra-t-on prendre conseil avant le fait?

M. Gourd: Il va falloir que je me renseigne. Je crois que le tribunal doit être saisi d'une situation existante.

M. R. Ouellet: Si le cas surgit, le tribunal pourra certainement en être saisi.

Le président: Dans l'amendement que vous proposez, un artiste qui estime avoir été injustement traité pourra s'adresser au tribunal pour obtenir réparation, en quelque sort. La décision judiciaire serait-elle finale?

M. Gourd: Je crois que oui.

[*Text*]

The Chairman: They will make the determination whether it's been unfair or not.

Mr. R. Ouellet: Yes.

Mr. de Jong: Do you have any experience with the labour code and giving the rulings beforehand?

Mr. McDermott: You can sometimes get advice from the Labour Board staff, but an actual ruling would not come short of the case being heard and duly determined. But it hasn't presented major problems under the Canada Labour Code. There have been some interesting cases. The closed shop in the labour field tends to be restricted to areas such as construction and longshoring, where there are many employers drawing on the same group of labour. There's a parallel with the artistic unity. That's why I think it's appropriate this amendment is here.

Remember, a producer has to negotiate a closed shop and the conditions of that closed shop that will apply. I don't think a producer would want to get himself or herself into a position where they would restrict themselves in the way you fear, Mrs. Finestone. I think they would negotiate something that would be workable. In a lot of symphony orchestras the regular members are all AFM members, but that does not prevent star foreign artists and soloists from coming and playing with them, because it's a practical outcome.

Mrs. Finestone: I was a little more concerned about—and I was trying to remember who presented that in their brief—British Columbia, where I think ACTRA had to set up a separate union for whatever reason of the rules and laws of the province of British Columbia. Quebec also has some rather serious laws. I don't think they're as restrictive as British Columbia's. I wanted to know if we have access under this to bring a grievance by an individual artist if the province does not allow them in for access to work. That was one of my concerns.

Mr. Gourd: Mrs. Finestone, since this status of the artist bill would apply to federal institutions or federally regulated organizations, provincial legislation would have no impact on it. If a provincially based union wished to seal the market, first it would have to convince producers to accept these closed shops, which would totally seal the market, because you have a variation of closed shops, some for the basic musicians but not for the stars and so on and so forth.

• 2120

There may be a lot of possibilities. Even if in a given province, artists' associations or one artist association succeeds in sealing the province, any artist can go to the tribunal and present evidence that it is unfair and discriminatory.

[*Translation*]

Le président: Le tribunal déterminera si la situation est injuste ou non.

M. R. Ouellet: Oui.

M. de Jong: Savez-vous si le Code canadien du travail permet d'obtenir des décisions anticipées?

M. McDermott: Il est parfois possible de se faire conseiller par le personnel du CCRT, mais une décision officielle ne sera pas possible tant que le Conseil n'aura pas été saisi du cas et qu'il l'aura tranché. Mais en ce qui concerne le Code canadien du travail, cela n'a jamais posé de graves problèmes, et il y a eu d'ailleurs quelques cas intéressants. En règle générale, on ne trouve des ateliers fermés que dans certains domaines comme celui de la construction et du débardage où de nombreux employeurs font appel à la même main-d'oeuvre. La situation des artistes est similaire. Voilà pourquoi cet amendement me semble tout à fait approprié.

Rappelez-vous qu'un producteur doit négocier la création d'un atelier fermé et les conditions qui vont l'assortir. Je ne crois pas qu'un producteur ait envie de se voir imposer toute sorte de restrictions, comme celles que vous craignez, madame Finestone. Je suis convaincu qu'il préférerait négocier quelque chose de convenable pour tous. Dans bon nombre d'orchestres symphoniques, les membres réguliers appartiennent tous à l'AFM, mais cela n'empêche pas les vedettes étrangères et les solistes étrangers de venir jouer avec eux car, de toute façon, c'est une chose inévitable.

Mme Finestone: En fait, ce qui me préoccupait davantage—et j'essayais justement de me rappeler qui en avait parlé dans son mémoire—c'était la situation en Colombie-Britannique où l'ACTRA a dû, me semble-t-il, créer un syndicat distinct pour respecter les lois provinciales là-bas. Le Québec a également un certain nombre de lois rigoureuses, bien qu'elles ne soient pas aussi restrictives que celles de la Colombie-Britannique, à mon avis. Je voulais donc savoir si cette disposition permettra à un artiste de déposer un grief si la province lui refuse l'accès au travail. Voilà ce qui me préoccupait.

M. Gourd: Écoutez, madame Finestone, puisque le projet de loi sur le statut de l'artiste ne s'applique qu'aux institutions fédérales ou aux organismes régis par le gouvernement fédéral, les lois provinciales n'ont pas le moindre impact. C'est-à-dire que si un syndicat provincial souhaitait fermer son marché, il faudrait d'abord qu'il convainque les producteurs d'accepter ces ateliers fermés, lesquels finiraient par créer un marché hermétique, puisqu'on aurait différentes formules, une pour les musiciens ordinaires et une autre pour les vedettes, etc.

Il y aurait de nombreuses possibilités. Même si, dans une province donnée, les associations d'artistes—ou une association donnée—réussissent à barricader le marché, un artiste pourra toujours s'adresser au tribunal et présenter des témoignages pour prouver que cette pratique est injuste et discriminatoire.

[*Texte*]

If I may go further, there was a case in Quebec with *la guilde des musiciens*. In fact, *la commission* in Quebec requested *la guilde* to rewrite its regulation, or the regulation would be cancelled. So the tribunal in Quebec judged in favour of the plaintiff.

Mme Finestone: Serge Demers a dit qu'il voulait que la loi soit juste et équitable. D'après vous, il est d'accord que ce serait juste et équitable. Très bien, merci.

The Chairman: Do we have accord then, with respect to the amendment proposed for section 22(2)?

Amendment agreed to

Clause 22 as amended agreed to

Mrs. Finestone: I understand there are a number of consequential amendments.

The Chairman: Yes, I wanted to raise that question now. Just by way of housekeeping, would it be appropriate for you to identify the other clauses that will be affected by this amendment? Perhaps we can at least prepare ourselves for them.

Mr. Beatty: Yes, gladly.

Mme Roy-Arcelin: Monsieur le président, ce sont les articles 49, 50 et 53.

The Chairman: It is 49, 50, and 53.

Mr. Beatty: There's a new clause later.

Mme Roy-Arcelin: Il y a aussi le nouvel article 8.

The Chairman: There's a new clause 8, which we will come back to. We've agreed we can deal non-sequentially with this bill.

Could we carry clause 49 now? Is it agreed? Clause 49 carried?

Mrs Finestone: Are these all the sequential—

The Chairman: Pardon me, there's an amendment to clause 49. Would you like to introduce that motion? We are dealing with clause 49 now.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 49 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, aux lignes 31 à 33, page 27, de ce qui suit:

> (vi) il a été expulsé d'une association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà;

Mrs. Finestone: Which article is that?

The Chairman: It is article 6.

Mme Roy-Arcelin: 49.

Mme Finestone: Donc, il n'y a aucun amendement de prévu pour l'article 27?

Mme Roy-Arcelin: Non.

Mme Finestone: On reviendra là-dessus. Merci.

The Chairman: It's clause 49 that we just amended. Are we in accord with the amendment? Paragraph 49(a)(vi), lines 24 and 25 on page 27. So does 49 carry?

[*Traduction*]

D'ailleurs, il y a eu un cas au Québec qui concernait la guilde des musiciens. La commission québécoise a demandé à la guilde de reformuler ses règlements sous peine qu'ils soient abrogés. Donc, la décision du tribunal au Québec a favorisé le plaignant.

Mrs. Finestone: Serge Demers said he wanted the law to be fair and equitable. According to you, he agrees that such a system would be fair and equitable, fine. Thank you.

Le président: Sommes-nous donc d'accord sur l'amendement proposé au paragraphe 22(2)?

L'amendement est adopté

L'article 22, modifié, est adopté

Mme Finestone: Je crois comprendre qu'il y a un certain nombre d'amendements corrélatifs.

Le président: Oui, j'étais justement sur le point de le dire. Pensez-vous qu'il serait bon de désigner dès maintenant les autres articles qui vont être touchés par cet amendement? Ainsi nous serons au moins préparés.

M. Beatty: Oui, avec plaisir.

Mrs. Roy-Arcelin: Mr. Chairman, these are clauses 49, 50 and 53.

Le président: Ce sont les articles 49, 50 et 53.

M. Beatty: Et il y a un nouvel article qui viendra plus tard.

Mrs. Roy-Arcelin: Yes there is also new clause 8.

Le président: Oui, il y a le nouvel article 8, mais nous y reviendrons. Il a déjà été établi que nous n'allons pas toujours traiter les amendements dans l'ordre.

Êtes-vous prêts à adopter l'article 49? Êtes-vous d'accord? L'article 49 est-il adopté?

Mme Finestone: S'agit-il de tous les amendments. . .

Le président: Excusez-moi, mais il y a un amendement à l'article 49. Pourriez-vous proposer la motion? Nous en sommes à l'article 49.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 49 of Bill C-7 be amended by striking out lines 24 and 25 on page 27 and substituting the following:

> (vi) has been expelled or suspended from membership in an artists' association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership.

Mme Finestone: De quel article s'agit-il?

Le président: De l'article 6.

Mrs. Roy-Arcelin: Clause 49.

Mrs. Finestone: So, there is no amendment to clause 27?

Mrs. Roy-Arcelin: No.

Mrs. Finestone: We will come back to this later. Thank you.

Le président: C'est l'article 49 que nous venons de modifier. Êtes-vous d'accord sur l'amendement? Il s'agit de modifier l'alinéa 49a)(vi) aux lignes 31 à 33 de la version française, à la page 27. L'article 49 est-il adopté?

[*Text*]

Mr. de Jong: What you're saying here is that you can't refuse to engage an artist who has been expelled or suspended from membership of an artists' association for reason other than failure to pay the periodic dues, assessment and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership. In other words, an employer can't refuse to hire somebody unless that person has refused to pay membership into an association.

The Chairman: Just as the minister explained when he was adressing 22(2).

Mr. de Jong: Okay. I understand the Association of Musicians would expel certain people from time to time if their deportment... If I remember correctly from the testimony, if there's a contract, an agreement to show up at a certain time and they've a musician who consistently doesn't show up, it seems to me the union can bounce him out.

• 2125

Mr. Beatty: In a case like that, the employer is not going to want to hire that person over the objection of the union.

The Chairman: Plus the fact it would go to the tribunal ultimately if it was challenged, and I expect if there was cause, they would not be considered unfair.

Mr. de Jong: I'm trying to remember from the testimony whether there would be other circumstances than just failure to pay membership and dues that would make the amendment too restrictive.

The Chairman: Simon, the amendment pertains only to unfairness. He can be unfairly unemployed if he hasn't paid his dues, but he must be fairly employed in all other circumstances to the satisfaction of the tribunal.

Mr. Gourd: Yes, and we will see it in subsequent amendments.

Clause 49 as amended agreed to

The Chairman: Clause 50, Nicole, you have another amendment.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 50 du projet de loi C-7 soit modifié par:

a) substitution, aux lignes 44 à 48, page 28, et à la ligne 1, page 29, de ce qui suit:

c) d'exiger d'un producteur qu'il mette fin au contrat individuel d'un artiste parce que celui-ci a été expulsé de l'association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou qui y adhèrent déjà;

d) de prendre des mesures disciplinaires contre un artiste ou de lui imposer une sanction quelconque en lui appliquant d'une manière discriminatoire les normes de discipline de l'association;

[*Translation*]

M. de Jong: On dit ici qu'on ne pourra pas refuser d'engager un artiste qui a été expulsé d'une association ou suspendu pour une raison autre que le défaut de paiement des cotisations périodiques, droits d'adhésion et autres paiements qui incombent sans distinction à tous ceux qui veulent adhérer à l'association ou y adhèrent déjà. Autrement dit, un employeur ne pourra pas refuser d'engager quelqu'un, à moins que cette personne ait refusé de payer ses cotisations.

Le président: C'est justement ce que nous expliquait le ministre en parlant du paragraphe 22(2).

M. de Jong: Très bien. Je crois comprendre que l'Association des musiciens expulse parfois des membres si leur comportement... Si je me souviens bien de leur témoignage, les représentants de l'Association nous disaient que lorsqu'un contrat exige d'un le musicien qu'il se présente à une certaine heure, le syndicat peut l'expulser s'il constate qu'il arrive régulièrement en retard.

M. Beatty: Dans un cas pareil, l'employeur ne voudra pas engager la personne en question malgré l'opposition du syndicat.

Le président: De plus, on peut présumer que le tribunal serait saisi du cas s'il y avait contestation et, à ce moment-là, l'expulsion, si elle était justifiée, ne serait pas considérée comme inéquitable.

M. de Jong: J'essaie de me rappeler si les témoins ont parlé d'autres circonstances, à part le défaut de paiement des cotisations, qui rendraient cet amendement trop limitatif.

Le président: Écoutez, Simon, l'amendement concerne uniquement les cas d'injustice. L'artiste. Il peut être injustement réduit au chômage s'il refuse de payer ses cotisations, mais dans toutes les autres circonstances, il doit être traité équitablement, aux yeux du tribunal.

M. Gourd: Oui, et on verra cela dans d'autres amendements aussi.

L'article 49, modifié, est adopté

Le président: A propos de l'article 50, je crois que vous avez un autre amendement à proposer, Nicole.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 50 of Bill C-7 be amended

a) by striking out lines 34 and 35 on page 28 and lines 1 to 3 on page 29 and substituting the following:

c) require a producer to terminate the contract of an artist engaged by the producer because the artist has been expelled or suspended from membership in the association for a reason other than a failure to pay the periodic dues, assessments and initiation fees uniformly required to be paid by all members of the association as a condition of acquiring or retaining membership;

d) take disciplinary action against or impose any form of penalty on an artist by applying the standards of discipline of the association to that artist in a discriminatory manner;

[*Texte*]

e) d'expulser un artiste ou de le suspen-

b) substitution, aux lignes 6 à 9, page 29, de ce qui suit:

f) si les parties ont inclus à l'accord-cadre une disposition qui impose, comme condition d'embauche, l'adhésion à une association d'artistes déterminée ou donne la préférence, en matière d'embauche, aux adhérents d'une association déterminée, de faire des distinctions injustes à l'égard d'un artiste en matière d'adhésion à l'association d'artistes, de maintien comme adhérent à celle-ci ou encore d'expulsion de celle-ci;

g) d'user de menaces ou de coercition à l'égard d'un artiste ou de lui

c) les changements de présentation des renvois qui en découlent.

Mrs. Finestone: Is there something significant? You've added quite a bit there. Are these all consequential amendments?

Mr. Beatty: Yes.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I would move that any consequential amendment that make good sense, that makes us work, is fine with me.

Clause 50 as amended agreed to

The Chairman: On clause 53, you have another amendment Mrs. Roy-Arcelin.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 53 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, à la ligne 21, page 31, de ce qui suit:

f) dans le cas des alinéas 50d), e) ou f), à

The Chairman: And that is consequential as well?

Mme Roy-Arcelin: C'est cela.

• 2130

Amendment agreed to

Clause 53 as amended agreed to

The Chairman: Now, just to finish up this part of the project, why don't we go back and introduce that new amendment to clause 8? That will the last of the consequential involvements here.

Mrs. Finestone: I wanted to have Nicole or the minister address why there didn't seem to be any changes in clause 27. It doesn't affect the certification in any way.

Mr. Gourd: Clause 27 appears to be the process of certification, as opposed to the substantive criteria where an artist—

Mme Finestone: Avez-vous apporté certaines améliorations à l'article 27? D'accord, on n'en est pas là.

The Chairman: Would you like to introduce

[*Traduction*]

e) expel or suspend an artist "from mem-"

b) by striking out lines 7 to 10 on page 29 and substituting the following:

that is contrary to this part;

f) discriminate unfairly against an artist with respect to becoming or continuing as a member of the association or being expelled from it, if the parties have included in a scale agreement a provision that requires membership in a specified artists' association as a condition of engagement, or that grants a preference in engagement to such members; or

g) intimidate, coerce or impose a financial"

c) by changing any cross-references to the relettered paragraphs accordingly.

Mme Finestone: S'agit-il de changements importants? Je constate que vous avez ajouté pas mal de choses. Est-ce que ce sont des amendements corrélatifs?

M. Beatty: Oui.

Mme Finestone: Monsieur le président, je vous signale que tout amendement corrélatif qui semble logique et pratique me convient parfaitement.

L'article 50, modifié, est adopté

Le président: Au sujet de l'article 53, vous avez un autre amendement à proposer, madame Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 53 of Bill C-7 be amended by striking out line 32 on page 31 and subsituting the following:

f) paragraph 50.(d), (e) or (f), order an artists"'

Le président: Là, aussi, il s'agit d'un amendement corrélatif?

Mrs. Roy-Arcelin: Yes, exactly.

L'amendement est adopté

L'article 53, modifié, est adopté

Le président: Bon. Pour en finir avec cette question, pourquoi ne pas aborder tout de suite le nouvel amendement à l'article 8? Ainsi nous pourrons terminer notre examen de tous les amendements corrélatifs.

Mme Finestone: Je voulais demander à Nicole ou au ministre de nous dire pourquoi aucune modification n'est apportée à l'article 27. Je suppose qu'il n'influe nullement sur l'accréditation.

M. Gourd: L'article 27 concerne surtout la procédure à suivre en matière d'accréditation des artistes, par opposition aux critères de fond applicables à l'artiste qui. . .

Mrs. Finestone: Did you make any improvements in clause 27? Ok. I guess we have'nt got there yet.

Le président: Voulez-vous proposer. . .

[*Text*]

le nouvel article 8, s'il vous plaît?

Mme Roy-Arcelin: Je propose que le projet de loi C-7 soit modifié par:

a) insertion, après la ligne 34, page 5, de ce qui suit:

Liberté d'association

8. L'artiste a la liberté d'adhérer à une association d'artistes et de participer à la formation d'une telle association, à ses activités et à son administration.

b) les changements de désignations numériques, ainsi que de présentation des renvois qui en découlent.

The Chairman: Now, this would mean that the entire balance of the bill would be renumbered and we would pass a resolution to accept that consequential renumbering. I am advised that would be done automatically and not require resolution.

Do we have accord for the insertion of that new motion? Mr. de Jong.

Mr. de Jong: Yes, if we can go on to another section of clause 8.

The Chairman: Just a second now. Could we deal with the new clause first? We will get that out of the way. This would be the new clause 8.

Mr. de Jong: Okay.

Amendment agreed to

The Chairman: Now, you wish to deal with the previous clause 8; old clause 8 has been stood. Would you like to reopen that now? I understand Mrs. Finestone has withdrawn the resolution about common law that was proposed.

Mrs. Finestone: I did withdraw it. But I have to remind you that I'm still not satisfied with this two-horse-and-buggy business, because I still think they are subordinate to the Canada Labour Relations Board. I have no idea why we're setting up another whole tribunal if we can't develop law that could develop its own criteria and expertise. However, seeing as how the minister is satisfied with all the legal eagles over there, that's fine. But I'm not happy.

The Chairman: Well, the minister has me intimidated about another methaphor, but I was almost tempted to try—

Mrs. Finestone: Go ahead, I'd like to hear it.

The Chairman: Well, what this is, as I understand it, is a mini-CLRB specifically for artists, but it has to be—

Mrs. Finestone: But based on CLRB criteria.

The Chairman: It has to be based on the same criteria as the CLRB or it's illegitimate. How is that, a little clearer?

Mrs. Finestone: No, it was clear to me before. I still don't think it's right.

The Chairman: Sorry, Minister, I guess it didn't work.

Some hon. members: Oh, oh!

[*Translation*]

The new clause 8, please?

Mrs. Roy-Arcelin: I move that Bill C-7 be amended

(a) by adding, immediately after line 32 on page 5, the following:

Freedom of Association

8. An artist is free to join an artists' association and to participate in its formation, activities and administration.

(b) by renumbering the subsequent clauses and any cross-references thereto accordingly.

Le président: Cet amendement a pour objet de changer les désignations numériques du projet de loi et nous adopterions une résolution pour accepter ces changements corrélatifs. On me dit que cela va se faire automatiquement et qu'il n'est donc pas nécessaire d'adopter une résolution à cette fin.

Sommes-nous donc d'accord pour incorporer cette nouvelle motion? Monsieur de Jong.

M. de Jong: Oui, si vous nous permettez de discuter d'une autre partie de l'article 8.

Le président: Une seconde. Pourrions-nous parler d'abord du nouvel article? Il vaut mieux en finir avant de passer à autre chose. Il s'agit donc du nouvel article 8.

M. de Jong: Très bien.

L'amendement est adopté

Le président: Vous souhaitez maintenant aborder l'ancien article 8 qui avait été réservé. Voulez-vous rouvrir le débat là-dessus? Je crois comprendre que M^me^ Finestone a retiré sa motion au sujet de la «common law».

Mme Finestone: Oui, en effet. Mais je vous fais remarquer que je ne suis toujours pas satisfaite de cette histoire de voiture à deux chevaux, car je continue de croire que le Conseil canadien des relations de travail va l'emporter. Je ne comprends pas pourquoi nous créons un autre tribunal si nous ne voulons pas lui permettre de fixer ses propres critères et sa propre jurisprudence. Mais puisque le ministre semble être satisfait des conseils de tous ces grands spécialistes juridiques, soit. Mais je n'en suis pas très contente.

Le président: Eh bien, si le ministre ne m'avait pas mis en garde contre les métaphores, je me serais peut-être essayé. . .

Mme Finestone: Allez-y, cela m'intéresse.

Le président: Eh bien, d'après ce que j'ai pu comprendre, il s'agira d'un mini CCRT pour les artistes, sauf que. . .

Mme Finestone: Fondé sur les critères du CCRT.

Le président: Oui, fondé sur les mêmes critères que le CCRT pour qu'il soit légitime. Est-ce plus clair maintenant?

Mme Finestone: Non, c'était déjà très clair. Pour moi, ce n'est pas normal.

Le président: Excusez-moi, monsieur le ministre, mais cela n'a pas marché.

Des voix: Oh, oh!

[*Texte*]

Mr. Beatty: Mr. Chairman, the fact is that there are so few lawyers actually on the committee around the table I find it makes the discussion much easier.

Mrs. Finestone: Aren't you lucky Mary had to go home?

Mr. Beatty: I'm not sure about the quality of the law that comes with the process—

Mrs. Finestone: I should have tried to get myself a lawyer—

Mr. Beatty: —but if we all feel that we understand it, we've really achieved something.

Mrs. Finestone: You don't know how lucky you are that I didn't get two lawyers in here who are very good at labour law.

The Chairman: Mrs. Finestone's proposed amendment to clause 8 is withdrawn. Is that correct?

Mrs. Finestone: Absolutely.

The Chairman: For now.

Mrs. Finestone: I didn't say that.

The Chairman: All right, it's withdrawn. We have stood clause 8— Do you want to deal with it now?

Mr. de Jong: Yes. ACTRA has suggested to me an interesting amendment that would become a new subclause 8(4). It reads as follows:

That dues paid to artists' associations shall be deemed to be union dues for purposes of s.8(1)(i)(iv)(a) of the Income Tax Act and of s.189 of Bill C-62, an Act to amend the Excise Tax Act, the Criminal Code, the Customs Act, the Customs Act, Customs Tariff, Excise Act, Income Tax Act, Statistics Act and the Tax Code of Canada.

• 2135

The notion of making dues that you pay to the association similar to union dues and treating them as union dues makes some sense. I wonder what the reaction of the department would be to that.

Mr. Beatty: I might respond on that. Essentially our concern is changing the tax law in a bill that's essentially designed to deal with labour relations. The matter in question is currently being reviewed by Revenue Canada.

Self-employed artists are able to deduct membership dues in computing their income. Members of ACTRA who are employees cannot deduct these dues since ACTRA is not considered to be a trade union as defined in section 3 of the Canada Labour Code, but it's a matter for tax law, as opposed to this bill, to determine.

Mrs. Finestone: So they shouldn't join ACTRA; they should join something that's got a new name that we could have gazetted? Is that it?

Mr. de Jong: Have we not passed other clauses in this bill that talk about changes to the Competition Act?

[*Traduction*]

M. Beatty: Monsieur le président, le fait qu'il y ait si peu d'avocats autour de la table facilite grandement la discussion, à mon avis.

Mme Finestone: Vous avez eu de la chance que Mary soit rentrée chez elle, n'est-ce pas?

M. Beatty: J'ai des doutes quant à la qualité des lois qui en résultent. . .

Mme Finestone: J'aurais dû essayer d'obtenir un avocat.

M. Beatty: . . .mais si nous avons tous l'impression de bien comprendre la situation, c'est déjà quelque chose.

Mme Finestone: Heureusement pour vous que je n'aie pas fait venir deux avocats spécialistes en droit du travail.

Le président: M^me^ Finestone retire donc son amendement à l'article 8, n'est-ce pas?

Mme Finestone: Absolument.

Le président: Pour l'instant.

Mme Finestone: Je n'ai pas dit cela.

Le président: Très bien. Il est retiré. Nous avons réservé l'article 8. . . Voulez-vous qu'on en finisse tout de suite?

M. de Jong: Oui. L'ACTRA m'a suggéré un amendement intéressant qui deviendrait un nouveau paragraphe 8(4). Il se lit ainsi:

Les cotisations versées aux associations d'artistes sont réputées comprendre les cotisations syndicales aux fins du sous-alinéa 8.(1)(i)(iv)a) de la Loi de l'impôt sur le revenu et de l'article 189 du projet de loi C-62, Loi modifiant la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, le Tarif des douanes, la Loi sur l'accise, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

L'idée d'assimiler les cotisations que vous versez à l'association à des cotisations syndicales et de les traiter comme telles est logique. Je ne sais pas ce qu'en penserait le ministère.

M. Beatty: Je peux peut-être répondre à cela. Fondamentalement, le fait de modifier la législation fiscale par un projet de loi qui porte essentiellement sur les relations de travail ne laisse pas de vous inquiéter. Revenu Canada examine d'ailleurs actuellement la question.

Les artistes autonomes peuvent déduire leurs cotisations de leur revenu. Les membres de l'ACTRA, qui sont des employés, ne peuvent pas en faire autant, puisque l'ACTRA n'est pas considérée comme un syndicat aux termes de l'article 3 du Code canadien du travail, mais c'est une question qui relève plus de la fiscalité que de ce projet de loi.

Mme Finestone: Les artistes ne devraient donc pas faire partie de l'ACTRA; ils devraient plutôt adhérer à un nouvel organisme dont nous pourrions publier le nom dans la *Gazette*? Qu'en pensez-vous?

M. de Jong: N'avons-nous pas adopté d'autres articles de ce projet de loi où il est question de modifications à la Loi sur la concurrence?

[*Text*]

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. R. Ouellet: Sorry; not exactly. We deem for the purposes of the Competition Act. It's a deeming provision; it does not amend the Competition Act. I'm quite sorry.

Mrs. Finestone: We're very aware of that. Okay, so that's a deeming provision, and in the other case, ACTRA, you can't work with the Income Tax Act because it has not been deemed. How are you going to get it deemed? By changing its name?

Mr. de Jong: Why can't we deem it in here, then?

Mr. R. Ouellet: I haven't studied this; I'm sorry.

Mrs. Finestone: That's what I mean. That's your problem.

Mr. de Jong: It sounds like a cop-out.

Mr. Gourd: What the amendment would do is if an artist is, in terms of his relationship with one given producer, a unionized employee during the day, then at night that artist can be a member of ACTRA or can be a member of ACTRA without having any activity, in the hope that he would get paid activity as an independent contractor. The question is, will all these dues be deductible in terms of the income tax returns? Well, it's a pretty complex tax matter. If you belong to 23 associations—and I'm exaggerating a bit—then which dues are the basic ones that you would deduct and which others you will not deduct in your tax return is basically a tax matter. But if you say, holus-bolus, that it will all be treated as being deductible, then you might have one category of people, let's say artists, having that privilege and the farmer would not have it and then the fisherman would not have it. So it's a tax matter where the balance between the various categories of taxpayers has to be considered.

Mrs. Finestone: Before you move away from the tax matters—

Mr. R. Ouellet: No, in the tax matters I was going to add that for independent contractors, with which we are dealing right now, normally if it is a related or needed expense with a view to making a gain, this is tax deductible. My bar fees are deductible; they're needed for my work. For artists who need, for instance, to be members of UDA—especially if there is a closed shop somewhere, it is undoubtedly required to have work there—it is an eligible expense.

This is why the honourable member's comment or question here takes me a bit by surprise. Unless artists are really unable to demonstrate a link between that expenditure and their earnings, their revenue generation, if there is a link, then normally it's tax deductible.

The Chairman: I would think it's tax deductible almost as a matter of course.

Mr. R. Ouellet: I would almost suggest that.

[*Translation*]

Mme Finestone: Oui.

M. R. Ouellet: Je m'excuse; pas exactement. Nous présumons aux fins de la Loi sur la concurrence. Il s'agit d'une disposition qui renvoie à la loi mais qui ne modifie pas la Loi sur la concurrence. Désolé.

Mme Finestone: Oui, nous le savons pertinemment. On ne fait donc que se référer à la Loi sur la concurrence et, dans l'autre cas, celui de l'ACTRA, on ne peut rien faire au sujet de la Loi de l'impôt sur le revenu, parce qu'une telle disposition n'existe pas. Comment le ferez-vous? En en changeant le nom?

M. de Jong: Pourquoi ne pouvons-nous pas l'inclure ici, alors?

M. R. Ouellet: J'e nai pas étudié ce point; je suis désolé.

Mme Finestone: C'est précisément ce que je veux dire. C'est votre problème.

M. de Jong: Cela ressemble à une dérobade.

M. Gourd: Cet amendement permettrait à un artiste qui serait considéré comme un employé syndiqué pendant le jour, de faire partie de l'ACTRA en raison de ses activités en soirée, par exemple, ou peut-être même d'en faire partie sans exercer une autre activité, dans l'espoir qu'il sera rémunéré à titre d'entrepreneur indépendant. Toutefois, les cotisations versées seront-elles déductibles? C'est une question fiscale assez compliquée. Pour l'artiste qui serait membre de 23 associations—et j'exagère un peu—quelles cotisations pourra-t-il déduire parmi toutes celles qu'il aurait versées? Cela est fondamentalement une question fiscale. Si l'on disait tout simplement, sans plus y réfléchir, que toutes les cotisations seront déductibles, on risquerait alors d'accorder à certains contribuables, en l'occurrence, les artistes, un privilège qui serait refusé à l'agriculteur et au pêcheur, par exemple. Il s'agit donc d'une question fiscale où il faut tenir compte de l'équilibre à maintenir à l'égard des différentes catégories de contribuables.

Mme Finestone: Avant d'en terminer avec la fiscalité. . .

M. R. Ouellet: Non, à ce sujet, j'allais ajouter que les entrepreneurs indépendants, dont nous discutons actuellement, peuvent normalement déduire de leur revenu les dépenses effectuées en vue de gagner un revenu. L'argent que je dépense dans des bars où je rencontre des clients ou des artistes dans le cadre de mon travail est déductible de l'impôt. Pour les artistes qui doivent être membres de l'UDA, par exemple—surtout s'il existe un atelier fermé quelque part—la cotisation à l'UDA est une dépense déductible s'il faut la payer pour pouvoir travailler.

C'est pour cette raison que l'observation ou la question de l'honorable député m'a un peu pris par surprise. À moins que les artistes ne puissent vraiment pas démontrer qu'il y a un lien entre cette dépense et le revenu qu'elle a éventuellement généré, cette dépense est normalement déductible.

Le président: On pourrait même dire qu'elle est déductible d'office.

M. R. Ouellet: Oui, j'irais presque jusqu'à dire cela.

[*Texte*]

• 2140

Mr. Gourd: It would not be tax deductible if an artist is a unionized employee and in addition to his basic union fees pays fees to ACTRA, without having gains.

Some hon. members: Right, yes.

Mr. Gourd: So I suppose the purpose of the amendment is to make these dues deductible automatically, whether they have gains or not in that second field of activity.

Mr. de Jong: They are asking not just for changes in the Income Tax Act but in the Excise Tax Act, the Criminal Code, the Customs Act, the Customs Tariff Act, the Income Tax Act, the Statistics Act, and the Tax Court of Canada Act.

The Chairman: It seems to me it goes a long way beyond the purposes of this bill.

Mr. de Jong: Well, no. In part what they are saying is okay, if we are going to be treated under the Labour Code and as a trade union, then we become like a trade union, and there are consequential amendments that should occur in all these other acts.

The Chairman: Do these provisions, these tax exemptions, apply to trade unions generally?

Mr. de Jong: Maybe we could hear from the Department of Labour.

Mr. McDermott: Union dues are deductible under the Income Tax Act, yes.

The Chairman: But is that proclaimed in a labour statute or is that—

Mr. McDermott: No, it is just the income tax. . .it is not in the Canada Labour Code.

The Chairman: So there is no place parallel to this where you would have tax provisions.

Mr. McDermott: There are no tax provisions in the Canada Labour Code, Part I, no.

Mrs. Finestone: If you have consulted extensively with ACTRA, which I don't doubt you have, and you know this was a request they made, how come it is still in the documents as amendments they want; all these amendments? Why did they not understand from you that it was not necessary and that if dues are paid in order to earn income they would automatically be deductible? Why are they asking for all these things? Because you did not explain it correctly, or what?

Mr. Gourd: Because they probably would wish to deduct the dues even though they have no gains. If I am a taxi driver, for example, and I have dues and expenses, I will deduct my expenses from my revenues. If in addition to that I pay dues to ACTRA in the expectation of getting gains because I am an actor and I have no contract to be an actor, then the purpose is to take the dues—

[*Traduction*]

M. Gourd: Mais elle ne serait pas déductible si un artiste syndiqué versait, en plus de ses cotisations syndicales, une cotisation à l'ACTRA, sans pouvoir démontrer qu'elle lui a permis de générer des revenus.

Des voix: C'est juste, oui.

M. Gourd: Je suppose donc que cet amendement a pour but de rendre ces cotisations automatiquement déductibles, que l'artiste ait tiré ou non des revenus de sa deuxième sphère d'activité.

M. de Jong: Les artistes demandent non seulement d'apporter des modifications à la Loi de l'impôt sur le revenu, mais aussi à la Loi sur la taxe d'accise, le Code criminel, la Loi sur les douanes, la Loi sur le tarif des douanes, la Loi de l'impôt sur le revenu, la Loi sur la statistique et la Loi sur la Cour canadienne de l'impôt.

Le président: Il me semble que cela va bien au-delà des objectifs de ce projet de loi.

M. de Jong: Non, pas vraiment. Ce que disent les artistes est juste, en partie, s'ils doivent être régis par le Code du travail comme un syndicat. Ils deviennent alors un syndicat et, par conséquent, il faut apporter des modifications corrélatives à toutes ces autres lois.

Le président: Ces dispositions, ces exemptions fiscales s'appliquent-elles aux syndicats en général?

M. de Jong: Nous devrions peut-être demander au ministère du Travail ce qu'il en pense.

M. McDermott: La Loi de l'impôt sur le revenu permet de déduire les cotisations syndicales, oui.

Le président: Mais, cela est-il énoncé dans une loi sur le travail, ou est-ce. . .

M. McDermott: Non, cela n'est prévu que dans la Loi de l'impôt sur le revenu. . . Pareille disposition n'existe pas dans le Code canadien du travail, par exemple.

Le président: Ce serait donc la seule loi où il y aurait des dispositions fiscales de ce genre.

M. McDermott: La partie I du Code canadien du travail ne comporte aucune disposition fiscale, non.

Mme Finestone: Si vous avez beaucoup discuté avec les gens de L'ACTRA, ce dont je ne doute pas un seul instant, vous savez que cela faisait partie de leurs demandes. Comment se fait-il qu'on en fasse encore état dans les modifications qu'ils réclament, dans tous ces amendements? Pourquoi n'ont-ils pas compris que ce n'était pas nécessaire et que si les cotisations sont versées pour gagner un revenu, elles sont automatiquement déductibles? Pourquoi demandent-ils tout cela? Est-ce parce que vos explications n'étaient pas suffisamment claires?

M. Gourd: C'est probablement parce qu'ils voudraient déduire les cotisations même si elles n'ont pas servi à gagner un revenu. En tant que chauffeur de taxi, par exemple, j'ai des cotisations à payer et des dépenses que je peux déduire de mes revenus. Si je verse aussi des cotisations à l'ACTRA, en espérant en tirer un revenu, parce que je suis comédien et que je n'ai pas de contrat de travail en tant que tel, le but visé est de déduire. . .

[*Text*]

Mrs. Finestone: Yes, I understand.

Mr. Gourd: —to the artists' association and deduct them from the taxi revenues.

Mrs. Finestone: But if you are living in an area where closed shop is *de rigeur*, you have to pay your dues even to have the option to get a job. Therefore those dues become your passport to a potential job. Is that not accurate?

Mr. Gourd: And the national revenue system—and I am no tax expert—is that you have to deduct your expenses from the gains you make in the given sector. Therefore the contention from the tax people is that now every independent producer can deduct his or her dues from gains in the area of activity if they have revenues there. Therefore they suggest it should be left to the Income Tax Act people.

Mrs. Finestone: Therefore IT-504, for which it took you how many years to get income tax people to agree maybe it had some logic behind it. . .maybe this has some logic and you could start working on it now, and ten years from now they might get it.

Mr. de Jong: We might be able to speed up the process of getting changes to the Income Tax Act that recognize the artist if the minister, after his experience in this department, would now go back to the Department of National Revenue and introduce those changes.

Mr. Beatty: I really appreciate the offer, Simon. Thank you.

The Chairman: I wanted to ask just one passing question about clause 8, concerning competition. This again is a query I have had from our research official about extending the scope of Bill C-7. Can the Competition Act be amended through Bill C-7 to exclude the Competition Act from applying to the bargaining activities of all artists or associations of artists similar to how the Competition Act excludes fishermen and their associations from the reach of the act? I thought the question meant there was another fishermen's act which created some exclusions.

• 2145

Mr. de Jong: No, it's in the Competition Act.

The Chairman: It's in the Competition Act.

Mr. de Jong: Yes.

The Chairman: I guess the answer is no.

Mr. de Jong: Is it? Why?

Mrs. Finestone: Why?

Mr. de Jong: I don't know.

Mrs. Finestone: Is it only because he says so or because it can't be done? You have to have political will to do it maybe.

The Chairman: Would you like to answer it? Who would like to address that Competition Act?

[*Translation*]

Mme Finestone: Oui, je comprends.

M. Gourd: . . .les cotisations versées à l'association artistique de mes revenus gagnés en tant que chauffeur de taxi.

Mme Finestone: Mais, si l'on vit dans une région où l'atelier fermé est de rigueur, il faut alors verser des cotisations, ne serait-ce que pour avoir la possibilité d'obtenir un emploi. Ces cotisations deviennent donc un passeport permettant d'espérer un emploi. N'est-ce pas vrai?

M. Gourd: Et le système d'imposition—je ne suis pas expert fiscal—veut que l'on déduise seulement du revenu les dépenses relatives à une activité donnée. Donc, l'administration fiscale soutient que tous les producteurs indépendants peuvent déduire de leur revenu les cotisations qui ont, le cas échéant, généré des gains dans un secteur d'activité donné. Par conséquent, je pense que la décision, à cet égard, devrait être laissée à l'administration fiscale.

Mme Finestone: Par conséquent, la directive IT-504, qu'il vous a fallu tant d'années pour faire accepter par l'administration fiscale est peut-être sensée. . .et vous pourriez commencer à travailler là-dessus aujourd'hui, et dans dix ans, les intéressés pourront peut-être bénéficier de cet avantage.

M. de Jong: Nous pourrions peut-être arriver à accélérer le processus et à apporter les modifications nécessaires à la Loi de l'impôt sur le revenu afin de reconnaître l'artiste, si le ministre acceptait, après son expérience au sein de ce ministère, de reprendre le portefeuille du Revenu national et d'opérer ces changements.

M. Beatty: Je vous remercie vraiment de l'offre que vous me faites, Simon.

Le président: J'ai seulement une question à poser, en passant, au sujet de l'article 8, à propos de la concurrence. Il s'agit encore là d'une question que m'a faite notre agent de recherche sur la possibilité d'élargir la portée du projet de loi C-7. Peut-on modifier la Loi sur la concurrence par le biais de ce projet de loi-ci de façon qu'elle ne s'applique pas aux activités de négociations de tous les artistes ou associations d'artistes, un peu comme la Loi sur la concurrence exclut les pêcheurs et leurs associations de la portée de la loi? Je pensais qu'on voulait dire par là qu'il y avait une autre loi concernant les pêcheurs où certaines exemptions étaient prévues.

M. de Jong: Non, c'est dans la Loi sur la concurrence.

Le président: Dans la Loi sur la concurrence?

M. de Jong: Oui.

Le président: Alors, la réponse est non.

M. de Jong: Ah? Pourquoi?

Mme Finestone: Pourquoi?

M. de Jong: Je ne sais pas.

Mme Finestone: Est-ce uniquement parce qu'il le dit, ou parce que c'est impossible? Peut-être faut-il, une volonté politique pour le faire.

Le président: Voulez-vous répondre à cette question? Qui veut répondre au sujet de la Loi sur la concurrence?

[*Texte*]

Mr. Beatty: I nominate Mr. Ouellet.

Mr. R. Ouellet: It's paragraph 4.(1)(b) in the Competition Act.

Mrs. Finestone: He has practised his answer, that's why.

The Chairman: Order, please.

Mr. R. Ouellet: I would say that the Competition Act bears that out. It says basically:

4.(1) Nothing in this Act applies in respect of

(b) contracts, agreements or arrangements between or among fishermen or associations of fishermen and persons or associations of persons engaged in the buying or processing of fish relating to the prices, remuneration or other like conditions under which fish will be caught and supplied to those persons by fishermen;

Mrs. Finestone: You should send that to John Crosbie and he could put that on the boat.

Mr. R. Ouellet: So the answer is, for an amendment we would have to go under the Competition Act. For a deeming provision here, we can do it in the status of the artist bill.

The Chairman: Okay. Does the new clause 8 now carry?

Some hon. members: The old clause 8.

The Chairman: Does the old clause 8 now carry? It was not amended, was it?

Clause 8 agreed to

Mrs. Finestone: Wait a second. Why did you buy that so fast?

The Chairman: First of all, we talked about it extensively.

Mrs. Finestone: It is only 9.45 p.m. and you have until 11 p.m.

The Chairman: We talked about it extensively this afternoon. I thought there was a glimmer of a different subject there and I don't think there was.

Mrs. Finestone: I'm serious. I really would like to know. What if, in many of the bills that we have done, you have amendments at the end of a bill that amend other acts? I know you talked about consequential, sequential and influential and all that stuff. Could you tell me again why you cannot put a consequential amendment that would deem, under the Competition Act, these undertakings? Is it related to an order or point of law or is it related to custom or is it related to a lack of desire to do it? I don't understand why you cannot do it.

Mr. Beatty: Yes, it is.

Mrs. Finestone: Which, the third, the second or the first?

Mr. R. Ouellet: It would be substantive. You are touching the matter itself.

[*Traduction*]

M. Beatty: Je désigne M. Ouellet.

M. R. Ouellet: Il s'agit de l'alinéa 4.(1)b) de la Loi sur la concurrence.

Mme Finestone: Il a préparé sa réponse. C'est pour cela.

Le président: À l'ordre, s'il vous plaît.

M. R. Ouellet: Je dirais que la Loi sur la concurrence confirme cela. Voici ce qu'on y lit:

4.(1) La présente loi ne s'applique pas:

b) aux contrats, accords ou arrangements que des pêcheurs, ou leurs associations, concluent avec des personnes, ou leurs associations, qui achètent ou traitent le poisson, sur les conditions de prix, de rémunération ou autre régissant la prise par ces pêcheurs du poisson destiné à approvisionner ces personnes;

Mme Finestone: Vous pourriez donner cela à John Crosbie, et il pourra l'afficher sur le bateau.

M. R. Ouellet: Donc, pour apporter une modification, il faudrait modifier la Loi sur la concurrence, mais nous pouvons prévoir un renvoi à cette loi dans le projet de loi concernant le statut de l'artiste.

Le président: D'accord. Le nouvel article 8 est-il adopté?

Des voix: L'ancien article 8.

Le président: L'ancien article 8 est-il adopté? Nous ne l'avons pas amendé, n'est-ce pas?

L'article 8 est adopté

Mme Finestone: Un instant! Pourquoi avez-vous accepté aussi vite?

Le président: Tout d'abord, parce que nous en avons parlé en long et en large.

Mme Finestone: Mais, il n'est que 21h45 et nous avons jusqu'à 23 heures.

Le président: Nous en avons discuté longuement cet après-midi. Je pensais qu'il y avait un autre aspect à la question, mais ce n'était pas le cas, je pense.

Mme Finestone: Je suis sérieuse. Je veux vraiment savoir. Qu'arriverait-il si, à la fin de nombreux projets de loi que nous avons adoptés, il y avait des modifications à d'autres lois? Je sais que vous avez déjà parlé de modifications corrélatives, séquentielles, concomitantes ou que sais-je. Pourriez-vous me dire encore une fois pourquoi on ne pourrait pas ajouter une modification corrélative à la Loi sur la concurrence qui prévoirait toutes ces choses? Qu'est-ce qui nous en empêche? Est-ce une question de droit, une question d'habitude, tout simplement, ou est-ce la volonté de le faire qui fait défaut? Je ne comprends pas ce qui nous en empêche.

M. Beatty: Oui, c'est cela.

Mme Finestone: La première, la deuxième ou la troisième raison?

M. R. Ouellet: Ce serait un changement de fond que l'on apporterait. Nous toucherions alors au fond même de la loi.

[*Text*]

Mrs. Finestone: The fish.

Mr. R. Ouellet: Pardon me?

Mrs. Finestone: You're touching the fish.

Mr. R. Ouellet: Well, probably the bone, but—

The Chairman: This is really outside of the scope of this—

Mrs. Finestone: I am serious. I am not joking.

The Chairman: I know you are dead serious.

Mr. de Jong: I would like to make an intervention on this, Mr. Chairman.

The Chairman: We went through this this afternoon.

Mrs. Finestone: I didn't like it then either but I figured the minister was coming and maybe he could make some sense out of this.

Mr. Gourd: Mrs. Finestone. I'm sorry.

Mr. de Jong: It seems to me, we have heard all this earlier, Mr. Chairman. You don't want to be caught in a situation where a judge will have to judge between two different statutes that are in contradiction to each other. It would seem to me that if you pass, let's say, this Bill C-7, and it affects other legislation, then other legislation surely has to be amended automatically. Otherwise, a judge is going to say: "I've got this in Bill C-7 and I've got this in the Income Tax Act or the Competition Act, and what is it that the government wants? I don't know".

The Chairman: It is clear that any artist falling under the ambit of this act is protected from the Competition Act but we can't use this act to extend to persons not under the ambit of this act. That's what we are trying to do here. I shouldn't have raised that question.

Mrs. Finestone: I know. It's the Toronto Symphony Orchestra.

The Chairman: I probably would have been—

Mrs. Finestone: I still don't agree with you. It's the poor Toronto Symphony Orchestra we are talking about again.

The Chairman: I really think we have had a good kick at that cat, and it does not seem to me that—

Mr. de Jong: Can, not cat.

The Chairman: Can. Did I say cat?

Mr. de Jong: Yes, you said cat.

The Chairman: I meant can.

Mr. de Jong: Good.

Mrs. Finestone: Is everything up to clause 23 done?

Clauses 23 to 27 inclusive agreed to

Mrs. Finestone: What was my question on clause 27 that I never got answered?

[*Translation*]

Mme Finestone: Au poisson.

M. R. Ouellet: Pardon?

Mme Finestone: On toucherait au poisson.

M. R. Ouellet: Oui, au fond, probablement, mais...

Le président: Cela dépasse vraiment la portée de ce...

Mme Finestone: Je suis sérieuse. Je ne plaisante pas.

Le président: Je sais que vous êtes on ne peut plus sérieuse.

M. de Jong: Je voudrais dire quelque chose là-dessus, monsieur le président.

Le président: Nous avons déjà discuté de tout cela cet après-midi.

Mme Finestone: Oui, je n'aimais pas cela non plus, mais je me suis dit que le ministre serait là ce soir et qu'il pourrait peut-être nous expliquer tout cela.

M. Gourd: M^me^ Finestone. Je m'excuse.

M. de Jong: Monsieur le président, je pense que nous nous répétons. Nous ne voulons pas nous trouver dans la situation où un juge devra interpréter deux lois qui se contredisent. Il me semble que si l'on adopte le projet de loi C-7 et qu'il modifie une autre loi, il faut alors sûrement modifier automatiquement cette autre loi. Autrement, il y a fort à parier que le juge dira: «Le projet de loi C-7 dit ceci, et la Loi de l'impôt sur le revenu ou la Loi sur la concurrence dit cela, et je ne sais vraiment pas ce que veut le gouvernement».

Le président: Il est clair que tout artiste régi par cette loi est exempté de l'application de la Loi sur la concurrence, mais nous ne pouvons pas utiliser la présente mesure pour exempter aussi d'autres personnes auxquelles ne s'appliquent pas cette loi. C'est ce que nous cherchons à faire ici. Je n'aurais pas dû soulever cette question.

Mme Finestone: Je le sais. C'est de l'Orchestre symphonique de Toronto qu'il s'agit.

Le président: J'aurais probablement...

Mme Finestone: Je ne suis toujours pas d'accord avec vous. C'est du pauvre Orchestre symphonique de Toronto qu'il s'agit encore une fois ici.

Le président: Nous avons vraiment fait du bon boulon et je n'ai pas l'impression que...

M. de Jong: Boulot, pas boulon.

Le président: Boulot. J'ai dit boulon?

M. de Jong: Oui, vous avez dit boulon.

Le président: Je voulais dire boulot.

M. de Jong: D'accord.

Mme Finestone: Est-ce que tout est terminé jusqu'à l'article 23?

Les articles 23 à 27 inclusivement sont adoptés

Mme Finestone: Quelle était ma question au sujet de l'article 27, à laquelle je n'ai jamais obtenu de réponse?

[*Texte*]

The Chairman: That there was no change.

• 2150

On clause 28—*Application for revocation*

Mrs. Finestone: What was the problem on raids on take-overs, clause 28, revocation of certification? We don't have to deal with it if you don't want to. There was some concern about revocation or raids and take-overs. And don't ask me what it was, because I don't remember.

Mr. R. Ouellet: I think it was the Canadian Bar Association's brief that said that the first association would in all likelihood be there for a long time. Quite frankly, I read it too. I'm not sure I understand how it would impact that much. UDA is strong, not because of Bill C-7. It might be there for a long while, not only because of Bill C-7. It maybe helped or improved, generally speaking, its relations with the producers. But I don't see how that, as an association, will be advantaged or disadvantaged by this bill. It's as neutral as it can be, and the rules are as light as they can be.

Clauses 28 to 37 inclusive agreed to

The Chairman: We have an amendment by the government to clause 38. Madam Roy-Arcelin.

On clause 38—*Powers of arbitrator and arbitration board*

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 38 de la version française du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, à la ligne 11, page 23, de ce qui suit:

justifiées ou mis fin légitimement à ses services et

The Chairman: I am advised it is a technical, editorial, grammatical correction.

Amendment agreed to

Clause 38 as amended agreed to

Clauses 39 to 48 inclusive agreed to

The Chairman: We've dealt with clauses 49 and 50.

Clause 51 agreed to

On clause 52—*Complaints to the Tribunal*

Mrs. Finestone: That's what I was just talking about. There was a request for a review of subclause 52(4) with respect to reverse onus.

The Chairman: That would be subclause 52(5), burden of proof.

Mrs. Finestone: I'm talking about subclauses 52(4) and (5). I don't know exactly how this works. It was:

> . . .where the matter is not settled within a period that the Tribunal considers reasonable in the circumstances, or if the Tribunal decides not to appoint a person to assist the parties to settle it, the Tribunal shall hear and determine the complaint.

[*Traduction*]

Le président: Qu'il n'y avait aucune modification.

Article 28—*Demande d'annulation*

Mme Finestone: Quel était le problème au sujet des pirateries, des prises de contrôle, de l'article 28, de l'annulation de l'accréditation? Nous pouvons remettre cela à plus tard, si vous le désirez. On s'est un peu inquiété au sujet de l'annulation et des prises de contrôle. Et ne me demandez pas de quoi il s'agissait, parce que je ne m'en souviens pas.

M. R. Ouellet: Je pense que c'était dans le mémoire de l'Association du Barreau canadien où l'on disait que la première association serait probablement là pour longtemps. Je vous dirai franchement que j'ai lu ce mémoire, moi aussi. Je ne suis pas certain de vraiment comprendre quelle incidence cela aurait. L'UDA est forte, et le projet de loi C-7 n'a rien à voir là-dedans. Elle existera probablement longtemps encore et non pas uniquement en raison du projet de loi C-7. Elle a peut-être contribué, généralement, à améliorer ses relations avec les producteurs. Mais, je ne vois vraiment pas en quoi ce projet de loi avantagera ou défavorisera l'UDA en tant qu'association. Le projet de loi est aussi neutre qu'il peut l'être et les règles qu'il dicte sont aussi douces que possible.

Les articles 28 à 37 inclusivement sont adoptés

Le président: Nous avons un amendement, de la part du gouvernement, à l'article 38. Madame Roy-Arcelin.

Article 38—*Pouvoir des arbitres*

Mrs. Roy-Arcelin: I move that the French version of clause 38 of Bill C-7 be amended by striking out line 11 on page 23 and substituting the following:

justifiées ou mis fin légitimement à ses services et

Le président: On me dit qu'il s'agit d'une correction technique, grammaticale.

L'amendement est adopté

L'article 38, modifié, est adopté

Les articles 39 à 48 inclusivement sont adoptés

Le président: Nous avons étudié les articles 49 et 50.

L'article 51 est adopté

Article 52—*Plaintes au Tribunal*

Mme Finestone: C'est précisément ce dont je parlais. On a demandé que l'on examine le paragraphe 52.(4), en ce qui a trait à la charge inversée de la preuve.

Le président: Il s'agirait du paragraphe 52.(5): charge de la preuve.

Mme Finestone: Je fais allusion aux paragraphes 52.(4) et (5). Je ne sais pas exactement comment cela fonctionne. On y lit ceci:

> . . .il l'instruit toutefois lui-même si les parties ne sont pas parvenues à s'entendre dans le délai qu'il juge raisonnable en l'espèce.

[*Text*]

The observation at that time was there is a reverse onus. It's a strange way to proceed. It's really not fair practice of law. I would like an explanation as to what the concern was and if the concern is a valid one.

C'est à l'article 52.

M. R. Ouellet: Parlez-vous du paragraphe 52(4) ou 52(5)?

Mme Finestone: Je pense que c'est 52(4).

M. R. Ouellet: Je sais que le Barreau canadien a fait des représentations sur le paragraphe 52(5). On ne parle pas de droit criminel ici. On parle de droit statutaire. Le renversement du fardeau de la preuve est tout à fait normal. Il a été testé devant les tribunaux, devant les plus hautes instances. Des clauses similaires ont également été testées. Dans le cadre du Code du travail, on a exactement la même chose et cela a été jugé valide, équitable et. . .

Mrs. Finestone: Fair.

M. R. Ouellet: Oui, absolument, et moins dispendieux.

Mme Finestone: Moins dispendieux. Très bien, merci.

Clauses 52 and 53 agreed to

On clause 54—*Co-production agreement*

• 2155

Mrs. Finestone: We discussed this at great length again. I'm not going to bring in an amendment. The minister's aware of the fact that there is some concern around 54 and who should be the primary owner of this property and under which provincial or federal law it falls. You're quite happy with it, Mr. Minister?

Mr. Beatty: Yes.

The Chairman: This is the section that hopefully will lead to provincial parallel legislation so that we will have a harmonization.

Mr. R. Ouellet: It's certainly an incentive to come up with something similar.

Clauses 54 to 69 inclusive agreed to

The Chairman: Could we go back to clause 2, please?

Mr. de Jong: Is there not also a government amendment to clause 53?

The Chairman: We dealt with that.

Mrs. Finestone: I know it passed, but I'd like to know if you dealt with the question of personal liabilities and concern with respect to advisers in clause 56.(2).

There was a concern expressed about putting advisers at risk, putting legal counsel at risk, putting personal liabilities at risk. We didn't ask about that this afternoon. What is your answer?

Mr. R. Ouellet: I understood that the Canadian Bar Association had at the last second withdrawn that note in its March final edition.

[*Translation*]

On avait dit à ce moment-là, que cela inversait le fardeau de la preuve. C'est une étrange façon de procéder. Ce n'est pas vraiment équitable sur le plan de la pratique légale. Je voudrais savoir de quoi on s'inquiétait et si c'était à juste titre.

It is clause 52.

Mr. R. Ouellet: Is it section 52.(4) or 52.(5)?

Mrs. Finestone: I think it is 52.(4).

Mr. R. Ouellet: I know that the Canadian Bar Association has made representations on section 52.(5). It is not a matter of criminal, but rather of statutory law. The reverse onus of proof is absolutely normal. It has been tested before the courts, before the highest courts. Similar clauses have also been tested. In the Labour Code, it is exactly the same thing, and it has been determined as valid, fair and. . .

Mme Finestone: Équitable.

Mr. R. Ouellet: Yes, absolutely, and less costly.

Mrs. Finestone: Less costly. Good, thank you.

Les articles 52 et 53 sont adoptés

Article 54—*Désignation d'un responsable*

Mme Finestone: Nous avons aussi discuté longement de cet article. Je ne proposerai pas d'amendement. Le ministre sait que l'article 54 soulève certaines inquiétudes et l'on se demande qui devrait être le premier propriétaire de ce bien et de quelle loi provinciale ou fédérale il relève. Vous en êtes satisfait, monsieur le ministre?

M. Beatty: Oui.

Le président: C'est l'article qui permettra que des lois provinciales analogues soient adoptées, espérons-le, de manière à harmoniser le tout.

M. R. Ouellet: C'est sûrement une incitation à adopter une loi analogue.

Les articles 54 à 69 inclusivement sont adoptés

Le président: Pouvons-nous revenir à l'article 2, s'il vous plaît?

M. de Jong: N'y a-t-il pas un amendement à l'article 53, qui est proposé par le gouvernement?

Le président: Nous avons réglé cette question.

Mme Finestone: Je sais qu'il a été adopté, mais je voudrais savoir si vous avez réglé la question de la responsabilité personnelle et l'inquiétude qui a été manifestée au sujet des conseillers mentionnés au paragraphe 56.(2).

On a craint que les conseillers, le conseiller juridique courent un risque et qu'il en aille de même à l'égard de certaines responsabilités personnelles. Nous n'avons pas soulevé la question cet après-midi. Qu'avez-vous à nous dire là-dessus?

M. R. Ouellet: Je pense que l'Association du Barreau canadien a retiré cette note de la version finale de son document en date de mars, à la dernière minute.

[*Texte*]

At any rate, it would be highly unusual. It's like saying that the Criminal Code does not apply to a lawyer because he has to defend a criminal charged under the Criminal Code. It would be like saying that the labour code does not apply to someone who contravenes it because he has a status. That would be a real special status for lawyers, mind you. I will let the honourable member decide on that.

Mrs. Finestone: It's very good if the law association can read all these enlightened remarks.

Mr. de Jong: There was a minor suggestion of change that ACTRA had for subclause 65.(1). Instead of "on notice in writing to the tribunal by the parties", it is suggesting that "one of the parties" is sufficient.

Mr. R. Ouellet: There are two parties to the agreement. The law wasn't enforced. This is a transitional. Both parties have to agree to come under this act. If not, then the whole normal procedure of certification will take place.

If both parties are eager to fall under the purview of Bill C-7 as soon as enacted, and even if the scale agreement that has been signed has been signed before the coming into force of this act, this will allow them to fall under Bill C-7.

Mrs. Finestone: You're making it retroactive?

Mr. R. Ouellet: No, we're making it possible to start immediately the effect of Bill C-7, rather than having to wait until the next scale agreement. It has to be both parties.

Mrs. Finestone: Do producers agree with that?

Mr. R. Ouellet: They are the second party. If they don't, then I assume that the normal means of certification and getting a scale agreement will apply.

The Chairman: Mrs. Roy-Arcelin would like to read amendments into the record for clause 2.

Mme Roy-Arcelin: Je propose que l'article 2 du projet de loi C-7 soit modifié par substitution, aux lignes 17 à 20, page 1, de ce qui suit:

c) le rôle des artistes, notamment d'exprimer l'existence collective des Canadiens et Canadiennes dans sa diversité ainsi que leurs aspirations individuelles et collectives;

b) substitution, à la ligne 6, page 2, de ce qui suit:

voir une indemnisation pour l'utilisation, et notamment le prêt public,

• 2200

The Chairman: In the translation that came through in English, the word was "celebrate". The written word I have here is "express". Is that correct? But the translation came through as "celebrate".

Mrs. Finestone: No, it doesn't. It isn't the one I have. You must have the wrong version then, because it doesn't say that in here at all.

[*Traduction*]

Quoi qu'il en soit, ce serait extrêmement inhabituel. C'est comme si l'on disait que le Code criminel ne s'applique pas à un avocat parce qu'il doit défendre un criminel accusé d'avoir violé un article de ce code. Cela reviendrait à dire que le Code du travail ne s'applique pas à quelqu'un qui l'enfreint parce qu'il jouit d'un statut particulier. Soit dit entre nous, ce serait accorder un statut vraiment particulier aux avocats. Je vais laisser l'honorable membre en décider.

Mme Finestone: Il serait bon que l'Association du Barreau liste toutes ces observations fort judicieuses.

M. de Jong: L'ACTRA a proposé d'apporter une petite modification au paragraphe 65.(1). Elle voudrait remplacer «sur avis en ce sens expédié au Tribunal par les deux parties», par «. . .expédié au tribunal par l'une des parties». Elle est d'avis que ce serait suffisant.

M. R. Ouellet: Il y a deux parties à l'accord. La loi n'est pas appliquée. Ce n'est qu'une mesure transitoire. Les deux parties doivent accepter d'y être assujetties, sinon la procédure d'accréditation normale s'appliquera.

Si les deux parties ont l'intention d'être régies par le projet de loi C-7 dès qu'il sera adopté, et même si l'accord-cadre a été signé avant cette date, ils pourront quand même le faire.

Mme Finestone: Vous rendez la loi rétroactive?

M. R. Ouellet: Non, nous leur donnons la possibilité de se prévaloir immédiatement du projet de loi C-7 plutôt que d'attendre la signature du prochain accord cadre. Mais, les deux parties doivent y consentir.

Mme Finestone: Les producteurs sont-ils d'accord?

M. R. Ouellet: Ils constituent la deuxième partie. S'ils ne sont pas d'accord, je suppose alors que la procédure habituelle pour obtenir une accréditation ou un accord-cadre s'appliquera.

Le président: M^me^ Roy-Arcelin voudrait lire les amendements qui sont proposés à l'article 2, de manière à ce qu'ils soient consignés au procès-verbal.

Mrs. Roy-Arcelin: I move that clause 2 of Bill C-7 be amended by striking out lines 17 and 18 on page 1 and substituting the following:

c) the role of the artists, in particular to celebrate the individual and collective way of life of;

b) by striking out lines 5 and 6 on page 2 and substituting the following:

compensated for the use of their works, including the public lending of them,

Le président: Dans l'interprétation anglaise que nous avons entendue, il y a le mot «celebrate». Mais, ce que j'ai sous les yeux, c'est «express». Est-ce bien cela? Mais, nous venon d'entendre le mot «celebrate».

Mme Finestone: Non, ce n'est pas ce que j'ai ici. Vous n'avez peut-être pas la bonne version, parce que ce n'est pas du tout ce qui figure dans la mienne.

[*Text*]

The Chairman: No, it says "express".

Mrs. Finestone: Yes.

The Chairman: But I said the translation said. . .

Mrs. Finestone: Oh, excuse me.

Mr. Beatty: In French it says *d'exprimer.*

The Chairman: Yes, there's a mispelling.

I think that's a good compromise on that definition and I'd like to congratulate everyone. Do we have accord for the amendment to clause 2?

Clause 2 as amended agreed to

The Chairman: Does clause 1 carry?

Mr. de Jong: That's the name of the act.

Mrs. Finestone: Would you like to change the name of the act?

Mr. Beatty: No, madam.

Mrs. Finestone: I bet you wouldn't, but wouldn't you like to really call it the tribunal act?

The Chairman: Does the title of the act carry?

Mr. de Jong: Before we end the day on this clause-by-clause, I'd like to hear from the minister and the staff. What is their reaction to a suggestion to have a mandatory review in a five-year period? We could just stand back and see what's happened, what we've done and whether it's right. We could see whether we've done what the Canadian Bar Association accuses of us of doing, of creating a whole other layer of bureacracy and jurisdition with little benefit.

Mr. Beatty: I haven't had a chance to discuss this with my staff at any length. I can give you a fairly spontaneous reaction on my part. I'd be concerned if we built in a clause that said the act expired after five years. I don't think that's what you're looking at.

If you're saying that after five years this committee would be charged with taking a look at whether or not its handiwork has worked well, I think that's a sound policy, in principle, for Parliament to follow with regard to the acts of Parliament. It does not mean the act would expire. It does not necessarily impose a new burden on the House of Commons. I wonder what sort of wording we would use to ensure that happened without rendering the bill more cumbersome. In principle, I don't have a problem with that sort of review at all. I think it's a good idea to review these things periodically.

Mrs. Finestone: Could we get the advice of your lawyers out there, which clause they'd like to put it in and where? I know Mr. Ouellet can't wait to write the clause.

The Chairman: Surely you would not want to see the government put such a clause in a bill.

Mrs. Finestone: Of course I do. It was in the Employment Equity Act and it's been in a number of acts.

[*Translation*]

Le président: Non, on dit bien «express».

Mme Finestone: Oui.

Le président: Mais, j'ai dit que nous avons entendu le mot. . .

Mme Finestone: Oh, je m'excuse.

M. Beatty: En français, on dit: «. . .d'exprimer».

Le président: Oui, il y a une faute.

Je pense que c'est un bon compromis et je tiens à féliciter tout le monde là-dessus. Sommes-nous tous d'accord au sujet de l'amendement à l'article 2?

L'article 2 modifié est adopté

Le président: L'article 1 est-il adopté?

M. de Jong: Il s'agit du titre de la loi.

Mme Finestone: Vous voudriez modifier le titre de la loi?

M. Beatty: Non, madame.

Mme Finestone: Oui, c'est bien ce que je pensais, mais ne préféreriez-vous pas vraiment l'appeler la loi du tribunal?

Le président: Le titre de la loi est-il adopté?

M. de Jong: Avant de mettre un terme à l'étude article par article du projet de loi, je voudrais poser une question au ministre et à son personnel. Que pensent-ils de la possibilité d'un examen obligatoire au bout de cinq ans? Nous pourrions tout simplement prendre un peu de recul et examiner un peu comment tout a fonctionné, ce que nous avons fait et si c'était bien. Nous pourrions alors constater si nous avons effectivement fait ce dont l'Association du barreau canadien nous accusait, c'est-à-dire de créer un autre niveau de bureaucratie et de compétence sans grand avantage.

M. Beatty: Je n'ai pas eu l'occasion d'en discuter longuement avec mon personnel. Mais, je peux toutefois vous donner une réaction personnelle plutôt spontanée. Je ne voudrais pas que l'on adopte une disposition voulant que la loi expire après cinq ans. Mais, je ne pense pas que ce soit là votre intention.

Par contre, si vous voulez qu'au bout de cinq ans, votre comité examine si les mesures que nous avons prises ont bien fonctionné, je pense que ce serait une politique qu'il serait souhaitable, en principe, que le Parlement applique à l'égard de toutes ses lois. Cela ne signifie pas que la loi viendrait à expiration, ni qu'on imposerait forcément un nouveau fardeau à la Chambre des communes. Je me demande quelle formulation il faudrait utiliser à cette fin sans alourdir le projet de loi. En principe, je suis tout à fait favorable à de tels examens. Je pense que c'est une bonne idée de réexaminer de telles mesures périodiquement.

Mme Finestone: Pourrions-nous demander à vos juristes quel genre de formulation il faudrait utiliser et où l'insérer? M. Ouellet ne tient plus en place tellement il a hâte de rédiger l'article en question.

Le président: Vous ne voudriez sûrement pas que le gouvernement ajoute un tel article dans un projet de loi.

Mme Finestone: Bien sûr que je le voudrais. On l'a fait dans la Loi sur l'équité en matière d'emploi et dans bien d'autres lois encore.

[*Texte*]

Mr. Beatty: It's not unheard of.

Mrs. Finestone: It's very normal.

Mr. Beatty: I'm trying to think of the CSIS act. I don't believe the act expired, but there was a review clause.

Mrs. Finestone: It's just a review clause.

Mr. de Jong: It seems to me it was one of the suggestions your party made when in opposition as a sort of philosophic thing. There would be mandatory reviews just to make certain we didn't have sort of all sorts of legislation just piling up.

The Chairman: That doesn't sound like a Conservative policy at all.

Mrs. Finestone: That's the Progressive Conservative element.

Mr. de Jong: Air raid government.

• 2205

Mr. Beatty: It's very unfair to remind people of what they used to say in opposition when they're in government. But it happens to be true as well that back in the Clark government, I had the responsibility for drawing up a sunset bill that included various types of sunsets including a review clause in some cases.

Perhaps the best way of dealing with this would be for me to give an undertaking to the committee that I'll explore this. If it's feasible to put in such a provision and if Justice or the house leader doesn't tell us this raises serious alarms, I'll undertake when the bill comes back to the House to do that. Failing that, I'll give a clear explanation to my colleagues as to why I felt it couldn't be done. In principle, I think it's something desirable I would like to see happen more often.

Mrs. Finestone: But it could be at clause 69.

Mr. Beatty: I would be pleased to look at it, and I'll give you an explanation of why we're not doing it or else we'll seek to have it done.

Mrs. Finestone: Don't talk to Ouellet.

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: Shall the title carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the bill as amended carry?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall the committee order a reprint of the bill?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill as amended to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Okay. Well we have completed that in quite good time as a matter of fact. I would like to thank the committee for their diligence and their application of sound judgment to this piece of legislation.

[*Traduction*]

M. Beatty: Ce n'est rien de nouveau.

Mme Finestone: C'est tout à fait normal.

M. Beatty: J'essaie de me souvenir de ce qui en est dans la Loi sur le SCRS. Je ne pense pas qu'elle soit venue à expiration, mais elle comportait un article prévoyant un examen.

Mme Finestone: Oui, ce n'est rien autre que cela.

M. de Jong: Il me semble que c'est une recommandation à caractère philosophique qui a été faite par votre parti quand il était dans l'opposition. Il y aurait des examens obligatoires pour qu'on ne se retrouve pas avec une accumulation de toutes sortes de lois.

Le président: Cela ne ressemble pas du tout à une politique conservatrice.

Mme Finestone: C'est l'élément progressiste-conservateur.

M. de Jong: Le gouvernement qui planne au-dessus de tout.

M. Beatty: Il est très injuste de rappeler aux gens ce qu'ils avaient l'habitude de dire quand ils étaient dans l'opposition, maintenant ils font partie du gouvernement. Mais, il est vrai que sous le gouvernement de M. Clark, on m'avait confie la tâche de rédiger un projet de loi de temporisation qui comprenait divers genres de dispositions à cet égard, y compris un article prévoyant un examen, dans certains cas.

Je devrais peut-être m'engager envers le comité à examiner cette question. Si l'on peut ajouter une telle disposition et si le ministère de la Justice ou le leader parlementaire ne nous dit pas que cela pose de graves difficultés, j'entreprendrai de le faire lorsque le projet de loi reviendra à la Chambre. À défaut, j'expliquerai clairement à mes collègues pourquoi j'ai échoué. En principe, c'est une mesure qui me paraît souhaitable et je voudrais qu'on l'adopte plus souvent.

Mme Finestone: On pourrait le faire à l'article 69.

M. Beatty: J'étudirai la question bien volontiers et, si la chose est possible, nous y travaillerons, autrement, je vous fournirai toutes les explications voulues.

Mme Finestone: Ne parlez pas à Ouellet.

Des voix: Oh, oh!

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le projet de loi modifié est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Le comité ordonnera-t-il la réimpression du projet de loi?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi modifié à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: Très bien. Nous y sommes vraiment allés rondement. Je tiens à remercier les membres du comité de la diligence et du jugement dont ils ont fait preuve au cours de l'examen de ce projet de loi.

[*Text*]

Mr. Minister, I would like to thank you and your staff for your patience and for your help. It's certainly been a very intensive exercise.

Order, please. This is an historic moment. Could we join your meeting?

Some hon. members: Oh, oh!

The Chairman: I was just going to say, Mr. Minister, perhaps we would like to make an inquiry to you about estimates, now that we're finished Bill C-7. We're going to be talking about estimates quite soon and we have the dates of the 12th, 13th and 14th notionally identified for estimates. I want to leave that with you to see if you could accommodate that.

Mr. Beatty: Now I know why you were so expeditious.

The Chairman: We also wondered when the telecommunications bill was going to be ready to come to us. We're looking forward to that.

Mr. Beatty: When do you have time free, Mr. Chairman?

Mrs. Finestone: Midnight on August 66th.

The Chairman: The 15th.

Some hon. members: Oh, oh!

Mr. Beatty: Thank you, Mr. Chairman. I will get back to you with regard to the estimates and my availability. Could I just express a word of thanks to my own staff within the department. To people like Gaston Blais, this represents a tremendous achievement after a long, long effort extending back quite a ways, and all the staff within the department were enormously tenacious and just excellent. The same with our colleagues from the Department of Labour.

Could I also express a word of thanks to all of those groups who testified before the committee. The interest and the commitment within the community was something really very striking.

I would like to express a particular word of appreciation to the members of the committee. I've been here now some 20 years—many will feel that is much too long—but it often isn't appreciated that Members of Parliament are able to work together on a non-partisan basis to try to promote the public good. The committee certainly demonstrated this evening and in the course of its hearings that it was determined to do that.

I believe the process functions best when there's flexibility on all sides, and that certainly applies to ministers. We have a better bill as a result of the work of the committee and the testimony of so many people who came before the committee, and I think all of us should take satisfaction, no matter which side of the House we're on, in the fact that it's a good bill and it's been improved as a result of the process.

Finally, if I could express a personal word of thanks to the parliamentary secretary and to the chairman of the committee, both of whom who have been enormously tenacious, hardworking and very patient in putting up with

[*Translation*]

Monsieur le ministre, je vous remercie, ainsi que votre personnel, de la patience dont vous avez fait preuve ainsi que de l'aide que vous nous avez fournie. Ce fut sûrement un travail très intensif.

À l'ordre, s'il vous plaît. Le moment est historique. Pouvons-nous participer à votre réunion?

Des voix: Oh, oh!

Le président: J'allais dire, monsieur le ministre, que nous aurons peut-être besoin de vous pour répondre à quelques questions au sujet de votre budget, maintenant que nous en avons terminé avec le projet de loi C-7. Nous devons discuter des crédits budgétaires d'ici peu et nous avons d'ailleurs prévu de le faire les 12, 13 et 14 mai. Vous me direz quelle date vous conviendra le mieux.

M. Beatty: Je sais maintenant pourquoi vous étiez si pressé.

Le président: Nous nous demandions aussi quand le projet de loi sur les télécommunications nous parviendra. Nous l'attendons.

M. Beatty: Quand êtes-vous libre, monsieur le président?

Mme Finestone: À minuit, le 66 août.

Le président: Le 15.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Merci, monsieur le président. Je vais communiquer avec vous au sujet du budget et de ma disponibilité. Me permettez-vous d'adresser des remerciements à mon personnel? Pour des personnes comme Gaston Blais, cela représente une réussite extraordinaire après les très longs efforts qu'il a déployés, et je remercie aussi tout le personnel du ministère qui a été extrêmement assidu et tout simplement excellent. Je remercie aussi nos collègues du ministère du Travail.

Je remercie également tous les groupes qui sont venus témoigner devant le comité. J'ai été vraiment impressionné par l'intérêt et l'engagement du milieu artistique.

Je tiens aussi à remercier tout particulièrement les membres du comité. Je hante la Colline depuis déjà quelque 20 ans—plusieurs diront que c'est trop long—mais on ne reconnaît pas toujours que les députés peuvent travailler ensemble, sans partisanerie et dans l'intérêt de la population. C'est sûrement ce qu'a su démontrer le comité ce soir et au cours des audiences qu'il a tenues.

Je pense que le processus fonctionne au mieux lorsque toutes les parties font preuve de souplesse, et cela vaut sûrement aussi pour les ministres. Nous avons un meilleur projet de loi grâce au travail du comité et aux témoignages de tant de personnes qui sont venues lui exprimer leurs points de vue, et je pense que nous devrions tous être satisfaits, quelle que soit notre allégeance politique, du fait que nous avons maintenant un bon projet de loi que le processus a permis d'améliorer.

Enfin, je remercie personnellement, le secrétaire parlementaire et le président du comité qui ont tous deux fait preuve d'une grande ténacité, qui ont beaucoup travaillé et qui se sont montrés très patients envers moi lorsque je les

[*Texte*]

my imploring them to get moving on the bill to have it passed. I am very grateful to each of you. We hadn't anticipated such progress would be made tonight, but I would like to invite members of the committee and staff, if they have a minute or two, to perhaps pop by the office and I'll have the opportunity to offer them a refreshment or two.

• 2210

The Chairman: I think that is very generous. What is the room number?

Mr. Beatty: Room 312 upstairs here.

The Chairman: Thank you very much. We will endeavour to table this bill on Tuesday. The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

implorais d'accélérer la cadence de manière à ce que le projet de loi soit adopté. Je vous suis très reconnaissant, à tous deux. Nous n'avions pas prévu que les choses iraient si rondement ce soir, mais j'invite les membres et le personnel du comité, s'ils ont une minute ou deux, à passer à mon bureau et je leur offrirai un petit rafraîchissement ou deux.

Le président: C'est très aimable à vous. Où est votre bureau?

M. Beatty: Pièce 312, juste en haut.

Le président: Merci infiniment. Nous allons déposer ce projet de loi mardi prochain. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Communications:

Alain Gourd, Deputy Minister;

Gaston Blais, Director General, Arts and Policy;

Hubert Lussier, A/Director, Arts Policy;

Richard Ouellet, Legal Counsel.

From the Department of Labour:

Robert Cook, Legal Counsel;

Debra Robinson, Director, Legislative and Special Projects Branch, Federal Mediation and Conciliation Service.

From the Department of Justice:

Virginia McRae-Lajeunesse, Legal Counsel.

TÉMOINS

Du ministère des Communications:

Alain Gourd, sous-ministre;

Gaston Blais, directeur général, Arts et planification des poli tiques;

Hubert Lussier, directeur intérimaire, Politique des arts;

Richard Ouellet, avocat.

Du ministère du Travail:

Robert Cook, avocat;

Debra Robinson, directrice, Direction des projets législatifs e spéciaux, Service fédéral de médiation et de conciliation.

Du ministère de la Justice:

Virginia McRae-Lajeunesse, avocate.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 43

Wednesday, May 13, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 43

Le mercredi 13 mai 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 sous la rubrique COMMUNICATIONS

APPEARING:

The Honourable Perrin Beatty, Minister of Communications

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24875—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Vice–présidente: Sheila Finestone

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS.

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1 and 5 under SECRETARY OF STATE.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 sous la rubrique COMMUNICATIONS.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1 et 5, SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 13, 1992
(73)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:42 o'clock p.m. this day, in Room 308, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Member present: John MacDougall for Jean-Pierre Hogue.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Appearing: The Honourable Perrin Beatty, Minister of Communications.

Witnesses: From the Department of Communications Paul Racine, Assistant Deputy Minister, Communications Policy; Michael Binder, Acting Deputy Minister; Gaston Blais, Acting Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage; Patrick Borbey, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Management.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

Ordered,—That Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS and Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE, be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

By unanimous consent the Chairman called Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 80, 95 and 100 under COMMUNICATIONS.

The Minister made a statement and with Paul Racine, Michael Binder, Gaston Blais, Patrick Borbey, answered questions.

At 4:34 o'clock p.m., the Vice-Chairperson, Sheila Finestone, took the Chair.

At 4:47 o'clock p.m., the Chairman, took the Chair.

At 5:07 o'clock p.m., the Vice-Chairperson, Sheila Finestone, took the Chair.

At 6:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chairman.

Stephen Knowles

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 13 MAI 1992
(73)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 42, dans la salle 308 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membres suppléants présents: John MacDougall remplace Jean-Pierre Hogue.

Aussi présents: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Perrin Beatty, ministre des Communications.

Témoins: Du ministère des Communications: Paul Racine, sous-ministre adjoint, Politique des communications; Michael Binder, sous-ministre intérimaire; Gaston Blais, sous-ministre adjoint intérimaire, Arts et patrimoine; Patrick Borbey, sous-ministre adjoint intérimaire, Gestion intégrée.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, sous la rubrique COMMUNICATIONS, et les crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT, soient renvoyés au Comité permanent de la culture et des communications.

Du consentement unanime, le président appelle: crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, COMMUNICATIONS.

Le ministre fait une déclaration, puis lui-même et Paul Racine, Michael Binder, Gaston Blais et Patrick Borbey répondent aux questions.

À 16 h 34, la vice-présidente, Sheila Finestone, s'installe au fauteuil.

À 16 h 47, le président revient au fauteuil.

À 17 h 07, la vice-présidente, Sheila Finestone, occupe le fauteuil.

À 18 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de Comité

Stephen Knowles

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, May 13, 1992

• 1540

The Chairman: Welcome, everybody, to this meeting of the Standing Committee on Communications and Culture, and particularly to the minister, as we commence the examination of the estimates.

We have an order of reference from the House of Commons dated Thursday, February 27, 1992. It is ordered that the main estimates under Communications for the fiscal year ending March 31, 1993 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture. With unanimous consent, I presume, I now call votes 1, 5, 10, 15, L20, and L25.

With that formality, Mr. Minister, we welcome you. It seems as if it was just the other evening we had a session here. It turned out successfully, and I presume this one will as well. Would you like to open with some remarks. . .and perhaps you'd introduce your officials, please.

Hon. Perrin Beatty (Minister of Communications): Yes, Mr. Chairman, I'd be pleased to do that. Let me first of all thank the committee for having me back. I enjoyed myself so much the other night that I was keen on coming back at the first available opportunity. I'm delighted to be able to be here.

Let me first of all introduce some of the staff who are with me here: Mr. Michael Binder, the acting deputy minister; Mr. Paul Racine, the assistant deputy minister for communications policy; Mr. Gaston Blais, the acting assistant deputy minister for arts and heritage; and Mr. Patrick Borbey, the acting assistant deputy minister for corporate management. Then we have others with us whom we'll introduce should specific questions come up. It's a galaxy of stars presented for the committee.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Mr. Beatty should introduce himself.

Mr. Beatty: Mrs. Finestone, I would do that, but it might indicate to you where I think the questions may be coming from, and I don't want to give you any heads up on that.

Mrs. Finestone: That's dirty pool.

Mr. Beatty: It's a great honour for me to appear before you today to discuss the role my department will play in the coming year. In my eight years as a cabinet minister I've met at least as many standing committees, and I must tell you I've never felt both challenged and supported by a committee as much as I have by this one. I've appreciated your frankness, your scholarship, your hard work, and your genuine desire to better the climate in which our cultural community lives, works, and serves our society.

It's a desire I share. Over the years I've developed an abiding interest in the arts and in the role communications play in shaping our lives. A year ago the Prime Minister, knowing of my interests, asked me to take on the portfolio of

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 13 mai 1992

Le président: Je tiens à souhaiter la bienvenue à tout le monde, surtout au ministre, à cette réunion du Comité permanent des communications et de la culture. Nous entreprenons aujourd'hui l'étude du budget des dépenses.

Nous avons un ordre de renvoi de la Chambre des communes daté du jeudi 27 février 1992. Il est ordonné que les prévisions du budget des dépenses sous la rubrique Communications pour l'année fiscale se terminant les 31 mars 1993 soient renvoyées au Comité permanent des communication et de la culture. Avec le consentement unanime, je mets en délibéré les crédits 1, 5, 10, 15, L20 et L25.

Cette formalité étant terminée, nous vous souhaitons la bienvenue, monsieur le ministre. Il me semble que nous vous avons reçu un soir il n'y a pas très longtemps. La réunion a été couronnée de succès, et je suis convaincu que ce sera le cas de celle-ci également. Voulez-vous nous faire une déclaration d'ouverture? Je vous demande également de bien vouloir nous présenter vos fonctionnaires.

L'honorable Perrin Beatty (ministre des Communications): Oui, monsieur le président, avec plaisir. Je tiens tout d'abord à vous remercier de m'avoir réinvité à comparaître. Je me suis tellement bien amusé l'autre soir, que j'avait hâte de revenir aussitôt que possible. Je suis ravi d'être ici.

Permettez-moi d'abord de vous présenter certains des fonctionnaires qui m'accompagnent: M. Michael Binder, sous-ministre intérimaire; M. Paul Racine, sous-ministre adjoint, politique des communications; M. Gaston Blais, sous-ministre intérimaire, arts et patrimoine; et M. Patrick Borbey, sous-ministre adjoint intérimaire, gestion intégrée. Il y a d'autres fonctionnaires que nous présenterons si on leur demande de répondre à des questions précises. Nous avons amené une constellation d'étoiles, de vedettes aujourd'hui.

Mme Finestone (Mont Royal): M. Beatty devrait les présenter lui-même.

M. Beatty: Je le ferais, madame Finestone, mais je crois que cela vous donnerait une indication des questions qu'on risque de me poser. Je ne veux pas vous donner cet avantage.

Mme Finestone: Ce n'est pas de bonne guerre.

M. Beatty: C'est pour moi un grand honneur d'être ici aujourd'hui pour parler du rôle que le ministère jouera dans l'année qui vient. En huit ans à la direction d'un ministère, j'ai rencontré au moins autant de comités permanents et je dois avouer que jamais je ne me suis senti à ce point appuyé par un comité, ni à ce point stimulé. J'ai apprécié votre franchise, votre érudition, votre ardeur et votre désir sincère d'améliorer le climat dans lequel notre communauté culturelle vit, travaille et sert la société.

Je partage également ce désir, car au fil des ans, j'ai développé un goût et un intérêt certains pour les arts, et le rôle que les communications jouent dans nos vie est un sujet qui me passionne. Connaissant mon intérêt pour ces

[*Text*]

communications. I was eager to tackle matters that had interested me for so long. Any concerns I may have had about taking the post were allayed by the Prime Minister's strong affirmation that this portfolio would have a central role to play in these times of constitutional debate.

With one foot in telecommunications and the other in culture, Communications Canada is uniquely poised to contribute to the health of the maturing nation. For proof the government recognizes this central position we need look no further than the main estimates. This year the portfolio received an overall increase of 8%, almost three times the average increase of other departmental budgets. It's particularly significant that we received this increase in such difficult times, as a result, I believe, of the enthusiasm you and I share and of the conviction of the Prime Minister and the cabinet as a whole of the value of the portfolio in the life of the nation. In the last year we were able to demonstrate that value on a number of fronts.

La promulgation de la Loi sur la radiodiffusion, peu après mon arrivée, va permettre de faire entrer nos industries de la radiodiffusion dans une ère nouvelle.

Les résultats obtenus par le Canada à la Conférence administrative mondiale des radiocommunications, en Espagne, ont confirmé la position enviable que nous occupons mondialement dans le domaine des communications. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons réussi à obtenir les attributions de fréquences dont nous avons besoin pour poursuivre le développement de nos réseaux de communications de premier ordre sur le plan national et international.

• 1545

Le projet de loi sur le statut de l'artiste reconnaîtra la place des artistes canadiens dans notre société, leur accordera un petit allègement fiscal et créera une instance chargée de surveiller les négociations entre les associations d'artistes et les producteurs.

Nous avons également présenté le projet de loi C-62 sur les télécommunications au Sénat, lequel en fait actuellement l'étude préliminaire. Il s'agit d'une loi qu'on attendait depuis longtemps, puisqu'elle remplacera des dispositions contenues dans la Loi sur les chemins de fer qui date de 1908. Parce qu'il établira une politique cohérente et qu'il définira un marché unifié, notre projet de loi sur les télécommunications permettra aux sociétés canadiennes d'être concurrentielles dans un monde en évolution rapide.

I might just digress here, Mr. Chairman, by saying that the great irony is that the old Railway Act passed in 1908 was deemed to be so obsolete in its ability to regulate railways that Parliament has long since replaced it as the tool we use to regulate our railways. Yet in our fastest moving sector of the economy, telecommunications, we continue to use the Railway Act as the vehicle to regulate the development of the industry. It's ironic, to put it mildly.

[*Translation*]

questions, le premier minsitre me demandait l'année dernière de prendre en charge le portefeuille des Communications. J'avais hâte de pouvoir me consacrer à des dossiers auxquels je m'intéressais depuis longtemps. Mes inquiétudes devant la tâche qui m'attendait se sont toutes dissipées lorsque le premier ministre m'a affirmé sans équivoque que le ministère allait jouer un rôle crucial dans cette période de débat constitutionnel.

Parce qu'il est en prise directe avec les télécommunications aussi bien qu'avec la culture, Communications Canada occupe une place unique qui lui permet d'infléchir le cours de ce pays en voie de maturation. Il suffit de regarder le Budget des dépenses pour constater que le gouvernement reconnaît au ministère cette place de choix. En effet, le budget du portefeuille est cette année l'objet d'une augmentation globale de 8 p. 100, soit presque trois fois l'augmentation moyenne accordée aux autres ministères. Le fait que nous ayons droit à cette augmentation dans une période aussi difficile est particulièrement éloquente. Ce succès, nous le devons je crois à l'enthousiasme que vous et moi partageons et au fait que le premier ministre et le Cabinet sont convaincus de l'importance de ce portefeuille pour l'avenir du pays. L'année dernière, nous avons pu en faire la preuve dans plusieurs domaines.

The proclamation of the Broadcasting Act, shortly after my arrival, will help usher our broadcasting industries into a new era.

Canada's performance at the World Administrative Radio Conference in Spain confirmed the high level of international respect we enjoy in the field of communications, and secured for us the frequency allocations necessary to pursue development of our first-rate national and international communications systems.

The Status of the Artist Bill will recognize the place of Canadian artists in society, give them a small tax break, and establish a tribunal to oversee negotiations between artists' associations and producers.

Our Telecommunications Bill, C-62, was also introduced and is undergoing pre-study in the Senate. This Act, replacing provisions in the Railway Act of 1908, is long overdue. By setting one coherent policy and establishing a unified market, our Telecommunications Bill will enable Canadian companies to be competitive in a rapidly developing world.

Permettez-moi d'ouvrir une parenthèse, monsieur le président. Il est très ironique de constater que l'ancienne Loi sur les chemins de fer adoptée en 1908 a été jugée tellement désuète que le Parlement l'a remplacée il y a longtemps comme outil de réglementation des chemins de fer. Pourtant, dans le secteur économique qui évolue le plus rapidement, les télécommunications, nous continuons d'utiliser cette loi pour réglementer l'évolution de l'industrie. C'est ironique, pour ne pas dire plus.

[*Texte*]

Une identité nationale forte exige une industrie de l'édition en santé. Pour appuyer l'industrie du livre, nous avons réussi à trouver 102 millions de dollars additionnels, à un moment où il est parfois difficile de trouver les fonds habituellement consentis.

Le Sommet de la radiodiffusion a réuni les chefs de file de l'industrie et leur a permis d'aborder ensemble une foule de questions clés propres à cette industrie.

On a accordé à Radio-Canada 46 millions de dollars en crédits supplémentaires uniquement pour l'exercice financier 1992-1993, afin de l'aider à traverser des temps difficiles, et une série de mesures ont été prises pour appuyer les communications au niveau local, notamment l'octroi de tarifs postaux préférentiels aux journaux communautaires.

Mr. Chairman, these are only the highlights of many initiatives the department authored in the past 12 months. There are many more in progress, and I would like to spend a few minutes discussing our plans for the future. As I look toward the coming year, I see two great challenges dominating our thinking and guiding our action. The first is the Constitution. Nothing can be taken for granted. The future is uncertain and this nation has a great deal to lose. More than ever the role our government plays in the health of Canada's culture and the development of telecommunications is vital. I was gratified to find this conviction strongly affirmed in the report of this committee to the Beaudoin-Dobbie committee, in that committee's report to the nation, and particularly in your report on culture and communications, *The Ties That Bind*.

In that report you declared:

> We believe the case has been demonstrated beyond doubt that culture and communications are compelling issues of government jurisdiction, equal to more conventional areas such as economic development, social policy, education, and protection of the environment.

Not too long ago I received a letter from the Writers' Union of Canada that said:

> As Minister of Communications. . .your challenge will be to avert a script which has you presiding over the demise of Canadian culture, the dismantling of cultural institutions and the end of a phenomenal and phenomenally successful thirty year endeavour to expand our culture and to invent ourselves as a true and united nation.

Mr. Chairman, am I prepared to dismantle a system that has served Canadians in all regions very well over the years? I am not. But I'm most certainly prepared to look for ways of dealing effectively with regional concerns and of working collaboratively with my provincial colleagues.

The constitutional crisis we face is profound and complex. I assure you all of our energies will be dedicated to seeing that the engines of communications are sufficiently smooth-running to serve Canadians as they explore the great issues and seek ways of staying together.

[*Traduction*]

A strong national identity requires a healthy publishing industry, and, to support the book publishing and distribution industry, we found $102 million in new money at a time when even old money is sometimes hard to find.

The Broadcasting Summit brought industry leaders together to collaborate on a host of key issues unique to that industry.

A special one-time additional allocation of $46 million for the fiscal year 1992-93 helped the CBC through troubled times, and a number of measures were introduced to support communications at the community level, including the granting of postal subsidies for community newspapers.

Monsieur le président, ce ne sont là que quelques-unes des nombreuses initiatives lancées par le ministère au cours des 12 derniers mois. De nombreuses autres sont en cours, et j'aimerais consacrer quelques minutes à parler de nos projets pour l'avenir. Quand j'envisage l'année qui vient, je vois deux grands défis qui domineront nos réflections et qui orienterons nos actions. Le premier est la Constitution. Nous ne pouvons rien tenir pour acquis dans ce domaine: l'avenir est incertain, et notre pays risque gros. Plus que jamais, le rôle que joue notre gouvernement dans l'épanouissement de la culture canadienne et dans le développement des télécommunications se révèle vital. J'étais bien content de retrouver cette conviction mise de l'avant avec force d'abord dans le rapport que vous avez soumis au Comité Beaudoin-Dobbie, ensuite dans le rapport que ce dernier comité a présenté à la nation, puis dans votre rapport sur la culture et les communications intitulé *Les liens qui nous unissent*.

Dans ce rapport, vous écriviez:

> Nous croyons que dans le débat constitutionnel actuel, il a été démontré de façon probante que la culture et les communications constituent des champs d'intervention incontournables pour les gouvernements au même titre que les secteurs plus traditionnels comme le développement économique, la politique sociale, l'éducation et la protection de l'environnement.

Il n'y a pas si longtemps, j'ai reçu une lettre de la Writers' Union of Canada, dans laquelle on m'écrivait ceci:

> En tant que ministre des Communications. . . votre défi sera de conjurer un scénario dans lequel vous présideriez à la disparition de la culture canadienne, au démantèlement des institutions culturelles, et à la fin de trente années magifiques, aux succès phénoménaux, d'efforts pour élargir notre culture et pour nous inventer en tant que nation véritable et unie.

Monsieur le président, suis-je prêt à démanteler un système qui a si bien servi l'ensemble des Canadiens depuis tant d'années? Certainement pas; je pense plutôt à chercher des moyens de répondre aux préoccupations régionales et de travailler conjointement avec mes homologues provinciaux.

La crise constitutionnelle à laquelle nous faison face est profonde et complexe. Je vous assure que nous consacrerons toutes nos énergies à nous assurer que les moteurs de la communication fonctionnent sans ratés pour qu'ils servent bien les Canadiens dans leur exploration de grands problèmes et dans leur recherche de solutions pour rester unis.

[*Text*]

The second major challenge is one of prosperity. Gone are the days of closed borders and uniquely national markets. Achieving international competitiveness is no longer simply an effective business strategy. It is the only way we will survive. Our job is to help to give Canadian industries and cultural institutions the tools that they need to compete out there in the new world economy.

• 1550

As we continue our national process of redefinition and as our industries enter the highly competitive international marketplace, we must be certain that each initiative we take, each program we launch and each policy we adopt fits into a coherent strategy that works because it works as a whole. If we choose to invest in a series of disconnected initiatives, we will fail.

I am convinced that many of the problems facing our cultural industries are structural and the symptoms of those problems are economic. In the coming year, we will work to help prepare these structures within a strategy that targets several key areas at once.

Le premier de ces domaines est la formation. Comme vous le savez, j'ai reçu un rapport du Groupe de travail sur la formation professionnelle dans le secteur culturel, rapport qui est actuellement à l'étude au Ministère. En attendant, nous avons pu verser 400,000$ à l'École nationale de théâtre du Canada.

The Chairman: Excuse me, Mr. Minister, your speech just arrived. I think we'd like to follow you with respect to the statistics you're giving. Could you tell us what page you are on?

Mr. Beatty: I can't tell you on that text because mine is different from that one.

The Chairman: Is it page 4? Thank you very much. That's your helpful staff at the back. They didn't tell us what question, but they told us what page.

M. Beatty: Nous avons également pu verser 1.23 million de dollars à l'École nationale de ballet et 250,000$ à l'École nationale du cirque. Nous comprenons que le perfectionnement professionnel est aussi important dans le domaine artistique que dans n'importe quel autre secteur. Le talent brut demeure brut s'il n'est pas poli.

Dans l'année qui vient, nous continuerons à encourager les initiatives de formation et nous travaillerons en étroite collaboration avec Emploi et Immigration Canada pour l'aider à mieux servir la communauté culturelle.

En deuxième lieu, notre stratégie met l'accent sur l'équité. Les artistes ne recevront pas un traitement équitable si la loi ne reconnaît pas la valeur de leur apport. Cet apport est incommensurable et, pourtant, de nombreux artistes ont dû composer depuis trop longtemps avec l'idée que le sacrifice sans murmure est le noble devoir de l'esprit créateur. Nous devons voir à l'adoption du projet de loi sur le statut de l'artiste.

[*Translation*]

Le deuxième grand défi est la prospérité. Le temps des frontières fermées et des marchés purement nationaux sont révolus. L'affirmation de notre compétitivité sur le plan international n'est plus simplement une bonne stratégie commerciale; c'est la condition même de notre survie. Il nous appartient d'aider à donner aux industries et aux institutions culturelles canadiennes les outils dont elles ont besoin pour être en mesure de faire face à la concurrence dans la nouvelle économie mondiale.

Au fur et à mesure que nous poursuivons notre processus national de redéfinition et que nos industries accèdent au marché international hautement concurrentiel, nous devons nous assurer que chacune des initiatives que nous prenons, chacun des programmes que nous lançons et chacune des politiques que nous adoptons s'insèrent dans une stratégie cohérente qui se révèle efficace parce qu'elle est efficace dans son ensemble. Si nous mettons en oeuvre une série décousue d'initiatives, nous échouerons.

Je suis persuadé que bon nombre des problèmes auxquels font face nos industries culturelles sont de nature structurelle, et que les symptômes de ces problèmes sont économiques. Au cours de la prochaine année, nous nous efforcerons d'aider à réparer ces structures, dans le cadre d'une stratégie qui vise plusieurs domaines clés à la fois.

The first is training. As you know, I have received a report of the Task Force on Professional Training for the Cultural Sector, now being studied by my department. In the meantime, we have been able to contribute $400,000 to the National Theatre School of Canada.

Le président: Excusez-moi, monsieur le ministre, nous venons de recevoir une copie de votre discours. Nous aimerions suivre les chiffres que vous nous donnez. Pouvez-vous nous dire à quelle page vous en êtes?

M. Beatty: Je ne peux pas vous le dire, car ma version est différente de celle que vous avez.

Le président: Il s'agit de la page 4? Merci beaucoup. Ça vient de votre personnel fort serviable qui est au fond de la salle. Ils ne nous ont pas dit quelle question vous poser, mais ils nous ont dit à quelle page vous êtes rendu.

Mr. Beatty: We have also been able to contributed $1.23 million to the National Ballet School and $250,000 to l'École nationale du cirque. We appreciate that professional development is as important in the arts as in any sector. Raw talent is just that—raw.

In the coming year we will continue to foster training initiatives, and will be working closely with Employment and Immigration Canada in assisting that department's efforts to better serve the cultural community.

The next focus of our strategy is fairness. Artists will not be given equal treatment if they are not perceived as valueable under the Act. The contribution of the artist is immeasurable, yet many artists have suffered too long under the notion that uncomplaining self-sacrifice is the noble duty of the creative spirit. We must see that the Status of the Artist Bill becomes law.

[*Texte*]

Un autre élément de notre stratégie est la rétribution des créateurs. Les Canadiens qui travaillent dans le domaine de la création intellectuelle et artistique doivent être protégés. Notre révision de la Loi sur le droit d'auteur nous permettra de mettre en place des lois cadres modernes et équitables, précisant de façon claire et efficace les règles du jeu, tant pour les créateurs que pour les utilisateurs des produits culturels.

Dans cette perspective, nous avons créé un comité consultatif sur le droit d'auteur qui recueillera l'opinion des créateurs et des utilisateurs. Il s'agit cependant d'une question complexe. Les intervenants sont nombreux, les marchés également. Nous voulons mettre au point des dispositions législatives qui profiteront à tous, qui renforçeront les droits de ceux qui en ont besoin sans diminuer les droits des autres. Cela prendra du temps, mais ce sera du temps bien employé. Aussi, il me fait plaisir de vous signaler que le Cabinet a donné son approbation pour que nous allions de l'avant dans ce domaine. Nous avons donc affecté à cette tâche un plus grand nombre de personnes. Il s'agit, selon moi, de travaux de première importance.

Our final and perhaps central strategic focus is the updating of the structures under federal jurisdiction through which our industries grow and relate. In broadcasting, we'll be moving at full speed towards the resolution of industry problems, consolidating what we have accomplished to date. Our radio action plan consultative committee will continue its review of the challenges facing Canadian radio broadcasters and will be making creative recommendations to our department about the future of radio.

• 1555

In publishing, we'll maintain the momentum we established through the granting of new financial support. Our greatest challenge now will be to get the changes to the Copyright Act and the Investment Canada Act passed in the House.

In telecommunications, we need to see Bill C-62 become law. Creating a unified market and a coherent policy is critical to the development of this industry, but it's not solely for the industry that we want to make the changes. Access by every Canadian to affordable communication services, wherever they live, has been a principle from the day the first telegraph poles went up in this country. When passed, Bill C-62 will continue that tradition by making our industries competitive and keeping the prices to the communications consumer down.

I might just digress here by bringing the committee up to date on two key announcements we made today along this line.

The first is that we announced the licensing of three different companies to provide air-to-ground services in Canada, so that when Canadians are using aircraft overflying our territory or if other countries' nationals, other countries'

[*Traduction*]

An additional element of our strategy is economic reward. Canadians who work in fields of intellectual and artistic creation must be protected. Our revision of the Copyright Act will offer framework laws which are modern and fair, setting clear and effective rules of the game for creators and users alike.

To help us accomplish this goal we have established a new Consultative Committee on Copyright to solicit the views of both creators and users. This is, however, a complex matter. There are many players, many markets. Our desire is to craft legislation which will serve all—stengthening the rights of those who need it without eroding the rights of others. This will take time but it will be time well spent. I am pleased to report to you the approval by Cabinet to move forward on copyright legislation. We have assigned many extra people to this task and it has a high priority for me personally.

Notre dernière orientation stratégique, et peut-être la plus importante, concerne la modernisation des structures qui relèvent de la compétence fédérale et par l'intermédiaire desquelles nos industries croissent et communiquent. En radiodiffusion, nous approchons à grands pas de la solution aux problèmes de l'industrie, consolidant les progrès réalisés jusqu'ici. Notre Groupe consultatif du plan d'action pour la radio poursuivra son examen des défis que devront relever les radiodiffuseurs canadiens et fera des recommandations contructives au ministère sur l'avenir de la radio.

Dans le domaine de l'édition, nous maintiendrons notre rythme en octroyant une nouvelle aide financière. Notre plus grand défi maintenant sera de faire adopter par la Chambre des communes les modifications de la Loi sur le droit d'auteur et de la Loi sur Investissement Canada.

En matière de télécommunications, il faut que le projet de loi C-62 soit adopté. La création d'un marché unifié et d'une politique cohérente revêt une importance déterminante pour l'essor de cette industrie. Mais ce n'est pas seulement pour l'industrie que nous voulons apporter ces changements. Assurer à tous les Canadiens l'accès à des services de communication abordables, où qu'ils vivent, cela n'a cessé d'être un principe depuis les débuts du télégraphe au pays. Une fois adopté, le projet de loi C-62 poursuivra cette tradition en rendant nos industries concurrentielles et en maintenant les prix à un niveau raisonnable pour le consommateur de produits et services de communication.

J'aimerais ici faire une courte digression pour faire part au comité de deux annonces clé que nous avons faites en ce sens.

D'abord, nous avons annoncé que trois entreprises différentes se sont vu délivrer un permis pour assurer des services air-sol au Canada, de sorte que, quand les Canadiens ou les ressortissants d'autres pays survoleront notre

[*Text*]

aircraft are overflying our country, they'll be able to communicate by telephone from air to ground. It's a remarkable step forward. There were three companies, each of which made excellent presentations to us and which we believe both technically and financially were capable of doing the job.

Secondly, we're moving ahead and will be the first jurisdiction in North America to permit the development of a new technology for telephony. That's small communicating telephones, similar to this, that are portable and low-power. I realize that it sounds a bit like *Star Trek* when you open these up.

Mrs. Finestone: I thought it was *Dick Tracy*. It just shows the difference in our eras.

Mrs. Clancy (Halifax): Does that fold all the way up? Can you fit it in your pocket?

Mr. Beatty: It folds up that far. Yes, it does, indeed, fit in your pocket like that. I'll pass it around to the colleagues.

Mrs. Clancy: It's a lot nicer than the one I'm stuck with.

Mr. Beatty: This is not a cellular telephone. It's based on a principle similar to cellular, but it's a lower power than that. It's a personal telephone. You can see something of the comparison between the two sizes, between a Microtec by Motorola—this is also made by Motorola—and other equipment. Also, Northern Telecom is intimately involved in the development of this system. We approved the technology that's used to allow this to run, which is the CT2 plus 2 technology.

We will be anticipating that Canadian companies—up to five in each particular market in Canada, including national, regional, and local companies—will be able to apply for licences. It will give you a communicating device that will be possible to use at your home, in the office, in public areas such as shopping centres, large stores, and some streets and so on. It's not a cellular telephone. It's a very low-power one, which will cost less—

Mrs. Finestone: Will it interfere with garage doors?

Mr. Beatty: We'll have to see whether it does or not.

Mrs. Clancy: More importantly, can it be picked up by press driving around the city streets?

Mr. Beatty: Because it's digital, it will be far more difficult to listen in to this sort of technology than in to traditional technologies. It's also very low-power. In the case of a cellular telephone, you could be using a coverage area of 1.5 kilometres to perhaps 15 kilometres between cells. In this particular case you would be looking at a distance between cells running on average about 300 metres. So it gives you some idea of the fact that it's much lower power, and it also means then that anybody wanting to listen in would have to be stationed much closer to you than in the case of cellular.

Mrs. Clancy: It would work on the Hill.

Mr. Beatty: One of the points we'll be making with companies applying to receive their licences is that certainly a primary concern of Canadians is going to be the assurance of privacy. One of the key elements they'll want to be looking at as they move ahead is how to ensure that privacy.

[*Translation*]

territoire, ils pourront communiquer par téléphone avec des stations au sol. C'est une percée remarquable. Trois entreprises nous ont fait d'excellentes présentations de leur produit et nous on démontré leurs capacités technique et financière d'assurer la prestation de ce service.

Ensuite, nous serons le premier pays en Amérique du Nord à permettre la mise au point d'une nouvelle technologie en téléphonie. Il s'agit là de petits téléphones personnels, semblables à celui-ci, qui sont portables et de faible puissance. Je sais que cela rappelle un peu *Star Trek* quand on ouvre ces appareils.

Mme Finestone: J'ai plutôt pensé à *Dick Tracy*. Cela montre bien que nous ne sommes pas de la même génération.

Mme Clancy (Halifax): Se replie-t-il complètement? Peut-on le mettre dans une poche?

M. Beatty: Il se replie autant que vous le voyez. Oui, il fait très bien dans une poche. Je vais le faire circuler.

Mme Clancy: Il est bien plus beau que celui dont je dois me contenter.

M. Beatty: Ce n'est pas un téléphone cellulaire. Le principe de fonctionnement est semblable, mais cet appareil consomme moins de puissance. C'est un téléphone personnel. Vous pouvez voir la différence de taille entre un appareil Microtec fait par Motorola—celui-ci est aussi fabriqué par Motorola—et les autres appareils. Par ailleurs, Northern Telecom participe activement à la mise au point de ce système. Nous avons approuvé la technologie utilisée pour faire fonctionner cet appareil, à savoir la norme CT2 plus 2.

Nous prévoyons que cinq entreprises canadiennes pourront demander un permis, c'est-à-dire jusqu'à cinq sur chaque marché au Canada, soit les marchés national, régionaux et locaux. Cet appareil pourra être utilisé à la maison, au bureau, dans les endroits publics comme les centres commerciaux, les grands magasins, certaines rues, etc. Ce n'est pas un téléphone cellulaire. C'est un appareil à très faible puissance qui coûtera moins cher...

Mme Finestone: Gênera-t-il le fonctionnement des portes de garage?

M. Beatty: Cela reste à voir.

Mme Clancy: Ce qui m'apparaît plus important, les communications peuvent-elles être interceptées par les journalistes qui circulent dans les rues de la ville?

M. Beatty: Puisqu'il s'agit d'une technologie numérique, il sera beaucoup plus difficile d'intercepter les communications que ce n'était le cas avec les technologies traditionnelles. Par ailleurs, cet appareil est de faible puissance. Un téléphone cellulaire a une aire de couverture variant entre 1,5 km et 15 km. Dans le cas de cet appareil, la distance entre les cellules serait en moyenne de 300 m. Comme la puissance est beaucoup plus faible, il faudrait pour pouvoir intercepter les communications se trouver beaucoup plus près.

Mme Clancy: Cela serait bien sur la Colline.

M. Beatty: Nous allons bien faire comprendre aux entreprises qui présenteront une demande de permis que les Canadiens se préoccupent avant tout de la protection de la vie privée. Ces entreprises devront trouver une façon d'assurer la protection de la vie privée.

[*Texte*]

As there's no receiving device for that and nobody can run up any bills, Paul, perhaps we could pass it up the table so that my colleagues could actually see the device.

Mrs. Finestone: I thought you brought five as presents.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): Just on a point of order. I think we should ask the minister to declare the number of shares he has in Motorola.

Mr. Beatty: I'm pleased to be able to say that I'm first-generation poor and I don't hold shares in any company.

Mrs. Clancy: We'll tell Mr. Blenkarn.

Mr. Beatty: Finally, as we look for ways to improve our international competitiveness, we will ensure that Canadians continue to speak to the world in a voice that is truly our own. As the Prime Minister, the Minister Responsible for Constitutional Affairs, and the Minister of International Trade have stated time and time again, Canadian cultural products are for sale; Canadian culture is not. Culture is and will continue to be exempted from our international trade agreements.

• 1600

When you view the components of our strategy—equitable treatment, economic reward, protection of copyright, training and structural change—you'll see how the wide variety of initiatives in the main estimates are meant to complement each other.

In each program we undertake, a different group or sector will be well served. I'm confident, however, that everything we accomplish over the next year will also be of lasting benefit to the average Canadian.

Keeping that goal in mind, there are two other initiatives that I intend to launch this year. The first will address the issue of telecommunications privacy. Recent advances in telecommunications services are offering us important economic and social benefits. However, these same technologies have the potential to threaten our personal privacy.

I'm deeply concerned about a possible erosion of privacy, which could result from the rapid leaps in technology that are taking place. Problems arise in part because new technologies encroach upon individual privacy and in part because many Canadians are unaware of the impact that these technologies can have on their lives.

Cellular telephones have opened up a whole new world of communication to Canadian subscribers. But what percentage of cellular telephone subscribers are aware that when they converse, their conversations can be readily monitored by anyone with a $300 radio receiver?

Indeed the questions and observations made by colleagues around this side of the table a few minutes ago with regard to these devices highlight the same point. It's important for Canadians to have assurance of privacy in their telephone communications.

[*Traduction*]

Comme il n'y a pas de récepteur et que personne ne peut laisser gonfler la facture, Paul, vous pourriez peut-être le mettre en circulation afin que mes collègues puissent examiner de plus près cet appareil.

Mme Finestone: Je croyais que vous en aviez apporté cinq en cadeau.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): J'invoque le règlement pour demander au ministre de divulguer le nombre de parts qu'il possède dans Motorola.

M. Beatty: Je suis ravi de pouvoir dire que je suis un pauvre de première génération et que je ne possède d'action dans aucune entreprise.

Mme Clancy: Nous le dirons à M. Blenkarn.

M. Beatty: Enfin, dans notre recherche de façons d'améliorer notre compétitivité à l'échelle internationale, nous nous assurerons que les Canadiens continuent à parler au monde d'une voix qui est leur. Comme l'ont répété maintes et maintes fois le premier ministre, le ministre des Affaires constitutionnelles et le ministre du Commerce international, les produits culturels canadiens sont à vendre, pas la culture! Celle-ci a toujours été exemptée de nos accords commerciaux internationaux et elle continuera de l'être.

Quand vous verrez l'application des composantes de notre stratégie—un traitement équitable, la rétribution des créateurs, la protection du droit d'auteur, la formation et la modernisation de nos structures—vous constaterez à quel point les diverses initiatives énoncées dans le budget des dépenses sont complémentaires les unes des autres.

Chaque programme que nous mettrons en oeuvre servira un groupe ou un secteur particulier. J'ai bon espoir toutefois que tout ce que nous accomplirons pendant l'année profitera également, de façon durable, à l'ensemble des Canadiens.

Dans cet ordre d'idée, je me propose de lancer cette année deux autres initiatives. La première portera sur le caractère confidentiel des télécommunications. Les progrès réalisés dernièrement en matière de services de télécommunications présentent des avantages considérables aux plans social et économique. Ces nouvelles technologies peuvent néanmoins menacer la vie privée.

Je suis très préoccupé par les atteintes à la vie privée pouvant résulter des progrès rapides de la technologie. Les problèmes se posent d'une part parce que les nouvelles technologies empiètent sur la vie privée des gens et, d'autre part, parce que bien des Canadiens ignorent les répercussions de ces technologies sur leur vie.

La téléphonie cellulaire a ouvert aux Canadiens une dimension nouvelle. Toutefois, quel pourcentage d'abonnés du téléphone cellulaire savent que n'importe qui, muni d'un récepteur radio de 300$, peut facilement écouter leur conversation?

D'ailleurs, les questions et les commentaires de mes collègues de ce côté-ci de la table au sujet de ces appareils mettent ce danger en relief. Il est important que le caractère privé des communications téléphoniques des Canadiens soit protégé.

[*Text*]

Many Canadians have come to rely on fax machines for easy and immediate communications. But how many people know that when they purchase those machines, they may also have to pay for junk faxes sent to them without their consent?

Caller ID gives us the new ability to screen unwanted and perhaps potentially dangerous phone calls. But how many Canadians truly appreciate that their identity and location may be known to the person they are calling before the call is answered? Caller ID is just the tip of the iceberg. Marketers of new services such as ISDN will find it difficult to be accepted in the marketplace unless they can assure Canadians their privacy will be protected.

I believe the time has come for industry and governments to work together to draft and adopt a set of privacy principles that will articulate Canadians' expectations of what should be a fundamental human right.

I've asked officials of my department to initiate broadly based consultations with industry, provincial governments, regulators, interest groups and the Canadian public, with a goal of developing jointly a set of principles that are sound and achievable.

A second initiative that promises to make a substantial impact is the soon-to-be-released Canadian arts consumer profile, the first pan-Canadian survey of current and potential consumers of the professional performing and visual arts. This major survey is a project jointly funded by Communications Canada, the ministries responsible for culture in all ten provinces, and the cities of Montreal, Vancouver and Toronto.

The profile analyses markets across Canada and provides in-depth marketing information that will help arts groups and governments identify new markets, strengthen old ones, and target artistic works to consumers. This 600-page report will answer such questions as who attends the performing arts, who would like to attend, what sort of art interests Canadians, how much are they prepared to pay, where are they located, and how do we make our information available to them in the most effective way possible.

Although the report is not quite ready yet for distribution, I can tell you the preliminary results are very encouraging. Two-thirds of Canadians attend the performing arts. The same number would like to do so more often. A majority believes the arts in Canada are important because they are one of the things that helps make us unique and different from other countries.

Together with the provinces and municipalities, I hope to release this report shortly, putting it into the hands of arts organizations, governments and the general public as quickly as possible. I believe it will be an exceptionally useful marketing tool that will benefit our professional performing and visual artists and the people who enjoy their works.

[*Translation*]

Un grand nombre de Canadiens comptent maintenant sur le télécopieur pour ce qui est de communiquer facilement et rapidement. Combien d'entre eux savent cependant en achetant un télécopieur, qu'ils pourraient devoir payer pour des télécopies inutiles reçues sans leur consentement?

Quant au téléphone à affichage, il a l'avantage certain de permettre de dépister les appels non souhaités ou potentiellement dangereux. Mais encore là, combien de Canadiens apprécient vraiment que leur identité et l'endroit où ils se trouvent soient connus de la personne qu'ils appellent avant même qu'elle ne décroche? Et le téléphone à affichage n'est que le début. Ceux qui commercialiseront les nouveaux services comme le RNIS (réseau numérique à intégration de services) trouveront difficilement leur place sur le marché, à moins qu'ils ne parviennent à rassurer les Canadiens sur le caractère confidentiel des communications.

Je pense que le temps est venu pour l'industrie et les gouvernements de collaborer à l'établissement et à l'adoption d'un ensemble de principes relatifs à la vie privée qui répondra aux attentes des Canadiens quant à ce qui devrait être un droit fondamental.

J'ai demandé aux fonctionnaires du ministère d'entreprendre de vastes consultations avec l'industrie, les gouvernements provinciaux, les organismes de réglementation, les groupes d'intérêt et la population canadienne afin d'élaborer conjointement un ensemble de principes sensés et réalistes.

Une deuxième initiative qui promet d'avoir des répercussions importantes est le Profil des Canadiens consommateurs d'art, qui est sur le point d'être diffusé. Il constitue la première enquête pan-canadienne sur les consommateurs actuels et éventuels des arts d'interprétation et des arts visuels. Ce projet majeur est financé conjointement par Communications Canada, les ministères responsables de la culture dans les dix provinces et les villes de Montréal, de Vancouver et de Toronto.

Le Profil analyse les marchés dans l'ensemble du Canada et fournit des renseignements détaillés qui aideront le milieu artistique et les gouvernements à repérer de nouveaux marchés, à consolider les anciens et à cibler la clientèle des produits artistiques. Ce rapport de 600 pages permettra de savoir qui assiste aux spectacles, qui aimerait y assister, à quel type d'art les Canadiens s'intéressent, combien il sont prêts à payer, où ils se trouvent et comment nous pourrons mettre notre information à leur disposition de la façon la plus efficace possible.

Même si le rapport n'est pas tout à fait prêt à diffuser, je peux vous dire que les résultats préliminaires sont très encourageants. Les deux-tiers des Canadiens vont voir des spectacles; le même pourcentage de gens aimerait y aller plus souvent et une majorité estime que les arts au Canada sont importants parce qu'ils nous aident à affirmer notre originalité et nos différences par rapport aux autres pays.

Avec l'aide des provinces et des municipalités, j'espère rendre public ce rapport d'ici peu et le mettre à la disposition des organismes artistiques, des gouvernements et du grand public le plus tôt possible, car ce sera à mon avis un outil de commercialisation exceptionnel qui profitera à nos artistes professionnels des arts d'interprétation et des arts visuels, et aux gens qui apprécient leurs oeuvres.

[*Texte*]

At the end of the day, in everything we do, the measure of our success will lie in the answer to the question of whether our efforts have generally served the interests of the average Canadian. That person will benefit from our work whether that person is an artist, an employee of a telecommunications company, a student far from home, someone who looks to television to understand more about the world, or just someone who cares about what he or she reads.

We have no lack of culture in Canada. We face an immense constitutional challenge, but I will never agree with the cynics who presume such problems are due to a lack of character, expression, ability or will.

• 1605

What we require is leadership and support at all levels: support for the development of artistic excellence, for the streamlining of obsolete procedures, for the drafting of visionary legislation, for the creation and adoption of measures that free our Canadian cultural producers from being hostage to rapidly encroaching international market forces. The government, my department, your committee, and others must continue to demonstrate that leadership and provide that support.

As we move through a critical year in our national life, I urge you to continue your strong encouragement of our efforts and to join me in promoting a program of initiatives to address the pressing, sometimes perplexing, rapidly evolving issues of communication and culture that face Canadians. I truly believe our country is depending on us.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister.

Mrs. Finestone: I really enjoyed the report you made, Mr. Minister, and I compliment you on an 8% increase. You are coming close to what this committee has been asking for. As you know, in *The Ties That Bind* we make some strong suggestions that you just keep up the momentum. We think that's great.

I wasn't going to go in this direction, but once I heard you mention a second phase on copyright, Mr. Minister, you moved me to ask a different kind of question. It relates to some of the fine planning we seem to have. I wonder what it is that deters us from arriving at the realization of those plans. . .some of which might be the hold-up on nominations to boards, particularly the CRTC, which is a concern I will come to after.

In part III of the Communications Canada 1989-90 estimates, under the plans for 1989-90, a statement is made about the passage of legislation on broadcasting and film products importation, as well as completion of phase II of the copyright legislation and passage of legislation setting up the mandates of four separate autonomous National Museums. We are pleased to note the National Museums mandate has been accomplished and the broadcasting bill has been brought forward and finally passed. However, we are still talking about the copyright and film products.

[*Traduction*]

En fin de compte, dans toutes nos entreprises, notre degré de réussite dépendra de la réponse à la qustion suivante: «Nos efforts ont-ils vraiment servi les intérêts de l'ensemble des Canadiens?» Qu'il s'agisse de l'artiste, de l'employé d'une entreprise de télécommunications, de l'étudiant loin de chez lui, de la personne qui regarde la télévision pour mieux comprendre le monde, ou simplement du lecteur averti, notre travail lui sera utile de toute façon.

La culture ne nous fait nullement défaut au Canada. Nous devons relever un défi énorme sur le plan constitutionnel, mais je ne serai jamais d'accord avec les cyniques qui attribuent ce genre de problème à un manque de caractère, d'expressivité, de capacité ou de volonté.

Ce dont nous avons besoin, c'est un soutien et un leadership à tous les niveaux. Nous avons besoin de soutien pour le développement de l'excellence artistique, la rationalisation de procédures désuètes, la rédaction de textes inspirés d'une vision réaliste, la création et l'adoption de mesures qui libèrent nos producteurs culturels canadiens de l'emprise croissante des forces du marché international. Le gouvernement, le ministère, votre comité et d'autres intervenants doivent continuer à démontrer ce leadership et à assurer ce soutien.

En cette année d'une importance critique pour le pays, je vous exhorte à continuer de soutenir fermement nos efforts et à vous joindre à moi pour lancer un programme d'initiatives qui abordera les questions pressantes et changeantes, parfois complexes, auxquelles les Canadiens doivent faire face dans le domaine de la culture et des communications. J'ai la ferme conviction que notre pays compte sur nous.

Le président: Merci, monsieur le ministre.

Mme Finestone: J'ai sincèrement apprécié votre exposé, monsieur le ministre, et je vous félicite de l'augmentation de 8 p. 100. Vous vous rapprochez de ce que réclame le comité. Comme vous le savez, dans *Les liens qui nous unissent*, nous recommandons fortement que vous mainteniez le rythme. Nous en sommes ravis.

Ce n'était pas ma première intention, monsieur le ministre, mais puisque vous avez parlé de la deuxième étape de la révision de la Loi sur le droit d'auteur, j'aimerais poser une question bien différente. Elle porte sur l'excellente planification qui semble être la nôtre. Je me demande ce qui nous empêche de mettre en oeuvre ces plans. . . la raison tient peut-être en partie aux nominations aux conseils et commissions, particulièrement, le CRTC, qui tardent à venir, mais j'y reviendrai.

Dans le budget des dépenses de 1989-1990 de Communications Canada, Partie III, il est question de l'adoption d'une loi sur la radiodiffusion et sur l'importation de produits cinématographiques, ainsi que de la phase II de la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur et de l'adoption d'une loi créant quatre musées nationaux distincts et autonomes ayant chacun son mandat propre. Nous sommes ravis de noter que les lois sur les musées nationaux ont été adoptées et que le projet de loi sur la radiodiffusion a été déposé et enfin, adopté. Toutefois, nous parlons toujours du droit d'auteur et des produits cinématographiques.

[*Text*]

In 1990-91 the plans made were the introduction of legislation on film products importation, outlining a series of initiatives to correct long-standing inequity, as well as completion of phase II of the copyright legislation. Unfortunately, neither of those plans has seen the light of day.

In 1991-92 the plans became development of policy for a cultural industry strategy that will stimulate and improve the production, distribution, and marketing of a wide range of cultural products and that will ensure the Canadian cultural industries move toward greater Canadian ownership and control.

This was probably in reference to the creation, I presume, of the cultural industries development bank. But I think you could note we have now dropped all reference to film and copyright legislation, which had started out in 1989. In the 1992-93 plans you had noted your initiative would be a major film policy and the program review.

How do we keep changing our plans and dropping these initiatives? Copyright legislation, second phase, was promised in 1989. The first phase went through, with a great deal of difficulty, in 1988. It is still creating problems in photocopying for schools and educators. There are a number of outstanding issues. You have made this commitment. Can we anticipate it will be in and we will be able to address it? Or would you suggest that the constitutional issue, which is one that troubles all of us, may well deter your plan?

Mr. Beatty: No, I am anticipating, Mrs. Finestone, in the case of copyright we will be able to introduce legislation in the fall. We have approval from cabinet to do so. All the policy elements are largely designed at present. We're continuing our discussions with industry groups, however, just to tie down the tails with regard to it, but the legislative draftsmen are working on the bill right now.

• 1610

The difficulty is because it's such a large bill and so complex in terms of its scope, no matter what resources we put into it, it simply takes that long to work through a number of these philosophical issues that are so complex.

Mrs. Finestone: Do you feel all the protagonists are going to find answers to their concerns in that bill?

Mr. Beatty: Let me answer the question this way. Will all of the protagonists feel that all of the issues have been decided the way they would like to see the issue decided? No. This is because obviously you often have instances where people have opposing demands that are irreconcilable, but I believe—

Mrs. Finestone: Have you been meeting with them? That's really what I want to know.

Mr. Beatty: Oh yes. Absolutely. I believe that we've made very good progress in terms of reconciling a number of these competing interests. There will be cases where we're simply going to have to make a judgment call as to which of

[*Translation*]

Pour l'exercice 1990-1991, on prévoyait le dépôt d'un projet de loi sur l'importation de produits cinématographiques s'accompagnant d'une série d'initiatives visant à corriger les inéquités déjà anciennes, ainsi que l'achèvement de la deuxième étape de la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur. Malheureusement, ni l'un ni l'autre de ces projets n'a abouti.

Pour l'exercice 1991-1992, on prévoit l'élaboration d'une politique et d'une stratégie relative aux industries culturelles qui stimuleront et amélioreront la production, la distribution, et la commercialisation d'une vaste gamme de produits culturels et qui permettra aux industries culturelles canadiennes d'augmenter le taux de propriété et de contrôle canadien.

Cela fait sans doute allusion à la création d'une banque de développement des industries culturelles. On doit toutefois relever qu'il n'est plus question, comme en 1989, d'un projet de loi sur les produits cinématographiques et le droit d'auteur. Dans le budget de 1992-1993, vous avez parlé d'une importante politique sur le secteur cinématographique et d'un examen du programme.

Comment se fait-il que nous changeons constamment nos plans et que nous laissons tomber de telles initiatives? En 1989, on nous a promis la deuxième étape de la modernisation de la Loi sur le droit d'auteur. Le premier projet de loi a été adopté, très difficilement, en 1988. Cela continue de créer des problèmes pour les écoles et les enseignants qui utilisent des photocopies. Il reste beaucoup de questions à régler. Vous avez pris cet engagement. Pouvons-nous prévoir le dépôt du projet de loi et pourrons-nous l'examiner? Diriez-vous que le dossier constitutionnel, qui nous préoccupe tous, vous obligera à reporter ce projet?

M. Beatty: Non, ce n'est pas ce que je prévois, madame Finestone. Dans le cas du droit d'auteur, nous pourrons déposer le projet de loi à l'automne. Nous avons reçu l'approbation du Cabinet. Les grandes orientations de la politique sont déjà élaborées. Nous poursuivons nos discussions avec les associations professionnelles afin de régler les derniers détails, mais les rédacteurs préparent actuellement le projet de loi.

Comme il s'agit d'un projet de loi d'une grande portée et très complexe, peu importe les ressources qu'on y consacre, il faut compter beaucoup de temps pour régler nombre de problèmes d'ordre philosophique qui sont très complexes.

Mme Finestone: Pensez-vous que le projet de loi répondra aux attentes de tous les intéressés?

M. Beatty: Je vous répondrai ainsi. Tous les intéressés trouveront-ils que le projet de loi leur apporte les réponses qu'ils souhaitaient? Non. Très souvent les gens ont des attentes antagonistes et irréconciliables, mais je crois. . .

Mme Finestone: Les avez-vous rencontrés? C'est vraiment ce que je veux savoir.

M. Beatty: Ah, oui, absolument. J'estime que nous avons fait d'excellents progrès dans la réconciliation d'intérêts concurrents. Dans certains cas, nous devrons prendre une décision subjective quant aux attentes qui méritent ou

[*Texte*]

the demands requires our support or justifies our support. We will accept that responsibility and do that, but what we would like to do, to the greatest extent possible, is to seek consensus as opposed to imposing our view on people with very divergent points of view.

Mrs. Finestone: Good. Thank you very much for that information. I just don't want to live through what we lived through on the first phase of copyright, which was supposed to go through in no time flat and took us about six months of miserable hearings.

Mr. Beatty: I cannot at all promise you that it's going to be swift and easy. I'd love it to be. I'll talk to you about it as soon as we have it ready to go and seek your co-operation in ensuring that it is.

Mrs. Finestone: Okay. Let's go to film legislation. The NAFTA faces us, and you made some observations about holding to the government's commitment with respect to cultural industries. I respect this and I hope that the government negotiators respect it to the same degree.

I must tell you, Mr. Minister, that it's a pleasure to sit on this committee because it really is of one mind when it comes to the interests of the arts community. I think that our report was a landmark one in that regard and certainly showed no partisanship in any particular sense.

With respect to this film business, though, I feel that if we don't move ahead, then we're going to lose some incredible space and time. I wonder where you're at. Are you going to be able to bring in a film distribution bill that has the kind of meaning that we need and not incur the wrath of the Americans in this regard with respect to co-productions. They don't like this, and you know what they've been trying to do with the GATT, and the European market has had to be very strong-minded about that and with respect to any retaliation that they might take under 2005. If we did move ahead constructively in this bill. . .not a pretty picture and packaging and nothing in the package.

Mr. Beatty: Mrs. Finestone, both in the free trade agreement and in NAFTA, we will have a full cultural exemption in both. This has been central to our negotiations under the free trade agreement. It is central to any NAFTA agreement being successful as well.

Mrs. Finestone: Were you able to overcome the problem that we had with this film distribution bill, which changed its whole course and direction as a result of serious pressure brought by Jack Valenti and his gang?

Mr. Beatty: All of this predated my arrival on the scene, but I think you'll find that many of the concerns were the first principles that were enunciated and addressed not by Americans but by nationals of other countries. The test that was going to be used to determine whether somebody had a substantial interest in a company was whether or not they had required worldwide distribution rights. The concern that created in some other countries, such as Australia or Great

[*Traduction*]

justifient notre soutien. Nous assumerons cette responsabilité et nous poserons ce jugement mais nous souhaitons, dans toute la mesure du possible, obtenir un consensus plutôt que d'imposer nos idées à des gens qui ont des points de vue très divergents.

Mme Finestone: Excellent. Merci de cette réponse. Je ne voudrais pas revivre l'expérience de la première étape de la Loi sur le droit d'auteur qui devait être adoptée dans un temps record et à laquelle nous avons consacré six mois d'audiences désolantes.

M. Beatty: Je ne peux pas vous promettre que tout passera comme une lettre à la poste. Je m'en réjouirais. Je vous en parlerai dès que le projet de loi sera prêt et je vous demandrai de coopérer à son adoption rapide.

Mme Finestone: D'accord. Passons au projet de loi sur les produits cinématographiques. Les négociations de l'ALÉNA se poursuivent et vous avez réitéré les engagements du gouvernement à l'égard des industries culturelles. Je respecte cette promesse et j'espère que les négociateurs du gouvernement s'y sentiront tenus de la même façon.

Je dois vous dire, monsieur le ministre, que c'est un plaisir pour moi de siéger à ce comité puisque nous sommes tous du même avis sur les intérêts de la communauté artistique. J'estime que notre rapport se démarquait à cet égard et n'était empreint d'aucun esprit partisan.

S'agissant des produits cinématographiques, cependant, j'estime que si nous n'allons pas de l'avant, nous perdrons énormément de terrain et de temps. Je me demande où en est ce projet. Allez-vous réussir à déposer un projet de loi sur la distibution des produits cinématographiques qui répondra à nos besoins sans susciter l'ire des Américains pour ce qui est des co-productions? Ils sont mécontents de ce projet et vous savez ce qu'ils tentent d'obtenir du GATT. Les Européens ont aussi des positions très tranchées et évoquent la possibilité de mesures de rétorsion en vertu de l'article 2005. Si nous prenons des mesures concrètes pour faire avancer ce projet de loi. . . il ne faut pas une boîte vide bien emballée.

M. Beatty: Madame Finestone, comme pour l'accord de libre-échange, l'ALÉNA prévoiera une exemption complète pour les industries culturelles. C'était une exigence fondamentale dans les négociations de l'accord de libre-échange. C'est une exigence fondamentale à la signature de l'ALÉNA.

Mme Finestone: Avez-vous réussi à surmonter le problème auquel nous nous sommes heurtés avec le projet de loi sur la distribution des films dont nous avons changé toute l'orientation à la suite des pressions exercées par Jack Valenti et sa clique?

M. Beatty: Tout cela est antérieur à ma nomination mais vous devez savoir que les grandes objections de principes ont été soulevées par d'autres pays et non par les Américains. Le critère qui devait servir à déterminer si quelqu'un avait un intérêt appréciable dans une entreprise aurait reposé sur l'obtention de droits de distribution mondiaux. Certains pays, dont l'Australie et la Grande-Bretagne, craignaient que les entreprises américaines ne s'emparent des droits de

[*Text*]

Britain, was that in order to respond to that concern, the American companies would simply grab off distribution rights in Australia and Great Britain and other places. We could then have unintended side effects as a result of our bill. Many of the concerns that were raised were raised not by the United States but by other countries.

The goal we have is totally unchanged, and that's to see a separate market for the distribution of films in Canada. It's bizarre that this does not exist in Canada, and I make no apology whatsoever to anyone for our desire to see the Canadian market treated separately from that of the United States.

• 1615

When you take a look at the penetration of foreign cultural product into Canada, whether it's in movies, books, magazines, sound recording, it is massive. There is no other western industrialized country whose markets have been more open and more accessible to foreign product. So we make no apology whatsoever to anyone for our desire to see Canadian voices heard in Canada. We don't seek to shut others out; we want to ensure that Canadians have an opportunity to operate in their own country, and that includes in film.

What I want to do is to continue meeting with our film distributors to try to find the most effective way of meeting that goal of establishing a separate Canadian film market, separate from that of the United States. I'm quite prepared, if we can reach consensus on that, to see us act on it.

The constraints on us, as we look at the various bills we have coming up... We have status of the artist still before the House, which I hope will be dealt with very shortly. We have phase II of copyright. We have C-62 on telecommunications. We have other legislation coming up—for example, in the case of book publishing and the integration of SSHERC and the Canada Council and the responsibilities from External Affairs as well—in a fairly limited period of time that's left in the present mandate of the government. The real challenge for us is to attempt to get consensus in these areas and to move through as quickly as possible to ensure that these initiatives become law, as House time certainly will be at a premium.

Mrs. Finestone: The minister mentioned status of the artist legislation and the film distribution bill. As you and I know, and all members sitting here in this committee know, the broadcast industry is the key instrument for our artists, whether they're writers or producers or actors on the scene. It is absolutely fundamental to promoting the values and the ideas and the ideals we all share and want to promote.

My concern with what the minister has said is some of the policy undertakings that have happened, just in the recent past...is it because the CRTC doesn't understand or the industry doesn't understand the minister's commitment to

[*Translation*]

distribution en Australie, en Grande-Bretagne et ailleurs grâce à cette mesure de sauvegarde. Notre projet de loi aurait alors eu des effets pervers imprévus. Nombre des inquiétudes ont été soulevées non pas par les États-Unis mais bien par d'autres pays.

Notre objectif reste inchangé, à savoir de créer un marché distinct pour la distribution des films au Canada. Il est bizarre que cela n'existe pas déjà au Canada, et je ne m'excuse auprès de personne de ma volonté d'obtenir que le marché canadien soit traité comme un marché distinct de celui des États-Unis.

La pénétration des biens culturels étrangers au Canada, qu'il s'agisse de films, de livres, de revues, d'enregistrements sonores, est massive. Aucun autre pays industrialisé de l'Occident n'est plus ouvert ou accessible aux produits étrangers. Ainsi, nous ne nous excusons pas de notre volonté de faire en sorte que les voix canadiennes puissent se faire entendre dans leur pays. Nous n'excluons personne; nous voulons faire en sorte que les Canadiens puissent avoir leurs propres industries culturelles, et cela inclut le secteur cinématographique.

Je prévois poursuivre mes rencontres avec les distributeurs de films afin de trouver la façon la plus efficace d'atteindre cet objectif qui est le nôtre, à savoir de créer au Canada un marché de distribution des films distinct de celui des Etats-Unis. Je suis tout à fait disposé à passer aux actes, si nous réussissons à dégager un consensus.

Nous devons tenir compte de certaines contraintes, notamment le nombre de projets de lois qui sont prévus... La Chambre est toujours saisie du projet de loi sur le statut de l'artiste dont nous espérons qu'il sera adopté très bientôt. Il y a la deuxième étape de la révision du droit d'auteur. Il y a le C-62 sur les télécommunications. Nous prévoyons d'autres projets de lois par exemple sur l'édition de livres et la fusion du CRSH, du Conseil des arts et des programmes culturels internationaux qui relèvent du ministère des Affaires extérieures—tout cela dans le peu de temps qui reste au mandat du gouvernement actuel. Le vrai défi que nous aurons à relever ce sera d'obtenir un consensus sur ces questions et d'agir le plus rapidement possible pour que ces initiatives soient traduites en textes législatifs, puisque le temps sera compté à la Chambre des Communes.

Mme Finestone: Le ministre a parlé du projet de loi sur le statut de l'artiste et de celui sur la distribution des produits cinématographiques. Comme nous le savons tous deux, et comme le savent les membres de ce comité, le secteur de la radiodiffusion revêt une importance clé pour nos artistes, qu'ils soient auteurs, producteurs ou interprètes. Il est absolument fondamental de promouvoir les valeurs, les idées et les idéaux que nous partageons tous.

Ce que nous a dit le ministre m'inquiète un peu compte tenu des décisions prises récemment... Est-ce parce que le CRTC ou l'industrie ne comprennent pas l'engagement pris par le ministre à cet égard? Prenez l'exemple du

[*Texte*]

this direction? I give you as an example cable's decision to offer three new broadcast channels. It was rather galling, in light of all the work we had done. The cost was a $2 cost. If you didn't want it, however, you didn't have to pay the $2 cost, but you lost two Canadian channels.

How does that promote in any way, shape or form...? What kind of sense does it make that decisions of that kind are taken? You say we're open, that we don't want to close down anything. But at what point, Mr. Minister, are you expecting, with flat advertising, with additional fragmentation of the market, any kind of reasonable way for our private and public sector to be able to produce the Canadian content we need to make status of the artist a reality, to make their income and their economic situation a reasonable one, promote the things we talk about that are in status of the artist, which are in every single one of that list you just put forward, except for Telecom?

I think there's something wrong with the way things are proceeding when you can see the CRTC decision, the cable decision, and direct broadcast-satellites right next door. That window of opportunity is going to be missed if we don't move.

The Chairman: Well done, Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: It's called hitch-hike.

Mr. Beatty: Mr. Chairman, my vision of broadcasting in Canada, while I believe there are serious challenges facing the industry, is somewhat less apocalyptic than that. I think there are wonderful opportunities as well. But I think it's going to require a dramatic change in all of our attitudes with regard to how broadcasting is undertaken in Canada.

What we're seeing taking place in Canadian television is something akin to what we saw in magazines some years ago, not simply in Canada but around the world. Mass circulation magazines found that their base was attacked by specialty magazines, that their audience began to get fragmented, that advertisers began to look at specialty magazines as a way of directing their advertising at specific markets, and so on. We're seeing a phenomenon that's very similar taking place in the broadcasting field. It's not unique to Canada. There are serious questions as to whether all three of the major networks in the United States will be able to survive. There are concerns as well in other countries.

• 1620

All this predates the arrival of the so-called death stars. I don't even like that terminology, because it tends to distract people from the fact that the issue is more profound than that.

The fragmentation that we're talking about has already arrived. We don't have to wait for DBS to take place. DBS may add another 100 or 200, or who knows how many new channels, but the fact is that today, you or I could walk down to a video store and choose from among 5,000 titles.

[*Traduction*]

câblodistributeur qui a décidé d'offrir trois nouvelles chaînes. C'est assez difficile à avaler compte tenu de tout le travail que nous avons fait. Il devait en coûter 2$. Ceux qui ne voulaient pas les nouvelles chaînes, toutefois, n'avaient pas à payer les 2$ mais perdaient deux chaînes canadiennes.

Comment peut-on prétendre que cela contribue à favoriser...? Comment peut-on justifier de telles décisions? Vous dites que nous sommes ouverts, que nous ne voulons exclure personne. Croyez-vous, monsieur le ministre, que ce genre de publicité, la fragmentation additionnelle du marché, est une façon raisonnable de procéder pour que les entreprises du secteur privé et public soient en mesure de produire les émissions canadiennes dont nous avons besoin pour faire du statut de l'artiste plus qu'une notion vide, pour améliorer leur revenu et leur situation économique, pour assurer les progrès dont dépend ce statut de l'artiste dont nous parlons, toutes choses qui figurent sur la liste que vous avez donnée, sauf pour les télécommunications?

Il me semble que les choses ne tournent pas rond quand on voit les décisions prises par le CRTC, celles prises par les câblodistributeurs, et l'entrée en service de satellites de télédiffusion directe chez nos voisins. Nous raterons la coche si nous n'agissons pas rapidement.

Le président: Bien dit, madame Finestone.

Mme Finestone: Il s'agit de saisir l'occasion.

M. Beatty: Monsieur le président, tout en étant conscient des défis que devra relever l'industrie, ma vision de l'avenir de la radiotélédiffusion au Canada est moins apocalyptique. Je pense qu'il y a des occasions en or à saisir. Il faudra toutefois que nous modifiions de fond en comble nos attitudes sur la radiotélédiffusion au Canada.

Le secteur de la télévision au Canada vit la situation qu'a connue le secteur des revues il y a quelques années, pas seulement au Canada mais partout au monde. Les revues à grande circulation ont perdu des parts de marché aux revues spécialisées, la clientèle s'est fragmentée, les annonceurs se sont tournés vers les revues spécialisées pour cibler des marchés spécialisés, etc. Un phénomème très semblable se produit actuellement dans le secteur de la radiotélédiffusion. Le Canada n'a rien d'unique à cet égard. Il n'est pas du tout certain que la survie des trois principaux réseaux américains soit assurée. La situation n'est guère meilleure dans d'autres pays.

Tout cela remonte à bien avant l'arrivée de ce qu'on appelle les «étoiles de la mort». Je n'aime même pas cette expression parce qu'elle cache aux gens toute la gravité du problème.

La fragmentation dont nous parlons est déjà en cours. Nous n'avons pas à attendre l'arrivée des satellites de diffusion directe à domicile. Cette techonolgie permettra d'ajouter 100, 200, voire plus de chaînes à celles déjà disponibles, mais le fait est qu'aujourd'hui, vous ou moi pourrions aller dans un centre de vidéo et choisir parmi 5,000 titres.

[*Text*]

For any hour of time that any of us has available to be watching television, we have massive competition to the established broadcasters today. In addition to all of the movies that are available at the local video store, you and I probably both have libraries of video tapes that we've taped previously for watching at a different time at home.

We also have non-video choices. In many of our homes there are computers or there are Nintendo games, or a whole range of other distractions, which may cause viewers to turn off conventional broadcasting and to look away.

Now, having recognized all of those challenges, the thing that I find so exciting is that Canada is the first country in the world where there has been a willingness for all of the players in the industry—for cable, for satellite, for production people, for government, for regulators, for broadcasters, for specialty channels—to come together to try to work on some sort of common solution.

Ironically, the salvation of the Canadian broadcasting industry, in my view, will be what was seen as the bane of its existence just 10 or 15 years ago—that's Canadian programming. If you add another 100 channels of *Gilligan's* Island reruns, you are not significantly offering new choices to people. What is going to attract people is not loyalty to a particular station, but programming that is relevant to them and attractive to them.

What can we offer that the Americans can't offer? What we can offer is Canadian programming, relevant to Canadians, which meets their needs and their history and their value and their culture. What I see that is exciting is the fact that there has been growing recognition, first of all by the industry, that this can be the key to success in Canada.

Second, Canadian programs are winning market share that they never before had in this country, with incredible competition. We're seeing programs such as *E.N.G.*, to cite one example, which is on in prime time. *Street Legal* would be another, *The Road to Avonlea*, a whole range of other ones, generating massive domestic audiences in Canada and also reaching agreements for co-production and after-market sales around the world, which guarantee their production costs. This is very, very encouraging.

So big challenges, but big opportunities for us as well, if we conduct ourselves wisely.

The final point I'd make, Mr. Chairman, because I don't want to presume too much on the committee's time, is that we have to change our whole attitude about how the system is run.

In the 1960s and 1970s, we looked at it from behind the camera. The belief was that those people pumping out the material could control what Canadians were going to see and hear, whether it was the regulator or whether it was our television broadcasters.

Today the viewer is king. The viewer is his or her own programmer and will not be dictated to by government or by broadcasters in terms of what he or she is going to see and hear. This means, then, that the challenge for all of us is to

[*Translation*]

Aujourd'hui, les entreprises de diffusion doivent soutenir une concurrence féroce quand elles essaient d'intéresser les téléspectateurs à leurs émissions. En plus de tous les films qui sont disponibles au centre local de vidéo, vous et moi nous sommes probablement constitué des bibliothèques de vidéocassettes d'émissions que nous avons enregistrées afin de pouvoir les regarder à loisir.

Nous avons aussi des choix autres que les vidéos. La plupart des foyers canadiens possèdent des ordinateurs ou des jeux Nintendo, ou encore toute une gamme d'autres distractions qui amènent les téléspectateurs à délaisser leur poste de télévision.

Or, conscient de tous ces défis, je me réjouis néanmoins de savoir que le Canada est le premier pays au monde où tous les intervenants du secteur—que ce soit le câble, les satellites, les producteurs, les gouvernements, les organismes de réglementation, les entreprises de diffusions, les chaînes spécialisées—ont décidé de se retrouver pour chercher ensemble une solution commune.

Ironie du sort, la survie du secteur canadien de la radiodiffusion passera par la production d'émissions canadiennes, qu'elle voyait comme une épine à son pied il y a à peine dix ou quinze ans. Ce n'est pas en ajoutant une centaine de chaînes nouvelles qui diffuseront des reprises de *Gilligan's Island* que l'on offre aux téléspectateurs des nouveaux choix. Ce qui fidélisera la clientèle d'une chaîne particulière ce n'est pas la loyauté mais bien des émissions qu'ils jugeront pertinentes et intéressantes.

Que pouvons-nous offrir de plus que les Américains? Nous pouvons offrir des émissions canadiennes qui collent à la réalité des Canadiens, qui répondent à leurs besoins et qui reflètent leur histoire, leurs valeurs, leur culture. Je suis très encouragé de voir que l'industrie comprend de plus en plus que c'est la clé de son succès au Canada.

Ensuite, les émissions canadiennes accroissent leur part du marché malgré une concurrence plus féroce que jamais. Des émissions comme *E.N.G.*, pour ne citer qu'un exemple, sont diffusées aux heures de grande écoute. *Street Legal*, *The Road to Avonlea*, et bien d'autres, captent l'attention d'un vaste auditoire canadien mais permettent aussi de signer des accords de coproduction et de redistribution partout au monde, ce qui permet de financer les coûts de production. Tout cela, c'est très, très encourageant.

Les défis sont donc grands, mais les occasions à saisir sont prometteuses, si nous savons faire des choix judicieux.

Enfin, monsieur le président, puisque je ne veux pas abuser de la patience du comité, nous devons repenser toutes les grandes orientations de notre système.

Dans les années 60 et 70, nous pensions que les producteurs d'émissions de télévision et les organismes de réglementation pourraient contrôler ce que les Canadiens allaient voir et entendre.

Aujourd'hui, c'est le téléspectateur qui est maître et roi. Il choisit lui-même ses émissions et n'accepte pas que le gouvernement ou les diffuseurs lui dictent ce qu'il doit voir ou entendre. Ainsi, le défi que nous devons tous relever c'est

[*Texte*]

look for ways, working together through Telefilm, through working with the industry, through the regulator, through co-production agreements, a whole range of other ways of creating a base of Canadian programming, which is attractive and which can win its market share in very stiff international competition. I'm convinced it can be done.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. That seems to me to be right on the money with our own report, where excellence has to be the standard of our...

Mr. Beatty: If we aren't excellent, we're going to die. It's as plain and simple as that. We cannot force people to watch programming that they're not prepared to watch. We are either attractive to viewers or else viewers will not watch us.

The Chairman: Absolutely. You've expressed it well.

Mr. MacWilliam: There are a couple of quotes that I'd like to put into the record:.

> Free trade means more exports, more investment, more choices, more jobs for Americans.
>
> We'll knock down barriers wherever we find them, to open markets, for instance, for our computer software, movies, books and pharmaceuticals. We'll fight hard against protectionism, both at home and abroad.

• 1625

That quote, the minister might be aware, was made on April 23, 1992 by the President of the United States at an address to the Council on Americas dinner. I'd like to follow that up with some comments made by a fairly prominent Canadian. In his book *The Betrayal of Canada*, he says:

> Today, some 77 per cent of all magazines sold in Canada are foreign, as are 83 per cent of records and tapes, and 96 per cent of videocassette sales; 76 per cent of all book sales in Canada are of foreign titles; 96 per cent of movie screenings are of foreign films, and virtually all of the revenue from our movie theatres leaves Canada. Over 90 per cent of all English-language television drama shown in Canada is foreign. The vast majority of the revenue from all of these cultural areas goes straight south to the United States.

Those are words by Mel Hurtig.

Marjorie Nichols, in a column just prior to her untimely death, summed it up with her quote:

> Those who believe that cultural industries...will be preserved under free trade...must also believe in the tooth fairy.

That's some fairly strong language. But I'd like to ask the minister a question in light of the very strong, one would almost say alarmist, comments made by the President of the United States. He obviously focused on Canadian culture as a

[*Traduction*]

de trouver des façons de travailler avec Téléfilm, avec l'industrie, avec les organismes de réglementation, les ententes de coproduction, etc., pour créer des émissions canadiennes propres à captiver la clientèle et à arracher des parts de marché malgré une conférence internationale très vive. C'est possible, j'en suis convaincu.

Le président: Merci, monsieur le ministre. Cela semble correspondre exactement aux conclusions de notre propre rapport où nous disions que l'excellence doit être l'objectif visé par...

M. Beatty: Si nous n'atteignons pas l'excellence, nous disparaîtront. C'est aussi simple que cela. Nous ne pouvons contraindre les gens à regarder des émissions qui ne les intéressent pas. Si nous ne captons pas leur intérêt, ils regarderont autre chose.

Le président: Absolument. Ce que vous dites est tout à fait juste.

M. MacWilliam: J'aimerais lire quelques citations aux fins du compte rendu:

> Le libre-échange signifie plus d'exportations, plus d'investissements, plus de choix, plus d'emplois pour les Américains.
>
> Nous renverserons les obstacles au commerce, là où nous les trouverons, nous ouvrirons de nouveaux marchés pour nos logiciels, nos films, nos livres et nos produits pharmaceutiques. Nous combattrons fermement le protectionnisme, chez-nous et à l'étranger.

Il s'agit, comme le ministre s'en est sans doute rendu compte, des remarques faites par le président des États-Unis, le 23 avril 1992, lors d'un discours prononcé devant le Council of Americas. Je voudrais y ajouter les commentaires d'un auteur canadien bien connu qui dans son ouvrage *The Betrayal of Canada* précise que:

> Actuellement, environ 77 p. 100 de tous les périodiques vendus au Canada sont d'origine étrangère, ainsi que 83 p. 100 des disques et enregistrements et 96 p. 100 des vidéocassettes; 76 p. 100 de tous les livres vendus au Canada sont d'origine étrangère et ceci est également vrai de 96 p. 100 des films projetés dans les salles de cinéma dont pratiquement toutes les recettes quittent le Canada. Plus de 90 p. 100 de toutes les émissions dramatiques de langue anglaise télévisées au Canada nous viennent aussi de l'étranger. La grande majorité des revenus dérivés de toutes ces activités culturelles s'envole directement vers le sud, vers les États-Unis.

C'est ce que nous dit M. Mel Hurtig.

Marjorie Nichols, dans un article publié peu de temps avant son décès prématuré, résumait la situation ainsi:

> Ceux qui croient que les industries culturelles... pourront survivre dans le cadre de l'accord de libre-échange... croient aussi sans doute au Père Noël.

Ce sont des déclarations assez brutales. J'aimerais entendre les commentaires du ministre compte tenu des remarques très directes, que certains pourraient trouver alarmistes, faites par le président des États-Unis. Il est

[*Text*]

means of leverage on the current NAFTA negotiations. I recognize the minister has sought to give assurances that culture is not on the table, but I believe the perception of the Canadian culture community itself is that it is very much on the table. I'm wondering what the minister's position is, in terms of the NAFTA negotiations, with respect to ensuring that culture is not used as a bargaining chip for other concessions. Perhaps he'd like to give his own views on this.

Mr. Beatty: I'm very much aware of Mr. Bush's quotation. I'm also aware of Mr. Hurtig's book, even if I haven't purchased a copy.

Mr. MacWilliam: You should; it's a Canadian book.

Mr. Beatty: I'm aware of his point of view. I'll get it from the library at some point.

I'm also very much aware of Peter Murphy's comment with regard to culture. He is the former American negotiator on behalf of the United States on the free trade agreement and he said, "Gaining control of Canadian culture was never our goal. We used it as a hot button with Canadian nationalists in order to try to exert leverage."

The bottom line is very simple. There was a full exemption on culture in the free trade agreement. There will be a full exemption in the NAFTA agreement for culture as well. We will not trade through the back door what we are not prepared to do through the front door.

I stand to be corrected on this, but I think I saw somewhere that Canada does about as much business with North Carolina as we do with Mexico at the present time. People can check and see whether the figures are accurate. Why would we be prepared to give away in the NAFTA agreements something that was a deal-breaker in the free trade agreement, when the markets we're securing are considerably smaller? I think I can give the sort of reassurance Mr. MacWilliam is looking for in saying our position remains firm and unshakable. It's our intention to maintain the cultural exemption.

Inevitably, outside of the context of free trade, each country is going to put its case as strongly as it can and argue in negotiations that it wants changes made in one or another aspect of the other's policies. That's in the very nature of international trade discussions. But I can tell you that as it relates to NAFTA and the free trade agreement, the answer is exactly as I said before. Canadian cultural products are for sale; Canada's culture is not.

Mr. MacWilliam: I'm reassured by the minister's comments. However, I think even if it did remain the status quo, Mr. Hurtig uses some pretty reliable figures. He seems to have used Stats Can data in most of his presentation when

[*Translation*]

évident qu'il a choisi la culture pour exercer des pressions sur le Canada dans le cadre des négociations sur l'ALENA. Je reconnais que le ministre s'est efforcé de nous assurer que la culture n'est pas négociable, mais je crois que la perception de la communauté culturelle canadienne est différente et qu'elle estime que la culture fait l'objet de négociations. Je me demande quelle est la position adoptée par le ministre au sujet des négociations sur l'ALENA, pour s'assurer que la culture ne serve pas de moyen d'échange pour obtenir d'autres concessions. Vous voudrez peut-être, monsieur le ministre, nous présenter votre point de vue à ce sujet.

M. Beatty: Je connais fort bien le texte de M. Bush que vous avez cité. D'autre part, même si je n'en ai pas acheté un exemplaire, je connais la teneur de l'ouvrage de M. Hurtig.

M. MacWilliam: Vous devriez l'acheter; c'est un livre canadien.

M. Beatty: Je connais son point de vue. J'obtiendrai son ouvrage de la bibliothèque à un moment donné.

J'ai également noté avec beaucoup d'intérêt les propos de M. Peter Murphy au sujet de la culture. Il était le négociateur américain lors de l'élaboration de l'accord de libre-échange et il a déclaré que son équipe n'avait jamais cherché à viser le contrôle de la culture canadienne mais qu'il savait qu'il s'agissait d'un point sensible pour les nationalistes canadiens et qu'il s'en était servi pour exercer des pressions.

Le résultat net obtenu est très simple. La culture est totalement exclue de l'accord de libre-échange. Il en sera de même pour l'accord de libre-échange nord-américain. Nous n'avons pas l'intention de faire passer par la porte de service ce que nous ne voulons pas présenter à la grande porte.

Je me trompe peut-être, mais je crois avoir vu quelque part que nos échanges commerciaux avec le Mexique sont à peu près l'équivalent de nos échanges avec la Caroline du Nord. Ce sont des chiffres que l'on peut vérifier. Pourquoi serions-nous prêts à accorder dans l'ALENA quelque chose qui aurait pu faire échouer les négociations sur l'Accord de libre-échange, alors qu'il s'agit d'accéder à des marchés beaucoup moins importants? Je crois pouvoir rassurer M. MacWilliam en affirmant que notre position demeure ferme et inébranlable. Nous désirons conserver l'exclusion du secteur culturel.

Inévitablement, et indépendamment du contexte de libre-échange, chaque pays présentera les arguments les plus convaincants possible lors des négociations pour obtenir une modification de tel ou tel aspect des politiques de l'autre pays. C'est dans la nature même des discussions portant sur le commerce international. Mais je peux vous assurer qu'en ce qui concerne l'ALENA et l'Accord de libre-échange, la réponse demeure toujours la même. On peut acheter les produits culturels canadiens, mais la culture canadienne n'est pas à vendre.

M. MacWilliam: Les commentaires du ministre me rassurent. Toutefois, et même si le statu quo était maintenu, les chiffres donnés par M. Hurtig sont assez fiables. Apparemment, il a utilisé les chiffres de Statistique Canada

[*Texte*]

he writes about the 83% American domination of tapes and records, 90% of video cassettes, and it goes on and on. I think the minister would agree our cultural industries are very much dominated by U.S. cultural imports over the border, so that even the status quo is really not acceptable.

• 1630

I am wondering if the minister, through his ministry, is making any specific initiatives to turn the tide and increase Canada's cultural exports and decrease American imports coming in, as these figures so strongly indicate.

Mr. Beatty: First thing, Mr. Chairman, I am not sure I want to decrease the number of foreign cultural products coming into Canada. I don't seek to seal Canada off culturally from the rest of the world.

Mr. MacWilliam: Say in a relative manner.

Mr. Beatty: I would like to increase the share of the marketplace owned by Canadian cultural industries, and indeed we are taking a number of measures to do this.

The new book publishing industry program we announced earlier this year is designed to give some stability to our book publishers and allow them to have a more secure base from which to develop their markets, because we recognize the fact that Canadian publishers are the ones publishing Canadian authors and giving them opportunities. We need to have a strong domestic publishing industry.

Indeed, I was impressed myself by the fact that our figures are showing growing numbers of Canadians reading Canadian books. Those people who argue that Canadians are not interested in their own cultural products will find those figures very interesting.

I might mention parenthetically that two weekends ago, I visited the local bookstore in my home town of Fergus. The owner said the big money winners for us in this past year have been Canadian titles. Those have been selling more than any others and have been our great advantage during difficult recessionary times. I found that very encouraging indeed.

In sound recording we have taken initiatives to encourage the opportunity for Canadian artists to be developed and heard in Canada.

I continue to believe that Canadian content quotas for music on our radio stations are important in giving the opportunity to Canadians to be heard and appreciated in Canada. I agree fully with Tom Cochrane who won the Juno record of the year category this year and who is just outstanding. He recognizes that for Canadian artists to be able to sell their product, they have to be heard in the first place.

[*Traduction*]

dans la plupart des cas. Or il parle d'une domination américaine représentant 83 p. 100 des enregistrements et disques, 90 p. 100 des vidéocassettes, et la liste est sans fin. Je crois que le ministre serait d'accord pour reconnaître que nos industries culturelles sont dominées dans une très large mesure par les importations de produits culturels américains, et que même le maintien de la situation actuelle est inacceptable.

Le ministre envisage-t-il que son ministère prenne des initiatives spécifiques pour renverser la vapeur, augmenter le volume des exportations culturelles canadiennes, et réduire les importations américaines, si importantes comme ces chiffres l'indiquent.

M. Beatty: Tout d'abord, monsieur le président, je ne pense pas qu'il soit vraiment désirable de réduire les importations culturelles étrangères. Je n'ai pas l'intention d'isoler la culture canadienne du reste du monde.

M. MacWilliam: Disons, en termes relatifs.

M. Beatty: J'aimerais que les industries culturelles canadiennes détiennent une part plus importante des marchés, et nous avons effectivement pris un certain nombre de mesures en ce sens.

Il y a déjà quelque temps, cette année, nous avons annoncé un nouveau programme dans le domaine de l'édition, programme qui vise à stabiliser la position des éditeurs et leur permettre de créer une base plus solide pour mieux exploiter les marchés. En effet, nous reconnaissons que les éditeurs canadiens sont ceux qui publient les auteurs canadiens et ouvrent de nouvelles possibilités pour ces derniers. Il nous faut avoir un secteur de l'édition robuste.

D'ailleurs, le fait que nos statistiques démontrent qu'un nombre croissant de Canadiens lisent des livres canadiens m'a impressionné. Ceux qui prétendent que les Canadiens ne s'intéressent pas à leurs propres produits culturels constateront que ces statistiques sont très intéressantes.

Si je peux ouvrir une parenthèse, je vous signale qu'il y a deux semaines environ j'ai visité la librairie de ma propre ville, Fergus, et le propriétaire m'a affirmé que l'an dernier ce sont les ouvrages canadiens qui ont obtenu des ventes impressionnantes. Ils se sont vendus mieux que tout autre livre, apportant une aide précieuse pendant cette période difficile de récession. Ces commentaires m'ont vivement encouragé.

Nous avons également pris certaines initiatives au sujet des enregistrements audios pour permettre aux artistes canadiens de progresser et d'être entendus au Canada.

Je suis toujours persuadé de l'importance des règles concernant la teneur canadienne dans les émissions musicales à la radio pour permettre aux Canadiens d'être entendus et appréciés au Canada. Je suis tout à fait d'accord avec M. Tom Cochrane qui a remporté le prix Juno cette année pour le disque de l'année et qui possède un talent remarquable. Il reconnaît que pour que les artistes canadiens puissent vendre leurs produits il faut tout d'abord qu'ils soient entendus.

[*Text*]

I am not seeking to shut out foreigners coming into Canada, having their products distributed in Canada. I think we can benefit from seeing, hearing and sampling the best the world has to offer. All I ask is that Canadians have the opportunity in their own home to have their own voices heard.

Similarly we were talking earlier about film distribution. I would like to see us looking for ways to ensure that we can have a distinct Canadian film distribution market.

In addition, I want us to continue to build on very successful co-production agreements we have with other countries for TV. TV is a great success story. We are seeing growing audiences in Canada watching Canadian programming. We are seeing growing instances of Canadian programs being sold abroad. For example, I cited *E.N.G.* as one example of a successful Canadian program in Hong Kong. It is a program Hong Kong watches very widely.

We have been developing international markets for Canadian programs that speak to Canadian values and experience, use Canadian actors, production people, locations. These markets are continuing to grow and develop.

I was very excited, I might add, by one suggestion made by a participant at the broadcasting summit last December. He said, we keep on talking about American satellites pumping material into the Canadian marketplace. Why don't Canadians start using satellites to pump Canadian material abroad? I favour that. I would like to see us move ahead with creative ideas and have industry help look at ways in which to distribute Canadian products more effectively.

Mr. MacWilliam: I have a couple more questions on the free trade agreement, but I want to crowbar into something you touched on—Canadian content. Just to refresh your memory, of course, there was controversy over Bryan Adams' latest album not qualifying as Canadian content.

I have spoken with a number of broadcasters in my region out in British Columbia who feel quite frustrated with the current formula for determining Canadian content. I know it is more in the domain of the regulator, but I wonder if the minister has any particular views on it. It does seem to be causing problems for the album and for Adams.

• 1635

Mr. Beatty: I bought that album myself. I still remember being in a record store in Great Britain—I think it was HMV in London—as they announced that Bryan Adams had won the position as having the album that had outsold all of the albums in the history of Great Britain. Pardon me, I think it was the single. It had been at the top of the charts longer than any other single.

[*Translation*]

Je ne cherche pas à fermer la porte aux étrangers qui désireraient venir au Canada et distribuer leurs produits dans notre pays. Si nous pouvons voir, entendre et goûter ce que le monde peut nous offrir de mieux, nous ne pouvons qu'en bénéficier, à mon avis. Tout ce que je désire, c'est que les Canadiens puissent, chez-eux, pouvoir se faire entendre.

Nous avons déjà parlé de la distribution de films. Là encore, je voudrais que nous recherchions les meilleurs moyens de nous assurer d'un marché canadien distinct pour la distribution des films.

En outre, je veux que nous continuions dans la voie des ententes de coproduction d'émissions de télévision, qui ont rencontré de vifs succès. La télévision connaît un vif succès. La programmation canadienne voit son auditoire augmenter, et le nombre d'émissions canadiennes vendues à l'étranger augmente également. J'ai déjà mentionné en exemple l'émission *E.N.G.*, émission canadienne visionnée par un très grand nombre de téléspectateurs à Hong Kong.

Nous avons créé des marchés internationaux pour les émissions canadiennes qui présentent les valeurs et l'expérience canadienne, et emploient des acteurs, du personnel de production et des extérieurs canadiens. Ces marchés connaissent une croissance continue.

Je pourrais ajouter que je m'intéresse très vivement à une suggestion avancée par un participant à une réunion des principaux intervenants dans le domaine de la télé-radiodiffusion en décembre dernier. Il nous a dit que l'on parlait constamment des satellites américains qui inondent les marchés canadiens. Pourquoi, a-t-il ajouté, les Canadiens ne commenceraient-ils pas à se servir des satellites pour faire rayonner les matériaux canadiens à l'étranger? J'aime bien cette notion et j'aimerais nous voir aller de l'avant en présentant des idées innovatrices et en bénéficiant de l'aide de cette industrie pour trouver les moyens de distribuer plus efficacement les produits canadiens.

M. MacWilliam: J'ai encore une ou deux questions à poser au sujet de l'Accord de libre-échange, mais je voudrais revenir sur un point que vous avez mentionné—la teneur canadienne. Naturellement, je veux seulement rafraîchir votre mémoire, mais vous vous souviendrez de la controverse au sujet du dernier disque de Bryan Adams qui n'était pas accepté comme canadien.

J'ai rencontré un certain nombre de radiodiffuseurs dans ma région, en Colombie-Britannique, qui sont très frustrés par la formule qui définit actuellement la teneur canadienne. Je reconnais qu'il s'agit surtout d'une question réglementaire, mais je me demande si le ministre a une opinion à ce sujet. La situation actuelle semble créer des difficultés pour ce disque et pour Adams.

M. Beatty: J'ai moi-même acheté ce disque. Je me souviens que je me trouvais dans un magasin de disques en Grande-Bretagne—je crois que c'était le HMV à Londres—quand on annonça que le disque de Bryan Adams s'était vendu plus que tout autre dans l'histoire du disque en Grande-Bretagne. Je m'excuse, il s'agissait du 45 tours qui avait occupé la première place au palmarès plus longtemps que tout autre disque de cette catégorie.

[*Texte*]

I believe it displaced Slim Whitman who had had the title back in the 1950s. I was rather proud to see a Canadian winning that sort of recognition. There is no question about Mr. Adams' nationality and the fact that he is a Canadian. He is a Canadian who brings enormous pride to his fellow citizens.

The question is whether we should have content quotas that ensure that Canadian singers, producers, lyricists and music writers have the opportunity to receive recognition. I believe we should.

The CRTC has announced a review of the nature of the quotas. Industry has suggested to the CRTC some minor provisions that could be made. The CRTC is considering that at the present time. On the principle of whether or not we should be ensuring that Canadians are heard in Canada, I believe we should.

Let's take this head on and take a market such as Vancouver vis-à-vis Seattle or Toronto vis-à-vis Buffalo. Take CHFI in Toronto and compare it with WROC 102 in Buffalo. Are the Canadian listeners who are listening to CHFI and hearing Canadian content being cheated in some way by having exposure to Glass Tiger or to a whole range of other Canadian performers who are first-rate and who are receiving recognition in Canada as a result of Canadian content quotas? I don't think so for one minute.

I think it's attractive to the audience. I do not believe that the listeners of CHFI, when they hear Canadian tunes coming on, are saying it's awful becuase it's a Canadian tune. Far from it. I think there is an enormous pride in Canadian music and it's winning growing recognition within our own country and around the world.

Mr. MacWilliam: I am not suggesting that's not the case at all. I was just suggesting that there were difficulties with the formula.

Mr. Beatty: The commission certainly will look at fine-tuning that and would welcome input on that.

Mr. MacWilliam: Okay.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you have a last question?

Mr. MacWilliam: Thanks, I will. I want to go to the free trade agreement. The current agreement, as it is struck in Annex 1404, section C, article 6, prevents the U.S. from operating telecommunication services in Canada. The leaked copy of the NAFTA agreement does deal specifically with what has been excluded in the previous agreement.

It discusses access to and use of public telecommunication transport networks and services. It discusses the use of public and private telecommunications opening up the supply of enhanced-for-value-added services and opening up access to the U.S. and Mexico for the use of what it calls intracorporate communications.

Look at the provisions. I must admit that there are many objections raised by Mexico where Canada has remained totally silent. These are recommendations put forward by the U.S. negotiators. My overriding conclusion after studying

[*Traduction*]

Je crois qu'il remplaçait Slim Whitman dont le record, établi dans les années 50, n'avait pas encore été battu. J'étais assez fier de voir qu'un Canadien occupait cette place. La nationalité de M. Adams n'est pas en doute; il est Canadien et tous ses concitoyens en sont extrêmement fiers.

Devrions-nous avoir des quotas pour la teneur, afin de s'assurer que les chanteurs, producteurs, paroliers et chansonniers canadiens puissent se faire connaître? À mon avis, oui.

Le CRTC a annoncé un examen de la nature des quotas. L'industrie a suggéré quelques modifications secondaires. Ces suggestions sont actuellement examinées par le CRTC. Mais s'il s'agit du principe de s'assurer que les Canadiens sont entendus au Canada, je crois qu'il faut le maintenir.

Abordons la question de front et comparons le marché de Vancouver à celui de Seattle, ou celui de Toronto à celui de Buffalo. Prenons par exemple CHFI à Toronto pour la comparer à WROC 102 à Buffalo. Est-ce que l'auditoire canadien qui écoute CHFI et entend des émissions canadiennes est en quelque sorte moins bien traité parce qu'ils peuvent entendre Glass Tiger ou toute une série d'interprètes canadiens qui sont excellents et sont connus au Canada grâce aux règles sur la teneur canadienne? Je ne le pense pas, asolument pas.

Je crois que c'est un plaisir pour l'auditoire. Je ne pense pas que ceux qui sont à l'écoute de CHFI déclarent, en entendant des airs canadiens, que c'est lamentable parce que c'est justement un air canadien. Il s'en faut, et de beaucoup. Je crois que l'on est très fiers de la musique canadienne qui est de plus en plus appréciée dans notre pays et dans le monde entier.

M. MacWilliam: Je ne voudrais pas suggérer que cela n'est pas vrai. Je voulais tout simplement suggérer que la formule actuelle pose certaines difficultés.

M. Beatty: La Commission va certainement examiner cela et sera très heureuse de recevoir des interventions à ce sujet.

M. MacWilliam: Bon.

La vice-présidente (Mme Finestone): Désirez-vous poser une dernière question?

M. MacWilliam: Oui, merci. Je voudrais revenir à l'accord de libre-échange. Le texte actuel, comme on le voit à l'annexe 1404, section C, article 6, interdit aux Américains d'exploiter des services de télécommunications au Canada. Le texte de l'ALENA qui a fait l'objet d'une fuite traite spécifiquement de ce qui était exclu par l'accord antérieur.

On y parle de l'accès aux services et réseaux de télécommunication publics et de leur utilisation. On y parle aussi du recours aux services de télécommunication publics et privés pour faciliter l'obtention de services améliorés à valeur ajoutée et de possibilité d'accès aux États-Unis et au Mexique pour ce que l'on appelle les communications interentreprises.

Il convient d'examiner ces dispositions. Je note que le Mexique a soulevé de nombreuses objections alors que le Canada a gardé le silence. Ces recommandations ont été proposées par les négociateurs américains. Après avoir étudié

[*Text*]

those particular sections of the annex of the current NAFTA agreements is that Canada is in danger of completely unravelling its regulated telecommunications structure and opening up our communications industry to massive U.S. intervention.

I am wondering what the minister's views on that are and whether he has any concerns about U.S. competitive access to our industry and what the ramifications are going to be for our major telecommunications carriers.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Before you answer that, Mr. Minister, I would like to add two points. I would appreciate it if you could roll them into your response.

How does it relate to what's been going on with the GATT discussions on the telecom side, and second, what is the description of basic versus enhanced service that allows for the points that my colleague has raised?

Mr. MacWilliam: Sheila, I am remiss at not raising those points.

• 1640

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I knew you wanted me to ask that.

Mr. Beatty: It's entirely consistent, Madam Chairman, with the position we're taking at the GATT. We are differentiating between basic facility-based services, where we're requiring 80% Canadian ownership in the new telecom bill and where it's consistent with our policy of long standing, and in enhanced services where we've taken the position already in Canada that such services should be competitive. Canadian consumers will benefit by having intensive competition in enhanced services, and we believe it will help in the development of our industry.

We're offering nothing in the discussions at either the GATT or NAFTA that are not consistent with our policies that exist already. In terms of a precise definition of the difference between facilities-based carriers and enhanced services, I might turn to Mr. Racine to try to give you a more precise definition.

Mr. Paul Racine (Assistant Deputy Minister, Communications Policy, Department of Communications): In Bill C-62 we certainly follow suit to what was agreed upon in the free trade agreement with the United States. At that time it was agreed Canada would have full power to protect its basic services, and Canada is free to define what basic services are. What is not a basic service is an enhanced service provider. It was agreed at that time they would be deregulated.

In Bill C-62 we offer a definition of what a Canadian telecommunication common carrier is. Basically it's what used to be called a type 1 carrier, or a carrier that owns telecommunication infrastructure. Enhanced service

[*Translation*]

ces articles de l'annexe au texte actuel de l'ALENA, je suis obligé de conclure que le Canada risque de voir s'effondrer sa structure de télécommunication règlementée et d'ouvrir la porte à une intervention massive des États-Unis dans notre secteur des communications.

J'aimerais savoir ce qu'en pense le ministre et s'il s'inquiète des conséquences pour nos entreprises de télécommunications si ce secteur est soumis à la concurrence américaine.

La vice-présidente (Mme Finestone): Avant que vous ne répondiez, monsieur le ministre, je voudrais ajouter deux remarques. Je vous serais reconnaissante d'ajouter vos commentaires à leur sujet à votre réponse.

Quel est le lien entre ces négociations et les discussions au sein du GATT au sujet des télécommunications, d'une part, et, d'autre part, qu'elle est la définition des services de base, et celle des services améliorés, compte tenu des remarques de mon collègue?

M. MacWilliam: J'ai été négligent, Sheila, et j'aurais du poser ces questions.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai deviné que vous désireriez que je pose la question.

M. Beatty: C'est entièrement compatible, madame la présidente, avec la position que nous avons adoptée au GATT. Nous établissons une distinction entre les entreprises fournissant des services de base et exploitant des installations de télécommunications, d'une part, et celles qui fournissent des services améliorés; dans le premier cas, nous exigeons que 80 p. 100 du capital soient détenus par des Canadiens, alors que, dans le deuxième cas, nous avons déjà adopté au Canada une politique de concurrence. Les consommateurs canadiens bénéficieront d'une concurrence très active dans le domaine des services améliorés, et nous pensons que ceci contribuera au développement du secteur.

Qu'il s'agisse du GATT ou de l'ALENA, nous n'offrons rien qui soit incompatible avec les politiques existantes. Pour vous préciser les différences entre les entreprises exploitant des installations de télécommunications et celles qui offrent des services améliorés, je demanderai à M. Racine de prendre la parole.

M. Paul Racine (sous-ministre adjoint, Politiques des communications, ministère des Communications): Le projet de loi C-62 reprend, sans aucun doute, la teneur de l'Accord de libre-échange avec les États-Unis. Cet Accord reconnaît que le Canada a plein pouvoir pour protéger les services de base et que le Canada peut définir ce que sont ces services. Ce qui n'appartient pas aux services de base est considéré être une fourniture de services améliorés; ce qui est dérèglementé, selon l'Accord.

Le projet de loi C-62 donne la définition d'une entreprise canadienne de télécommunications. Essentiellement, c'est ce que nous appellions une entreprise de type I, soit une entreprise exploitante qui est propriétaire d'une

[*Texte*]

providers, those that would be deregulated, are what we used to call type 2 carriers, or those that do not really own infrastructures but simply rent capacity from the telecommunication common carriers.

In the bill, having provided a definition of the Canadian telecom common carrier, we proceed to protect Canadian ownership according to the rule of 80:20, that is no more than 20% foreign ownership allowed. The Canadian telecom common carrier must be owned and controlled by Canadians to the tune of 80%.

Mr. MacWilliam: I think my question hasn't been fully answered.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): No, it hasn't and neither has the question on basic service. I'd like you to advance in respect to that point of view. Where do you put Telesat? Is it a common carrier? Is that an enhanced service?

Mr. Racine: It's a basic service. According to the definition in the bill, Telesat, Unitel, Teleglobe and of course members of Telecom Canada, what is now called Stantor, would all be basic telecom service providers. They would all be covered by the Canadian ownership provisions.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): But cellular?

Mr. Racine: Enhanced service providers or resellers such as CallNet, Fonorola Optinet and others would be deregulated.

Mr. MacWilliam: Can I just rephrase it perhaps in a more direct way? My analysis of the presentation of the U.S. position through both GATT and NAFTA is to open up a Canadian telecommunications market to access by U.S.-based carriers. It would in effect compete against our long distance markets and basically unravel the regulated structure we now have in place. It would open up full competition in long distance communications.

Do you feel that is the position put forward by the U.S. negotiators? If so, do you agree with that position?

Mr. Racine: I'll give you my understanding of what they're asking. I'm not current on the more recent drafts of what they want to propose.

The Americans have about the same kind of protection of their ownership of telecom carriers in the United States as we have. It's exactly the same. Of course they feel they are bigger and stronger and can take us on. They are offering that if we want to increase our degree of foreign ownership, they'll do the same. They're offering to go as far as we want to go. Obviously, in Bill C-62 the government's response was that we are maintaining the line at 80:20. The Americans are offering to go further.

[*Traduction*]

infrastructure de télécommunications. Les fournisseurs de services améliorés, ceux qui seraient dérèglementés, appartiennent à ce que nous appellions auparavant les entreprises de type II, soit ceux qui ne sont pas propriétaires des infrastructures et se contentent de louer une partie de la capacité des entreprises de télécommunications.

Donc, le projet de loi C-62 donne une définition de l'entreprise de télécommunications, et protège le contrôle canadien en adoptant la règle des 80-20, qui limite à 20 p. 100 la propriété étrangère. Quatre-vingt pour cent des parts d'une entreprise de télécommunications canadienne doivent être détenues et contrôlées par des Canadiens.

M. MacWilliam: Je ne pense pas que vous ayez complètement répondu à ma question.

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est exact, et la question sur le service de base est également sans réponse. J'aimerais plus de détails. Où se situe Télésat? S'agit-il d'une entreprise de télécommunications? Ou d'un fournisseur de services améliorés?

M. Racine: C'est une entreprise de télécommunications. D'après la définition donnée dans le projet de loi, Télésat, Unitel, Téléglobe, et, naturellement, les membres de Télécom Canada, qui s'appelle maintenant Stantor, sont tous des fournisseurs de services de télécommunications de base. Les dispositions concernant le contrôle canadien s'appliquent à toutes ces entreprises.

La vice-présidente (Mme Finestone): Qu'en est-il de la téléphonie cellulaire?

M. Racine: Les fournisseurs de services améliorés, ou revendeurs, tels que CallNet, Fonorola, Optinet et autres, seraient dérèglementés.

M. MacWilliam: Puis-je reformuler ma question, d'une manière peut-être plus directe? Mon interprétation de la position des États-Unis à l'égard tant du GATT que de l'ALENA, c'est qu'elle vise à ouvrir le marché des télécommunications canadien aux entreprises américaines. Ces dernières viendraient faire concurrence sur nos marchés interurbains et, essentiellement, démantèleraient la structure règlementée que nous avons élaborée. Le marché des communications interurbaines serait complètement ouvert à la concurrence.

Estimez-vous que c'est bien la position prise par les négociateurs américains? Dans l'affirmative, êtes-vous d'accord avec ce point de vue?

M. Racine: Je vais vous dire comment j'interprète leurs demandes. Toutefois, je ne suis pas au courant des versions les plus récentes de leurs propositions.

Les Américains protègent leurs entreprises de télécommunications, aux États-Unis, comme nous le faisons ici. Leur système est identique au nôtre. Naturellement, ils pensent qu'ils sont plus grands et plus forts et qu'ils peuvent l'emporter sur nous. Ils nous proposent que si nous augmentons le pourcentage de participation étrangère, ils feront de même. Ils nous proposent d'aller aussi loin que nous en ce sens. La réponse que le gouvernement donne se trouve dans le projet de loi C-62, et est évidente: nous conservons la règle 80-20. Les Américains proposent d'aller plus loin.

[*Text*]

• 1645

Mr. MacWilliam: I'm not talking about ownership. I'm talking about U.S. competition in our Canadian industry. I understand where you're coming from on ownership. I'm talking about the competitive aspect of the industry. Right now we have a regulated structure. If the American provisions go through, regulation goes out the window and it's open season on competition.

We're talking about U.S. Sprint, MCI and AT&T coming into the Canadian long distance markets. We're talking about offsetting our own Canadian telecommunications industry because of the economies of scale available to those companies.

Mr. Racine: The obvious answer is that in the bill tabled, obviously this will not be possible, period. It cannot be done. They may wish it to happen, but it will not happen because it's exactly what the bill will stop. What will be allowed will be competition by the resellers and the enhanced service providers. This will be allowed by Japanese, Europeans, Americans, Mexicans, provided they are not basic service providers as defined in the bill. So you're right. They would probably like to expand their market for AT&T, MCI and Sprint in Canada, but with the bill that has been tabled they cannot do that.

Mr. MacWilliam: But doesn't the free trade agreement or a new agreement, if struck, supercede the regulatory authority of current legislation? In other words, enabling legislation would have to be developed to go around the provisions of the current bill.

Mr. Racine: I cannot speculate about—

Mr. MacWilliam: It's not speculation. That happened in terms of the FTA. The provisions of the FTA, once agreed upon and signed, essentially provided a higher level of authority that superceded the legislation in place.

Mr. Racine: Yes, but under the FTA, basic services will be protected, and Canadian enhanced service providers feel they can take on the Americans because they are very efficient, very good, and they want to penetrate the American market. As a matter of fact, they are succeeding.

Recently they asked the minister and government to intervene to ease up the bureaucratic hurdles thrown in their way in trying to penetrate the American market. The Americans always say we are too protectionist. Well, in this case they were being protectionist. We intervened because our enhanced service providers feel they can do very well in the American market. We think they're very good, and they could do extremely well. So it will be a two-way street, but as far as basic services are concerned they will be entirely protected.

The Chairman: Thank you very much.

[*Translation*]

M. MacWilliam: Je ne parle pas de la propriété; je parle de la concurrence entre les entreprises américaines et les nôtres. Je connais votre point de vue sur la propriété. Je parle de l'aspect concurrence. À présent nous avons une structure réglementée. Si les propositions américaines sont adoptées, la réglementation disparaît et c'est la concurrence sans entrave.

Nous parlons de l'arrivée de U.S. Sprint, MCI et AT&T sur les marchés interrurbains canadiens. Nous parlons de la situation de notre propre industrie des télécommunications canadiennes qui ne dispose pas des économies d'échelle dont bénéficient ces autres entreprises.

M. Racine: La réponse évidente, c'est que le projet de loi déposé ne permet tout simplement pas que cela se produise. C'est impossible. Les Américains peuvent le désirer, mais cette situation ne se produira pas parce que c'est exactement ce que le projet de loi interdit. Ce qui sera permis, par contre, c'est la concurrence entre les revendeurs et les fournisseurs de services améliorés. Dans cette catégorie, on pourrait retrouver des Japonais, des Européens, des Américains, des Mexicains, à condition qu'il ne s'agisse pas d'entreprises de télécommunications telles que définies dans le projet de loi. Vous avez donc raison, en ce sens qu'ils voudraient probablement étendre au Canada les marchés servis par AT&T, MCI et Sprint, mais le projet de loi déposé ne le leur permet pas.

M. MacWilliam: Mais n'est-il pas vrai que l'Accord de libre-échange, ou un nouvel accord, s'il est conclu, l'emporte sur les pouvoirs réglementaires prévus par la Loi actuelle? Autrement dit, une loi habilitante devrait être élaborée pour contourner les dispositions du projet de loi actuel.

M. Racine: Je ne peux pas spéculer sur. . .

M. MacWilliam: Il ne s'agit pas de spéculations. C'est ce qui s'est passé avec l'Accord de libre-échange. Une fois conclu et signé, l'Accord de libre-échange a défini des pouvoirs supérieurs qui ont préséance sur les lois existantes.

M. Racine: Oui, mais l'Accord de libre-échange protège les services de base et les fournisseurs de services améliorés canadiens estiment qu'ils peuvent affronter les Américains parce qu'ils sont très efficients, très compétents et veulent pénétrer le marché américain. En fait, ils réussissent à le faire.

Ils ont demandé au ministre et au gouvernement d'intervenir pour éliminer les obstacles bureaucratiques qu'on leur propose dans leurs efforts de pénétration du marché américain. Les Américains disent constamment que nous sommes trop protectionnistes; dans ce cas particulier, c'est eux qui le sont. Nous sommes intervenus parce que nos fournisseurs de services améliorés estiment qu'ils peuvent réussir sur le marché américain. Nous estimons qu'ils sont très compétents et pourraient réussir brillamment. Il y aura donc des échanges dans les deux sens, mais les services de base seront toujours complètement protégés.

Le président: Merci beaucoup.

[*Texte*]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I will be very brief. I have only two questions, Mr. Minister and your colleagues. One has to do with the general subject we've been discussing about the individuality of Canadian broadcasting, and the other has to do with a more local concern that just occurred with the Baton offer to buy out the Blackburn interest.

Let me quickly say, Mr. Chairman, that I confess to a slight conflict of interest, having one Canadian performer as my best friend and having been married for a bunch of years to another. We won't name names here, but I think you should—

Mrs. Clancy: Geoff, if you don't know your wife's name, I think you're in big trouble.

Mr. Scott: Priscilla Wright is doing dynamite stuff right now.

Anyway, in terms of the interests of the arts community of this country, I agree with one statement you made, Mr. Minister. You agree with the individuality of Canadian performers; yet those who want to make it need to make it in other countries. Do you mean mainly the U.S.?

• 1650

Mr. Beatty: I don't think I said they needed to make it in other countries, but rather they are increasingly making it in other countries as well. It has certainly been the case all too often in the past. In order to receive recognition at home, you had to, first of all, get recognition abroad. We see that even today.

It is still far too common for Canadians to be sitting on Academy Awards night, watching the Oscars being awarded and when they see the National Film Board come up and collect its usual Oscar, they say, "I should see if I can get a chance to see that Canadian film; I haven't heard about it before."

There is something profoundly wrong when we hear about Canadian products only after they receive recognition in some other country. It's the same so often with Canadian performers. The reason why we have Cancom is to ensure that Canadian artists have a chance to be heard in Canada.

Before we leave this point, we have Canadian artists, performers, song writers, musicians and producers who are second to none. Priscilla Wright's CD is a case in point. I believe all of the songs on her CD fully qualify under the CRTC's Cancom requirements. They are written by Canadians, produced by a Canadian and sung by a Canadian. The music and lyrics are both Canadian, the background performers are Canadian, and it is first rate. There are dozens of other examples one can point to.

I think it's time we began to get over our national inferiority complex and the belief that if it's Canadian, it can't be as good as what other countries have to offer.

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je serai très bref. Je n'ai que deux questions à poser au ministre et à son équipe. L'une porte sur le sujet général dont nous parlons, le caractère particulier de la téléradiodiffusion canadienne, et l'autre est une question d'intérêt plus local au sujet de l'offre par Baton d'acheter les avoirs Blackburn.

Brièvement, je dois vous signaler, monsieur le président, que je dois admettre un petit conflit d'intérêt étant donné que mon meilleur ami est un artiste canadien et que j'ai été l'époux, pendant bien des années, d'une artiste. Je ne veux pas mentionner de noms ici, mais je crois que vous devriez...

Mme Clancy: Geoff, si vous ne savez pas le nom de votre épouse, je crois que vous courez de gros risques.

M. Scott: Priscilla Wright fait des choses formidables actuellement.

De toute façon, en ce qui concerne les intérêts du monde artistique dans notre pays, je suis d'accord avec l'une de vos déclarations, monsieur le ministre. Vous reconnaissez le caractère particulier des artistes canadiens, et pourtant, ceux qui veulent réussir ici doivent tout d'abord réussir ailleurs. Pensez-vous essentiellement aux États-Unis?

M. Beatty: Je ne crois pas avoir dit qu'il fallait qu'ils réussissent ailleurs; j'ai plutôt constaté que, de plus en plus, ils réussissaient également dans d'autres pays. Il est vrai que, dans le passé, on a vu trop souvent qu'un artiste devait tout d'abord réussi à l'étranger avant d'être connu chez-lui; même maintenant, cela arrive.

Lors de la soirée des «Academy Awards» il arrive bien trop souvent que les Canadiens qui regardent la distribution des Oscars à la télévision entendent que l'Office nationale du film en a reçu un, comme d'habitude, et ils se disent alors «je me demande où je pourrais voir ce film canadien; je n'en ai jamais entendu parler.»

Il y a quelque chose de profondément malsain quand nous apprenons l'existence d'un produit canadien uniquement après qu'un autre pays en ait reconnu la valeur. C'est aussi souvent le cas pour les artistes canadiens. Si nous avons Cancom, c'est pour nous assurer que les artistes canadiens peuvent être entendus au Canada.

Avant de changer de sujet, nous devons reconnaître que nous avons des artistes, des interprètes, des paroliers, des musiciens et des producteurs de tout premier ordre. Le disque compact de Priscilla Wright en est un exemple. Je crois que toutes les chansons enregistrées sur ce disque répondent complètement aux exigences du Cancom du CRTC. Elles ont été écrites par des Canadiens, produites par un Canadien et chantées par une Canadienne. La musique et les paroles sont canadiennes, l'accompagnement est canadien, et le résultat est excellent. On pourrait mentionner des douzaines d'exemples.

J'estime qu'il est grand temps d'abandonner notre complexe d'infériorité national et cette notion qu'un produit canadien ne peut pas être aussi bon que celui qui vient d'ailleurs.

[*Text*]

In particular, those of us who are English-speaking Canadians have a lot to learn from Quebeckers. Quebeckers have developed a star system within Quebec, not simply in music, but in a whole range of other areas. People are accepted and receive the recognition they deserve. There is an intense pride about the fact they are local people who are contributing and talking about people's experiences, their values and heritage. That's something I want to see us develop as well in the rest of the country.

Mr. Scott: So you are confident, and this committee should be confident, about a truly Canadian recording industry with CDs, videos and the rest of it.

Mr. Beatty: I attended the Junos this year and the range of talents we saw there in all fields, whether country and western, classical, rock, or rap was phenomenal. I was filled with an intense sense of pride for the achievements of Canadian artists.

Mr. Scott: My other question concerns a very strange manoeuvering of the key players between Baton and the Blackburn Group. What is happening with the possibility of the Baton people taking over CFPL and Wingham in your area? How do you feel about this shifting of ownership? Is it simply private initiative or is it something that is happening in the broadcasting industry?

I know a lot of it depends on CRTC jurisdiction and I am not asking you to prejudge, but what is going on? There is something very strange and very different from what I have experienced.

Mr. Beatty: I want to choose my words fairly carefully. I don't in any way want to prejudice the decision that will have to be taken by the CRTC.

My understanding from the news media is that an agreement has been reached between Baton and Martha Blackburn to sell the Blackburn TV holdings, CFPL-TV in London, CKNX in Wingham to Baton. I have also seen, as you have seen, speculation in the news media concerning the issue of the role the various players would play within CTV.

Mr. Bassett has indicated he is interested in looking at other arrangements. If it is not possible to have Baton clearly involved in the direction of CTV, then he is interested in looking at other opportunities. This obviously constitutes another opportunity for him, but it's one that would have to receive the approval of the CRTC before it could come into effect.

• 1655

Mr. Scott: Mr. Minister, in principle do you approve this kind of concentration of ownership or do you approve whichever way these broadcasters want to go, in terms of competitive spirit and the rest of it?

Mr. Beatty: Mr. Scott, I don't think I can properly answer the question because my doing so would pre-empt the CRTC decision.

[*Translation*]

D'autre part, ceux d'entre nous qui sont des Canadiens anglophones ont beaucoup à apprendre des Québécois. Au Québec, ils ont mis au point un système de vedettes qui n'est pas limité à la musique mais qui s'étend à bien des domaines. Les talents sont reconnus et la population est très fière du fait qu'il s'agit de personnalités du cru qui apportent leur contribution et parlent des valeurs, du patrimoine et du vécu de la population. C'est quelque chose que je voudrais voir se développer dans tout le pays.

M. Scott: À votre avis donc, et le comité devrait partager cette opinion, vous êtes persuadé qu'il est possible d'avoir une industrie de l'enregistrement canadienne avec des disques compacts, des vidéos, et tout le reste.

M. Beatty: J'étais présent lors de l'attribution des prix Junos cette année et la gamme des talents représentés était phénoménale, dans tous les styles, country and western, classique, rock, rap. Les réussites des artistes canadiens m'ont rempli d'un sentiment de fierté intense.

M. Scott: Ma deuxième question porte sur les manoeuvres étranges des principaux intéressés mettant en cause Baton et le groupe Blackburn. Que se passera-t-il si Baton s'empare de CFPL et de Wingham dans votre région? Que pensez-vous de ce changement de propriétaire? S'agit-il uniquement d'une initiative privée, ou s'agit-il d'une tendance dans le secteur de la téléradiodiffusion?

Je sais que beaucoup dépende du CRTC, et je ne vous demande pas de préjuger la cause, mais que se passe-t-il? C'est quelque chose de très étrange qui diffère beaucoup de ce que j'ai connu.

M. Beatty: Je veux bien choisir mes mots. Je ne veux en aucune façon préjuger la décision qui devra être prise par le CRTC.

Ce dont j'ai pris connaissance par les médias, c'est qu'une entente a été conclue entre Baton et Martha Blackburn concernant la vente à Baton des avoirs Blackburn dans la télévision, la CFPL-TV London et la CKNX à Wingham. Comme vous, j'ai également noté les spéculations des journalistes concernant le rôle que les différents intéressés pourraient jouer au sein de CTV.

M. Basset a fait savoir qu'il envisage d'examiner d'autres arrangements. S'il s'avère impossible d'obtenir une participation claire de Baton à la direction de CTV, il envisagerait alors d'autres possibilités. Il est évident que cette situation lui apporterait une autre possibilité, mais elle nécessiterait l'approbation du CRTC avant de devenir réalité.

M. Scott: Monsieur le ministre, approuvez-vous en principe une telle concentration de propriété ou approuvez-vous l'orientation prise par les radiodiffuseurs quant à la compétitivité et tout le reste?

M. Beatty: Monsieur Scott, je ne crois pas pouvoir vraiment répondre à votre question étant donné que je risquerais alors d'anticiper sur la décision du CRTC.

[*Texte*]

I can say that I understand the difficulties CKNX and CFPL have been experiencing. For some time the company has been losing money and it's been looking for ways to try to stop that haemorrhage of money, which has been very costly. Clearly Ms Blackburn has to look at what options are open to her to ensure that her company doesn't sustain unacceptable losses.

The decision on whether it's in the public interest to have this particular transaction go through is the responsibility of the CRTC. I would have to wait for their decision on that.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. Just before I depart the scene I wanted to raise a question with you that may not be quickly answered. Maybe you would want to deal with it later.

In our report, our sixth recommendation was to the effect that the Government of Canada inititate a comprehensive strategy of incentives to encourage and motivate high levels of philanthropy and volunteerism in support of cultural activities in Canada. There was a *Financial Post* editorial on May 8 with respect to the donation of a large and excellent collection of paintings by J.W. Morrice. The donation was by the art dealer, Blair Laing.

The thrust of the article was that the Government of Canada appears to have paid too much, by way of tax relief, for this donation based on appraisals that the *Financial Post* apparently considers to have been suspect. It makes a reference to the Canadian Cultural Property Review Board.

On page 2-52 of the estimates, at the very top of the page, there is a figure that deals with cultural property and the value of cultural properties. I'm not quite sure how to read it. There is a figure that appears to be $1,576,000 repatriated, but then it says, "certified for tax purposes—$58 million".

I wonder if you could have one of your officials explain those numbers, and we could get to that later. However, in general terms, would you like to comment on the operations of the Canadian Cultural Property Review Board? Are we increasing philanthropy? Are we holding steady? How are we doing?

Mr. Beatty: Mr. Chairman, I will be pleased to respond to your second question. It's clear that there is some considerable discussion within the community concerning the evaluation of gifts given to museums or other institutions in cases where a tax benefit is sought.

The Canadian Cultural Property Review Board is charged with the responsibility of fixing a value for those gifts for tax purposes. It's trying to ensure that a fair value is found. Inevitably, there's a tension between institutions that want to receive gifts, not surprisingly, and this board, which wants to ensure that the tax value given to any such gift represents fair market value.

What we're seeing developing at the present time is a debate between the board and some institutions on how to ensure that such gifts are appraised adequately and that the proper amount of tax credit is given, no more and no less. I'm hopeful that it can be worked out.

Mr. Gaston Blais can comment with regard to a specific item in the estimates.

[*Traduction*]

Je peux toutefois vous dire que je comprends les difficultés de CKNX et de CFPL. Depuis quelques temps déjà, l'entreprise a un déficit et elle cherche le moyen de contrer son manque à gagner. Évidemment, M^me^ Blackburn doit envisager toutes les solutions possibles afin d'éviter à son entreprise des pertes insoutenables.

Quant à décider si la transaction est dans l'intérêt public ou non, c'est au CRTC de le faire. Je dois attendre sa décision.

Le président: Merci beaucoup, monsieur le ministre. Avant de quitter mon fauteuil, je voulais vous poser une question dont la réponse est peut-être assez longue. Vous voudrez peut-être y répondre plus tard.

Dans la recommandation numéro 6 de son rapport, le comité recommande que le gouvernement du Canada mette sur pied un programme complet de mesures incitatives propres à susciter et à nourrir un important mouvement de philanthropie et de bénévolat à l'appui des activités culturelles menées au Canada. Le 8 mai dernier, il y a eu dans le *Financial Post* un éditorial au sujet de la donation d'une belle et grande collection de tableaux de J.W. Morris par Blair Lang, le marchand d'oeuvres d'art.

En gros, l'article disait que le gouvernement fédéral semblait avoir payé trop cher, sous forme d'allégements fiscaux, cette donation dont la valeur estimée était apparemment suspecte aux dires du *Financial Post*. On y faisait allusion à la Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels.

Tout au haut de la page 2-57 du budget des dépenses, il y a un montant en regard des biens culturels et de leur valeur. Je ne sais pas comment l'interpréter au juste. Il semble y avoir un montant de 1,576,000$ pour des biens rapatriés, et on peut lire en-dessous: «ayant obtenus un certificat fiscal... 58 millions de dollars».

Je me demande si l'un de vos collaborateurs pourrait m'expliquer ces montants un peu plus tard. Pour l'instant, pourriez-vous faire des commentaires généraux sur les activités de la Commission d'examen des exportations de biens culturels? Est-ce que cela va stimuler la philanthropie? La philanthropie se porte-t-elle aussi bien qu'avant?

M. Beatty: Monsieur le président, je répondrai avec plaisir à votre deuxième question. Il est évident que l'évaluation des dons aux musées ou à d'autres institutions suscite toujours beaucoup de discussions dans le milieu, chaque fois que l'on demande en retour un avantage fiscal.

La Commission canadienne d'examen des exportations de biens culturels est chargée d'estimer la valeur de ces dons à des fins fiscales. Elle essaie d'en déterminer la juste valeur. Il y a inévitablement des tensions entre les institutions qui voudraient recevoir des dons et cette commission qui veut s'assurer que la valeur fiscale d'une donation correspond à sa juste valeur marchande. Il n'y a là rien d'étonnant.

Il y a actuellement un débat entre la commission et certains organismes sur la façon d'assurer une estimation acceptable des donations afin que le crédit fiscal approprié soit accordé. J'espère que cela pourra se régler.

M. Gaston Blais pourra répondre à votre question sur les postes budgétaires.

[*Text*]

Mr. Gaston Blais (Acting Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage, Department of Communications): The process, sir, as the minister has expressed, does bring about some problems. If you could repeat for me the specific reference in the estimates you. . .

The Chairman: On page 2-52.

Mr. Blais: Yes, sir.

The Chairman: It's at the top of a table, Figure 29. I just wanted clarification of what the relative numbers mean. For example, in 1990-91 it says: "repatriated—$1,576,000. Then it looks as if the figure for "certified for tax purposes" is $58 million.

Mr. Blais: That's right, sir.

The Chairman: What's the relationship between $1,576,000 and $58 million? Obviously I'm not reading the figures correctly.

• 1700

Mr. Blais: "Repatriated" would refer to Canadian works that have been repatriated to Canada, and this is the estimated market value of those works. The $58 million refers to donated works to Canadian institutions. Tax credits would have been remitted for those donations.

The Chairman: I see, they are unrelated figures.

Mr. Blais: They are, sir.

The Chairman: Perhaps this is not something that you could answer today, but would your officials attempt to get for us some statement of the rate of growth in the total spending of your department? It's not just the budgeted items but giving effect to tax benefits for cultural donations.

Here's what I'm aiming for. We had recommended a rate of growth of 5% in the spending of your department over the next five years. We included by reference or inference such costs as tax relief on charitable donations and also tax relief for restoration of heritage buildings and the like.

It would be interesting for me, and I'm sure for the committee, to get a feeling of what the rate of growth has been in total spending, including those direct and indirect types of items. Perhaps we can draw a comparison to the recommendation we've made. That recommendation has been criticized as being a quite generous one. In fact, I'm wondering if it's not very far off what you've already been doing. I'd be interested to know what those numbers are.

I'll leave that for another time. Could we just take that as the notice of a question, please?

Mr. Blais: I may provide a partial answer. Your proposal may have been interpreted as a year-to-year increase of donations by the private sector to arts organizations in terms of their fund-raising campaign. A 5% year-to-year increase would be, indeed, an extraordinary growth over time. Your question refers to whether the donations of Canadians, in a variety of ways, include art works.

[*Translation*]

M. Gaston Blais (sous-ministre adjoint intérimaire, Arts et patrimoine, ministère des Communications): Comme l'a expliqué le ministre, c'est une façon de faire qui crée des problèmes. Si vous pouviez me répéter la page qui vous intéresse. . .

Le président: C'est à la page 2-57.

M. Blais: Ah! Oui.

Le président: C'est au haut du tableau 29. Je voulais qu'on explique à quoi correspondent les chiffres. Par exemple, pour 1990-1991, le montant des biens culturels rapatriés est de 1,576,000$. On a l'impression que la valeur des biens cultures ayant obtenus un certificat fiscal est de 58 millions de dollars.

M. Blais: C'est exact.

Le président: Quel est le lien entre 1,576,000$ et 58 millions de dollars? Manifestement, j'interprète mal les montants.

M. Blais: Les biens dits «rapatriés» signifient les oeuvres canadiennes qui ont été rapportées au Canada, et le montant correspond à leur valeur marchande estimée. Le montant de 58 millions de dollars est celui des oeuvres données à des organismes canadiens. C'est le montant des crédits fiscaux accordés pour les donations.

Le président: Je comprends. Il n'y a aucun rapport entre ces deux montants.

M. Blais: En effet.

Le président: Vos collaborateurs pourraient-ils tenter de nous obtenir des documents indiquant le taux de croissance de toutes les dépenses de votre ministère? Je ne m'attends pas à ce que vous puissiez le faire tout de suite. Je ne pense pas seulement aux postes budgétaires, mais à tous les avantages fiscaux consentis pour des donations de biens culturels.

Je vais vous expliquer ce que je recherche. Nous avons recommandé un taux de croissance de 5 p. 100 des dépenses de votre ministère pour les cinq prochaines années. Nous avons inclus dans nos calculs le coût des allégements fiscaux consentis pour les donations et pour la restauration d'immeubles à valeur historique, etc.

Je trouverais intéressant, et le Comité aussi certainement, de savoir à quel rythme croissent les dépenses totales du ministère, autant directes qu'indirectes. Nous pourrions alors comparer avec la recommandation que nous avons faite et que certains ont trouvé trop généreuse. De fait, je me demande si nous ne sommes pas très loin de ce que vous faites déjà. Je voudrais donc avoir une idée de ces chiffres.

Nous y reviendrons plus tard. Pourriez-vous simplement noter la question, s'il-vous-plaît?

M. Blais: Je pourrais vous donner une réponse partielle. Votre recommandation a pu être interprétée comme une augmentation annuelle des dons faits par le secteur privé aux organismes d'art lors de leur campagne de levée de fonds. Une hausse annuelle de 5 p. 100, ce serait effectivement un taux de croissance extraordinaire à la longue. Votre question porte plutôt sur tous les dons que peuvent faire les Canadiens, y compris les donations d'oeuvres d'art.

[*Texte*]

The Chairman: No, I don't think I've communicated properly. We have recommended a total rate of growth in the budget of the Department of Communications in a fiscal capability of 5% per year, including the tax costs for charitable donations and so on. I'm just wondering if you could produce a figure for us of what is that rate of growth over the past few years.

Mr. Blais: We will, sir, with pleasure.

The Chairman: Take into account your direct budget and indirect government costs such as tax relief on charitable donations.

Mr. Blais: We'll be pleased to do that, Mr. Chairman.

The Chairman: Thank you.

Mr. Beatty: Mr. Beatty just swallowed hard several times. Let me slightly modify Mr. Blais's commitment and say that we'll do our best, Mr. Chairman. We'd be pleased to do so.

The Chairman: It would be an interesting comparison. It seems to me that there is a strong feeling that we have not been spending enough on arts and cultural considerations generally. Perhaps we haven't really analysed what we have been spending fully in terms of the tax incentives and tax effectiveness and so on.

Mr. Beatty: Clearly, in order to get those figures we'll have to go beyond our own department—

The Chairman: I realize that.

Mr. Beatty: —to Revenue Canada and Statistics Canada, but we'll do our level best to pull together any relevant figures.

The Chairman: Well, I'd appreciate that. Mrs. Clancy.

Mrs. Clancy: Thank you, Mr. Chairman. I'll commence by apologizing for my somewhat unorthodox position at the table, but I have two sprained ankles and at the end of the day I have to get them elevated.

Mr. MacWilliam: We know you're slacking off, Mary.

Mrs. Clancy: Yes, right. Be careful, your Achilles tendons will be attacked again.

In much the same vein, Mr. Minister, I congratulate you on the 8% increase. I ask you—not at all in jest, but totally in earnest—if you think there might be some chance of sharing some of this money with the Canada Council to get them to share it with the National Ballet and so on. It's no longer national, as you know, because it no longer tours in Atlantic Canada. We in Atlantic Canada, beleaguered as we are by many things, miss very much the touring of the National Ballet.

We do, from time to time, get other international ballet companies. However, I think it's unfortunate that the school children of Halifax get a chance to see the Bolshoi ballet or the Kirov ballet and they don't get a chance to see our own

[*Traduction*]

Le président: Non, je me suis mal fait comprendre. Nous avons recommandé que le taux de croissance budgétaire du ministère des Communications soit en tout de 5 p. 100 par année, y compris le coût fiscal des dons de charité. Je me demande si vous ne pourriez pas nous fournir des chiffres indiquant le taux de croissance de vos dépenses depuis quelques années.

M. Blais: Certainement, avec plaisir.

Le président: Vous tiendrez compte de vos dépenses directes aussi bien que des coûts indirects que représentent pour le gouvernement les allégements fiscaux consentis pour les dons de charité.

M. Blais: Nous le ferons avec plaisir, monsieur le président.

Le président: Merci.

M. Beatty: Monsieur Beatty a failli s'étouffer à plusieurs reprises. Je vais reformuler l'engagement de monsieur Blais et vous répondre que nous allons faire de notre mieux, monsieur le président, et avec plaisir.

Le président: La comparaison sera intéressante. On a la nette impression que nous ne dépensons pas suffisamment pour l'art et la culture en général. Peut-être n'avons-nous pas vraiment analysé les dépenses d'ordre fiscal.

M. Beatty: Vous comprenez que pour obtenir ces chiffres, nous devrons consulter d'autres ministères. . .

Le président: Je sais.

M. Beatty: . . .notamment Revenu Canada et Statistique Canada, mais nous ferons vraiment tout notre possible pour trouver les chiffres pertinents.

Le président: Je vous en saurai gré.

Mme Clancy: Merci, monsieur le président. Je vous prie d'abord d'excuser la façon peu élégante dont je suis installée à la table, mais j'ai une entorse aux deux chevilles et à la fin de l'après-midi, je suis obligée de les poser sur une chaise.

M. MacWilliam: Nous savons bien que vous vous laissez aller, Mary.

Mme Clancy: Je voudrais vous y voir. Faites attention, on pourrait s'attaquer encore une fois à votre tendon d'Achille.

Dans le même ordre d'idée, monsieur le ministre, je vous félicite de cette hausse de 8 p. 100. Très sincèrement, je voudrais savoir si, à votre avis, il serait possible de partager ces fonds avec le Conseil des Arts du Canada qui pourrait à son tour partager avec le Ballet national, etc.. Le Ballet national du Canada ne devrait plus porter cette épithète puisque, comme vous le savez, il ne fait plus de tournées dans les provinces de l'Atlantique. Dans cette région, nous sommes déjà affligés par toutes sortes de choses et les tournées du Ballet national nous manquent beaucoup.

De temps en temps, nous accueillons d'autres compagnies de ballet internationales. Il est toutefois malheureux que les élèves des écoles de Halifax puissent voir le Bolshoi ou le Kirov, mais n'ont jamais l'occasion d'admirer

[*Text*]

artists. I can go back to 1956. I'm not even sure if that was the name of the ballet company, but it was the ballet company that is certainly now the National Ballet. All of the junior high school children in Halifax—that's my first memory—and grade school children in Halifax were able to see a performance of *Coppélia* by Canada's own ballet company. I think that's terribly important, and I'm wondering if you see any future for getting the National Ballet back.

• 1705

Mr. Beatty: I'd like very much to see it, Mrs. Clancy. I have to be somewhat cautious in that the Canada Council operates at—

Mrs. Clancy: I know, the arm's length. I understand.

Mr. Beatty: —arm's length to the department. We were able to secure an increase in the budget of the Canada Council. I realize the demands upon them have grown exponentially, and as a result their resources are spread very thinly. They're forced to take decisions based on setting priorities among competing demands. I'm sure that they're as sensitive as I am to the need to ensure that Canadians in all regions of the country have exposure to the magnificence of our cultural and artistic performing arts organizations. Certainly the National Ballet is a superb example of that.

I would simply note for you that I'm sure the council will be very much aware of—

Mrs. Clancy: I'm sure they are.

Mr. Beatty: —the concern you've expressed, and will be—

Mrs. Clancy: I was just hoping you might give them a little more money.

A voice: An 8% increase.

Mr. Beatty: Certainly any money they could be given would be put to very good use. I have no doubt about that.

Mrs. Clancy: Perhaps when Mr. Blais is making his efforts for the chair we might get an idea of what percentage of your 8% went to the Canada Council. Perhaps somebody might know that now.

Mr. Beatty: I think it would be very easy to generate some year-over-year main estimates figures.

Mr. Michael Binder (Acting Deputy Minister, Department of Communications): Most of our increases were for the book publishing assistance program and for cultural infrastructure, and some odds and sods, so it's not a practical solution to use 8% to satisfy Canada Council's budget. We're looking for other ways of doing it.

Mr. Beatty: I'm sorry. You're referring there to redirecting the money, but we did incorporate, for example, the $8 million that had been renewed from year to year, and added money in addition to that as well. I think the real question is, looking at it year over year, what was the increase for the Canada Council compared to an 8% total for the portfolio?

[*Translation*]

les artistes canadiens. Mes premiers souvenirs remontent à 1956. Je ne me souviens même plus du nom de la compagnie, mais c'était certainement la compagnie qui est devenue le Ballet national du Canada. À Halifax, tous les élèves des premières années du secondaire et du primaire pouvaient assister à une représentation de *Coppelia* par une compagnie de ballet canadienne. Je trouve que c'est très important et je me demande si vous croyez que les tournées du Ballet national vont reprendre dans l'Est.

M. Beatty: Je le souhaite autant que vous, madame Clancy. Je dois toutefois être prudent, étant donné que le Conseil des Arts du Canada est administré...

Mme Clancy: De façon indépendante, je sais. J'ai compris.

M. Beatty: ... indépendamment du ministère. Nous avons réussi à obtenir une augmentation du budget du Conseil. Je me rends bien compte qu'il y a eu croissance exponentielle des demandes qu'il reçoit et que ses ressources sont déjà très dispersées. Il est obligé de fonder ses décisions sur la priorité qu'il accorde aux demandes. Le Conseil est aussi conscient que moi de la nécessité d'exposer les Canadiens de toutes les régions à la magnificence de nos troupes d'artistes, dont le Ballet national est un superbe exemple.

Je peux vous dire que le Conseil est certainement très conscient...

Mme Clancy: Je n'en doute pas.

M. Beatty: ... de vos préoccupations et se...

Mme Clancy: J'espérais seulement que vous leur donneriez un peu plus d'argent.

Une voix: Une hausse de 8 p. 100.

M. Beatty: Il est certain que toute somme supplémentaire serait utilisée à très bon escient. Cela ne fait aucun doute pour moi.

Mme Clancy: Peut-être que quand M. Blais aura réussi à rassembler les renseignements que lui a demandé le président, nous aurons une idée de la part du 8 p. 100 d'augmentation qui revient au Conseil des Arts. À moins que quelqu'un ne puisse nous le dire tout de suite.

M. Beatty: Je crois qu'il devrait être assez facile de calculer la proportion annuelle du budget des dépenses.

M. Michael Binder (sous-ministre intérimaire, ministère des Communications): La plus grande part de l'augmentation profitera au programme d'aide à l'édition et à l'infrastructure culturelle; il ne serait donc pas pratique d'augmenter le budget du Conseil des Arts à même cette hausse de 8 p. 100. Nous cherchons d'autres moyens d'y parvenir.

M. Beatty: Je suis désolé. Vous voulez parler d'une redistribution de l'argent, mais nous avons inclus les 8 millions de dollars versés chaque année et nous y avons ajouté des suppléments. Ce que vous voulez en fait savoir, c'est quelle a été l'augmentation du Conseil des Arts par rapport à la hausse de 8 p. 100 pour l'ensemble des dépenses.

[*Texte*]

We'll get you the figure very quickly, because it's a very easy calculation to make.

Mrs. Clancy: Thank you. In the meantime, let me move to a secondary area of concern.

You said in response to one of the questions from the New Democratic Party that there's something profoundly wrong when Canadians can't see their own productions. I think you were speaking about television at the time. There's certainly something profoundly wrong as well when Canadian films have only 3% of performance time in Canadian theatres.

With respect to the free trade negotiations going on, we have heard from the Prime Minister, from yourself, and from other ministers that culture is not on the table, but it seems that the Americans aren't getting that message.

I was in Washington several weeks ago with a committee that had absolutely nothing to do with this. In discussions with American Congress persons—I've never said that before—this question came up again. There is a feeling of unease, I think, in Canadians who are directly and even indirectly concerned with our cultural industries about the leviathan to the south.

It would seem to me that the film distribution bill that was promised in 1988, promised again in 1989, promised again in 1990, and still not with us, might be a way to send a very clear message about Canadian cultural industries not being on the table, and about the government's belief in that and commitment to that. Do we have any possibility of seeing that bill in the near future?

Mr. Beatty: As I indicated earlier to Mrs. Finestone, what I'd like to do is reach agreement with our Canadian production and distribution industry on the best way of achieving our goal of having a separate Canadian market.

• 1710

If you're looking at the timing of that relative to NAFTA, I would expect an agreement on NAFTA would be reached imminently, within a matter of weeks, if we're going to be successful in having it considered by Congress in the United States and by Parliament. It's unlikely that we can reach the agreement, go to cabinet with proposals for new film legislation and have it considered by cabinet, have the authorization given, have it drafted by the legislative draftsmen and put in the House, before that took place.

I can certainly give a clear signal of my desire to see the Canadian film distribution market treated as something different from part of a simply continental market. There's no question about that.

One of the ways in which we can send the signals in the book publishing industry, in all of the cultural industries, is through the amendments to the Investment Canada Act we've been talking about, which will enable us to, for example, knock down sham transactions, sham companies. This will give a privileged position to our cultural industries in Canada in terms of their protection.

[*Traduction*]

Vous obtiendrez ce chiffre très rapidement puisque le calcul est assez simple.

Mme Clancy: Je vous remercie. Dans l'intervalle, je vais passer à un autre sujet qui m'intéresse.

En réponse à l'une des questions du Nouveau parti démocratique, vous avez dit que les choses vont très mal lorsque les Canadiens ne peuvent même pas voir ce qui se fait ici. Il était alors question de la télévision. Rien ne va non plus quand on sait que les films canadiens ne représentent que 3 p. 100 des représentations dans les cinémas au Canada.

Au sujet des négociations sur le libre-échange qui se déroulent en ce moment, nous avons entendu le premier ministre, vous-même, et d'autres ministres aussi, déclarer que la culture n'était pas négociable, mais on a l'impression que les Américains n'ont pas encore compris le message.

J'étais à Washington il y a quelques semaines avec un comité qui n'a absolument rien à voir avec la culture. En discutant avec des membres du Congrès américain—je n'ai encore jamais raconté cette histoire—la question est venue sur le tapis encore une fois. Qu'ils soient directement touchés ou non par nos industries culturelles, tous les Canadiens sont un peu mal à l'aise vis-à-vis du géant qu'est notre voisin du Sud.

Ce projet de loi sur la distribution des films que l'on nous avait promis en 1988, en 1989 et en 1990, n'a toujours pas été déposé. Or, ce serait peut-être le meilleur moyen de faire comprendre très clairement aux Américains que les industries culturelles canadiennes ne sont pas négociables et que le gouvernement n'en démordra pas. Croyez-vous que le projet de loi pourrait être déposé dans un avenir rapproché?

M. Beatty: Comme je l'ai dit plus tôt à M^me^ Finestone, je voudrais m'entendre avec l'industrie canadienne de la production et de la distribution de films sur la meilleure façon d'atteindre notre objectif, c'est-à-dire un marché canadien distinct.

Si vous voulez savoir si le projet de loi sera présenté avant ou après la conclusion de l'Accord de libre-échange nord-américain, je dois dire que l'accord devrait être conclu de façon imminente, d'ici quelques semaines, si nous voulons qu'il soit étudié par le Congrès américain et par la Chambre des communes. Il est peu probable que nous ayons le temps de nous entendre avec l'industrie, de présenter au Cabinet nos propositions en vue d'une nouvelle loi sur le cinéma et que le Cabinet ait le temps de les étudier, de les approuver, de faire rédiger un projet de loi et de le présenter à la Chambre.

Je peux certes vous faire part de mon souhait que le réseau de distribution canadien des films soit tenu à l'écart d'un marché continental. Vous pouvez en être certaine.

Quant au monde de l'édition, un des signaux que nous pouvons lui faire, comme à toutes les industries culturelles, c'est de modifier la Loi sur Investissement Canada, comme il en est question, ce qui nous permettrait par exemple d'éliminer les transactions et entreprises fictives. Ainsi, on protégerait mieux nos industries culturelles au Canada.

[*Text*]

Mrs. Clancy: How will that assist the fact that there's still only 3%?

Mr. Beatty: I'm sorry, what you are asking for was a signal to our Canadian cultural industry at large—

Mrs. Clancy: But I was being more specific, Mr. Minister. I was asking for a specific signal with regard to film distribution.

Mr. Beatty: In the case of film, what we need is a film policy, not simply as it relates to distribution but also as it helps to assist us in increasing the number of Canadian films produced, helps to encourage Canadian viewership of those films, helps to ensure distribution and showing as well.

We had some pretty outstanding examples in the past year of superb Canadian films, *Black Robe* being a case in point. It has been a very great success.

But I want to see us working together with the industry to look at ways of increasing the share. Coming back into this field after several years, I was struck by the change in the balance in recent years. The real growth area for us has been in television in terms of employing our artists and in terms of generating the revenue.

Mrs. Clancy: Yes, and we've seen some. . .not to interrupt you, but if I may, with the greatest of respect, I'll not let you go off on another area here.

I think television is rather different. Coming from Halifax, we have, as you're probably aware, Salter Street Films. We have a fledgling film industry in Atlantic Canada. I have a fair amount of association with the people involved in that industry. What I am hearing from them, time and time again, is that if there were a film distribution bill, the other things you're talking about in the sense of free enterprise would probably follow. If they could guarantee more time in Canadian theatres, the other things would follow. They think Canadian investment money, Canadian ownership, Canadian content would not be a problem. What's a problem now is getting films made that are not going to be seen by a wide audience.

Mr. Beatty: It depends, Mrs. Clancy, on what you mean by film distribution bill. What we were hoping to ensure was that agreements for distribution of films in Canada would be signed separately from those for the United States market, and that Canada would be seen as a separate market.

This is distinct from content quotas, for example, on screens requiring that *x* number of screens show Canadian films. That wouldn't necessarily be an integral part of the film distribution bill, per se.

There are a number of initiatives one has to look at to build the audience for Canadian films, to ensure that revenues for distribution of foreign films in Canada are used to cross-subsidize the distribution and production of Canadian films.

What I want to do is work with the Canadian industry in terms of developing realistic and workable proposals to do that.

[*Translation*]

Mme Clancy: Mais si le taux demeure à 3 p. 100, en quoi cela pourrait-il leur être utile?

M. Beatty: Je m'excuse, vous vouliez savoir quel signal nous allions envoyer à l'industrie canadienne de la culture en général. . .

Mme Clancy: J'ai été un peu plus précise que cela, monsieur le ministre. Je vous ai demandé quel signal vous enverriez à l'industrie de la distribution des films.

M. Beatty: Pour ce qui est des films, il faut une politique du cinéma qui n'aide pas seulement la distribution, mais qui contribue à accroître le nombre de films canadiens produits, le nombre de Canadiens qui peuvent les voir, et à faciliter la distribution et la projection de ces films.

Cette année, nous avons eu de remarquables films réalisés au Canada, dont *Robe noire*. Le film a été un succès commercial.

Mais nous devons effectivement coopérer avec l'industrie pour trouver des moyens d'accroître la part du marché. Étant de retour dans ce domaine après plusieurs années d'absence, j'ai été frappé par la répartition différente. C'est le secteur de la télévision qui a connu la plus forte croissance réelle, si l'on songe au nombre au nombre d'artistes employés et aux revenus produits.

Mme Clancy: Oui, nous avons remarqué. . . Je ne veux pas vous interrompre, mais en toute déférence, je veux vous empêcher de vous éloigner du sujet.

La télévision, c'est un autre domaine. À Halifax, il y a la Salter Street Films que vous connaissez probablement. L'industrie cinématographique est naissante dans notre région. J'ai assez souvent affaire aux gens de cette industrie. Ils me répètent chaque fois que s'il y avait une loi sur la distribution des films, tout ce qui touche la libre entreprise coulerait de source. Si on pouvait leur assurer une plus grande place dans les cinémas canadiens, le reste suivrait. Ils croient qu'il n'y aurait plus de problèmes de financement, de propriété canadienne et de contenu canadien. Le problème à l'heure actuelle, c'est que l'on réalise des films que peu de gens verront.

M. Beatty: Madame Clancy, cela dépend de ce que vous entendez par une loi sur la distribution des films. Nous espérions nous assurer que les accords de distribution de films au Canada seraient signés indépendamment de ceux conclus pour le marché américain. Nous souhaiterions que le Canada soit vu comme un marché distinct.

Cela n'a rien à voir avec l'imposition d'un contenu canadien, par exemple exiger qu'un certain nombre de salles soient réservées au cinéma canadien. D'ailleurs, cela ne figurerait pas nécessairement dans une telle loi.

Il existe certains moyens de grossir les rangs des amateurs de films canadiens, et de veiller à ce que les recettes de la distribution des films étrangers au Canada servent à subventionner la distribution et la réalisation de films canadiens.

Je veux donc élaborer, de concert avec l'industrie canadienne, des propositions réalistes et réalisables.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: Again, I'm told by people in the film industry, certainly in Atlantic Canada. . .where they've had some success. Some films have done reasonably well, given the really unequal—very unequal, I will go so far as to say, and unfair—difficulty of getting their films into Canadian theatres.

When talking to me, at least, they aren't terribly concerned. They think the fostering of Canadian audiences is there. If the films were in mainstream theatres... What happens in Halifax, for example, is that if you want to see a Canadian film you're not going to see it at the Cineplex on Sprin Garden Road or at the Empire theatres, the mainstream, if you will, movie theatres. You're going to go to Wormwood's, which is—

• 1715

Mr. Beatty: —repertory theatre.

Mrs. Clancy: No, it's an arts film theatre, off the beaten track. It's where you go see *Napoleon* or something. They're all wonderful films, but not the type of thing kids going to the movies on Saturday afternoon are going to do, or the teenagers dating on Saturday night are going to go see, and that's where you're getting your wider audience. If we don't go beyond that and guarantee Canadian films some type of equal treatment—I mean, I'm not even looking for an edge, something over 3% would be a start—it's just not going to happen.

Mr. Beatty: The question, Ms Clancy, is how to guarantee that in a way that's fair. I wish I could be so optimistic as to say if we had a film distribution bill, automatically we would see suddenly there would be a blossoming of Canadian films, and Canadians would rush to see them. There is no guarantee of that. My concern is that there are obstacles in the way today.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone):

[*Inaudible—Editor*]

Mr. Beatty: Exactly. It's essential that we have—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Nor the integrated system, Mr. Minister.

Mr. Beatty: —adequate marketing of Canadian films. It's essential that we do development of audiences for Canadian films. There is a whole range of things we need to do. There is no one silver bullet that's going to cure all of our problems.

Mrs. Clancy: No, I'm not suggesting that. But I think it would be—

Mr. Beatty: What we need is a number of integrated approaches, I think, to deal with the problems faced by the film industry in Canada.

Mrs. Clancy: I guess I'll say the type of legislation I'd like to see would probably make me happy if it made Jack Valenti mad. I leave you with my comment that the necessity of making a clear statement to the film industry in Canada, I think, is very important. I'm very aware that you are aware of that too, but I would hope you would be considering some legislative measures that would give this industry some of the help it needs.

[*Traduction*]

Mme Clancy: D'après l'industrie cinématographique, du moins dans les provinces de l'Atlantique... Il y a eu certains succès. Quelques films n'ont pas trop mal réussi, quand on sait combien il est difficile de faire projeter les films canadiens dans nos selles de cinémas.

Quand je discute avec des gens du milieu, j'ai l'impression qu'ils ne s'inquiètent pas tellement de cela. D'après eux, il y a un public. Si seulement les films étaient projetés dans les grandes salles commerciales... À Halifax, par exemple, si on veut voir un film canadien, on ne le verra pas au cinéplex de Spring Garden Road ni aux selles Empire, c'est-à-dire dans les salles de cinéma commerciales. Il faut aller à Wormwood's, qui est...

M. Beatty: . . .un cinéma de répertoire.

Mme Clancy: Non, c'est pour le cinéma d'art et d'essai, qui est un peu loin du centre. C'est là où l'on va voir un film comme *Napoléon de Gance*, par exemple. Ce sont des films merveilleux, mais ce n'est pas là où vont aller les enfants le samedi après-midi, ni les adolescents le samedi soir. Il est évident que les salles commerciales attirent plus de spectateurs. Si on ne garantit pas aux films canadiens un traitement égal—je ne demande même pas davantage, quelque chose de plus que 3 p. 100 serait un début—la situation ne changera pas.

M. Beatty: Il s'agit de savoir comment garantir cela de façon équitable, madame Clancy. J'aimerais avoir l'optimisme nécessaire pour dire que si on avait un projet de loi sur la distribution des films, on assisterait automatiquement à une prolifération de films canadiens que les Canadiens auraient hâte de voir. Rien n'est moins garanti. Ce sont les obstacles qui existent à l'heure actuelle qui m'inquiètent.

La vice-présidente (Mme Finestone):

[*Inaudible—Éditeur*]

M. Beatty: Exactement. Il est essentiel d'avoir...

La vice-présidente (Mme Finestone): Ni le système intégré, monsieur le ministre.

M. Beatty: Une commercialisation convenable des films canadiens. Il est essentiel d'encourager l'accroissement des spectateurs qui s'intéressent aux films canadiens. Il y a toute une gamme de choses qu'il faut faire. Il n'y a pas de solution magique qui va régler tous nos problèmes.

Mme Clancy: Non, je ne le prétends pas. Cependant, je pense qu'il serait...

M. Beatty: Nous avons besoin d'un certain nombre d'approches intégrées pour faire face aux problèmes de l'industrie du cinéma au Canada.

Mme Clancy: Le genre de projet de loi qui me plairait serait celui qui fâcherait Jack Valenti. J'insiste sur la nécessité de faire une déclaration claire à l'industrie du film. J'estime que cela est très important. Je sais que vous êtes conscient de cela aussi, mais j'espère que vous envisagez des mesures législatives qui donneraient à l'industrie un peu de l'aide dont elle a besoin.

[*Text*]

Mr. Beatty: Yes. Indeed, I'll consider any legislative measures that will be helpful.

Mrs. Clancy: Sheila and I will bring you a bill next week.

Mr. Beatty: I want to work together with the industry, certainly with the company you mentioned from your home province, but as well with companies in other parts of Canada.

Mrs. Clancy: I'm just using them as an example.

Mr. Beatty: We have some enormously talented people involved in the Canadian film production industry. I've been greatly impressed by what I've seen since becoming minister. We're developing homegrown talent in Canada. I want to ensure, though... As you point out, there's no sense having Canadian films produced if nobody sees them. An enormous amount of money and talent can go into it with very little gain if Canadians don't have access to them. It's essential for us to take a set of measures that are going to be helpful to the industry.

Mr. Racine reminds me that starting next week we commence more intensive consultations with the industry itself. We'll look for ways to work with them in a collaborative way.

At the end of the day I want to make sure any initiative I take is one that's supported by the industry, and they believe it's going to be useful to them.

I do not see the free trade agreement as an impediment in any way. We have an exemption that enables us to move ahead. I make no apology to anybody in this country or any other for our desire to ensure that Canadians have a chance to be seen and heard in their own country. I emphasize again I have no desire whatsoever to shut out others. I welcome the best the world has to offer.

Mrs. Clancy: Oh, absolutely.

Mr. Beatty: I think we benefit from that. However, my sole goal is ensuring that Canadian voices are heard in Canada, and that Canadian values are seen and reflected in Canada as well. We don't want to see them simply smothered by foreign product without the opportunity to be seen and enjoyed and appreciated by Canadians.

Mrs. Clancy: There's no disagreement, Mr. Minister, on that sentiment. I just hope we can see some action that will bring that sentiment a little closer to reality.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mary, would you like to wind up with that thought.

Mrs. Clancy: I'm finished.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Monsieur le ministre, cela me fait toujours plaisir de vous revoir à notre Comité, ainsi que toute votre équipe.

Vous nous avez fait part de votre intention d'élaborer un énoncé de principe en vue de protéger la vie privée des Canadiens qui utilisent les services de télécommunication. Pouvez-vous nous expliquer ces principes? Comment seront-ils appliqués?

[*Translation*]

M. Beatty: Oui. Je vais certainement envisager toute mesure législative qui serait utile.

Mme Clancy: Sheila et moi nous allons vous présenter un projet de loi la semaine prochaine.

M. Beatty: Je veux travailler en collaboration avec l'industrie, avec l'entreprise que vous avez mentionnée dans votre province, et également avec d'autres entreprises, dans d'autres régions du Canada.

Mme Clancy: Je les ai citées à titre d'exemple seulement.

M. Beatty: Nous avons des gens pleins de talent qui travaillent dans l'industrie de production des films au Canada. Depuis mon arrivée au ministère, j'ai été très impressionné par ce que j'ai vu. Nous produisons des personnes talentueuses ici, au Canada. Je tiens à m'assurer, cependant... comme vous l'avez signalé, il ne sert à rien d'avoir des films canadiens si personne ne les voit. On peut consacrer énormément d'argent et de talent à la production de ces films, mais ça nous avantage peu si les Canadiens n'y ont pas accès. Il est essentiel de mettre en place un ensemble de mesures qui aideront l'industrie.

M. Racine me rappelle qu'à partir de la semaine prochaine, nous abordons des consultations plus intenses avec l'industrie elle-même. Nous chercherons des moyens de travailler en plus grande collaboration avec elle.

En fin de compte, je tiens à m'assurer que toute initiative que j'entreprends sera appuyée par l'industrie.

À mon avis, l'accord de libre-échange n'est pas du tout un obstacle. Nous avons une exemption qui nous permet de faire des progrès. Je ne présente pas d'excuses auprès de quiconque pour notre volonté de permettre aux Canadiens d'être vus et entendus chez eux. Je répète que je ne cherche point à exclure les artistes d'autres pays. J'accueille chaleureusement les meilleurs créateurs de partout au monde.

Mme Clancy: Tout à fait.

M. Beatty: Je pense que nous bénéficions de leur présence. Cependant, mon seul objectif était d'assurer que les artistes canadiens sont entendus au Canada, et que les valeurs canadiennes sont reflétées au Canada également. Nous ne voulons pas que les produits étrangers empêchent les Canadiens de voir leurs propres artistes.

Mme Clancy: Nous ne sommes pas en désaccord à ce sujet-là, monsieur le ministre. J'espère tout simplement qu'on élaborera des mesures qui aideront à concrétiser ce voeu.

La vice-présidente (Mme Finestone): Voulez-vous terminer là, Mary?

Mme Clancy: J'ai terminé.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): I am always pleased to see you and your team at our committee, Mr. Minister.

You told us of your intent to develop a statement of principles to protect Canadians using telecommunication services. Could you explain these principles? How will they be applied?

[*Texte*]

• 1720

M. Beatty: Merci de cette question. J'aimerais développer des principes concernant la vie privée dans le domaine des télécommunications, principes qui serviraient de guide à l'industrie canadienne, au CRTC et au gouvernement fédéral.

J'aimerais avoir des conseils d'individus impliqués dans l'industrie, d'experts dans le domaine de la vie privée, des provinces, etc., afin de dégager un consensus sur la façon de mieux protéger notre vie privée dans le domaine des télécommunications. Je suis convaincu que l'industrie est sensible au fait que le client veut que sa vie privée soit protégée. Il faut maintenant reconnaître cette demande et agir.

Dans l'État de New York, on a développé de tels principes, et je pense qu'en Australie, on attend un pareil exercice. Je pense que le moment d'agir est venu pour nous, au Canada.

Mme Roy-Arcelin: Vous vous dites préoccupé par ces effets nouveaux des services de télécommunications sur la vie privée, mais vous nous proposez un énoncé de principe qui sera applicable sur une base volontaire par les entreprises téléphoniques, par exemple. Comment réagirez-vous si ces entreprises de télécommunications refusent d'appuyer vos principes?

M. Beatty: Je suis convaincu que l'industrie est très sensible aux besoins du marché et au fait que ses clients demandent des changements pour mieux protéger leur vie privée. S'il est nécessaire que le gouvernement agisse dans un sens législatif, je suis prêt à le faire si nécessaire.

Le résultat de ces discussions nous permettra d'être mieux placés pour examiner tous ces aspects. J'aimerais mieux dégager un consensus entre l'industrie, le gouvernement, les consommateurs, etc., mais s'il faut légiférer, je suis prêt à préparer un tel projet de loi. On pourrait peut-être utiliser le projet de loi C-62 pour faire respecter la politique du gouvernement avec le CRTC.

Mme Roy-Arcelin: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you very much, Nicole. Mr. Minister, I have a couple of questions. First of all, on the 8% increase you indicated you have, I seem to have an indication that it's around $87 million. Is that correct?

Mr. Beatty: Mr. Binder, please.

Mr. Binder: Yes, approximately.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine. I'd like to know what the capital expenditures are within the department. What's in the MAP program? What kind of an increase did you put into it? What did you put into the cultural initiatives program? What did you put into the sound recording program? Do you have figures?

Mr. Beatty: Give us a shopping list and we'll give you all those figures.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Fine. That's the shopping list.

[*Traduction*]

Mr. Beatty: Thank you for asking this question. I would like to develop principles on privacy in telecommunications that will serve as a guide to the Canadian industry, to the CRTC and to the federal government.

I would like to get the advice of individuals involved in the industry, privacy experts, the provinces and so on, to come up with a consensus as to how to better protect privacy in telecommunications. I am convinced the industry is sensitive to the fact that clients want their privacy protected. We must now recognize this demand and take the appropriate action.

In the State of New York, principles of this type have been developed, and I believe a similar exercise is expected in Australia. I think the time has come for Canada to take some action.

Mrs. Roy-Arcelin: You say you are concerned about the new implications of telecommunication services on privacy. However, you are suggesting a statement of principles that would be applied on a voluntary basis by telephone companies, for example. How would you react if these telecommunication companies would refuse to support your principles?

Mr. Beatty: I am quite sure the industry is very aware of the market needs and the fact that its clients want changes to better protect their privacy. If the government must act by introducing legislation, I am prepared to do so if necessary.

The results of these discussions will put us in a better position to examine all these aspects. I would like to work out a consensus with the industry, government, consumers and so on. However, if we must legislate, I am prepared to have a bill drafted. We could perhaps use Bill C-62, to ensure compliance with the government's policy on the CRTC.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much, minister.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci beaucoup, Nicole. J'ai quelques questions à vous poser, monsieur le ministre. Tout d'abord, vous avez parlé d'une augmentation de 8 p. 100. On me dit que cela représente environ 87 millions de dollars. Est-ce exact?

M. Beatty: Monsieur Binder, s'il vous plaît.

M. Binder: Oui, c'est à peu près cela.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. J'aimerais savoir quelles sont les dépenses en immobilisations au sein du ministère. Quelle augmentation avez-vous donné au Programme d'aide aux musées. Qu'est-ce qu'on a donné au Programme d'initiatives culturelles et au Programme d'aide au développement de l'enregistrement sonore? Avez-vous les chiffres?

M. Beatty: Donnez-nous une liste, et nous vous donnerons tous les chiffres.

La vice-présidente (Mme Finestone): Très bien. Je viens de vous donner la liste.

[*Text*]

About the arts and museum policy, I want to know what's doing, and as a matter of fact, what's happening in every one of the programs that fall under the departmental mandate. I can pretty well find out what falls under Canada Council programs, etc., but will you provide figures with respect to CBC, Canada Council, the national museums, etc.? Thank you.

Mr. Beatty: Mrs. Clancy had asked about relative figures for the Canada Council. It's between 2% and 3%, year over year, main estimates to main estimates.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You made some observations, Mr. Minister, in your conversation with Mr. MacWilliam, about a constitutional change. I'm concerned about constitutional changes. You made some comments in your speech about constitutional changes in the cultural sector.

• 1725

On many occasions you've said that culture will not be devolved to the provinces. I know that you know where our committee stands with respect to devolution and constitutionalization versus institutionalization. I think we made that quite clear in *The Ties That Bind* and in our report to the committee. But on October 26 you were quoted by Stephen Godfrey in *The Globe and Mail*. I'd like to know if these quotes are accurate.

> With respect to the constitutional changes, most of the cultural activity affecting the province is channelled through federal institutions such as the CBC, Telefilm Canada and the Canada Council, for which the federal government has agreed to maintain responsibility. What is negotiable, however, could involve a constitutional change with respect to the Museum Assistance Program, the Cultural Initiatives Program

—both of which are under your department—

> and for which our responsibilities could be given to individual provinces.

I find that a bit disturbing. I'd like to know what's happening with that, what's happening with sound recording, and with the book publishing development program. With respect to the arts and museum community, are you suggesting that you are prepared to devolve those issues to the provincial governments?

Mr. Beatty: As you know, Mrs. Finestone, I've never used the word "devolve". "Define" is a word that I've used but not "devolve", because it carries a great deal of baggage with it.

My feeling is that there must be a continuing strong federal presence in the cultural field in all regions of Canada. We also have to recognize the fact that there are differences from region to region in terms of what should be the appropriate role played by a province or by the federal government. In the case of Quebec, I recognize that the government of Quebec has a special responsibility in terms of the protection and promotion of Quebec culture. That's been understood from the outset.

[*Translation*]

Je veux savoir ce qui se passe dans le cas du programme des arts et des musées, et de tous les autres programmes qui relèvent du ministère. Je peux déterminer combien est affecté aux programmes du Conseil des arts, mais voulez-vous nous donner des chiffres au sujet de la Société Radio-Canada, du Conseil des arts, des musées nationaux, etc.?

M. Beatty: M^me^ Clancy avait demandé des chiffres pour le Conseil des arts. L'augmentation du Budget des dépensees principal est de 2 p. 100 à 3 p. 100 d'une année à l'autre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur le ministre, dans votre conversation avec M. MacWilliam, vous avez fait certaines remarques au sujet d'un changement constitutionnel. Je crains les changements constitutionnels. Dans votre déclaration, vous avez parlé de modifications constitutionnelles qui concerneraient la culture.

Vous avez souvent dit que la culture ne serait pas déléguée aux provinces. Vous savez très bien ce que pense notre Comité de la décentralisation et de la constitutionnalisation par opposition à l'institutionnalisation. Notre position est très clairement exprimée dans *Les liens qui nous unissent* et dans notre rapport au Comité. Mais le 26 octobre, le journaliste Stephen Godfrey vous a cité dans le *Globe and Mail*. Je voudrais vérifier l'exactitude des citations:

> Pour ce qui est des modifications constitutionnelles, presque toutes les activités culturelles intéressant la province passent par des institutions fédérales telles la Société Radio-Canada, Téléfilm Canada et le Conseil des Arts, dont le gouvernement fédéral continuera d'assumer la responsabilité. Ce qui serait négociable toutefois, c'est le programme d'appui aux musées, le programme d'initiatives culturelles

. . .relevant tous deux de votre ministère. . .

> dont la responsabilité pourrait être confiée aux diverses provinces.

C'est troublant. Je voudrais savoir ce qu'il advient de ces programmes et aussi de ceux concernant l'enregistrement sonore et l'aide au développement de l'édition. Pour ce qui est des arts et des musées, voulez-vous dire que vous êtes disposé à déléguer ces pouvoirs aux gouvernements provinciaux?

M. Beatty: Comme vous le savez, madame Finestone, je n'ai jamais parlé de délégation. J'ai plutôt parlé de redéfinir les pouvoirs. Le mot «délégation» a une trop lourde charge affective.

Personnellement, je crois que le gouvernement fédéral doit demeurer très présent dans le domaine culturel, partout au Canada. Il faut toutefois reconnaître que les régions ne sont pas toutes pareilles et qu'il faut pour chacune déterminer quel rôle convient le mieux au gouvernement provincial et au gouvernement fédéral. Dans le cas du Québec, j'admets que le gouvernement provincial y a une responsabilité particulière puisqu'il doit protéger et promouvoir la culture québécoise. C'est admis au départ.

[*Texte*]

Any interview that I had with Mr. Godfrey would have been based on the government's September proposals, where we indicated that we were going to maintain federal institutions, but we were prepared to talk with provinces, at their initiative, about the best way to meet the needs of people living in those jurisdictions.

To date we haven't had such discussions with any province asking that a specific change be made. What we've had from your province is a suggestion that there be a constitutional bar to the involvement of the federal government in the whole cultural field, as opposed to—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): That's only the minister, not the artistic community. Only the minister feels that way.

Mr. Beatty: You are more closely placed to both than I am, I think.

I think it is important for us to wait for the final federal offer, which will be coming down in coming weeks, before being absolutely concrete in terms of what the constitutional arrangements will be. Certainly the general approach that's been taken by the government from the beginning has been that there needs to be a continuing federal presence in all regions of Canada, that the federal institutions are critical to achieving Canadian cultural objectives in all regions of the country and have served peoples in all of the regions of Canada very well, that we're prepared to look at suggestions for ways of doing our job more effectively than we are today, and we're quite prepared to co-operate with provinces in doing that.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Minister, after some conversations with some of the leadership of the museums, I can tell you, first of all, that they are very concerned about the maintenance of the MAP program at the federal level. Secondly, as you well know, last year that program lost over $1 million that it was scheduled to receive for the purposes of grants to the non-federal museums. You can check with your deputy minister if you like. You've shown incredible knowledge of your dossiers, but this is one you're allowed not to know fully.

It was scheduled to allow gifting or grants to non-federal museums and galleries across Canada. They also lost a further $500,000 in Harvie Andre's expenditure reduction review.

• 1730

We would like to ask from the museum community whether they have lost more proportionately than the other sectors. What is the impact of these losses especially at a time when museums, just like the performing arts, are facing the most severe financial crisis in recent memory?

Mr. Beatty: Mrs. Finestone, to answer the questions you would have to look at the historical base from which they are coming. If we were looking at a MAP program, you're quite right. There was a reduction this year in MAP but that was a MAP program that had just been increased by about 100%. It should have been doubled. As a consequence, there had been a very significant increase in the program that outstripped the increases in other areas of departmental spending.

[*Traduction*]

Mon interview avec M. Godfrey ne pouvait porter que sur les propositions déposées par le gouvernement en septembre, lesquelles indiquaient que les institutions fédérales seraient maintenues, mais que nous étions disposés à discuter avec les provinces, si elles le demandaient, de la formule qui répondrait le mieux au besoin de leurs habitants.

Jusqu'à présent, aucune province n'a demandé une modification. La province du Québec a toutefois suggéré que la Constitution interdise au gouvernement fédéral de s'occuper de la culture, plutôt que. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): C'est le ministre qui a dit cela, pas les artistes. C'est l'avis du ministre seulement.

M. Beatty: Vous êtes mieux placée que moi pour le savoir.

Il faut que nous attendions l'offre finale du gouvernement fédéral, qui devrait être présentée d'ici quelques semaines, avant de préciser quelles seront les modifications. En général, et depuis le début, le gouvernement affirme que la présence fédérale doit être maintenue partout au Canada, que les institutions fédérales sont essentielles à la poursuite des objectifs culturels de toutes les régions du Canada et que, jusqu'à présent, elles ont très bien desservi les Canadiens, partout au pays. Nous sommes disposés à étudier toute suggestion qui nous permettrait d'agir encore plus efficacement et, à cette fin, de coopérer avec les provinces.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur le ministre, comme j'ai discuté avec certains administrateurs de musées, je peux vous dire premièrement qu'ils tiennent à ce que le PAM demeure un programme fédéral. Deuxièmement, et comme vous le savez, ce programme a perdu plus d'un million de dollars l'an dernier, somme qui devait lui être attribuée en vue de verser des subventions à des musées non fédéraux. Vous pouvez vérifier auprès de votre sous-ministre si vous voulez. Vous connaissez étonnamment bien vos dossiers, mais vous ne pouvez tout de même pas tout savoir.

Le programme était donc censé verser des contributions ou des subventions à des musées et galleries non fédérales un peu partout au pays. Le musée a perdu encore 500,000$ lorsque Harvie Andre a imposé une compression des dépenses.

Nous voudrions demander aux musées s'ils ont perdu plus, proportionnellement, que les autres secteurs. Quel est l'effet de ce manque à gagner, surtout alors que les musées, tout comme les arts de la scène, sont aux prises avec la pire crise financière de notre époque?

M. Beatty: Madame Finestone, pour répondre à vos questions, il faudrait en faire l'historique. Pour ce qui est du PAM, vous avez tout à fait raison. C'est vrai que l'on a diminué son budget cette année, mais celui-ci venait tout juste d'être doublé. Par conséquent, le programme a connu une hausse substantielle qui dépassait largement la hausse des autres dépenses du ministère.

[*Text*]

We also consider MAP very important. I want to particularly single out the co-operation we've had from the CMA, who've just been outstanding in terms of working with us and trying to find ways of meeting their needs within the government's budgetary capacities. They've been really first-rate. We want to continue to work with them. We'll do so, and we believe we can meet the needs of the community.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Just one minute, Mr. Minister. I'm sorry, but Mary's going to leave.

I think you might want to know they've just found some more bodies in the mine disaster. That's Mary's area.

Mr. Beatty: I'm sorry to hear that.

Mrs. Clancy: There were three at noon, there has just been one now.

Mr. Beatty: Madam Chairman, you've also asked with regard to sound recording. It's been essentially given to the industry. The industry is administering the program. It's not administered by the government. We moved it out from the government to the industry in much the same way as the book publishing industry.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): You've moved what out? You've moved the museum assistance?

Mr. Beatty: You asked about the sound recording program.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Excuse me, the sound recording. Okay.

Mr. Beatty: It's our intention with the book publishing assistance program to do the same thing. We have agreement with the industry for the guidelines for the first year as to how the first year's money would be administered. The offer I made at the time I announced the program was essentially that the industry design the program to most effectively meet their needs. We would operate in good faith with them in signing off on that. We would pay them money to administer the program themselves.

We're convinced, based on the experience with the sound recording industry, it can be done more cost-effectively by the industry itself, more flexibly by them. At the end of the day if it's the industry that's designed the program for themselves, they're going to be more sensitive to what their needs are and be able to meet them more effectively. So the success for the sound recording industry—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could you reassure them, even if you're passing the programs over to them to administer. . .? For example, the museum assistance program in 1994 had a scheduled increase for $1 million. Can you indicate whether or not that scheduled increase is taking place?

Mr. Beatty: It's our intention to continue as planned in the estimates.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): With respect to the heritage policy review, in the fall of 1990 the government raised expectations of the heritage community, as you know, by convening a conference of over 200 heritage experts to identify and discuss the needs. I think our *Ties that Bind* report dealt with that quite significantly.

[*Translation*]

Nous aussi nous trouvons le PAM très important. Je veux souligner en particulier la coopération dont nous a assuré l'AMC, qui a remarquablement bien travaillé avec nous et qui nous a aidés à trouver le moyen de répondre à ces besoins, dans les limites de notre budget. L'association a été extraordinaire. Nous voulons continuer de travailler avec elle. Et nous le ferons parce que nous sommes convaincus de pouvoir répondre aux besoins du milieu.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je m'excuse, monsieur le ministre. Mary est obligée de partir.

Je dois vous dire qu'on vient de trouver d'autres corps dans la mine. C'est dans la circonscription de Mary.

M. Beatty: Je suis vraiment désolé.

Mme Clancy: On en a trouvé trois à midi, et on vient d'en trouver un autre.

M. Beatty: Madame la présidente, vous avez également posé une question au sujet du programme concernant l'enregistrement sonore. C'est maintenant l'industrie qui l'administre, pas le gouvernement. Nous le lui avons cédé tout comme nous l'avons fait pour le programme concernant l'édition.

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous l'avez cédé? Vous avez délégué le Programme d'appui aux musées?

M. Beatty: Non, vous avez aussi mentionné le Programme d'aide à l'enregistrement sonore.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, oui, excusez-moi.

M. Beatty: Nous avons l'intention d'en faire de même pour le Programme d'aide à l'édition. Nous nous sommes entendus avec l'industrie sur les lignes directrices de la première année et sur la gestion des fonds. Lorsque j'ai annoncé le programme, j'ai proposé que l'industrie le conçoive de façon à répondre le mieux possible à ses besoins. Nous lui en avons cédé de bonne foi la gestion. Nous allons lui verser les fonds qu'elle administrera elle-même.

À en juger d'après ce qui s'est passé avec l'industrie de l'enregistrement sonore, nous sommes convaincus que le programme sera plus rentable et plus souple si l'industrie l'administre elle-même. Au bout du compte, si le programme est conçu par l'industrie elle-même, il répondra mieux à ses besoins puisque c'est elle qui les connaît le mieux. Le succès du Programme pour l'enregistrement sonore. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): Même si vous avez l'intention de leur céder la gestion des programmes, pourriez-vous les rassurer? Par exemple, on a prévu pour 1994 une hausse de 1 million de dollars du Programme d'appui aux musées. Savez-vous si cette hausse sera effectivement accordée?

M. Beatty: Nous avons l'intention de maintenir nos prévisions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pour ce qui est de l'examen de la politique du patrimoine, le gouvernement a fait naître des espoirs dans le milieu du patrimoine en convoquant, à l'automne de 1990, une conférence de plus de 200 experts dans le domaine, chargés de définir les besoins et d'en discuter. Je crois que notre rapport *Les liens qui nous unissent* le dit bien.

[*Texte*]

After much discussion and thousands of dollars having been spent, the question really is that with this two-year passage of time, the heritage is growing older but there is no policy directing it. I wonder if you could give us any kind of indication as to what's happened with that heritage policy review. Have you any intention of acting on it?

Mr. Beatty: The department is continuing to work on that. A final recommendation hasn't come to me with regard to that yet but my understanding is the work is ongoing.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Mr. Minister, I hope you will ask your deputy ministers or the people in charge of that division how long it takes to look at a report of a meeting that took place, I believe it was in Edmonton, over two years ago. They brought that report to this committee so it can't be so difficult to examine it. I would imagine it would be very helpful if you could bring some constructive observations irrespective of what they did or didn't want.

Mr. Beatty: It's not simply a review of the Edmonton meeting but the development of a policy, which takes more time than that.

Mr. MacWilliam: Mr. Minister, I would like to visit a problem I raised with the previous minister and got virtually nowhere with. It has to do with the issue of concentration of the print media. It's a particular problem out in my area in British Columbia. I raised it on behalf of a gentleman by the name of David Black, the owner of Cariboo Press. They own a number of weekly newspapers in B.C. throughout the central and northern interior. He has written me about what I think is a very legitimate concern. He has noticed, of course, that the amount of concentration in the media in British Columbia has become a problem. I will just quote from the letter, a copy of which I will certainly provide to the minister.

• 1735

The weekly newspaper industry across Canada has been under attack to an unprecedented degree by both Southam and Thomson. They are undercutting existing papers by launching new weeklies which charge impossibly low rates, and buying out competitive weeklies.

He goes on to say that both Southam and Thomson now control huge amounts of daily circulation in Canada and continue to consolidate their hold in the daily industry in contravention to the expressed wishes of Parliament as indicated by its Royal Commission.

I guess they are taking some legal action against another independent daily—which I will leave unnamed at this point. But in proceeding with legal action he has found, through examinations for discovery, that this newspaper that is supposedly independent is, in fact, silently owned through a numbered company that I believe is either now owned or will be owned by the Southam group. So although it appears to be an independent daily there are linkages there to the Southam chain. He wonders how many more newspapers that on the surface appear independent are, in fact, controlled by these huge daily chains.

[*Traduction*]

Après avoir longuement discuté et après avoir dépensé des millions de dollars, deux années ont passé, le patrimoine vieillit, mais il n'y a toujours pas de politique à l'horizon. Pouvez-vous nous dire ce qui est advenu de cet examen de la politique du patrimoine. Avez-vous l'intention d'y donner suite?

M. Beatty: Le ministère y travaille toujours. Je n'ai pas encore reçu de recommandations finales, mais je crois savoir que les travaux se poursuivent.

La vice-présidente (Mme Finestone): Monsieur le ministre, j'espère que vous demanderez à vos sous-ministres ou aux responsables de cette division combien de temps il faut pour étudier le rapport d'une conférence qui s'est tenue il y a plus de deux ans, à Edmonton, je crois. Le rapport a été envoyé à notre comité pour étude; il ne doit donc pas être si compliqué. Ce serait très utile si vous pouviez nous présenter des observations constructives, quel que soit le contenu du rapport.

M. Beatty: Ce qui prend du temps, ce n'est pas l'étude du rapport de la conférence d'Edmonton, c'est l'élaboration d'une politique.

M. MacWilliam: Monsieur le ministre, je voudrais vous entretenir d'un problème que j'avais soulevé auprès du ministre précédent, sans grand succès. C'est au sujet de la concentration des journaux. C'est un problème surtout en Colombie-Britannique, dans ma région. J'avais soulevé la question au nom de M. David Black, le propriétaire de *Cariboo Press*. L'entreprise est propriétaire d'un certain nombre d'hebdomadaires dans le centre et le nord de la Colombie-Britannique. Il m'a écrit au sujet d'une crainte bien fondée. Il a évidemment remarqué que le degré de concentration des médias en Colombie-Britannique était devenu un problème. Je vais vous lire un passage de cette lettre, dont je vais certainement remettre une copie au ministre:

L'industrie des hebdomadaires partout au Canada subit une attaque sans précédent autant de la part de la chaîne Southam que de la chaîne Thomson. Elles coupent l'herbe sous le pied des hebdomadaires existants en lançant de nouveaux hebdomadaires qui demandent des tarifs incroyablement bas, puis en rachetant les concurrents.

Il poursuit en disant: Southam et Thomson contrôlent maintenant une part considérable des tirages quotidiens au Canada et ils continuent à consolider leur emprise sur les quotidiens, contrairement au souhait qu'a exprimé le Parlement, par l'entremise de sa commission royale d'enquête.

Je pense qu'il a intenté une action en justice contre un autre quotidien indépendant—dont je tairai le nom pour le moment. Cette action lui a permis de découvrir, lors des interrogatoires préalables, que ce journal supposément indépendant appartient en fait à une société à numéro qui appartient déjà ou appartiendra sous peu au groupe Southam. Autrement dit, même si le quotidien donne l'impression d'être indépendant, il a des liens avec la chaîne Southam. Ce monsieur se demande s'il y a beaucoup d'autres quotidiens qui sont apparemment indépendants, alors qu'ils appartiennent en fait à ces immenses chaînes de quotidiens.

[*Text*]

He goes on to cite a number of statistics. Since 1981 Southam has sold its minority 49% interest in *The Brandon Sun*, purchased a majority 52% in *The Kitchener–Waterloo Record*, purchased *The Kingston Whig Standard*, and *The Kamloops News*. Thomson has closed *The Kamloops Sentinel* and purchased *The Brandon Sun*. The independent New Westminster *The Columbian* has closed. The independent *Newfoundland Daily News* closed. These actions have created six new monopolies for the two companies.

In the final part of the letter he cites figures taken from 1970, 1981, and 1992, from the Davey commission, the Kent commission, and I believe the latest figures are from *Canadian Advertising Rates and Data*. This is quite striking.

I will give you figures for Southam. In 1970 they owned 21.5% of the market. In 1992 that is up to 49%. The Thomson chain in 1970 owned 10.5%, and now up to 26%. The independents have dropped from 40% of the market in 1970 to 8%.

We can see that there has been a very rapid concentration of ownership, and it is particularly so in British Columbia. In that province Southam has increased its share of the daily circulation from 66% in 1981 to 72% in 1992.

He is asking for action, and I thought it was an appropriate opportunity to bring this to you. As I say, I had raised the issue both in committee earlier and with the previous minister, and did not get very far with it.

I think it is of real concern. I think it is of concern in terms of having those independent dailies to have another avenue for expression of ideas and political argument. I know the trend that we see taking place is worrisome to the industry itself. Has the minister any particular response, and what action is he prepared to take in this regard?

Mr. Beatty: Yes, Mr. MacWilliam—

Mr. MacWilliam: I am sorry that took so long.

Mr. Beatty: No, not at all. It is an important issue. It merits the time you have given it. The only thing I am doing is keeping one eye on the clock because we may all have to—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I have been told that they are not going to be ready for us for at least 20 more minutes.

Mr. Beatty: Mr. MacWilliam, I am concerned whenever we see the loss of independent voices in Canada, whether it is in the newspaper publishing business or whether it is in magazines. Mr. Scott raised the issue of concentration in broadcasting.

Unlike broadcasting, newspapers are not licensed, and as a consequence there is no regulatory agency such as the CRTC, which takes a decision as to whether or not a particular sale can take place. I suppose the Competition Act could have some bearing on some decisions that were made with regard to concentration of ownership. At the present time, to the extent to which there is a focus for consideration of that within government at the federal level, it would be under the competition legislation, administered by Consumer and Corporate Affairs.

[*Translation*]

Il poursuit avec des statistiques: Depuis 1981, Southam a vendu ses intérêts minoritaires de 49 p. 100 dans le *Brandon Sun*, acheté une part majoritaire de 52 p. 100 dans le *Kitchener–Waterloo Record*, a acheté le *Kingston Whig Standard* et le *Kamloops News*. Thomson a fermé le *Kamloops Sentinel* et acheté le *Brandon Sun*. Le journal indépendant de New Westminster, *The Columbian*, a fermé. Le journal indépendant *Newfoundland Daily News* a aussi fermé. Par ces transactions, les deux sociétés ont créé six nouveaux monopoles.

À la fin de sa lettre, il rapporte des chiffres pour les années 1970, 1981 et 1992, pris dans le rapport de la commission Davey, dans celui de la commission Kent, et pour les données les plus récentes, du *Canadian Advertising Rates and Data*. C'est vraiment frappant.

Je vais vous donner les chiffres qui concernent Southam. En 1970, elle détenait 21,5 p. 100 du marché. En 1992, sa part est passée à 49 p. 100. En 1970, la chaîne Thomson détenait 10,5 p. 100, alors que sa part est maintenant de 26 p. 100. Pour les journaux indépendants, leur part du marché est tombée de 40 p. 100 en 1970 à 8 p. 100.

Il y a donc concentration très rapide de la propriété, surtout en Colombie-Britannique. Dans cette province, Southam a accru sa part du marché des quotidiens de 66 p. 100 en 1981 à 72 p. 100 en 1992.

Ce monsieur réclame des mesures et j'ai cru qu'il était opportun aujourd'hui d'aborder la question avec vous. Je le répète, j'ai déjà soulevé la question en comité et auprès du ministre précédent, sans grand succès.

Je trouve que c'est vraiment inquiétant. Nous avons besoin de ces quotidiens indépendants pour exprimer des idées et des opinions politiques différentes. La tendance qui se dessine inquiète même l'industrie. Le ministre a-t-il quelque chose à dire? Quelles mesures est-il disposé à prendre?

M. Beatty: Oui, monsieur MacWilliam. . .

M. MacWilliam: Veuillez excuser la longueur de ma question.

M. Beatty: Je vous en prie. C'est un sujet important et la longueur de votre intervention est tout à fait justifiée. Le problème, c'est que je ne dois pas oublier l'heure parce que nous devons tous. . .

La vice-présidente (Mme Finestone): On m'a dit que nous avions encore au moins 20 minutes.

M. Beatty: Monsieur MacWilliam, chaque fois qu'une voix indépendante se tait au Canada je suis inquiet, que ce soit un journal ou un périodique. M. Scott a soulevé le problème de la concentration chez les radiodiffuseurs.

Contrairement à la radiodiffusion, les journaux n'ont pas besoin d'un permis. Par conséquent, il n'existe aucun organisme de réglementation comparable au CRTC qui pourrait décider si une vente doit être autorisée ou non. Je présume que la Loi sur la concurrence pourrait influer sur certaines décisions prises quant à la concentration des entreprises. À l'heure actuelle, et dans la mesure où le gouvernement fédéral souhaiterait se pencher sur la question, cela relèverait de la Loi sur la concurrence dont l'application relève du ministère de la Consommation et des Corporations.

[*Texte*]

• 1740

The other issue, though, is the question of the economic climate in which the industry is operating. One of the areas certainly that is of interest to me is what we can do to ensure that an independent daily or an independent weekly is able to make a go of it without having to sell out to a chain in order to continue in business. It is in that area that perhaps we can be more helpful.

I can't pretend that we can put in massive new infusions of money. It's money that we don't have. We do try to provide assistance through postal subsidies to try to assist weekly newspapers in particular, but other publications as well, to distribute.

Right now, the industry is being very hard hit by the recession because their advertising linage is down. In addition to that, obviously the print media in general have had very stiff competition from radio and from television, which have been eating into their traditional markets.

It has meant often that it has been the chains with the financial resources necessary, resources they can draw upon in tough times, that survive.

As it relates to weeklies, I've been very pleased by the co-operation we've had from the Canadian Community Newspapers Association. They have really shown a tremendous spirit of co-operation in terms of sitting down with us and asking where there are difficulties or where there are opportunities, whether within our department or in other areas at the federal level, so that we can work together to try to deal with these.

For instance, in the transition period of the new postal rates, the government found new money in DOC to assist in the transition. We'll also look for other ways in which we can be helpful to ensure that their competitive position is maintained.

All MPs are well aware of many of the concerns that are often raised by community newspapers with regard to some of their competition. We'll do what we can in working with them. I can't promise that we have major amounts of new money—we do not at the present time—nor is there any quick fix that I can see that is going to remedy the economic climate in which they are operating. But I'm very much open to sitting down with their associations and looking at any way that we can be helpful.

Mr. MacWilliam: I realize that the ministry doesn't have—even if it is arm's length—a type of regulatory control over the industry, as is the case with broadcasting.

I wonder if the minister would be prepared to request from the competition policy review bureau whether they will initiate a thorough investigation of this matter.

Mr. Beatty: The issue was raised in the House of Commons by Garth Turner not that long ago, the issue of concentration between Torstar and Southam.

Mr. MacWilliam: That's correct.

Mr. Beatty: I'm trying to search my own memory as to the response of the minister. I think he indicated that the matter could be looked at by the commissioner. I'm not sufficiently familiar with the act to know what's required.

[*Traduction*]

Il y a aussi la question du climat économique de l'industrie. Ce qui m'intéresse personnellement, c'est ce que je peux faire pour permettre à un quotidien ou à un hebdomadaire indépendant de survivre sans être obligé d'être acheté par une chaîne. C'est là que je pourrais être utile.

Je ne peux pas prétendre injecter beaucoup d'argent puisque nous n'en avons pas. Nous essayons toutefois d'apporter un certain appui en subventionnant les frais postaux pour la distribution des hebdomadaires notamment, et aussi d'autres publications.

À l'heure actuelle, la récession frappe très durement l'industrie parce que ses revenus publicitaires ont diminué. De plus, il est évident que la radio et la télévision font la vie très dure à la presse écrite en général parce qu'elles siphonnent son marché traditionnel.

Très souvent, ce sont donc les grandes chaînes qui survivent parce qu'elles ont les ressources financières nécessaires pour traverser les périodes creuses.

Quant aux hebdomadaires, je suis très content de la coopération dont nous a assuré la Canadian Community Newspaper Association. Elle a fait preuve d'un véritable esprit de collaboration en se donnant la peine de se renseigner sur les problèmes et les possibilités, autant pour notre ministère que pour d'autres organismes fédéraux, afin que nous puissions tenter de régler le problème ensemble.

Par exemple, pendant la période de transition des nouveaux tarifs postaux, le gouvernement a trouvé des fonds nouveaux au ministère pour faciliter le passage. Nous allons également rechercher d'autres moyens qui sauront les aider à maintenir leur position concurrentielle.

Tous les députés sont au courant des nombreuses inquiétudes des hebdomadaires au sujet de certains de leurs concurrents. Nous ferons de notre mieux pour les aider. Je ne peux pas promettre que nous trouverons de l'argent—puisque nous n'en avons plus—mais de toute façon, il n'y a pas de solution magique pour rétablir le climat économique dans ce secteur. Je suis à la disposition des associations pour rechercher les moyens de les aider.

M. MacWilliam: Je comprends que le ministère n'a pas—même de loin—un pouvoir réglementaire sur l'industrie, comme c'est le cas pour la radiodiffusion.

Je me demande si le ministre serait disposé à demander au Bureau d'examen de la politique de la concurrence s'il pourrait entreprendre une enquête approfondie à ce sujet.

M. Beatty: Il n'y a pas très longtemps, Garth Turner a soulevé la question à la Chambre des communes, en parlant de la concentration entre TorStar et Southam.

M. MacWilliam: C'est exact.

M. Beatty: J'essaie de me rappeler la réponse du ministre. Il a dit, il me semble, que le commissaire pourrait se pencher sur la question. Je ne connais pas assez bien la loi pour savoir quelles sont les conditions préalables.

[*Text*]

My suspicion is that anyone who believes there is a contravention of the act is able to raise the concern with the commissioner, who will not confirm that an investigation is under way, but who will conduct his research. If he were to find that something improper had taken place, he would take what he felt was the appropriate remedial action. So even a Member of Parliament or an individual could contact them to ask that this be done.

Mr. MacWilliam: I certainly would like to provide you with a copy of the letter. I would ask that you consider—

Mr. Beatty: Forwarding it on.

Mr. MacWilliam: —forwarding it on or initiating at least some type of action for further investigation.

Mr. Beatty: I'd be glad to have a copy of it.

Mr. MacWilliam: That would be great.

Mr. Beatty: But certainly, in principle, I want to see as many independent voices as possible. I think it's a much healthier environment.

Mr. MacWilliam: How are we doing for time?

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I would like time for one and a half questions. So take another couple of minutes.

Mr. Beatty: My only concern, Mrs. Finestone, is that I want to make sure that if things move faster than are foreseen, all of us are in the House at the time.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Okay.

Mr. Beatty: Otherwise, we couldn't make progress on the status of the artist.

Mr. MacWilliam: Supposedly the funding for Canada 125 and "Knowing Canada Better"comes through the Secretary of State. Does any of this funding actually come out of the Communications budget?

Mr. Beatty: No.

• 1745

Mr. MacWilliam: What about the funding in terms of the possibility of the referendum being held later on in the fall? Will any of that funding for the communication of the details of the referendum be coming out of Communications?

Mr. Beatty: Not as far as I am aware. The contribution we're making is very real, but very indirect—we've loaned our deputy minister, Mr. Gourd. We miss him greatly. I'd be delighted to have him back, notwithstanding the outstanding job done by Mr. Binder. I don't think he took any money with him when he went.

Mr. MacWilliam: In the estimates we noticed fairly major increases in the portfolio both for the department and for the CBC in respect of capital expenditures. When you look at the funding of programs and what not, it's not such a healthy increase. I'm wondering why there is the discrepancy and whether you can explain exactly why there is the need for a major capital expenditure increase.

[*Translation*]

Je présume que quiconque est convaincu qu'il y a violation de la loi peut en faire part au commissaire qui ne confirmera pas la tenue d'une enquête, mais qui fera faire des recherches. S'il en arrivait à la conclusion que des gestes inacceptables ont été posés, il pourrait prendre les mesures de redressement qu'il juge appropriées. Par conséquent, un député ou même un simple particulier pourrait demander au commissaire de le faire.

M. MacWilliam: Je voudrais vraiment vous remettre une copie de cette lettre. Je voudrais que vous songiez à l'opportunité. . .

M. Beatty: De la faire suivre.

M. MacWilliam: . . .de la faire suivre ou de faire en sorte qu'il y ait une enquête plus poussée.

M. Beatty: J'aimerais bien en avoir copie.

M. MacWilliam: C'est parfait.

M. Beatty: En principe, je veux qu'il y ait autant de publications indépendantes que possible. Je trouve que c'est beaucoup plus sain.

M. MacWilliam: Combien de temps nous reste-t-il?

La vice-présidente (Mme Finestone): Je voudrais avoir le temps de poser une ou deux questions. Alors il vous reste quelques minutes.

M. Beatty: Je veux être certain que si les choses vont plus vite que prévu, nous serons tous à la Chambre à temps.

La vice-présidente (Mme Finestone): Certainement.

M. Beatty: Sinon, la Loi sur le statut de l'artiste ne sera jamais adoptée.

M. MacWilliam: Il semble que ce soit le Secrétariat d'État qui finance Canada 125 et «Mieux connaître le Canada». Est-ce qu'une partie de ces fonds provient en fait du budget des communications?

M. Beatty: Non.

M. MacWilliam: Qu'en est-il du financement du référendum qui pourrait avoir lieu plus tard, cet automne? La communication des détails de ce référendum sera-t-elle financée en partie à même le budget du ministère des Communications?

M. Beatty: Pas que je sache. Nous faisons une contribution bien réelle, mais plus indirecte: nous avons détaché notre sous-ministre, M. Gourd. Il nous manque énormément. Je serai ravi de le voir revenir nonobstant le travail remarquable effectué par M. Binder. Je ne pense pas que M. Gourd ait pris de l'argent avec lui en partant.

M. MacWilliam: Nous avons noté dans les prévisions d'assez grosses augmentations des dépenses en immobilisations et pour le ministère et pour Radio-Canada. Si l'on se penche sur le financement des programmes, etc, il me semble que cette augmentation n'y est pas reflétée. Je me demande pourquoi cet écart; pourriez-vous nous expliquer pourquoi exactement cette augmentation majeure des dépenses en immobilisations était nécessaire?

[*Texte*]

Mr. Beatty: I might turn to Mr. Binder, or whoever his designate might be, to respond to that.

Mr. Patrick Borbey (Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Management, Department of Communications): In terms of capital expenditures within the department, the majority of the increase this year is related to the MSAT project.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What's MSAT?

Mr. Borbey: The mobile satellite project.

Mr. Binder: In 1994, I assume, TMI will launch the new mobile services in Canada, known as MSAT. It's a new satellite for mobile communications.

Mr. Beatty: At your peril you will ask a follow-up question, because if you put the question to Mr. Binder, then you're apt to have a very lengthy and enthusiastic answer about this project.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Thank you. I'll wait until next year or 1994.

Mr. Borbey: From the perspective of the department, that's where the majority of the increase is going.

On the CBC, some money was given to the CBC for it to become more automated and to improve the way it manages its efficiency. It was actually given a couple of years ago, but was frozen.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Is that the $47 million?

Mr. Borbey: No. The $47 million is in addition to the capital funding. We're talking about $20 million to $25 million that was added to help them in their modernization program.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I wanted to ask you two things. Mr. Minister, I've sent your staff out to check to make sure that none of us will be late. If they come in and wave their hands, we're all going to leave. Just for everybody's information, it seems that they're putting status of the artist legislation in because some other bill has just run out of speakers. So we are now the new speaking crew.

I'm really very concerned about the personnel and the commissioners of the CRTC. Could you tell me how many are missing and what has been the delay in naming the commissioners?

Mr. Beatty: I think some other appointments are imminent. Let me just double-check. There are currently nine full-time commissioners.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Yes, but there are supposed to be 13, isn't that right? They have a workload to choke a horse.

Mr. Beatty: There are four vacancies at present, which are held open for regional commissioners. Indeed, I would like to—

[*Traduction*]

M. Beatty: Je demanderai à M. Binder—ou à la personne qu'il voudra bien désigner—de répondre à cela.

M. Patrick Borbey (sous-ministre par intérim, Gestion intégrée, ministère des Communications): La majeure partie de l'augmentation des dépenses en immobilisations du ministère cette année est due au projet MSAT.

La vice-présidente (Mme Finestone): Qu'est-ce que le MSAT?

M. Borbey: Le projet des services mobiles par satellite.

M. Binder: Je pense que c'est en 1994 que TMI lancera les nouveaux services mobiles au Canada, connus sous le nom de MSAT. Il s'agit d'un nouveau satellite pour les communications mobiles.

M. Beatty: Si vous voulez poser une autre question à ce sujet ce sera à vos risques et périls car si vous posez cette question à M. Binder vous risquez d'entendre une réponse très longue et très enthousiaste à propos de ce projet.

La vice-présidente (Mme Finestone): Merci. J'attendrai l'an prochain ou 1994.

M. Borbey: Donc, pour le ministère, c'est ce qui explique la majeure partie de cette augmentation.

En ce qui a trait à Radio-Canada (CBC), certaines sommes ont été allouées à la société pour qu'elle puisse poursuivre son automatisation et améliorer son efficacité. Ces crédits ont de fait été accordés il y a environ deux ans, mais les sommes ont été bloquées.

La vice-présidente (Mme Finestone): S'agit-il des 47 millions de dollars?

M. Borbey: Non. Les 47 millions viennent s'ajouter au financement en capital. On leur a accordé entre 20 et 25 millions de dollars de plus pour leur programme de modernisation.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je voulais vous demander deux choses, monsieur le ministre. Au fait, j'ai détaché certains membres de votre personnel pour qu'ils puissent s'assurer qu'aucun d'entre nous ne sera en retard. S'ils reviennent en nous faisant des signes de la main, nous devrons tous partir. Pour l'information de tous ici présents, il semble que la Chambre va être saisie du projet de loi sur le statut de l'artiste parce qu'il n'y a plus d'intervenants qui désirent prendre la parole à propos du projet de loi qu'étudie la Chambre à l'heure actuelle. Nous serons donc les prochains orateurs.

Je suis très préoccupée par le personnel et les commissaires du CRTC. Pourriez-vous me dire combien il en manque et pourquoi vous tardez tant à nous nommer des commissaires?

M. Beatty: Je pense que certaines nominations sont imminentes. Permettez-moi de vérifier. Il y a à l'heure actuelle neuf commissaires à temps plein.

La vice-présidente (Mme Finestone): Oui, mais n'est-il pas censé y en avoir 13? Ils ont une charge de travail tuante.

M. Beatty: Il y a quatre postes vacants à l'heure actuelle qui sont réservés pour des commissaires régionaux. De fait, j'aimerais...

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I have a note here from my staff about senior staff. What happened to that note?

Mr. Beatty: Madam Chairman, something that might be of interest to you is that last Friday we tabled in the House Mr. Claude Sylvestre's promotion to full-time status. He was a part-time commissioner previously. I believe he is our only francophone commissioner from Quebec at present, unless I'm mistaken. I'm sorry; he's one of two. He will be officially full-time after 30 House sitting days. I'm told that it's in the committee's power to waive the 30-day period for review. He has been sitting on the commission previously, so he's not an unknown quantity. If it were possible to do that, then that would move him on and confirm him more rapidly than that, and that would be very helpful.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I can't speak for the chair, but I can't imagine that we're going to have very many objections. First of all, if he's the only francophone on there from Quebec, I think it's disgraceful.

Mr. Beatty: I'm told he's one of two.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I also indicated my serious concern because they have senior key managers leaving, Sandra MacDonald and Janet Yale. With this unprecedented heavy workload, I wonder if maybe some of the errors we're seeing out of CRTC may well be because the staff is overworked and underequipped.

• 1750

Mr. Beatty: Just before you smuggle in that particular assertion, I'm not sure what you're referring to as errors, although I think I can guess. I'm not sure I agree with you that there have been errors on the part of the commission, but it's not for the government to do its staffing. You may want to speak to Mr. Spicer or other members of the commission with regard to their estimates.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I'm concerned with the fact the tiering hearings have been put off. I referred earlier to the decision by cable to add three channels. I mentioned to you I felt that was a strange way to go about things. There is just an absolutely overwhelming amount of work that needs to be done with the direct broadcast satellite services, the tiering, HDTV, the non-programming services, the questions of Telesat, Teleglobe, Stentor, Telecom and the potential of whatever the Unitel decision is going to be.

You seem to believe your Bill C-62 is going to answer the industrial strategy that would be required just in the telecommunications field.

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): J'ai ici une note de mon personnel à propos du personnel des échelons supérieurs. Qu'est-il advenu de cette note?

M. Beatty: Madame la présidente, peut-être cela vous intéresserait-il de savoir que vendredi dernier nous avons déposé en Chambre le texte faisant de M. Claude Sylvestre un commissaire à plein temps. Il était auparavant commissaire à temps partiel. Je crois que c'est notre seul commissaire francophone du Québec à l'heure actuelle, si je ne m'abuse. Non, désolé; il y en a deux. Il sera officiellement commissaire à plein temps après que 30 jours de séance de la Chambre se soient écoulés. Je crois savoir que le comité peut décider d'éliminer la période d'attente de 30 jours qui est censée être suivie d'une révision de la décision. M. Sylvestre a déjà siégé au conseil auparavant et n'est donc pas un inconnu. S'il vous était possible de le dispenser de ce délai, il serait confirmé dans ses fonctions encore plus rapidement, ce qui serait très utile.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je ne peux pas parler au nom du président, mais je ne pense pas qu'il y ait une foule d'objections. Premièrement, s'il est le seul francophone du Québec à siéger au conseil, je pense que c'est honteux.

M. Beatty: On me dit qu'il y en a deux.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je suis aussi très préoccupée par le départ de cadres clé comme Sandra MacDonald et Janet Yale. Vu cette charge de travail très lourde et sans précédent, je me demande si certaines des erreurs du CRTC sont dues au fait que le personnel a une surcharge de travail et est trop peu nombreux.

M. Beatty: Je ne vais pas vous laisser glisser en douce cette affirmation et je ne sais pas précisément ce que vous entendez par «erreur», bien que je devine assez aisément ce que vous voulez dire, je pense. Je ne suis pas du tout certain d'être d'accord avec vous quand vous dites que le conseil a commis certaines erreurs, mais, quoi qu'il en soit, ce n'est pas au gouvernement de s'occuper de la dotation en personnel du conseil. Peut-être devriez-vous adresser vos observations à M. Spicer ou à d'autres membres de la commission en ce qui a trait à leurs prévisions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Le fait que l'on ai remis à plus tard les audiences sur le système de télé payante comportant plusieurs volets me trouble. Plus tôt, j'ai fait allusion à la décision des câblodistributeurs qui ont ajouté trois chaînes. Je vous ai dit que cela me semblait une façon étrange de faire les choses. Il y a beaucoup, beaucoup de travail à faire en ce qui a toutes ces choses: les services de télécommunications directes transmises par satellite, la télé payante à plusieurs volets, la télévision à haute définition, les services qui ne relèvent pas de la programmation, Télésat, Téléglobe, Stentor, Télécom et les conséquences éventuelles de la décision Unitel.

Vous semblez croire que votre projet de loi C-62 comportera toutes les réponses en ce qui a trait à la stratégie industrielle nécessaire dans le domaine des télécommunications.

[*Texte*]

Mr. Beatty: I think it's going to make a dramatic improvement to the situation today. It's bizarre that we're operating under legislation that dates back to 1908. It's time for us to modernize. In terms of filling vacancies on the commission, I would like to move obviously with regional commissioners being appointed to the CRTC. There's a provision in the Telecom bill for appointing regional panels as well of the CRTC. The new flexibility will be very positive.

Additionally, one of the problems under the present legislation is that it's illegal for the CRTC not to regulate. Even in an area like cellular where there's intense competition throughout the country and the marketplace is doing the job superbly well, it is illegal for the CRTC to forebear from regulating. This puts a regulatory lag on industry and adds to their costs. It damages consumers by depriving them of the advantages of the marketplace. It puts a regulatory burden on the commission that the commission simply doesn't want. Bill C-62 will give the commission, for the first time, the ability to forebear from regulating in instances where the marketplace can adequately protect consumer interest.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): My last question has to do with the benefits of merging Canada Council with the SSHRC and the international cultural programs of External. As a matter of fact you might take note of the question, because we may not have time for it.

I wanted to have some idea what you thought the benefits were, if the new bill will include the opportunity for a separate vote in estimates, and whether the public lending right will be in that new bill. Perhaps if you don't have time to answer you'll answer in writing.

Mr. Beatty: I don't anticipate public lending rights being included in—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Well, we didn't get it under the status of the artist legislation and I made the suggestion during the course of our—

Mr. Beatty: Yes, you made the suggestion and I'm giving you the answer. I don't think it will be included in the bill.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): There's really a need to have a statutory base to that public lending right.

Mr. Beatty: We had that discussion at an earlier time. I certainly recognize your feelings with regard to that. With regard to the advantages, I think it will probably be the best model for support of the arts, culture, humanities and social sciences anywhere in the world. It will create a critical mass. It will be taking two agencies which previously were joined—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Did you find out if the couple, after their divorce, wanted to get reunited?

[*Traduction*]

M. Beatty: Je pense effectivement qu'il amènera une amélioration dramatique par rapport à la situation qui règne aujourd'hui. Le fait que le domaine soit régi par un texte de loi qui remonte à 1908 est tout à fait bizarre. Pour ce qui est des postes vacants au sein du conseil, j'aimerais bien sûr que l'on nomme des commissaires régionaux au CRTC. Il y a aussi une disposition dans le projet de loi sur Télécom selon laquelle des groupes de commissaires régionaux du CRTC pourront être nommés aussi. Cette nouvelle souplesse aura des effets très positifs.

De plus, l'un des problèmes que pose la loi à l'heure actuelle est qu'il est illégal pour le CRTC de ne pas réglementer. Même dans un domaine comme le cellulaire qui donne cours à une concurrence intense de part et d'autres dans le pays et où les forces du marché arrivent à faire très très bien la part des choses, il est illégal pour le CRTC de s'abstenir d'émettre des règlements. Cela signifie que l'industrie doit composer avec ce délai, attendre les règlements, ce qui ajoute à ses coûts. La situation a aussi des incidences préjudiciables sur les consommateurs car ils sont privés des avantages que comporte la concurrence sur le marché. Cela place sur le conseil un fardeau réglementaire dont il ne veut aucunement. Le projet de loi C-62 donnera au conseil, pour la première fois, la possibilité de s'abstenir de réglementer quand les circonstances sont telles que les forces du marché protègent suffisamment les intérêts du consommateur.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ma dernière question porte sur les avantages de la fusion du Conseil des arts et du Conseil de recherches en sciences, ainsi que sur les programmes culturels internationaux du ministère des Affaires extérieures. Peut-être aimeriez-vous prendre la question en délibéré, comme je n'aurai peut-être pas le temps de la poser.

J'aurais aimé vous demander quels seront selon vous les avantgages de cette fusion; le nouveau projet de loi permettra-t-il des crédits distincts dans les prévisions et comportera-t-il aussi des dispositions sur le droit du prêt public? Si vous n'avez pas le temps de répondre ici, peut être pourriez-vous nous faire parvenir une réponse par écrit.

M. Beatty: Je ne pense pas que le droit du prêt public sera inclus dans la nouvelle loi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Et bien, nous n'avons pas réussi à l'obtenir dans le cadre de la Loi sur le statut de l'artiste et j'avais fait cette suggestion pendant notre...

M. Beatty: Oui, vous avez fait cette suggestion et je vous donne la réponse. Je ne pense pas qu'il y aura de dispositions à cet effet dans le projet de loi.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ce droit de prêt au public devrait vraiment être codifié dans les statuts.

M. Beatty: Nous avons déjà eu cette discussion. Je suis sensible à vos préoccupations à cet égard. Pour ce qui est des avantages, je pense que par cette fusion nous allons créer le meilleur modèle de soutien des arts, de la culture, des sciences humaines et des sciences sociales au monde. Nous allons créer une masse critique. Nous allons prendre ces deux organismes qui étaient autrefois regroupés...

La vice-présidente (Mme Finestone): Vous êtes-vous renseigné pour découvrir si le couple, après son divorce, désirait se réunir?

[*Text*]

Mr. Beatty: I think it will be a very happy marriage. We have an outstanding chair in Dr. Paule Leduc. We also have some outstanding other people who are involved today in the—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I know. We recognize Mr. Anthony in the room. You're more than welcome to the new position.

Mr. Beatty: Mr. Brown as well is an outstanding person.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): He hasn't been confirmed yet either by this committee, but it's okay.

Mr. Beatty: I'm very pleased with the calibre of people involved here. I think we'll have a critical mass with those two large agencies being merged in this way, which will create a very strong constituency for support of the arts, culture, humanities and social sciences in Canada. There will sensitivity shown by the council itself to fact that the needs of the various elements of the clientele will differ. Traditional ways of administering programs have differed from SSHRC and the Canada Council and they'll be sensitive to that as well.

• 1755

What we have taking place now is an organizational committee meeting, which is designing the new structure and ensuring that the transition will take place very smoothly. I'm really enthusiastic about it. I believe it will create that critical mass that can be so important in securing the support we need.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I'd like to go back to the CRTC. You mentioned the regional structure. Is that regional structure one of the ways of answering the constitutional concerns, and are the decisions that might be taken in the province of Quebec or the province of Saskatchewan or the province of Alberta reviewable by an overall board of the CRTC?

Mr. Beatty: Yes. But any decision taken by a regional panel would have to be consistent with overall policy of the commission. It would be possible in specific cases to strike a panel of the commission to look at a specific case of interest predominantly to one particular jurisdiction. What we would hope to do would be to localize decisions that are of a local character, which don't have broad implications for the country as a whole, and to try to have, within the context of national regulation, sufficient flexibility to meet regional needs, whether it's in regulation of prairie telephone companies or specific needs that might be in Quebec or in other jurisdictions.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Needless to say, I think an application of "he who hears, decides" in moderation is an excellent idea. But I still think you have to have some type of national overall policy and overall vision.

[*Translation*]

M. Beatty: Je pense que ce sera un mariage très heureux. Nous avons un président éminent en la personne du Dr Paule Leduc. Nous avons aussi quelques autres personnes fort respectées qui participent aujourd'hui à la...

La vice-présidente (Mme Finestone): Je sais. Nous reconnaissons M. Anthony, qui est dans la pièce. Si vous voulez ce nouveau poste, nous vous souhaitons bon vent.

M. Beatty: M. Brown est aussi une personne très éminente.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il n'a pas encore, lui non plus, été confirmé par ce comité, mais ça ne fait rien.

M. Beatty: Je suis très heureux du calibre des intéressés. Je pense que cette fusion nous permettra de créer un organisme très fort qui suscitera beaucoup d'appui pour les arts, la culture, les sciences sociales et les sciences humaines au Canada. Le conseil lui-même sera sensible au fait que les besoins des divers secteurs de la clientèle pourront varier. Le conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts ont aussi leur façon propre d'administrer leurs programmes et ils sauront être sensibles à ces différences.

Nous avons mis sur pied un comité d'organisation qui se réunit pour concevoir la nouvelle structure et pour assurer une transition sans heurts. Je suis très enthousiaste. Je crois que nous allons pouvoir créer cette masse critique qui est si nécessaire si nous voulons susciter l'appui qu'il nous faut.

La vice-présidente (Mme Finestone): J'aimerais reparler du CRTC. Vous avez mentionné la structure régionale. Cette structure régionale représente-t-elle l'une des façons de répondre aux préoccupations constitutionnelles, et les décisions qui pourraient être prises au Québec, en Saskatchewan ou en Alberta pourraient-elles être revues par un conseil général du CRTC?

M. Beatty: Oui. Mais toute décision prise par un conseil régional devra être conforme à la politique d'ensemble du conseil. Dans certains cas précis, il sera possible de constituer un sous-comité du conseil qui pourra se pencher sur certains cas précis qui intéressent une juridiction tout particulièrement. Nous espérons pouvoir faire en sorte que les décisions de nature locale puissent être prises au niveau local, c'est-à-dire les décisions qui ne se répercutent pas sur le pays dans son ensemble. Nous espérons aussi, dans nos règlements nationaux, faire preuve de suffisamment de souplesse pour répondre aux besoins régionaux, qu'il s'agisse de règlements portant sur les compagnies de téléphone des provinces des prairies ou de besoins propres au Québec ou à d'autres régions.

La vice-présidente (Mme Finestone): Il va sans dire que c'est, selon moi, celui qui écoute, au bout du compte, qui devrait pouvoir décider, dans une certaine mesure. Mais il me semble qu'il faut quand même une politique d'ensemble nationale et une vision nationale.

[*Texte*]

Mr. Beatty: On issues that are predominantly national in their interest, it's clearly the commission as a whole that has the responsibility for that. If something is essentially of a more localized interest, which affects one jurisdiction as opposed to all jurisdictions across the country, then you would have more flexibility in having decisions that recognize those local needs.

To answer your first question—does this help to respond to some of the constitutional concerns that are raised—that's the balance we want to strike. That is, have a national regulator regulating a national marketplace in the case of telecommunications while recognizing the fact that within the national marketplace there are specific regional needs to which we can be sensitive and to which we can give a degree of participation by provinces—unprecedented in the history of national regulation—and to do so without any sacrifice of the broader Canadian interest. In my view it's an example if I were to make federalism work to the advantage of both the regions and of Canadians as a whole.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): If it works out to be that type of co-operative relationship, I think it will be in the interests of everybody.

I'd like to ask you if you would look at page 2-4 in your spending authority and explain the line that has to do with "Government Telecommunications Agency Revolving Fund". It shows a main estimate of $3,356,000, and then shows a loss, I think—I'm not quite sure how you read this—of $1,200,000. Is that a shortfall?

Mr. Beatty: No.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Would you explain what it is, please.

Mr. Binder: The revolving fund is different from the normal appropriation of government. It is a continuing fund that gets replenished by revenues and. . .as expenses occured. What they do every year is estimate what they will need, the difference between revenues and expenses, and if they're off—in other words, if revenue is more than expenses—this will be negative. I know it's confusing.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I see.

By the way, Mr. Binder, welcome in your position as acting deputy minister.

Mr. Binder: Thank you.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Could that reflect the fact that CRTC is doing a very good job collecting fees for us as a collecting vehicle and agency?

Mr. Binder: No. This is our own government telephone agency, GTA. It has nothing to do with the CRTC.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I did not receive a briefing on that department. But thank you very much.

Mr. Beatty: GTA is doing an outstanding job, too.

[*Traduction*]

M. Beatty: Les questions qui sont surtout d'intérêt national continueront d'être du ressort du conseil dans son ensemble, c'est évident. Pour les choses d'un intérêt plus local, qui n'affectent qu'une juridiction plutôt que toutes les régions du pays, nous pourrons faire preuve de souplesse en ce sens que les décisions à cet égard pourront tenir compte de ces besoins locaux.

Pour répondre à votre première question—cette structure régionale répond-elle à certaines préoccupations constitutionnelles—c'est effectivement l'équilibre que nous cherchons à réaliser. C'est-à-dire que nous avons un organisme de réglementation national qui régit le marché national des télécommunications tout en reconnaissant le fait qu'à l'intérieur de ce marché national il existe certains besoins régionaux propres, auxquels nous pouvons être sensibles tout en favorisant la participation des provinces—fait sans précédent dans l'histoire de la réglementation nationale—et nous pourrons le faire sans sacrifier les intérêts du Canada dans son ensemble de quelque façon que ce soit. À mon avis, c'est un bon exemple du fédéralisme bien pensé qui est à l'avantage et des régions et des Canadiens en général.

La vice-présidente (Mme Finestone): Si vous débouchez vraiment sur ce genre de relations de coopération, je pense qu'il en ira, effectivement, de l'intérêt de tous.

Pourriez-vous regarder la page 2-4 de vos prévisions et expliquer la ligne qui traite du fonds renouvelable de l'agence des télécommunications gouvernementales. On y voit un budget des dépenses de 3,356,000$ et puis ensuite une perte, je pense—je ne suis pas certaine d'avoir bien compris—de 1,2 millions de dollars. Est-ce un manque à gagner?

M. Beatty: Non.

La vice-présidente (Mme Finestone): Pourriez-vous nous expliquer ce que c'est, s'il vous plaît.

M. Binder: Le fonds renouvelable diffère des crédits usuels du gouvernement. Il s'agit d'un fonds permanent qui est renfloué par les recettes. . .au fil des dépenses. On établit chaque année des estimés des besoins prévus, de la différence entre les recettes et les dépenses et s'il y a écart—en d'autres termes, si les recettes sont plus élevées que les dépenses—ce chiffre est négatif. Je sais que c'est difficile à comprendre.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je vois.

Incidemment, M. Binder, je vous souhaite la bienvenue à votre nouveau poste de sous-ministre par intérim.

M. Binder: Merci.

La vice-présidente (Mme Finestone): Ces chiffres reflètent-ils le fait que le CRTC est très efficace en tant qu'organisme qui recueille des droits divers pour nous?

M. Binder: Non. Il s'agit de notre propre agence téléphonique gouvernementale, l'Agence des télécommunications gouvernementales. Elle n'a rien à voir avec le CRTC.

La vice-présidente (Mme Finestone): Je n'ai pas eu droit à une séance d'information sur cette agence. Mais je vous remercie beaucoup.

M. Beatty: L'Agence des télécommunications gouvernementales fait aussi un travail remarquable.

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Do you have the kind of money coming in from various and sundry forms of income that are generated through CRTC that we could find some money to increase the staffing at the CRTC? I'm serious. I think they need it.

• 1800

Mr. Binder: Madam Chairman, the government really recognizes the increased workload of CRTC. In fact, they received an increase of 7.6% in the appropriation to deal with the increased workload. We hope we'll see some—

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): What page is that on?

Mr. Binder: It's in the main estimates. They have an increase in appropriation of about 7.6%. We hope we will see the result of that increase in appropriation during the year.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): All right, just a minute. Mr. Binder, isn't that for their regional offices? Is that for their head office? Does that give them the additional research potential required to put together numbers, figures, statistics, etc., so that they can do a proper in-house analysis? Is it regional or is it central?

Mr. Binder: To my understanding, it's for the whole amount.

Mr. Borbey: The CRTC has had a series of increases over the last couple of years related to new responsibilites under the Broadcasting Act and under the decision with respect to Alberta Government Telephones. Following that, there was a very large increase in workload. The government recognized that by increasing the resources.

Once again, this year it is receiving an increase in resources to deal with both regionalization and additional workload in the regions and in the headquarters.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Didn't you receive a letter from the CRTC concerned about their workload and the naming of people to the board and the loss of the personnel?

Mr. MacWilliam: Madam Chair, may I interject here. I've been waiting patiently here just to provide copies of the correspondence to both the committee and the minister regarding the issue we discussed.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): All right, go ahead.

I don't know what you're worried about, Mr. Minister. I'm the first one up. I haven't even looked to see how the amendments go.

Mr. Beatty: I think I'm the first one up. They're government amendments.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Our amendment comes first.

Mr. Beatty: I have to be there to have the bill called.

[*Translation*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Les diverses sommes d'argent que recueille le CRTC seraient-elles suffisantes pour vous permettre d'augmenter l'effectif du CRTC? Je suis sérieuse. Je pense que le conseil en a besoin.

M. Binder: Madame la présidente, le gouvernement reconnaît bien la charge de travail accrue du CRTC. On a d'ailleurs augmenté de 7,6 p. 100 les crédits alloués au Conseil pour faire face à cette charge de travail accrue. Nous espérons voir...

La vice-présidente (Mme Finestone): À quelle page?

M. Binder: C'est dans le Budget principal. Les crédits alloués au Conseil ont été augmentés d'environ 7,6 p. 100. Nous espérons voir les résultats de cette augmentation pendant l'année.

La vice-présidente (Mme Finestone): Une minute. Monsieur Binder, ces sommes ne sont-elles pas destinées aux bureaux régionaux? Est-ce pour le bureau chef? Ces crédits leur confèrent-ils le potentiel de recherche supplémentaire voulu pour pouvoir rassembler les chiffres et les statistiques nécessaires pour effecteur une analyse interne de calibre? Est-ce régional ou central?

M. Binder: Que je sache, ce sont les crédits dans leur ensemble qui sont affectés.

M. Borbey: Les crédits du CRTC ont été augmentés à plusieurs reprises au cours des deux dernières années pour tenir compte des nouvelles responsabilité du Conseil liées à la Loi sur la radiodiffusion et à la décision qui touchait l'Alberta Government Telephones. Il y a eu par la suite une très grosse augmentation de la charge de travail. Le gouvernement en a tenu compte en augmentant les ressources du Conseil.

Encore une fois cette année le Conseil jouit d'une augmentation de ses crédits pour lui permettre de s'adapter à la régionalisation et à la charge de travail accrue dans les régions et au bureau principal.

La vice-présidente (Mme Finestone): N'avez-vous pas reçu une lettre du CRTC dans laquelle ils exprimaient leurs préoccupations en ce qui a trait à leur charge de travail, les nominations au Conseil et la compression de leur effectif?

M. MacWilliam: Madame la présidente, permettez-moi d'intervenir. J'attendais patiemment afin de pouvoir fournir des copies de la correspondance expédiée et au comité et au ministre en ce qui a trait à la question dont nous avons discuté.

Le vice-présidente (Mme Finestone): Très bien, allez-y.

Je ne sais pas de quoi vous vous inquiétez, monsieur le ministre. Je serai la première à prendre la parole. Je ne me suis même pas documentée quant à l'ordre des amendements.

M. Beatty: Je pense que je serai le premier à prendre la parole, comme il s'agit d'amendements du gouvernement.

La vice-présidente (Mme Finestone): Notre amendement sera le premier à être mis en délibération.

M. Beatty: Je dois y être pour que le projet de loi soit mis en délibération.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): Oh, you do. Then let's go.

Thank you very much for your patience, Mr. Minister. It's been a delight.

Mr. Beatty: Thank you very much, Madam Chair.

The Vice-Chairman (Mrs. Finestone): I call this meeting to an end.

[*Traduction*]

La vice-présidente (Mme Finestone): Ah, je vois. Alors, allons-y.

Merci beaucoup de votre patience, monsieur le ministre. Cette séance a été très agréable.

M. Beatty: Merci beaucoup, madame la présidente.

La vice-présidente (Mme Finestone): La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Communications

Paul Racine, Assistant Deputy Minister, Communications Policy;

Michael Binder, Acting Deputy Minister;

Gaston Blais, Acting Assistant Deputy Minister, Arts and Heritage;

Patrick Borbey, Acting Assistant Deputy Minister, Corporate Management.

TÉMOINS

Du ministère des Communications:

Paul Racine, sous-ministre adjoint, Politique des communications;

Michael Binder, sous-ministre intérimaire;

Gaston Blais, sous-ministre adjoint intérimaire, Arts et patrimoine;

Patrick Borbey, sous-ministre adjoint intérimaire, Gestion intégrée.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Governmer
Publicatio

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 44

Thursday, May 14, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 44

Le jeudi 14 mai 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Vote 30 - Canada Council; Vote 65 - Canadian Radio-television and Telecommunications Commission, under COMMUNICATIONS

Pursuant to Standing Order 101(1), consideration of the Order-in-Council appointments to the Canada Council of Paule Leduc, President of the Social Sciences and Humanities Research Council, and of Brian Paul Anthony of Ottawa

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédit 30 - Conseil des Arts du Canada; Crédit 65 - Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, sous la rubrique COMMUNICATIONS

Conformément à l'article 110(1) du Règlement, considération des nominations par décret au Conseil des Arts du Canada de Paule Leduc, présidente du Conseil de recherches en sciences humaines, et de Brian Paul Anthony, d'Ottawa

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24964—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidente: Sheila Finestone

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS.

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 sous la rubrique COMMUNICATIONS.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1 et 5, SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 14, 1992
(74)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:18 o'clock a.m. this day, in Room 705, La Promenade, the Vice-Chairman, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witnesses: From the Social Sciences and Humanities Research Council: Paule Leduc, Director Designate, Canada Council. *From the Canada Council:* Brian Anthony, Associate Director; Allan Gotlieb, Chairman; Jacques Lefebvre, Vice-Chairman; Joyce Zemans, Director; Peter Brown, Senior Assistant Director, Treasurer and Director of Administration and Finance. *From the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:* Keith Spicer, Chairman; Guido G. Henter, Executive Director, Telecommunications.

Pursuant to Standing Order 32(6), the Committee commenced a review of the Order-in-Council appointments to the Canada Council, Director, Paule Leduc; Associate Director, Brian Anthony.

Paule Leduc and Brian Anthony answered questions.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

Ordered,—That Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100, under COMMUNICATIONS. Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE, be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

The Chairman called Vote 30, Canada Council.

Allen Gotlieb made a statement and with Jacques Lefebvre, Joyce Zemans, Peter Brown answered questions.

At 11:16 o'clock a.m. the sitting was suspended.

At 11:19 o'clock a.m. the sitting resumed.

The Chairman called Vote 65, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission.

Keith Spicer made a statement and with Guido G. Henter answered questions.

At 12:26 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Stephen Knowles

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 14 MAI 1992
(74)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 18, dans la salle 705 de l'immeuble La Promenade, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoins: Du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada: Paule Leduc, directrice désignée, Conseil des Arts du Canada. *Du Conseil des Arts du Canada:* Brian Anthony, directeur associé; Allan Gotlieb, président; Jacques Lefebvre, vice-président; Joyce Zemans, directrice; Peter Brown, directeur adjoint principal, Trésorier et directeur de l'administration et des finances. *Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:* Keith Spicer, président; Guido G. Henter, directeur exécutif, Télécommunications.

Conformément au paragraphe 32(6) du Règlement, le Comité entreprend l'examen des nominations par décret au Conseil des Arts du Canada: directrice, Paule Leduc, et directeur associé, Brian Anthony.

Paule Leduc et Brian Anthony répondent aux questions.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, sous la rubrique COMMUNICATIONS, et les crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT, soient renvoyés au Comité permanent de la culture et des communications.

Le président appelle: crédit 30, Conseil des Arts du Canada.

Allen Gotlieb fait un exposé et, avec Jacques Lefebvre, Joyce Zemans et Peter Brown, répond aux questions.

À 11 h 16, la séance est suspendue.

À 11 h 19, la séance reprend.

Le président appelle: crédit 65, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes.

Keith Spicer fait un exposé, puis lui-même et Guido G. Henter répondent aux questions.

À 12 h 26, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de Comité

Stephen Knowles

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 14, 1992

• 0915

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

Nous avons à la table deux personnes qui, officiellement, devraient recevoir un assentiment pour être ici. C'est cela?

M. Allan Gotlieb (président du Conseil des arts du Canada): Je vous demande pardon, monsieur le président. J'ai été...

Le vice-président (M. Hogue): Cela aurait été une bonne idée, mais je peux répéter. M. Anthony et M^me^ Leduc doivent recevoir la permission pour être assis à la table ou répondre à des questions.

Mme Finestone (Mont-Royal): Ils ne répondent pas avant que ce soit...

Le vice-président (M. Hogue): Non. De toute façon, cela nous fait plaisir de vous avoir parmi nous. Si j'ai commis un impair, j'en suis fort aise.

Bienvenue, monsieur Gotlieb.

M. Gotlieb: Merci, monsieur le président et membres du Comité.

Mrs. Finestone: A point of order, Mr. Chairman. I have to get some advice about procedure. This is the first time we have come across the appointments and the present sitting members when the appointments have not gone through officially.

Le vice-président (M. Hogue): C'est pour cela que je posais la question.

Mrs. Finestone: I didn't realize that meant we couldn't really pose questions, etc. Maybe we should ask at least a few questions about the appointments, and if everyone is agreeable, accept the appointments. Then we will be in a position at least to hear from them as witnesses.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It's up to you, Mrs. Finestone.

Some hon. members: Agreed.

Mrs. Finestone: Thank you very much, Mr. Chairman.

Welcome. Are you called "Dr. Leduc" or "Madam Leduc"?

Dr. Paule Leduc (President, Social Sciences and Humanities Research Council, and Director Designate, Canada Council): It depends on which language it is.

Mrs. Finestone: Where are we more formal?

Dr. Leduc: In English, "Dr. Leduc", in French, "M^me^ Leduc".

Mme Finestone: Bonjour, madame. Je souhaite aussi la bienvenue à M. Anthony.

Madame Leduc, on ne vous connaît pas autant qu'on connaît M. Anthony, et j'aimerais vous poser quelques questions. Je crois que le Conseil de recherches en sciences humaines a une procédure complètement différente d'allocation des fonds et des projets. Est-ce exact?

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 14 mai 1992

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order!

We have at the table two people whose presence here should be approved officially. Am I right?

Mr. Allan Gotlieb (Chairman, Canada Council): I beg your pardon, Mr. Chairman. I was...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It would have been a good idea, but I can repeat what I said. Mr. Anthony and Dr. Leduc must receive permission to sit at the table or answer questions.

Mrs. Finestone (Mount Royal): They cannot answer questions before...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No. In any event, we are pleased to have you here today. If I made a mistake, so much the better.

Welcome, Mr. Gotlieb.

Mr. Gotlieb: Thank you, Mr. Chairman and members of the committee.

Mme Finestone: J'invoque le Règlement, monsieur le président. J'aimerais qu'on éclaircisse la procédure. C'est la première fois que nous recevons des personnes dont les nominations ne sont pas officielles.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is why I was asking the question.

Mme Finestone: Je ne savais pas qu'on ne pouvait même pas leur poser des questions, etc. Peut-être devrions-nous poser quelques questions sur les nominations, et si tout le monde est d'accord, nous pourrions accepter les nominations. De cette façon, nous aurions à tout le moins le loisir de les entendre comme témoin.

Le vice-président (M. Hogue): Ce sera comme vous voudrez, madame Finestone.

Des voix: D'accord.

Mme Finestone: Je vous remercie beaucoup, monsieur le président.

Je vous souhaite la bienvenue. Est-ce «le docteur Leduc» ou «M^me^ Leduc»?

Mme Paule Leduc (présidente, Conseil de recherches en sciences humaines, et directrice désignée, Conseil des arts du Canada): Tout dépend de la langue dont vous vous servez.

Mme Finestone: Que dicte le protocole?

Mme Leduc: En anglais, c'est «Dr. Leduc»; en français, c'est «M^me^ Leduc».

Mrs. Finestone: Good morning, Madam. I also welcome Mr. Anthony.

Mrs. Leduc, you are not as well known to us as Mr. Anthony. And I would like to ask you a few questions. I believe that the Social Sciences and Humanities Research Council has a completely different procedure for allocating grants and funding projects. Is that true?

[*Text*]

Is there an arm's length procedure in place in SSHRC? How does it work?

Dr. Leduc: Yes, there is an arm's length procedure in place. All the grants are given after an evaluation by the peers. For all the grants we use a peer review system. I would say we don't have a different procedure for allocating grants from the Canada Council. It is at arm's length.

Mrs. Finestone: About this new marriage, I know remarriage might become fashionable and you might set the pace, but you were divorced. Now the government has asked you, as two agencies, to get remarried, to come together again. What's the marriage counsellor doing to get you together?

I just thought of that one. It's not bad, eh?

• 0920

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It is a very nice approach.

Mme Finestone: Monsieur le psychologue, vous pouvez reprendre.

Dr. Leduc: Speaking about weddings, I don't know if we can speak about divorce when in 1970-something—

Mrs. Finestone: Well, it wasn't a happy love affair. There was a decision that the two roles did not seem compatible at the time. There was a separation.

Dr. Leduc: I would say that I was not there at the time.

Mrs. Finestone: I know.

Dr. Leduc: But I would say that when the decision was taken a few years ago to put in place a special council for social sciences and humanities research it was with the intention to help the development of social sciences and humanities research and to put together the three granting councils. Remember that at this time you had the creation of the answer to the Natural Sciences and Engineering Research Council, so the intention was to organize, in a more career fashion, the science policy of the government.

Does that mean that with the merger, the science policy of the government or the development of the arts community will be put in jeopardy? I don't believe that this merger will put in jeopardy the development of the cultural community and the development of social sciences and humanities research. In the new agency, we will have to take care of the development of the two communities in a fashion that will help and enhance, I hope, the development of the two communities. It's clear that—

Mrs. Finestone: I would like to stop you for a moment because my staff has brought something to my attention. If I have been ill-informed, I would like to be corrected. I understand the government can direct where the research funds go. I understand that there is not the same kind of arm's length structure within SCHRC as there is within the Canada Council. Are you saying to me that the government, when it gives money, does not specify any of the distribution of that money between the different activities?

[*Translation*]

L'allocation des fonds au CRSH se fait-elle sans lien de dépendance? Comment procédez-vous?

Mme Leduc: Oui, l'allocation des fonds se fait sans lien de dépendance. Toutes les subventions sont accordées après une évaluation par des pairs. Le système d'évaluation par des pairs s'applique à toutes les subventions. Je ne dirais pas que notre système d'allocation des fonds diffère de celui du Conseil des arts du Canada. Il n'y a pas de lien de dépendance.

Mme Finestone: Au sujet de ce nouveau mariage, je sais que le remariage risque de revenir à la mode, et vous pourriez donner l'exemple, mais le fait est que vous étiez divorcés. Le gouvernement vous oblige maintenant, vous, les deux organismes, à vous remarier, à vous unir de nouveau. Que fait le conseiller matrimonial pour faciliter ce remariage?

Cette image m'est venue spontanément. Pas mal, non?

Le vice-président (M. Hogue): L'image est très belle, en effet.

Mrs. Finestone: You may borrow it from me, doctor.

Mme Leduc: Puisqu'il est question de mariage, je ne crois pas qu'on puisse parler de divorce lorsque dans les années 70...

Mme Finestone: Eh bien, ce n'était pas une union heureuse. On avait décidé à l'époque que les deux rôles n'étaient pas compatibles. Il y a eu séparation.

Mme Leduc: Je vous répondrai que je n'y étais pas à l'époque.

Mme Finestone: Je sais.

Mme Leduc: Mais je répondrai que lorsqu'on a décidé il y a quelques années de créer un conseil spécial pour la recherche en sciences sociales et humaines, c'était avec l'intention de favoriser le développement de la recherche en sciences sociales et humaines et de réunir les trois conseils subventionnaires. Rappelez-vous qu'on créait à cette époque pour les sciences humaines l'équivalent du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie; le gouvernement voulait donc mettre sur pied une structure plus professionnelle et ainsi façonner sa politique scientifique.

Cela signifie-t-il que la fusion mettra en péril la politique scientifique du gouvernement ou le développement de la communauté artistique? Je ne crois pas que la fusion mettra en péril le développement de la communauté culturelle et le développement de la recherche en sciences humaines. Le nouvel organisme devra prendre tous les moyens pour favoriser le développement des deux communautés. Il est clair que...

Mme Finestone: Je dois vous arrêter un instant parce que mon adjointe vient de me rappeler quelque chose. Si j'ai été mal informée, veuillez me corriger. Je crois savoir que le gouvernement peut déterminer l'emploi des crédits de recherche. Je crois savoir que le CRSH ne dispose pas de la même autonomie que le Conseil des arts du Canada. Êtes-vous en train de me dire que le gouvernement ne détermine jamais la répartition de vos crédits de recherche entre les divers secteurs?

[*Texte*]

Dr. Leduc: Yes.

Mrs. Finestone: Then how is that arm's length? How do you determine how much money is going to go to each? How do you determine how the money is going to be divided between the activities, and how do you determine how the money is divided from region to region, provincially and linguistically?

Dr. Leduc: We have a board. We have a strategic plan. We make priorities in programs and the board is responsible for taking the decisions.

Mrs. Finestone: The government gives you a lump sum, is that right?

Dr. Leduc: Yes, exactly.

Mrs. Finestone: And it is not divided into envelopes depending on what, where, when, or why?

Dr. Leduc: No. This is a decision of the council itself. The government is giving us a total budget, an envelope, and we are deciding ourselves, after discussing about priorities and strategies for developing research in the social sciences, to put money in fellowships or in basic research or strategic research. It's a decision of the council.

Mrs. Finestone: Is there a somewhat informal formula about how much goes into each of these sectors?

There was an article in *The Ottawa Citizen* of March 2 that indicated that the Social Science and Humanities Research Council, one of the agencies that will be combined with the Canada Council, is categorized as a schedule II, not as Canada Council is, which I believe is—

Dr. Leduc: Schedule III—exempted.

Mrs. Finestone: Exempt, right, and is open to government control of funding allocations. You just finished telling me categorically it's not.

Dr. Leduc: It's not.

Mrs. Finestone: This is not the first reporter who has said you are in a different category and a different schedule from the Canada Council.

Dr. Leduc: We are in a different category and in a different schedule at SCHRC, but it doesn't mean the government is saying to us how we will have to spend the money.

Mrs. Finestone: Then what is the difference, please? Which category are you going to be under once this marriage counsellor gets finished figuring out how you're going to work? Which category of schedule are you going to go into?

• 0925

Dr. Leduc: We don't know. The government will have to decide for the new agency.

Mrs. Finestone: What are you recommending?

Dr. Leduc: I'm recommending to the government that it be as arm's length as possible with the government, as we are now in the Canada Council.

[*Traduction*]

Mme Leduc: Oui.

Mme Finestone: Mais dans quelle mesure le conseil est-il indépendant? Comment déterminez-vous les montants d'argent qui vont à chaque secteur de recherche? Comment répartissez-vous les crédits entre les divers secteurs? Cette répartition obéit-elle à des considérations régionales, provinciales et linguistiques?

Mme Leduc: Nous avons un conseil d'administration. Nous avons un plan stratégique. Nous arrêtons des priorités dans les programmes, et le conseil d'administration a la responsabilité de prendre les décisions voulues.

Mme Finestone: Le gouvernement vous verse une somme globale, n'est-ce pas?

Mme Leduc: Oui, c'est exact.

Mme Finestone: Et cette somme n'est pas divisée en enveloppes dont la taille varie selon certaines considérations?

Mme Leduc: Non. C'est au conseil qu'il appartient de décider. Le gouvernement fixe notre budget, il nous donne une enveloppe, et c'est le conseil qui décide, après discussion sur les priorités et les stratégies de développement de la recherche en sciences humaines, d'investir l'argent dans des bourses de recherche, dans la recherche pure ou la recherche stratégique. C'est le conseil qui décide.

Mme Finestone: Existe-t-il une formule de distribution plus souple qui permet de déterminer le montant des crédits de recherche pour chaque secteur?

Selon un article paru dans le *Citizen* d'Ottawa, édition du 2 mars, le Conseil de recherches en sciences humaines, l'un des organismes qui seront fusionnés avec le Conseil des arts du Canada, fait partie de l'annexe II, ce qui n'est pas le cas du Conseil des arts du Canada, qui, d'après ce que j'en sais, est...

Mme Leduc: De l'annexe III—exempté.

Mme Finestone: Exempté, c'est cela, et le gouvernement a donc le droit de contrôler son système d'allocation des fonds. Vous venez de me dire catégoriquement que ce n'était pas le cas.

Mme Leduc: Ce n'est pas le cas.

Mme Finestone: Ce n'est pas la première fois que je lis dans les journaux que votre conseil fait partie d'une catégorie et d'une annexe différentes de celles du Conseil des arts du Canada.

Mme Leduc: Le CRSH ne fait pas partie de la même catégorie et de la même annexe, mais cela ne veut pas dire que le gouvernement nous dicte la façon dont nous allons dépenser nos crédits.

Mme Finestone: Auriez-vous alors l'obligeance de m'expliquer la différence? A quelle catégorie appartiendrez-vous une fois que le conseiller matrimonial aura décidé de votre sort? Dans quelle catégorie ou dans quelle annexe serez-vous?

Mme Leduc: Nous ne le savons pas. Le gouvernement devra décider au sujet du nouvel organisme.

Mme Finestone: Que recommandez-vous?

Mme Leduc: Je recommande au gouvernement de faire en sorte que cet organisme soit aussi indépendant que possible du gouvernement, comme c'est maintenant le cas pour le Conseil des arts.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Can you have two different schedules, one for SSHRC and one for—

Dr. Leduc: No, for the new agency we'll have only one schedule. I hope it will be a more arm's length relationship with the government, if possible. Journalists may have reported that, but they may be wrong.

Mrs. Finestone: Did you get an increase in your budget?

Dr. Leduc: Yes.

Mrs. Finestone: What was the percentage of your increase?

Dr. Leduc: It was 4% for the next four years. We have a five-year plan for funding.

Mrs. Finestone: Is it specifically targeted in any area?

Dr. Leduc: No.

Mrs. Finestone: Is your board in place?

Dr. Leduc: Yes.

Mrs. Finestone: And they're going to determine the total amount of... What is your budget now?

Dr. Leduc: Our budget is $97 million, around $100 million, *plus ou moins.*

Mrs. Finestone: What is the percentage of your budget that's allocated to French language and Quebec-based projects?

Dr. Leduc: It is 33%.

Mrs. Finestone: What is the amount going to Ontario?

Dr. Leduc: Around 34%.

Mrs. Finestone: And to the other provinces in the west and the east? Is it balanced?

Dr. Leduc: It's balanced, yes.

Mrs. Finestone: And do you do this based on the excellence of the location?

Dr. Leduc: It's done only on the excellence of the project. It's a peer review system.

Mrs. Finestone: So it's quite by accident that it's 30-30 and 15 and 15?

Dr. Leduc: I would say so, yes.

Mrs. Finestone: It's an accident, not designed.

Dr. Leduc: No.

Mrs. Finestone: In looking forward to your new position, do you see any conflict of style or operation that is going to create any kind of difficulty? Are you looking forward to establishing a new methodology of work? What's your goal?

Dr. Leduc: We will protect the peer review system in each of the programs, as we are doing now in the Canada Council and SSHRC. For the communities, the social scientists and humanists and artists, this is one of the main

[*Translation*]

Mme Finestone: Pourrait-il y avoir deux annexes différentes, une pour le Conseil de recherches en sciences humaines et une autre pour...

Mme Leduc: Non, pour le nouvel organisme, nous n'en aurons qu'une. J'espère qu'on entretiendra des relations plus indépendantes avec le gouvernement, si c'est possible. Des journalistes l'ont peut-être dit, mais ils se sont peut-être trompés.

Mme Finestone: Votre budget a-t-il été augmenté?

Mme Leduc: Oui.

Mme Finestone: Quel pourcentage cette augmentation représente-t-elle?

Mme Leduc: Elle est de 4 p. 100 pour les quatre prochaines années. Nous avons un plan de financement de cinq ans.

Mme Finestone: Vise-t-il précisément un secteur?

Mme Leduc: Non.

Mme Finestone: Le conseil d'administration est-il déjà en place?

Mme Leduc: Oui.

Mme Finestone: Et il se chargera d'établir le total de... À combien s'établit votre budget?

Mme Leduc: Il est de 97 millions, près de 100 millions, plus ou moins.

Mme Finestone: Quel pourcentage de votre budget est affecté à des projets qui doivent être réalisés au Québec, en français?

Mme Leduc: On y consacre une part de 33 p. 100.

Mme Finestone: Quel pourcentage est attribué à l'Ontario?

Mme Leduc: Environ 34 p. 100.

Mme Finestone: Et aux autres provinces de l'Ouest et de l'Est? Est-ce équilibré?

Mme Leduc: C'est équilibré, oui.

Mme Finestone: Prenez-vous votre décision en fonction du dossier d'excellence de l'endroit?

Mme Leduc: On ne tient compte que de l'excellence du projet. C'est un système d'examen par des pairs.

Mme Finestone: C'est donc tout à fait par hasard qu'on a un rapport de 30-30 et de 15-15?

Mme Leduc: Je dirais que oui.

Mme Finestone: C'est par hasard, ce n'est pas voulu.

Mme Leduc: Non.

Mme Finestone: Quand vous réfléchissez à votre nouveau poste, croyez-vous que des divergences de vues en matière d'attitude ou de gestion créeront des difficultés? Envisagez-vous de mettre en place une nouvelle méthode de travail? Quel est votre objectif?

Mme Leduc: Nous protégerons le système d'examen par des pairs dans chacun des programmes, comme nous le faisons maintenant au Conseil des arts du Canada et au Conseil de recherches en sciences humaines. Pour les

[*Texte*]

issues because the social scientists, the humanists, and the artists are used to this process, and we'll keep it. This is the only way to assess research in the natural sciences, medical research, and so on. It will be continued.

Mrs. Finestone: You don't see a difference between what the Canada Council and the artistic world do and what the scientists and the scientific research world do and how you assess this?

Dr. Leduc: We will keep the procedure of each of the granting councils. It is peer review. Peer review will stay there for each of the programs; we're used to working on the peer review system.

Mrs. Finestone: I get from what you say, then, that you're looking forward to maintaining the peer review system, that it will be based on the quality of the work, and that it is just happenstance that the percentage goes the way it goes; it is not a "planful" approach. Am I accurate in saying that?

Dr. Leduc: Yes.

Mrs. Finestone: And the government will decide which schedule you will fall under?

Dr. Leduc: Yes.

Mrs. Finestone: Is there not a committee looking at these options and making recommendations?

Dr. Leduc: Yes. We've made a recommendation to keep the Canada Council schedule for the new agency. The government will decide. We're only civil servants.

Mrs. Finestone: Well, you're a civil servant in a very serious and important area of our community's life, which can only determine whether we're going to be a country that holds together with a sense of community across this land, irrespective of language, colour or creed, and that produces diversity and maintains it and doesn't look at this society as a monolith. That was my concern.

Mr. Anthony, have you any plans in particular?

Mr. Brian Anthony (Associate Director, Canada Council): Could you help me by being a little more specific in your questioning?

Mrs. Finestone: No, I like your general approach to life. Let me hear what you plan.

• 0930

Mr. Anthony: I suppose the major challenge is to see the merger process through, which as you know is going to be a fairly time-consuming undertaking.

Since the question is a general one, I will answer generally, by saying that in the long term, I hope the new council will be constructed and resourced so as to play an important role in support of the two communities we are going to be serving.

[*Traduction*]

collectivités, les experts en sciences sociales et en sciences humaines, ainsi que pour les artistes, c'est une des grandes questions qui se posent, car ils sont habitués à ce processus, et nous le maintiendrons. C'est la seule façon d'évaluer la recherche en sciences naturelles, les recherches médicales, etc. On le maintiendra donc.

Mme Finestone: Ne voyez-vous pas une différence entre ce que font le Conseil des arts et la communauté artistique et ce que font les scientifiques et la communauté des chercheurs scientifiques? Et comment l'évaluez-vous?

Mme Leduc: Nous maintiendrons la procédure qu'a adoptée chacun des conseils subventionnaires. C'est un système d'examen par des pairs. Nous le maintiendrons dans le cas de chacun des programmes; nous sommes habitués à fonctionner dans ce système.

Mme Finestone: D'après ce que vous dites, alors, vous envisagez de conserver le système d'examen par des pairs, il reposera sur l'évaluation de la qualité du travail, et c'est simplement un hasard que ce pourcentage soit ce qu'il est; ce n'est pas une approche «voulue». Vous ai-je bien compris?

Mme Leduc: Oui.

Mme Finestone: Et le gouvernement décidera de l'annexe qui sera la vôtre?

Mme Leduc: Oui.

Mme Finestone: Est-ce qu'il n'y a pas un comité qui examine ces possibilités et qui doit présenter des recommandations?

Mme Leduc: Oui. Nous avons recommandé de garder l'annexe du Conseil des arts pour le nouvel organisme. Le gouvernement décidera. Nous ne sommes que des fonctionnaires.

Mme Finestone: Oui, mais vous travaillez comme fonctionnaire dans un très important et très sérieux secteur de notre vie communautaire, qui ne peut manquer de définir la réponse à la question de savoir si nous demeurerons un pays uni qui partage un esprit de communauté d'un bout à l'autre du pays, au-delà des langues, des origines ethniques ou des croyances religieuses, qui engendre la diversité et la conserve et ne conçoit pas notre société comme un bloc monolithique. Voilà ce à quoi je tiens.

Monsieur Anthony, avez-vous des plans précis?

M. Brian Anthony (directeur associé, Conseil des arts du Canada): Pouvez-vous préciser un peu plus votre question, s'il vous plaît?

Mme Finestone: Non, j'aimerais que vous m'exposiez vos idées générales sur la vie. Dites-moi en gros quels sont vos plans?

M. Anthony: À mon sens, le grand objectif consiste à réaliser la fusion, ce qui, comme vous le savez, devrait prendre pas mal de temps.

Comme vous me posez une question d'ordre général, j'y répondrai de façon générale en disant qu'à long terme j'espère que le nouveau conseil sera conçu de manière à jouer un rôle important à l'appui des deux collectivités que nous servirons, et qu'il disposera des ressources voulues.

[*Text*]

Mrs. Finestone: There's one area that has always intrigued me, having visited our various embassies in different parts of the world, and that is the relationship and the decision-making taken by External Affairs. They didn't always have enlightened External Affairs offices run by enlightened people from the arts community. The interrelationship—or the lack of relationship, I might perhaps say—between External Affairs and their decision-making as to who goes where and represents our country and the role Canada Council plays in that regard, do you have some idea as to how that might work with the new recovery of the international cultural program from External? Are they still going to be hands-on? Have you some idea as to how the decision-making ought to go now that it's brought home to where I always thought it belonged?

Mr. Anthony: Let me express a personal view here. The details of the relationship still have to be worked out. As you referred to earlier, there is a committee currently at work planning the structure of the new agency and the new relationships between that agency and other departments and agencies. It's my personal belief that we have been given the tools to create something quite exciting and new and vibrant. In specific response to that question, I think we can, over time, look at a way of marrying up our domestic and international programs and priorities in a way that perhaps was never before possible to the same extent. I think that gives us a fairly exciting set of possibilities.

Mrs. Finestone: That's part of your overall planning. Are you planning a new name? Are we going to remember that this is Canada? Are we going to keep the name, not like SRC, so we don't even know that Radio-Canada belongs to Canada any more? It is called SRC. And CBC. Somehow we lost the word, as we are losing the flag and a few other things. Are we going to keep the name?

Mr. Anthony: The name is of course one of the details we will have to discuss.

Mrs. Finestone: May I hope that you remember where you belong and that this is part of our Canadian cultural world.

Mr. Anthony: I'm sure the two co-chairs of the steering committee overseeing the merger will appreciate any suggestions you might have.

Mrs. Finestone: Canada. My suggestion is that you please keep a word that indicates we are a country on the global map. We should stay there with some kind of identification that doesn't become an acronym or something like that.

[*Translation*]

Mme Finestone: C'est un secteur qui m'a toujours intriguée. J'ai visité diverses ambassades dans différents pays, et je m'interroge sur les rapports qu'on entretient et les décisions qui sont prises par les Affaires extérieures. Le ministère des Affaires extérieures n'a pas toujours eu des bureaux éclairés dirigés par des gens éclairés de la communauté artistique. Les interrelations—ou le manque de relations, devrais-je peut-être dire—entre les Affaires extérieures et ceux qui décident qui va où pour représenter notre pays et le rôle que le Conseil des arts du Canada joue à cet égard... comment croyez-vous que les choses pourraient fonctionner une fois qu'on aura récupéré le programme culturel international des Affaires extérieures? Le ministère aura-t-il toujours un mot à dire? Savez-vous comment les décisions devraient être prises maintenant qu'on ramène ce programme là où j'ai toujours pensé qu'il devait être?

M. Anthony: Permettez-moi de vous exposer mon point de vue personnel. Il faudra encore préciser la nature des rapports à entretenir. Comme vous l'avez dit, un comité s'occupe en ce moment de planifier la structure d'un nouvel organisme et de définir les nouvelles relations qu'il entretiendra avec d'autres ministères et organismes. J'estime personnellement qu'on nous a donné les outils nécessaires pour créer quelque chose de très emballant, de nouveau et de remarquable. Pour répondre précisément à cette question, laissez-moi vous dire que je pense que nous pourrons, avec le temps, trouver une façon de concilier nos priorités et nos programmes nationaux et internationaux comme nous n'avons encore jamais pu le faire. Nous avons devant nous, je pense, un éventail de possibilités assez enthousiasmantes.

Mme Finestone: Cela fait partie de votre planification globale. Avez-vous songé à un nouveau nom? Vous souviendrez-vous que nous sommes ici au Canada? Allons-nous conserver le nom du Canada, contrairement à ce qu'on fait quand on parle de la SRC, ce sigle qui cache le nom de Radio-Canada et qui fait oublier qu'elle appartient au Canada? On parle de SRC, et de CBC. En quelque sorte, nous perdons le nom, nous perdons le drapeau et quelques autres éléments. Conserverons-nous le nom?

M. Anthony: Il nous faudra bien sûr discuter du nom.

Mme Finestone: J'ose espérer que vous vous souviendrez de votre appartenance et du fait que cela fait partie de la vie culturelle canadienne.

M. Anthony: Je suis convaincu que les deux coprésidents du comité directeur chargé de la fusion prendront en compte toute suggestion que vous voudrez faire.

Mme Finestone: Canada. Ce que je propose, c'est que, s'il vous plaît, vous conserviez un mot qui indique que nous sommes un pays, un pays sur la scène internationale. Nous devrions maintenir un signe d'identité qui ne deviendra pas un acronyme, un sigle quelconque.

[*Texte*]

I have some very serious concerns, Mr. Chairman. I'm glad to hear there is a sense that the science and humanities council perceives itself as at arm's length and uses a jury system. However, having a little bit of a scientific background myself and not as much art background as I would like to have, I did not see them always as the marriage of compatibility.

I have some serious concerns about someone like yourself, Madam, coming into this slot, with the training and background you have. I'm not saying you're not sensitive to the arts. It's not a criticism of you personally. But the baggage you bring causes me some anxiety, which I hope is ill-placed. In the end you will be, I am sure, a credit to the agency you are inheriting and that has been put into your hands. At this time in this country's history, we need a strong Canadian federalist in this job, who sees the country as a whole and will know how to bridge and how to mend fences, and how to ensure that we go together as a country. That's what's worrying me.

Mme Leduc: Je ne sais pas à quel *background* vous faites allusion quand vous parlez des inquiétudes que suscite chez vous mon *background*.

• 0935

Je voudrais vous dire que ma formation universitaire est une formation en littérature. J'ai un doctorat en littérature française. J'ai enseigné à l'université en littérature française. Je crois donc que mon background scientifique me rapproche beaucoup du monde des arts. Dans mes carrières antérieures, j'ai été à l'université pendant une longue période. J'ai fait de l'administration universitaire et de l'administration gouvernementale, y compris à la direction du ministère des Affaires culturelles au Québec. Par conséquent, je ne suis en aucune manière étrangère au monde culturel.

Par ailleurs, vous me permettrez de vous dire que vous avez peut-être une vision du fonctionnement des conseils subventionnaires de recherche qui n'est pas tout à fait conforme à la réalité. Le fonctionnement des conseils subventionnaires de recherche, partout à travers le monde, comme au Canada, est très étroitement lié, depuis toujours, au peer review system. Si vous êtes inquiète quant au maintien de ce peer review system pour le monde des arts, parce que vous êtes plus près du monde des arts et que vous avez senti des inquiétudes de ce côté, les inquiétudes sont exactement les mêmes du côté des gens de la communauté scientifique. Ils craignent de perdre ce système qui, pour eux, garantit leur indépendance, leur liberté et leur capacité de faire de la recherche sans entrave.

Là-dessus, il devrait y avoir une meilleur connaissance, qui vienne à la fois du milieu scientifique et du milieu artistique, du fonctionnement de l'une et l'autre des deux communautés.

Mme Finestone: Madame, c'est plutôt votre histoire, dans la vie des arts, qui m'inquiète. N'étiez-vous pas à un moment donné sous-ministre de M. Clément Richard, du Parti québécois?

[*Traduction*]

Je suis très préoccupée, monsieur le président. Je suis heureuse d'entendre dire que le Conseil de recherches en sciences humaines se considère comme un organisme indépendant et qu'il fait appel au système d'évaluation par des pairs. Toutefois, comme j'ai moi-même une certaine expérience du domaine scientifique, mais pas autant d'expérience du domaine des arts que je le souhaiterais, je n'ai pas toujours pu constater que ce mariage reposait sur la compatibilité.

Je suis assez inquiète de voir quelqu'un comme vous, madame, arriver là, avec la formation et le background que vous avez. Je ne dis pas que vous n'êtes pas sensible aux arts. Je ne vous adresse pas là une critique personnelle, mais vos antécédents me préoccupent un peu, à tort je l'espère. Quoi qu'il en soit, je suis sûre que vous serez un atout pour l'organisme que vous héritez, qui vous a été confié. À ce moment-ci de notre histoire, il nous faut à ce poste un fédéraliste convaincu, qui voit le pays comme un tout et qui saura comment combler les écarts et réparer les pots cassés, comment faire en sorte que nous demeurions un pays. Voilà ce qui me préoccupe.

Dr. Leduc: I don't know to what background you were refering to when you spoke about the concerns you have regarding my background.

I would like to tell you that my university training was in literature. I have a doctorate in French literature, a subject which I have taught at university. I therefore think that my background is very compatible with the artistic world. In my past careers, I have worked at universities for a long time. I have been involved in administration in universities and in the government, including the Department of Cultural Affairs in Quebec. As a result, the cultural world is in no way unfamiliar to me.

Moreover, I would like to tell you that you may have a false impression of the way in which research granting councils work. Throughout the world as in Canada, research granting councils work very closely with the peer review system. If you are concerned about the maintenance of the peer review system for the arts, because you are closer to the arts community and have felt their concerns, I can tell you that the scientific community has exactly the same concerns. They are afraid of losing the system which they see as guaranteeing their independence, their freedom and their ability to do their research without constraint.

On this point, I think there should be better understanding from both the scientific and artistic communities about the way in which the other functions.

Mrs. Finestone: I am more concerned about your background in the arts. Were you not at one point deputy minister to Clément Richard of the Parti Québécois?

[*Text*]

Mme Leduc: Madame, un sous-ministre ne travaille pas pour un parti; un sous-ministre travaille pour un gouvernement. J'ai été nommée sous-ministre au Québec par le premier gouvernement de M. Bourassa, en 1973 ou 1974, et j'ai continué à servir le gouvernement sous le Parti québécois et sous le Parti libéral, deuxième époque. Je suis Québécoise et fière de l'être.

Mme Finestone: Moi aussi, madame.

Mme Leduc: Je suis Canadienne et fière de l'être. Si vous avez des craintes sur mes intentions personnelles, je puis toujours vous rassurer, mais je ne pense pas que le fait d'être Ontarienne, Albertaine ou Québécoise puisse faire une différence quand il s'agit de remplir une fonction comme celle qui est là, au niveau fédéral.

Mme Finestone: Si on était dans une situation normale, vous auriez parfaitement raison, mais on n'est pas dans une situation normale. Il ne s'agit pas d'un centre de manufacture de widgets. Il s'agit d'un centre sensible au fondement même de ce que nous sommes en tant que Canadiens. C'est pour cette raison-là que je vous ai posé des questions. Je vous remercie pour votre ouverture d'esprit et pour vos réponses. Merci, madame.

Mr. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): I was going to raise these questions after the presentation, but perhaps in light of the conversation, it's appropriate to raise them at this point. Perhaps both Mrs. Leduc and Mr. Anthony will wish to comment on this. It's in regard to the merger that has taken place of the Social Science and Humanities Research Council, as well as the academic relations programs, with Canada Council.

You've talked about some of the concerns in addressing Sheila's question. I wonder if you perceive whether this means a significant change in the status of the Canada Council as an independent cultural agency and whether there will be a significant change in the status of SSHRC. I wonder what concerns you might have about the changes in the status.

• 0940

Dr. Leduc: As I have just answered to Mrs. Finestone, I don't see changes in the status of either SSHRC or Canada Council when we speak about the arm's length relationship with the government. Minister Beatty has said that in his press release, and the government has assured us that it will not have any changes in the status of the new agency.

Mr. MacWilliam: What about the response of the artistic and academic communities in this regard? How have they responded to the announced changes and how have you addressed some of the concerns that have been expressed?

Dr. Leduc: The two communities were concerned, and we have seen a lot of anxieties in the two communities because this merger was not expected. I would not say they felt unhappy, but they were very anxious about this merger, mainly due to the fact that they don't want to lose their independence. They want to be sure that the peer review system will be protected. For them this is the process that helps to maintain the arm's length relationship with the government.

[*Translation*]

Dr. Leduc: Deputy ministers do not work for a party; they work for the government, Mrs. Finestone. I was appointed deputy minister in the Quebec Government during Mr. Bourassa's first term of office in 1973 or 1974. I continued to serve the government under the Parti Québécois and under the Liberal Party, when it came back to office. I am a Quebecer and proud of it.

Mrs. Finestone: So am I, Dr. Leduc.

Dr. Leduc: I am a Canadian and proud of it. If you have concerns about my personal intentions, I can try to reassure you, but I don't think the fact that a person is from Ontario, Alberta or Quebec can make a difference in the case of a federal position such as this.

Mrs. Finestone: If we were in a normal situation, you would be quite right, but we are not in a normal situation. We're not talking about a plant that manufactures widgets. We're talking about a sensitive role that goes to the heart of what we are as Canadians. That is why I asked you these questions. I would like to thank you for your openness and for your answers. Thank you, Dr. Leduc.

M. MacWilliam (Okanagan—Shuswap): J'allais soulever ces questions après l'exposé, mais compte tenu de la conversation qu'on vient d'entendre, il convient peut-être de les soulever maintenant. Et M^me^ Leduc et M. Anthony voudront peut-être faire des commentaires. Ma question porte sur la fusion du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada, y compris le Programme de relations universitaires, avec le Conseil des arts.

Vous avez parlé de certaines inquiétudes en réponse à la question posée par Sheila. D'après vous, est-ce que la fusion modifiera sensiblement le statut du Conseil des arts en tant qu'organisme culturel indépendant, de même que le statut du CRSH? Avez-vous des inquiétudes à ce sujet?

Mme Leduc: Comme je viens de le dire en réponse à la question de M^me^ Finestone, cette indépendance par rapport au gouvernement n'entraînera aucun changement dans la situation du Conseil de recherches en sciences humaines ou du Conseil des arts du Canada. Le ministre Beatty l'a dit dans son communiqué, et le gouvernement nous a donné l'assurance que le nouvel organisme conservera le même statut.

M. MacWilliam: Comment ont réagi les milieux artistique et universitaire à cet égard? Comment ont-ils réagi à l'annonce de ces changements? Et comment avez-vous répondu à certaines préoccupations qui ont été exprimées?

Mme Leduc: Les milieux artistique et universitaire ont eu l'air assez inquiets, car cette fusion était imprévue. Je n'irais pas jusqu'à dire que cette fusion a fait des mécontents, mais elle a en tout cas suscité de vives inquiétudes, surtout parce que ces personnes ne veulent pas perdre leur indépendance. Elles veulent être certaines que le système d'examen par les pairs sera protégé. À leurs yeux, c'est ce qui leur permet de conserver leur indépendance par rapport au gouvernement.

[*Texte*]

I must say from, my own point of view, that SSHRC—and I know that my colleagues in Canada Council have done exactly the same—was totally strong with the government. We want to be sure that we will keep the peer review system, the independence we have with the government—

Mr. MacWilliam: The point I'm trying to work towards and what I'm referring to more in terms of the change in status is with regard to the appropriations for those two councils. Is there still going to be a separate process for appropriations in terms of the funding?

Mrs. Leduc: What do you mean? The decision related to the budget of the new agency?

Mr. MacWilliam: That's right. Is their independence not somewhat modified by the fact that the funding will be coming through one agency now, or is there a separate process?

Dr. Leduc: We are discussing that with the government. SSHRC has a budget coming from the science envelope. The Canada Council has a budget coming from the cultural envelope, and the international program from External Affairs is coming from the international envelope. As we want to keep the integrity of all the programs of each of the three, it means the budget envelope will have to be managed through the science envelope or the cultural envelope. We will have only one budget, but there will be protection of each of the programs coming into the new agency.

Mr. MacWilliam: But does that not in a way compromise their independence, having it come through the one agency?

Dr. Leduc: No.

Mr. MacWilliam: What administrative savings or increased cost efficiencies will we realize through this merging?

Dr. Leduc: It's a little bit difficult to answer this question now because we've not gone through the merger. When I read the budget announcement, it was not the intention of the government to save a lot of money with this merger; it was some kind of enhancement of the efficiency of the new organization. I suppose the fact that we will be putting in place the new agency, two separate organizations becoming one, will have some slight saving on the administrative side of the agency. I would not say that there'll be a saving on the program side, but on the administrative side. It's clear that we will not have two different administrations for the new agency. You'll have some saving. I don't see a lot of very important savings, but there will be some very slight savings on the administrative side.

• 0945

Mr. MacWilliam: Mr. Anthony, what do you see as being the major advantage of this merger? Do you perceive that it was a necessary thing to do? The government's argument in making many of these changes has been budgetary, yet we've just heard from Madam Leduc that she didn't recognize there to be any significant savings administratively. What is the advantage of doing it?

[*Traduction*]

Je dois dire que, d'après moi, les représentants du CRSH—et je sais que mes collègues du Conseil des arts ont fait exactement la même chose—ont été très énergiques avec le gouvernement. Nous tenons à nous assurer que le système d'examen par les pairs sera maintenu, et que notre indépendance par rapport au gouvernement. . .

M. MacWilliam: L'objet de ma question, et c'est pourquoi j'ai parlé du changement de statut de ces organismes, porte sur les crédits que reçoivent ces deux conseils. Y aura-t-il toujours un système distinct pour les affectations de crédits en vue de leur financement?

Mme Leduc: Que voulez-vous dire? Vous parlez de la décision relative au budget du nouvel organisme?

M. MacWilliam: C'est exact. Le fait que le financement émane désormais d'un seul organisme ne change-t-il rien à leur indépendance? A-t-on prévu un processus distinct?

Mme Leduc: Nous sommes en train d'en discuter avec le gouvernement. Le budget du CRSH provient de l'enveloppe des sciences. Le budget du Conseil des arts du Canada provient de l'enveloppe du secteur culturel, et le programme international des Affaires extérieures est financé à partir de l'enveloppe internationale. Comme nous tenons à préserver l'intégrité de tous les programmes dans les trois cas, il s'ensuit que le budget devra être alloué à partir de l'enveloppe scientifique ou culturelle. Nous n'aurons qu'un seul budget, mais chacun des programmes confiés au nouvel organisme sera protégé.

M. MacWilliam: Cela ne compromet-il pas d'une certaine façon leur indépendance, le fait que le financement vienne d'un seul organisme?

Mme Leduc: Non.

M. MacWilliam: Quelles économies d'ordre administratif ou quelle amélioration de la rentabilité cette fusion nous permettra-t-elle de réaliser?

Mme Leduc: Il est un peu difficile de répondre maintenant à cette question, car la fusion n'a pas encore eu lieu. Lorsque j'ai lu l'annonce dans le budget, le gouvernement n'avait pas l'intention d'économiser beaucoup d'argent grâce à cette fusion; il s'agissait plutôt d'accroître l'efficacité du nouvel organisme. Je suppose que la mise en place du nouvel organisme, la fusion de deux organismes distincts, permettra d'économiser quelque peu au titre des frais administratifs. Je ne pense pas que l'on puisse économiser beaucoup du côté des programmes, mais plutôt sur le plan administratif. De toute évidence, le nouvel organisme relèvera d'une seule et même administration. Cela nous permettra de faire quelques économies. Je ne m'attends pas à des économies très importantes, mais nous pourrons réduire légèrement nos dépenses administratives.

M. MacWilliam: Monsieur Anthony, quel est selon vous le principal avantage de cette fusion? Était-ce une mesure nécessaire, à votre avis? En apportant tous ces changements, le gouvernement invoque l'argument budgétaire, et pourtant M^me^ Leduc vient de nous dire que cette fusion ne permettra pas de réaliser des économies importantes du point de vue administratif. Quel avantage y a-t-il à prendre une telle mesure?

[*Text*]

Mr. Anthony: As Madam Leduc has said, it wasn't the intention, as far as we can tell, to merge the various programs for cost reduction purposes. I have already mentioned one of the advantages in response to a question by Mrs. Finestone. By putting the domestic and international programs related to academic and cultural affairs in one new agency, we have the opportunity to rationalize and make them make sense, not in program content but in priorities and so on. That I see as one of the opportunities.

Others will become more apparent as we go along. One that springs to mind, other than the international one, is that many of the people involved at the post-secondary level in the area of fine arts have felt they have fallen between two stools; their interests are not adequately addressed by either SSHRC or the Canada Council. Many of them feel by academic and cultural matters being put under one new agency, they will finally have a home.

Let me also say I'm hopeful—and this is a personal expression of hope rather than a corporate one—that by putting the two streams together, cultural and academic, we might be able to encourage more academic inquiry into matters cultural. I'm hopeful that will occur.

Those are two or three benefits that spring to mind. As I say, I am sure more will become apparent as we go through the process and start having a look at the programs and what forms of critical mass we can create.

Mr. MacWilliam: Do you think the arts community itself has been sold on the benefits that might accrue to them as a result of this merger?

Mr. Anthony: I think there is still a reasonable amount of free-floating anxiety out there in both the cultural community and the academic community. Many fear one will swallow the other up. The proof will have to be in the pudding, clearly. We'll have to show that this is not going to be the case.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): J'imagine qu'il n'y aura pas d'exposé.

Le vice-président (M. Hogue): Oui, tout de suite après.

Mme Roy-Arcelin: Bienvenue à notre Comité.

J'aimerais savoir où en est le processus de fusion entre le Conseil des Arts, le Conseil de recherches en sciences humaines et les programmes culturels internationaux. Où en est-on présentement, madame Leduc?

Mme Leduc: Nous avons un comité de transition présidé par M^me^ Zemans et moi-même qui étudie actuellement tous les éléments qui doivent être examinés pour conduire à la fusion, le premier élément étant les modifications législatives que cela entraîne aux lois régissant les deux organismes.

Le vice-président (M. Hogue): Madame Leduc, puis-je vous interrompre?

Mme Leduc: Oui, je vous en prie.

[*Translation*]

M. Anthony: Comme l'a dit M^me^ Leduc, le gouvernement n'a pas décidé de fusionner les divers programmes, pour autant que nous le sachions, dans le but de réduire ses dépenses. J'ai déjà indiqué l'un des avantages de cette fusion en réponse à une question de M^me^ Finestone. En regroupant sous un même organisme les programmes nationaux et internationaux relatifs aux affaires culturelles et universitaires, nous avons l'occasion de rationaliser nos services et de les rendre plus logiques, non pas du point de vue du contenu des programmes, mais plutôt en fonction des priorités. Voilà d'après moi l'un des avantages.

D'autres deviendront plus apparents avec le temps. Hormis l'aspect international, mentionnons que bon nombre des personnes qui enseignent les beaux-arts au niveau postsecondaire ont déclaré avoir l'impression d'être assises entre deux sièges: ni le CRSH ni le Conseil des arts du Canada ne répondaient de façon satisfaisante à leurs besoins. Bon nombre de ces personnes auront désormais un sentiment d'appartenance lorsque les questions culturelles et universitaires relèveront toutes d'un seul et même organisme.

J'ajoute que j'espère—il s'agit d'un espoir personnel, et non pas collectif—qu'en regroupant les deux milieux, culturel et universitaire, nous réussirons à favoriser des études plus poussées sur des questions d'ordre culturel par les milieux universitaires. J'espère que ce sera le cas.

Voilà deux ou trois avantages qui me viennent à l'esprit. Je le répète, d'autres deviendront apparents à mesure que nous progresserons et que nous commencerons à examiner les programmes et le genre de masse critique que nous pouvons créer.

M. MacWilliam: À votre avis, le milieu des arts est-il convaincu des avantages que pourrait lui procurer cette fusion?

M. Anthony: Il subsiste encore une certaine angoisse, tant au sein du milieu culturel qu'universitaire. Bien des gens craignent que l'un ne l'emporte sur l'autre. Il faudra attendre pour voir ce qu'il en est, de toute évidence. Il nous faudra démontrer que ce n'est pas le cas.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): I suppose there will be no presentation.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, immediately after this.

Mrs. Roy-Arcelin: Welcome to our Committee.

I would like to know what progress has been made regarding the merger between the Canada Council, the Social Sciences and Humanities Research Council and the international cultural programs. Where are we at present, Dr. Leduc?

Dr. Leduc: We have a transition committee chaired by Ms Zemans and myself that is presently considering all relevant factors before the merger can take place, the first of which being the legislative amendments that have to be made to the enabling legislation of both agencies.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): May I interrupt you, Ms Leduc?

Dr. Leduc: Yes, go ahead.

[*Texte*]

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce que vous questionnez M^me^ Leduc ou. . .?

Mme Roy-Arcelin: Je me suis adressée à M^me^ Leduc.

Le vice-président (M. Hogue): Vous devez le faire dans le cadre de la nomination.

Mme Roy-Arcelin: Je m'excuse. Je m'arrête ici. Je pense que mes collègues ont très bien posé leurs questions et je suis satisfaite des réponses de madame.

Le vice-président (M. Hogue): Juste avant de terminer cette première démarche, madame Leduc, vous savez, et d'autres le savent peut-être, que j'étais le vice-président lorsque M. William E. Taylor était président du Conseil des sciences. J'ai été souvent été amené à me questionner dans le même sens, non pas au niveau des individus, mais dans le sens des questions posées par nos deux collègues, M. MacWilliam et M^me^ Finestone.

• 0950

Ma formation et ma déformation m'amènent nécessairement à me positioner face à deux dimensions qui, me semble-t-il, deviennent une partie presque explicite du nouveau mandat à définir. Je parle de la notion de l'unité et de l'intégrité. Il me semble que ce sera une préoccupation presque quotidienne dans deux domaines différents, ou supposément différents, où nous retrouvons une démarche d'unité. Le domaine des arts et de la culture et le domaine des sciences humaines doivent conserver une intégrité ou une identité nécessaire. Il y a des identités de milieu, ainsi que des rationalisations des ressemblances. Je me personnalise avant de vous demander un commentaire.

À un moment donné, j'ai été appelé à écrire un volume qui s'appelait *L'Héritage de Jacques Cartier*. Je parlais des frustrations et du sentiment d'appartenance des Canadiens français et j'allais dans le domaine des sciences humaines. D'ailleurs, j'ai déjà posé cette question. Je pense aussi à M. Anthony. Il me semble que j'appartiens à la culture. Je parle de l'appartenance et de la culture. Je suis aux Hautes études commerciales, dans le domaine universitaire. J'essaie de sortir cet enfant dont je suis fier, et personne ne veut ouvrir les fonts baptismaux pour le recevoir. Il tombe, jusqu'à un certain point, entre deux chaises.

Il me semble que cette décision de joindre permettra à des oeuvres, notamment scientifiques, d'être reçues dans le domaine de la culture ou dans le domaine des arts. Le Québec à tout le moins connaissait votre passé, madame Leduc. Il n'y a pas de doute que la communauté universitaire était fière de votre nomination.

Avez-vous un commentaire à ajouter à celui que je viens de faire, face à votre situation et face au questionnement qui a été fait avant moi?

Mme Leduc: Voulez-vous que je réponde à votre analyse ou que je fasse un commentaire?

Le vice-président (M. Hogue): Commentez. Faites un peu comme moi. Faites comme si vous vous en alliez quelque part.

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Are you questioning Ms Leduc or. . .?

Mrs. Roy-Arcelin: My question was adressed to Ms Leduc.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You must do so in the context of the appointment.

Mrs. Roy-Arcelin: Excuse me. I have nothing to add. I think that my colleagues have asked their questions very eloquently and I am satisfied with the answers given by our witness.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Before we conclude this first round, Dr. Leduc, you and others are aware of the fact that I was the Vice-President when Mr. Taylor was President of the Science Council. I often had to ask myself the same questions, not regarding individuals but the kind of questions that were asked by our colleagues, Mr. MacWilliam and Mrs. Finestone.

My professional training and what my professional training has done to me lead me to take a position on two dimensions of this matter that in my view are almost an explicit part of the new mandate to be defined. I am talking about the concept of unity and integrity. It seems to me that this concept will be almost a daily concern in two different areas, or supposedly different areas, where we find ourselves striving for unity. The field of arts and culture as well as the field of the humanities must retain their integrity and their identity. There are true identities as well as rationalizations of similarities. I will give an example from my own life before I ask you to comment.

At one time, I was asked to write a book entitled *L'Héritage de Jacques Cartier*. In this book, I wrote about the frustrations and feelings of belonging of French Canadians, and I ventured into the field of the humanities. In actual fact, I think I already asked this question. I am also thinking of Mr. Anthony. I was part of the culture, and I wrote about belonging and culture. I was at the school of business administration, the HEC, at the university. I was trying to publish this book, which I was proud of, and no one wanted to open the font so it could be baptized. To some extent, my book was in no man's land.

In my view, this decision to amalgamate the two organizations will make it possible for certain works, particularly scientific works, to be received in the field of culture or in the field of the arts. In the very least, people in Quebec are familiar with your background, Dr. Leduc. Undoubtedly, the university community was proud that you were appointed.

Do you have a comment to add to what I have just said about your situation and about the questions that were asked before me?

Dr. Leduc: Would you like me to respond to your analysis, or would you like me to make some comments?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Give us some comments. Do what I just did. Speak a little bit as if you were going somewhere.

[*Text*]

Mme Leduc: Je commencerai pas dire que j'ose espérer que personne ne mettra en doute mon intégrité personnelle. C'est une chose à laquelle j'ai tenu toute ma vie. J'y tiens comme à la prunelle de mes yeux. Si mon intégrité personnelle était jamais mise en doute, j'aurais l'impression d'avoir manqué ma vie. C'est un commentaire que je voulais faire immédiatement.

Quant à l'impact de la réunion de ces deux communautés, compte tenu de ce que vous avez dit—je sais, monsieur Hogue, que vous connaissez bien notre Conseil, puisque vous étiez membre de son conseil d'administration—, et compte tenu des commentaires de nos deux collègues tout à l'heure, il me semble que s'il y a un avantage intellectuel à mettre ensemble ces deux communautés, c'est celui-ci.

Vous reconnaîtrez peut-être avec moi, monsieur Hogue, puisque vous venez de ce milieu, qu'actuellement, le milieu des sciences humaines est un milieu qui est marginalisé dans la politique scientifique. On n'y voit pas une importance aussi grande que celle qu'on reconnaît aux sciences naturelles, au génie ou à la médecine.

C'est quand même un milieu scientifique qui représente la moitié des chercheurs de ce pays: 57 p. 100 des chercheurs sont des chercheurs en sciences humaines. Il y a 20,000 chercheurs et 29,000 étudiants aux niveaux supérieurs en sciences humaines dans les universités. C'est une force extraordinaire, que j'appellerai culturelle. Je donne ici à la culture un sens très large. C'est une communauté scientifique qui a été négligée, dont on n'a pas bien perçu la valeur et qui a un impact culturel extrêmement important dans une société.

• 0955

C'est la communauté scientifique qui examine les racines de notre histoire, qui essaie de nous aider à comprendre d'où nous venons et ce que nous faisons, qui essaie de nous aider à saisir l'évolution de la société et ses problèmes, qui essaie de nous aider à trouver des solutions à nos problèmes, qui ne sont pas que des problèmes économiques, comme vous le savez très bien.

Par ailleurs, la communauté culturelle est aussi une communauté qui m'apparaît avoir été marginalisée, entre autres parce qu'on lui a apporté un appui insuffisant. C'est la communauté culturelle qui donne l'image d'une société, qui est le reflet de la société et qui donne de la cohésion à une société.

Le fait de mettre ensemble ces deux communautés, qui devront être servies par une seule agence, permettra peut-être de donner une plus grande visibilité à ces deux communautés qui ont un rôle important à jouer dans l'évolution de notre société et pour répondre aux besoins actuels. Je fais allusion aux besoins et aux problèmes que nous vivons actuellement dans ce pays. S'il y a une communauté qui nous permettra de cimenter nos horizons et notre pensée, c'est bien celle-là. Je la servirai avec toute mon énergie.

Voilà, monsieur Hogue, l'état d'esprit dans lequel je servirai à la nouvelle agence.

Le vice-président (M. Hogue): Mon prochain volume, si jamais j'en écris un autre, saura où aller, parce que vous venez de répondre à une préoccupation certaine. J'ai été dans une école de commerce et ensuite aux Hautes études

[*Translation*]

Dr. Leduc: I will start by saying that I hope that no one will cast out on my personal integrity. It has been very important to me throughout my entire life. I treasure my personal integrity. If it were ever questioned, I think that I would feel as though I had not done with my life what I had wanted to. This is the first comment that I would like to make.

As for the impact of the amalgamation on these two communities, bearing in mind what you said—Mr. Hogue, I do know that you are quite familiar with our council, since you sat on its board of directors—and bearing in mind the comments that our two colleagues made a few moments ago, it seems to me that if there is an intellectual benefit to bringing these two communities together, that is it.

Since you come from this background, perhaps you will share my view that at the current time, the world of the humanities is marginalized in scientific policy. We do not attach the same importance to the humanities as we do to natural sciences, engineering or medicine.

And even so, half of this country's researchers are working in the humanities: 57% of all researchers are working in this field. There are 20,000 researchers and 29,000 graduate students in the humanities at the university level. They represent an extraordinary force, which I will call a cultural force. I am using the word culture in a very broad way. People working in the humanities are part of a scientific community that has been neglected, whose value has not been correctly perceived and that has an extremely important cultural impact on a society.

These people make up the scientific community that looks at the very roots of our history, that tries to help us understand where we come from and what we are doing, that tries to help us understand the evolution of our society and its problems, that tries to help us find solutions to our problems, which are not economic problems, as you are well aware.

Furthermore, I believe that the cultural community has also been marginalized, among other things because it has not been given sufficient support. The cultural community gives a society an image, an image that reflects the society and ensure its cohesion.

Perhaps by bringing these two communities together, which will be served by a single agency, it will be possible to increase their visibility. These communities play an important role in the evolution of our society and in the search for responses to current needs. I am referring to the needs and problems that we are now experiencing in this country. If a community is going to enable us to bring together our horizons and our thoughts, it is the cultural community and I will serve this community with all the energy I can muster.

So it is in this spirit, Mr. Hogue, that I will serve the new organization.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): If ever I write another book, I will know what area to explore, because you have just responded to a particular concern. I was at a business school and then I was at the HEC, the school of business

[*Texte*]

commerciales. J'écrivais sur les valeurs humaines, sur les attitudes, et certaines personnes pouvaient penser que j'appartenais à un institut agricole, parce qu'on touchait aux racines. Cela s'adresse sûrement à M. Anthony, un vieux routier bien connu dans le domaine des communications et de la culture. Cet objectif doit être atteint, puisqu'on touche à la racine même du pays.

Merci beaucoup.

Mr. MacWilliam: On a point of order, I would just like to say to Mrs. Leduc that if there was any misunderstanding that the questions directed toward you were questioning your personal or professional integrity, that certainly was not the case. If that was misunderstood, then I would like to apologize on behalf of both my colleague and myself.

However, I think you can understand that when change happens as quickly as it has happened in this case, there is a certain amount of concern about that change. Perhaps the questions that my colleague and I, as opposition members, were formulating were simply based on the fact that we don't trust anything this bloody government does. So we naturally are a bit suspicious, but that suspicion does not translate into suspecting—

Le vice-président (M. Hogue): Moi, je me fais confiance.

Monsieur le président.

M. Gotlieb: Merci, monsieur le président. Je veux vous remercier de nous avoir invités à comparaître devant votre Comité.

Nous avons parmi nous M. Jacques Lefebvre, le vice-président de notre Conseil, M^me^ Joyce Zemans et M. Peter Brown, responsable de l'administration et des finances au Conseil des arts, et, bien sûr, M^me^ Leduc et M. Anthony.

In "Culture and Communications: The Ties That Bind", your committee acknowledged the crucial role of the Canada Council, and you recommended that funding be increased in order to allow us better to meet demands and the responsibilities of supporting the arts. Mr. Beatty, the Minister of Communications, has recognized the financial crisis in the arts community and has made a commitment to increase support for the arts. We hope this assistance will not come too late.

• 1000

We're here to tell you briefly, in a few minutes, just how perilous the situation has become for the arts in this country. The forthcoming merger of the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council, which you've been discussing, I think adds accent to the particularly critical situation we're facing.

The importance of research has been recognized by the federal government, and we welcome the support they have shown for research in this country. It's now time to recognize that creation is the research of the arts, and it must also receive that same degree of commitment from the federal government if the arts are to survive and flourish in our country.

[*Traduction*]

administration. I wrote about human values and attitudes, and some people thought that I belonged to an agricultural institute because my work talked about roots. This particular comment is particularly mentioned for Mr. Anthony, a man who has worked in the field of communications and culture for a great many years, and who is well known in this field. This objective must be reached, since it touches upon the very roots of the country.

Thank you very much.

M. MacWilliam: J'invoque le Règlement. Madame Leduc, je tiens à préciser que nous n'avons nullement voulu mettre en cause votre intégrité personnelle ou professionnelle. J'espère que vous n'avez pas compris les questions de cette façon. S'il y avait malentendu, j'aimerais vous offrir mes excuses ainsi que les excuses de ma collègue.

Toutefois, quand des changements ont lieu aussi rapidement, comme c'est le cas actuellement, vous comprenez que nous sommes assez préoccupés par ces changements. En tant que députés de l'opposition, ma collègue et moi avons formulé des questions qui étaient tout simplement basées sur notre méfiance à l'égard de ce gouvernement. Naturellement, nous sommes un peu méfiants, mais nous ne mettons pas en cause...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I trust myself.

Mr. Chairman.

Mr. Gotlieb: Thank you, Mr. Chairman. I would like to thank you for having given us the opportunity to appear before your committee.

Accompanying us are Mr. Jacques Lefebvre, the Vice-Chairman of our Council, Ms Joyce Zemans and Mr. Peter Brown, who are responsible for the Canada Council's administration and financing and, of course, Dr. Leduc and Mr. Anthony.

Dans le rapport intitulé «Culture et communications: les liens qui nous unissent», votre comité a reconnu que le Conseil des arts joue un rôle crucial, et vous avez recommandé une augmentation de nos crédits afin de nous permettre de mieux répondre aux besoins et de mieux soutenir les arts. Monsieur Beatty, le ministre des Communications, a admis que le milieu artistique connaissait une crise financière, et il s'est engagé à accroître l'appui de son gouvernement pour les arts. Nous espérons que cette aide ne viendra pas trop tard.

Nous voulons brièvement attirer votre attention sur la gravité de la situation dans laquelle se trouve le milieu artistique canadien. La fusion prochaine du Conseil des arts du Canada et du Conseil de recherches en sciences humaines, dont vous avez discuté, fait ressortir, je pense, la situation particulièrement critique que nous vivons.

Le gouvernement fédéral a reconnu l'importance de la recherche en général en y apportant son concours. Le moment est maintenant venu de reconnaître que c'est par la création que s'effectue la recherche dans le domaine artistique. Le gouvernement fédéral doit donc appuyer de la même façon la recherche qui se fait dans le domaine artistique pour assurer la survie et l'épanouissement des arts.

[*Text*]

The economic crisis that has so profoundly affected our financial and industrial enterprises over the past few years is also imperilling the arts. Venerable, important, well-known, highly regarded organizations, built up over the years by artists, by audiences, and by a very large support group in the communities, often invisible but very committed, very important—many of these organizations that are a source of pride to their communities and to Canadians, to Canada as a whole, are on the verge of collapse.

The incomes of individual artists, already among the lowest in the country, are shrinking as the work opportunities disappear. What is the future for Canadian film and broadcasting, museums, and galleries when the original material of creation, the basis on which the other activities depend for their survival and their growth, is threatened?

As Canadians we face the danger of losing what has been created during 30 years of growth and of leaving an impoverished cultural legacy to our children, whose major cultural resource will be the international mass media. You don't have to be a communications guru to recognize that we are once again on the threshold of massive and profound technological changes in the world of communications that will further add very substantially to the challenge and to the crisis, the challenge of Canadian creation and Canadian artistic activity being available in this country to Canadians.

The council's parliamentary appropriation for ongoing grants and services has been virtually frozen since 1986-87. Excluding one-time and short-term funds, the council's appropriation has been declining in real terms since the mid-1980s. Since 1987, funding to the council has increased by 2.6% in nominal Canadian dollars, while inflation in those same dollars adds up to 21% for the same period. Council grants now represent approximately 12% of the operating budgets of arts organizations. Ten years ago that figure was 17%. Taking inflation into account, the value of the grants has dropped by 30% over this same relatively short period.

The council is faced with a growing demand for funding, to which it is less and less able to respond. The number of eligible applications to the arts awards service—this is a reflection of the maturing of our cultural life and its growth—was 32% higher last year than it was in 1980, ten years before. A phrase I've used is perhaps a little colourful, but I think it sums up the situation: "death by decrement" is a phenomenon I think we are seeing—the slow slicing off of support, inch by inch, of a lot of the cultural institutions of our country.

• 1005

The one-time addition of $1.8 million to the Canada Council's 1992-93 arts granting budget and the renewal of the $8 million supplementary grant are a welcome indication that the federal government recognizes the precarious financial situation individual artists and arts organizations are experiencing. However, it is simply not enough. The $8 million supplement, received on a year-to year basis, has helped slow the downward spiral of federal funding. But it is

[*Translation*]

La crise économique qui a si gravement touché nos entreprises financières et industrielles au cours des dernières années met aussi en péril les arts. D'importants organismes très bien connus et hautement estimés qui se sont édifiés au fil des ans grâce au travail des artistes et à l'appui des collectivités dont ils sont issus sont sur le point de disparaître. Ces organismes voués à la défense des arts, qui faisaient la fierté de tous les Canadiens, jouaient souvent un rôle très utile de façon presque anonyme.

Comme il aurait été de plus en plus difficile de trouver du travail, de plus en plus d'artistes sont acculés à la misère. Leurs revenus sont déjà parmi les plus bas au pays. En outre, qu'adviendra-t-il des entreprises de production de films et de radiodiffusion, des musées et des galeries d'art lorsqu'il n'existera plus d'artistes?

Les Canadiens risquent de perdre tout ce qu'ils ont acquis depuis 30 ans, et tout ce qu'ils pourront léguer à leurs enfants dans le domaine culturel, ce seront les produits des médias internationaux. Il ne faut pas être un gourou des communications pour se rendre compte que nous sommes à l'aube d'une révolution technologique dans le monde des communications qui ne fera qu'intensifier la crise actuelle ainsi que les défis auxquels font face les créateurs et les artistes canadiens.

Les crédits parlementaires accordés au conseil au titre des subventions et des services courants n'ont presque pas augmenté depuis 1986-1987. Exception faite des fonds à court terme et des crédits non répétitifs, les crédits alloués au conseil ont diminué en valeur réelle depuis le milieu des années 80. Depuis 1987, les fonds accordés au conseil ont augmenté de 2,6 p. 100 en dollars canadiens nominaux, tandis que l'inflation dans le domaine monétaire s'est élevée à 21 p. 100 au total au cours de la même période. Les subventions accordées par le conseil représentent maintenant environ 12 p. 100 des budgets de fonctionnement des organismes artistiques. Il y a dix ans, c'était 17 p. 100. Compte tenu de l'inflation, la valeur des subventions a diminué de 30 p. 100 au cours de cette période relativement courte.

De plus en plus d'organismes se tournent vers le conseil pour obtenir de l'aide alors que celui-ci est de moins en moins en mesure de la leur fournir. Le nombre de demandes d'aide admissibles reçues par le service des bourses artistiques a été 32 p. 100 plus élevé l'an dernier qu'il ne l'était en 1980, soit dix ans plus tôt. Cette situation reflète notre épanouissement culturel. Nous assistons à ce que j'appellerais, d'une façon peut-être un peu imagée, à la «mort par décroissance» de beaucoup de ces institutions culturelles qui petit à petit se voient privées de tout secours.

L'ajout ponctuel de 1,8 million de dollars au budget de subventions du Conseil des arts pour 1992-1993 et le renouvellement du budget supplémentaire de 8 millions de dollars montrent que le gouvernement fédéral reconnaît heureusement la précarité de la situation financière des artistes et organismes les représentant. Toutefois, cela ne suffit tout simplement pas. Le complément de 8 millions de dollars que l'on reçoit annuellement permet seulement de

[*Texte*]

not a solution, obviously. Short-term money can't solve long-term problems.

Les arts, qui depuis toujours connaissent bien la frugalité, ont été durement frappés par la récession. Au mieux, les entreprises maintiennent leur mécénat à son niveau actuel, et bon nombre réduisent leurs contributions. La mise en place de la taxe sur les produits et services, l'insécurité économique, les heures de loisirs réduites et le revenu personnel disponible, tout cela a un effet profond sur les revenus des artistes et des organismes artistiques.

In response to these factors—the decreasing funds available from the Canada Council and other public funding bodies—Canadian artists and arts organizations have raised ticket prices, increased their efforts to access private fund-raising, pared their administrative overheads to the minimum. Yet they are in a declining, dangerous, and increasingly perilous condition. They have been forced to slice into the bone. Performance weeks are being cut. Touring has become almost a luxury. Fewer recordings are being produced. Artists, who are among the lowest-paid workers, are suffering even more losses. The average net artistic income earned by a dancer is $13,000.

While public money is clearly not, and can never be, the sole solution, it is, and remains, an effective means of stimulating our competitiveness and creativity. It is a proper and desirable role for the state to play. Public funding through the Canada Council provides the research and development support to enable writers, performers, film and video makers, and other creators to achieve the highest professional standards, standards Canadians have come to expect.

Like any other consumer, the Canadian arts consumer wants value for money and wants performances they see and the art they buy to meet international standards. We are on the brink of setting in motion an irreversible trend of declining standards, threatening a loss of 35 years of investment of public funds.

A recent study by the international cultural policy group of the Department of Communications stated that late-1980s levels of art support in Canada are below that of many countries. Canada Council per capita funding in the 1980s was below that of the arts council of Great Britain and about equal to that of the Australian council. However, both of these art agencies, in Britain and Australia, have received substantial increases to their appropriations since then, making them better positioned to address the financial difficulties facing the arts communities in the 1990s. The Canada Council has not.

The merger of the Canada Council and the Social Sciencies and Humanities Research Council and the international cultural and academic programs of External Affairs will present an important and considerable challenge.

[*Traduction*]

ralentir la diminution progressive des budgets alloués par le gouvernement fédéral. Toutefois, ce n'est évidemment pas une solution. Des mesures à court terme ne peuvent résoudre des problèmes à long terme.

The arts community, who has always had to experience frugality, has been severely hit by the recession. At best, corporations keep their level of funding at its current level and a number of them have reduced their contributions. The implementation of the goods and services tax, the economic instability, the decrease in leisure time and net personal income, all this has had a profound impact on individual artists' and arts organizations' incomes.

Dans ce contexte—diminution des fonds octroyés par le Conseil des arts et d'autres organes de financement publics—les artistes canadiens et les organismes artistiques ont dû augmenter leurs prix, multiplier leurs efforts pour obtenir des contributions privées et réduire au maximum leurs frais généraux. Ils se trouvent toutefois dans une situation de plus en plus périlleuse. Ils se sont trouvés obligés d'abandonner des choses essentielles. Ils doivent diminuer le nombre de semaines de spectacles. Les tournées sont devenues presque un luxe. On produit moins d'enregistrements. Les artistes, qui sont parmi les travailleurs les moins bien payés, souffrent encore davantage. Le revenu artistique net moyen d'un danseur est de 13,000$.

Si les fonds publics ne sont pas, et ne pourront jamais être, la seule solution, ils sont, et demeurent, un moyen efficace de stimuler notre compétitivité et notre créativité. Il est normal et souhaitable que l'État joue là un rôle. Le financement que peut accorder le Conseil des arts permet la recherche et le développement nécessaires pour que les écrivains, les acteurs, les réalisateurs de films et de vidéos ainsi que d'autres créateurs atteignent un niveau professionnel du plus haut degré, un niveau qu'attendent d'eux les Canadiens.

Comme tout autre consommateur, le consommateur d'art canadien veut en avoir pour son argent et veut que les spectacles auxquels il assiste et les oeuvres qu'il achète satisfassent à des normes internationales. Nous en sommes presque arrivés à une tendance déclinante irréversible qui menacerait de nous faire perdre 35 ans d'investissement de fonds publics.

Une étude récente effectuée par le groupe de la politique culturelle internationale du ministère des Communications a révélé qu'à la fin des années 80 l'État canadien soutenait moins le monde artistique que beaucoup de pays. Dans les années 80, les subventions du Conseil des arts par habitant étaient inférieures à celles du conseil des arts de la Grande-Bretagne et à peu près égales à celles du conseil australien. Toutefois, ces deux autres organismes ont reçu des augmentations importantes depuis lors, si bien qu'ils sont maintenant mieux placés pour faire face aux difficultés financières que connaissent les milieux artistiques dans les années 90. Ce n'est pas le cas du Conseil des arts.

La fusion du Conseil des arts et du Conseil de recherches en sciences humaines du Canada et des programmes culturels et universitaires internationaux des Affaires extérieures va présenter un énorme défi. Nous allons devoir nous efforcer

[*Text*]

Our task will be to continue to support and strengthen the research activities of the scholarly community in the social sciences and humanities across Canada and abroad, and at the same time maintain and enhance the extraordinary role played by the Canada Council within the arts community. It is a formidable assignment, but one to which we are committed.

• 1010

Sous la conduite de la nouvelle directrice, M^me^ Paule Leduc, et du nouveau directeur associé, Brian Anthony, le nouveau Conseil a la possibilité de devenir un soutien grandement affermi aux artistes et aux autres chercheurs.

You have asked questions about this, quite understandably. As a chairman of a body at arm's length, I cannot offer particular insights into the government's thinking that led to the merger. I can only tell you as chairman of the Canada Council, and I understand the government has asked me to continue as chairman of the new body, which I believe will be called the Canada Council. I feel quite confident it will be called the Canada Council, although the precise terminology of the Canada Council for the support of, etc., will be modified along the lines that it had before. But I feel confident that it will be called the Canada Council, if Parliament agrees.

It is a positive step. The reason why it is a positive step and why support for the communities will be strengthened is that with a wider mandate the council will come to play an even more important role in the life of the country, and its voice will be strengthened. It will be heard more because the body will play a larger role in our life.

Secondly, if I can express a personal view here, I think that when you increase—

Mrs. Finestone: Mr. Gotlieb, I'm sorry; we're not listening. What has happened is that once again the government has decided to change the agenda—like yesterday, when we had to stop because we had to do the status of the artist legislation, which we didn't get to do in the end anyway. Now they're just advising us that we're going to have to cut this short because we're going to go and do status of the artist legislation in the House.

I'm just trying to figure out what the heck is going on. It's a little destabilizing when we keep changing our agenda and we keep changing who is coming to see us and when they're coming to see us, and when we keep being called to the House.

There is stuff in your speech that I would like to use on status of the artist legislation. It doesn't matter what you legislate; if you starve them to death, then you're not going to get very far.

Le vice-président (M. Hogue): Pour l'instant, nous sommes ici avec les membres et le président.

Mme Finestone: Jusqu'à quelle heure avons-nous?

Le vice-président (M. Hogue): Nous en serons avisés. Si vous avez à quitter, madame Finestone. . .

Mme Finestone: C'est tout le Comité.

Le vice-président (M. Hogue): . . .vous quitterez, et si le reste du Comité doit quitter, je suppose qu'à un moment donné, Dieu le Père m'en avisera.

[*Translation*]

de continuer à soutenir et à renforcer les activités de recherche en sciences sociales et humaines dans tout le Canada et à l'étranger tout en maintenant et en renforçant le rôle extraordinaire que joue le Conseil des arts au sein de la communauté artistique. C'est une tâche formidable, mais nous sommes bien décidés à nous y attaquer.

Under the leadership of the new director, Dr. Paule Leduc, and of the new associate director, Brian Anthony, the new Council may become a greatly enhanced support mechanism for artists and other researchers.

Vous avez posé des questions à ce sujet, ce qui est bien compréhensible. À titre de président d'un organisme indépendant du gouvernement, je ne puis vous dire exactement ce qui a poussé le gouvernement à décider de cette fusion. Je puis simplement vous dire ce que j'en pense à titre de président du Conseil des arts. Le gouvernement m'a demandé de demeurer président de ce nouvel organisme, qui, si je ne m'abuse, continuera de s'appeler le Conseil des arts, même si le titre au complet sera vraisemblablement quelque peu modifié. Je crois donc que ce sera toujours le Conseil des arts, si le Parlement est d'accord.

Je dis que c'est une mesure positive. Et ceci parce que je crois que cela permettra de renforcer le soutien que nous pouvons apporter au monde artistique. En effet, en ayant un mandat plus vaste, le conseil jouera un rôle encore plus important dans la vie du pays et aura donc une voix plus forte. On l'entendra mieux, puisqu'il jouera un rôle plus grand dans nos vies.

Deuxièmement, et là, c'est un point de vue personnel, je crois que lorsqu'on augmente. . .

Mme Finestone: Monsieur Gotlieb, je suis désolée; on n'écoute pas. Ce qui s'est passé, c'est qu'une fois de plus le parti ministériel a décidé de modifier l'ordre du jour—comme hier, quand il nous a fallu nous interrompre parce que nous devions nous occuper de la loi sur le statut de l'artiste, ce que finalement nous n'avons pas fait. Voilà maintenant qu'on nous avise qu'il va falloir raccourcir cette séance parce qu'il nous faut aller nous occuper de ce projet de loi à la Chambre.

J'aimerais bien savoir ce qui se passe. Tout cela est un peu déroutant; on n'arrête pas de changer l'ordre du jour, de modifier l'ordre et l'heure de comparution des témoins et l'heure à laquelle nous serons convoqués à la Chambre.

Il y a des éléments de votre discours que j'aimerais pouvoir utiliser dans le débat sur le projet de loi sur le statut de l'artiste. Peu importe ce qu'on légifère; si on les fait mourir de faim, on n'ira pas loin.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): For the time being, we are here with members and the Chairman of the Canada Council.

Mrs. Finestone: How much time do we have?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We will be advised. If you have to leave, Mrs. Finestone. . .

Mrs. Finestone: It is the whole committee.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): . . .you will leave and if the rest of the committee must leave, I think that at a certain time, God Almighty will advise me.

[*Texte*]

Mr. Gotlieb: I will finish my remarks in two minutes.

Mrs. Finestone: I'm very interested in what you have to say. I didn't want to miss a word. That is why I'm sorry.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We should be listening instead of... We're going to get the word if we are needed.

Mr. Gotlieb: The Canada Council had the wider mandate for most of its life and history, for 20 years, and when the division occurred, it was, as I understand it—I wasn't involved—the initiative of some people in government or a minister. But there were a lot of misgivings in the Canada Council and elsewhere at that time.

I believe that the biggest advantage of bringing these groups together, bringing these functions together, is the wider angle of vision, to break down the specificity so that everybody can see only precisely what they see. The interlinking of these two communities is very deep.

Joyce Zemans has been a very courageous and dynamic leader of the Canada Council and we are going to miss her very much. She's stepping down next month. One of her highest initiatives has been to try to get these two councils to work more closely together because of the area of overlap of interdisciplinary studies. Frankly, she has made a nuisance of herself in the Canada Council in always pressing for this, but she has shown that she's quite prescient in doing that, because the best way to make good decisions is to have the widest possible understanding of creativity, research, and what's going on in the country.

Whereas the commitment of the government is very firm to maintain the levels of support for research in the social sciences and humanities, I believe that we will ultimately get a more effective, wiser, and more influential agency, and one that will play an even greater role in the life of this country, provided that the agency is given the means to do the job.

• 1015

As I said, we welcome this guaranteed increased funding over the next four years for the research activities which will be embraced in the Canada Council. The government has proved its commitment and we welcome that. We feel that it ought to and must do the same for the arts community, and on that note I will end.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup, monsieur le président. Ce texte est assez important à mes yeux, et je me demande s'il serait possible d'en avoir une traduction.

M. Gotlieb: J'ai ici un texte, monsieur le président, mais j'ai fait beaucoup d'improvisation.

Le vice-président (M. Hogue): Vos improvisations seront traduites, qu'elles soient en français ou en anglais, mais je reviens au texte. Je pense que c'est un texte écrit important. Il va de soi qu'il a été pensé. Il positionne le Conseil. Il m'apparaîtrait donc souhaitable que vous puissiez nous en présenter une traduction. Merci.

[*Traduction*]

M. Gotlieb: J'en aurai fini pour ma part dans deux minutes.

Mme Finestone: Je suis très intéressée par ce que vous avez à dire. Je ne voulais pas en manquer une parole. C'est pourquoi je suis désolée.

Le vice-président (M. Hogue): Nous devrions écouter plutôt que... On nous le signalera si nous devons nous rendre à la Chambre.

M. Gotlieb: Le Conseil des arts a eu ce mandat élargi pendant très longtemps, pendant 20 ans, et lorsqu'il a été divisé, c'était—et je n'étais pas là—sur l'initiative de certains membres du gouvernement ou d'un ministre. Mais beaucoup au sein du conseil et ailleurs l'ont regretté.

Je crois que le plus gros avantage que l'on peut voir à ce regroupement, regroupement de ces différentes fonctions, c'est que cela donne une vision plus large que lorsque chacun ne s'intéresse qu'à son propre petit secteur. Les liens mutuels qui existent entre ces deux groupes sont très profonds.

Joyce Zemans s'est montrée très courageuse et très dynamique dans la façon dont elle a dirigé le Conseil des arts, et nous la regretterons tous beaucoup. Elle s'en va le mois prochain. Une de ses plus grandes initiatives a été d'essayer d'obtenir que ces deux conseils collaborent plus étroitement parce que beaucoup de leurs responsabilités se chevauchent. Elle a toujours insisté là-dessus au sein du conseil, à tel point qu'on lui en tenait parfois rigueur, mais elle a montré qu'elle savait que la meilleure façon de prendre de bonnes décisions, c'était de comprendre au sens le plus large la créativité, la recherche et ce qui se passe dans le pays.

Le gouvernement a déclaré très fermement qu'il souhaitait maintenir les budgets de recherche en sciences sociales et humaines, et je crois que nous parviendrons à avoir un organisme plus efficace, plus sage et plus influent, qui pourra ainsi jouer un plus grand rôle dans la vie des Canadiens si on lui donne les moyens d'accomplir sa tâche.

Comme je l'ai dit, nous sommes heureux qu'on nous garantisse une augmentation du financement au cours des quatre prochaines années pour les activités de recherche qu'entreprendra le Conseil des arts du Canada. Le gouvernement a prouvé son engagement, et nous nous en félicitons. Nous croyons qu'il doit faire de même pour le milieu des arts et, sur cette note, je m'arrête.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much, Mr. Chairman. That document is quite important in my eyes and I am wondering whether it would be possible to obtain a translation of it.

Mr. Gotlieb: I have a text here, Mr. Chairman, but I have improvised quite a lot.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Your improvisations will be translated, be they in French or English. But, to get back to your text, I think it is an important written document. It goes without saying that some thought went into its preparation. It gives the Council's position. Therefore, I think it is desirable that you present us with a translation. Thank you.

[*Text*]

Mrs. Finestone: I really was very pleased with your explanation of the interrelationship that can bring about a greater appreciation of the fact that we're not in the widget-making business, that we're in the business of the country. If that can be helped by this merger, I am more than pleased.

You talk about the critical times and you talk about the Science and Humanities Research Council. The government just finished cutting research and development statistics in the Statistics Canada budget. Will the Social Science and Humanities Research Council be able to do some of the ongoing research that we would need to support what we do in the cultural arts industry? There is hard-headed business out there, and the fact that cultural industries became, whether rightly or wrongly, a major player in the free trade agreement indicates the value in economic reality of this field, and somehow or other we don't seem to get the message.

There's a return on the $3 billion economic investment the government makes of about $11.9 billion to the revenues of Canada, if you take it in the narrowest sense, and somewhere near $17 billion to. . .I think you went as high as $30 billion in one observation you made to us. Is there a way you're going to be able to get this marriage to show some of these factors with higher visibility, to reinforce the need for what you've just said is critical?

Mr. Gotlieb: I think, Madam Deputy, that will be a challenge for the new council. Canada Council has a research mandate. I'm sure that the social sciences council does too, and I would believe that we would be able to provide a more effective contribution to the life of the country by having that wider angle of vision and by doing this kind of research that helps bring about a greater understanding of the tremendous value to the growth and economic welfare of the country that these activities produce. Joyce, did you want to add something?

Ms Joyce Zemans (Director, Canada Council): I only want to add that we have worked closely with Statistics Canada in developing research bases. The real question is whether the critical role of statistics gathering, etc., be there for the basis for future research that is absolutely required. I think both the Social Sciences and Humanities Research Council and Canada Council are very much aware of the importance of additional research in this field.

• 1020

Mrs. Finestone: May I ask in what way you've worked with Statistics Canada? Is there a way we can make a plea from this committee with respect to the cuts that have been announced on the research and development side of Statistics Canada's mandate?

Ms Zemans: We have been working to develop data bases in all of the art forms in collaboration with Statistics Canada. Kathy Berg, who is the acting head of policy, might want to say something about this. She's here today. It is of

[*Translation*]

Mme Finestone: J'ai été vraiment très heureuse d'entendre votre explication de l'interrelation qui pourrait aider à faire mieux comprendre que nous ne nous occupons pas de futilités, que notre oeuvre, c'est le pays. Si cette fusion peut y contribuer, j'en suis ravie.

Vous avez parlé de moments critiques et vous avez parlé du Conseil de recherches en sciences humaines. Le gouvernement vient tout juste d'éliminer du budget de Statistique Canada le financement des études statistiques sur la recherche et le développement. Le Conseil de recherches en sciences humaines sera-t-il en mesure d'effectuer certaines des recherches permanentes dont nous avons besoin pour continuer à appuyer les entreprises culturelles? Il y a des hommes d'affaires impitoyables, et le fait que les entreprises culturelles soient devenues, à tort ou à raison, l'un des grands enjeux de l'Accord de libre-échange révèle la valeur du réalisme économique dans ce domaine. Pourtant, nous semblons avoir du mal à comprendre.

Les 3 milliards de dollars investis par le gouvernement rapportent environ 11,9 milliards de dollars au Trésor, si l'on compte au plus juste, et près de 17 milliards de dollars... Je pense que vous avez même parlé de 30 milliards de dollars dans l'une de vos observations. Allez-vous pouvoir faire en sorte que cette fusion révèle de façon plus éclatante ces facteurs afin qu'on puisse renforcer ce qui, d'après ce que vous venez de dire, est dans une situation critique?

M. Gotlieb: Je pense, madame, que ce sera un défi pour le nouveau conseil. La recherche entre dans le mandat du Conseil des arts du Canada, et je suis sûr qu'il en est de même pour le conseil des sciences humaines. Je pense que nous pourrons contribuer plus efficacement à la vie canadienne en ayant une vue plus large et en faisant ces recherches qui aident à faire mieux comprendre la valeur énorme de ces activités pour la croissance et le bien-être économique du pays. Joyce, voulez-vous ajouter quelque chose?

Mme Joyce Zemans (directrice, Conseil des arts du Canada): J'ajouterai seulement que nous avons collaboré étroitement avec Statistique Canada pour l'élaboration de bases de recherche. La vraie question est de savoir si quelqu'un se chargera des fonctions essentielles que sont la collecte de données statistiques, etc., dont nous aurons besoin pour fonder les recherches qui devront absolument être entreprises à l'avenir. Je pense que le Conseil de recherches en sciences humaines et le Conseil des arts savent tous deux très bien qu'il est important de mener d'autres recherches dans ce domaine.

Mme Finestone: Puis-je vous demander en quoi consistait votre collaboration avec Statistique Canada? Est-ce que notre comité pourrait plaider contre les compressions qui ont été annoncées pour le mandat de Statistique Canada en matière de recherche et de développement?

Mme Zemans: Nous avons collaboré avec Statistique Canada à l'élaboration de bases de données sur toutes les formes artistiques. Cathy Berg, chef par intérim du secteur de la politique, voudra peut-être ajouter quelque chose. Elle est

[*Texte*]

critical importance. It's important to our work. It's important to the work of Canadians as a whole, and to understanding, as you suggested, the impact of the arts and cultural sector within the Canadian economy.

Mrs. Finestone: Thank you very much. I would appreciate if sometime we could as a committee hear about that particular aspect.

Mr. Gotlieb, you talked about the massive and profound changes that are taking place with respect to telecommunications and satellites. I don't use the term "death star"; I think it's disgusting. However, there is the challenge of direct broadcast satellites with their impact on the vulnerability of growth and development of our artistic talent and content, including software and hardware implications. At what point can this Canadian government—it doesn't matter which government—can any government say enough is enough; it is time we put on some means of control, whether that is through paying into the financial coffers of this country, or whatever?

I'll be more specific. I was quite outraged with the cable companies' decision, without going through the CRTC—the CRTC can be forewarned that this will to be one of my questions—to impose a $2 option charge unless viewers phoned them to say they did not want CNN, Arts and Entertainment, and the Nashville networks. If you didn't want that, your option was to lose two Canadian channels.

As a result, you're turning off and closing down your opportunities for artistic development in writing, in creating, and in every aspect of the work that we do. You're enriching a cable company, thank you very much, that hasn't done one ruddy-duddy thing as far as I'm concerned with respect to improving Canadian cultural content, and you're fragmenting our market with flat advertising out there. When can you say no, and who the heck says no?

Mr. Gotlieb: Most of the policy instruments that we put in place were put in place in the 1980s and the 1970s to deal and cope with the challenge of technology. I had the experience of being first chairman, in the United Nations in 1968, of the committee that Canada and Sweden created on our own initiative, a committee on direct broadcast by satellites. People thought then this was just a joke, that it would never happen.

Your comments about the regulation of cable and your suggestions or views about how it should be regulated are important, but are not for me to comment on. I'm not a regulator. What's happening now is that we are at the threshold of direct broadcast satellites being able to beam into houses with receivers, with antennae or dishes about as big as this.

Mrs. Finestone: Exactly, like a small briefcase.

Mr. Gotlieb: When that comes then the question of control is going to achieve, if I can put it mildly, an entire new dimension. What that means to me—if any of you have had the misfortune of reading any of the speeches I've

[*Traduction*]

présente. C'est d'une importance vitale. C'est important pour notre travail. C'est important pour le travail de tous les Canadiens et pour leur faire comprendre, comme vous l'avez dit, la valeur du secteur des arts et de la culture dans l'économie canadienne.

Mme Finestone: Merci beaucoup. J'aimerais bien qu'un jour notre comité tienne des audiences sur cette question en particulier.

Monsieur Gotlieb, vous avez parlé des changements énormes et profonds qui se produisent dans le domaine des télécommunications et des satellites. Je ne veux pas utiliser l'expression «astre de mort»; je la trouve dégoûtante. Toutefois, les satellites de radiodiffusion directe et leurs répercussions sur la croissance et le développement vulnérables du talent et du contenu artistiques, posent un défi, notamment en ce qui concerne les logiciels et le matériel informatique. À quel moment le gouvernement canadien—peu importe de quelle tendance—peut-il dire que trop, c'est trop; qu'il est temps de prendre des mesures de contrôle, que ce soit en obligeant les entreprises intéressées à verser leur part dans les coffres du pays, ou par d'autres moyens?

Je serai plus précise. J'ai été tout à fait outrée par la décision des câblodistributeurs, qui ne se sont même pas donné la peine d'en informer le CRTC—que le CRTC sache que c'est une des questions que j'entends leur poser—d'imposer des frais de 2$ à leurs clients à moins que ceux-ci n'appellent pour leur dire qu'ils ne voulaient pas recevoir CNN, *Arts and Entertainment* ainsi que les réseaux de Nashville. Ceux qui ne voulaient pas de ces réseaux étaient obligés de renoncer à deux chaînes canadiennes.

Par conséquent, vous faites disparaître des possibilités de développement artistique dans la rédaction, la création, dans tous les aspects qui nous intéressent. Vous enrichissez un câblodistributeur—merci pour lui—qui, à ma connaissance, n'a fait rien de rien pour rehausser le contenu culturel canadien, et vous fragmentez notre marché alors que la publicité stagne. Quand peut-on dire non et qui doit dire non?

M. Gotlieb: La plupart des instruments politiques que nous nous sommes donnés existent depuis les années 80 et 70 et visent à relever le défi de l'évolution technologique. En 1968, j'ai été le premier président du comité des Nations Unies sur la radiodiffusion directe par satellite, comité créé à l'initiative du Canada et de la Suède. À l'époque, les gens croyaient que c'était pure fiction, que ça n'arriverait jamais.

Vos observations et vos suggestions sur la réglementation des câblodistributeurs sont importantes, mais il ne m'appartient pas de me prononcer sur cette question. Nous ne sommes pas un organisme de réglementation. Dans très peu de temps, les maisons munies de récepteurs de signaux de satellites ou d'antennes paraboliques minuscules pourront capter les émissions transmises par des satellites de radiodiffusion directe.

Mme Finestone: Justement, de la taille de petits porte-documents.

M. Gotlieb: Lorsque ce sera devenu possible, la question des contrôles prendra une toute nouvelle dimension, et c'est le moins qu'on puisse dire. D'après moi—je ne sais pas si certains d'entre vous ont eu le malheur de lire certains de

[*Text*]

given—is that the emphasis has to be on the production of quality of Canadian creativity, which the people want. And they will buy it and they will listen to it because Canadians have the upper hand, in the sense that we are Canadians and can interpret our country and our experience to each other. Foreigners can't because they don't live here.

• 1025

If we are to create, we have to produce the products, and the distribution of them is going to be a continuing tremendous challenge as technology changes. But without the creative products, without the quality, and without the excitement that comes with creativity, you have no chance at all. That's where I think the software. . .the world we are seeing is that software is going to triumph. It is the software that is going to count the most. You have to produce the software.

Mrs. Finestone: But you need the money, Mr. Gotlieb. One of the things we are advertising is flat. You can't expect the government to do everything.

Mr. Gotlieb: We need the money. That's what my comments were all about.

Mrs. Finestone: I know that. But you are talking about the increase in allocation, which I certainly support. On the other other hand, if we reduce society's sense of attachment and sense of commitment by inundating their options. . . I know you can't control the buttons, and you don't want to control the buttons, and I agree that we want the software, but how do you get that software if you don't have the means to do it and if you are not showing potential revenue and income?

Mr. Gotlieb: The software comes in the creativity of the individual. The way technology is developing, there is more and more room for individual creativity. But in our country we need to support it. That's what I am here to try to convince you to help do.

M. Jacques Lefebvre (vice-président du Conseil des Arts du Canada): Monsieur le président, j'aimerais faire un commentaire à M^me^ Finestone.

C'est possible. Les producteurs de télévision francophones au Canada réussissent, sur les chaînes québécoises, à faire des émissions qui vont chercher des *ratings* et qui ne sont même pas connues au Canada.

Mme Finestone: Je sais cela.

M. Lefebvre: Je pense à des émissions comme *Les filles de Caleb* et *Scoop* qui vont chercher presque deux millions de téléspectateurs.

It is possible. We just have to make the products available.

Mme Finestone: Vous m'encouragez.

Mr. MacWilliam: Mr. Gotlieb, my congratulations on a very well thought-out and provocative presentation.

Mr. Gotlieb: Thank you.

[*Translation*]

mes discours—cela veut dire qu'on mettra l'accent sur la production d'oeuvres de création canadiennes de qualité, ce que les gens souhaitent. Ils les achèteront et les regarderont, car les Canadiens auront l'avantage, en ce sens que nous sommes Canadiens et que nous pouvons interpréter notre pays et notre expérience pour nos concitoyens, ce que ne peuvent pas faire les étrangers, pour la simple raison qu'ils ne vivent pas ici.

Notre créativité doit déboucher sur la production de produits, et la distribution de ces produits continuera de poser un défi considérable à mesure qu'évoluera la technologie. Mais sans produits créateurs, sans qualité, sans cette stimulation suscitée par la créativité, nous n'avons aucune chance. Voilà pourquoi je pense que ce sont les idées. . . En fait, dans le monde qui se dessine à l'horizon, ce sont les idées qui triompheront. Ce sont les idées qui contrôlent le plus. Il faut donc que nos produits soient fondés sur de bonnes idées.

Mme Finestone: Mais, monsieur Gotlieb, il faut avoir de l'argent. L'un des problèmes, entre autres, c'est que notre publicité stagne. On ne peut pas s'attendre à ce que le gouvernement fasse tout.

M. Gotlieb: Nous avons besoin d'argent. C'est précisément ce que j'ai dit dans ma déclaration liminaire.

Mme Finestone: Je le sais. Vous réclamez une hausse des crédits, ce que j'appuie sans réserve. Par ailleurs, si nous réduisons le sentiment d'appartenance et de loyauté des Canadiens en les inondant d'options. . . Je sais que vous ne pouvez pas contrôler les commandes, et que vous ne le voulez pas. Je suis d'accord avec vous pour dire que ce sont les idées qui comptent, mais comment créer des produits novateurs si nous n'avons pas les moyens et si on ne peut pas démontrer qu'ils sont susceptibles de rapporter?

M. Gotlieb: Nous puiserons ces idées dans la créativité de chacun.L'évolution technologique fait de plus en plus de place à la créativité individuelle. Cela dit, cette créativité a besoin d'appui dans notre pays, et je suis ici pour vous convaincre de prendre des mesures en ce sens.

Mr. Jacques Lefebvre (Vice-Chairman, Canada Council): Mr. Chairman, there is something I would like to say to Mrs. Finestone.

It can be done. French TV producers in Canada have succeeded in producing shows, on the Quebec channels, which get tremendous ratings while being totally unknown in English Canada.

Mrs. Finestone: I am aware of that.

Mr. Lefebvre: I am thinking about programs such as *Les filles de Caleb* and *Scoop*, which are seen by almost two million viewers.

C'est possible. Il suffit de rendre les produits disponibles.

Mrs. Finestone: That's encouraging.

M. MacWilliam: Monsieur Gotlieb, je vous félicite de votre exposé provocateur et mûrement réfléchi.

M. Gotlieb: Merci.

[*Texte*]

Mr. MacWilliam: I want to turn to a comment you made on page 2 of your presentation. It struck a chord with me. It says that as Canadians we face the danger of losing what has been created during the last 30 years of growth and of leaving an impoverished cultural legacy to our children, whose main cultural resource will be the international mass media.

It immediately posed a question in my mind about Canada's, or the provinces', current educational systems and the opportunities for cultural education. I would like to get your views on that. I suspect part of the problem of cultural opportunities for our young people and having them move into those as possible professions is that the educational opportunities are limited. We could be doing much more. I wonder if you have any particular views in that area.

Mr. Gotlieb: A very general view. I think you are absolutely right. The connection between the two is so profound it is intrinsic and goes to the heart of our country. But when you have a drop-out rate of 30% in our high schools, which is apparently the highest in the western world, it's going to have a very big effect on the quality of the capacity to enjoy, to contribute to, and to appreciate culture. The Canada Council has put a very high priority on this. A number of individual members have pressed the council to try to develop a policy and strategy for arts awareness in the schools and in our institutions.

Ms Zemans: Interestingly enough, the Canada Council and the Social Sciences and Humanities Research Council about a year ago commissioned a study on arts literacy in Canada. The intention is to understand it better.

• 1030

Mrs. Finestone was asking earlier about the element of research into the arts and culture in this country. There is no question, a great deal has to be done. This was an initiative that was taken jointly between the two councils because of the recognition of the importance of this subject as it pertains to formal and informal educational opportunities within this country and what in fact is an artistically literate in Canada.

These are the answers we hope will come from that research. It is intended to provide information as to what is currently happening in the country, what the needs are, and identify these. We hope we will have at least a preliminary report from the research team by the end of June.

Mr. MacWilliam: I come from an educational background myself. One of the disturbing trends I saw, even though I was in the sciences... In the tendency or the desire to get back to the basics, as we might call them, there has

[*Traduction*]

M. MacWilliam: Je voudrais revenir sur une observation que vous faites à la page 2 et qui m'a piqué. Vous dites qu'en tant que Canadiens, nous sommes menacés de perdre les fruits des 30 dernières années de croissance et que nous risquons de léguer un patrimoine culturel appauvri à nos enfants, qui n'auront d'autres choix que de se tourner vers les médias internationaux.

Cela a immédiatement suscité dans mon esprit une question au sujet des systèmes d'éducation actuels au Canada, ou dans les provinces, ainsi que des débouchés culturels pour les jeunes. J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet. Je suppose que le problème des débouchés culturels pour les jeunes est lié au fait qu'il y a très peu de cours qui leur permettraient de se lancer dans des professions à vocation culturelle. Nous pourrions faire beaucoup plus à cet égard. Je me demande si vous avez une opinion particulière à ce sujet.

M. Gotlieb: J'ai une opinion très générale. Je pense que vous avez tout à fait raison. Le lien entre la culture et l'éducation est extrêmement profond, intrinsèque même, et il plonge au coeur même de notre pays. Cependant, un taux de décrochage comme le nôtre, qui se situe autour de 30 p. 100 dans les écoles secondaires, soit apparemment le plus élevé de tous les pays occidentaux, ne peut manquer d'avoir une incidence très grande sur la capacité des jeunes de jouir et d'apprécier la culture, ainsi que d'y contribuer. Le Conseil des arts du Canada accorde une très grande priorité à ce problème. Un certain nombre de députés ont individuellement invité instamment le conseil à formuler une politique et une stratégie pour sensibiliser les jeunes aux arts dans les écoles et autres établissements.

Mme Zemans: Assez curieusement, le Conseil des arts du Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada ont commandé il y a environ un an une étude de la sensibilisation aux arts au Canada. Grâce à cette étude, nous espérons mieux comprendre le phénomène.

M^me^ Finestone s'interrogeait tout à l'heure au sujet du volet recherche dans le domaine des arts et de la culture au pays. Il est indéniable qu'il y a beaucoup à faire. Les deux conseils ont conjointement pris cette initiative parce qu'ils reconnaissent l'importance du sujet. En effet, il convient de se pencher sur les sources formelles et informelles d'éducation en la matière dans notre pays. Il faut déterminer qui sont les gens sensibles aux arts au Canada.

Nous espérons que ces travaux de recherche nous fourniront des réponses à ces questions. Il en découlera certainement des renseignements sur les tendances actuelles au pays et sur les besoins qui existent. Nous espérons que l'équipe de recherche nous fournira à tout le moins un rapport préliminaire d'ici à la fin de juin.

M. MacWilliam: Personnellement, je viens du milieu de l'enseignement et j'ai noté une tendance inquiétante, même si j'évoluais du côté des sciences... Il existe un mouvement en faveur du retour à l'essentiel, aux connaissances de base,

[*Text*]

been a capacity to cast off what are perceived as educational frills, such as physical education and cultural experiences. I found it very disturbing, and I would suspect, although I haven't been in the classroom for a few years, that it is still happening.

Ms Zemans: I can confirm that it is. In fact, one of the impetuses for the arts literacy research project was the fact that in my initial tour of the country as a director of the Canada Council, I heard from every part of the country of the diminishing opportunities for students to have access to the arts. Exactly what you have suggested is the case and continues to be the case.

The question is, what is an education today? What is a well-educated person? Clearly there has to be an understanding of the importance of the arts in their own right, in terms of how we create people to live in society, to function in society and to be really fully developed individuals.

Mr. MacWilliam: Would you go as far as saying that our educational system today in Canada, if you can generalize it—I know there are differences province to province—is failing us, in terms of providing the necessary cultural opportunities for children?

As a second part to that question, has the Canada Council developed any initiatives to turn that around?

Ms Zemans: Education, as you know, is a provincial matter in this country.

Mr. MacWilliam: Yes, I recognize that.

Ms Zemans: I can only say that I know of remarkable initiatives in this field that have been taken in this country. While there are severe problems, there are also really interesting and exciting examples of new strategies for education and for the introduction and integration of the arts into the educational system. At some other point, I think I would be very happy to discuss it with you.

Mr. MacWilliam: Thank you.

Going back to more of your comments, Mr. Gotlieb, later on in your article you talk about the task, just at the conclusion, of supporting and strengthening the research activities in the scholarly community and also maintaining the role played by the Canada Council. Really, what you are saying is that you are taking on a much broader mandate, a much larger challenge, a bigger piece of the pie, and doing so really without the necessary resources that are available. Do you think you can do it? You have made a very clear call for substantial increases in allocations and the development of some mechanism, I would assume, of long-term funding. Can you do it without that funding in place?

Mr. Gotlieb: No, we can't do it without the funding in place. Do I think this funding will be forthcoming? I think so. I don't want to put a date on it. I hope it happens almost immediately, in the next month or two.

[*Translation*]

comme on dit fréquemment, mais à ce mouvement s'allie le risque d'écarter ce qui est considéré comme superflu sur le plan éducatif, notamment l'éducation physique et les activités culturelles. C'est une tendance qui m'inquiète, et même si je ne fréquente plus les salles de classe depuis quelques années, j'ai l'impression qu'elle est toujours d'actualité.

Mme Zemans: Je peux le confirmer. En fait, le projet de recherche sur la sensibilisation aux arts a vu le jour, entre autres, parce qu'à la suite de ma tournée initiale du pays à titre de directrice du Conseil des arts du Canada, partout où je suis passée, on m'a dit que les élèves avaient de moins en moins l'occasion d'avoir accès aux arts. La situation que vous avez décrite reflète la réalité, et elle a toujours cours.

Cela m'amène à poser une question. Que veut dire le terme «éducation» aujourd'hui? Qu'est-ce qu'une personne cultivée? Manifestement, il faut être sensible à l'importance des arts en soi. Il faut comprendre comment le système d'éducation vise à former des personnes épanouies, aptes à vivre et à fonctionner dans la société.

M. MacWilliam: Iriez-vous jusqu'à dire qu'au Canada le système d'éducation actuel échoue, en ce sens qu'il n'offre pas aux enfants les débouchés culturels nécessaires? Cela dit, je généralise. Je sais fort bien qu'il existe des différences d'une province à l'autre.

En guise de deuxième volet à cette question, le Conseil des arts a-t-il élaboré des initiatives pour renverser la vapeur?

Mme Zemans: Comme vous le savez, l'éducation relève des provinces dans notre pays.

M. MacWilliam: Oui, je le sais.

Mme Zemans: Je peux vous affirmer qu'à ma connaissance, des initiatives remarquables ont été prises dans ce domaine dans notre pays. Il existe certes des problèmes sérieux, mais on voit aussi des exemples intéressants et stimulants de nouvelles stratégies éducatives visant à intégrer les arts au système d'éducation. D'ailleurs, je suis tout à fait disposée à en discuter avec vous à une autre occasion.

M. MacWilliam: Merci.

Pour en revenir à vos observations, monsieur Gotlieb, vous dites, dans la conclusion de votre article, qu'il convient d'appuyer et de renforcer les activités de recherche des savants, ainsi que de maintenir le rôle joué par le Conseil des arts du Canada. En fait, vous dites que vous assumez un mandat beaucoup plus vaste, que vous devez relever un défi de taille, et ce, en l'absence des ressources nécessaires. Pensez-vous pouvoir y arriver? Vous demandez sans ambages une hausse considérable des crédits, ainsi que l'élaboration d'un mécanisme quelconque de financement à long terme. Pouvez-vous vous acquitter de votre mission en l'absence de ce financement?

M. Gotlieb: Non, nous ne pourrons y arriver sans financement. Obtiendrons-nous le financement nécessaire? Je le crois. Je ne voudrais pas préciser de date, mais j'espère que nous l'obtiendrons presque tout de suite, d'ici un mois ou deux.

[*Texte*]

• 1035

One of the things that struck me in this position I have the privilege of occupying is that I think there is a pretty broad consensus in Canada that it is a proper and necessary function of the state, in all of its manifestations, to support the arts, to be a patron of the arts—not the exclusive patron, but to be a patron.

The positive side of Canadian identity, which we are all searching for, whether it is expressed in Quebec or in English-speaking Canada, is our cultural identity, our sense of who we are. I think that is a reflection of our population; therefore, since the voter and the public ultimately determine the policies, I think we'll see that growth.

At the pit of a recession, things look pretty grim. But I am an optimist in that regard. I think we will see support in Canada for the arts and for the humanities and research into the social sciences in this area. I think it will grow, and the sooner the better, obviously. I think it is there, and I think it will happen.

From that standpoint, I think the decision with regard to the institution is not only compatible with that optimistic view but will help to produce it. This body, since it has a larger role, I hope will play a more important life; I hope it will have more influence in achieving those goals in this country.

Mrs. Finestone: If you recall, the minister announced an 8% increase in his budget. What percentage did they get? It might be interesting to see if the commitment is there.

Mr. MacWilliam: That is a good question. My colleague was just commenting on the ministry receiving an 8% increase in their budget. What was the relative percentage increase?

Mr. Peter Brown (Director of Finance, Canada Council): Our parliamentary appropriation was increased by $2.7 million, year on year, of which $2 million was one-time only, and $600,000 was dedicated to the public lending right program. Another $140,000 was taken off as a post-main estimates cut.

Mr. MacWilliam: What does that break down to in percentage?

Mr. Brown: It is on a base of $105 million.

Mr. Gotlieb: It is about 2%.

Mr. MacWilliam: If I may go back to the question I was going to pose—

Mrs. Finestone: You didn't have to take the—

Mr. MacWilliam: It was a very legitimate question.

Mr. Gotlieb: We are glad you asked it.

Mr. MacWilliam: The committee, in the report it has just submitted to the government, called for the development of a comprehensive Canadian cultural policy with the concept of a Canadian cultural accord and an increase in the current

[*Traduction*]

L'une des choses qui m'ont frappé, à ce poste que j'ai le privilège d'occuper, c'est qu'il existe un consensus assez vaste au Canada sur le fait qu'il est approprié et nécessaire que l'État, à tous les niveaux, soutienne les arts, qu'il soit un mécène—pas nécessairement le seul mécène, mais un mécène.

L'aspect positif de l'identité canadienne, que nous cherchons tous, qu'elle s'exprime au Québec ou au Canada anglais, c'est notre identité culturelle, notre sentiment de ce que nous sommes. Cela traduit, je crois, notre population; par conséquent, puisque ce sont les électeurs et le public qui, en fin de compte, décident des politiques, je crois que cela ira en augmentant.

Bien sûr, au plus creux de la récession, l'avenir semble plutôt sombre. Je suis cependant optimiste à cet égard. Je crois qu'il y aura au Canada une aide apportée aux arts et aux sciences humaines, ainsi qu'à la recherche dans ce domaine des sciences sociales. Cela ira croissant. De toute évidence, le plus tôt ce sera, le mieux ce sera. Tous les éléments sont en place pour cela.

A partir de cela, j'estime que la décision relative à l'institution est non seulement compatible avec ce sentiment d'optimisme, mais aussi qu'elle aidera à la réalisation de la chose. Cet organisme, puisque c'est lui qui joue le plus grand rôle, assumera, je l'espère, une partie plus importante de la vie artistique; j'espère qu'il influera davantage sur la réalisation de ces objectifs au Canada.

Mme Finestone: Si vous vous souvenez, le ministre a annoncé une augmentation de 8 p. 100 de son budget. Quel pourcentage de cette augmentation le conseil a-t-il obtenu? Il serait intéressant de voir s'il y a un engagement à ce niveau.

M. MacWilliam: Vous posez une bonne question. Ma collègue vient de souligner que le ministre a obtenu une augmentation de 8 p. 100 de son budget. Quel a été le pourcentage relatif d'augmentation?

M. Peter Brown (directeur des Finances, Conseil des arts du Canada): Notre crédit parlementaire a été augmenté de 2,7 millions de dollars, d'une année à l'autre. Ce montant comprenait un versement unique de 2 millions de dollars et un octroi de 600,000$ au programme du droit du prêt public. Le solde, 140,000$, nous a été retiré dans le cadre de compressions post-budgétaires.

M. MacWilliam: Comment est-ce que cela se répartit en pourcentage?

M. Brown: Ce pourcentage s'établit à partir d'une somme de 105 millions de dollars.

M. Gotlieb: Il s'agit d'environ 2 p. 100.

M. MacWilliam: Permettez-moi de revenir à la question que j'allais poser...

Mme Finestone: Vous n'aviez pas besoin...

M. MacWilliam: Il s'agissait d'une question très légitime.

M. Gotlieb: Nous sommes heureux que vous l'ayez posée.

M. MacWilliam: Dans le rapport qu'il vient de présenter au gouvernement, le comité a demandé que soit élaborée une politique complète de la culture canadienne comprenant une convention culturelle canadienne et une augmentation du

[*Text*]

budget of 5% annually over the next five years. I am particularly interested in your perception and your comments on the concept of a cultural accord, of striking basically federal-provincial cultural agreements on a province-by-province basis. Do you feel it is feasible and workable?

Mr. Gotlieb: To go back to my earlier comments, I think that wherever you are in Canada there is a view that support for the arts is appropriate at the federal level, at the provincial level, and the municipal level. There should not, at least in my opinion, be a single funding agency in the country. Not only is it undesirable for constitutional jurisdictional reasons, it is undesirable for reasons of the very nature of support for the arts. Some of it ought to be generated by the public sector in a region, who are close to events. They may have different standards and different requirements.

We've always welcomed in the Canada Council, and indeed I think we've been a model for the creation of arts councils elsewhere in the country. . . We try to work as closely as possible, in a non-adversarial way, completely non-adversarial, with other granting agencies to try to get the best bang for the buck or to determine how we could avoid overlap.

• 1040

I think striking agreements—and I can't comment on that in detail without perhaps refreshing myself as to the precise recommendation—but the notion of agreements between the federal and provincial and, indeed, municipal authorities to work more closely together, share evaluation, share experience, I think is a positive idea. I don't speak for the government, though.

Mr. MacWilliam: Thank you. I have one final question. Right now we're dealing with Bill C-7—actually, we have to talk on it in just a short while. The council didn't make any submission on the subject in the committee debates on it, and it didn't ask to appear. I am wondering why that was the case. I wonder if you can explain the reason for the non-involvement of the council in what is a major piece of legislation concerning Canada's artists.

Ms Zemans: The council was very supportive of the status of the artists legislation and any move to enhance recognition of the importance of the artist in society. I can only say that we support entirely the legislation that is currently before the House, and we look forward to its speedy passage.

Mr. Gotlieb: I think we said that publicly on a number of occasions.

Ms Zemans: Very often.

Mr. Gotlieb: Yes, so there's no ulterior motive.

Mr. MacWilliam: I recognize that you had done so publicly. I was a bit concerned with the fact that you didn't take the opportunity to make that appeal in an official manner at the committee hearings.

[*Translation*]

budget actuel de 5 p. 100 par année, au cours des cinq prochaines années. Je m'intéresse tout particulièrement à votre conception de la convention culturelle et aux observations que vous avez faites à ce sujet. Cette convention signifierait foncièrement que le gouvernement fédéral signerait avec chaque province une entente en matière de culture. Croyez-vous que cela soit faisable et applicable?

M. Gotlieb: Permettez-moi de revenir aux observations que j'ai faites précédemment. Dans tout le Canada, les gens estiment que les gouvernements, qu'ils soient fédéral, provinciaux ou municipaux, doivent appuyer les arts. Il ne devrait pas, à mon avis du moins, n'y avoir qu'un seul organisme de financement au pays. Cela n'est pas souhaitable, non seulement pour des raisons de pouvoir en vertu de la Constitution, mais aussi de par la nature même de l'aide accordée au domaine des arts. Une partie de cette aide devrait venir du secteur public dans une région, lorsque celui-ci est plus près des manifestations artistiques. Chaque région peut avoir des normes et des besoins différents.

Au Conseil des arts du Canada, nous avons toujours bien accueilli une telle aide et, en fait, nous avons servi de modèle à la création d'autres conseils des arts ailleurs au pays. . . Nous essayons de travailler en étroite collaboration, absolument sans conflit, avec d'autres organismes subventionnaires pour pouvoir obtenir le plus possible pour chaque dollar et voir comment on peut éviter le double emploi.

Je ne pourrais pas entrer dans les détails sans me rafraîchir la mémoire quant à la recommandation exacte, mais je trouve très positive cette idée d'entente entre le gouvernement fédéral et les provinces et, en fait, les autorités municipales, de façon à accroître la collaboration, à partager les évaluations et les expériences. Je ne suis pas le porte-parole du gouvernement, cependant.

M. MacWilliam: Merci. J'aimerais poser une dernière question. Nous traitons actuellement du projet de loi C-7—en fait, nous en discuterons très bientôt. Le conseil n'a pas présenté de mémoire au comité à ce sujet et n'a pas non plus demandé à comparaître. Je me demande pourquoi. Pourriez-vous nous dire pourquoi le conseil a décidé de ne pas participer dans le cas de cette mesure législative importante concernant les artistes du Canada?

Mme Zemans: Le conseil appuie vivement la mesure législative sur le statut des artistes, de même que toute mesure visant à faire mieux reconnaître l'importance des artistes dans la société. Que dire, sinon que nous appuyons entièrement cette mesure législative dont est actuellement saisie la Chambre et que nous espérons qu'elle sera adoptée rapidement.

M. Gotlieb: Nous avons dit tout cela publiquement à de nombreuses occasions.

Mme Zemans: Très souvent.

M. Gotlieb: Oui, il n'y a donc pas de raisons cachées.

M. MacWilliam: Je reconnais que vous l'avez dit publiquement. J'étais un peu inquiet de ce que vous n'aviez pas saisi l'occasion d'exprimer tout cela de façon officielle durant les audiences du comité.

[*Texte*]

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I have only one comment and one quick question. The comment I will make not necessarily as a point of order. With your permission, may I as one government member of Parliament applaud and support the efforts of the Canada Council, in terms of the preservation of the cultural industry of Canada, and in particular the work of you, Ms Zemans, as the director. I think you've done a superb job. God knows, we need our own industry and our own identity, and the Canada Council in whatever form it takes is absolutely instrumental to the preservation and the implanting of a Canadian cultural identity in our society.

Now to the question. We in government have one hell of a problem. The public out there, in times of recession, does not want government to spend more taxpayers' money. I can't agree more about the need of supporting the Canada Council and what you are, but where does government get the money? You are correct, sir, about the growth happening, but in practice, at the federal, provincial and muncipal levels, where are those final resources for support for the arts coming from?

Mr. Gotlieb: First, let me thank you, deputy, for your very handsome comments about the role of the Canada Council. I appreciate them very much.

• 1045

Not to be too obvious or philosophical, but I think the money is going to have to come from the growth and prosperity of Canada, from our competitiveness—to take a popular term these days—and from our innovation and ability to be economically creative and productive. If we are clearly a poor country, and if our standard of living is declining, I'd have to be the first to say that's bad news for support for the arts because the money has to come from somewhere, as you say.

I believe it is just one of the terrible facts of life that culture flourishes very often in countries and societies where the money is there to fertilize it and to bring the creators together and the productions. Thus, I think that all of us who are interested in the arts have to recognize that the economy is the engine of our future in all aspects of our life.

Insofar as the setting of priorities is concerned, it's obviously the government role, and Canada Council is not part of that process. I'd have to recognize—no Canadian could avoid it—that people have many concerns in our society. Jobs is one of them. There's also unemployment and the environment. The government has to allocate its resources wisely in the face of all these challenges.

I imagine that the polls—if we took polls historically—would not show culture at the top. On the other hand, I do believe that the public has and will and does support spending on the arts. If the government provides that

[*Traduction*]

M. Scott (Hamilton—Wentworth): J'ai une observation à faire et une question rapide à poser. L'observation que je désire faire n'est pas nécessairement pertinente à la discussion. Avec votre permission, j'aimerais, à titre de député ministériel, féliciter le Conseil des arts du Canada de ses efforts et lui manifester mon appui pour ce qui est de la préservation de l'industrie de la culture au Canada, et plus particulièrement du travail que vous, madame Zemans, avez effectué à titre de directrice. Vous avez fait un travail superbe. Dieu sait que nous avons besoin de notre propre industrie et de notre propre identité. Le Conseil des arts du Canada, sous quelque forme que ce soit, joue un rôle absolument essentiel dans la préservation et l'implantation d'une identité culturelle canadienne dans notre société.

Passons maintenant à ma question. Au gouvernement, nous avons un très grand problème. En cette époque de récession, le public ne veut pas que le gouvernement dépense davantage l'argent des contribuables. Je suis bien d'accord avec vous sur le fait qu'il faut aider le Conseil des arts du Canada autant que possible; cependant, où le gouvernement prendra-t-il l'argent? Vous avez raison, monsieur, lorsque vous dites qu'il y a une croissance, mais dans les faits, aux niveaux fédéral, provincial et municipal, où trouvera-t-on les ressources pour appuyer le monde des arts?

M. Gotlieb: D'abord, permettez-moi de vous remercier, monsieur, de vos très gentilles observations quant au rôle du Conseil des arts du Canada. Elles nous font grand plaisir.

Sans vouloir faire de la philosophie ou répéter des évidences, je crois que l'argent devra provenir de la croissance et de la prospérité du Canada, de notre compétitivité—pour employer un terme populaire ces temps-ci—de notre capacité d'innover et de notre créativité et productivité économiques. Si notre pays s'appauvrit, si notre niveau de vie diminue, je serai le premier à admettre que cela influera sur les arts, puisqu'on doit prendre l'argent quelque part, comme vous le savez.

C'est une des plus terribles réalités de la vie: la culture s'épanouit le plus souvent dans les pays et les sociétés qui ont l'argent pour en assurer la croissance et pour aider les créateurs et les producteurs. Ainsi, nous tous qui nous intéressons aux arts devons reconnaître que l'économie est le moteur de notre avenir dans tous les domaines de notre vie.

En ce qui concerne l'établissement des priorités, ce rôle incombe manifestement au gouvernement, et le Conseil des arts du Canada ne fait pas partie de ce processus. Je reconnais—aucun Canadien ne pourrait éviter de le faire—que bon nombre de questions préoccupent les citoyens. Ils se préoccupent de l'emploi, du chômage et de l'environnement. Le gouvernement doit distribuer ses ressources avec sagesse, de façon à relever tous ces défis.

J'imagine que, si nous étudiions les sondages dans une perspective historique, la culture ne serait pas la principale des préoccupations. Par contre, j'estime que le public appuie le financement des arts, comme il l'a fait dans le passé et

[*Text*]

commitment and that leadership, then on the whole it will be seen to be doing the right thing. Not everybody is going to be happy. We're a democracy and some people say it's a total waste of money. However, it'll be seen to be doing the enlightened thing because in spite of all the criticism that we throw at politicians, the truth of the matter is that we want enlightened decisions and we want our politicians and our leaders to do the right thing. In our heart of hearts we know that what Canada is about is our identity, and that means our culture. I think that the government, whatever the government of the day is, will get recognition for the commitment it makes in making a courageous and right decision.

Mr. Scott: May I throw a supplementary to you, Ms Zemans? As the outgoing director who has been intimately involved with the arts and culture community in this country, I sense that maybe you had something to add and I'd love you to do it now.

Ms Zemans: I only want to say that I spoke earlier of travelling across the country. I meet often with the artistic community but also with the audiences of that community. My sense is that there is a very strong recognition. As Mr. Gotlieb suggests, polls have been taken from time to time, and there is a recognition on the part of people of the importance when it is appropriately defined in terms of what the arts actually represent.

It represents the books they read, the books they study in school today that weren't there on the curriculum 40 years ago, the movies they see or don't see that have a unique Canadian perspective, the music they hear on the radio, the sometimes very fine programs they see on television. They are part and parcel of what the arts are in this country.

The gallery opportunities and the performing arts opportunities provide a more conventional and immediate understanding of the nature of the arts. The arts cast a very broad net in terms of how they impact on individuals in our society and how those individuals understand themselves as Canadians.

My sense is that we must, as a country, set our priorities and understand that without support for the creators, none of those things will happen. That much will be lost. It's a very small investment.

• 1050

In the recent report by the task force on training there was a quotation from Jacques Lang, the minister of culture in France, who said during the last recession that this is the time one has to invest in the arts and culture. This is the critical time for investment.

Mr. Scott: Let me ask you, though, the inevitable question. How do you tell people who are unemployed, who are out of work, who are suffering, who are in trouble, that this is where their tax dollars should be going? I am not arguing with you, I am just trying to get—

Ms Zemans: Artists are part of the employees of this country. The creation of a job in the arts is less expensive than the creation of a job almost anywhere else, mostly because it is on the back of artists whose salaries, as Mr. Gotlieb suggested, are below the poverty line almost across the board.

[*Translation*]

comme il le fera dans l'avenir. Si le gouvernement prend un engagement et l'initiative dans ce domaine, on jugera essentiellement que cela est justifié. Mais il y aura toujours des insatisfaits. Nous vivons dans une démocratie, et certains affirment que le financement des arts est un gaspillage. Mais le gouvernement qui s'engagera en ce sens sera jugé favorablement, car, en dépit de toutes les critiques que nous formulons à l'endroit des politiciens, il n'en reste pas moins que nous voulons qu'ils prennent des décisions éclairées et justes. Au fond, nous savons que le Canada fait notre identité et qu'il n'y a pas d'identité sans culture. On reconnaîtra le courage du gouvernement, quel qu'il soit, qui aura su prendre la bonne décision.

M. Scott: Puis-je vous poser une question complémentaire, madame Zemans? A titre de directrice sortante, vous avez collaboré étroitement avec la communauté artistique et culturelle de notre pays, et je crois que vous voudriez peut-être ajouter quelque chose. Si tel est le cas, allez-y.

Mme Zemans: J'aimerais seulement revenir à ce que j'ai dit plus tôt sur les voyages que je fais dans tout le pays. Je rencontre régulièrement les membres de la communauté artistique, mais aussi les spectateurs. Ces gens savent reconnaître et apprécier ce que les arts et la culture leur apportent. Comme M. Gotlieb l'a dit, des sondages ont été faits qui ont indiqué que les gens reconnaissent l'importance des arts et de la culture lorsqu'on définit clairement ces deux termes.

Ce sont les livres qu'ils lisent, les manuels qu'on étudie à l'école aujourd'hui, mais qui ne figuraient pas au programme il y a 40 ans, les films qu'ils voient ou non et qui ont été faits dans une perspective canadienne unique, la musique qu'ils entendent à la radio, les émissions parfois excellentes qu'ils voient à la télévision. C'est de tout cela que se composent les arts et la culture dans notre pays.

Les musées d'art et les arts de la scène permettent une compréhension immédiate et plus traditionnelle des arts. Les arts et la culture ont une influence extrêmement vaste sur les membres de la société et sur la façon dont ils se définissent à titre de Canadiens.

Nous devons, comme pays, établir nos priorités et comprendre que, si nous n'accordons pas de soutien aux créateurs, tout cela disparaîtra, tout cela sera perdu. Cela ne nécessite qu'un très petit investissement.

Dans un rapport publié récemment par le groupe de travail sur la formation, on citait le ministre français de la Culture, Jack Lang, qui a dit au cours de la dernière récession que c'était le moment d'investir dans les arts et la culture. C'est le moment ou jamais pour ce genre d'investissement.

M. Scott: Permettez-moi de vous poser la question inévitable: comment convaincre les chômeurs, les sans-emploi, ceux qui souffrent, ceux qui sont en difficulté, que c'est dans les arts et la culture qu'on devrait investir l'argent qu'ils versent en impôt? Je ne m'oppose pas à ce que vous dites, je tente simplement...

Mme Zemans: Les artistes sont aussi des employés. Il est moins coûteux de créer des emplois dans le domaine des arts que dans tout autre domaine, surtout parce que la plupart des artistes vivent sous le seuil de pauvreté, comme l'a mentionné M. Gotlieb.

[*Texte*]

The fact is that the arts not only are an important investment in terms of what they produce artistically and culturally in this country, but they are a very significant part of the economic force in this country, and I think we have to recognize that. Mrs. Finestone herself gave some statistics a moment ago regarding the economic impact of the arts. This is an investment that can be justified at every level by this government, and it is a question of priorities.

An hon. member: Good for you.

M. Lefebvre: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre la réponse à M. Scott.

I am not trying to compare things that are not comparable, but I think Members of Parliament or government can do it the same way that you justify building 100 helicopters or giving so much more money to farmers because they need it, or sending $25 million to Ethiopia because there is a crisis. I am not disputing that you should not. If people were well told and well explained about it...

The money is always there. There is always a pot of money somewhere. If half of Montreal were to burn tomorrow, the federal government would have $300 million to help it out as a *zone sinistrée*, because the government of the day, and I am not putting a name on it, would think and could justify to the population that this is an important thing to do. The population would follow suit and would understand that. Let's face it, we are not talking about hundreds of millions of dollars now. We are talking about $5 million, $6 million, $7 million, $10 million dollars over a period of a few years. It just takes enough guts to do it.

Mr. Scott: You are coming back down to the word "priorities", what the priorities are to preserve a Canadian identify and culture.

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, could I just interject? Sheila did it, so I should be able to do it.

Mrs. Finestone: Please go ahead.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): If Sheila said so, then go ahead.

Mr. MacWilliam: A comment was just made in terms of the job creation per dollar spent in the arts community. Has the council ever done a study on the economic spin-off of investment in the arts community compared to megaprojects in the oil industry, for example? Do you have those figures?

Ms Zemans: Those figures are available.

Mrs. Finestone: Why aren't they using them? Why aren't you screaming from the rooftops?

Mr. Brown: That is not the reason you should support the arts community.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Am I allowed to thank you?

Merci de me donner la permission de vous remercier.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires?

[*Traduction*]

Les arts constituent un domaine important d'investissement non pas uniquement à cause des produits artistiques et culturels dont profite le pays, mais aussi parce qu'ils constituent une force économique importante dans notre pays, ce qu'il faut le reconnaître. Un peu plus tôt, M^me^ Finestone a donné des statistiques concernant l'incidence économique des arts. C'est un investissement que tous les paliers de gouvernement peuvent justifier et c'est une question de priorité.

Une voix: Bravo!

Mr. Lefebvre: Mr. Chairman, I would like to add something in response to Mr. Scott's question.

Sans vouloir comparer des choses qui ne se comparent pas, je dirai que les députés et le gouvernement peuvent justifier le financement des arts de la même façon qu'ils justifient la construction de 100 hélicoptères, l'octroi de subventions aux fermiers qui en ont besoin ou l'envoi de 25 millions de dollars en Éthiopie pour aider ce pays en crise. Toutes ces mesures se justifient. Si on expliquait clairement aux gens de quoi il s'agit...

Il y a toujours de l'argent. Il y a toujours de l'argent quelque part. Si demain la moitié de Montréal brûlait, le gouvernement fédéral trouverait 300 millions de dollars pour aider cette zone sinistrée, et le gouvernement en place, auquel je n'attribue pas de nom, n'aurait aucun mal à convaincre la population du bien-fondé de sa décision. Les gens seraient prêts à en faire autant et ils comprendraient. N'oublions pas qu'il ne s'agit pas ici de centaines de millions de dollars. Il s'agit de 5 millions, 6 millions, 7 millions, 10 millions de dollars sur une période de quelques années. Il suffit d'un peu de courage pour aller de l'avant.

M. Scott: Vous revenez au mot «priorité», à ce que devraient être les priorités si nous voulons préserver la culture et l'identité canadienne.

M. MacWilliam: Monsieur le président, me permettez-vous d'intervenir? Sheila l'a fait; je devrais donc pouvoir le faire aussi.

Mme Finestone: Allez-y.

Le vice-président (M. Hogue): Puisque Sheila vous le permet, allez-y.

M. MacWilliam: On a fait une remarque sur le nombre d'emplois que permet de créer l'argent accordé à la communauté artistique. Le conseil a-t-il déjà effectué une étude sur les retombées économiques des investissements dans les arts et la culture par rapport aux mégaprojets de l'industrie pétrolière, par exemple? Auriez-vous des chiffres à ce sujet?

Mme Zemans: Il y a des statistiques à ce sujet.

Mme Finestone: Pourquoi ne s'en sert-on pas? Pourquoi ne le criez-vous pas sur tous les toits?

M. Brown: Ce n'est pas là la raison qui devrait vous inciter à soutenir les arts.

Le vice-président (M. Hogue): Puis-je vous remercier?

Thank you for allowing me to thank you.

Are there any other comments?

[*Text*]

Mme Zemans: J'aimerais ajouter quelque chose.

We often quote the importance, from an economic perspective, of investment in the arts. What Peter has said is quite correct. Researchers around the world are recognizing that we cannot make the argument only on the economic basis. We have to come back to the basic fundamentals of what it is that we believe in as a society.

• 1055

The fact is that investment in the arts pays off in every single way, and no one should be unaware of that. The question of priorities, as you suggested, is what it's about, and understanding that a very small investment in the short term will provide very big pay-offs in the long term.

Le vice-président (M. Hogue): Je ne sais pas si je parle comme un président, de ma chaise de président, mais il ne fait aucun doute que le gouvernement présent et d'autres gouvernements entretiennent un faux débat. Il faudra un jour qu'on puisse être assez sérieux pour le reconnaître.

En passant, je veux vous remercier de ces derniers commentaires qui ne sont pas, à mon sens, des commentaires, mais davantage des prises de position. Cela n'est pas une question philosophique. C'est une question qui est dans la réalité quotidienne. On a les pieds dans l'humus lorsque vous répondez aux différentes questions, surtout dans le cas de ces trois dernières positions.

Je ne vous dispute pas, mais il me semble que, si votre sigle était un arbre, vous pourriez utiliser votre position comme étant à la fois un arbre et un parapluie pour rappeler les différents ministres des Communications à l'ordre. D'après ce que j'ai connu ces dernières années, trop souvent, les ministres des Communications valorisent la communication, le contenant du type de McLuhan, au lieu de valoriser la culture. Ce matin, vous repositionnez le débat.

Mr. Chairman, I would put together the last four lines of the second paragraph on page 2 and the last three lines of the first paragraph on page 5.

Est-ce que cela va? Je parle donc des trois dernières lignes du premier paragraphe de la page 5 et des quatre dernières lignes du deuxième paragraphe de la page 2. Je suis un peu malheureux.

I might have to become an NDPer so that I will be in a position to ask questions before Lyle. I will piggyback on Mr. MacWilliam's question.

To me, it is most fundamental. You are not implying, but stating, that Canadians face the danger of losing their identity because they would be leaving an impoverished cultural legacy, and so forth.

Je ne me préoccupe pas des 30 dernières années. On parle d'une culture déficiente et anémique. C'est bien cela, n'est-ce pas?

Une voix: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): *Impoverished*, c'est anémique. Il ne suffit pas de lui donner des vitamines pour la ramener.

[*Translation*]

Ms Zemans: I would like to add something.

On parle souvent de l'importance des investissements dans le domaine des arts du point de vue économique. Peter a raison. Tous les chercheurs du monde reconnaissent que l'argument économique ne suffit pas. Il faut revenir à l'essentiel, à nos croyances en tant que société.

Ce qui compte, c'est qu'un investissement dans le secteur artistique est toujours rentable, et nul ne devrait l'ignorer. Comme vous l'avez suggéré, ce dont il s'agit, c'est de déterminer les priorités et de comprendre que de très petites sommes investies à court terme vont donner de très gros bénéfices à long terme.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I speak from the Chair, but I do not know whether I am speaking as a Chairman should. Nonetheless, there is no doubt that the present government, as others before, is pursuing the wrong debate. Some day we will have to be responsible enough to recognize that.

Incidently, I would like to thank you for your last remarks that are not, in my opinion, just remarks, but rather statements of positions. That is not a philosophical issue. It deals with daily life. Your answers, more particularly the three last positions, make us feel that we have both feet solidly on the ground.

I am not arguing with you, but it seems to me that if your logo was a tree you could use your position both as a tree and an umbrella to keep the various ministers of communication in line. From what I have seen these last few years, ministers of communications, too often, emphasize communication, with a McLuhan style content, instead of enhancing the value of culture. This morning, you are placing the debate in a new context.

Monsieur le président, j'associerais les quatre dernières lignes du deuxième paragraphe de la page 2 aux trois dernières lignes du premier paragraphe de la page 5.

Is this alright? I am referring to the last three lines of the first paragraph on page 5 and the four last lines of the second paragraph on page 2. I am not very happy.

Il faudrait peut-être que je devienne néo-démocrate de façon à pouvoir poser une question avant Lyle. Je vais reprendre la question de M. MacWilliam.

À mes yeux, c'est une question fondamentale. Vous ne sous-entendez pas, vous déclarez directement que les Canadiens risquent de perdre leur identité parce qu'ils transmettraient une culture appauvrie, etc.

I am not concerned with the last 30 years. You are mentioning an impoverished culture. That is right, is it not?

An hon. member: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): "Impoverished" that is to say "anémique". A vitamine shot will not be enough to revitalize it.

[*Texte*]

Une voix: C'est cela.

Le vice-président (M. Hogue): À un moment donné, on vit avec des séquelles.

À la page 5, vous dites:

"brink of setting in motion". When we feel that we're on the brink of setting in motion, we mean that we're already in motion.

Ms Zemans: That's right.

Le vice-président (M. Hogue): C'est un jugement intéressant et intelligent.

M. Lefebvre: Et sévère.

Le vice-président (M. Hogue): Il n'est pas sévère; il n'est que réaliste.

Donc, monsieur le président, il y a trois points que j'aimerais vous voir commenter très rapidement.

• 1100

The Canada Council feels certain that those lines are realities.

Elles ne sont pas philosophiques.

They are realities.

Mr. Gotlieb: Yes. The illustration I would give is that five of our leading orchestras today are on the brink of economic collapse.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): In terms of culture those lines are realities.

Nous avons affaire à une réalité, à un enfant qui va vivre des séquelles, s'il ne meurt pas. Il ne mourra pas, mais il va vivre avec des séquelles.

Are you following me?

Mr. Gotlieb: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): What's your answer, or the answer of the Canada Council?

Mr. Gotlieb: The question you're asking is whether this is the reality.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): When we were able to say that we're setting in motion, we mean that at the same time, we're in motion.

Lorsque je pose la question, je mets en marche un processus qui ne s'arrête pas.

Mr. Gotlieb: We are in motion toward this end now. I've mentioned the last 35 years. We have created in this country some very powerful, significant institutions. Take performing arts institutions as an example. A number of them are on the edge of collapse today.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The decline is an irreversible trend.

Mr. Gotlieb: It's not irreversible today, but it will become irreversible without the infusion of funds. If these institutions disband and the artists leave, then 10, 20 or 50 years from now, who knows? We are undermining the level of culture we have achieved already. This will decline if we don't find a way to enhance our support.

[*Traduction*]

An hon. member: That is true.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): At some point, we have to live with the consequences.

On page 5, you state that we are:

«sur le point de mettre en marche». Quand nous avons l'impression que nous sommes sur le point de mettre quelque chose en marche, cela signifie que nous sommes déjà en marche.

Mme Zemans: C'est exact.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It is an interesting and intelligent judgement.

Mr. Lefebvre: And quite harsh.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Not harsh; realist.

Therefore, Mr. Chairman, there are three points I would like you to comment upon, briefly.

Le Conseil des arts est convaincu que ces lignes reflètent la réalité.

These are not philosophical considerations.

Il s'agit de réalités.

M. Gotlieb: Oui. À titre d'exemple, je pourrais dire que cinq de nos principaux orchestres sont actuellement à un pas de l'effondrement économique.

Le vice-président (M. Hogue): En termes de culture, il s'agit là de réalités.

We are dealing with a reality, a child that will live with the consequences if he does not die from them. He is not going to die, but he will have to put up with the consequences.

Me suivez-vous?

M. Gotlieb: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Quelle est votre réponse, ou la réponse du Conseil des arts?

M. Gotlieb: Vous demandez s'il s'agit de la réalité.

Le vice-président (M. Hogue): Quand on peut dire que l'on met en marche, cela veut dire également que nous sommes déjà en marche.

When I am asking the question, I am setting in motion a process that is not going to stop.

M. Gotlieb: Nous avançons actuellement dans cette direction. J'ai parlé des 35 dernières années. Nous avons créé au pays quelques institutions très fortes et d'une grande portée. Pensez, par exemple, aux institutions dans le domaine des arts de la scène. Plusieurs d'entre elles sont à la veille de s'effondrer.

Le vice-président (M. Hogue): Le déclin est une tendance irréversible.

M. Gotlieb: Elle ne l'est pas aujourd'hui, mais elle deviendra irréversible s'il n'y a pas une injection d'argent. Si ces institutions disparaissent et si les artistes sont congédiés, alors où en serons-nous dans 10, 20 ou 50 ans? Qui peut le dire? Le niveau de culture que nous avons déjà atteint est menacé. Si nous ne trouvons pas le moyen d'accroître notre appui, le niveau va décliner.

[*Text*]

Ms Zemans: The danger is both real and immediate in every field. Mr. Gotlieb has spoken of the performing arts. You can read almost daily in the newspapers about art galleries that are closing their doors or restricting their hours, but that's only the surface in terms of apparent access to what is in those galleries.

The question behind the scenes is this: what research is being done and what fostering is there of creative activity? That is also part of the role of these institutions and that is less apparent to the public, but it is a very real and long-term danger. At this moment in time we are still, to some extent, benefiting from the resources that have been invested.

We are going to see, shortly and in the long term, if something isn't done to remedy the situation, a significant loss in every respect because the investment isn't there. If you want research and development, the creative aspect and the support of that creative aspect is not going to be there if we don't do something very soon.

Le vice-président (M. Hogue): Et je suppose que le Conseil est assez sérieux pour ne pas crier au loup.

You're not crying wolf now.

M. Lefebvre: Non, non.

Le vice-président (M. Hogue): Vous êtes assez sérieux pour dire les choses telles qu'elles sont.

M. Lefebvre: C'est l'équivalent du diagnostic d'un médecin sérieux qui vous dit que le patient est très malade et que, si le père ne lui donne pas la permission et les moyens d'opérer rapidement, le patient mourra probablement ou sera un légume pour le reste de ses jours. C'est sérieux.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Lefebvre, je vais être un peu plus pointu. Il y a une différence entre être malade et avoir des séquelles. Vous venez de dire qu'il sera débile ou déficient.

Mr. Gotlieb: We're beginning to hear the death rattle of a number of institutions.

Le vice-président (M. Hogue): C'est cela.

Une voix: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): On est rendu là. Le diagnostic est qu'il peut y avoir des séquelles sérieuses.

M. Lefebvre: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Il est donc certain que des choses n'ont pas été faites dans un ministère. Merci beaucoup et félicitations.

• 1105

Mrs. Finestone: As much as I would like to go into some other areas, I don't think we are going to have the time, given the changing portrait of the political environment for the moment. But there is one issue I wish you would clarify for all of us so we can understand what our response should be as parliamentarians, where we take great care not to interfere in certain kinds of decision-making.

[*Translation*]

Mme Zeamans: Dans tous les domaines, le danger est réel et, aussi, immédiat. M. Gotlieb a parlé des arts de la scène. D'autre part, les journaux nous annoncent presque quotidiennement la fermeture, ou la diminution des heures d'ouverture, de musées des beaux-arts; mais cela ne concerne que ce que l'on voit, à savoir l'accès à ce qui se trouve dans ces musées.

Voici la question fondamentale: Quels travaux de recherche sont exécutés et que fait-on pour encourager l'activité créatrice? Cela fait également partie du rôle de ces institutions, mais est moins connu du public, bien qu'il s'agisse d'un danger très réel et à long terme. Pour le moment, nous continuons dans une certaine mesure à bénéficier des ressources qui ont été investies.

Si rien n'est fait pour remédier à la situation, nous allons constater, à court et à long terme, une perte importante dans tous les domaines parce que les investissements ne se font pas. Il faut agir très rapidement si nous désirons des travaux de recherche et de développement, des activités créatrices, car autrement les appuis vont disparaître.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): And I suppose that the Canada Council is responsible enough not to cry wolf.

Actuellement, vous ne criez pas au loup.

Mr. Lefebvre: No, certainly not.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You are responsible enough to tell it as it is.

Mr. Lefebvre: This is equivalent to the diagnosis of an irresponsible doctor who states that the patient is very ill and that, unless the father provides the means to operate in the near future, as well as his consent, the patient will most likely die or will be a vegetable for the rest of his life. That is serious.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Lefebvre, I will be a little bit more specific. There is a distinction between an illness and its consequences. You just said that the patient will be mentally deficient or handicapped.

M. Gotlieb: Nous entendons déjà le râle de plusieurs institutions.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is what you are saying.

An hon. member: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): So, this is where we are at. The diagnosis is that the after-effects could be very serious.

Mr. Lefebvre: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): There is no doubt that this was not done within a government department. Thank you very much, and congratulations.

Mme Finestone: J'aimerais bien aborder d'autres questions, vu l'évolution du paysage politique actuel, mais le temps va nous manquer. Il reste quand même un point que j'aimerais que vous éclairciciez pour nous, parlementaires, pour que nous sachions à quoi nous en tenir sans pour autant faire acte d'ingérence.

[*Texte*]

The question of what is called "cultural appropriateness" right now: the big fight that went on on Montreal when Concordia University refused to allow the painting with the woman with the hat with the bananas because it was not painted by a member of a visible minority, which we are now politically correctly supposed to call "blacks". There is a whole new terminology, a language we are supposed to use, the portrayal we have to use...the destabilization of the central cores of our cities, as we have seen with the blow-up around our black community, and visible minorities, which also include the handicapped, who are seeing themselves as disenfranchised in many ways.

Now we have this whole business of cultural appropriation of who should write what when, and who should say what where, and whether you are of an aboriginal culture or you are a white person painting a painting that reflects a black person in society. What kind of guidelines can you give us, and what kind of issue do you see this as being in your world? It does impact on the daily life a parliamentarian when he or she returns as a Member of Parliament to the constituency and this argument is going on.

Mr. Gotlieb: I am going to ask the director to make some remarks. She won't have the pleasure of returning to this committee often in the future, in her present incarnation, anyway. She has done a lot of thinking on this issue.

Mrs. Finestone: I just want to wish her well, in case I don't get a last word in.

Ms Zemans: Thank you very much.

I think the issue of cultural appropriation is in many ways a digression or diversion from the real issue. The real issue is access. The real issue is that, as your committee has often said, artists across this country come from diverse experience and represent diverse impressions and diverse approaches to the creation of art. The real need we must address is to ensure access for Canadian artists, whatever their background.

From the council's perspective, what we have done is to work as closely as possible with the broad Canadian artistic community to ask what its requirements are in terms of council's being able to serve the professional Canadian artist in the best way possible.

The discussion regarding voice is going on in the community; there is no question about it. But if you get to the roots of it, the real question is whether all the voices are being heard and whether those voices have access to the broad range of opportunity that must be made available to the artists of this country.

Mr. Gotlieb: Let me just add that the Canada Council does not have guidelines on the issue or matter or subject of cultural appropriation. In fact, the council decided in the face of a recommendation, or in response to one, not to adopt guidelines. So there ought to be no misunderstanding on that point.

We are working very hard on the questions Joyce mentioned: access, how you get the information about the Canada Council to more people, for example, and how they might be able to seek the assistance of the Canada Council,

[*Traduction*]

Il s'agit de ce que j'appelle la nouvelle orthodoxie culturelle. Je pense à l'accrochage qui a eu lieu à Montréal lorsque l'Université Concordia a refusé d'exposer le tableau d'une femme coiffée d'un chapeau surmonté de bananes parce qu'il n'avait pas été peint par quelqu'un appartenant à une minorité visible, que la nouvelle orthodoxie nous commande aujourd'hui d'appeler des Noirs. Nous sommes aujourd'hui censés employer un tout nouveau vocabulaire pour décrire... la déstabilisation de nos centres-villes, comme nous l'avons vu avec le soulèvement de la collectivité noire, ainsi que les minorités visibles, qui comprennent d'ailleurs les handicapés, qui se sentent eux aussi brimés sous bien des rapports.

Voici qu'apparaît aujourd'hui une nouvelle orthodoxie culturelle qui impose ses règles: qui peut écrire quoi à quel moment, qui peut dire quoi en quelles circonstances, qui peut indiquer si un Autochtone ou un Blanc peut peindre un tableau qui illustre un Noir évoluant dans la société. Avez-vous une ligne de conduite à nous proposer et quelle est l'importance de cette question dans notre milieu? C'est une question qui se pose au parlementaire lorqu'il retourne dans sa circonscription, et doit faire face au débat.

M. Gotlieb: Je vais demander à notre directrice de répondre. Elle n'aura pas l'occasion de revenir souvent au comité à l'avenir, dans ses fonctions actuelles, en tout cas. Elle a beaucoup réfléchi à la question.

Mme Finestone: Je lui souhaite tout de suite du succès, au cas où je n'aurais pas le dernier mot.

Mme Zemans: Merci beaucoup.

Je pense que la question de l'orthodoxie culturelle est un leurre. La vrai question, c'est l'accès. Comme le comité l'a dit souvent, nos artistes ont des antécédents variés et ils représentent diverses facettes de la création. Le véritable problème, c'est de s'assurer que la voie est libre pour les artistes canadiens, quelles que soient leurs origines.

Au Conseil des arts du Canada, nous collaborons étroitement avec l'ensemble du milieu artistique canadien pour déterminer ce à quoi il s'attend du Conseil pour que les artistes professionnels canadiens soient servis le mieux possible.

Le débat autour de la possibilité de se faire entendre fait effectivement rage dans le milieu, cela est indiscutable. Mais au fond, la vrai question est de savoir si toutes les voix se font entendre et si toutes ont accès à l'ensemble des possibilités d'expression offertes aux artistes du pays.

M. Gotlieb: J'ajouterai que le Conseil des arts du Canada n'a pas de lignes directrices sur la question de l'orthodoxie culturelle. D'ailleurs, à la suite d'une recommandation, le Conseil a décidé de ne pas adopter de lignes directrices. Que cela soit bien clair.

Nous travaillons beaucoup à régler les questions soulevées par Joyce: l'accès, la communication de l'information sur le Conseil des arts du Canada à un auditoire plus vaste, par exemple, et les moyens d'obtenir

[*Text*]

which is not necessarily an easy thing, for many people. Clearly there are many things we can do to achieve that genuinely democratic goal—and that's what it is, a democratic goal—of access for all Canadians, whatever their language or cultural interests.

So it is a big priority, but we have no guidelines on cultural appropriation. It is not the council's intention to have any.

• 1110

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup. Malheureusement, nous devons nous séparer. Je voudrais, au nom de mes collègues, vous remercier tous pour votre générosité et votre professionnalisme lorsque vous avez eu à répondre aux questions. J'insiste sur le terme «générosité».

M. Gotlieb: Merci.

M. Lefebvre: Invitez-nous de nouveau. On reviendra.

Mrs. Finestone: Excuse me, I really think that this committee, in saying *au revoir* to Madam Zemans, can recognize her outstanding leadership, which we've enjoyed and we've appreciated. We have certainly benefited from your wise counsel and your information source many times over the past years. We wish you well in whatever you undertake.

• 1112

[*Translation*]

l'aide du Conseil, ce qui n'est pas nécessairement chose facile pour bien des gens. À n'en pas douter, il reste beaucoup de choses à faire pour atteindre cet objectif démocratique—car c'est bien de cela qu'il s'agit—, celui de l'accès ouvert à tous les Canadiens, quelles que soient leur langue ou leurs intérêts culturels.

Voilà donc la question prioritaire; toutefois, nous n'avons pas de lignes directrices sur l'orthodoxie culturelle. Le Conseil n'entend pas non plus en adopter.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much. Unfortunately, we will have to leave it at that. On behalf of the committee, I would like to thank all of you for your generosity and your professionalism in answering questions. I emphasize the word "generosity".

Mr. Gotlieb: Thank you.

Mr. Lefebvre: Invite us again. We will come back.

Mme Finestone: Excusez-moi, je pense que les membres du comité, en disant au revoir à M^me^ Zemans, pourraient signaler son leadership exceptionnel, dont nous lui sommes tous reconnaissants. Nous avons largement profité de vos judicieux conseils et de vos renseignements au cours des dernières années. Nous vous souhaitons du succès dans votre nouvelle carrière.

• 1116

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

Monsieur Spicer, bienvenue. Comme vous le voyez, les choses importantes sont toujours secondaires. Vous avez l'occasion de faire une présentation, et je sais qu'elle est très importante. Au nom du Comité, je vous donne la parole.

M. Keith Spicer (président du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Merci infiniment, monsieur le président. Je tiens à vous assurer que, malgré les circonstances, vous-même et votre Comité avez toujours l'élégance de nous traiter, non pas comme des éléments secondaires, mais comme des collègues dont au moins la matière de travail a une certaine importance. Je vous en remercie beaucoup.

Je me permets aussi de vous dire que mes collègues distribuent une brochure sur le CRTC destinée au grand public et quelques documents spécialisés, également destinés au grand public et aux médias, pour expliquer, à titre indicatif, certaines des politiques fondamentales du CRTC, cela dans le cadre d'un effort global pour mieux expliquer le CRTC et le rendre beaucoup plus accessible aux citoyens et aux différents groupes qui se sentaient un peu exclus.

Cela dit, si vous me le permettez, je lirai une petite déclaration liminaire.

Le vice-président (M. Hogue): J'espère que ce ne sera pas trop liminaire.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order!

Mr. Spicer, welcome. As you can see, important things always come second. Here is an opportunity for you to make a presentation, and I know it is of import. On behalf of the committee, I give you the floor.

Mr. Keith Spicer (Chairman, Canadian Radio-Television and Telecommunications Commission): Thank you very much, Mr. Chairman. Despite the circumstances, I want to say that you and the committee have always been graceful enough to treat us not as second fiddles but as colleagues whose field of endeavour is of some import. Thank you very much.

Let me also point out that my colleagues are distributing a CRTC brochure for the general public and some other specialized documents for the general public and the media to provide an indication of some of our basic policies. This is part of a comprehensive effort to explain better the role of the CRTC and make the Commission more accessible to those citizens and groups that felt somewhat excluded.

With this, if I may, I will now read a short introductory statement.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I hope it will not be too introductory.

[*Texte*]

M. Spicer: Préliminaire, mettons.

Mr. Chairman and hon. members, I'm pleased to have this opportunity to discuss the commission's challenging agenda. Here with me this morning to help with some of the detailed aspects of our main estimates, I have the secretary general, Mr. Allan Darling, and our executive director of telecommunication, Mr. Guido Henter.

You have, by the way, the text of this little statement in front of you. Would you like to keep an eye on it?

I would like to begin these remarks by briefly summarizing the 1992-93 estimates. These provide for $33.7 million, including $2.9 million provided by Treasury Board to implement the regionalization program. These figures represent a decrease in our base funding in 1991-92 of $817,000 once the additional resources for regionalization are deducted. Included in the main estimates are salary dollars of $24,150,000, which provide 438 staff person-years, 13 full-time commissioners and 6 part-time commissioners.

I wish to review several dimensions of our activities including workload, recent performance, public and industry challenges, public and industry concerns, future challenges, reassessment of regulation, resources available to the commission and finally, management of the commission.

D'avril 1991 à mars 1992, le Conseil s'est penché sur d'importantes questions et a tenu des audiences publiques d'envergure qui ont lourdement taxé les conseillers et les employés du CRTC.

Dans le domaine des télécommunications, la charge de travail de la Direction exécutive des télécommunications confirme la nécessité des ressources supplémentaires que le gouvernement a consenties il y a deux ans du fait de l'élargissement du champ de compétence du CRTC en matière de télécommunications. Ceci fait suite au jugement de la Cour suprême concernant la réglementation de l'Alberta Government Telephones par le CRTC.

Il en est résulté de fortes augmentations du nombre d'interventions et de plaintes, de jours d'audience et d'appels des décisions du Conseil. Au cours de l'exercice 1991-1992, le Conseil a tenu six audiences publiques de télécommunications comportant 90 jours d'audience. Ceci représente une augmentation de 33 p. 100 par rapport à l'année précédente.

• 1120

Dans le domaine de la radiodiffusion, le Conseil continue de traiter chaque année plus de 3,000 demandes de radiodiffuseurs visant à obtenir de nouvelles licences ou des modifications ou renouvellements de licences, ainsi que des demandes de transfert de propriété.

Avec l'adoption de la nouvelle Loi sur la radiodiffusion, le Conseil a dû modifier son règlement sur la télévision de manière à tenir compte des dispositions de la loi et changer son processus décisionnal de sorte que les décisions, qui étaient jusque-là prises par le Bureau, le soient désormais par un comité d'audition après consultation de tous les conseillers.

[*Traduction*]

Mr. Spicer: Then let's call it an opening statement.

Monsieur le président, honorables membres. Je suis heureux d'avoir l'occasion de discuter avec vous de l'échéancier du Conseil. Je suis accompagné ce matin de notre secrétaire général, M. Allan Darling, qui prêtera son concours pour certains aspects détaillés des prévisions budgétaires, ainsi que du directeur exécutif des télécommunications, M. Guido Henter.

Au fait, vous avez cette déclaration devant vous. Voulez-vous en suivre le texte?

Permettez-moi tout d'abord de résumer brièvement les prévisions budgétaires pour 1992-1993. Ces prévisions s'établissent à 33,7 millions de dollars, y compris une somme de 2,9 millions de dollars que le Conseil du Trésor nous a allouée au titre du programme de régionalisation. Il s'agit là d'une diminution de 817,000$ par rapport à notre budget de base de 1991-1992, si l'on ne tient pas compte des ressources supplémentaires affectées à la régionalisation. Les prévisions budgétaires comprennent une masse salariale de 24,150,000$ pour 438 années-employés, 13 conseillers à plein temps et six conseillers à temps partiel.

J'aimerais examiner les nombreuses facettes de nos activités: notre charge de travail, notre travail récent, les préoccupations du public et de l'industrie, les impératifs de demain, la réévaluation de la réglementation, les ressources et la gestion du Conseil.

From April 1991 to March 1992 the commission has been occupied with major issues and public hearings that have placed critical pressures on the commissioners and staff.

The workload in our Telecommunications directorate confirms the requirement for additional resources provided by the government two years ago in light of the expanded telecommunication's jurisdiction for the CRTC. This follows a Supreme Court decision concerning the CRTC's regulation of AGT Limited.

The end result has been significant increases in the number of interventions and complaints, hearing days and appeals of Commission decisions. In the 1991-92 fiscal year, the Commission held six telecommunications public hearings lasting a total of 90 days. This represents a 33% increase over the previous year.

In matters of broadcasting regulation, the Commission continues to process over 3,000 applications a year from broadcasters requesting new licences, amendments to licences or licence renewals, as well as applications for changes in ownership.

For the Commission, the passage of the new Broadcasting Act has meant amending the television regulations to reflect the Act's provisions, and changing the decision-making process from decisions made by our full Commission to decisions made by a hearing panel after consultation with all Commissioners.

[*Text*]

La nouvelle loi prévoit aussi la régionalisation des opérations du Conseil et la nomination de conseillers régionaux. Notre stratégie de soutien des nouveaux conseillers repose sur de meilleurs mécanismes d'acheminement de l'information, grâce à des réseaux informatisés, et sur la mise en place d'employés régionaux supplémentaires qui viendront appuyer les conseils régionaux dans leur rôle de liaison avec les industries, les gouvernements provinciaux et le public.

A word about recent performance. I'd like to highlight now some of the major issues that have occupied the commission's time and resources over the last year.

On the telecommunications side the commission approved long-distance rate reductions in the territories of a number of companies it regulates. Next, the commission conducted its most extensive public hearing to consider applications to provide long-distance telephone service. Next, the commission issued decisions respecting applications for general rate increases for Island Tel, MT&T, and Telesat Canada, and held public hearings for general rate increases for AGT Limited and Telesat Canada. Also, the commission held a major public hearing to address a number of issues related to the regulation of Teleglobe in the post-privatization period, including its revenue requirements and the rules for the resale and sharing of international leased circuits.

On the broadcasting side the commission issued decisions related to proposed changes in ownership of television licensees. These included applications by CanWest Communications Enterprises Inc. to assume control of Global Communciations Limited; Baton Broadcasting Incorporated to acquire effective control of TV stations owned by Mid-Canada Communications Limited; Western International Communications Ltd. to acquire ownership of CITY-TV and SuperChannel; and WIC, as well, to assume effective control of CHCH-TV, Hamilton, which Mr. Scott remembers fondly, I think.

The commission approved a restructuring of CBC television undertaken as a result of budgetary shortfalls. The commission called seven broadcast undertakings operating without a CRTC licence to a public hearing in Edmonton and subsequently issued mandatory orders to four of these undertakings that did not voluntarily cease operations. The commission has called for a full public review of its current policies on religious broadcasting. The commission considered licence renewals for a number of French-language television stations, Newsworld, and other specialty services.

In radio the commission has made available for use by potential applicants the FM frequency vacated by CKO. The commission issued revised policy proposals on student and community policies for public comment. The commission

[*Translation*]

The new Act also anticipates the regionalization of the Commission's operations and foresees the appointment of Regional Commissioners. Our strategy to provide support to new Commissioners is based on enhanced provision of information through computer networks and additional regional staff to support the regional Commissioners in their liaison role with industries, provincial governments and the public.

En ce qui concerne maintenant le rendement récent, permettez-moi de souligner quelques-unes des questions d'importance qui ont accaparé le temps et les ressources du Conseil au cours de l'année écoulée.

Dans le secteur des télécommunications, le Conseil a approuvé des réductions des tarifs de l'interurbain dans les territoires d'exploitation de diverses compagnies de son ressort; le Conseil a tenu sa plus longue audience publique portant sur des requêtes relatives à la prestation du service téléphonique interurbain; le Conseil a rendu des décisions sur des requêtes en majoration tarifaire générale de la *Island Tel*, de la MT&T et de Télésat Canada, et il a tenu des audiences publiques portant sur des majorations tarifaires générales de l'*AGT Limited* et de Télésat Canada; le Conseil a tenu une importante audience publique en vue d'examiner un certain nombre de questions liées à la réglementation de Téléglobe après la période transitoire, notamment ses besoins en revenus et les règles relatives à la revente et au partage de circuits internationaux loués.

Dans le secteur de la radiodiffusion, le Conseil a rendu des décisions relatives à des projets de transfert de propriété de télédiffuseurs autorisés, notamment: une demande de la *CanWest Communications Enterprises Inc.* visant à obtenir le contrôle de la *Global Communications Limited*; une demande de la *Baton Broadcasting Incorporated* en vue d'obtenir le contrôle effectif de stations de télévision appartenant à la *Mid-Canada Communications Limited*; une demande de la *Western International Communications Ltd.* en vue d'acquérir CITV-TV et SuperChannel; et une autre demande de la WIC visant à obtenir le contrôle effectif de CHCH-TV Hamilton, dont M. Scott conserve, je crois, de bons souvenirs.

Le Conseil a approuvé une restructuration des réseaux de télévision de Radio-Canada entreprise par suite de coupures budgétaires. Le Conseil a convoqué à une audience publique à Edmonton sept entreprises de radiodiffusion exploitant sans licence du CRTC et, par la suite, il a émis des ordonnances à l'égard de quatre de ces entreprises qui n'avaient pas volontairement cessé d'opérer. Le Conseil a annoncé un examen public exhaustif de sa pollitique actuelle relative à la radiodiffusion à caractère religieux. Le Conseil a examiné des demandes de renouvellement de licences de diverses stations de télévision de langue française, de *Newsworld* et d'autres services spécialisés.

Pour ce qui est de la radio, le Conseil a rendu accessibles, pour fins d'utilisation par d'éventuelles requérantes, les fréquences FM libérées par CKO. Le Conseil a publié un projet révisé de politique relative à la

[*Texte*]

issued its radio market criteria for use in determining the economic viability and potential impact of new entrants. The commission held a number of hearings to consider applications for transfer of effective ownership.

In cable the commission amended the provisions of the cable regulations dealing with installation fees and fees for basic service. The commission also released its new policy on the community channel.

Parlons maintenant de quelques préoccupations du public et de l'industrie.

Outre les nombreuses questions que je viens de souligner, le CRTC a aussi réagi à de nombreuses préoccupations soulevées par la population canadienne et les industries de son ressort.

Par exemple:

– dans une action concertée pour donner accès au Conseil, le vice-président, Fernand Bélisle, et moi-même tenons des rencontres informelles à travers le Canada avec des radiodiffuseurs, des télédiffuseurs, des représentants d'intérêts publics et des membres de la communauté créatrice;

– le CRTC a réagi aux préoccupations relatives à la protection de l'intimité des consommateurs soulevées par les fonctions techniques du nouveau service de gestion des appels, en ordonnant aux compagnies de téléphone d'offrir gratuitement aux abonnés, sur demande, le blocage de l'identification de la ligne appelante;

– le Conseil a souscrit au Comité canadien des normes de radiodiffusion comme organisme de première ligne pour le traitement des plaintes portant sur les secteurs que visent les codes de l'industrie et de la radiodiffusion, notamment les stéréotypes sexuels, la violence et l'éthique;

– le Conseil a également souscrit au Conseil des normes de télédistribution et aux Normes de service à la clientèle de l'industrie.

Les impératifs de demain: Les progrès technologiques, les conditions économiques difficiles, l'évolution de la demande du marché et le jeu croissant de la concurrence nationale et internationale exigent une refonte fondamentale des industries canadiennes de la radiodiffusion et des télécommunications.

• 1125

De nombreux progrès technologiques, notamment la radio numérique, la télévision évoluée et de haute définition, les satellites à capacité accrue, la compression vidéo et l'adressabilité universelle de la télédistribution, la radiodiffusion audionumérique et l'intégration des fibres optiques dans les réseaux de télédistribution et de téléphone, obligent les industries du ressort du CRTC à réinvestir dans de nouvelles immobilisations structurelles.

Tout cela se produit au moment même où les radiodiffuseurs et télédiffuseurs conventionnels éprouvent des difficultés financières parce que leur rentabilité diminue, leurs dépenses augmentent plus rapidement que leurs recettes et leurs recettes de publicité sont à la baisse.

[*Traduction*]

radio étudiante et communautaire pour que le public puisse faire des observations. Le Conseil a publié ses critères applicables aux marchés radiophoniques pour qu'ils servent à établir la viabilité financière et les répercussions possibles des nouveaux venus. Le Conseil a tenu un certain nombre d'audiences en vue d'examiner des demandes de transfert de contrôle effectif.

En ce qui a trait à la télédistribution, le Conseil a modifié les dispositions du Règlement sur la télédistribution concernant les tarifs d'installation et d'abonnement au service de base. Le Conseil a publié sa nouvelle politique relative au canal communautaire.

Let's look now at some public and industry concerns.

In addition to the issues just mentioned, the CRTC has also responded to many concerns raised by the Canadian public and the industries we regulate.

For example:

– as part of a concerted effort to open up the Commission, Vice-Chairman Fernand Bélisle and myself are holding informal, frank discussions with radio and television broadcasters, public interest representatives and members of the creative community;

– the CRTC responded to consumer privacy concerns resulting from the new Call Management Service technology by ordering telephone companies to provide free call blocking to subscribers on demand;

– the Commission endorsed the Canadian Broadcast Standards Council as a first line of complaint resolution in areas covered by broadcating industry codes, including sex-role portrayal, violence and ethics;

– the Commission also endorsed the Cable Television Standards Council and the industry's Customer Service Standards.

Futures challenges: Technological advances, tough economic conditions, evolving market demand, and increasing domestic and global competitive forces are driving a fundamental re-thinking of the Canadian broadcasting and telecommunications industries.

Numerous technological advances, including digital radio, advanced and high definition television, more powerful satellites, video compression and universal addressability for cable, digital audio broadcasting, and the integration of fibre optics into cable and telephone networks, are forcing structural reinvestment in the industries regulated by the CRTC.

All of this is happening at a time when conventional radio and television broadcasters are experiencing financial difficulties, as profitability declines, expenses increase more rapidly than revenues, and advertising revenues diminish.

[*Text*]

Ces industries doivent aussi s'adapter à l'évolution du marché, notamment, pour les années 90, une demande des consommateurs pour une gamme accrue de biens et de services spécialisés, la commodité, une meilleure qualité et un plus grand contrôle personnel.

Vient s'ajouter à ce salmigondis la tendance vers la concurrence globale, sans compter la concurrence accrue sur le marché national.

Now a reassessment of regulation. Given the tremendous scope of change facing the industries we regulate, a full and comprehensive review of the CRTC's regulatory approach is needed if we are to manage the challenges of the future effectively in the interests of consumers, licensees, and other partners, such as the creative community and some previously under-served groups.

Last December's television summit, invoked by the Minister of Communications, was a good start to this review. At the summit many questions were raised about the commission's regulatory approach that must be addressed. As a consequence, the commission is considering holding a public hearing in the spring of 1993 to examine the structure of the television industry. Preparation for this hearing will be a major undertaking for the commission and its staff throughout the upcoming year.

There are a number of other factors, as yet unclear, which may require that the commission reassess its approach to regulation. For example, the minister has created a consultative group on radio, which will have consequences for the commission. The pending decision concerning the Unitel-BCRL proceeding, no matter what the outcome, will have consequences for how the commission regulates the telecommunications industry. We are quite conscious that Bill C-62, currently before Parliament, will also affect our regulatory approach to the industry.

The sixth area is resources available to the commission. As you can see, our plate is full to overflowing. All the work on our agenda continues to be accomplished, but the limited resources with which we have to operate are straining our ability to achieve the commission's objectives. In the foreseeable future the situation is only going to get worse.

In 1990-91 the commission disbursed $8.5 million for its operations and maintenance expenses. In 1992-93 the estimates are $1.2 million above that level, to cover the informatics investments required for regionalization. However, total expenditures for operations and maintenance will fall to $8.3 million in 1994-95. It should be noted that these reduced funds will have to finance an increase in the telecom workload as the Manitoba and Saskatchewan telephone companies come under CRTC jurisdiction, and there is enhanced regional activity as the provisions of the Broadcasting Act are fully implemented.

[*Translation*]

These industries must also adapt to market trends which, in the 1990s include consumer demand for an expanding range of products, specialized services, convenience, better quality, and greater personal control.

Added to this mix is the trend toward global competition and increased competition in the domestic market place

Parlons maintenant de la réévaluation de la réglementation. Compte tenu du vent généralisé de changement qui souffle sur les industries de notre ressort, un examen complet et exhaustif de la démarche de réglementation du CRTC s'impose si nous voulons réagir efficacement aux impératifs de demain dans l'intérêt des consommateurs, des titulaires de licences et des autres partenaires tels que le créateurs et des groupes auparavant sous-représentés.

Le Sommet de la télévision de décembre 1991, que le ministre des Communications a organisé constituait un bon point de départ pour cet examen. On y a soulevé un grand nombre de questions au sujet de la démarche de réglementation du conseil. Pour donner suite au Sommet, le Conseil envisage de tenir au printemps de 1993 une audience publique visant à examiner la structure de l'industrie de la télévision. Les préparatifs en vue de cette audience se révéleront l'une des grandes priorités du Conseil et de ses employés tout au cours de l'année qui vient.

Il existe un certain nombre d'autres facteurs, encore imprécis toutefois, qui pourraient obliger le Conseil à réévaluer sa démarche de réglementation. Par exemple, le ministre a constitué un groupe consultatif de la radio qui aura des conséquences pour le Conseil. La décision imminente dans l'instance portant sur les requêtes d'Unitel et de la BCRL, quel qu'en soit le résultat, aura des répercussions sur la manière dont le Conseil réglementera l'industrie des télécommunications. Nous sommes parfaitement conscients que le projet de lc C-62 dont le Parlement est actuellement saisi, influera lu réglementation de l'industrie.

Le sixième domaine est Conseil. Comme vous pouve pleine et déborde même. N échéancier, mais les ressourc pour fonctionner nuisent objectifs. Et, dans un aveni qu'empirer.

En 1990-1991, le Conseil a consacré 8,5 millions de dollars à ses dépenses de fonctionnement et d'entretien. Pour 1992-1993, les prévisions budgétaires s'établissent à 1,2 million de dollars de plus pour tenir compte des immobilisations dans le matériel informatique pour la régionalisation. Toutefois, les dépenses totales de fonctionnement et d'entretien tomberont à 8,3 millions de dollars pour 1994-1995. Il y a lieu de noter que ces crédits réduits devront servir à financer un accroissement de la charge de travail dans le secteur des télécommunications, au moment où les compagnies de téléphone du Manitoba et de la Saskatchewan relèveront du CRTC, ainsi que l'augmentation des activités régionales au fur et à mesure que les dispositions de la Loi sur la radiodiffusion seront pleinement mises en oeuvre.

[*Texte*]

The commission's strained operations budget is stretched even tighter by a diminishing salary budget. This year's estimated budget has been increased to cover the salary costs associated with additional staff for regionalization. However, we will lose close to a quarter of a million dollars, or four executive positions, cut by Treasury Board. Nevertheless, the functions of these positions must be continued.

Finally, I will deal with the management of the commission. Cognizant of the budgetary pressures faced by the government, the commission has been engaged in an examination of its resource expenditures. The CRTC has been selected by Treasury Board to experiment with an operating budget. The ensuing work-planning process has already enabled managers to evaluate their staff and find better ways to plan and implement work projects.

While we are using all the tools currently available to us to become more efficient, it is clear we are stretched to the limit. In this tough financial environment, we are reviewing our regulatory practices with a view to becoming even more effective and efficient. But please be forewarned that any further cuts will force the commission to make choices about what areas of regulation we abandon.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup, monsieur Spicer.

Mr. Scott: Mr. Chairman, on a point of order. I literally have to go to fly a kite on the Hill in about 15 minutes. I wonder if I could have one question to the chairman, if my colleagues will yield.

• 1130

Mrs. Finestone: I have to leave before that, Mr. Chairman. Our bill is coming in in about 10 minutes, Geoff, and I'm the opening speaker on the bill.

Mr. Scott: Then you go ahead.

Mrs. Finestone: There are so many areas into which we could go, Mr. Spicer. There's a serious concern in this era of new challenges through DBS. We had this marvellous television broadcast summit, of which I haven't seen any further impact. I have some concerns about how Bill C-62 is going to address the structural problems of the industry. I don't see any global industrial policy in there, and I wonder if you have any concerns about that bill and the direction it's taking on the roles of the CRTC and the minister. I presume that you will be expressing those concerns as you appear before the Senate. Will you be appearing before the Senate?

Mr. Spicer: The vice-chairman of telecommunications has appeared already.

[*Traduction*]

Le budget de fonctionnement déjà serré du Conseil le devient encore plus du fait de la diminution de la masse salariale. Le budget de cette année a été augmenté de manière à tenir compte des frais afférents aux traitements des nouveaux employés de soutien requis aux fins de la régionalisation. Toutefois, nous perdrons près d'un quart de million de dollars, soit quatre postes de direction supprimés par le Conseil du Trésor, dont il faut toutefois continuer à remplir les fonctions.

Je parlerai pour terminer de la gestion du Conseil. Conscient des pressions budgétaires auxquelles le gouvernement doit faire face, le Conseil a procédé à un examen de ses dépenses au titre des ressources. Le CRTC a été désigné par le Conseil du Trésor pour opérer avec un budget de fonctionnement. Le processus de planification financière inhérent à cette expérience a déjà permis aux gestionnaires d'évaluer leurs employés et de trouver de meilleurs moyens de planifier et de mettre en oeuvre des projets de travail.

Nous utilisons tous les outils dont nous disposons à l'heure actuelle pour devenir plus efficaces, mais il faut prendre conscience que nous en sommes rendus à l'extrême limite—c'est l'évidence même. Dans le contexte des contraintes financières que nous subissons, nous examinons à l'heure actuelle nos pratiques de réglementation afin de devenir encore plus efficaces et efficients. Mais je vous préviens respectueusement que toute autre coupure obligera le Conseil à choisir des secteurs de la réglementation auxquels il devra renoncer.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you, Mr. Spicer.

M. Scott: Monsieur le perésidnet, j'invoque le Règlement. Je dois vraiment aller faire voler un cerf-volant sur la Colline du Parlement dans 15 minutes. Mes collègues me permettraient-ils de poser une question avant de partir?

Mme Finestone: Je dois partir avant cela, monsieur le président. La discussion concernant notre projet de loi doit commencer dans environ 10 minutes, Geoff, et je suis la première à prendre la parole. . .

M. Scott: Allez-y alors.

Mme Finestone: Il y a tellement d'aspects dont nous pourrions discuter, monsieur Spicer. Que dire des nouveaux défis que posera la diffusion directe par satellite? Et, nous avons eu ce merveilleux Sommet de la radiodiffusion, qui ne semble pas avoir débouché sur grand-chose, entre vous et moi. Je me demande aussi si le projet de loi C-62 va permettre de régler les problèmes structurels de l'industrie. Dans ce projet de loi, il n'y a rien qui ressemble vraiment à une politique industrielle globale digne de ce nom, et je me demande ce que vous pensez de ce projet de loi et de l'orientation qu'il donne aux rôles du CRTC et du ministre. Je suppose que vous avez l'intention d'exprimer les inquiétudes que vous pouvez avoir à cet égard lorsque vous comparaîtrez devant le comité sénatorial. Devez-vous témoigner devant le comité sénatorial?

M. Spicer: Le vice-président aux télécommunications l'a déjà fait.

[*Text*]

Mrs. Finestone: They have appeared already. I haven't had time to look at that, but I will do so and certainly we will get back to you on the discussions there. However, if there's a particular point that you feel must be addressed in terms of licensing, ministerial responsibility, or the impact of regionalization—and I hear what you're saying in your budget—then I wish you would bring that to our attention.

My concern basically is how you are involving yourself in the only darned thing that defines us as a country, which is the arts and the artists and the cultural expression, which is the stamp of identity of a country on a global map. You headed the Spicer commission. You went out and you talked to the world. Then you come in, you have hearings, and we see things happening that, frankly, are very distressing for the artists—to have a place and a space to express themselves, to have windows of opportunity, to have encouragement from the state, which you know as well as I do is very necessary.

For you to allow a negative decision to go through with no word of caution, with no question about the kind of money that's being charged... I'm referring to the cable companies' decision to offer three or four American options at a price of $2. If you don't want that, then first of all you have to tell them you don't want it. It's not your right as a citizen to be asked; it's your action that will impede this kind of undertaking.

Further to that, that activity cuts out Canadian programming. It took away jobs and we were made hostage to U.S. broadcasters and cable fees. Then I hear that they go to a hearing and don't support any kind of increase, even of the cost of one newspaper a month, for a Canadian service, Newsworld.

What are you doing out there? What the heck is your job when you know that the direct broadcast satellite is producing a real threat to Canadian content? We want to increase the software. Advertising dollars are absolutely flat. Where are artists and broadcasters going to get the money to produce the software so that we can have something to say when Hughes or SkyPix or any of the others come in here with their hundreds of options? You don't say boo. You let them go ahead and add it, and you let them have the right to take away.

Someone made that really ridiculous decision on the weather channel. We pay—what?—20¢ for the weather channel and we pay 33¢ for Newsworld, and you compare them? I'd rather have Newsworld. However, from a financial perspective I'd rather have the weather channel.

What's going on? What are you doing? Frankly, it's really driving me bananas.

Mr. Spicer: Well, Madam Vice-Chairman, we don't want that.

Mrs. Finestone: So do something. Is it your workload? Is it your lack of staff? Where has everybody gone?

[*Translation*]

Mme Finestone: Donc, c'est déjà fait. Je n'ai pas encore eu le temps de lire le procès-verbal, mais je vais le faire, et nous en reparlerons sûrement par la suite. Toutefois, s'il y a un aspect particulier dont il faudrait discuter, selon vous, relativement à l'attribution des licences, à la responsabilité du ministre ou à l'incidence de la régionalisation—et, j'ai pris bonne note de ce que vous dites dans votre document budgétaire—je voudrais bien que vous nous le disiez.

Je me demande bien ce que vous faites pour défendre la seule chose qui nous donne vraiment une identité, en tant que pays, soit les arts, les artistes et l'expression culturelle? Vous avez dirigé la Commission Spicer. Vous avez prononcé des discours un peu partout à travers le monde. Puis, vous arrivez au CRTC, vous tenez des audiences, et voilà qu'il arrive toutes sortes de choses qui, pour être franche, sont très inquiétantes pour les artistes—les artistes qui veulent un endroit où s'exprimer, des ouvertures leur permettant d'exprimer leur art, qui veulent être encouragés par l'État, ce qui est vraiment nécessaire, comme vous le savez aussi bien que moi.

Que vous permettiez, comme vous l'avez fait, qu'une aussi mauvaise décision puisse être prise, sans dire un mot, sans poser de questions au sujet de la somme demandée... Je fais allusion à la décision des câblodistributeurs d'offrir trois ou quatre canaux américains pour 2$. Si vous ne voulez pas qu'ils le fassent, il faut que vous le leur disiez. On ne vous demandera pas votre avis du simple fait que vous êtes un citoyen canadien. Pour arrêter une telle initiative, il faut que vous interveniez.

Cette initiative a aussi le don d'entamer la programmation canadienne. Elle a fait perdre des emplois et nous a assujettis aux télédiffuseurs américains et à leurs frais de câblodistribution. Et il semblerait qu'ils vont aux audiences et ne veulent rien entendre d'une augmentation quelle qu'elle soit, même si elle était aussi infime que le prix d'un journal par mois, pour ce qui est du service canadien, Newsworld.

Qu'attendez-vous pour intervenir? Sachant que la diffusion directe par satellite constitue une menace réelle pour le contenu canadien, qu'attendez-vous pour intervenir? Nous devons produire davantage. La publicité ne rapporte presque plus rien. Où les artistes et les télédiffuseurs vont-ils prendre l'argent nécessaire pour produire les émissions qui nous permettront peut-être de résister aux réseaux Hughes ou SkyPix, ou à tous les autres services possibles, qui voudront nous offrir leurs centaines de canaux? Car, il va falloir réagir. Mais là, vous les avez laissé entrer, et ils ont entamé la programmation canadienne.

Quelqu'un a vraiment pris cette décision ridicule au sujet du canal de la météo. Nous payons—combien?—20c. pour le canal de la météo et 33c. pour Newsworld, et faites la comparaison. Je préfère Newsworld. Mais, il est vrai que le canal de la météo coûte moins cher.

Que se passe-t-il? Que faites-vous? Je vais vous dire bien franchement que je ne comprends plus rien.

M. Spicer: Madame la vice-présidente ce n'est pas ce que nous voulons.

Mme Finestone: Faites quelque chose, alors. Votre charge de travail est-elle trop lourde? Manquez-vous de personnel? Où est tout le monde?

[*Texte*]

Mr. Spicer: You've asked several very good questions, interlaced, and I'll try to address them.

Mrs. Finestone: While you're addressing that—because I might walk out—please add why you cancelled your tiering hearings, which are fundamental to going anywhere. Now you've put them on another date, which might lose the window of opportunity.

Mr. Spicer: I'll try to run through these, bearing in mind your timetable, Madam.

• 1135

As for the imported services, they are a use of the existing rules that we don't necessarily love, but they were under the existing rules. That game is not over. There's going to be a fundamental review of structuring and material linkage beginning at the end of the winter next year, probably, and we're gearing up for that with some dedicated staff so that we can get to the bottom of things.

I can assure you there that it's our firm intention to make sure that Canada is massively present on the airwaves one way or another. We believe that this is the only strategy for Canadians to keep a country and to continue watching Canadian television. I can only ask you to watch us in what we do.

Mrs. Finestone: Okay. I'll watch you there, Mr. Spicer. Tell me where I'm supposed to watch you as you watch Teleglobe get involved with Telesat and Stantor. You have absolutely an incredible concentration of power going into the hands of one player. Is that in the best interests of Canada? There you've got monopoly while we talk competition.

I find again you have been very lax in your intervention. You were lax in your internvention on Teleglobe. This is in my view. I may be right or wrong, but you can't talk competition from one side of your mouth and then monopoly from the other, whether it's on the cable side or on the broadcast side. With Telesat, we already have the potential to answer to the direct broadcast satellites. What do we do with Telesat? I'd really and truly like to know where you're at.

Mr. Spicer: Would you like me to continue answering the other question?

Mrs. Finestone: You can do what you want because I've left. I'm going to read it.

Mr. Spicer: I wish you could stay. I'll answer it. I hope the answers are satisfactory. If they're not, I promise to come back because they're all good questions.

Le vice-président (M. Hogue): Vous aurez à répondre très rapidement, monsieur le président, parce que la justice et l'honnêteté doivent prévaloir ici.

M. Spicer: Je me donne une minute ou deux.

Mrs. Finestone: Will Mr. Spicer and this committee be reconvened at 3.30 p.m.?

[*Traduction*]

M. Spicer: Vous avez posé plusieurs très bonnes questions, qui sont reliées, et je vais tenter d'y répondre.

Mme Finestone: En même temps—parce qu'il se peut que je parte d'ici peu—dites-nous donc aussi pourquoi vous avez annulé vos audiences au sujet des volets en matière de radiodiffusion, qui sont essentiels, en réalité, pour savoir où nous allons. Vous les avez remises à une date ultérieure, et cela peut nous faire perdre toutes sortes de possibilités intéressantes.

M. Spicer: Je vais tenter de répondre à toutes vos questions, en tenant compte de ce que vous avez dit, madame.

Si les services auxquels vous faites allusion ont pu entrer au Canada, c'est parce que les règles actuelles, que nous n'aimons pas forcément, le permettent. Mais, la partie n'est pas finie. À la fin de l'hiver prochain, probablement, nous entreprendrons un examen général de la stucture et des liaisons, à laquelle nous affecterons des gens vraiment compétents, de manière à pouvoir aller au fond des choses.

Je peux vous assurer que nous avons la ferme intention de faire en sorte que le Canada ait vraiment sa place sur les ondes, d'une manière ou d'une autre. Nous croyons que c'est là la seule stratégie qui permettra aux Canadiens de préserver leur pays et de continuer à regarder des émissions de télévision canadiennes. Tout ce que je peux vous dire, c'est de surveiller de près ce que nous allons faire.

Mme Finestone: D'accord. Je vais vous surveiller de près, monsieur Spicer. Mais, dites-moi ce que je dois penser du fait que vous laissiez aller les choses entre Téléglobe, Télésat et Stentor. Cette association va vraiment concentrer le pouvoir dans les mains d'un seul intervenant d'une façon incroyable. Cela est-il vraiment dans l'intérêt du Canada? Pendant que nous parlons de concurrence, voilà que nous permettons l'établissement d'un monopole.

Je trouve que vous avez été vraiment amorphe, dans le cas de Téléglobe. C'est ce que je pense. Je peux me tromper, mais il ne peut être en même temps question de concurrence et de monopole, que ce soit du côté du câble ou du côté de la radiodiffusion. Télésat nous donne déjà la possiblité de réagir à la diffusion directe par satellite. Que faisons-nous avec Télésat? Je voudrais vraiment connaître votre position là-dessus.

M. Spicer: Voulez-vous que je finisse de répondre aux autres questions que vous avez posées?

Mme Finestone: Faites tout ce que vous voulez, car je dois partir. Je vais lire le procès-verbal.

M. Spicer: Je voudrais bien que vous restiez. Mais, je vais répondre à vos questions. J'espère que vous serez satisfaite des réponses. Dans le cas contraire, je vous promets de revenir, car ce sont toutes de bonnes questions que vous avez posées.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You will have to do it very quickly, Mr. Chairman, because fairness and honesty must prevail here.

Mr. Spicer: Give me one or two minutes.

Mme Finestone: Devons-nous toujours nous réunir à 15h30? M. Spicer sera-t-il là?

[*Text*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No.

Mrs. Finestone: I was advised that we were.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No.

Mr. Spicer: I realize that you have a very busy schedule. I just wanted to be understood. We would be delighted to come back at a time that is convenient.

Mrs. Finestone: I know we interrupted your own commission meeting. That's very generous of you.

Mr. Spicer: That's all right. I'm just telling you that next week we'll be in Toronto. I'll be chairing a hearing there. This week I would be glad to come back if you want.

I'll skip through those questions. If you want to phone me when you find an opening I'll be glad to come back today or tomorrow.

On Newsworld, I think you will find that we did say more than boo. In fact, I had a little exchange of views with the cable representative, Mr. Stein, which was very frank on both sides. I said the floor is awash in crocodile tears. That's a verbatim quote. I said that they had got 75¢ to $2 last year for the second cable outlets and wouldn't give a cent for this vital national service now. We did speak up. We're not asleep at the switch at all.

On the artistic front, Mr. Belisle and I have been going out of our way. We visited six cities. We will be visiting at least two more this year to meet artistic groups. This won't be in Toronto or Ottawa, but in St. John's, Halifax, Saskatoon and places like that. We're going to do this every year. It's never been done before. It should have been. The CRTC is reaching out to its varied clientele, which is not just the radio industry—

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur le président, je dois vous interrompre.

If you don't mind. Mr. MacWilliam, when do you have to leave?

Mr. MacWilliam: I'm not sure.

Mr. Spicer: This is really enough for my answer. I just wanted to get that on the record. There you have it.

We are going out of our way. We even encouraged the association of television producers—

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Well, if you're through with your answer, I'm going to pass.

Mr. Scott: Mr. Chairman and my friend Keith, all of us on this committee are united in trying to do our very best to preserve a Canadian cultural identity. However, we have a problem with the fact that we are no longer going to be watching a hundred channels but several hundred, and with DBS and the rest of it.

[*Translation*]

Le vice-président (M. Hogue): Non.

Mme Finestone: Je pensais que nous devions nous réunir de nouveau.

Le vice-président (M. Hogue): Non.

M. Spicer: Je sais que votre emploi du temps est très chargé. Je tenais seulement à me faire bien comprendre. Nous reviendrons volontiers lorsque cela vous conviendra.

Mme Finestone: Je sais que nous avons interrompu la réunion de votre commission. Je vous remercie de votre générosité.

M. Spicer: Je vous en prie. La semaine prochaine, nous serons à Toronto. Nous devons y tenir une audience. Mais cette semaine, je reviendrai volontiers répondre à vos questions, si vous le désirez.

Je vais répondre rapidement à vos questions . Si vous voulez bien m'appeler, lorsque vous aurez trouvé un moment, je reviendrai volontiers aujourd'hui ou demain.

Au sujet de Newsworld, je vous prie de me croire que nous avons réagi. En fait, j'ai eu un petit échange très franc avec le représentant du câblodistributeur, M. Stein. Je lui ai dit que nous n'avions que faire des larmes de crocodile qui sont versées. Je lui ai dit que malgré le fait qu'il avait obtenu entre 75c. et 2$, l'année dernière, pour les créneaux sur le deuxième câble, il refusait aujourd'hui de contribuer un seul cent à ce service national d'une importance vitale. Nous avons élevé la voix. Nous sommes intervenus, contrairement à ce que vous pensez.

Du côté du domaine artistique, M. Belisle et moi avons fait des efforts considérables. Nous nous sommes rendus dans six villes. Et nous sommes censés nous rendre dans deux autres villes, au moins cette année, afin d'y rencontrer des groupes artistiques. Ce ne sera pas à Toronto ni à Ottawa, mais dans des endroits comme St. John's, Halifax, Saskatoon, etc. Nous avons d'ailleurs l'intention de le faire chaque année. On ne l'a jamais fait, mais il aurait fallu que cela se fasse. Le CRTC cherche à toucher sa clientèle variée, qui ne se limite pas à la radiodiffusion. . .

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. Spicer, I have to stop you.

Si cela ne vous dérange pas trop. . . M. MacWilliam, à quelle heure devez-vous partir?

M. MacWilliam: Je n'en suis pas certain.

M. Spicer: Cela suffit, je pense. Je tenais seulement à ce que ce soit consigné au procès-verbal. C'est fait.

Nous faisons vraiment des efforts exceptionnels. Nous avons encouragé l'association des producteurs d'émissions de télévision. . .

Le vice-président (M. Hogue): Si votre réponse était complète, je vais passer la parole à quelqu'un d'autre.

M. Scott: Monsieur le président, et mon bon ami Keith, tous les membres du comité sont unis dans un même effort pour essayer de préserver l'identité culturelle du Canada. Toutefois, l'avenir nous inquiète, car ce ne sera plus uniquement 100 canaux qui seront offerts à la population canadienne mais plusieurs centaines de canaux, avec la diffusion directe par satellite, et tout le reste.

[*Texte*]

What kind of infrastructure does the CRTC have? What kind of preparations are you making to handle this tremendous proliferation of channels that are going to be invading this country? What on earth do individual broadcasters do, let alone groups of broadcasters or the collective groups, to try to counteract this? How in the name of heaven are they going to be able to come before you for individual licences when we have all of this technological stuff happening?

• 1140

Mr. Spicer: That's probably the most important question in television for the next 20 years. We're looking at three aspects of this. On the technical front, I think it's clear that we can't do anything. I jokingly said we could buy Saddam Hussein's cannon and shoot the damned thing down, but that's not practical. There's no way we can jam foreign broadcasts. That is not acceptable in our culture and it's not practical anyway. On the economic front, I think the market is demanding more choice. People are demanding a choice. They know the technology is there.

Mr. Scott: They are overwhelmed by the choice. They're not just demanding it, they're going to be overwhelmed by it.

Mr. Spicer: That's right, and yet they're hooked on it. I think people throughout the world are hooked on choice. The consumers are king and queen. They won't backtrack. They will no longer allow central broadcasters to say, this is the menu for today and that's all you're going to get. They say, no, we want this, this, and that, and we know it can be given to us. I think that's irreversible. The genie is out of the bottle, the genie of market-splitting.

On the legal front, we're still looking at that with very considerable anxiety, yet with hope that there are some things we will be able to do on that front. I can't tip our hand on that except to say that we are consulting the industry and are looking at ways in which we can at least put a spin on the ball to make sure that Canada wins.

The only real, fundamental answer, in the end, is that there be a strong concertation among all the players in the Canadian industry, and that means the creative community, the broadcasters, the economic and cultural entrepreneurs, regulators and governments, to find ways of getting excellent Canadian programming on the air, with all the basic choices. By the time these satellites come on board, we will have filled the airwaves with all the basic choices coming from Canada.

There will be foreign compeition—we can't stop it, practically, I don't think—but there will be Canadian options. I'm convinced this is going to happen. And that's why we're preparing this linkage hearing next year with such care. We

[*Traduction*]

Quel genre d'infrastructure le CRTC possède-t-il à cet égard? Avez-vous commencé à vous préparer pour faire face à cette prolifération extraordinaire de canaux qui vont bientôt envahir notre pays? Que font individuellement les radiodiffuseurs, ou les associations de radiodiffuseurs, pour contrer cette menace? Comment diable vont-ils pouvoir vous présenter une demande de licence, avec cette menace technologique qui devient de plus en plus une réalité?

M. Spicer: Il s'agit probablement du problème le plus important auquel sera confronté le monde de la télévision au cours des 20 prochaines années. Nous l'envisageons sous trois aspects différents. Sur le plan technique, je pense qu'il est clair que nous sommes complètement impuissants. En plaisantant, j'ai dit que nous pourrions peut-être acheter le canon de Saddam Hussein et détruire tous ces satellites, mais ce n'est pas une solution tellement pratique. Nous ne pouvons pas bloquer les ondes provenant de l'étranger. C'est inacceptable, dans le contexte de notre culture, et ce n'est pas non plus une solution pratique de toute façon. Sur le plan économique, je pense que le marché réclame un plus grand choix. Les téléspectateurs exigent un meilleur choix. Ils savent que la technologie qui peut les satisfaire existe déjà.

M. Scott: Ils sont obnubilés par le choix. En exigeant encore plus de choix, il vont tout simplement se retrouver submergés.

M. Spicer: Vous avez raison. Mais, malgré cela, ils y tiennent. Les gens veulent vraiment avoir du choix. Le phénomène est mondial. Les consommateurs sont rois et maîtres. Ils n'en demanderont pas moins. Ils ne permettront plus aux radiodiffuseurs de leur offrir un menu limité et immuable. Non, disent-ils, nous voulons ceci, ceci, et cela, et nous savons que vous pouvez nous l'offrir. Le mouvement me paraît irréversible. Le génie est sorti de la bouteille, le génie de la segmentation des marchés.

Sur le plan juridique, nous envisageons la chose avec beaucoup d'inquiétude, mais malgré tout, avec l'espoir de pouvoir exercer un certain contrôle. Je ne peux pas trop m'avancer là-dessus, sauf pour vous dire que nous avons entrepris de consulter l'industrie en la matière, et que nous cherchons des moyens de faire en sorte que le Canada en sorte gagnant.

Le seul véritable moyen d'arriver à tirer notre épingle du jeu, en fin de compte, c'est de nous assurer d'un fort degré de concertation parmi tous les intervenants canadiens, c'est-à-dire, entre les créateurs, les radiodiffuseurs, les entrepreneurs sur le plan économique et culturel, les autorités de réglementation et les gouvernements, afin de parvenir à offrir d'excellentes émissions canadiennes sur les ondes, accompagnées de tous les choix de base. D'ici à ce que ces satellites entrent en action, nous aurons rempli les ondes avec tous les choix de base en provenance du Canada.

Il y aura toujours une concurrence étrangère—nous ne pourrons l'empêcher, je pense, sur le plan pratique—mais il y aura aussi des choix canadiens. Je suis convaincu que c'est ce que nous allons avoir. Et c'est pour cette raison que nous

[*Text*]

want to work with the industry and the creative community and everybody on all fronts, including consumers, to make sure we can establish ground rules that will serve Canada. We want to make sure there are excellent Canadian options there so that the airwaves are not filled with such strong American services that our people cannot claw their way on. So this is really the fundamental answer; that's the strongest strategy that we can possibly have, I think.

Mr. MacWilliam: Mr. Spicer, Canada has always had a regulated telecommunications structure. In the past, there has been a certain amount of American entry into the Canadian telecom industry, and that has vacillated back and forth through the history of the industry. We've come through 125-odd years with a regulated communications structure. We now face a situation where there is more and more opening up, with deregulation and the entry of limited competition, particularly in the. . .I can't think of the word, but on the terminal services side of the industry. I wonder if I could get your views in terms of whether you believe that in the future there will be a continued need for a regulated market structure in telecommunications.

Mr. Spicer: That is a question of extreme delicacy in these weeks preceding the announcement of a certain decision. I don't normally ask for your indulgence to this extent, but almost anything I say is likely to be scrutinized with a microscope, as I hint that we're going this way or that way. Since we have a huge interest at stake here, I wonder if I could beg your indulgence and not go too far.

I don't see that the CRTC is going out of business imminently. I think it will be there for several years. There are always social and cultural issues, for example, involved. I really hesitate to go much farther. I could give you what might even be an entertaining, philosophical discourse on the free market and on regulation, but I fear I would do more harm than good.

• 1145

Mr. MacWilliam: I'm not asking you to talk yourself out of a job.

Let me approach the question from a different perspective. I know you're referring to the Unitel application. I'm framing my question from the viewpoint of the current negotiations on the North American Free Trade Agreement. Have you read the telecommunications annex of the draft agreement?

Mr. Spicer: Yes. I have not studied it as carefully as Mr. Henter, but we have corporate—

Mr. MacWilliam: I have a copy of the annex in front of me and it's very detailed. Certainly we don't have time to go through it all, but if I can just read into the record a couple of key components, the annex talks about the overall objectives the agreement is structured to provide:

[*Translation*]

préparons avec autant de soin cette audience que nous devons tenir l'année prochaine au sujet des liaisons. Nous voulons travailler de près avec l'industrie, les créateurs et tous les intéressés, y compris les consommateurs, afin d'établir les règles de base qui préserveront les intérêts du Canada. Nous voulons faire en sorte qu'il y ait déjà d'excellents canaux canadiens qui soient en place de manière à ce que les ondes ne se retrouvent pas envahies par des services américains tellement bien ancrés qu'il ne restera plus d'espace pour les nôtres. C'est donc là que se trouve la véritable solution; cela me paraît la meilleure stratégie à adopter.

M. MacWilliam: Monsieur Spicer, la structure des télécommunications a toujours été réglementée au Canada. Il y a eu, par le passé, un certain nombre d'entreprises américaines qui se sont aventurées dans le domaine des télécommunications canadiennes, et ce nombre a fluctué au cours de l'histoire de l'industrie. Nous avons donc traversé 125 ans d'histoire avec une structure réglementée en matière de communications. Aujourd'hui, le progrès nous amène vers une structure de plus en plus ouverte, avec la déréglementation et la concurrence limitée, notamment pour ce qui est des. . . le mot m'échappe, mais en ce qui concerne les services à l'autre bout du spectre de l'industrie, si vous voulez. Pensez-vous qu'il sera encore nécessaire, à l'avenir, que la structure des télécommunications continue d'être réglementée?

M. Spicer: Cette question est extrêmement délicate, particulièrement à ce moment-ci, dans les semaines précédant l'annonce d'une certaine décision. Je n'ai pas l'habitude de vous demander d'être indulgents à mon égard, mais presque tout ce que je dis risque d'être examiné au microscope; alors, si j'ai le malheur de laisser entendre quoi que ce soit. . . compte tenu de l'importance de l'enjeu, je vous prie de faire preuve d'indulgence à mon égard et de me permettre de ne pas aller trop loin.

Je ne pense pas que le CRTC soit sur le point de fermer boutique. Je pense qu'il existera encore dans plusieurs années. Il y a toujours des questions à caractère social et culturel qui interviennent. J'hésite vraiment à aller plus loin. Je pourrais bien vous faire un petit discours philosophique, plutôt divertissant, sur la libre entreprise et la réglementation, mais je craindrais que cela ne fasse plus de tort que de bien.

M. MacWilliam: Je ne vous demande pas de vous mettre la tête sur le billot.

Permettez-moi d'aborder la question sous un autre angle. Je sais que vous faisiez allusion à la demande d'Unitel. Ma question s'inscrit dans le contexte des négociations concernant l'Accord de libre-échange nord-américain. Avez-vous lu l'annexe portant sur les télécommunications, qui accompagne l'ébauche de l'accord?

M. Spicer: Oui. Je ne l'ai toutefois pas examinée avec autant d'attention que M. Henter, mais nous avons des gens. . .

M. MacWilliam: J'ai un exemplaire de l'annexe en question devant moi. Elle est très détaillée. Nous n'avons évidemment pas le temps d'examiner tout ce qu'elle renferme, mais si je peux me permettre dans lire quelques extraits. . . On y discute, entre autres, des objectifs généraux que l'Accord est censé permettre d'atteindre, entre autres:

[*Texte*]

(a) access to and use of public telecommunications transport networks and services;

(b) the use of public and private telecommunications;

(c) the supply of enhanced or value-added services; and

(d) the use of intracorporate communications.

The text goes on to state that the annex should apply to the conditions for the supply of enhanced services, within or into the territory of a party, namely another country.

What they seem to be doing—and the argument is strengthened even further—is opening up the regulated structure of the Canadian telecom industry and providing access for foreign competition, particularly in enhanced services and, I would submit, also in the area of long distance telecommunications. Do you have some concerns?

Mr. Spicer: About the Canada-U.S. Free Trade Agreement, no. The opportunities are two-way: north-south as well as south-north. It's been shown that in most unequal free trade treaties between a very large country and a small one, whether it's Australia and New Zealand, Israel and the United States, or Ireland and the U.K., the smaller country can be more agile and can usually profit more because it has to focus more attention on this enormous market. So we mustn't forget that dimension.

I don't know whether you're also concerned about the Mexican dimension. We don't have any view on that aspect yet as the negotiations haven't led to anything specific, but we're not troubled by what we've seen of the Canada-U.S. Free Trade Agreement. Perhaps I could ask Mr. Henter to elaborate.

Mr. Guido Henter (Executive Director, Canadian Radio-television and Telecommunications Commission): Mr. Spicer, you have answered the question. I have nothing further to add.

Mr. MacWilliam: Let me just move to another part of the annex, where it says

> that nothing in this annex shall be construed to require a party, namely a country, to authorize a service supplier of another country to establish, construct, acquire, lease, operate or supply networks in that other country.

It says that if an American firm was to compete with a Canadian firm there would no need to establish an infrastructure in Canada in order to compete. The firm could log onto the Canadian system, moving business across the border without the need for developing infrastructure or, for that matter, jobs in Canada. Do you have any concerns about that statement?

Mr. Spicer: This question is technical, and I will have to defer to Mr. Henter, if you don't mind.

[*Traduction*]

l'utilisation des réseaux et services publics de télécommunications,

l'utilisation des services de télécommunications publics et privés,

l'offre de services améliorés ou de services à valeur ajoutée,

ainsi que l'utilisation de moyens de communication internes de sociétés.

Le texte stipule encore que l'annexe s'applique aux conditions régissant l'offre de services améliorés sur le territoire de l'une des parties, soit l'autre pays.

Cette annexe semble avoir pour effet d'ouvrir—et cela est même renforcé encore davantage plus loin—la structure réglementée de l'industrie canadienne des télécommunications, et d'y donner accès à la concurrence étrangère, notamment pour ce qui est des services améliorés et, je dirais aussi, dans le domaine des télécommunications à longue distance. Avez-vous certaines inquiétudes à cet égard?

M. Spicer: À l'égard de l'Accord de libre-échange canado-américain, non. Les possibilités vont dans les deux sens, autant du nord vers le sud que du sud vers le nord. Il a été démontré que dans le contexte de traités de libre-échange, les plus inégaux entre un très grand pays et un pays de plus petite taille, qu'il s'agisse de ceux intervenus entre l'Australie et la Nouvelle-Zélande, entre Israël et les États-Unis, ou l'Irlande ou le Royaume Uni, le plus petit pays peut être plus agile et arriver généralement à mieux tirer son épingle du jeu, car il doit s'occuper davantage de l'énorme marché que représente l'autre pays. Il ne faut donc pas négliger cette dimension.

Je ne sais pas si l'Accord de libre-échange avec le Mexique vous inquiète aussi. Nous ne savons pas exactement à quoi nous en tenir, nous non plus, étant donné que rien de précis n'a encore transpiré des négociations, mais jusque-là, on ne peut pas dire que ce qui est prévu dans l'Accord de libre-échange canado-américain nous inquiète vraiment. Je pourrais peut-être demander à M. Henter de nous donner quelques détails.

M. Guido Henter (directeur exécutif, Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes): Monsieur Spicer, vous avez répondu à la question. Je n'ai rien à ajouter.

M. MacWilliam: Permettez-moi donc de vous citer une autre partie de l'annexe, où l'on dit:

> Rien, dans cette annexe, ne doit être interprété comme une obligation pour l'une des parties, notamment un pays, d'autoriser un fournisseur de services d'un autre pays à établir, construire, acquérir, louer, exploiter ou fournir des réseaux dans l'autre pays.

On dit que si une société américaine devait faire concurrence à une société canadienne, elle n'aurait pas l'obligation d'installer une infrastructure au Canada pour le faire. Elle pourrait tout simplement entrer en liaison avec le système canadien, et faire affaire outre-frontière, sans être obligée de mettre en place une infrastructure ou, soit dit en passant, de créer des emplois au Canada. Cet énoncé vous inquiète-t-il particulièrement?

M. Spicer: Cette question est plutôt d'ordre technique. Je vais donc demander à M. Henter de vous répondre, si vous n'y voyez pas d'inconvénient.

[*Text*]

Mr. Henter: There is no particular problem with not having foreign infrastructures established in Canada. One of the concerns of the government with which the commission dealt was the establishment and interconnection of physical facilities with the existing Canadian network. The present regulatory framework does allow for Canadian and foreign entrepreneurs to access Canadian infrastructure on a resale basis, and that includes enhanced services, of course.

The enhanced services regime has been adopted by the Canada-U.S. Free Trade Agreement and has caused no particular problem to the Canadian system. To the extent that the basic regulatory discretion and jurisdiction is not given up and we can maintain the Canadian system pursuant to Canadian regulatory prescriptions, the extension of similar conditions to Mexico for the tripartite agreement would not be more consequential than the situation is with the Americans. Mr. Spicer has already answered that part of the question.

• 1150

Mr. MacWilliam: Let's move to another section, where it says:

> Each Party shall ensure that (a) the pricing of public telecommunications transport networks and services. . .reflects economic costs directly related to providing public telecommunications transport services. . .

It is very wordy but it's focusing on the whole question of rate rebalancing, the whole question of cross-subsidization in the industry. It's noteworthy that the only exception, and it's in brackets, has been made by Mexico and not by Canada. They take exception to cross-subsidization between long distance and local rates. Canada remains silent on it. Canada was willing to go with the basic premise that the service reflect the costs. Does that not mean we are moving into a situation of substantially higher local rates for telephone services as a trade-off for lower long distance rates—if this was to be accepted?

Mr. Henter: If the rates for the various services were to approximate and tend toward the costs, then of course that would imply that certain rates would go down and certain other rates would go up. At the moment, the commission is very mindful of any rate rebalancing proposal, to the extent that affordable universal service has been the stated objective of the commission.

The commission has also declared that any rate rebalancing proposal, if one was put before the commission, would be subject to public proceedings, and in any event it would not consider a rate rebalancing proposal unless it was accompanied by specific plans from the carriers that would aim at ensuring affordable universal service.

Mr. MacWilliam: But if this provision were to be agreed upon and signed in a final agreement, rate rebalancing would be out the window; there would be no balancing act at all. Those rates would change dramatically to reflect the actual

[*Translation*]

M. Henter: Le fait que les sociétés américaines n'établissent pas d'infrastructure au Canada ne pose pas vraiment de problème. Ce qui intéressait particulièrement le gouvernement, à cet égard, et ce dont le Conseil a discuté, c'était l'établissement et l'interconnexion d'installations matérielles avec le réseau canadien existant. Le cadre réglementaire actuel permet à des entrepreneurs canadiens et étrangers d'accéder à l'infrastructure canadienne par la revente, et cela vaut aussi pour les services améliorés, évidemment.

On a adopté le régime des services améliorés dans le cadre de l'Accord de libre-échange canado-américain, et jusqu'à maintenant, cela n'a posé aucune difficulté particulière dans le contexte du réseau canadien. Dans la mesure où nous pourrons conserver notre compétence en matière réglementaire et où nous pourrons faire en sorte que le réseau canadien continue de satisfaire aux prescriptions réglementaires canadiennes, que l'on accorde des conditions analogues au Mexique, dans le cadre de l'accord tripartite, ne portera plus à conséquence que l'expérience que nous vivons actuellement avec les Américains. M. Spicer a déjà répondu à cette partie de la question.

M. MacWilliam: Voyons donc une autre partie de l'annexe, où l'on dit:

> Chacune des parties doit veiller à ce que la tarification des réseaux et des services publics de télécommunications reflète les coûts liés directement à l'offre des services publics de télécommunications.

Il y a bien des mots, mais l'idée sous-jacente, c'est de rééquilibrer les tarifs, de s'attaquer à la question de l'interfinancement dans l'industrie. Il est à remarquer que la seule exception, qui est d'ailleurs entre guillemets, vient du Mexique et non pas du Canada. Le Mexique s'oppose à l'interfinancement entre les services interurbains et les services locaux. Le Canada ne dit rien là-dessus. Le Canada était disposé à accepter le principe que les tarifs reflètent les coûts. Cela veut-il dire qu'il faut s'attendre à payer beaucoup plus cher pour nos services d'appels locaux, de manière à payer moins cher pour les interurbains—si cela est accepté?

M. Henter: Si les tarifs des divers services devaient se rapprocher davantage des coûts, cela signifierait, évidemment, que certains tarifs diminueraient alors que d'autres augmenteraient. À l'heure actuelle, le Conseil examine de très près toute proposition par laquelle on voudrait rajuster les tarifs, et ce, pour être fidèle à l'objectif qu'il s'est fixé, à savoir un service universel à un prix abordable.

Le Conseil a aussi déclaré que toute proposition visant un rajustement des tarifs, si une telle recommandation lui était jamais, formulée, ferait l'objet d'audiences publiques, et que de toute façon, aucune proposition de ce genre ne serait examinée, à moins que les intéressés n'y aient joint une stratégie précise visant à fournir un service universel à des prix abordables.

M. MacWilliam: Mais, si cette disposition était adoptée, si elle faisait partie de l'accord final, il ne serait plus question de rajustement de tarifs. Ils changeraient de façon radicale, de manière à refléter le coût réel du service fourni.

[*Texte*]

costs of the service provided. Correct me if I am wrong, but my interpretation is that there would be no cross-subsidization whatsoever, and there would be a very large increase in local and domestic service as a result of that. Would that not be the case?

Mr. Henter: The wording does not imply that this should take place immediately.

Mr. MacWilliam: There is no timeframe on it.

Mr. Henter: There is no timeframe, so how the rates would readjust would be subject to all sorts of variables.

Mr. MacWilliam: But there would be a readjustment of rates.

Mr. Henter: The direction would be set, but when the adjustments would take place is not addressed.

Mr. MacWilliam: Wouldn't this provision supercede the regulatory capacity of the CRTC?

Mr. Henter: Not unless the government acquires the power to direct the CRTC to go in a particular direction, which power of course is contained in Bill C-62.

Mr. MacWilliam: Okay. I will move on to another area. You mentioned the movement in the CRTC, the hiring of regional co-ordinators or a regional management structure. Mr. Spicer, can you indicate to us how far along that line you have moved at this point?

Mr. Spicer: We have been planning this for three years. It came up when I first arrived at the commission in the fall of 1989. We made preliminary plans with the then secretary general, Mr. Belisle, who is now the vice-chairman of broadcasting. This involved evaluating how many of the staff would have to be moved or hired for their regions, as well as logistical support. Computerization was a large part of it because all our data banks are in Ottawa, and a high priority which has now been just about realized... Mr. Darling will tell you more, if you want. Computers are now being installed or are installed, plugging into these data bases, so many of the requests asked of a regional office can be instantly answered locally.

• 1155

The final element is the appointment of regional commissioners. That is out of our hands, and I don't think that's going to be solved until the constitutional negotiations are over—one hopes by October or November. I think that's the reason a lot of things are being held up, particularly the appointment of new commissioners. I think it is a reasonable reason.

Mr. MacWilliam: The report on national unity that the committee has just submitted to the government made a very strong recommendation that the government provide the CBC with long-term, stable funding—a five-year funding program, actually. It also suggested that the statutory mandate for the CBC be amended to allow at least limited borrowing authority. In your capacity as a regulator and supervisor at the CBC, what are your views are on those two

[*Traduction*]

Détrompez-moi si je fais erreur, mais j'ai l'impression qu'il ne serait alors plus question d'interfinancement et que nous subirions des augmentations de prix très importantes sur le plan local et national. Mon interprétation est-elle juste?

M. Henter: Il n'y a rien qui dit que cela devrait se faire immédiatement.

M. MacWilliam: Non, aucun moment particulier n'est mentionné.

M. Henter: Non. Le réajustement des tarifs serait donc assujetti à toutes sortes de variables.

M. MacWilliam: Mais, il y aurait bel et bien un réajustement des tarifs.

M. Henter: Oui, mais on ne dit pas à quel moment.

M. MacWilliam: Cette disposition primerait-elle sur le pouvoir de réglementation du CRTC?

M. Henter: Pas à moins que le gouvernement n'acquière le pouvoir d'ordonner au CRTC d'adopter une orientation particulière, pouvoir que lui confère le projet de loi C-62, évidemment.

M. MacWilliam: D'accord. Je vais aborder un autre aspect. Vous avez fait allusion aux mouvements au CRTC, à l'embauche de coordonnateurs régionaux, ou à l'établissement d'une structure administrative régionale. Monsieur Spicer, pouvez-vous nous dire où vous en êtes à cet égard?

M. Spicer: Nous planifions cette opération depuis trois ans. Nous avons commencé lorsque je suis arrivé au Conseil à l'automne 1989. Nous avons élaboré des plans préliminaires avec M. Bélisle, qui était alors secrétaire général. Il est aujourd'hui vice-président de la radiodiffusion. Il fallait, entre autres, évaluer combien d'employés il faudrait déménager ou embaucher dans les régions, ainsi que l'appui logistique nécessaire. Nous avons attaché beaucoup d'importance à l'informatisation qui est maintenant presque terminée puisque toutes nos banques de données se trouvent à Ottawa... M. Darling vous en dira plus long à ce sujet si vous le souhaitez. Grâce a ces terminaux, les bureaux régionaux peuvent maintenant répondre instantanément à beaucoup de demandes.

Il y a aussi la question de la nomination de commissaires régionaux. C'est une question qui n'est pas de notre ressort, et qui ne sera sans doute pas tranchée avant la fin des négociations constitutionnelles, soit en octobre ou novembre. On attend l'issue de ces négociations pour régler beaucoup de questions, et notamment celle de la nomination des nouveaux commissaires. C'est tout à fait compréhensible.

M. MacWilliam: Dans le rapport sur l'unité nationale que le comité vient de présenter au gouvernement, nous avons recommandé avec force que le gouvernement assure le financement à long terme de Radio-Canada par l'intermédaire d'un budget quinquennal. Nous avons aussi recommandé que l'on modifie le mandat de Radio-Canada de manière à ce que la société puisse jouir d'un certain pouvoir d'emprunt. Étant donné que le CRTC réglemente la Société

[*Text*]

recommendations? Do you have any concerns about the limited borrowing authority?

Mr. Spicer: I completely agree with the first point, the multi-year funding. They absolutely need that. As for the other one, yes, I'm generally favourable to that, although I don't know what their position at the bank might be every year. I'm sure they don't want to take on huge, crushing debts. That wouldn't be a freeing gesture.

I think the CBC, if it's going to do the unique work of a state network in the public interest, needs to have stable, reliable, generous resources. If they don't they will be forced to spend half their time scurrying for money and getting paranoid about whether they're going to get cut again. This has been very damaging to the CBC in the last few years. It's obvious; they have had to spend too much time worrying about whether they're going to survive, whether they're going to be cut this year or next year.

I think your recommendations in these two directions would be of enormous help in helping the CBC focus with the minimum serenity necessary for creative programmers to think straight. This would help greatly.

Mr. MacWilliam: The trial balloon that was floated by the minister, at least in the CRTC's eyes, of a possible cable levy as a measure of raising revenue for the CBC—where does this stand right now?

Mr. Spicer: I haven't heard any more about that since it was raised. I don't know where it might be going.

Mr. MacWilliam: How did the CRTC itself view that?

Mr. Spicer: We can see the problem with great sympathy. The problem is that the programmers need money, and relatively speaking, there is a fair amount of money on the cable side of things. If you look at the whole broadcasting system, the programming side is starving. The cable distribution side is doing quite well. That's at the most simple-minded level.

I would say we sympathize with the minister in searching for a way of resolving the discrepancy. Technically, though, this would have been a tax; I think we were told by our legal people that this would be in the nature of tax. It might require parliamentary approval. I guess as a result of that plus some resistance from the cable industry, this didn't fly. I haven't heard anything in the last six months about this.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur le président, puisque nous avons encore le quorum, on peut poser nos questions en demeurant dans la légalité et dans la démarche officielle.

Avant votre venue, nous avons reçu les représentants du Conseil des arts du Canada. Sans être péjoratif, je pourrais penser que le Conseil des arts voit à la richesse du contenu et que le CRTC se préoccupe du contenant. Il va de soi que les deux ne peuvent se séparer. Le contenant est tributaire du contenu et vice versa.

• 1200

M^me^ Finestone a soulevé la question d'un canal météorologique. Les gens nous avertissent de la température à l'extérieur alors qu'on est au chaud à l'intérieur. Est-ce qu'il y aurait possibilité de faire bouger ces permissions? Vous êtes

[*Translation*]

Radio-Canada, que pensez-vous de ces deux recommandations? Avez-vous certaines préoccupations au sujet du pouvoir d'emprunt?

M. Spicer: Je suis entièrement d'accord avec l'idée d'un budget quinquennal. C'est tout à fait essentiel pour la société. Je suis aussi favorable en principe avec l'idée de lui accorder un certain pouvoir d'emprunt, mais je ne sais pas quelle sera sa situation bancaire d'une année à l'autre. Je suis convaincu que la Société Radio-Canada ne veut pas emprunter des sommes énormes, ce qui la lierait beaucoup.

La Société Radio-Canada a besoin d'une source de financement fiable et suffisante pour remplir son rôle de radiodiffuseur d'État. C'est la seule façon d'éviter que la Société ne gaspille la moitié de son temps à trouver l'argent nécessaire pour poursuivre ses activités ou à s'inquiéter de faire l'objet de nouvelles compressions budgétaires. Il est évident que ces dernières années, la Société a dû beaucoup se préoccuper de sa survie, ce qui lui a beaucoup nui.

Si elles sont adoptées, les deux recommandations de votre comité permettraient aux créateurs de Radio-Canada de travailler en toute sérénité. Cela faciliterait grandement leur tâche.

M. MacWilliam: En ce qui touche le CRTC, qu'en est-il de l'idée lancée par le ministre d'imposer un prélèvement aux câblodistributeurs dans le but de réunir les fonds nécessaires au financement de la Société Radio-Canada?

M. Spicer: Il n'en a plus été question depuis ce moment-là. Je ne sais pas ce qu'il en est.

M. MacWilliam: Que pensait le CRTC de cette idée?

M. Spicer: Nous comprenons facilement le problème. Les programmeurs ont besoin d'argent, et les câblodistributeurs font d'assez bonnes affaires. C'est la programmation qui connaît des difficultés dans le domaine de la radiodiffusion. Les câblodistributeurs, eux, n'ont pas à se plaindre. C'est du moins ce qu'on peut dire à première vue.

Nous pensons comme le ministre qu'il faut essayer de réduire l'écart entre les deux secteurs. D'après nos conseillers juridiques, il s'agirait d'une taxe qui devrait sans doute être approuvée par le Parlement. Il semblerait que les câblodistributeurs s'opposent à cette idée. Personne ne m'en a reparlé depuis six mois.

The Deputy Chairman (Mr. Hogue): Since we still have a quorum, Mr. Spicer, we can still ask you some questions without breaking the rules.

The witnesses who appeared before you were from the Canada Council. With all due respect, could it not be said the Canada Council is concerned with the message while the CRTC is concerned with the medium. It is of course hard to distinguish one from the other since the medium depends on the message and vice-versa.

Mrs. Finestone raised the issue of a weather channel. People tell us what the weather is like outside, when we are comfortable and warm inside. Would there be some way of getting movement on these authorizations? You are

[*Texte*]

vested with the authority to license and regulate.

C'est cela?

M. Spicer: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Ceci permettrait aux francophones d'avoir accès à autre chose que des bulletins météorologiques, à ce qui se passe dans le monde. Je sais que la question ne s'adresse pas spécifiquement à vous. Elle a déjà été adressée à Radio-Canada et à CBC, à MM. Watson et Veilleux, mais je vous la pose à vous étant donné votre position stratégique et votre connaissance de la réalité canadienne. Ne trouvez-vous pas qu'il devient un peu indécent que ce canal Newsworld permette à des Canadiens de se nourrir de réalités nationales et internationales, alors que les francophones vont finir par être réduits à de l'anémie quasi pernicieuse avec ce que nous recevons de nouvelles sur les deux chaînes de télévision?

M. Spicer: Au fond, vous me demandez pourquoi on ne pourrait pas avoir un Newsworld français.

Le vice-président (M. Hogue): Ma question dépasse le pourquoi.

M. Spicer: Comment et pourquoi?

Le vice-président (M. Hogue): Allez-y.

M. Spicer: En principe, il est évident que le CRTC, comme institution nationale chargée d'étançonner l'identité nationale, l'identité entre les Canadiens, la solidarité, est favorablement disposé à l'idée d'un Newsworld en langue française. À partir de là, nous faisons face à la réalité. Le marché francophone, surtout au Québec, est de 6 millions contre 20 ou 21 millions. D'ores et déjà, cela limite les recettes publicitaires qui sont nécessaires, vu que l'État ne veut pas fournir les vivres pour une chaîne de ce genre. Je vous livre les faits seulement.

L'alimentation—cela dit dans le contexte de la plus grande sympathie pour l'idée même—doit être agencée pour tenir compte de sources aussi diverses que Radio-Canada, les chaînes privées et peut-être TV5. Ce sont des idées qui ont circulé. Le rapport dans ce sens de mon prédécesseur, André Bureau, était éloquent. Il n'y a pas de mauvaise volonté, ni à Radio-Canada, ni dans le secteur privé, ni ailleurs. L'absence d'un Newsworld français est bien malheureuse. Je crois que cette absence est surtout imputable à l'exiguïté du marché francophone, à la difficulté qu'on a eue jusqu'à présent à trouver une formule pratique pour réunir les différentes sources et, finalement, à la récession économique qui est dévastatrice, comme je n'ai pas besoin de vous le dire. Je souhaiterais qu'à la longue, on trouve une solution. À la longue, est-ce que c'est deux ans, trois ans, cinq ans? Je n'en sais rien. Cela me trouble aussi qu'on ne puisse pas fournir aux francophones un service d'une valeur inestimable comme le service de Newsworld.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Spicer, je pourrais vous dire, sans vous insulter, que votre réponse est assez facile et que vous évitez d'une façon très intelligente la réalité canadienne et le débat. Vous évitez, d'une façon

[*Traduction*]

responsable de l'octroi de licences et de la réglementation.

Is that correct?

Mr. Spicer: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That would allow Francophones to have access to what is going on in the world, to something other than weather forecast. I know this is not specifically your responsibility. The question has been raised with Mr. Watson and Mr. Veilleux, of the Canadian Broadcasting Corporation. However, I'm asking you the question, given your strategic position and your knowledge of Canada. Do you not think it is almost indecent that Newsworld provides Canadians with information about national and international events, whereas Francophones are reduced to a state where they're almost suffering from pernicious anemia, given the news services we get on the two television channels?

Mr. Spicer: You're really asking me why we could not have a French version of Newsworld.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): My question goes beyond the why.

Mr. Spicer: How and why?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Go ahead.

Mr. Spicer: Obviously, the CRTC, as the national institution responsible for promoting national unity and solidarity among Canadians is, in principle, in favour of the idea of a French-language Newsworld. Having said that, we do have to deal with reality. The French-language market, particularly in Quebec, consists of 6 millions people, compared to 20 or 21 million people elsewhere. On the outset, that limits the advertising revenue required, given that the government does not want to fund a channel of this sort. I'm just giving you the facts.

Sources as varied as Radio-Canada, the private networks and perhaps TV5—and I say this with the greatest sympathy for the idea as such—would have to be taken into account as potential suppliers for such a channel. Proposals of this type have been discussed. The report put out on this subject by my predecessor, André Bureau, was quite éloquent. There is no bad will at Radio-Canada, in the private sector or elsewhere. It is most unfortunate that we do not have a French-language Newsworld. I think this is mainly because the Francophone market is so small, and because we have had trouble to date finding a practical way of bringing the various sources together. The final reason is the devastating economic recession we're in at the moment, which I hardly need mention to you. I would quote that eventually we will find a solution. Will that be in two, three or five years? I do not know. It troubles me as well that we cannot offer Francophones an equivalent to Newsworld, a service of indeniable value.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): While I do not wish to insult you, Mr. Spicer, I could say that your answer is rather facile and that you are avoiding very intelligently the whole debate about Canadian reality. In a social way, you are

[*Text*]

sociale, de vous positionner comme vous devriez le faire et comme vous l'avez déjà fait dans le passé. Je le répète: votre réponse est tellement facile qu'elle porte à rire. Je ne parlais pas du Québec, de toute façon, lorsque je parlais d'un Newsworld en français.

M. Spicer: À l'échelle du pays.

• 1205

Le vice-président (M. Hogue): Je parlais du Canada. Je pense qu'il ne faut pas être odieux et insulter les anglophones qui, eux, pourraient vouloir profiter d'un réseau comme celui-là. Il y a des anglophones qui parlent français au Canada. Je ne vois pas pourquoi vous pensez au Québec lorsque vous parlez d'un Newsworld français. Je parle du Canada, des anglophones, des minorités comme des majorités.

Si les francophones ont l'avantage de pouvoir écouter le Newsworld, je ne vois pas pourquoi un organisme comme le CRTC et une tête comme la vôtre ne pourraient pas se positionner pour permettre à des anglophones d'écouter des nouvelles en français. Il y a là une situation qui m'apparaît injuste.

J'ai la possibilité d'écouter des nouvelles, souvent anodines, au réseau français, mais je peux aller à Newsworld, et les anglophones ne peuvent pas aller à un réseau français semblable. C'est injuste pour les Canadiens. Vous n'examinez pas cette question.

M. Spicer: Je reconnais que ma réponse peut ne pas vous satisfaire. Je regrette d'apporter des mauvaises nouvelles, mais ces nouvelles reposent sur la réalité économique. Comme je le disais dans ma déclaration liminaire, le CRTC n'a pas les poches pleines; nous n'avons pas d'argent à donner. J'ai déjà dit assez clairement dans ma déclaration préliminaire que j'étais personnellement favorable à l'idée d'un Newsworld français. Je trouve bien malheureux que cela n'existe pas, mais nous n'avons pas l'argent nécessaire. Le gouvernement a peut-être l'argent, le marché a peut-être l'argent, mais moins, vu que le marché francophone est exigu. Les francophones du Canada sont peut-être au nombre de 7 millions; les anglophones bilingues sont au grand maximum 1 million. En tout, cela fait 8 millions. C'est toujours plus petit que 20 ou 21 millions. C'est un fait que je rapporte et je n'y peux rien.

En ce qui concerne la dispersion des efforts entre Radio-Canada, les chaînes privées et TV5, je souhaiterais—et j'en ai déjà parlé avec les intéressés—qu'on trouve un arrangement basé sur la collaboration pour qu'on puisse offrir peut-être un service conjoint. Actuellement, tout le monde est paralysé par la récession, surtout dans le monde de la télévision française. On est paralysés par des questions économiques. Voilà un domaine où je souhaiterais encourager une concertation entre les différents joueurs quand on sortira de la récession, d'ici quelques mois un an.

Quand vous dites qu'il est important que les anglophones aient accès aux nouvelles françaises, je suis tout à fait d'accord avec vous. Ils l'ont déjà dans la plupart des villes du Canada grâce à l'extension de la chaîne française de Radio-

[*Translation*]

avoiding your responsibility of taking a stand, which is something you have done in the past. I repeat: your answer is so superficial, that it makes one laugh. I was not referring to Quebec in any case, when I was talking about a French-language Newsworld.

Mr. Spicer: You were talking about such a service for the whole country.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I was referring to Canada. I don't think we should be odious and insult anglophones who might want to take advantage of such a channel. There are anglophones who speak French in Canada. I fail to see why you are thinking of Quebec when you refer to a French-language Newsworld. I am talking about Canada, anglophones, about minorities and about majorities.

If francophones have the benefit of listening to Newsworld, I do not see why a body such as the CRTC and a person like yourself could not do something to allow anglophones to listen to the news in French. I find this situation unfair.

I can listen to the often innocuous news on a French network, but I can also tune into Newsworld, while anglophones cannot tune into a similar French channel. That is unfair to Canadians. You did not look at that issue.

Mr. Spicer: I appreciate that you may not find my answer satisfactory. I am sorry to be the bearer of bad news, but such news is often the result of economic realities. As I was saying in my opening remarks, the CRTC does not have any extra money to give away. I said quite clearly in my opening remarks that personally, I was in favour of a French-language Newsworld. I think it is most unfortunate that such a service does not exist, but we do not have the money it takes. The government may have the money, the market may have the money, but it has less, given the small size of the francophone market. There may be seven million francophones in Canada and at the very most there are one million bilingual anglophones. That makes a total of eight million. The figure is still smaller than 20 or 21 million. That is simply a fact that I am reporting and I can do nothing about it.

With respect to the dispersal of efforts among Radio-Canada, the private channels and TV-5, I would hope—and I have already spoken about this with the people involved—that we would come up with a co-operative arrangement so that we could perhaps offer a joint service. At the moment, everyone is paralized by the recession, particularly in the world of French television. They are paralized by economic problems. This is an area where I would like to promote co-operation among the various players once we are out of the recession, in a few months or a year.

When you say it is important for anglophones to have access to the news in French, I certainly agree with you. They already have the service in most cities in Canada, because of the extension of the Corporation's French-language service.

[*Texte*]

Canada. En outre, depuis huit mois, je suis en discussion animée avec M. Veilleux, président de Radio-Canada, pour que Radio-Canada fasse au moins aussi bien que les Japonais qui, avec leurs trois chaînes nationales, trouvent le moyen d'offrir un bulletin de nouvelles nationales tous les soirs, à chaque chaîne, en japonais et en anglais simultanément. La télécommande vous permet d'appuyer sur un bouton et d'écouter une interprétation simultanée des nouvelles japonaises en anglais. Je ne vois pas pourquoi on ne pourrait pas faire cela. J'en ai déjà parlé à M. Veileux, qui m'a fourni des explications extrêmement détaillées. Il a montré beaucoup de bonne volonté et consulté ses spécialistes. Je trouve que ses spécialistes devraient simplifier un peu les choses et aller jeter un coup d'oeil au Japon.

Ce n'est pas toute la réponse à votre question, mais c'est l'exemple d'un service qui pourrait faire beaucoup de bien. Il serait bon que, partout au Canada, tous les soirs, on puisse syntoniser les nouvelles du *Journal* avec une interprétation simultanée en français; vice versa, le *Téléjournal* serait interprété immédiatement en anglais. Quand il y aurait un litige, un conflit, on pourrait écouter l'autre côté simultanément. Je trouve que ceux qui devraient se charger de cela manquent d'imagination. Je vous assure que je vais continuer à talonner Radio-Canada dans ce domaine.

Je pense que vous et nous sommes globalement d'accord pour que Radio-Canada ait des moyens suffisants. Si on arrive à lui fournir ces moyens, je pense qu'on est en droit, comme alliés de Radio-Canada, comme alliés de la télévision publique, de la talonner beaucoup plus fort et d'exiger que la société d'état remplisse son rôle avec beaucoup d'imagination et d'audace. Ce n'est pas toujours le cas maintenant, et je pense qu'une des raisons est la paralysie imputable au manque de ressources.

• 1210

J'espère que, paradoxalement, les ressources étant disponibles, Radio-Canada pourra régler un tas de ses problèmes.

Le vice-président (M. Hogue): Je répète qu'en termes de justice sociale, il y a une injustice au Canada. J'ai accès à CBC, à CTV, à Radio-Canada, à TM et à Newsworld.

M. Spicer: Dans la plupart des cas.

Le vice-président (M. Hogue): Le Canadien anglophone n'a pas accès aux mêmes privilèges qui me sont accordés.

M. Spicer: Je vois.

Le vice-président (M. Hogue): C'est de l'injustice sociale, et le CRTC ne fait rien devant cela, sinon traiter de la question fondamentale comme si c'était une question de récession et une question économique. Nos collègues et les vôtres, M. Gotlieb, M. Lefebvre et M^me^ Zemans, ont traité bien différemment de la question de la culture. Vous les avez peut-être entendus.

M. Spicer: La culture telle que le Conseil des arts...

Le vice-président (M. Hogue): C'en est, de la culture, monsieur le président. J'entendrai votre commentaire, il va de soi, car je ne veux pas vous couper la parole, mais ma deuxième question se rattache à cette première question de justice sociale.

[*Traduction*]

In the past eight months, I have been having some lively discussions with Mr. Veilleux, the president of the Canadian Broadcasting Corporation, to encourage the Corporation to do at least as well as the Japanese. They have three national networks, and yet find a way of presenting a national newscast every evening on each network, in Japanese and English simultaneously. Viewers push a button on their remote controls to hear the Japanese news interpreted simultaneously into English. I simply do not see why we could not do the same here. I have already discussed this with Mr. Veilleux, who gave me some extremely detailed explanations. He did show a great deal of good will and consulted with his specialist. I think his specialist should simplify things a little and take a look at what is being done in Japan.

That is not the whole answer to your question, but that is an example of a service that could be very helpful. It would be good if Canadians throughout the country could tune in any evening to the news on the *The Journal* and get a simultaneously interpretation into French; or to the *Téléjournal* and get a simultaneous interpretation into English. If there were disputes, it would be possible to tune into the other language simultaneously. I think the people who should be assuming this responsibility are lacking in imagination. I can guarantee that I am going to continue to hound the Corporation on this matter.

I think that you and me generally agree that the Canadian Broadcasting Corporation should have sufficient resources. If we manage to provide it with these resources, I think we are entitled, as allies of the Corporation, as allies of public television, to make our case even more strongly and require that the Corporation show a great deal of imagination and boldness in fulfilling its role. That is not always true at the moment, and I think that one of the reasons is the paralysis caused by the shortage of funds.

I hope that, paradoxically, once the resources are available, the Canadian Broadcasting Corporation will be able to solve many of its problems.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I repeat that in terms of social justice, there is an injustice in Canada. I have access to CBC, CTV, Radio-Canada, TM and Newsworld.

Mr. Spicer: In most cases.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): English-speaking Canadians do not have access to the same privileges that I do.

Mr. Spicer: I see.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): This is social injustice, and the CRTC is doing nothing to correct this. The only response is to deal with the fundamental issue as though it were one related to the recession and the economy. Our colleagues and yours, Mr. Gotlieb, Mr. Lefebvre and Ms Zemans, dealt with the issue of culture very differently. You may have heard them.

Mr. Spicer: Culture as defined by the Canada Council...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It is culture, Mr. Spicer. I will hear what you have to say, naturally, because I do not want to cut you off, but my second question is related to the first one on social justice.

[*Text*]

Est-ce que le problème de la télécommunication est propre au Canada ou si c'est un problème qu'on retrouve à travers l'Europe, l'Amérique et les différents continents? Je parle de l'accès à cette panoplie de... Comme vous le disiez si bien, on ne peut pas fermer les ondes. La liberté humaine existe. Est-ce que cela se retrouve en Espagne comme...

M. Spicer: Oui, monsieur le président. Presque tous les problèmes qu'on peut identifier au Canada dans le domaine des télécommunications existent dans le monde entier, à des degrés différents, à des cadences différentes et parfois en microcosme, mais un peu partout. C'est pour cela que nous essayons de rester au fait de la réglementation dans différents continents, notamment en Europe où le Marché commun explore toutes les questions que nous explorons ici, y compris la protection de l'information et toutes les questions technologiques et financières. C'est une époque où on ne peut pas faire son travail local sans avoir une vision globale. Le proverbe que tout le monde cite est: Pensez globalement, agissez localement. Nous, au Canada, devons en faire autant. Nous ne pouvons pas agir en vase clos. Nous essayons de suivre les solutions. Par exemple, la privatisation se fait dans de nombreux pays; la question de la concurrence, on s'y intéresse dans de nombreux pays, de même que les questions sociales et culturelles, à des degrés différents. Mais oui, tout cela est là.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. MacWilliam, any other questions?

Mr. MacWilliam: Mr. Chairman, I want to come back to a few more questions regarding the current North American Free Trade Agreement proposals. It is a little difficult to work through the complexities of these, so I'll try to stick to the language as closely as possible. I refer to section 3 of the annex. When it talks about parties it means countries. It says:

> Each Party shall ensure that persons of other Parties have access to and use of any public telecommunications transport network or service offered within or across the border of that Party, including private leased circuits, and to this end shall ensure...that such persons are permitted: to purchase or lease and attach terminal or other equipment...to interconnect...to perform switching, signalling and processing...to use operating protocols of the person's choice...

• 1215

Just to paraphrase that whole thing, my interpretation is that it really becomes open season in the access of major telecom corporations into the Canadian market.

I am somewhat concerned that your initial response underplayed what I consider to be a very major concern about the future of the Canadian telecommunications industry in such an unregulated market as these proposals are suggesting. I am wondering whether I am interpreting them wrongly or whether you see the same danger in that.

[*Translation*]

Is the problem of telecommunications unique to Canada, or does it exist elsewhere, in Europe, America and on other continents? I am referring to access to this wide range of... As you said so well yourself, we cannot close the airwaves. Human freedom does exist. Are similar problems experienced in Spain or...

Mr. Spicer: Yes, Mr. Chairman. Almost all the problems in the area of telecommunications we can identify in Canada exist throughout the world, to different extents, different intensities and sometimes in microcosms, but they do exist throughout the world. That is why we are trying to stay up-to-date with regulations on various contents, particularly in Europe, where the Common Market is exploring all the issues we are exploring here, including protecting information and all sorts of technological and financial issues. We are living in an age where we cannot do our local work without having a global vision. The proverb quoted by everyone is: Think globally, act locally. We in Canada should do the same. We cannot function in a vacuum. We are trying to follow the example of other countries where certain solutions have worked. For example, privatization has occurred in a number of countries; competition, along with social and cultural matters to different degrees, are other issues that have been examined by many countries. Yes, these are all issues that come up.

Le vice-président (M. Hogue): Avez-vous d'autres questions à poser, monsieur MacWilliam?

M. MacWilliam: Monsieur le président, j'aimerais poser quelques questions au sujet des propositions actuelles de l'Accord nord-américain de libre-échange. Il est un peu difficile de comprendre ces propositions complexes, donc je vais essayer de citer le libellé aussi exactement que possible. Je vous renvoie à l'article 3 de l'annexe. Dans le texte, lorsqu'on parle de parties, il faut lire pays. Le texte se lit comme suit:

> Chaque partie doit s'assurer que les personnes ou les compagnies, des sociétés d'autres parties, peuvent utiliser tout transport, réseau ou service de télécommunications public offert à l'intérieur ou à l'extérieur de la frontière de la partie, y compris les liaisons spécialisées, et qu'on permet à ces personnes d'acheter, ou de louer et de relier un terminal ou d'autres équipements pour permettre des intercommunications, pour faire des commutations, des signalisations et du traitement, et pour utiliser des protocoles de fonctionnement choisis par la personne.

J'ai l'impression que la saison de la chasse est ouverte, pour ce qui est de l'accès au marché canadien pour les grandes sociétés de télécommunications.

Je trouve quelque peu inquiétant que, dans votre réponse initiale, vous ayez sous-estimé ce que je considère être une inquiétude très importante que l'on peut avoir pour l'avenir des télécommunications canadiennes, dans le contexte d'un marché aussi déréglementé que ces propositions le voudrait. Je me demande si c'est moi qui les interprète mal, ou si vous y voyez le même danger, vous aussi.

[*Texte*]

Mr. Spicer: I have considerable faith in the ability of Canadian industry and technology to compete successfully in this huge U.S. market, for the reason I gave you, of course, that a large market really has less of a chance to be agile and identify market niches in a smaller country than vice versa; also, because we are world leaders in a number of niche areas.

I think Canadian industry, the best of our industrial entrepreneurs, and the best of our scientific people look forward with some controlled enthusiasm—maybe moments of anguish, but some enthusiasm—to competing in the U.S. As they say about New York, if you can make it there, you can make it anywhere. If they can make it in the U.S., they can make it throughout the world.

Mr. MacWilliam: That's one side of the coin, Mr. Spicer, but let's look at the incursion of U.S. industry into the Canadian market.

Mr. Spicer: Yes, that's the price we have to pay. If you are going to have free trade, you can't have just a one-way free trade agreement. I think our best entrepreneurs, balancing the two, balancing the threat from the Americans and the opportunity in the American playpen, believe they can do better overall.

Mr. MacWilliam: Would you not agree, however, that the various passages I have read and the obvious changes that have to take place in the current telecom structure of Canada basically unravel the entire regulatory structure?

Mr. Spicer: I don't think so, necessarily. It maybe stimulates it to evolve. We are in constant evolution.

Mr. MacWilliam: Let me read you another section of that agreement. It is on the conditions for the supply of enhanced services. What I would like you to do once we get through this is to touch on what "enhanced services" really mean, because I am still a little confused on that.

This is interesting. It says:

> Parties shall impose no licensing, registration or notification requirements on the supply of enhanced services or on the use of intracorporate communications other than requirements relating to the use of electromagnetic spectrum.

In other words, other than the spectrum band allocation, it is open season. There are no licensing requirements, no regulatory requirements. To me, the CRTC essentially plays no role in this whatsoever.

Mr. Spicer: We don't need to play a role in everything. I think the general trend of the CRTC in the past three years in particular has been, and in the years to come is probably going to be, towards lighter and lighter regulation—regulation if necessary, but not necessarily regulation. We are not looking for new things to meddle with. We are looking for the market forces, wherever possible, to achieve the national goals of Canada, the first of

[*Traduction*]

M. Spicer: J'ai une grande confiance à l'égard de la capacité de l'industrie et de la technologie canadiennes à bien réussir face à la concurrence dans cet énorme marché que représente les États-Unis, et ce, pour la raison que j'ai mentionnée plus tôt, évidemment, à savoir qu'un grand marché peut se retourner moins vite et a moins de possibilités de dénicher des créneaux dans un plus petit pays que l'inverse; aussi, il ne faut pas oublier que nous sommes parmi les meilleurs au monde dans un certain nombre de créneaux spécialisés.

Je pense que l'industrie canadienne, les meilleurs de nos entrepreneurs, et les meilleurs de nos scientifiques voient venir avec un enthousiasme contrôlé—peut-être mêlé d'anxiété, mais avec enthousiasme—le moment de faire concurrence aux sociétés américaines. Comme le dit la chanson: «Si je peux réussir à New York, je peux réussir n'importe où». S'ils peuvent réussir aux États-Unis, ils pourront réussir dans le monde entier.

M. MacWilliam: Mais, cela n'est qu'un côté de la médaille, monsieur Spicer. Que dire de l'incursion des sociétés américaines dans le marché canadien?

M. Spicer: Oui, c'est le prix à payer. Un accord de libre-échange ne peut être à sens unique. Je pense que nos meilleurs entrepreneurs, après avoir soupesé la menace de la part des Américains et les possibilités que présentent le marché des États-Unis, croient vraiment qu'ils peuvent en sortir gagnants.

M. MacWilliam: Ne reconnaissez-vous pas, toutefois, que les divers extraits de l'annexe que j'ai lus et les modifications évidentes qui doivent survenir dans la structure actuelle des télécommunications au Canada bouleversent complètement la structure réglementaire?

M. Spicer: Pas forcément, non. Cela peut contribuer à la faire évoluer. Nous sommes en constante évolution.

M. MacWilliam: Laissez-moi vous lire une autre partie de cet annexe. Cela se rattache aux conditions prévues à l'égard de l'offre de services améliorés. Ensuite, je voudrais bien que vous m'expliquiez ce que l'on entend exactement par «services améliorés», car il y a certains aspects qui m'échappent.

Vous allez voir, c'est intéressant. On dit:

> Les parties ne doivent imposer aucune exigence en matière de licences, d'enregistrement ou d'avis, relativement à l'offre de services améliorés ou à l'utilisation de moyens de communication entre les sociétés, à part celle ayant trait à l'utilisation du spectre électromagnétique.

Autrement dit, à part l'exigence concernant le spectre électromagnétique, tout est permis. Il n'y a aucune exigence, que ce soit en ce qui a trait à l'attribution des licences ou à l'application des règlements. J'ai l'impression que le CRTC est totalement exclu.

M. Spicer: Le CRTC n'a pas à intervenir dans tout. Au cours des trois dernières années particulièrement, le CRTC a eu plutôt tendance à mettre la pédale douce en ce qui a trait à la réglementation, et il en sera probablement encore ainsi au cours des années qui viennent—la réglementation, si nécessaire, mais pas forcément. Nous ne sommes pas à la recherche de nouvelles affaires où mettre notre nez. Nous sommes plutôt à la recherche des forces du marché, de

[*Text*]

which, I guess, is general prosperity, and the social and cultural goals with that.

If it can be accomplished—and again, it boils down to how much optimism you have that we can compete—by a rather scary but in the end, one hopes, profitable competition with the Americans, then what does it matter whether the CRTC is present or not in as many details as it has been in the past?

I would hope we would be less intrusive. Throughout the world, I think you can see that regulators are being gently nudged out of their jobs by the market. But there will always be some role, I am sure, for setting general ground rules and for looking at national objectives, and for social and cultural ones.

As for the passage you read, I can see why it could be scary if you thought only Canadian entrepreneurs were going to read this. But I daresay if you jumped over the border and pretended you were an American entrepreneur, and you read that, my God, here come the Canadians from the north—they sent us Campeau and the Reichmanns and now they are sending us this. . .they might be a little scared too.

• 1220

That's the price of competition. It can be scary, but it can be stimulating. I think that it's going to take a few years for this to shake down, and it can either be bracing or paralyzing, depending on how much guts we show.

I think that as a nation we are maturing very quickly under the cold shower of world competition. I think it's clear that even the Japanese are not walking on water any more. Everybody has to face the realities. Personally I'm optimistic that Canadian entrepreneurs will do very well out of this. I think you've very appropriately put your finger on some areas that we should be watching very vigilantly, and if there is any significant harm to Canada then we should probably make it known that we think we should be in there somehow. But I think we should give the system a chance.

Mr. MacWilliam: Just before we adjourn, Mrs. Finestone asked me to raise on her behalf the suggestion of reconvening the meeting sometime later this afternoon. On her behalf, I'm putting that request to you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Why don't we think about it and discuss it? We will have to see.

Mr. Spicer: We would be at your disposal if we could have half an hour's warning. We could scurry over here and continue.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much. The meeting stands adjourned.

[*Translation*]

manière à les orienter pour atteindre les objectifs nationaux du Canada, dont le premier, je suppose, est la prospérité pour tous, sans compter les objectifs sociaux et culturels qui l'accompagnent.

Si cela peut être accompli—et tout dépend de la façon dont on évalue notre capacité d'être concurrentiels—au moyen d'une concurrence bénéfique avec les Américains, qui peut faire peur, mais que l'on peut espérer bénéfique en fin de compte, qu'importe-t-il que le CRTC soit aussi présent partout, ou non, que par le passé?

Je souhaiterais que nous soyons moins envahissants. Il est aisé de constater, dans le monde entier, que les autorités de réglementation se font gentiment mettre sur une voie de garage par le marché. Mais, je suis convaincu qu'il y aura toujours un rôle à jouer pour des organismes comme le CRTC, ne serait-ce que pour établir des règles de base et veiller à l'atteinte des objectifs nationaux, sociaux et culturels.

Pour ce qui est de l'extrait que vous avez lu, je comprends très bien à quel point il pourrait faire peur à des entrepreneurs canadiens, s'ils étaient les seuls à le lire. Mais, mettez-vous à la place d'un entrepreneur américain, et lisez-le. «Ah non! Voilà encore les Canadiens—après les Campeau et les Reichman, les voilà qui reviennent avec ceci. . .» Les entrepreneurs américains ne seront peut-être pas plus rassurés, non plus.

Mais, c'est le prix de la concurrence. Elle peut faire peur, tout autant qu'elle peut être stimulante. Je pense qu'il faudra encore attendre quelques années pour voir les premiers résultats de cette expérience, qui peut avoir un effet autant stimulant que paralysant, selon l'audace et les efforts dont nous aurons fait preuve.

Je pense que la douche froide de la concurrence mondiale nous fait mûrir très rapidement en tant que nation. Il est clair, aujourd'hui, que même les Japonais ne font plus de miracles. Tout le monde doit faire face aux réalités. Personnellement, je pense que les entrepreneurs canadiens vont très bien faire. Je pense que vous avez mis le doigt sur un certain nombre d'aspects que nous devrions surveiller de très près, et si jamais nous constatons que le Canada est particulièrement touché, nous ferons probablement valoir que nous devrions intervenir. Mais je pense qu'il faut donner une chance au système.

M. MacWilliam: Avant de partir... M^me^ Finestone m'a demandé de proposer, en son nom, de nous réunir plus tard, cet après-midi. Je vous le demande donc, en son nom.

Le vice-président (M. Hogue): Pourquoi ne pas y réfléchir un peu et en discuter? Nous allons voir.

M. Spicer: Si vous pouvez nous avertir une demi-heure à l'avance, nous pourrons revenir et continuer.

Le vice-président (M. Hogue): Je vous remercie infiniment. La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canada Council:

Allan Gotlieb, Chairman;

Jacques Lefebvre, Vice-Chairman;

Joyce Zemans, Director;

Paule Leduc, President of the Social Sciences and Humanities Research Council and Director Designate;

Brian Anthony, Associate Director;

From the Canadian Radio-television and Telecommunications Commission:

Keith Spicer, Chairman;

Guido G. Henter, Executive Director, Telecommunications.

TÉMOINS

Du Conseil des Arts du Canada:

Allan Gotlieb, président;

Jacques Lefebvre, vice-président;

Joyce Zemans, directrice;

Paule Leduc, présidente du Conseil de recherches en sciences humaines et directrice désignée;

Brian Anthony, directeur associé;

Du Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes:

Keith Spicer, président;

Guido G. Henter, directeur exécutif, Télécommunications.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 45

Tuesday, May 19, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 45

Le mardi 19 mai 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 1, 5, under SECRETARY OF STATE

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédit 1, 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT

APPEARING:

The Hon. Robert R. de Cotret
Secretary of State

WITNESSES:

(See back cover)

COMPARAÎT:

L'hon. Robert R. de Cotret
Secrétariat d'État

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidente: Sheila Finestone

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS.

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 sous la rubrique COMMUNICATIONS.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1 et 5, SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, MAY 19, 1992
(75)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:38 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Members present: Ron Duhamel for Sheila Finestone; Beth Phinney for Mary Clancy and Margaret Mitchell for Lyle MacWilliam.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officers.

Appearing: The Honourable Robert R. de Cotret Secretary of State

Witnesses: From the Department of Secretary of State: Marc Rochon, Deputy Minister; Robert Legros, Assistant Under Secretary of State, Management Practices; Norma Passaretti, Director General, State Ceremonial Branch.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

Ordered,—That Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100, under COMMUNICATIONS. Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE, be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

The Chairman called Votes 1 and 5, Department of the Secretary of State.

The Minister made a statement and with Marc Rochon, Robert Legros, Norma Passaretti answered questions.

At 5:02 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Stephen Knowles

Committee Clerk

PROCÈS-VERBAL

LE MARDI 19 MAI 1992
(75)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 38, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membres suppléants présents: Ron Duhamel remplace Sheila Finestone; Beth Phinney remplace Mary Clancy; Margaret Mithchell remplace Lyle MacWilliam.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Comparaît: L'honorable Robert R. de Cotret, secrétaire d'État.

Témoins: Du Secrétariat d'État: Marc Rochon, sous-ministre; Robert Legros, sous-secrétaire d'État adjoint, Pratiques de gestion; Norma Passaretti, directrice générale, Cérémonial d'État.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, sous la rubrique COMMUNICATIONS, et les crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT, soient renvoyés au Comité permanent de la culture et des communications.

Le président appelle: crédits 1 et 5, Secrétariat d'État.

Le ministre fait une déclaration puis, lui-même, Marc Rochon, Robert Legros et Norma Passaretti, répondent aux questions.

À 17 h 02, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Greffier de Comité

Stephen Knowles

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Tuesday, May 19, 1992

• 1536

The Chairman: I call the committee to order.

By order of reference from the House of Commons, dated Thursday, February 27, 1992, the main estimates under the Secretary of State for the fiscal year ending March 31, 1993, are referred to the Standing Committee on Communications and Culture. With unanimous consent, I would like now to call votes 1 and 5 under the Secretary of State, and to welcome the Hon. Robert de Cotret to our midst this afternoon.

Mr. Minister, I appreciate your availability to meet with our standing committee. We certainly will be pleased to hear your remarks and will follow them with questions and answers about your department and the programs that are contained therein.

I'd like to say that we note that your mandate is in part to foster a sense of belonging to Canada and to assist Canadians in understanding and celebrating their identity. To do this, your department co-ordinates state ceremonial and protocol activities, including anniversaries of national significance; represents Canada and its peoples at major national and regional exhibits and fairs; provides support and promotes Canadian studies; and helps Canadian youth to develop a better appreciation of the nation's identity and its peoples through our Canada 125 program and your Knowing Canada Better program.

I familiarized you earlier with our report entitled *Culture and Communications: The Ties That Bind*, which this committee tabled in the House in early April. We had a good deal to say about the contribution that artistic and cultural activities make to our sense of belonging and to our identity in Canada. We emphasized that high priority should be given to culture and the place it holds in Canadian society, and we stated that we felt that culture was really at the very soul of our society, in the sense that it reflects our beliefs and convictions, our way of life, and our perception of the world around us.

The foundation of our thesis is the belief that the cultural identity of any Canadian need not be threatened by the diversity of Canadian society and that indeed the individual's identity should not be in any way endangered or sacrificed in the renewal of Canada as a unified country.

It's kind of on that theme, speaking for myself and perhaps to give the committee report a little bit of a plug, and to mention the subject to some of the Members of Parliament who are not normally with us, that I feel your submission and your presence here this afternoon might help to bridge that direction between your department and the Department of Communications with whom we are normally associated.

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mardi 19 mai 1992

Le président: La séance est ouverte.

Par ordre de renvoi de la Chambre des communes, en date du jeudi 27 février 1992, le Budget des dépenses principales du Secrétariat d'État pour l'exercice clos au 31 mars 1993 est renvoyé au Comité permanent des communications et de la culture. Avec le consentement unanime, je mets maintenant en délibération les crédits 1 et 5 du Secrétariat d'État et souhaite la bienvenue à l'honorable Robert de Cotret qui est parmi nous cet après-midi.

Monsieur le ministre, merci d'avoir accepté de comparaître devant le comité permanent. Nous sommes impatients d'écouter votre déclaration, à laquelle fera suite une série de questions et de réponses au sujet de votre ministère et des programmes qu'il administre.

J'aimerais d'abord dire que le mandat du Secrétariat d'État est de renforcer le sentiment d'appartenance chez les Canadiens et Canadiennes et de leur permettre de mieux connaître leur identité et d'en être fiers. À cette fin, votre ministère coordonne les activités du cérémonial d'État, notamment la célébration des anniversaires d'importance nationale; représente le Canada et les Canadiens aux grandes expositions et foires régionales et nationales; soutient et favorise la réalisation d'études sur le Canada; aide les jeunes Canadiens à mieux comprendre l'identité nationale et les gens qui composent notre pays par l'intermédiaire des programmes Canada 125 et Mieux connaître le Canada.

Je vous ai parlé précédemment de notre rapport intitulé *Culture et communication: les liens qui nous unissent*, que le comité a déposé à la Chambre au début d'avril. Nous avions beaucoup à dire au sujet de la façon dont les activités culturelles et artistiques contribuent à notre sentiment d'appartenance, à notre identité en tant que Canadiens. Nous avons souligné qu'il faudrait accorder un rang hautement prioritaire à la culture et au rôle qu'elle joue dans la société canadienne; nous avons dit que nous estimions que la culture était vraiment au coeur même de notre société, en ce sens qu'elle est le reflet de nos croyances et de nos convictions, de notre mode de vie, de la perception que nous avons du monde qui nous entoure.

Notre position repose sur le principe que l'identité culturelle des Canadiens ne doit pas être menacée par la diversité de la société canadienne et que l'identité de chacun ne devrait pas non plus être menacée d'aucune manière ni sacrifiée dans le processus de renouvellement du Canada, qui cherche à refaire son unité.

C'est dans ce contexte, et je parle ici en mon nom personnel et peut-être pour mettre un peu en évidence le rapport du comité tout en informant certains des parlementaires qui ne siègent habituellement pas au comité, que j'aimerais dire que votre comparution cet après-midi pourrait contribuer à rapprocher votre ministère et celui des communications auxquels on nous associe normalement.

[*Text*]

With that brief comment to set the stage, I'd like again to welcome you and invite you to address the committee, following which we will ask you about your estimates for the coming year.

Hon. Robert de Cotret (Secretary of State of Canada): Thank you, Mr. Chairman.

Merci, monsieur le président.

Je suis bien heureux d'être ici avec vous cet après-midi et si vous le permettez, j'aimerais vous présenter les membres du Ministère qui m'accompagnent: M. Marc Rochon, qui est le sous-secrétaire d'État, M^me^ Norma Passaretti, qui est directrice générale du cérémonial et de l'identité canadienne, et M. Robert Legros, qui est sous-secrétaire d'État adjoint aux pratiques de gestion.

L'histoire du Secrétariat d'État est une histoire à la fois longue et pittoresque dont nous tirons une grande fierté. Durant 125 ans, elle a été intimement liée à l'évolution du pays lui-même. Le Ministère poursuit, selon moi, un objectif prépondérant: définir et contribuer à la notion de l'identité canadienne.

• 1540

D'une part, nous nous occupons de promouvoir les symboles canadiens; nos symboles servent à nous rappeler ce que les Canadiens et les Canadiennes ont en commun. D'autre part, nous tenons compte des exigences et des besoins des Canadiens et des Canadiennes qui ont manifesté le désir de mieux connaître et mieux comprendre leur pays et leurs concitoyens et concitoyennes.

L'essence du Ministère réside dans cette compréhension dans le rapprochement. Il s'agit de créer des liens entre la majorité et les groupes désavantagés; entre les francophones et les anglophones; et entre les Canadiens et Canadiennes de toutes les régions du pays.

Vous vous intéressez aujourd'hui à la Direction générale du cérémonial d'État et de l'identité canadienne. Cette Direction générale représente seulement 8 p. 100 des ressources non législatives du Ministère. Pourtant, son importance et sa portée sont grandes pour les Canadiens, comparativement au nombre peu élevé des crédits qui y sont affectés.

State ceremonial activities go well beyond ceremonies of state and royal visits. It involves preserving the unique atmosphere of Parliament Hill. It includes promoting the symbols of Canada, our anthem, our flag, Canada Day, our national institutions.

Canada Day has particular symbolic importance to Canadians. July 1 has a special meaning this year. It's our 125th anniversary, and Her Majesty the Queen will join us in the capital for the celebrations. We've planned what I believe is quite an exciting program, including a national satellite link-up of the 12 provincial and territorial capitals with Ottawa. All across the land Canadians will be able to celebrate the special anniversary together.

[*Translation*]

Trève d'introduction, je vous souhaite à nouveau la bienvenue et vous invite à prendre la parole devant le comité, après quoi nous vous poserons des questions au sujet de vos prévisions budgétaires pour le prochain exercice.

L'honorable Robert de Cotret (Secrétaire d'État du Canada): Merci, monsieur le président.

Thank you, Mr. Chairman.

I'm delighted to be here this afternoon. From my department, let me introduce: Mr. Marc Rochon, Under Secretary of State; Ms Norma Passaretti, Director General of the State Ceremonial and Canadian Identity Branch; and Mr. Robert Legros, who is Assistant Under-Secretary of State, Management Practices.

The history of the Department of the Secretary of State is a long, proud and colourful one. For 125 years, it has been intimately linked with the evolution of the country itself. The Department, in my view, has one overriding objective: to help articulate and give substance to what it means to be Canadian.

At one level we deal with Canadian symbols. Our symbols serve to remind us of what we share as Canadians. At another level we deal with the expressed needs and demands of our citizens. Canadians want to know and understand their country and each other better.

The essence of the department lies in that understanding, in rapprochement. It is about building bridges—between mainstream society and disadvantaged groups, between French-and English-speaking Canadians, and between Canadians in every part of the country.

Your focus today is the State Ceremonial and Canadian Identity Branch of my department. This branch accounts for only eight per cent of the department's non-statutory resources. Yet its ultimate significance for Canadians is far out of proportion to the modest size of its appropriation.

Comme vous pouvez le constater, les activités du Cérémonial d'État sont loin de se limiter aux cérémonies d'État et aux visites royales. Elles consistent également à préserver l'atmosphère unique de la Colline du Parlement et à promouvoir les symboles du Canada: notre hymne, notre drapeau, la Fête du Canada et nos institutions nationales.

La Fête du Canada revêt une importance symbolique particulière pour les Canadiens et les Canadiennes. Cette année, le 1^er^ juillet a une signification spéciale, puisqu'il s'agit de notre 125^e^ anniversaire de naissance. De plus, Sa Majesté se joindra à nous pour les festivités dans la Capitale nationale. À cette occasion, nous avons prévu un programme d'activités excitantes, dont une liaison par satellite des 12 capitales provinciales et territoriales avec Ottawa. Dans tout le pays, les Canadiens et les Canadiennes pourront célébrer ensemble cet anniversaire spécial.

[*Texte*]

The year 1992 is an opportunity for us to celebrate our pride and confidence in Canada. Canadians have told us our 125th anniversary is important to them. At the same time, Canadians have told us that they did not want this anniversary to be a costly operation. This is why we took a new direction with Canada 125.

For this special occasion, we asked two eminent Canadians, Frank King and Claude Dupras, to forge a partnership among business, the voluntary sector, and Canadian communities. With the aid of a top-flight board of directors—Iona Campagnola, Paul Desmarais, Angus Reid, and Alex Colville, among others equally distinguished—they formed the Canada 125 Corporation, an arm's-length, not-for-profit body.

They have already launched over 40 national projects, linked with major national sponsors, and here I can name Canadian Tire, Manulife, Greyhound, Ford, and Canada Dry. In addition, over 10,000 applications for local programs have been received and accepted. I'm proud of their efforts.

From our federal contribution the corporation has been able to generate local and national activities with a market value of well over $120 million.

Un autre élément du travail de la Direction générale est le nouveau et très prometteur programme *Mieux connaître le Canada—Knowing Canada Better*—qui a été mis sur pied à la demande des Canadiens et des Canadiennes eux-mêmes. Ce programme verse des fonds pour des projets spéciaux qui visent à susciter des partenariats communautaires et des idées sur l'identité, la compréhension et le dialogue entre les Canadiens et les Canadiennes.

Le programme a versé une subvention à la conférence d'*Interchange on Canadian Studies*, qui s'est tenue à Whitehorse afin d'aider à réunir 111 étudiants de l'ensemble du pays pour discuter du rôle du Nord dans l'avenir du Canada. La Fédération canadienne des municipalités à obtenu une aide pour son programme d'échanges de leaders communautaires. Le mois dernier, à Toronto, plus de 1,000 jeunes joueurs de hockey ont participé au premier tournoi de l'unité canadienne. Nous avons été heureux de verser une aide substantielle pour appuyer ce projet.

Now let me turn to a program of which I'm particularly proud, which involves all of us and all our ridings, Voyageurs Canada '92.

• 1545

Voyageurs Canada '92 is far more than a travel program; it is an investment in understanding. Voyageurs '92 will open minds. It will shape friendships, build bonds between individuals and communities that never realized how much they had in common. I think, Mr. Chairman, it reflects very much one of the recommendations in your report, recommendation number 7.

These voyageurs are not simply tourists. They will experience living in a part of Canada, sharing values with their hosts.

[*Traduction*]

L'année 1992 nous offre l'occasion de célébrer notre fierté et notre confiance à l'égard du Canada. Les Canadiens et les Canadiennes nous ont dit que ce 125e anniversaire était important pour eux, mais ils nous ont aussi précisé qu'ils ne voulaient pas que le coût des célébrations soit élevé. C'est pourquoi nous avons pris une nouvelle orientation avec Canada 125.

Pour cette occasion spéciale, nous avons demandé à deux éminents Canadiens, Frank King et Claude Dupras, d'établir un partenariat entre le monde des affaires, le secteur bénévole et les collectivités canadiennes. Avec l'aide d'un conseil d'administration de premier ordre, dont Iona Campagnola, Paul Desmarais, Angus Reid et Alex Colville, et d'autres membres également distingués, ils ont mis sur pied la Société Canada 125, organisme indépendant sans but lucratif.

Ils ont déjà lancé plus de 40 projets nationaux auxquels sont associés d'importants commanditaires comme Canadian Tire, Manulife, Greyhound, Ford et Canada Dry. En outre, plus de 10,000 demandes de programmes locaux ont été reçues et acceptées. Je suis fier de leurs efforts.

Grâce à la contribution du gouvernement fédéral, la Société a pu appuyer des activités locales et nationales dont la valeur marchande dépasse de loin les 120 millions de dollars.

Another element of the branch's work is the new and very promising Knowing Canada Better program. It was developed in direct response to calls from Canadians themselves. Knowing Canada Better provides funding for special initiatives to foster community partnerships and ideas about Canadian understanding, dialogue and identity.

It gave the Interchange on Canadian Studies conference in Whitehorse a grant to help bring together 111 student delegates from across the country to discuss the role of the North in Canada's future. The Federation of Canadian Municipalities received support for their Community Leaders Exchange Program. Last month, in Toronto, over 1,000 young hockey players competed in the first Canadian Unity Tournament. We were pleased to be a major supporter of this project.

J'aimerais maintenant parler d'un programme dont je suis particulièrement fier et auquel nous sommes tous associés, ainsi que nos circonscriptions, soit Voyageurs Canada 92.

Voyageurs Canada 92 est beaucoup plus qu'un simple programme de voyage; il s'agit d'un investissement dans la compréhension. Voyageurs Canada 92 ouvrira les esprits. Il permettra de faire naître des amitiés et de nouer des liens entre des individus et des collectivités qui n'ont jamais pris conscience de tout ce qu'ils avaient en commun. Je pense, monsieur le président, que ce programme reflète très bien la septième recommandation de votre rapport.

Ces voyageurs ne sont pas de simples touristes. Ils auront la chance de vivre dans une autre région du Canada et de partager des valeurs avec leurs hôtes.

[*Text*]

That is what Claude Taylor, the chairman of Air Canada, and I talked about last December. We wanted to find a way to reach into every community and to link them with other parts of the country.

Claude Taylor's extraordinary contribution of over 37,000 seats meant that we could launch the largest youth exchange program in Canadian history. Moreover, sponsors such as Avis, Cara Foods, Holiday Inns, and Petro Canada have joined Air Canada and the government in this venture. I would also like to underline the contribution of the service clubs—the Kinsmen, the Lions, the Kinettes, the Optimists—who are collaborating with us to make sure this program is a huge success.

From the outset, I felt that Members of Parliament would be essential to the success of this project. It would show our young people in this country that MPs can and do co-operate in non-partisan efforts.

Today, I can report that tens of thousands of young Canadians in ridings right through the country have come forward with excellent plans and proposals for exchanges. Applications have come from youth in communities as diverse as Inuit and Belcher Island and Hudson's Bay to inter-city Montreal. Some ridings, such as Glengary—Prescott—Russell, Mission—Coquitlam, and Abitibi, to name only three, have received hundreds upon hundreds of applications, and these applications are still flooding in.

I see, Mr. Chairman, that you are twinned with our colleague from Carleton—Gloucester here in the National Capital Region. Our colleague from Skeena and I have formed a pair, as have the leader of the NDP and the Prime Minister. I know we will have no difficulty filling every one of the 37,000 seats that Air Canada has been good enough to put at our disposal.

I would like to talk, just for a minute, about the costs of the program. I started with the assumption that we would have the lowest possible outlay of public funds for the highest return. This is precisely what we have been able to do. We have built this program on the basis of a remarkable partnership between the government, Members of Parliament, the private sector and community volunteers. The market value of Air Canada's contribution alone is more than $20 million.

If you care to look at some of the numbers, in terms of the total program we estimate the total cost at roughly $37.5 million. The total federal contribution from public funds is $4.4 million. So the leverage factor here is not far from 10 to 1. And what are we paying? In the case of Air Canada, we have agreed to pay the incremental costs: incremental costs being things like insurance for the young people, ticketing fees, baggage handling, gate fees, and things of that nature. Those costs amount to $47.50 per trip. Many of the twinnings are between the east and the west. They are not between Montreal and Toronto type of thing. So the cost of the travel is quite significant, but we are paying the incremental costs.

[*Translation*]

C'est de ce projet que Claude Taylor, président d'Air Canada, et moi-même, avons discuté en décembre dernier. Nous cherchions un moyen de nous rapprocher des différentes collectivités et de les mettre en liaison avec les autres régions du pays.

En mettant à notre disposition plus de 37,000 billets d'avion, Claude Taylor nous apportait une contribution extraordinaire qui nous permettait de lancer le plus important programme d'échange de jeunes dans l'histoire du Canada. D'autres commanditaires, tel Avis, Cara Foods, Holiday Inns et Petro Canada, se sont aussi joints à Air Canada et au gouvernement pour réaliser cette entreprise. Je tiens à souligner également la participation de clubs philanthropiques, comme les Kinsmen, les Lions, les Kinettes, les Optimistes, qui nous ont aidés à faire en sorte que ce programme soit un immense succès.

Dès le départ, je me suis dit que la participation des députés serait essentielle au succès du projet. Elle montrerait aux jeunes que les députés peuvent contribuer et contribuent effectivement à des entreprises non partisanes.

Aujourd'hui, je peux vous dire que des dizaines de milliers de jeunes Canadiens et Canadiennes des différentes circonscriptions du pays ont proposé d'excellents programmes d'activités. Nous avons reçu des demandes d'une vaste gamme de communautés allant de jeunes Inuit de Belcher Island, à la Baie d'Hudson, aux jeunes du centre-ville de Montréal. Des circonscriptions, telles que Glengarry—Prescott—Russell, Mission—Coquitlam et Abitibi—pour n'en nommer que trois—ont reçu des centaines de demandes. Et les inscriptions continuent d'affluer.

Je constate, monsieur le président, que vous êtes jumelé à notre collègue de Carleton—Gloucester, ici, dans la région de la Capitale nationale. Notre collègue de Skeena et moi-même formons une paire, ainsi que la leader du NPD et le premier ministre. Je sais que nous n'aurons aucune difficulté à occuper toutes les places qu'Air Canada a mises à notre disposition.

J'aimerais maintenant prendre quelques instants pour parler du coût du programme. Lorsque j'ai entrepris le projet, j'avais en tête l'idée de débourser le moins possible de fonds publics pour le meilleur rendement possible. C'est précisément ce que nous avons réussi à faire. Ce programme n'aurait pas été possible sans le remarquable partenariat entre le gouvernement, les députés, le secteur privé et les bénévoles. La valeur marchande de la contribution d'Air Canada s'élève, à elle seule, à plus de 20 millions de dollars.

En ce qui concerne la valeur totale du programme,nous l'estimons à environ 37,5 millions de dollars. La contribution totale du gouvernement fédéral est de 4,4 millions de dollars. Le facteur de levier se situe donc à presque 10 contre 1. Et qu'est-ce que nous payons? Dans le cas d'Air Canada, nous avons convenu de payer les coûts additionnels, c'est-à-dire l'assurance pour les jeunes, l'émission des billets, la manutention des bagages, les droits d'embarquement, et autres frais semblables. Ces coûts s'élèvent à 47,50$ par voyage. De nombreux jumelages se font entre l'est et l'ouest. Ils ne se font pas entre Montréal et Toronto, par exemple. Le coût des voyages est donc considérable, mais nous ne payons que les frais additionnels.

[*Texte*]

• 1550

Also, we have had the help of SEVEC in terms of providing background support for all MPs to help organize this thing. The contribution we made to SEVEC is in the order of $900,000.

Even the smallest funding, I would like to underline, doesn't involve any extra charge on the treasury. The two co-presidents of Canada 125, Mr. King and Mr. Dupras, liked the program to the point that they decided they would reprofile some of the funds we had initially planned for Canada 125, the corporation, to pay for these extra costs.

Mr. Chairman, and members of the committee, realize this is only the briefest outline of what the State Ceremonial and Canadian Identity Branch is accomplishing. As you can see, all these activities are linked by common threads, which again go back to some of the themes that were outlined in your committee report.

The common threads—greater understanding about what it means to be a Canadian, and what Canada means to Canadians themselves. I strongly believe we have to do this. We should have been doing this for 20 years, 30 years, 40 years, and we'll have to continue doing it.

I'm proud to be a Canadian. I'm sure everybody around the table is. On that last note, that's what we're all about, trying to foster that kind of feeling.

I will be very happy to answer any questions. Thank you.

The Chairman: Thank you very much, Mr. Minister. As is our practice, we'll start questioning with the official opposition, followed by the NDP member and then by a member of the government, Dr. Hogue. It is also our practice for each member of the committee to have a question until the entire committee has finished. Then we start a second round.

Mr. Duhamel, do you wish to start?

Mr. Duhamel (St. Boniface): Thank you, Mr. Chairman. I just want a clarification. I had a series of questions and I was under the impression that I was allocated roughly 10 minutes. Have I misunderstood?

The Chairman: Roughly 10 minutes. Have you been speaking to Mrs. Finestone?

Mr. Duhamel: No. Should I have?

The Chairman: It's slightly less than 10 minutes, then.

M. Hogue (Outremont): Il s'est passé un quart d'heure, madame Finestone.

The Chairman: I would say seven minutes would be possible.

M. Duhamel: Merci, monsieur le ministre, pour vos commentaires que j'ai beaucoup appréciés.

[*Traduction*]

Nous avons également eu l'aide de la Société éducative de visites et d'échanges au Canada (SEVEC); cette société a fourni à tous les députés les informations nécessaires pour organiser ce programme. Nous avons payé à SEVEC une somme de l'ordre de 900,000$.

Même la somme la plus modeste n'implique aucune charge supplémentaire pour le Trésor public. Les deux coprésidents de la Société Canada 125, M. King et M. Dupras, ont tellement aimé le programme qu'ils ont décidé de réaffecter à ces coûts supplémentaires une partie des crédits initialement prévus pour la Société Canada 125.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je suis conscient qu'il ne s'agit là que d'un bref exposé de ce que fait la Direction générale du Cérémonial d'État et de l'identité canadienne. Comme vous pouvez vous en rendre compte, toutes ces activités ont un objectif commun et ceux-ci concordent avec certains des thèmes discutés dans le rapport de votre comité.

L'objectif commun est de favoriser une meilleure compréhension de ce que signifie être Canadien et de ce que le Canada signifie pour les Canadiens et les Canadiennes. Je crois sincèrement à la nécessité d'un tel programme. Nous aurions dû avoir ce genre de programme depuis 20 ans, 30 ans, ou même 40 ans, et nous devrons le poursuivre.

Je suis fier d'être Canadien. Je suis persuadé que vous tous ici l'êtes également. Je vous signale en terminant que c'est justement notre mission d'essayer de stimuler ce genre de sentiment.

Je serai heureux maintenant de répondre à vos questions. Je vous remercie.

Le président: Je vous remercie beaucoup, monsieur le ministre. Comme d'habitude, un député de l'opposition officielle posera les premières questions et il sera suivi d'un député du NPD et enfin d'un député ministériel, M. Hogue. Nous avons également l'habitude de donner à chaque membre du comité la possibilité de poser des questions et ensuite de commencer un second tour de questions.

Monsieur Duhamel, voulez-vous commencer?

M. Duhamel (Saint-Boniface): Merci, monsieur le président. je voudrais une simple explication. J'ai une série de questions à poser et j'avais l'impression que j'avais droit à environ 10 minutes. Est-ce que je me trompe?

Le président: Vous avez droit à environ 10 minutes. Avez-vous parlé à M^me^ Finestone?

M. Duhamel: Non. Aurais-je dû le faire?

Le président: Dans ce cas, vous avez droit à un peu moins de 10 minutes.

Mr. Hogue (Outremont): It has been a quarter of an hour, Mrs. Finestone.

Le président: Je dirais qu'il serait possible de vous accorder sept minutes.

Mr. Duhamel: Thank you, Mr. Minister, for your comments which I very much appreciated.

[*Text*]

I think the minister will be surprised that I'm not going to ask him about transfer payments, at least not initially, to provinces for health and education; the 3% tax on student loans, which I guess is still around; the additional six months' interest on student loans that have been added or will be added; and what is going to happen to student aid. So I'm really going to trouble him, I'm sure.

I'm going to ask a series of questions from a different perspective today. I've noted some of the comments that you made with respect to Canadian identity and our 125th birthday. You stated that we should have been doing many of these things a long time ago; you said 20 to 30 years ago, and I agree with you. Perhaps we wouldn't be having the problems we're having now.

Vous avez aussi parlé de symboles, monsieur le ministre. J'ai quatre questions à vous poser, et seulement quatre.

Il me semble que le Programme de contestation judiciaire est un symbole très important, surtout pour les minorités linguistiques. J'aurais espéré que l'on ait été capable d'en récupérer une part, au moins pour les minorités linguistiques. J'aurai une question à vous poser tout à l'heure.

Vous n'êtes pas sans savoir que certaines ententes—par exemple Canada-Manitoba, Canada-Alberta, je crois—ont dû être reportées. C'est un autre symbole très important, parce qu'on se sent souvent comme une petite minorité, surtout dans l'Ouest canadien, et comme un peu délaissés; je ne dis pas par vous, monsieur le ministre, mais par les gouvernements en général ou les majorités.

Si je comprends bien ce document qui contient beaucoup d'informations intéressantes, le programme de radio communautaire, qui est un autre symbole très important est terminé—je crois que c'était une entente pour cinq ans. Ce programme a-t-il des chances d'être renouvelé? Parce qu'il s'agit là quand même aussi d'un symbole extrêmement important.

Mon dernier commentaire se rapporte aux Fêtes du Canada. Je sais qu'il y a beaucoup d'initiatives qui ont été entreprises de la part du gouvernement et je veux être sûr d'en comprendre les éléments les plus importants.

On parle de la Fête du Canada, du 125e anniversaire; on parle de *Canada 125*, du Programme *Mieux connaître le Canada* et on parle du Programme *Voyageurs Canada 92*.

Je voulais savoir si j'avais les programmes les plus importants et si vous pouviez nous donner, en gros, les montants qui seront dépensés dans chaque secteur par le gouvernement aussi bien que par le secteur privé. Parce que pour n'importe quel citoyen—et j'en suis un—, c'est très difficile à saisir. J'aimerais comprendre aussi précisément que possible quels sont les montants.

• 1555

C'est tout. Merci, monsieur le président.

M. de Cotret: Mon cher collègue, même si vous ne vouliez pas poser de questions sur les prêts aux étudiants et les minorités linguistiques, je vais quand même vous donner une petite réponse là-dessus.

[*Translation*]

Le ministre sera surpris, je pense, que je ne lui pose pas de questions, du moins au début, au sujet des paiements de transfert aux provinces au titre de la santé et de l'éducation, ou encore au sujet de la taxe de 3 p. 100 sur les prêts aux étudiants, qui existe encore, je suppose, ni au sujet des intérêts supplémentaires de six mois qu'on a ajoutés ou qu'on ajoutera aux prêts aux étudiants, ni au sujet de ce qu'il adviendra de l'aide aux étudiants. Je vais donc sûrement l'inquiéter.

Je vais poser une série de questions d'un tout autre ordre aujourd'hui. J'ai particulièrement remarqué certains commentaires que vous avez faits au sujet de l'identité canadienne et de notre 125e anniversaire. Vous avez déclaré que nous aurions dû faire plusieurs de ces choses il y a déjà longtemps; vous avez même parlé de 20 ou 30 ans, et je suis d'accord avec vous. Nous n'éprouverions peut-être pas les difficultés que nous éprouvons maintenant.

You also talked about symbols, Mr. Minister. I have four questions to ask you, and only four.

It seems that the Court Challenges Program is a very important symbol, especially for minority language groups. I would have hoped that we would have been able to recover part of it, at least for minority language groups. Later I will have a question to ask you.

You are not unaware that some agreements—for example a Canada-Manitoba agreement, a Canada-Alberta agreement, I believe—had to be postponed. That is another very important symbol because we often feel like a small minority, especially in western Canada, and we also feel rather neglected; I do not mean by you, Mr. Minister, but by governments in general or by the majorities.

If I understand this document which contains a lot of interesting information, the support for community-radio stations, which is another very important symbol, has come to an end—I believe it was based on a five-year agreement. Does that program have a chance of being renewed? Because it is also an extremely important symbol.

My last comment has to do with the various celebrations that will take place on Canada Day. I know that several initiatives have been taken by the government and I want to make sure I understand the most significant ones involved.

You mentioned Canada Day, the 125th anniversary celebrationsl; you referred to Canada 125, the Knowing Canada Better program and also the Voyageurs Canada 92 program.

I wanted to know if those were the most important programs and if you could give us, roughly, the amounts that will be spent for each program by the government as well as by the private sector. I do feel that for any member of the public—and I am one—this is very difficult to understand. I would like to understand as precisely as possible what those amounts are.

That's all for now. Thank you, Mr. Chairman.

Mr. de Cotret: My dear colleague, although you don't want to ask about student loans and linguistic minorities, I will nevertheless comment briefly on these issues.

[*Texte*]

Les prêts aux étudiants, c'est un programme, comme vous le savez—je l'ai dit en Chambre d'ailleurs—qui, selon moi, ne sert pas bien la clientèle cible, car il nous coûte à l'heure actuelle 1.25$ aux deux paliers de gouvernement pour prêter 1.00$.

Comme ancien banquier, je vais vous dire que faire un prêt qui vous coûte 1.25$ pour prêter un dollar, ce n'est pas ce qu'il y a de plus efficace.

Ce qu'on tente de faire, et les pourparlers vont bien, c'est négocier avec les banques à charte dans le but de réduire nos coûts d'administration, de mettre le système sur une base de gestion qui soit plus stable. Le résultat net serait, d'une part d'éliminer les frais de 3 p. 100 et, d'autre part, de maintenir constante la limite du prêt sur une base hebdomadaire, de sorte qu'elle soit la même que celle de 1984.

J'ai conclu une entente avec le Conseil du Trésor, entente selon laquelle les épargnes que je peux réaliser grâce à une meilleure gestion du programme vont être utilisées justement pour aider les étudiants qui, finalement, constituent notre clientèle.

Oui, j'ai rencontré les provinces, et elles étaient d'accord. Je leur ai même offert de leur consacrer tout le programme avec toute la compensation. L'an dernier, on a dépensé 622 millions; on a ici deux paliers d'administration et c'est précisément ce qui coûte très cher.

Je serais bien prêt à leur confier le programme, surtout dans le domaine de l'éducation et dans le contexte constitutionnel actuel. Il y en a beaucoup qui disent que l'éducation est un domaine uniquement provincial. Pas une seule province n'en voulait. Les provinces veulent que ça demeure un programme gouvernemental fédéral à un point tel que la Colombie-Britannique, par exemple, a dit ouvertement: on va se retirer complètement, prenez tout. C'est la seule province qui a dit cela, mais c'est le genre de réaction que l'on a eu.

Mais ça va très bien et je pense qu'on va pouvoir accomplir notre objectif qui est d'éliminer complètement les 3 p. 100 et d'augmenter d'une façon importante—du moins pour refléter l'inflation depuis 1984—le montant maximum du prêt sur une base hebdomadaire.

C'était le premier point que vous avez soulevé.

Les minorités linguistiques et toute la question des langues officielles, qui touche aussi l'appui à l'éducation dans une langue seconde, cela s'applique aussi. Par exemple, dans les Territoires du Nord-Ouest, ce sera la protection des langues autochtones. Et on aura la même chose dans plusieurs provinces de l'Ouest. Ça s'applique à l'établissement des collèges francophones, à la gestion scolaire francophone à l'extérieur du Québec.

C'est un programme qui englobe beaucoup d'éléments et je peux vous dire que je pars d'ailleurs vendredi pour tenter de régler les ententes avec la Colombie-Britannique, l'Alberta, la Saskatchewan et le Manitoba. J'ai conclu des ententes la semaine dernière avec l'Île-du-Prince-Édouard. Il va ensuite nous rester le dossier de l'Ontario qui avance très bien.

[*Traduction*]

As you know, and as I have pointed out in the House, the student loan program is not serving its target clientele very well, since it is now costing the two levels of government $1.25 to loan $1.

I used to be a banker, and I can tell you that paying $1.25 to loan $1 is hardly an example of efficiency.

We are trying, with some success, to negotiate with the chartered banks in order to bring down administrative costs and put the system on a more stable management basis. The net result would be, on the one hand, to eliminate the 3% costs and, on the other, to ensure that the loan ceiling on a weekly basis remains consistent and in line with the 1984 limit.

I have come to an agreement with Treasury Board to channel savings made from a more efficient management of the program towards helping students who, after all, are the people we serve.

Yes, I have met with representatives from the provinces, and they are agreeable to this. I even suggested that they take over the program with full compensation. Last year, we spent $622 million. It is costing so much because there are two levels of government involved.

I would be quite willing to give the provinces control of the program, especially since it concerns education, and because of the present constitutional climate. Many say that education is solely an area of provincial jurisdiction. But not one single province would take me up on my offer. They prefer that the program remain under federal jurisdiction. For example, British Columbia even went as far as to say quite bluntly that they would pull out completely and that we could take it over completely. British Columbia is the only province that has said this, but it is typical of the sort of reaction we've had.

However, things are working very well and I think we'll be able to achieve our goal of eliminating the 3% cost entirely and greatly boosting the maximum loan level on a weekly basis—at least to reflect the increase in inflation since 1984.

That was your first point.

I now come to the issue of linguistic minorities and the whole matter of official languages which involves not only support for second-language instruction but also the protection of native languages, for example in the Northwest Territories and also in several western provinces, along with the creation of francophone colleges and francophone school management outside of Quebec.

It is a broad-ranging program. I'm leaving on Friday in fact to try to reach agreements with British Columbia, Alberta, Saskatchewan and Manitoba. Last week, I concluded agreements with Prince Edward Island. That leaves Ontario, where discussions are going very well.

[*Text*]

Plutôt que de tenter un processus très long et pénible, à savoir aller au Conseil du Trésor et au Cabinet pour chacune des provinces, j'ai préféré les regrouper toutes et aller au Conseil du Trésor avec une soumission globale, et avec une solution globale au Cabinet et dire: *it's a done deal.*

Je peux vous dire que j'ai bien l'impression de pouvoir finaliser tout cela d'ici la fin du mois et d'être en mesure de le présenter au Conseil du Trésor au début juin et au Cabinet. Disons que ça avance très bien et depuis environ deux mois, les progrès sont réels.

• 1600

En ce qui concerne les radios communautaires, qui est l'autre point que vous avez soulevé, ça, c'est vrai que le programme devait se terminer. Je l'ai prolongé de deux ans, après quoi on examinera le dossier. Mais pour le moment, le programme est en place et il est prolongé de deux ans.

Le dernier point, pour les programmes *Voyageurs Canada 92* et *Mieux connaître le Canada*, effectivement, vous aviez identifié les programmes les plus importants; oui, c'est cela. Ce sont les programmes essentiels.

Maintenant, on peut regarder le budget rapidement. Si on regarde les Fêtes du Canada, c'est un budget de 2 millions de dollars, grosso modo. Ce sont des subventions qui viennent d'un peu partout au pays.

Pour *Canada 125*, cela a été une corporation à but non lucratif, comme je l'ai dit dans mes remarques préliminaires, qui est à *arm's length* du gouvernement. On a donné 20 millions au départ, dans la dernière année fiscale et 30 millions cette année.

Le programme *Voyageurs Canada 92* est en grande partie financé à même les fonds disponibles, ce ne sont donc pas de nouvelles sommes d'argent. Pour *Connaître mieux le Canada*, c'est un budget de 15.9 millions de dollars sur deux ans. Et la différence entre les 3.5 millions que *Canada 125* donne aux *Jeunes voyageurs* et le total de 4.4 millions, c'est-à-dire les 900,000$, cette somme vient de *Connaître mieux le Canada.*

Si vous faites l'addition, vous avez: 2 millions pour les Fêtes du Canada en subventions, 50 millions sur deux ans pour *Canada 125* et 15.9 millions sur deux ans pour *Mieux connaître le Canada.*

J'aimerais également ajouter que dans le cadre du programme *Knowing Canada Better*, il n'y a pas plus que 50 p. 100 d'appui fédéral; c'est là un des critères. En d'autres mots, il faut absolument avoir un appui financier du secteur privé pour réaliser les projets—du secteur privé ou du secteur communautaire, ça dépend du genre de projet.

Il est entendu qu'on bâtit des partenariats. Et ça fonctionne! Mais souvent, les gens ont besoin d'un petit peu et si on leur donne un petit peu, ils peuvent faire beaucoup. C'est comme ça que ça fonctionne et ça fonctionne très bien.

Ms Mitchell (Vancouver East): Mr. Minister, I have several questions on Canada 125. You said a few minutes ago Canadians have told us they do not want this anniversary to be a costly operation. I think we can all agree with that. In fact, most of the people I talk to in the communities would like to have community parties and events in their cities, rather than probably a lot of pre-election pizzaz that perhaps is not quite as meaningful to them.

[*Translation*]

Rather than taking the very long and arduous route of submitting separate requests for each province to Treasury Board and Cabinet, I have decided instead to present a global submission for all of them to Treasury Board and Cabinet, and say: "It's a done deal".

I am confident that all this can be finalized by the end of the month, so that the submission can go to Treasury Board and Cabinet in early June. Everything is on track and there has been significant progress over the past two months or so.

As rergards the second point you mentioned, it is true that the community-radio program was scheduled to end. I have extended it for two years and we will then review it. The program will thus operate for another two years.

As you have pointed out, the Voyageurs Canada 92 and the Knowing Canada Better programs are the most important programs of all. They are in fact essential programs.

Let's take a brief look at the budget. The budget for Canada Day celebrations is approximately $2 million. Funding has been provided from just about every part of Canada.

As I mentioned in my preliminary remarks, Canada 125 is a non-profit corporation which is at arm's length from the government. Our initial contribution was $20 million, for the last fiscal year, and $30 million for this fiscal year.

The Voyageurs Canada 92 program is financed largely from existing funds and not from new funds. A budget of $15.9 over two years has been allocated to the Knowing Canada Better program. The difference between the $3.5 million taken from Canada 125 to be allocated to Young Voyageurs and the total budget of $4.4 million, that is $900,000, comes from the Knowing Canada Better program.

If you add it all up, you will see that it comes to $2 million for funding related to Canada Day celebrations, $50 million over two years for Canada 125 and $15.9 million over two years for the Knowing Canada Better program.

I would like to add that the federal government contributes only 50% of the funding of the Knowing Canada Better program. In other words, the support of the private sector or of the community, depending on the project, is absolutely essential.

We are clearly building partnerships that are successful. However, sometimes you must give people a little help to enable them to achieve a lot. It is working and working very well.

Mme Mitchell (Vancouver-Est): Monsieur le ministre, j'ai plusieurs questions à vous poser sur le programme Canada 125. Vous venez de dire que les Canadiens ne souhaitent pas un anniversaire trop coûteux. Nous sommes tous d'accord là-dessus. En fait, les gens avec lesquels j'ai discuté de la question préfèreraient qu'on organise des festivités communautaires au lieu d'événements à grands déploiements à saveur pré-électorale qu'ils auraient peut-être tendance à apprécier un peu moins.

[*Texte*]

You will recall on March 17 I asked about the funding for the Canada 125 Corporation. It appeared at that time there had been a 150% increase in federal government funding over the two-year period. You replied that it had always been agreed that Canada 125 would have a budget of $50 million. However, I wonder if you could respond to the fact that Mr. Claude Dupras, the head of Canada 125, in December of last year told a press conference that $40 million of the $50 million would come from the private sector.

• 1605

It seems to me that when so many programs—the Court Challenges program and the Race Relations Foundation and many, many others—are being cut, this $50 million is an extraordinary expenditure. I would like to ask you why you would give a private corporation a 150% increase in its budget, and a total of $50 billion, excluding private funds as I understand it, when community groups are only getting the same as last year, a total of $2 million.

That $2 million was half of what the corporation wasted on its TV ads that have no phone number on them. It seems to me that it is quite contrary to the statements you have made about a sense of belonging to Canada and fostering Canadian identity, which certainly arise from genuine experiences in communities. There is also the cost of the operation that is entailed in Canada 125.

Mr. de Cotret: To answer that question, I would like to make a few points. First of all, you started off by talking about parties. Canada 125 is not anything about parties. It is a way of getting Canadians to know their history better, to know each other better. I do not know if we have time, but I could give you examples of what we are doing in Canada 125.

There is *Canadian Heroes*, a twelve-part television series featuring re-enactments of real life events. There is the Experience Canada tour, "Spirit of the Nation". That is a group of talented young Canadians, who will tour Canada performing original songs and dances of this country and giving ethnic performances. The Kashtin tour—these are native musicians, who will tour the country bringing their unique blend of culture to the others.

That is the kind of flavour of Canada 125. You talk about a 150% increase in the budget. I think that has to be put into perspective. Canada 125 from its conception was intended to get a $50 million budget. That budget was spread over two years. After that it is over.

Technically, you are quite right. They received $20 million in the first year and $30 million in the final year. It is not a kind of budgetary increase while we are cutting elsewhere. The $50 million was designated for Canada 125 from the very beginning.

Why a corporation? Everybody told us this had to be arm's length. Everybody told us that all parties had to be represented on the board, that all projects had to be vetted by the board, and that the government should keep its paws away from it. That is what we did.

[*Traduction*]

Vous vous souviendrez que le 17 mars, j'ai posé une question au sujet du financement de la société Canada 125. Nous avons alors appris que la contribution du gouvernement fédéral avait augmenté de 150 p. 100 sur une période de deux ans. Vous m'avez répondu qu'il était entendu que le budget de Canada 125 serait de 50 millions de dollars. Comment se fait-il que M. Claude Dupras, président de Canada 125, a affirmé en conférence de presse en décembre dernier que 40 des 50 millions de dollars proviendraient du secteur privé.

Comment peut-on se permettre de dépenser 50 millions de dollars lorsqu'on supprime des programmes comme le Programme de contestation judiciaire et qu'on abandonne l'idée de créer la Fondation des relations raciales, par exemple? Pourquoi accepte-t-on d'augmenter de 150 p. 100 le budget d'une société privée, au coût total de 50 millions de dollars, exception faite des fonds du secteur privé, lorsque les groupes communautaires n'auront droit qu'à deux millions de dollars comme l'an passé.

Ces deux millions de dollars ne représentent que la moitié de la somme que la société a gaspillée en annonces télévisées qui ne comportaient même pas de numéro de téléphone. À mon avis, contrairement à ce que vous avez dit, cela ne renforce pas le sens d'appartenance au Canada ni l'identité canadienne comme peuvent le faire des festivités communautaires. Canada 125 entraîne aussi des frais administratifs.

M. de Cotret: J'aimerais faire quelques observations. Vous avez commencé par parler de partis. Canada 125 n'a rien à voir avec des partis. Il vise à amener les Canadiens à mieux se connaître les uns les autres et à mieux connaître leur histoire. Si le temps le permet, j'aimerais vous donner des exemples de projets qui vont être mis en oeuvre dans le cadre de Canada 125.

Il y a d'abord la série télévisée de 12 émissions s'intitulant *Canadian Heroes* qui relatera des événements historiques. Il y aura la tournée qui s'intitule «Experience Canada, Spirit of the Nation». Il s'agit d'un groupe de jeunes Canadiens talentueux qui donneront des spectacles de chants et de danses folkloriques et ethniques. Il y aura la tournée Kashtin qui nous permettra d'apprécier les talents et la culture de musiciens autochtones.

Voilà donc ce qu'on pourra voir dans le cadre de Canada 125. Vous avez dit qu'il y avait eu une augmentation de 150 p. 100 du budget. Il faut replacer les choses dans leur contexte. Il est vrai qu'au départ le budget de Canada 125 devait être de 50 millions de dollars. Cette somme devait être échelonnée sur deux ans. La société doit être démantelée après cela.

Vous avez en un sens raison de dire qu'il y a eu augmentation du budget. La société a reçu 20 millions de dollars la première année, et 30 millions l'année suivante. On n'a pas augmenté son budget pendant qu'on faisait des compressions budgétaires dans d'autres domaines. Ces 50 millions de dollars étaient réservés dès le départ pour Canada 125.

Pourquoi a-t-on créé une société? On réclamait la création d'un organisme indépendant. On a voulu que tous les intéressés soient représentés au sein du conseil d'administration qui choisirait les projets devant être mis en oeuvre et que le gouvernement ne s'y mêle pas. Voilà pourquoi nous avons créé une société.

[*Text*]

Right now, Canada 125 is sponsoring very helpful projects to celebrate, in that sense of the word, our history, who we are and what we are as Canadians. It is run in a totally non-partisan fashion. The board is fully representative of all three parties.

On the last point you are raising, in terms of the lever, there is more than $125 million in private sector sponsorship, and that is not including the levers that they are getting from $3.5 million to Voyageur Canada '92.

They are getting $125 million from the private sector, plus $37 million from Air Canada and Avis and the other groups that I mentioned. That is what?—$162 million for the $50 million that they are putting in. So, all told, you are getting to a leverage of one to three.

Ms Mitchell: Thank you. You mentioned arm's length, and I know the board as such does have representation across Canada. But in checking the legal documents registering this corporation, the three legal directors are listed as Claude Dupras, John Bitov of Toronto, and John Lawrence of Ottawa, at least two of whom are prominent Tories, so I'm not so sure how arm's length it is.

• 1610

Mr. de Cotret: They report through me to the House and they never phone me, so they are arm's length. And I never phone them.

Ms Mitchell: What is the accountability of Canada 125, a private corporation, which has all this money from Canadian citizens? How are they spending it? There are a lot of things that are pretty questionable. For example, $71,845 was apparently used for the design of not one but two separate logos. Is that good use of taxpayers' money?

Also, I believe the corporation had television ads costing $4.2 million, over twice as much as communities are getting for their celebrations. The ads didn't even include a phone number and, as a result, of course that was $4.2 million that was, in effect, wasted.

A sum of $1 million was spent on a direct-mail campaign in January, and apparently the response was 0.01% compared to the usual 5% rate. There were pamphlets put out in English only, I believe, and we've seen several tabloid flyers that have been put into every household of Canada, promoting the 125 Corporation.

I think most of those are pretty questionable kinds of use of taxpayers' money and this corporation doesn't seem to be accountable to anyone. Why wasn't it done by Secretary of State? Wouldn't it have been much more sensible?

Mr. de Cotret: Because people around the House were saying that they wanted this arm's length. They did not want this to be a government—

[*Translation*]

Canada 125 parraine des projets qui feront connaître l'histoire et l'identité canadiennes. Aucun parti pris ne se manifeste au sein du conseil d'administration qui se compose de membres des trois partis politiques.

Par ailleurs, la contribution financière du secteur privé excède 125 millions de dollars, ce qui ne comprend pas les 3,5 millions de dollars qui seront affectés à Voyageur Canada 92.

La société a obtenu 125 millions de dollars du secteur privé dont 37 millions de dollars de sociétés comme Air Canada et Avis. Le rapport est donc—162 millions de dollars contre 50 millions de dollars. La contribution du secteur privé est donc trois fois plus importante que celle du gouvernement.

Mme Mitchell: Je vous remercie. Vous avez fait allusion à la relation d'indépendance qui existe entre le gouvernement et le conseil d'administration qui compte effectivement des représentants de toutes les parties du Canada. Les documents d'incorporation de la société révèlent que trois de ces directeurs sont Claude Dupras, John Bitov de Toronto et John Lawrence d'Ottawa. Au moins deux de ces personnes sont des conservateurs bien connus. Je me demande donc si l'on peut vraiment parler de relation d'indépendance.

M. de Cotret: Ils relèvent de la Chambre par mon intermédiaire mais ne me téléphonent jamais, et sont donc indépendants. Et je ne les appelle jamais non plus.

Mme Mitchell: Quels comptes doit rendre la société Canada 125, entreprise privée qui détient tout cet argent des contribuables canadiens? Comment le dépense-t-elle? On peut se poser des questions sur bien des choses. Par exemple, il semblerait qu'on ait dépensé 71,845$ pour concevoir non pas un mais deux symboles distincts. Est-ce là faire un bon usage des deniers publics?

En outre, je crois savoir que la société a fait produire des messages publicitaires télévisés qui ont coûté 4,2 millions de dollars, soit deux fois plus que ce que les collectivités obtiennent pour leurs célébrations. Or ces messages ne contenaient même pas un numéro de téléphone et, par conséquent, ces 4,2 millions de dollars ont été en fait gaspillés.

On a dépensé 1 million de dollars pour une campagne de publipostage en janvier, et il semble que le taux de réponse n'ait été que de 0,01 p. 100 comparativement au taux habituel de 5 p. 100. Des prospectus n'ont été publiés qu'en anglais, je crois, et nous avons eu connaissance du fait que plusieurs encarts publicitaires ont été distribués à tous les ménages du Canada, pour promouvoir la Société Canada 125.

Voilà à mes yeux des cas d'utilisation assez douteuse des deniers publics et cette Société ne semble devoir rendre de compte à personne. Pourquoi le Secrétariat d'État ne s'en est-il pas chargée? N'aurait-ce pas été plus sensé?

M. de Cotret: Parce qu'à la Chambre tout le monde disait qu'on voulait que ce soit une entreprise indépendante. Ils ne voulaient pas que cette société soit un élément gouvernemental...

[*Texte*]

Ms Mitchell: This is not arm's length. The youth group that was organized was almost all Conservative. People who were not Conservatives were not even included.

Mr. de Cotret: I can tell you that it is arm's length. I can tell you that we are not interfering with its operations, and if you want answers to some of these specific questions I would strongly urge the committee to invite the two co-chairs. Ask them those questions.

The Chairman: I think that's an appropriate suggestion, Mr. Minister.

Mr. de Cotret: We've done that before. We do that with a number of arm's length corporations to which we contribute. You can ask Mr. Dupras and Mr. King all these questions. I'm sure they'll be very forthcoming. They'll give you the answers.

The Chairman: Ms Mitchell, are you just about finished?

Ms Mitchell: Just one final question. Getting back to the Secretary of State's responsibility—and I still don't understand why much of this wasn't done under Secretary of State where you have all the administrative capabilities—is there any chance at all to get funding for community groups to hold their events? These events are not just parties, they're living experiences in being Canadian. In Vancouver East this brings together all cultures. It's a wonderful multicultural community, but they have no money to do this. They're asking for money and they're being turned down. Is there some way that funding through Secretary of State can be increased? Why don't you ask Canada 125 Corporation to give up a bit of their money for community activities?

Mr. de Cotret: It's multicultural, that's—

Ms Mitchell: No. This should be multiculture. We have a Multicultural Act that says everything we do must be multicultural. I must say I went to the first briefing meeting held by this corporation and it didn't appear to me that they were very multicultural in their makeup, their staff, or their programs.

Mr. de Cotret: We are giving money out to communities.

Ms Mitchell: Only the same amount as last year. Surely in Canada's birthday year there's more of a demand. If you can find $50 million for this private corporation, why can you only find $2 million for community groups?

The Chairman: Thank you very much, Ms Mitchell. Dr. Hogue.

M. Hogue: Merci, monsieur le président.

Monsieur le ministre, je vais vous poser deux petites questions et elles sont ordinairement assez courtes. C'est habituellement les introductions qui sont longues et relativement incompréhensibles, mais je suis certain que vous allez les comprendre.

[*Traduction*]

Mme Mitchell: Cette société n'est pas indépendante. Dans le groupe de jeunes qu'on a constitué, il s'agit presque exclusivement de conservateurs. Ceux qui n'étaient pas conservateurs n'ont pas été inclus.

M. de Cotret: Je peux vous dire que c'est une société indépendante. Je peux vous dire que nous n'intervenons pas dans son fonctionnement, et si vous voulez obtenir des réponses à certaines de ces questions précises que vous posez je prie instamment le comité d'inviter les deux coprésidents. Posez-leur ces questions.

Le président: Je pense que c'est une bonne suggestion, monsieur le ministre.

M. de Cotret: Nous l'avons déjà fait. Nous le faisons dans le cas de différentes entreprises indépendantes auxquelles nous contribuons. Vous pouvez inviter MM. Dupras et King et leur poser toutes ces questions. Je suis sûr qu'ils accepteront. Ils vous fourniront les réponses.

Le président: Madame Mitchell, avez-vous terminé?

Mme Mitchell: J'aimerais poser une dernière question. Pour revenir à la responsabilité du Secrétariat d'État—et je ne comprends toujours pas pourquoi la majorité de ces activités n'ont pas été confiées au Secrétariat d'État, qui dispose de toutes les ressources administratives voulues—existe-t-il ne serait-ce qu'une mince possibilité pour les groupes communautaires d'obtenir des fonds pour organiser leurs célébrations? Ces célébrations ne sont pas que des fêtes, ce sont des expériences directes de canadianité. À Vancouver est, ces célébrations regroupent des gens de toute culture. C'est une merveilleuse collectivité multiculturelle, mais elle n'a pas d'argent pour mener à bien ses célébrations. Elle demande de l'aide financière, mais on la lui refuse. Existe-t-il un moyen d'accroître le financement accordé par le Secrétariat d'État? Pourquoi ne demandez-vous pas à la Société Canada 125 de céder un peu de ses ressources financières pour soutenir des activités communautaires?

M. de Cotret: C'est multiculturel, c'est...

Mme Mitchell: Non. Cela devrait l'être. La Loi sur le multiculturalisme dispose que tout ce que nous faisons doit revêtir un caractère multiculturel. Je dois dire que j'ai assisté à la première séance d'information qu'a tenue cette société et il ne m'a pas semblé qu'elle revêtait un caractère très multiculturel, ni de par sa composition, ni de par son personnel ni de par ses programmes.

M. de Cotret: Nous donnons des fonds aux collectivités.

Mme Mitchell: Mais c'est le même montant que l'an dernier. Comme on célèbre cette année le 125e anniversaire du Canada, la demande est plus forte. Si vous arrivez à recueillir 50 millions de dollars pour cette société privée, comment se fait-il que vous n'arriviez pas à réunir 2 millions de dollars pour des groupes communautaires?

Le président: Merci beaucoup, madame Mitchell. Monsieur Hogue.

Mr. Hogue: Thank you, Mr. Chairman.

Mr. Minister, I will ask you two small questions and they are usually pretty short. Generally, it is the introductions which are long and relatively incomprehensible, but I am sure that you will understand what I mean.

[*Text*]

Je vais vous parler de la Fête du Canada, je ne m'arrêterai pas aux sommes d'argent. À Montréal, on fête la Saint-Jean-Baptiste: on part d'un endroit et on se dirige vers l'est. Pour la Fête du Canada—M^me^ Passaretti sait de quoi je parle, et vous aussi—depuis trois ans, je suis à peu près le seul député du Québec à me chercher une voiture dans laquelle m'asseoir: quand il pleut, on réussit à me trouver un parapluie parce que j'en apporte un et quand il ne pleut pas, je n'ai pas besoin de parapluie, mais j'aurais besoin d'être accompagné dans ma Fête du Canada. Et je suis certain que M^me^ Passaretti sait très bien de quoi je parle. Je suis obligé de prendre des petits drapeaux dans mon bureau pour les distribuer à tous ces enfants et ces personnes qui, dans la rue, en font la demande.

[*Translation*]

I am going to talk about Canada Day, I will not dwell on the amounts of money involved. In Montreal, we celebrate the 24th of June, Saint-Jean Baptiste Day. We start from one place and we head east. For Canada Day—Mrs. Passaretti knows what I mean, and you too—since over the last three years, I might be the only MP from Quebec to have to find a car to sit in: when it is raining, somebody manages to find an umbrella for me because I bring one and when it is not raining, I do not need an umbrella, but I would need to be accompanied on Canada Day. And I am sure that Mrs. Passaretti knows very well what I'm talking about here. I am required to take little flags in my office and give them away to all those children and people in the street who ask for them.

• 1615

Et là, je me retrouve—j'appelle ça le carré Dominion— à un endroit où il y a un gâteau plein de crème et toutes sortes de gens sur la tribune. Il y a un drapeau du Canada qui, parfois, sous l'effet du vent, se met à tomber. C'est très bien organisé, sauf que ce n'est pas mon Canada à moi. C'est comme si c'était l'organisation... Je ne sais pas!

Je ne critique pas les gens qui l'organise parce qu'ils se dévouent totalement, mais je mets en parallèle la Saint-Jean-Baptiste et cette fête où, à trois reprises, j'ai été seul ou sensiblement seul. Cela me fait mal, comme Canadien, parce que je ne suis pas encore devenu Québécois, je suis encore resté Canadien. Cela me fait mal comme Canadien que le 1^er^ juillet on s'en aille dans l'Ouest et qu'à la Saint-Jean-Baptiste, on s'en aille dans l'Est. Je ne sais pas où on pourrait faire ça, une fois.

En ce moment, on fête notre 350^e^ anniversaire, à Montréal, et c'est la fête de Montréal. Vous comprenez très bien que c'est la fête du Québec aussi et que c'est la fête du Canada. C'est notre fête à tout le Canada, la fête de Montréal, ce n'est pas juste la fête de Montréal.

Et on a le 1^er^ juillet qui arrive bientôt. Est-ce que votre ministère entend ne plus être frileux et faire en sorte qu'il y ait une présence de mon pays, de mon drapeau, de moi, de mes valeurs, de mon appartenance au moins cette journée-là? C'est ma première question.

Ma deuxième question, et elle peut se greffer à la première, monsieur le ministre: il semblerait que le Québec veuille fêter le 1^er^ juillet aussi. Il me semble avoir entendu ça dernièrement. Combien va-t-on avoir de fêtes du 1^er^ juillet, et organisées par qui? Est-ce qu'on va avoir les petites patries, la fête de la province, la fête du Canada? À combien de parades vais-je être appelé à aller, le 1^er^ juillet? Comprenez-vous le sens de la question?

M. de Cotret: Non seulement le sens...

M. Hogue: Mes questions ne sont pas impertinentes, vous le savez, et elles sont sincères. Elles sont présentées d'une façon un peu sympathique.

And suddenly, I find myself in a place—I call it Dominion Square—where there is a cream-filled cake and all kinds of people on the podium. The Canadian flag is there, and it occasionaly falls over because of the wind. Everything is well organized, except that it does not represent my Canada. It is as if the organization was... I don't know!

I am not criticizing the organizers because they are totally committed, but I am comparing that event to the Saint-Jean-Baptiste and the celebration where on three occasions I was the only person—or practically the only person—to show up. This saddens, because, as a Canadian, I have not yet become a Quebecer, I am still a Canadian. As a Canadian, I am sad, because on July 1 people head west, and on Saint-Jean-Baptiste Day they head east. I don't know were we could, for once, hold the two totgether.

We are currently celebrating Montreal's 350th Birthday—it is a celebration for Montreal. You will rightly understand that it is also a celebration for Quebec and a celebration for Canada. Montreal's birthday is a celebration for all of Canada—it's not just a reason for Montreal to celebrate.

July 1 is not far away. Will you stop being afraid and show up in Quebec on July 1, to stand beside me—a Canadian citizen—and my flag and my values? That was my first question.

My second question is a follow up to the first one, Mr. Minister: Quebec seemingly also wants to celebrate on July 1. I believe that is what I heard recently. How many July 1 celebrations will there be, and who will organize them? Will there be celebrations for a series of smaller motherlands, a povincial day celebration, a Canada Day celebration? How many parades will I have to attend, on July 1? Do you follow my meaning?

Mr. de Cotret: Not only the meaning...

Mr. Hogue: My questions are not impertinent, you know, they are sincere. I ask them in a friendly spirit.

[*Texte*]

M. de Cotret: Je vais vous dire rapidement ce qui est arrivé. Le Québec a passé un projet de loi qui émanait du ministère du Travail du Québec. Ils ont décidé que ce serait une bonne idée d'avoir toutes les fêtes le lundi, plutôt que d'en avoir une le mercredi quand les travailleurs se déclarent malades le lundi et le mardi et prennent de longues fins de semaine.

D'autre part, ils ont décidé que Noël serait toujours le 25 décembre, que le Jour de l'an serait toujours le 1er janvier et que la Saint-Jean-Baptiste serait toujours le 24 juin. Mais du point de vue générosité, ils n'ont pas pensé au 1er juillet. Ils ont décidé que le 1er juillet, à cause de cette clause dans la Loi sur le travail, serait fêté le lundi avant la date précise.

Ça fait deux ans que la Loi est là et ça ne fait rien parce que, étant donné que dans les deux dernière années, le 1er juillet tombait soit une fin de semaine soit le lundi, la Loi ne s'appliquait pas. Cette année, ils voulaient fêter, selon la Loi, le 1er juillet le 29 juin. C'est notre fête nationale. Allez donc demander aux Américains s'ils vont fêter leur fête nationale le 2 juillet plutôt que le 4 ou allez donc demander aux Français s'ils vont fêter la prise de la Bastille le 15 juillet plutôt que le 14. Cela n'a pas de sens!

J'ai parlé au gouvernement au Québec sans équivoque et je lui ai dit que nous allions subventionner des activités qui avaient lieu le 1er juillet, pas à une autre date. Pas le 2, pas le 4 juillet, pas le 29 ou le 27 juin.

• 1620

Et le gouvernement du Québec, la semaine dernière, a décidé de changer sa position et a dit que le 1er juillet sera être fêté le 1er juillet. Ça c'est l'histoire du 1er juillet.

Maintenant, en ce qui concerne votre question, docteur Hogue, eh bien non, vous n'irez pas à deux parades. Vous n'irez pas à deux fêtes, vous n'irez pas à deux manifestations. Ce qui est arrivé, c'est qu'on a tout regroupé. Il va y avoir une manifestation. On a un comité organisateur à Montréal, présidé par Pierre Brunet, que vous connaissez sans doute. On me dit que ça va très bien. Il va y avoir une grande fête. La fête va avoir lieu dans le vieux port. Je ne dirais pas que c'est à l'ouest, c'est assez central.

M. Hogue: C'est presque à Outremont!

M. de Cotret: On est presque dans le fleuve, par contre!

Les plans avancent très bien. Il va y avoir une fête importante à Montréal. Évidemment, la grosse fête va être à Ottawa mais, comme je le mentionnais, on va avoir des écrans géants qui vont rejoindre toutes les capitales, ce qu'on n'avait jamais pu faire auparavant pour des raisons de technologie.

Je peux vous dire, étant donné que c'est le 125e anniversaire, qu'on a un spectacle le soir. Il va y avoir, évidemment, une cérémonie le matin qui va être assez imposante, mais on a un spectacle le soir qui va être télévisé à la grandeur du pays par Radio-Canada. Le matin, on va se servir des grands écrans dans toutes les capitales, et on a des artistes très talentueux, à la fois du Québec et du reste du pays. Il s'agit par exemple de Céline Dion, Roch Voisine,

[*Traduction*]

Mr. de Cotret: I will briefly tell you what happened. The Quebec Government passed a bill originating from the Quebec Department of Labour. The government decided that it would be a good idea if allcelebrations were held on the Monday, rather than have a celebration on the Wednesday, because workers would call in sick on Monday and Tuesday, thus taking a long weekend.

They also, Quebec decided that Christmas would always be on December 25, that New Year's Day would be on January 1, and that Saint-Jean-Baptiste Day would always be on June 24. But they overlooked July 1. Because of the provision in the Quebec Labour Code, it was decided that Canada Day should be celebrated on the Monday before July 1.

The legislation has been in force for two years, but it didn't make any difference, because in the last two years, July 1 was either on a weekend or on a Monday. The law therefore did not apply. This year, though, the government wanted the celebrations to be held as prescribed by the law: Canada Day would be celebrated on June 29. But it's a Quebec national holiday. How do you think Americans would react if their national holiday were to be held on July 2 instead of on July 4, or how would the French react if they were to celebrate Bastille Day on July 15 instead of on the 14th? It would be considered completely preposterous!

I have made it very clear to the Quebec government that we would fund activities taking place on July 1 only, and on no other day. Not on July 2 or 4, not on June 29 or 27.

Last week, the Quebec government decided to modify its position and announced that Canada Day would be celebrated on July 1st. That explains why July 1st has been chosen.

Now, Dr. Hogue, about your question. No, you will not be going to two parades. You will not be going to two celebrations, you will not be going to two events. What has happened is that we have brought everything together. There will be one event. There is an organizing committee in Montreal, chaired by Pierre Brunet, whom I'm sure you know. I am told that things are going very well. There will be a big celebration in the old port. It's not really in the west, it's rather central.

Mr. Hogue: That's almost in Outremont!

Mr. de Cotret: Yes, but it's almost in the river.

Plans are progressing very well. And there will be an a big celebration in Montreal. Obviously, the main celebration will be in Ottawa but, as I had mentioned, there will be giant screens to link all the capitals, which we had not been able to do in the past for technological reasons.

I can tell you that, as this is Canada's 125th birthday, there will be a show in the evening. There will, obviously, be quite an impressive ceremony in the morning, but there will be a show in the evening that will be broadcast throughout Canada on CBC. In the morning, we will use the giant screens set up in all the capitals and there will be some very talented artists, both from Quebec and the rest of the country. For example, there will be Céline Dion, Roch

[*Text*]

Brian Adams, David Foster, Jeff Healey, Ann Murray. Radio-Canada ne nous demande pas de payer un sou pour téléviser ça. Ça va vraiment donner l'occasion de réfléchir sur ce qu'on est au Canada, avec des gens de très grand talent.

Ms Phinney (Hamilton Mountain): I don't normally sit on this committee. I'm on the committee for human rights and the disabled, and unfortunately you are not before that committee. When you became minister, the word "Disabled" was left off. Before it had been Minister of State and Minister for the Disabled. I wrote to the Prime Minister and asked him why and did not have an answer back. I wonder if you could tell me why that was left off.

Mr. de Cotret: I don't quite understand your question. What was left off?

Ms Phinney: "Minister of State for the Disabled." The past minister would have been Secretary of State for the Disabled. It was left off.

Mr. de Cotret: My title, technically, is Secretary of State and Minister responsible for the Status of Disabled.

Ms Phinney: It was left off when the Prime Minister made his announcement. I wrote to him and asked him why, and I telephoned your department and asked why. Nobody had an answer. So I was just wondering.

Mr. de Cotret: No, it's there.

Ms Phinney: I've been asked that a number of times by the disabled community.

Mr. de Cotret: I normally use that title. I'm not sure if I used it in this speech, but I normally use the two all the time.

Ms Phinney: It has been noticed that it often is not there. It is not here on the papers today. It's not on the front of your speech from your own department. I'm asking why because the disabled community would like to know why.

• 1625

Canada 125 is important; it is important to Canada. Voyageur '92 is important, although really badly organized. Certainly from the MP's point of view it is a big chore. I noticed only once in the instructions to the MPs the word "disabled", suggesting that maybe a disabled person or the disabled could be included. Are there assurances to the disabled community that something specific is being done for Canada 125 in all communities to ensure in each exchange between the constituencies that disabled people will be included and it is not just that it's a good idea to include it if you feel like it? Just a short yes or no.

Mr. de Cotret: The answer is yes. I would like to say a few words, though, because one has to remember two things.

First, when you talk about Canada 125, it is not so much Canada 125 per se. It is Canada Day and so on. I really wanted to send some kind of message out to the community, and that is why I appointed Rick Hansen as Secretary to the

[*Translation*]

Voisine, Brian Adams, David Foster, Jeff Healey, Ann Murray. CBC is not charging us one cent to broadcast this show. It will be an opportunity to reflect on who we are as Canadians, with these very talented artists.

Mme Phinney (Hamilton Mountain): Je ne suis pas membre de ce comité. Je suis membre du Comité des droits de la personne et de la condition des personnes handicapées et, malheureusement, ce n'est pas devant ce comité-là que vous comparaissez. Lorsque vous êtes devenu ministre, on a laissé tomber toute mention des personnes handicapées. Auparavant, vous auriez été secrétaire d'État et ministre responsable des personnes handicapées. J'ai écrit au premier ministre à ce sujet mais je n'ai pas reçu de réponse. Pouvez-vous me dire la raison de ce changement?

M. de Cotret: Je ne comprends pas votre question. Qu'est-ce qu'on a laissé tomber?

Mme Phinney: «Ministre d'État responsable des personnes handicapées». Votre prédécesseur était secrétaire d'État responsable des personnes handicapées. On a laissé tomber cette attribution.

M. de Cotret: Mon vrai titre est secrétaire d'État et ministre responsable de la condition des personnes handicapées.

Mme Phinney: Le premier ministre ne l'a pas mentionné au moment de l'annonce. Je lui ai écrit pour en savoir la raison et j'ai téléphoné à votre ministère. Personne ne m'a répondu. Je pose la question, c'est tout.

M. de Cotret: Non, cela fait toujours partie de mon titre.

Mme Phinney: Les personnes handicapées m'ont posé la question à maintes reprises.

M. de Cotret: J'utilise normalement ce titre. Je ne sais pas si je l'ai fait dans mon allocution mais, d'habitude, je mentionne toujours les deux responsabilités.

Mme Phinney: On a remarqué que ce n'était souvent pas le cas. Ce titre ne figure pas dans les documents que nous avons devant nous ni à la première page de l'allocution de votre ministère. Je vous pose la question parce que les personnes handicapées veulent connaître la réponse.

Canada 125 est important; c'est important pour le Canada. Voyageurs Canada 92 est important, quoiqu'il ait été très mal organisé. En tout cas, pour les députés, c'est une énorme corvée. Je n'ai vu qu'une seule mention, dans les directives aux députés, de l'expression «personnes handicapées», lorsque l'on nous suggère d'inclure des personnes handicapées. Les personnes handicapées sont-elles assurées que dans chaque collectivité quelque chose de spécial sera fait dans le cadre de Canada 125 pour les inclure dans tous les échanges entre les circonscriptions et qu'on ne se contentera pas de dire aux organisateurs que ce serait une bonne idée d'inclure ces personnes si elles le souhaitent. Dites-moi simplement oui ou non.

M. de Cotret: La réponse est oui. J'aimerais, toutefois, ajouter quelques mots, car il y a deux choses qu'il ne faut pas oublier.

Premièrement, vous parlez de Canada 125, mais ce n'est pas juste cela. Il y a la Fête du Canada et les autres activités. Je voulais transmettre un message à la collectivité et c'est pour cette raison que j'ai nommé Rick Hansen, secrétaire de

[*Texte*]

Queen. You can't believe what that is doing. Everywhere he goes, even in London at the Palace or here, they are getting more and more conscious of the problems of the disabled. The Palace was not accessible. They had to carry him up, and they nearly dropped him. The Queen was rather upset, because she was very happy to have a Rick Hansen as her Canadian Secretary during her visit.

That may be a small thing, but it is giving the kind of visibility to the issue that we so much need in this country. So that is one thing.

In terms of Voyageur, if you read the application, we ask people if they need any special services, because you can't billet somebody who is in a wheelchair in a third-floor flat. You have to know these things. If you are going to send a young person who is blind, then you have to have a family that knows how to deal with that kind of handicap.

Ms Phinney: We understand that, but in your brochures there is only once the word "disabled". It suggests that among those being sent, maybe the disabled could be thought about. It is something like that.

Mr. de Cotret: I wouldn't say maybe. It is open to disabled people. I am doing everything to facilitate it. If the person is disabled, all we need to know is the nature of the disability, largely for organizational purposes.

Ms Phinney: A letter from you to each MP might be an encouragement to say, don't forget to include a disabled person or two or three disabled persons.

The next question was asked by Mr. Duhamel. We have 3.3 million disabled people. Most are underemployed or unemployed. They have no money to go to court to contest accessibility problems, reasonable access problems, reasonable accommodation problems, or employment equity problems. Can the disabled community count on your support in getting the Court Challenges Program, or some form of it, back?

Mr. de Cotret: The answer is yes. I have been working very closely with the disabled community ever since I took over this portfolio, and I will keep on working very closely with them.

Ms Phinney: On getting Court Challenges back?

Mr. de Cotret: For them, yes.

An hon. member: For them?

Ms Phinney: For the disabled community.

Mr. de Cotret: I am the minister responsible for the status of the disabled. That is my responsibility.

Ms Phinney: Yes, that's all I am asking.

Mr. de Cotret: I can fight on that one. I am not going to start impinging on the responsibility of another minister.

Ms Phinney: That's all I am asking.

[*Traduction*]

la Reine. Vous ne pouvez pas imaginer ce qui se passe. Partout où il va, même à Londres, au Palais, et ici, les gens sont de plus en plus sensibilisés aux problèmes des personnes handicapées. Le Palais n'était pas accessible. Ils ont été obligés de le porter et ils l'ont presque échappé. La Reine a été assez fâchée, car elle se réjouissait à l'idée que Rick Hansen soit son secrétaire canadien pendant sa visite.

C'est peut-être peu de choses, mais cela aide à attirer l'attention sur la question, ce dont nous avons grandement besoin dans ce pays.

Pour ce qui est du programme Voyageurs Canada 92, vous verrez, si vous lisez la formule de demande, que nous demandons aux gens s'ils ont besoin de services spéciaux, car on ne peut pas loger une personne en fauteuil roulant dans un appartement au troisième étage. Il faut savoir ces choses. Si nous décidons d'envoyer un jeune qui est aveugle, il faut lui trouver une famille qui sache comment accueillir quelqu'un ayant son handicap.

Mme Phinney: Nous comprenons cela, mais dans vos publications il y a une seule mention des «personnes handicapées». On laisse entendre que l'on pourrait peut-être envisager de choisir des personnes handicapées. C'est l'impression générale que cela donne.

M. de Cotret: Je ne dirais pas «peut-être». Les personnes handicapées sont admissibles. Je fais tout en mon pouvoir pour faciliter leur participation. Si la personne est handicapée, il suffit que nous soyons informés de la nature de son handicap, essentiellement pour des raisons d'organisation.

Mme Phinney: Ce serait peut-être une bonne idée que vous écriviez à chacun des députés pour les encourager à inclure une ou deux ou trois personnes handicapées.

La prochaine question a été soulevée par M. Duhamel. Il y a 3,3 millions de personnes handicapées. La plupart sont sous-employées ou en chômage. Ils n'ont pas les ressources financières nécessaires pour saisir les tribunaux de leurs problèmes d'accès, d'accès raisonnable, d'adaptation raisonnable ou d'équité en matière d'emploi. Les personnes handicapées peuvent-elles compter que vous les appuyerez dans leurs démarches pour faire rétablir le Programme de contestation judiciaire, sous une forme ou une autre?

M. de Cotret: Oui. Je travaille en étroite collaboration avec des personnes handicapées depuis qu'on m'a confié ce portefeuille et je continuerai à collaborer étroitement avec elles.

Mme Phinney: Pour le rétablissement du Programme de contestation judiciaire?

M. de Cotret: Pour elles, oui.

Une voix: Pour elles?

Mme Phinney: Pour les personnes handicapées.

M. de Cotret: Je suis le ministre responsable de la Condition des personnes handicapées. C'est ma responsabilité.

Mme Phinney: Eh bien, c'est tout ce que je voulais savoir.

M. de Cotret: Je me battrai pour ça. Je n'ai pas l'intention d'empiéter sur les responsabilités d'un autre ministre.

Mme Phinney: C'est tout ce que je voulais savoir.

[*Text*]

The other question is about the groups that get funding. I think it is on page 63 in this book. I think I have the right chart in your estimates. Can somebody verify if it is the right one, on page 63? You forecast 200 for 1991–92 and 260 for 1992–93. Is that the right chart? It is on page 63. I think that is what it means, the individual groups who get funding from the Secretary of State.

[*Translation*]

Mon autre question porte sur les groupes qui reçoivent des subventions. Je pense que ça se trouve à la page 65 de ce livre. Je pense que j'ai le bon tableau de votre budget des dépenses. Quelqu'un pourrait-il vérifier que c'est le bon tableau, celui à la page 65? Vous aviez prévu de traiter 200 subventions en 1991–1992 et vous en prévoyez 260 pour 1992–1993. Ai-je le bon tableau? C'est à la page 65. Je pense qu'il s'agit du nombre de groupes distincts qui reçoivent des subventions du Secrétariat d'État.

• 1630

The Chairman: What is your question, Ms Phinney?

Ms Phinney: I just want to make sure I have the right chart, first of all.

The Chairman: The right chart for what?

Ms Phinney: For the groups that are getting funding from the Secretary of State; the disabled groups. I'm just wondering if that is the right chart.

Mr. Robert Legros (Assistant Under Secretary of State, Management Practices, Secretary of State of Canada): That is right, yes.

Ms Phinney: I find it a little difficult to follow this exactly.

I would like to know how you make the decisions each year on which groups are being funded. I did my own task force across the country and visited with disabled groups. Most of them asked that it be done in camera. I was not planning to do this in camera, but I did it in camera because the groups asked that it be in camera because they were not happy with the way the funding to groups is done. They feel they have to beg, they have to do exactly what they are told they have to do, they're played one against the other. I heard this from almost every group, and I would say I spoke to around 45 major disabled groups in Canada and I went right across the country. Most of them had the very same comments. They didn't like the way the funding was done. If we can take the omnibus bill this year, your own deputy minister told me one particular group that was picked by COPOH, who helped advise you on your omnibus bill, was funded last year by you people and would definitely be funded by you people again this year, because they are advising you. But the disabled groups I have spoken to have said they were not representing them.

I'm not trying to get in the middle of something. I'm telling you what I have heard as I've gone across the country. I know it's a difficult problem. Do you fund groups or do you fund the need? Do you fund transportation and making that accessible to the disabled or do you fund each individual disabled group? I know that's a problem. It's a very serious problem. I don't know how the department even decides how it's going to do that. But how do you pick this group out and

Le président: Quelle est votre question, madame Phinney?

Mme Phinney: Eh bien, premièrement, je voudrais être sûre d'avoir le bon tableau.

Le président: Le bon tableau pour quel groupe?

Mme Phinney: Le tableau qui indique les groupes qui reçoivent des subventions du Secrétariat d'État; les groupes représentant les personnes handicapées. Je me demande tout simplement si j'ai le bon tableau.

M. Robert Legros (sous-secrétaire d'État adjoint, Pratiques de gestion, Secrétariat d'État): Oui, c'est le bon tableau.

Mme Phinney: J'ai un peu de mal à le comprendre.

J'aimerais savoir comment vous décidez chaque année quels groupes recevront des subventions. J'ai été membre d'un groupe de travail qui s'est rendu dans tout le pays pour rencontrer des groupes représentants des personnes handicapées. La plupart d'entre eux ont demandé que nos audiences se tiennent à huis clos. Je n'avais pas prévu que ça se passerait à huis clos, mais j'ai accepté parce que ces groupes n'étaient pas satisfaits de la façon d'accorder les subventions. Ils ont l'impression d'être obligés de quémander, de faire exactement ce qu'on leur dit de faire, d'être dressés les uns contre les autres. Presque tous les groupes m'ont dit cela et je dois vous dire que j'ai rencontré environ 45 des principaux groupes représentant des personnes handicapées et que je suis allée dans toutes les régions du pays. La plupart d'entre eux m'ont fait les mêmes observations. Ils n'aiment pas la façon d'attribuer les subventions. Prenons par exemple le projet de loi omnibus déposé cette année. Votre propre sous-secrétaire m'a dit qu'un groupe choisi par la COPOH, qui vous a conseillé sur le projet de loi omnibus, a reçu une subvention du secrétariat d'État l'an passé et qu'ils en recevraient certainement une autre cette année, car ils vous conseillent. Mais les groupes de personnes handicapées à qui j'ai parlé m'ont dit que le groupe en question ne les représente pas.

Je n'essaie pas de me mêler de ce qui ne me regarde pas. Je vous rapporte ce que j'ai entendu dans tout le pays. Je sais que c'est un problème difficile. Est-ce que vous financez des groupes ou assurez-vous un financement pour répondre à un besoin? Financez-vous le transport de manière à le rendre accessible aux personnes handicapées ou financez-vous des groupes de personnes handicapées particuliers? Je sais que c'est un problème. C'est un problème très grave. Je ne sais

[*Texte*]

say, this year I'm going to fund this group, and after five years say, okay, fine, you're on your own now, now we're going to fund this group over here, and somehow this disabled group is supposed to get its own funding?

I know it's a difficult problem.

Mr. Marc Rochon (Under Secretary of State, Secretary of State of Canada): Basically, we have programs and criteria. Those are very well known by the disabled community. The groups we fund are groups we feel can demonstrate that they represent a good cross-section of Canadians suffering from disabilities, groups that can make a difference in terms of the mandate they have and the issues they're attempting to sensitize us to in order that we can assist them in solving them in various kinds of partnerships.

We cannot fund every community group. We cannot fund every provincial organization. The funds are not plentiful enough. But we feel we do reach a good cross-section of Canadians who are preoccupied with these issues.

The proof is in the pudding. If you look at the omnibus bill that was tabled, I think we have the beginning of the beginning. It could not have been done by public servants alone. It is Canadians who are disabled who came forward and with us. . .we came to Parliament and presented you with a proposition.

Le président: Je passe la parole à M^me^ Roy-Arcelin.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue, monsieur le ministre et toute l'équipe. J'aimerais, avant de commencer, faire une petite remarque sur la question du multiculturalisme. Je voulais vous dire qu'il y a une façon peut-être indirecte de le faire.

Justement, à travers Voyageurs Canada 92, je sais très bien que ce sont des jeunes de différentes origines qui vont voyager. C'est donc une façon détournée d'appuyer, de prôner notre multiculturalisme.

Maintenant, vous savez que la semaine dernière tous les Montréalais et les Montréalaises ont fêté avec beaucoup d'ardeur le 350^e^ anniversaire de Montréal. On a vu qu'il il y avait vraiment une fierté. Tout le monde disait que les temps sont difficiles, mais on a vu que la fierté est passée bien avant les temps difficiles.

Je voudrais vous parler de Canada 125, et pas nécessairement du 1^er^ juillet, mais de Canada 125.

• 1635

J'aimerais savoir quelles sont vos activités, ce que vous allez mettre en marche dans le cadre de Canada 125? Vous savez naturellement que, dans le contexte international, tout le monde parle d'identité nationale. Et comme les Montréalais étaient bien fiers, il semble que les Canadiens pourraient bien l'être aussi à travers Canada 125. Quelles sont donc les activités principales?

M. de Cotret: En ce qui concerne le Secrétariat d'État, l'événement le plus important va être la célébration du 1^er^ juillet, non seulement à Ottawa, mais à travers le pays.

[*Traduction*]

pas comment le Secrétariat d'État détermine sa façon de procéder. Est-ce que vous choisissez un groupe que vous financez pendant, par exemple cinq ans, pour ensuite lui dire de se débrouiller parce que vous allez financer un autre groupe en obligeant le premier à trouver ses propres sources de financement?

Je sais que c'est un problème difficile.

M. Marc Rochon (sous-secrétaire, Secrétariat d'État): En gros, nous avons des programmes et des critères que connaissent très bien les groupes de personnes handicapées. Les groupes que nous finançons sont ceux qui ont pu nous prouver qu'ils représentent un bon échantillonnage de Canadiens souffrant d'un handicap, des groupes qui peuvent vraiment faire avancer la cause des personnes handicapées grâce à leur mandat et aux questions auxquelles ils essaient de nous sensibiliser pour que nous les aidions à les résoudre au moyen de divers partenariats.

Nous ne pouvons pas financer tous les groupes communautaires. Nous ne pouvons pas financer toutes les associations provinciales. Il n'y a tout simplement pas assez d'argent. Mais nous estimons rejoindre un échantillonnage représentatif de Canadiens qui se préoccupent de ces problèmes.

C'est au fruit qu'on juge l'arbre. Je pense que nous avons l'amorce d'un début de solution avec le projet de loi omnibus qui vient d'être déposé. Si ça n'avait été que des fonctionnaires, ce projet de loi n'aurait jamais vu le jour. Ce sont les Canadiens handicapés qui se sont manifestés, qui sont venus, et ensemble nous avons présenté au Parlement une proposition.

The Chairman: I give the floor to Mrs. Roy-Arcelin.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome, Mr. Minister, to you and to your whole team. Before starting, I'd like to make a short comment on multiculturalism. I wanted to tell you that there is perhaps an indirect approach to this issue.

In fact, I know full well that young people of various origins will be participating in Voyageurs Canada 92. This is an indirect way of supporting, of encouraging multiculturalism.

Now, you know that last week all Montrealers celebrated with great enthusiasm the 350th anniversary of Montreal. They were obviously very proud. Everyone said that the times are tough but we saw that people put their pride ahead of their problems.

I would like to talk about Canada 125 and not necessarily about July lst, but specifically about Canada 125.

I would like to know what activities you are planning for Canada 125? Of course, you are well aware that everyone in the world is talking about national identity. Montrealers have shown a great deal of pride; I feel that through Canada 125 Canadians can do the same. What will the main activities be?

Mr. de Cotret: The most important event organized by the Department of the Secretary of State will be the July 1 celebration, which will take place not only in Ottawa but all across Canada.

[*Text*]

Mme Roy-Arcelin: À travers le pays!

M. de Cotret: Comme je le mentionnais précédemment, c'est un gros événement. On s'attend à environ 700,000 personnes ici à Ottawa et on va avoir des milliers de personnes à travers le pays. Et au Secrétariat d'État, on se concentre sur cet événement-là.

La corporation Canada 125, comme telle, n'est pas là pour célébrer le 1er juillet; elle est là pour célébrer le 125e anniversaire, un peu comme on va faire à Montréal avec le 350e. Il y a eu l'ouverture, mais il va y avoir une série d'activités.

Pour Canada 125, il y a déjà eu 40 projets d'approuvés. Avec notre programme «Mieux connaître le Canada», on en a 70 d'approuvés. Et ça va continuer ainsi, avec des projets qui vont se manifester d'ici novembre. On a Voyageurs Canada 92, on en a parlé tout à l'heure. Je veux le souligner, ce n'est pas nécessairement un projet du 125e. J'aimerais que ce soit un projet qu'on a commencé dans notre 125e année, mais qui se poursuit.

J'ai déjà commencé des pourparlers avec Air Canada pour voir si on pouvait le répéter l'an prochain et l'année suivante. On va voir comment ça fonctionne et si ça fonctionne assez bien, il se peut que ce soit un programme qui reste. Parce qu'au coût que ça nous coûte et au coût que ça coûte à Air Canada, je pense que c'est quelque chose qui est très bénéfique pour le pays.

Que puis-je ajouter? Il y a le 350e et il y a le 125e, mais il y a certains événements qui vont se marier. On parlait de Montréal tout à l'heure. Le Parc des Îles, ça, c'est notre gros cadeau d'anniversaire pour la ville de Montréal. On va faire une grosse ouverture. Il est entendu qu'on va souligner le 125e en même temps, et le docteur Hogue s'est certainement invité.

C'est simplement une question de dates. Quand est-on capable d'avoir tous les joueurs et d'avoir quelque chose qui va vraiment souligner ce lieu de rencontre qui va être unique? Et ça, ce n'est pas un *party*; ça va rester à Montréal pour des années et des années et des années: le Parc des Îles.

M. Hogue: Combien cela coûte-t-il?

M. de Cotret: Ça coûte 39 millions en tout et partout. Pas uniquement pour le parc. Si vous voulez des précisions, je vais vous donner les chiffres.

Il y a une partie pour le parc et l'autre partie est destinée à un centre d'interprétation environnementale sur l'eau dans la biosphère américaine. Cette partie ne pourra pas être ouverte cet été, parce que c'est un travail un peu plus considérable qu'on ne pensait pour retaper cette structure. On a eu quelques ennuis avec cela, mais ça devrait être ouvert l'été prochain. Mais le parc lui-même doit coûter environ 23 millions, et l'autre partie 16 millions.

Mme Roy-Arcelin: Ah bon! J'aurais une autre petite question, monsieur le ministre. Comment les programmes de votre ministère viennent-ils compléter ceux du ministère des Communications? Y a-t-il une coordination?

[*Translation*]

Ms Roy-Arcelin: All across Canada!

Mr. de Cotret: As I have already said, it will be a major event. We are expecting some 700,000 people in Ottawa and thousands more will participate across Canada. The Secretary of State is focusing on that event.

The Canada 125 Corporation was not formed specifically for Canada Day, but rather to organize celebrations for Canada's 125th anniversary, something like what Montreal has planned for its 350th anniversary. We have already seen the opening celebration, but there are a whole series of activities to follow.

Forty projects have already been approved for Canada 125. Seventy projects have been approved through the Knowing Canada Better program. More projects will be held by November. A little while ago, we mentioned Voyageurs Canada 92. I want to stress that this project is not something that will be implemented only for the 125th anniversary. I would like it to begin in our 125th year and continue afterwards.

I have already contacted Air Canada to see whether we could repeat the project next year and the following year. We'll see how it goes. If everything goes well, it may become a permanent program. Given the cost to the federal government and to Air Canada, I believe that the program would benefit all Canadians.

What can I add? The 350th and the 125th anniversary celebrations are quite separate, but there will be a connection between some events. We were just talking about Montreal. The Parc des Îles is our big birthday present to the City of Montreal. There will be a big opening celebration. We will of course highlight Canada's 125th anniversary at the same time, and I am sure that Dr. Hogue is invited.

We have to get the dates organized. When can we get all the players at the same time and come up with something that will really highlight this unique meeting place? We are not just throwing a party; the Park des Îles will be there in Montreal for many, many years to come.

Mr. Hogue: How much is this costing?

Mr. de Cotret: The whole thing is costing $39 million. But that's not just for the park. If you want more details, I can give you the exact figures.

Part of that money is going into the park and part of it is earmarked for an environmental interpretation centre on water in the continental biosphere. Unfortunately, the centre will not be open this summer because rearranging the buildings took more work than we expected. We have had some problems, but the centre should nonetheless be open by next summer. The park itself will cost some $23 million, and the interpretation centre some $16 million.

Ms Roy-Arcelin: I see. I have another short question for the minister. How do your departmental programs complement those of Communications Canada? Is there an ordination between the two departments?

[*Texte*]

M. de Cotret: Oui, oui, il y a des liens. Par exemple, quand il s'agit des programmes autochtones, il est évident qu'on va parler au ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien. Quand on regarde, par exemple, la cérémonial d'État, c'est entendu qu'on parle au ministère des Affaires extérieures. Ils ont une grosse division, eux, dans ce secteur aussi.

• 1640

Je suis en train d'organiser une conférence des ministres responsables des personnes handicapées. C'est entendu que je donne la parole aux Affaires extérieures. On veut avoir de 60 à 90 ministres de l'extérieur pour une conférence qui va traiter uniquement de la question des personnes handicapées. Oui, il y a une coordination dans tout ça.

Je peux vous dire aussi que lorsque je parle du Programme des femmes, je vais parler à Mary Collins. Il y a un dialogue, au fond. On ne s'en va pas tous, chacun dans une direction sans se parler au préalable.

Mme Roy-Arcelin: Merci beaucoup.

M. de Cotret: Je vous en prie.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): I wish to discuss the Voyageurs Canada '92 program. I couldn't agree more with what you said earlier, that it's all about Canadians getting to know each other better, and when better than Canada 125 to celebrate who we are and what we are? But, as the old song says, we've looked at clouds from both sides now, and despite Claude Taylor's magnificent contribution of 37,000 seats, which means, as you say, the largest youth exchange in the country's history, there are a few minor problems that I think we will have to address.

For example, I've had it said by people in my area who are very familiar with the program, and who are themselves educators, that summertime is probably the worst time to try to exchange kids. This time of the year, right now, or later in the fall, would do it, but right now they have to go on a standby basis. There are some of my people whom I respect, who are educators, who work with kids, and who say that this just isn't the way to go, namely, on a standby basis. Am I right or wrong?

Mr. de Cotret: I don't want to contradict you, but you are wrong. There is no standby at all. That was one of the first conditions that I put down. Every young person who is going to be travelling has a reserved ticket. For example, for the month of June we've already received confirmation for 5,300 reservations. We don't have the names yet so they don't have tickets, but we have, for each of them, a confirmed voucher on this flight, that flight, or the other flight. Throughout the program, which will run through till the beginning of November, all arrangements will be made that way.

We're trying to get as many going as early as possible. You're quite right, the educators will tell you that the middle of the summer is not the best time for a student to travel. If he's got a summer job, or something like that, he'll be

[*Traduction*]

Mr. de Cotret: Absolutely. Let me give you an example: in establishing programs for aboriginal peoples, we must obviously consult the Department of Indian and Northern Affairs. In matters of state ceremonial, we consult with the Department of External Affairs which also has a large state ceremonial division.

I am organizing a conference of ministers responsible for the disabled. Clearly, External Affairs will be involved in this. We want to bring in 60 to 90 ministers from other countries to a conference dealing only with the issue of disabled persons. This of course requires considerable coordination.

I also wish to say that when I talk about the Women's Program, I talk with Mary Collins. Basically, what we have here is a dialogue. We do not all go in a direction of our own without having consulted one another.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you very much.

Mr. de Cotret: You're welcome.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Je voudrais parler du programme Voyageurs Canada 92. Je suis tout à fait d'accord avec vous quand vous dites qu'il s'agit d'amener les Canadiens à mieux se connaître les uns les autres et le 125e anniversaire du Canada ne représente-t-il pas le meilleur moment pour célébrer qui nous sommes et ce que nous sommes? Mais comme on dit, il est bon de voir les choses du point de vue de l'autre, et en dépit de la magnifique contribution de Claude Taylor qui a gracieusement donné 37,000 billets d'avion, ce qui nous permettra de lancer le plus important programme d'échanges de jeunes dans l'histoire du Canada, comme vous le dites, il y a quelques petits problèmes dont nous devrons nous occuper.

Par exemple, des gens de ma région qui connaissent très bien le programme et qui sont eux-mêmes éducateurs, m'ont dit que l'été est probablement le pire temps pour essayer de faire un échange de jeunes. Ce serait possible à ce moment-ci de l'année, ou plus tard à l'automne, mais actuellement ils doivent voyager comme passagers en attente. Des gens que je respecte, des éducateurs, qui travaillent donc avec les enfants, disent que ce n'est pas la bonne façon de faire voyager des jeunes. Ai-je tort ou raison?

M. de Cotret: Je n'aime pas vous contredire, mais vous avez tort. Ils ne sont pas du tout en attente. C'est justement l'une des premières conditions que j'ai fixées. Chaque jeune qui voyagera aura un billet avec réservation. Par exemple, nous avons déjà reçu pour le mois de juin la confirmation de 5,300 réservations. Nous n'avons pas encore les noms, de sorte que les jeunes n'ont pas encore leurs billets, mais pour chacun d'eux, une réservation sera confirmée pour tel ou tel vol. Les mêmes dispositions seront prises pendant toute la durée du programme, c'est-à-dire jusqu'au début de novembre.

Nous essayons d'obtenir que le plus grand nombre possible voyage au plus tôt. Vous avez tout à fait raison, les enseignants vous diront que le milieu de l'été n'est pas le meilleur moment pour faire voyager un étudiant. Celui qui a

[*Text*]

hesitant, and so on and so forth. For the airlines it's not the best time either, because that's when they can expect a kind of a higher load. We'll have some for July and August and we'll have much more in early September, which means that if a student worked all summer and wants to take a week off towards the end of the summer we'll have the tickets there, and we'll have tickets throughout October.

Mr. Scott: Thank you for clearing that up, Mr. Minister, because it's a misconception on the part of some of the educators in my area, that not only can the kids not fly out of our own airport at Mount Hope but they have to go to Toronto and then probably, most likely, be on a standby basis during the time that they want to go. If you can clarify that, that is first rate.

Mr. de Cotret: I tell you that under Voyageurs Canada '92 there is no standby. They'll know exactly at what time, on what flight they're leaving, and they will have their tickets ahead of time. There's absolutely no problem. They'll have their tickets.

• 1645

The other thing I didn't mention, when I talk about the 37,000 seats on Air Canada, is that we also have arrangements with all the feeder airlines. We have Air Nova, Air Ontario, Air B.C. and so on and so forth. We have the equivalent number of seats on those airlines to bring the young people to the Air Canada counter, so we've covered the country that way. I had one last problem with that. What could I do in remote regions? I appealed to the Department of National Defence and they are going to fly the kids. If there is no scheduled airline going into a northern post or something like that, they will take care of the young people and we'll be able to make the transfer that way.

The other thing is that if you are within 40 kilometres of an airport, the responsibility will be for you to get to the counter. For those who are outside a radius of 40 kilometres, Avis is giving us 1,000 vans to pick up the young people and bring them to the airport. For example, in my riding I am quite a bit further than 40 kilometres from Dorval. I have a central point in the riding where they'd meet and the mini-van would drive them to the airport. All that is free.

Mr. Scott: I should point out, Mr. Minister, that perhaps the educators are confusing Canadian Airlines' program, an exchange program that is on a standby basis.

Mr. de Cotret: That may be.

Mr. Scott: Perhaps the educators—and I give them the benefit of the doubt here—are confusing that area.

Let me just ask one other quick question. The Secretary of State is spending millions of taxpayers' dollars—it has to be—on these magnificent television commercials of the flying geese and the Mounties and things that are promoting Canadian unity. I would like to know whether this is going to reinforce Canadians' pride in our country or whether we shouldn't all just take Canadian pride instinctively in what Canada is all about. In other words, do these commercials

[*Translation*]

un emploi d'été, par exemple, hésitera à voyager, et il y a aussi toutes sortes d'autres raisons. Ce n'est pas non plus le meilleur moment pour les compagnies aériennes, car c'est habituellement leur période de pointe. Nous aurons donc certains voyageurs en juillet et en août, puis nous en aurons beaucoup plus au début de septembre, quand les étudiants qui auront travaillé tout l'été voudront prendre une semaine de congé peut-être, et nous en aurons également pendant tout le mois d'octobre.

M. Scott: Je vous remercie de cette explication, monsieur le ministre, car c'est une méprise de la part de certains enseignants de ma région; ils pensent aussi qu'en plus de devoir se rendre à Toronto, parce qu'ils ne pourront pas partir de notre propre aéroport de Mount Hope, les jeunes devront probablement voyager comme passagers en attente s'ils veulent le faire au moment qui leur convient. Si vous pouvez me confirmer que ce n'est pas le cas, j'en suis ravi.

M. de Cotret: Je vous dis que les participants au programme Voyageurs Canada 92 ne seront pas des passagers en attente. Ils sauront exactement à quelle heure ils partiront et sur quel vol, et ils auront leur billet d'avance. Il n'y a absolument aucune difficulté. Ils auront leur billet.

Quand j'ai parlé des 37,000 sièges d'Air Canada, j'ai oublié de mentionner que nous avons aussi conclu une entente avec les compagnies d'aviation d'apport, comme Air Nova, Air Ontario, Air B.C., etc. Elles nous offrent un nombre égal de places permettant ainsi aux jeunes de prendre leur correspondance sur Air Canada. Cela couvre tout le pays. La dernière difficulté à régler était celle des régions éloignées. J'ai demandé l'aide du ministère de la Défense nationale, qui transportera les jeunes à bord de ses appareils s'il n'y a pas de transporteurs aériens réguliers là où ils habitent.

Le jeune qui habite dans un rayon de 40 kilomètres de l'aéroport doit s'y rendre par ses propres moyens; au-delà, Avis fournira 1,000 fourgonnettes qui serviront à les ramasser et à les amener à l'aéroport. Dans ma circonscription, par exemple, j'habite à plus de 40 kilomètres de Dorval. Il y aura donc un point de ralliement où les jeunes monteront dans la fourgonnette qui les conduira gratuitement à l'aéroport.

M. Scott: Peut-être les enseignants confondent-ils avec le programme des lignes Canadien—le Programme d'échange pour voyageurs en attente.

M. de Cotret: Peut-être.

M. Scott: Je leur donne le bénéfice du doute. Peut-être confondent-ils les deux.

Permettez-moi de vous poser une dernière brève question. Le Secrétariat d'État consacre des millions de dollars de l'argent des contribuables—il ne peut pas en être autrement—à ces magnifiques annonces télévisées où l'on voit les oies sauvages en vol, les agents de la GRC et tout ce qui favorise l'unité canadienne. Cela va-t-il accentuer la fierté des Canadiens pour leur pays ou ne devrait-on pas plutôt laisser les Canadiens exprimer tout naturellement leur fierté.

[*Texte*]

necessarily give us the warm feeling in the tummy about the country? What is the rationale for spending? Believe me, I know television and I know how much they charge for nationwide commercials. What is the rationale for the expenditure of these moneys?

Mr. de Cotret: First of all, I would like to say that the cost is $514,000. That is the first part of your question, I presume.

Mr. Scott: To produce the commercial.

Mr. de Cotret: Yes.

Mr. Scott: What about the airing? What is the cost of airing it across the country? We don't know that.

Mr. de Cotret: That is it.

Mr. Scott: That is it?

Mr. de Cotret: I will check for you, but from my notes, that's it.

Mr. Scott: Okay. We are told it is total.

Mr. de Cotret: They are public service announcements; the airing does not... So the total cost is $514,000.

The other part of your question is very difficult to answer. Is that going to make Canadians prouder of being Canadians? I think over a longer term, yes. It is a very patriotic thing to see on TV, and Canadians get to see their country and appreciate it better. Is it going to happen overnight? I am sure not. But certainly for the price, I think it is something we have to do, and we have to test. We have to see whether or not that is contributing to unity.

• 1650

Let's face it. We have a huge country; as a matter of fact, by now the largest in the world, and we have 27 million people. We're spread all over the place, and most Canadians haven't seen the other part of the country. They haven't seen some of the wildlife, some of the trees, some of the forests, some of our very treasured natural possessions. In a sense, you can get them to travel, but you can't get all that many to travel. When you hit 37,000, you're just about at the maximum, as you all well know. And for $514,000 we can have these ads.

An hon. member: For the love of this country.

Mr. de Cotret: Yes.

The Chairman: That brings me to a question I would like to ask you. You made reference in your opening remarks to our recommendation 7, where we recommended to the Government of Canada that it initiate and co-sponsor with other levels of government and with the private sector a national campaign to increase public knowledge and awareness of and participation and pride in Canada's diverse cultural values and activities. And I note on page 60 of your report what you say about your own evaluation of your State Ceremonial and Canadian Identity program, that:

> The evaluation concludes that there is an urgent need for a broadly-based federal policy in respect to the nurturing of the Canadian identity.

[*Traduction*]

Autrement dit, ces annonces vont-elles vraiment faire vibrer la corde patriotique. Comment expliquez-vous cette dépense. Je vous assure que je connais bien la télévision et je sais ce que coûte une annonce à la grandeur du pays. Comment expliquez-vous pareille dépense?

M. de Cotret: Sachez d'abord que cela coûte 514,000$. C'est la réponse à votre première question, j'imagine.

M. Scott: Pour produire l'annonce.

M. de Cotret: Oui.

M. Scott: Mais le temps d'antenne, combien coûte la diffusion à l'échelle nationale? Cela, nous l'ignorons.

M. de Cotret: C'est tout.

M. Scott: C'est tout?

M. de Cotret: Je vais vérifier, mais d'après mes notes, c'est tout.

M. Scott: Bon. On nous dit que c'est le coût total.

M. de Cotret: Ce sont des messages d'intérêt public; le temps d'antenne... En tout cas, le coût total est de 514,000$.

Pour ce qui est de l'autre volet de votre question, il est très difficile d'y répondre. Rendront-elles les Canadiens plus fiers d'être Canadiens? À long terme, je pense que oui. À la télévision, c'est très patriotique à voir et cela donne la chance aux Canadiens de voir leur pays et de mieux l'apprécier. Cela se fera-t-il du jour au lendemain? Sûrement pas. Mais à ce prix-là, il ne faut pas s'en passer; il faut faire l'essai. Il faut voir si cela contribue ou non à l'unité du pays.

Écoutez, le pays est immense. Aujourd'hui, c'est même le plus grand pays au monde, et nous comptons 27 millions d'habitants. Nous sommes disséminés sur un vaste territoire et la plupart des Canadiens n'ont pas vu le reste du pays. Ils ne connaissent ni la faune, ni la flore, ni les forêts, toutes ces richesses naturelles que nous chérissons tant. Bien sûr, nous pouvons les aider à voyager, mais nous ne pouvons pas les aider tous: 37,000 citoyens, c'est à peu près le maximum que nous pouvons faire voyager, comme vous le savez. Et pour 514,000$, nous avons ces annonces.

Une voix: Pour l'amour de la patrie.

M. de Cotret: Oui.

Le président: Cela m'amène à une question que je voudrais vous poser. Dans votre déclaration, vous avez fait allusion à notre recommandation numéro 7, dans laquelle nous exhortons le gouvernement du Canada à lancer et organiser de concert avec les autres pouvoirs publics ainsi qu'avec le secteur privé une campagne nationale destinée à faire mieux connaître les diverses valeurs et activités culturelles du Canada, à y souscrire et à en être fiers. À la page 62 du budget, vous dites que votre propre évaluation du Cérémonial d'État et du Programme de l'identité canadienne a conduit à la conclusion suivante:

> Les évaluateurs ont conclu qu'il est urgent d'élaborer une politique fédérale exhaustive pour la promotion de l'identité canadienne.

[*Text*]

It seems to me that what you're saying on page 60 is almost exactly what we have said on pages 57, 58, and 59 of our report. In fact, we make an analogy to the PARTICIPaction and Imagine programs as the kinds of tremendous totally national undertakings. And I see that you're using PARTICIPaction as part of the organization for 125.

Will you be participating with the Department of Communications and the remaining ministries in the government in responding to our report to Parliament, which is due about September 5? And wouldn't that response dovetail with your own indications that you're going to be reviewing your own evaluation in the spring? You presumably are just finishing that evaluation of your own program. And secondly, is there a way to take the 125 program and the Voyageurs Canada program and all the good things we're doing this year and make them lasting?

PARTICIPaction, which started as a fitness program to increase the awareness of Canadians about the values of physical fitness, has become a very lasting and significant program. I met a senior executive in that program not too long ago who said that he thinks Canada gets a leverage of about 20 to 1 in that program. He thinks that for every $1 million the federal government puts into that it gets $20 million worth of value, which is a pretty tremendous return. If we could do the same thing in the field of culture and artistic development and the search for our national identity, it would be a tremendous boon.

Have you thought about taking this year's program and packaging it into something that will be lasting?

Mr. de Cotret: Very much so. Certainly Voyageurs '92 has a great potential there. This year is a trial run, in a sense. I got the idea on November 2. And to think that we're going to start next week to send young people, 37,000 of them, across the country, having organized that with the help of all MPs in some five and a half or six months, is quite a feat.

We're getting tremendous co-operation from our sponsors, all of them. And if the program goes as well as I expect it will, then there's no reason we shouldn't do it every year, given that the sponsors are as enthusiastic as we are, and so far they have been. I would easily see the reconduction of that.

• 1655

In terms of other events this year, the Canada 125 Corporation, I don't think we'll keep that going, but the Knowing Canada Better program should be kept on. I think there's a good case to be made on that one.

Okay, it's our 125th and we may be going a little bit further than we normally do for Canada Day, but if everything works well, why don't we always have a major Canada Day?

Obviously, on special anniversaries you have to do something special. But this year, what's special? We've done an awful lot of things that we didn't do before, but essentially it's the Queen's visit that's going to make the big difference between events of prior years.

[*Translation*]

Ce que vous dites là reprend presque textuellement ce que nous avons dit aux pages 57 à 59 dans notre propre rapport. Nous-mêmes avons tracé un parallèle avec les programmes PARTICIPaction et IMAGINE, qui sont des entreprises nationales extraordinaires. Je vois d'ailleurs que vous avez intégré le programme PARTICIPaction aux fêtes du 125e.

Avec le ministère des Communications et les autres ministères, comptez-vous faire suite au rapport que nous sommes censés remettre au Parlement aux environs du 5 septembre? Votre réaction ne correspondra-t-elle pas à votre intention de revoir votre propre évaluation au printemps? J'imagine que vous êtes en train de mettre la dernière main à l'évaluation de votre programme. Deuxièmement, y aurait-il moyen de rendre permanents le programme Canada 125 et le programme Voyageurs Canada 92 et tout le beau travail que nous faisons cette année?

PARTICIPaction, qui était à l'origine un programme destiné à favoriser la bonne forme et à sensibiliser les Canadiens aux bienfaits du bien-être physique est devenu un programme permanent et très important. Il y a quelques temps, j'ai rencontré un de ces dirigeants qui m'a dit que, d'après lui, le Canada profite d'un effet de levier d'environ 20 pour 1 dans ce programme, c'est-à-dire que pour 1 million de dollars dépensés par le gouvernement fédéral, il y en revient pour une valeur de 20$ millions, ce qui est un rendement énorme. Si l'on pouvait en faire autant dans le domaine de la culture et de l'essor des arts et de la recherche de l'identité nationale, ce serait extraordinaire.

Avez-vous songé à faire du programme de cette année un programme permanent?

M. de Cotret: Tout à fait. Le programme Voyageurs Canada 92 est très prometteur. C'est un essai que nous faisons, si vous voulez. L'idée m'en est venue le 2 novembre. C'est tout un exploit que de savoir que dès la semaine prochaine nous allons commencer à faire voyager ces 37,000 jeunes partout au pays grâce à l'aide de tous les députés, après six mois seulement de préparation.

Tous nos commanditaires nous aident énormément. Si le programme se déroule aussi bien que je l'espère, il n'y aucune raison pour laquelle il ne devrait pas avoir lieu chaque année, puisque les commanditaires, jusqu'à présent, sont aussi enthousiastes que nous. Cela pourrait très bien se reproduire.

Pour ce qui est des autres manifestations de cette année, la Société Canada 125, je ne pense pas que cela restera, mais le programme Mieux connaître le Canada, lui, devrait être maintenu. Je pense qu'il y a de bons arguments en faveur de son maintien.

Parce que c'est notre 125e anniversaire, nous en faisons peut-être un peu plus que d'habitude, pour la fête du Canada, mais si tout va bien, pourquoi ne pas toujours avoir des fêtes d'envergure?

Il est bien évident qu'à l'occasion d'anniversaires particuliers, il faut une fête particulière. Mais cette année, qu'y a-t-il de particulier? Nous avons fait énormément de choses que nous ne faisons pas habituellement, mais c'est surtout la visite de la Reine qui marquera la plus grosse différence par rapport aux années antérieures.

[*Texte*]

The Queen doesn't have to come every year, but it doesn't mean to say that we have to downsize the event next year because it's our 126th.

So you are quite right, there are things we can do.

The Chairman: I think if we succeed in the mission we all sense to unite this country, then perhaps we're going to have to invest in keeping it unified year after year, in some lasting kind of cultural understanding program.

I know you are in a rush, Mr. Minister, but there are several short questions that have been requested. If they are really short, let's try them quickly.

Ms Mitchell: I want some clarification on a couple of points that were raised earlier. Maybe I can put them together.

Did I understand that you're pushing for a court challenges program that would be just for disabled persons? I am sure you must know that visible and ethnic minorities cases hardly got started; there was only one or maybe two in that area, and women. They are going to be absolutely furious, like you have never seen before, if this is a specialized program just for the disabled.

Mr. de Cotret: No. I'm saying that as minister responsible for the status of disabled people, I'll make my point of view known on the whole thing.

Ms Mitchell: Why not do it for the others as well?

Mr. de Cotret: Others are going to have to join in. I can't go into all the other departments and say, you are going to do this and you are going to do that.

Ms Mitchell: Well, just saying we need the program extended, as it is now, would do it.

The other quick point had to do with the ads.

I understand there are ads that have the Secretary of State logo as sponsor, which cost something like $4.2 million.

Mr. de Cotret: What? The whole thing is costing $514,000.

Ms Mitchell: I'm getting mixed up, I'm sorry. There are a couple that have two versions. They are entitled Canada, 125 Years to Celebrate—that's your department's ad?—which has a young girl singing, who happens to look quite a bit like the Prime Minister's wife. I am sure that is coincidental. The other one features Roberta Bondar. I wonder if you could tell us what these ads cost, what part of the budget they come under, and how many more of those we may expect by the end of the year.

Mr. de Cotret: There are five 60-second television advertisements under the signature that you mentioned, Canada, 125 Years to Celebrate, and the total cost is $514,000.

Ms Mitchell: Is that the same that you were referring to ?

Mr. de Cotret: Yes.

Mr. Scott: That's a revelation, but it's the case.

Ms Mitchell: You'd better watch those Canada geese; they are noted for bombing people.

[*Traduction*]

Il n'est pas nécessaire que la Reine vienne chaque année, mais cela ne veut pas dire qu'il faudra ramener la manifestation à des proportions plus modestes l'année prochaine, pour le 126e.

Vous avez donc tout à fait raison, il y a des choses que nous pouvons faire.

Le président: Pour accomplir la mission que nous nous sommes fixés, unir le pays, peut-être faudra-t-il investir d'année en année dans un programme permanent de bonne entente culturelle.

Je sais que vous êtes pressé, monsieur le ministre, mais certains ont demandé à vous poser quelques brèves questions. J'espère qu'elles seront effectivement brèves; allons vite.

Mme Mitchell: J'aimerais des précisions sur certains points évoqués tout à l'heure. Je vais essayer de les rassembler.

Avez-vous bien dit que vous essayez de mettre sur pied un programme de contestation judiciaire uniquement à l'intention des handicapés? Vous savez sûrement que l'on commence à peine à entendre les affaires des minorités visibles et ethniques. Il n'y en avait qu'un ou peut-être deux dans ce domaine, en plus des femmes. Ces gens-là vont être furieux, comme jamais auparavant, si vous créez un programme spécialisé uniquement pour les handicapés.

M. de Cotret: Non. Je dis qu'à titre de ministre chargé des personnes handicapées, je vais faire connaître mon point de vue sur l'ensemble du dossier.

Mme Mitchell: Pourquoi ne pas faire autant pour les autres?

M. de Cotret: Il faudrait que d'autres y participent. Je ne peux pas forcer les autres ministères à faire telle ou telle chose.

Mme Mitchell: Il suffirait de dire qu'il faut élargir le programme actuel.

L'autre question que je voulais soulever est celle des annonces.

Je crois savoir que des annonces d'une valeur de 4,2 millions de dollars sont présentées avec le logo du Secrétariat d'État.

M. de Cotret: Quoi? Tout le projet coûte 514,000$.

Mme Mitchell: Je confonds, désolée. Il y en a deux qui sont présentés en deux versions. Il y en a une qui s'appelle: Le Canada, 125 ans à célébrer. C'est bien l'annonce de votre ministère dans laquelle chante une fillette qui ressemble étrangement à l'épouse du premier ministre. C'est sûrement une coincidence. L'autre met en vedette Roberta Bondar. Pourriez-vous nous dire combien coûtent ces annonces, à quel poste du budget elles apparaissent et combien d'annonces de ce genre seront présentées d'ici à la fin de l'année?

M. de Cotret: Il y a cinq annonces télévisées de 60 secondes portant la signature du Secrétariat d'État, Canada, 125 ans à célébrer, pour un coût total de 514,000$.

Mme Mitchell: S'agit-il de ce dont vous parliez?

M. de Cotret: Oui.

M. Scott: C'est une révélation, mais c'est le cas.

Mme Mitchell: Faites attention avec ces oies sauvages, elles ont la réputation de faire des largages sur les gens.

[*Text*]

M. Duhamel: Monsieur le président, j'aimerais poursuivre. Monsieur le ministre, si j'ai bien compris, vous avez indiqué tout à l'heure que vous étiez prêt à revendiquer pour les gens handicapés, puisqu'ils relèvent de votre ministère. En ce qui concerne le Programme de contestation judiciaire, j'ai noté en même temps que les minorités linguistiques tombaient à l'intérieur de votre ministère. Ma question est donc celle-ci: Est-ce qu'on peut s'attendre au même comportement? Et j'ose croire que la réponse est oui.

M. de Cotret: Je ne peux pas faire de promesse. Il faudrait que tout le monde s'entende là-dessus. Ce programme-là ne dépend pas de mon Ministère. Je ne peux pas aller changer un programme dans un autre ministère. Maintenant, s'il y a une discussion à ce sujet-là, vous pouvez être certain que je vais être positif.

M. Duhamel: Par exemple, dans les ententes bilatérales avec les différentes provinces, on pourrait insérer assez facilement une composante qui inclut la contestation du judiciaire en cas de besoin. C'est une suggestion.

• 1700

M. de Cotret: Merci.

M. Duhamel: Je vais penser à ça, je ne sais pas exactement dans quelle entente on pourrait. . .

Le président: D'autres questions?

Mr. Minister, thank you very much for joining us. We've covered a pretty wide swath of the subject-matter for which you're responsible. I know you have to be away at precisely this hour, so I hope when we call you again you'll remember we did stick to your timetable.

The meeting is adjourned.

[*Translation*]

Mr. Duhamel: Mr. Chairman, I would like to continue. Mr. Minister, if I understood you correctly, you said earlier that you were willing to advocate for the rights of disabled people since they come under your department's jurisdiction. As regards the Court Challenges Program, I noted at the same time that linguistic minorities fall within your department. My question is the following: Can we expect to be treated the same way? I hope the answer is yes.

Mr. de Cotret: I cannot make any commitment. There has to be agreement by everyone concerned. This program is not my department's responsibility. I cannot go in and change another department's program. Now, if there is a discussion on the subject, you can be sure I will be positive.

Mr. Duhamel: For instance, in bilateral agreements with the various provinces concerned, we could quite easily include a component providing for court challenges when required. This is a suggestion.

Mr. de Cotret: Thank you.

M. Duhamel: I will give it some thought. I do not know exactly in which agreement we could. . .

The Chairman: Any other questions?

Monsieur le ministre, je vous remercie beaucoup d'être venu. Nous avons couvert une grande partie du vaste éventail de responsabilités qui vous reviennent. Je sais que vous êtes attendu ailleurs au moment où je vous parle, et j'espère que lorsque nous vous inviterons à nouveau, vous vous souviendrez que nous avons respecté votre emploi du temps.

La séance est levée.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Department of Secretary of State:

Marc Rochon, Deputy Minister;

Robert Legros, Assistant Under Secretary of State, Management Practices;

Norma Passaretti, Director General, State Ceremonial Branch.

TÉMOINS

Du Secrétariat d'État:

Marc Rochon, sous-ministre;

Robert Legros, sous-secrétaire d'État adjoint, Pratiques de gestion;

Norma Passaretti, directrice générale, Cérémonial d'État.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 46

Wednesday, May 20, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 46

Le mercredi 20 mai 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93: Votes 35, 40, 45 under COMMUNICATIONS

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993: Crédits 35, 40, 45, sous la rubrique COMMUNICATIONS

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

24987—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidente: Sheila Finestone

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100 under COMMUNICATIONS.

By unanimous consent, it was ordered,—That the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, laid upon the Table on Thursday, February 27, 1992 be referred to the Standing Committee on Communications and Culture: Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100 sous la rubrique COMMUNICATIONS.

Du consentement unanime, il est ordonné,—Que le Budget des dépenses principal pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 1993, déposé sur le Bureau le jeudi 27 février 1992, soit déféré au Comité permanent des communications et de la culture: Crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, MAY 20, 1992
(76)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:35 o'clock p.m. this day, in Room 208, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Other Member present: Felix Holtmann.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witnesses: From the Canadian Broadcasting Corporation: Michael McEwen, Executive Vice-President; Guy Gougeon, Vice-President, French Television; Trina McQueen, Vice-President, News, Current Affairs and Newsworld; Ivan Fecan, Vice-President, Arts and Entertainment; Anthony S. Manera, Senior Vice-President; Joan Gordon Director, Parliamentary and National Relations.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

Ordered,—That Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100, under COMMUNICATIONS. Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE, be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

The Chairman called Votes 35, 40 and 45, Canadian Broadcasting Corporation.

At 3:45 o'clock p.m., the Vice-Chair, Jean-Pierre Hogue, took the Chair.

The witnesses made a statement and answered questions.

At 5:35 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 20 MAI 1992
(76)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 35, dans la salle 208 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Autre député présent: Felix Holtmann.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoins: De la Société Radio-Canada: Michael McEwen, vice-président administratif; Guy Gougeon, vice-président de la télévision française; Trina McQueen, vice-président, Nouvelles, Actualités et Newsworld; Ivan Fecan, vice-président, Arts et divertissements; Anthony S. Manera, premier vice-président; Joan Gordon, directrice, Relations parlementaires et nationales.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, sous la rubrique COMMUNICATIONS, et les crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT, soient renvoyés au Comité permanent des communications et de la culture.

Le président appelle: crédits 35, 40 et 45, Société Radio-Canada.

À 15 h 45, le vice-président, Jean-Pierre Hogue, assume la présidence.

Les témoins font une déclaration et répondent aux questions.

À 17 h 35, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Texte*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, May 20, 1992

• 1534

The Chairman: Order. Our business today pertains to the main estimates for 1992-93 of the Department of Communications, votes 35, 40, and 45. With the approval of the committee, I'll call those votes.

• 1535

I welcome officials from the Canadian Broadcasting Corporation, headed by Michael McEwen, Executive Vice-President.

Mr. McEwen, in a moment I'll ask you to introduce the significant contingent you've brought with you. We appreciate the large delegation. I'd like to thank you particularly for coming again this week after we had to cancel on short notice last week. I hope you'll express my apologies to Mr. Veilleux, because I know he was ready to be here last week and could not be here now.

I seem to be the source of the problem in this committee on this particular occasion—some would say more frequently than that, but it's not true. I have to leave again almost immediately. But I did want to take this—

Mrs. Finestone (Mount Royal): Are you going back to your riding?

The Chairman: I'm getting ready for the next election.

As a matter of fact, the CBC is a very important part of getting elected in my riding. It has a lot of influence. So I'd like them to note I was here to open this meeting. I got a call from Fredericton saying I had better do this before I leave.

But I would like to make the point that New Brunswick is the only province in Canada that doesn't have an English-language CBC station. I hope eventually that will be rectified.

In any event, we do welcome you. I'm going to ask Dr. Jean-Pierre Hogue to chair this meeting, but I would be interested in your introductions and your opening comments before I leave, if you wish.

Please proceed.

Mr. Michael McEwen (Executive Vice-President, Canadian Broadcasting Corporation): Thank you very much, Mr. Chairman. We are very pleased to be here. The president, Mr. Gérard Veilleux, sends his regrets. He has other commitments, which unfortunately don't allow him to be here, but we as a group are pleased to be at the table.

With me are Tony Manera, our senior vice-president; Joan Gordon, our director of parliamentary relations; Ivan Fecan, the vice-president of arts and entertainment for the English television network; Trina McQueen, the vice-

[*Traduction*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 20 mai 1992

Le président: La séance est ouverte. Aujourd'hui nous étudierons le budget des dépenses principal 1992-93 du ministère des Communications, crédits 35, 40 et 45. Avec l'approbation des membres du comité, j'ouvre la discussion sur ces crédits.

Je souhaite la bienvenue aux représentants de la Société Radio-Canada, dirigée par Michael McEwen, vice-président exécutif.

Monsieur McEwen, dans un instant je vais vous demander de nous présenter le fort contingent qui vous accompagne. Nous sommes ravis de vous voir si nombreux. Je tiens à vous remercier surtout d'avoir accepté de venir cette semaine après que nous ayons annulé notre rencontre de la semaine passée à la dernière minute. J'espère que vous transmettrez mes excuses à M. Veilleux; je sais qu'il était prêt à comparaître la semaine passée alors qu'il en est empêché aujourd'hui.

Il me semble que je serai source de problème aujourd'hui—certains diraient que cela m'arrive souvent, mais c'est faux. Encore une fois, je dois partir presque immédiatement. Mais je tenais à profiter. . .

Mme Finestone (Mont-Royal): Retournez-vous dans votre circonscription?

Le président: Je me prépare pour la prochaine campagne électorale.

En fait, Radio-Canada jouera un rôle électoral très important dans dans ma circonscription. Elle a beaucoup d'influence. J'aimerais donc qu'elle prenne bonne note que je suis ici pour ouvrir la séance. J'ai reçu un appel de Fredericton me disant que ce serait sage de venir faire mon tour avant de partir.

Je tiens également à souligner le fait que le Nouveau-Brunswick est la seule province du Canada où Radio-Canada n'a pas de station anglaise. J'espère qu'un jour cette lacune sera comblée.

Quoi qu'il en soit, je vous souhaite la bienvenue. J'avais demandé à monsieur Jean-Pierre Hogue de présider cette séance mais, si vous le voulez bien, j'aimerais que vous nous présentiez vos collègues et que vous fassiez votre exposé préliminaire avant que je parte.

Vous avez la parole.

M. Michael McEwen (vice-président exécutif, Société Radio-Canada): Merci beaucoup, monsieur le président. Nous sommes très heureux d'être ici. Le président, M. Gérard Veilleux, vous prie de l'excuser. Il avait d'autres engagements qui, malheureusement, l'empêchent d'être présent, mais mes collaborateurs et moi-même sommes ravis d'être ici.

Je suis accompagné de Tony Manera, premier vice-président; de Joan Gordon, directrice des relations parlementaires; d'Ivan Fecan, vice-président à la programmation, arts et divertissements pour le réseau de

[*Text*]

president of news and current affairs and *Newsworld* on English television; and Guy Gougeon, vice-president of French television. Also in attendance are executives from our two radio services and the vice-president of finance, Stephen Cotsman. We're all prepared to respond in detail to whatever questions you have.

Since we last met, sir, it has been a busy time for both you, the committee, and us, the CBC. As the president noted in a letter to you dated April 22, Mr. Bird, your committee report, *The Ties That Bind*, is of great interest to the CBC, specifically the two recommendations concerning the Canadian Broadcasting Corporation, stable multi-year funding and limited borrowing authority. They're extremely important to our organization, and we recognize the significance of those recommendations. I would like to reiterate what the president said by congratulating the committee on its work in the presentation of a report that reflects many hours of deliberations and the dedication and intelligence of the authors.

For the CBC, the last many months have been filled with important work, which we believe will lead to valuable initiatives in the coming months and years ahead. Last December, at the first round of the broadcasting summit, the Minister of Communications gave the opportunity to all the industry players to share their views, concerns, and hopes for the television industry in our country. This process is continuing, and the CBC continues to play a very active role in that process.

Following the summit, in early 1992, the president announced that the CBC would be undertaking a series of studies that would reposition the public broadcaster for the environment of the 1990s and beyond. Working closely with the board of directors, management has initiated a number of committees that cover the full spectrum of our operations. The results of this committee work, singly and together, will result in a renewed, relevant and effective CBC, both in the immediate future and in the long term.

• 1540

The committee work includes a complete review of our television program services and how to best serve Canadian audiences in a multi-channel universe. It also includes media accountability, communications, productivity improvement and management efficiency and effectiveness. Our work should be completed within the next couple of months. At that time the board of directors will discuss the options and set the policy for the next steps. We believe this is a time of great opportunity for the corporation to reinforce its important national cultural role, as well as demonstrating leadership as part of the Canadian broadcasting system.

I'm sure, on a final note, you're all aware of the important announcements made by the president last week with respect to our French and English television networks. This is but a first step in assuring a distinctive service for the

[*Translation*]

télévision anglais; de Trina McQueen, vice-présidente à la programmation, nouvelles, actualités et *Newsworld* pour la télévision anglaise; et de Guy Gougeon, vice-président de la télévision française. Nous sommes aussi accompagnés par les directeurs de nos deux services radiophoniques ainsi que par le vice-président aux finances. Nous sommes tous disposés à répondre de façon détaillée aux questions que vous voudrez bien nous poser.

Depuis notre dernière rencontre, monsieur, votre comité et la SRC ont été très occupés. Comme le président vous le disait, monsieur Bird, dans une lettre du 22 avril, le rapport de votre comité *Les liens qui nous unissent* a suscité un vif intérêt à la SRC, et notamment les deux recommandations qui nous concernent: celle sur le financement stable étalé sur plusieurs années, et celle sur le pouvoir d'emprunt limité. Ces deux dossiers sont essentiels pour la Société, et nous reconnaissons l'importance de ces recommandations. J'aimerais réitérer ce que le président a dit, et féliciter le comité pour un rapport qui reflète de longues heures de délibérations ainsi que le dévouement et l'intelligence de ces auteurs.

À la SRC, les derniers mois ont été bien remplis; nous nous sommes consacrés à des tâches importantes qui devraient aboutir à des initiatives de grandes valeurs dans les mois et les années à venir. En décembre dernier, lors du premier sommet sur la radiodiffusion, le ministre des Communications a permis à toutes les parties concernées d'exprimer leurs avis, leurs préoccupations et leurs espoirs sur l'industrie de la télévision dans ce pays. Le processus se poursuit, et la SRC continue à y prendre une part active.

Après le sommet, au début de 1992, le président a annoncé que la SRC entreprendrait une série d'études pour permettre au radiodiffuseur public de se repositionner et de traverser les années 1990 et les suivantes. En étroite collaboration avec le conseil d'administration, la direction de la SRC a mis en place plusieurs comités qui étudieront toutes les facettes de notre activité. Les conclusions de leurs travaux, pris séparément et ensemble, aboutiront à une Société rajeunie, pertinente et efficace, tant dans l'avenir immédiat qu'à long terme.

Ces comités seront chargés d'examiner notamment tous nos services de programmation télévisuelle et les moyens de mieux servir nos auditoires canadiens dans un univers saturé de canaux. Ils devront également se pencher sur la responsabilisation des médias, sur les communications, sur l'amélioration de la productivité ainsi que sur l'efficacité et l'efficience de la gestion. Leurs travaux devraient être terminés d'ici quelques mois. Lorsque ce sera chose faite, le conseil d'administration délibérera sur les options, et il établira les principes directeurs qui baliseront les prochaines étapes. Nous croyons que la situation actuelle offre à la Société de nombreuses opportunités, pour renforcer son influence à l'échelle du pays en matière de culture, et pour faire preuve de leadership au sein du système de radiodiffusion canadien.

Vous êtes sans doute tous au courant des changements importants que notre président a annoncé la semaine passée, et qui concernent nos réseaux de télévision française et anglaise. Il ne s'agit que des premières d'un train de mesures

[*Texte*]

national public broadcaster, one that's based on cross-cultural and regional-reflective programming. We're excited by the potential these initiatives offer and we hope this is the beginning of a resolution to the challenges we face in a difficult and, if I may say, a confused media environment.

With that, Mr. Chairman, I turn the floor back to you. We will be happy to respond to any and all questions.

The Chairman: Thank you very much, Mr. McEwen. I had heard a rumour that one of our vice-chairmen had made a precommitment for speaking rotation. Had you, sir?

Mr. Hogue (Outremont): Rumours.

The Chairman: Rumours. Geoff Scott said he wanted to speak first, just once. Geoff, you're on.

Mr. Hogue: On the Conservative side.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): The commitment was made that I would be the first speaker on this side. I would yield to Mrs. Finestone, but if—

The Chairman: Are you ready?

Mr. Scott: Yes, sir, I'm ready.

The Chairman: You're on.

Mr. Scott: Okay.

The Chairman: Again, we emphasize the nonpartisan nature of this committee. Mr. Scott, no commercials, please.

Mr. Scott: I promise, no commercials.

Michael, I will tell you straight up what is worrying me. It's not so much the repositioning of *The National* and *The Journal*. That's a concern I'll come back to later. What is worrying me is what CBC television is doing to redefine itself. Let me explain.

There's something on CBC radio that is indefinably, inexplicably, but totally CBC-oriented. You can tell the moment you tune in that it is CBC radio. Apart from *The National* and *The Journal*, which are of course distinctly Canadian, I'm wondering what it is that the corporation is doing on television that makes it different from what everybody else is doing. That really leads into this question. If you're going to move the news and *The Journal* into the 9 p.m. slot, what are you going to replace it with?

I give you that opening to tell me how the CBC is going to be distinctively different in terms of repositioning itself.

Mr. McEwen: I think you've touched the heart of some of the questions we've been asking ourselves. This initial announcement is the first redefinition. What we have come to recognize is that the product we produce and the volume

[*Traduction*]

que nous appliquerons pour que le radiodiffuseur public national offre un service distinctif, fondé sur une programmation interculturelle qui reflètera les réalités régionales. Le potentiel de ces initiatives nous remplit d'enthousiasme, et nous espérons qu'elles constituent un début de réponse aux défis que nous devons relever dans un monde des médias difficiles et où règne, si j'ose dire, une certaine confusion.

Monsieur le président, je vous rends la parole. Nous serons heureux de répondre à toutes vos questions, quelles qu'elles soient.

Le président: Merci beaucoup, monsieur McEwen. J'ai entendu une rumeur selon laquelle l'un de nos vice-présidents aurait fait des promesses au sujet de l'ordre des interventions. Est-ce vrai, monsieur?

M. Hogue (Outremont): Rumeurs.

Le président: Rumeurs. Geoff Scott a indiqué que pour une fois il aimerait être le premier à prendre la parole. Geoff, s'est à vous.

M. Hogue: Pour les conservateurs.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): On m'a promis que je pourrais être le premier intervenant de notre parti. Je cède la parole à M^me^ Finestone, mais si. . .

Le président: Êtes-vous prêt?

M. Scott: Oui, monsieur, je suis prêt.

Le président: Eh bien, allez-y.

M. Scott: Très bien.

Le président: Encore une fois, nous montrons le caractère impartial de ce comité. Monsieur Scott, pas d'annonces publicitaires, s'il vous plaît.

M. Scott: Je le promets, je ne ferai pas d'annonces publicitaires.

Michael, je vais vous dire d'entrée de jeu ce qui me préoccupe. Ce n'est pas tellement la nouvelle heure de diffusion de *The National* et de *The Journal*. Je reviendrai plus tard sur cette question. Ce qui me préoccupe c'est ce que la télévision de SRC fait pour ce redéfinir. Permettez-moi de m'expliquer.

À la radio de la SRC il y a quelque chose d'indéfinissable, d'inexplicable, mais qui la distingue de toutes les autres. On reconnaît que l'on est à l'écoute de la radio de la SRC dès le premier instant. Mis à part *The National* et *The Journal*, qui sont, évidemment, incontestablement canadien, je me demande ce que fait la Société pour que ses chaînes de télévision se démarquent de toutes les autres. Cela m'amène à ma question: Si vous déplacez les informations et *The Journal* pour les diffuser à 9 heures, par quoi allez-vous les remplacer?

Ma question vous donne l'occasion de me dire comment le repositionnement de la SRC la rendra unique.

M. McEwen: Je pense que vous avez mis le doigt sur certaines questions fondamentales que nous nous sommes nous-mêmes posées. Les changements qui ont été annoncés constituent la première étape de la redéfinition. Nous avons

[*Text*]

of that product we produce is uniquely distinctive, because it celebrates Canadian values. It's 93% Canadian on prime time right now. It is a Canadian service, essentially, on prime time. From our point of view, the fact that programs such as *Street Legal* are popular doesn't make them any less distinctive.

• 1545

However, we felt we had to bring more definition to the schedule, so with the changes in English television and the improvements we're making on French television, we've tried to create a series of programming blocks with which the viewers can identify. It really breaks down into three.

The first is that we're going with an extended regional package so there's more opportunity for the regions to reflect themselves. Once they start to produce that material, it will wend its way across the country through other parts of the service as well. So there's an increase there.

The second goal is to create a distinctive family block of programming between 7 p.m. and 9 p.m. It would be programming oriented towards families and young adults. It would cover the full spectrum of programming, from popular to specific-audience-oriented. Placing *The National* and *The Journal* at the centre-piece of our evening schedule recognizes the value of those two programs, the value of information, and the time at which people seem to be able to reach out for information. We have some sense that audiences are looking for that information a little earlier, and they're looking for another kind of programming later at night.

That leads to the final block, which is the more adult-oriented or more challenging pieces of material, which will be made up of Canadian movies, documentaries, things that challenge the viewer a little more than perhaps what we now have in our schedule.

Mr. Scott: You say "they" are telling you, and you have spoken of polling that the corporation has done on the different types of programming people want. Can you say whether you polled an extensive number of people, or was this an administrative decision?

Mr. McEwen: It certainly wasn't just an administrative decision. It was a collective decision made from the research that we had available, the programmers—and I might want to have Ivan and Trina speak to some of these issues—and how they view their schedule, and how we feel we can distinctively place a Canadian product that can be best utilized by a Canadian audience in front of that audience.

It's a fact, for example, that not just research that we do but also general research shows a cocooning effect in audiences. People are staying at home. They tend to go to bed earlier. It's not just our research that's indicating this.

[*Translation*]

fini par comprendre que notre particularité provient des émissions que nous produisons, et de leur nombre, car elles proclament les valeurs canadiennes. À l'heure actuelle, 93 p. 100 des émissions canadiennes diffusées aux heures de grande écoute sont produites par la SRC. Nous assurons, aux heures de grande écoute, un service essentiellement canadien. Pour notre part, nous pensons que le fait que des émissions comme *Street Legal* soient populaire n'enlève rien à leur caractère distinctif.

Toutefois, nous avons estimé qu'il valait mieux définir notre horaire; par les modifications que nous apportons à la télévision anglaise et les améliorations de la télévision française, nous essayons de créer des blocs de programmation dans lesquels les téléspectateurs pourront se reconnaître. Ces modifications comportent en fait trois volets.

Le premier consiste à accroître la participation des régions afin de leur donner une meilleure occasion de s'exprimer. Les émissions qu'elles produiront feront leur chemin sur l'ensemble du réseau national. Il s'agit donc d'un plus.

Notre deuxième objectif est de créer un bloc d'émissions familiales, pour diffusion entre 19 heures et 21 heures. Ces émissions s'adresseront aux familles et aux jeunes adultes. On y trouvera un éventail complet d'émissions, allant des émissions populaires jusqu'à celles qui s'adressent à un auditoire spécifique. Nous avons placé *The National* et *The Journal* au centre de notre programmation de soirée parce que nous reconnaissons la valeur de ces deux émissions, la valeur de l'information en cette période où les gens semblent avides de se renseigner. Nous pensons que les téléspectateurs aimeraient que cette information leur soit présentée un peu plus tôt, et qu'ils aimeraient voir des émissions d'un autre genre un peu plus tard dans la soirée.

Cela m'amène au dernier bloc, celui pendant lequel nous présenterons des émissions qui s'adressent aux adultes, ou qui sont un peu plus difficiles d'accès. Nous diffuseront des films canadiens, des documentaires, des émissions qui stimuleront un peu plus le téléspectateur que celles que nous présentions jusqu'ici.

M. Scott: Vous dites «qu'ils» vous disent cela et vous avez parlé d'un sondage effectué par la Société pour déterminer le genre d'émissions qui intéresseraient les téléspectateurs. Pouvez-vous nous dire si vous avez sondé l'opinion d'un grand nombre de personnes, ou s'il s'agissait d'une décision administrative?

M. McEwen: Ce n'était certes pas simplement une décision administrative. C'est une décision collective, que nous avons prise en nous fondant sur les recherches disponibles, sur l'idée que les programmateurs se faisaient de leur horaire—et j'aimerais qu'Yvan et Trina vous parlent de ces questions—et sur ce que nous estimions être le meilleur moment pour présenter un produit canadien à un auditoire canadien pour qu'il lui soit le plus utile possible.

C'est un fait, par exemple, que nos propres recherches et des recherches plus générales montrent que les gens restent chez eux. Ils ont tendance à se coucher plus tôt. Ce n'est pas seulement nos rechercher qui indiquent cela; c'est une

[*Texte*]

It's found generally. So you start to build schedules that reflect that. It also gives us an opportunity to build some distinctiveness into our schedule vis-à-vis the other broadcasters' schedules.

Ivan, do you want to add anything to that?

Mr. Ivan Fecan (Vice-President, Arts and Entertainment, Canadian Broadcasting Corporation): I'd like to give you a bit of philosophical background about why we did what we did, and then maybe give you the more direct answer to the question you asked.

We chose to move *The National* and *The Journal* package to 9 p.m. because it's our most important program. We felt it was important for a public broadcaster to play it when most Canadians can watch it. Peak viewing in Canada is—

Mr. Scott: Are we talking about the greying of the population?

Mr. Fecan: We're talking about whether it's the greying of information junkies—

Mr. Scott: All of us.

Mr. Fecan: —or whether people are just working harder. I'm not sure. I have no idea why, but it's clear that people are going to sleep earlier and getting up earlier. If you check with your local radio stations, you'll notice the driving time is earlier, both in the morning and in the afternoon.

So as a public broadcaster we felt it was important to make our important show available when the majority of people are able to watch it. We wanted to make a schedule that wasn't competitive as much as complementary to what's out there, a little different from what's out there, not head-to-head competitive. We felt that as public broadcasters it was more important for us to be distinctive and provide a choice than to win the time period, although we think we'll do just fine, thank you, on that score.

• 1550

In terms of the specific shows, I think Michael has given you some of the broad philosophy about being a little more popularist before 9 p.m. After 10 p.m we have essentially created more prime time. We've stretched prime time. The idea was to provide a range of programs.

We've effectively created 7.5 hours of prime time by doing this between 7 p.m. and 9 p.m. and between 10 p.m. and midnight. Our hope is that we can take more risks, particularly after 10 p.m., in the range of programs, and provide a platform for such things as documentary series, Canadian theatrical films and other Canadian programs that I think deserve exposure to the public but have not had that opportunity so far.

Mr. Scott: I couldn't agree more, Mr. Fecan.

[*Traduction*]

constatation générale. Il faut donc réaménager nos horaires pour en tenir compte. Cela nous donne la possibilité de créer une grille horaire qui se différencie nettement de celle des autres radiodiffuseurs.

Ivan, voulez-vous ajouter quelque chose?

M. Ivan Fecan (vice-président à la programmation, arts et divertissement, Société Radio-Canada): J'aimerais d'abord vous rappeler brièvement les principes qui soustendent ce que nous avons fait; j'essaierai ensuite de répondre plus directement à la question que vous avez posée.

Nous avons choisi de réplacer *The National* et *The Journal* pour les diffuser à partir de 21 heures car il s'agit de notre bloc d'émissions le plus important. Nous pensions qu'il était important que le radiodiffuseur public présente ces émissions à une heure où la plupart des Canadiens peuvent regarder. L'heure de grande écoute au Canada c'est. . .

M. Scott: Faites-vous allusion au vieillissement de la population?

M. Fecan: Que ce soit le vieillissement des personnes avides d'information. . .

M. Scott: Nous tous.

M. Fecan: Ou parce que les gens travaillent plus fort. Je ne sais pas. Je ne sais pas pourquoi, mais il est clair que les gens se couchent plus tôt et se lèvent plus tôt. Vous pourrez vérifier auprès de vos stations de radio locales, vous verrez que l'heure de pointe commence plus tôt, tant le matin que l'après-midi.

Alors, en tant que radiodiffuseur public, nous pensions que nous devions diffuser nos émissions les plus importantes à une heure où la majorité des gens pourraient les regarder. Nous ne voulions pas que notre grille horaire fasse concurrence à celle des autres diffuseurs, mais plutôt qu'elle soit complémentaire. Nous voulons être un peu différent de la concurrence, pas les affronter de plein fouet. En tant que radiodiffuseur public, nous avons jugé qu'il était plus important d'être distinctif et d'offrir un choix que de gagner le créneau, même si nous estimons que nous nous en tirerons très bien à cet égard.

Pour ce qui est des émissions, je pense que Michael vous a expliqué la philosophie de base: avant 21 heures, nous voulons présenter des émissions plus populaires; après 22 heures nous créeons essentiellement d'autres heures de grande écoute. Nous avons allongé la période de grande écoute. Nous souhaitons offrir une gamme plus vaste d'émissions.

Nous avons créé sept heures et demie de grande écoute, avec deux créneaux, entre 19 heures et 21 heures, et entre 22 heures et minuit. Nous espérons pouvoir prendre plus de risques, surtout après 22 heures, dans la programmation que nous présentons. Nous voulons diffuser des séries de documentaires, des films canadiens, d'autres émissions canadiennes qui méritent d'être vue, mais qui n'ont pas été présentées jusqu'ici.

M. Scott: Je suis parfaitement d'accord avec vous, monsieur Fecan.

[*Text*]

This is my last question. What happens if your hopes and this programming do not generate the revenue, if because of the competition from foreign programming it does not generate the revenue, and the ad revenue drops? Are you going to have to come back to Parliament for more money?

Mr. McEwen: First of all, we've been very aware of the revenue question. We've been working with our sales and our research people, along with Ivan and Trina and Guy's staff in Montreal. We believe we have very accurate projections on the revenue picture and that we can handle the transition. We'll be entering the marketplace within the next two weeks, testing out some of these notions with the advertisers. We believe the revenue gamble is a very small one. So this should not be an issue.

Mr. Scott: You said Trina might have something to add on that, but I'll leave that to my colleagues.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Would the same apply to the French?

Mr. McEwen: Perhaps I could ask Guy Gougeon to speak about the French network. There's been a different tack taken in the French network, namely, more improvements to the existing schedule.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That was your question, all right.

Mrs. Clancy (Halifax): Not any more.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It came from the hip.

Excusez-moi.

M. Guy Gougeon (vice-président, télévision française, Société Radio-Canada): Monsieur le président, la télévision française s'est effectivement penchée là-dessus. Les habitudes d'écoute sont différentes dès le départ, mais il y a un certain nombre de choses qu'on peut faire dans un certain temps. On trouvait qu'il était plus important d'améliorer, dans un premier temps, notre programmation et notre information.

Par exemple, on a décidé de faire, le dimanche soir, un *Téléjournal* prolongé avec une émission *Le point*. On trouvait que c'était important dans une nouvelle formule où les deux animateurs principaux—et il y a aussi un changement d'animateur au *Point*—vont non seulement présenter la nouvelle, mais aussi parler de l'actualité de la semaine qui sera débattue ou discutée lors des émissions *Le Point* de la semaine. Il est important d'apporter cette amélioration.

Deuxièmement, on voulait aussi faire, le vendredi, une émission où des personnes seraient invitées à discuter du traitement de l'information. On pense qu'il est important d'ouvrir le dialogue sur le traitement de l'information.

On a changé d'animateur et on a aussi ajouté des correspondants régionaux aux émissions *Le Téléjournal* et *Le Point*. Il était important d'ajouter au nombre de personnes qui travaillent en région pour nous.

Donc, dans un premier temps, il était plus important pour nous de mettre l'accent là-dessus cette année, tout en ne refusant pas de réfléchir à la possibilité de replacer *Le Téléjournal* et *Le Point*, mais pas nécessairement. On fait

[*Translation*]

Ce sera ma dernière question. Qu'est-ce qui se passe si cette programmation ne génère pas les revenus escomptés, si, à cause de la concurrence des émissions étrangères, les recettes provenant de la publicité baissent? Allez-vous devoir demander de nouveaux crédits du Parlement?

M. McEwen: Tout d'abord, nous sommes parfaitement conscients des risques au plan des recettes. Nous travaillons avec nos responsables des services des ventes et de la recherche, et avec le personnel d'Ivan, de Trina et de Guy, à Montréal. Nous estimons avoir des prévisions très pointues en ce qui concerne les recettes; nous nous sentons capables de faire face au changement. Nous allons tester certaines de ces idées auprès des annonceurs publicitaires d'ici à deux semaines. Nous pensons que nous risquons très peu du côté des recettes; cela ne devrait pas faire de problème.

M. Scott: Vous avez dit que Trina aurait peut-être quelque chose à ajouter, mais je vais laisser à mes collègues le soin de poser cette question.

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce qu'il en est de même pour le réseau français?

M. McEwen: Je vais demander à Guy Gougeon de vous parler du réseau français, pour lequel on a décidé d'adopter une approche différente, c'est-à-dire d'améliorer l'horaire actuel.

Le vice-président (M. Hogue): C'était bien votre question.

Mme Clancy (Halifax): Plus maintenant.

Le vice-président (M. Hogue): Cela m'est venu spontanément.

Excuse me.

Mr. Guy Gougeon (Vice-President, French Television, Canadian Broadcasting Corporation): French television did in fact look at this option, Mr. Chairman. To start with, viewing patterns are different; however, there are things we can do fairly quickly. We thought it was more important to start by improving our programming and our information services.

For example, we decided to extend the *Téléjournal* on Sunday evenings, by adding an edition of *Le Point*. We thought it was important to introduce a new format in which the two main hosts—and there has been a change in host on *Le point* as well—not only present the news, but also discuss and debate the weeks events on the Sunday edition of *Le Point*. We felt it was important to make this improvement.

Second, on Fridays, we wanted to have a program where people would be invited to discuss information processing. We think it is important not to dialogue on information processing.

We have changed host and we have also added regional correspondents to the *Téléjournal* and *Le Point*. We attach priority to increasing the number of individuals working for us in the regions.

So we decided that it was more important for us to emphasize this type of change for this year, while we have not ruled out the possibility of rescheduling the *Téléjournal* and *Le Point*. We are thinking about this option. We want to

[*Texte*]

donc une réflexion là-dessus. On veut prendre le temps d'y réfléchir comme il le faut et de voir s'il serait avantageux pour nous de changer l'heure de diffusion du *Téléjournal* et du *Point*.

Il y a des choses qui sont différentes du côté anglais. Par exemple, le journal de fin de soirée de notre concurrent est à 23 heures alors que le nôtre est à 22 heures. Il y en a un autre qui est à 22 heures.

Mme Finestone (Mont-Royal): Lequel?

M. Gougeon: Quatre-Saisons est à 22 heures et TVA est à 23 heures.

• 1555

Donc, dans cette réflexion-là, on s'est dit dans un premier temps: Tout va très bien en ce qui concerne l'heure de diffusion. Il y a peut-être des avantages à le déplacer, mais il reste à voir quels sont les avantages et les inconvénients. Mais premièrement, cette année, mettons l'accent sur l'amélioration de la formule du *Téléjournal* et du *Point*. Améliorons le produit dans un premier temps et on verra ensuite pour l'an prochain. C'est la décision qu'on a prise.

Au niveau de la télévision générale, dans le même contexte, on s'est dit: Il faut apporter un changement dans cette réflexion stratégique qui se fait dans le moment; il faut aussi apporter une dimension un peu plus culturelle que celle qu'on avait dans le passé.

Je peux vous donner un exemple. Cette année, on avait à l'antenne deux téléthéâtres importants; l'an prochain, on en fera six. C'est une augmentation substantielle, dans le cadre de nos *Beaux Dimanches*, d'une production culturelle. On met vraiment l'accent là-dessus cette année. On veut améliorer le volet culturel de la télévision en général, en particulier dans le cadre des *Beaux Dimanches*.

Donc, cette année, l'accent est mis vraiment sur l'amélioration du produit. C'est là-dessus qu'on concentre nos efforts.

Mme Finestone: Merci. Ce sont des renseignements assez importants.

Vous avez peut-être discuté du fait qu'à un moment donné, vous pourriez apporter un changement au contenu de la programmation du *Point* et du *Téléjournal*. Quand prévoyez-vous une démarche semblable?

M. Gougeon: Trina pourra peut-être faire des commentaires là-dessus, mais déjà nos responsables, à l'information, sont en échange constant quant aux possibilités d'échanger de l'information. Si je peux me permettre d'ouvrir une parenthèse—et Trina pourra peut-être commenter sur nos deux réseaux—, il y a une chose que j'ai oubliée tout à l'heure. Au niveau du pays, non seulement on ajoute des correspondants, mais on développe aussi une formule selon laquelle tous nos correspondants, dans chacune des provinces, seront en circuit téléphonique tous les matins avec la direction de l'information pour revoir les événements importants du jour dans chacune des régions et ensuite faire le choix des éléments principaux. Donc, il y a là une consultation nationale qui se fait tous les jours.

[*Traduction*]

take the time to consider it properly, and to determine whether or not it would be useful to change the time at which we present the *Téléjournal* and *Le Point*.

Certain things are different on the English network. For example, our competitor's late night newscast is at 11 p.m., whereas ours is at 10 p.m. There is another one on at 10 p.m. as well.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Which is that?

Mr. Gougeon: Quatre-Saisons is on at 10 p.m. and TVA is on at 11 p.m.

So our initial response was that there were no problems with respect to the time at which we present these two programs. There could be some benefits to changing the time, but we have to study what the actual advantages and disadvantages would be. For this year, we decided rather to focus on improving the *Téléjournal* and *Le Point*. So we will begin by improving the product; next year we will look at the other issue. That is the decision we made.

We decided changes needed to be made to our general television program as part of our strategic repositioning. We decided we should increase our cultural content.

Let me give you an example. This year we broadcast two major drama series; next year we will have six. That is a considerable increase in our cultural programing and it will be part of our program *Les Beaux Dimanches*. That is what we are stressing this year. We want to improve the cultural component of our television programming in general, and particularly through the program *Les Beaux Dimanches*.

So this year we are concentrating on improving the product. That is where we are focusing our efforts.

Mrs. Finestone: Thank you. That information is quite important.

You may have discussed the possibility of changing the programming content of the *Téléjournal* and *Le Point*. When do you expect to take such a step?

Mr. Gougeon: Trina could perhaps comment, but our news staff are already in constant touch about the possibility of exchanging information. I would like to add an aside here, if I could—and Trina could perhaps comment on the two networks. There is something that I forgot to mention earlier. Throughout the country, we are not only adding correspondents; we are setting a system whereby each of our provincial correspondents will be in touch by telephone every morning with the heads of the news services to review the important events of the day in each region, and select the main items. So there will be nation-wide consultation every day.

[*Text*]

Mme Finestone: Cela, c'est derrière la scène. Qu'est-ce qui se fait en ondes? Je ne connais pas exactement votre position sur *Newsworld*, côté français; on va peut-être revenir là-dessus. La programmation qu'on voit sur *Newsworld* est extrêmement intéressante. Il y a un échange dans chaque région du Canada. Avez-vous pensé à un format semblable?

M. Gougeon: Pour les contributions et des échanges à la grandeur du Canada, on a une formule. Comme vous le savez, il y a une émission qui a débuté l'an dernier et qui s'appelle *SRC Bonjour*. C'est une émission du matin, une émission d'information qui met à contribution toutes les régions du pays et qui traite exclusivement de cela. Cette année, on la fait pour une période d'une heure et, à compter de septembre, on passera à deux heures.

Mme Finestone: Le matin?

M. Gougeon: Deux heures tous les matins. C'est vraiment une émission qui se veut à caractère réseau, qui est faite non à Montréal, mais à Ottawa, avec une contribution de chacune des régions. C'est une mise à jour quotidienne de l'information.

Mme Finestone: Est-ce que cela touche le même niveau de population que si l'émission était à 17 ou 18 heures, où on a une meilleure compréhension de ce vaste pays qu'on appelle le Canada?

M. Gougeon: Il y a une demande le matin pour de l'information, si on commence assez tôt. On va commencer à 7 heures cette année. Tant du côté anglais privé que du côté français privé, on obtient régulièrement de bonnes cotes d'écoute avec des émissions d'information le matin. Je pense à *Canada A.M.* le matin ou à l'équivalent à TVA qui commence à 6h30. Donc, il y a une demande le matin pour de l'information.

On connaît le résultat de nos cotes d'écoute de cette année. Après une première année, bien sûr, on n'a pas la même cote d'écoute qu'obtient TVA le matin. Mais il y a une raison à cela: l'émission du matin de TVA est surtout orientée sur Montréal. C'est une émission très locale. De notre côté, on s'est donné comme mandat et comme objectif d'avoir une émission nationale, avec une contribution de chacune des régions. Le but premier visé n'est pas les cotes d'écoute; le but visé est d'avoir une émission pancanadienne tous les matins, qui permet à chacune des régions d'être reflétée à l'antenne nationale, de façon à ce que tous les gens du pays voient cela. C'est là-dessus qu'on mise. On pense qu'il faut maintenant que cette émission dure deux heures chaque matin.

• 1600

Mme Finestone: Merci.

I think both are related. If you don't have a decent listening audience—

M. Gougeon: C'est cela. C'est l'équilibre.

Mrs. Finestone: —then the program doesn't deliver the message you want to deliver. Although the medium is the message, the message is also the principal goal.

I'd like to come back to something you said, Mr. Fecan, with respect to the extended hours and more Canadian content, which I think is very vital. However, as you look at a study that has just been done in Quebec about the impact of

[*Translation*]

Mrs. Finestone: You are talking there about what happens behind the camera. What is happening on the air? I do not know exactly what your position is on a French-language *Newsworld*. I will come back to this point. The programming on *Newsworld* is extremely interesting. There are exchanges with all regions of the country. Have you considered using a similar format?

Mr. Gougeon: We already have a format for contributions and exchanges throughout Canada. As you know, there is a program that started last year called *SRC Bonjour*. It is a morning news program that deals exclusively with all the regions. This year it was on for an hour; beginning in September, it will be a two-hour show.

Mrs. Finestone: In the morning?

Mr. Gougeon: It will be on for two hours every morning. It is really a network program, produced not in Montreal but in Ottawa; it draws on contributions from each region. It is a daily news update.

Mrs. Finestone: Does it reach the same viewing audience it would if it were broadcast at 5 p.m. or 6 p.m. would it not promote a better understanding of our vast land if it were broadcast at that time?

Mr. Gougeon: There is a demand for news in the morning, if the program is on early enough. We are going to be on at 7 a.m this year. Both the English and French private networks regularly get good ratings with morning news programs. I am thinking of *Canada A.M.* and the equivalent on TVA, which starts at 6.30 a.m. So there is a demand for news programming in the morning.

We know what our ratings were for this year. After just one year, of course we do not have the same rating as TVA has with its morning show. But there is a reason for that: TVA's morning show is mainly focused on Montreal. It is a very local program. Our mandate was to have a national program, involving each region. However, our primary objective is not ratings; it is rather to have a Canada-wide program every morning showcasing our regions on national television. This is the type of program we wanted to present. We now think this program should be on for two hours every morning.

Mrs. Finestone: Thank you.

Je pense que les deux choses sont liées. Si vous n'avez pas une cote d'écoute suffisante. . .

Mr. Gougeon: That's right. There has to be a balance.

Mme Finestone: . . .alors l'émission ne peut pas transmettre votre message. Si le médium est le message, le message reste l'objectif principal.

J'aimerais revenir sur quelque chose que vous avez dit, monsieur Fecan, au sujet des heures prolongées et de l'accroissement du contenu canadien, qui sont vitaux selon moi. Toutefois, les résultats d'une récente étude réalisée au

[*Texte*]

television on family life... As we have all witnessed, the whole world is living in a very destabilized environment, particularly with the race relations problems that we're having in Canada—not to the same extent as the United States, but if the viewing patterns start to reflect the American viewing patterns, we're in for some really serious concerns and problems.

The study indicates that the content and the level of violence in the programs does have a very serious impact. They say a 115-page study done by the Quebec Family Council looked at the image of children on prime-time shows, the way television characters appear to cope with their problems. That certainly is not the real world, and certainly if you look at the way they cope with their problems, it's not exactly the way I've brought up my children to cope with their problems. I mean, you don't just punch someone out, you don't play cops and robbers in a fun, magical way, and guns are not the answer, nor are knives. I think the sexuality that is being displayed is, again, giving the wrong kinds of information in the wrong ways.

I think it's important that we have the type of programs that are of interest to people and will capture their imagination and will reflect the real world, not the imaginary world of the 1950s where we don't live any more, or the 1930s or the 1970s. We're living in the 1990s, and I think we have to prepare our youth for the beyond.

I'd like some answer from you as to what kind of programming you intend to put into that 7 p.m. to 9 p.m. slot, which is the family slot. I don't want to address the 10 p.m. to midnight slot.

I'm really quite pleased about your move, by the way. I hope it's as exciting as I see it. It's like the European models.

Mr. Fecan: Just to give you the philosophical answer to a really very important issue for us, we're very proud of the fact, as we go through our programs, dramatic and feature, that we don't have shows that condone violence. We don't have a *MacGyver*, we don't have shows that have a lot of car chases, partially because we can't afford them and partially because we don't believe it's the right way to do it. We have built family programming on a model that gives us programs such as *Road to Avonlea*.

We have built an entire department to do programs such as *Degrassi* and *Northwood* and others that are coming out of that area, which are attempts to speak very honestly to the youth of the country. These programs by design are meant to be watched by both the children and the parents so that conversations can take place afterwards. We can introduce issues maybe a little easier through a program than can a youth over a dinner table.

This is all very much part of the design and these are the kinds of programs we've been developing. We've studiously avoided doing shoot-'em-ups because we just don't feel it's who we stand for. We don't want to be that kind of television.

[*Traduction*]

Québec sur l'influence de la télévision sur la vie familiale... Comme nous avons tous pu nous en rendre compte, le monde entier vit dans un environnement déstabilisé, marqué en particulier par les problèmes raciaux que nous connaissons ici au Canada—même s'ils ne sont pas aussi graves qu'aux États-Unis. Si les habitudes des téléspectateurs canadiens commencent à ressembler à celles des Américains, nous pouvons nous attendre à de graves problèmes.

L'étude révèle que le contenu et le niveau de violence des émissions ont bel et bien des conséquences très graves. Elle rapporte que le Conseil de la famille du Québec a publié une étude de 115 pages portant sur l'image que l'on donne des enfants dans les émissions présentées pendant les heures de grande écoute, et sur la façon dont les personnages font face à leurs problèmes. Ce n'est certainement pas un reflet de la réalité et leur façon de régler leurs problèmes ne ressemble pas beaucoup à ce que j'ai enseigné à mes enfants. Enfin, on ne peut pas tabasser quelqu'un, ni jouer au bon et au méchant pour le plaisir; les fusils ne sont pas une solution, ni les couteaux. Je pense, en outre, que la sexualité que l'on montre transmet de mauvais renseignements, et de la mauvaise façon.

Je pense qu'il est important d'avoir des émissions qui intéresseront les gens, qui captiveront leur imagination tout en reflétant le monde réel; pas le monde imaginaire des années 50, ou des années 30 ou des années 70 dans lesquelles nous ne vivons plus. Nous vivons dans les années 90 et je pense que nous devons préparer notre jeunesse pour l'avenir.

J'aimerais que vous me disiez quel genre d'émissions vous avez l'intention de présenter entre 19 heures et 21 heures, les heures auxquelles les gens écoutent la télévision en famille. Je ne m'intéresse pas au bloc de 22 heures à minuit.

À propos, je me félicite de ce réaménagement de l'horaire. J'espère que les résultats seront aussi bons que je l'imagine. C'est un peu le modèle européen.

M. Fecan: Je vais vous donner une réponse philosophique à une question qui est vraiment très importante pour nous. Nous sommes très fiers du fait que nos émissions, les dramatiques et les films, ne justifient pas la violence. Nous n'avons pas d'émissions semblables à *MacGyver*, nous n'avons pas d'émissions où nous montrons beaucoup de poursuites en automobile; surtout parce que nous n'avons pas les moyens de les produire, mais également, en partie, parce que nous ne sommes pas d'accord avec ce genre d'émissions. Nous avons créé une programmation familiale qui inclut des émissions comme *Les contes d'Avonlea*.

Nous avons créé tout un service pour produire des émissions comme *Degrassi* et *Northwood* et autres émissions semblables qui essaient de dire les choses très franchement aux jeunes de ce pays. Ces émissions ont été conçues pour être regardées à la fois par les enfants et leurs parents; et pour susciter le dialogue. Il est peut-être un peu plus facile pour nous de soulever des questions dans le contexte d'une émission que ce ne l'est pour un jeune à l'heure du repas familial.

Tout cela fait partie intégrante de la conception; c'est ce genre d'émission que nous préparons. Nous avons évité délibérément les émissions de violence car nous ne pensons pas que c'est ce que nous défendons. Nous ne voulons pas faire ce genre de télévision.

[*Text*]

On top of that, I tell my program executives quite regularly to get out of the office and take the College streetcar in Toronto from end to end. The College streetcar goes through every economic, social, and multicultural stratum, and I tell them to look and listen, and to think hard about what they see and hear and to think hard about why we need to see more of that on our screens. The effect you're talking about happens when what you see on the screen doesn't relate to what you see in life. It's important, if we're going to be constructive, that they relate to each other, and without preaching, because I don't think that's useful either. I think people need to be given information and to make up their own minds. But if we give people the information in a careful way and provide the forums where people can discuss the issues, we are doing our role. That is how we try to design our programs rather than as shoot-'em-ups.

• 1605

Mrs. Finestone: I would like to look at another new program you are projecting, the whole question of Northstar. Could you give us some background on where you are in revitalizing, reviving, or breathing new life into, or whatever you are planning to do in the 87 proposals, in perhaps using the new technology a little more effectively—the DBS, the direct broadcasting satellite. How do you see this new challenge?

I am concerned about how you are going to get the software up there, how you are going to get it out there, and where you are going to get the programming dollars. In my next series of questions for the next round, I will discuss your budget, and what I see as very flat revenues in terms of program moneys.

So I would like to know how you are planning to use this Northstar. Do you need to go to the CRTC for approval? What do you require in financing for start-up? Where will you find that money?

Mr. McEwen: You are a little ahead of us in your questions. Northstar is obviously part of our considerations as we look at repositioning. The notion of Northstar was floated a few years ago. We are starting back and looking at that. But Northstar was always looked at as an export, not a made-for-Canada service.

Mrs. Finestone: I understand you are beyond that. I understand you have gone into some type of, if not contractual, certainly preliminary, examination with two other partners in the private sector, one broadcaster, one non-broadcaster. You have some very specific ideas in mind, which to me sounded quite exciting. This is the opportunity you have to discuss them, and I want to know what you have to do to get it going.

Mr. McEwen: First of all, we have to decide what it is we want to do.

Mrs. Finestone: Haven't you decided that?

[*Translation*]

En plus, je dis régulièrement aux directeurs de la programmation de sortir de leurs bureaux, de prendre le tramway qui suit la rue College, à Toronto, d'un bout à l'autre. Ce tramway traverse toutes les strates économiques, sociales et multiculturelles de la société. Je leur dis de regarder et d'écouter; et de bien réfléchir à ce qu'ils voient et à ce qu'ils entendent, et de se demander pourquoi c'est ce que nous devons montrer plus souvent sur nos écrans. Ce que vous décrivez se produit lorsqu'il n'y a aucun rapport entre ce que l'on voit à l'écran et ce que l'on constate dans la vie. Si nous voulons être pertinents, il est important de faire le rapport en question en évitant de prêcher; car je ne pense pas que cela soit très utile non plus. Je pense qu'il faut informer les gens pour qu'ils puissent ensuite prendre leurs propres décisions. Si nous leur fournissons l'information méthodiquement, et si nous leur offrons des tribunes où ils pourront aborder les problèmes du jour, nous remplirons notre rôle. C'est ainsi que nous essayons de concevoir nos émissions, plutôt que de montrer des scènes de violence.

Mme Finestone: J'aimerais vous interroger sur un autre de vos nouveaux projets, le projet Northstar. Pouvez-vous nous dire ce que vous avez fait pour revitaliser, pour réanimer ou pour donner un nouveau souffle à ce projet; ce que vous mettez de l'avant dans vos 87 propositions, en utilisant, par exemple, un peu plus efficacement la nouvelle technologie que constitue le satellite de radiodiffusion directe. Comment pensez-vous relever ce nouveau défi?

Je me demande comment vous allez obtenir le logiciel, et où vous allez trouver les fonds nécessaires pour la programmation. Dans la prochaine ronde de questions, je vous interrogerai sur votre budget, et sur vos recettes qui me paraissent stagner.

J'aimerais donc savoir comment vous prévoyez utiliser ce réseau Northstar. Devez-vous obtenir l'approbation du CRTC? Aurez-vous besoin de crédits pour son lancement? Où trouverez-vous les fonds?

M. McEwen: Vous avez un peu d'avance sur nous. Dans nos projets de repositionnement, il est évident que nous examinons le projet Northstar. Le concept remonte à quelques années. Nous commençons à nous y intéresser à nouveau. Mais Northstar a toujours été envisagé comme un produit d'exportation; non comme un service destiné aux Canadiens.

Mme Finestone: Je crois savoir que vous êtes plus avancés que cela. Je crois savoir que si vous n'avez pas encore signé de contrat, vous avez en tout cas procédé à un examen préliminaire, en collaboration avec deux partenaires du secteur privé, un radiodiffuseur et une entreprise d'un autre secteur. Vous avez des choses très précises en vue, qui me paraissent tout à fait excitantes. C'est l'occasion pour vous de nous en parler; pour ma part, j'aimerais savoir ce qu'il vous faut pour faire démarrer ce projet.

M. McEwen: Premièrement, nous devons décider ce que nous voulons faire.

Mme Finestone: Cette décision n'a pas encore été prise?

[*Texte*]

Mr. McEwen: No, not fully yet. We are having a lot of conversations—you are absolutely right—and those conversations concern the type of programming mix, how you feed it, what is the partnership basis, how you finance it.

Mrs. Finestone: Where is the delivery system directed to?

Mr. McEwen: You can have a delivery system that is directed anywhere. But your principal market for Northstar, the initial concept of Northstar, has always been the American market. Whether it is American market DBS or whether it is American market through cable head-ends or a combination of both are issues we are grappling with. What is the matrix of the program service? If we are buying into that program service, what is the nature of the partnership and how does the organization work? All these things have to be reviewed and discussed.

Mrs. Finestone: Do you need to go to the CRTC?

Mr. McEwen: No, that is not an issue for the CRTC.

Mrs. Finestone: What is the window of opportunity, in your view, for us to get in there before Hughes-Hubbard and SkyPix. . .? There are about six of them up there that don't have enough stuff on them anyway.

Mr. McEwen: I believe the Hughes satellite goes up in January. Then they will start to get programming on it over the coming year, over 1993. So for DBS there is a window of opportunity coming up within a year.

Mrs. Finestone: How do you reconcile that window of opportunity on DBS with undertaking a Canadian transponder—whether in the end it goes through cable or otherwise, you have to go up and come down, in a sense—versus the opportunity that would be provided if you sold your software directly to Hughes as one of the one or two or three channels, or if you put it up on our new Anik?

Mr. McEwen: Well, look, there are all types of permutations and combinations. Let me "blue-sky" just for a moment.

Right now the world is not a DBS world, because not much of it is available and the technology is fairly new. That will change. Whether it takes a year to change or five years to change, that will change.

The real question you have to ask yourself as a deliverer of programs is whether DBS will become another means of transmission. Will it become the means of transmission? Will it replace cable? Will it replace over-the-air transmission?

The answer to all of that, as we sort out the next five or ten years, is a little of everything. It will become a means of transmission, along with cable and over-the-air transmission, or transmitter. What we, as well as other broadcasters, have to do is to ask how we take advantage of that technology, both for foreign distribution and our own market in Canada? That's exactly what we're looking at now.

[*Traduction*]

M. McEwen: Non, par définitivement. Nous avons eu beaucoup de discussions—vous avez parfaitement raison à ce sujet—sur le genre de programmation, le moyen de l'alimenter, sur le genre de partenariat à créer, et sur les moyens de le financer.

Mme Finestone: Vers quel marché votre système de distribution est-il orienté?

M. McEwen: Nous pouvons l'orienter comme bon nous semble. Cependant, notre principal marché pour Northstar a toujours été le marché américain, c'est la base même de ce projet. Nous essayons de déterminer le meilleur accès à ce marché américain: par satellite de diffusion directe, par tête de ligne câblée, ou en utilisant les deux véhicules. Quelle est la matrice du service de programmation? Si nous achetons l'accès à ce service de programmation, nous devons déterminer le genre de partenariat que nous devrons établir, ainsi que le fonctionnement de l'entreprise? Toutes ces questions doivent être examinées et discutées.

Mme Finestone: Devez-vous obtenir l'approbation du CRTC?

M. McEwen: Non, cela ne regarde pas le CRTC.

Mme Finestone: Quelles sont les chances, à votre avis, de devancer Hughes-Hubbard et SkyPix. . .? Il y a déjà environ six satellites sous-utilisés en orbite.

M. McEwen: Je crois que le satellite Hughes sera mis sur orbite en janvier. On commencera à l'utiliser pour transmettre des émissions dans le courant de l'an prochain, en 1993. Donc, il y aura une possibilité, d'ici à un an, pour un satellite de radiodiffusion directe.

Mme Finestone: Quels avantages y aura-t-il à utiliser un satellite de radiodiffusion directe pour un projet de transpondeur canadien—peu importe, en dernière analyse, que vous utilisiez le câble ou un autre moyen, vous êtes tout de même obligé, en quelque sorte, de passer par un satellite—comparativement aux avantages qu'il y aurait à vendre votre logiciel directement à Hughes en réservant l'un des deux ou trois canaux, ou à utiliser notre nouveau Anik?

M. McEwen: Évidemment, il y a toutes sortes de permutations et de combinaisons possibles. Rêvons en couleur un moment.

À l'heure actuelle, les satellites de radiodiffusion directe comptent peu, car la technologie est assez nouvelle et il sont peu nombreux. Mais cela changera. Cela prendra un an, ou cinq ans, mais la situation va évoluer.

Comme fournisseur d'émissions, la vraie question qui nous intéresse est de savoir si le satellite de radiodiffusion directe deviendra un autre moyen de transmission. Deviendra-t-il le moyen de transmission? Remplacera-t-il le câble? Remplacera-t-il la transmission hertzienne?

Au cours des cinq ou dix prochaines années, ce sera un peu tout à la fois. Il deviendra un moyen de transmission, comme le câble ou la transmission hertzienne, ou l'émetteur. Comme les autres radiodiffuseurs, nous devons nous demander comment nous pouvons tirer parti de cette technologie, tant pour la distribution à l'étranger que sur notre propre marché canadien. Nous nous penchons là-dessus.

[*Text*]

• 1610

Mrs. Finestone: If I understand from you with respect to Northstar, (a) it's not clearly defined yet—

Mr. McEwen: Not yet.

Mrs. Finestone: —(b) the distribution system is not assured yet—

Mr. McEwen: No.

Mrs. Finestone: —and (c) the content or the packaging is not clearly defined.

You did some experimentation with HDTV. Where would HDTV fit into that spectrum?

Mr. McEwen: It's not a factor right now.

Mrs. Finestone: I am worried about where Canada is going to fit into this. You said you have a window of opportunity from five to 10 years. On what grounds do you make that statement? That is not what I'm hearing. I'm hearing that the maximum window of opportunity is three years.

Mr. McEwen: Well, anybody can pick—

Mrs. Finestone: Based on the launch dates—

Mr. McEwen: Yes.

Mrs. Finestone: —and based on the fact that they're working—

Mr. McEwen: To get up there, yes. What I'm really saying is that over 5 or 10 years the system is going to shake out.

For example, we would want to be a part of a DBS system if a DBS system got up and was starting to function and was putting programming out. The window of opportunity to join that will be in the next year or year and a half.

Mrs. Finestone: That's right.

Mr. McEwen: Obviously, we're working very hard to take advantage of that. But that's not going to be the only means of delivery.

For example, DBS may only go into 5% to 10% of households initially over the first couple of years, so if you're looking at the American market you will also want to look at a delivery system that looks at cable and can serve both, because right now there are 60% cable households in the United States.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité. Ma question s'adresse plutôt à M. Fecan.

Votre mandat est d'offrir une programmation qui renseigne, qui éclaire, qui devrait être principalement et typiquement canadienne et qui devrait refléter le caractère multiculturel, multiracial du Canada.

Quel pourcentage de personnes des communautés ethniques, principalement des minorités visibles, occupent des postes intéressants, par exemple des postes de journaliste ou d'annonceur?

[*Translation*]

Mme Finestone: Si je vous ai bien compris, pour ce qui est de Northstar, a) ce n'est pas encore clairement défini. . .

M. McEwen: Pas encore.

Mme Finestone: . . .b) le système de diffusion n'est pas encore garanti. . .

M. McEwen: Non.

Mme Finestone: . . .c) le contenu ou le format n'est pas encore clairement défini.

Vous avez fait des expériences avec la télévision à haute définition. Où cela s'insère-t-il dans l'ensemble?

M. McEwen: Cela ne fait pas partie de nos préoccupation actuelles.

Mme Finestone: Je crains que le Canada ne puisse se tailler une bonne place. Vous avez dit que vous disposiez d'une période de cinq à dix ans pour prendre des initiatives. Sur quoi fondez-vous cette affirmation? Ce n'est pas ce que j'entends par ailleurs. J'ai plutôt entendu dire que nous n'aurions que trois ans.

M. McEwen: C'est au choix. . .

Mme Finestone: En fonction des dates de lancement. . .

M. McEwen: Oui.

Mme Finestone: . . .et du fait que l'on travaille actuellement. . .

M. McEwen: Il faut y aller, en effet. Je dis simplement qu'il faudra cinq ou dix ans avant que le système soit stabilisé.

Ainsi, nous voudrions participer à un réseau de télévision directe par satellite, si un tel réseau était mis sur pied, commençait à fonctionner, et diffusait une programmation. C'est dans un an ou un an et demi qu'il faudra se décider une éventuelle collaboration.

Mme Finestone: C'est vrai.

M. McEwen: Nous faisons beaucoup d'effort pour en profiter. Mais cela ne sera pas le seul mode de diffusion.

Par exemple, le système de SRD ne pénétrera que 5 à 10 p. 100 des foyers pendant les deux premières années. Si l'on envisage une percée sur le marché américain, il faut aussi envisager un mode de diffusion qui tienne compte du câble, et profiter de ces deux systèmes puisqu'actuellement, aux États-Unis, 60 p. 100 des foyers ont le câble.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to our committee. My question goes to Mr. Fecan.

You have the mandate to offer programming that informs, enlightens, is predominately and distinctively Canadian and reflects the multicultural and multiracial nature of Canada.

I would like to know what percentage of your interesting jobs, for instance journalists or hosts, are held by people from ethnic communities, mainly visible minorities?

[*Texte*]

Je n'ai pas de préjugés contre les travaux manuels, mais on vit dans une société où l'image compte beaucoup. La télévision reflète un peu notre image, et le rôle modèle influence énormément la société. Il me semble que les Canadiens d'origines différentes, s'ils voyaient leurs propres références et leur propre image, pourraient peut-être se sentir Canadiens à part entière, un peu plus Canadiens, et mieux contribuer au partage de la conscience et de l'identité nationale. Je pense qu'il faudra en arriver là un jour. Maintenant, nous vivons dans une société très multiculturelle, surtout dans les grandes villes.

J'aimerais avoir votre opinion là-dessus. Si vous croyez que le pourcentage n'est pas encore assez élevé, est-ce qu'un effort se fait à ce niveau-là?

• 1615

Mr. McEwen: We would be delighted to respond. I was just reminded that we appeared in front of our sitting chairman's committee last November to talk about this very same subject throughout the whole corporation. We filed a great deal of material, which I'm sure can be made available.

But we do have some information now and I would like Tony Manera, our senior vice-president, to share it with you.

M. Anthony Manera (vice-président principal, Société Radio-Canada): Monsieur le président, les statistiques les plus récentes sur la répartition des groupes désignés parmi les employés permanents sont les suivantes: femmes, 38 p. 100; autochtones, 1.1 p. 100; handicapés, 1.1 p. 100; minorités visibles, 3.1 p. 100. Nous avons aussi une ventilation pour chaque catégorie d'emploi. Je pourrai fournir cette ventilation au Comité plus tard, parce que c'est très détaillé.

Ensuite, nous avons établi des plans d'action visant à augmenter la participation de chaque groupe visé, sur un plan de trois années, en conformité avec la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

En même temps, on a changé nos politiques d'embauche. Nous avons établi des politiques pour favoriser l'emploi de chaque groupe désigné par la loi et nous avons amorcé plusieurs projets pour attirer des membres de chaque groupe à la Société.

Nous avons un problème à l'heure actuelle. L'année passée, on a embauché seulement 148 personnes à cause des contraintes financières. Il est un peu difficile de changer la composition très rapidement à cause de ces contraintes.

En tout cas, nous avons nos plans, et je suis prêt à en fournir une copie au greffier pour que vous soyez davantage renseignés.

Mme Roy-Arcelin: Naturellement, ces pourcentages comprennent les personnes qui sont devant l'écran et celles qui sont derrière l'écran, dans des bureaux un peu partout.

M. Manera: Oui, c'est cela. Le pourcentage que je vous signalais a trait aux employés permanents, mais, grosso modo, c'est semblable pour les autres catégories. Comme je disais, j'ai une répartition par catégorie d'emploi.

Mme Roy-Arcelin: Parfait.

[*Traduction*]

I have no bias against manual work, but we live in a society where image is very important. Television reflects our image, and role models have an enormous influence on society. I believe that if Canadians of a different background saw their own references and their own image on television, they would feel more Canadian, more completely Canadian, and could partake in our national consciousness and indentity. I feel we will have to get there some day. We now live in a very multicultural society and this is very true in larger cities.

I would like to have your opinion on this. If you feel that the percentage is not yet high enough, is an effort being done to increase it?

M. McEwen: Nous serions ravis de vous répondre. On me rappelle que nous avons comparu devant le comité du président ici présent, en novembre dernier, pour parler de ce sujet, à l'échelle de la SRC. Nous avons présenté de nombreux documents que l'on pourrait sans doute vous procurer.

Nous avons des renseignements, et M. Tony Manera, notre premier vice-président, va vous les communiquer.

Mr. Anthony Manera (Senior Vice-President, Canadian Broadcasting Corporation): Mr. Chairman, the most recent statistics we have on designated groups among our permanent employees are the following: women, 38%; natives, 1.1%; handicapped, 1.1%; visible minorities, 3.1%. We also have a breakdown of those figures for each job category. I can provide this breakdown to the committee later on, since it's very detailed.

Furthermore, we have established action plans to increase the participation of each designated group. It is a three-year scherme consistent with the Employment Equity Act.

We have also changed our hiring policies. Our new policies encourage the hiring of members of groups designated by the law. We have also launched a few projects to bring members from those groups in the Corporation.

But we presently have a problem: Last year, we hired only 148 people because of financial restraints. Because of these restraints, it is not easy to change the make-up of our personnel.

Anyhow, we do have plans, and I would be quite happy to give a copy to the clerk for your information.

Mrs. Roy-Arcelin: Naturally, those statistics take into account people who are on our TV screen and those who are behind, in offices here and there.

Mr. Manera: Yes, that's right. The percentages I have given work for permanent employees; they would be about the same for other categories. As I said earlier, I do have a breakdown per employment category.

Mrs. Roy-Arcelin: Very well.

[*Text*]

Dans un autre ordre d'idées, au sujet de l'évolution technologique, je ne vous apprends rien en vous disant que cette évolution est très rapide. Quel impact cette évolution rapide pourrait-elle avoir sur votre mandat actuel? Je pense aux moyens de production comme la compression vidéo, l'audiodigital et tout cela. Pouvez-vous m'en parler un peu?

Mr. McEwen: I guess the biggest change is that it will put us under the gun, if I can put it that way, to deliver to Canadians more of a sense of themselves and their culture. They are going to be inundated by signals that have very little relevance to the communities they live in and the lives they lead. It may be entertainment, it may be fascinating, but the challenge for us is to compete with that in a way that reinforces the sense of their own communities and the sense of themselves, and gives them the information they can deal with to determine their lives.

A 100-channel universe is a major challenge to that. It's a special responsibility for the public broadcaster, but it's a challenge for the total Canadian broadcasting system. We can't do it alone. The system has to respond. I think we're trying to show some leadership with what we're doing. I hope we're showing that leadership. There will be more to come. But it will need an industry response. So that's the big challenge.

Mrs. Clancy: Let me begin by paying you some compliments. I first want to say as a Nova Scotian I thought the CBC coverage of the Westray disaster, both on regular programming and *Newsworld*, was superb.

I want to particularly single out Jim Nunn and Norma Lee McLeod from Halifax. I guess I single out Jim even more because he has been subjected to a number of brickbats from people in my profession and others. But I did think it was superb coverage and I want to thank you for it.

• 1620

In regard to that, I also want to say that one night on *Newsworld* a special half hour was relating to Westray. At the end there was a collage of pictures from both Springhill and Plymouth with Rita MacNeil singing *Working Man* in the background. I was astounded to hear later that someone complained. On behalf of Nova Scotians, coal-mining descent or not, I would like to say that I do not know who could have been offended. I am offended that somebody was offended, but that probably does not make much difference at this point.

Mr. Fecan, I'm really glad people take the College streetcar and learn about multiculturalism in Toronto, but I have to ask you if you also sometimes ask your program executives maybe to take a trolley down Spring Garden Road or ride a bicycle around Stanley Park. Those of us who live in the regions sometimes feel we do not get reflected to the same degree. I know *Land and Sea* has been resurrected to a point, but we could use a lot more of that in Atlantic Canada.

I wonder if you would care to comment.

Mr. Fecan: I would indeed. I am sure you are not aware that this season, for instance, over one half of our dramatic programming comes from the regions. Half of the other one half is set in the regions and shot in Toronto.

[*Translation*]

In another vein, I would like to talk about technological progress. You do note that this progress goes very fast. How could this rapid progress have an impact on your present mandate? I am thinking of new production technology like video compression, audio digital technology, etc. Would you care to comment?

M. McEwen: Le plus grand changement, à mon avis, sera que les pressions seront plus fortes pour donner aux Canadiens une meilleure image d'eux-mêmes et de leur culture. Les Canadiens seront envahis par des émissions qui n'ont pas grand chose à voir avec leurs collectivités et leur quotidien. Il peut s'agir d'un divertissement, d'un excellent divertissement, mais nous devons être concurrentiels tout en renforçant l'image de la communauté canadienne, de l'identité canadienne et en fournissant des informations qui peuvent servir à orienter leurs vies.

Or, notre mandat deviendra plus complex dans un univers de 100 réseaux. Il s'agit bien sûr d'une responsabilité particulière pour le radiodiffuseur public; c'est également un grand défi pour tout le système de radiodiffusion canadien. Nous ne pourrons y arriver seuls. Le système doit réagir. Je pense que nous devons faire preuve de leadership, et que nous le faisons. Nous continuerons à le faire mais nous aurons besoin de l'aide de l'industrie. C'est là notre plus grand défi.

Mme Clancy: Je vais d'abord vous féliciter. En tant que Néo-Écossaise, j'ai trouvé que les nouvelles de Radio-Canada sur le désastre de Westray, tant dans la programmation régulière qu'à *Newsworld*, étaient superbes.

Je veux particulièrement souligner le travail de Jim Nunn et de Norma Lee McLeod, de Halifax. Je veux parler particulièrement de Jim, parce qu'il a reçu des tomates de mes collègues, entre autres. Personnellement, je crois que ses reportages étaient excellents et je vous en remercie.

D'ailleurs, il y a eu, un soir à *Newsworld*, une émission spéciale d'une demi-heure sur la catastrophe de Westray. À la fin de l'émission, nous avons vu un collage d'images de Springhill et de Plymouth, avec la bande sonore de la chanson *Working Man* interprétée par Rita MacNeil. Je n'en croyais pas mes oreilles quand j'ai appris que quelqu'un s'était plaint. Au nom des Néo-Écossais, qu'ils descendent ou non des mineurs, j'aimerais dire que je ne comprends pas que l'on se sente insulté. Je suis insulté que quelqu'un se soit senti insulté. Cela ne fait sans doute pas beaucoup de différence.

Monsieur Fecan, je suis bien aise que l'on prenne le tramway de la ligne College à Toronto, pour se sensibiliser au multiculturalisme; toutefois, j'aimerais également que vous demandiez à vos responsables de programme de prendre le tramway de Spring Garden Road, ou de faire une ballade en vélo au parc Stanley. Ceux qui vivent en province estiment parfois que l'on ne les voie pas suffisamment à la télévision. Je sais que l'on a ressuscité l'émission *Land and Sea*, mais il me semble que l'on pourrait voir davantage le Canada Atlantique.

Avez-vous des commentaires?

M. Fecan: Bien sûr. Vous ignorez sans doute que cette saison, par exemple, plus de la moitié de nos dramatiques proviennent des régions. La moitié de l'autre moitié se déroule dans les régions mais est filmée à Toronto.

[*Texte*]

Mrs. Clancy: You mean like that wonderful Green Gables farm in Ontario.

Mr. Fecan: That is the one shot in Toronto but set over there—an independent production.

It is very much a concern. I do not know whether you or the committee are aware of it, but we have development offices in Halifax for drama and other kinds of entertainment programming, and in Vancouver. We work with regional producers, both independent and in-house, to get more material on the air, and we are very proud of the fact that, as I said, in this season we are just ending, one half, right on the nose, is actually shot, set and controlled outside of Toronto.

Mrs. Clancy: Could I ask how many in the Atlantic region?

Mr. Fecan: *CODCO* and *Street Cents* are the two shows out of Halifax. A goodly number of movie projects are currently in development there. One just finished shooting in Newfoundland. We invest in many feature films that take place there.

Off the top of my head, those are the ones to which I would point.

Mrs. Clancy: I think your vice-president felt it was a bit of a knee-jerk reaction when you made the College streetcar comment. It is sort of endemic to people who come from my region.

Mr. Fecan: Well, $1.10 is cheaper, I guess.

Mrs. Clancy: My next question has to do with employment equity, and I guess I am after you this time, Mr. Manera. I was really astounded and disappointed in my great affection for the Canadian Broadcasting Corporation at what I considered to be pretty abysmal responses to employment equity within the corporation.

As you are probably aware, we just tabled the report, and the minority report, of the committee, and we will certainly be expecting some action on the part of government. I wonder what the CBC has prepared in light of the changes we hope will be coming to the employment equity legislation.

Mr. Manera: I am not sure I can respond to what you feel is an abysmal performance, since we do not share that view.

Mrs. Clancy: All right, tell me where I am wrong.

Mr. Manera: While acknowledging that more needs to be done, it is our view that the steps we have taken are further than the legislation actually requires us to take.

For example, we have modified our policies to give preference to members of the designated groups for entry level positions providing that they are qualified. We have also modified our policies for more senior positions to give preference when qualifications are comparable. We have initiated a number of outreach programs and a number of internal educational programs.

[*Traduction*]

Mme Clancy: Vous parlez par exemple de cette merveilleuse maison aux pignons verts en Ontario.

M. Fecan: C'est en effet un exemple de séries filmées à Toronto mais se déroulant ailleurs. Il s'agit d'une production indépendante.

C'est l'une de nos grandes préoccupations. Je ne sais pas si vous êtes au courant, mais nous avons des bureaux de développement à Halifax pour les dramatiques et autres émissions de divertissement, ainsi qu'à Vancouver. Nous collaborons avec des producteurs régionaux, indépendants ou de Radio-Canada, afin de pouvoir diffuser davantage d'émissions en provenance des régions. Nous sommes très fiers de pouvoir affirmer qu'au cours de la saison qui s'achève, la précisément moitié des émissions ont été filmées et contrôlées à l'extérieur de Toronto et que, par ailleurs, elles se situaient également en province.

Mme Clancy: Pourrais-je savoir combien d'entre elles étaient originaires des Maritimes?

M. Fecan: *CODCO* et *Street Cents* proviennent tous deux de Halifax. Bon nombre de projets de films sont en voie de préparation là-bas. Le tournage de l'un d'entre eux vient de se terminer à Terre-Neuve. Nous investissons dans de nombreux films qui se déroulent dans les Maritimes.

A brûle pour point, c'est tout ce que je peux vous dire.

Mme Clancy: Votre vice-président a sans doute pensé que j'avais réagi à votre commentaire à propos de la ligne de tramway College de Toronto. C'est un réflexe naturel pour les gens qui viennent de ma région.

M. Fecan: Il est vrai qu'à 1,10$, c'est moins cher.

Mme Clancy: Ma prochaine question porte sur l'équité en matière d'emploi; elle s'adresse sans doute à vous, monsieur Manera. Étant donné ma grande affection pour la société Radio-Canada, j'étais ahurie et déçue lorsque j'ai entendu vos réponses catastrophiques au sujet de l'équité en matière d'emploi à la Société.

Vous n'êtes pas sans savoir que nous venons de déposer un rapport, accompagné d'un rapport minoritaire, et que nous attendons la réponse du gouvernement. Je me demande comment Radio-Canada se prépare aux changements qui seront apportés à la Loi sur l'équité en matière d'emploi.

M. Manera: Je ne partage pas votre point de vue, et je ne crois pas que nos résultats dans le domaine de l'équité en matière d'emploi soient catastrophiques.

Mme Clancy: Alors, prouvez le contraire.

M. Manera: Nous savons qu'il nous reste du pain sur la planche mais nous estimons que ce que nous avons fait jusqu'ici dépasse les prescription de la Loi.

Ainsi, nous avons modifié nos politiques pour accorder une préférence aux membres compétents des groupes désignés pour les postes de débutants. Nous avons également modifié nos politiques pour les postes de niveaux supérieurs, afin de donner la préférence aux membres de ces groupes, lorsque les compétences sont équivalentes. Nous avons mis sur pied des programmes externes, et un certain nombre de programmes internes de formation.

[*Text*]

We have established targets. We are holding each vice-president accountable for the achievement of those targets. We have actually improved representation in some cases.

• 1625

We have compared the existing representation with the availability in the labour force. We have compared our situation with the availability of people by employment category, using Statistics Canada information.

Given that, as I said in French, we hired only 148 people last year, which for our corporation is about 1.5%. It's pretty hard to expect faster change.

Mrs. Clancy: You hired 148 people last year. How many of them belong to one of the designated groups?

Mr. Manera: Based on the statistics we have kept, members of the designated groups achieved a higher percentage of hiring than white males.

Mrs. Clancy: That's a relief. But can you break it down for me, since 148 people are not very many?

Mr. Manera: Sure. I don't have it here.

Mrs. Clancy: But you will get that for me.

Mr. Manera: Absolutely. We have those statistics because we keep track of it.

Mrs. Clancy: If I might say, with the greatest respect, you say you went further than the legislation, but one of the things our report will tell you about the legislation is that all the legislation basically required anybody to do was report. That's it. It didn't require anything else. I guess what I'm looking for, from you and your colleagues, is whether there is a real commitment to employment equity at the CBC.

Mr. Manera: Absolutely.

Mrs. Clancy: I think what we're about here is that we need to see something more than that statement.

Mr. Manera: Again, the legislation had penalties for not filing a report, but it did require more than simply filing a report. There was a certain intent behind the legislation. When I say we went further, I'm referring to the changes in policies that we adopted. This was not required by the legislation.

This was a very well-thought-out process. We established a task force with representation from all levels of the corporation. It made a report, which went to the board. The board of directors made a very strong statement of intent, an initial statement that has now become part of our mandate. We had extensive discussions with our vice-presidents, which resulted in a requirement that each vice-president establish plans for his or her area of responsibility, with numerical targets.

I think all these things indicate a commitment that is fairly substantial. It starts directly with the board of directors.

Mr. McEwen: Can I give a couple of anecdotal points? I really feel there is a commitment from the individuals in the organization that have some leadership responsibilities. Progress is being made. Let me give you a couple of examples.

[*Translation*]

Nous avons établi des objectifs, et chaque vice-président est tenu responsable de leur réalisation. Nous sommes parvenus à améliorer effectivement leur représentation dans certains cas.

Nous avons comparé cette représentation à celle des mêmes groupes au sein de la main-d'oeuvre. Nous avons comparé notre situation par rapport à la disponibilité des intéressés dans les diverses catégories d'emplois, au moyen des données de Statistique Canada.

Comme je l'ai dit tantôt en français, comme nous n'avons embauché que 148 personnes l'année dernière, soit 1,5 p. 100 de notre personnel, il est difficile d'opérer des changements plus rapides.

Mme Clancy: Vous avez embauché 148 personnes l'année dernière. Combien d'entre elles appartenaient à l'un des groupes désignés?

M. Manera: D'après nos statistiques, les membres des groupes désignés étaient plus nombreux que les hommes de race blanche.

Mme Clancy: Quel soulagement. Pourriez-vous me donner la ventilation, puisqu'il n'y a que 148 nouvelles embauches?

M. Manera: Volontiers, mais je n'ai pas les chiffres ici.

Mme Clancy: Vous me les ferez parvenir.

M. Manera: Entendu. Nous avons ces chiffres parce que nous avons tenu à faire les calculs.

Mme Clancy: Sauf tout le respect que je vous dois, vous dites en avoir fait davantage que ne l'exigeait la loi, mais vous pourrez lire dans notre rapport que ladite loi exige bien peu de chose, simplement un rapport. C'est tout. Rien d'autre. En fait, ce que je veux que vous et vos collègues me disiez, c'est si il y a, à Radio-Canada, un engagement véritable en faveur de l'équité en matière d'emploi.

M. Manera: Absolument.

Mme Clancy: Mais nous sommes ici pour avoir plus qu'une simple déclaration.

M. Manera: La loi prévoyait des pénalités en cas de non-production du rapport. Elle exigeait aussi bien davantage. Il y avait un certain esprit à cette loi. Quand je dis que nous sommes allés plus loin, je parle des modifications apportées à nos politiques. La loi n'exigeait pas ces changements.

Il s'agit d'une démarche consciente. Nous avons mis sur pied un groupe de travail, composé de représentants de tous les niveaux hiérarchiques de la Société. Un rapport a été produit et remis au conseil d'administration. Ce dernier a émis un énoncé d'intention très ferme qui a été intégré à notre mandat. Nous avons eu des discussions approfondies avec les vice-présidents; chacun d'entre eux a dû établir des plans d'action pour son secteur, avec des objectifs quantitatifs.

Je pense que tout cela démontre notre très ferme engagement, lequel trouve son origine au conseil d'administration.

M. McEwen: Puis-je vous relater quelques anecdotes? Je pense qu'il existe une détermination indéniable parmi les membres de l'organisation qui occupent des postes de responsabilité. On a fait du progrès. Voici quelques exemples.

[*Texte*]

Newsworld, which was a new service, has demonstrably made progress in all the designated areas and has that type of achievement, particularly—to go back to an earlier comment by a member—in terms of role models. I think there are some real models there.

Mrs. Finestone: You'd better tell the cable people that. I don't think they heard the message.

Mr. McEwen: Oh, I think they're getting it now.

Mrs. Finestone: They should.

Mr. McEwen: The second anecdote that may help focus on the subject—Trina, you can correct me if I'm wrong—is that of the five national reporters hired last summer, four were from the various designated groups. Where we have opportunities, and through some mentoring and nurturing in our own system and working with the private sector, we are trying to take those opportunities and demonstrate, again, some leadership and to get a proper reflection both on the air, in terms of portrayal, and behind the scenes.

I think we are making some headway. It has been tough the last couple of years, but nonetheless everybody seems to be committed. Tony and I shared that task force. We sat through it. The ideas that were coming forth, the enthusiasm—it was just terrific. I think we're starting to see it translated now.

Mrs. Clancy: If it's any comfort, I'm a lot more upset with the RCMP. It's just that I'm so fond of the CBC that I want you to be perfect.

Mr. McEwen: We'd like to be.

• 1630

Mrs. Clancy: I'm sure.

A number of Members of Parliament and Senators have received letters about the documentary my note says is *The Valour and the Horror*, but it's *The Valour and the Honour*, is it not?

Ms Trina McQueen (Vice-President, News, Current Affairs and Newsworld, Canadian Broadcasting Corporation): No. It is *The Valour and the Horror*.

Mrs. Clancy: It is? I apologize, Nancy. In particular, the Bomber Command people say the programs are one-sided and inaccurate. My senior critic has written to the ombudsman asking him to review the programs, but there has been no response. I wonder if you could tell us what is the status of the investigation.

Mr. McEwen: The ombudsman is reviewing the programs and has a mandate from the president to do that.

Mrs. Clancy: We've also heard that Keith Spicer is exploring the idea of subtitling news in the other language to provide Canadians with an opportunity to see and hear news from different regions, I think most particularly SRC news on the CBC. Have you looked at this? What is your reaction?

[*Traduction*]

Newsworld, qui est un nouveau service, a enregistré des progrès notables dans tous les groupes désignés. Et, pour revenir à ce que disait précédemment un député, ce réseau présente des modèles. Il présente des modèles au public.

Mme Finestone: Vous feriez bien de le dire aux gens du câble. Je pense qu'ils n'ont pas encore compris.

M. McEwen: Je pense qu'ils vont comprendre bientôt.

Mme Finestone: Ils devraient.

M. McEwen: Passons au deuxième exemple. Trina me corrigera si j'ai tort mais sur les cinq journalistes nationaux embauchés l'été dernier, quatre provenaient de groupes désignés. Lorsque nous en avons la possibilité, nous en profitons notamment en fournissant l'encadrement et en travaillant avec le secteur privé. Nous voulons faire preuve de leadership et avoir une représentation adéquate, tant à l'écran que derrière l'écran.

Je pense que nous évoluons dans le bon sens. Au cours des dernières années, la tâche s'est avérée plus difficile, mais notre détermination n'a pas fléchi. Tony et moi-même avons fait partie du groupe de travail en question jusqu'à la fin. De nombreuses idées ont été formulées, et l'enthousiasme était fantastique. Je pense que nous commençons à en sentir les effets.

Mme Clancy: Si cela peut vous consoler, je suis beaucoup plus déçue par la GRC. Mais comme j'ai un attachement profond pour Radio-Canada, j'aimerais que vous arriviez à la perfection.

M. McEwen: Nous aussi.

Mme Clancy: J'en suis convaincue.

Certains députés et sénateurs ont reçu des lettres au sujet du documentaire *The Valour and the Horror*. Il doit y avoir une erreur: n'est-ce pas *The Valour and the Honour*?

Mme Trina McQueen (vice-présidente à la programmation nouvelles, actualités et Newsworld, société Radio-Canada): Non, il s'agit bien de *The Valour and the Horror*, la Bravoure et le Mépris en français.

Mme Clancy: Ah oui? Je m'excuse, Nancy. Ce sont en particulier les anciens membres du «Bomber Command» qui prétendent que cette émission est biaisée et erronée. Notre principal porte-parole a écrit à l'ombudsman pour lui demander de revoir cette émission. Il n'a toutefois pas obtenu de réponse. J'aimerais que vous nous disiez où en sont les choses.

M. McEwen: L'ombudsman examine cette série, et en a reçu le mandat du président.

Mme Clancy: Par ailleurs, nous avons appris que Keith Spicer envisage de sous-titrer les nouvelles dans l'autre langue officielle, afin que les Canadiens aient la possibilité de voir et d'entendre les nouvelles d'autres régions. Je pense particulièrement aux nouvelles de Radio-Canada, qui seraient diffusées à CBC. Y avez-vous songé? Qu'en pensez-vous?

[*Text*]

Mr. McEwen: We are looking at it. The chairman indicated to us very strongly during the *Newsworld* hearings that we should look at it, and we followed up on that. We've asked our engineering department to look at the subtext or the video-text type of thing, but the chairman was referring to a voice translation as well. We're looking at both. There is some technology.

In fact, I saw at a conference in Mexico City some real-time video-text technology that the Americans have, quite cheap, computer driven. This has potential. We're going to explore all of those opportunities and then we'll come up with a series of options.

The technology is changing so fast. Five years ago it would have cost tens of millions of dollars. Now we think it's probably under $10 million for the whole system. We have to work with those figures and see, but we have a study now under way.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I have a few questions to ask you, but the past president has more status than the vice-chair. If you want to go ahead, Mr. Holtmann, please do so.

Mr. Holtmann (Portage—Interlake): Mr. Chairman, I'm happy to be with the Standing Committee on Communications and Culture today. My interest in the CBC is still very active. I was hoping to see Mr. Veilleux or Mr. Watson here today, but some of the faces here are familiar. I am trying to figure out who I should put my question to. Everybody is a vice-president. This looks like the first vice-president, premier vice-president. Maybe you're more important than anybody else. No?

Mr. Manera: I want you to know, we have a policy that the bigger the title the lower the salary.

Some hon. members: Oh, oh.

Mr. Holtmann: Mr. Chairman, back when we were having some fun with the CBC, this room would have been too damn small. Things have calmed right down, I guess.

I do have a question and it relates a little bit to the estimates. Some years ago when a decision was made to reduce a number of the stations that existed, such as Windsor and Calgary, a good number of them were cut back. Has your listenership cut back as a result of those changes?

Mr. McEwen: I would have to give you a general answer and say that globally we have not seen a major reduction in audience.

Mr. Holtmann: That's a good answer. As I recall, a lot of devastating things were going to happen. We were told that you'd made some reductions and people weren't going to be serviced. Are you telling me now that didn't happen?

Mr. McEwen: If I could make a point here, when I say globally, you would look at the figures. Those figures would indicate it to you if you're looking at our figures from year to year. But where we have had some major reductions is in the regional time periods and in those periods that are adjacent. In *l'est du Québec*, we've lost, I believe, close to 50% of our audience in those time periods.

[*Translation*]

M. McEwen: Nous considérons cette idée. Pendant les audiences sur *Newsworld*, le président nous a fortement recommandé de l'envisager; c'est ce que nous avons fait. Nous avons demandé à notre service technique d'étudier la possibilité d'utiliser des sous-titres ou le vidéo-texte. Le président avait également pensé à une interprétation simultanée. Nous considérons les deux options. La technologie existe.

D'ailleurs, à Mexico, j'ai vu une conférence sur vidéo-texte en temps réel. C'est une technologie informatique américaine peu coûteuse. C'est une idée qui a du potentiel. Nous allons examiner toutes ces possibilités et nous ferons un choix.

La technologie évolue rapidement. Il y a cinq ans, cela aurait coûté des dizaines de millions de dollars. Nous pensons qu'aujourd'hui tout le système coûterait probablement moins de 10 millions de dollars. Il faut examiner les chiffres, et prendre une décision. Mais nous devons d'abord connaître le résultat des études en cours.

Le vice-président (M. Hogue): J'ai quelques questions à vous poser, mais l'ancien président a priorité sur le vice-président actuel. Si vous le désirez, monsieur Holtmann, vous avez la parole.

M. Holtmann (Portage—Interlake): Monsieur le président, je suis content d'être aujourd'hui au Comité permanent des communications et de la culture. Je garde toujours un intérêt pour Radio-Canada. J'espérais voir ici M. Veilleux ou M. Watson. Certains de vos visages me sont quand même familiers. Je me demande à qui je devrais poser ma question. Vous êtes tous des vice-présidents. Il y a le vice-président exécutif, le premier vice-président... vous êtes peut-être plus importants que les autres, non?

M. Manera: Sachez que nous avons une politique selon laquelle plus vous avez un titre ronflant, moins vous êtes payé.

Des voix: Oh, oh.

M. Holtmann: Monsieur le président, lorsque nous nous amusions avec Radio-Canada, cette salle était toujours trop petite. Il semble que les choses se soient calmées.

J'ai une question qui touche aux prévisions budgétaires. Il y a quelques années, il a été décidé de réduire le nombre des stations; on en a supprimé quelques-unes, notamment à Windsor et à Calgary. Votre auditoire a-t-il faibli à la suite de ces réductions?

M. McEwen: Je vais vous donner une réponse générale: globalement, nous n'avons pas vu de réduction importante de notre auditoire.

M. Holtmann: Voilà une bonne réponse. Que je me souvienne, on prédisait bien des malheurs. On nous disait qu'à cause de vos réductions, certaines gens n'auraient plus de service. Me dites-vous que cela ne s'est pas produit?

M. McEwen: Je vais préciser: lorsque je parle d'auditoire global, il faut considérer les chiffres. Je pense aux chiffres d'une année à l'autre. Nous avons subi de grandes réductions dans les créneaux régionaux, et les créneaux adjacents. Dans l'Est du Québec, je crois que nous avons perdu près de 50 p. 100 de l'auditoire de ces créneaux.

[*Texte*]

Mr. Holtmann: What about Windsor, which was one that the committee had a concern with at the time?

Mr. McEwen: I think we have lost about 30% in that local time period. In Calgary it has been close to 70%.

Mr. Holtmann: Really?

• 1635

Mr. McEwen: Yes, in those time periods. Saskatoon had a minor drop. That will give you a flavour. Globally in terms of the network, when it has moved into other kinds of programming, the impact has not been nearly as great. But in those local time periods, regional time periods, it's been very great.

Mr. Holtmann: Are the people communicating to you from those areas, trying to get enhanced programming for their areas? I think that was the intent—to do it in a different way, but still to do it. Have you accomplished what you set out to do in that particular area?

Mr. McEwen: I believe the commitments we gave you and your committee at that time, and then followed up with the CRTC, have all pretty well been met. For example, we have bureaus in Calgary, Windsor, Rimouski, Sept-Îles, all feeding the larger regional station. I think even our critics will acknowledge we are giving a fair regional reflection.

But there is real anger in those communities where we are no longer providing subregional or local service, and there is some resistance to watching the programs.

Mr. Holtmann: One more question, Mr. Chairman.

I'm looking at revenues going back that you reported in your estimates for your calendar year. If we go back to 1984 when the government changed, it looks as though revenues increased about $160 million from what it was in 1984. It looks as though it's levelled off. Maybe it was of some assistance, thanks to *Newsworld*.

When I look at your capital appropriations and what are projected for 1992-93, it looks as though you're going to. . .is that because of the Toronto investment? Is that what it's all about?

Mr. McEwen: Some are of Toronto and some of obsolescence. Perhaps I could ask Tony Manera to speak to those figures. That's his direct area.

Mr. Holtmann: That seems quite a jump in a year when other money expenditures have levelled off.

Mr. Manera: That's absolutely correct, Mr. Chairman. There is a substantial jump this year in the capital appropriation, for which we are most appreciative. This was actually decided by the government about two or three years ago, I believe, but was postponed and delayed until now.

[*Traduction*]

M. Holtmann: Et à Windsor? C'est la région qui préoccupait le plus le comité, à l'époque.

M. McEwen: Je pense que nous avons perdu environ 30 p. 100 de notre auditoire pendant le créneau de programmation locale et à Calgary, près de 70 p. 100.

M. Holtmann: Vraiment?

M. McEwen: Oui, pour ces créneaux. Il y a eu une légère baisse à Saskatoon. Cela vous donne une idée. Mais globalement, pour tout le réseau, lorsque l'on a choisi d'autres programmations, l'impact a été moindre. Mais pour les créneaux de programmations locales ou régionales, nous avons enregistré une baisse importante.

M. Holtmann: Les gens de ces régions ont-ils communiqué avec vous pour avoir davantage de programmation régionale? Je pense que votre intention était d'offrir cette programmation, mais d'une autre façon. Avez-vous réussi?

M. McEwen: Je pense que les engagements que nous avions pris envers votre comité, puis envers le CRTC ont été assez bien respectés. Nous avons par exemple des bureaux à Calgary, Windsor, Rimouski, et Sept-Îles, pour les plus grandes stations régionales. Je pense que même ceux qui nous critiquent doivent reconnaître que nous obtenons une assez bonne représentation régionale.

Il reste tout de même une certaine colère dans les localités où nous n'offrons plus de service local. Il y a une certaine résistance et l'on n'écoute plus nos émissions.

M. Holtmann: Une dernière question, monsieur le président.

Je regarde les revenus des années passées dans vos prévisions budgétaires de l'année. Si nous remontons à 1984, année du changement de gouvernement, il semble que vos revenus aient augmenté d'environ 160 millions de dollars, par rapport à 1984. Depuis, il semble qu'il y ait eu un plafonnement. *Newsworld* vous a sans doute beaucoup aidé.

En étudiant vos crédits d'immobilisations et vos prévisions pour 1992-1993, il me semble que vous allez. . . Est-ce à cause de l'investissement à Toronto? Est-ce la principale raison?

M. McEwen: C'est en partie à cause de Toronto, et en partie à cause de la désuétude de notre matériel ou de nos installations. Je vais demander à Tony Manera de commenter ces chiffres. C'est son domaine.

M. Holtmann: Il me semble que c'est une grosse augmentation en une année, alors que les autres dépenses se sont stabilisées.

M. Manera: Il a tout à fait raison, monsieur le président. Il y a cette année une augmentation substantielle des crédits d'immobilisations, et nous en sommes reconnaissants. Cette décision a été prise par le gouvernement il y a deux ou trois ans, je crois mais a été repoussée d'année en année jusqu'à cette année.

[*Text*]

It is largely intended to address the obsolescence problem. As you know, we are a very technologically dependent corporation. The state of the art is changing very rapidly. We have situations where cameras have not been replaced for many years. We're most appreciative that Treasury Board recognized that and has funded us to enable us to do the most urgent things.

The other thing this also enables us to do is to deal with some health and safety problems we have, because some of our buildings were built many years ago when standards were lax. As you know we also have many antenna towers, where you have to be very concerned about safety. So we're going to be able to address these problems much more constructively now, because of this increase in allocation.

Mr. Holtmann: Thank you, Mr. Chairman. As far as I'm concerned, they should be given the green light for another year.

Some hon. members: Oh, oh.

Le vice-président (M. Hogue): Je pense effectivement que, comparativement à d'autres rencontres que nous avons eues, ici ou ailleurs, les réponses sont aujourd'hui plus souples, plus dynamiques, plus ouvertes. Je ne sais pas si on est plus fatigués ou si vous présentez plus de sécurité, mais, de l'endroit où je suis, je trouve que la communication se fait extrêmement bien aujourd'hui et je vous en félicite.

If Mrs. Finestone and others would allow me, I have one or two questions.

Je ne me souviens pas où j'ai posé la question, mais je sais comment j'ai eu les réponses. M. Veilleux faisait beaucoup de patinage. Je ne lui en voulais pas, mais je trouvais qu'il était habile sur la patinoire. Mais cela ne nous donnait pas de réponse.

Je suis assez préoccupé par la question soulevée par notre collègue, M^me^ Finestone, la question de *Newsworld*. J'ai pensé, l'autre jour, présenter la question sous un angle différent.

• 1640

Je trouve qu'il y a des injustices de faites aux Canadiens anglophones. Moi, j'ai la chance de pouvoir regarder *Newsworld*, Radio-Canada et d'autres canaux. J'ai un avantage sur mes compatriotes qui ne sont malheureusement pas bilingues. Je pense que ce serait une bonne idée que de faire en sorte qu'ils puissent, à travers un *Newsworld* français, se familiariser, non pas avec du provincialisme, mais avec une langue qui se parle au Québec et ailleurs au Canada.

C'est ma question. Un jour, je deviendrai peut-être un peu plus spécifique et direct. On est dans notre salon et on se fait dire qu'il neige dehors, à un coût *x*. On pourrait avoir un *Newsworld* qui ne coûterait pas beaucoup plus cher. Je n'ai pas les chiffres, mais notre collègue Sheila les a. Il y a quelques sous de différence entre la météo 24 heures par jour et...

Mme Finestone: Il s'agit de 20 cents pour la météo contre 33 ou 34 cents.

Le vice-président (M. Hogue): Cela devient un peu intolérable que, pour une diférence de 13 cents, on ne puisse pas avoir accès à des fenêtres...

[*Translation*]

L'argent va servir surtout à remédier à un problème de désuétude. Comme vous le savez, la SRC dépend beaucoup de la technologie. Or, celle-ci évolue très rapidement. Dans certains cas, nos cameras n'ont pas été remplacées depuis des années. Nous remercions le Conseil du Trésor de l'avoir admis, et de nous avoir octroyé suffisamment de crédits pour remédier aux problèmes les plus urgents.

D'autre part, ces crédits nous serviront à corriger des problèmes au niveau de la santé et de la sécurité. En effet, certains de nos édifices ont été construits il y a longtemps. lorsque les normes du bâtiment étaient moins strictes. Vous savez sans doute que nous avons de nombreux pylônes d'antennes où la sécurité est très importante. Grâce à cette augmentation de crédits nous pourrons régler ces problèmes de manière constructive.

M. Holtmann: Merci, monsieur le président. S'il n'en tient qu'à moi, ils devraient avoir le feu vert cette année encore.

Des voix: Oh, oh!

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Indeed, I think that if we compare with other meetings that we have had here or elsewhere, the answers today are more relaxed, open, dynamic. I don't know if we are more tired, or if you have gained some assurance but from where I am, I find that the communication goes very well today and I congratulate you.

Si M^me^ Finestone et les autres membres me le permettent, je vais poser une ou deux questions.

I don't recall where we were when I asked the question, but I remember how I got the answers. Mr. Veilleux was skating around a lot. I held no grudges against him but I thought that he was a very good skater. But this was not giving us any real answer.

I am concerned by the issue raised by our colleague, Mrs. Finestone, about *Newsworld*. The other day, I thought I should ask the question in a different way.

I believe anglophones are being victimized. I'm lucky to be able to watch *Newsworld*, Radio-Canada and other channels. I am in a better position than other Canadians who do not possess this advantage of being bilingual. With a French *Newsworld*, they could get better acquainted, not with provincialism, but with a language which is spoken in Quebec and elsewhere in Canada, and it would be a good idea.

This is my question. One of these days, I might be more specific and direct. We are in our living rooms, we are being told that it is snowing outside and it is costing us so much. We could have a *Newsworld* that wouldn't be much more expensive. I do not have any figures but I know that our colleague, Sheila, has them. There is a few pennies difference between 24 hours weather reports and...

Mrs. Finestone: Twenty cents for the weather channel versus 33 or 34 cents.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): It is becoming intolerable, for a mere 13 pennies, we are being refused an access to window...

[*Texte*]

Mrs. Finestone: It is disgusting. How about the weather channel?

Le vice-président (M. Hogue): Ma deuxième question, à laquelle on pourrait répondre simultanément, a trait à Radio-Canada international.

Les derniers sondages que la Presse canadienne nous donne, c'est l'image des Canadiens face à eux et l'image des gens d'autres pays face au Canada. Ce n'est probablement pas à cause des politiciens que les autres pays ont une image aussi positive du Canada. Je suppose que Radio-Canada international doit avoir péché assez souvent pour présenter une image aussi belle et aussi réaliste.

Qu'est-ce que vous comptez faire face à Radio-Canada international? Pouvez-vous aller dans le sens des réponses que vous avez données jusqu'à maintenant?

Mr. McEwen: Let me try to respond to both the spirit and the facts of your question.

On the *Newsworld* issue, we share your views. There's nothing we would like to do more than to have an all-news French channel. In fact, it is the policy of the corporation, approved by the board of directors, to do this at the best opportunity. That opportunity depends on two things—the way to finance it and an opportunity from the CRTC to apply for another licence as part of a board decision.

We did apply for a *Newsworld* licence for the French system, and it was initially turned down. It was not the same type of *Newsworld* service the English had, but it was a beginning, and tailored to what we thought the economics would stand at that time. We have since gone back and looked at a series of combinations for our *Newsworld* in Quebec, a *Newsworld* all across the country, in French.

But we face some economic challenges there. There are different infrastructures between the English and the French. That has to be overcome and supported. There is the sheer volume cost of *Newsworld* on cable channels. That may be a problem as well.

The final concern is that the CRTC has put a moratorium on these services. That moratorium is not going to last forever, and we are still committed to a French all-news channel. But we think now as a priority we have to get over the repositioning hump. A French all-news channel will be part of our repositioning documents, and we will bring it forward as part of our plans for the future.

• 1645

So we agree with the essence and spirit of your question, and we hope we will be in a position to respond appropriately within the plans we're going to bring forward on repositioning.

The second part of your question is...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): What do you mean by "news costs"?

Mr. McEwen: The cost of gathering that news—

Le vice-président (M. Hogue): Il y a des journalistes.

[*Traduction*]

Mme Finestone: C'est écoeurant. Et la météo?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): My second question is about Radio-Canada International and you could answer both at the same time.

According to the last polls done by the Canadian press, this network is reflecting Canadians in their own eyes and people from other countries in the eyes of Canada. I don't believe politicians have much to do with the positive image of Canada abroad. The fact that this image should be so handsome and so realistic makes me think that Radio-Canada International is not all that blameless.

What are your intentions regarding Radio-Canada International? Will you maintain the answers you've been giving until now?

M. McEwen: Je vais essayer de répondre à la fois à l'esprit et à lettre de vos questions.

En ce qui concerne *Newsworld*, nous sommes d'accord avec vous. Nous aimerions infiniment avoir une chaîne d'information française. En fait, avec l'approbation du conseil d'administration, la Société a pris la décision de réaliser ce projet dès que l'occasion s'en présentera. Cette occasion dépend de deux choses: des sources de financement, et de la possibilité d'obtenir un permis d'exploitation du CRTC.

Nous avons déjà déposé une demande de permis pour un *Newsworld* en français; le CRTC nous l'a refusé. Il ne s'agissait pas d'un *Newsworld* identique à ce qui se fait au réseau anglais, mais c'était un début; et tenait compte de la conjoncture économique de l'époque. Depuis, nous avons réexaminé le dossier et étudié plusieurs solutions, dont un *Newsworld* au Québec et un *Newsworld* en français d'un bout à l'autre du pays.

Cela dit, nous nous heurtons à des considérations économiques. L'infrastructure n'est pas la même au réseau anglais qu'au réseau français. Il faut étayer ce qui existe et surmonter certaines difficultés. Les questions de volume dans les systèmes de câbles risquent de poser également un problème.

Enfin, le CRTC a imposé un moratoire sur tous ces services. Ce moratoire ne durera pas éternellement, et nous sommes toujours décidés à mettre en place une chaîne d'information française. Cela dit, nous avons une priorité immédiate: le repositionnement, qui n'est pas une tâche mineure. Cette chaîne d'information française fera partie de cette réorganisation, et elle figurera nos plans futurs.

Nous sommes d'accord avec l'essence et l'esprit de votre question, et nous espérons être en mesure d'y répondre convenablement avec les projets que nous avons l'intention de présenter dans le cadre du repositionnement.

La deuxième partie de votre question...

Le vice-président (M. Hogue): Qu'entendez-vous par «coût afférent aux nouvelles»?

M. McEwen: Ce sont les coûts de la collecte des nouvelles...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): There are the journalists.

[*Text*]

Mr. McEwen: The journalists, the editors—

Le vice-président (M. Hogue): Je les vois tous les jours. Ils nous donnent la nouvelle en français et en anglais. Ils sont extraordinaires. On les retrouve en Russie, au Moyen-Orient... *News costs.*

Mr. McEwen: There are two kinds of costs. Maybe I could get Trina to talk about it, as she is responsible for *Newsworld.*

There is the cost of producing the product—gathering it, editing it, putting it all together. That's basically the cost for *Newsworld.* It's the infrastructure cost of the editors and the program-makers. The journalistic cost is a very modest cost. Basically, we don't have any journalists on *Newsworld.* We take it from the main channel.

The difficulty is that there are different infrastructures in place for French and English services across the country. That's a reality. We would have to address some of those infrastructure costs so that the net could be even enough to gather all that information. It's not just a matter of translating material. It is more than that. It is getting first-person journalism in the language that you're broadcasting.

Ms McQueen: On the English side, we do programming, and quite good regional programming, in 11 different locations. We have approximately 400 journalists across the country in those operations, all of whom can feed into an English *Newsworld.* I would suspect that the number of people available to feed material into a French news channel would be possibly 50% of that number.

As well, extra costs also come from things such as rights to foreign news services. The pictures you see from Bangkok have to be purchased, and each channel must purchase them separately. So there are those types of costs. Satellite and microwave line costs would all have to be separately financed for a French news channel. Even though there is some infrastructure and some journalists in place, we are talking about filling 24 hours a day, seven days a week.

M. Gougeon: Il y a aussi la question du financement de tout cela. Il y a ensuite le nombre de personnes qui seraient prêtes à payer, compte tenu de la base de la population. Je parle du nombre de francophones versus le nombre d'anglophones. Le coût par téléspectateur pourrait être drôlement différent, selon la formule retenue. Donc, là aussi, dans l'application, il y a la question du financement de cette chaîne qui, dans les deux cas, est bien différente, compte tenu de la répartition de la population canadienne.

Comme disait Michael tout à l'heure, dans l'exercice de réflexion qu'on fait sur le repositionnement stratégique, la question d'une chaîne d'information pour les services français est la grande priorité. C'est quelque chose qu'on retient. C'est maintenant une question de financement, de *timing* et de demande au CRTC.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur Gougeon, je ne veux pas être déplaisant, parce que je le suis spontanément et naturellement. C'est très naturel chez moi. Vous savez, on parle d'unité nationale. C'est à quel coût, l'unité nationale?

[*Translation*]

M. McEwen: Il y a les journalistes, les rédacteurs...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I see them everyday. They give us the news in French and in English. They are extraordinary. We see them broadcasting from Russia, from the Middle-East... *News costs.*

M. McEwen: Il y a deux sortes de coûts. Je pourrais demander à Trina d'en parler, puisqu'elle est responsable de *Newsworld.*

Il y a les coûts de préparation du produit—la collecte, la rédaction et la mise ensemble des nouvelles. Ce sont les principaux coûts pour *Newsworld.* Ce sont les coûts d'infrastructure des rédacteurs et des responsables d'émissions. Les coûts représentés par les journalistes sont très modestes. Essentiellement, nous n'avons pas de journalistes à *Newsworld.* Ils viennent tous du canal principal.

Le problème c'est qu'il existe des infrastructures différentes pour les services anglais et français dans tout le pays. Voilà la réalité. Il faudrait régler certains de ces problèmes de coût d'infrastructure pour avoir un équilibre qui permettrait de recueillir toute l'information. Il ne s'agit pas simplement de traduire les nouvelles. Le problème est beaucoup plus profond. Il s'agit d'avoir des journalistes qui travaillent dans la langue que l'on présente à l'écran.

Mme McQueen: Du côté anglais, nous faisons de la programmation, et de la programmation régionale plutôt bonne dans 11 villes différentes. Nous avons environ 400 journalistes partout au pays, et nous pouvons les mettre tous à contribution pour *Newsworld* en anglais. Je pense que l'on ne pourrait compter que sur la moitié de ce nombre pour aliementer un réseau d'information en français.

De plus, il y les coûts supplémentaires des droits à payer aux agences de nouvelles étrangères. Les images qui viennent de Bangkok doivent être achetées, et chaque canal doit les acheter individuellement. Il y a donc ce genre de coût. Il faudrait également financer à part les coûts des satellites et des lignes micro-ondes pour un canal d'information en français. Même si nous avons déjà certaines infrastructures et certains journalistes, il faut remplir 24 heures par jour, sept jours par semaine.

Mr. Gougeon: There is also the question of funding such an initiative. We have to look at how many people would be prepared to pay for such a service, given our population base. I am referring to the number of francophones, compared to the number of anglophones in this country. The cost per viewer could be quite different, depending on the calculation used. So here again, we run into the issue of financing such a channel. The situation is quite different for the French and English services, given the breakdown of the population of Canada.

As Michael was saying earlier, as part of our strategic repositioning exercise, the issue of a French all-news channel is a high priority. We are looking at it. It comes down to a matter of financing, timing and an application to the CRTC.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I do not want to be unpleasant, Mr. Gougeon, because that is my natural, spontaneous self. It comes very naturally to me. As you know, we have been talking about national unity. What price

[*Texte*]

C'est à quel coût, l'identité? Combien en coûte-t-il pour présenter l'image du Québec au Canada? Combien en coûte-t-il pour présenter l'image du Canada au Québec? Arrêtons d'être provincialistes et de parler du Québec et du Québec. Le Canada, ce n'est pas le Québec. Combien y a-t-il de francophones en dehors du Québec? Est-ce qu'ils ont droit à cela, eux? Je ne comprends pas du tout cette analyse économique. Je vais finir par devenir détestable, en plus d'être mal élevé. Je comprends très bien que vous n'avez pas besoin de moi pour vivre. Seulement, on peut devenir ennuyeux.

Est-ce que la Société a fait faire des études pour sonder l'opinion publique sur la réaction que causerait une augmentation du coût mensuel? Sur quoi basez-vous vos données? Des coûts, des coûts!

• 1650

Il y a sûrement des journalistes, au Québec comme au Canada, qui peuvent couvrir. Achetez ce que vous voulez par satellite. Pouquoi charger cela à l'un plutôt qu'à l'autre? L'unité nationale, on charge cela où? Qui paie le drapeau canadien? Mes enfants le paient aussi et ils ne le regardent pas toujours.

Mr. McEwen: Perhaps just before—

Le vice-président (M. Hogue): Je ne suis pas agressif. Je suis seulement nationaliste. Mon Canada me touche, comme le vôtre. On parle du même pays.

Mr. McEwen: With respect, Mr. Chairman, we did apply once. We did have a plan—

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce que vous avez fait faire des études sur les coûts?

Mr. McEwen: —that spoke to the kinds of things and the kinds of ways of going at it that you're speaking to, and we were turned down. We were told we need not apply unless we come up with a better way of doing it. That's number one.

Number two, let's be quite blunt about it. The cable industry has not been very helpful to the CBC and its *Newsworld* services. In fact, any additional moneys that go on cable to the financing of Canadian programs, whether it's the CBC or the private over-the-air broadcaster, is a problem for the cable companies. They're making their views felt every day.

At our licence renewal hearing for *Newsworld*, they opposed us very strongly on a rate increase, and they are not keen on some form of rate increase that is going to bump it across the system. With that in mind, we have a real challenge. We are committed to it. We think it should happen, but we also have the rest of industry and the regulatory agency to deal with.

M. Gougeon: Comme dit Michael, il y a la question des câblodistributeurs. Il y a aussi la question de l'appui, la question des concurrents qui ont été contre. Même les affiliés de Radio-Canada, qui sont d'excellents affiliés, mais qui sont aussi propriétaires de réseaux de câblodistribution, voient un conflit quand il s'agit d'appuyer cette démarche.

[*Traduction*]

can we put on national unity? What cost are we prepared to pay for our identity? How much does it cost to present an image of Quebec to the rest of Canada and vice-versa? Let us stop being provincial in our approach, in talking about Quebec all the time. Canada is not Quebec. How many francophones are there outside of Quebec? Are they entitled to this service? I simply do not understand this economic argument. I am going to become detestable here as well as being badly brought up. I understand you very well, and you do not need me to survive. However, we can become tiresome.

Has the Corporation done any studies to see how people would react to an increased monthly cost? On what are you basing your information? All I hear about is the cost, the cost!

There must surely be journalists in Quebec, as there are elsewhere in Canada, who can cover the news. Buy what you want by satellite. Why charge it to one network rather than to the other? To whom do we charge national unity? Whose paying for the Canadian flag? My children are paying for it as well, and they do not always look at it.

M. McEwen: Peut-être avant...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I am not aggressive. I am just a nationalist. I care about my Canada and about yours. We're talking about the same country.

M. McEwen: Sauf votre respect, monsieur le président, nous avons fait une demande une fois. Nous avions des projets...

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Did you have any studies done on the costs?

M. McEwen: ...qui faisaient valoir les éléments que vous soulevez, et on a rejeté cette demande. On nous a dit que ce n'était pas la peine de faire une demande si on ne trouvait pas une meilleure façon de procéder. Voilà une première chose.

Deuxièmement, soyons très francs. L'industrie de la cablodiffusion n'a pas beaucoup aidé la Société Radio-Canada ni son service *NewsWorld*. Les cablodistributeurs ont du mal à accepter que l'on accorde des sommes supplémentaires au financement des émissions canadiennes, qu'il s'agisse de la Société Radio-Canada ou des radiodiffuseurs privés. Les cablodistributeurs font connaître leur point de vue tous les jours.

Lors de l'audience de renouvellement de notre licence pour *NewsWorld*, ils se sont fortement opposés à une augmentation du tarif, et ils ne tiennent pas du tout à une augmentation qui se ferait sentir dans l'ensemble du système. Par conséquent, nous avons là un vrai problème. Nous nous engageons à présenter *NewsWorld*. Nous pensons que ce service est important, mais en même temps, il faut faire affaire avec le reste de l'industrie et avec l'organisme de réglementation.

Mr. Gougeon: As Michael has said, there is the matter of the cable industry. There is also the matter of support, and of competitors who were opposed to the idea. Even Radio-Canada affiliates, which are excellent affiliates, but which are also owners of cable networks, see a conflict when it comes to supporting this idea.

[*Text*]

Donc, l'appui à l'extérieur est très, très mince, que ce soit au niveau des câblodistributeurs, des affiliés ou des concurrents, mais il reste un fait, et on est entièrement d'accord avec vous: au niveau de l'information, c'est prioritaire. C'est pour cela que je disais tout à l'heure qu'à la télévision française, on pose des gestes très concrets.

On améliore nos informations en présentant le matin deux heures qui viennent des régions et en présentant, à l'intérieur du *Point* et du *Téléjournal*, une participation de toutes les régions du Canada.

SRC Bonjour est notre émission du matin qui a été mise en ondes l'an passé. On a décidé de la faire à partir d'une station régionale, qui est à Ottawa. Cette émission met à contribution chacune des stations régionales. L'objectif est une participation des régions.

L'autre étape, c'est cette chaîne d'information. Croyez-moi, on prend cela très au sérieux. On sent cette différence qui existe entre la couverture qui est donnée au Canada anglais et la couverture qui est donnée au Canada français. Il est important et nécessaire qu'on ait une chaîne d'information. Dans notre esprit, il n'y a aucun doute quant à la priorité qu'on doit donner à cette chaîne d'information.

Le vice-président (M. Hogue): Je vous remercie de votre réponse. Vous venez d'atteindre un niveau beaucoup plus acceptable, un niveau où tout le monde peut s'aider. S'il y a des embûches, il y a des gens qui existent dans ce pays pour vous aider à les enlever. Vous n'êtes pas seuls dans cette démarche. On identifie le niveau d'éducation, le niveau d'ouverture et le provincialisme, et on continue d'augmenter la différence, qui devient difficilement acceptable. C'est dur émotivement, et cela doit être difficile émotivement pour des non-francophones qui veulent avoir accès à un canal francophone. La nouvelle se traite très bien, parce qu'on peut aller chercher la comparaison sur *Newsworld* où on retrouve... Je suppose que je parle à des convertis.

Avez-vous fait faire des études pour vérifier ce que la population serait prête à payer?

Mr. McEwen: Yes, there was some, but I don't want to mislead you. We have had some work done. It was done about a year and half to two years ago. Longer?

• 1655

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I'm talking about *Newsworld* French.

Mr. McEwen: Yes. It was part of that initial application.

Mr. Gougeon: In 1988-89?

Mr. McEwen: It was part of the initial application that showed there were certain limits in tolerance. I can't recall anything we've done beyond that. Did you do anything when you did the survey work for *Newsworld*? No.

If I can come to your second question, the RCI question, I have just a couple of observations. RCI, we think, after a very dramatic and traumatic cut, has made a very successful transition. It's under new leadership. There's a new head, a

[*Translation*]

So the outside support from the cable industry, from our affiliate and from competitors is very weak, but one fact remains, and we couldn't agree with you more: as far as information programming goes, this is a priority. That is why I was saying earlier that in French television, we are taking some very concrete steps.

We are improving our news with the two-hour morning show from the regions, and by involving all the regions on the *Téléjournal* and *le Point*.

SRC Bonjour is the morning program we launched last year. We decided to produce it out of the regional station, here in Ottawa. The program uses input from the regional stations. The idea is to promote regional participation.

The next phase is the all-news channel. Please believe me when I say that we take this very seriously. We are aware of the difference between the coverage provided in English Canada and French Canada. It is important and necessary that we have an all-news channel. We have no doubt about the priority we should give to this all-news channel.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you for your answer. You have just reached a much more acceptable level, a level where everyone can help each other out. If there are obstacles, there are people in this country who can help you get rid of them. You are not alone in this effort. We have identified the level of education, the level of openness and provincialism, and it is becoming hard to accept the fact that the differences are continually widening. It is hard to take emotionally, and it must be hard to take emotionally for non-francophones, who want access to a French-language channel. It would be very interesting to have such a channel, because we could make comparisons with *Newsworld*, where we find... I suppose I am preaching to the converted.

Have you done any studies to check whether people would be prepared to pay for this service?

M. McEwen: Oui, nous avons effectué certaines études, mais je ne veux pas vous induire en erreur. On a fait faire certaines études il y a un an et demi ou deux ans. C'était il y a plus longtemps?

Le vice-président (M. Hogue): Je vous parle du *Newsworld* français.

M. McEwen: Oui. Cela faisait partie de la première demande.

M. Gougeon: En 1988-89?

M. McEwen: Cela faisait partie de la première demande, c'est là que nous nous sommes aperçus qu'il existait certaines limites. Je ne me souviens pas que nous ayons fait autre chose. Est-ce que vous avez fait quelque chose au moment du sondage sur *Newsworld*? Non.

Quant à votre seconde question, Radio-Canada International, j'ai deux observations à ce sujet. À notre avis, après avoir subi des coupures assez traumatisantes, RCI a réussi une excellente transition. Ce service a été confié à une

[*Texte*]

new director, for RCI. We have the new designated language groups down, and we've sorted out the rest of the schedule with French and English radio programming from the main services. We're doing a lot of co-operative work, particularly in eastern Europe and also in Hong Kong and China, with language training and help for other radio agencies, developing radio agencies there.

I guess the short answer is that we've had a successful transition. There is an identity for Radio Canada International. We have a good working relationship with External Affairs and we believe it's fulfilling its mandate.

Mrs. Finestone: I would just like to pick up on but not take the same route with respect to French and English cross-fertilization, if I could put it that way. I really think one of the big problems is the lack of understanding of the difference in the culture.

As a Quebecker I have a great deal of pleasure being able to live in both those cultures and both those languages. I think if there was a way in which there could be a better understanding and a better distribution of that information, I believe, as does Dr. Hogue, people would feel much more comfortable in this country and we wouldn't disenfranchise one million Canadians outside the borders of Quebec. Quebec is part of the whole, not the whole of the part. We would not in a sense have this difficulty.

I'd like to go back to the question my colleague asked you. In the interim, until such time as *Quatre-Saisons* and *Télé-Métropole* feel less challenged and threatened by the advertising revenue CBC has, and are prepared to recognize that they too can have some competition. . .but they're not ready for it yet so let's go another route.

If you will recall, when the Caplan-Sauvageau evaluation or broadcast study was tabled and we were reviewing that, one of the interesting questions I raised with all the public and private sector was the use of simultaneous translation in terms of video text that could be used in a number of ways. Number one, people who were learning a new language could reinforce the learning by association. Secondly, the level of illiteracy is very serious in Canada. People have the minimum of education. They can read, but if they can have that reinforced in some way we would improve the level of literacy.

I also brought to your attention a very interesting study that had been done at that time. It's so far back I've forgotten, but I believe it was done in Chicago. The literacy level of the Vietnamese returning soldiers was improved dramatically, along with an education program so that they could get their high school leaving certificates. They used exactly that, substitution on. . .and I thought on news, it would be very effective.

[*Traduction*]

nouvelle direction, à un nouveau directeur, et le nombre de langues désignées a diminué. D'autre part, nous avons réorganisé la programmation en faisant appel à la programmation des deux réseaux principaux, français et anglais. Nous faisons beaucoup de travail en collaboration, en particulier en Europe de l'Est, à Hong Kong et en Chine, avec des cours de formation linguistique et l'aide d'autres agences de radio, pour y en créer de nouvelles.

Je peux donc vous répondre que la transition s'est avérée un succès. Radio-Canada International possède une véritable identité. Nous avons de bonnes relations de travail avec les Affaires extérieures et nous pensons que ce service remplit bien son mandat.

Mme Finestone: Je reprends la question de la pollinisation, si je peux m'exprimer ainsi, entre les services français et anglais, mais je l'aborde sous un angle différent. Je continue à penser que le problème vient surtout du fait que les différences entre ces deux cultures sont mal comprises.

En ma qualité de québécoise, je peux vivre dans ces deux cultures et utiliser ces deux langues, et j'en tire un très grand plaisir. S'il était possible de mieux faire comprendre cette information, de mieux la disséminer, comme M. Hogue, je pense que les gens se sentiraient beaucoup plus à l'aise dans ce pays et que nous ne songerions pas à sacrifier un million de Canadiens à l'extérieur des frontières du Québec. Le Québec fait partie de l'ensemble, ce n'est pas l'ensemble des parties. Si cela était possible, je pense que nous n'aurions pas ce problème.

Je reviens à la question que mon collègue vous a posée; en attendant que Quatre-Saisons et Télé-Métropole se sentent moins menacés par les revenus publicitaires de la SRC, en attendant qu'ils réalisent que cette concurrence n'est pas une mauvaise chose. . . Mais comme ils ne sont pas prêts à le reconnaître, prenons une autre voie.

Vous vous souvenez, sans doute que quand l'étude Caplan-Sauvageau a été publiéeet que nous l'avons examinée, j'ai demandé aux secteurs public et privé ce qu'ils pensaient de l'idée d'une traduction simultanée au moyen d'un texte à l'écran. À mon avis, ce système pouvait avoir plusieurs utilités. Pour commencer, il permettait aux gens d'apprendre une nouvelle langue et de compléter leurs connaissances par association. Deuxièmement, l'analphabétisme est un très grave problème au Canada. Les gens possèdent un minimum d'éducation. Ils savent lire, mais il y a beaucoup de gens qui ont encore des progrès à faire.

À l'époque, j'avais également attiré votre attention sur une étude très intéressante qui venait d'être publiée. J'ai oublié mais je crois qu'elle avait été menée à Chicago. Le niveau d'alphabétisation des soldats qui revenaient du Vietnam s'était beaucoup amélioré et après avoir suivi certains cours, ils pouvaient obtenir leur diplôme d'études secondaires. C'est exactement la méthode que l'on utilisait, des sous-titres. . . et il m'avait semblé qu'avec les programmes de nouvelles ce serait particulièrement efficace.

[*Text*]

One, it acknowledges that within our population, handicapped or minority populations include the handicapped. You would be addressing the minority handicapped population, the minority illiterate population—which is almost going to become a majority if we don't do something about it—and we could do the English into French and the French into English. If I'm watching

Le Point et que mon français n'est pas à la hauteur du contenu et de la discussion, je peux au moins le renforcer en regardant et en lisant le texte.

[*Translation*]

Pour commencer, cela reconnaît que les secteurs minoritaires de la population comprennent les handicapés. On s'adresserait ainsi à la minorité handicapée, à la minorité illettrée, qui risque fort de devenir une majorité si nous ne faisons pas quelque chose. Nous pourrions traduire l'anglais en français et le français en anglais. Quand je regarde

Le Point if my French is not equal to the seriousness of the discussion, I can at least reinforce that by reading the text.

• 1700

So I would like to know whether or not when you're looking at this you might keep in mind the number of goals that you could really attach to using a video text, not over-voice. First of all, I detest over-voice anyway, so that's a personal prejudice.

It might be worthwhile trying a pilot project and doing a pilot project in the home. Do that along with some of the job development programs that the Department of Employment and Immigration is doing for re-education and training of illiterates. Try something that's constructive in the public interest. It may work or it may not, but I would love to see something like that go ahead.

You responded to Felix Holtmann in a very interesting way, Mr. McEwen. I would support what Dr. Hogue has said, that you certainly have a very soft hand at the wheel.

That doesn't hide the facts. How can you, in a sense, ensure that there will be a sense of ownership and a sense of belonging—not to take Pogo out of context—to the CBC if you remove such extensive. . .? Fifty per cent at the local level, through regional programming, don't turn you on. So what's going to make them turn you on when comes the marvellous programming we're going to see at night? How are you going to market and distribute and sell yourself?

Mr. McEwen: Very well.

I'm being a little facetious. We have to recognize a couple of things. It's been a year and we've angered some communities.

Mrs. Finestone: Yes, Windsor being the dumbest decision any of you took. But anyway. . .

Mr. McEwen: We've angered some communities, and we have to build back a different kind of relationship with those communities. We recognize that, but it doesn't happen overnight.

The first thing we try to do, which I think for the most part we have done now, is to stabilize the programming, to have truly a distinctive alternative in terms of a regional public service broadcaster program. It's different from the privates. It is regional in scope and it tends to deal with different issues. I might ask Trina to speak to some of that philosophy.

Mrs. Finestone: I don't have time.

Mr. McEwen: Oh, sorry.

Mrs. Finestone: I have to speak in the House.

Ainsi, si vous vous penchez sur cette possibilité, vous pourriez penser à tous ces avantages que présente l'utilisation d'un texte vidéo, et je ne parle pas de doublage. Pour commencer, je déteste les doublages, mais c'est un préjugé personnel.

On pourrait peut-être envisager un projet-pilote ainsi qu'un projet à domicile. Cela pourrait faire partie d'un des programmes de développement de l'emploi du ministère de l'Emploi et de l'Immigration dans le domaine de la rééducation et de la formation des illettrés. Ce serait quelque chose de constructif et ce serait d'intérêt public. Je ne sais pas si cela fonctionnerait, mais j'aimerais beaucoup que l'on en fasse la tentative.

Monsieur McEwen, vous avez dit quelque chose de très intéressant à Félix Holtmann. Tout comme M. Hogue, je pense que vous avez un style de conduite tout en douceur.

Mais cela ne fait pas disparaître les faits. Que pouvez-vous faire pour encourager un sens de propriété, un sens d'appartenance à Radio-Canada—et je ne voudrais pas prendre Pogo hors contexte—quand vous effectuez de telles compressions? Cinquante p. 100 au niveau local, au niveau de la programmation régionale, ça n'attire pas le client. Qu'avez-vous l'intention de faire pour les attirer avec cette merveilleuse programmation que nous allons voir dans la soirée? Comment allez-vous vous imposer?

M. McEwen: Très bien.

Je fais un peu d'humour. Il faut se rendre compte de deux choses; au cours de l'année passée, nous avons mécontenté certaines communautés.

Mme Finestone: Oui, et la décision à propos de Windsor est la plus idiote que vous ayez prise, mais quoi qu'il en soit. . .

M. McEwen: Nous avons provoqué la colère dans certaines communautés, et il va falloir maintenant construire des relations un peu différentes avec ces communautés-là. Nous le savons, mais cela ne peut pas se faire du jour au lendemain.

La première chose à faire, et dans l'ensemble, c'est chose faite, est de stabiliser la programmation, d'offrir un service de radiodiffusion publique régional bien distinct. Cela fonctionne au niveau régional et les questions abordées sont quelque peu différentes. Je pourrais demander à Trina de développer quelque peu cet aspect-là.

Mme Finestone: Je n'ai pas le temps.

M. McEwen: Oh, je suis désolé.

Mme Finestone: Je dois prendre la parole à la Chambre.

[*Texte*]

Mr. McEwen: The second thing is visibility in the community beyond just news and current affairs. Ivan's statistic about 50% in the regions is very important, because people start to see themselves in ways other than just on news and current affairs.

The third thing is something that has been part of the repositioning discussion and is a resource issue. We have to get out of the urban communities and reach out into what I would call the "editorial geographic black holes", the communities that don't have a CBC presence, that aren't visited by a journalist or a camera person or a radio reporter, and have some visibility to get some understanding there. That has to be part of a wider strategy.

When all of those elements come together, I think we will have a relevance and an importance to those communities, even the communities we left—not in the same way, but we will be there.

I hope that helps.

Mrs. Finestone: I hope when you come back next year, we won't just add "ir" to the front of "relevance".

Mr. McEwen: We hope so too.

Mrs. Finestone: I'm a little concerned about that.

I'd like to talk about cable's negative option. I thought Mr. Veilleux did a superb job in "The Future is Now", his remarks at *The Financial Post* conference.

I find it totally irresponsible in some ways, and incomprehensible in others, that you can have cable give us an offer that one can barely afford to resist, since if I say no to the option, then I'm going to lose two Canadian channels. It doesn't make an ounce of sense to me. I don't know where the CRTC was, except perhaps out to lunch.

I am concerned that if Canadian programming and jobs are held hostage to the U.S. broadcasters, in a sense, in the first instance, and we have a bottom-line mentality in place in the cable industry rather than a public-service or Canadian-content orientation, and if we end up with a fragmented marketplace, how are we going to maintain the dollars needed for Canadian content? Mr. Veilleux has expressed his serious concern about further fragmentation. Have you done any studies to prove there has been fragmentation every time you add more American services?

• 1705

Mr. McEwen: Yes, we know that. I don't have the numbers directly...

Mrs. Finestone: Do you have a study that was done?

Mr. McEwen: Some work has been done. I think Ivan, Trina and Guy know about some of that work. But every time you add a certain service, depending on the nature of that service, there is a certain percentage lost from the existing services and particularly from the mainstream services. It's not fatal in itself, but it grows cumulatively. We have charted the growth of the specialty services, both Canadian and foreign.

[*Traduction*]

M. McEwen: Il y a ensuite la visibilité dans la communauté au delà des nouvelles et des affaires courantes. Ces 50 p. 100 qui figurent dans les statistiques d'Ivan sont très importants car les gens commencent à se voir refléter ailleurs que dans les nouvelles et les affaires courantes.

Le troisième élément fait partie de la discussion sur la réorganisation, et c'est une affaire de ressources. Il faut sortir des communautés urbaines et atteindre ce que j'appellerais «les trous noirs géographiques sur le plan journalistique». Je veux parler de toutes ces communautés où la SRC n'est pas présente, où on ne voit jamais le moindre journaliste, le moindre cameraman ou le moindre reporter radio. Mais cela doit s'intégrer dans une stratégie élargie.

Si l'on regroupe tous ces éléments, je pense que nous aurons une pertinence et une importance dans ces communautés même dans les communautés que nous avons quittées: notre présence sera différente, mais nous serons présents.

J'espère que cette réponse vous aura aidés.

Mme Finestone: J'espère que lorsque vous reviendrez l'année prochaine, vous aurez toujours cette pertinence.

M. McEwen: Nous l'espérons aussi.

Mme Finestone: Cela m'inquiète un peu.

J'aimerais maintenant parler de l'option négative du câble. J'ai trouvé excellente l'allocution de M. Veilleux à la conférence du *Financial Post*, une allocution intitulée «The future is now» L'avenir, c'est maintenant.

Le fait qu'on permette au câble de nous faire une offre à laquelle il est difficile de résister me semble à la fois totalement irresponsable et incompréhensible. En effet, si nous répondons non à l'option, nous allons perdre deux canaux canadiens. Cela n'a pas le moindre sens. Je ne sais pas ce que le CRTC a pu penser, je peux seulement penser qu'il n'était pas tout à fait là.

Je me demande vraiment comment nous allons conserver suffisamment d'argent pour financer le contenu canadien si on permet aux radiodiffuseurs américains de prendre nos programmes et nos emplois en otage, d'une certaine façon, et de fragmenter notre marché en remplaçant une mentalité axée sur le service public et le contenu canadien par une mentalité axées sur le profit. M. Veilleux a manifesté sa vive inquiétude au sujet d'une nouvelle fragmentation. Avez-vous fait des études pour établir que chaque nouveau service américain aggrave la fragmentation?

M. McEwen: Oui, nous le savons. Je n'ai pas de chiffres précis...

Mme Finestone: Est-ce qu'une étude a été faite?

M. McEwen: Nous avons travaillé sur la question. Yvan, Trina et Guy sont au courant d'une partie de ces travaux. Il est certain que chaque fois qu'un nouveau service vient s'ajouter, et cela dépend de la nature du service, les services déjà existants perdent un pourcentage de leur auditoire, et en particulier les services principaux. Ce n'est pas fatal en soi, mais l'effet est cumulatif. Nous avons des graphiques sur la croissance des services spécialisés, à la fois au Canada et à l'étranger.

[*Text*]

The main American services—ABC, NBC, CBS and PBS—already occupy around 29% to 30% of the Canadian market. If you add to that CNN, Super Stations and increasing specialty channels that will be available probably through cable but maybe initially delivered by a DBS system, you can add another 5% or 10% to that mix, depending on the volume. That will come directly out of Canadian off-air broadcasters.

Mrs. Finestone: When you said you have done some studies, I wonder if you have looked at the impact of CNN on the understanding of the political dynamic of Canada. There is such a difference in the whole mechanism and the public policy we promote. I have some concerns. If Canada manages to stay together, which will be a ruddy miracle... I don't know if we're going to have grandchildren. We're self-destructing. The rest of the world thinks we're fantastic and they all would like to come here. We're so busy running the other way I think we all need to go to a psychiatrist.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Psychologist.

Mrs. Finestone: I wish they would go to lots of psychologists who think the way you do. That would be great. I wouldn't have the same kind of worries.

Mr. McEwen: Mrs. Finestone, you're raising a very important point.

Mrs. Finestone: What are our children going to understand about the polity of this country?

Mr. McEwen: We have had many discussions. Some work has been done on this, but it's not definitive yet. I would like Trina to respond to it because we had talked a lot about this in the *Newsworld* applications, specifically over CNN. I think she'll have some interesting observations for you.

Ms McQueen: As you know, there is no possibility of keeping CNN out, nor should we keep it out. It's a valid information service that I think people want to have access to.

I think the challenge for us is to build Canadian information services that offer the alternative and offer viewers choice. That's essentially why we went to the CRTC asking for a rate increase for *Newsworld*. Under new arrangements announced by the major cable companies, CNN will be available for almost nothing in five million Canadian homes over the next year. That will pose an enormous threat to *Newsworld's* ability to compete. However, we hope there will be a rate increase. If we do, we believe we can compete and Canadians will look at Canadian information. They have in the past—

Mrs. Finestone: How are we marketing our own *Newsworld*?

Ms McQueen: We have no budget for marketing. We do almost no marketing in terms of trying to get cable operators to do that. Basically we can't afford to do anything but the bare minimum.

[*Translation*]

Les principaux réseaux américains, ABC, NBC, CBS et PBS, occupent déjà 29 à 30 p. 100 du marché canadien. Si vous ajoutez à cela CCN, les super stations et la montée des canaux spécialisés qui passeront probablement par le câble, mais qui, au départ, pourraient être acheminés par un système DDS, cela ajoute 5 ou 10 p. 100 à l'ensemble, selon le volume. Ce sont les radiodiffuseurs directs du Canada qui en souffriront.

Mme Finestone: Quand vous dites que vous avez effectué des études, est-ce que vous vous êtes penchés sur l'impact de CCN sur la dynamique politique canadienne et la façon dont elle est perçue? Il y a une telle différence entre le mécanisme et la politique publique que nous défendons. Cela m'inquiète quelque peu. Si le Canada réussit à rester uni, ce qui serait un véritable miracle... je ne sais pas si nous aurons des petits-enfants, nous sommes en train de nous détruire nous-mêmes pendant que le reste du monde nous admire sans condition et voudrait venir s'installer ici. Pendant ce temps-là, nous courons à perdre haleine vers notre perte: nous avons tous besoin d'un psychiatre.

Le vice-président (M. Hogue): D'un psychologue.

Mme Finestone: J'aimerais bien qu'ils aillent tous voir des psychologues qui pensent comme vous. Ce serait magnifique. Je n'aurais plus à m'inquiéter autant.

M. McEwen: Madame Finestone, vous soulevez une question très importante.

Mme Finestone: Comment nos enfants vont-ils percevoir la politique de ce pays?

M. McEwen: C'est un sujet dont nous avons longuement discuté. Nous avons fait certaines études, mais il n'y a rien de définitif encore. J'aimerais que Trina vous réponde car nous en avons beaucoup discuté au moment de la demande de permis pour *Newsworld*, et nous avons beaucoup parlé en particulier de CCN. Je sais qu'elle a des observation intéressantes à vous faire.

Mme McQueen: Comme vous le savez, il est impossible d'empêcher CCN de diffuser ici, ce n'est pas non plus souhaitable. C'est un bon service d'information auquel les gens tiennent.

Ce que nous devons faire, c'est construire un service d'information canadien qui offre un choix au spectateur. Voilà la raison pour laquelle nous avons demandé au CRTC une augmentation de tarif pour *Newsworld*. Aux termes des nouveaux accords annoncés par les principaux cablodistributeurs, CCN sera à la disposition de 5 millions de foyers canadiens l'année prochaine pour pratiquement rien. Pour *Newsworld*, c'est un défi et une menace énormes. Cela dit, nous espérons obtenir une augmentation de tarif. Si nous l'obtenons, nous pensons pouvoir concurrencer CCN et convaincre les Canadiens de regarder des informations canadiennes. Par le passé, ils ont...

Mme Finestone: Que faites-vous pour faire accepter notre propre *Newsworld*?

Mme McQueen: Nous n'avons pas de budget pour la mise en marché. Nous ne faisons pratiquement rien pour convaincre les exploitants de câble de faire de la publicité. En fait, nos moyens ne nous permettent que le strict minimum.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: I find it absolutely extraordinary that you can spend 50¢ on *The Globe and Mail* or *The Gazette* or any newspaper. *Newsworld* costs 33¢ a month and the newspaper is 50¢ a day. I don't know where we place our priorities but they strike me as rather strange.

• 1710

I did want to look at the question of finance because it's fundamental. If I look at your budget—

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Just one.

Mrs. Finestone: All right. Then I'll put it together as one.

If I look at your appropriations, your budget summary, you're flat on your $4-million appropriations, the working capital on vote 35. You have a flat working capital of $4 million that hasn't changed. That's your working capital for the making of films and sundry other things.

Mr. Manera: That's the addition to our working capital this year. Our working capital is much more than $4 million. The $4 million is the additional amount Parliament is voting us.

Mrs. Finestone: Tony, in your program, I see a loss of $40 million from your main estimate 1991-92 to your main estimate 1992-93, to $1.108 billion, down from $1.48 billion. So you have a $40-million loss in your program allocations.

Look at your own sheets. Go to page 9, the top line.

Mr. Manera: It's going up this year.

Mrs. Finestone: It's going up? How do you get it to go up when one is $1.48 billion and the other is $1.108 billion? How does that make it go up? I don't know. I know I'm not great at mathematics—

Mr. Manera: The $1.108 billion is for 1992-93—

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Manera: —whereas the $1.048 billion is 1991-92.

Mrs. Finestone: You're perfectly right. I saw that as "$1.48". Thank you very much. That clarifies that. I apologize. I thought I saw a $40-million loss, and I'm having a heart attack here over how you are ever going to reach any of your objectives.

Mr. Manera: We never lose money, especially $40 million.

Mr. Scott: I hope to wrap this up before I have to leave.

I think this committee should express appreciation not only on behalf of this member, but also on behalf of the entire committee, to Joan Donaldson, who started *Newsworld*. . .and because of the work she engineered, the way you, Trina McQueen, have carried on *Newsworld*. It is a most significant Canadian service in the entire television industry. I thought the committee should go on record as expressing that and saying how much we appreciate *Newsworld*.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Je trouve absolument extraordinaire qu'on puisse dépenser 50c. sur le *Globe and Mail* ou la *Gazette*, qu'un journal coûte 50c. par jour et *Newsworld* 33c. par mois. Je ne sais pas quelles sont nos priorités, mais je les trouve vraiment très étranges.

Je tiens absolument à parler des aspects financiers, car c'est fondamental. Quand on considère votre budget. . .

Le vice-président (M. Hogue): Une seule question.

Mme Finestone: D'accord. Je vais les regrouper en une seule.

Quand je lis votre budget, votre résumé budgétaire, je vois que votre crédit de 4 millions de dollars est stable, c'est votre fonds de roulement qui figure au crédit 35. Votre fonds de roulement s'élève à 4 millions de dollars et cela n'a pas changé. Il vous sert à faire des films et à plusieurs autres choses.

M. Manera: C'est le supplément à notre fonds de roulement de cette année. Notre fonds de roulement proprement dit est beaucoup plus élevé que 4 millions de dollars. Ces 4 millions, c'est la somme supplémentaire que le Parlement nous accorde.

Mme Finestone: Tony, dans votre programme je vois une perte de 40 millions de dollars dans votre budget principal qui, entre 1991-1992 et 1992-1993 est passé de 1,48 milliards de dollars à 1,108 milliards de dollars. Autrement dit, 40 millions de dollars de moins.

C'est dans votre document, vous n'avez qu'à vous reporter à la page 9, la première ligne.

M. Manera: Cette somme va augmenter cette année.

Mme Finestone: Elle va augmenter? Comment peut-elle augmenter quand vous avez d'une part 1,48 milliards de dollars et de l'autre, 1,108 milliards de dollars? Comment pouvez-vous dire que cela augmente? Je ne sais pas, les mathématiques ne sont pas mon fort, mais. . .

M. Manera: Les 1,108 milliards de dollars représentent le budget pour 1992-1993. . .

Mme Finestone: Oui.

M. Manera: . . .alors que les 1,048 milliards de dollars représentent le budget pour 1991-1992.

Mme Finestone: Vous avez parfaitement raison. J'avais lu «1,48». Merci beaucoup. Je m'étais trompée, je m'en excuse. J'avais cru voir une baisse de budget de 40 millions de dollars et j'étais sur le bord de la crise cardiaque, me demandant comment vous réussiriez à atteindre le moindre objectif avec un tel budget.

M. Manera: Nous ne perdons jamais d'argent, surtout pas 40 millions de dollars.

M. Scott: J'espère pouvoir poser toutes mes questions avant de devoir m'absenter.

À mon avis, le comité entier devrait se joindre à moi pour féliciter Joan Donaldson qui a fait démarrer *Newsworld* et qui vous a permis, à vous, Trina McQueen, de poursuivre la tâche qu'elle avait si bien commencé. C'est un service canadien particulièrement important pour l'industrie canadienne de la télévision. À mon avis, le comité devrait exprimer officiellement ses félicitions et dire à quel point il apprécie *Newsworld*.

[*Text*]

Mrs. Finestone: That's a very nice gesture.

Mr. McEwen: We're very grateful. Thank you very much.

Mrs. Finestone: How much new money do you have for new programs, or for programming, period?

Mr. McEwen: We have no new money. We have existing resources, which we have to reallocate to meet new and different goals.

Mrs. Finestone: Mr. McEwen, you're looking at advertising revenue that's unrealistic, a goal you've never met, or you have rarely met, in the last couple of years. You keep adding in more revenues.

Mr. McEwen: We've only missed it once—but that was a big miss.

Mrs. Finestone: Did I misread that one too?

I really am concerned about how you're anticipating doing that.

Mr. McEwen: I think the essence of your point is not so much the dollars there. The essence of your point, as I understand it, is that we are coming forth with a bunch of brave new ideas, facing new challenges, and they're not cheap. At best our budget is flat, and at worst it may be sliding a bit.

• 1715

Mrs. Finestone: I wish I'd said it that well.

Mr. McEwen: Let me just suggest a couple of things. I don't have an instant answer for you and that's part of what we have to wrestle with, with repositioning.

We're hoping that we'll get some savings out of our own productivity, improvements in technology and those kinds of things. It won't do it all, but we'll get some modest gains there. We hope to enter into some stragetic alliances and relationships with the private sector, other partners and broadcasters that will generate a bigger pot of money for Canadian production.

Finally, we hope that we are going to get a commitment for some multi-year stable funding that lets us manage some money in a way that we can get some gain over a period of five years. We can use that money to the best and proper advantage for the Canadian taxpayer who wants a Canadian public broadcasting system.

There are those elements, plus some support for specific initiatives that we may or may not request. I can't speak about it. However, those first three are really important.

Tony, I think I've covered it.

Mr. Manera: Absolutely. The only point I'd like to emphasize on the productivity improvement front is that we have achieved $70 million in productivity improvements for 1992-93. These are all types of things, all the way from using technology to negotiating special deals for travel at the national level.

[*Translation*]

Mme Finestone: Voilà un excellent geste.

M. McEwen: Nous vous en sommes très reconnaissants. Merci beaucoup.

Mme Finestone: De combien d'argent supplémentaire disposez-vous pour les nouveaux programmes ou même pour la programmation?

M. McEwen: Nous n'avons pas de fonds supplémentaires. Nous avons nos ressources courantes, et nous devons les réorganiser pour faire face à de nouveaux objectifs.

Mme Finestone: Monsieur McEwen, vous comptez sur des revenus tirés de la publicité qui ne sont pas réalistes, qui reposent sur des objectifs que vous n'avez jamais atteints, ou rarement, au cours des deux dernières années. Et vous comptez de plus en plus sur ces revenus.

M. McEwen: Nous ne les avons pas atteints qu'une seule fois, mais c'était un gros échec.

Mme Finestone: Est-ce que là aussi, je n'aurais pas compris?

Je me demande vraiment comment vous pensez réaliser cet effectif.

M. McEwen: En fait, vous ne vous interrogez pas tant sur l'existence de cet argent que sur la façon de mener à bien de nouvelles entreprises, de réaliser de nouvelles idées dont aucune ne sera donnée. Dans le meilleur des cas notre budget reste inchangé, dans le pire des cas, nous perdons un peu de terrain.

Mme Finestone: J'aurais aimé le dire aussi bien.

M. McEwen: Permettez-moi de faire quelques suggestions. Je n'ai pas de réponse facile à vous donner et cela fait partie de notre problème de repositionnement.

Nous espérons réaliser des économies par notre productivité, par des améliorations technologies, ce genre de choses. Ce n'est évidemment pas assez, mais nous ferons des gains modestes. Nous espérons établir des alliances et des relations stratégiques avec le secteur privé, avec d'autres partenaires et diffuseurs, ce qui permettra d'accumuler davantage de fonds pour la production canadienne.

Finalement, nous espérons recevoir un engagement financier stable pluri-annuel afin de nous permettre de gérer, avec succès, cet argent sur une période de cinq années. Cet argent sera dépensé dans les meilleurs intérêts des contribuables canadiens, qui veulent un système canadien de diffusion publique.

Voilà une partie des éléments; de plus, nous pourrions demander un financement pour des initiatives particulières. Je ne peux pas en parler maintenant. Par contre, les trois premiers éléments sont très importants.

Tony, je crois que j'ai fait le tour de la question.

M. Manera: Absolument. J'aimerais simplement souligner que l'amélioration de la productivité nous a permis de réaliser des économies de 70 millions de dollars en 1992-1993. L'amélioration s'est traduite par toute une gamme de mesures, allant de la technologie à la négociation de forfaits spéciaux pour les déplacements à travers le pays.

[*Texte*]

Obviously, the more you do this, the more difficult it is to get the next, but we're still committed to an ongoing program of productivity improvement. We hope this, with the other measures Mr. McEwen has indicated, will enable us to assume some of the risks we obviously have taken.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, it is my understanding that the hearing was not to terminate until 5.30 p.m. Do you have some more questions? If not, I do.

Le vice-président (M. Hogue): Oui, j'en ai quelques-unes, *if you would allow me to.*

Mrs. Finestone: I would allow you, with the greatest of pleasure.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur McEwen, monsieur Gougeon, j'ai bien écouté les réponses que vous avez données tout à l'heure. Je trouve que les réponses sont bien, mais elles pourraient être un peu plus structurées et peut-être un peu plus précises.

Il me semble que, lorsque vous avez fait votre demande pour *Newsworld* anglais, la documentation était d'un niveau excellent. Il faut se demander, sans aucune animosité, si les mêmes précautions et la même démarche ont été utilisées lorsque vous avez fait la demande pour le réseau français. Encore une fois, c'est dit avec beaucoup d'amitié. J'aimerais qu'on puisse commenter sur cela.

J'ai une sous-question. Vous revenez souvent à cette démarche à refaire auprès du CRTC. Voudriez-vous donner une date au Comité? Quand allez-vous faire la prochaine demande? Est-ce pour dans deux ans ou dans deux mois?

Mr. McEwen: Let me address the first part of your question. I don't mean to waffle on this point, but I find it difficult to respond because I don't think Guy was in this job when that application was filed. I wasn't around. We've been here two to two and a half years. Gérard Veilleux wasn't president when it was filed. It was not the same kind of application as was *Newsworld.* I do know that and I acknowledge that. I think the corporation has acknowledged it.

Having said that, throughout 1990 I think we spent a great deal of time looking at various options for a French *Newsworld* that spoke to not just the information needs of francophones across the country, but also to some of the specific cultural needs. This was something Guy and his people felt had to be added to that application. We spent a great deal of time on that.

• 1720

Moving to your second question, we have asked that a French all-news service be looked at in terms of the future of French television services in a very positive way. We would hope that over the next—I said "few months" in my opening remarks, but read from two to six months—the corporation will enunciate the kinds of of services that it feels it should be delivering on its television, English and French. That that will form part of a discussion that you may want to

[*Traduction*]

Il est évident que plus on améliore la productivité, plus il devient difficile de le faire par la suite, mais nous tenons encore à suivre un programme qui vise l'amélioration de la productivité. Nous espérons que cette mesure, y compris celle mentionnée par M. McEwen, nous aidera à faire face aux risques que nous avons évidemment pris.

Mme Finestone: Monsieur le président, à ma connaissance, la fin de la séance est prévue pour 17h30. Avez-vous d'autres questions? Sinon, j'en ai quelques-unes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, I have a few questions, *si vous me le permettez.*

Mme Finestone: Je vous laisse avec grand plaisir poser vos questions.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. McEwen, Mr. Gougeon, I carefully listened to the answers you gave. They were good answers, but they might have been better-structured and perhaps a little more precise.

It seems to me that excellent documents were submitted when you applied to do *Newsworld* in English. Without being sarcastic, I wonder whether you followed the same process when you applied to do the same programme on the French channel. I repeat, this is a friendly question. I was wondering if you could comment on that.

I have a related question. You often appear before the CRTC. Can you let the committee know when you will submit your next application? Will it be in two years or two months?

M. McEwen: Permettez-moi de répondre à la première partie de votre question. Je ne voulais pas tourner autour du pot, mais il m'est difficile de répondre à cette question parce que je ne crois pas que Guy occupait son poste lorsque la demande a été présentée. Je n'étais pas là à l'époque. Nous sommes ici depuis deux ans, deux ans et demi. À ce moment-là, Gérard Veilleux n'était pas encore président. Ce n'était pas le même genre de demande que celle de *Newsworld.* Je le sais et je le reconnais. Je crois que la Société l'a également reconnu.

Ceci dit, en 1990, nous avons passé beaucoup de temps à examiner les diverses options qui s'offraient à nous au sujet d'un *Newsworld* français qui ne répondrait pas seulement aux besoins d'information des francophones à travers le Canada, mais également aux besoins culturels particuliers. D'après Guy et ses collègues, il fallait ajouter cet aspect à la demande. Nous nous sommes penchés longuement sur cette question.

Je passe à votre deuxième question. Nous avons demandé que l'on examine de façon très positive l'idée d'un canal d'informations français dans le contexte de l'avenir des services télévisés français. Nous espérons qu'au cours des prochains mois—j'avais dit «quelques mois» dans mes remarques liminaires en sous-entendant deux à six mois—la société va expliquer le genre de services qu'elle estime devoir offrir à la télévision, en français et en anglais. Il s'agira peut-

[*Text*]

have here, a discussion that may be a wider one across the country. It may be an industry discussion, and it probably will be a discussion when our two television services go to the CRTC for their licence renewals a year from now.

Mrs. Finestone: The same time as the tiering hearings?

Mr. McEwen: Very close. I think at that point a lot of this will come together. I'm not giving you a commitment here but I am trying to give you a sense of timeframe.

M. Manera: Peut-être puis-je ajouter une petite chose, monsieur le président? À l'époque, comme disait M. McEwen, les personnes qui sont assises à la table aujourd'hui ne faisaient pas partie de la haute direction, sauf moi. Même si je n'ai pas été très étroitement impliqué dans la procédure, je me souviens d'une contrainte que le CRTC avait posée: à cause des compressions budgétaires que la Société avait subies, le CRTC voulait s'assurer que le service de base ne subventionnerait pas un nouveau service comme la chaîne d'informations.

Cette condition fait toujours partie de notre licence pour *Newsworld*. Il faut assurer au CRTC, et il y a un processus de vérification très rigoureux, que le service est complètement autofinancé. Les fonds qu'on affecte au service peuvent provenir seulement de la publicité ou des abonnés.

Cette contrainte était vraiment critique pour le CRTC à l'époque. Aujourd'hui, les temps ont changé, et il y a peut-être d'autres options qui peuvent être poursuivies. À l'époque, c'est un des facteurs qui ont incité CRTC à dire non à la démarche qu'on avait entreprise à l'époque.

Le vice-président (M. Hogue): C'est cela. C'était de très belles réponses faciles, du patinage de fantaisie. C'est inacceptable. Le pays ne peut pas accepter des réponses comme celles-là. De toute façon, lorsque je suis assis ici, je peux dire que que je ne l'accepte pas. À un moment donné, cela ne sera plus supportable, parce qu'il y a des injustices sociales au pays.

Monsieur Manera, quand on regarde les nouvelles à Montréal, on apprend et on est fiers de pouvoir écouter un accent comme celui de Joyce Napier. En tout cas, moi je suis fier de l'entendre parler français et anglais, et d'entendre ce petit accent qui est de moins en moins un accent, parce qu'elle fait une tâche magnifique. C'est cela, un pays.

M. Manera: Monsieur le président, vous comprenez que ma réponse n'a pas pour but de justifier la décision du CRTC, mais d'expliquer le raisonnement sous-tendant sa décision.

Le vice-président (M. Hogue): Oui, mais cela a été compris. C'était stupide. La réponse est stupide. Ce sont des raisonnements inacceptables. Les valeurs, on n'associe pas cela avec les. . .

M. Manera: Mais ce n'est pas notre raisonnement, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I know.

M. Manera: C'est cela que je veux dire.

[*Translation*]

être d'une question à débattre au comité, une question qui pourra être débattue plus longuement à l'échelle du pays. La discussion se limitera peut-être à l'industrie; elle reprendra probablement de plus belle lorsque nos deux services de télévision retourneront devant le CRTC pour faire renouveler leur licence dans un an.

Mme Finestone: En même temps que les audiences sur l'étagement?

M. McEwen: Presque en même temps. J'estime qu'à ce moment-là beaucoup de choses s'arrangeront. Je ne vous fais pas de promesse, j'essaie de vous donner une idée de l'échéancier.

Mr. Manera: May I add a few words, Mr. Chairman? As Mr. McEwen said, the people sitting at this table today were not part of senior management at the time, except myself. Even if I was not closely involved in the procedure, I remember that the CRTC had imposed a restriction: because of the corporation's budget cutbacks, the CRTC wanted to ensure that the budget for basic services would not pay for a new service such as an all-news service.

This condition still applies as part of our *Newsworld* licence. We have to assure the CRTC, and there exists a very tight audit process, that the service is completely self-financed. The service may only be financed through publicity or subscribers.

This was an essential condition for the CRTC at the time. Today, times have changed, and there might be other options. Back then, it was one of the reasons why the CRTC refused to approve the process we had undertaken.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is it. Those were nice, easy answers, but you skated all over the place. Those answers are unacceptable. The country will not be satisfied with those answers. In any case, speaking for myself, those answers are unacceptable. If we keep on getting answers like those, there will come a time when they will not do anymore because of the social inequities in our country.

Mr. Manera, when one listens to news from Montreal, one learns and one is proud to hear an accent like that of Joyce Napier. At least I am proud of hearing her speak English and French, and of hearing her slight accent, which is becoming less and less of an issue because she is doing a good job. That is what a country is all about.

Mr. Manera: Mr. Chairman, I hope you understand that my answer does not seek to justify the CRTC's decision, but to explain the reasoning behind the decision.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, I did understand. It was stupid. It was a stupid answer. The reasons are unacceptable. Values should not be associated with. . .

Mr. Manera: But those are not our reasons, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Hogue): Je sais.

Mr. Manera: That is what I mean.

[*Texte*]

Le vice-président (M. Hogue): C'est pourquoi j'ai pu dire à M. McEwen, tout à l'heure, que les réponses que vous nous donniez aujourd'hui étaient très intéressantes, ouvertes et *almost congenial*. Ne retombons pas dans cette...

Mr. McEwen: Mr. Chairman, I just want to say one thing. I think we all share the same goal here, and if there was something we could do to make it happen overnight, we would. But the CBC by itself—I'm being very blunt about this—does not have the capacity to mount this. We need help from the cable industry, from the regulator, maybe from other broadcasters, to make this fly, and some of those discussions are going on now.

• 1725

It would be nice if we got a little help from the taxpayer too, I suppose, but barring that, if we are to make a successful venture of this, we have to get everybody else on board. We understand that. We understand our responsibility to take the leadership, and I assure you we will.

Mrs. Finestone: There are a couple of little bits I would like to ask you.

First of all, could you explain what the outcome has been with respect to the directives issued to CBC employees regarding coverage of the constitutional debate? How are you monitoring these ads and exchanges, and what is your assessment of the value in the coverage of the debate so far?

Mr. McEwen: The policies themselves were a set of guidelines that came from the journalistic policy book, and served to remind our journalistic staff of their responsibilities, specifically on a major story. We have done that from time to time on other stories as well. So as a reminder it was very useful.

In terms of monitoring our coverage, this is being done at the programming level, at the director of information level within radio-television French-English services.

Mme Finestone: Tant du côté français que du côté anglais?

M. McEwen: Oui.

Then that is brought to the vice-presidential level, and then I have a discussion. I chair a group, called the media committee, made up of media vice-presidents. We look at our coverage from time to time to see how we are doing and what is the balance and ebb and flow of our coverage. For the most part I have to report it is pretty positive.

It has been about eight months now, I guess, and we are pretty proud of the coverage we have had. So generally I think the system is working.

Mrs. Finestone: Good. I think that experience may serve you well with the referendum coming up, and I am sure you noted, in this wonderful referendum legislation we are in the process of debating today, the place that will be accorded to public and private radio and television.

[*Traduction*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is why I told Mr. McEwen before that the answers you are giving us today are very interesting, they are open and almost congenial. But let us not fall back into this...

M. McEwen: Monsieur le président, j'ai autre chose à ajouter. Je crois que nous partageons tous le même objectif, et si nous pouvions atteindre cet objectif demain, nous le ferions. Mais la Société Radio-Canada à elle seule—et je suis très franc à ce sujet—n'a pas les moyens de procéder seule. Il nous faut l'appui de l'industrie du câble, de l'organisme de réglementation, et peut-être des diffuseurs, si nous voulons que le projet se concrétise. Nous sommes actuellement en pleine discussion à ce sujet.

J'imagine qu'il serait également bien de recevoir un peu d'aide des contribuables, mais mis à part cette possibilité, si nous voulons atteindre notre objectif, il nous faudra faire participer toutes les autres parties intéressées. Nous le savons. Nous sommes conscients qu'il nous faut assumer un rôle de leadership, et je peux vous assurer que c'est ce que nous ferons.

Mme Finestone: J'ai quelques petites questions pour vous.

D'abord, pouvez-vous nous expliquer ce qui s'est passé lorsqu'on a émis des directives aux employés de la Société Radio-Canada concernant la couverture du débat constitutionnel? Comment surveillez-vous les annonces des divers partis et les échanges, et que pensez-vous de la couverture du débat jusqu'à présent?

M. McEwen: Les politiques elles-mêmes faisaient partie d'une série de lignes directrices tirées des politiques journalistiques, et ces lignes directrices avaient pour but de rappeler aux journalistes leurs responsabilités, surtout lorsqu'il s'agit d'un sujet brûlant. C'est une chose que nous avons faite de temps à autre sur d'autres sujets également. Ce rappel s'est avéré fort utile.

La surveillance de la couverture se fait au niveau de la programmation, au niveau du directeur de l'informations aux services de radio et de télévision anglais et français.

Mrs. Finestone: On the English and on the French sides?

Mr. McEwen: Yes

On discute ensuite du sujet avec le vice-président. Par la suite, j'en parle au sein d'un groupe que je préside, le comité des médias, qui est composé des vice-présidents des médias. De temps à autre, nous passons en revue notre reportage des événements pour voir si celui-ci est bien équilibré. Je dois dire qu'en général, nous faisons du bon travail.

Cela fait maintenant environ huit mois, et nous sommes assez fiers de nos reportages. Je crois que le système fonctionne généralement bien.

Mme Finestone: Bien. Cette expérience vous sera utile pour le référendum qui approche, et je ne doute pas qu'à la lumière de cette belle loi sur le référendum dont nous sommes en train de débattre aujourd'hui, vous êtes conscient que les réseaux publics et privés de radio et de télévision joueront un rôle prépondérant.

[*Text*]

Mr. McEwen: Yes, we did.

Mrs. Finestone: So you have quite a task with the public sector, the private sector and the non-aligned involved.

Mr. McEwen: Yes, we do.

Mrs. Finestone: Do you think this will serve to help, in any way, guide the new guidelines?

Mr. McEwen: Frankly, Mrs. Finestone, as far as I am concerned the guidelines are good common sense in any journalistic endeavour. When applied specifically to this, the experience over the last many months, yes, they are helpful. The experience we had in the last referendum will be helpful.

Mrs. Finestone: Is the definition of third-party interests or other political groups clear enough in the legislation from your initial look at it?

Mr. McEwen: I can't give you a considered opinion right now. I have just glanced at it. I just got back from holiday last week.

Mrs. Finestone: Okay. I think it would be important, Mr. McEwen, for you to look at it and ask your board to look at it. If there are concerns with the language, the goal of Members of Parliament in this instance is a non-partisan goal. We are all focused on helping this country through the morass it is presently in, and I think if there is any concern on the broadcasting side, either radio or television, particularly relating to no control over third parties and no control over funding, you had better advise the House so that we can deal with it from both the government and opposition perspectives.

I am not looking to make a big debate about it. I am looking to correct any problems there might be to make very sure the intent of the House to be fair and open is met. So if you see a problem, please bring it to our attention. What flagged that in my memory was the B.C. election. There the ombudsman made a decision that he would not look into a complaint lodged until after the fact.

Well, it is no good in a referendum campaign to have your ombudsman look at something after the fact. It is when you are alerted to something that the ombudsman must either look at it before the fact, or you have to have a different mechanism. I wonder if you would look at that and give me some idea of what kind of mechanism might be thought about so that a complaint before the fact could be acted upon.

• 1730

Mr. McEwen: In that type of circumstance, I think you make an interesting point. We will respond.

Mrs. Finestone: Thank you. I would appreciate that very much.

Mr. Chairman, I think that pretty well covers it.

[*Translation*]

M. McEwen: Oui, c'est le cas.

Mme Finestone: Vous avez donc une tâche bien lourde avec le secteur public, le secteur privé et les participants non alignés.

M. McEwen: Oui, c'est vrai.

Mme Finestone: Croyez-vous que cela aidera, de quelque façon, à orienter les nouvelles lignes directrices?

M. McEwen: En toute franchise, M^me^ Finestone, je dois dire que les lignes directrices relèvent du gros bon sens et s'appliquent à tout projet journalistique. Appliqué plus particulièrement au sujet qui nous concernent, ces lignes directrices nous ont aidé dans notre travail au cours des derniers mois. L'expérience acquise lors du dernier référendum nous sera également utile.

Mme Finestone: D'après votre première impression, est-ce que la définition de tierce partie ou d'autres groupes politiques est assez claire dans le projet de loi?

M. McEwen: Je ne peux pas vous donner une opinion éclairée. J'ai seulement jeté un coup d'oeil dessus. Je viens tout juste de revenir de vacances la semaine passée.

Mme Finestone: D'accord. Je crois qu'il serait important, M. McEwen, que vous le lisiez et que vous demandiez à votre Conseil de le lire. Si le libellé du projet de loi vous préoccupe, laissez-le nous savoir car les députés ne veulent pas faire preuve de partisanerie cette fois. Nous voulons tous aider le pays à se sortir du marasme actuel, et si les radio-télédiffuseurs ont certaines préoccupations, surtout en ce qui a trait à l'absence de contrôle sur les activités de tierces parties ou sur le financement, ils devraient en aviser la Chambre pour que nous en traitions du point de vue du gouvernement et des partis d'opposition.

Je ne veux pas en faire un grand débat. J'aimerais simplement corriger les problèmes, s'il y en a, afin de m'assurer que la Chambre étudie la question ouvertement et équitablement. Si vous croyez donc que le projet de loi a des faiblesses, je vous prie de nous en aviser. C'est l'élection en Colombie-Britannique qui m'y a fait penser. Le protecteur du citoyen de la Colombie-Britannique en effet décidé qu'il n'entendrait aucune plainte avant la fin de l'élection.

Par contre, dans le cas d'une campagne référendaire, il est illogique qu'un protecteur du citoyen étudie une plainte après le référendum. Lorsqu'un problème est porté à l'attention du protecteur du citoyen, celui-ci doit l'étudier immédiatement, à moins qu'il n'y ait une autre façon de procéder. Je me demandais si vous pouviez y réfléchir et me dire ce que nous devrions faire pour traiter des plaintes avant le dénouement d'une campagne électorale ou référendaire.

M. McEwen: Vous posez là un problème intéressant. Nous allons vous faire parvenir notre réponse.

Mme Finestone: Merci. Je vous en serais reconnaissante.

Monsieur le président, je crois que nous avons passé en revue le sujet.

[*Texte*]

There are many questions that are important with respect to what is going on. I am very concerned about the tiering hearings taking place, whether it be just before or just after the CBC hearings. I cannot understand where the CRTC. . .but it is not your job to respond to that.

I wonder if there is not some concern and interest on the part of broadcasters with respect to where the specialties will be, how the tiering arrangements are going to be struck, what the pricing mechanism will be, how you will direct your energies, whether Canadian content changes will be addressed in the tiering structures, and what the responsibility of those who have free access to the Canadian market have with respect to putting some money into the pot.

Mr. McEwen: Back into the pot.

Mrs. Finestone: I do not know how one is supposed to address this when you have these specialty services applications and bringing in other kinds of programming or channels that are fragmenting the market before you even get to the tiering hearings.

Mr. McEwen: There is no easy solution. We are all searching for that. There are a couple of positive things that are happening.

Mrs. Finestone: I would love to hear them.

Mr. McEwen: The first round of the broadcast summit certainly did not resolve anything. But it started a process of discussion.

The one very positive thing is that broadcasters are certainly talking to one another in a more focused and open way than they ever have before. Also, the process may force the broadcasters and the cable interests to understand that there is an industry here at stake. It goes far beyond one individual entity's own interest.

The final point is that we are starting on a process that says between the private broadcaster, the private cable operator, the public broadcaster, the regulator, and the government, we all have to work together to preserve a sense of what we are as a community.

Mrs. Finestone: But are they working, those committees?

Mr. McEwen: There are difficulties with those committees. They are committees.

Mrs. Finestone: I did not exactly hear the best news about them. That is why I am curious. Are they working?

Mr. McEwen: In some cases they are and in some cases they are not. They are still in the process, so we really will not know until they report.

Mrs. Finestone: Is the public sector adequately represented?

Mr. McEwen: Yes, I believe so. There are some difficulties, obviously, and there are some interests that have to be served. The positive thing is there is a process under way. It is not going to resolve it all, but it is starting to get

[*Traduction*]

Il y a de nombreux aspects importants à tout ce qui se passe. Je me préoccupe beaucoup des audiences sur l'étagement qu'elles aient lieu avant ou après les audiences sur la Société Radio-Canada. Je ne comprends pas pourquoi le CRTC. . . Mais ce n'est pas à vous de répondre à cette question.

Est-ce que les diffuseurs s'intéressent ou se préoccupent des questions qui touchent les domaines de spécialisation, la structure d'étagement, le mécanisme de tarification, vos orientations, la façon dont les changements apportés au contenu canadien seront abordés dans le cadre des structures d'étagement et les responsabilités de ceux qui auront libre accès au marché canadien pour ce qui est de mettre de l'argent dans la cagnotte.

M. McEwen: Remettre dans la cagnotte.

Mme Finestone: Je ne sais pas comment vous allez aborder la question, puisque vous devez également vous occuper des demandes pour les services spécialisés et des nouveaux programmes ou réseaux qui sont en train de fragmenter le marché, avant même la tenue de ces audiences sur l'étagement.

M. McEwen: Il n'y a pas de solution facile. Nous la cherchons tous. Mais il y a quand même des choses positives qui se passent.

Mme Finestone: J'aimerais bien savoir quelles sont ces choses.

M. McEwen: La première ronde du sommet sur la radiodiffusion n'a certainement pas résolu tous les problèmes. Mais elle a ouvert un processus de discussion.

C'est ainsi que les diffuseurs ont commencé à se parler de façon plus franche et plus ciblée que par le passé. De plus, le processus obligera peut-être les diffuseurs et les câblodistributeurs à se rendre compte que cette industrie est en péril. L'importance de la question dépasse de beaucoup les intérêts des intervenants individuels.

Finalement, le processus vise à montrer aux diffuseurs privés, aux câblodistributeurs privés, aux diffuseurs publics, l'organisme de réglementation et au gouvernement que nous devons tous travailler ensemble pour préserver notre sens communautaire.

Mme Finestone: Est-ce que ces comités sont efficaces?

M. McEwen: Nous avons certains problèmes avec les comités. Après tout, ce sont des comités.

Mme Finestone: Je n'ai pas nécessairement entendu de bonnes choses à leur sujet. C'est pour cela que je pose la question. Est-ce qu'ils sont efficaces?

M. McEwen: Parfois ils le sont et parfois ils ne le sont pas. Les comités sont encore saisis de certaines questions; nous ne saurons pas s'ils ont fait un travail efficace avant qu'ils ne fassent rapport.

Mme Finestone: Est-ce que le secteur public est bien représenté?

M. McEwen: Je crois que oui. Nous avons certains problèmes, et nous devons servir certains intérêts. Mais l'aspect positif de la chose est qu'il existe un processus. Ce processus ne va pas résoudre tous les problèmes, mais grâce à

[*Text*]

people to talk to one another and look for solutions. Where there cannot be solutions through consensus or coming together, there will certainly be policy alternatives that will come to the surface, and that will give you folks an opportunity to take some initiatives.

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, there are three votes on this budget. Do we have to do anything in this committee?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No.

Monsieur McEwen, monsieur le vice-président,

I have the privilege to thank you and all your people very much for what you did today. I wish you the best of luck.

Mr. McEwen: Thank you very much for the opportunity. Thank you for your time.

Le vice-président (M. Hogue): j'aimerais rappeler à tous les membres présents qu'il y aura une réunion demain matin à 9 heures.

La séance est levée.

[*Translation*]

lui, les gens commencent à se parler et à chercher des solutions. Si on ne trouve pas de solution par voie de consensus ou de collaboration, on trouvera certainement des politiques de rechange, ce qui vous donnera l'occasion de dire votre mot.

Mme Finestone: Monsieur le président, il y aura trois votes sur ce budget. Est-ce que le comité va s'occuper de cette question?

Le vice-président (M. Hogue): Non.

Mr. McEwen, Mr. Vice-Chairman,

J'ai le privilège de vous remercier, vous et vos collègues, pour avoir témoigné aujourd'hui. Je vous souhaite bonne chance.

M. McEwen: Merci beaucoup pour nous avoir donné l'occasion de vous parler. Merci de nous avoir accordé de votre temps.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I would like to remind all members that there will be a meeting tomorrow morning at 9 a.m.

The meeting is adjourned to the call of the chair.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the Canadian Broadcasting Corporation:

Michael McEwen, Executive Vice-President;

Guy Gougeon, Vice-President, French Television;

Trina McQueen, Vice-President, News, Current Affairs and Newsworld;

Ivan Fecan, Vice-President, Arts and Entertainment;

Anthony S. Manera, Senior Vice-President;

Joan Gordon, Director, Parliamentary and National Relations.

TÉMOINS

De la Société Radio-Canada:

Michael McEwen, vice-président administratif;

Guy Gougeon, vice-président de la télévision française;

Trina McQueen, vice-président, Nouvelles, Actualités et Newsworld;

Ivan Fecan, vice-président, Arts et divertissements;

Anthony S. Manera, premier vice-président;

Joan Gordon, directrice, Relations parlementaires et nationales.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Government
Publication

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 47

Thursday, May 21, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 47

Le jeudi 21 mai 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Main Estimates 1992-93:
Vote 80 – National Board;
Vote 75 – National Arts Centre,
under COMMUNICATIONS

CONCERNANT:

Budget des dépenses principal 1992-1993:
Crédit 80 – Office national du film du Canada;
Crédit 75 – Centre national des arts,
sous la rubrique COMMUNICATIONS

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)



Third Session of the Thirty-fourth Parliament,
1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature,
1991-1992

24268—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice-Chairman: Sheila Finestone

Vice-Chairman: Jean-Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice-présidente: Sheila Finestone

Vice-président: Jean-Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy-Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

THURSDAY, MAY 21, 1992
(77)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 9:15 o'clock a.m. this day, in Room 209, West Block, the Vice-Chair, Jean-Pierre Hogue, presiding.

Members of the Committee present: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Acting Member present: Beryl Gaffney for Mary Clancy.

Other Member present: Simon de Jong.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witnesses: From the National Film Board: Joan Pennefather, Government Film Commissioner and Chairperson of the National Film Board of Canada; Michelle d'Auray, Director, Corporate Affairs; Gilles Roy, Director, Administration. *From the National Arts Centre:* Robert E. Landry, Chairman, Board of Trustees; Yvon DesRochers, Director General; Richard Lussier, Director of Finance and Administration.

The Order of Reference dated Thursday, February 27, 1992 relating to the Main Estimates for the fiscal year ending March 31, 1993, being read as follows:

Ordered,—That Votes 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 and 100, under COMMUNICATIONS. Votes 1 and 5, under SECRETARY OF STATE, be referred to the Standing Committee on Communications and Culture.

The Vice-Chair called Vote 80, National Film Board.

The witnesses from the National Film Board made a statement and answered questions.

At 10:34 o'clock a.m., the sitting was adjourned.

At 11:17 o'clock a.m., the sitting resumed.

The Vice-Chair called Vote 75, National Arts Centre.

The witnesses from the National Arts Centre made a statement and answered questions.

It was agreed that the letters from Alain Gourd, Department of Communications to Yvon DesRochers, National Arts Centre and from Richard Tremblay, NAC Employees Association, to the *Ottawa Citizen* be filed as exhibits with the Clerk of the Committee. (Exhibits "B" and "C").

At 1:05 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Vice-Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE JEUDI 21 MAI 1992
(77)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 9 h 15, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Jean-Pierre Hogue (*vice-président*).

Membres du Comité présents: Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Lyle MacWilliam, Nicole Roy-Arcelin, Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*).

Membre suppléant présent: Beryl Gaffney remplace Mary Clancy.

Autre député présent: Simon de Jong.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoins: De l'Office national du film: Joan Pennefather, commissaire à la cinématographie et présidente de l'Office; Michelle d'Auray, directrice, Affaires générales; Gilles Roy, directeur, Administration. *Du Centre national des arts:* Robert E. Landry, président du conseil; Yvon DesRochers, directeur général; Richard Lussier, directeur, Services financiers et administratifs.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi du jeudi 27 février 1992, portant sur l'étude du Budget des dépenses pour l'exercice prenant fin le 31 mars 1993:

Il est ordonné,—Que les crédits 1, 5, 10, 15, L20, L25, 30, 35, 40, 45, 50, 55, 60, 65, 70, 75, 80, 85, 90, 95 et 100, sous la rubrique COMMUNICATIONS, et les crédits 1 et 5, sous la rubrique SECRÉTARIAT D'ÉTAT, soient renvoyés au Comité permanent de la culture et des communications.

Le vice-président appelle: crédit 80, Office national du film.

Les témoins de l'Office national du film font un exposé et répondent aux questions.

À 10 h 34, la séance est suspendue.

À 11 h 17, la séance reprend.

Le vice-président appelle: crédit 75, Centre national des arts.

Les témoins du Centre national des arts font un exposé et répondent aux questions.

Il est convenu que la lettre d'Alain Gourd, du ministère des Communications, à Yvon DesRochers, du Centre national des arts, et celle de Richard Tremblay, de l'Association des employés du CNA, envoyée au *Citizen* d'Ottawa, soient remises comme pièces au greffier du Comité (pièces «B» et «C»).

À 13 h 05, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Thursday, May 21, 1992

• 0915

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

Dans la tourmente de la journée, je veux vous souhaiter la bienvenue au nom des membres du Comité, en celui du personnel et en mon nom personnel.

Il nous est fort agréable, madame la présidente, de vous recevoir. Nous aurons peut-être à interrompre notre démarche vers 10 heures, car il est fort possible qu'il y ait un vote. Vous nous excuserez, mais nous pourrons revenir aussitôt notre devoir en Chambre terminé.

Voulez-vous, s'il vous plaît, nous présenter les gens qui vous accompagnent?

Ms Joan Pennefather (Government Film Commissioner and Chairperson of the National Film Board of Canada): Thank you, Mr. Chairman. Members of the committee, good morning.

With me today to assist in some of the details of main estimates are Gilles Roy, Director of Finance, Administration and Human Resources, and Michelle d'Auray, Director of Corporate Affairs. With us as well are Jean-Claude Mahé, Director of Communications, Jan D'Arcy, Policy Analyst, and Lynn Foran, Parliamentary Relations officer.

I last had the pleasure of appearing before your committee to review the expenditure plan of the National Film Board of Canada in June 1989.

At that time our planned appropriation was $72 million, which included the new $5 million independent co-production program established the previous year. Our planned revenues were estimated at $7 million, for total estimated resources of $79 million.

Since 1989-90 our planned appropriation has increased by an average of almost 4% per year. The major part of those increases were allocated by Treasury Board to cover negotiated wage agreements, increases in the rental costs of our facilities across the country, relocations, expenditures, or, more recently, to cover the losses from the destruction by fire of our Halifax centre.

This fiscal year our appropriation is planned at $81.7 million, with projected revenues at $8.1 million. Our projected total operating budget is estimated at $89.8 million.

Avec ces fonds, l'Office national du film du Canada produit et distribue des films et des vidéos sur des sujets percutants pour les Canadiens et les Canadiennes et pour des auditoires autour du monde. L'Office est une maison de production et de distribution intégrée située à Montréal, avec des satellites de production situés à Vancouver, Edmonton, Toronto, Halifax et Moncton. Quelque 120 productions originales de langue française et de langue anglaise sont mises en distribution chaque année par ces centres.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le jeudi 21 mai 1992

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order, please!

In the hurly burly of the day, I would like to welcome you on my behalf, on behalf of the members of the committee and on behalf of our staff.

We welcome you with pleasure, Madam Chairperson. We may have to interrupt our proceedings around ten o'clock since there might very well be a vote in the House. Please excuse us, we shall return immediately after doing our parliamentary duty.

Would you now introduce the people you have brought with you.

Mme Joan Pennefather (commissaire du gouvernement à la cinématographie et présidente de l'Office national du film): Merci, monsieur le président. Bonjour, mesdames et messieurs les membres du comité.

Pour m'aider à vous présenter notre budget de dépenses, je suis accompagnée de Gilles Roy, directeur des finances, de l'administration et des ressources humaines, et de Michelle d'Auray, directrice des affaires générales. Je vous présente également Jean-Claude Mahé, directeur des communications, Jan D'Arcy, agente principale des politiques, et Lynn Foran, agente des relations parlementaires.

La dernière fois que j'ai eu le plaisir de comparaître devant votre comité pour passer en revue les prévisions des dépenses de l'Office national du film du Canada, c'était en juin 1989.

À ce moment-là, nos crédits prévus étaient de 72 millions de dollars, dont 5 millions pour le nouveau Programme de coproduction avec le secteur indépendant, mis sur pied l'année précédente; nos recettes prévues étaient estimées à 7 millions de dollars, pour des ressources totales évaluées à 79 millions de dollars.

Depuis l'exercice 1989-1990, nos crédits prévus ont augmenté en moyenne de presque 4 p. 100 par année. La majeure partie de ces augmentations ont été accordées par le Conseil du Trésor pour couvrir les ententes salariales négociées, l'augmentation des frais de location de nos installations au pays, les dépenses de déménagement ou, plus récemment, les pertes subies lors de l'incendie qui a détruit notre centre de Halifax.

Pour l'exercice en cours, notre crédit prévu s'élève à 81,7 millions; nous prévoyons des recettes de 8,1 millions pour un budget de fonctionnement total évalué à 89,8 millions de dollars.

With these funds, the National Film Board of Canada produces and distributes films and videos dealing with forceful topics for Canadians and audiences around the world. It operates a fully-integrated production house based in Montreal, with additional production centres in Vancouver, Edmonton, Winnipeg, Toronto, Halifax and Moncton, producing a yearly average of 120 original films and videos in English and in French.

[*Texte*]

Les productions de l'ONF sont autant des créations de nos propres cinéastes que celles de cinéastes indépendants. Presque 65 p. 100 de nos films et vidéos sont réalisés par des cinéastes indépendants. Nous avons intérêt à appuyer le développement de cinéastes et de productions d'un bout à l'autre du pays puisque plus d'un tiers de nos films et vidéos sont produits en région. De plus, l'ONF produit, coproduit et travaille en association avec des maisons de production de films et de vidéos du secteur privé partout au pays. L'ONF a également établi des liens importants dans les grands centres canadiens où nous avons 11 cinémathèques.

We take our production and distribution mandate "to interpret Canada to Canadians" very seriously. Our films and videos reach out directly to Canadians on issues that are often challenging, sometimes difficult, but also rewarding, enlightening, and occasionally entertaining.

For example, our most recent series on sex education for children aged nine to twelve, called *Growing Up/Grandir*, was promoted to 4.1 million Canadian households through the November 1991 family allowance mailing with the co-operation of Health and Welfare Canada. The response was overwhelming. Between November 1991 and January 1992, more than 15,000 special packages of the series were purchased by families across the country.

• 0920

The series, which comes in a family format, as well as a school use format, was endorsed by school boards across the country, Planned Parenthood of Canada, and the YMCA. The series was telecast in French on Radio-Canada over three consecutive days this past March. It will be shown on TV Ontario on June 18 and 25 and on July 2. It's currently being promoted to public libraries and schools through major professional associations.

Growing Up/Grandir is a spectacular example of the type of work that the National Film Board does best, which is researching and presenting a difficult topic of concern to Canadians, using all available means to reach out directly to audiences, working with user groups and providing quality support material and follow-ups.

Theatrical releases are also a key element in our production and distribution programs. This past year marked the 50th and 25th anniversaries of the NFB's English and French language animation studios. To celebrate our achievements, a special compilation of our animated films was presented to critical acclaim in theaters in over 70 cities in Canada and the United States. As well, two animated shorts *Strings/Cordes* and *Blackfly*, which we brought with us this morning, were nominated for an Oscar. Another short animation film *No Problem* was in competition at Cannes.

Powerful documentaries are a trademark of the National Film Board, and recent years have provided fertile ground for thought-provoking and sometimes controversial films. There have been series on aboriginal issues, such as *As Long as the*

[*Traduction*]

The NFB productions are created and developed by our own staff, as well as by independent film makers. About 65% of our films and videos are made by independent film makers. We have an important stake in the development of films and film makers across the country as one-third of our films are produced outside Montreal. In addition, the Board produces, co-produces and works in association with private sector film and video producers across the country. The NFB also has important roots in major Canadian centres where we operate 11 film and video libraries.

Nous prenons au sérieux notre rôle de producteur et de distributeur dont le mandat est de «faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens [et aux Canadiennes]». Nos films et vidéos touchent directement la population canadienne sur des questions qui sont souvent délicates, quelquefois difficiles, qui éclairent et parfois divertissent.

Par exemple, en collaboration avec Santé et Bien-être social Canada, nous avons, en novembre dernier, joint à l'envoi mensuel des allocations familiales à 4,1 millions de foyers canadiens, de la publicité concernant notre plus récente série sur l'éducation sexuelle pour les enfants de 9 à 12 ans, intitulée *Grandir/Growing Up*. Le succès a été extraordinaire. De novembre 1991 à janvier 1992, plus de 15,000 familles canadiennes ont acheté la série.

Cette dernière est accompagnée soit d'un guide d'utilisation pour les parents, soit d'un guide pédagogique pour le milieu scolaire. La série a reçu l'aval de commissions scolaires au Canada, de la Fédération pour le planning des naissances du Canada et du YMCA. En mars, la série a été télédiffusée en français à Radio-Canada pendant trois jours consécutifs; elle sera au programme de TVOntario les 18 et 25 juin et le 2 juillet prochains. On en fait actuellement la promotion dans les bibliothèques publiques et les écoles par l'intermédiaire des grandes associations professionnelles.

Grandir/Growing Up est un parfait exemple du genre de travail que l'Office fait le mieux: cerner un sujet qui préoccupe actuellement les Canadiens et les Canadiennes, le présenter, utiliser tous les moyens à sa disposition pour rejoindre les auditoires, travailler avec les groupes utilisateurs, fournir des documents d'appui de qualité et assurer un suivi.

Les activités commerciales figurent aussi au premier plan de nos programmes de production et de distribution. L'année qui vient de s'écouler marquait les 50e et 25e anniversaires de nos studios d'animation anglaise et française. Pour rendre hommage à nos réalisations, un regroupement spécial de nos films d'animation a été fait et projeté dans les cinémas de plus de 70 villes du Canada et des États-Unis. Les critiques ont été fort élogieuses. De plus, deux de nos courts métrages d'animation, *Cordes/Strings* et *Blackfly*, que nous avons ici avec nous, ont été mis en nomination pour un Oscar et un autre, *No Problem* a été sélectionné en compétition à Cannes.

Le caractère émouvant de ses documentaires est un des traits caractéristiques de l'Office national du film, et les événements des dernières années ont donné la matière voulue pour réaliser des films qui portent à réfléchir et

[*Text*]

Rivers Flow, which was co-produced with Tamarack Productions; the environment, such as *Les quatre cavaliers de l'apocalypse*; and recently, on the Second World War, *The Valour and the Horror*, which was co-produced with Galafilm and the CBC. All were telecast and all found strong audience support and reaction.

Television, in all its forms, is a key component of our distribution activities. Through television, the National Film Board reaches 80% of its audiences. NFB films and videos are now carried regularly by the CBC, Radio-Canada, CTV, Global/CanWest, Télévision Quatre Saisons, TV Ontario, Radio-Quebec, Knowledge Network, Access Network, Saskatchewan Communications Network, Vision TV, Newsworld, First Choice, SuperÉcran, TVNC and TV5.

Our audience shares have confirmed our assumption that Canadians want to see good Canadian documentaries and drama. *Playing for Keeps*, a film about teenage pregnancy, reached an audience of over 800,000 in prime time. *The Valour and the Horror* had an audience share of 1.8 million. *Un homme de parole*, a film on Michel Chartrand, was watched by over 600,000 viewers. *Solo*, the NFB's most recent French language television feature, broke the 1.2 million mark for its premier broadcast.

With the ever-increasing opportunities provided to the NFB by the emergence of new channels and services and the fragmentation of audiences, television, or electronic distribution in all its forms, is a mainstay of our production and marketing plans. As new communications technologies develop and television and satellite outlets multiply, we will explore each and every opportunity in order to ensure the greatest possible distribution of the entire range of NFB films and videos. We'll enhance our presence and visibility in Canadian homes and ensure partnership opportunities to provide for increased production and distribution activities.

While these activities are based on social trends analysis, market and audience research and user group feedback, at the core of the NFB lies the creative and technical research and development that pushes the boundaries of film-making.

À titre d'exemple, les cinéastes de l'ONF ont été parmi les premiers à exploiter et à développer les techniques d'animation par ordinateur. Nous sommes maintenant des chefs de file dans ce domaine à l'échelle mondiale, créant logiciels et matériaux pour rencontrer nos propres défis. Dans les prochains mois, nous allons exploiter les possibilités de transposer l'animation assistée par ordinateur à l'écran géant avec des partenaires en France et aux États-Unis.

[*Translation*]

traitent parfois de sujets controversés. Des séries sur les questions autochtones, telles que *As Long as the Rivers Flow*, coproduit avec Tamarack Productions, ou des films sur l'environnement, tels que *Les quatre cavaliers de* l'apocalypse, ou encore notre récente série sur la Seconde Guerre mondiale, *The Valour and the Horror/La bravoure et le mépris*, coproduite avec Galafilm et CBC, ont tous été télédiffusés. Ils ont obtenu un énorme succès et provoqué de nombreuses réactions chez le public.

La télévision, sous toutes ses formes, est une des pierres angulaires de nos activités de distribution. C'est par la télévision que l'Office rejoint 80 p. 100 de son auditoire. Aujourd'hui, les films et les vidéos de l'ONF sont régulièrement au programme de chaînes telles que CBC/Radio-Canada, CTV, Global/CanWest, Télévision Quatre Saisons, TVOntario, Radio-Québec, Knowledge, Access, Saskatchewan Communications, Vision TV, Newsworld, First Choice, Super Écran, TVNC et TV5.

Notre part des auditoires confirme notre hypothèse que la population canadienne veut voir de bons documentaires et de bons films de fiction canadiens. *Playing for Keeps*, un film sur la grossesse chez les adolescentes, présenté à une heure de grande écoute, a rejoint plus de 800,000 spectateurs et spectatrices; *The Valour and the Horror/La bravoure et le mépris* a été vu par 1,8 million de personnes; l'auditoire d'*Un homme de parole*, consacré à Michel Chartrand, a dépassé les 600,000 personnes; quant à *Solo*, le dernier long métrage de fiction en français tourné par l'ONF pour la télévision, il a battu le record de 1,2 million de téléspectateurs et téléspectatrices, lors de sa première télévisée.

En raison des occasions de plus en plus nombreuses qui se présentent à l'ONF avec l'arrivée de nouveaux réseaux et services et la fragmentation des auditoires, la télévision—ou plutôt, la distribution électronique sous toutes ses formes—est le pivot autour duquel s'articulent nos plans de production et de mise en marché. À mesure que de nouvelles technologies de communication se développent et que les stations de télévision et de diffusion par satellite se multiplient, nous saisissons toutes les occasions afin d'assurer la distribution la plus vaste possible de toute notre collection de films et de vidéos pour être encore plus présents et visibles dans les foyers canadiens, et d'augmenter nos chances de nous associer à d'autres afin d'accroître nos activités de production et de distribution.

Et tandis que ces activités sont fondées sur une analyse des tendances sociales, sur des études de marchés et d'auditoires et sur les réactions de nos groupes utilisateurs, au coeur de l'ONF reposent la recherche et le développement créateurs et techniques qui repoussent les limites du cinéma.

For example, NFB film makers were among the first to explore and develop computer animation. We are now the leaders in the field, creating software and equipment to meet our needs. In the coming months, we will be exploring the possibilities of computer-based animation for giant-screen technology with partners in France and the United States.

[*Texte*]

• 0925

Nous avons développé Cinétexte, une technique de sous-titrage informatisée et portative que nous sommes actuellement en train de promouvoir dans les marchés spécialisés en Europe.

We have produced *Momentum*, a first ever film in IMAX-HD, now playing at the Canada Pavilion at Expo '92 in Seville, Spain. Thanks to the support of the minister and the Department of Communications and the enthusiasm of the Canadian Museum of Civilization, *Momentum* will have its Canadian premiere in Hull this Canada Day, July 1.

We will open in September 1992 in Montreal the first Canadian centre using robotics and computer-activated systems to access on laser disks the entire collection of NFB films. This centre will allow users to view any film in our collection on a video monitor and to purchase on demand a video cassette of any of the 9,000 NFB films in the collection. As well, the centre will be able to provide Canadians across the country direct access to the entire collection through an 800-line service.

All of our new and increased activities have been financed within our regular appropriation. By reallocating internal resources, the National Film Board has been able to increase and accelerate its transition to video to meet the demands of a growing television and home video market. We have been able to generate new production initiatives such as the aboriginal studio, Studio I, based in Edmonton, and the *New Initiatives in Film* directed to women of colour and aboriginal women. We have been able to experiment with giant-screen technology and computer animation techniques.

We have developed a new approach to collections management and use for the general public. We have extended our distribution network, reducing our own film libraries from 29 to 11, and expanding our reach through more than 300 public libraries. At the same time, we have expanded our production activities in our regional centres and ensured cross-Canada distribution of films and videos produced in those centres.

We have also supported and assisted the private-sector film industry by contributing financially, for example, to the establishment of the Canadian independent film and video fund, which replaced the non-theatrical fund, by providing assistance to emerging film-makers through our special technical support programs and by training and promoting women and visible minority film-makers within the industry.

As a result, the National Film Board has developed into a unique institution with a strong and innovative pan-Canadian production and distribution base of primary, quality and different Canadian audio-visual material.

While we have been an extremely efficient manager of our funds and have made creative use of partnerships and technological developments, the National Film Board is now at a point at which additional financial assistance on a short-

[*Traduction*]

We had developed Cinetext, a portable, computer-based subtitling technology which we are currently promoting in specialized markets in Europe.

Nous avons produit *Momentum*, le premier film en IMAX-HD, que l'on peut voir aujourd'hui au Pavillon du Canada, à l'Expo '92 de Séville, en Espagne. Et grâce au soutien du ministre et du ministère des Communications et à l'enthousiasme du Musée canadien des civilisations, la première canadienne du film aura lieu à Hull, le 1er juillet prochain, jour de la Fête du Canada.

En septembre 1992, nous ouvrirons à Montréal le premier centre de consultation canadien qui, à l'aide de systèmes robotisés et assistés par ordinateur, permettra l'accès sur disque laser à la collection intégrale des films de l'ONF. On pourra y visionner sur écran vidéo n'importe lequel des 9,000 films de notre collection et en acheter, sur demande, une copie sur vidéocassette. La collection sera aussi directement accessible à toute la population canadienne grâce à un service téléphonique sans frais.

Toutes nos activités supplémentaires et nouvelles ont été financées à même nos crédits réguliers. En réorganisant nos ressources internes, nous avons pu augmenter et accélérer la transition à la vidéo pour répondre aux demandes croissantes des marchés de la télévision et du consommateur. Nous avons également favorisé de nouvelles initiatives en matière de production, telles que le studio autochtone, le studio I d'Edmonton, et le programme *New Initiatives in Film*, destiné aux femmes de couleur et aux femmes autochtones. Nous avons pu expérimenter la technologie de l'écran géant et les techniques d'animation par ordinateur.

Nous avons adopté de nouvelles méthodes de gestion et d'usage de nos collections par le grand public. Nous avons élargi notre réseau de distribution en réduisant nos propres cinémathèques de 29 à 11 tout en nous rapprochant davantage de la population grâce à des ententes signées avec plus de 300 bibliothèques publiques. Parallèlement, nous avons intensifié nos activités de production dans nos centres régionaux et assuré une distribution pancanadienne des films et vidéos produits dans ces centres.

Nous avons également appuyé et aidé le secteur privé en contribuant financièrement, par exemple, à l'établissement du Fonds canadien du film et de la vidéo indépendants (qui a remplacé le Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma), en aidant les cinéastes débutants par l'entremise de nos programmes spéciaux d'appui technique, et en formant et en assurant la promotion de cinéastes femmes et membres des minorités visibles.

De ce fait, l'Office national du film est devenu un organisme unique, qui s'appuie sur une base de production et de distribution pancanadienne, forte et innovatrice, de documents audiovisuels canadiens différents, de première importance et de première qualité.

Même si nous avons très bien su gérer nos fonds et recourir efficacement au partenariat et aux progrès technologiques, nous sommes aujourd'hui à un moment de notre histoire où nous avons un besoin urgent de moyens

[*Text*]

term basis is urgently required to re-equip the institution. Growing demands from the private sector for the National Film Board to provide additional support to the Canadian film industry and regular contributions to deficit reduction, such as the more recent dividend or remittance to the government on the independent co-production program, increased demand from Canadians and broadcasters for NFB films and videos. Increased production and distribution costs have all severely restricted our ability to finance our equipment renewal, replacement and purchase.

As we increasingly distribute films through television, we must transfer our films to high-quality video materials or repackage existing films to suit the electronic medium. The board does not have the necessary equipment to transfer material in production or to repackage existing material. To increase our post-production efficiency, on-line editing equipment is essential. We cannot afford to purchase the required equipment within our existing allocation. To be able to reduce production costs on long-term projects, we must be able to use portable equipment such as high-8 or super VHS. For example, we have recently undertaken to produce a film on the Royal Commission on Aboriginal Peoples, which will hold hearings over a one-year period, travelling across the country in remote communities. We are also in the process of filming the constitutional discussions as they move across the country. To purchase or even rent such equipment is a serious financial issue, pitting capital expenditures against production and distribution priorities.

• 0930

To date we have managed to balance our capital requirements with our production and distribution objectives by repairing our existing equipment pool and putting off major purchases. However, we can no longer afford to continue in this manner if we are to maintain, let alone enhance, our production and distribution capacity to ensure that Canadians continue to have access to the range and the quality of films and videos they count on from the National Film Board.

We have prepared a special capital expenditure plan for $12 million over three years covering new and essential equipment purchase and equipment renewal and upgrading. We will be presenting this plan to the Treasury Board in this fiscal year because we are convinced that a short-term expenditure over the next three years will be far less costly and more efficient than a large-scale infusion of funds that will be required when the bulk of our production equipment will have deteriorated beyond repair.

[*Translation*]

financiers accrus, à court terme, afin de rééquiper l'institution. Les demandes qui ne cessent de croître de la part du secteur privé pour que nous lui apportions davantage de soutien, nos contributions régulières pour réduire le déficit (comme en fait foi le paiement que nous avons fait au gouvernement à même notre Programme de coproduction avec le secteur indépendant), les demandes croissantes de nos films et vidéos de la part des Canadiens et Canadiennes et des diffuseurs, et les coûts de production et de distribution plus élevés ont tous gravement diminué notre capacité de financer le renouvellement, le remplacement et l'achat de nos équipements.

Comme nous distribuons de plus en plus de films par l'entremise de la télévision, nous devons les reproduire sur du matériel vidéo de grande qualité ou effectuer des groupages de films existants pour répondre aux besoins des médias électroniques. L'Office ne dispose pas des équipements nécessaires pour opérer ces transferts. Pour améliorer l'efficience de nos services de postproduction, il est essentiel que nous puissions disposer d'appareils de montage en ligne. Nous ne pouvons nous permettre d'acheter l'équipement nécessaire avec les crédits qui nous sont attribués actuellement. Pour être en mesure de réduire nos coûts de production sur les projets à long terme, nous devons pouvoir utiliser des machines portables, tels que des appareils H-8 et Super VHS. Par exemple, nous avons récemment entrepris de produire un film sur la Commission royale sur les peuples autochtones qui tiendra des audiences pendant un an, qui se déplacera dans tout le Canada jusque dans des régions éloignées. Nous suivons également les pourparlers constitutionnels qui se tiennent d'un bout à l'autre du pays. Acheter ou même louer de tels équipements suppose de grands investissements financiers qui nous obligent à mettre en balance nos dépenses en capital avec nos priorités de production et de distribution.

Jusqu'à présent, nous avons réussi à équilibrer nos besoins en capital avec nos objectifs de production et de distribution en réparant nos appareils actuels et en reportant à plus tard de gros achats. Mais nous ne pouvons plus continuer de cette manière si nous voulons maintenir, voire améliorer notre capacité de production et de distribution pour faire en sorte que la population canadienne continue d'avoir accès à l'ensemble de nos films et vidéos et à la qualité qu'elle attend de l'Office national du film.

Nous avons préparé un plan de dépenses en capital spécial de 12 millions de dollars sur une période de trois ans, pour couvrir les achats de nouvel équipement de toute première nécessité et pour renouveler et améliorer l'équipement existant. Nous présenterons ce plan au Conseil du Trésor pendant l'exercice en cours parce que nous sommes convaincus que de répartir des dépenses à court terme sur trois ans sera de loin moins coûteux et plus efficace que d'attribuer une grosse somme d'argent à cette fin quand le gros de notre équipement sera déjà trop vieux et impossible à réparer.

[*Texte*]

I do not wish to sound alarmist nor do I wish to diminish the financial challenge we face. I merely wish to draw the committee's attention to a very real and basic issue we face at the National Film Board, that of re-equipping ourselves while maintaining and enhancing our production and distribution activities at a time when these are so critical too and appreciated by Canadians.

Mr. Chairman, members of the committee, I would be pleased to answer your questions. Thank you.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup, madame Pennefather. Vous nous ferez parvenir le texte de votre présentation, n'est-ce pas?

Mme Pennefather: Oui, monsieur le président. Ce sera ici dans quelques heures. Nous nous excusons pour le retard de la traduction française.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Welcome. I must say as I was listening to you, and I think back to five and a half years of listening now, it strikes me there has been an incredible increase in activity, a larger reception by our own other distributors such as CBC and the private sector and the educational channels, and I think you are to be seriously complimented really on the excellence of the work you have put in just to build that network of acceptance and distribution and exhibition. Really, it gave me a great deal of pleasure to listen to you, Madam Film Commissioner, but there are a couple of things I would like to know, just of some of the things that struck me as I was listening.

You used the term women of colour. I want to know if that is the new politically correct term because I also saw it on page 45 on New Initiatives in Film; is that political correctness? We don't use "black women", we don't use "visible minorities"; we use "women of colour"? I'm just curious, I don't want a whole dissertation; I just wanted to have a—because I heard it from someone else.

Ms Pennefather: It is commonly accepted now to use the term "women of colour". I think in our text you will discover we also use in titles of films the terms black women, black mother, black daughter, but in terms of our equity program, this particular *New Initiatives in Film* program, festivals held across the country, the preference coming from our constituency is women of colour.

Mrs. Finestone: Okay, because I asked Joyce Zemans; she was using that, and we also had a discussion, yesterday or whenever we saw Joyce, about cultural appropriations. How do you see that, and first of all, what is the proper wording—is it cultural appropriation? Thank you.

What are you doing in, let's say, your various film studios in terms of that particular issue? Can white people who have lived in aboriginal communities across the north write a film and do a script on the life and times of the aboriginals or would that be no longer acceptable?

[*Traduction*]

Sans vouloir paraître alarmiste, je ne voudrais pas dissimuler la situation financière dans laquelle nous nous trouvons. Je voudrais simplement attirer l'attention du comité sur un problème fondamental, réel et grave, auquel nous devons faire face à l'Office—à savoir nous rééquiper tout en poursuivant et en intensifiant nos activités de production et de distribution au moment même où elles sont devenues si importantes et si précieuses aux yeux des Canadiens et des Canadiennes.

Monsieur le président, mesdames et messieurs les membres du comité, je serais heureuse de répondre à vos questions.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you, Mrs. Pennefather. Will you be sending us a copy of your brief?

Ms Pennefather: Yes, Mr. Chairman. It should be here within a few hours. Please forgive the delay in bringing out a French version.

Mme Finestone (Mont-Royal): Bienvenue devant le comité. En vous écoutant exposer le bilan de l'organisme que vous dirigez, et en me rappelant ce que j'ai pu entendre au cours des cinq dernières années et demie, je suis frappée par la forte augmentation de vos activités et de la réceptivité de distributeurs tels que Radio-Canada, le secteur privé et les postes éducatifs. Vous méritez d'être félicitée des initiatives que vous avez su prendre pour constituer ce réseau d'accueil, de distribution et de projection. Madame le commissaire à la cinématographie, je prends beaucoup de plaisir à vous entendre, mais je tiens tout de même à vous demander quelques précisions.

Vous avez utilisé l'expression «femmes de couleur». Je voudrais savoir si c'est l'expression qu'il convient, dorénavant, d'employer. En effet, je l'ai également repérée à la page 45 du document *New Initiatives in Film*. Est-ce conforme aux nouvelles normes? Ainsi, on ne dirait pas «femmes noires» ou «minorités visibles», mais «femmes de couleur». Je cherche simplement à me renseigner; je ne vous demande pas un exposé sur l'état de la question. Je voulais simplement m'assurer que—car c'est ce que quelqu'un avait affirmé.

Mme Pennefather: L'expression «femmes de couleur» est en effet couramment admise. Mais, comme vous pourrez le voir dans notre exposé, dans les titres de films, nous parlons de femmes noires, d'une mère noire, d'une fille noire, mais il est vrai que, dans le cadre de notre programme d'équité, de ce programme *New Initiatives in Film* et dans les festivals organisés à travers le Canada, chez les gens avec qui nous sommes en contact, la préférence semble aller à l'expression «femmes de couleur».

Mme Finestone: Bon, car j'avais posé la question à Joyce Zemans. C'est également l'expression qu'elle utilise et la dernière fois que je l'ai vue, je crois que c'était hier, nous avons également parlé de cette notion d'appropriation culturelle. Pour vous, cela représente quoi?

Dans vos studios de cinéma, par exemple, comment les choses se passent-elles sur ce plan? Des blancs qui ont vécu dans le Nord, dans des communautés autochtones, peuvent-ils écrire un scénario et faire un film sur la vie des autochtones ou cela est-il devenu inacceptable?

[*Text*]

[*Translation*]

• 0935

Ms Pennefather: That's a very good question, Mrs. Finestone. I think it is still acceptable. I mentioned the series *As Long as the Rivers Flow*, which is a combination of white producer and native film-makers. I think a variety of approaches are possible. The main focus, however, is that there are very few native voices on our screens.

While not eliminating the fact that a white person could perhaps present a story of a native culture, or an association, or relationship that person has had with someone of colour, the film board emphasizes that it still remains that there are very few opportunities for native film-makers, or women of colour, or people of visible minorities, whatever we want to call them. The opportunities just aren't there, the statistics show us, so our emphasis is on getting those films made.

Therefore the bottom line is that you have to take action. I recall our equity program, which is now in its mid term, where we are looking at significant increases in the numbers of women making film. We have established our Studio I program in Edmonton, and we are pleased to say that it is up and running. It is not without some struggle, because it means reallocation, it means looking for new money, it means accepting new points of view, but we are determined that will happen.

On equity, there are two factors we will maintain. One is the employment equity, in the sense that there will be increased numbers of women, women of colour, native film-makers working at the National Film Board. But the resources to make films must also be placed in their hands and increased. The only way to do that is to follow a model that is appropriate to that group.

The model we have developed by Studio D called *New Initiatives in Film*, seems to suit the particular needs of women of colour and native women. Many of these women have had experience in film-making but have not had the opportunity to actually get films made. Studio I, after many months of discussion, has taken a form that we feel satisfies native film-makers. I mentioned the making of a film on the aboriginal commission. That film will be made by native film-makers.

The balance is quite simple. There are more white views out there than there are native views on our screens. While not eliminating one, we want to increase the other.

Mrs. Finestone: I think you are saying that it is an affirmative action program, in a sense, and it is the right of access to the opportunities, and the benefits of the opportunities.

Ms Pennefather: Exactly.

Mme Pennefather: Vous avez raison, madame Finestone, de poser la question. C'est encore admis. Je vous ai parlé, tout à l'heure, de la série *As Long as the Rivers Flow*; eh bien, elle a été réalisée par un Blanc et filmée par des autochtones. On peut donc envisager plusieurs possibilités. Il n'en reste pas moins qu'il est rare de voir projeter sur nos écrans une vision authentiquement autochtone.

Ce n'est pas dire qu'une personne de race blanche ne puisse pas porter à l'écran un récit autochtone ou l'histoire d'une amitié ou d'un amour avec une personne de couleur, mais l'Office du film note que les metteurs en scène autochtones, les femmes de couleur ou les membres des minorités visibles n'ont que rarement l'occasion de mettre leur vision sur film. L'occasion ne leur est tout simplement pas donnée de le faire et cela, les chiffres nous le démontrent. C'est pourquoi à l'Office national du film, nous tentons de créer les conditions qui permettent à de tels films d'être faits.

Il faut donc, dans ce sens là, mettre en oeuvre une volonté. Je peux citer, à ce titre, notre programme d'équité qui est maintenant à mi-distance. Il a permis d'accroître notablement le nombre de films faits par des femmes. Nous avons lancé, à Edmonton, le Studio I qui est en pleine activité. Tout cela n'est pas facile car il faut réaffecter les ressources, chercher de nouvelles sources de financement et accueillir de nouveaux points de vue, mais nous sommes bien décidés à poursuivre dans cette voie.

Nous avons, en matière d'équité, deux objectifs principaux. Le premier est l'équité en matière d'emploi et là, il s'agit d'accroître le nombre de femmes, de femmes de couleur, de cinéastes autochtones admis à travailler à l'Office national du film. Cela veut également dire qu'on va accroître les moyens techniques et financiers confiés à ces cinéastes. Toutes ces initiatives doivent s'inscrire dans le cadre d'un modèle adapté à la vision de ces cinéastes.

C'est en réponse aux besoins des femmes de couleur et des femmes autochtones que nous avons lancé *New Initiatives in Film*. De nombreuses femmes qui connaissaient le métier de cinéaste, avaient participé à des productions mais n'avaient jamais eu l'occasion de faire, elles-mêmes, un film. Après des mois de discussion, le Studio I a finalement trouvé un profil correspondant à l'optique des cinéastes autochtones. Je parlais tout à l'heure du film sur la Commission royale sur les peuples autochtones. Je précise que ce film-là sera fait par des cinéastes autochtones.

L'équation est simple. Sur nos écrans, on a plus souvent l'occasion de voir projeter des images prises par des Blancs que par des autochtones. Sans éliminer les premières, nous entendons multiplier les oeuvres autochtones.

Mme Finestone: Il s'agirait donc, dans une certaine mesure, d'un programme d'action positive permettant d'accroître le nombre d'occasions fournies à des cinéastes appartenant aux divers groupes minoritaires.

Mme Pennefather: C'est tout à fait cela.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: The whole thing arose in Montreal over an exhibition at Concordia University. It involved a painting of a woman of colour, a black person, with a pan of fruit on her head. It had been executed by a white student, and there was this big brouhaha over whether it was appropriate for them to have hung the picture in the display.

I wonder at what point the diversity, which is the strength and the unity of Canada, becomes a plus, or we see it and misuse it in the sense of equity and justice. I don't want to go into this whole thing, but because you used it, it triggered the thought. I hadn't reached page 45 in your overview. I only started it this morning, so both sort of triggered in.

There is a loss in your non-theatrical fund. Is that correct? Was there a loss of financing? I would like to know what is happening with your non-theatrical productions. It was about $0.5 million or something, then you didn't get the money, then you were asked to get the money. I'm not sure of the history of what is going on with respect to the financing, and the future of the non-theatrical film production fund.

Ms Pennefather: Mrs. Finestone, with your permission, I will ask Michelle d'Auray to respond. She worked very closely on that particular dossier.

Mrs. Finestone: Thank you.

Ms Michelle d'Auray (Director, Corporate Affairs, National Film Board): The non-theatrical was under the direction of Supply and Services Canada, and it was financed by Communications Canada. That fund, that program, was no longer renewed, and therefore, Telefilm Canada and the National Film Board contributed to set it up through the private sector community—

Mrs. Finestone: Excuse me, Michelle. Was that your initiative because you saw the need for that, or was it set up at the request of the Department of Supply and Services? I am just curious about—

Ms d'Auray: It was at the request of the independent community, the film-making community, that the funds be re-established—

Mrs. Finestone: So you were responding, and within your own budget you were asked to find a mechanism to finance the ongoing production.

Ms d'Auray: That's correct, but it was not our fund originally.

Mrs. Finestone: No, I know. I just wanted to make sure that I was right.

So now it is in place?

Ms d'Auray: Yes, it is.

Mrs. Finestone: But it is not a fund that is an ongoing appropriation out of your government appropriations.

[*Traduction*]

Mme Finestone: La question s'est posée à Montréal à l'occasion d'une exposition qui avait lieu à l'université Concordia. Était en cause un tableau représentant une femme de couleur, une femme noire portant un panier de fruits sur la tête. Ce tableau, peint par un étudiant blanc, provoqua un tollé, certains n'estimant pas convenable de l'avoir exposé.

Je me demande à quel point cette diversité qui est, justement, un de nos points forts, risque-t-elle de servir de prétexte et d'aller, justement, à l'encontre de l'équité et de la justice tant recherchées. Je ne veux pas ouvrir un débat sur ce point, mais ce que vous avez dit a provoqué chez moi ce genre de réflexion. J'ai commencé la lecture de votre rapport ce matin et je n'étais pas encore parvenue à la page 45. Enfin, voilà le genre de réflexion dont je tenais à faire part.

Mais il y a également la perte du Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma. Est-il exact que cette source de financement est disparue? J'aimerais savoir quelle est la situation au chapitre des films non destinés aux salles de cinéma. Au départ il y avait environ un demi-million de dollars, puis la source s'est tarie, puis on vous a demandé de trouver cet argent autre part. Je ne suis pas très fixée quant aux détails du financement et je voudrais obtenir aussi des précisions sur l'avenir du Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma.

Mme Pennefather: Madame Finestone, pourrais-je demander à Michelle d'Auray de vous répondre. Elle a consacré beaucoup de temps à ce dossier.

Mme Finestone: Merci.

Mme Michelle d'Auray (directrice des Affaires générales, Office national du film): Le Fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma relevait du ministère des Approvisionnements et Services, mais le financement provenait du ministère des Communications. Ce programme, ce financement n'a pas été renouvelé et c'est pourquoi Téléfilm Canada et l'Office national du film ont prélevé sur leur budget les ressources permettant de transférer ce fonds au secteur privé. . .

Mme Finestone: Excusez-moi, Michelle. Avez-vous agi à la demande du ministère des Approvisionnements et Services ou parce que vous estimiez cela nécessaire? Je voudrais, en effet. . .

Mme d'Auray: Nous avons agi à la demande des milieux du cinéma. Les cinéastes indépendants ont demandé le maintien de ce fonds. . .

Mme Finestone: C'est donc en réponse aux besoins manifestés par les milieux du cinéma. Vous avez dû prélever sur votre propre budget les ressources permettant d'assurer le financement des productions en cours.

Mme d'Auray: C'est exact; au départ, ce fonds ne dépendait pas du tout de nous.

Mme Finestone: Ça, je le sais, je voulais simplement être certaine que je ne me trompais pas.

Maintenant, donc, le fonds fonctionne?

Mme d'Auray: Oui.

Mme Finestone: Mais ce fonds n'est pas alimenté par votre budget.

[*Text*]

Ms d'Auray: No.

Mrs. Finestone: Is it a line that is gone?

Ms d'Auray: It is a contribution that we have made within our appropriation, but it is not a line item within our vote.

• 0940

Mrs. Finestone: In other words, although there is a recognition that there's a need for this kind of production in our community, there is no financial commitment to it through appropriations to the National Film Board.

Ms d'Auray: That's correct.

Mrs. Finestone: Now you've been asked to make a contribution to the war, which was a cut in your budget. You were asked to make a contribution to deficit reduction. You've been asked to make a contribution to the non-theatrical film fund. I think you're asking a very fair question when you say that you've done your fair share in many ways. I was going to ask you if you asked for a one-time capital cost grant, but then I heard you have a capital expenditure plan. I'm curious about the process that you outlined. You say you're going to go to the Treasury Board. Do you first go through the Minister of Communications' office or something? Doesn't the minister have to support your plan and present it to Treasury Board? How does it work?

Ms Pennefather: That's exactly right. It's usually a double process. We will go both to the Department of Communications and to the Treasury Board with this proposal.

Mrs. Finestone: Have you any indication that the Department of Communications is going to strongly support your request before the Treasury Board?

Ms Pennefather: It's early in the process. We have had informal discussions, but it would be too early for me to say that we've done a fair and detailed presentation to the department. That will be done in the next few weeks.

Mrs. Finestone: Our committee is interested in this and would be very pleased to follow the development of that particular process. You're doing some of the things that we've talked about, distribution, new creative ideas. I was delighted to see that the program *Growing Up/Grandir* has had this overwhelming response and that we're constructively using an implement of the government, the mailing out of cheques, to announce these things are available and people are responding.

What happened to *Growing Up/Grandir* with respect to English CBC? It appeared on Radio-Canada, but did it appear in English?

Ms Pennefather: No, it did not. It is appearing on TV Ontario.

Mrs. Finestone: The reason I ask that question is yesterday CBC appeared before us. It has a new program format, which I think sounds very exciting and can be very effective. I liked it. The new slot for the family is a two-hour

[*Translation*]

Mme d'Auray: Non.

Mme Finestone: La rubrique a donc été éliminée?

Mme d'Auray: Nous avons prélevé les ressources nécessaires sur notre budget, mais cela n'apparaissait pas sous une rubrique des crédits qui nous étaient accordés.

Mme Finestone: Autrement dit, même si tout le monde reconnaît la nécessité d'encourager ce genre de production, les crédits accordés à l'Office national du film ne comprennent pas les moyens d'assurer ce type de financement.

Mme d'Auray: C'est exact.

Mme Finestone: On vous a demandé de contribuer à l'effort de guerre en consentant à une réduction de votre budget. Vous avez donc contribué à la baisse du déficit. On vous a également demandé de contribuer au fonds d'aide à la production de films non destinés aux salles de cinéma. On ne peut pas dire, je crois, que vous n'ayez pas fait tout ce que vous pouviez faire. J'allais vous demander si vous aviez demandé un crédit exceptionnel de dotation, mais j'ai depuis appris que vous aviez proposé un plan de dépenses en immobilisation. J'aimerais en savoir plus sur tout cela. Vous disiez tout à l'heure que vous aviez l'intention de présenter un projet au Conseil du Trésor. Devez-vous d'abord présenter votre demande au ministre des Communications? Votre projet ne doit-il pas être d'abord appuyé par le ministre des Communications? Comment cela est-il censé fonctionner?

Mme Pennefather: C'est tout à fait cela. En général, il s'agit d'une procédure double et nous présentons notre projet au ministère des Communications et au Conseil du Trésor.

Mme Finestone: Avez-vous des raisons de penser que le ministère des Communications va appuyer le projet que vous entendez soumettre au Conseil du Trésor?

Mme Pennefather: C'est un peu tôt pour le savoir. Nous avons déjà eu des entretiens officieux à ce sujet, mais nous n'avons pas encore présenté au ministère un projet détaillé. Cela devrait se produire au cours des prochaines semaines.

Mme Finestone: Notre comité s'intéresse beaucoup à ce dossier et nous aimerions savoir comment tout cela va se passer. Vous vous êtes en effet engagée dans une voie que nous avons nous-même examinée, c'est-à-dire la distribution et les nouvelles créations. J'était très contente de l'accueil enthousiaste réservé à votre émission *Grandir/Growing Up*. Quelle excellente idée de tirer parti d'une opération ordinaire telle que l'envoi des chèques pour tenir la population au courant de choses importantes. Ce genre d'initiative a un véritable effet multiplicateur.

Mais pourquoi CBC n'a-t-elle pas repris *Grandir/Growing Up*? Ce programme est passé à Radio-Canada, mais va-t-il être diffusé en anglais?

Mme Pennefather: Pas par CBC, mais on peut le voir à TV Ontario.

Mme Finestone: Si je vous pose la question, c'est que les représentants de CBC ont comparu devant le comité hier. CBC a adopté une nouvelle grille de programmation qui me paraît excellente et qui pourrait se révéler très efficace.

[*Texte*]

slot, which I can see the work of the National Film Board filling at certain points in a very adequate way, something we've been asking for for the last five, six years. I wondered whether you're going to revisit it and ask it when it is going to put *Growing Up/Grandir* on your tube.

Ms Pennefather: The rest of the list as well.

Mrs. Finestone: Are you in active dialogue?

Ms Pennefather: Very much so. I must say on the record congratulations to the CBC for its proposals. There's no doubt that this will benefit the National Film Board, and it is very receptive to a number of the films that we have made over the years. We have, as you noted very well, increased our activity in all sectors, particularly with specialty television, but we are thrilled that the CBC now has this slot that will allow certain films of the National Film Board to be seen by a national audience.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bienvenue à notre Comité.

Je vois que vous êtes en train de produire un film qui sera la principale attraction au Pavillon du Canada, à l'Exposition universelle de Séville. Pour en arriver là, il y a sûrement eu une concurrence avec les producteurs privés. Comment s'est passé le processus de sélection dans lequel on vous a choisis? Est-ce que la concurrence a été féroce ou si cela s'est fait tout seul?

Mme Pennefather: Brièvement, madame, il y a trois ans, il y a eu possibilité qu'on fasse un appel d'offres, mais le gouvernement a changé son approche pour cette exposition et a demandé aux ministères de faire des contributions. On a demandé au ministère des Communications de faire le film et de fournir l'équipement pour ce nouveau type d'IMAX.

• 0945

Pour faire le film, il fallait discuter des budgets de Téléfilm Canada et de l'ONF. C'est ainsi que le film est arrivé à l'ONF, parce que c'était notre budget. Le ministère n'avait pas une certaine somme d'argent pour aller en appel d'offres. C'est le ministère des Communications qui a fait une contribution au Pavillon par l'intermédiaire de l'ONF et de Téléfilm Canada.

Mme Roy-Arcelin: Naturellement, vous connaissez très bien les constants changements qu'il y a au niveau technologique. Je sais que vous avez des laboratoires de recherche. Quel est l'impact de ces changements constants sur votre mandat, sur vos productions ou vos recherches?

Mme Pennefather: C'est une excellente question, madame, parce que là réside l'essentiel de notre présentation d'aujourd'hui.

Le monde du cinéma est en difficultés ces jours-ci. C'est devenu très, très cher. La demande de la télévision est constante. Les satellites et le disque laser font en sorte que l'accessibilité est incroyable, mais cela change presque tous les jours. Les prix augmentent tous les jours.

[*Traduction*]

Enfin, elle m'a plu. Une tranche horaire de deux heures est réservée à la famille et cet horaire pourrait, je crois, accueillir des oeuvres de l'Office national du film comme nous le proposons depuis cinq ou six ans. Avez-vous l'intention de reprendre contact avec CBC et de lui demander si elle n'envisagerait pas de projeter *Grandir/Growing Up*?

Mme Pennefather: Ainsi que les autres séries.

Mme Finestone: J'imagine que le contact est maintenu.

Mme Pennefather: Tout à fait. Je tiens d'ailleurs de manière tout à fait officielle à féliciter CBC pour sa nouvelle grille de programmation. Il est clair que l'Office national du film y trouvera, lui aussi, avantage, car CBC me semble tout à fait disposé à accueillir certaines des oeuvres que nous avons réalisées. Vous faisiez remarquer que nous avons accru nos activités dans les divers secteurs et surtout dans le secteur des oeuvres destinées aux chaînes spécialisées, mais nous sommes ravis de voir que CBC a réservé cette tranche horaire qui permettra de montrer à un auditoire national certaines des oeuvres de l'Office national du film.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Welcome to the committee.

I know that you are currently producing a film which will be the featured attraction of the Canadian Pavilion at Seville's Expo '92. You must have had to compete with private producers for that. What sort of selection process did you have to go through? Was competition fierce or did it just happen?

Ms Pennefather: I can say, very briefly, that three years ago it was suggested that the government would put out tenders, but the government took a new tack and asked the various departments to contribute in various ways to Expo '92. The Department of Communications was asked to make a film and to supply the equipment for this new type of IMAX.

To make the film, the department had to discuss budgets with Telefilm Canada and NFB. That is how the film came to the NFB, because it came out of our budget. The department did not have the money necessary to call for tenders. The Department of Communications made a contribution to the Pavilion through the NFB and Telefilm Canada.

Mrs. Roy-Arcelin: Naturally, you are very familiar with the constant changes in technology. I know that you have research laboratories. What impact do these constant changes have on your mandate, your productions and your research?

Ms Pennefather: That is an excellent question, since it concerns the essence of our presentation today.

The film industry is having difficulties at the present time. It has become very, very expensive. There is an on-going demand for television. Satellites and laser disks have resulted in an incredible accessibility, but that changes almost daily. Prices are increasing all the time.

[*Text*]

L'ONF a le mandat de faire de la recherche. L'ONF a le mandat de faire des films à la fine pointe, des films qui sont innovateurs, etc., et il faut que nous soyons équipés en conséquence, non seulement pour livrer la marchandise rapidement, mais aussi pour créer de nouvelles idées, pour donner aux cinéastes les nouveaux outils dont ils ont besoin pour développer de nouvelles approches.

À titre d'exemple, le film IMAX dont vous parlez a été fait avec une nouvelle technologie qui s'appelle 48 images par seconde. Il n'y avait aucun film comme cela dans le monde. Il n'y a qu'un projecteur et une caméra. C'est à l'ONF qu'on est allé pour développer ce film, parce qu'on pouvait ajuster les choses, recréer les choses afin que le film soit couronné de succès. Je suis très heureuse de voir que ce film viendra ici au Canada.

L'animation par ordinateur connaît déjà un succès intéressant. Je suis heureuse de voir que les deux programmes en animation, français et anglais, sont tout à coup intéressés à avoir ce même type de cinéma sur grand écran. Mais avec quel budget? C'est un petit budget, pour le monde du cinéma, de 81 million de dollars qui entraîne déjà un bon retour. Comparativement à d'autres processus de cinéma, le cinéma de Hollywood ou autres, c'est très petit. C'est excellent, mais le mandat de l'ONF est de faire continuellement des efforts pour que ses films soient toujours à la fine pointe. Le cinéma, c'est lourd. Il faut une équipe et de l'équipement.

Nous faisons une demande très précise. Pour qu'on reste toujours dans le cinéma, il ne faut pas tout faire électroniquement. Si on fait tout électroniquement, dans quelques années, il n'y aura plus d'images. Elles ne seront plus là.

L'ONF s'est engagé à rester dans le cinéma, mais à utiliser tous les formats, vidéo et digital, pour transférer du film au vidéo et pour retourner au film, afin que ce soit plus rapide, plus efficace et plus intéressant pour les cinéastes, et afin de rendre un service plus efficace au public. Mais on retourne au cinéma. On a ce choix.

Mme Roy-Arcelin: Dans un autre ordre d'idées, au sujet du programme d'équité en matière d'emploi, on a parlé des femmes qui doivent être dans tous les métiers connexes à la production cinématographique. On a aussi parlé de femmes de couleur, ce qui m'a fait un peu sourire, parce qu'il me semble qu'on retourne aux années 50. Bien sûr, même les définitions des minorités visibles commencent à changer un peu, mais il ne faut pas avoir peur de faire les définitions comme elles doivent être faites.

• 0950

En ce qui concerne les minorités visibles, quel est leur pourcentage parmi vos employés dans tous les secteurs? Est-ce qu'il y a une espèce d'équilibre ou si vous êtes en voie de l'atteindre?

Mme Pennefather: Les membres de minorités visibles comptent pour 4.2 p. 100 de nos employés, et je ne suis pas satisfaite de ce pourcentage. Il est très clair que notre plan d'équité en matière d'emploi touche à tous ces secteurs. Mais il faut aussi dire que l'ONF travaille avec le secteur indépendant. Notre projet doit aussi toucher ces choix.

[*Translation*]

The NFB is charged with carrying out research. Its mission is to make state-of-the-art films, innovative films, etc., and we have to have the appropriate equipment to not only produce rapidly but also to create new ideas and to give the film makers the new tools that they need to develop novel approaches.

For example, the IMAX film that you mentioned was made with a new 48-image-per-second technology. There was nothing like this in the world. There was only one projector and one camera. This concept was brought to the NFB, because we could make the adjustments and changes necessary to successfully produce the film. I am delighted to see that this film will be shown here in Canada.

Computer animation has already shown good potential. I am pleased to see that the two animation programs, in French and English, are suddenly interested in putting this type of film on large screens. But where is the budget? In the film industry, $81 million is a small budget, and it is already being used very productively. Compared to other forms of film production such as that in Hollywood, for example, this is a very small amount. This is excellent, but the NFB's mandate is to make constant efforts to produce state-of-the-art films. The film industry is an expensive one. It takes a crew and equipment.

We are making a very specific request. To remain within the genre, we can't do everything electronically. If everything is done electronically, there won't be any images left a few years down the line. They will have disappeared.

The NFB is committed to remaining in film, but to using all formats, video and digital, to transfer from film to video and back to film, so that the process will be quicker, more effective and more interesting for film makers, and to serve the public more efficiently. But we are going back to film. We have this choice.

Mrs. Roy-Arcelin: To change to the subject of employment equity, we have said that women must be present in all the trades associated with film production. We also talked about coloured women, which makes me smile, because it seems as though we are returning to the 1950s. Obviously, the definitions of visible minorities are beginning to change a little, but we must not be afraid to call a spade a spade.

What percentage of your employees in all the sectors are members of a visible minority? Is there some type of balance or are you close to achieving it?

Ms Pennefather: Members of visible minorities account for 4.2% of our employees, and I am not satisfied with this percentage. It is quite clear that our employment equity plan does not affect all these sectors. But I must also say that the NFB works with the independent sector. Our plan must also cover these choices.

[*Texte*]

On a aussi un programme qui s'appelle *New Initiatives in Film*. Dans le cadre de ce programme, on donne de l'argent, mais on dispense aussi de la formation.

J'aurais aimé dire à M^me^ Finestone de ne pas oublier que l'ONF est une maison de production et de distribution. Les gens commencent à voir qu'avec les minorités visibles, on ajoute quelque chose; on ne diminue pas la visibilité d'autres personnes. C'est vers cette accessibilité pour tous les gens du Canada qu'il faut tendre.

Je ne suis pas satisfaite du taux, mais je dois dire qu'on a des projets en place pour vraiment augmenter la visibilité des minorités visibles à l'ONF.

Mme Roy-Arcelin: Un jour, on devra arriver à considérer que tout le monde est tout le monde. Maintenant, on fait des espèces de crénaux pour les femmes, les autochtones, les minorités visibles. On dirait qu'on regroupe des faiblesses. À un moment donné, il faudra sortir de tout cela. Une femme est une femme, un homme est un homme, une minorité est une minorité, et il y a la compétence et l'accès à des postes de toutes sortes, pas seulement de nettoyage, pour tout le monde.

Mme Pennefather: Il ne faut pas se fier seulement aux chiffres. Ce sont les résultats qui comptent. C'est le nombre de films qui sont faits. Il faut toujours se demander pourquoi ils ne sont pas là, pourquoi il n'y a aucun film de femme à Cannes. Hier soir, j'ai vu une femme directrice aux États-Unis qui a félicité *Le Monde* pour avoir osé donner un prix à une femme. Pourquoi?

Il ne s'agit pas de créer des ghettos. À un moment donné, on a dit: Le Studio 10, c'est un ghetto. J'ai répondu: Voyez les résultats. Il faut avoir la sagesse de créer des projets et des cadres appropriés pour ces gens. Eux aussi disent: Je veux être accepté pour ma compétence, mais ils doivent avoir la chance de la démontrer. On trouve toujours, d'après moi, que les raisons ne sont pas valables.

Le vice-président (M. Hogue): Madame, j'ai quelques petites questions à vous poser pendant que notre collègue se met en train.

Il y a un paragraphe au tout début d'un texte que je n'ai pas, mais que j'ai bien écouté, où vous disiez qu'environ 75 p. 100 de vos films ou vidéos étaient réalisés par des indépendants.

Mme Pennefather: C'est cela.

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce l'histoire de l'ONF ou une nouvelle histoire dans la vie et la politique de l'ONF?

• 0955

Mme Pennefather: Ce n'est pas nouveau. Dans les années 80, il y a eu des changements à l'ONF. Cela a fini par un plan de cinq ans qui fait en sorte qu'environ 70 p. 100 des films sont produits par des indépendants et le reste, à l'intérieur.

Il ne faut pas oublier qu'au début, il n'y avait qu'à l'Office national du film du Canada que les gens pouvaient travailler. Il y a un point très important. Dans les années 70, l'ONF a créé des centres de production en région. Il n'y a pas là de cinéastes permanents; on travaille surtout avec les cinéastes indépendants.

[*Traduction*]

We also have a program called *New Initiatives in Film*. Under this program, we provide money, but also training.

I would have liked to tell Mrs. Finestone to remember that the NFB is a production and distribution organization. People are beginning to realize that with the visible minorities, something is being added; we are not diminishing the visibility of other people. We must aim for this accessibility for all Canadians.

I am not satisfied with the rate, but I must say that we do have projects under way to truly increase the presence of visible minorities at the NFB.

Mrs. Roy-Arcelin: Some day, we will have to recognize that everybody is everybody. At the present time, we are creating categories for women, natives and the visible minorities. It would seem that we are recognizing weaknesses. At some point, we will have to get out of all of this. A woman is a woman, a man is a man, and a minority is a minority, and there is the matter of skills and access to all sorts of positions, not merely cleaning jobs, for everybody.

Ms Pennefather: We must not rely only upon the figures. The results are what counts, and this means the number of films produced. We always have to wonder why they are not present, why no film by women are shown at Cannes. Last night I saw a female director in the United States who congratulated *Le Monde* for having the audacity to give a woman a prize. Why?

The point is not to create ghettoes. At one point, people say: Studio 10 is a ghetto. I replied: the proof is in the pudding. We have to have the wisdom to create appropriate projects and structures for these people. They are also saying: I want to be accepted for my skills, but they have to have the chance to display them. It always seems, in my opinion, that the reasons are not valid.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Ms Pennefather, I would like to ask you a few small questions while our colleague warms up.

There is a paragraph at the very beginning of a document that I have not read, but I heard clearly, in which you stated that approximately 75% of your films or videos are produced by independent film makers.

Ms Pennefather: That's right.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Is this the tradition at the NFB or a new situation in the Board's development and policy?

Ms Pennefather: This is not new. In the 1980s, there were changes at the NFB. These resulted in a five-year plan under which 70% of our films are produced by independent film makers and the rest by staff.

You have to remember that at the beginning the National Film Board was the only place in Canada where people could work. This is a very important point. In the 1970s, the NFB created regional production centres. We don't have permanent film makers there, we primarily work with independent film makers.

[*Text*]

C'est une façon de faire qui va continuer à l'ONF, j'en suis certaine.

Le vice-président (M. Hogue): Vous dites au Comité que cette politique, qui est relativement récente, de faire de plus en plus appel à des indépendants va se poursuivre.

Mme Pennefather: C'est cela.

Le vice-président (M. Hogue): Est-ce que vous pourriez faire une évaluation de cette prise de position? Vous parlez d'un chiffre d'environ 70 p. 100. Est-ce qu'on atteint davantage l'excellence? Est-ce que la productivité semble être meilleure? Est-ce que la créativité est protégée lorsque vous utilisez ce *business policy* plutôt que de vous associer à du personnel plus permanent, comme au tout début?

Mme Pennefather: C'est très intéressant. J'ai une opinion très positive sur cette politique. Pour ce qui est des femmes, des minorités visibles, des autochtones, etc., c'est une politique qui nous permet de faire des projets et programmes positifs. La base créative est primordiale si on veut avoir un portrait de notre pays fait par des gens partout dans le pays.

Ces jours-ci, beaucoup de cinéastes de partout au Canada ont atteint l'excellence, et l'ONF devrait être capable d'aller chercher ces gens-là pour remplir son mandat qui est d'interpréter le Canada aux Canadiens et Canadiennes. Ce n'est pas uniquement un *business policy*. Si on veut remplir notre mandat, on doit avoir la capacité d'aller chercher ces nouvelles idées, ces nouvelles visions.

Il ne s'agit de faire une comparaison avec le passé. Jadis, l'ONF avait une autre façon de faire, le type studio créé par Grierson, qui amenait les gens à travailler à l'intérieur du studio de l'ONF, en anglais d'abord et ensuite en français.

Il est important que cette institution, qui a un mandat très simple et très clair, puisse s'ajuster dans le temps. Aujourd'hui, avec les autres politiques du cinéma et la capacité d'aller chercher des fonds à Téléfilm Canada et dans d'autres institutions, le bassin des cinéastes a beaucoup changé. Il faut qu'on aille chercher ces gens-là pour vraiment remplir notre mandat.

Je demanderais à M. Roy, qui s'occupe des politiques de ressources humaines, de faire un commentaire.

M. Gilles Roy (directeur de l'Administration, Office national du film): Comme M^me^ Pennefather le dit, ce 70 p. 100 nous permet d'avoir accès à un bassin beaucoup plus large. Ce ne sont pas toujours les mêmes personnes qui viennent. Forcément, les employés qui sont là de façon continue sont toujours les mêmes. En tout cas, ils sont là pour des durées beaucoup plus longues.

Il est important d'avoir ce *mix*, si vous me permettez l'expression, où il y a une continuité au niveau du studio d'animation et au niveau de la recherche, ainsi qu'un apport très diversifié de pigistes qui viennent travailler chez nous.

Le vice-président (M. Hogue): C'est la cloche. Nous avons 30 minutes,

but we're going to have to go soon. When we come back, Mr. de Jong will have the floor.

Mrs. Finestone: Isn't it a half-hour bell? You have until 10.30.

[*Translation*]

I am sure that this orientation will continue at the NFB.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You are telling the committee that this policy, which is quite recent, of relying more and more heavily on independent film makers will continue.

Ms Pennefather: That is right.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Could you give us an assessment of this policy? You mentioned a figure of about 70%. Has this resulted in excellence? Does the output appear to be better? Is creativity protected when you use this business policy rather than calling upon more permanent staff, as at the beginning?

Ms Pennefather: That is very interesting. I have a very positive opinion about this policy. As for women, visible minorities, natives, etc., this policy enables us to undertake affirmative projects and programs. The creative basis is essential if we want to have a portrait of our country produced by people throughout Canada.

Nowadays, there are many excellent film makers throughout Canada, and the NFB should be able to call upon those people to fulfil its mandate, which is to interpret Canada to Canadians. This is not merely a business policy. If we want to fulfil our mandate, we must be able to seek out new ideas and new visions.

The point is not to compare this situation with the past. In the past, the NFB did things differently; the studio that Grierson created brought people to work within the NFB, first in English and then in French.

It is important that this institution, which has a very simple and clear mandate, be able to change with the times. Today, because there are other film policies and financial backing can be had from Telefilm Canada and other institutions, the pool of film makers has changed enormously. We have to be able to draw upon those people to truly fulfil our mandate.

I would ask Mr. Roy, who is responsible for human resources' policies, to comment.

Mr. Gilles Roy (Director, Administration, National Film Board): As Ms Pennefather has said, this 70% affords us access to a much larger pool. We do not always draw upon the same people. Obviously, the same permanent employees remain. In any case, they work with us for many more years.

It is important to have this mix, which provides continuity in the animation studio and in research, as well as the very diversified contribution of the free-lancers who come to work with us.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That is the bell. We have 30 minutes,

mais il nous faudra partir bientôt. Quand nous reviendrons, ce sera au tour de M. de Jong de poser des questions.

Mme Finestone: N'est-ce pas une cloche d'une demi-heure? Vous avez jusqu'à 10h30.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, 10.30 a.m.

Mrs. Finestone: Okay.

• 1000

Le vice-président (M. Hogue): Ce chiffre de 70 ou 75 p. 100 me semble important. C'est très intéressant, et cela permet la créativité et le dynamisme. Par contre, ce que je vivais dans les universités, c'était le ratio du personnel permanent, des «vieux professeurs» qui transmettent la continuité, le message, la stabilité et l'intégrité de l'organisation.

J'aimerais que vous commentiez là-dessus. Croyez-vous que le ratio un quart—trois quarts est suffisant pour permettre à l'organisation de continuer de remplir un mandat canadien et d'exprimer l'héritage et la grandeur du pays sans «faire de la télévision»?

Mme Pennefather: Ces jours-ci, on trouve que cette proportion nous permet de refléter le pays dans son entier et d'assurer la continuité et le transfert de sagesse et d'expérience. Il nous permet aussi, comme vous dites très bien, d'assurer que la maison, un peu comme une université, a une continuité et une pensée claire au cours des années.

Il faut toujours s'ajuster, mais cela fait toujours l'objet d'un débat à l'Office. Où cet équilibre devrait-il se situer? C'est un débat sage, mais jusqu'à maintenant, on est heureux. Le Canada étant ce qu'il est, nous devons avoir des activités en dehors de nos centres. C'est toujours un défi que de trouver cet équilibre.

Le vice-président (M. Hogue): Combien de revenus générez-vous?

Mme Pennefather: Environ 8 millions de dollars par année.

Le vice-président (M. Hogue): Il s'agit des 7 millions de dollars dont vous avez parlé?

Mme Pennefather: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Vous générez 10 p. 100 de votre budget.

Mme Pennefather: À peu près.

Le vice-président (M. Hogue): Combien générez-vous en sous-produits, s'il m'est permis de vous poser cette question?

Mme Pennefather: Pardon? Je n'ai pas compris.

Le vice-président (M. Hogue): En produits secondaires. Un film peut générer, d'une façon directe, 7 millions de dollars par la location, les ventes, etc., mais comme dans toute autre industrie, vous avez sans doute des ratios de profitabilité au niveau des emplois ou. . .?

M. Roy: Le chiffre des revenus comprend toutes les utilisations de chacun de nos produits. Il comprend évidemment les royautés, les redevances, les locations, ainsi que certains produits dérivés du film.

Le vice-président (M. Hogue): Ce n'était pas ma question, monsieur. La réponse est bonne, mais la question était mal présentée.

M. Roy: Vous me demandez ce que cela peut générer à l'extérieur de l'Office, par exemple au niveau de. . .

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Hogue): Oui, jusqu'à 10h30.

Mme Finestone: D'accord.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The 70 or 75% figure seems important to me. This is very interesting, and it allows for creativity and a dynamic approach. However, my experience in university was that it was the ratio of permanent staff, i.e. "old professors" who conveyed the continuity, mission, stability and integrity of the organization.

I would like your comment on this. Do you believe that the one-quarter/three-quarter ratio is sufficient to allow the organization to continue to fulfil the Canadian mandate and to express this country's heritage and grandeur without"getting into television"?

Ms Pennefather: At the present time, we find that this proportion enables us to faithfully reflect the country and to provide for continuity and the transfer of wisdom and experience. It also enables us to ensure, as you put it so very well, that the organization, a little like a university, will have continuity and a clear direction over the years.

Adjustments are always necessary, but these are always debated by the board. How should we establish the balance? This is a serious debate, and until now, we are pleased. Canada being what it is, we have to carry out activities outside of our centres. Finding the balance is always a challenge.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): How much income do you generate?

Ms Pennefather: Approximately $8 million per year.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Is it the $7 million that you were talking about?

Ms Pennefather: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You generate 10% of your budget.

Ms Pennefather: About that.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): How much do you generate in sub-products, if I may ask the question?

Ms Pennefather: Excuse me? I don't understand.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): In secondary products. A film may generate a direct return of $7 million through rentals, sales, etc., but as in any other industry, there is no doubt a ratio of profitability with respect to jobs or. . .

Mr. Roy: The income figure includes all the uses of each of our products. This obviously comprises royalities, fees, rentals, as well as certain products derived from the film.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That was not what I asked, Mr. Roy: the reply is good, but the question was not clear.

Mr. Roy: You were asking me what our products may generate outside the board, for example, in the area of. . .

[*Text*]

Le vice-président (M. Hogue): C'est cela.

M. Roy: On n'a pas de données précises là-dessus. À l'ONF, on n'a pas fait d'études qui pourraient nous permettre de voir ce que ces 81 millions de dollars peuvent générer à l'extérieur de l'ONF.

Le vice-président (M. Hogue): Cela existe dans l'industrie de l'alimentation, dans la fabrication, à peu près partout. Une industrie primaire apporte tant d'emplois et de *returns* agglutinés autour de... On trouve cela dans l'automobile, etc. Cela me surprend un peu qu'avec l'activité et le dynamisme de l'ONF, vous n'ayez pas réussi à *put a figure.*

Mme Pennefather: On a fait une étude il y a quelques années. On a constaté que le retour sur le dollar pour l'ONF était d'environ 17 p. 100, mais cela remonte à quelques années.

• 1005

Si on veut déterminer comment l'activité de l'ONF est multiplicatrice du côté de la production et du côté de la distribution, il faut avoir des chiffres à jour. Pour qu'on sache vraiment quel est le rôle de l'ONF, il faudrait aussi que cela se fasse à Téléfilm Canada.

Si on prend le programme de coproduction indépendant, un programme de 5 millions de dollars, il est peut-être plus facile de voir quel est le retour, si on veut voir cela en termes de revenus plutôt qu'en termes culturels. C'est une autre façon de voir quel est le retour de l'ONF.

Si, dans la Parties III des prévisions budgétaires ou notre rapport annuel, on note le nombre de gens qui ont vu les films, ainsi que le nombre de cassettes qu'on a vendues et à quel prix, ce sont d'autres indicateurs pour démontrer le résultat de notre travail.

Je dois vous dire que cet indicateur que vous mentionnez ne s'établit pas facilement ou clairement. On est en train de faire un exercice très sérieux en vue de trouver des *performance indicators.* Cet exercice apportera une réponse précise à la question que vous posez. Dans le monde du cinéma, il est un peu difficile de voir clairement quel est ce résultat.

Mr. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Mr. Chairman, first my apologies for not being able to be here right at the beginning. I hope the questions I ask haven't been asked previously.

I noted with interest the amount of co-production and the amount that's being produced through independents and studios, film-makers, etc. Am I right in hearing that 75% of your production is done through independents?

Ms Pennefather: Seventy-five percent.

Mr. de Jong: From your estimates $5 million will go to co-production?

Ms Pennefather: The National Film Board has a special co-production fund of $5 million. In addition, within its own program the National Film Board will co-produce with such partners as the CBC, for example, but the proportion is much less. When we refer to 75% independent film-makers we're talking about contracting into the house independent film-makers to make the film projects of the National Film Board of Canada.

[*Translation*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That's right.

Mr. Roy: We do not have specific data on this. The NFB has not carried out any studies to determine what the spin-offs of these $81 million may be outside the board.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): This happens in the food industry, in manufacturing, in just about every area. A primary industry creates so many jobs and related returns... This happens in the automobile industry, etc. I am somewhat surprised that with all of the NFB's activity and energy you have not succeeded in putting a figure on it.

Ms Pennefather: A study was carried out a few years ago. We discovered that the return on the NFB's investment was about 17%, but that was a few years ago; old now.

If we wanted to determine the sort of multiplier effect that the NFB would have both on production and distribution, we would need up-to-date figures. If we really wanted to be able to determine the effect of what the NFB does, we would also have to have the figures concerning Telefilm Canada.

If you take the independent co-production program, with a budget of $5 million, it is perhaps easier to see the actual return, inasmuch as you wish to stress the financial bottom line rather than the various cultural benefits. That's another way of approaching the net effect of NFB activities.

If you look in Part III of the Estimates or in our annual report, you can find the number of people who have seen our films, as well as the number of video cassettes that have been sold and the income from that. Those two are clear indications of the kind of work we have done.

I must say that the indicators that you just mentioned are not an easy one to calculate. We are currently making a very serious effort to come up with performance indicators. That should enable us to give a precise answer to your question. In the film sector, it is rather difficult to express clearly that type of results.

M. de Jong (Regina—Qu'Appelle): Monsieur le président, je n'ai pas pu être présent au début de la séance et je vous demande de bien vouloir m'en excuser. J'espère ne pas poser de questions qui auraient déjà reçu des réponses.

Je relève avec intérêt le nombre de films en coproduction ainsi que le nombre de productions assurées par des cinéastes et les studios indépendants. Si j'ai bien compris, 75 p. 100 de votre production est l'oeuvre de cinéastes indépendants.

Mme Pennefather: C'est bien cela, 75 p. 100.

M. de Jong: D'après votre budget, vous comptez consacrer 5 millions de dollars à la coproduction.

Mme Pennefather: L'Office national du film a en effet consacré 5 millions de dollars à un fonds spécial de coproduction. Mais dans le cadre de son propre programme de production, l'Office national du film va également s'associer avec des partenaires tels que Radio Canada, mais dans une moindre mesure. Le chiffre de 75 p. 100 s'applique aux cinéastes indépendants qui vont, sous contrat, réaliser des oeuvres choisies par l'Office national du film.

[*Texte*]

Mr. de Jong: If I heard correctly, that's a trend that you see will continue.

Ms Pennefather: Yes, it is.

Mr. de Jong: At what stage then will the National Film Board just become sort of a financial resource and, I suppose, a capital or equipment resource for film-makers? Is it time to relook at the mandate of the National Film Board and what's it about?

Ms Pennefather: No, it may not be time to relook, but your point is well taken. Let's clarify what the National Film Board's mandate is. It is certainly not to finance the film industry of this country. The starting point is written very clearly in the act. It is to interpret Canada to Canadians through film and video in whatever way we think appropriate.

Hence, the discussion says what's appropriate right now in order to fulfil that mandate. Why I made the distinction between the $5 million program and our own was to answer to that very point. We have a certain amount of money each year. We come to this committee to say, "What have you done with it? What programs have you produced? Do they reflect Canada to this country?" It's a program operation. We are a producer of film and video.

We are not there primarily to finance the film industry. That is the job of Telefilm Canada. It's quite a clear distinction. Within our mandate, as a result though, you can certainly see that we are engaging the services of independent film-makers, and undertake our own films, such as the *Playing for Keeps* film, which got 800,000 viewers. It was done by an independent film-maker, but it was within the National Film Board program.

The $5 million project is specifically, however, separate, and has its own memorandum of understanding. It is to allow the Film Board, but still as a producer, to participate in co-production programs and projects that are those of the independent sector. It's a wise comment to say be on guard that one doesn't, however, become so the same and interpreted as the same that you've lost in essence what we are.

I recently met and am still in the process of meeting with the Ministers of Culture of every province of this country to discuss the relationship the NFB has not only with the public but with the producers of the particular provinces. The role of the board is clear and quite distinct. You don't establish a Studio I if you're interested in financial return. Our job is to look at what films have to be made and go out and get the people who we think we need to make those films.

[*Traduction*]

M. de Jong: Si j'ai bien compris, vous entendez continuer dans cette voie, alors?

Mme Pennefather: En effet.

M. de Jong: Mais l'Office national du film est-il appelé à devenir, un jour, une simple source de financement ou d'équipement au service des cinéastes? Dans cette optique, conviendrait-il de revoir la mission confiée à l'Office national du film?

Mme Pennefather: Non, je ne le pense pas, mais votre question est pertinente. Voyons un peu, justement, en quoi consiste la mission de l'Office national du film. Il est évident que sa mission n'est pas de financer l'industrie cinématographique au Canada. Il suffit de lire la loi pour s'en apercevoir car le mandat de l'ONF est de faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens, aussi bien par le cinéma que par la vidéo en tirant parti des divers moyens artistiques et techniques qui s'offrent à nous.

Il s'agit donc, à un moment donné, de choisir le meilleur moyen de remplir cette mission. C'est d'ailleurs pour cela que j'ai fait la distinction entre le programme de 5 millions de dollars et notre propre programme de production. Chaque année, on nous octroie des crédits et, comme il se doit, on nous demande d'expliquer comment nous les avons utilisés. On nous dit: «Qu'en avez-vous fait; quelles oeuvres avez-vous produites; permettent-elles de faire connaître et comprendre le Canada aux Canadiens?» Je précise donc que nous sommes une maison de production; nous produisons des films et des vidéos.

Notre tâche principale n'est donc pas de financer l'industrie du cinéma, car c'est la tâche de Téléfilm Canada. La distinction est bien nette. Cela dit, dans le cadre de la mission qui nous est confiée, nous retenons les services de cinéastes indépendants, mais nous filmons aussi nos propres films tels que *Playing for Keeps* qui a été vu par 800,000 spectateurs. Ce film est l'oeuvre d'un cinéaste indépendant mais c'est tout de même une production de l'Office national du film.

Le programme de coproduction indépendant, c'est-à-dire le programme auquel nous avons affecté 5 millions de dollars, est un programme distinct. Il permet à l'Office national du film de produire des oeuvres en coproduction avec des maisons et des studios de production indépendants. Cela dit, nous entendons sauvegarder notre spécificité, rester fidèles à la mission qui nous a été confiée et ne pas laisser le tout se dissoudre dans la nébuleuse cinématographique.

J'ai entrepris un cycle de consultations avec les ministres de la Culture de chacune des provinces canadiennes afin d'examiner avec eux non seulement les liens que l'ONF entretient avec le public mais aussi les liens qu'il entretient avec les producteurs des diverses provinces. L'office s'est vu confier un rôle bien défini et c'est dans cette optique que je précise qu'un organisme qui ferait primer la rentabilité n'aurait jamais pris la décision de créer le Studio I. Notre travail consiste à déterminer quels fils l'ONF devrait faire et à trouver les gens les plus aptes, selon nous, à faire ces films.

[*Text*]

• 1010

It's constantly our effort, too, to offer a profile to present you the results on film and on cassette, so that we are clear that our job is not primarily just to find what's in this country. Some film-makers take objection to that because they say, "No, we're sorry, but we need the financing from the National Film Board."

I think I have to answer quite precisely to your question that that's not our job. The results of doing our job, however, as we have noted, are that 75% of what we do is with independents. That choice was very carefully made, and I think the chairman has raised a caution on how far should you go with that and lose the sense of a core group with the National Film Board.

Mr. de Jong: Right. That's the area I'd like to explore as well, because you just finished telling us that our job is to determine what type of films should be made and then go out and defend those people.

Ms Pennefather: Yes.

Mr. de Jong: Why have independent production facilities? Why not just contract it out? The National Film Board determines what images are important for Canadians to see of themselves. You can go out and find the people who could do that job with whatever production facilities they have or could have access to. Why keep your production facilities?

Ms Pennefather: The production facilities are integral to the nature of the National Film Board's mandate to interpret Canada to Canadians. If the studio was a desk, and you went out to get people to make films and went out into various studios to try to get those films produced, you wouldn't have the products that we're presenting to you today.

The other aspect of that is that the in-house production facilities offer the chance for the development of film-makers, the exchange of knowledge of some of the great film-makers of this country to the younger film-makers and an environment that encourages film-making. The Film Board has, and will consistently be, a combination of a core group within a studio complex—in this case, it's in Montreal—and its production studios across the country.

Those production studios do not recreate the same studio facilities, but engage independent film-makers to work. Without the combination of the two elements, you won't have the National Film Board of Canada. Don't forget that our legal mandate also requires research to be done on behalf of the Canadian people in film-making.

Computer animation and IMAX technology requires three to five years sometimes to develop. If you have to develop that and go and contract out every piece of the puzzle, you don't get the same research. You won't get the

[*Translation*]

De plus, nous nous efforçons toujours de préparer des profils pour vous permettre d'apprécier les résultats, que ce soit sous la forme d'un film ou d'une cassette, et de constater que l'ONF n'existe pas uniquement pour soutenir les cinéastes canadiens. D'ailleurs, certains cinéastes ne sont pas d'accord et nous répliquent qu'il nous faut absolument être financés par l'Office national du film.

Toutefois, je me dois de répondre à votre question en précisant que ce n'est pas du tout notre mission. Par contre, comme nous vous l'avons déjà fait remarquer, nous travaillons avec des cinéastes indépendants pour 75 p. 100 de nos productions. L'ONF a fait ce choix avec circonspection, mais le président soulève un point très important lorsqu'il demande jusqu'où il faut aller avant de perdre ce groupe cohésif qui travaille actuellement au sein de l'Office national du film.

M. de Jong: Oui, absolument. C'est d'ailleurs un autre domaine où je voudrais obtenir d'autres éclaircissements, surtout que vous venez de nous dire que votre travail consiste à déterminer quel type de films l'ONF devrait faire et à trouver ensuite les gens les plus aptes.

Mme Pennefather: Oui.

M. de Jong: Pourquoi alors garder vos installations de production interne? Pourquoi ne pas confier tout le travail à des sous-traitants? L'Office national du film a la responsabilité de déterminer quelles images du pays sont les plus importante pour l'ensemble des Canadiens. Donc, vous pourriez simplement aller chercher des gens qui disposent déjà d'installations de production ou qui pourraient éventuellement y avoir accès. Pourquoi donc garder vos installations internes?

Mme Pennefather: Eh bien, c'est grâce à ces installations de production que l'Office national du film peut remplir son mandat, qui consiste à refléter le Canada auprès des Canadiens. Si, au lieu d'un studio, on n'avait qu'un bureau et qu'on devait trouver des gens pour faire ces films et aller dans leurs studios pour les produire, je vous assure que vous n'obtiendriez pas le genre de produit qu'on vous présente aujourd'hui.

L'autre élément important, c'est que nos installations de production interne permettent aux cinéastes débutants d'enrichir leurs connaissances et leurs talents, grâce à un échange d'idées, dans un milieu qui encourage la production de films, entre les grands cinéastes canadiens et ceux qui débutent. L'ONF a toujours fonctionné—et va toujours fonctionner—en combinant deux éléments, à savoir une équipe centrale travaillant dans un complexe de studios—en l'occurrence, à Montréal—et des installations de production situées un peu partout au pays.

Ces installations ne sont pas semblables à nos studios de production, puisqu'elles permettent plutôt d'engager des cinéastes indépendants. Sans ces deux éléments, vous n'auriez pas d'Office national du film. Il ne faut pas oublier que notre mandat, tel qu'il est explicité dans la loi, exige que l'ONF fasse des recherches au nom des cinéastes canadiens.

De plus, il faut de trois à cinq ans parfois pour mettre au point des techniques d'animatique de même que la technologie IMAX. Si nous devions tout confier à des sous-traitants, nous ne pourrions pas faire les recherches

[*Texte*]

same value for the money, in effect, if you want to look at it that way, that the expertise of people on staff are able to provide you, and the expertise that in-house techniques are able to provide you.

The world reputation of the National Film Board is largely based on the technical quality of the final product you see. I should say it's half and half, but it's certainly there. Studies have shown us, discussions with other groups have shown us... There's a comparison with Disney, for example, in Hollywood. It basically operates on the same in-house studio. Mind you, our budgets are a tad different. It shows us that there is value in maintaining the two components. Remember that the 75% is very related to our national mandate to be pan-Canadian and to engage film-makers from across the country.

Remember as well that those 75% of film-makers are coming in on a program developed by producers and directors in-house who have taken the time to do audience research, who are looking at what people are interested in, who work in groups like Studio D where there can be an exchange and a discussion about what problems are facing Canadians and how to produce films related to those problems. They can discuss how to distribute those films and not hand it out to somebody who's had nothing to do with the production, but understands the problem and how you're going to relate a film to a problem and back to an audience and back to you.

There's a continuity at the Film Board that the chairman wisely noted. It really offers Canadians value.

Mr. de Jong: Okay. As you're giving us the reasons for maintaining in-house production, surely there's a fundamental difference and a shift has occurred, particularly in the 1980s.

• 1015

Is it fair to say, then, that the need for the studio and in-house production has changed and that perhaps more research, maintaining a core in there, is important? The studio needs surely have shifted when 75% is not in house.

Ms Pennefather: It is done in house.

Mr. de Jong: Okay.

Ms Pennefather: You have to understand that the 75% is all done in house. The people who are doing it are independent, not staff, film-makers. We might not have explained ourselves properly.

Mr. de Jong: So the 75% that's done by independents is still done in your studio? All of it?

[*Traduction*]

nécessaires pour mettre au point cette technologie. Vous ne profiteriez pas non plus de cette optimisation des ressources qu'offre actuellement l'ONF, grâce aux connaissances spécialisées de son équipe et à la mise au point de nouvelles techniques au sein de l'Office.

La réputation mondiale de l'Office national du film est surtout fondée sur la qualité technique de ses produits finis. Je devrais dire, je suppose, que c'est moitié moitié, mais en tout cas, c'est un élément important. Nos études et nos discussions avec d'autres groupes nous ont permis de constater... Par exemple, on nous compare à Disney, à Hollywood. Celui-ci a également un studio de production interne, bien que son budget soit tout de même fort différent du nôtre. Mais cet exemple nous permet de comprendre pourquoi il est important de conserver ces deux éléments. Rappelez-vous que cette proportion de 75 p. 100 est reliée à notre mandat national; en tant qu'organisme pan-canadien, il nous incombe d'engager des cinéastes venant de toutes les régions du pays.

Rappelez-vous également que ces cinéastes indépendants collaborent avec nous grâce à un programme élaboré par nos producteurs et réalisateurs à l'interne, qui ont pris le temps de faire les recherches nécessaires, qui font des études pour savoir ce qui intéresse les gens, qui travaillent en groupe, comme au studio D, où il peut y avoir des échanges d'idées et des discussions sur les problèmes touchant l'ensemble des Canadiens et la façon de produire des films qui traitent de ces problèmes. Ils peuvent discuter de la mise en circulation des films et de la façon de communiquer avec quelqu'un qui n'a pas participé à la production mais qui comprend bien le problème; il faut aussi savoir comment établir des liens entre le film, le problème, l'auditoire et vous-mêmes.

Il existe à l'Office national du film une sorte de continuité, comme le président nous l'a fait remarquer à juste titre tout à l'heure. Eh bien, cette continuité est précieuse pour l'ensemble des Canadiens.

M. de Jong: Très bien. Vous nous dites pourquoi il faut maintenir la production interne, mais je suppose qu'il y a tout de même eu des changements fondamentaux depuis le début des années 80?

Serait-il juste de dire que les besoins en matière de production interne ont peut-être évolué et qu'il faudrait peut-être mettre davantage l'accent sur la recherche, tout en maintenant une petite équipe à l'ONF? Il me semble évident que vos besoins ont évolué, puisque 75 p. 100 de vos productions sont des productions externes.

Mme Pennefather: Elles sont internes, au contraire.

M. de Jong: Ah, bon.

Mme Pennefather: Les 75 p. 100 auxquels j'ai fait allusion concernent des productions internes dirigées par des cinéastes indépendants—donc qui ne travaillent pas pour l'ONF. Je pense que nous nous sommes peut-être mal expliqués.

M. de Jong: Donc, ces 75 p. 100 concernent des films produits par des cinéastes indépendants dans vos propres installations? Dans tous les cas?

[*Text*]

Ms Pennefather: That's correct.

Mrs. Finestone: It would be better if you would reclarify, even for Dr. Hogue, because they've never been there.

Ms Pennefather: Indeed, I would very much like to invite the committee to visit. I know that our chairman and Mrs. Finestone... I think

que madame a visité l'Office national du film à un moment donné.

A visit really clarifies a number of the points we're making about the relationship of a studio and independent film-makers to undertake a program with the National Film Board.

Mr. de Jong: The last time I was in the National Film Board in Montreal, I think you had summer programs. In 1960 or 1961?

Ms Pennefather: Oh, he's been inside.

Mr. de Jong: I was a graduate, I think of your first year of the first program you did.

Ms Pennefather: Really? Wonderful. Those were the days.

Mr. de Jong: It dates me, too.

Again, I'm sorry if this question has been asked before. What are the financial implications to the National Film Board of the status of the artist legislation?

Ms Pennefather: I will let my two colleagues answer part of the question.

M. Roy: La Loi sur le statut de l'artiste ne changera pas grand-chose à l'ONF. Nos relations avec les artistes sont déjà gérées par des conventions collectives, avec l'ACTRA ou avec la SARDEC pour les recherchistes. Donc, cela ne devrait pas modifier grand-chose.

Il y a un aspect qui pourrait être modifié, celui de la distribution et des droits à payer. Ce que pourrait signifier chez nous cet aspect n'est pas encore tout à fait clair.

Mrs. Finestone: Do you mean copyright?

Mr. de Jong: I don't think so. I think he meant that they haven't yet looked at what implications Bill C-7 has on distribution. It won't have much. It will be copyright that might have—

M. Roy: Oui, c'est cela.

Ms Pennefather: Just a supplementary from Mrs. D'Auray on that.

Ms D'Auray: Because we already negotiate with most of the organizations, the only potential financial implication of Bill C-7 would be for one or two of the organizations that are not currently required or not currently structured for us to enter into negotiations with. Once we do that, they become part of the collective agreement process, which might have some financial implications. For the time being we already pay and we have the collective agreements, the basic

[*Translation*]

Mme Pennefather: Oui, c'est exact.

Mme Finestone: Il serait bon que vous expliquiez de nouveau tout cela, ne serait-ce que pour le docteur Hogue, puisque les autres députés n'ont jamais visité les installations de l'ONF.

Mme Pennefather: Oui, et je lance donc une invitation à tous les membres du comité. Je sais que le président et M^me^ Finestone... Il me semble...

that you did indeed visit the NFB facilities at one point.

Ce genre de visite serait utile, car cela vous permettrait de bien comprendre ce que nous vous avons dit au sujet des rapports entre le studio et les cinéastes indépendants qui participent au programme de l'ONF.

M. de Jong: La dernière fois que j'ai visité l'Office national du film à Montréal, vous aviez, je crois, des programmes d'été. C'était en 1960 ou en 1961?

Mme Pennefather: Ah, mais il est venu chez nous!

M. de Jong: Je suis diplômé de la première année du premier programme de cette nature que vous avez établi.

Mme Pennefather: C'est vrai? C'est formidable. C'était la belle époque.

M. de Jong: Cette révélation trahit notre âge.

Je vous demande, encore une fois, de m'excuser si l'on vous a déjà posé cette question. Quelles sont les incidences financières du projet de loi sur le statut de l'artiste et sur l'Office national du film?

Mme Pennefather: Je vais demander à mes deux collègues de vous répondre, en partie tout de même.

Mr. Roy: The status of the artist legislation really does not affect the NFB much. Our relations with artists are already governed by collective agreements, either with ACTRA or with SARDEC, in the case of researchers. So, it should not change much, as far as we are concerned.

There is one area where there could be some impact, and that is the area of distribution and fees. However, the potential effect of the legislation in that respect is not yet clear.

Mme Finestone: Parlez-vous des droits d'auteurs?

M. de Jong: Non, je ne pense pas. Je pense qu'il voulait simplement dire qu'il n'avait pas encore étudié les incidences probables du projet de loi C-7 sur la distribution. L'incidence à cet égard devrait être négligeable. C'est surtout en ce qui concerne les droits d'auteurs qu'il en aurait peut-être.

Mr. Roy: Yes, exactly.

Mme Pennefather: M^me^ D'Auray voudrait ajouter quelque chose à ce sujet-là.

Mme D'Auray: Étant donné que nous négocions déjà avec bon nombre de ces organisations, la seule incidence financière que pourrait avoir le projet de loi C-7 concernerait nos rapports avec les rares organisations avec lesquelles nous ne sommes pas tenus de négocier actuellement ou dont les structures ne prévoient pas ce genre de négociations. Si elles font partie du groupe visé par les conventions collectives, ce fait nouveau pourrait éventuellement avoir une certaine

[*Texte*]

rights, so for us it's a question of business as usual, perhaps within a more structured framework for some organizations.

Mr. de Jong: I noticed as well that part of the estimates said that the National Film Board will implement specific mechanisms adapted to the different outlets and niches in the television system in order to increase the presence. How do you intend to do that, and do you see that as a possible source of increasing revenue?

Ms Pennefather: We intend to do it by continuing a process, which I mentioned, whereby we have a far greater presence on screens across the country. I was noting that our presence on specialty services has increased by over 200% in the last three years. It's a combination of things: more aggressive presentation by ourselves, greater skill at resuscitating some of the former films, greater knowledge of our projects. The consultation centre, which I mentioned in my presentation, will get the 9,000 titles on laser discs so they will be quickly retrievable.

• 1020

As well, the fragmentation of audiences and the niche approach of the specialty services and increasingly the broadcast services have simply rendered our product more interesting to everyone.

Greater research on our part has also indicated that 80% of our audiences finally end up seeing our films on television. So without necessarily focusing our projects for television, we are still realizing that television is where people see our films. But it is now more flexible. There are a greater variety of outlets. We want to be ready, and are interested in a number of proposals. In fact, we're getting many proposals brought to us asking for our films to be part of programming. I'm looking forward to the day when by satellite students can access our films directly, and we're getting ready for that with this process.

Therefore, in summary, it's to make the material accessible. Part of our presentation today is to say that we need to refurbish our equipment, to assure that we can respond quickly to this demand, to let people know what we have, to profile ourselves.

Essentially, we're looking for three things from television: first, visibility for the organization. The profile of this organization cannot be buried within the profile of the exhibitor. Second, wider audiences. But, third, feedback from

[*Traduction*]

incidence financière sur l'ONF. A l'heure actuelle, nous payons déjà certains droits et nous respectons les conventions collectives des organisations mentionnées; par conséquent, il n'y a pas grand chose qui change pour nous, sauf si certaines organisations adoptaient un cadre de travail plus structuré.

M. de Jong: J'ai remarqué aussi dans les prévisions budgétaires que l'Office national du film va mettre en place des mécanismes précis, adaptés aux différents créneaux du marché de la télévision, en vue d'accroître sa présence. Comment envisagez-vous d'y parvenir, et pensez-vous qu'une présence accrue dans ce domaine vous permettrait d'accroître vos revenus?

Mme Pennefather: Eh bien, nous avons l'intention d'y parvenir en continuant notre stratégie, comme je l'ai mentionné tout à l'heure, qui devrait nous assurer une plus grande présence sur les écrans de télévision de l'ensemble des Canadiens. Je vous ai fait remarquer tout à l'heure qu'en ce qui concerne les services spécialisés, notre présence sur ce marché a connu un accroissement de 200 p. 100 au cours des trois dernières années. Si cela a été possible, c'est grâce à plusieurs choses: des efforts de promotion plus dynamiques de la part de l'ONF, notre capacité de ressusciter certains vieux films et une meilleure information sur nos projets. Le centre de consultation, que j'ai mentionné dans mon exposé, va mettre nos 9,000 titres sur disques laser, pour permettre de récupérer plus facilement l'information.

De plus, la fragmentation des auditoires et le fait qu'on mette davantage l'accent, non seulement dans les services spécialisés mais dans l'ensemble de la radiodiffusion, sur les différents créneaux du marché, ont eu pour effet d'accroître l'élément intéressant de nos films.

Ayant fait davantage de recherches sur le sujet, nous avons pu nous rendre compte que 80 p. 100 des gens qui voient nos films finissent par les voir à la télévision. Donc, sans nécessairement accorder plus d'importance à nos projets visant la télévision, nous sommes conscients du fait que c'est à la télévision que la plupart des gens voient nos films. Et à l'heure actuelle, il y a beaucoup plus de possibilités; il y a plus de latitude. Voilà pourquoi nous voulons être prêts, et bon nombre de propositions nous intéressent. En fait, nos films sont très en demande de la part de différents services de programmation pour la télévision. J'attends avec impatience le jour où des étudiants pourront voir nos films par satellite; ainsi, voilà l'avenir que nous cherchons à préparer avec ce type d'initiative.

Bref, nous voulons surtout assurer l'accès à nos films. Et nous profitons de notre présence devant vous aujourd'hui pour insister sur la nécessité de renouveler notre matériel pour nous permettre de répondre rapidement à cette demande accrue, de renseigner les gens sur nos films et de nous faire mieux connaître de tout le monde.

Essentiellement, nous cherchons à réaliser trois objectifs grâce à la télévision: d'abord, une plus grande visibilité pour notre organisation. Notre profil doit être tout aussi élevé que celui de l'exploitant. Deuxièmement, un plus grand auditoire,

[*Text*]

those audiences. What have they seen? What have they liked? Have our films had an effect? It's not just numbers; it's a certain kind of connection with our constituencies that we've developed over the years, that we want television to enhance. Hence, the community channel, for example, is a very interesting outlet, where your numbers may be lower, but the kind of impact you're having in a community, or several communities, is very interesting.

I'm proud to say our group has taken far greater time to make themselves knowledgeable about the various television outlets and to use them more effectively.

Mr. de Jong: This is also a source of revenue for you?

Ms Pennefather: It depends. It still remains the fact that prices for documentaries are not always as high as we would like them to be. Certain outlets cannot afford to pay very high prices. It won't be approached as a significant way to increase revenues. We'll do the best we can, but I doubt whether it will increase our revenues significantly.

Mrs. Finestone: I want to go into another area, but I must ask you with respect to the question Mr. de Jong just asked you, have you looked at interactive television with Videotron, where you could have some kind of feedback mechanism? I think it would be quite exciting, where you're doing your four-and five-minute TV exposés, to have an interactive reaction from the viewers.

Ms Pennefather: Indeed.

Mrs. Finestone: Have you talked with Videotron?

Ms Pennefather: That is one of the areas we will be exploring.

Mrs. Finestone: Okay. I don't want to explore that any more. I just wanted an answer.

I really want to have you put your hat on as a film commissioner, please. I think your mandate includes advising the Governor in Council in connection with film activities and representing the Government of Canada in its relationships with other persons, and I would like to know what's happening with the North American Free Trade Agreement and film distribution and the potential for the development of a proper film distribution bill that is not watered down to suit the American moguls and Jack Valenti. As well, what's happening internationally with respect to GATT and the discussions that are going on about co-productions? I would like to know if there is any truth to the underground rumour mill that our co-production treaties that we have signed—and I think very cleverly so—with France, which bring in TV5 or which produce films with England, France, Canada, Germany, Italy, etc., seem to be a threat to

[*Translation*]

et, troisièmement, la possibilité d'obtenir leur réaction. Qu'est-ce qu'ils ont vu? Qu'est-ce qui leur a plu? Quel a été l'impact de nos films? Ce n'est pas uniquement le nombre de téléspectateurs qui nous intéresse, c'est plutôt nos rapports avec ceux qui suivent nos productions depuis des années—c'est-à-dire que nous cherchons à améliorer ces rapports grâce à la télévision. Ainsi, la chaîne communautaire offre des possibilités intéressantes, par exemple, même si le nombre de téléspectateurs est moins élevé; ce qui compte, c'est l'incidence qu'on peut avoir dans une localité donnée, ou dans plusieurs localités, grâce à un accès accru à la télévision.

Je suis fière de pouvoir vous affirmer que notre équipe a déployé beaucoup d'efforts pour se renseigner sur les services des différentes stations de télévision afin d'en profiter au maximum.

M. de Jong: Est-ce également une source de revenu pour l'ONF?

Mme Pennefather: Cela dépend. Le fait est que nous ne pouvons pas obtneir un prix aussi élevé pour les documentaires que nous voudrions. Certaines stations de télévision ne peuvent pas se permettre de payer un prix élevé. Donc, en ce qui nous concerne, il ne s'agit pas là d'un moyen d'accroître considérablement nos revenus. Nous allons faire de notre mieux, mais je doute que ces initiatives puissent avoir une incidence importante sur nos revenus.

Mme Finestone: Je vais passer maintenant à un autre domaine, mais avant de le faire, je voudrais savoir, par rapport à la question que vous a posée M. de Jong, si vous avez envisagé de lancer une initiative de télévision interactive avec Vidéotron, pour vous permettre de connaître l'avis des téléspectateurs? À mon avis, ce serait formidable d'avoir un moyen de communication interactive avec des téléspectateurs quand vous présentez vos petits exposés de quatre ou de cinq minutes à la télévision.

Mme Pennefather: Oui, absolument.

Mme Finestone: En avez-vous discuté avec Vidéotron?

Mme Pennefather: C'est une possibilité que nous avons l'intention d'étudier.

Mme Finestone: Très bien. Je n'ai pas l'intention d'approfondir la question; je voulais simplement avoir une réponse à ma question.

En fait, je vais plutôt vous demander de nous parler de vos responsabilités à titre de commissaire du gouvernement à la cinématographie. Dans le cadre de votre mandat, vous devez, me semble-t-il, conseiller le gouverneur en conseil au sujet de diverses activités cinématographiques et représenter le gouvernement du Canada auprès d'autres personnes; par conséquent, je voudrais que vous nous renseigniez sur l'Accord de libre-échange nord-américain en ce qui a trait à la mise en circulation des films, et que vous nous disiez s'il nous sera possible d'obtenir un projet de loi convenable qui n'aura pas été dilué pour faire plaisir aux grosses légumes de l'industrie américaine, comme Jack Valenti, par exemple. Je voudrais savoir aussi s'il y a eu des progrès à l'échelon international, dans les discussions au GATT au sujet des coproductions? Plus précisément, je voudrais bien savoir si nous avons raison de croire la rumeur qui court actuellement,

[*Texte*]

the American monolith, hegemony, whatever you wish to use as the terminology, and that they are fighting tooth and nail against our co-productions. We've got to stand up and be counted. Is that a real fact? What's happening up there?

• 1025

Ms Pennefather: I can't confirm that as a real fact, frankly, Mrs. Finestone. I can only underline the importance of those co-production agreements and the continuing work, particularly of the group of Telefilm Canada whose board I sit on, to maintain and increase those co-production agreements. Again it is important to emphasize that what really matters for Canadians is that they see Canadian films; that Canadian distributors can distribute their films and others in their own country. Any distribution legislation must have the strength to preserve that.

Like everyone involved in the industry in this country, I'm very supportive of any efforts by the Minister of Communications to do that. I feel strongly that culture must be protected in the current discussions. I'm keeping a vigilant discussion with film-makers, the major producers, and others across this country.

NAFTA has re-opened the pressure from the United States to continue to try to limit Canadian co-production agreements, and in Europe, as the French did at one point. Those co-production agreeements are essential. We were reflecting on co-production from the point of view of the National Film Board. I think it would be interesting to note that recently at Cannes there were a number of discussions at press conference about the effect co-production agreements have on the growing demise of national film-making.

It is the American film-makers themselves who were commenting on this. There are very few films on which you won't see the credits listing a numbers of nations or companies who have co-produced this product. It is of great concern that while it is financially almost *de rigueur* to have a co-production arrangement, an arrangement that allows you certain rights of distribution, it is having a very difficult effect on the product itself.

Mrs. Finestone: What I want to know from you, as the film commissioner, is, are you out there beating the bush? Is it only Harold Greenberg who is out there, and Astral and André Bureau, or are you out there in the name of the Minister of Communications at some of the GATT talks discussing the importance of co-productions, protecting co-productions, the importance of co-productions for Canada and for all these countries with whom we do our work? We

[*Traduction*]

selon laquelle les traités de coproduction que nous avons signé—à très juste titre, à mon avis—avec la France, ce qui nous permet d'avoir accès à la chaîne TV5—ou avec d'autres pays qui produisent des films, comme l'Angleterre, la France, l'Allemagne, l'Italie, et d'autres, constituent une menace pour l'industrie américaine, aussi monolithique et dominatrice soit-elle, et que cette dernière s'oppose avec acharnement à nos coproductions. Il faut absolument qu'on se défende. Cette rumeur correspond-elle à la réalité, oui ou non? Que se passe-t-il là-bas?

Mme Pennefather: Je ne peux pas vraiment vous dire si c'est vrai ou pas, madame Finestone. Je ne peux qu'insister sur l'importance de ces accords de co-production et sur la nécessité—surtout dans le cas de Téléfilm Canada, dont je suis administratrice—de maintenir ces accords et d'en augmenter le nombre. Encore une fois, ce qui compte le plus, c'est que les Canadiens puissent voir des films canadiens, et que nos distributeurs canadiens puissent assurer la distribution de leurs films et d'autres au Canada. Tout projet de loi sur la mise en circulation des films doit offrir une telle garantie.

Comme tous ceux qui travaillent dans l'industrie cinématographique au Canada, j'appuie vivement les efforts que le ministre déploie dans ce sens. Je suis fermement convaincue que la culture doit absolument être protégée dans le cadre des discussions actuelles. Mes discussions à ce sujet avec les cinéastes, les grands producteurs et d'autres au Canada se poursuivent.

Les discussions relatives à l'ALENA ont eu pour effet de faire du Canada, une fois de plus, l'objet de pressions accrues de la part des États-Unis pour limiter les accords de co-production canadiens et européens, car les Français ont pris une initiative en ce sens à un moment donné. Eh bien, ces accords de co-production sont essentiels. Quand nous parlons de la co-production, c'est évidemment sous l'angle des activités de l'ONF. Mais il est intéressant de constater qu'à Cannes, tout récemment, on a discuté à plusieurs reprises, lors de conférences de presse, de l'incidence des accords de co-production sur la disparition d'industries de cinématographie nationales.

En fait, ce sont surtout des cinéastes américains qui ont participé à la discussion. Et en réalité, il est rare qu'on voit un film ou le générique ne mentionne pas le nom d'une compagnie ou d'une organisation étrangère co-productrice. Mais même s'il est plus ou moins indispensable, pour des raisons financières, de conclure des accords de co-production ou d'avoir un mécanisme qui vous accorde certains droits en matière de distribution; cet état de chose influe parfois et de façon négative sur le produit lui-même.

Mme Finestone: J'aimerais que vous me disiez, vous qui êtes commissaire du gouvernement à la cinématographie, si vous faites votre part pour défendre l'industrie auprès des Américains? Est-ce seulement Harold Greenberg, Astral et André Bureau qui le font, ou participez-vous, au nom du ministre des Communications, aux pourparlers du GATT pour insister sur l'importance des co-productions, non seulement pour le Canada, mais pour tous les pays avec

[*Text*]

are a pluralistic society, a multicultural society. Lots of the things we do in a co-production would find a very happy home here in Canada and would reflect much of what is our background too. I'm very anxious to know that we are looking at Canadian society through a lot of this co-production activity and are protecting that in the GATT discussions.

Ms Pennefather: Thank you, Mrs. Finestone, for your support of my role as government film commissioner. I am doing everything I can in that regard, everywhere I am.

Mrs. Finestone: Good. That includes the free trade...

Mr. de Jong: In terms of the newer technologies, are you doing any research at all in the virtual reality technologies?

Ms Pennefather: We would love to. It's expensive, but indeed through the computer animation people at the Film Board there are connections with the University of Waterloo, with the people in Toronto who are doing this work. It's expensive, but we are part of that group and we share information. Quite frankly, I think right now the main mandate of the animation people has to be to produce films, so one has to be cautious about that kind of research. They are now interested in giant screen technology animation. But of course if you're in this world at all, you're watching how virtual reality is going to affect... There are also all the research questions about graphic images—I don't have the fancy term—on personal computers by which artists will begin to create their own material very quickly.

Is this good? Is this bad? Is this competition? I go back to the point that this is an expensive area. Our balance and our question has to be whether this equipment or approach to ideas will benefit Canadian film and benefit Canadians. But you can well be assured that the animation artists are watching these developments.

Mr. de Jong: It is not just for animation, but it also has a potential for training films.

Ms Pennefather: Exactly.

• 1030

Michelle would like to bring me up to date.

Ms d'Auray: We do have, in fact, one program that is under the working title of *Urban Update*, which will involve virtual reality technology, where we are looking at urban environments in different countries and different continents. Children or young people will be imagining what their urban environments are or will be, and virtual reality is an integral component of that as we get the data back from the children. It's a UNESCO based project with the National Film Board.

[*Translation*]

lesquels nous travaillons actuellement? Nous sommes une société pluraliste et multiculturelle. Toutes ces co-productions seraient très bien reçues au Canada et correspondraient tout à fait aux divers éléments de notre société. Voilà pourquoi je voudrais savoir si nous insistons sur les besoins de la société canadienne dans le contexte des discussions sur les co-productions en cherchant à protéger ses intérêts au GATT.

Mme Pennefather: Je vous remercie, madame Finestone, de votre appui de mon rôle à titre de commissaire du gouvernement à la cinématographie. Je déploie beaucoup d'efforts en ce sens, et ce, partout où je suis appelée à représenter le gouvernement.

Mme Finestone: Très bien. Y compris dans le cadre de l'Accord de libre-échange...

M. de Jong: En ce qui concerne les nouvelles technologies, faites-vous des recherches sur les techniques de réalité virtuelle?

Mme Pennefather: Nous serions ravis d'en faire. Cela coûte cher, mais par l'entremise de notre groupe d'animatique à l'Office national du film, nous participons à des échanges avec des gens de l'université de Waterloo et d'autres à Toronto qui travaillent dans ce domaine. Encore une fois, cela coûte cher, mais nous faisons effectivement partie du groupe et nous participons donc aux échanges d'information sur cette technologie. Mais, à mon avis, la principale responsabilité des animateurs reste la production de films, et par conséquent, il convient d'être prudent quand on envisage de faire ce genre de recherche. On s'intéresse maintenant à la technologie d'animation sur écran géant. Et, bien entendu, quand on travaille dans ce domaine, on doit s'intéresser à l'impact des techniques de réalité virtuelle sur... Il y a également la question des recherches sur la création d'images graphiques—et je ne me rappelle malheureusement pas du terme précis—à l'aide d'ordinateurs personnels, qui permettent aux artistes de travailler très rapidement.

Est-ce positif? Est-ce négatif? Est-ce une source de concurrence? Eh bien, je me permets de répéter que c'est tout de même coûteux. En ce qui concerne l'ONF, nous devons surtout nous demander si le recours à ce matériel ou l'adoption de ces techniques profiteront aux cinéastes canadiens et à l'ensemble de la population. Mais je peux vous assurer que les artistes animateurs suivent de très près l'évolution de la technologie.

M. de Jong: Elle pourrait servir non seulement à l'animation, mais à la production de films à vocation éducative.

Mme Pennefather: Oui, absolument.

Michelle voudrait ajouter quelque chose, histoire de me mettre au courant de la situation.

Mme d'Auray: En fait, nous avons actuellement un programme, provisoirement intitulé *Urban Update*, qui prévoit le recours à la technologie de la réalité virtuelle pour étudier les environnements urbains dans différents pays et sur différents continents. Des enfants ou des jeunes vont devoir imaginer leur environnement urbain, et avec ces techniques de réalité virtuelle, nous allons intégrer les données fournies par les enfants au produit final. C'est un projet parrainé par

[*Texte*]

As we get the feedback and the data from the children we will be building their environments using virtual reality techniques.

Mr. de Jong: When we visit you in Montreal, I'd like to—

Ms d'Auray: That particular one is a fascinating project. The demonstration is a little mind boggling actually.

Ms Pennefather: We'll send you some information on that project and that will let you follow it closely.

Mr. de Jong: Yes, please.

Le vice-président (M. Hogue): Madame la présidente, est-ce qu'il me serait possible de vous soumettre une question à laquelle vous pourriez nous répondre par écrit?

Mme Pennefather: Certainement, monsieur le président.

Le vice-président (M. Hogue): Je pense que cela pourrait satisfaire tous les membres du Comité.

Au nom de tous et de chacun,

I'd like to thank you very much for your co-operation, for your positive answers, and the fact also that you are in a good position to protect our Canadian heritage. We would be pleased to receive an invitation for a visit.

Ms Pennefather: Done. You're very welcome. Thank you, Mr. Chairman, and the members of the committee.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I'm going to table the question and give it to you.

Merci beaucoup.

Mrs. Finestone: Would you read the question into the record?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue) The question would be something like this: What is happening with the electronic touring plans at NAC? You sit on the board at NAC.

Ms Pennefather: Oh, yes.

Mr. René Lemieux (Committee Researcher): The National Arts Centre.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): How do they relate to the National Film Board activities and so forth? We will give you the written question and you will answer in writing, please.

Ms Pennefather: Yes. Thank you.

Le vice-président (M. Hogue): Merci.

• 1034

• 1118

Le vice-président (M. Hogue): À l'ordre!

[*Traduction*]

l'UNESCO, en collaboration avec l'Office national du film. À mesure que nous obtiendrons les données des enfants, nous recréerons leur milieu urbain à l'aide de cette technique de réalité virtuelle.

M. de Jong: Quand nous allons vous rendre visite à Montréal, j'aimerais. . .

Mme d'Auray: C'est un projet tout à fait fascinant. En fait, quand on assiste à une démonstration de la technologie, c'est vraiment impressionnant.

Mme Pennefather: Nous allons vous envoyer de l'information là-dessus, afin que vous puissiez suivre les progrès.

M. de Jong: Oui, avec plaisir.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Ms Pennefather, could I possibly submit a question now to be answered in writing later?

Ms Pennefather: Of course, Mr. Chairman.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I think that in this way, all the committee members would benefit.

On behalf of all of us. . .

. . .je voudrais vous remercier de votre collaboration et de vos réponses positives, en vous rappelant que vous êtes très bien placées pour protéger le patrimoine canadien. Nous serions ravis d'être invités à vous rendre visite.

Mme Pennefather: C'est déjà fait. Vous êtes tous les bienvenus. J'en profite, moi aussi, pour vous remercier, monsieur le président, ainsi que les autres membres du comité.

Le vice-président (M. Hogue): Je vais donc déposer ma question et vous la transmettre.

Thank you very much.

Mme Finestone: Auriez-vous l'obligeance de nous lire votre question, aux fins du compte rendu?

Le vice-président (M. Hogue): Voilà, grosso modo, ma question: qu'en est-il du Programme de tournées électroniques du CNA? Je crois que vous faites partie du conseil d'administration du CNA, n'est-ce pas?

Mme Pennefather: Oui, c'est exact.

M. René Lemieux (attaché de recherche du Comité): Il s'agit bien du Centre national des Arts.

Le vice-président (M. Hogue): Quel est le rapport entre le CNA et les activités de l'Office national du film? Je vais vous donner tout de suite ma question, et vous pourrez me répondre par écrit.

Mme Pennefather: Oui. Merci.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Order, please!

[*Text*]

Le Comité est saisi du crédit numéro 75, Centre national des Arts, sous la rubrique Communications, du Budget principal des dépenses. Nous pouvons donc commencer cette rencontre.

Au préalable, je voudrais remercier le président du Centre national des Arts d'avoir gracieusement accepté de modifier son horaire. Au nom du greffier et des membres du Comité, je vous remercie beaucoup. La parole est à vous.

M. Yvon DesRochers (directeur général du Centre national des Arts): Je vous remercie, monsieur le président, de vos bonnes paroles. Cela nous fait toujours plaisir de collaborer avec vous et de vous faciliter la tâche quand on peut le faire. De la même façon qu'on avait accepté, à deux autres reprises, de discuter de sujets qui préoccupaient votre Comité, nous avons accepté de participer à cette rencontre à très brève échéance. Nous l'avons fait avec grand plaisir et nous espérons que nos contributions seront valables.

Le vice-président (M. Hogue): Merci.

M. Robert E. Landry (président du conseil d'administration du Centre national des Arts): Monsieur le président,

ladies and gentlemen, I am very pleased to have this opportunity to appear before you today on behalf of the Arts Centre.

• 1120

Since my last appearance there's been much change in the environment for the performing arts. These difficult times have forced adaptation and flexibility in many areas of our operations. In spite of this, I believe the centre's performance has been outstanding both artistically and administratively. The achievements of the National Arts Centre's dedicated artistic personnel and administrative staff deserve a special tribute. I'd like to outline for you why I say this.

En 1989, j'ai parlé d'une orientation constante et unique pour la gestion des producteurs, le personnel et les administrateurs du Centre national des Arts: «C'est la reconnaissance et l'acceptation de notre mandat que de stimuler, promouvoir, développer et présenter les arts de la scène au nom de tous les Canadiens.»

Never in the history of the National Arts Centre have more such strides been made toward fulfilment of this national mission than in the past few years. When I tabled the NAC's third-decade document with this committee in June 1989, I expressed a willingness to appear personally before you at some future date to offer a status report. I'm therefore pleased to have this opportunity to address you just three years into the centre's third decade and to report on our progress. I'm sure you will agree with me progress has been substantial. The National Arts Centre has welcomed more than two million paying patrons over the past three years, which is a testimony to the wide public support of our diverse programming.

The richness of the centre's programming in all disciplines, from the traditional to the avant-garde, is second to none. The National Arts Centre is Canada's premier performing arts venue, the only one truly dedicated to

[*Translation*]

The committee is considering Vote 75 of the Main Estimates, National Arts Centre under communications. I believe we are ready to begin.

First of all, I would like to begin by thanking the Chairman of the National Arts Centre for graciously agreeing to change his schedule. Your co-operation was greately appreciated by both the clerk and by the members of the committee. You have the floor.

Mr. Yvon DesRochers (Director General, National Arts Centre): Thank you very much, Mr. Chairman, for your kind words. We are always happy to co-operate and to facilitate your work if we can. Just as we agreed on two separate occasions, to come before you to discuss issues of some concern to your committee, we were perfectly willing to attend this meeting on very short notice. We were very pleased to do so, and do hope our input today will be useful.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you.

Mr. Robert E. Landry (Chairman, Board of Directors, National Arts Centre): Mr. Chairman. . .

mesdames et messieurs, je suis très heureux de cette occasion qui m'est offerte de comparaître devant vous aujourd'hui au nom du Centre national des Arts.

Depuis ma dernière comparution, il y a eu beaucoup de changements dans le milieu des arts de la scène. Ces temps difficiles nous ont obligés à nous adapter dans de nombreux secteurs de nos activités. Malgré cela, je crois que la performance du Centre a été exceptionnelle, tant sur le plan artistique que sur le plan administratif. Les réalisations du personnel artistique et administratif du Centre national des Arts mérite un hommage spécial. J'aimerais maintenant vous expliquer pourquoi je vous dis cela.

In 1989, I spoke of one constant, one single guiding light for the management, producers, staff and trustees of the National Arts Centre: "It is the recognition and acceptance of our mandate to stimulate, promote, develop and present the performing arts on behalf of all Canadians."

Jamais dans l'histoire du Centre national des Arts autant de pas de géant n'ont été faits pour remplir cette mission, cette mission nationale, qu'au cours des dernières années. Lorsque j'ai déposé le document du CNA intitulé «La troisième décennie», devant ce comité en juin 1989, j'ai exprimé le désir de comparaître devant vous à une date ultérieure pour vous soumettre un rapport de la situation. Je suis par conséquent ravi de cette occasion de m'adresser à vous, à peine trois ans après le début de «La troisième décennie» du Centre, et de faire rapport sur nos progrès. Je suis certain que vous conviendrez avec moi que ces progrès ont été considérables.

Le Centre national des Arts a accueilli plus de deux millions de clients payants au cours des trois dernières années, ce qui est un témoignage de l'importance de l'appui du public à nos divers programmes. La richesse de la

[*Texte*]

presenting the performing arts in both official languages. In one location we present more developmental and experimental works, more co-productions with Canadian partners, more Canadian works, more Canadian artists, more programming for young people, and more showcase opportunities than anywhere else in the nation. If the feedback from the 13,000 people who toured the centre during our first open-house in 23 years last fall is any indication, the people of the National Capital Region are mighty proud to have us.

Of the 29 important initiatives outlined in "The Third Decade and Beyond", 21 have been implemented. For your interest, I'd like to offer you a progress report on these.

In theatre, the National Arts Centre continues to produce, co-produce, commission, and present plays with theatre companies across the nation.

Au cours de la période de 1988 à 1992, le Département de théâtre du CNA a présenté un total de 168 productions, dont 21 étaient des productions exclusives au CNA, 53 étaient des coproductions et 94 provenaient de l'industrie du spectacle en général. Quatre-vingt-trois pour cent des oeuvres étaient des oeuvres canadiennes. Ces productions comprennent des matinées en semaine pour les écoliers, des présentations familiales en fin de semaine, et des spectacles en soirée et en matinée le samedi qui sont proposés à tous.

A close relationship has been forged between the centre and the National Theatre School, including an annual artist-in-residence program, the provision of expert lecturers from the centre's own staff, summer employment of NTS students at the NAC, and the hiring of graduates. When schedules have permitted, NTS students have brought their productions to Ottawa and performed them in our atelier.

Virtually every professional theatre group in the National Capital Region has been provided with production, financial, or dramaturgical assistance, or all of these, by the National Arts Centre's theatre department. Outside of the National Capital Region, I offer just two of several possible examples. Cindy Cowan and Wanda Graham of Halifax, recipients of a writer's grant from the Canada Council, also received valuable assistance from the NAC to workshop their production, then were given an opportunity to develop their play as part of the centre's new play development program. A new Montreal company, Screwtape Theatre, received the NAC's assistance, which permitted it to tour across Canada with the fringe festival favourite, *The Last Temptation of Christopher Robin*, with all four cast members graduates of the National Theatre School.

[*Traduction*]

programmation du Centre, dans toutes les disciplines, du traditionnel à l'avant-garde, est sans contredit, la meilleure. Le Centre national des Arts est le premier grand centre des arts de la scène au Canada—le seul qui soit vraiment dédié à la présentation des arts d'interprétation dans les deux langues officielles. Au même endroit, nous présentons plus d'oeuvres expérimentales, plus de coproductions avec des partenaires canadiens, plus d'oeuvres canadiennes, plus d'artistes canadiens, plus de programmes à l'intention des jeunes et nous offrons plus d'occasions de se produire que n'importe où ailleurs au pays. La réaction des 13,000 personnes qui ont visité le Centre lors de notre première journée d'accueil en 23 ans l'automne dernier en est une indication, les gens de la région de la Capitale nationale sont très fiers de nous.

Vingt et une des vingt-neuf initiatives fondamentales qui étaient exposées dans «La troisième décennie» ont été mises en oeuvre. Si vous me le permettez, je vais vous parler des progrès accomplis à cet égard jusqu'ici.

Dans le domaine du théâtre, le Centre national des Arts continue de produire, de coproduire, de commander et de présenter des pièces jouées par des troupes de théâtre canadiennes à travers la nation.

Over the period from 1988 to 1992, the NAC theatre department has presented a total of 168 productions, of which 21 were exclusive NAC productions, 53 were co-productions and 94 were showcased. Eighty-three percent were Canadian works. This includes weekday matinees for school children, family presentations on weekends, and the evening and Saturday matinee performances which are open to all.

Une relation étroite s'est établie entre le Centre et l'École nationale de théâtre, notamment grâce à un programme annuel d'artistes en résidence, à la prestation des services de conférenciers experts provenant du personnel du Centre, à la création d'emplois d'été au CNA pour des étudiants de l'ÉNT et à l'embauche de diplômés de l'École nationale de théâtre. Lorsque les calendriers l'ont permis, des étudiants de l'ÉNT ont pu monter et interpréter leurs productions à l'Atelier du CNA.

Presque tous les groupes de théâtre professionnels de la région de la Capitale nationale ont obtenu une aide à la production, une aide financière ou une aide d'ordre dramaturgique du Centre national des Arts. Quant aux activités à l'extérieur de la région de la Capitale nationale, je me contente de citer deux des nombreux exemples possibles: Cindy Cowan et Wanda Graham, de Halifax, bénéficiaires d'une subvention d'écrivains du Conseil des arts du Canada, ont également obtenu une aide précieuse du Centre pour mettre au point leur production et elles ont ensuite eu la possibilité de préparer leur pièce dans le cadre du nouveau programme de dramaturgie du département de théâtre; une nouvelle troupe de Montréal, le Screwtape Theatre, a obtenu une aide du CNA qui lui a permis d'entreprendre une tournée pan-canadienne avec la pièce d'avant-garde *The Last Temptation of Christopher Robin* dont les quatre membres de la distribution sont tous des diplômés de l'École nationale de théâtre.

[*Text*]

The NAC's Développement de Théâtre en région works with French-language companies, mostly from outside Quebec, such as Manitoba's Cercle Molière and New Brunswick's Théâtre de l'Escaouette and Théâtre populaire d'Acadie. A notable result of this program is Théâtre nouvel Ontario's *Le Chien*, which earned a coveted Governor General's Award.

• 1125

Le Centre national des Arts a participé à la traduction de pièces comme *Les Amies/Friends, Les Feluettes/Lilies, La douce folie de Margot la douce/The Dandelion Days are Over, Le Chien*

and I don't dare translate that because it has a wrong connotation in the theatre world,

Ernest et Étienne/Ernest and Étienne, Les Aiguilles et l'opium/ Needles and Opium, L'Histoire de l'oie/The Tale of Teka.

The Canadian Improv Games is yet another successful program that has grown from the involvement of Ottawa-based high schools to encompass secondary students from across the nation. Teams from Vancouver, Edmonton, Regina, Toronto, Quebec City and Halifax took part in this year's national finals at the NAC. Through the centre's electronic distribution department, the NAC was instrumental in arranging with the YTV network to televise the final round from coast to coast. If you want to see our young people in action, tune in to YTV on June 14. If you are busy, tune in for the rebroadcast on June 18.

As part of our regional development activities, the NAC has continued to support a young playwrights program. However, the theatre companies across the country we had wished to build this program with haven't been able to find the requisite funding.

Presenting plays developed at the provincial or regional level that hold particular importance or relevance has become an important element of the NAC's theatre season. The subject of child abuse was explored in the National Arts Centre/Théâtre de la Marmaille co-production, *L'Histoire de l'oie. Dry Lips Ought to Move to Kapuskasing* was remounted as a powerful co-production between the NAC and Toronto's Mirvish Productions, shocking audiences in both Ottawa and Toronto as they confronted the contemporary realities that face Canada's native peoples. The plight of the farmer was the focus of Muskoka Festival's *Growing Season*.

Programs for youth and development remain the priority of the NAC's theatre department. Of the 10 initiatives for theatre outlined in "The Third Decade", six have been or are in the process of being implemented, while four have not been fulfilled due to a lack of funds. Not a bad start for the decade.

In addition to those programs outlined in "The Third Decade", NAC's theatre department has implemented a number of other initiatives over the past three years.

[*Translation*]

Dans le cadre du programme de développement du théâtre dans les régions, le CNA travaille avec des troupes de langue française, principalement hors Québec, comme le Cercle Molière du Manitoba, le Théâtre de l'Escaouette au Nouveau-Brunswick et le Théâtre populaire d'Acadie. Un résultat remarquable de ce programme est le *Le Chien*, du Théâtre du nouvel Ontario, qui lui a valu le prix, tant convoité, du gouverneur général.

The National Arts Centre has participated in the translation of such plays as *Les Amies/Friends, Les Feluettes/Lilies, La douce folie de Margot la douce/The Dandelion Days are Over, Le Chien...*

...et je n'ose pas vous le traduire, étant donné la mauvaise connotation de ce mot dans le monde du théâtre...

Ernest et Étienne/Ernest and Étienne, Les Aiguilles et l'opium/ Needles and Opium and *L'Histoire de l'oie/The Tale of Teka.*

Les matchs d'improvisation canadienne représentent un autre programme très réussi qui a grandi à partir de la participation d'écoles secondaires d'Ottawa pour englober des étudiants du secondaire partout au pays. Cette année, des équipes de Vancouver, d'Edmonton, de Regina, de Toronto, de Québec et d'Halifax prennent part aux finales nationales au CNA. Et, de concert avec le département de diffusion électronique du CNA, le Centre a pris des dispositions avec le réseau YTV pour téléviser la ronde finale d'un océan à l'autre. Donc, si vous voulez voir nos jeunes en action, ne manquez surtout pas cette émission le 14 juin au réseau YTV. Et si vous êtes occupés ce jour-là, il y aura une reprise le 18 juin.

Dans le cadre de ces activités de développement régional, le CNA a continué d'appuyer un programme des jeunes auteurs dramatiques. Toutefois, les troupes de théâtre partout au pays avec lesquelles nous souhaitions élaborer ce programme n'ont pas été en mesure de trouver le financement requis.

La présentation de pièces d'origine provinciale ou régionale qui ont une importance ou une pertinence particulière est devenue un élément important de la saison théâtrale du CNA. Le sujet de l'abus à l'égard des enfants a été exploré dans la coproduction du Centre national des Arts et du théâtre de la Marmaille, *L'Histoire de l'oie. Dry Lips Ought to Move to Kapuskasing*, montée en reprise dans une puissante coproduction du CNA et des Mirvish Productions de Toronto a forcé le public d'Ottawa et de Toronto à reconnaître les dures réalités de la vie des autochtones au Canada à l'heure actuelle. La situation critique de l'agriculteur était au centre de *Growing Season* au festival de Muskoka.

Les programmes pour la jeunesse et le perfectionnement demeurent la priorité du département de théâtre du CNA. Des 10 initiatives pour les théâtres mentionnées dans «La troisième décennie», six ont été mises en oeuvre ou sont en voie de l'être, alors que quatre n'ont pu l'être en raison d'un manque de fonds. La décennie commence donc assez bien.

Outre les projets exposés dans «La troisième décennie», le département de théâtre du CNA a mis en oeuvre un certain nombre d'autres initiatives au cours des trois dernières années:

[*Texte*]

ARTO, Atelier de recherce théâtral d'Ottawa, is a group of actors assembled by Robert Lepage, the NAC's artistic director for French theatre, to workshop and present creative new interpretations.

For the first time, a family series was introduced in English theatre. Its success mirrored the earlier achievements of French theatre's Théâtre Jeunesse.

For the past three years, the National Arts Centre has been co-host of the annual conference of the Canadian Arts Presenters Association, and was host to the 1991 annual conference of the Professional Association of Canadian Theatres.

In dance, there has been a dramatic increase in our commissioning and co-producing of works by Canadian choreographers, from an average of one or two per year at the beginning of the centre's third decade, to an average of eight co-productions and commissions per season.

Le Centre a joué un rôle actif, des premières phases de la création à la présentation du produit final, notamment en facilitant l'établissement de réseaux entre les chorégraphes et d'autres artistes, les décorateurs, les compositeurs et les éclairagistes, la fabrication des décors et des costumes au CNA, l'utilisation des scènes du CNA et des installations techniques avant une tournée, en assurant la disponibilité de matériel de marketing approprié, en assurant les services d'un photographe et en permettant l'utilisation des installations et des techniciens du CNA pour filmer des vidéos de danse, en persuadant d'autres théâtres et d'autres festivals de coproduire et de présenter de nouvelles créations chorégraphiques canadiennes. La liste est des plus impressionnantes.

La La La Human Steps is one of the several Canadian performing arts companies, which will be on view this summer at the Gran Festival Cuidad de Mexico. The Canadian participation in the festival is being produced by the NAC at the request of the Department of External Affairs and International Trade.

The National Arts Centre is now co-producing an average of one international dance creation each season and has recently co-produced with companies from France, England and the United States. Notwithstanding the difficulties of Canadian dance companies and independents wishing to perform abroad, the NAC has ensured a Canadian connection.

• 1130

International investment in new Canadian dance creations in partnership with the NAC has come from France's Théâtre de la ville de Paris, Centre national de danse contemporaine in Angers, Festival d'été de Seine maritime, Danse à Aix, Danse à Lille, Expo 92 in Seville, Spain and Frankfurt, and Germany's Theatre Am Turm.

The NAC's dance producer is a member of the Comités d'honneur of the Danse à Aix festival in France and the Bagnolet choreographic competition in France.

[*Traduction*]

ARTO, Atelier de recherche théâtral d'Ottawa, est un groupe de comédiens et comédiennes rassemblé par Robert Lepage, directeur artistique du Théâtre français du CNA, pour expérimenter et présenter de nouvelles interprétations créatrices.

Pour la première fois, une série pour la famille a été lancée au théâtre anglais. Son succès se compare aux réalisations antérieures du Théâtre Jeunesse du Théâtre français.

Depuis trois ans, le Centre national des Arts est coprésentateur de la conférence annuelle de la Canadian Arts Presenters Association, et le CNA a également été l'hôte de la conférence annuelle de 1991 de la Professional Association of Canadian Theatres.

Dans le domaine de la danse, il y a eu une augmentation radicale de nos commandes et de nos coproductions d'oeuvres de chorégraphes canadiens, d'une moyen d'une ou de deux par année au début de «La troisième décennie» du Centre à une moyenne de huit coproductions et commandes par saison.

The Centre has taken on an active role from the initial phases of creation to the presentation of the final product, including facilitating networking amongst choreographers and other artists, set designers, composers and lighting designers, the creation of sets and costumes at the NAC, the use of the NAC's stages and technical facilities prior to touring, by ensuring the availability of proper marketing materials, by providing a photographer and permitting the use of NAC facilities and technicians to shoot dance videos, by persuading other theatres and festivals to co-produce and program new Canadian dance creations. The list is really most impressive.

La La La Human Steps est l'une des nombreuses troupes canadiennes des arts de la scène qui seront présentés cet été au Gran Festival Cuidad de Mexico, la participation canadienne étant assurée par le CNA à la demande du ministère des Affaires extérieures et du Commerce extérieur.

Le Centre national des Arts coproduit maintenant une moyenne d'une création internationale en danse chaque saison, et il a récemment conclu des ententes de coproduction avec des troupes de France, d'Angleterre et des États-Unis. Bien que les troupes de danse et les artistes canadiens indépendants qui veulent se produire à l'étranger continuent d'avoir des problèmes à cet égard, le CNA veut s'assurer que la présentation d'oeuvres canadiennes à l'étranger pourra continuer.

Un investissement international dans les nouvelles créations chorégraphiques canadiennes, en partenariat avec le CNA, est venu du Théâtre de la ville de Paris, du Centre national de danse contemporaine d'Angers, du Festival d'été de Seine maritime, de Danse à Aix, de Danse à Lille, d'Expo 92 à Séville, en Espagne, et du Théâtre Am Turm en Allemagne.

En outre, le producteur de danse du CNA est membre du Comité d'honneur du Festival Danse à Aix et du Concours de chorégraphie de Bagnolet, en France.

[*Text*]

The NAC has also been instrumental in stimulating interest in Canadian companies touring abroad with producers and festivals in Stockholm, Jerusalem, Lisbon, and Utrecht, among others.

Financial constraints have not yet permitted the development of a joint film program in dance with the Canada Council. Nonetheless, a dance films and videos program has already been initiated as a collaboration between the NAC's dance and electronic distribution departments, with the participation of several broadcasters and independent producers. More about this later.

In terms of artistic development, the new *Atelier Dance* series has been an important recent initiative in presenting young Canadian choreographers and soloists such as Quebec's Jocelyne Montpetit and Dulcinea Langfelder. The NAC has not only assisted them to prepare for presentations in larger venues but has been active in the development of new audiences.

The NAC has played a role in the development of touring opportunities for dance in Canada. Successful direct action has been taken in conjunction with presenters from Montreal, Quebec City, Toronto, and a number of smaller centres across the country to add more coherence to domestic booking.

The NAC has also co-produced new dance creations with Canadian festivals such as the Festival international de nouvelle danse, the Canada Dance Festival, and the Festival du théâtre des Amériques. These new collaborations have been of critical importance in the development of new Canadian dance works.

On estime que chaque année, 5,000 étudiants assistent à une série de spectacles de danse en matinée, un programme spécifiquement pour les jeunes. Les étudiants des écoles de danse de la région de la Capitale nationale peuvent obtenir des billets à prix réduit pour les productions de danse au CNA.

Des neufs initiatives pour la danse énoncées dans *La troisième décennie*, sept ont été mises en oeuvre, une est en voie de l'être, et une n'a pas encore été possible en raison des ressources financières limitées.

Five major initiatives in dance have been accomplished that are above and beyond those outlined in "The Third Decade". The NAC award was introduced to recognize excellence of collaboration between choreographer and composer. It is awarded at the biennial INDE Festival in Toronto.

A dance photography book, *The Dance Photography of Cylla von Tiedemann*, was published by the NAC. This publication not only recognizes excellence in the field of dance, but offers some invaluable promotional material for Canadian performers and companies.

An international dance photography exhibition was initiated. This is yet another element of our promotion of Canadian dance abroad.

Two children's programs in dance have been co-produced by the NAC: Ottawa Ballet's *Tin Soldier* and Margie Gillis' *Margaret of Roseland*.

[*Translation*]

Le CNA a également joué un rôle essentiel en stimulant l'intérêt des producteurs et des Festivals de Stockholm, de Jérusalem, de Lisbonne et d'Utrecht, entre autres, pour les troupes canadiennes en tournée à l'étranger.

En raison de contraintes financières, le CNA n'a pas encore réussi à établir un programme conjoint de cinéma chorégraphique avec le Conseil des Arts du Canada. Néanmoins, un programme de cinéma et de vidéo a déjà été lancé, grâce à la collaboration du Département de danse et de diffusion électronique du CNA, et à la participation de plusieurs radiotélédiffuseurs et producteurs indépendants. D'autres détails suivront au sujet de cette initiative.

Pour ce qui est du perfectionnement artistique, la nouvelle série de l'*Atelier de danse* a été une importante initiative récente. En présentant de jeunes chorégraphes et solistes canadiens comme les Québécoises Jocelyne Montpetit et Dulcinea Langfelder, le CNA les a non seulement aidées à préparer des spectacles de plus grande envergure, devant être présentés dans de plus grandes salles, mais a contribué activement au développement de nouveaux publics.

Le CNA a également cherché à créer de nouvelles occasions pour les tournées de danse au Canada. Des contacts directs, et fructueux, ont été pris avec des salles de Montréal, de Québec et de Toronto, et un certain nombre de plus petits centres partout au Canada, afin d'apporter une plus grande cohérence aux programmes de réservation.

Le CNA a également coproduit de nouvelles créations chorégraphiques avec des festivals canadiens, comme le Festival international de nouvelle danse, le Festival de danse du Canada et le Festival du théâtre des Américains. Ces nouvelles collaborations on été d'une importance capitale pour le développement de nouvelles oeuvres chorégraphiques canadiennes.

An estimated 5,000 students each year now attend a series of matinee dance performance specifically intended for young people. Students at dance schools within the National Capital Region are offered admission to NAC dance productions at reduced prices.

Of the nine initiatives for dance stated in *The Third Decade*, seven have been accomplished, one is ongoing and one has not yet been possible because of limited financial resources.

Cinq initiatives majeures en danse ne figurant pas dans «La troisième décennie» ont été mises en oeuvre. Par exemple, le prix du CNA a été lancé pour reconnaître l'excellence de la collaboration entre un chorégraphe et un compositeur. Il est remis au Festival biennal INDE à Toronto.

Un livre de photographies de danse *Images de la danse par Cylla von Tiedemann*, a été publié par le CNA. Cette publication reconnaît non seulement l'excellence dans le domaine de la danse, mais elle offre un matériel de promotion inestimable pour les troupes et les artistes canadiens.

Une exposition internationale de photographies de danse a été organisé. Il s'agit d'un autre élément de notre promotion de la danse canadienne à l'étranger.

Deux programmes pour enfants dans le domaine de la danse ont été coproduits par le CNA: *Tin Soldier* du Ottawa Ballet et *Margaret of Roseland* de Margie Gillis.

[*Texte*]

We also contributed the artistic direction for the 1991 Winnipeg Dance Festival.

Our record in music is equally impressive. Indeed, music continues to be a central feature of the programming at the NAC.

Our primary goal was to retain a first-class music director to lead the orchestra into the next century. In March 1991, Maestro Trevor Pinnock was appointed artistic director and principal conductor of the National Arts Centre Orchestra. In July of last year, we further strengthened the orchestra with the appointment of Montreal's Franz-Paul Decker, an internationally known and respected conductor, as principal guest conductor, with particular responsibility for NACO's Canadian artists and repertoire. Everybody now agrees it was worth the short wait.

Commissions of new Canadian compositions as well as performances of contemporary Canadian repertoire remain an integral part of the programming for the NACO. Since 1989, the orchestra has presented 85 performances of Canadian compositions throughout Canada and internationally.

The orchestra has just completed its Canadian Celebration Tour 1992, an unprecedented and overwhelmingly successful tour to 32 cities across Canada from coast to coast in celebration of the 125th anniversary of Canada's Confederation. One must remember that the National Arts Centre Orchestra is the only orchestra in Canada that has a national mandate. This tour was an important manifestation of this fact. Additionally, 1993 will see a two-week tour of southern Ontario, and plans are in progress for tours in future seasons.

The orchestra continues to represent the highest artistic and performance standards in Canada and attracts the country's foremost artists. An illustration is last week's world premiere of an NAC commission by one of Canada's most renowed composers, R. Murray Schafer, during a concert conducted by principal guest conductor Franz-Paul Decker and sung by Canadian soprano Donna Brown.

• 1135

The showcasing of guest orchestras from the regions of Canada continues to form a part of the NAC's music activities. In addition to the appearances in the last three years of the orchestras of Montreal, Toronto, Calgary, Kitchener-Waterloo, Symphony Nova Scotia and Toronto's Tafelmusik baroque orchestra, both Calgary Philharmonic and Tafelmusik will be showcased at the NAC during the next season.

The NAC will host the Association of Canadian Orchestras' national conference in May 1994. All the while, chamber music, school matinees and ensemble performances in schools continue to thrive. In opera, in spite of the economic pressures, the NAC presented Mozart's *Don Giovanni* in the summer of 1989, a new production of Mozart's *Cosi Fan Tutti* in 1990 and Rossini's *Barber of Seville* in 1991, the first-ever tripartite Canadian co-production of an opera, and this was with the Vancouver Opera and the Edmonton Opera.

[*Traduction*]

Nous avons également apporté une contribution à la direction artistique du Festival de danse de Winnipeg de 1991.

En musique, nos réalisations sont tout aussi impressionnantes. En fait, la musique continue d'être un élément central de la programmation du CNA.

Notre principal objectif a été de retenir les services d'un directeur musical de première classe pour diriger l'orchestre jusqu'au prochain siècle. En mars 1991, le maestro Trevor Pinnock a été nommé directeur artistique et chef d'orchestre principal de l'Orchestre du Centre national des Arts. En juillet de l'an dernier, nous avons renforcé l'orchestre en nommant premier chef invité Franz-Paul Decker, de Montréal, qui a la responsabilité particulière des artistes et du répertoire canadien de l'OCNA. Tous en conviendront, cela valait la peine d'attendre un peu.

Les commandes de nouvelles compositions canadiennes, ainsi que la présentation du répertoire canadien contemporain, demeure un aspect intégral de la programmation de l'OCNA. Depuis 1989, l'orchestre a présenté 85 concerts de musique canadienne partout au Canada et à l'étranger.

L'OCNA vient de terminer sa tournée des Fêtes du Canada 1992, un succès sans précédent qui a amené l'orchestre dans 32 villes canadiennes, d'un océan à l'autre, pour célébrer le 125e anniversaire de la Confédération canadienne. Il faut se rappeler que l'Orchestre du Centre national des Arts est le seul orchestre au Canada à avoir un mandat national. Cette tournée a été une manifestation importante de cette réalité. De plus, en 1993, il y aura une tournée de deux semaines du sud de l'Ontario et des projets de tournée pour les saisons à venir sont à l'étude.

L'OCNA continue de représenter les normes artistiques les plus élevées au Canada et il attire les meilleurs artistes du pays. En guise d'illustration, c'est la semaine dernière qu'avait lieu la première mondiale d'une oeuvre commandée par le CNA d'un des compositeurs les plus renommés du Canada, R. Murray Schafer, lors d'un concert dirigé par le premier chef d'orchestre invité Franz-Paul Decker et mettant en vedette la soprano canadienne Donna Brown.

La présentation d'orchestres invités des régions du Canada continue de faire partie des activités musicales du CNA. En plus des concerts des trois dernières années des orchestres de Montréal, Toronto, Calgary, Kitchener-Waterloo, de la Symphony Nova Scotia et du Tafelmusik baroque orchestra de Toronto, le Calgary Philharmonic Orchestra et le Tafelmusik reviendront au CNA au cours de la saison 1992-1993.

Le CNA accueillera la conférence nationale de l'Association des orchestres canadiens en mai 1994. En musique de chambre, les matinées pour les écoles et les concerts d'ensembles, dans les écoles continuent de connaître un succès certain. Dans le domaine de l'opéra, malgré les pressions économiques, à l'été de 1989, le CNA a présenté *Don Giovanni* de Mozart, une nouvelle production du *Cosi Fan Tutti* de Mozart en 1990 et le *Barbier de Séville* de Rossini en 1991, la première coproduction canadienne tripartite d'un opéra, avec l'Opéra de Vancouver et l'Opéra d'Edmonton.

[*Text*]

The National Arts Centre orchestra also looks forward to playing for Ottawa's Opera Lyra in the pit at the NAC. NAC's premiere series remains the cultural highlight of the music season, and the general level of artistic excellence in the NACO is higher now than at any other previous time in our history.

In the area of young artist development, our *Debut* series with CBC Radio-Canada has provided an unparalleled opportunity for young Canadian talent to launch national and international careers. Canada's St. Lawrence String Quartet, which recently won the Banff International String Quartet Competition, the first Canadian quartet to do so, was featured on the *Debut* series in 1990. Other featured artists who have gone on to perform in the premiere series, the pop series and with other orchestras, both nationally and internationally, include cellist Shauna Rolston, violinist Erica Raum, and pianist Angela Cheng.

Young Canadian artists whose careers have been supported and encouraged through engagements with the NAC include conductors Derrick Inouye, Richard Hoenich and Kirk Muspratt, tenor Michael Schade, violinists Corey Cerovsek and Scott St. John, the young singers of the Canadian Opera Company ensemble, and mezzo-soprano Linda Maguire.

In the last three years, NACO has premiered commissioned works including Jacques Hetu's flute concerto, which was performed on the recent celebration tour, and R. Murray Schafer's *Gitanjali*, which received its world permiere in the NAC opera this past Thursday.

The next season will include an additional two world permieres by Canadian composers Robert Turner and Peter Paul Koprowski, and the NAC will engage its first composer in residence. The NAC is also committed to the performance of Glenn Buhr's concerto for flute and harp as one of the participating orchestras in a joint commission with the Toronto Symphony.

Plans are currently under way for several major commissions in 1994, the NAC's 25th anniversary. The conductors' workshop held in the summer of 1990 was very successful, and plans are in progress to repeat this likely in 1994. Although it is not yet in place, the NAC is studying the possibility of an apprentice conductor program in conjunction with the Canada Council. Choral music is now accorded a significant place in the music program of the centre. For example, this week the Elmer Iseler Singers have joined the NAC in a premiere series concert. Choral music has been featured annually at the centre, including performances by the Cantata Singers of Ottawa, the Ottawa Choral Society, the Ontario Regional Youth Choir, and the internationally acclaimed Gächinger Kantorei from Germany.

NACO continues to be featured on radio and television including *Debut* series on CBC Radio-Canada.

[*Translation*]

L'orchestre du Centre national des Arts jouera également pour l'Opéra Lyra d'Ottawa dans la fosse d'orchestre au CNA. La série «Select» de L'OCNA demeure le clou culturel de la saison musicale et le niveau général de l'excellence artistique de l'OCNA est plus élevé maintenant que jamais auparavant dans notre histoire.

Dans le domaine du perfectionnement des jeunes artistes, notre série *Début* en collaboration avec Radio-Canada/CBC a offert un tremplin sans pareil à de jeunes talents canadiens pour se lancer dans des carrières nationales et internationales. Le St. Lawrence String Quartet, qui a récemment remporté le concours international de quatuors à corde de Banff—le premier quatuor canadien à l'obtenir—était au programme de la série *Début* en 1990. D'autres artistes ont été présentés dans la série Select, dans la série de musique populaire et avec d'autres orchestres, au Canada et à l'étranger, notamment la violoncelliste Shauna Rolston, la violoniste Erica Raum et la pianiste Angela Cheng.

Parmi les jeunes artistes canadiens dont la carrière a été appuyée et encouragée grâce à des engagements au CNA, mentionnons les chefs d'orchestre Derrick Inouye, Richard Hoenich et Kirk Muspratt, le ténor Michael Schade, les violonistes Corey Cerovsek et Scott St. John, les jeunes chanteurs et chanteuses du Canadian Opera Company Ensemble et la mezzo-soprano Linda Maguire.

Au cours des trois dernières années, l'OCNA a présenté en première des oeuvres commandées, notamment le concerto pour flûte de Jacques Hétu qui a été interprété lors de la récente Tournée des fêtes du Canada, et *Gitanjali*, de R. Murray Schafer, dont la première mondiale a eu lieu à l'Opéra du CNA jeudi dernier.

La saison à venir comprendra deux autres premières mondiales des compositeurs canadiens Robert Turner et Peter Paul Koprowski, et le CNA engagera son premier compositeur résidant. L'OCNA s'est également engagé à présenter le concerto pour flûte et harpe de Glenn Buhr et sera ainsi l'un des orchestres participants à une oeuvre commandée conjointe avec le Toronto Symphony Orchestra.

Des projets sont actuellement à l'étude concernant plusieurs commandes importantes en 1994, année du 25e anniversaire du CNA. L'atelier des chefs d'orchestre de l'été 1990 a connu beaucoup de succès et des plans sont à l'étude pour reprendre cette initiative, probablement en 1994. Bien qu'il ne soit pas encore mis en place, le CNA étudie la possibilité d'un programme à l'intention des apprentis chefs d'orchestre, de concert avec le Conseil des arts du Canada. La musique chorale occupe maintenant une place importante dans la programmation musicale du Centre national des Arts. Par exemple, cette semaine, les Elmer Iseler Singers se sont joints à l'OCNA dans un concert de la série «Select». De fait, de la musique-chorale a été présentée chaque année au Centre, notamment les concerts de Cantata Singers d'Ottawa, de la Société chorale d'Ottawa, de l'Ontario Regional Youth Choir et du groupe acclamé internationalement Gächinger Kantorei, d'Allemagne.

L'OCNA continue de donner des concerts à la radio et à la télévision, notamment la série *Début* à Radio-Canada/CBC.

[*Texte*]

The NAC has experienced three very successful years hosting the Canadian music competititons. Prize-winners Stewart Goodyear and Jens Lindemann subsequently appeared with NACO and several other Canadian orchestras. The NAC hosted the CBC young performers competitions in 1991 and now is in discussion with CBC Radio-Canada for a repeat in 1993 and a possible longer-term relationship.

Several young Canadian soloists have been featured on educational concerts, thus creating a better relationship between artists and young audiences. These include pianists Miguel Sosa and Satoko Hojo who appeared on the Young People's Concert Series this past fall.

• 1140

In terms of involvement in the national capital community, Trevor Pinnock will conduct the NACO at the Festival Franco-Ontarien on June 21. He will also be at the podium June 23, 24 and 25 for a series of free open rehearsals of repertoire from the 1992-93 season. The maestro's dedication to audience development is also reflected in next season's six *Musically Speaking* concerts, in which the conductor or soloist will review some of the secrets that lie behind the compositions to be heard.

This summer we'll also perform at the June 30 celebration concert at the Museum of Civilization, under the baton of Canadian conductor John Kim Bell. Additionally, the orchestra will perform two outdoor concerts at Lac des Fées July 15 and 17, under the direction of Canadian conductors David Currie and Derrick Inouye.

Of the 16 initiatives outlined in "The Third Decade" that relate to the centre's music programming, 12 have been or are in the procress of being implemented, while 4 have not been implemented due to a lack of funds.

There have been several initiatives implemented by the NAC's music department that enhance those that were outlined in the "The Third Decade". These include the celebration tour this year, which I just mentioned; the appointment of an additional conductor, Franz-Paul Decker; the composer in residence program, which is set to run for two seasons commencing in September 1992; the filming of the NAC co-production *Chère madame Bolduc*; the development of the NACO-TRON, a large video screen that projects close-ups of the activities on the stage—this has been developed in co-operation with the electronic distribution department, and will be featured on the Young Peoples Concert series; performances by the National Arts Centre Orchestra at the Festival Franco-Ontarien and the two concerts by NACO at Lac des Fées in Hull; and finally, two free concerts celebrating the talents of Canadian composers in the 125th anniversary year of Canadian Confederation.

The "new vision" for a "new decade" which was the promise of "The Third Decade", has been enhanced through the creation of the NAC electronic distribution department. Among the first performing arts institutions in the world to integrate television into its operations, the NAC remains a leader in providing national access to its productions.

[*Traduction*]

Le CNA a connu trois années très fructueuses en accueillant les concours de musique du Canada. Les gagnants, Stewart Goodyear et Jens Lindemann, ont eu des engagements par la suite avec l'OCNA et plusieurs autres orchestres canadiens. Le CNA a accueilli les Young Performers Competitions en 1991 et des discussions sont en cours avec la SRC/CBC pour reprendre l'initiative en 1993 et établir une relation à plus long terme.

Plusieurs jeunes solistes canadiens ont été présentés lors de concerts éducatifs, créant ainsi une relation entre les artistes et les jeunes auditoires. Parmi ces artistes, mentionnons Miguel Sosa et Satoko Hojo qui ont participé à la série des Concerts pour les jeunes l'automne dernier.

Pour ce qui est de la participation de la collectivité de la Capitale nationale, Trevor Pinnock dirigera l'OCNA au Festival Franco-Ontarien, le 21 juin. Le maestro Pinnock sera également au pupitre les 23, 24 et 25 juin pour une série de répétitions publiques du répertoire de la saison 1992-1993. Le désir du maestro de développer de nouveaux publics se traduit également par six concerts commentés la saison prochaine, lors desquels le chef d'orchestre ou le soliste révélera certains des secrets qui entourent les compositions entendues.

Cet été, l'OCNA présentera également un concert le 30 juin au Musée canadien des civilisations, sous la direction du chef canadien John Kim Bell. En outre l'OCNA offrira deux concerts en plein air au Lac des Fées, les 15 et 17 juillet, sous la direction des chefs d'orchestre canadiens David Currie et Derrick Inouye.

Des 16 initiatives exposées dans «La troisième décennie» ayant trait à la programmation musicale du Centre, 12 ont été ou sont en voie d'être mises en oeuvre alors que 4 n'ont pas été mises en oeuvre en raison du manque de fonds.

Plusieurs initiatives mises en oeuvre par le Département de musique du CNA rehaussent celles qui étaient soulignées dans «La troisième décennie», notamment: la Tournée des Fêtes du Canada de cette année, dont je viens de parler; la nomination d'un chef d'orchestre supplémentaire, Franz-Paul Decker; le programme de compositeur en résidence qui durera deux saisons à compter de septembre 1992; le tournage de la coproduction du CNA «Chère madame Bolduc», le développement du «OCNA-TRON», un écran géant qui projette des gros-plans des activités sur scène -ce système a été mis au point en collaboration avec le départment de la diffusion électronique et sera utilisé pour la série des Concerts pour le jeunes; les concerts de l'Orchestre du Centre national des Arts au Festival Franco-Ontarien et les deux concerts de l'OCNA au Lac des Fées à Hull; et finalement, deux concerts gratuits qui célébreront le talent de compositeurs canadiens durant le 125e anniversaire de la Confédération canadienne.

La «nouvelle vision» pour une «nouvelle décennie» qui était la promesse de «La troisième décennie» a été rehaussée grâce à la création du départment de Diffusion électronique du CNA. Parmi les premières institutions des arts de la scène au monde à intégrer la télévision ses activités, le CNA demeure un chef de file en offrant un accès national à ses productions.

[*Text*]

The diversity and quality of NAC television productions reflect directly on many of the activities that were proposed in "The Third Decade". The NAC's fundamental mandate, "to assist the Canada Council in the development of the performing arts in all regions of the country", will be further enhanced by the creation of a new series of awards for the performing arts. The Canada Council is directly assisting the NAC and other co-production partners to realize these new awards, which will recognize lifetime achievements in the performing arts.

The NAC's desire to "assist existing and emerging talent to find a place in the Canadian artistic community" is being fulfilled through a wide range of television programming that has been completed and is in development. Productions such as Ontario Pop and the Canadian Music Competitions provide a national stage for Canada's young artists. A three-year agreement with the YTV network to produce the Youth Achievement Awards and the Canadian Improv Games speaks directly to this point. As well, in choosing to work with smaller production companies, the NAC is fostering the development of arts television, production expertise.

Next month, the NAC/Ottawa Ballet co-production of *Tin Soldier* will be taped for television. It promises to be a holiday favourite for the CBC and Radio-Canada television viewers. In late fall of 1992, Marie Chouinard's, *Les Trous du ciel* will be produced for national broadcast.

The second major point in development is of course to develop the audiences of the future. Exposure is the first step on the road to developing audiences. Television tremendously increases the viewership of NAC productions, and as a result hundreds of thousands of people have the opportunity of seeing works in the performing arts.

Through television, National Arts Centre dance productions, originally relegated to relatively short runs on stage or on tour, have now been seen by hundreds of thousands of Canadians. The International Emmy Award-winning production of *Le Dortoir* has been seen by over 700,000 people across the nation, thanks to broadcasts on CBC's *Adrienne Clarkson Presents* and Radio-Canada's *Les Beaux Dimanches*. It has also been sold to 17 countries.

Recreating the national stage at the NAC is now possible thanks to a number of television initiatives. Productions such as the YTV Youth Achievement Awards showcase the performing arts, the NAC and the national capital region.

In 1991-92, along with Primedia Productions of Toronto, the NAC set out to create *Stage on Screen*, a primetime theatrical series that showcased some of the best writing and acting talent in the country. As well as being a production associate for the entire series, the NAC was directly involved in the television adaptation of *Passage of the Heart* by Wendy Lill, and *Legacy: La maison suspendue* by Michel Tremblay.

[*Translation*]

La diversité et la qualité des productions télévisées du CNA se reflètent directement sur nombre des activités qui ont été proposées dans «La troisième décennie». Le mandat fondamental du CNA, soit «aider le Conseil des Arts du Canada dans le développement des Arts de la scène dans toutes les régions du pays» sera rehaussé par la création d'une nouvelle série de prix pour les arts de la scène. Le Conseil des Arts aide directement le CNA et ses autres partenaires en coproduction à établir ses nouveaux prix qui reconnaîtront les réalisations exceptionnelles dans le domaine des arts de la scène.

Le désir du CNA «d'aider les talents actuels et naissants à se faire une place dans le milieu artistique canadien» est réalisé grâce à une vaste gamme d'émissions de télévision qui ont été produites et qui sont en voie d'élaboration. Des productions comme Ontario Pop et les Concours de musique du Canada procurent aux jeunes artistes canadiens une scène nationale. Un accord de trois ans avec le réseau YTV pour produire les Prix des jeunes artistes et les matchs d'improvisation canadienne en est une expression directe. De même, en choisissant de travailler avec de plus petites entreprises de production, le CNA encourage le développement d'une expertise en production artistique télévisée.

Le mois prochain, la coproduction du CNA et du Ottawa Ballet *Tin Soldier* sera enregistrée pour la télévision; un beau spectacle en perspective pour les téléspectateurs de CBC et de Radio-Canada. À la fin de l'automne de 1992, *Les Trous du ciel* de Marie Chouinard sera réalisé pour diffusion nationale.

Le deuxième volet important du développement est naturellement le fait d'aider le public de demain à parfaire son oreille. Si l'on veut que ce public de demain voie le jour, il faut dans un premier temps qu'il soit exposé à ces productions. La télévision augmente énormément le public qui peut voir les productions du CNA et, en conséquence, des centaines de milliers de personnes de plus ont la chance de voir des oeuvres dans le domaine des arts de la scène.

Grâce à la télévision, les productions de danse du Centre national des Arts, relégué autrefois à une vie relativement brève sur scène ou en tournée, sont maintenant vues par des centaines de milliers de Canadiens. La production «Le dortoir», qui s'est mérité un prix Emmy international, a été vue par 700,000 personnes à travers la nation grâce aux émissions *Adrienne Clarkson Presents* à la CBC et *Les Beaux Dimanches* à Radio-Canada. Elle a également été vendue à 17 pays!

Grâce à un certain nombre d'initiatives en matière de télévision, le CNA est maintenant à nouveau une scène nationale. Des productions comme les Prix des jeunes artistes mettent en vedette les arts de la scène, le CNA et la région de la Capitale nationale.

En 1991-1992, le CNA, de concert avec les Prime Media Productions de Toronto, a créé *Stage on Screen*, une série théâtrale présentée à l'heure de pointe qui a permis de mettre en valeur certains des meilleurs dramaturges et acteurs du pays. De même, en tant que producteur associé pour l'ensemble de cette série, le CNA a participé directement à l'adaptation télévisée de *Passage of the Heart*, de Wendy Lill et de *Legacy: La maison suspendue* de Michel Tremblay.

[*Texte*]

• 1145

The centre's hope is that it will eventually produce a télé-théâtre jeunesse series in both French and English, enabling young actors and theatre companies to fully participate in having their works seen right across the country.

The list of credits, therefore, for the new TV department at the NAC is already impressive: The co-production of *Le Dortoir*, winner of 15 international awards, including the 1991 international Emmy I just mentioned; production of an award-winning promotional video featuring all disciplines at the centre; *Legacy: La maison suspendue* translated and adapted from Michel Tremblay's original stage play, co-produced by the NAC, winner of the 1992 Gemini award for best actress and the 1992 CANPRO Award for excellence in program production; Canada's first HDTV bidirectional production seminar originated at the NAC. As a demonstration of the technology, the NAC presented the epic Prokofiev opera *War and Peace* in high-definition video.

Television originating from the NAC has included Robert Lepage's *Tectonic Plates*, Ontario Pop, *Stage on Screen*, *Passage of the Heart*, the YTV Youth Achievement Awards, the Canadian Improv Games, Ottawa Ballet's *Tin Soldier*, which is now in pre-production, and with Radio-Canada, *Chère madame Bolduc*.

Dans son désir de promouvoir les activités en musique classique pour les jeunes, CNA-TV a deux projets de télévision à l'étude. Le premier, intitulé *Compositeurs en direct*, est une série de 13 émissions d'une demi-heure mettant en vedette Boris Brott, des comédiens jouant le rôle des grands compositeurs classiques sur scène comme s'ils sortaient d'une machine à remonter le temps pour commenter et interpréter leur musique pour les jeunes.

Le CNA aurait sept des treize émissions. Le deuxième projet est le *NACO-TRON*, un écran gérant utilisé pendant les concerts de jeunes. Un certain nombre de caméras seront sur scène pour prendre des gros plans des musiciens et du chef, de sorte que, même dans les dernières rangées de l'opéra, on verra une image détaillée de l'habileté, du talent et de l'enthousiasme des membres de l'orchestre.

These achievements accomplished with limited financial resources are another indication of the talent and imagination of the centre's staff, as the NAC continues to move decisively and importantly towards a national presence. None of these accomplishments could have been attained without careful attention to the financial and administrative management of the centre's resources.

Let me give you a brief outline of the budgetary situation at the centre. Our total operating budget in the current year, which runs from September 1991 through August 1992, is $37.8 million. Of this total, our parliamentary appropriation is $19.8 million, or about 52% of the total. In comparison, our box office receipts are $5.8 million, while revenue from commercial service is almost $12 million, or combined, about 47% of total revenues. Revenues from programming support,

[*Traduction*]

Le Centre espère produire tôt ou tard une série de téléthéâtre pour jeunes en anglais et en français permettant à de jeunes comédiens et comédiennes ainsi qu'à de jeunes troupes de théâtre de participer pleinement à la présentation de leurs oeuvres dans tout le Canada.

La liste des réalisations à l'actif du nouveau département de Diffusion électronique du CNA est donc déjà impressionnante: coproduction du *Le Dortoir*, gagnant de 15 prix internationaux, notamment le Emmy international de 1991 dont je viens de parler; la réalisation d'une bande vidéo de promotion présentant toutes les disciplines au Centre national des Arts; *Legacy: La maison suspendue*, traduite et adaptée de la pièce originale de Michel Tremblay, coproduite par le CNA, gagnante du Gemini 1992 pour la meilleure comédienne et d'un prix CANPRO en 1992 pour l'excellence dans la réalisation d'émissions; première bidirectionnelle de télévision à haute-définition au Canada dont le CNA est à l'origine; en guise de démonstration de la technologie, le CNA a présenté l'opéra épique de Prokofiev *Guerre et paix* en vidéo haute-définition.

Parmi les émissions télévisées provenant du CNA, mentionnons *Les Plaques tectoniques* de Robert Lepage, Ontario Pop, *Stage on Screen*, *Passage of the Heart*, les prix des jeunes artistes du réseau YTV, les matchs d'improvisation canadienne, *Tin Soldier* du Ottawa Ballet—nous en sommes à l'heure actuelle à la pré-production—et avec Radio-Canada, *Chère madame Bolduc*.

In order to promote classical music activities for youth, CNA-TV is considering two television projects. The first, called *Composers Live*, is a series of 13 half-hour programs featuring Boris Brott with actors playing the role of famous classical composers on stage who have come out of a time-travel machine to comment and interpret their music for young people.

The NAC would have seven of these 13 programmes. The second project is the NACO-TRON, a giant screen used during our youth concerts. A certain number of cameras will be on stage to do close-ups of musicians and the conductor so that even those seated in the last few rows of the opera will see a detailed image of the skills, talent and enthusiasm of the members of the orchestra.

Ces réalisations, accomplies avec des ressources financières limitées, sont une autre indication du talent et de l'imagination du personnel du Centre au moment où le CNA continue d'approfondir vigoureusement sa présence nationale. Rien de tout cela n'aurait pu être réalisé sans une attention soutenue à la gestion financière et administrative des ressources du Centre.

Permettez-moi de vous donner un bref aperçu de la situation budgétaire actuelle de la société du Centre national des Arts. Au cours du présent exercice financier, soit de septembre 1991 au mois d'août 1992, notre budget d'exploitation total est de 37,8 millions de dollars. De ce total, nos crédits parlementaires sont de 19,8 millions de dollars, soit environ 52 p. 100 de toutes nos recettes. Comparativement, les recettes de nos guichets sont de 5,8

[*Text*]

activities and interest make up the balance of revenues. Since 1989 the centre has managed to increase revenues from commercial services by more than 64%.

On the expenditure side, just over $19 million, which is 51% of our resources, is devoted to programming, programming activities and program support. That includes patron and production services. Administrative services, pay and benefits, financial services and human resources are $3.1 million, while building operation and maintenance are just over $5.7 million.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Is this the last page?

Mr. Landry: Pretty close.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You should move faster.

Mr. Landry: Okay.

A measure of the success of the administrative costs is that we're now down to 8% of our resources on the administrative side, as contrasted with 9% and 13% in previous periods.

The National Arts Centre must truly adapt to the realities of the nation's changing economic and social climate. We must respond to the needs and anticipate change, both in terms of artistic creation and our audiences' appetites. We must ensure that the National Arts Centre is neither shackled by deficit nor crippled by inadequate subsidy.

In "The Third Decade", we said that the NAC was born out of a need for change and betterment. Today the trustees are committed to the NAC as an institution that will serve to innovate as it seeks to best serve the needs of the performing arts in Canada, thereby contributing to Canada's quality of life and Canadian society as a whole.

• 1150

Our outlook does not envisage a major change in the levels of performing arts funding in Canada. This presents a unique challenge for the NAC in its role as a catalyst for the development of the performing arts, and we must find bold new solutions. In two previous appearances before you, the National Arts Centre director general has spoken of one such solution, and it's called TeleCanada.

Il me reste deux pages.

Le vice-président (M. Hogue): Je pense que si vous voulez être à l'écoute des membres du Comité, si vous nous disiez merci beaucoup, on serait très heureux.

Mrs. Finestone: Perhaps the balance of the text could be deposited as read in the *Minutes of Proceedings and Evidence*.

[*Translation*]

millions de dollars alors que les recettes des services commerciaux atteignent presque 12 millions de dollars, soit réunies, environ 47 p. 100 de toutes les recettes. Les recettes des locations, des activités de soutien de la programmation et des intérêts constituent le reste de nos revenus. Depuis 1989, le Centre a réussi à augmenter les recettes des services commerciaux de plus de 64 p. 100.

Pour ce qui est des dépenses, un peu plus de 19 millions de dollars, ce qui représente 51 p. 100 de nos ressources, sont consacrées aux activités de programmation et au soutien de la programmation, ce qui comprend le service à la clientèle et les services de production. Les services administratifs—salaires et avantages sociaux, services financiers et services des ressources humaines—s'élèvent à 3,1 millions de dollars alors que l'exploitation et l'entretien des bâtiments représente un peu plus de 5,7 millions de dollars.

Le vice-président (M. Hogue): En êtes-vous à la dernière page?

M. Landry: Presque.

Le vice-président (M. Hogue): Vous devriez lire plus vite.

M. Landry: Très bien.

Nous avons réussi à contenir nos dépenses administratives comme en témoigne le fait que nos coûts administratifs ne représentent plus que 8 p. 100 de nos ressources plutôt que 9 p. 100 et 13 p. 100 respectivement lors de périodes précédentes.

Le Centre national des Arts doit vraiment s'adapter aux réalités du climat économique et social que connaît le Canada. Nous devons répondre aux besoins et prévoir le changement dans le monde de la création artistique et en ce qui a trait aux désirs de nos publics qui évoluent. Nous devons nous assurer que le Centre national des Arts n'est ni entravé par un déficit ni paralysé par des subventions insuffisantes.

Dans «La troisième décennie» nous disions que le CNA était issu d'un besoin de changement et d'amélioration. Aujourd'hui, les administrateurs sont engagés envers le CNA en tant qu'institution qui servira à innover car elle cherche à servir au mieux les besoins des arts de la scène au Canada, contribuant ainsi à la qualité de vie au Canada et à la société canadienne dans son ensemble.

Nous n'entrevoyons pas de changement majeur dans les niveaux de financement des arts de la scène au Canada. Cela présente un défi unique pour le CNA dans son rôle de catalyseur du développement des arts de la scène dans ce pays. Nous devons trouver des solutions nouvelles et audacieuses. Lors de deux comparutions antérieures devant vous, le directeur général du Centre national des Arts a parlé de l'une de ces solutions soit Télé-Canada.

I have two pages left.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I think that if you could put yourself at the disposal of the members of the committee with your permission, we would be very happy.

Mme Finestone: Peut-être pourrait-on annexer le reste du mémoire aux *Procès-verbaux et témoignages* du comité.

[*Texte*]

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): There's no text, so I will request them to...

Je vous remercie beaucoup. C'est un exposé dense et intéressant,

but we would certainly have liked to be able to follow you if you would have been able to present us with your text in both official languages

aussitôt que possible.

Mr. DesRochers: It will be here around 12.30 p.m.

Le vice-président (M. Hogue): Comme il n'y a pas de limite de temps, on pourra aller jusqu'à trois heures cet après-midi.

M. DesRochers: Nous sommes à votre entière disposition.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I'd like to thank Mrs. Gaffney, who has been kind enough to allow Mr. Scott to be first on the list.

M. Scott (Hamilton—Wentworth): Merci, monsieur le président.

I also want to thank Mrs. Gaffney and the opposition side. Because of a previous commitment, I have to ask you to yield for a couple of key questions. Two of the questions are things that were not contained in the opening statement. I'm going to place the first to Mr. DesRochers.

What is the story behind the *Ottawa Citizen* article "NAC Firings Blamed on Interdepartmental Power Struggle"? Not only the *Ottawa Citizen*; this was carried across the country by Bruce Cheadle of the Canadian Press. The 30 employees were split into two groups of 15. One group was laid off permanently, immediately.

Will you give us the story about why these people would be laid off? Heaven knows, we need as many culturally minded and artistic people as we can get in this country, but all of a sudden you're firing them peremptorily. I'd like to know the background of that.

M. DesRochers: D'abord, ce qu'il faut dire c'est que le journal *The Ottawa Citizen* faisait de la désinformation dans ce cas-là, comme dans bien d'autres cas, et je pourrai y revenir.

On parle de «power struggle» à l'intérieur du Centre national des Arts. Je peux vous assurer que c'est tout à fait faux parce que le groupe des cadres de direction au Centre national des Arts participe à chacune des démarches et à chacune des décisions du Centre national des Arts.

S'il y avait eu de la dissidence au moment où on a discuter de réduire les effectifs dans un secteur ou dans un autre—et il n'y a pas seulement qu'un secteur qui a été touché depuis trois ans au Centre national des Arts—il y aurait eu de la dissidence et ça aurait été discuté au moment où les cadres supérieurs du Centre national des Arts se sont penchés sur les questions de réduction de personnel. Ce n'est pas le cas.

Cette décision a été prise en fonction des besoins du Centre National des Arts de rester à l'intérieur de son mandat, soit de ne pas avoir de déficit et d'essayer d'être plus efficace en offrant nos services à un coût moindre.

[*Traduction*]

Le vice-président (M. Hogue): Il n'y a pas de texte, aussi vais-je demander au témoin de...

Thank you very much. Your brief was detailed and interesting.

mais nous aurions certainement aimé pouvoir vous suivre dans l'autre langue, ce que nous aurions pu faire si vous nous aviez présenté votre texte dans les deux langues officielles...

as soon as possible.

M. DesRochers: L'autre version arrivera vers 12h30.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Since there is no time limit on our hearing, we could go to three o'clock this afternoon.

Mr. DesRochers: We are at your disposal.

Le vice-président (M. Hogue): J'aimerais remercier M^me^ Gaffney qui a eu l'amabilité de permettre à M. Scott d'intervenir le premier.

Mr. Scott (Hamilton—Wentworth): Thank you, Mr. Chairman.

Je veux aussi remercier M^me^ Gaffney et les députés de l'opposition. Parce que j'ai un autre engagement, j'ai dû vous demander de me céder la parole pour que je puisse poser quelques questions-clés. Deux des questions portent sur des sujets qui n'ont pas été mentionnés dans votre allocution liminaire. Je pose la première question à M. DesRochers.

Pouvez-vous nous expliquer les faits derrière l'article qui est parue dans le journal *Ottawa Citizen*, article intitulé «NAC Firings Blamed on Interdepartmental Power Struggle», (mises à pied au CNA dues à une lutte de pouvoir intestine)? Ce n'est pas seulement le *Ottawa Citizen* qui en a parlé; toute la presse du pays a pu y avoir accès par le biais de l'article de Bruce Cheadle de la Presse canadienne. Les 30 employés ont été répartis en deux groupes de 15 personnes et on a mis à pied l'un des deux groupes immédiatement et définitivement.

Pouvez-vous nous expliquer pourquoi ces personnes ont été mises à pied? Dieu sait qu'il nous faut dans notre pays le plus grand nombre possible de personnes qui s'y connaissent en matière de culture et d'arts et tout à coup vous les congédiez de façon péremptoire. J'aimerais connaître l'historique de cette décision.

Mr. DesRochers: I think the first thing I want to say is that the *Ottawa Citizen* was practising disinformation on that topic as on many others and I can come back to that point.

They talked about a power struggle within the National Arts Centre. I can assure you that that is completely false because all of the managers of the NAC are involved in each of the Centre's decisions and undertakings.

Had there been opposition when we discussed reducing personnel in one sector or another—more than one sector has been affected in the course of the last three years at National Arts Centre—that would have been discussed when NAC upper management considered cutting personnel. That was not the case.

The decision was taken in light of the National Arts Centre's need to fulfill its mandate and stay within its budget. Thus, we would avoid having a deficit and seek to be more efficient by offering our services at lesser cost.

[*Text*]

Mr. Scott: Did you not feel, sir, that what is considered unconscionable dismissal of some of these people was unfair or was inadvisable at this time?

• 1155

M. DesRochers: Monsieur Scott, vous savez comme moi que ces décisions sont toujours extrêmement pénibles, pour ceux qui les subissent, comme pour ceux qui doivent les prendre.

Ce que nous avons fait c'est que nous avons consulté les meilleurs experts en gestion humaine et en droit, pour que dans ce dossier—comme dans tous les dossiers que j'ai eu à traiter depuis que je suis au Centre national des Arts—il n'y ait pas d'improvisation et qu'il n'y ait pas d'apprentis-sorciers. Nous nous sommes tournés vers des experts reconnus qui ont utilisé des méthodes reconnues depuis de nombreuses années.

Je dois vous souligner, et c'est important parce que le *Ottawa Citizen* a oublié de le mentionner—de temps en temps, il a des trous de mémoire dans ses reportages—, quinze sur seize employés touchés ont accepté les conditions du Centre national des Arts. Les conditions ne devaient donc pas être si épouvantables que ça! Pour la seixième personne qui n'a pas encore accepté, c'est pour une raison tout à fait valable de plan de pension sur laquelle nous nous penchons pour trouver conjointement une solution.

C'est ça la vérité.

Mr. Scott: Would you, sir, not reconsider in retrospect the way in which you did it?

M. DesRochers: Il n'y a pas de moyen facile de faire ça. Les employés ont reçu sur place de la consultation; ils ont reçu une paye de séparation et, en plus, une somme d'argent tenant lieu de préavis ainsi qu'un atelier d'orientation pour les aider à trouver un autre emploi.

Et je dois même vous indiquer, avec beaucoup d'insistance, que même des cadres supérieurs du Centre national des Arts ont aidé des employés à se retrouver des emplois ailleurs dans notre contexte. Ça non plus, le *Ottawa Citizen* ne l'a pas dit. Il l'a oublié.

Mr. Scott: May I direct my final question to Mr. Landry. I'd like to know why you left out of the report the opera being brought back to the NAC, because it was brought back in 1988. Since then there has been opera every summer. There is no mention at all of opera at the NAC during this very crucial 125th anniversary year and it's pretty important for those people who love opera. I'm just wondering why there was no mention of it and what are your plans?

Mr. Landry: Since this is basically a program decision, I'm going to have to ask Yvon to participate in the answer.

If you want the best answer that I can think of, it is that we simply can't afford it. The board has given a very tough mandate to the administration at the NAC, and that is "no deficit". From the results I've had, other arts organizations in the country—who are in considerable difficulty now—have not had such a tough mandate to deal with. When you haven't got the resources, you just simply don't have the money to do it.

[*Translation*]

M. Scott: N'estimiez-vous pas, monsieur, que ces mises à pied que d'aucuns considèrent déraisonnables étaient injustes et inopportunes à l'heure actuelle?

Mr. DesRochers: Mr. Scott, you know as I do that such decisions are always extremely painful for those affected by them as well as for those who must make them.

What we did was consult the best human resources management and legal specialists to make sure that on this issue—as in all others I have had to deal with since I have been at the National Arts Centre—there would be no improvisation and no sorcerer's apprentices. We went to recognized experts who used methods that have been recognized for a number of years.

I want to point out—and this is important because the *Ottawa Citizen* forgot to mention it—there are these memory lapses in its articles from time to time—that 15 of the 16 employees concerned accepted the conditions proposed by the National Arts Centre. Those conditions could not have been as awful as all that! The sixteenth person has not yet accepted for a very valid reason concerning that employee's pension plan; we are studying the situation to try to come up with a solution together.

And that is the truth.

M. Scott: Avec le recul, est-ce que vous ne feriez pas les choses d'une autre façon?

Mr. DesRochers: There is no easy way of doing this sort of thing. The employees benefited from on-site consultation; they received separation pay and a sum of money in lieu of notice and were also given an orientation workshop to help them find another job.

I also want to insist on the fact that senior managers at the National Arts Centre helped employees to find other jobs elsewhere with us. That was not mentioned either by the *Ottawa Citizen*. The reporter overlooked that fact.

M. Scott: Puis-je poser ma dernière question à M. Landry? J'aimerais savoir pourquoi vous ne parlez pas dans votre rapport du fait qu'on présente à nouveau de l'opéra au CNA depuis 1988. Depuis lors, on présente de l'opéra tous les étés. On ne fait aucune mention de l'opéra au CNA pendant cette année très cruciale de notre 125^{e} anniversaire et c'est pourtant très important pour ceux qui adorent l'opéra. Je me demandais simplement pourquoi vous n'en avez fait aucune mention et quels étaient vos plans?

M. Landry: Comme il s'agit essentiellement d'une décision qui relève de nos programmes je vais demander à Yvon de répondre aussi.

Si vous voulez la meilleure réponse dont je suis capable, c'est simplement que nous ne pouvons pas nous le permettre. Le conseil d'administration a donné une consigne très sévère à la direction du CNA et cette consigne se résume aux mots suivants: «pas de déficit». Que je sache, les autres organisations artistiques du pays—qui connaissent des difficultés considérables à l'heure actuelle—n'ont pas eu à mettre en pratique un mandat aussi sévère. Quand vous n'avez pas les ressources, vous n'avez tout simplement pas les fonds nécessaires pour faire certaines choses.

[*Texte*]

One can say, if you're an opera buff it has to be a priority. We think that we pulled rabbits out of the hat to produce in four successive summers—after an absence from the stage of the NAC opera for quite a number of years and in spite of reduced real dollars we had to work with—the four successive operas I mention in my report.

In the celebration year, we could only do so much, and the highest priority we had on our list was to show our national orchestra in person to as many Canadians as possible. I suppose we could have cancelled the tour and had five presentations of opera, but I don't think that would have been a wise choice.

Mr. DesRochers: Mr. Scott, if you want a little background on that decision, why we make those decisions and how we establish the priorities, the opera ticket was the highest subsidy per ticket at the National Arts Centre, as high as $45 per ticket. So you want to make sure that when you establish your priorities, you put your resources where they can best be used.

Le vice-président (M. Hogue): D'accord. Merci. Madame Gaffney, c'est à vous.

• 1200

Mrs. Gaffney (Nepean): Thank you very much, Mr. Chair. I welcome you both as witnesses before this committee. As you probably both know, I'm not a regular member of this committee, but I was certainly part of the subcommittee that dealt with this.

Obviously I have a great deal of interest in the National Arts Centre. Thinking back to this report I would like to pose all my questions at once, because I'm looking at the clock here and it will give us more time if they have their pen in hand. Then they can respond to all my questions at once and I can pass it on. I do have a lot of questions based on what I remember from this report.

I want to go directly to the *Phantom of the Opera.* If you remember, there was extensive discussion on that at the time. When we asked at the time if it was worth displacing the National Arts Centre Orchestra to bring the *Phantom of the* Opera in and how much money you were going to make, your response was you were going to make lots of money. Obviously I'm interested in knowing what the net income from the *Phantom of the Opera* was.

Mr. DesRochers: It was $1.2 million. Without it you'd have $1.2 million worth of cuts.

Mrs. Gaffney: Did it justify the dislocation of the orchestra? Has it hurt the orchestra? If it has hurt the orchestra, in what way? I'll ask all the questions and then you can respond. Are you initiating new programs with all of this money that you have made?

[*Traduction*]

Si vous êtes amateur d'opéra cela peut vous sembler une priorité. En présentant de l'opéra au CNA quatre étés de suite nous pensons avoir accompli des miracles; l'opéra était absente de la scène du CNA depuis bon nombre d'années et malgré le fait que nous devons travailler avec des fonds réduits en dollars réels nous avons réussi à présenter les quatre opéras que j'ai mentionnés dans mon rapport.

Pendant l'année anniversaire nous ne pouvions faire qu'un certain nombre de choses et notre priorité était de faire en sorte que le plus grand nombre de Canadiens possibles puissent entendre notre orchestre national. Je suppose que nous aurions pu annuler la tournée pour pouvoir présenter un autre opéra, donc cinq, mais je ne pense pas que cela aurait été un choix avisé.

M. DesRochers: Monsieur Scott, pour vous donner quelques antécédents quant à cette décision, c'est-à-dire pourquoi nous prenons ces décisions et comment nous établissons nos priorités, je dois vous dire que les spectacles d'opéra sont les plus subventionnés de tous les spectacles que nous présentons au Centre national des Arts; ces subventions peuvent atteindre 45$ par billet. Lorsque nous fixons nos priorités nous essayons de nous assurer que nos ressources seront utilisées au meilleur escient

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Very well, thank you. Mrs. Gaffney, you have the floor.

Mme Gaffney (Nepean): Merci beaucoup, monsieur le président. Je désire vous souhaiter la bienvenue à tous les deux en tant que témoins devant ce comité. Comme vous le savez sans doute je ne suis pas membre attitré de ce comité mais j'ai siégé au sous-comité qui s'est penché sur cette question.

Je m'intéresse beaucoup au Centre national des Arts. J'aimerais vous poser toutes mes questions à la fois à propos de ce rapport parce que le temps passe et nous aurons plus de temps si vous pouvez noter les questions au fur et à mesure. Ensuite vous pourrez répondre à toutes mes questions à la fois et je pourrai transmettre mes questions supplémentaires à qui de droit. J'ai beaucoup de questions à vous poser qui portent sur ce dont je me souviens de ce rapport.

Je veux passer directement au *Fantôme de l'Opéra.* Vous vous souviendrez qu'il y a eu de longues discussions à ce sujet à ce moment-là. Quand nous avons demandé à ce moment-là s'il valait la peine de déplacer l'orchestre du Centre national des Arts pour faire place au *Fantôme de l'Opéra* et si vous alliez faire des profits vous nous avez répondu que vous alliez faire de gros bénéfices. J'aimerais connaître le revenu net que vous avez tiré du *Fantôme de l'Opéra.*

M. DesRochers: C'était 1,2 million de dollars. Sans cela, il y aurait eu 1,2 million de dollars de coupures.

Mme Gaffney: Mais cela a-t-il justifié la perturbation de l'orchestre? Avez-vous nui à l'orchestre? Si oui, de quelle façon? Je vais vous poser toutes mes questions et vous pourrez ensuite répondre. Est-ce que vous lancez de nouveaux programmes avec tout cet argent que vous avez fait?

[*Text*]

I'd also like to question Garth Drabinsky's involvement within the National Arts Centre. As you know, he became obviously very involved with the *Phantom of the Opera*. I'd like to ask if the director general, the chairman or any member of the board has a financial interest in Mr. Drabinsky.

Mr. DesRochers: Oh, come on.

Mrs. Gaffney: Let me ask the question.

Mrs. Finestone: You're before the House of Commons. I suggest you listen to the member.

Mrs. Gaffney: Do they have any interest in the Live Entertainment Corporation or any of the Andrew Lloyd Webber enterprises? I'm asking the question mainly because I need to know the answer to that. I'd also like to go on to the National Arts Centre Orchestra.

Let me ask all the questions and then you can respond. It's going to save us time in the long run.

I want to refer to the National Arts Centre Orchestra touring. Was it given specific funding from the National Arts Center to contribute to support the tour? Did it receive funding from organizations from other than the organization the special friends of the orchestra?

You mentioned in your speech, Mr. Landry, that the National Arts Centre and its orchestra have a national mandate. It is a national orchestra and you are a national organization, the only one in Canada. Since this is the 125th anniversary of Canada, why did you, as chairman of the board, not make the playing of Canada's national anthem a condition for the concerts that the National Arts Centre Orchestra played while touring throughout Canada?

That's the end of my questions.

M. DesRochers: Premièrement, je voudrais savoir de quoi il s'agit au sujet d'une relation de je ne sais pas quoi du Centre national des Arts dans les affaires de *Live Entertainment*. Il y a là un sous-entendu malsain et je voudrais qu'il soit éclairci pour qu'on comprenne de quoi il retourne.

Mrs. Gaffney: Maybe it's because there is innuendo in the community out there. It's sort of like a response to it.

Mr. DesRochers: I don't know what the question is.

Mrs. Gaffney: Does the director general, the chairman, or any member of the board have any financial interests with regard to the Live Entertainment Corporation or any of the Andrew Lloyd Webber enterprises, or with anything involved with Mr. Drabinsky?

Mr. DesRochers: No.

Mr. Landry: I can't answer for all my board members. I can certainly ask them at your request. I certainly don't have any involvement with any of those or any other.

[*Translation*]

J'aimerais aussi remettre en question la participation de Garth Drabinsky à cette initiative du Centre national des Arts. Comme vous le savez, il a participé plutôt étroitement à la présentation du *Fantôme de l'Opéra*. J'aimerais vous demander si le directeur général, le président ou un membre du conseil d'administration possède quelqu'intérêt financier que ce soit qui serait lié à M. Drabinsky?

M. DesRochers: Vraiment!

Mme Gaffney: Laissez-moi poser la question.

Mme Finestone: Vous comparaissez devant la Chambre des communes. Je vous suggère d'écouter la députée.

Mme Gaffney: Les personnes précitées ont-elles quelque participation financière que ce soit à la Live Entertainment Corporation ou aux entreprises Andrew Lloyd Webber? Je vous pose la question parce que je désire connaître la réponse. J'aimerais passer maintenant à l'orchestre du Centre national des arts.

Laissez-moi vous poser toutes les questions et vous pourrez répondre par la suite. Cela va nous épargner du temps à la longue.

Je veux vous parler des tournées de l'orchestre du Centre national des Arts. Le Centre national des Arts a-t-il fourni un financement pour contribuer à cette tournée? L'orchestre a-t-il reçu des fonds d'autres organisations outre le groupe the special friends of the orchestra?

Dans votre discours, monsieur Landry, vous avez fait allusion au fait que le Centre national des Arts et son orchestre ont un mandat national. C'est un orchestre national et vous êtes un organisme national, le seul du genre au Canada. Comme nous allons célébrer le 125e anniversaire du Canada pourquoi en tant que président du conseil d'administration n'avez-vous pas décrété que l'orchestre du Centre national des Arts devait jouer l'hymne national du Canada avant tous ces concerts pendant sa tournée canadienne?

C'était là ma dernière question.

Mr. DesRochers: First, I would like to know exactly what you are implying when you suggest that there might be some kind of relationship between the National Arts Centre and the affairs of Live Entertainment. There is an unseemly implication here and I would like you to clear it up so that we all understand what we are talking about.

Mme Gaffney: Peut-être est-ce le reflet des sous-entendus qu'on murmure dans la collectivité. C'est un genre de réaction à cela.

M. DesRochers: Je ne comprends pas la question.

Mme Gaffney: Le directeur général, le président du conseil ou l'un des membres du conseil, quel qu'il soit, ont-ils des intérêts financiers dans la Live Entertainment Corporation ou les entreprises Andrew Lloyd Weber ou dans quoi que ce soit qui touche M. Drabinsky?

M. DesRochers: Non.

M. Landry: Je ne peux pas répondre pour tous les membres de mon conseil. Je peux certainement leur poser la question, en votre nom. Je n'ai certainement aucun lien avec celles-ci ni aucune autre.

[*Texte*]

• 1205

M. DesRochers: Monsieur le président, je pense qu'il est temps de faire cesser les commérages et les rumeurs. Tout à l'heure on a parlé de rapports de presse et des articles de presse qui se promènent partout, surtout ceux du *Ottawa Citizen*.

On a répété à plusieurs occasions dans le *Ottawa Citizen* que M. Southam était venu ici devant votre Comité pour critiquer l'administration du Centre national des Arts. Ce qu'on a oublié de dire—je suppose que la mémoire a des trous de temps en temps, mais ici ils sont peut-être voulus—c'est que M. Southam disait lui-même, et je cite à la page 45 du rapport de votre Comité du 12 juin 1990:

Ces opinions étaient fondées sur des perceptions, des commérages et des sentiments.

Comme crédibilité, ce n'est pas fort. Et on se fait poser des questions de ce genre qui tiennent du fantasme le plus extraordinaire. Mais parce qu'on pose la question, on laisse entendre que ça pourrait être vrai. C'est déplorable.

Le vice-président (M. Hogue): Eh bien, monsieur DesRochers, lorsqu'une situation est rocambolesque, on l'étiquette comme telle.

M. DesRochers: C'est fait.

Le vice-président (M. Hogue): Je pense qu'il est de bon ton de poser les questions que l'on pense devoir poser et que l'on veut poser, et il est de bon ton, aussi, et acceptable que vous donniez les réponses que vous avez données.

M. DesRochers: Merci, monsieur le président.

Parlons du financement de l'orchestre en général, ensuite on parlera du financement de l'orchestre en tournée et du rôle du *Fantôme de l'Opéra*. Je vais vous dire tout de suite, d'entrée de jeu, que si la décision était à refaire en ce qui concerne le *Fantôme de l'Opéra*, je referais la même chose dix fois immédiatement.

Parce qu'on a vendu au-delà de 150,000 billets pour le *Fantôme de l'Opéra*. À ce que je sache, c'étaient des vrais gens qui sont venus voir ce spectacle, et ils l'ont tous apprécié; et le Centre national des Arts leur appartient comme il appartient à toutes les autres clientèles. Le Centre national des Arts appartient à tout le monde! Y compris aux 150,000 personnes qui sont venues voir le *Fantôme de l'Opéra*.

Cette question pourrait revenir dix fois, je redirais dix fois oui sans hésitation.

Au sujet du financement de l'orchestre, je vous signalerais qu'en 1989 on a signé une entente de trois ans avec l'orchestre et une large partie de la décision était due au fait que M^me^ Reva Gerstein avait promis de faire 500,000$ de levée de fonds par année pour chacune des trois années de cette convention.

Or, rien n'a été fait au niveau de la levée de fonds, si bien que nous avons absorbé dans nos budgets d'opération réguliers 1.5 million de dépenses additionnelles pour couvrir les salaires des musiciens de l'orchestre. Ces 500,000$ nous suivent d'année en année parce qu'il s'agit de salaires. C'est là une des premières obligations qu'on a assumées par rapport à l'orchestre.

Une autre obligation concernait la tournée. Nous avons alloué, à même les revenus du *Fantôme de l'Opéra*, 500,000$ de revenu pour couvrir une partie des frais de la tournée de l'orchestre; l'autre partie des frais a été couverte

[*Traduction*]

Mr. DesRochers: Mr. Chairman, I think it's time we put an end to gossip and rumours. Earlier there was some mention of press reports and articles that are circulating, especially those of the *Ottawa Citizen*.

The *Ottawa Citizen* repeated many times that Mr. Southam had appeared before your Committee to criticize the NAC administration. What they forgot to say—and I suppose memory can fail at times, but here it may be deliberate—is that Mr. Southam himself said, and I quote page 45 of your Committee's deliberations of June 12, 1990:

These opinions were based on perceptions, gossip and feelings.

That's not extremely credible. And we are asked questions like this that are based on absolutely wild imaginings. But because the question is asked, the impression one gets is that it might be true. That's deplorable.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Well, Mr. DesRochers, when a situation is incredible, it tends to be labelled as such.

Mr. DesRochers: That's what happened.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I think it's appropriate to ask the questions that we feel we have to ask and that we want to ask, and it's also appropriate for you to provide the answers you've given us.

Mr. DesRochers: Thank you, Mr. Chairman.

Let's talk about the orchestra funding in general, and then we can talk about the orchestra funding during tours and the role of *Phantom of the Opera*. I would like to say at the outset that if we had to make the decision again regarding the *Phantom of the Opera*, I would do the same thing again ten times over and without hesitation.

We sold over 150,000 tickets to *Phantom of the Opera*. As far as I know, those were real people who came to see that show, and they all liked it; the National Arts Centre belongs to them just as it belongs to all its other patrons. The National Arts Centre belongs to everyone! Including the 150,000 people who came to see *Phantom of the Opera*.

This question could come up again ten times and I would answer yes ten times without any hesitation.

With regard to orchestra funding, let me point out that in 1989, we signed a three-year contract with the orchestra and that decision was largely due to the fact that Ms. Reva Gerstein had promised to raise $500,000 per year for each of the three years of that contract.

However, no fundraising was done, and as a result we absorbed $1.5 million in additional expenditures through our regular operating budget in order to cover salaries for members of the orchestra. That $500,000 follows us year to year, because it involves salaries. That's one of the prime obligations that we assumed for the orchestra.

Another obligation concerned touring. We took $500,000 of *Phantom of the Opera* revenue to cover part of the orchestra's touring costs; the other part of the costs was covered by the National Arts Centre budget—the music

[*Text*]

par le budget du Centre national des Arts—le budget de la musique—et une petite partie par les frais des présentateurs de spectacles dans chacun des lieux où nous avons joué. Il n'y a pas eu d'autre financement à la tournée de l'orchestre. Point à la ligne. C'est le *Fantôme de l'Opéra* qui a permis que cette tournée ait eu lieu.

En ce qui a trait à *Ô Canada*, je dois d'abord vous dire qu'on ne joue pas l'hymne national avant les concerts de façon régulière, c'est même très inusité. Nous avons voulu, dans le cadre de la tournée du 125e anniversaire, proposer aux présentateurs des spectacles de jouer l'hymne national, parce qu'on célèbre le Canada et on y croit. L'approche n'est pas plus sophistiquée que ça, on a cru que c'était tout à fait approprié de l'offrir.

Lorsque certains des présentateurs ont décidé de ne pas l'accepter, on avait le choix: ou bien on accepte leur décision à regret—le Canada est encore, à ce que je sache un pays libre, une démocratie—, parce que si j'avais souhaité qu'ils refusent, je suppose que je ne leur aurais pas offert. Si on l'a offert, c'est parce qu'on souhaitait pouvoir le jouer partout.

• 1210

Lorsque la décision a été prise, c'est-à-dire lorsqu'ils n'ont pas accepté, on a préféré respecter cette décision plutôt que de l'imposer et se retrouver avec des concerts annulés. On aurait eu une célébration du 125e anniversaire du Canada sans aucune présence au Québec! Je pense qu'entre deux maux on choisit le moindre. Quant à moi, je n'aurai jamais de regrets d'avoir offert de jouer *Ô Canada* avant nos concerts. Jamais! Je suis le chef d'une agence nationale, je suis très fier de l'être et je suis fier de mon pays. On a fait tout à fait la bonne chose en l'offrant et en respectant la décision de ceux qui nous ont dit «non merci».

Parce que de toute façon, Jean Dufresne, dans son journal, quand il a parlé du rapport de ce Comité, il a été très dur et, entre autres, il vous a accusé d'essayer de soumettre l'artiste à l'obsession psychopathique de l'unité nationale. J'ai trouvé ça un peu fort mais je m'imagine que si on avait imposé notre volonté de jouer l'hymne national avant les concerts, on se serait fait traiter de bien autre chose.

Mr. Landry: My notes indicate, Mr. Chairman, that all the questions have been treated. Is that correct?

Mrs. Gaffney: The NACO contract is up this year, and I understand Mr. Pinnock's is up in three years. Is the board of the National Arts Centre considering privatizing the National Arts Centre Orchestra?

Mr. Landry: This question has not been discussed at the board since 1989. There's been no discussion of it at the board.

Mrs. Finestone: I have to leave again. I must speak in the House on the referendum bill. I regret I will not be participating in the examination. I hope you will allow my colleague to raise some of the questions I wanted to ask on the next round.

Le vice-président (M. Hogue): Quel est le problème, madame Finestone?

[*Translation*]

budget—and a small part was covered by the promoters in each of the city where we played. There was no other funding for the orchestra's tour. Period, that tour took place thanks to *Phantom of the Opera*.

With regard to *Ô Canada*, let me say first that we don't generally play the national anthem before concerts. As a matter of fact, it is quite unusual to do so. But since it was the 125th anniversary tour, we decided to propose to the promoters that we play the national anthem because we were celebrating Canada and we believe in it. Our approach was no more sophisticated than that, and we felt it was completely appropriate to offer to play the anthem.

When certain promoters did not accept an offer, we had a choice: either we regretfully accepted their decision—as far as I know, Canada is still a democracy and a free country—because if I had wanted them to refuse, I suppose I might not have offered. If we offered, it's because we wanted to be able to play the anthem everywhere.

When the decision was taken, that is when they didn't agree, we decided to respect that decision rather than impose the anthem and end up with cancelled concerts. We would have then been celebrating Canada's 125th anniversary without any presence whatsoever in Quebec! I think you have to chose the lesser of two evils. For my part, I would never have any regrets about offering to play *Ô Canada* before our concerts. Never! I'm the head of a national agency and I'm very proud of that and I'm proud of my country. We did exactly the right thing by offering to play it and by respecting the decision of those who told us "No thanks".

Because in any event, when Jean Dufresne discussed this Committee's report in his newspaper, he was very harsh and among other things, he accused us of trying to subject artists to the psychopathic obsession of national unity. I thought that was a bit much, but I imagine that if we had imposed our will to play the national anthem before concerts, he would have had a few other choice words for us.

M. Landry: Monsieur le président, mes notes indiquent qu'on a traité de toutes les questions. Est-ce exact?

Mme Gaffney: Le contrat de l'orchestre du Centre national des Arts prend fin cette année, et je crois comprendre que celui de M. Pinnock prend fin dans trois ans. Le Conseil d'administration du Centre national des Arts songe-t-il à privatiser l'orchestre du Centre?

M. Landry: Le conseil n'a pas discuté de cette question depuis 1989. On n'en a pas parlé du tout.

Mme Finestone: Je dois vous quitter encore une fois. Je dois prendre la parole en Chambre sur le projet de loi référendaire. Je regrette beaucoup de ne pouvoir participer à cet interrogatoire. J'espère que vous permettrez à mes collègues de soulever certaines des questions que je voulais poser pendant le prochain tour.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): What's the problem, Mrs. Finestone?

[*Texte*]

Mme Finestone: Rien, monsieur le président. J'ai dit que je regrette de n'avoir pas eu la chance de poser des questions. Vous êtes le bienvenu et j'espère que mon collègue va vous poser les questions que j'ai voulu poser. C'est un suivi, monsieur le président.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): No doubt, there's no time limit. We're going to cover every agenda, if there's any.

M. DesRochers: De toute façon, madame Finestone, vous le savez bien parce qu'on l'a déjà fait à plusieurs reprises, ça nous fait toujours plaisir de répondre à vos questions, même entre les réunions de Comité.

Le vice-président (M. Hogue): Madame Roy-Arcelin, s'il vous plaît.

Mme Roy-Arcelin: Merci, monsieur le président. Bienvenue à notre Comité. C'est vraiment un plaisir de vous revoir chaque fois.

Le rapport annuel de 1990-1991 du CNA démontre que vous avez terminé l'année financière avec un surplus. D'ailleurs, je tiens à vous féliciter pour cet excédent budgétaire. Comment prévoyez-vous maintenir une telle performance?

M. DesRochers: Je vous remercie de vos bons mots. Le Conseil d'administration du Centre national des Arts a été très précis et très ferme, dès mon arrivée. Je dois vous dire que c'est aussi en plein accord avec cette position que j'ai accepté de diriger le Centre national des Arts, à savoir que le Centre national des Arts vivrait à l'intérieur de ses moyens. Cela a demandé des décisions difficiles.

Monsieur le président, vous le savez, on en a parlé en 1989, et si vous le permettez, je vais faire une brève parenthèse, car il y a certaines des choses qu'on a dites en 1989, et ça pourrait intéresser M^me^ Gaffney parce que ça concerne l'orchestre.

Il est peut-être aussi important qu'ils écoutent le commentaire que j'ai à faire parce qu'ils ont l'air très intéressés par l'orchestre.

• 1215

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): They're listening.

Mrs. Finestone: Go ahead. We can hear and read at the same time.

M. DesRochers: Oui, mais lire, parler et écouter en même temps, c'est plus difficile.

À ce moment-là, on a dit qu'on resterait à l'intérieur de nos budgets, et on va respecter cet engagement, quoi qu'il arrive. Cela a demandé des décisions extrêmement difficiles.

En 1989, vous vous rappelerez que devant votre Comité, lorsque j'ai parlé des décisions qu'il fallait prendre, notamment au niveau de l'orchestre, des opérations de l'orchestre et des programmes de musique, certains groupes ont essayé de vous faire croire que c'était d'une hérésie inqualifiable.

Regardez ce qui se passe actuellement, pour ne prendre qu'un exemple, celui de l'Orchestre symphonique de Toronto: 3.7 millions de déficit accumulé, 1.7 million de déficit cette année. On annonce qu'on annule les tournées,

[*Traduction*]

Mrs. Finestone: Nothing, Mr. Chairman. I said that I was sorry not to have had the chance to ask questions. You're welcome to do so and I hope my colleague will ask the witness the questions I wanted to ask. This is a follow-up, Mr. Chairman.

Le vice-président (M. Hogue): Il ne fait aucun doute qu'il y a une limite de temps. Nous allons examiner toutes les questions possibles.

Mr. DesRochers: In any event, Mrs. Finestone, as you know, because we've done so on many occasions, we're always pleased to answer your questions, even between Committee meetings.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mrs. Roy-Arcelin, please.

Mrs. Roy-Arcelin: Thank you, Mr. Chairman. Welcome to our Committee. It's always a pleasure to see you.

The 1990-1991 NAC report shows that you ended your fiscal year with a surplus. In fact, I want to congratulate you for this budget surplus. How do you plan to maintain that kind of performance?

Mr. DesRochers: Thank you for your kind words. The NAC Board of Directors was very specific and very firm as soon as I arrived. I must add that it was because I fully concurred with that position, namely that the NAC should live within its means, that I agreed to head up the NAC. That required difficult decisions.

As you know, Mr. Chairman, we discussed this in 1989 and with your permission I would like to open a brief parenthesis because some things were said in 1989 and that may interest Mr. Gaffney because they concern the orchestra.

It may also be important that members listen to what I'm about to say because they seem to be quite interested in the orchestra.

Le vice-président (M. Hogue): Ils écoutent.

Mme Finestone: Allez-y. Nous pouvons écouter et lire en même temps.

Mr. DesRochers: Yes, but listening, reading and talking at the same time is more difficult.

At that point, we said we would stay within our budget, that we would respect that commitment whatever happened. That required that we make extremely difficult decisions.

In 1989, when I appeared before your Committee to discuss the decisions we had to make, particularly with regard to the orchestra, orchestra operations and music programs, you will recall that some groups tried to have you believe that this was an unspeakable heresy.

Look at what's happening right now. Let's take just one example, the Toronto Symphony: $3.7 million accumulated deficit; $1.7 million deficit this year. They're announcing that they're cancelling tours, that the number of concerts will be

[*Text*]

qu'on va réduire les concerts de 15 p. 100 et qu'on est en train de renégocier certains éléments de ce qui devait être une entente. C'est bizarre, ça ressemble étrangement aux décisions qu'on a prises en 1989, sauf que nous, nous n'avons pas coupé les activités.

Mais le temps qui a passé depuis 1989 et la situation actuelle nous ont donné entièrement raison parce que nous avons, nous, eu le courage de prendre des décisions difficiles au moment où elles s'imposaient, plutôt que d'attendre de se faire balloter par un environnement économique difficile pour dire ensuite: Ah mon Dieu, Seigneur, on est en déficit, venez donc au secours, on va mourir! On n'a pas fait ça et on ne le fera pas.

C'est dans cet esprit-là que, avec le surplus de l'année dernière, on a pu maintenir la programmation de cette année; que, avec les profits du *Fantôme de l'Opéra* on a pu contribuer à des activités de développement et à la tournée de l'Orchestre du CNA à travers le Canada; et que, cette année, on est capable de se maintenir en santé financière. Et à moins d'une catastrophe qui est toujours imprévisible dans les trois derniers mois de l'année fiscale—parce que notre année se termine au 31 août—, cette année également nous serons en situation financière saine, à savoir qu'il n'y aura pas de déficit.

Maintenant, je termine en vous disant que nous travaillons avec des marges de manoeuvre extrêmement minces. Cette année, par exemple, on prévoit un surplus de 45,000$. Quand vous considérez que 400,000$, c'est un pour cent, et que vous dites que votre marge de manoeuvre est de 45,000$, ça ne prend pas un gros éternuement pour que la château s'écroule.

C'est pour ça que je vous dis qu'on a des marges très, très minces, mais on va quand même garder une bonne santé financière.

Mme Roy-Arcelin: Le Comité parlementaire avait recommandé, à votre dernière comparution, une vérification spéciale des pratiques de gestion au CNA par le bureau du vérificateur général. Quand ce rapport doit-il être finalisé et sera-t-il présenté par le vérificateur général ou par le conseil d'administration du Centre national des Arts?

M. DesRochers: On vous avait dit en 1990, quand cette question a été soulevée, qu'on avait déjà demandé, nous, au vérificateur général de faire la vérification intégrée comme cela est prévu, soit dans la cinquième année depuis celle qui avait été faite la dernière fois.

Cet exercice a lieu, il est en train de se terminer. Le vérificateur général a indiqué à mon conseil d'administration qu'il ferait son rapport final au mois de septembre, et nous avons demandé que le rapport soit un rapport comparatif qui nous permette de voir ce qui s'est passé entre 1986 et 1991, et de voir s'il y a eu progrès ou non. Je peux vous assurer qu'il y en a eu des sérieux, et qu'on voit dans quels secteurs ces progrès ont eu lieu. Je peux vous assurer que même dans le rapport de 1986 qui, lui, n'a pas été publié, il y avait eu des omissions importantes dont on voudra peut-être, à un moment donné, en faire état.

[*Translation*]

reduced by 15%, and that they're renegotiating certains parts of what was supposed to be an agreement. It's funny, but that strangely ressembles the decisions we made in 1989, except that we didn't cut activities.

But lot of time has passed since 1989 and the current situation proves us completely right because we had the courage to make difficult decisions at the time when they were necessary, rather than wait to be caught up in a difficult economic environment and then say: Oh Lord, we have a deficit, help, help, we're going to die! We didn't do that then and we'll not do that now.

It is in that spirit, with last year's surplus, that we were able to maintain this year's programming; with profits from *Phantom of the Opera*, we were able to contribute to the development activities and the NAC orchestra tour across Canada, and this year, we are able to maintain our financial health. And unless some unpredictable disaster strikes in the last three months of this fiscal year—because our year ends August 31st—we will also be in a sound financial position this year, that is, there will be no deficit.

Now let me close by telling you that we are working with an extremely tight margin. For instance, this year, we are anticipating a $45,000 surplus. When you consider that $400,000 is 1%, and that our margin is $45,000, you realize that it would not take a very loud sneeze for the castle to come crumbling down.

That's why I'm telling you that we have extremely narrow margins, but we will still maintain our sound financial health.

Mrs. Roy-Arcelin: When you last appeared, the Parliamentary Committee had recommended a special audit of NAC management practices by the Office of the Auditor General. When will this report be finalized and will it be presented by the Auditor General or by the NAC Board of Directors?

Mr. DesRochers: When this question was raised in 1990, we told you that we ourselves had already requested a comprehensive audit by the Auditor General as provided for, namely in the fifth year after the last one.

That exercice has taken place and is almost over. The Auditor General indicated to my Board of Directors that he would submit his final report in September, and we asked that that report be a comparative one that would enable us to see what happened between 1986 and 1991 so as to determine whether or not there has been any progress. I can assure you that there has been significant progress and that we can see in which sectors it was achieved. I can also assure you that even in the 1986 report, which was not published, there were serious omissions which may be explained at some point.

[*Texte*]

Mme Roy-Arcelin: En ce qui concerne le proget de loi C-7 sur le statut de l'artiste, vous avez souligné certaines craintes, par exemple à l'égard d'accords de coproduction. Et à un moment donné, vous avez changé d'avis mais vous n'aviez pas comparu devant le Comité à ce moment-là. J'aimerais que vous nous expliquiez ce qui s'est passé.

M. DesRochers: D'abord, la première chose que je dois vous dire c'est que nous n'avons pas changé d'idée. Cela revient à ce que je disais tout à l'heure au sujet du *Ottawa Citizen*. J'ai envoyé une lettre à M. Bird, et vous en avez eu une copie. Dans cette lettre, j'ai réitéré des inquiétudes qui avaient été mentionnées ici par la *Professional Association of Canadian Theatres*, qui, avec plusieurs de leurs compagnies, sont nos partenaires en coproduction. Et j'avais exprimé des doutes par rapport à l'article 54. Ce que je demandais dans ma lettre c'était une interprétation claire de l'article 54. Le *Ottawa Citizen*, comme il ne dit que la vérité et ne va jamais mentir ou donner des informations erronées au public, titre en très grosses lettres: *National Arts Centre drops support for status of the artist law*.

• 1220

C'est archifaux. Il faut être un drôle de menteur pour sortir des histoires comme celle-là. C'est archifaux. Point final. Vous lisez ma lettre, vous vous rendez bien compte que c'est faux, voyons! Ils ont lu la même lettre et c'est ça le titre qu'ils ont fait. Un peu comme sur le rapport annuel à propos duquel vous posiez la question tout à l'heure. À propos de notre excédent, on lisait: *National Arts Centre turns deficit into loss*.

C'est brillant, ça, n'est-ce pas? Ça demande de l'interprétation sérieuse, ça. Mais c'est une autre erreur de parcours. Mais on va revenir sur le statut de l'artiste.

On a toujours appuyé le projet de loi sur le statut de l'artiste. Je l'ai dit devant vous et je le répète, la Loi sur le statut de l'artiste aura sa pleine valeur lorsque, au-delà de la reconnaissance du statut qui est très importante, on aura des mesures concrètes pour s'assurer que les artistes gagnent mieux leur vie à même leurs oeuvres et leurs créations; à mon sens, au-delà de la reconnaissance—et j'insiste pour dire que c'est important, je l'ai dit devant vous—c'est un premier pas important. Mais au-delà de tout cela, il faut s'assurer qu'il y a des mesures concrètes qui font que les artistes sont davantage en mesure de mieux gagner leur vie par leur travail et leurs créations.

C'est mon avis par rapport au projet de loi sur le statut de l'artiste.

Pour revenir à l'article 54, les explications que l'on vous a données ne satisfont toujours pas mes préoccupations. Parce que l'article 54 parle des partenaires en coproduction, et je dois vous souligner qu'en coproduction, dans le cas du théâtre et des institutions nationales, il n'y a que le Centre national des Arts. C'est facile de savoir que ça nous préoccupe, parce qu'il n'y a qu'à nous que ça s'applique.

On dit dans ce même article qu'entre partenaires on peut décider qui aura le statut de producteur. Pour ma part, j'ai toujours maintenu et je continue à maintenir que c'est ambigu parce que si je dois me soustraire par une entente

[*Traduction*]

Mrs. Roy-Arcelin: With regard to Bill C-7 on the status of the artist, you've pointed out certain fears you had, for instance to regard to co-production agreements. At one point you changed your mind but you did not appear before the Committee then. I would like you to explain what happened.

Mr. DesRochers: First of all, let me point out that we did not change our minds. This brings us back that what I was saying earlier about the *Ottawa Citizen*. I wrote to Mr. Bird, and you received a copy of that letter. In it, I reiterated the concerns mentioned by the Professional Association of Canadian Theatres who, with many of their companies, are our co-production partners. And I had expressed doubts regarding clause 54. What I requested in my letter was a clear interpretation of clause 54. Because the *Ottawa Citizen* only tells the truth and would never lie or give erroneous information to the public, it printed a huge headline that said: "National Arts Centre drops support for status of the artist law".

That's completely false. You have to be quite a liar to come up with stories like that. It's totally false... Read my letter: you will see that it's not true. Come on! They read the same letter and that's the headline they came up with. It's something like what they wrote about the annual report that you were asking about earlier. With regard to our surplus, they said: "National Arts Centre turns deficit into loss".

Isn't that brilliant? That's certainly requires serious interpretation. But that's another mistake that was made. Let's get back to status of the artist.

We always supported the status of the artist bill. I said before you once and I repeat, the legislation on the status of the artist will have its full value, that is in addition to recognition which is very important, only when concrete measures are taken to ensure that artists can better earn their living through their work and their creations. To my mind, in addition to recognition—and let me reiterate that that is very important—the bill is an important step forward. But above and beyond that, we must ensure that concrete action is taken to help artists earn a better living through their work.

That's my opinion regarding the status of the artist bill report.

Getting back to clause 54, the explanations you were given still don't satisfy my concerns. Clause 54 involves co-production partnerships and I must point out that in co-productions, in the case of theatre and national institutions, there is only the National Arts Centre. It's not hard to see why this concerns us because it applies only to us.

The same clause states that partners can decide who will have producer status. Personally, I have always maintained and I continue to maintain that this is ambiguous because if I must withdraw through a contractual agreement from the

[*Text*]

contractuelle au statut que je devrais avoir en fonction de l'article 54 et qui obligerait mes partenaires et coproducteurs à prendre ce même statut, y compris le coût y afférant, on n'a rien réglé.

Je ne vais pas me soustraire à une obligation statutaire légale par des ententes contractuelles constantes, fois après fois, en disant: Ah non, ce n'est pas moi le producteur, c'est mon partenaire, par conséquent les règles ne s'appliquent pas. Ça n'a pas de sens! C'est loufoque, et je refuse de jouer ce jeu-là. Les explications qu'on vous a données ne sont donc toujours pas claires par rapport à l'article 54, je tenais à vous le répéter, et je vous remercie d'avoir soulevé la question.

Mme Roy-Arcelin: Très bien. Dans votre message—le message du directeur général—, vous dites que les habitudes du spectateur ont changé, que ses goûts deviennent de plus en plus recherchés. C'est sûr que c'est un public plus averti. Comment le CNA s'adapte-t-il à cette nouvelle situation? Parce qu'il faut que vous suiviez aussi les goûts et les désirs du public.

M. DesRochers: C'est vrai. C'est très difficile. C'est actuellement ça le vrai défi de toutes les compagnies des arts de la scène. Je pense que c'est un secret de polichinelle, la désaffectation du public par rapport aux activités des arts de la scène est très sérieuse, dans toutes les disciplines. Si vous avez des chiffres réels, vous allez voir que les exceptions sont rarissimes. Elles ne sont pas rares, elles sont rarissimes.

La première des choses c'est qu'il faut constamment s'adapter à notre marché. Pour nous, le défi consiste à se demander si on va faire seulement *Le Fantôme de l'Opéra.* Bien sûr que non. Mais est-ce qu'on va faire seulement aussi de l'avant-garde ou de la musique contemporaine qui est plus difficile et pour laquelle on sait qu'il y a un public plus restreint? Bien sûr que non.

Il faut toujours essayer de garder l'équilibre et c'est là le secret. Ce qu'on a essayé de faire et ce qu'on fait, c'est qu'on essaye de trouver des moyens plus souples pour que les gens puissent participer aux activités des arts de la scène, plus souples par exemple que les abonnements traditionnels. On a fait des abonnements multidisciplinaires. Vous bâtissez votre propre saison à travers des disciplines de musique, théâtre, danse, danse moderne, ballet, vous choisissez vous-même, vous bâtissez votre saison.

On fait aussi en sorte que notre démarche de marketing soit très axée sur la vente des billets à l'unité, des billets simples, parce que les gens s'abonnent de moins en moins; c'est un changement dans la société. Aujourd'hui, 21 mai, les gens ont du mal à dire que le 14 ou le 16 février, ils seront assis dans la salle de théâtre à quelqu'endroit que ce soit. Ils préfèrent dire: Je ne sais pas; on va attendre et on verra.

• 1225

On essaye d'être plus souples face à ces changements de goût du public, mais il n'y a pas de formule magique ou de formule garantie.

Mme Roy-Arcelin: Dans le rapport annuel, on dit que cinq des projets de bandes vidéo de marketing du Centre ont été mises à l'honneur lors de la 11e remise annuelle des prix de publicité de l'Advertising and Sales Association of

[*Translation*]

status I should have under clause 54 which would force my partners and co-producers to take on that status, including the related costs, we haven't settled anything.

I will not withdraw from a legal statutory obligation through constant contractual agreements time after time by saying: Well no, I am not the producer, my partner is, and therefore the rules don't apply. That doesn't make sense! It's ludicrous and I refuse to play that game. The explanations you were given are therefore still unclear with regard to clause 54. I wanted to repeat that and I thank you for having raised the question.

Mrs. Roy-Arcelin: Very well. In your message—the message of the Director General—you stated that audience's habits have changed, that taste are becoming increasingly sophisticated. There is no doubt that the public is better informed. How is NAC adapting to that new situation? Because you have to follow the tastes and wishes of the public.

Mr. DesRochers: That's true, and it's very difficult. Right now, that's the real challenge facing all performing arts companies. I think it is an open secret that there is a high level of public disenchantment with performing arts activities in all disciplines. If you look at the actual figures, you will see that there are very few exceptions. Not only few, but very few.

The first thing is that we have to constantly adapt to our market. For us, the challenge consists in asking ourselves if we will produce only *Phantom of the Opera.* Of course not. But will we also produce only avant garde theatre or contemporary music which is less accessible and for which there is a much smaller audience? Again, of course not.

You always have to try to strike a balance and that's the secret. What we have tried to do and what we are doing, is to find more flexible ways for people to participate in performing art's activities, more flexible, for instance, than traditional subscriptions. We have offered multidisciplinary subscriptions. You build your own season's selection from performances in music, theatre, dance, modern dance, ballet, etc.. You choose yourself and build your own selection for the season.

We have also ensured that our marketing approach is aimed at single ticket sales because people subscribe far less than they used to. That's a social change. Today, May 21, people simply don't know whether they will be sitting in a theatre on February 14 or 16. They would rather say: I don't know; we'll wait and see.

We are trying to be more flexible to respond to these changes in the public tastes, but there is no magic formula, no guaranteed solution.

Mrs. Roy-Arcelin: In the annual report it says that five of the centre's marketing videos were honoured at the Eleventh Annual Publicity Awards Ceremony of the Advertising and Sales Association of Ottawa. In spite of the

[*Texte*]

Ottawa. Malgré ces nombreuses mentions d'honneur qui ont été décernées au département de marketing, vous avez réorganisé sa structure. Cette nouvelle structure est-elle semblable à la première ou si c'est un changement complet? Après un tel succès, on se demande certaines choses.

M. DesRochers: Les changements de structure font en sorte qu'on va avoir davantage recours à des services à l'extérieur du Centre. Pour nous, c'est une approche beaucoup plus efficace et plus rentable. Dans le domaine de la création, on ne peut pas constamment demander aux mêmes personnes de toujours inventer des choses extraordinaires à l'année longue. Nous préférons aller à différentes sources d'inspiration, à différentes façons de voir les choses, de les exprimer, de les traduire en graphiques, pour qu'on puisse ensuite produire des images qui sont, à notre avis, en tout cas, plus appropriées et plus nouvelles et qui parlent au public d'une façon ponctuelle.

Pour ce qui est de nos services de télévision, nous allons certainement continuer à suivre une approche très coordonnée et à afficher nos produits par la distribution électronique. C'est essentiel si on veut rejoindre, non seulement notre public régional, mais aussi notre public national. Donc, nous ne diminuons pas nos efforts de ce côté-là.

Mrs. Gaffney: When the government and the centre agreed to the recommendations of the committee that the management practices review to be undertaken by the Auditor General of Canada be published, the government response indicated the next review would be conducted in October or November of 1992, which is this fall. I wonder at what stage is the detailed review, where is it, is the report of this review to be published, and if so, when and by whom? Is it by the Auditor General or the centre?

Mr. DesRochers: Whoever publishes it is irrelevant as long as it's published. The audit should be completed within the next few weeks, because the Auditor General's team has mentioned to the board of trustees and to myself that they would table their report in September. So if there are no delays, it should be tabled with the board in September, and then the board will decide what measures to take.

Mrs. Gaffney: So obviously it is the Auditor General publishing the report.

Mr. DesRochers: Yes, it is their own; they write it.

Mrs. Gaffney: To follow up further on the structure within the National Arts Centre, I notice the bookstore space is still empty. It has been empty for some time, and there is quite a loss of revenue, I would think. I don't know what kind of revenue you realized from the bookstore before. Would you comment on that? You indicated to the previous questioner that you were continuing on with the future of television at the National Arts Centre. Are you considering using that space for a TV studio?

Mr. DesRochers: No, because a TV studio with windows on the street is not conducive to producing good programming.

[*Traduction*]

numerous honours awarded to the marketing department, you reorganized its structure. Is the new structure similar to the previous one or is it a complete change? Since the department had had such success, one does wonder why changes were made.

Mr. DesRochers: The reorganization means that we will be contracting out more services. This is a much more effective and profitable approach for us. You cannot, in a creative field, constantly ask the same people to come up with extraordinary ideas the whole year through. We would rather diversify our efforts by going to different sources of inspiration, different ways of seeing things, of expressing them and of translating them into visual form; in this way we will then produce images which will be, in our opinion in any case, more appropriate, newer, and which will allow us to speak to the public in a more immediate way.

As for our television services, we shall certainly maintain a very co-ordinated approach and we shall continue to advertise our products electronically. That is essential if we want to reach both our regional and our national public. Thus, we will not be decreasing our efforts in this regard.

Mme Gaffney: Quand le gouvernement et le Centre ont donné leur aval aux recommandations du comité selon lesquelles l'examen des pratiques de gestion qui devaient être effectuées par le vérificateur général du Canada seraient publiées, la réponse du gouvernement indiquait que le prochain examen aurait lieu en octobre ou en novembre 1992, c'est-à-dire cet automne. Pouvez-vous nous dire où en est cet examen détaillé, et si le rapport de cet examen doit être publié. Si tel est le cas, à quel moment sera-t-il publié et par qui? Sera-t-il publié par le vérificateur général ou par le Centre?

M. DesRochers: Peu importe qui le publie, dans la mesure où quelqu'un le fait. La vérification devrait être terminée dans les quelques semaines à venir car l'équipe du vérificateur général nous a dit, au conseil d'administration et à moi-même, que leur rapport serait déposé en septembre. Ainsi, si rien ne le retarde, le rapport devrait être déposé auprès du conseil en septembre et le conseil décidera par la suite des mesures à prendre.

Mme Gaffney: Ce sera donc le vérificateur général qui publiera le rapport, manifestement.

M. DesRochers: Oui, c'est leur rapport; c'est l'équipe du vérificateur général qui le rédige.

Mme Gaffney: Pour revenir un peu sur la structure du Centre national des Arts, je remarque que les locaux qui étaient occupés par la librairie sont toujours vides. Ils sont vides depuis un certain temps et j'imagine que cela représente une perte de revenu considérable. Je ne sais pas quel revenu vous tiriez de la librairie auparavant. Pourriez-vous nous faire vos commentaires à ce sujet? Vous avez dit à la personne qui vous a interrogé avant moi que vous alliez poursuivre vos efforts dans le domaine de la télévision au Centre national des Arts. Envisagez-vous de faire de ces locaux un studio de télévision?

M. DesRochers: Non, un studio de télévision qui aurait des fenêtres donnant sur la rue ne permettrait sans doute pas de mettre au point une bonne programmation.

[*Text*]

Insofar as the use of Elgin Street space is concerned, a number of things were considered, one being priorities in terms of major repairs, additions and renovations at the centre. You will notice that we have, as you suggested in your recommendations, started building an entrance from Elgin Street directly into the centre.

Mrs. Gaffney: That's great.

Mr. DesRochers: We are also building a second entrance through a passageway directly downstairs from Elgin Street, so you can access either the lobby or the main foyer. We thought that was more important than Elgin Street space per se.

• 1230

The second aspect is that the environment hasn't been too conducive to opening new businesses in the past couple of years, but we've taken good care of the ones that were operating. I can assure you that our commercial operations bring in considerable profits, but we are not selling our products at 37% below market value and having salaries of 45% higher than the average in the industry. That's why we can manage to have profits. So we're doing very well on our commercial operations and we will keep doing that.

Another aspect that may be interesting to put on the record is that for three years we've been asking for the sidewalks to be repaired on both sides of Elgin Street and on the bridge, and obviously it seems to be an impossibility and the funds couldn't be found for that work. Instead of repairing the sidewalks Public Works had signs put up warning of danger due to uneven sidewalks. I don't think that's conducive to opening new businesses either. So we're in no hurry.

Insofar as money is concerned I can assure you that we've made more money by making the decisions we have made, in closing the NAC bookstore and other business decisions, than we would have made in keeping that operation open, by a long shot.

Mrs. Gaffney: Yes, I recognize that in your opening statement you did say your commercial enterprises had gone up considerably, which follows on this question. You mentioned that your box office revenue in the past year was $5.8 million. Could you tell me what it was in the previous two years?

Mr. DesRochers: I don't have those precise figures, but I'm sure they can be sent to you easily. I don't memorize those statistics.

Mrs. Gaffney: Well, revenue is usually an important aspect of—

Mr. DesRochers: All expenses and revenues are important. All items on all expenses and all revenues are important, but I don't memorize statistics.

[*Translation*]

Nous avons considéré un certain nombre de choses en ce qui a trait à l'usage qui sera fait des locaux de la rue Elgin et nous avons, entre autres, tenu compte des priorités en matière de réparations majeures, de nouvelles constructions et de rénovations au Centre. Vous remarquerez que comme vous l'avez proposé dans vos recommandations nous avons commencé à construire une porte d'entrée qui permettra d'avoir accès au Centre directement de la rue Elgin.

Mme Gaffney: C'est formidable.

M. DesRochers: Nous construisons aussi une deuxième porte d'entrée qui permettra d'avoir accès au lobby ou au hall principal en empruntant un couloir au bas de l'escalier qui y mène directement de la rue Elgin. Nous pensions que ces portes d'accès plus directes étaient plus importantes que les locaux de la rue Elgin en tant que tels.

Deuxièmement, la conjoncture de ces deux dernières années n'était pas très favorable à l'ouverture de nouveaux commerces, mais nous avons su bien gérer ceux que nous exploitons déjà. Je peux vous assurer que nos opérations commerciales ont des recettes considérables, mais nos produits ne sont pas mis en vente à des prix inférieurs de 37 p. 100 à leur valeur marchande et nos salaires ne dépassent pas de 45 p. 100 la moyenne des salaires versés au sein de cette industrie. C'est pourquoi nous arrivons à faire des bénéfices. Nous avons donc de très bons résultats du côté de nos opérations commerciales et nous entendons continuer.

Un autre aspect de la question qu'il convient de soulever publiquement est que nous demandons depuis trois ans que l'on répare les trottoirs des deux côtés de la rue Elgin et sur le pont et cela semblait de toute évidence impossible; on ne pouvait trouver les fonds nécessaires pour faire effectuer ces réparations. Plutôt que de réparer les trottoirs, les Travaux publics ont mis des affiches pour avertir les passants du danger dû aux trottoirs inégaux. Cela non plus ne nous semblait pas créer les meilleures conditions possibles pour ouvrir une nouvelle entreprise. Nous ne sommes donc pas pressés.

Pour ce qui est des recettes, je peux vous assurer qu'elles ont été plus considérables qu'elles ne l'auraient été si nous n'avions pas décidé de fermer la librairie du Centre national des Arts et de prendre d'autres décisions administratives connexes, et de loin.

Mme Gaffney: Oui, je sais que dans votre allocution liminaire, vous avez dit que vos recettes commerciales avaient augmenté considérablement, ce qui m'amène à vous poser la question suivante: Vous avez dit que vos revenus de la vente des billets étaient de 5,8 millions l'an dernier. Quelles étaient ces recettes pour les deux années précédentes?

M. DesRochers: Je n'ai pas ces chiffres précis devant moi, mais nous pouvons vous les faire parvenir facilement, j'en suis sûr. Je n'apprends pas ces statistiques par coeur.

Mme Gaffney: Peut-être, mais les recettes sont en général un aspect important d'une entreprise. . .

M. DesRochers: Toutes les dépenses et tous les revenus sont importants. Tous les postes d'un budget de dépenses et tous les revenus d'un bilan sont importants, mais je n'apprends pas les statistiques par coeur.

[*Texte*]

Mrs. Gaffney: I would like to have those previous two years' figures, please.

Mr. DesRochers: Sure.

Mrs. Gaffney: In the government's response it was suggested that the centre provide a list of volunteers and donors in its annual report. Your response at that time was that you would spare no effort to ensure that the contribution of the donors and the volunteers would be recognized. Have you started to do that?

Mr. DesRochers: Yes. It's in the programs and will be in the annual report. We haven't issued an annual report since that commitment was made.

Mrs. Gaffney: But you're saying the recognition is in the programs. In what way?

Mr. DesRochers: In the house programs.

Mrs. Gaffney: The donors are being recognized in the house programs. What about the volunteers?

Mr. DesRochers: With regard to the volunteers, we have NACOA. We don't have a volunteer group for the National Arts Centre, per se. But our director of marketing is working on that project and it's in the works.

Mrs. Gaffney: Thank you, that's it.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur DesRochers, êtes-vous une personne compétente?

M. DesRochers: Je suppose que quand on regarde les résultats des activités du Centre national des Arts, la réponse est évidente.

Le vice-président (M. Hogue): Je peux les regarder, mais je vous pose la question à vous. Pouvez-vous me répondre vous-même?

M. DesRochers: La réponse est: bien sûr.

Le vice-président (M. Hogue): Bon. J'ai droit à mes questions.

M. DesRochers: J'ai droit à mes réponses.

Le vice-président (M. Hogue): Je vais vous donner la liberté de donner vos réponses à vous. Est-ce que le conseil est composé de personnes représentatives du milieu?

M. DesRochers: C'est quoi, le milieu?

Le vice-président (M. Hogue): Ne demandez pas à un psychologue d'être spécifique.

M. Landry: Demandez-vous si la représentation au conseil d'administration est représentative du milieu?

Le vice-président (M. Hogue): On lit cela dans les journaux: le milieu.

M. Landry: Premièrement, les membres sont choisis par le gouverneur en conseil. Ce n'est pas nous qui choisissons nos membres.

• 1235

Deuxièmement, nous avons des gens qui sont de la radio, comme Mel Cooper, de Vancouver, et Ron Collister, qui est dans le milieu de la radio et de la télévision et dans le monde journalistique depuis des années et des années. Est-ce qu'il y

[*Traduction*]

Mme Gaffney: J'aimerais qu'on nous soumette les recettes des deux années précédentes, s'il vous plaît.

M. DesRochers: Certainement.

Mme Gaffney: Dans la réponse du gouvernement, on suggérait que le Centre fournisse une liste de ses bénévoles et donateurs dans son rapport annuel. Vous aviez répondu à l'époque que vous alliez déployer tous les efforts possibles afin d'assurer que l'on reconnaisse la contribution des donateurs et bénévoles. Avez-vous commencé à faire ce travail?

M. DesRochers: Oui. Cela figure dans nos programmes et sera dans notre rapport annuel. Nous n'avons pas publié de rapport annuel depuis que nous avions pris cet engagement.

Mme Gaffney: Vous dites que l'on reconnaît les bénévoles et donateurs dans les programmes. De quelle façon?

M. DesRochers: Dans les programmes-maison.

Mme Gaffney: On reconnaît les donateurs dans vos programmes-maison. Et les bénévoles?

M. DesRochers: En ce qui a trait aux bénévoles, nous avons l'Association de l'orchestre du CNA. Nous n'avons pas de groupe de bénévoles du Centre national des Arts en tant que tel. Mais notre directeur du marketing travaille à mettre quelque chose au point à cet égard et le projet est donc lancé.

Mme Gaffney: Merci, c'est tout.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. DesRochers, are you a competent person?

Mr. DesRochers: I suppose that if you look at the results of National Arts Centre activities, the answer is obvious.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I can look at those results but I am asking you. Can you answer me yourself?

Mr. DesRochers: The answer is: of course.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Good. I have a right to my questions.

Mr. DesRochers: And I have a right to my answers.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): I will give you the liberty to provide your own answers. Is the Board made up of persons who are representative of the community?

Mr. DesRochers: What do you mean by the community?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Don't ask a psychologist to be specific.

Mr. Landry: Are you asking whether those who sit on the Board are representative of the community?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): One reads that in the newspapers: the community.

Mr. Landry: Firstly, members of the Board are appointed by the Governor in Council. We do not choose our members.

Second, we have people from radio, such as Mel Cooper from Vancouver, and Ron Collister, who has worked in radio, television and journalism for years and years. Are there any others? From Montreal, we have Madeleine Panaccio, who is

[*Text*]

en a d'autres? De Montréal, nous avons Madeleine Panaccio, qui est vice-présidente de notre conseil; elle est musicienne et travaille depuis longtemps à l'Orchestre symphonique de Montréal. Il y a Marie-Claire Morin qui travaille dans le milieu des arts, au Musée McCord d'histoire canadienne à Montréal.

Je ne sais pas quelles personnes pourraient être considérées comme étant représentatives, mais il me semble qu'il y a des gens de plusieurs milieux à notre conseil. Nous avons des membres *ex officio* comme Joan Pennefather, Gérard Veilleux et le directeur ou la directrice du Conseil des Arts du Canada. Ils ont les mêmes pouvoirs que les autres membres qui ont été nommés par le gouvernement.

Le vice-président (M. Hogue): Vous pourriez peut-être répondre de la même façon que votre directeur a répondu à ma première question. Vous pensez que ces personnes-là sont représentatives d'un milieu ou du milieu. Le milieu dans lequel on vit, il s'appelle le Canada. C'est comme cela, je suppose, qu'on définit notre milieu. C'est le sens de ma question.

Voici ma sous-question. Est-ce que ces personnes-là sont considérées comme compétentes par le président et le directeur général?

M. Landry: Oui. Je suis très satisfait de mon conseil d'administration au Centre. Pour répondre plus précisément aux questions de géographie, nous avons des membres du conseil de toutes les régions du Canada.

Le vice-président (M. Hogue): Donc, ces personnes sont représentatives et compétentes, et vous travaillez en collaboration. Elles sont compatibles avec le *top-level management*.

M. DesRochers: Tout à fait et sur toutes les questions. Les cadres du Centre national des Arts participent à chaque minute de chaque rencontre du conseil d'administration. Chacun des directeurs donne des rapports détaillés sur ses secteurs, répond à toutes les questions et note toutes les observations de tous les membres du conseil. Il y a un échange d'information complet et total.

C'est une des questions qu'on avait soulevées en 1989, parce qu'on pensait qu'on vivait encore sous le vieux régime et qu'il y avait toutes sortes de «patentes» en catimini. Je peux vous assurer qu'il n'y a pas de catimini au Centre national des Arts.

Le vice-président (M. Hogue): Donc, on a un conseil d'administration et des cadres supérieurs compétents, habilités et. . .

M. DesRochers: Il y a neuf personnes qui sont cadres supérieurs.

Le vice-président (M. Hogue): On va maintenant entrer dans le domaine de la perception et de l'évaluation. Comment pouvez-vous expliquer cette «campagne», cette démarche répétée, qui n'est peut-être pas une attaque, mais qui est une demande à un milieu spécifique qui s'appelle votre organisation? Comment pouvez-vous expliquer cette agressivité? Vous me suivez?

M. DesRochers: Oui. Je peux vous dire qu'on a une liste extrêmement impressionnante de félicitations et de remerciements de compagnies qui sont extrêmement heureuses d'avoir travaillé avec nous et d'un public qui est enthousiasmé par les services qu'on lui offre. Il y en a des contents et il y en a des moins contents. Tout dépend des groupes de pression et des intérêts particuliers de chacun.

[*Translation*]

vice-chair of our board; she is a musician and has worked for the Montreal Symphony Orchestra for a long time. There is also Marie-Claire Morin who works in the artistic community, at the McCord Museum in Montreal.

I don't know who might be considered representative, but I do think that we have people representing a number of different communities on our Board. We have *ex officio* members such as Joan Pennefather, Gérard Veilleux and the Director of the Canada Council. They have the same powers as the other members appointed by the government.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You could perhaps answer in the same way as your director answered my first question. Do you think these individuals are representative of a community or of the community. The community in which we live is called Canada. I suppose that is how we define our community. That is the point of my question.

I come now to my sub-question. Are these individuals considered competent by the Chairman and the Director General?

Mr. Landry: Yes. I am very satisfied with my Board at the Centre. To answer the geographical questions more specifically, I can tell you we have Board members from all parts of Canada.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): So these individuals are representative and competent and you work co-operatively. They are compatible with top-level management.

Mr. DesRochers: The answer to all the questions is "absolutely". National Arts Centre management are involved at every minute in every Board meeting. All directors give detailed reports on their sectors, answer questions and make notes on comments by all Board members. There is a full and complete exchange of information.

This is one of the questions that was raised in 1989, because some thought we were still living under the old regime, and that there were all sorts of secret deals going on. I can tell you that there are no such secret practices at the National Arts Centre.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): So there is a competent, empowered Board and management. . .

Mr. DesRochers: There are nine senior managers.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): We will now get into the field of perception and evaluation. How can you explain this "campaign", this repeated initiative, which may not be an attack, but which is a demand on a specific community, namely your organization? How can you explain this aggressiveness? Do you follow me?

Mr. DesRochers: Yes. I can tell you that we have an extremely impressive list of companies that have congratulated us and thanked us after working with us. We also have letters of support from the public that is very enthusiastic about the services we offer. Some people are pleased, and some people are less pleased. It all depends on which pressure and interest group is involved.

[*Texte*]

La seule chose que j'ai soulevée et que je veux répéter, c'est que, quand il y a de petits vassaux qui se morfondent à écrire et à réécrire ce que leur propriétaire est venu fabuler devant vous, c'est une autre question. Ils peuvent continuer à faire cela, mais je trouve que c'est loufoque et que cela n'a aucune crédibilité; je ne leur en donnerai pas. Lui-même l'a dit: c'était basé sur des perceptions, des commérages et des sentiments. Si vous voulez accorder de la crédibilité à cela, libre à vous. Moi, non.

• 1240

Le vice-président (M. Hogue): Mais est-ce qu'ils en ont à l'individu, à sa compétence ou à sa façon de parler et de se comporter, qui est relativement directe?

M. DesRochers: C'est probablement cela, mais je vais rester qui je suis, hein. Cela, c'est certain. Je suis un peu latin, n'est-ce pas?

Le vice-président (M. Hogue): Mais il y a des Latins mous!

M. DesRochers: Il y en a moins.

Le vice-président (M. Hogue): Vous pensez?

M. DesRochers: J'ai ma personnalité et je vais continuer à être qui je suis. Ma plus grande oeuvre aura probablement été celle d'être moi-même.

Le vice-président (M. Hogue): Et vous ne desservez pas les objectifs et le mandat du Centre?

M. DesRochers: Absolument pas. Je les sers très bien. Tant que j'y serai, le Centre ne sera plus l'apanage d'un groupe ou d'une activité. Le Centre national des Arts appartient à toutes les disciplines, dans les deux langues officielles. Il appartient à toute la clientèle et les choses vont rester comme cela.

Le vice-président (M. Hogue): Tout à l'heure, est-ce qu'il serait possible que vous n'ayez pas répondu de façon tout à fait exacte à M^me^ Gaffney?

M. DesRochers: C'est-à-dire?

Le vice-président (M. Hogue): Eh bien, les rapports, ce n'est pas à vous de les donner à votre organisation? Le tableau des revenus et dépenses, vous l'avez?

M. DesRochers: Il est bien certain qu'on l'a.

Le vice-président (M. Hogue): Mais vous avez répondu à M^me^ Gaffney que vous n'aviez pas les chiffres en tête.

M. DesRochers: C'est exact. Pourquoi dites-vous que je n'ai pas répondu ou que j'ai mal répondu?

Le vice-président (M. Hogue): En fait, on pourrait vous les fournir.

M. DesRochers: Eh bien, oui, fournissez-les moi. Je ne les ai pas. J'ai dit que je ne les avais pas. Je ne les ai pas. Si vous voulez des détails sur les finances, le directeur des Finances va se faire un plaisir de vous les donner.

Le vice-président (M. Hogue): Monsieur DesRochers, je ne veux pas partir... Bref! Je veux seulement vous permettre de répondre à votre satisfaction à une question qui est posée au lieu de dire: Je ne les ai pas. La réponse était bonne, mais si vous pouviez faire un pas de plus... Comme vous recherchez toujours l'excellence, je vous donne une occasion.

[*Traduction*]

The only point that I would like to repeat is that it is a different matter when little lackeys ruin their health writing repeatedly about the fantasies that their owner reported to you. They may continue doing that, but I find it completely ridiculous and without credibility; I would not give them any credibility. The individual in question said that it was all based on perceptions, gossip and feelings. If you want to give credibility to such a report, then you are free to do so. I choose not to.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): But do they hold something against the individual, with respect to his behaviour, the way he speaks or behaves, which is relatively direct?

Mr. DesRochers: That's probably it, but I will remain who I am. There's no doubt about that. I'm a little bit of a Latin, aren't I?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): But some Latins are less tough than others!

Mr. DesRochers: There are fewer of them.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Do you think so?

Mr. DesRochers: My personality is what it is and I'm going to continue to be who I am. Being myself will probably be my greatest achievement.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): And you are not failing to serve the Centre's objectives and mandate?

Mr. DesRochers: Absolutely not. I'm serving them very well. As long as I am in my position, the Centre will not be the privilege of a particular group or activity. The National Arts Centre belongs to all disciplines, in both official languages. It belongs to all the people it serves, and that's how things are going to stay.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Is it possible that you may not have given Mrs. Gaffney a completely accurate answer a little earlier?

Mr. DesRochers: What do you mean?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Well is it not up to you to present reports to your organization? Do you have the table of revenues and expenditures?

Mr. DesRochers: We definitely have it.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): But you told Mrs. Gaffney that you could not give her the figures off the top of your head.

Mr. DesRochers: That is correct. Why are you saying that I did not answer or that I answered incorrectly?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): The fact is that those figures could be provided to you.

Mr. DesRochers: Well then give me them. I do not have them. I said that I did not have them. I do not have them. If you want details on financial matters, the Director of Finance will be pleased to give you them.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Mr. DesRochers, I don't want to go... Look! All I am trying to do is to give you an opportunity to answer a question in a way you find satisfactory, rather than saying you do not have the figures. The answer was correct, but if you could take one extra step... Since you are always looking for excellence, I am giving you an opportunity to rise to the occasion.

[*Text*]

M. DesRochers: Comme on recherche l'excellence, on va aller chercher les chiffres tels qu'ils sont dans le rapport que le vérificateur a accepté durant les deux dernières années et on vous les enverra.

Le vice-président (M. Hogue): Ceci ne vous convient pas?

M. DesRochers: À quoi faites-vous allusion?

Le vice-président (M. Hogue): Au tableau de la page 33.

M. DesRochers: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Pouvez-vous nous donner quelques explications?

M. DesRochers: À quel sujet?

Le vice-président (M. Hogue): Eh bien, regardez donc. Faut-il que je vous donne un cours de comptabilité? Il y a des revenus et des dépenses. Il y a des données de 1990 et de 1991. Cela fait deux colonnes et quatre résultats.

M. DesRochers: Oui.

Le vice-président (M. Hogue): Sur la même main, vous pouvez travailler avec ces chiffres-là. Avec une seule main, vous avez un doigt de trop.

M. DesRochers: Tout d'abord, je ne comprends pas la farce. Ici, on parle des dépenses. Il y a une seule catégorie à la page 33: ce sont les dépenses. Je ne comprends pas ce que vous voulez dire.

Le vice-président (M. Hogue): En haut, c'est quoi?

M. DesRochers: On dit: *Schedule of expenses by category*. C'est ce que vous venez de me donner.

Le vice-président (M. Hogue): Prenez-le en français.

M. DesRochers: Pourquoi vient-on de me dire que c'est cette page-là?

Le vice-président (M. Hogue): Tournez votre livre. Ne tournez pas vos lunettes, juste le livre. Page 33.

Mrs. Gaffney: Mr. Chair, I believe his finance officer is here in the audience, so maybe if that person came forward, they could supply the figures.

Mr. DesRochers: I don't mind.

Le vice-président (M. Hogue): Vous avez le texte français?

M. DesRochers: Oui.

Mr. Landry: You asked specifically for a comparison between the $5.9 million in box office receipts and what they were in the previous several years. Was that it?

• 1245

Mrs. Gaffney: In your initial statement, Mr. Landry, you mentioned what the percentage increase in commercial rates was. You mentioned your revenues for the past year, and one of the items was that you had $5.8 million in box office revenue in the last year. I asked what it was in the statements for the previous two years.

[*Translation*]

Mr. DesRochers: Since we look for excellence, we will look for the figures as they appear in the report that the Auditor has accepted for the last two years. We will send them to you.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Do you not find this satisfactory?

Mr. DesRochers: What are you referring to?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): To the table on page 33.

Mr. DesRochers: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Can you give us some explanations?

Mr. DesRochers: About what?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Well, have a look at the table. Do I have to give you an accounting course? There are revenues and expenditures. There are data for 1990 and 1991. That makes two columns and four different figures.

Mr. DesRochers: Yes.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): You just need one hand to work with those figures. You actually have one finger too many.

Mr. DesRochers: First of all, I do not understand the joke. We are talking here about expenditures. On page 33, there is just one category, expenditures. I do not understand what you mean.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): What does it say at the top?

Mr. DesRochers: It says: Schedule of expenses by category. That is what you just gave me.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Look at the French version.

Mr. DesRochers: Why was I just told that this was the page in question?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Turn your book around, not your glasses, just the book. Page 33.

Mme Gaffney: Monsieur le président, je pense que le responsable des finances est présent, donc on pourrait peut-être inviter cette personne à s'approcher de la table pour nous donner les chiffres.

M. DesRochers: Je n'y vois pas d'inconvénient.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Do you have the French text?

Mr. DesRochers: Yes.

M. Landry: Vous avez demandé qu'on compare les recettes provenant de la vente des billets qui se chiffrent à 5,9 millions de dollars et celles des quelques années précédentes. C'était bien cela?

Mme Gaffney: Monsieur Landry, au cours de votre exposé, vous avez mentionné la proportion dans laquelle les prix ont augmenté. Vous avez aussi fait mention des recettes de l'année dernière, et, entre autres, de la vente des billets qui a remporté 5,8 millions de dollars. Je vous ai demandé de quel ordre avaient été ces recettes au cours des deux années précédentes.

[*Texte*]

Mr. Richard Lussier (Director, Financial and Administrative Services, National Arts Centre of Canada): You have to remember some of these figures include other than box office. For instance, tour fees for the orchestra would be included in the annual report.

I think the big difference worth noting here is in variety, where we have dramatically decreased the amount of variety programs we do in order to save money. We cut our variety shows by $3.5 million in expenses and in revenues and saved about $50,000.

Nowadays it's almost impossible to bring in commercial variety shows that make money, with the size of our hall. Even sold-out performances are money-losers for the NAC. That is why more and more now we go to rentals, so people such as Rita MacNeil, for example, are more likely to rent the NAC hall than for us to produce.

That's the big difference from year to year. That's why you'll see this year, for instance, in our next annual report, the revenues from hall rentals have increased dramatically, with things such as *The Phantom*, Rita MacNeil, etc. In variety, revenues have dropped totally.

Mr. Landry: Is the substance of your question to determine whether there has been—

Mrs. Gaffney: If the box office has dropped off. . .again, I know, Mr. DesRochers, you have been reacting to the questions almost in a defensive manner, and that chagrins me, I must say, because I read in the paper just last week that the National Arts Centre Orchestra had this major performance upon returning from their tour, yet only half the house was filled. This is a highly unusual circumstance. Has it hurt the orchestra because they've been out travelling? Obviously their box office has dropped off tremendously, and there has to be a reason why this has happened.

I'm sorry I have jumped in here, but I really think somebody has to look at what's happened to box office, because we are getting into a major rental. This is a national public facility, and as elected officials around this House, we are not here to embarrass you. We are here to make sure this centre is operating in the best interests of all Canadians, not just those who happen to live in the Ottawa-Carleton area.

The question needs to be answered more specifically. I hear what the finance officer is saying, Mr. Chair. I don't know whether it can be done here this afternoon. Probably not. But I think we need to have a more detailed reponse on that.

[*Traduction*]

M. Richard Lussier (directeur, Services financiers et administratifs, Centre National des Arts du Canada): Il ne faut pas oublier que ces chiffres ne comprennent pas uniquement la vente des billets. Par exemple, le rapport annuel fait aussi état des frais des tournés qu'a réalisées l'orchestre.

La différence la plus importante qu'il vaut la peine de souligner concerne le programme de variétés, où nous avons réduit de façon radicale le nombre de spectacles et de variétés que nous avons présentés, afin de réaliser des économies. À ce chapitre, nous avons réduit les dépenses et les recettes dans une proportion d'environ 3,5 millions de dollars, ce qui nous a permis d'économiser environ 50,000$.

Aujourd'hui, avec la grandeur de la salle que nous avons, il est presqu'impossible de présenter des spectacles de variétés qui permettent de dégager les profits. Même lorsqu'il sont présentés à guichets fermés, le CNA est déficitaire lorsqu'il présente des spectacles de variétés. C'est pour cette raison que nous favorisons de plus en plus la formule de l'allocation, de manière à permettre à des gens comme Rita MacNeil, par exemple, de présenter un spectacle, car elle a peut-être de meilleures chances que le CNA de faire de l'argent.

C'est la différence la plus notable que l'on peut remarquer, je pense. C'est pour cette raison que vous constaterez, dans notre rapport annuel de l'année prochaine, que les recettes provenant de l'allocation de la salle ont augmenté de façon radicale, grâce à des spectacles comme *Le fantôme*, le spectacle de Rita MacNeil, etc. Vous constaterez aussi que du côté des spectacles de variétés, les recettes ont chuté de façon vraiment importante.

M. Landry: La question que vous posez a-t-elle pour but de savoir s'il y a eu. . .

Mme Gaffney: Si les recettes provenant de la vente des billets ont diminué. . . Monsieur DesRochers, vous avez semblé un peu offusqué par les questions que j'ai posées, et je le regrette, je dois dire, parce que pas plus tard que la semaine dernière, on disait dans le journal que l'Orchestre du Centre National des Arts avait donné un spectacle important, après être rentré de sa tournée, et que la salle n'était qu'à moitié remplie. Une telle chose est vraiment inhabituelle. Le fait que l'orchestre soit parti en tournée lui a-t-il nui? De toute évidence, il est loin d'avoir attiré qu'autant de gens qu'auparavant, et il doit bien y avoir une explication à cela.

Je m'excuse de vous avoir coupé, mais je pense vraiment qu'il faut examiner de près ce qui est arrivé aux recettes provenant de la vente des billets, car nous pouvons constater que le CNA prend une orientation tout à fait nouvelle. Il loue désormais la salle beaucoup plus qu'auparavant. Or, le CNA est une institution d'intérêt public national, et en tant que représentants élus, je vous prie de me croire que notre rôle n'est pas du tout de vous embarrasser. Nous sommes là pour nous assurer que le centre dessert au mieux les intérêts de tous les Canadiens, et non seulement de ceux qui habitent dans la région d'Ottawa-Carleton.

Nous avons besoin d'une réponse plus précise. J'ai pris bonne note de ce que nous a dit le directeur des services financiers, monsieur le président. Je ne sais toutefois pas si les représentants du CNA peuvent nous donner des renseignements plus précis cet après-midi. J'en doute. Mais, quoi qu'il en soit, je pense qu'il nous faut une réponse plus détaillée là-dessus.

[*Text*]

Mr. DesRochers: We can certainly even give you box office revenues for the orchestra for a year. That's no problem. But I think your comment is not in perspective, because the fact is that orchestras are suffering everywhere. This is not a phenomenon unique to the National Arts Centre Orchestra. We'll have figures published—we'll send them to you—that will show the orchestra has been playing at a 50% and 40% house in many, many, many concerts that have nothing to do with touring. That's a fact. And it is not unique to Ottawa and to the National Arts Centre Orchestra. That it is not.

Mrs. Gaffney: I think we need to have some more detailed analysis. Obviously, according to your finance officer, there is a significant shift in the box office revenue. We need to know why there is this shift. If it's because you're doing more rentals at the National Arts Centre, then that is probably understandable. But I think we have the right to know and the public has the right to know. I would like to see more of a detailed explanation of where the box offices were two years ago, last year, where they are today, what has caused this shift, and how the nation has benefited by that, how you have as a centre, and why you had to go to that. I would like to see that in more detail.

• 1250

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Would you be kind enough to send the written answer to the clerk?

Mr. DesRochers: With pleasure. That's what we mean when we say we adjusted the market constantly.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): And when do you think we could expect your answer?

Mr. DesRochers: Within two weeks?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Yes, before that.

Mr. DesRochers: Sure, when do you want it?

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): This coming Monday. That suits you? Fast and soon.

Mr. de Jong: I won't really start posing any questions, because many of the questions I would pose have already been asked. I'll consult the records of this committee meeting to see if my questions were asked and what the answers were.

I would like to make a general statement. You've had some problems and I think they are serious problems, and they come back to us as members of Parliament. Certainly it has not been a group of happy troopers and campers out there, far from it. One likes to see an institution like the NAC as a sort of model, Canadiana, happy people working to serve the national purpose. A lot of money goes into it, money that many of the regions feel should go to them.

[*Translation*]

M. DesRochers: Nous pouvons même vous dire combien rapporte annuellement la vente des billets des spectacles de l'orchestre. Cela ne pose aucune difficulté. Je pense toutefois que votre observation ne tient pas compte de la réalité, car tous les orchestres traversent une période très difficile, ces temps-ci. Il n'y a pas que l'Orchestre du Centre National des Arts qui éprouve des difficultés. Nous allons sortir des chiffres—que nous vous ferons d'ailleurs parvenir—qui démontreront que l'orchestre a très souvent joué devant des salles remplies à 50 ou 40 p. 100 de la capacité, et cela n'a rien à voir avec le fait qu'il soit parti en tournée. Ce n'est que la réalité. Et, cette situation n'est pas unique à Ottawa et à l'Orchestre du Centre National des Arts. Pas du tout.

Mme Gaffney: Je pense que nous avons besoin d'une analyse un peu plus détaillée. Évidemment, selon votre directeur des services financiers, il y a un mouvement important dans les recettes provenant de la vente des billets. Nous devons savoir pourquoi il en est ainsi. Il peut arriver que ce soit parce que vous favorisez davantage l'allocation de la salle. Mais, je pense que nous avons le droit de savoir ce qu'il en est, et que cela vaut aussi pour la population canadienne. Je voudrais obtenir une explication plus détaillée. Je voudrais savoir combien rapportait la vente des billets il y a deux ans, et l'année dernière, combien elle rapporte aujourd'hui, ce qui a motivé ce changement, et en quoi cela profite aux Canadiens, comment vous avez procédé, et pourquoi vous avez adopté cette nouvelle formule. Je voudrais bien obtenir plus de détails là-dessus.

Le vice-président (M. Hogue): Aurez-vous la gentillesse de faire parvenir la réponse par écrit à notre greffier?

M. DesRochers: Volontiers. C'est cela que nous entendons lorsque nous disons que nous nous sommes constamment adaptés au marché.

Le vice-président (M. Hogue): Et, quand obtiendrons-nous cette réponse?

M. DesRochers: D'ici deux semaines?

Le vice-président (M. Hogue): Serait-ce possible avant cela?

M. DesRochers: Bien sûr. Qu'est-ce qui ferait votre affaire?

Le vice-président (M. Hogue): Lundi prochain. Cela vous convient-il? Il vaut mieux battre le fer quand il est chaud.

M. de Jong: Je n'ai pas vraiment l'intention de poser de questions, car la plupart ont probablement déjà été posées. Je me contenterai de lire le procès-verbal de la séance d'aujourd'hui, et je vérifierai si les questions que j'avais en tête ont été posées et quelles réponses vous avez données.

Je ferai plutôt un énoncé à caractère général. Vous avez éprouvé un certain nombre de difficultés, n'est-ce-pas? Et je pense que c'était des difficultés plutôt graves, qui nous reviennent, par la bande, en tant que députés. Le moins que l'on puisse dire, c'est que tout le monde n'a pas toujours été vraiment heureux tout le temps, au CNA, dans les derniers temps. On s'attend toujours à ce que les gens qui travaillent au sein d'une institution comme le CNA, une institution

[*Texte*]

Then, when we see and when we hear from people from within the organization and when you read about it in the press, it's not a happy family. You have some problems.

I think the sense is there is work being done to make the family a little happier, but I would suggest that you still have some serious human relations problems in there. The organization and the institution surely can't do its proper job unless there's some sense of contentment and co-operation, working together and mutually sharing the goals and the functions and the purposes.

That's all I'd like to state, Mr. Chairman. I hope in the next year, when we go through this process again, that some of the problems and some of the human relations problems will have been solved.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Go ahead.

Mr. DesRochers: Those comments are well taken. As a partial answer, I would like to table a letter from the NAC Employees Association, which was sent to *The Ottawa Citizen* three weeks ago but unfortunately couldn't find its way in print—it just happens that way, I guess. Employees talk about the fact that they are proud and devoted to the centre and are pleased with the environment in which they can exercise their professions. I would like to table this as a letter from the NAC Employees Association, and I would also like to table a letter from the Deputy Minister of Communications, perhaps as a subanswer to your question, congratulating us

> . . .d'une année fructueuse, non seulement dans le cadre de ses activités artistiques mais aussi dans le cadre de ses activités administratives et financières. Je félicite le Centre de ses efforts couronnés de succès dans un contexte économique plutôt restreint.

Je pense que ces opinions-là sont plus valables que des commérages et des ragots.

The board of the National Arts Centre has been handed by circumstance a very, very tough challenge. We indicated in previous presentations the real value of assistance we've received through time and how it has been eroded by inflation and what not.

• 1255

I don't really know of very many institutions for the performing arts in this country where the management of that institution has been told by the board that it will not—it will not—accept a deficit. If the board of the Toronto Symphony three years ago had told the director general of the Toronto Symphony that there would be no deficit, the consequences of that directive to the Toronto Symphony would have been fundamental. But here they are three years later looking at a $3.9 million deficit. The Arts Centre is looking at zero.

[*Traduction*]

modèle, si l'on veut le fassent dans la joie, qu'ils soient heureux de servir les Canadiens. Cette institution reçoit beaucoup d'argent que bien des régions préféreraient obtenir, soit dit en passant. Or, quand on entend rapporter tout ce que des employés du CNA ont ou dire au sujet du centre, et que cela est rapporté dans la presse, nul doute que la famille n'est pas très heureuse. Vous éprouvez certaines difficultés, n'est-ce-pas?

On sent qu'il y a des efforts pour rendre les employés un peu plus heureux, mais j'ai nettement l'impression que tout ne va pas encore pour le mieux dans le meilleur des mondes, au CNA, sur le plan des relations humaines. L'organisation et l'institution ne peuvent sûrement pas accomplir un aussi bon travail qu'elle le pourrait, s'il n'existait pas au sein de l'institution un sentiment de satisfaction et un esprit de collaboration, qui font en sorte que tout le monde tire vraiment dans le même sens.

C'est tout ce que j'avais à dire, monsieur le président. J'espère que l'année prochaine lorsque nous referons le même exercice, certains des problèmes et certaines des difficultés qui existent sur le plan des relations humaines auront été résolus.

Le vice-président (M. Hogue): Allez-y.

M. DesRochers: Vos observations sont valables. En guise de réponse partielle, permettez-moi de déposer une lettre rédigée par l'Association des employés du CNA, qui a été envoyée au journal *Ottawa Citizen*, il y a trois semaines, mais qui n'a malheureusement pas été publiée—je suppose que ce sont des choses qui arrivent. Les employés font état du fait qu'ils sont fiers de travailler pour le CNA, qu'ils sont dévoués à la tâche, et qu'ils sont satisfaits du milieu dans lequel ils peuvent exercer leur profession. Je vous demande donc l'autorisation de déposer cette lettre rédigée par l'Association des employés du CNA, ainsi que cette autre lettre provenant du sous-ministre des Communications, qui répond aussi partiellement à votre question, dans laquelle il nous félicite

> —for a successful year, not only as far as artistic activities are concerned, but also with repect to administrative and financial activities. I congratulate the Centre for its success in a somewhat retricted economic context.

I think those opinions are more valuable than gossip and tittle-tattle.

La situation économique a placé le conseil du Centre national des Arts devant un défi des plus difficiles à relever. Nous avons déjà indiqué, au cours d'exposés antérieurs, dans quelle mesure la valeur réelle de l'aide que nous avons reçue dans le temps a été érodée par l'inflation et d'autres facteurs.

Je ne connais pas tellement d'institutions du domaine des arts du spectacle, au Canada, qui se sont fait dire par leur conseil d'administration qu'aucun—absolument aucun—déficit ne sera accepté. Il y a trois ans, si le conseil d'administration de l'orchestre symphonique de Toronto avait dit au directeur général qu'aucun déficit ne serait toléré, cette directive aurait eu des conséquences importantes pour cet orchestre. Mais, trois ans plus tard, l'orchestre fait face à un déficit de 3,9 millions de dollars. Le Centre national des Arts, quant à lui, est parvenu à équilibrer son budget. Il n'a aucun déficit.

[*Text*]

Now, I think we have to put in context some of the content of how, unfortunately, you have had to make certain judgments about the Arts Centre. We are saying to you there is no centre in the country that has the variety and the excellence on its stages that the National Arts Centre has.

I deliberately took considerable time in my report to show you the outstanding achievements of this centre as it has striven to meet its national mandate. Now, the other side of the coin is there is a small group of discontents who have magnified and made a great deal out of some of the things that have happened.

I say I am an unpaid chairman because I don't take my fee. I take that as being par for the course. When this committee put its report on the constitutional thing before the people of Canada, I read the most scathing editorials from the Montreal press, from Lise Bissonnette, and from the *Journal de Montréal*, which personally vilified the people on this committee from the province of Quebec, by name, for having signed those documents.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Just me, not the others. They hit me—that's all.

Mr. Landry: No, no. All I'm saying—

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): That's all they did.

Mr. Landry: All I'm saying is when you're dealing with fast-paced change in the artistic community and the artistic environment, economic sluggishness that has refused to come out of a situation, toughness in terms of resources that we have, people asking us—as you've just mentioned or as the former minister said, look, what does the National Arts Centre mean to my riding, my constituents in Saint-Georges-de-Beauce—we are saying this national institution has to become a national institution.

There are going to be people in this community, and I say with complete honesty they're entitled to their opinions, but what we are doing at the Arts Centre bears no relationship to their concept of what an arts centre should be. We are dealing in the 1990s. We're not in the 1950s and the 1960s.

I'll tell you, for one person, I absolutely think the lack of fairness and reasonableness in some of the innuendo that has come—and this is the second time this basic question of conflict of interest has been brought before this—I think that's character destruction that is demeaning to the people who present it. I think when you hear it, you should pay some kind of particular attention to its source and its motive.

So all I'm saying as a chairman—and my board fully supports it—is that you have seen an institution that is really alive. The people are going to the National Arts Centre. It's more national than it's ever been.

The orchestra itself will tell you they're at the pinnacle of their artistic excellence since they started. They've got two international conductors. We've never had one international conductor, although Mario Bernardi was an extremely good conductor.

[*Translation*]

Il faut mettre en contexte la situation qui vous a obligé, malheureusement, à arriver à certaines conclusions au sujet du Centre national des Arts, par le passé. Nous affirmons qu'aucun autre centre au pays n'a un programme aussi varié qui vise autant l'excellence que le Centre national des Arts.

J'ai délibérément consacré une bonne partie de mon exposé à faire ressortir les aspects sur lesquels le Centre a particulièrement bien réussi dans ses efforts visant à satisfaire son mandat. L'envers de la médaille, c'est qu'il y a toutefois un petit groupe de mécontents qui ont gonflé de façon disproportionnée un certain nombre de difficultés qui sont survenues.

Je me qualifie, personnellement, de président bénévole, car je refuse les honoraires auxquels j'aurais droit. Je considère que cela fait partie du jeu. Lorsque le comité a déposé son rapport sur la Constitution, j'ai lu des éditoriaux des plus cinglants, dans le *Journal de Montréal* et dans *La Presse*, dont l'un rédigé par Lise Bissonnette, qui vilipendait nommément les députés du Québec qui sont membres de votre comité, pour avoir signé ces documents.

Le vice-président (M. Hogue): Non, seulement moi, pas les autres. Ces éditoriaux ne visaient que moi—c'est tout.

M. Landry: Non, non. Tout ce que je dis. . .

Le vice-président (M. Hogue): J'étais le seul visé.

M. Landry: Tout ce que je dis, c'est que lorsqu'on a affaire à un milieu où tout évolue aussi rapidement que dans le domaine artistique, à une récession qui n'en finit plus, à un resserrement du côté des ressources, les gens ne demandent—comme vous l'avez mentionné, ou comme l'a dit l'ancien ministre: «Qu'apporte vraiment le Centre national des Arts dans ma circonscription, pour les gens de mon comté, à Saint-Georges de Beauce?» C'est pourquoi nous disons que le Centre national des Arts doit devenir une véritable institution nationale.

Les gens ont tout à fait droit à leurs opinions, mais ce que nous faisons au Centre des Arts n'a aucun rapport avec l'idée qu'ils se font de ce que devrait être un Centre national des arts. Nous sommes à la veille de l'an 2000. Nous ne sommes plus dans les années 50, ni dans les années 60.

Je vous dirai franchement pour ma part qu'il y a des reproches qui sont adressés et qui sont absolument injustes, si l'on en juge aux rumeurs qui ont été colportées—et c'est la deuxième fois que la question de conflit d'intérêts refait surface—je pense que toute cette affaire en dit long au sujet de ceux qui sont responsables de telles rumeurs. Lorsque vous entendez de telles choses, vous feriez peut-être bien d'accorder une attention particulière à leur source et à ce qui peut les motiver.

Donc, tout ce que je dis, en tant que président—et tous les membres du conseil m'appuient complètement là-dessus—c'est que vous avez affaire à une institution vraiment vivante. Les gens fréquentent le Centre national des Arts. Il a un caractère plus national que jamais.

Les membres de l'orchestre vous diront, eux-mêmes, qu'ils sont au pinacle de leur excellence, depuis qu'ils ont commencé à jouer, sur le plan artistique. Ils sont aujourd'hui dirigés par deux chefs d'orchestre d'envergure internationale. C'est la première fois depuis la création de l'orchestre, bien qu'on reconnaisse volontiers que Mario Bernardi était un chef d'orchestre extrêmement compétent.

[*Texte*]

I've tried to portray a position, a statement from the National Arts Centre that indicated to you that the thing is flourishing. It's going, we have no deficit, we're becoming more national, and it's exciting as hell, and I get tired of a little claque of half a dozen or a dozen people who are making a lot of noise and detracting from what in the hell we're trying to do over there, which is in the national interest.

I just want you to understand that I feel that, and I say people are entitled to their opinions. But all I'm saying is the performance as assessed by the board, and the board is a very competent board, puts as outstanding both what is happeninfg in artistic terms and what is happening in financial and in administrative terms at the Arts Centre. That's all we can produce for you.

• 1300

Mrs. Gaffney: I just want to respond very quickly here. You should be pleased that you have had the opportunity in a public forum as this to be able to respond to that innuendo, and if it is innuendo put it to rest. I have given you that opportunity. I am only the messenger; don't shoot the messenger. Don't be on the defensive with me. We get that word, that "claque" all the time too.

The arts, Mr. Chairman, in this country cannot survive on their own. They have to have support, public support. I don't care whether you are in Ottawa or whether you are in Montreal or whether you are in Vancouver. The sooner this committee of communications and culture recognizes the kind of imposition they have imposed upon the National Art Centre to be able to operate without any influx of money—a large influx of money from the Government of Canada—the better. It is not realistic. You need that money. You have to have it; but you, as chairman of the board, have to pound this government and say we need more money; we don't want to cut programs.

We are here to represent our public. So don't get your back up because I have asked the tough questions here this morning.

Mr. Landry: No, I am not, but I—

Mrs. Gaffney: That's what I am here for.

Mr. Landry: I just have to question the source of the innuendo.

As far as the government is concerned, I guess what I am saying is that I asked two questions with respect to government grants. One is if we have made the best case possible and has it been presented with the strongest possible strength. Those are the two questions I asked.

If I get a positive answer to those, the third question, which is a corollary to it, is are we getting our fair share of what is available? The answer to that is yes, we are getting our fair share. The Arts Centre or the universities or anything else are not going to be singled out and everybody else is going to have to follow the rules except one institution.

[*Traduction*]

J'ai tenté de vous brosser un tableau de la situation qui indique que le Centre national des Arts est une institution qui s'épanouit vraiment. Le Centre est actif, nous n'avons aucun déficit, nous avons un caractère de plus en plus national, et l'avenir est extrêmement excitant. J'en ai vraiment assez de cette petite douzaine de personnes, peut-être, qui font bien du bruit et qui font perdre de vue tous les efforts que nous déployons dans l'intérêt national du pays.

Je tenais seulement à vous faire part de mon sentiment à cet égard, et je répète que les gens ont toutefois droit à leur opinion. Mais, tout ce que je dis, c'est que le conseil, qui est composé de gens très compétents, soit dit en passant, considère comme remarquables autant ce que le Centre a pu réussir à faire, sur le plan artistique, que la façon dont il a géré ses activités, tant sur le plan financier qu'administratif. Ne nous en demandez pas davantage.

Mme Gaffney: Permettez-moi de réagir brièvement à ce que vous venez de dire. Vous devriez être heureux d'avoir eu la possibilité de réagir à cette rumeur, dans le contexte d'une assemblée publique comme celle-là, et d'avoir pu rétablir la vérité. Je vous en ai donné l'occasion. Je ne suis que la messagère; ne tirez pas sur la messagère. Ne soyez pas autant sur la défensive. On nous accuse nous aussi de constituer un petit groupuscule.

Monsieur le président, les arts ne peuvent survivre seuls au Canada. Ils ont besoin d'appui. Ils ont besoin d'un appui public. Et, cela vaut autant, que l'on soit à Ottawa, à Montréal ou à Vancouver. Plus tôt le Comité des communications et de la culture reconnaîtra les contraintes qui ont été imposées au Centre national des Arts, en limitant tout nouvel apport de fonds—de la part du gouvernement du Canada—mieux ce sera. Ce n'est pas réaliste. Vous avez besoin de cet argent. Vous devez l'obtenir; mais c'est à vous qu'il revient, en tant que président du conseil d'administration, d'insister auprès du gouvernement et de lui répéter qu'il vous faut plus d'argent, que vous ne voulez pas couper dans les programmes.

Nous représentons la population canadienne. Donc, ne vous hérissez pas, parce que je vous ai posé quelques questions un peu difficile ce matin.

M. Landry: Non, je ne me hérisse pas, mais...

Mme Gaffney: Je suis ici précisément pour cela.

M. Landry: Je mets seulement en doute la source des rumeurs.

Pour ce qui est du gouvernement, j'ai posé deux questions, en réalité, au sujet des subventions qu'il accorde. J'ai demandé si notre situation était claire et si nous avons bien su faire valoir notre cause. Ce sont là les deux questins que j'ai posées.

Si la réponse à ces deux questions est affirmative, ma troisième question, qui découle des deux premières, revient à ceci: obtenons-nous notre juste part des ressources disponibles? La réponse à cette question est oui, à savoir que nous obtenons notre juste part, en effet. On ne fera pas d'exception pour le Centre national des Arts, les universités ou quelqu'autre institution. Il ne saurait être question que les règles s'appliquent à toutes les institutions, sauf une.

[*Text*]

You have to look at it in the overall context of what is possible within government. If you have made your case well and you have presented it strongly and you have been treated fairly, you won't hear us criticizing the government for its level of funding irrespective of the stripe of the party that happens to be in power. We have to be fair and reasonable. We are dealing with what we consider to be reasonably fair resources—

Mrs. Gaffney: If you think it is fair, okay.

Mr. Landry: We are doing our best to live in tough times and serve the centre.

Le vice-président (M. Hogue): Au nom de tous les membres du Comité, y compris notre collègue qui a dû partir, je veux vous remercier. Les questions ont été directes, difficiles, mais on demande à des champions d'être champions. Vous avez à vivre une situation extrêmement difficile, parce que vous ne pouvez que provoquer plus de frustrations à travers vos succès. Plus le Centre réussit dans la région d'Ottawa, plus je suis jaloux dans Outremont. C'est, je suppose, le résultat de l'efficacité et d'un bon rendement.

Je n'ai pas à donner de leçons, parce que j'en ai surtout à recevoir, mais entre *being assertive* et *being aggressive*, il y a une petite différence. Souvent le premier devrait l'emporter sur le second. Je ne vous parle pas; je me parle à moi.

M. DesRochers: Je vous remercie, monsieur le président, d'avoir la générosité de nous rendre justice.

Le vice-président (M. Hogue): Merci beaucoup.

La séance est levée.

[*Translation*]

Il faut évidemment tenir compte de ce qui est possible pour le gouvernement. Si nous avons eu le sentiment d'avoir pu faire valoir notre cause, de l'avoir présentée avec vigueur, et d'avoir été traités d'une manière équitable, vous ne nous entendrez pas critiquer le gouvernement, quant à la façon dont il distribue les fonds, de quelqu'allégeance qu'il soit. Nous devons être justes et raisonnables. Nous pensons pouvoir nous débrouiller avec des ressources que nous considérons équitables, dans une certaine mesure. . .

Mme Gaffney: Si vous pensez qu'elles sont équitables, tout va bien.

M. Landry: Nous faisons de notre mieux pour passer à travers cette période difficile et continuer à desservir le centre.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): On behalf of all the members of the Committee, including our colleague who had to go, I want to thank you. The questions were straightforward, difficult, but we always ask champions to be champions. You have to endure an extremely difficult situation, because your success is bound to give rise to more frustration. The greater the success of the Centre in the Ottawa region, the more jealous I become in Outremont. I suppose it is the result of efficiency and good performance.

I don't have any lessons to give, because I have more to receive than to give, but there is a small difference between being assertive and being aggressive. The former should prevail over the latter. I am not talking to you; I am talking to myself.

Mr. DesRochers: I thank you, Mr. Chairman, for having the generosity to treat us fairly.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Thank you very much.

The meeting is adjourned.

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From the National Film Board:

Joan Pennefather, Government Film Commissioner and Chairperson of the National Film Board of Canada;

Michelle d'Auray, Director, Corporate Affairs;

Gilles Roy, Director, Administration.

From the National Arts Centre:

Robert E. Landry, Chairman, Board of Trustees;

Yvon DesRochers, Director General;

Richard Lussier, Director of Finance and Administration.

TÉMOINS

De l'Office national du film:

Joan Pennefather, commissaire à la cinématographie et présidente de l'Office;

Michelle d'Auray, directrice, Affaires générales;

Gilles Roy, directeur, Administration.

Du Centre national des arts:

Robert E. Landry, président du conseil;

Yvon DesRochers, directeur général;

Richard Lussier, directeur, Services financiers et administratifs.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publications

HOUSE OF COMMONS

Issue No. 48

Wednesday, June 10, 1992

Chairman: Bud Bird

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule nº 48

Le mercredi 10 juin 1992

Président: Bud Bird

Minutes of Proceedings and Evidence of the Standing Committee on

Communications and Culture

Procès-verbaux et témoignages du Comité permanent des

Communications et de la Culture

RESPECTING:

Pursuant to Standing Order 108(2): A study on matters relating to the mandate of the Department of the Secretary of State

Pursuant to Standing Order 108(2): A study on matters relating to the mandate of the Department of Communications

CONCERNANT:

Conformément à l'article 108(2) du Règlement: Étude des affaires relevant du mandat du ministère du Secrétariat d'État

Conformément à l'article 108(2) du Règlement: Étude des affaires relevant du mandat du ministère des Communications

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

LIBRARY
JUL 1992
University of Toronto

Third Session of the Thirty-fourth Parliament, 1991-92

Troisième session de la trente-quatrième législature, 1991-1992

25039—1

STANDING COMMITTEE ON COMMUNICATIONS AND CULTURE

Chairman: Bud Bird

Vice–Chairman: Sheila Finestone

Vice–Chairman: Jean–Pierre Hogue

Members

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

(ERRATUM)

Page 46:34 —Last paragraph, third line, "$70 million in productivity improvements for 1992–1993. These are" should read "$17 million in productivity improvements for 1992–1993. These are"

COMITÉ PERMANENT DES COMMUNICATIONS ET DE LA CULTURE

Président: Bud Bird

Vice–présidente: Sheila Finestone

Vice–président: Jean–Pierre Hogue

Membres

Mary Clancy
Chuck Cook
Lyle MacWilliam
Nicole Roy–Arcelin
Geoff Scott (*Hamilton—Wentworth*)—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

(ERRATUM)

Page 46:34 —Dernier paragraphe, troisième ligne, «des économies de 70 millions de dollars en 1992–1993.» devrait être remplacé par «des économies de 17 millions de dollars en 1992–1993.»

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

MINUTES OF PROCEEDINGS

WEDNESDAY, JUNE 10, 1992
(78)

[*Text*]

The Standing Committee on Communications and Culture met at 3:39 o'clock p.m. this day, in Room 209, West Block, the Chairman, Bud Bird, presiding.

Members of the Committee present: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin.

Acting Member present: Margaret Mitchell for Lyle MacWilliam.

Other Member present: Ronald Duhamel.

In attendance: From the Research Branch of the Library of Parliament: René Lemieux, Research Officer.

Witnesses: From Canada 125 Corporation: Frank King, Co-President, Alain-F. Desfossés, Executive Director, William Pratt, General Manager and Pierre Camu, Assistant General Manager. *From the Canadian Cable Television Association:* Ken Stein, President, Roger Poirier, Senior Vice-President, Elizabeth Roscoe, Senior Vice-President and Guy Beauchamp, Past Chairman.

It was agreed,—That the Committee undertake a study on matters relating to the mandate of the Department of the Secretary of State pursuant to Standing Order 108(2).

The witnesses from Canada 125 Corporation made a statement and answered questions.

It was agreed,—That the Committee undertake a study on matters relating to the mandate of the Department of Communications pursuant to Standing Order 108(2).

The witnesses from the Canadian Cable Television Association made a statement and answered questions.

At 7:45 o'clock p.m., the Committee adjourned to the call of the Chair.

Timothy Ross Wilson

Clerk of the Committee

PROCÈS-VERBAL

LE MERCREDI 10 JUIN 1992
(78)

[*Traduction*]

Le Comité permanent des communications et de la culture se réunit à 15 h 39, dans la salle 209 de l'édifice de l'Ouest, sous la présidence de Bud Bird (*président*).

Membres du Comité présents: Bud Bird, Mary Clancy, Sheila Finestone, Jean-Pierre Hogue, Nicole Roy-Arcelin.

Membre suppléant présent: Margaret Mitchell remplace Lyle MacWilliam.

Autre député présent: Ronald Duhamel.

Aussi présent: Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement: René Lemieux, attaché de recherche.

Témoins: De la Société Canada 125: Frank King, coprésident, Alain-F. Desfossés, directeur exécutif; William Pratt, gérant général; Pierre Camu, gérant général adjoint. *De l'Association canadienne de télévision par câble:* Ken Stein, président; Roger Poirier, premier vice-président; Elizabeth Roscoe, première vice-présidente; Guy Beauchamp, président sortant.

Il est convenu,—Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie certains aspects du mandat du Secrétariat d'État.

Les témoins de la Société Canada 125 font des exposés et répondent aux questions.

Il est convenu,—Que, conformément au paragraphe 108(2) du Règlement, le Comité étudie certains aspects du mandat du ministère des Communications.

Les témoins de l'Association canadienne de télévision par câble font des exposés et répondent aux questions.

À 19 h 45, le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

Le greffier du Comité

Timothy Ross Wilson

[*Text*]

EVIDENCE

[*Recorded by Electronic Apparatus*]

Wednesday, June 10, 1992

• 1539

The Chairman: Order.

I would like to welcome the executive team of Canada 125 this afternoon. We have Frank King, the Co-President; Alain Desfossés; and Mr. William Pratt, General Manager. Gentlemen, welcome.

Do you have a presentation with which you would like to lead off, Mr. King?

• 1540

Mr. Frank King (Co-President, Canada 125 Corporation): Thank you, Mr. Chairman. Yes, we do.

First, may I thank the committee for receiving us and for giving Canada 125 a chance to tell you about who we are, what our objectives are, and a little about the projects we are undertaking on behalf of Canadians.

May I introduce my two colleagues. Mr. William Pratt is the General Manager. He was formerly the president of the Calgary Olympics and general manager of the Calgary Exhibition and Stampede. Mr. Alain Desfossés is the Executive Director, the first senior employee of the Canada 125 Corporation. It is largely through his efforts that the organization was established early in 1991.

Obviously we're here, and we are excited about the projects we have. It is simply because we view this as an opportunity, all of us, to serve our country and to do something for Canadians at the grassroots level. I think that by the end of the year we will be judged by the number of Canadians who have participated in our projects.

I am going to make a very brief presentation, with your permission, Mr. Chairman, regarding how we got here and the kinds of projects we have, and of course we will welcome your questions.

From the beginning, one of the things that have been clear is that Canadians do want to celebrate their anniversary. Our organization is a non-profit, non-political organization established initially at the request of the federal government and funded up to $50 million by the federal government in order to encourage Canadians to celebrate the 125th anniversary of Confederation.

It's a very special year. It's our mandate, as we consider it and as we have structured it, to encourage and to enable Canadians to find their own ways to celebrate our anniversary.

The organization actually began at a conference organized by the Hon. Gerry Weiner, Secretary of State in 1989, called Towards 1992. About 400 Canadians from across the country who had been involved in organizing public events were invited to come together to think about what if anything we should be doing in 1992 regarding the celebration of Canada's 125th birthday.

[*Translation*]

TÉMOIGNAGES

[*Enregistrement électronique*]

Le mercredi 10 juin 1992

Le président: La séance est ouverte.

Je veux souhaiter la bienvenue cet après-midi à l'équipe dirigeante de Canada 125. Nous entendrons M. Frank King, son coprésident, M. Alain Desfossés, et M. William Pratt, directeur général. Bienvenue, messieurs.

Avez-vous un exposé liminaire à nous faire, monsieur King?

M. Frank King (coprésident, Société Canada 125): Je vous remercie, monsieur le président. Oui, nous avons un exposé.

Premièrement, je veux remercier le comité de nous avoir invités aujourd'hui et de donner à Canada 125 l'occasion de vous dire qui nous sommes, quels sont nos objectifs, afin de vous familiariser un peu avec les projets que nous entreprenons pour le compte des Canadiens.

Je voudrais vous présenter mes deux collègues. M. William Pratt est le directeur général. Il est l'ancien président des Jeux olympiques de Calgary et directeur général de Calgary Exhibition and Stampede. M. Alain Desfossés est le directeur exécutif, le premier cadre recruté par la Société Canada 125. C'est pratiquement lui qui a mis sur pied l'organisation début 1991.

Aujourd'hui, nous sommes lancés, et nous fourmillons d'idées. Nous voyons dans cette tâche la possibilité de servir notre pays, de faire quelque chose pour les Canadiens de la base. Je pense que, vers la fin de l'année, les innombrables Canadiens qui auront participé à l'un de nos projets seront nos juges.

Avec votre permission, monsieur le président, je voudrais faire un bref historique de la société et vous donner une idée du genre de projets que nous avons entrepris, et nous serons ensuite à votre disposition pour répondre à vos questions.

L'une des choses qui étaient manifestes d'emblée, c'est que les Canadiens veulent fêter leur anniversaire. Nous sommes une organisation non politique, sans but lucratif, créée à l'initiative du gouvernement fédéral et financée par lui jusqu'à concurrence de 50 millions de dollars, avec pour mission d'encourager les Canadiens à fêter le 125e anniversaire de la Confédération.

Ce sera une année très spéciale. Notre mission, telle que nous la concevons et telle que nous avons structuré notre tâche, est d'encourager les Canadiens, et de leur donner les moyens pour cela, de fêter cet anniversaire à leur façon.

L'idée de l'organisation a été lancée lors d'une conférence organisée par l'honorable Gerry Weiner, secrétaire d'État, en 1989, sur le thème: «Vers 1992». Près de 400 Canadiens de tout le pays, qui s'étaient occupés d'organiser des manifestations publiques, ont été invités à se rassembler pour réfléchir à ce qu'il conviendrait de faire en 1992, année du 125e anniversaire du Canada.

[*Texte*]

As a result of that conference a survey was conducted of Canadians to determine the answer to important questions. Is it wise? Is it necessary? Should we do this? If the answer was yes to those questions, how should we do it? What kind of celebrations would Canadians want to see?

As you might guess, the answers came back quite positively in favour of having a celebration in 1992. However, there were conditions placed by Canadians as a result of that survey on how Canadians would like to celebrate. As we interpreted their comments, they wanted grassroots celebrations, not top-down, dictated kinds of celebrations, and not 16 days of glory. Rather, they wanted meaningful celebrations at the community level where Canadians themselves could make a difference, where Canadians could choose the way in which they would celebrate Canada's birthday. It seemed appropriate to us as well for the times. By that I mean the political times and the economic times.

So the survey was very encouraging. I'm sure the results are available to you. If you don't have them, we can provide them to committee members.

An hon. member: I think we have them.

Mr. King: To summarize the survey, we found that by and large Canadians love their country. Ninety-three percent of them or thereabouts chose Canada as the best country in the world in which to live. In all provinces—including the province of Quebec particularly—a large majority of people wanted the celebrations.

• 1545

In short, we found there was a deep, quiet pride running throughout this country that ought to be served, that ought to be tapped in a meaningful year of our anniversary. So we set out very carefully to build a grassroots organization so that Canadians, if I could use the popular expression, "could do it themselves". It's a do-it-yourself movement that we are involved with in Canada 125.

We also felt, and I think members of the government with whom we had early contact agreed, that it should be arm's length and non-political from government. Because there is so much public activity now involving government in the constitutional debates and the economy and other things, we all agreed it was not necessary and not valuable to confuse the public regarding our objectives. Frankly, in the beginning, people didn't believe we were arm's length, but our feedback now is that there is great credibility behind that statement of fact.

I will refer to my notes now to bring you up to date on some of the facts about our celebrations. As I said earlier, it doesn't mean that our national celebrations will be noisy or full of fireworks, loud types of celebrations. We feel that they should be meaningful, because Canadians told us that. We don't want hoopla or meaningless, empty rhetoric.

[*Traduction*]

Suite à cette conférence, un sondage d'opinion a été mené auprès des Canadiens pour trouver les réponses à un certain nombre de questions importantes, telles que: Est-ce sage? Est-ce nécessaire? Faut-il le faire? Dans l'affirmative, que faire? Quelle sorte de festivités les Canadiens souhaitent-ils?

Comme on pouvait s'y attendre, les résultats du sondage étaient très nettement favorables à des festivités en 1992. Toutefois, les Canadiens exprimaient certaines conditions. Selon notre interprétation, ils souhaitent des festivités de type populaire, non pas des manifestations dictées par le haut et pas 16 journées de poudre aux yeux. Ils veulent plutôt des festivités au niveau communautaire, où les Canadiens eux-mêmes peuvent contribuer et choisir leur manière de fêter. Cela nous a semblé une approche tout à fait appropriée, conforme à l'air du temps. J'entends par là le climat politique et économique dans lequel nous nous trouvons.

Ce sondage était donc très encourageant. Je suis sûr que vous en avez vu les résultats, sinon je peux vous les procurer.

Une voix: Je pense que nous les avons.

M. King: Pour résumer le sondage, il nous a appris que dans l'ensemble, les Canadiens aiment leur pays. Quatre-vingt-treize pour cent d'entre eux, ou à peu près, considèrent que le Canada est le meilleur pays du monde où vivre. Dans toutes les provinces—y compris le Québec—la grande majorité du public souhaite une fête.

En bref, nous avons constaté une fierté calme et assurée qui baigne tout le pays et qu'il convient de mobiliser en cette année de notre anniversaire. Nous avons donc entrepris, soigneusement, de construire une organisation proche de la base de telle façon que les Canadiens puissent prendre les choses en mains par eux-mêmes. C'est un mouvement «faites-le vous-mêmes» qui anime les festivités du 125e anniversaire.

Nous avons jugé également, et les membres du gouvernement avec lesquels nous avons eu un premier contact en ont convenu, qu'il importait que ces fêtes soient apolitiques, sans la lourde présence du gouvernement. Étant donné tout le débat sur la Constitution, la conjoncture économique et nombre d'autres éléments, nous avons tous estimé qu'il était ni nécessaire ni souhaitable de semer le doute quant à nos objectifs. Franchement, au début, les gens ne croyaient pas à notre indépendance, mais nous constatons aujourd'hui que nous avons gagné en crédibilité.

Je vais maintenant revenir à mes notes pour vous donner quelques renseignements sur les festivités. Comme je l'ai dit, ce ne sera pas une fête bruyante, remplie de feux d'artifice et de bruit. Nous ne voulons pas de vaines agitations ni de discours creux, mais une fête digne comme les Canadiens la souhaitent.

[*Text*]

The celebration should be and will be fun. It is simply not appropriate that huge amounts of government money be spent, nor that controversy or partisan politics should intrude on our celebrations, which are intended to be positive and constructive, to help us learn more about one another. So as much as possible, as I have mentioned, they are grassroots participation celebrations.

As I mentioned also, Canadians have helped us determine the themes and approaches that we would use for these celebrations. Five common themes were expressed by Canadians as the values that they treasured the most and thought most described Canadians, and around which they would like to celebrate.

These reflected values are, first of all, the freedom and opportunity and personal security that Canadians enjoy as citizens. I'm sure I do not need to remind your committee, Mr. Chairman, that many Canadians chose this country particularly because of the first two words, "freedom" and "opportunity". More recently, as trouble has developed in other countries, personal security has become a tribute to the way we have organized our country. Those are some of the values that Canadians treasure.

Second, there is a common concern for the environment; third, a desire to help one another; fourth, a wish to get to know one another better; and finally, as I mentioned earlier, a pride in our many achievements as Canadians.

In order to fulfil our mandate of helping Canadians celebrate their nation's birthday, we set out to stimulate partnerships on a national and regional scale. Thanks to the enthusiastic support of hundreds of thousands of Canadians, we are succeeding in this mission.

Volunteers have come forward in great numbers, both individual and groups, ranging from Kinsmen and Kinettes to the Scouts and the Guides, the Royal Canadian Geographical Society and the Canadian Legion. The business community has also been very keen, from our largest corporations to quite small corporations, which have all joined in a true partnership. And, of course, the federal government is just one of the many partners that Canada 125 has.

You'd be interested to know, I believe, that for each dollar of federal money invested in Canada 125 activities, other partners have put up $4 in value. We think, given the organizational time available to the committee and the corporation, that this is a fantastic response during these economic times. Of course, I can't name all of our sponsors at this point in time, but there are major corporations you would recognize: General Motors, Esso, Manulife, Canadian Bus Association, Canada Dry, Canadian Tire Corporation. All have been very enthusiastic and very generous in allowing the numbers I have mentioned to come to reality.

• 1550

The activities that are being developed are both exciting and imaginative. A few of my favourites—and we have many to discuss with you if you would like to ask about more—include the Discovery Box Program, which matches

[*Translation*]

La fête devra être et sera amusante. Il serait inconvenant que l'on dilapide pour elle des sommes énormes d'argent public, ou qu'elle soit l'occasion de controverse ou de rivalité partisane; nous voulons des festivités qui soient positives et constructives et qui nous permettent de mieux nous connaître les uns les autres. Donc, autant que possible, ce seront des manifestations où les Canadiens de la base tiendront le premier rôle.

Comme je l'ai mentionné également, les Canadiens nous ont aidé à isoler les thèmes et les démarches à suivre. Cinq thèmes communs ont été cités par les Canadiens, qui représentent les valeurs qu'ils chérissent le plus et autour desquelles ils voudraient célébrer.

Ces valeurs sont, tout d'abord, la liberté, les possibilités d'épanouissement et la sécurité personnelle dont jouissent les Canadiens en tant que citoyens. Je n'ai pas besoin de vous rappeler, monsieur le président, que nombre de Canadiens ont choisi ce pays précisément en raison des deux premiers idéaux, liberté et épanouissement. Plus récemment, lorsqu'on voit comment d'autres pays sont ravagés par la guerre, la sécurité personnelle est devenue l'expression de la façon dont nous avons organisé notre vie collective. Voilà certaines des valeurs que les Canadiens tiennent à coeur.

Deuxièmement, il y a un souci commun de l'environnement; troisièmement, le désir de s'entraider; quatrièmement, le souhait de mieux se connaître les uns les autres; enfin, comme je l'ai mentionné, la fierté suscitée par les nombreuses réalisations des Canadiens.

Pour exécuter notre mission, celle d'aider les Canadiens à fêter leur anniversaire national, nous avons cherché à susciter des partenariats à l'échelle nationale et régionale. Grâce aux efforts enthousiastes de centaines de milliers de Canadiens, nous sommes en passe de réussir.

Des bénévoles se sont présentés, nombreux, individuellement et en groupe, depuis les Kingsmen et Kinettes jusqu'aux scouts et guides, en passant par la Société géographique royale canadienne et la Légion canadienne. Les milieux d'affaires se sont également montrés très intéressés, depuis les plus grosses entreprises jusqu'aux très petites, qui toutes ont accepté un véritable partenariat. Et, bien sûr, le gouvernement fédéral n'est que un partenaire parmi beaucoup d'autres.

Je pense que vous serez intéressés de savoir que, pour chaque dollar investi par le gouvernement fédéral dans les activités de Canada 125, les autres partenaires en apportent quatre. Nous pensons que c'est là un résultat absolument fantastique dans la conjoncture actuelle et vu le temps dont disposent le comité et la société. Je ne peux nommer tous les commanditaires, mais parmi les grosses sociétés je citerai General Motors, Esso, ManuVie, l'Association canadienne de l'autobus, Canada Dry, la société Canadian Tire. Toutes se sont montrées très enthousiastes et très généreuses et ont permis que les chiffres que j'ai cités deviennent réalité.

Les activités projetées sont à la fois distrayantes et empreintes d'imagination. Certaines de mes favorites—et nous en avons beaucoup dont nous pourrons parler si vous voulez en savoir davantage—sont le programme «Boîte à

[*Texte*]

classrooms from across Canada. Students then create discovery boxes, which they fill with goods and items that tell about themselves and show their counterparts what another part of Canada is like.

More than 14,000 classrooms, with perhaps an average of 30,000 people, are participating in this program. The response has been that the program has been so well received that I believe we have decided, Mr. General Manager, to extend this program into the fall. We had intended to close it off at the end of June when school is out, but I think we are going back into the schools because so many requests have come in too late for the spring season.

Another project is the national neighbourbood parties. We are inviting all Canadians to invite their friends and neighbours to their homes, the ball diamond, the community hall, and the street to have a celebration with one another of Canada's birthday. At 2 p.m. local time on Sunday, June 14, which is less than a week from now, each celebrant of Canada's birthday will toast our neighbours, not only in Canada but around the world.

We believe this will be the largest party ever held in Canada and perhaps one of the largest ever organized in the world. We have millions of Canadians that we know of who are already registered for this party and we are inviting most Canadians to have a representative of their party send us a postcard from wherever to tell us how they celebrated.

We have a number of major national cycling events. Forty percent of all Canadians know how to ride a bicycle and do so, and we think that might be one of the most popular athletic capabilities Canadians have. More than 100,000 people will be participating in cycling events. One was held last week in Montreal: the famous Tour de l'Isle and the Children's Tour de l'Isle. Canadian Tire is running events across the country to choose the cycling team for Barcelona, and in Manulife's Ride for Heart the Heart and Stroke Fund will be the beneficiary. I think the Toronto ride was held recently and 15,000 people were involved. They have challenged Calgary to match it with the same kind of performance on a per capita basis.

There is also the Proud-to-be-Canadian Tour. The flags that have flown atop the Peace Tower here in Ottawa will be flown at the city halls and townhalls of more than 600 communities across Canada.

When we started this program under the Kinsmen and Kinettes we thought 1 million to 1.5 million signatures on these flags would be an enormous participation. But we are already predicting 3 million signatures and perhaps there will be more by the time the flags arrive back in Ottawa. That has certainly told us that Canadians are fully into the spirit of celebrating our birthday.

[*Traduction*]

découvrir» qui met en relation des groupes scolaires de tout le Canada. Les élèves construisent des boîtes de découverte, qu'ils rempliront d'objets et d'articles dans lesquels ils se retrouvent et qui montrent à leurs camarades d'une autre région comment ils vivent.

Plus de 14,000 classes, soit une moyenne de 30,000 jeunes, participent à ce programme. Il a été si bien accueilli que nous avons décidé, si je ne m'abuse monsieur le directeur général, de le prolonger jusqu'à l'automne. Nous avions l'intention de le clore fin juin, à la fin de l'année scolaire, mais je pense que nous allons le prolonger parce que tant de demandes nous sont parvenues trop tard ce printemps.

Un autre projet, appelé les Journées du bon voisinage, se déroule à l'échelle nationale. Nous proposons à tous les Canadiens d'inviter leurs amis et voisins chez eux, ou sur un terrain de jeux, à un centre communautaire ou dans la rue, pour fêter ensemble l'anniversaire du Canada. À 14 heures, heure locale, le dimanche 14 juin, soit dans un peu moins d'une semaine, chaque participant lèvera son verre en l'honneur de ses voisins, non seulement au Canada, mais partout dans le monde.

Nous pensons que ce sera le plus grand «party» jamais tenu au Canada, et peut-être l'un des plus grands jamais organisés dans le monde. Des millions de Canadiens se sont déjà inscrits et nous les invitons à désigner un représentant qui nous enverra une carte postale depuis le lieu où la fête s'est déroulée.

Nous avons un certain nombre de grandes manifestations cyclistes à l'échelle nationale. Quarante pour cent de tous les Canadiens font de la bicyclette, c'est peut-être l'un des sports les plus répandus au Canada. Plus de 100,000 personnes participeront. Une épreuve a été tenue la semaine dernière à Montréal: le fameux Tour de l'Île, ainsi que le Tour de l'Île des enfants. Canadian Tire organise des épreuves dans tout le pays pour choisir l'équipe cycliste pour Barcelone; ManuVie organise sa Randonnée pour le coeur, dont le bénéficiaire sera la Fondation des maladies du coeur. Je crois savoir que la randonnée de Toronto a eu lieu récemment et a vu la participation de 15,000 personnes. Toronto a lancé un défi à Calgary pour ce qui est du nombre de participants en proportion de la population de la ville.

Il y a aussi la Tournée «Fiers d'être Canadiens». Les drapeaux qui ont flotté au sommet de la Tour de la Paix, ici à Ottawa, seront hissés aux mairies de plus de 600 localités canadiennes.

Lorsque nous avons lancé ce programme avec l'aide des Kinsmen et Kinettes, nous pensions que 1 million à 1,5 million de signatures sur ces drapeaux seraient déjà un chiffre énorme. Mais nous prévoyons déjà 3 millions de signatures et peut-être y en aura-t-il plus encore une fois que ces drapeaux reviendront à Ottawa. Cela nous a montré clairement que les Canadiens sont certainement d'une disposition d'esprit à fêter l'anniversaire du Canada.

[*Text*]

Mr. Chairman and members of the committee, we feel that is what the celebrations are all about. Those are only two or three of 52 national projects the corporation is undertaking. The celebrations are about Canadians and about Canadians participating with pride in the country's character. We hope these celebrations will be part of the legacy and history of Canada after 1992.

But our corporation is simply the catalyst and our activities are participatory and open to all Canadians. Even at the planning stage anyone can and does request information from Canada 125. They can register and suggest an event. I would like to tell the committee members about one very special project.

By the way, we now have 14,000 registered projects at the local level within our corporation, in addition to the more than 50 national projects, of which I gave you a sampling.

In nearby Carleton, Ontario, a woman named Pamela Griffin met a young man named Francis Dennis—I think she calls him Frank—at the group home where she does volunteer work. Francis is developmentally handicapped and sometimes suffers from seizures. Pamela encouraged Francis to swim for exercise, and she started to drive him to a swimming pool every week so that he could practise swimming. For his Canada 125 project, which is registered with us, Francis has decided to swim 125 laps of the pool. For him this is a major accomplishment. He is swimming 10 laps at a time with the help of Pamela, and when he completes what for him is a climb of Mount Everest, they will be celebrating Canada's 125th birthday with his achievement.

• 1555

That is the spirit of Canada 125. Multiply the spirit of Francis and Pamela by the number of people across Canada who will be at the national neighbourhood party or restoring buildings, listening to concerts, watching TV specials or just planting trees to celebrate our anniversary and help us preserve the environment that makes our land so precious, and you get some idea of the energy and enthusiasm of our celebrations. The same spririt is behind Canada 125 expeditions that are climbing Mount Logan, Canada's highest peak, or going on foot and unassisted to the north pole.

A few weeks ago we had a board meeting at Wanuskewin Heritage Park, a fantastic native park near Saskatoon where 6,000 to 8,000-year-old artifacts and native villages have been discovered at a buffalo jump. As well, there is the most fantastic native museum that I have ever seen.

We talked by radio-telephone to the Weber-Malakhov expedition to the north pole, and they were very excited about their progress. They will be met at the north pole by two members of our board of directors, who will be flown in by helicopter, a slightly more comfortable means of getting there than by foot.

Mrs. Clancy (Halifax): [*Inaudible--Editor*]

[*Translation*]

Monsieur le président et membres du comité, nous pensons que c'est ainsi que les choses doivent être. Je n'ai cité que deux ou trois des 52 projets nationaux que nous avons entrepris. Les festivités sont l'affaire des Canadiens, des Canadiens qui participent avec fierté pour célébrer le caractère national. Nous espérons que ces fêtes seront une date marquante dans l'histoire du Canada.

Mais notre organisme n'en est que le catalyseur, nos activités sont ouvertes à tous et appellent à la participation de tous. Même au niveau de la planification, chacun peut intervenir et demander des renseignements à Canada 125. Tout le monde peut s'inscrire et proposer une idée. J'aimerais parler aux membres du comité d'un projet très spécial.

Je précise, d'ailleurs, que nous avons maintenant 14,000 projets enregistrés au niveau local, en sus de la cinquantaine de projets nationaux dont je vous ai donné un petit échantillonnage.

Tout près d'ici, à Carleton, en Ontario, une femme du nom de Pamela Griffin a rencontré un jeune homme dénommé Francis Dennis—je crois qu'elle l'appelle Frank—dans le foyer d'accueil où elle fait du bénévolat. Francis souffre de troubles de développement et parfois de convulsions. Pamela l'a encouragé à faire de la natation et l'a amené chaque semaine à la piscine pour s'entraîner. Pour son Projet Canada 125, enregistré chez nous, Francis a décidé de nager 125 longueurs de piscine. Pour lui, c'est un exploit énorme. Il nage 10 longueurs à la fois avec l'aide de Pamela et, lorsqu'il aura parachevé ce qui, pour lui, équivaut à l'ascension du Mont Everest, ils célébreront le 125e anniversaire du Canada.

Voilà l'esprit de Canada 125. Multipliez l'esprit de Francis et de Pamela par le nombre de Canadiens qui seront à notre Journée nationale du bon voisinage, où ils restaureront des bâtiments, écouteront des concerts, regarderont des émissions de télévision spéciales ou simplement planteront des arbres pour fêter notre anniversaire et nous aider à préserver l'environnement qui rend notre pays si précieux, et vous aurez une idée de l'énergie et de l'enthousiasme à l'oeuvre. Le même esprit préside aux expéditions Canada 125, l'ascension du Mont Logan, le plus haut sommet du Canada, ou l'expédition vers le Pôle Nord, à pied et sans aide.

Il y a quelques semaines, nous avons eu une réunion de notre conseil au parc Wanuskewin, un parc autochtone fantastique près de Saskatoon où ont été découverts des objets et des villages autochtones datant de six à huit mille ans, à proximité d'un saut de bison. Il y a là le plus merveilleux musée d'objets autochtones que j'aie jamais vus.

Nous avons parlé par radiotéléphone à l'expédition de Weber-Malakhov, à destination du Pôle Nord, qui est très satisfaite de sa progression. Ils seront attendus au Pôle Nord par deux membres de notre Conseil d'administration qui s'y rendront par hélicoptère, un mode de locomotion un peu plus confortable que la marche à pied.

Mme Clancy (Halifax): [*Inaudible—Éditeur*]

[*Texte*]

Mr. King: Yes, I share your concern. Mr. Chairman, I retract the helicopter comment.

The Chairman: Mr. King, I would like to encourage you to move on with your opening statement. The members will probably want to get into a lot of detail in their questions and answers.

Mr. King: I could go on forever, Mr. Chairman, but I won't. I will summarize by saying that we have nearly 750,000 volunteers, and we expect 42 million Canadians to participate, which obviously means that many Canadians are registered in two or three events.

We began an awareness campaign that increased the knowledge that this is our birthday from 5% to 80% of the public. Canadians understand that this a special birthday, and we expect that most of them will be participating in some way. We have the enthusiasm and support of the mayors of most cities and the provincial legislatures, whom we invited to find their own ways of celebrating.

Calls are coming in to our offices, with requests of one kind or another, at the rate of more than 1,000 a week. We have produced a number of pageantry items which we make available either on a cost basis, or sometimes on a contributory basis, to various events as they are carried out. We are very excited and proud to be part of an organization which is low profile but has high participation from the people of Canada.

Mr. Chairman, I invite questions from committee members.

The Chairman: Thank you, Mr. King. Obviously you are extremely enthused and you certainly have a comprehensive grasp of the work before you.

I would like to say that I am going to participate in the neighbourhood party on Sunday. I'm probably going to be mixing politics with Canada 125 because I'm going to include my member of Parliament's annual picnic, which is supposedly also a non-political event. I think it's a great idea. I'm looking forward to this opportunity to toast the country, to toast Canada around the world.

• 1600

Just before I get the questioning initiated among my colleagues, because I'll never get back to this once I do, in terms of the financial activities you mentioned $4 for $1. You have a budget of $50 million from the Government of Canada, as I understand it, from the Secretary of State Department. You're going to be generating $250 million, a quarter of a billion dollars, for this celebration. Is that right?

Mr. King: Yes. In total, that's the round number.

The Chairman: I notice you have sponsors and partners and contributors. Are those the people from whom the other $200 million will be coming?

Mr. King: Yes. The way we have evaluated the total value of the projects is to take a project and look at the cost or budget of the project, which we insist on receiving with every proposer. Let me just use an example.

[*Traduction*]

M. King: Oui, je comprends. Monsieur le président, je retire ce que je viens de dire à propos de l'hélicoptère.

Le président: Monsieur King, je vous demanderais de conclure. Les membres du comité ont sans doute beaucoup de questions à poser et entendront ainsi les détails qui les intéressent.

M. King: Je pourrais continuer indéfiniment, monsieur le président, mais je vais me limiter. Je résumerai en disant que nous avons près de 750,000 bénévoles et que nous attendons la participation de 42 millions de Canadiens, ce qui signifie évidemment que nombre de Canadiens se sont inscrits pour deux ou trois manifestations.

Nous avons lancé une campagne de sensibilisation qui a fait passer de 5 à 80 p. 100 le nombre de Canadiens sachant que cette année est notre 125e anniversaire. Les Canadiens savent que c'est là un événement spécial et nous comptons que la plupart d'entre eux participeront d'une façon ou d'une autre. Nous bénéficions de l'enthousiasme et de l'appui des maires de la plupart des villes, de même que des assemblées provinciales que nous avons invitées à imaginer leurs propres moyens de fêter.

Nous recevons dans nos bureaux près de 1,000 appels par semaine, où l'on nous demande une chose ou une autre. Nous avons produit un certain nombre d'articles décoratifs que nous offrons soit à titre onéreux soit à titre gracieux. Nous sommes très fiers de faire partie d'une organisation peu visible mais qui jouit d'une si forte participation des Canadiens.

Monsieur le président, nous sommes disposés à répondre à vos questions.

Le président: Je vous remercie, monsieur King. Dans l'évidence, vous êtes extrêmement enthousiaste et vous semblez certainement maîtriser votre tâche.

Je vous informe que je vais participer à la fête de voisinage ce dimanche. Je vais mélanger la politique et Canada 125 car je vais tenir simultanément mon pique-nique annuel de député, qui est censément aussi politique. Je trouve que c'est une excellente idée. J'attends avec impatience cette occasion de lever mon verre en l'honneur du pays et de sa place dans le monde.

Avant de donner la parole à mes collègues, car je ne la retrouverai jamais après, vous avez mentionné le chiffre de 4$ pour un 1$, en ce qui concerne vos finances. Vous disposez d'un budget de 50 millions de dollars provenant du gouvernement du Canada, si j'ai bien compris, par l'intermédiaire du Secrétariat d'Etat. Vous allez donc dégager 250 millions de dollars, un quart de milliard de dollars pour cette fête. Est-ce exact?

M. King: Oui. C'est le chiffre total approximatif.

Le président: Je remarque que vous avez des commanditaires, des partenaires et des contributeurs. Est-ce d'eux que vont provenir les autres 200 millions de dollars?

M. King: Oui. La manière dont nous avons calculé le chiffre, c'est que nous regardons le coût ou le budget de chaque projet, dont nous exigeons qu'il nous soit remis. Permettez-moi de vous donner un exemple.

[*Text*]

Suppose the project is valued at $2 million. We might be requested to provide a $400,000 contribution toward a $2 million project. That's the type of ratio we're talking about. The rest of the project comes from other sponsors or the participants or a variety of contributed services. In some cases, in the event of television, we often have media-contributed services. If we take the total value of the project and our own cash contribution, a 4:1 ratio comes out of that.

The Chairman: Out of those financial arrangements, do you have any limitations on the use of your logo types and your name and the identification with Canada 125 for commercial purposes?

Mr. King: The main limitation on the use of our logo is where we have a licensed product. Let's take a T-shirt, for example. Some manufacturer has agreed, under licence to us, to produce and to sell the T-shirt at their commercial risk, the benefits of which will flow to Canada 125 as a revenue. That's another source of revenue we have. We do not allow another T-shirt manufacturer to license that without permission. It would obviously infringe on the rights purchased and paid for by the first one who had succeeded in a public bid.

We encourage the use of our logo in every non-commercial way we can find. In fact, it's our job to raise the recognition of our birthday. If an event wanted to fly our flag or to use our logo in promoting this through the local newspaper or television, we encourage that. In some cases we insist on it so that people do recognize that it's a Canada 125 event.

The Chairman: With respect to the survey you had done at the beginning of your program, are you going to do it at the end? Are you going to try to measure the impact of Canada 125 in any way?

Mr. King: Yes. We intend to write a complete report on the celebrations so that others can benefit from our experiences, both the successes and the failures. We are doing constant surveys regarding the awareness of this. All of those surveys and a final survey will be included in the report.

Mrs. Finestone (Mount Royal): Welcome, gentlemen. I am very pleased to note that you're appearing before this committee on some pretty important issues, to say the least. I know Canadians obviously have wanted to celebrate their birthday, from the way you have portrayed it. I hope they all share your same enthusiasm in every corner of this country, this wonderful country.

That being said, I must tell you that certain questions have been brought to my attention. Although it's nice to only give a lot of Tory kinds of remarks, there is a point where, as parliamentarians, we have certain responsibilities. I'm sure you'll understand that.

There are some questions that need to be asked. I was just flipping through your backgrounder here, and I'm quite fascinated to see the variety of tours and imaginative ideas you present in a wide variety of fields. I compliment you for having found so many really creative undertakings.

[*Translation*]

Supposons que le projet soit évalué à 2 millions de dollars. On peut nous demander de verser une contribution de 400,000$. C'est à peu près le rapport habituel. Le restant du budget provient d'autres commanditaires ou des participants, ou prend la forme de divers services offerts gracieusement. Dans certains cas, nous bénéficions souvent de services de la part des médias, notamment la télévision. Si nous prenons la valeur totale du projet et notre propre contribution, nous obtenons un rapport de 4 à 1.

Le président: Dans ces arrangements financiers, restreignez-vous l'utilisation de vos logos et de votre nom, la marque Canada 125, à des fins commerciales?

M. King: Nous restreignons l'utilisation de notre logo uniquement si nous avons nous-mêmes un produit licencié. Prenez un T-shirt, par exemple. Un fabricant a accepté, sous licence, de fabriquer et de vendre le T-shirt, à ses propres risques, les droits représentant une source de revenus pour Canada 125. C'est une autre de nos sources de revenus. Nous ne permettons à aucun autre fabricant de T-shirt d'utiliser le logo car cela serait un empiètement sur les droits achetés par le premier fabricant dans le cadre d'un appel d'offres.

Nous encourageons l'utilisation de notre logo de toutes les manières non commerciales possibles. De fait, cela fait partie de notre mission. Si quelqu'un veut hisser notre drapeau ou utiliser notre logo dans des annonces dans la presse locale ou à la télévision, nous y sommes tout à fait favorables. Dans certains cas, nous l'exigeons même, afin que les gens sachent qu'il s'agit là d'une manifestation Canada 125.

Le président: Pour ce qui est du sondage d'opinion que vous avez effectué au début de votre programme, allez-vous en faire un autre à la fin? Allez-vous tenter de mesurer l'impact de Canada 125?

M. King: Oui. Nous avons l'intention de rédiger un rapport complet sur les festivités afin que d'autres puissent bénéficier de nos expériences, tant heureuses que malheureuses. Nous réalisons des sondages réguliers sur le niveau de sensibilisation. Tous ces sondages, et un sondage final, figureront dans le rapport.

Mme Finestone (Mont-Royal): Bienvenue, messieurs. Je suis très heureuse que vous soyez venus nous parler de ces questions très importantes, c'est le moindre que l'on puisse dire. D'après ce que vous avez dit, les Canadiens tenaient à l'évidence à célébrer leur anniversaire. J'espère qu'ils partagent tous votre enthousiasme, aux quatre coins du pays, de ce merveilleux pays.

Cela dit, je dois vous signaler que l'on a porté à mon attention un certain nombre de questions. Les observations du type propre aux conservateurs sont une bien belle chose mais il vient un moment où, en tant que parlementaires, nous devons exercer certaines responsabilités. Je suis sûre que vous le comprendrez.

Certaines questions doivent être posées. Je suis en train de feuilleter votre dossier technique et je suis fascinée de voir la diversité de ces idées, pleines d'imagination, qui couvrent un grand nombre de domaines. Je vous félicite d'avoir trouvé un si grand nombre d'activités réellement créatives.

[*Texte*]

• 1605

That being said, one comes to hit me because, Mr. Chairman, we are involved with the cultural committee. Therefore when I see an exhibition of the Solomon Guggenheim museum collection in Montreal—I visited that collection, which is quite wonderful, frankly, and I hope everyone gets a chance to see it. I was curious that you were involved in this project. Were you involved in this project, and to what extent?

Mr. King: Yes, we were. We advanced $100,000 against a budget, I think, of $1 million for this project because first of all we knew, like yourself, there are many Canadians who would like to see this rather rare exhibit, which otherwise you will have to travel outside the country to see. It's normally resident in New York. It was made available because, as I understand it, the building in which it's normally resident was being renovated. There was a unique opportunity—perhaps I could say a once-in-a-lifetime opportunity—to bring it to Canada because Canada is part of the world, especially in an artistic sense.

We also had the same kinds of concerns you may have, if I can anticipate what your concerns might be, because as far as I know there are very few, perhaps no Canadian pieces in this exhibit. It's a famous international exhibition. We insisted the works of prominent Canadian artists be co-displayed and promoted alongside this. I hope you were able to visit the co-display, because it was there. We have two prominent Canadian artists on our board of directors who were there and who made sure, to the extent they could while they were there, that Canadians were displayed alongside the Guggenheim display.

Mrs. Finestone: I don't think any Canadian who enjoys the field of art would want to have their mind closed to only see Canadian exhibits. From that point of view I have no concerns. Freedom of expression and freedom of choice certainly are part and parcel of what we would all support, I think, at this committee. Notwithstanding that, there is a time and place where one invests Canadian dollars. This is Canada's birthday and I would presume one would want to particularly applaud and enjoy the magnificent talent that our artists display. As a young and growing country, this is one marvellous opportunity to so display that kind of work.

I am curious. I wonder if you could tell me if the National Gallery approached Canada 125 with any projects.

Mr. King: Can you help me, Mr. Desfossés?

Mr. Alain Desfossés (Member, Board of Directors, Canada 125 Corporation): Yes. We had invited the National Gallery at some point within the very short timeframe we had available. As you know, we formally got created only at the end of August. We invited the National Gallery to perhaps help us to organize a travelling exhibit of Canadian art that could have made it possible for more Canadians to have an opportunity to see the result of some of our best pieces of art. Because of the timeframe available, it was unfortunately impossible for the National Gallery to indeed help us out in that regard. The curators couldn't do it. As a result, it wasn't really possible.

[*Traduction*]

Cela dit, monsieur le président, il y a une chose qui me frappe, parce que nous sommes aussi, après tout, le comité de la culture. Je vois qu'il est question d'une exposition de la collection du Musée Solomon Guggenheim à Montréal—je l'ai d'ailleurs vue, elle est merveilleuse et j'espère que tout le monde pourra s'y rendre. J'ai été surprise de voir que vous auriez participé à ce projet. Etiez-vous participant, et si oui, dans quelle mesure?

M. King: Oui, nous étions participants. Nous avons contribué 100,000$ sur un budget de un million de dollars, je crois, parce que nous savions, comme vous, que beaucoup de Canadiens aimeraient voir cette exposition très rare, que l'on ne pourrait voir normalement qu'à l'étranger. Cette collection n'est normalement exposée qu'à New York. Nous avons pu l'obtenir parce que le bâtiment qui l'abrite normalement est en cours de rénovation. C'était donc une occasion unique—une occasion qui ne revient qu'une fois dans une vie—de faire venir cette collection au Canada, parce que le Canada fait partie du monde, surtout sur le plan artistique.

Nous avons eu les mêmes préoccupations que vous, si je puis anticiper sur les vôtres, car à ma connaissance, il n'y a que très peu, ou même pas du tout, de pièces canadiennes dans cette exposition. C'est une collection internationale de très haut niveau. Nous avons insisté pour que des oeuvres d'artistes canadiens soient coexposées et promues parallèlement. J'espère que vous avez pu visiter la coexposition, car elle se trouvait au même endroit. Nous avons deux artistes canadiens éminents dans notre conseil d'administration qui se sont rendus sur place et qui ont pris les mesures qu'ils pouvaient pour s'assurer que des Canadiens sont exposés parallèlement à l'exposition Guggenheim.

Mme Finestone: Je ne pense pas qu'aucun Canadien amateur d'art voudrait ne voir que des oeuvres d'artistes canadiens. Cela ne me gêne donc pas. La liberté d'expression et la liberté de choix sont des valeurs fondamentales auxquelles nous souscrivons tous, dans ce comité. Néanmoins, il y a un temps et un lieu pour investir des fonds canadiens. Il s'agit là de l'anniversaire du Canada et je présume que l'on voudra tout particulièrement applaudir les talents magnifiques que possèdent nos propres artistes. Etant un pays jeune et en pleine croissance, c'est là une occasion merveilleuse de montrer ce genre d'oeuvres.

Je suis intriguée. Vous pourriez peut-être me dire si le Musée national des beaux-arts a soumis des projets à Canada 125.

M. King: Pouvez-vous m'aider, monsieur Desfossés?

M. Alain Desfossés (membre du conseil d'administration, Société Canada 125): Oui. Nous avons invité le Musée national des beaux-arts à soumettre des projets, dans le temps très court dont nous disposions. Comme vous le savez, notre organisme a été officiellement créé seulement fin août. Nous avons invité le Musée des beaux-arts à nous aider à organiser une exposition itinérante d'oeuvres canadiennes afin que le plus grand nombre possible de Canadiens puissent les apprécier. Mais, étant donné les délais trop courts, il a été malheureusement impossible au Musée des beaux-arts de nous aider. Les conservateurs ne pouvaient le faire. Cela est donc tombé à l'eau.

[*Text*]

The second aspect of it is that, indeed, the National Gallery did approach Canada 125 for some financial assistance, but among some of the criteria the board had established right from the outset that a decision had been made not to use the money given to Canada 125 by the government to financially assist federal departments or agencies in their undertakings. As a result we did not fund any of the National Gallery's initiatives.

Mrs. Finestone: Wait a minute, I would like to understand something. There was a specific request made by the National Gallery for touring?

Mr. Desfossés: No. We invited the National Gallery to see whether or not it would be feasible or possible to organize a travelling exhibit of Canadian pieces of art, but because of the short timeframe available when we put forward that request, the National Gallery could not or was unable to give effect to our request. It was not possible.

Mrs. Finestone: Okay, so then Mr. Desfossés.

• 1610

Donc, monsieur Desfossés, si j'ai bien compris, vous avez volontairement offert au Musée des beaux-arts du Canada de financer ou d'appuyer un projet particulier que vous venez de mentionner.

M. Desfossés: Pour aider à organiser...

Mme Finestone: Est-ce qu'on vous a demandé des fonds

for the touring of Canadian artists? You're saying they did not make a request for the touring of Canadian artists, you made that request.

Mr. Desfossés: That's right.

Mrs. Finestone: Was there a request for $80,000 by the National Gallery of Canada?

Mr. Desfossés: No.

Mrs. Finestone: To your knowledge, there was no such request.

Mr. Desfossés: We will have to look into it. It might have been at the very, very beginning.

Mrs. Finestone: I would appreciate it if you would advise this committee. To our knowledge, there was a specific request made by the National Gallery for the touring of a Canadian exhibit and they were turned down. I find that, in contrast to the wonderful Guggenheim exhibition, which in many ways is no more wonderful than many of the Canadian exhibits that could have travelled, rather regretful. You are saying that to your knowledge you do not know that this took place. Is that accurate?

Mr. Desfossés: What took place, Madam Finestone?

Mme Finestone: Vous n'avez pas entendu parler du fait qu'ils ont demandé un montant de plus de 50,000$ et que cette demande a été refusée?

M. Desfossés: Je me souviens, madame Finestone, que le Musée des beaux-arts nous a demandé—je me demande si c'est par écrit ou autrement—d'aider dans le cas d'un projet particulier. Je n'ai pas souvenance des détails du projet, mais,

[*Translation*]

Le deuxième aspect c'est que, effectivement, le Musée des beaux-arts nous a contactés pour obtenir une aide financière, mais il se trouve que parmi les critères que le conseil d'administration a établis dès le début, il y a celui selon lequel les fonds donnés par le gouvernement à Canada 125 ne doivent pas servir à aider financièrement des ministères ou organismes fédéraux. C'est pourquoi nous n'avons pas financé d'initiatives du Musée des beaux-arts.

Mme Finestone: Un instant, j'aimerais comprendre quelque chose. Vous avez reçu une demande spécifique du Musée des beaux-arts pour une exposition itinérante?

M. Desfossés: Non. Nous avons demandé au musée de nous dire s'il lui était possible ou non d'organiser une exposition itinérante d'artistes canadiens, mais il nous a répondu, vu le manque de temps, qu'il ne pouvait le faire. Ce n'était pas possible.

Mme Finestone: D'accord, monsieur Desfossés.

So then, Mr. Desfossés, if I understood you correctly, you asked on your own initiative the National Gallery to finance or to support the specific project you mentioned.

Mr. Desfossés: To organize...

Mrs. Finestone: Did you get a request

pour une exposition itinérante d'artistes canadiens? Vous avez dit que ce n'est pas le musée qui vous a présenté la demande, que c'est vous qui l'avez formulée.

M. Desfossés: C'est juste.

Mme Finestone: Avez-vous reçu une demande de 80,000$ émanant du Musée des beaux-arts?

M. Desfossés: Non.

Mme Finestone: À votre connaissance, il n'y a pas eu de telle demande.

M. Desfossés: Il faudrait que je vérifie. C'était peut-être au tout début.

Mme Finestone: J'aimerais bien que vous trouviez la réponse. À notre connaissance, le Musée des beaux-arts du Canada a présenté une demande spécifique pour une exposition itinérante d'artistes canadiens et il a essuyé un refus. Je trouve cela plutôt déplorable, lorsqu'on sait que vous avez financé la merveilleuse exposition Guggenheim, qui à divers égards n'est pas plus merveilleuse que maintes autres expositions canadiennes itinérantes que l'on aurait pu monter. Vous dites qu'à votre connaissance une telle demande n'a pas été présentée. Est-ce bien cela?

M. Desfossés: Que s'est-il passé, madame Finestone?

Mrs. Finestone: You never heard that they asked for a 50,000$ contribution and were turned down?

Mr. Desfossés: I remember, Mrs. Finestone, that the National Gallery requested—I'm not sure if it was a written request—support for a specific project. I don't remember the details of it but, as I mentioned, the Board of Directors of

[*Texte*]

comme je vous le soulignais, le conseil d'administration de Canada 125 avait comme politique de ne pas appuyer financièrement les ministères ou agences des gouvernements, fédéral ou des provinces, avec l'argent que le gouvernement lui avait consenti.

Mme Finestone: Mais vous avez financé le projet du Guggenheim pour 100,000$. N'est-ce pas aussi une instance gouvernementale?

M. Desfossés: Il s'agit effectivement d'une institution, mais je ne crois pas qu'elle soit définie comme une institution gouvernementale du gouvernement du Québec.

Mme Finestone: Non, c'est une institution privée. Donc, vous avez financé ce projet parce que c'était privé.

J'ai une autre question. Je viens d'ouvrir ce dépliant et le beau petit bouton qui l'accompagne. J'aimerais bien savoir comment il se fait qu'il est écrit ici: *Made in the USA.*

Could you tell me where these pins were made?

Mr. King: Mrs. Finestone, I am very pleased to answer that as there has been a great deal of publicity over this, which I believe has led Canadians to, by far, the wrong conclusion about Canada 125 and Canadian manufacturers. These pins are made in Canada. One set of pins is made in Quebec, and one set of pins is made in Ontario; and the clasps for 85% of the pins are made in Canada.

Unfortunately, 15% of the clasps, which could not be provided by Canadian manufacturers, obviously, or we would have completed the order that way, were made in the United States. They marked them with "Made in the USA", and everybody has now assumed that the whole pin and all of the pins were made in the United States. In fact, the portion of the pins made in the United States represents two-thirds of 1% of the total pin costs we have spent.

I'm very disappointed that Canadians have been led to believe that good Canadian manufacturers have been bypassed for the United States simply because 15% of part of the pins happen to be stamped with that.

We have corrected that situation. We're getting the future pins stamped with "Made in Canada" on the back. I'm sure you would agree that 99.3% is good enough to call it "Made in Canada", certainly by my standards anyway.

Mrs. Finestone: I would agree with that, sir, and thank you for that explanation. My colleague has a supplementary question.

Mr. Duhamel (St. Boniface): I appreciate the explanation as some constituents have brought it to my attention. They have also indicated to me that the posters were made in the U.S. I don't know if that's true. But in order to clarify this whole question, why don't we get a statement, either today or as soon as possible, indicating where each of the products being made available through Canada 125 emanates from and what the percentages are. That would clear it up once and for all. I would be delighted to help if the answer is not terribly different from the one you have just given my colleague Mrs. Finestone on the pins.

[*Traduction*]

Canada 125 had a policy not to financially support government departments or agencies, whether federal or provincial, with public funds.

Mrs. Finestone: But you financed the Guggenheim project to the tune of 100,000$. Are they not also a government agency?

Mr. Desfossés: It is indeed an institution but I don't think it is defined as a Quebec governmental institution.

Mrs. Finestone: No, they are a private institution. So you financed this project because it was private.

I have another question. I just opened this pamphlet with the little badge on it. How come it says here: *Made in the USA.*

Pouvez-vous me dire où ces épinglettes ont été fabriquées?

M. King: Madame Finestone, je vous réponds avec grand plaisir, car il y a eu tout un battage autour de cela, qui a amené les Canadiens à en tirer des conclusions erronées sur Canada 125 et les fabricants canadiens. Ces épinglettes sont faites au Canada. Un lot est fabriqué au Québec, un autre en Ontario et les fermoirs de 85 p. 100 des épinglettes sont faits au Canada.

Malheureusement, 15 p. 100 des fermoirs, qui ne pouvaient être livrés par les fabricants canadiens, manifestement, sinon nous n'aurions pas passé cette commande ailleurs, ont été fabriqués aux États-Unis. Le fabricant les a estampillés «Made in the USA», et tout le monde pense maintenant que toutes les composantes de l'épinglette et toutes les épinglettes ont été fabriquées aux États-Unis. En fait, la portion fabriquée aux États-Unis représente deux tiers de 1 p. 100 du coût total des épinglettes.

Je suis très déçu de voir que les Canadiens ont été amenés à penser que nous avons contourné de bons fabricants canadiens au profit d'Américains simplement simplement parce que 15 p. 100 d'une composante des épinglettes portent cette estampille.

Nous avons rectifié la situation. Les épinglettes futures seront estampillées «Fabriqué au Canada» à l'arrière. Je suis sûr que vous conviendrez que 99,3 p. 100 est une proportion suffisante pour que l'on puisse les qualifier de «faites au Canada», en tout cas d'après mes normes personnelles.

Mme Finestone: Je suis d'accord, monsieur, et je vous remercie de cette explication. Mon collègue a une question supplémentaire.

M. Duhamel (Saint-Boniface): J'apprécie l'explication, car certains de mes mandants ont attiré mon attention là-dessus. Ils me disent également que les affiches sont fabriquées aux États-Unis. Je ne sais pas si c'est vrai mais, pour clarifier toute la question, pourquoi ne pas dresser un état, soit aujourd'hui, soit le plus tôt possible, indiquant où tous les produits distribués par Canada 125 ont été fabriqués et quels sont les pourcentages de provenance étrangère. Cela réglerait le problème une fois pour toute. Je serai ravi de pouvoir faire quelque chose, si la réponse n'est pas trop différente de celle que vous venez de donner à ma collègue, M^me^ Finestone, relativement aux épinglettes.

[*Text*]

• 1615

Mr. King: Thank you for asking that, because it gives me a further chance to explain. First of all, our purchasing policies are very clear. We buy Canadian and only Canadian if it is at all possible. Now, I am sure even this Parliament probably has difficulty buying absolutely everything it needs absolutely 100% Canadian. We have 108 items—I think I saw some of you with a brochure of the merchandising items. Of those 108 items, 106 of them are made entirely in Canada.

Mrs. Finestone: Which are the two that are made in the United States?

Mr. King: The baseball caps were made in China. We have had some publicity over that. When the Canadian suppliers could not meet our orders because we are celebrating this year and we needed to have a large number of hats, we brought them in and had the logos sewn on in Canada because we could get Canadians to supply them.

The other items are some pens. I don't know if we have one here. Some pins are made in the United States simply because the Canadian manufacturer could not respond.

Mrs. Clancy: What about the Seiko watches?

Mrs. Finestone: To finish my colleauge's question, the posters were all made in Canada. Is that accurate?

Mr. King: I have no idea where the posters were made, but I have a very good idea. Our policy is that if they could be made in Canada, they would be made in Canada.

Mr. Duhamel: I don't want to belabour the point. You have been very kind.

The Chairman: I agree. It seems to me we really are nit-picking Canada 125, if I may say so. Where do we get all this preoccupation with—

Mr. Duhamel: Citizens are calling in, Mr. Chairman. With all due respect, that is not nit-picking. I wouldn't have raised it if I hadn't—

An hon. member: I have a point of order, Mr. Chairman.

The Chairman: Just one moment, I am speaking. As Chairman, I have to complete my statement. Just in passing, I think to call this delegation here this afternoon to talk about Canada's 125th birthday celebrations and go into this kind of detail... We have given you a fair amount of questioning time. I'd like to pass on to Mrs. Mitchell. It's her turn.

Ms Mitchell (Vancouver East): Thank you, Mr. Chairman. This is quite an important program, and I thank the representatives for being here today. It is something my party has been very concerned about.

[*Translation*]

M. King: Merci d'avoir posé cette question, car cela me donne l'occasion d'expliquer un peu mieux. Tout d'abord, nos politiques en matière d'achat sont très claires. Nous achetons canadien, et seulement canadien si cela est possible. Cela étant dit, je suis convaincu que même le Parlement doit avoir du mal à toujours acheter canadien à 100 p. 100. Nous avons 108 articles... Il me semble avoir vu dans les mains de certains d'entre vous une brochure sur les différents articles. Il y en a 108 en tout, et 106 d'entre eux sont faits entièrement au Canada.

Mme Finestone: Quels sont les deux qui sont faits aux États-Unis?

M. King: Les casquettes de baseball ont été fabriquées en Chine. Cela a déjà pas mal fait parler. Lorsque les fournisseurs canadiens n'ont pas pu remplir nos commandes—à cause du délai imposé par le fait que nous fêtons cette année et de l'importance de la commande—nous avons importé des casquettes et nous y avons fait coudre les logos ici au Canada.

Il y a également certains stylos. Je ne sais pas si nous en avons un ici. Certaines épinglettes ont été fabriquées aux États-Unis tout simplement parce que le fabricant canadien n'a pas pu fournir la quantité voulue.

Mme Clancy: Et qu'en est-il des montres Seiko?

Mme Finestone: Pour en terminer avec la question de mon collègue, les affiches ont toutes été faites au Canada, n'est-ce pas?

M. King: Je ne sais pas, mais notre politique veut que si un article peut être fait au Canada, il devrait être fait au Canada.

M. Duhamel: Je ne voudrais pas qu'on s'éternise là-dessus. Vous avez été très aimable.

Le président: Je suis d'accord. Il me semble que nous pinaillons vraiment avec la Société Canada 125. Pourquoi être si préoccupé par...

M. Duhamel: Monsieur le président, il y a des citoyens qui nous appellent. Sauf le respect que je vous dois, nous ne pinaillons pas. Je n'aurais pas soulevé la question si je n'avais pas...

Une voix: Monsieur le président, j'invoque le Règlement.

Le président: Un instant. C'est moi qui ai la parole. En tant que président, il me faut terminer ce que je disais. Il me semble qu'inviter les témoins ici présents pour venir nous entretenir cet après-midi des fêtes organisées pour célébrer le 125e anniversaire du Canada et s'arrêter à ce genre de détails... Nous vous avons donné amplement le temps de poser des questions, et j'aimerais maintenant passer la parole à Mme Mitchell. C'est son tour.

Mme Mitchell (Vancouver-Est): Merci, monsieur le président. Il s'agit d'un programme plutôt important et je remercie les représentants d'être venus nous rencontrer aujourd'hui. Il s'agit d'un dossier qui préoccupe beaucoup mon parti.

[*Texte*]

I don't really blame the corporation itself for this. To some degree it's really government policy that decided to make it a private sector initiative with no accountability back to the government, rather than use Secretary of State, which has traditionally been the federal department that helps with these kinds of events. I won't belabour that point because I have raised it several times in the House.

I do want to go back to the financing question. As was pointed out, Mr. King, Canada 125 Corporation received $50 million from the taxpayers of Canada. Again, it's a private corporation that has no real accountability back to Parliament or, as far as that is concerned, to the Canadian people.

In addition, you said private sources will add another $200 million. So that is $250 million. I think we should also point out, as I understand it, that initially last year the government allocated $20 million. This was increased in 1992 to $50 million. So the intent was to fund up to $20 million. Why was that increased?

Mr. King: Mrs. Mitchell, from the beginning we were set up to have up to $50 million. So there is some confusion, I believe, about it being increased. It was never increased. We always had a budget of up to $50 million. I think the $20 million you refer to relates to the first fiscal year's allocation. The $30 million represents the allocation for the second fiscal year, the year we are now in. I believe we have received at the present time about $33 million in advances against the $50 million.

It is our hope—and I would like to go on record saying this—and expectation not to spend the full $50 million. It would be an objective of ours to show the people of Canada that through their participation there was a reduction in the exposure of the taxpayer and we are still going to have a great birthday party without sacrificing anything.

• 1620

Ms Mitchell: I think there was concern, which again I expressed a couple of times in the House, that there was some wastage in the initial $20 million. I think over $4 million went to TV ads that didn't have a phone number. We won't belabour the point. Direct-marketing campaign materials were sent out that had a pretty low rate of return. So we have some question about that.

You mentioned you see this as really a do-it-yourself movement with grassroots participation in the celebrations, and this is really Canadians celebrating Canada's 125th birthday. Yet, as you know, the only way grassroots community groups such as in Vancouver East can get funds to do things on July 1, Canada's birthday, is through the Secretary of State. They cannot get direct funding for programs through you.

[*Traduction*]

Je ne dis pas que c'est de la faute de la société elle-même. Dans une certaine mesure, c'est la politique gouvernementale qui a voulu que ce soit une initiative du secteur privé sans reddition de compte au gouvernement, au lieu que cela revienne au Secrétariat d'État, le ministère fédéral qui s'est traditionnellement occupé de ce genre de choses. Je n'insisterai pas davantage là-dessus, car c'est une question que j'ai plusieurs fois déjà soulevée à la Chambre.

J'aimerais revenir sur la question du financement. Comme cela a été souligné, monsieur King, la Société Canada 125 a reçu 50 millions de dollars des contribuables canadiens. Encore une fois, il s'agit d'une société privée qui n'est pas vraiment tenue de rendre des comptes au Parlement ni, donc, au peuple canadien.

D'autre part, vous avez dit que 200 millions de dollars supplémentaires proviendront de sources privées, ce qui donne un total de 250 millions de dollars. Si j'ai bien compris, et il faudrait je pense le souligner, le gouvernement avait versé au départ l'an dernier 20 millions de dollars. Ce montant a été porté à 50 millions en 1992. L'intention originale avait donc été de financer l'initiative jusqu'à concurrence de 20 millions de dollars. Comment expliquez-vous cette augmentation?

M. King: Madame Mitchell, il avait été prévu dès le départ que nous disposions de 50 millions de dollars. Il y a donc eu confusion, il me semble, car le montant n'a jamais été augmenté. Il est depuis le début prévu que le budget puisse atteindre les 50 millions de dollars. Les 20 millions de dollars dont vous faites état correspondent, je pense, aux versements prévus pour le premier exercice financier. Les autres 30 millions correspondent aux versements inscrits pour le deuxième exercice financier, soit l'exercice en cours. Je pense que nous avons jusqu'ici tiré des avances d'environ 33 millions de dollars sur le total de 50 millions.

Nous espérons—et je tiens à ce que cela figure au procès-verbal—et nous pensons ne pas dépenser les 50 millions de dollars. Ce que nous aimerions c'est montrer au peuple canadien que, grâce à sa participation, il y a eu une réduction du fardeau des contribuables et que nous allons avoir une bien belle fête d'anniversaire sans pour autant être obligés de sacrifier quoi que ce soit.

Mme Mitchell: Je pense que d'aucuns craignaient, et je l'ai dit plusieurs fois à la Chambre, qu'il y ait du gaspillage avec les 20 millions de dollars initiaux. Il me semble que plus de 4 millions de dollars ont été consacrés à des annonces télévisées qui n'affichaient aucun numéro de téléphone. Mais n'insistons pas trop là-dessus. L'on a également envoyé du matériel de marketing direct qui n'a pas donné grand-chose. Nous avons donc quelques doutes sur l'utilité de ces choses.

Vous avez dit envisager la chose comme un mouvement du genre «faites-le vous-mêmes», avec une participation populaire directe, à la base, c'est-à-dire une fête où les Canadiens célèbrent le 125e anniversaire du Canada. Or, comme vous le savez, la seule façon pour des groupes communautaires comme ceux qui existent dans la circonscription de Vancouver-Est d'obtenir des fonds pour faire certaines choses le 1er juillet, soit le jour de la Fête du Canada, est de faire appel au Secrétariat d'État. Ces groupes ne peuvent pas obtenir directement auprès de vous des fonds pour des programmes.

[*Text*]

The Secretary of State has only $2 million for all the community groups and community events in Canada sponsored by local groups, compared to $250 million for the corporation and the projects related to you. This is the same amount as last year.

Of course many groups want to celebrate. They're proud of their country and most want to do it on Canada's birthday. I might just say, as an example, that on July 1 in my riding the Ukrainians are having a big celebration, the Chinese community is having one, and two or three of the community centres are having them for children and families in the parks. One neighbour is having a huge birthday party, but he wants to do it on July 1. He doesn't want to fit in with your superimposed June 14 event. Yet none of these groups are eligible for funds.

Do you think this is fair? Is there any way Canada 125 Corporation can distribute some of this enormous amount of money you have for essentially a publicity and public relations campaign to Canadians right in their home neighbourhoods to do what they feel is important? Grassroots participation means it starts at the grassroots. It doesn't start up here in the private corporation.

Mr. King: I don't know whether "fair" is the right word because I'm not sure we're a good judge of that, but we believe it's right. It's the right thing to do because it's what Canadians told us they wanted.

That's what I meant by a do-it-yourself movement. This is not another government hand-out. This is not a place where you come to get funding. It is a place and a time when Canadians can make a meaningful difference by inventing their own celebrations.

I might say we adopted this policy partly out a practical vein. If we were to distribute funds to every riding across the country, $50 million represents $1.90 per Canadian or something like that. It would not go very far if we were to distribute the whole works to Canadians as a gift so they could celebrate. There simply isn't enough money there to distribute in cash form.

Ms Mitchell: Well, $4 million going to TV programs and the companies that sponsor them is pretty much a government hand-out, I would say.

Mr. King: Let me address that question, because you said it was wasted. We don't believe that's the case. We believe it was most effective. That's judged by the fact we now have about 17,000 registered events and 42 million Canadians are predicted to celebrate at the present time, and it's growing every day. There are hundreds of phone calls coming in.

I know the media described this as a waste. I know people said we didn't have a phone number. It wasn't intended to have a number. We were intending to get Canadians thinking about this. It was a very carefully

[*Translation*]

Or, le Secrétariat d'État ne dispose que de 2 millions de dollars pour l'ensemble des groupes communautaires et des manifestations communautaires organisées par des groupes locaux, comparativement aux 250 millions de dollars prévus pour la société et les projets qui s'y rattachent. C'est le même montant que l'an dernier.

Les groupes désireux de fêter sont, bien sûr, nombreux. Ils sont fiers de leur pays et la plupart veulent marquer le coup le jour de la Fête du Canada. À titre d'exemple, dans ma circonscription, le 1er juillet il y aura une grosse fête des Ukrainiens, une fête de la communauté chinoise, et deux ou trois centres communautaires vont organiser des petites fêtes dans les parcs pour les enfants et leurs familles. Un de mes voisins organise une grosse fête d'anniversaire, mais il compte la faire le 1er juillet. Il n'en veut pas de votre date du 14 juin. Or, aucun de ces groupes ne peut recevoir de fonds.

Pensez-vous que ce soit juste? N'y aurait-il pas moyen pour la Société Canada 125 de distribuer une partie de ce montant d'argent énorme dont elle dispose pour ce qui est, essentiellement, une campagne de publicité et de relations publiques, afin de permettre aux Canadiens, chez eux, dans leur quartier, de faire ce qui est selon eux important? La participation de la base suppose commencer à la base, et non pas à l'intérieur de cette société privée.

M. King: J'ignore si le terme «juste» est le bon, car je ne suis pas certain que nous soyons bien placés pour en juger, mais nous pensons que c'est la chose à faire. C'est la chose à faire parce que c'est ce que les Canadiens nous ont dit vouloir.

C'est cela qu'on entend par un mouvement du genre «faites-le vous-mêmes». Ce n'est pas encore une autre subvention gouvernementale. Ce n'est pas un organisme auquel on s'adresse pour obtenir de l'argent. C'est un endroit et un jour, et ce sont les Canadiens qui peuvent faire toute la différence en inventant leurs propres fêtes.

Je dois dire que nous avons adopté cette politique en partie parce qu'elle était pratique. S'il nous fallait distribuer des fonds à chaque circonscription du pays... Cinquante millions de dollars représentent 1,90$ par Canadien, ou quelque chose du genre. Cela n'irait pas très loin s'il nous fallait tout distribuer aux Canadiens, en guise de cadeau, pour qu'ils puissent faire la fête. Le montant d'argent disponible n'est pas suffisant pour qu'on le distribue de la sorte.

Mme Mitchell: Les 4 millions de dollars pour les émissions de télévision et les compagnies qui les parrainent représentent, il me semble, un cadeau, une subvention du gouvernement.

M. King: J'aimerais répondre à cette question. Vous avez parlé de gaspillage. Nous ne sommes pas d'accord. Nous pensons que cela a été très efficace: en effet, l'on compte à l'heure actuelle environ 17,000 manifestations inscrites et il est prévu que 42 millions de Canadiens participeront aux célébrations, et ce nombre augmente chaque jour. Nous recevons chaque jour des centaines d'appels.

Je sais que les médias ont parlé de gaspillage. Je sais qu'il y a des gens qui ont dit que nous n'avions pas de numéro de téléphone. Il n'était pas prévu que nous en ayons un. Ce que nous voulions, c'est d'amener les Canadiens à

[*Texte*]

constructed professional campaign. Other media people who judged it started a campaign of their own to criticize it. But the results in the end are going to be measured by the number of Canadians participating.

So far the enthusiasm is enormous, without having to pay Canadians to celebrate. We believe Canadians want to celebrate and most of them can find very meaningful ways that do not require government funds directly, like swimming 125 laps in a swimming pool. The government funds are precious. We felt a big responsibility. We are accountable to the Secretary of State for the methods of expending these funds and we felt they should be preserved for what we call national projects, of which there are some 52.

• 1625

Ms Mitchell: The backgrounder that you produced, which I have here, says that even if Canada 125 does not finance projects on its own, it still represents the rallying point and the official banner under which these initiatives may become local, regional or national activities presented to the people of Canada. Would you agree that the essential function of Canada 125 is really advertising and promotion?

Mr. King: It is one of the important functions, but our major function is to encourage participation. Obviously, that is one of the ways you do it. We are an enabling organization. We are trying to encourage Canadians to be thoughtful, to invent their own ways, and it takes some enthusiastic centre rallying point to cause that to happen. Certainly we are out in the community with about 60 active community workers finding volunteers. That is not exactly advertising but it certainly is a promotional event to remind Canadians that there are inexpensive and meaningful ways of celebrating the birthday.

Mme Roy-Arcelin (Ahuntsic): Bonjour et bienvenue à notre Comité.

J'ai parcouru votre recherche en diagonale. Il s'agit d'un bon sondage. Cela m'apparaît assez représentatif d'une situation qui a déjà existé. Quand est-ce que le sondage a été fait? A-t-il été fait il y a plusieurs mois? Naturellement, je suis d'accord qu'on fête le Canada, parce que je pense qu'il le mérite bien. Il traite bien ses habitants et il mérite bien qu'on l'honore, mais il y a actuellement une situation constitutionnelle difficile, comme vous le savez très bien. Vous dites, par exemple, que 13 p. 100 des gens au Québec refusent toute participation à Canada 125. J'ose espérer qu'il n'y en a pas plus que cela.

Maintenant, si par hasard il y en avait plus que cela, seriez-vous prêts à faire face à une situation... Malgré tout, pour que la fête soit belle, il faut qu'il y ait un degré de participation assez élevé.

[*Traduction*]

réfléchir à la chose. Notre campagne a été une campagne professionnelle qui a été très soigneusement montée. Des gens des médias qui l'ont jugée ont lancé leur propre campagne pour critiquer la nôtre. Mais, au bout du compte, les résultats seront évalués en fonction du nombre de Canadiens qui participeront.

Pour l'instant, l'enthousiasme est énorme, et ce sans que l'on ait à payer les Canadiens pour qu'ils fêtent. Nous pensons que les Canadiens veulent fêter, et la plupart d'entre eux sont tout à fait en mesure de trouver des façons intéressantes de le faire—comme faire 125 longueurs dans une piscine—sans que le gouvernement fédéral ait à leur verser des fonds directement. Les deniers publics sont très précieux. Nous avons ressenti une lourde responsabilité. Nous devons rendre des comptes au Secrétariat d'Etat sur la façon dont ces fonds sont dépensés et nous pensions devoir les réserver pour ce que nous avons appelé les projets nationaux, qui sont au nombre de 52.

Mme Mitchell: Le document d'information que vous avez préparé, et que j'ai devant moi, explique que même si la Société Canada 125 ne finance pas directement des projets, elle est néanmoins le point de ralliement et représente l'étendard officiel sous lequel ces initiatives peuvent devenir des activités locales, régionales ou nationales présentées au peuple canadien. Conviendriez-vous que le rôle essentiel de la Société Canada 125 est de faire de la publicité et de la promotion?

M. King: Il s'agit là d'une de ses fonctions premières, mais notre rôle principal est d'encourager la participation. Et il s'agit là, bien sûr, d'une des façons d'y parvenir. Nous sommes une organisation habilitante. Nous cherchons à encourager les Canadiens à réfléchir, à trouver leur propre formule, et il faut, pour que cela aboutisse, qu'il y ait un point de ralliement où règne l'enthousiasme. Nous sommes présents dans la communauté avec notre équipe de 60 travailleurs communautaires actifs qui sont à la recherche de bénévoles. Ce n'est pas vraiment de la publicité, mais c'est certainement de la promotion, pour rappeler aux Canadiens qu'il existe des façons intéressantes et peu coûteuses de fêter l'anniversaire.

Mrs. Roy-Arcelin (Ahuntsic): Good afternoon and welcome to our Committee.

I quickly glanced through your research work. This is a good poll. It seems quite representative of a situation we have already seen. When was this poll carried out? A few months ago? Naturally, I agree that we should celebrate Canada, because I think it deserves it. It treats its residents well and it deserves to be honoured, but as you well know we are faced with a very difficult institutional situation at the present time. You say, for example, that 13% of Quebeckers refuse any participation whatsoever in Canada 125. I do hope the number isn't higher than that.

If that were, however, the case, in other words if the percentage was higher, would you be ready to face a situation... In order for the celebration to be a success, participation must be rather high.

[*Text*]

C'est un sondage qui me paraît excellent si on parle d'une norme, mais on sait que depuis 1990, depuis Meech, les choses sont un peu difficiles. J'ai l'impression qu'il y a des chiffres qui vont baisser ou monter selon les circonstances. Pour que tout cela soit une réussite, comment comptez-vous faire face à une situation difficile le cas échéant?

Mr. King: Thank you for the question. Mr. Chairman, I regret that my French is not suitable. If you don't mind, I will answer in English. We did the survey in March 1991. I think, though, that there is a more important result that we have seen since then because, as you point out, there are many interesting things happening within our country right now.

The survey I would like to give you now is, how good is the participation now that we are not in a survey but we are actually inviting all Canadians? Quebeckers are responding very enthusiastically. One example—if Claude Dupras, our co-president, were here, I know he would give this to you, because I have heard him speak—is the question of the Royal Canadian Mint. It has put out a 25¢ piece for each province and territory for each month. A looney will be out in July, and the province of Quebec had more than its proportional representation of applicants who submitted designs for this contest. We are finding quite across the board that there is a very generous response.

• 1630

Now, at the same time, it wouldn't be fair for me to say everything is well and we're received equally in spirit in all places across the country. Some people aren't against 125 but they're not interested in the celebration we're offering or inviting. I suppose we remain non-political by saying it's your choice. It's a do-it-yourself movement. If you don't want to participate, that's fine, too.

We're not trying to push people into events they don't want. We think the choice of events, particularly in the province of Quebec, is magnificant. Events range all the way from athletic to cultural to environmental, where we're planting trees in a very dynamic program in Quebec.

So we think the choice is there. If you're alive and want to celebrate, you can make this choice. But I want to assure you we're not disappointed at all with the actual response from Quebec. I think more than 2,000 local events are registered and a high percentage of participation is expected in the national events taking place in that province.

Mrs. Clancy: I begin by giving you my condolences that I'm going to be questioning you on my 14th day without cigarettes, so we'll just see how it goes.

I want to begin by looking at the Kashtin tour that's in the background notes. I'm wondering if you can tell me why this alleged cross-country tour doesn't hit the maritimes.

Mr. King: Can any member of staff help me answer this question?

[*Translation*]

The results of this poll seem to me to be excellent, if we are talking about a standard, but we all know that since 1990, since Meech, things have been rather difficult. I have the impression that depending on the circumstances, some numbers will be up or go down. In order for everything to be a success, how do you propose to overcome the difficulties that might arise?

M. King: Je vous remercie de me poser la question. Monsieur le président, je regrette de ne pas être en mesure de répondre en français. Si cela ne vous ennuie pas, je vais répondre en anglais. Nous avons effectué le sondage en mars 1991. Je pense, néanmoins, que la situation a changé quelque peu, depuis, car, comme vous l'avez souligné, il y a en ce moment beaucoup de choses très intéressantes qui se passent dans le pays.

La question que j'aimerais maintenant poser est la suivante: la participation est-elle meilleure maintenant qu'il ne s'agit plus de demander une opinion mais d'inviter tous les Canadiens à participer? Les Québécois réagissent avec beaucoup d'enthousiasme. Un exemple—si Claude Dupras, le coprésident, était ici, je sais qu'il vous en parlerait—est la question de la Monnaie royale canadienne. Elle a frappé une pièce de 25c. pour chaque province et chaque territoire pour chaque mois. Une pièce de 1$ sortira en juillet, et la province de Québec a fourni plus que sa part, proportionnellement, de participants au concours de dessin. Nous constatons une réaction très enthousiaste d'un bout à l'autre du pays.

En même temps, il ne serait pas juste pour moi de dire que tout va bien partout et que nous sommes accueillis de la même façon où que nous allions au pays. Certaines personnes ne sont pas contre la fête du 125e anniversaire mais disent ne pas être intéressées par ce que nous proposons. Je suppose que nous demeurons apolitiques en disant que c'est à chacun de choisir. C'est un mouvement du genre «à faire soi-même». Si vous ne voulez pas participer, c'est très bien aussi.

Nous n'essayons pas d'obliger les gens à participer à des événements qui ne les intéressent pas. Nous pensons que le choix des manifestations, surtout dans la province de Québec, est formidable. Cela va du sportif au culturel à l'environnemental. En effet, il y a un programme très dynamique au Québec où il s'agit de planter des arbres.

C'est pourquoi nous pensons qu'il y a un choix. Si vous voulez fêter, vous pouvez faire ce choix. Mais je tiens à vous assurer que nous ne sommes pas du tout déçus de la réaction du Québec. Je pense que plus de 2,000 manifestations locales sont inscrites et nous nous attendons à ce qu'il y ait une très forte participation aux manifestations nationales qui auront lieu dans cette province.

Mme Clancy: Je dois tout d'abord vous faire mes condoléances, car c'est aujourd'hui ma 14e journée sans fumer et je ne sais trop ce que cela va donner.

J'aimerais commencer par la tournée des Kashtin dont il est question dans la documentation. Pourriez-vous me dire pourquoi cette prétendue tournée nationale ne comporte aucun arrêt dans les provinces maritimes?

M. King: Un membre du personnel pourrait-il m'aider à répondre?

[*Texte*]

Mr. Pierre Camu (Assistant General Manager, Canada 125 Corporation): We did suggest a complete Canadian tour if possible. The impresario who arranged the tour said it's very difficult, with the artists, to squeeze in as many centres as possible over a period of about four months. In other words, we were not the impresario, but we dealt with him and we were trying to get the best coverage possible.

Mrs. Clancy: I'm aware of those exigencies, but an entire region has been left out. So perhaps the term cross-country tour is a bit of a misnomer in your backgrounder material.

Secondly, I'm looking at the biographical notes of your board of directors. Who appointed your board? How did the board come into being?

Mr. King: The co-president, Mr. Claude Dupras, and I selected the board members. There were no other people present. We did not want them to be politically appointed, obviously, if we were to be non-political. We were asked to serve in this role and that was one of our first functions.

Mrs. Clancy: Asked by whom?

Mr. King: The Prime Minister.

Mrs. Clancy: I see. Is there any reason why there is such a disproportionate number of men to women on this board—eleven to four, to be exact?

Mr. King: The numbers don't add up. There should be nineteen altogether, but I won't dispute the ratio.

Mrs. Clancy: Well, you only have fifteen on this list, and of the fifteen, eleven are men and four are women. Are the other four women?

Mr. King: There's something wrong with the list. If you have another question, I will ask Mr. Desfossés get the actual numbers.

Mrs. Clancy: Okay, that would be nice. I'm looking at the biographical notes of one of your members, who happens to be a friend of mine. She does not need me to defend her, but I find it a little offensive—and I read the sentence:

> Iona Campagnolo, a former Federal Cabinet Minister, is well known for her involvement in international development and brings long experience to this non-partisan corporation board.

I've read all the other biographical notes and I wonder why only the former politician has to have mention of a non-partisan board. As a politican who will some day not be a politician, I think for all of us it really is a bit offensive, given that the group is non-partisan. As I say, Iona doesn't need me to defend her, but I thought that stuck out very much in the biographical notes, especially since I do happen to know some of your other board members who do have politics as well and I am sure are equally non-partisan in this situation.

Mr. King: I accept that as a valid criticism. Iona did approve this, but I'm sure it wouldn't have been her choice of words.

[*Traduction*]

M. Pierre Camu (directeur général-adjoint, Société Canada 125): Nous avions proposé une tournée d'une mer à l'autre si cela était possible. L'imprésario qui s'en est occupé nous a dit qu'il serait très difficile pour les artistes de s'arrêter partout en l'espace de quatre mois. En d'autres termes, nous ne sommes pas responsables de l'organisation: nous avons négocié avec l'imprésario et nous avons essayé d'obtenir le maximum.

Mme Clancy: Je comprends ces exigences, mais une région entière du pays a été laissée de côté. Cela étant, il n'est peut-être pas très juste de dire, dans la documentation, qu'il s'agit d'une tournée nationale.

Deuxièmement, je regarde les notes bibliographiques qui ont été préparées sur les différents membres du conseil d'administration. Qui les a nommés? Comment le conseil a-t-il vu le jour?

M. King: Le coprésident, M. Claude Dupras, et moi-même avons choisi les membres du conseil. Personne d'autre n'était présent. Nous ne voulions pas, bien sûr, étant donné que la société est non politique, que ces personnes soient choisies par des politiciens. On nous a demandé de servir dans la capacité que vous connaissez, et c'était là l'une de nos premières fonctions.

Mme Clancy: Par qui?

M. King: Par le premier ministre.

Mme Clancy: Je vois. Y a-t-il une raison pour laquelle la représentation masculine et féminine au sein du conseil est si disproportionnée? Le rapport est de 11 contre 4, si je ne m'abuse.

M. King: Il doit y avoir erreur. Ils sont 19 en tout, mais je ne contesterai pas ce que vous avez dit au sujet du rapport.

Mme Clancy: Eh bien, il n'y a que 15 noms sur cette liste, dont 11 hommes et 5 femmes. Les quatre autres membres sont-ils des femmes?

M. King: Il y a quelque chose qui ne va pas avec cette liste. Si vous avez une autre question, je demanderais à M. Desfossés de nous obtenir ces renseignements.

Mme Clancy: D'accord. Ce serait bien. Je regarde les notes biographiques sur un des membres, et il se trouve qu'elle est une amie à moi. Elle n'a pas besoin de moi pour la défendre, mais je trouve quelque peu offensant. . .je vais vous lire le texte:

> Iona Campagnolo, ancien ministre du cabinet fédéral, est bien connue pour son travail dans le domaine du développement international. Elle apporte à notre Société non partisane le fruit de sa longue expérience.

J'ai lu toutes les autres notes bibliographiques et je me demande pourquoi l'on ne fait état du caractère non partisan de la Société que dans le cas de la seule personne qui est ancien politicien. En tant que politiciens qui ne le seront plus un jour, je pense que cela est un petit peu vexant pour nous tous, étant donné que le groupe est non partisan. Comme je viens de le dire, Iona n'a pas besoin de moi pour la défendre, mais cela m'a vraiment frappée dans les notes biographiques, étant donné surtout que je connais certains des autres membres qui se sont eux aussi déjà intéressés à la politique et qui seront, j'en suis sûr, tout aussi non partisans dans cette situation.

M. King: La critique que vous venez de faire est tout à fait valable. Iona a approuvé le texte, mais je suis certain qu'elle l'aurait écrit différemment.

[*Text*]

• 1635

Mrs. Clancy: She is such a gentle soul, she probably didn't notice.

Mr. King: I might say that I didn't like my own biography, so whoever wrote them may have missed—

Mrs. Clancy: You might want to take a leaf... In most theatrical programs, the actors write their own biography. Sometimes that makes it a little easier.

Mr. King: If we ever celebrate again, I'll do my own, I assure you.

Mrs. Clancy: In the next 125 years.

On my final question, you did say, Mr. King, that there were 108 items in your catalogue and that two were not made in Canada, one being the baseball caps from China and the other being the pens. Not that I'm trying to trip you up or anything, but last time I checked, Seiko watches were made in Japan.

Mr. King: I'll change the record to three items, Mr. Chairman. My apologies.

Mrs. Clancy: Thank you. Just as long as we've got the record straight. But I'm waiting for that other answer with bated breath.

M. Hogue (Outremont): Messieurs Camu, Desfossés, King et Pratt, bonjour et bienvenue.

Je suis arrivé en retard parce que je rencontrais la ministre McDougall concernant ce qu'elle avait à énoncer en Chambre sur la situation de Chypre et les troupes canadiennes là-bas. J'espère que vous m'excusez.

Je n'ai pas pu entendre votre présentation, monsieur King. On m'a dit que vous aviez un texte en anglais et que la présentation avait été faite en anglais. Pouvez-vous nous soumettre un texte dans les deux langues officielles le plus rapidement possible?

Mr. King: Yes, Mr. Chairman, I'd be glad to give a text. The only problem is that I think you'll find the record will show that I wandered from the text considerably, but you'll get your request as to the official text I prepared.

Mr. Hogue: In both official languages.

Mr. King: Yes.

M. Hogue: Merci.

Monsieur King, Decima-CROP a fait une recherche, et j'ai entendu la réponse que vous avez donnée à ma collègue tout à l'heure. Personnellement, les 13 p. 100 ne me dérangent pas beaucoup. C'est ce que l'on trouve toujours dans les positions extrêmes. Il y a toujours 13 p. 100 quelque part. Dans la courbe de distribution normale, il y a toujours des 13 p. 100.

Je m'intéresse cependant au message implicite qui se présente dans la recherche de Decima et de CROP. Regardons la partie C, «Un thème national est essentiel», et la partie D, «Chaque Canadien doit pouvoir participer», ainsi

[*Translation*]

Mme Clancy: Elle est tellement gentille qu'elle ne l'a probablement même pas remarqué.

M. King: J'avoue que je n'ai pas beaucoup aimé mon propre profil biographique, et donc, celui qui les a écrits...

Mme Clancy: Peut-être devriez-vous vous lancer... D'ailleurs, les comédiens rédigent leur propre profil biographique pour la plupart des programmes préparés par les théâtres. Parfois cela facilite pas mal les choses.

M. King: Si nous préparons une autre fête, je vous assure que je vais le faire.

Mme Clancy: C'est-à-dire dans 125 ans.

Une dernière question, monsieur King. Vous avez bien dit, il me semble, que vous aviez 108 article dans votre catalogue et que seulement deux n'étaient pas fabriqués au Canada, c'est-à-dire les casquettes de baseball, qui sont fabriquées en Chine, et les stylos. Je me permets de vous faire remarquer—et je vous assure que je n'essaie pas de vous attirer des ennuis—que les montres Seiko sont fabriquées au Japon—à moins que la situation ait changé tout récemment.

M. King: Je me corrige, monsieur le président; c'est trois articles, et non deux. Je vous présente mes excuses.

Mme Clancy: Merci. Ce qui compte, c'est que le *procès-verbal* soit juste. Mais je suis toujours impatiente d'obtenir cette autre réponse.

Mr. Hogue (Outremont): Messrs. Camu, Desfossés, King and Pratt, good afternoon and welcome to the Committee.

I arrived a little late as I was meeting with Minister McDougall to discuss what she would be announcing in the House regarding the situation in Cyprus and the Canadian troops stationed there. I hope that you will forgive me.

Unfortunately, I was unable to hear your presentation, Mr. King. I am told that you had an English text and the presentation was given in English. Would you be so kind as to send us a copy of your submission in both official languages as soon as possible?

M. King: Oui, monsieur le président, avec plaisir. Le seul problème, c'est que vous allez constater, en lisant le compte rendu de vos délibérations, que je me suis souvent écarté du texte. Mais nous allons vous faire parvenir un texte officiel dans les plus brefs délais.

M. Hogue: Et dans les deux langues officielles.

M. King: Oui.

Mr. Hogue: Thank you.

Mr. King, Decima-CROP recently did some research, and I heard the answer you gave my colleague earlier in that regard. I must say that personally, the 13% that you mentioned doesn't bother me particularly. That is the kind of result one can expect for extreme positions. There is always a 13% somewhere. In any normal distribution curve, you will always find a 13% somewhere.

What I am more interested in, however, is the implicit message that comes through in the Decima-CROP research. I am looking now at Part C, "A National Theme is Essential" and Part D, "Individual Canadians Must Be

[*Texte*]

que la réponse que la province de Québec donne. Vous avez interviewé tous les citoyens de la province de Québec. Donc, vous n'avez pas distribué le questionnaire seulement à des Canadiens français. Il y avait aussi des allophones et des anglophones parmi les habitants de la province de Québec.

M. Desfossés: C'était un échantillonnage représentatif sur une base de 1,700.

M. Hogue: Donc, il y avait des anglophones et des francophones.

M. Desfossés: Effectivement. Cela a été suivi de *focus groups* avec différentes communautés.

M. Hogue: Donc, c'est un échantillonnage représentatif des habitants de la province de Québec.

On voit que les pourcentages sont ordinairement plus faibles et, nécessairement, qu'il y a plus de francophones qui répondent. Donc, on peut faire une lecture du pourquoi, et le pourquoi n'apparaît pas du tout ici. J'aimerais que vous commentiez une hypothèse que je ferai, monsieur King ou quelqu'un d'autre.

• 1640

Lorsqu'on parle de Canada 125, on parle d'un événement canadien, de 125 ans, mais les francophones sont au Canada depuis un certain nombre d'années, comme vous le savez. Montréal fête son 350e anniversaire. Les Acadiens sont ici depuis quelque 400 ans. Me suivez-vous? Il y a donc une espèce de dissonance dans «Canada 125 égale Confédération». Cela n'égale pas Canada. Cela égale le nouveau Canada, le dernier Canada. Le Canada des colonies, c'était aussi le Canada. Le Haut-Canada, cela existait. Le Bas-Canada, cela existait. Puisque tout l'argent n'est pas dépensé, je suppose que le plan d'ensemble peut être réaménagé. Est-ce qu'il y aurait possibilité de refaire ce lien d'appartenance, de *belong to the first roots*? Est-ce que vous me suivez?

It could be useful. It would be well received. I would feel proud, I would feel totally at ease.

Mr. King: Mr. Chairman, if I may answer that, it's a very good point, the last point. Canadians said they were very proud of their history, of the accomplishments of Canadians. I would like to put my personal interpretation on that, meaning all of the history, even before 125 years, and I think that's the point the speaker is making. We will attempt, through some of the programs we have, to remind Canadians of our history, which goes back many, many years.

I might take an extreme example. I think you were out of the room, sir, when I referred to the fact that one of the projects we are participating in is a native Indian village museum near Saskatoon that goes back not 125 years or 400 years but 6,000 years into Canadian history. Certainly our native people have reminded us we have a very long history on which we have based many of the principles that have made our lives successful.

[*Traduction*]

Allowed to Participate", as well as responses in the province of Quebec. You interviewed people throughout the province of Quebec; in other words, you did not just distribute the questionnaire to French Canadians. Allophones and Anglophones living in Quebec were also among the respondents.

Mr. Desfossés: It was a representative sample of 1,700 people.

Mr. Hogue: So, there were both Anglophones and Francophones.

Mr. Desfossés: Exactly. And that survey was followed by focus groups with various communities.

Mr. Hogue: So, this is indeed a representative sample of people living in the province of Quebec.

We can see here that the percentages are ordinarily lower and that there are necessarily a greater number of Francophone respondents. So, we can try to understand the reason for this, and I must say those reasons are not immediately clear. I would like either you, Mr. King, or someone else to comment on my theory in this regard.

When we talk about Canada 125th, we are of course talking about a Canadian celebration, although as you know, Francophones have been in Canada for quite a numbre of years. Montreal is celebrating its 350th anniversary this year. Acadians have been in Canada for some 400 years now. Do you follow me so far? Consequently, saying "Canada 125 = Confederation" does not really strike the right cord. It is not the whole story, as far as Canada is concerned. It refers to the new Canada. The most recent Canada. But colonialized Canada was also Canada. There was Upper Canada, and Lower Canada. Since all the money has not yet been spent, I suppose it would be possible to make certain changes in the overall plan. Do you think it would be possible to put a different focus on Canadians' sense of belonging, by going back to their first roots? Do you see what I mean?

Ce serait peut-être utile. Et je pense que ce serait bien reçu également. Pour ma part, je serais non seulement très fier mais tout à fait à l'aise.

M. King: Monsieur le président, si vous me permettez de répondre, je dirais que votre dernier point est tout à fait juste. Les Canadiens se sont dits très fiers de leur histoire et des réalisations des Canadiens. Si je vous donne mon interprétation personnelle, c'est que les Canadiens sont fiers de toute leur histoire, aussi de la période qui a précédé les 125 ans, et c'est justement ce sur quoi insiste le député. Nous allons donc essayer, par l'entremise de certains de nos programmes, de rappeler aux Canadiens leur histoire, qui remonte très très loin, en effet.

Je vais vous en donner un exemple un peu extrême. Je crois que vous étiez absent quand je parlais tout à l'heure d'un de nos projets; il s'agit d'un musée près de Saskatoon qui recrée un village indien non pas d'il y a 125 ou 400 ans, mais d'il y a 6,000 ans. Et il va sans dire que les autochtones canadiens nous ont rappelé à maintes reprises que nous avons effectivement une très longue histoire dont découlent justement les principes qui sont à l'origine de notre succès.

[*Text*]

It's a matter of how you would interpret how successful we're going to be, sir, regarding history going back more than 125 years. We're certainly aware of it and I think there are many elements of Canadian history you will find in our projects that don't stop at the age of 125 years.

M. Hogue: Cela se présentera bientôt dans vos programmations et dans la mise en place des cérémonials et des cérémonies,

so at the same time we're going to be presenting Canada, we're going to the protect the different identities.

C'est ce que je veux faire ressortir.

Mr. King: Mr. Chairman, I'm going to ask Pierre Camu to answer this question. He's the manager of our projects, which are the subject.

M. Hogue: Je parle des identitiés régionales, des identités d'appartenance et de l'identité à l'unité nationale.

M. Camu: Oui, c'est exact. Vous avez raison: ceci est d'abord et avant tout le 125e anniversaire de la Confédération. C'est un fait. Faire le lien avec les racines des peuples fondateurs, c'est bien aussi. Nous le faisons dans certains cas, avec des programmes précis, mais la plupart des programmes nous viennent des gens eux-mêmes, du public.

Je vais vous donner un exemple qui saura vous intéresser parce qu'il aura lieu à partir de septembre. Pour la région de Québec même, la ville de Québec, dont le *background* historique est peut-être l'un des plus importants au Canada, à cause du temps et de l'accumulation des événements, nous avons décidé d'appuyer un nouveau projet de sons et lumières dans la vieille basilique. Ce spectacle de sons et lumières commencera en septembre et sera présenté et en anglais et en français, pendant des périodes de 45 minutes, probablement tous les jours où il n'y aura pas de cérémonie religieuse. Ce programme est une reconstitution des valeurs religieuses au Canada. C'est très large. On remonte directement au tout début. J'ai vu le scénario de ce programme. On a trouvé cela très bien. Je l'ai proposé au conseil, et il l'a accepté comme un lien direct avec le passé sur un thème profond, soit l'importance de la religion dans nos vies. Voilà un exemple.

• 1645

Je vais vous en donner un deuxième. Je me transporte à Vancouver, sur la côte ouest. Nous avons reçu une proposition intéressante en vue de célébrer non seulement l'arrivée des immigrants dans ce grand port de mer pendant 200 ans, mais aussi la découverte, par le capitaine Vancouver lui-même et Cook. Ce sont de grands explorateurs. Nous avons pensé que ce petit projet, qui doit être célébré au mois de juillet dans la région de Vancouver, fait le rattachement avec la découverte de la côte ouest, qui est aussi importante que la découverte de la côte est par des gens comme Jacques Cartier, Champlain et ainsi de suite. L'idée venait d'eux, et nous avons pensé qu'il y avait là un souci de se rattacher, au point de vue historique, à des racines profondes, au début.

[*Translation*]

En ce qui concerne le fait que notre histoire remonte beaucoup plus loin en arrière que 125 ans, je pense que tout dépend de notre interprétation des succès futurs. Nous sommes tout à fait conscients de cette réalité et je pense que vous allez constater, en regardant les projets prévus, que nous allons insister sur les nombreux éléments de l'histoire canadienne qui remontent bien plus loin.

Mr. Hogue: This will soon become clear in the programming you have planned as well as the various ceremonies. . .

de sorte qu'en présentant le Canada, nous protégions les différentes identités qui le composent.

That was the point I wanted to make.

M. King: Monsieur le président, je vais demander à Pierre Camu de répondre à cette question, puisque c'est lui qui est responsable de nos projets.

Mr. Hogue: I am referring to regional identities, and to a sense of belonging to a specific community as well as to a nation.

Mr. Camu: Yes, exactly. You are absolutely right: this is first and foremost the 125th anniversary of Confederation. That is a fact. But making the connection with the roots of the founding peoples is also a good idea. We have done so in certain cases, with specific programs, but most of the programs have been suggested by the people themselves—members of the general public.

One example of the programs planned will certainly be of interest to you, as it is set to begin in September. In the Quebec City region, whose historical background is among the most significant in Canada, because of its long history and the many important events that occurred there, we have decided to support a new sound and light project in the old basilica. This sound and light show, which takes about 45 minutes, will begin in September and be presented in both English and French—probably on the days when there are not religious services taking place. The program is a reconstitution of religious values in Canada. It is extremely broad, and goes right back to the beginnings of Canada. I have seen the program script, and we were very pleased with it. So, I proposed it to the board, and it was accepted because it was seen as a direct link with the past on a profound theme, namely the importance of religion in our everyday lives. So, that is one example.

Let me give you another one. Let's go now to Vancouver, on the West coast. We received a very interesting proposal to celebrate not only the arrival of immigrants in this major seaport over a 200-year period, but also its actual discovery by Captains Vancouver and Cook. Both were important explorers. We were of the view that this small project, which is to go ahead in July in the Vancouver region, established an important connection with the discovery of the West coast, which is just as important as the discovery of the East coast by explorers like Jacques Cartier, Champlain and others. It was their own idea, and we felt that it showed a desire to remind people, through their history, of their deeper roots—to go back to their origins.

[*Texte*]

Ce sont deux exemples et il y en a quelques autres.

M. Hogue: Monsieur Camu, merci. De toute façon, ce qui peut se passer dans la ville de Québec, je l'applaudis, mais je pense à Outremont parce que c'est ma circonscription. Comme je suis le premier conservateur après Marc Lalonde ou à peu près... Vous savez de quoi je parle, monsieur Camu, car vous étiez là à cette époque.

Montréal fête son 350e anniversaire, et il ne faudrait pas noyer le poisson. Il ne faudrait pas noyer Canada 125. Même si on voit partout «Canada 125» dans Montréal, tout à coup, Montréal apparaît comme Ville-Marie et le Canada apparaît comme... Ce n'est pas un *second best*, mais cela me touche profondément. Je suis assez sensible à cela, parce que notre pays, c'est Montréal et le Canada. C'est tout cela ensemble. Ce n'est pas un: Montréal 350e, Ville-Marie et Canada 125.

M. Camu: Je vais vous faire un tout petit commentaire à ce sujet. Nous avons rencontré les membres de l'équipe qui s'occupe, à Montréal, des fêtes du 350e anniversaire. Nous avons eu un contact avec eux et nous nous sommes entendus pour éviter le double emploi, par exemple pour ne pas célébrer deux fois la même chose ou ne pas mettre l'accent sur certains points qui nuiraient à l'un ou à l'autre. Nous nous sommes très bien entendus à ce sujet.

Je pense que le calendrier des événements, que nous publions tous les mois, montre très bien qu'il y a complémentarité et non pas opposition de vues.

The Chairman: Members, we have reached the end of the first round. Who would like to go another round?

Mrs. Finestone: Mr. Chairman, I would like to share. I have two specific questions flowing from the questions I asked at the outset, on which I would like some clarification. Then my colleague will finish the question period.

The Chairman: Mrs. Finestone, we're not going to share like that this afternoon. I have already cut off this side from doing so. I have to be balanced about it.

Ms Mitchell: Mr. Chairman, that's how it works all the time on this committee. Usually it's also 2:1, party to—

The Chairman: No. The way it works on this committee is that everybody gets a turn on the first round and then everybody gets a turn on the second round.

Ms Mitchell: Regardless. Fair enough.

The Chairman: At the same time, I have to say this. We have our second witnesses waiting. We are also liable to be called to the House for a Committee of the Whole. We are also going to be here until about 11 p.m. for votes, in any event, so we have lots of time—subject to our witnesses.

[*Traduction*]

Those are two specific examples, and there are, of course, others.

Mr. Hogue: Thank you, Mr. Camu. I am obviously very pleased to hear about the activities planned for Quebec City, but I am thinking more of Outremont, as it is my riding. And since I am the first Conservative to be elected, after Marc Lalonde, or just about... I believe you know what I'm talking about, Mr. Camu, since you were there at the time.

Montreal is celebrating its 350th anniversary and we wouldn't want Canada 125 to get lost in the shuffle. Even though we see "Canada 125" signs up all over Montreal, all of a sudden, Montreal is Ville-Marie and Canada is... I'm not saying it looks like second best, but I am deeply affected by it all. I am quite sensitive about the whole issue, because our country is Montreal and Canada. Everything is all mixed up together. As far as I'm concerned, Montreal's 350th anniversary, Ville-Marie and Canada 125 are not separate entities.

Mr. Camu: Yes, I would like to make a brief comment in that regard. We did in fact meet with the members of the team organizing the 350th anniversary celebrations in Montreal. We met with them and agreed to try and avoid overlap wherever possible—for instance, we did not want to be celebrating the same thing twice or emphasizing certain things that might not be beneficial to one organization or another. We had no trouble whatsoever reaching an agreement on these issues.

Indeed, I believe the calendar of events, which we publish monthly, clearly shows that the activities planned complement one another and are not opposed.

Le président: Chers collègues, nous avons terminé notre premier tour. Qui voudrait être le premier intervenant pour un autre tour de questions?

Mme Finestone: Monsieur le président, je voudrais partager mon temps. J'ai deux questions qui découlent de celles que j'ai posées au début—c'est-à-dire que j'ai besoin de certains éclaircissements. Ensuite, ma collègue va utiliser le temps qui me restera.

Le président: Madame Finestone, je ne peux pas vous autoriser à partager votre temps cet après-midi. J'ai déjà empêché les députés de l'autre côté de le faire, et je ne peux pas faire une exception pour vous.

Mme Mitchell: Écoutez, monsieur le président, c'est la procédure normale dans ce comité. Habituellement, le rapport est de deux à un, en ce qui concerne...

Le président: Non, pas du tout. La procédure normale dans ce comité est de permettre à tout le monde d'intervenir et pendant le premier tour et pendant le deuxième tour.

Mme Mitchell: Quel que soit le parti auquel ils appartiennent. Bon. Très bien.

Le président: J'ai un autre petit rappel. Notre deuxième groupe de témoins attend pour comparaître, et il est également possible qu'on convoque le comité plénier à la Chambre. De toute façon, nous devons rester sur place jusqu'à 11 heures, environ, pour participer au vote, et il nous reste donc pas mal de temps—selon la disponibilité de nos témoins.

[*Text*]

Mrs. Clancy: On a point of privilege, Mr. Chairman, I have not received an answer to my question.

The Chairman: That is in the works. It's coming.

Ms Mitchell: On a point of order, Mr. Chairman, may I suggest that on any questions that require a little more research we ask the witnesses if the corporation would send us that information later, to save time.

Mrs. Clancy: I'm sorry, that's not good enough. My question can have an answer here today.

The Chairman: This has been circulated, as I understand it—

Mrs. Clancy: I have the answer that my numbers were wrong, Mr. Chairman. Indeed, it is not 11:4, as I previously thought, it is 15:4. But my question is on why the disproportionate number of men to women. I don't think that takes further research.

The Chairman: You'll get a chance to ask that question.

Mrs. Clancy: I did ask it. I'm waiting for the answer.

The Chairman: You'll get another chance to ask it. You've had three chances already.

Mrs. Clancy: I'm waiting for an answer, Mr. Chairman.

• 1650

The Chairman: Mrs. Finestone, is Mrs. Clancy taking your place right now or do you wish to proceed?

Mrs. Finestone: No, Mr. Chairman, you're on a point of privilege with Mrs. Clancy.

Mrs. Clancy: Ms Clancy, Mr. Chairman.

The Chairman: Ms Clancy.

Mrs. Clancy: Thank you.

The Chairman: My fellow Maritimer.

Mrs. Finestone: Ms Clancy, may I now have the floor?

Mrs. Clancy: That's all we have in common, Mr. Chairman. Go right ahead. I will get an answer or I'll take root. Thank you.

The Chairman: Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Thank you. Not taking root, but having Canada take root in its youth, I want to ask you specifically about the request from the National Gallery for the James Wilson Morrice show. James Wilson Morrice, as you know, was a renowned Canadian expressionist. That gift from the Blair-Lang family was really a gift to the nation.

[*Translation*]

Mme Clancy: Je soulève un point de privilège, monsieur le président. Je n'ai pas encore eu de réponse à ma question.

Le président: Ils sont en train de la préparer. Elle arrive.

Mme Mitchell: J'invoque le Règlement, monsieur le président. Je propose, dans le cas de questions qui nécessitent un peu plus de recherches, que nous demandions aux témoins—c'est-à-dire, les représentants de la société—de nous faire parvenir l'information demandée par la suite, afin de gagner du temps.

Mme Clancy: Non, ce n'est pas suffisant. Je devrais pouvoir obtenir ma réponse immédiatement.

Le président: Je crois comprendre qu'on nous a fait distribuer un document...

Mme Clancy: Oui, et il m'apprend simplement que mes chiffres étaient faux, monsieur le président. Donc, au lieu d'être un rapport de onze à quatre, comme je le pensais précédemment, je constate que c'est plutôt de quinze à quatre. Ce qui m'intéresse, c'est de savoir pourquoi le nombre d'hommes est tellement disproportionné par rapport aux femmes. À mon avis, il n'est pas nécessaire de faire des recherches pour répondre à la question.

Le président: Vous allez avoir l'occasion de la leur poser.

Mme Clancy: Mais je l'ai déjà posée. J'attends toujours la réponse.

Le président: Vous aurez de nouveau l'occasion de la poser. D'ailleurs, vous avez déjà eu trois occasions de la poser.

Mme Clancy: Et j'attends toujours la réponse, monsieur le président.

Le président: Madame Finestone, M^me^ Clancy vous a-t-elle déjà remplacée, ou voulez-vous poser vos questions?

Mme Finestone: Non, monsieur le président, M^me^ Clancy a soulevé un point de privilège.

Mme Clancy: Je préfère, monsieur le président, qu'on m'appelle «Ms Clancy», plutôt que «Mrs. Clancy».

Le président: Très bien.

Mme Clancy: Merci.

Le président: Nous sommes tous les deux des provinces de l'Atlantique.

Mme Finestone: Me cédez-vous maintenant la parole, «Ms Clancy»?

Mme Clancy: C'est notre seul point commun, monsieur le président. Oui, allez-y. Je vais obtenir une réponse et j'attendrai jusqu'à ce que je prenne racine s'il le faut. Merci.

Le président: Madame Finestone.

Mme Finestone: Merci. Je ne prévois pas de prendre racine; je préfère que le Canada cherche plutôt ses racines dans sa jeunesse, et voilà pourquoi je veux vous interroger au sujet de la demande du Musée des beaux-arts concernant l'exposition des peintures de James Wilson Morrice. James Wilson Morrice, comme vous le savez, était un peintre expressionniste canadien de renommée. Le don de la famille Blair-Lang était en effet un don à la nation.

[*Texte*]

I understand from Mr. Desfossés that the request could not be accepted. If I'm wrong I'd like to have it corrected, please. The request for $80,000 to cover the insurance for this particular tour could not be fulfilled, if I understood you correctly, because it did not fall within the criteria laid down for your committee. Is that accurate, Mr. Desfossés?

Mr. Desfossés: Well, I won't say because as a matter of policy we were not—

Mrs. Finestone: Whose policy, Mr. Desfossés?

Mr. Desfossés: As a matter of board policy—

Mrs. Finestone: Oh, the board. I thought you said the government.

Mr. Desfossés: No, no, no. The board's policy. . .we decided not to financially assist federal agencies or federal departments in their initiatives.

Mrs. Finestone: All right. My supplement to that, which I hadn't anticipated. . .I believe you said that for every dollar you had, of $50 million, you received in kind, or in some manner, $4. Is that accurate? So we will be talking about $250 million that you had to spend. Is that also accurate?

Mr. King: That's not the correct interpretation. We are participating in—with the money we referred to, up to $50 million—projects valued at $250 million. The proposers are the ones who had the money to spend, not us. We were actually enabling them to do a project we encouraged because we could give them some money against their budget. They run the projects, not us.

Mrs. Finestone: Thank you. Is your complete $50 million expended?

Mr. King: No. At the present time it's not completely expended. Frankly, we hope not to expend it all because we believe we have a good celebration—

Mrs. Finestone: Well, I would like you to go back please, and rethink the undertaking which your board took. If you've made the commitment, I think you can revisit the commitment. I would appreciate it if you would review the request by the National Gallery of Canada, and see to enabling, in a more concrete way, the financing of this tour. The tour is one of a Canadian of great talent, of international stature. I would think it is one of the small things that one could do. If you're talking at $50 million, an $80,000 grant, when you can give $100,000 to the Montreal museum. . . It's not because I'm that unhappy. It's because it just doesn't make good common sense. Could I get an undertaking that you would at least take that back to your board for review?

Mr. King: I'll certainly give you an undertaking to have management review it. There are many considerations beyond those that you have raised, if I may say so with respect. I don't want to, by giving you this undertaking, give you a high

[*Traduction*]

Je crois comprendre de M. Desfossés qu'on n'a pas pu accéder à la demande. Corrigez-moi si je me trompe, mais je crois comprendre que la demande de 80,000$ pour couvrir les frais d'assurance de l'exposition en question n'a pas pu être acceptée car elle ne correspondait pas aux critères établis par votre comité. C'est bien cela, monsieur Desfossés?

M. Desfossés: Eh bien, je ne peux pas vous le dire car la politique veut que nous. . .

Mme Finestone: La politique de qui, monsieur Desfossés?

M. Desfossés: Eh bien, la politique du conseil d'administration. . .

Mme Finestone: Ah, bon, je pensais que vous parliez du gouvernement.

M. Desfossés: Non, non. Selon la politique du conseil d'administration. . .nous n'acceptons pas d'aider financièrement des organismes ou des ministères fédéraux lorsqu'ils lancent des initiatives de ce genre.

Mme Finestone: Très bien. J'ai une question complémentaire, car je ne m'attendais pas à cette réponse. . .Je crois que vous avez dit que pour chaque dollar à votre budget—et on parle de la somme de 50 millions de dollars—vous receviez environ 4$, ou l'équivalent. Est-ce vrai? Autrement dit, vous avez 250 millions de dollars à dépenser, n'est-ce pas?

M. King: Non. Ce n'est pas juste. Avec la somme d'argent que nous avons mentionnée tout à l'heure—c'est-à-dire un maximum de 50 millions de dollars—nous comptons participer à des projets d'une valeur de 250 millions de dollars. Ceux qui ont proposé les projets sont ceux qui avaient l'argent à dépenser—pas nous. Autrement dit, nous permettions à ces gens-là de mener à bien leur projet en leur offrant une petite contribution financière. Mais c'est eux qui dirigent les projets, pas nous.

Mme Finestone: Merci. Avez-vous déjà dépensé vos 50 millions de dollars?

M. King: Non. Nous n'avons pas encore tout dépensé. Et pour dire vrai, nous espérons ne pas tout dépenser, car à notre avis, nous avons déjà un grand nombre d'excellentes activités de prévu. . .

Mme Finestone: Eh bien, je vous demanderais de revoir la décision prise par votre conseil d'administration. Vous avez déjà pris une décision à cet égard, mais vous pouvez certainement la revoir. Je vous demande donc de réétudier la demande du Musée national des beaux-arts, afin de contribuer, de façon concrète, au financement de cette tournée. Nous parlons d'un artiste canadien très talentueux, de renommée internationale. Il me semble que ce n'est pas vraiment grand-chose qu'on vous demande. Par rapport à un budget de 50 millions de dollars, une subvention de 80,000$ n'est pas si importante, surtout si vous donnez 100,000$ au Musée des beaux-arts de Montréal. . . Ce n'est pas que je sois très mécontente de la situation, mais votre décision ne me semble pas logique. Seriez-vous prêt à vous engager à revoir cette décision avec les autres membres du conseil?

M. King: Je m'engage à demander à nos responsbles de revoir cette décision. Je vous fais remarquer, cependant, qu'elle est fondée sur de nombreuses considérations, à part celles que vous avez déjà soulevées. Et en prenant cet

[*Text*]

degree of anticipated success. Frankly, the board has reviewed thousands of projects, management has reviewed tens of thousands of projects, and there are obviously many, many excellent projects that have not received funding. We have regional considerations. We had a request earlier as to why the Kashtin tour wasn't in the Maritimes.

Mrs. Finestone: A good question, you must admit.

Mr. King: I do admit, and would also like to share with you the problem of trying to take limited resources, spread them across the country in a fair, regional way, and have regard to a number of kinds of exhibitions, and participatory things, so—

Mrs. Clancy: It's a problem we all live with on a daily basis.

Mr. King: We have the same problem that perhaps you do in governing the country, and that is that you can't make everybody happy, all of the time. This may be one group that will not be happy, simply because the board decided—and I think the representatives of the government to whom we talked initially agreed that we couldn't be funding all the federal projects. There are approximately 2,500 federal projects under way.

• 1655

Mrs. Finestone: Mr. King, that falls within your domain; I can only make the request. But I did hear you say you did not intend to spend the full $50 million. The funds were given to you to use judiciously and you just talked about the number of very fine projects you have. I would suggest that you revisit the idea and use that money and make sure it's used in the interests of Canadians and for Canadians. I would hope you would nonetheless review this particular request.

I want to come back to the other issue I dealt with in our conversation, and that had to do with the Guggenheim exhibit. Am I accurate in saying an agreement was undertaken whereby a Canadian exhibit of 125 of the best Canadian paintings would be put on at the same time as this Guggenheim exhibit was to take place or did take place?

I understood you to mention—and perhaps I didn't understand accurately—two board members and it would seem to me that the logical ones would be Christopher Pratt and Alex Colville. I don't know if those are the two people you were alluding to; if they are, that would be very interesting.

First of all, did you get this agreement in writing from the museum? Did you get a commitment to put that display of 125 Canadian works of art up in a special display that would complement the Guggenheim exhibit?

Mr. King: I don't know whether one of my colleagues can help me with this answer. All I can tell you is that Alex Colville was there at the official opening and was very pleased with the kind of representation Canadian artists

[*Translation*]

engagement, je ne voudrais pas vous donner l'impression que les chances de succès sont très grandes. Je vais vous dire honnêtement que le conseil d'administration a déjà étudié des milliers de projets, et que nos gestionnaires en ont étudié des dizaines de milliers; par conséquent, il y a évidemment un grand nombre d'excellents projets qui n'ont pas été financés. Nous devons évidemment tenir compte de la répartition régionale de ces projets. On nous a demandé tout à l'heure pourquoi la tournée Kashtin ne se rendait pas dans les provinces de l'Atlantique.

Mme Finestone: Il faut avouer que c'est une excellente question.

M. King: Oui, je l'avoue, mais vous devez savoir qu'il n'est pas facile, à partir de ressources limitées, d'assurer une répartition juste et équitable de projets et activités dans toutes les régions du pays, en tenant compte du genre d'expositions ou du type d'activités et de la possibilité, pour le public, de participer, etc. . .

Mme Clancy: Nous vivons tous ce problème tous les jours.

M. King: Eh bien, vous allez comprendre que nous avons le même problème que vous qui devez gouverner ce pays; c'est qu'on ne peut pas toujours satisfaire tout le monde. Ce groupe ne sera peut-être pas très content de la décision du conseil—mais les représentants mêmes du gouvernement avec qui nous en avons discuté au départ étaient bien d'accord pour dire que nous n'étions pas en mesure de financer tous les projets fédéraux. Il y a environ 2,500 projets fédéraux déjà en cours.

Mme Finestone: Monsieur King, cette décision relève de vous; je ne peux que vous faire la demande. Mais je vous ai tout de même entendu dire que vous n'aviez pas l'intention de dépenser les 50 millions de dollars. On vous a demandé d'en faire un usage judicieux et vous venez de dire que vous avez déjà un grand nombre d'excellents projets. Je vous demande simplement d'y réfléchir une deuxième fois et de vous assurer que votre utilisation de cet argent correspond bien aux intérêts des Canadiens. J'espère donc que vous allez réétudier votre décision.

Je voudrais en revenir maintenant à une autre question que j'ai soulevée tout à l'heure dans notre conversation: l'exposition Guggenheim. Ai-je raison de croire qu'un accord a été conclu au sujet d'une exposition des 125 meilleures peintures canadiennes qui se déroulerait en même temps que l'exposition Guggenheim?

Il me semble vous avoir entendu parler—et j'ai peut-être mal compris—de deux membres du conseil d'administration, et il me semble logique que ce soit Christopher Pratt et Alex Colville. Je ne sais pas si c'est à ces deux personnes que vous faisiez allusion tout à l'heure; si c'est le cas, ce serait très intéressant.

D'abord, avez-vous un accord écrit avec le musée? Ses responsables se sont-ils engagés à exposer ces 125 oeuvres d'art canadiennes dans le cadre d'une exposition spéciale qui compléterait l'exposition Guggenheim?

M. King: Peut-être qu'un de mes collègues pourrait m'aider à répondre. Tout ce que je peux vous dire, c'est qu'Alex Colville a assisté à la cérémonie d'ouverture officielle et s'est dit très content de la représentation des

[*Texte*]

received. I take that kind of comment with a degree of comfort because I trust his judgment on this matter. He was very interested in this program and very supportive of it and very much participating personally in it.

Mrs. Finestone: I'm very supportive of the idea of having this kind of an exhibit. The timing and the choice is the question. If the exhibit were complemented—and I wouldn't argue with Mr. Colville or Mr. Pratt and if they both saw and were satisfied with the 125 paintings... But that was the undertaking, as I understand it. Is that understanding accurate?

Mr. King: That was our expectation, as I understand it. Unless one of my colleagues wants to correct me, that's my understanding. I have not yet been to see—

Mme Finestone: Est-ce que vous l'avez vue, monsieur?

M. Camu: Non, je ne l'ai pas vue.

Mme Finestone: Est-ce que vous avez visité...

M. Camu: J'ai visité Guggenheim, mais je n'ai pas vu l'autre exposition.

Mme Finestone: Donc, vous êtes allé voir Guggenheim, mais vous n'avez pas vu l'exposition.

M. Camu: Non. Pendant le temps que j'avais, je me suis concentré sur la visite des salles consacrées uniquement à Guggenheim et je suis ensuite parti.

Mme Finestone: Moi aussi, monsieur, j'ai été emballée, mais je n'ai pas vu à côté ni aux environs... Je l'ai peut-être manquée, parce que j'étais concentrée là-dessus.

M. Camu: Je pense que l'exposition des 125 peintures canadiennes suivait l'autre. Ce n'était pas en même temps.

Mme Finestone: Elle suivait l'autre.

M. Camu: Je pense que oui. C'est une chose que j'aimerais vérifier, parce que je n'ai vu que la première, et non la deuxième. Je pense qu'elle suivait l'autre. C'était dans le mois suivant.

Mme Finestone: Ah, oui?

M. Camu: Oui, mais c'est à vérifier.

Mme Finestone: Il faut que je revisite bientôt le musée.

M. Camu: C'est cela. Je vais vérifier pour vous et on vous donnera les renseignements à ce sujet.

Mme Finestone: Je vous remercie.

M. Camu: Je ne pense pas que les deux étaient simultanées. Je pense que l'une suivait l'autre, d'après ce que j'ai entendu dire.

Ms Mitchell: Referring back to one of the earlier comments, that the corporation is to be at arm's length from government and non-political, I would like to point out that we have obtained corporate search lists that show only three legal directors listed, namely Mr. Claude Dupras, John Bitove and John Lawrence. These are the legal directors, as I understand it, and I understand that all these gentlemen have been closely tied to the Progressive Conservative Party and to the government in the past.

[*Traduction*]

artistes canadiens. J'avoue que cela me rassure, car je fais entièrement confiance à son jugement sur de telles questions. Il s'intéressait beaucoup au programme et tenait à y participer personnellement.

Mme Finestone: Moi aussi, je suis tout à fait en faveur de ce genre d'exposition. C'est plutôt la question du choix du moment et de la sélection qui me préoccupe. Si l'exposition était complétée—et je ne contexte pas l'opinion de M. Colville ou de M. Pratt; donc, s'ils étaient satisfaits des 125 peintures... Mais c'est bien cela qui était prévu, d'après ce qu'on m'a dit, n'est-ce pas?

M. King: C'est ce à quoi nous nous attendions, je crois. À moins qu'un de mes collègues ne me corrige, c'est en effet ce qui était convenu. Je n'a pas encore été voir...

Mrs. Finestone: Have you seen it, sir?

Mr. Camu: No, I have not.

Mrs. Finestone: Have you visited...

Mr. Camu: I saw the Guggenheim exhibition, but not the other one.

Mrs. Finestone: So, you went to see the Guggenheim one, but you didn't see the other exhibition.

Mr. Camu: No. In the little time I had, I decided to concentrate on those rooms devoted solely to the Guggenheim collection, and I left after that.

Mrs. Finestone: I, too, was thrilled with it, but I didn't see anything nearby... Perhaps I missed it, because I was concentrating so much on the other one.

Mr. Camu: I believe the exhibition of 125 Canadian paintings was to follow the other. I do not believe they were to take place simultaneously.

Mrs. Finestone: Oh, one was to follow the other.

Mr. Camu: Yes, I believe so. I would like to check that, because I only saw the first exhibition, and not the second. But I think that it was to come afterwards—sometime in the month to follow.

Mrs. Finestone: Oh, really?

Mr. Camu: Yes, I believe so. But I will have to check that.

Mrs. Finestone: I will have to make another visit to the museum soon.

Mr. Camu: Yes, exactly. But I will check that and send you the information.

Mrs. Finestone: Thank you very much.

Mr. Camu: I do not believe the two exhibitions were to take place simultaneously. Based on what I have been told, one was to follow the other.

Mme Mitchell: Pour en revenir à une remarque que vous avez faite plus tôt, à savoir que la société doit être tout à fait autonome et non politique, je vous fais remarquer que nous avons obtenu des listes de noms de candidats et que ces listes ne donnent que les noms de vos trois administrateurs, c'est-à-dire M. Claude Dupras, M. John Bitove et M. John Lawrence. Je crois comprendre que ce sont vos administrateurs aux termes de la loi et que ces trois monsieurs ont tous des liens étroits avec le Parti progressiste conservateur ainsi qu'avec le gouvernement.

[*Text*]

I'd just like to point this out because it seems to me that it's a little difficult for a corporation that is supposed to be non-partisan to have three legal directors—the only three legal directors—who are indeed very partisan, at least in their previous lives.

I'm going to leave that matter. If you want to comment, fine, but in the interests of time I'd like to ask if we could have the information. I won't ask for it today because I know time is very short.

• 1700

Perhaps you could give us the information on two or three items in your budget, on the advertising budget, how much was spent—and I'll give this to you after if it's hard to get it quickly—how much is budgeted on TV ads, fliers and other forms of publicity.

On your fleet of cars, how many cars are there, whom are they used by and what is the cost? As far as businesses that are contributing, what are the names of the companies, how much are they contributing, what form does their contribution take and do companies have tax write-offs? Maybe you can answer that one in a minute.

My final question, and then I'll leave it to you, is since you've said that you hope very much you will not spend all the tax dollars allocated and you will be underspending, I wondered if you could give us any idea of how soon you might find out your target for underspending. Is it not possible that this could be decided very soon? I would again say that I think in fairness, really, that money should be made available to the government. Perhaps some of it should go to the Secretary of State to increase the Secretary of State applications, because there has been an over-demand from community groups. In fairness, I really think they're very much part of Canada's birthday party and they should have more access to some of those funds. It would be nice to save additional moneys as well.

Those are the questions. If you would like to answer some of them, I'd appreciate it.

Mr. King: Mr. Chairman, the answer to the first question is that, with the exception of Mr. Dupras, the other gentlemen were nominees simply used by lawyers at the time to incorporate, are no longer associated with the organization, and have not been since I've been involved last August.

We passed resolutions at the first board meeting removing them from the records. They may be there initially, but they have nothing whatsoever to do with the organization other than they appeared on a legal list. It's of no consequence, in my mind at least, that their names appear, because it's a requirement to register a federal corporation that you do that. Mr. Dupras, of course, is very active as co-president.

[*Translation*]

Je voulais simplement vous le faire remarquer, car je trouve problématique qu'une société censément non partisane ait trois administrateurs—en l'occurrence les trois seuls administrateurs—qui ont, ou du moins, qui avaient par le passé, des allégeances politiques très claires.

Je ne vais pas en dire plus. Si vous voulez répondre, libre à vous de le faire; mais pour gagner du temps, je vous demanderais simplement de me transmettre l'information demandée. Je ne vais pas vous la demander aujourd'hui, car je sais qu'il ne nous reste pas beaucoup de temps.

Peut-être pourriez-vous nous renseigner sur deux ou trois éléments de votre budget—entre autres, votre budget pour la publicité, combien a été dépensé—et je pourrais peut-être vous donner tout cela par la suite, si vous n'arrivez pas à tout noter immédiatement—combien vous envisagez de dépenser pour les messages télévisés, les encarts et d'autres types de publicité.

En ce qui concerne votre parc de voitures, combien en avez-vous, qui les utilise et quel en est le coût? Quant aux entreprises qui offrent une aide financière, j'aimerais savoir le nom des entreprises, le montant qu'elles vous offrent ou la forme que doivent prendre leurs contributions et si elles vont pouvoir déduire ces sommes de leurs impôts? Peut-être pourriez-vous me donner cette réponse dans un instant.

Ma dernière question—après quoi je vais vous céder la parole—est la suivante: puisque vous dites que vous espérez ne pas dépenser tout l'argent qui vous a été accordé, je me demandais si vous pourriez nous donner une idée de la somme maximale que vous souhaitez dépenser. Vous serait-il possible de prendre une décision très rapidement à ce sujet? Je répète qu'il me semble plus juste de remettre cet argent au gouvernement fédéral si vous n'avez pas l'intention de l'utiliser. Peut-être pourrait-il permettre au Secrétariat d'État d'accepter davantage de demandes, puisqu'il y a une importante demande de la part des groupes communautaires. Si l'on veut être juste envers tout le monde, il me semble qu'on devrait leur permettre d'obtenir davantage de fonds, car ils ont tous une contribution importante à faire dans le cadre du 125e anniversaire du Canada. Il serait également bon de faire quelques économies, si l'on peut.

Voilà donc mes questions. Si vous pouvez me répondre immédiatement, tant mieux.

M. King: Monsieur le président, si je peux répondre à la première question, à l'exception de M. Dupras, les noms des deux autres messieurs ont été utilisés au tout début pour nous permettre de nous constituer en société, mais ils n'ont plus aucun lien avec notre organisation, et ce, depuis août dernier, lorsque j'ai commencé à participer à ses activités.

Lors de la première réunion du conseil d'administration, nous avons adopté des résolutions pour faire enlever leurs noms des documents. Leurs noms figuraient sur une liste juridique au départ, mais ils ne participent aucunement aux activités de l'organisation maintenant. Et en ce qui me concerne, il importe peu que leurs noms figurent là-dessus car de toute façon, c'est obligatoire quand on demande l'enregistrement d'une société fédérale. Bien entendu, M. Dupras, à titre de coprésident, participe très activement aux activités.

[*Texte*]

Mr. Pratt might be able to help me with regard to some of the expenses, but I'd rather jump to the last one and then maybe, Bill, I could ask you to come in if you can help.

At the moment we're using a $3.5 million reduction in our own budget as a safety factor in case something goes wrong or in case we find something that has to be spent. It would not be prudent for us to give back the money at this time because we have commitments and things can go wrong. We're managing very well to budget at this moment, but we've taken $3.5 million away from our management so that it can't spend it.

That's the accurate number that you were seeking and perhaps an unsatisfactory answer to the second part of your question that we do not wish to return that to the Secretary of State at this point. We still have access to it. However, the spirit of your question was couldn't we help the Secretary of State be more generous in other programs? We have agreed that this, on a temporary basis, would be used by the Secretary of State for the Voyageur '92 program, which originates in that department. To the extent of $3.5 million, if we don't need to use it, I believe the Secretary of State will be using it in that program. We're agreeing not to use it so that he can use it.

Mr. Chairman, would it be all right if we submitted a written response to the other question to save time?

The Chairman: Yes. That would be very desirable.

Do you have something there, Mr. Pratt?

Mr. Christopher Pratt (Member, Board of Directors, Canada 125 Corporation): I have the answer. I believe the answer is here for Ms Mitchell's questions with regard to TV. We can file it with you and be glad that you have it.

On the second question about cars, we have 40 cars from General Motors Corporation, under the Chevrolet heading, which are mostly used by our participaction partners in the country. We have cars assigned to our offices here. It's part of a corporate sponsorship. The cost for the cars is zero. The gasoline is supplied by Esso, so there is no cost to Canada 125.

• 1705

Ms Mitchell: Is that costed in as part of the $250 million?

Mr. Pratt: Yes, it is. Cash or in-kind is all counted.

Ms Mitchell: Thank you.

Mr. Pratt: I assume the company has legitimate expenses and they can write them off for tax purposes. So that's the other question.

[*Traduction*]

M. Pratt pourra peut-être m'aider à vous renseigner sur certaines de nos dépenses, mais j'aime autant sauter immédiatement à votre dernière question, quitte à demander à Bill de m'aider par la suite.

Pour l'instant, nous tenons en réserve 3,5 millions de dollars que nous pourrons utiliser en cas de difficulté ou si nous constatons que certaines dépenses ne peuvent être évitées. Il ne serait donc pas prudent de remettre dès maintenant cet argent au gouvernement, car nous avons pris certains engagements et il peut toujours y avoir des anicroches. Nous n'avons pas de problèmes à respecter notre budget pour l'instant, mais nous avons également décidé de mettre de côté 3,5 millions de dollars qui ne pourront être dépensés.

Je pense que c'est ce chiffre-là que vous cherchiez à obtenir, bien que cette réponse à la deuxième partie de votre question ne va sans doute pas vous satisfaire, puisque nous ne souhaitons pas remettre cet argent au Secrétariat d'État pour l'instant. Nous voulons continuer d'y avoir accès. Cependant, vous sembliez dire, en posant cette question, qu'il y aurait peut-être lieu d'aider le Secrétariat d'État à se montrer plus généreux dans le cadre d'autres programmes. Eh bien, nous avons justement convenu que cette somme servira, sur une base temporaire, à financer le programme Voyageur '92, qui est offert par ce ministère. Donc, si nous n'avons pas besoin de ces 3,5 millions de dollars, le Secrétariat d'État pourra s'en servir pour financer ce programme. Nous acceptons de ne pas l'utiliser afin qu'il puisse s'en servir.

Monsieur le président, accepteriez-vous qu'on vous envoie une réponse écrite aux autres questions, pour gagner du temps?

Le président: Oui, absolument. Ce serait préférable.

Avez-vous quelque chose à ajouter, monsieur Pratt?

M. Christopher Pratt (administrateur, Société Canada 125): Oui, j'ai la réponse. M^me^ Mitchell a posé des questions au sujet des messages télévisés, et j'ai trouvé l'information qu'elle cherche. Nous pouvons déposer dès maintenant cette information.

Quant à votre deuxième question au sujet des véhicules, nous avons 40 voitures qui nous sont fournies par la division Chevrolet de la Société General Motors, et ces voitures sont surtout utilisées par nos partenaires du programme Participaction un peu partout au pays. Nos bureaux ici disposent également d'un certain nombre de voitures. Tout cela fait partie d'une commandite et ces véhicules ne nous coûtent donc absolument rien. L'essence est fournie par Esso et la Société Canada 125 n'a donc aucun frais à assumer à cet égard.

Mme Mitchell: Est-ce compris dans les 250 millions de dollars?

M. Pratt: Oui. On tient compte de tous les paiements, en espèces et en nature.

Mme Mitchell: Merci.

M. Pratt: Je tiens pour acquis que le société a des dépenses légitimes qu'elle peut déduire de son impôt. Voilà la deuxième question.

[*Text*]

Mr. Hogue: I would like to come back to my first set of questions.

Tout à l'heure, lorsque je vous ai posé une question sur le pourcentage plus faible, je vous ai présenté ma réponse comme étant une hypothèse.

I was listening, but I didn't get any feedback.

The Chairman: He was listening, but he didn't hear.

Mr. Hogue: As usual. They weren't able to—

Le président: Excusez-moi.

Mr. Hogue: I was lost myself, Mr. Chairman.

Ce qui est un peu symptomatique, c'est qu'on trouve ce même décalage dans les provinces de l'Atlantique, où les pourcentages sont un peu moins impressionnants. C'est comme si les Canadiens vivant dans les provinces de l'Atlantique et du Québec touchaient bien au 125e, mais qu'un grand nombre semblait peut-être se dire:

I have been here since 16 something.

Je ne sais pas si CROP va aussi profondément, parce que CROP se promène souvent à la surface, mais Decima a l'habitude d'aller assez en profondeur au niveau des *attitudes* au lieu de s'amuser dans les opinions.

Est-ce qu'il serait possible de demander à Decima, si ce n'est pas confidentiel, de déposer les résultats de cette enquête? Après tout, c'est notre argent.

C'est ma première question. Ce n'est pas seulement mon hypothèse qui serait la réponse, mais aussi votre réponse qui infirmerait ou confirmerait mon hypothèse.

Deuxièmement, M. Camu, tout à l'heure, a aidé à une compréhension des racines, du passé et du lien entre le passé, le présent et le devenir. On bâtit notre Canada de 250. Est-ce que vous avez des exemples, pas seulement de Vancouver et de Québec, mais des différentes provinces, de sorte que

everybody could share such examples.

So there are two questions.

M. Desfossés: Pour répondre à votre première question, nous allons, bien sûr, nous faire un plaisir de partager avec le greffier et le Comité les résultats des analyses de Decima et de CROP et l'information sous-jacente.

Lorsque Decima demandait aux Canadiens s'ils pensaient que souligner le 125e anniversaire du pays était essentiel compte tenu de la situation actuelle que l'on vit au niveau de l'unité, 72 p. 100 des Canadiens ont, sans équivoque, répondu oui à cette question, et 51 p. 100 des Québécois ont dit oui.

On leur a ensuite demandé quel genre d'activités ou quel genre de célébrations ils voulaient avoir, et ils nous ont dit qu'ils voulaient essentiellement des activités de substance tournant autour des valeurs communes, sous les cinq thèmes dont nous parlions préalablement. À ce moment-là, le pourcentage d'appui au Canada monte à environ 92 p. 100, si ma mémoire est fidèle, et, au Québec, à au-delà de 70 p. 100.

[*Translation*]

M. Hogue: Je voudrais revenir à ma première série de questions.

Earlier, when I asked you about the lowest percentage, the answer I put forward was an assumption.

J'écoutais, mais on ne m'a pas répondu.

Le président: Il écoutait, mais il n'a rien entendu.

M. Hogue: Comme d'habitude. On n'a pas pu. . .

The Chairman: I'm sorry.

M. Hogue: J'étais moi-même perdu, monsieur le président.

This tends to lead to the same disparities for the Atlantic provinces, where the percentages are not so high. It seems that Canadians from the Atlantic provinces and from Quebec support the 125th anniversary, but many appear to be saying:

Je suis là depuis à peu près 16 heures.

I don't know whether CROP goes into such depth, as it often just skims the surface of the issues. Decima, on the other hand, usually tries to delve into attitudes rather than just recording opinions.

If the information is not confidential, could Decima be asked to provide us with the results of its poll? After all, we paid for it.

That was my first question. I've given you my impression, but you can tell me whether I'm right or not.

Secondly, Mr. Camu has helped us better understand our roots and the link between the past, the present and the future. We are building Canada for its 250th anniversary. Do you have any examples, not just in Vancouver and Quebec City, but from other provinces, so that

tout le monde puisse les partager.

J'ai donc posé deux questions.

Mr. Desfossés: To answer your first question, we will of course be pleased to provide the Clerk and the Committee with the results of Decima's and CROP's analyses and any relevant background information.

When Decima asked Canadians whether they thought it important to celebrate the country's 125th anniversary given the current unity debate, 72% of respondents fully agreed and 51% of Quebeckers also said yes.

When asked what sort of activities or celebrations they would like, Canadians said they preferred meaningful events dealing with shared values, under the five themes we discussed earlier. That puts support for the celebrations at 92%, if I remember correctly, and for Quebec, it is over 70%.

[*Texte*]

• 1710

À partir de là, nous avions un peu la conviction qu'il était possible de faire du 125e anniversaire du Canada une occasion de permettre aux Canadiens de faire des choses concrètes et importantes, de s'impliquer personnellement, au cours de 1992, dans la construction, l'édification du pays de demain.

C'est dans ce contexte que nous avons structuré notre programmation et lancé nos programmes de communication dont on parlait préalablement, pour maximiser le nombre de Canadiens, y compris au Québec, qui voudraient poser un geste concret et l'associer à l'édification du pays en 1992.

Donc, cela nous fera plaisir de partager avec vous les analyses de Decima et de CROP qui confirment ce renseignement que vous nous demandiez.

Maintenant, monsieur le président, M. Camu tentera de répondre à la deuxième question.

M. Camu: Nous avons reçu de nombreuses propositions venant d'un peu partout au pays. Dans biens des cas, nous avons essayé de trouver ce que j'appellerais le contexte historique ainsi que le rattachement avec les périodes précédant 1867; en troisième lieu, nous avons essayé de voir où cela se rattachait géographiquement. Il est bien entendu que l'une des parties les plus vieilles du pays est la vallée du Saint-Laurent et les rives de la Nouvelle-Écosse, du Cap-Breton et de Terre-Neuve.

Dans ces régions, on s'est penchés ensuite sur l'aspect historique. Est-ce qu'il y avait des propositions intéressantes qui disaient: C'est bien de célébrer les 125 ans de la Confédération, mais comment rattacher cette Confédération aux périodes précédentes, aux siècles précédents? Nous avons reçu très peu de propositions en ce sens. Les gens s'attardaient plutôt à ce que j'appellerais des problèmes contemporains. Par exemple, on a reçu beaucoup de propositions sur l'amélioration de l'environnement; nous en avons reçu d'autres sur les échanges entre les gens et ainsi de suite.

Nous avons voulu saisir cette occasion. Si les gens veulent voir d'autres régions du pays, ils ne voient pas seulement ce qui est d'aujourd'hui. Il est intéressant de voir aussi des monuments, des plaques historiques, des édifices qui rappellent le passé. Il s'agit surtout d'une programmation locale importante. On dirait qu'aux niveaux local et régional, les gens sont beaucoup plus près de leurs sources que lorsqu'on fait de grands projets d'ensemble qui couvrent le pays. C'est au niveau local que nous avons réussi à leur dire dans bien des cas: Allez donc voir près de chez vous; il y a peut-être un monument qui a toujours été négligé et qui représente un petit lien avec une des contributions de ce pays. Il n'y a pas seulement l'histoire. Il y a aussi la géographie et les ressources. La quatrième de ces grandes contributions, c'est le peuple lui-même, les gens eux-mêmes. Ce sont quatre facteurs que nous avons examinés à plusieurs reprises.

J'ai donné deux exemples tout à l'heure. On en a plusieurs. Vous verrez que, dans les événements du mois de juin, il y a plusieurs événements qui essaient de faire un lien avec le passé. J'ai beaucoup d'exemples, mais il serait trop long de les énumérer.

[*Traduction*]

It therefore seemed to us that we could turn the 125th anniversary of Confederation into an opportunity for Canadians to do concrete, important things, to get personally involved throughout 1992 in building the Canada of tomorrow.

We structured our programming and the communication programs we were speaking about earlier in this context, to get as many Canadians as possible, including Quebeckers, to take part in the festivities and do something concrete to take part in nation-building in 1992.

Consequently, we will be pleased to share with you the polls done by Decima and CROP that confirm the information you were requesting.

Now, Mr. Chairman, Mr. Camu will try to answer the second question.

Mr. Camu: We received many proposals from all parts of the country. In many cases, we tried to find what I would call the historical context and the link to the period before 1867. We also tried to make a geographic connection. Obviously, the oldest parts of the country are the St. Lawrence Valley, and the shores of Nova Scotia, Cape Breton and Newfoundland.

In these areas, we then looked at the historical component. We wanted to determine whether there were any interesting proposals that conveyed the following message: it is all very well to celebrate the 125th anniversary of Confederation, but how can we link Confederation to earlier periods of our history, to the previous centuries? We received very few proposals along these lines. People focused more on what I would call contemporary problems. For example, we received many proposals about improving the environment. We received others on dealings between people, and so on.

We wanted to take advantage of this opportunity. If people want to see other parts of the country, they do not see just what is there today. It is also interesting to look at the monuments, historical plaques and buildings that recall the past. We're talking here about a major local programming initiative. At the local and regional levels, it seems people are much closer to their roots than when we have vast, nation-wide projects. At the local level, we often told people to look around their own area, that they might find a monument that had been neglected, but is nonetheless linked in some small way to one of the events that contributed to our history. But history is not the only subject, there is also geography and resources. The fourth major theme is the people of Canada themselves. These are the four factors we looked at in many cases.

I gave you two examples a little earlier. There are a number of them. You will see that during the events in June, there are a number that attempt to make a connection with the past. I have many examples, but it would take too long to mention them all.

[*Text*]

M. Duhamel: Je veux que vous sachiez, messieurs, que j'apprécie énormément ce que vous êtes en train de faire pour le pays et les citoyens et les citoyennes du Canada. Lorsque je pose des questions, comme je l'ai fait tout à l'heure, je ne fais pas du *nitpicking*. Je soulève ces questions parce que des commettants et des commettantes m'ont téléphoné et écrit. Je ne peux pas leur répondre sans vous parler. Je ne le sais abolument pas. Je sais que 105 des 108 produits que vous vendez sont des produits canadiens. Je peux leur dire cela. Je crois que c'est important pour vous.

J'ai une deuxième question à poser. Pour essayer de sauver un peu de temps, il serait sage que vous me répondiez par écrit.

It's with respect to advertising. Again, I think perhaps there's some confusion out there. I need to know, or Canadians need to know.

My colleague, Ms Mitchell, has already raised some questions with respect to the breakdown—television, radio and other sources. I think people are interested. I'd like to know the breakdown between English-language and French-language advertising, assuming that it can be done without using hours and hours of labour. I'd like to know because I've been asked just how many advertising contracts are there and whether those contracts were tendered, and whether the advertising is solely from the corporation or supplemented by other advertising as well. Again, I want to stress, for fear that people may—I don't want to use the word "nit-picking" again—but people may misconstrue...

• 1715

The Chairman: Who used that word?

Mr. Duhamel: I wonder who it was, Mr. Chairman, I just wonder. These are questions that are being raised by my constituents and other Canadians, and I cannot answer them unless I get answers from you. They need not be instantaneous. You may have to look at these and I know we may be pressed for time; I'm willing to wait and give you the time to relate them to me in writing if you wish.

Mr. King: Mr. Chairman, if I may, first of all it wasn't I who used the word "nit-picking" and I appreciate very much—

Mr. Duhamel: No, it was not. It was the chairman, if I'm not mistaken, and I want to make sure that's known.

Mr. King: I just wanted to be very sure you didn't think I thought you were nit-picking. In fact, I think my comments will show that I appreciated the question very much because I've been looking for a platform, quite frankly, to correct the mistaken impression that Canadians were given a week or so ago when...and we've been getting phone calls about it. It distresses me greatly that people think we are unpatriotic in our purchasing habits when we have tried very hard to do what we can to make this an all-Canadian deal.

So thank you for asking the question and for giving us yet another chance to explain. I believe you'll do a good job also taking that back to your constituents, who are rightly concerned if they believe what they heard.

[*Translation*]

Mr. Duhamel: I would like you to know, gentlemen, that I very much appreciate what you are doing for Canada and its people. In asking questions such as those I raised earlier, I was not trying to nitpick. The reason I raised these questions is that some of my constituents have called me and written letters. I cannot answer them without speaking to you. I simply did not know that 105 of the 108 products that you sell are Canadian products. I can tell them that now. I think that is important for you.

I have a second question. In the interest of time, it might be advisable for you to reply in writing.

Ma question porte sur la publicité. Là encore, je pense qu'il existe peut-être une certaine confusion. J'ai besoin de savoir, ou plutôt les Canadiens ont besoin de savoir.

Ma collègue, M^me^ Mitchell, a déjà posé quelques questions au sujet de la ventilation de la publicité—à la télévision, à la radio et ailleurs. Je crois que les gens s'intéressent à cette question. J'aimerais avoir la ventilation entre la publicité en anglais et celle en français, et je suppose qu'il ne faudra pas des heures de travail pour obtenir ces renseignements. J'aimerais bien le savoir car on m'a demandé combien il y avait de contrats de publicité et s'il y avait eu des appels d'offre. On m'a demandé également si la société se chargeait de toute la publicité ou si on faisait appel aussi à d'autres sources. Je tiens à le répéter, car les gens pourraient—peut-être pas couper les cheveux en quatre, mais mal comprendre...

Le président: Qui a utilisé cette expression?

M. Duhamel: Je me demande qui c'était, monsieur le président, je me le demande bien. Ce sont des questions que les Canadiens, mes mandants entre autres, me posent, et tant que vous ne m'aurez pas répondu, je ne pourrai pas leur donner de réponse. Vous n'êtes pas forcé d'y répondre immédiatement. Je sais que nous risquons de manquer de temps, vous pourriez vous informer, et je ne vois pas d'inconvénient à ce que vous me répondiez plus tard par écrit.

M. King: Monsieur le président, si vous me le permettez, je précise tout de suite que ce n'est pas moi qui a utilisé l'expression «couper les cheveux en quatre» et je comprends tout à fait...

M. Duhamel: Non, ce n'était pas vous, si je ne me trompe pas, c'était le président, et je tiens à le préciser.

M. King: Je ne voudrais surtout pas que vous pensiez qu'à mon avis vous coupiez les cheveux en quatre. En fait, vous allez voir que j'ai beaucoup apprécié la question car je cherchais justement une occasion de corriger une impression qu'on a donnée aux Canadiens il y a environ une semaine alors que... Depuis lors, nous ne cessons de recevoir des appels à ce sujet. Cela me désespère de voir que les gens nous accusent de manquer de patriotisme lorsque nous signons des contrats d'achat alors qu'au contraire, nous avons fait tout notre possible pour que cette transaction soit véritablement canadienne.

Je vous remercie donc d'avoir posé cette question et de m'offrir une chance de plus d'expliquer la situation. D'autre part, je suis certain que vous rapporterez tout cela à vos mandants qui s'inquiètent à juste raison s'ils croient ce qu'ils ont entendu.

[*Texte*]

With regard to advertising contracts and our whole financial situation, let me give you this much comfort for the moment. We report monthly to the Secretary of State our complete financial position. We believe that could and should be available through the Access to Information Act. That isn't what you asked for, but that is available to you. If you ask any specific question for a given month, we could give you answers on those questions. You've asked one—I think our staff is here and have made notes and I would ask Mr. Pratt to make sure you are forwarded a copy regarding the advertising and promotions budget, specifically how much it is. I think you also asked about the related expenditures beyond even what we are spending.

Mr. Duhamel: Yes, I did.

Mr. King: We don't have that information because that's up to our sponsors, but we could give you some indications. There are huge amounts of money... Eaton's, for example, has a very big Canada 125; Esso across the country has its own budgets—we don't have access to those, but we could indicate to you substantial dollars are being spent in this way as well.

Mr. Duhamel: I appreciate those comments and I await the written response eagerly. I understand it may be difficult to speak to the advertising outside of the corporation. Because it was a very specific question posed to me, I want to ensure that the poster response is either within the advertising budget—I don't know if posters are advertising—because I placed a call again as to whether or not my constituent could confirm his concern that posters were made in the U.S., and he was adamant that they were. So just make sure that's addressed, if you will.

Mr. King: We will.

Mrs. Clancy: I'm going to nit-pick just briefly. I just want you to be perfect and tell you that Charlottetown is not in Nova Scotia—page 11, item number 8. I know the chairman would want me to tell you that, too.

Mr. King: In the June—

Mrs. Clancy: In the June calendar—on the 8th of June.

Mr. Pratt: Basil Stewart will also tell us that.

Mrs. Clancy: I'm sure he will, although he does come from Summerside and there might be a little jealousy there. We all know each other in the Maritimes.

Gentlemen, 15:4—I'm appalled; you must be too. Is there a reason?

Mr. King: Well, first of all let me get the record straight, Mr. Chairman; it's 14:5. Not that it makes... There are five women on our board and 14 men.

Mrs. Clancy: Okay, who's the fifth woman?

Mr. King: I'll read the names: Iona Campagnolo, Viola Campbell, Margaret Delisle, Cece McCauley, and Sahira Piracha.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les contrats de publicité et notre situation financière, je peux vous rassurer tout de suite dans une certaine mesure. Chaque mois nous présentons au Secrétaire d'État un rapport complet sur notre position financière. Nous pensons que ces renseignements devraient être disponibles au titre de la Loi sur l'accès à l'information. Ce n'est pas ce que vous avez demandé, mais c'est à votre disposition. Si vous avez des questions précises sur un mois donné, nous pouvons répondre à ces questions. Vous avez posé une question et notre personnel en a pris note, j'ai pris des notes moi aussi, et je vais demander à M. Pratt de s'assurer qu'on vous enverra un document sur le budget de publicité et de promotion, et en particulier le total du budget. Vous avez également posé une question au sujet des autres déboursés, en plus de ce que nous dépensons.

M. Duhamel: C'est exact.

M. King: Nous n'avons pas cette information parce que cela relève de nos commanditaires, mais nous pourrions vous donner des indications. Cela représente des sommes énormes... Par exemple, la compagnie Eaton a un très gros budget pour Canada 125; Esso a son propre budget pour tout le pays et ce sont des chiffres que nous ne possédons pas. Toutefois, nous pouvons vous dire que c'est un secteur où on dépense aussi beaucoup d'argent.

M. Duhamel: J'apprécie les observations et j'attends avec impatience votre réponse écrite. Je sais qu'il vous est difficile de parler de la publicité qui se fait en dehors de la société. C'est une question très précise qu'on m'a posée et j'aimerais m'assurer que les affiches font partie du budget de publicité—je ne suis pas certain que ce soit le cas. J'ai rappelé la personne de ma circonscription qui s'était plainte du fait que les affiches étaient imprimées aux États-Unis et il m'a confirmé que c'était bien le cas. J'aimerais donc que vous vous en occupiez.

M. King: Nous allons le faire.

Mme Clancy: Je vais couper les cheveux en quatre, mais ça ne sera pas long. Une chose que je tiens à rectifier: Charlottetown n'est pas en Nouvelle-Écosse; je vous réfère à la page 11, au point 8. Je suis certaine que le président ne verra pas d'inconvénient à ce que je vous le dise.

M. King: En juin...

Mme Clancy: Dans le calendrier du mois de juin, à la date du 8.

M. Pratt: Basil Stewart nous le dira lui aussi.

Mme Clancy: J'en suis certaine, mais il est de Summerside, il y a peut-être de la jalousie dans l'air. Nous nous connaissons tous dans les Maritimes.

Messieurs, 15 à 4, je suis outrée, et vous devez l'être aussi. Y a-t-il une raison à cela?

M. King: Pour commencer, je mets les choses au point, monsieur le président, c'est 14 à 5. Je reconnais que cela... Il y a donc cinq femmes à notre conseil et 14 hommes.

Mme Clancy: D'accord, qui est la cinquième femme?

M. King: Je vais vous lire les noms: Iona Campagnolo, Viola Campbell, Margaret Delisle, Cece McCauley et Sahira Piracha.

[*Text*]

Mrs. Clancy: That's four, isn't it?

Mr. King: No, that's five, but I take your point anyway and I don't think you were as concerned about the ratios as the fact there are more men than women, perhaps, which is still the case.

Mrs. Clancy: It's extremely disproportionate.

Mr. King: We asked across the nation for volunteers and we did ask a large number of women. Obviously, more men accepted and more men were thought to be able to contribute to the cause in terms of representing the people in the local area. It is a matter of who accepted and who was asked and there was no preference given to men over women.

• 1720

Mrs. Clancy: With the greatest of respect, if I may, I find that answer unsatisfactory in 1992. I find, again with the greatest of respect—and I realize that you are skating in an area where I have more experience than you do—notice has to be given to men, particularly in the corporate sector, that it is unsatisfactory. In certain cases you have to seek out women. I suspect that some of the women on your board did not come to you of themselves, that they were nominated by others. I suspect—and I again could be wrong, but I have a lot of experience in this area—that it is one of those things as it frequently is in the corporate boardrooms.

I would just say to you that in the eyes of a great number of women, when we look at a list like this—and much as we respect and admire and appreciate your corporation's desire to celebate Canada 125 in the best way, this is exclusion. There are many, many women in this country, across every province, who are organizers *par excellence*, who are experienced and who could have contributed a great deal to your organization. I will leave it at that. I would hope that the next time you get involved in something comparable you might be more sensitive to the gender balance.

Mrs. Finestone: That was said so nicely.

Mrs. Clancy: Thank you. I have one final question. I think we may be confused, and it may be because English is my first language and French is my second. I just want to get this straight. On the Guggenheim and the Canadian exhibition that is to go along with it, I thought I heard Mr. Camu say that the Canadian exhibition would follow the Guggenheim. I thought I heard Mr. King say that they were there at the same time and that Mr. Colville had seen them there at the same time. Could somebody tell me what is going on?

Mr. King: I think it might be my mistake. I thought they were there at the same time. I spoke to Alex Colville and asked him whether he was happy with the arrangements regarding Guggenheim before we took it to our board. He was very happy. It might be that I made a mistake. Is that correct, Pierre? Will you confirm that it is sequential?

[*Translation*]

Mme Clancy: Cela fait quatre, n'est-ce pas?

M. King: Non, cela fait cinq, mais je compreds votre point de vue, ce n'est pas la proportion exacte qui vous inquiète, c'est plutôt le fait qu'il y a plus d'hommes que de femmes, ce qui est indéniable.

Mme Clancy: C'est extrêmement disproportionné.

M. King: Nous avons cherché des bénévoles dans tout le pays, nous avons demandé à beaucoup de femmes de se porter volontaires. De toute évidence, il y a plus d'hommes que de femmes qui ont accepté et plus d'hommes qui semblaient pouvoir contribuer à la cause en représentant la population locale. Cette situation est fonction des gens à qui on a demandé et de ceux qui ont accepté et on n'a pas cherché à donner la préférence aux hommes.

Mme Clancy: Avec le plus grand respect, je vous ferai observer qu'en 1992 cette réponse n'est pas satisfaisante. Je sais bien que vous nagez dans des eaux que je connais mieux que vous, mais il faut absolument faire savoir aux hommes, en particulier dans le secteur privé, que ce genre de situation est inacceptable. Dans certains cas, il faut aller chercher les femmes. Je suis certaine que toutes les femmes qui siègent à votre conseil ne se sont présentées d'elles-mêmes, que leur nom a été présenté par d'autres. J'ai la nette impression, et là encore je pourrais me tromper, mais c'est un domaine que je connais particulièrement bien, que c'est une situation typique des salles de conseil d'administration.

En attendant, je peux vous assurer que pour beaucoup de femmes, quand nous regardons une liste comme celle-ci, nous nous sentons exclues, quels que soient le respect et l'admiration que nous éprouvons pour les buts de votre société qui sont de célébrer Canada 125. Il y a dans tout ce pays, dans toutes les provinces, d'innombrables femmes qui sont d'excellentes organisatrices, qui ont de l'expérience et qui auraient pu apporter une contribution très positive à votre organisation. Je m'en tiendrai là. J'espère que la prochaine fois que vous vous lancez dans une entreprise comparable vous ferez un peu plus d'efforts sur ce plan là.

Mme Finestone: Que cela est bien dit.

Mme Clancy: Merci. J'ai une dernière question. Il y a peut-être une certaine confusion, et peut-être est-ce dû au fait que l'anglais est ma première langue et le français ma seconde langue. Je tiens à préciser une chose. A propos de l'exposition Guggenheim qui doit accompagner l'exposition canadienne, j'avais cru entendre M. Camu dire que l'exposition canadienne suivrait l'exposition Guggenheim. Je crois avoir entendu M. King dire que les deux expositions se tiendraient en même temps, que M. Colville les avait vues en même temps. Pouvez-vous me dire ce qui se passe?

M. King: Il y a peut-être eu une erreur de ma part. Je croyais que les deux expositions avaient lieu en même temps. J'en ai parlé à Alex Colville, je lui ai demandé s'il était satisfait des arrangements au sujet de l'exposition Guggenheim avant que nous en discutions à notre conseil. Il était très satisfait. Je me suis peut-être trompé, est-ce que c'est ça, Pierre? Pouvez-vous confirmer que les deux expositions se suivent?

[*Texte*]

Mr. Camu: I said to Mrs. Finestone that I am going to check that.

Mr. King: I appreciate very much Mrs. Clancy's remarks about women, and I agree with her. It wouldn't be fair to leave the record alone to the board of directors because the board of directors, as important as it is, is not representative, necessarily, of the efforts of Canada 125 to involve all citizens in the corporation. In our ParticipAction program, which is really where the action is, where the people are out talking to other people, it is overwhelmingly women. I don't know the ratio.

Mrs. Clancy: I rest my case.

Mr. King: I wouldn't be surprised if it were the reverse.

Mrs. Clancy: I am sure it is. As a matter of fact, I bet it is.

The Chairman: Mr. King and gentlemen, it has been a great pleasure having you here. I would say that the best evidence of the interest of the committee is the fact that we are exactly 100% overtime on the intended agenda, which probably was too short to begin with. You are embarked on a tremendous adventure that is going to do the country proud. I congratulate you on your commitments and on your efforts and wish you well.

• 1725

[*Traduction*]

M. Camu: J'ai dit à M^me^ Finestone que j'allais vérifier.

M. King: J'apprécie beaucoup ce que M^me^ Clancy a dit au sujet des femmes et je suis d'accord avec elle. Mais il ne faudrait pas juger uniquement sur la situation au conseil d'administration car, pour importante que soit la tâche du conseil, il n'est pas forcément représentatif des efforts de Canada 125 pour faire participer tous les citoyens. Dans notre programme ParticipAction et c'est là véritablement que les choses bougent, que les gens communiquent et se parlent, il y a une grosse majorité de femmes. Je ne sais pas dans quelle proportion.

Mme Clancy: Sur quoi, je conclus ma plaidoirie.

M. King: Je ne serais pas surpris si c'était l'inverse.

Mme Clancy: J'en suis certaine. En fait, je suis prête à le parier.

Le président: Monsieur King, messieurs, nous avons un grand plaisir à vous écouter. La meilleure preuve de l'intérêt que notre comité vous porte, c'est que cette séance a duré deux fois plus longtemps que prévu, ce qui prouve également que nous n'avions pas prévu assez de temps. Vous vous êtes embarqués dans une aventure magnifique dont tout le pays pourrait être fier. Je vous félicite pour les engagements que vous avez pris et pour tous vos efforts et je vous souhaite beaucoup de succès.

• 1730

The Chairman: Our next witnesses are representatives from the Canadian Cable Television Association.

Mr. Stein, welcome to you and your colleagues. We appreciate having you here.

Mr. Ken Stein (President, Canadian Cable Television Association): I have quite an interesting angle on the slides.

Mr. Chairman, Madam Vice-Chairman, and members of the committee, we are very pleased that you asked us back to talk about how we see the future of the cable television industry.

I think we appeared last November or December, and you were then in the midst of preparing your report, *The Ties That Bind*. We very much appreciated having an input into that process. I would like to congratulate you on your report. It certainly showed a lot of thought and consideration for the points that were made to the committee.

This presentation is very much like the one that we gave to our convention last week, where we launched our strategy entitled "Cablevision 2001". What I would like to do is basically go through that presentation and then deal with any questions that you may have.

We had also planned on showing you a video that we had prepared. Unfortunately—perhaps because we were doing a convention in Vancouver and the lines of communication were not as strong as they should have been—there is no television or VCR here to show you the video.

Le président: Nos prochains témoins représentent l'Association canadienne de télévision par câble.

Monsieur Stein et vos collègues, je vous souhaite la bienvenue. Nous sommes heureux de vous avoir avec nous.

M. Ken Stein (président, Association canadienne de télévision par câble): J'ai une présentation de diapositives très intéressantes.

Monsieur le président, madame la vice-présidente, membres du comité, nous sommes très heureux que vous nous ayez invités de nouveau pour vous faire part de notre vision de l'avenir de l'industrie de la télévision par câble.

Je crois que nous avons comparu au mois de novembre ou décembre dernier et à cette époque, vous étiez en train de rédiger votre rapport, *Les liens qui nous unissent*. Nous avons beaucoup apprécié avoir pu contribuer à ce processus. J'aimerais vous féliciter pour votre rapport. Ce rapport montrait que vous aviez beaucoup réfléchi aux points qui avaient été présentés au comité.

Notre présentation d'aujourd'hui ressemble beaucoup à celle que nous avons faite devant notre congrès la semaine dernière, où nous avons lancé notre stratégie, «Câblevision 2001». J'aimerais vous faire cette présentation et ensuite répondre à vos questions.

Nous voulions aussi vous montrer un vidéo que nous avons préparé. Malheureusement—et c'est peut-être parce que nous organisons un congrès à Vancouver et la communication n'a pas été aussi bonne qu'elle aurait dû l'être—il n'y a ni télévision ni magnétoscope ici pour vous montrer le vidéo.

[*Text*]

So, in terms of the presentation, we will just stick with the slides. Of course, we can do the video presentation any time you wish. We just have to find a VCR and television set at some point.

The Chairman: Look, Mr. Stein, may I interrupt you briefly?

Mr. Stein: Yes.

The Chairman: I am on call for a 10-minute presentation to another committee—

Mr. Stein: Yes.

The Chairman: —that is meeting exactly above us.

Mr. Stein: Right.

The Chairman: I am waiting for a call. If I leave in the middle, please do not accept that as a discourtesy. I will be right back.

[*Slide Presentation*]

Mr. Stein: The Canadian cable television industry has come a very long way since the 1950s. It has achieved its growth and power partly because of the rapidly changing technologies. But that is only part of the story.

The main source of our strength and development lies with the people—the contributing investors, dedicated operators and service visionaries of the Canadian cable industry. In the past 40 years, we have taken a concept and turned it into a billion-dollar industry across Canada. I will only note, at this point, that it is a $1.8 billion industry, according to the latest Statistics Canada numbers.

This time last year we were attempting to recover from the twin blows of the May 1990 rate decision and a non-pass-through copyright decision. The CRTC had announced the cancellation of the tiering and linkage hearings as they felt that no one, even in our industry, was properly prepared to discuss the implications of future technologies and potential new services on the Canadian broadcasting system.

The Girard-Peters task force report had just been released. While it emphasized the immediate problems facing television broadcasters and acknowledged the importance of a healthy, financially viable cable industry, it had no specific programs that would ensure the continued viability of cable television.

• 1735

At the same time, we were watching the growth of a number of new technological developments, such as digital video compression, that were the driving thrust behind SkyPix and DBS, the direct broadcast satellite proposals that were going to revolutionize television services in the United States. Of course, anything that has a potential to revolutionize television services in the United States will not be limited by the 49th parallel.

[*Translation*]

Donc, pour la présentation, nous nous en tiendrons aux diapositives. Bien sûr, nous pourrons vous montrer le vidéo n'importe quand, si vous le voulez. Nous n'avons qu'à trouver un magnétoscope et une télévision.

Le président: Monsieur Stein, puis-je vous interrompre quelques minutes?

M. Stein: Oui.

Le président: . . .je dois faire une présentation de 10 minutes à un autre comité. . .

M. Stein: Oui.

Le président: . . .qui se réunit directement au-dessus de nous.

M. Stein: Oui.

Le président: J'attends qu'on m'appelle. Si je pars au milieu de votre présentation, s'il vous plaît, ne croyez pas que je manque de courtoisie. Je reviendrai tout de suite après.

[*Présentation de diapositives*]

M. Stein: L'industrie canadienne de la télédistribution a progressé à pas de géant depuis les années 50. Sa croissance et sa vigueur tiennent en partie à l'évolution rapide des technologies, mais ce n'est là qu'une partie du tableau d'ensemble.

Ce sont les gens réunis dans cette salle—les investisseurs, les télédistributeurs et les concepteurs de nouveaux services—qui sont la principale source de notre dynamisme et de notre essor. Depuis 40 ans, nous avons réussi à transformer une idée en une industrie dont le chiffre d'affaires dépasse le milliard de dollars au Canada. Je soulignerais, à ce moment, que c'est une industrie qui vaut 1,8 milliard de dollars, selon les données les plus récentes de Statistique Canada.

L'an dernier, à la même époque, nous venions de subir deux coups durs. La décision de mai 1990 sur les tarifs et une décision sur les droits d'auteur, dont nous avons assumé seuls les coûts. Le CRTC venait également d'annuler l'audience relative à l'assemblage et à l'étagement des services puisqu'il estimait que personne, pas même notre industrie, était vraiment prête à discuter des conséquences des futures technologies et des nouveaux services en puissance sur le système de radiodiffusion du Canada.

Le rapport du groupe de travail Girard-Peters venait d'être publié. Ce rapport rappelait avec force les problèmes à court terme qui se posaient pour l'industrie de la télévision et reconnaissait l'importance de la prospérité et de la viabilité financières de l'industrie de la télédistribution. Toutefois, il ne proposait aucun programme précis de nature à assurer la viabilité à long terme de la télédistribution.

En même temps, nous assistions à l'avènement de quelques percées technologiques, comme la compression numérique de l'image, qui doit assurer le succès de SkyPix et de la DPS—la diffusion directe par satellite—et qui pourrait révolutionner les services de télévision aux États-Unis. Chose certaine, s'il y a une révolution dans les services de télévision aux États-Unis, celle-ci ne s'arrêtera au 49^{e} parallèle.

[*Texte*]

With respect to new services over the last decade, the cable industry has been the driving force behind the successful launching of 19 new channels ranging from YTV to Super Écran—19 separate success stories and some $300 million added to the revenue base of the Canadian broadcasting system. There should be no question in the minds of anyone that we have the expertise, the skills and the abilities to adapt to and take advantage of the potential we see on the horizon.

But if we were to do it as an industry, it was clear that we needed a plan. Faced with a rapidly changing environment over which we could exert no direct control, and regulators and policy-makers who were no longer sure of what they were trying to control, we could have taken a "woe is me" attitude. Instead, we decided to take a very careful look at the situation so we could take control of our own agenda.

That led us to establish the strategic planning task force on the future of the cable industry, or as we call it, Cablevision 2001.

The mandate of Cablevision 2001 was to develop a strategic plan defining our own vision of the future and how the industry will achieve that vision. I stress "our own" vision of the future. We realized at the outset that we had to first figure out where we wanted to go and how to get there before we could talk with any authority to the other partners in the broadcasting system or to the regulators and to the policy-makers.

That led us to the need for the direct personal involvement of all of our members in the process, 657 members of the association. By the time we concluded the strategic planning process, we wanted a plan that members understood, that they had contributed to, and that they were prepared to work co-operatively to achieve.

Those of you who may have been at our convention in Vancouver—I know Mrs. Finestone was there—will know that the membership is solidly behind this plan.

At the end of the day, the plan will help us define what we as an industry need to do to survive and prosper into 2001. To assist in developing that vision, we have also met with broadcasters, specialty and pay service operators and other stakeholders in the broader broadcasting industry. We have done so because we need to understand their views and approaches to the future and they need to understand ours.

We have also made a number of detailed presentations to the CRTC chairman, commissioners and staff and to the Minister of Communications, Perrin Beatty. They are the ones whose regulatory and policy decisions, as well as yourselves, will help us achieve our vision.

[*Traduction*]

En ce qui concerne les nouveaux services, depuis une décennie, l'industrie de la télédistribution a été un des principaux artisans du succès de 19 nouveaux services spécialisés, depuis YTV jusqu'à Super Ecran. Il s'agit de 19 réussites distinctes, et aussi d'un apport de quelque 300 millions de dollars à l'ensemble des revenus du système de radiodiffusion du Canada. Personne dans cette salle ne contestera le fait que nous avons le savoir-faire, les compétences et les connaissances nécessaires pour saisir les occasions qui s'offrent à nous, et surtout pour en tirer parti.

Toutefois, pour atteindre cet objectif à l'échelle de toute une industrie, nous avions manifestement besoin d'un plan directeur. Devant la transformation rapide d'un milieu sur lequel nous ne pouvions pas intervenir directement et devant des organismes de réglementation et des décideurs politiques qui ne semblaient plus tout à fait sûrs de savoir ce qu'ils voulaient diriger et contrôler, nous aurions pu prendre une attitude défaitiste. Au contraire, nous avons décidé d'examiner la situation en faisant preuve de prudence, afin que nous ayons la pleine maîtrise de notre destinée.

Nous avons donc constitué le Groupe de travail sur la planification stratégique de l'avenir de l'industrie et de la télédistribution, aussi appelée Câblevision 2001.

Le Groupe de travail Câblevision 2001 avait pour mandat de définir un plan stratégique précisant notre propre vision de l'avenir de notre industrie, ainsi que les modalités de mise en oeuvre de cette vision d'avenir. J'insiste sur l'expression «notre propre vision d'avenir», parce que nous avons vite constaté que nous devions d'abord définir nos objectifs à long terme et les moyens à prendre pour les atteindre, avant de pouvoir nous tourner en toute connaissance de cause vers les autres partenaires du système de radiodiffusion ou vers les organismes de réglementation et les décideurs politiques.

Nous avons dû solliciter également la participation personnelle directe de l'ensemble de nos membres, 657 membres de l'association. Avant d'apporter la touche finale à notre plan stratégique, nous voulions que tous les membres soient en mesure de le comprendre, qu'ils y aient tous contribué et qu'ils soient tous disposés à participer à sa mise en oeuvre.

Ceux d'entre vous qui ont assisté à notre congrès à Vancouver—je sais que M^me^ Finestone y était—savent que nos membres appuient fermement notre plan.

À la fin de la journée, le plan stratégique nous aidera à définir ce que nous, comme industrie, devrons faire pour assurer notre survie et notre prospérité d'ici l'an 2001. Afin d'étoffer davantage cette vision d'avenir, nous avons également rencontré des radiodiffuseurs, les exploitants de services spécialisés et de services de télévision payante et d'autres intervenants de l'ensemble de l'industrie et de la radiodiffusion. Nous l'avons fait parce que nous devions comprendre leurs points de vue et leur stratégie d'avenir, tout comme ils avaient besoin de comprendre les nôtres.

Nous avons également fait des exposés détaillés au président, aux commissaires et au personnel du CRTC, ainsi qu'au ministre des Communications, M. Perrin Beatty. Par leurs décisions dans les domaines de la réglementation et de la politique, ils nous aideront à concrétiser notre vision d'avenir.

[*Text*]

The release of our initial document, *A Clear Vision*, is not by any means the end of the process. The process is a dynamic exercise that will continue to evolve as we undertake further consultations with our own members as well as with other players in the broadcasting field.

So the task force will be continuing in its efforts leading up to the CRTC policy hearings scheduled to begin early next year and in developing an implementation plan that will help us all realize our common vision.

I would now like to have Elizabeth Roscoe address the environmental and competitive assessment we have undertaken in the task force.

Ms Elizabeth Roscoe (Senior Vice-President, Canadian Cable Television Association): You have heard about how and why we have set about this planning exercise. I would like to take a couple of moments to describe the findings of the task force in three key areas: first and foremost, the consumer environment and how 2001 will affect our customers; second, to quickly review the key service areas; and finally, to meet our customer needs and to face the competition, we took a close look at the financial environment for investment.

The task force made a fundamentally important decision. While we were prompted to action by the issues and challenges we saw around us, we started our work by focusing on the most important element, our customers. So that's where I will start.

• 1740

In terms of the consumer environment, everything we read, listened to or talked about from Statistics Canada to Faith Popcorn confirmed that the three most important changes for us to consider by 2001 are that our customers will be more technologically literate, more demanding and very focused on personalization and service.

So what does technologically literate mean? It means the 2001 family will be much more familiar and comfortable with a whole range of technologies, including automatic teller machines, direct access banking, personal computers, faxes and the like.

Mrs. Finestone: Does that include VCRs?

Ms Roscoe: Yes, it does. So today's technologically advanced family is tomorrow's typical consumer. This will be reinforced by user-friendly technologies that will increase the customer's acceptance of and demand for new technologically based products and services. By 2001 the typical family will have multiple television sets and VCRs, a CD player, personal computer, fax machine, camcorder and maybe a home electronics bus to control it all.

[*Translation*]

La publication de ce premier document, *Une Vision Claire*, ne marque pas l'aboutissement de notre travail. Il s'agit plutôt d'une démarche dynamique qui se poursuivra au fil de nos prochaines consultations auprès de nos membres et auprès d'autres acteurs sur la scène de la radiodiffusion.

Ainsi, le Groupe de travail poursuivra ses travaux jusqu'à l'audience du CRTC relative aux politiques, qui est prévue pour le début de l'an prochain. Il s'attaquera aussi à la préparation d'un plan d'action, qui aidera chacun de nous à concrétiser cette vision d'avenir.

Je céderai maintenant la parole à Elizabeth Roscoe pour parler de l'évaluation que le groupe de travail a effectuée sur le milieu et la concurrence.

Mme Elizabeth Roscoe (vice-présidente principale, Association canadienne de télévision par câble): Vous avez tous entendu pourquoi et comment nous avons entrepris cet exercice de planification. J'aimerais maintenant vous décrire les constatations faites par le Groupe de travail dans trois grands domaines. Je traiterai en premier lieu du milieu de la consommation et de ses effets sur le comportement de nos abonnés en 2001, ensuite, de façon rapide, des principales catégories de services et, enfin, du cadre de financement des investissements qui nous aideront à répondre aux demandes de nos abonnés et à affronter la concurrence.

Le Groupe de travail a pris une décision capitale. En effet, alors que tout nous incitait à passer à l'action, nous avons entrepris nos travaux en nous arrêtant à l'élément le plus important, nos abonnés, et c'est par eux que je commencerai aujourd'hui.

Pour ce qui concerne le milieu de la consommation, tout ce que nous avons lu, entendu ou dit, depuis les données de Statistique Canada jusqu'aux prévisions de Faith Popcorn, confirme que les trois principaux changements que nous devons prévoir d'ici l'an 2001 montrent que nos abonnés seront: mieux adaptés à la technologie, plus exigeants; et très sensibles à la personnalisation et à la qualité des services.

Que veut-on dire par l'adaptation à la technologie? Tout simplement que la famille de l'an 2001 sera beaucoup mieux adaptée et habituée à un grand nombre de technologies, entre autres les guichets automatiques, les services bancaires en direct, les ordinateurs personnels, les télécopieurs, etc.

Mme Finestone: Est-ce que cela comprend les magnétoscopes?

Mme Roscoe: Oui. Ainsi, la famille actuellement adaptée à la technologie est notre client type de demain. Ce phénomène s'accentuera avec l'avènement des technologies plus convenables qui stimuleront la demande de nouveaux produits et services à forte teneur technologique, et avec leur acceptation par les abonnés. En 2001, la famille modèle aura plusieurs magnétoscopes, un lecteur de disques compacts, des ordinateurs personnels, de télécopieurs, un caméscope et peut-être un centre de commande électronique pour faire fonctionner tous ces appareils.

[*Texte*]

In this kind of environment, television will become participatory. Viewers can involve themselves directly in the outcome of a program. It's projected to become personalized. Viewers will be able to determine the level of difficulty of an exercise program or select the format of music they want to listen to. Television will also be accessible. Viewers will be able to select the program or movie they want to watch at the time they want to watch it.

Of course, this will produce new challenges for broadcasters and for all participants in the industry. What all this does is provide the consumers with the ability to watch what they want to watch when they want to watch it.

This trend to personalization is a trend that is already well understood by the advertising industry. From a mass market the world is rapidly evolving to one in which niche marketing, direct marketing and targeted point-of-sale promotions are becoming the rule rather than the exception. Increasingly, advertisers will be looking for the means to have direct access to a specific consumer with a specific need. The key word here is efficiency.

Finally, this trend will provide added impetus to the development of new technologies for entertainment and information services. All three areas reinforce each other, leading to a greater push for personalization and service. This emphasis on personalization and service has a lot to do with the baby-boom generation.

Not only is that generation the largest we have every had to deal with, it also has a significantly higher level of purchasing power than any other generation because of the higher proportion of two-income households and smaller family size. This is also the generation that has learned to appreciate and demand efficiency and productivity in its personal as well as professional lives. It is the one that has retrenched to the home as the source of self-identity and well-being. In many ways that will continue to set the trend.

As part of the strategic planning process we undertook a major consumer research study across the country. Our objective was to explore consumer attitudes on cable service, programming choice and quality, and the demand for a consumer control over what people wanted to watch. The responses to both the telephone interviews and the focus group sessions reflected a general satisfaction with current services.

Forty-two percent indicated they were very satisfied with the total number of channels available, and 49% indicated they were moderately satisfied. Thirty-seven percent indicated they were very satisfied with the availability of the services they want, and 53% were moderately satisfied.

Even more interesting, however, is the fact that the consumers surveyed felt better-quality programming and more personal discretion in being able to select programming were significantly more important than simply increasing the

[*Traduction*]

Compte tenu de ce milieu, la télévision deviendra participative. Le téléspectateur pourra participer directement à une émission et en déterminera la conclusion. Elle deviendra personnalisée. Le téléspectateur pourra choisir le degré des difficultés d'un programme d'exercice ou le genre de musique qu'il veut écouter. La télévision sera également accessible. Le téléspectateur pourra regarder une émission ou un film au moment qui lui convient.

Bien sûr, cette transformation pose de nouveaux défis aux radiodiffuseurs. Tout cela ne fait que donner au consommateur la possibilité de regarder ce qu'il veut, quand il veut.

L'industrie de la publicité a déjà bien compris cette tendance à la personnalisation. Autrefois qualifié de marché de masse, le monde se transforme rapidement et la commercialisation par créneaux, le marketing direct et les promotions ciblées aux points de vente deviennent la règle plutôt que l'exception. Les annonceurs seront de plus en plus à la recherche de moyens d'accès directs à des consommateurs particuliers qui ont un besoin précis. Le mot clé, ici, est l'efficacité.

Enfin, cette tendance stimulera la conception de nouvelles technologies destinées au service de divertissement et d'information. Ainsi, les trois secteurs se soutiennent entre eux et se traduisent par une demande accrue de personnalisation et de services. Cette insistance sur la personnalisation et le service est largement le fait de la génération du baby-boom.

Cette génération est non seulement la plus importante, par sa taille, de l'ensemble de notre clientèle, mais elle a aussi un pouvoir d'achat beaucoup plus considérable que celui de toute autre génération, en raison de la proportion plus élevée de ménages à deux revenus et de la taille plus réduite des familles. C'est également cette génération qui a appris à apprécier et à exiger l'efficacité et la productivité, autant dans ses activités professionnelles que dans sa vie personnelle. Enfin, c'est elle aussi qui se tourne vers le «foyer» pour y puiser son identité et assurer son mieux-être. À maints égards, donc, elle continuera de dicter les grandes tendances en matière de consommation.

Dans le cadre de notre démarche de planification stratégique, nous avons en fait effectué une importantes étude de marché d'envergure nationale. Notre objectif consistait à sonder les attitudes des consommateurs à l'égard de la télédistribution, du choix et de la qualité des services de programmation et de la volonté des consommateurs d'avoir la maîtrise de ce qu'ils veulent écouter. Les réponses aux entrevues téléphoniques et aux séances de discussions collectives confirment la satisfaction générale du public à l'égard des services actuels.

En effet, 42 p. 100 des répondants sont très satisfaits du nombre total de canaux et 49 p. 100 sont modérément satisfaits. D'autre part, 37 p. 100 sont très satisfaits de la disponibilité des services qu'ils désirent et 53 p. 100 sont modérément satisfaits à cet égard.

Il a été encore plus intéressant de constater que les consommateurs qui ont participé au sondage estiment que l'amélioration de la qualité des services de programmation et l'accroissement des possibilités de choix personnels dans la

[*Text*]

number of programming channels available. Sixty-eight percent of the respondents told us they wanted more choice, not just more. All of these findings support the notion that personalized services and control over those services are going to be increasingly important by the year 2001.

That brings me to the second theme of services. What does the future hold in terms of services? The potential is for entertainment services that range from basic cable through multi-channel pay-per-view to interactive television; to information and transactional services that range from in-home banking and shopping to electronic mail and home office support; to telemetry services that provide everything from security and alert services to energy and household management; and to value-added communications services.

• 1745

At the same time that attitudinal trends and values are developing a demand for these services, technology has developed to the point that these same services can be delivered cost effectively to entire populations. We, the cable industry, have that technology, but so do others.

That brings me to the competitive environment for services. In assessing the competitive environment of the year 2001, the task force was guided by one fundamental principle. However remote a potential competitive threat, it is reasonable and prudent for the industry to act to protect itself from that threat.

The threat is coming from three directions. They are the local video store, which offers hundreds if not thousands of movies within blocks of your own home; second, the telephone companies, which have served notice through their individual activities and Stentor that they want to add video to their data and voice services; third, the new generation of direct broadcast satellites, which are now the focus of considerable attention in the United States. As you can see on the slide, we have another category termed "other", which includes such competition as the computer industry.

I'd now like to turn the presentation over to Roger Poirier for a discussion on the direct broadcast industry.

Mr. Roger Poirier (Senior Vice-President, Canadian Cable Television Association): The reality, or for that matter the myth, of direct broadcast satellites became the first step in our review of the technological environment in the year 2001. Will our 40-year-old industry become obsolete by the introduction of dish-sized antennas? If we are to become obsolete, what will happen to the Canadian broadcasting system?

[*Translation*]

sélection des émissions sont beaucoup plus importants que la simple augmentation du nombre des canaux proposés. En effet, 68 p. 100 d'entre eux nous ont dit qu'ils voulaient plus de choix, et non pas simplement plus de canaux. Ces constatations confirment toutes l'hypothèse selon laquelle la personnalisation des services et la pleine maîtrise de ces services seront de plus en plus importantes d'ici l'an 2001.

Ce qui m'amène au deuxième thème, les services. Que nous réserve l'avenir au point de vue des services? Au nombre des possibilités, citons des services de divertissement qui vont des services du volet de base jusqu'à la télé-à-la-carte multicanaux et la télévision interactive; des services d'information et de transactions qui vont des services bancaires à domicile et du télé-achat au courrier électronique et aux services destinés aux travailleurs à domicile; des services de télémesure qui vont des services de sécurité et d'alerte jusqu'à la gestion de l'énergie et des appareils électroménagers; des services de communications à valeur ajoutée.

Au moment où l'évolution des attitudes et des valeurs suscite une demande accrue à l'égard de ces services, la technologie s'est développée au point où ces services peuvent être proposés, de façon rentable, à de très vastes groupes de consommateurs. Nous, c'est-à-dire l'industrie de la télédistribution, avons la technologie, mais nous ne sommes pas les seuls à l'avoir.

Ce qui m'amène à traiter de la concurrence dans le secteur des services. Afin de bien évaluer le milieu de la concurrence en 2001, le Groupe de travail s'est appuyé sur un principe fondamental. Aussi lointaine la menace concurrentielle puisse-t-elle paraître, il est raisonnable et sage que l'industrie prenne les mesures voulues pour s'en prémunir.

Quoi qu'il en soit, les menaces viennent de trois sources. Il s'agit du magasin local de vidéocassettes, qui offre des centaines, voire des milliers de films, à quelques pas de votre foyer; deuxièmement, les compagnies de téléphone, qui montrent clairement par les activités qu'elles entreprennent et par leur regroupement sous la bannière Stentor, qu'elles veulent ajouter les services vidéo à leurs services téléphoniques et de données actuels; troisièmement, la nouvelle génération de services de diffusion directe par satellite, ou DDS, qui suscite beaucoup d'intérêt aux Etats-Unis. Comme vous pouvez le voir sur l'acétate, nous avons une autre catégorie dite «autre», qui inclut la compétition comme celle que livre l'industrie informatique.

J'aimerais maintenant céder la parole à Roger Poirier qui parlera de la diffusion directe.

M. Roger Poirier (vice-président principal, Association canadienne de télévision par câble): La réalité, et en particulier le mythe de la diffusion directe par satellite, ont constitué le point de départ de notre étude du milieu technologique en l'an 2001. Notre industrie, malgré ses 40 ans d'expérience, sera-t-elle mise au rancart par une antenne dont le diamètre est à peine supérieure à celui d'une assiette? Si la télédistribution est frappée de désuétude, qu'arrivera-t-il du système de radiodiffusion du Canada?

[*Texte*]

While we may not all agree on the timing or the size of the potential DBS threat, we should not disagree on the fact that it is definitely on the horizon. Already the U.S., FCC has licensed nine different companies that have served notice that they want to enter the DBS market.

We differentiate between three different types of DBS. One is low-power, which you are all familiar with, characterized by fairly large dishes. One is medium-power, which we're less aware of. Perhaps you've heard of things like Skypix. Our interest, though, is in something called high-power DBS. This is what people call true DBS.

The licensees the FCC has granted were granted because the FCC is committed to the notion that there should be effective competition to cable television in the United States. If all these licensees were to proceed with their plans, together they represent the potential threat of distributing over 2,000 compressed channels through most of Canada and the United States. The major players in this thing to date are Hughes Communications Inc. and Hubbard Broadcasting out of nine initial participants.

The first DBS satellite is scheduled to be launched in December of next year. This Hughes satellite will have 16 transponders and a footprint that will allow for high-quality signals to be received in Canada as far north as Edmonton. Thomson Electronics, one of the largest electronics manufacturing companies in the world, has been contracted to supply the DBS technology, in-home receivers and satellite receiving dishes. The entire package will be sold under the RCA label and will be available for under $700 U.S. plus installation. The $700 price-tag is important. Their own customer research suggests that the cost level represents a discretionary, virtually spontaneous purchase, rather than a major consumer decision, a situation not unlike purchasing a VCR for $700 back in 1983.

Direct broadcast satellites have enormous advantages over hard-wired cable. Never mind the expense of getting high-powered satellites built and launched into the right orbit; once it is up there, it has a range or footprint to reach well over 100 million homes in North America.

On this slide you can see that the shaded area represents what we call the prime distribution area of this new-generation high-powered satellite. Clearly, in that area customers will be able to receive signals very well with an 18-inch size antenna. That will cover well over 80% of the Canadian population.

• 1750

DBS is essentially a relatively inexpensive industry to maintain. It provides uniformly high-quality transmission over its coverage area, and can reach consumers without going through intermediaries and without the dubious benefits of

[*Traduction*]

Certes, nous pouvons ne pas être d'accord sur la proximité ou l'ampleur de la menace possible de la DDS. Personne ne contestera, cependant, le fait qu'elle pointe à l'horizon. Déjà, la Federal Communications Commission des Etats-Unis a accordé des licences d'exploitation à neuf entreprises qui ont manifesté l'intention d'accéder au marché de la diffusion directe par satellite.

Il existe trois différents types de DDS. D'abord, la DDS à faible puissance, que vous connaissez tous, et qui est assurée par des antennes paraboliques assez grandes. Ensuite, il y a la DDS de puissance moyenne, qui est moins connue. Peut-être avez-vous entendu parler de choses comme Skypix. Pour notre part, nous nous intéresons à la DDS à grande puissance. Ce que les gens appellent la véritable DDS.

La FCC a émis ses licences parce qu'elle est convaincue de la nécessité d'une concurrence réelle à la télédistribution aux Etats-Unis. S'ils donnent suite à leurs projets, les titulaires de ces licences pourraient, ensemble, distribuer plus de 2,000 canaux, en employant la technique de la compression numérique de l'image, et couvrir la quasi-totalité du territoire canadien et américain. Jusqu'à maintenant, les principaux acteurs sont Hughes Communications Inc. et Hubbard Broadcasting, alors qu'il y avait neuf grands acteurs au départ.

Le premier satellite de DDS doit être lancé en décembre de l'an prochain. Le satellite de Hughes Corporation sera doté de 16 répéteurs et sa zone de couverture permettra de capter des signaux de grande qualité au Canada, jusqu'à Edmonton. Thomson Electronics a reçu le contrat de fabrication des appareils de compression numérique de l'image, des récepteurs domestiques et des antennes de réception. L'ensemble complet portera la marque RCA et sera proposé pour environ 700$ dollars américains, plus les frais d'installation. Ce prix de 700$ dollars est important, parce que des études de marché montrent que ce montant est assimilé à une dépense discrétionnaire, à un achat quasi spontané, plutôt qu'à une grande décision d'achat. En somme, la situation se compare à l'achat d'un magnétoscope, au prix de 700$ dollars, en 1983.

La diffusion directe par satellite a des avantages très nets sur le réseau câblé. Faisons abstraction des coûts de construction et de lancement d'un satellite de grande puissance. Une fois en orbitre, cependant, le satellite a une portée—ou zone de couverture—de 50 ou 100 millions de foyers.

Sur cet acétate on peut voir que la partie ombrée représente ce que nous appelons la première zone de distribution de cette nouvelle génération de satellite de grande puissance. Il va sans dire que dans cette zone les consommateurs pourront capter des signaux très facilement avec une antenne de 18 pouces. Cela représentera au-delà de 80 p. 100 de la population canadienne.

Les coûts d'entretien sont minimes et la transmission est d'une qualité supérieure et uniforme sur l'ensemble de la zone de couverture. Enfin, il permet aux diffuseurs d'atteindre les consommateurs sans passer par d'autres

[*Text*]

regulation. Initial programming for the satellite is going to be pay-per-view movies, major sports events, niche programming, and ad-supported programming. They will also be targeting high-definition TV markets.

Their growth projections vary from 1 million to 4 million subscribers per year, but from our analysis they only need around 12 million subscribers before their annualized investment costs per subscriber begin to approach the similar cost for copper-and fibre-cable television systems. What this curve generally shows is that for a DBS company they could essentially give the receiving equipment to all their customers, and their overall investment cost to serve subscribers out there would be less than it is for cable television.

How successful are the DBS systems going to be? The short answer is we are not quite sure, because there are a number of critical determinants affecting them, including how the cable industry will respond. Access to programming could be a serious problem for them, at least initially. Most of the major programming sources in the United States are owned by cable MSOs, or multiple system operators, which not surprisingly are not too keen on giving them access to this programming. But if they can succeed in the short term, that success will breed its own strength. Certainly the economies of scale are on their side, since once the satellites are up there and the subscriber base is established, cost per subscribers drop dramatically. We think DBS will succeed by targeting near video on demand and the non-cable home markets. Substantial commitments have been made to date and there is no question that satellites will be launched.

As to the impact, DBS represents both an immediate and long-term threat to the cable television industry. Over the short term, DBS is targeted at cable's areas of growth potential; for example, the new discretionary services. DBS could take over that market, destroying the opportunities those services represent for us. It could also take over that 20% of the Canadian market that does not yet have access to cable, limiting our ability to increase our penetration rate.

Over the longer term, DBS success could threaten cable's core business as it moves into more attractive programming. There is a potential for subscribers to disconnect from cable entirely, once they have purchased the satellite equipment and are receiving programming they want and can control.

Now, back to Ken Stein.

Mr. Stein: I obtained an interesting *Broadcasting* since we last appeared. I have a copy of it here, the February 17 issue of *Broadcasting*. On the cover, it says: "Thomson/RCA: The next piece is in place". On the

[*Translation*]

intermédiaires et sans être astreints aux avantages contestables de la réglementation. Au début, la programmation des services de diffusion directe par satellite comprendra des films-au-compteur, d'importants événements sportifs, des émissions spécialisées et des émissions commanditées. Ces services viseront également le marché de la TVHD.

Les prévisions de croissance de ces services s'établissent entre un et quatre millions d'abonnés par année. Toutefois, d'après nos analyses, il leur faut seulement 12 millions d'abonnés, environ, pour que les coûts d'investissement annualisés par abonné se rapprochent sensiblement de ceux d'un système de télédistribution cuivre/fibre optique. Cette courbe montre qu'une compagnie de DDS pourrait au fond fournir gratuitement le matériel de réception à tous les consommateurs, et que les dépenses d'investissement engagées pour servir des abonnés seraient inférieures à celles qu'exige la télévision par cable.

Quel sera le succès réel des systèmes de diffusion directe par satellite? À l'heure actuelle, nous n'en savons rien, parce que divers facteurs déterminants entreront en ligne de compte, notamment la réaction de l'industrie de la télédistribution. L'accès aux émissions pourrait constituer un problème de taille, du moins au départ. En effet, la plupart des grandes sources d'émissions aux États-Unis appartiennent à des propriétaires de systèmes multiples qui, il ne faut pas s'en étonner, ne feront guère preuve d'empressement pour proposer leurs émissions. Toutefois, si ces services réussissent à faire une perçée à court terme, leur réussite coulera de source. Chose certaine, les économies d'échelle jouent en leur faveur. En effet, quand les satellites sont en orbite et que le nombre d'abonnés est assez élevé, le coût de revient par abonné chute très rapidement. Nous croyons que la diffusion directe par satellite réussira à s'imposer en prenant pour cibles le marché des services assimilés à la télé-au-compteur et les foyers non abonnés à la télédistribution. Le lancement des satellites est quasi assuré, en raison des importants engagements financiers pris jusqu'à maintenant.

La diffusion directe par satellite représente une menace immédiate et à long terme pour la télédistribution. À court terme, la DDS s'attaquera aux secteurs de croissance de la télédistribution, c'est-à-dire les nouveaux services facultatifs. La DDS pourrait accaparer ce marché et anéantir les possibilités de croissance que ces services nous offrent. Elle pourrait également s'emparrer des 20 p. 100 du marché canadien qui n'ont pas encore accès à la télédistribution, portant ainsi un coup dur à la possibilité d'accroître notre taux de pénétration.

À plus long terme, si sa programmation devient plus attrayante, la diffusion directe par satellite pourrait mettre en péril l'activité principale de la télédistribution. Des abonnées pourraient même délaisser la télédistribution après avoir acheté l'équipement de réception par satellite et constaté qu'ils peuvent obtenir la programmation qu'ils désirent et la pleine maîtrise de ces services de programmation.

Je cède maintenant la parole à nouveau à M. Ken Stein.

M. Stein: Depuis notre dernière comparution, j'ai obtenu un intéressant numéro de *Broadcasting*. Je l'ai ici, c'est le numéro du 17 février de la revue *Broadcasting*. Sur la page couverture, on peut lire «Thomson/RCA: The next piece is

[*Texte*]

inside page it has an ad from Hughes Communications. We are not talking about Skypix or something that nobody has heard about. Hughes Communications has a two-page ad and it says: "$1 billion says we're committed". If anybody has any doubt about whether in fact they are serious, this is real money, $1 billion.

I think in terms of the DBS impact, to answer that question, yes, we think it's very serious, given the kind of footprints we can see for that service, given the fact that they will make that 18-inch dish work, that they are putting the money into it, and that they are going to have Hollywood behind them.

Mrs. Finestone: That's the key, Hollywood, Jackie Valenti.

An hon. member: I don't like him.

Mr. Stein: What I'd like to do as well, because of the discussions that have been going on in terms of telecommunications... When we went through the impacts, it wasn't just in terms of direct broadcast satellites that we saw competition. We also saw competition in terms of moving into new services.

In particular, we came to the conclusion that the telephone companies also pose a threat in terms of our future. The copper wire pairs that enter virtually every Canadian household have neither the capacity nor the ability to provide for the expansion of services that Canadians will be demanding, but the telephone companies do have the financial clout and the expressed desire to move into these areas, into what we call the unclaimed territories. That is in telemetry, which I think of as a fancy word for meter reading, information services or entertainment services. They very clearly have said that they want to move into those areas, and we are concerned about that. The one thing we concluded as a task force is that by 2001 those areas will be occupied. The key issue will be by who. Will we be a player or will we be relegated to the back corner?

• 1755

As well, it is clear that to meet this competition and to fundamentally improve our services we have to deal with the reality that by 2001 the television signal will be digital. We must make the transition from analog to digital transmission as quickly as possible. Digital video compression will significantly increase our channel capacity since 6:1 compression ratios are now technologically feasible and are being demonstrated.

The DVC technology will also allow for secure, addressable, and intelligent cable systems capable of providing the new interactive and controllable services that subscribers will demand, and will give more control to the consumer in terms of the services they receive and pay for. So we will be getting into more tiers, the multi-plexing of pay channels, and the further development of pay-per-view services.

[*Traduction*]

in place». Au verso, on y trouve une publicité de Hughes Communications. Nous ne parlons ni de Skypix ni de quelque chose dont personne n'a entendu parler. Hughes Communications fait paraître une annonce sur deux pages qui dit essentiellement que l'investissement d'un million de dollars montre le sérieux de son engagement. Pour ceux qui pouvaient avoir des doutes quant au sérieux de leur engagement, voilà des données concrètes, un milliard de dollars.

Je pense que pour ce qui est des répercussions de la DDS, pour répondre à cette question, je dirais que oui, nous pensons que c'est très sérieux, compte tenu de ce que nous pouvons constater relativement à ce service, compte tenu qu'ils feront fonctionner cette antenne parabolique de 18 pouces, qu'ils investissent là-dedans, et qu'ils auront l'appui de Hollywood.

Mme Finestone: Tout est là, Hollywood, Jackie Valenti.

Une voix: Je ne l'aime pas.

M. Stein: Ce que j'aimerais aussi faire, en raison des discussions qui se poursuivent au sujet de télécommunications... Quand nous avons discuté des répercussions, nous n'avons pas pensé que la concurrence venait seulement des satellites de diffusion directe. Nous pensons que la concurrence vient aussi du fait qu'on offrira de nouveaux services.

En particulier, nous en sommes venus à la conclusion que les compagnies de téléphone constituent une menace pour notre avenir. La capacité porteuse ou la largeur de bande de la paire de fils de cuivre qui est raccordée à presque tous les foyers du Canada ne permettent pas, à l'heure actuelle, d'offrir l'ensemble des services que les Canadiens exigeront. Toutefois, les compagnies de téléphone disposent des ressources financières voulues pour passer à l'action, et elles ne cachent pas leurs intentions à cet égard. Ce qui les intéresse, c'est le territoire inoccupé, celui des services qui verront le jour d'ici 2001. Je pense à la télémétrie, soit la mesure des distances, aux services d'information ou aux services de divertissement. Ils ont dit très clairement qu'ils voulaient aborder ces secteurs, et cela nous préoccupe. En tant que groupe de travail nous en avons conclu que d'ici à l'an 2001, ces zones seront occupées. La question qui se pose alors, est de savoir qui offrira ses services. Serons-nous un acteur de premier plan, ou serons-nous relégués à l'arrière-scène?

De même, pour soutenir la concurrence et pour continuer d'améliorer nos services, nous devons nous rendre à l'évidence qu'en l'an 2001, les signaux de télévision seront diffusés en mode numérique. Nous devons passer le plus rapidement possible de la transmission analogique à la transmission numérique. La compression numérique de l'image accroîtra considérablement la capacité porteuse de nos réseaux, puisque des rapports de compression de 6 à 1 sont possibles, au point de vue technique.

La compression numérique de l'image permettra à des systèmes de télédistribution intelligents, adressables et sûrs de distribuer les nouveaux services interactifs et programmables que des abonnés exigeront. Elle donnera aux consommateurs plus de contrôle sur les services qu'ils reçoivent et pour lesquels ils paient. Ainsi nous explorerons de nouveaux domaines, les services de télévision payante multicanaux et la mise au point de la télévision à la carte.

[*Text*]

Finally, we will have other activities such as multi-media. IBM has expressed a strong interest in working with the cable television industry and is now talking to Warner about the kinds of things it wants to do. Also there is the development of interactive services which Digital Systems helped develop, an example of that being services of Videoway.

The development of all this requires capital investment. The whole question of capital investment brings me to the third key area of our assessment. How do we provide the necessary financing to meet our customers' demands and the competition?

On the revenue side, our current projections are that by 2001 we will see a drastic change in our revenue structure. Discretionary and new services will move from 15% of our revenue to over 50%. That revenue will come from two-way interactive services, information services, more tiers, multi-plex pay channels, and pay-per-view. We cannot generate that revenue if we do not have the means to provide these services—universal addressability and digital compression.

The investment required to upgrade our networks in order to provide for a better quality and more advanced plant to implement digital compression and to move to universal addressability will require $10 billion over the next decade. Even if we continue at the current pace of investment, we would still be looking at approximately $6 billion over that time period. So committing our industry to the enhancements we need to have to be competitive, to provide our customers with the types of services we see, we are looking at an additional $4 billion. Of that $4 billion, we will require external financing in the order of $3 billion.

Not only is this a significant challenge in terms of the amount of the financing, the timing is absolutely crucial. In our investment projection, we see, according to our time estimates for addressability, that our major requirement in financing would peak at over $2 billion in just one year—1996. But this is already two years after the competition starts, and it is an incredible amount of money to find in one particular year.

The problem is that if we spread the investment out over the later years, then we are trying to raise this financing at a time when the competition could be hitting us quite hard, and would be entrenched, therefore making it more difficult to raise the necessary financing. If we try to move the time earlier, our problem is that the current regulatory framework does not provide the incentive we need to make this kind of investment earlier, if at all.

As we can see in my final financial slide, capital investment in the 1980s ran at the level of about $150 million per year. In 1986, which is when that curve starts to rise up, capital investment really started to increase

[*Translation*]

Enfin, nous aurons d'autres activités qui feront appel à différents médias. IBM se montre très intéressé à travailler avec l'industrie de la câblodistribution et s'entretient en ce moment avec Warner au sujet de ce qu'elle veut faire. Par ailleurs, Digital Systems a contribué à la mise au point de services interactifs, dont les services de Videoway sont un exemple.

La mise au point de tout cela exige des investissements. La question des investissements m'amène à traiter du troisième grand thème de notre évaluation: comment trouver le financement nécessaire pour répondre aux demandes de nos abonnés et pour faire face à la concurrence?

En ce qui concerne les revenus, nous prévoyons actuellement qu'en l'an 2001, la structure de nos revenus aura subi de profonds bouleversements. La part des services facultatifs et des nouveaux services passera de 15 p. 100, à l'heure actuelle, à plus de 50 p. 100. Ces revenus viendront de services interactifs bidirectionnels, de services d'information, d'un nombre accru de volets facultatifs, de services de télévision payante multicanaux et de la télévision-à-la-carte. Toutefois, nous ne pourrons pas obtenir ces revenus si nous n'avons pas les moyens d'offrir ces services—au moyen entre autres de l'adressage universel et de la compression numérique de l'image.

Les investissements nécessaires à la modernisation de nos réseaux, afin que nous disposions d'installations de meilleure qualité et plus perfectionnées, et à la mise en oeuvre de la compression numérique de l'image et de l'adressage universel s'établissent à quelque 10 milliards de dollars pour les 10 prochaines années. Même si nous maintenons le taux d'investissement actuel, nous devons investir environ 6 milliards de dollars pendant cette période. Donc, si notre industrie décide d'apporter les améliorations qu'elle juge nécessaires pour améliorer sa compétitivité et pour offrir aux abonnés les services que nous prévoyons, il nous faudra quelque 4 milliards de dollars de plus. De cette somme, 3 milliards de dollars devront être financés à même des sources extérieures.

Non seulement cela représente-t-il un grand défi, par l'ampleur même des investissements nécessaires, mais le moment de ces investissements revêt une importance cruciale. D'après nos prévisions d'investissements et d'après le calendrier de mise en oeuvre de l'adressage universel, nous constatons que les principaux besoins de financement pourraient dépasser les 2 milliards de dollars pendant une seule année, soit en 1996, deux ans après le lancement des services concurrentiels. Cela représente aussi des investissements colossaux pour une seule année.

Si nous essayons d'étaler les investissements sur les dernières années de la période de planification, nous devrons alors essayer d'obtenir du financement au moment même où la concurrence nous frappera plus durement et sera mieux établie. Si nous essayons au contraire de devancer ces investissements pendant les premières années, nous nous heurterons aux problèmes d'un cadre de réglementation dépourvu des mesures d'encouragement dont nous avons besoin pour faire ces investissements plus tôt.

Comme vous pouvez le voir sur ma dernière diapositive, pendant les années 1980, les immobilisations se chiffraient à quelque 150 millions de dollars par année. En 1986, les immobilisations ont commencé à augmenter de façon

[*Texte*]

significantly, reaching over $200 million in 1986, $300 million in 1988, $400 million in 1989. And the cable television industry in Canada in 1990 invested half a billion dollars in plant, network, and upgrading. But the 1990 rate and copyright decisions have served to flatten the profits and provide disincentives for investment. As a result, capital investments dropped to below $300 million in 1991, which is exactly the reverse of what we need to have in order to invest in new technologies.

• 1800

So this takes us to our key issues. Given that the industry's growth is in new, competitive services, how can we generate the investment while remaining competitive? We are going to look to changes in the regulatory framework because the new services won't fund the investment needed within the timeframe in which it is required.

In conclusion, in terms of the work of the task force, the strategic assessment can be summed up in four points:

(1) Television viewers—our customers—will demand more options and greater customization and personalization in their services.

(2) The technology, which includes direct broadcast satellites, video compression, MMDS, and addressability, will all provide the means to deliver on such choice.

(3) Market competition will determine who survives in a communications environment of 2001.

(4) Finally, regarding the regulatory framework, in light of the changing circumstances in the new world we face, we will have to look more closely at a different regulatory framework that provides more incentives for capital investment.

In terms of how we saw this challenge—I am sorry, but I have this slide in only one language at the moment, in English—we saw what is very much a challenge in terms of the new services pushing the cablecar up this mountain of investment and, at the same time, the DBS competition trying to push us back. So we feel very much as if we are the little engine that can.

In terms of where we, as an industry, took this assessment, we very much felt that it was up to the members and the people in the industry to develop a vision about exactly where we would go next. To present that vision and direction I would like to introduce Guy Beauchamp, who is the past chairman of the association.

M. Guy Beauchamp (ancien président de l'Association canadienne de télévision par cable): Merci. On m'a confié aujourd'hui la tâche de vous décrire la vision d'avenir et l'orientation stratégique que le groupe de travail recommande à l'industrie de la télédistribution si nous voulons assurer notre essor et notre prospérité d'ici l'an 2001 et bien au-delà.

[*Traduction*]

vraiment sensible, pour s'établir à plus de 200 millions de dollars, puis à 300 millions en 1988, à 400 millions en 1989 et à un demi-milliard de dollars en 1990. Ce demi-milliard de dollars a été investi dans les installations, le réseau et la modernisation. Toutefois, en 1990, les décisions relatives au tarif et aux droits d'auteur ont réduit les profits, ce qui a freiné les investissements et ramené les immobilisations à moins de 300 millions de dollars en 1991, ce qui est exactement l'inverse de ce qu'il nous fallait pour investir dans ces nouvelles technologies.

Voici donc nos principaux enjeux. Compte tenu du fait que l'essor de notre industrie tient au lancement de nouveaux services concurrentiels, comment pouvons-nous faire les investissements nécessaires tout en demeurant concurrentiels? Nous devrons miser sur des modifications du cadre de réglementation, parce que les revenus tirés des nouveaux services ne suffiront pas à financer les investissements nécessaires dans les délais voulus.

En conclusion, pour résumer les travaux du groupe de travail, l'évaluation stratégique peut s'exprimer par quatre énoncés:

(1) Le téléspectateur—notre abonné—exigera plus de possibilités de choix et des services plus personnalisés et plus spécialisés.

(2) La technologie, la diffusion directe par satellite, la compression numérique de l'image, les systèmes de distribution multipoints et multicanaux ainsi que la capacité d'adressage créeront des pressions en vue de l'accroissement des possibilités de choix.

(3) En dernier ressort, le marché déterminera quelles entreprises survivront dans le milieu des communications de l'an 2001.

(4) Enfin, compte tenu des nouvelles réalités qui nous attendent, nous devrons examiner plus attentivement la possibilité de modifier le cadre de réglementation, afin qu'il comprenne de nouvelles mesures d'encouragement des immobilisations.

Pour ce qui est de notre perception de ce défi—je regrette, mais j'ai ce diapo en une langue seulement pour le moment, en anglais—nous pensons que d'offrir ces nouveaux services sont comme une tentative de pousser un téléphérique sur cette montagne d'investissements en même temps que la compétition pour la DDS essaie de nous faire reculer. Nous avons donc vraiment l'impression d'essayer de surmonter un obstacle énorme.

Pour ce qui est de l'attitude de l'industrie, nous croyons vraiment qu'il incombait aux membres et aux gens du secteur de déterminer l'orientation de l'industrie. Pour vous présenter cette vision et orientation, je voudrais vous présenter M. Guy Beauchamp, ancien président de l'association.

Mr. Guy Beauchamp (Past Chairman of the Canadian Cable Television Association): Thank you. My task today is to describe to you the vision and direction that the Task Force recommends the cable industry must take if we want to grow and prosper to 2001 and beyond.

[*Text*]

Je commencerai par souligner deux importants changements d'attitude qui nous importent et qui sous-tendent cette vision d'avenir. Premièrement, nous devons aller bien au-delà de notre rôle traditionnel de redistributeur passif de services de télévision et devenir la source même de toute une gamme de services de pointe et à valeur ajoutée.

Comme Ken Stein l'a mentionné, nous prévoyons que la moitié de la totalité des revenus de l'industrie de la télédistribution viendront de services autres que les services du volet de base. À l'heure actuelle, ces revenus représentent seulement 10 p. 100 de l'ensemble. Si nous voulons nous asseoir sur nos lauriers et nous contenter d'être de simples télédistributeurs, nous ne serons pas en mesure de répondre aux demandes de nos abonnés et nous risquons fort de les voir se tourner vers d'autres fournisseurs.

Deuxièmement, nous devons nous voir comme une industrie et non pas comme 650 télédistributeurs autonomes et indépendants. Le grande nombre de changements, de nouveaux services et d'occasions qui s'offriront à nous exigent que nous apprenions à travailler d'une manière concertée et dans un esprit de collaboration, que nous uniformisions notre façon d'aborder les clients potentiels et que nous offrions un service vraiment national. Nous ne réussirons à collaborer avec les programmateurs, les créateurs de nouveaux services et les dirigeants des réseaux qu'en prenant chacun nos décisions dans le cadre d'une industrie cohérente et d'envergure nationale. Cela aussi est d'une importance cruciale.

Nous croyons que l'industrie de la télédistribution, en 2001, sera le moyen le plus accessible et le plus efficace par lequel nos abonnés pourront combler leurs besoins de services de divertissement, d'information et de communication. Nous croyons aussi que l'industrie demeurera la principale méthode de distribution des services de programmation canadiens et le principal outil de participation et d'accès de la collectivité au médium qu'est la télévision.

• 1805

In simple terms, we will be providing services that are relevant to the local community. We now have a weekly community channel audience of approximately three-quarters of a million people, which gives us a tremendous competitive market advantage.

We will continue to support and deliver Canadian programming because Canadians want that programming. They will choose it in overwhelming numbers over foreign programming if it is good and if it responds to market needs. In the global communications environment in which we will be living, we will offer the best services and programs the world has to offer: local, Canadian, and the best of the rest.

In the context of local, Canadian, and the best of the rest, I can sum up the 2001 environment in just a few words. First, universal addressability to provide consumer choice and control; second, DVC technology to provide the capacity to

[*Translation*]

Let me start by stressing two very important attitudinal changes that we must adopt and which drive the vision. First, we must outgrow our traditional role as a passive redistributor of broadcast television services and become a value-added and enhanced service provider.

As Ken Stein said, we are looking at generating some 50% of total cable industry revenues from services other than the basic tier; right now that revenue amounts to only 10% of the total. If we are prepared to sit back and think and function simply as distributors, we will not be serving the needs of our subscribers and there is very real danger that our subscribers will look elsewhere to fulfil their needs.

Second, we must think of ourselves as an industry: not as 650 or so individual cable system operators. Too many of the changes that are coming, too many of the new services and too many of the opportunities will require that we work in a concerted and co-operative manner, that we standardize our approach to potential clients and that we provide a truly national service. We will only be able to work successfully with the programmers, the new service innovators and networkers if we make our individual decisions within the context of the broader, national industry. That too is critical.

For 2001, we see the cable industry as the most efficient and accessible means through which our customers can satisfy their entertainment, information and communications requirements. We also see the industry remaining as the preferred method of distribution of Canadian programming and the principal resource for community participation in and access to the medium of television.

De façon plus simple, nous fournirons des services qui sauront intéresser les collectivités locales. À l'heure actuelle, l'auditoire hebdomadaire de la télévision communautaire s'établit à environ trois quarts de million de gens, ce qui nous donne un atout concurrentiel exceptionnel.

Nous entendons continuer d'appuyer et de distribuer les services de programmation canadiens, parce que la population canadienne veut ce genre de programmation. Le public marquera une très nette préférence pour la programmation canadienne, par rapport à la programmation étrangère, si celle-ci est de bonne qualité et satisfait à des besoins réels du marché. Dans le milieu des communications mondiales que nous entrevoyons, nous prévoyons offrir les meilleurs services et les meilleures émissions du monde et proposer une programmation locale, canadienne et de tout premier ordre.

À cet égard, je crois pouvoir brosser un tableau d'ensemble du milieu de l'an 2001 en quelques mots. Premièrement, l'adressage universel, pour offrir choix et maîtrise aux consommateurs; deuxièmement, technologie de

[*Texte*]

deliver a range of new services; third, partnerships to develop new services; fourth, Canadian programming for our own competitive advantage; fifth, local access to provide community relevance; sixth, national interconnection to meet the needs of our future clients; and last, but most important, customer service to retain customer loyalty.

It is clear that consumers want more choice, and we will have to expand our services to give them that choice. We have already demonstrated a history of success. There is no reason why we cannot go on to build on that success. It is also clear that subscribers want more control. The enormous growth in the video rental business, as compared to pay television, is frank testimony to that reality.

In order to give consumers this choice as well as control over their choices, we will have to become universally addressable by 2001. Universal addressability will allow the flexibility in packaging and pricing that we require in order to satisfy our customers.

The application of the new DVC, along with addressability, will give us the ability to greatly expand channel capacity and allow the introduction of near video on demand as well as a variety of other services. Remember, while we will continue to provide the basic television services we currently provide, the industry's growth will come about through the provision of new video entertainment, information, transaction, and personal communication services.

To develop and bring these new services to our customers will require closer working relationships with producers, programmers, service suppliers and marketers. As I said earlier, we cannot just sit back and run a distribution system. We have to be in the market in partnership with others and be making strategic alliances with all participants in the broadcasting system.

We also have to learn how to market our services more effectively. With the billions in investment dollars behind the development of DBS in the United States, you can be sure there will be aggressive, expensive marketing and promotion campaigns to lure consumers to their services. We have a competitive advantage, but we have to use all the alliances vigorously and effectively to maintain our market and satisfy our customers.

One of our most important competitive advantages is the fact that Canadians want Canadian programming. If you look at the performance of the Canadian broadcasting system over the past decade, it is clear that it has come of age and is providing interesting and popular programs to both domestic and international audiences. We have supported that development through priority carriage of Canadian signals and through simultaneous substitution. We have also

[*Traduction*]

la compression numérique de l'image, pour pouvoir offrir une vaste gamme de nouveaux services; troisièmement, partenariats pour la conception de nouveaux services; quatrièmement, services de programmation canadiens qui nous donneront un avantage concurrentiel; cinquièmement, meilleur accès aux installations locales, afin d'intéresser les collectivités; sixièmement, interconnexions nationales, afin de combler les besoins de nos futurs clients; et enfin, le plus important, qualité du service aux abonnés, pour assurer la fidélité de nos abonnés.

Il est évident que les consommateurs veulent avoir plus de possibilités de choix et que nous devrons enrichir la gamme de nos services pour leur offrir ces choix. Nous pouvons déjà compter sur des réussites éclatantes à ce chapitre. Rien ne nous empêche de poursuivre dans la même veine. Il est évident aussi que les abonnés veulent avoir une meilleure maîtrise des services. La croissance phénoménale du marché de la location de vidéocassettes, par rapport à la télévision payante, témoigne éloquemment de cette réalité.

Afin d'offrir aux consommateurs les possibilités de choix et la maîtrise de ces choix, nous devrons adopter l'adressage universel d'ici l'an 2001. L'adressage universel nous donnera la souplesse voulue pour assembler et tarifer les services dont nous aurons besoin pour répondre aux demandes de nos abonnés.

Alliée à l'adressage universel, la nouvelle technologie de compression numérique de l'image nous permettra d'accroître considérablement la capacité porteuse des réseaux et de proposer des services assimilés à la vidéo-au-compteur et beaucoup d'autres services. N'oublions pas que nous devrons continuer d'offrir les services de télévision du volet de base actuel, mais que l'essor de notre industrie viendra des nouveaux services vidéo, de divertissement, d'information, de transactions et de communications personnelles.

Pour concevoir ces nouveaux services et les proposer à nos abonnés, nous devrons entretenir des relations plus étroites avec les producteurs, les programmateurs, les fournisseurs de services et les spécialistes de la commercialisation. Comme je l'ai dit plus tôt, nous ne pouvons pas nous satisfaire de nos acquis et nous contenter d'exploiter des systèmes de télédistribution. Nous devrons intervenir dans le marché en nous associant à d'autres partenaires et en concluant des alliances stratégiques avec tous les acteurs du système de radiodiffusion.

Nous devrons aussi apprendre comment commercialiser nos services avec plus d'efficacité. Compte tenu des milliards de dollars investis dans le lancement de la DDS aux États-Unis, soyez assurés d'une chose: les campagnes de commercialisation et de promotion seront intensives et très dynamiques, afin d'attirer le plus de consommateurs possible vers ces services. Nous disposons d'atouts concurrentiels, mais nous devrons les employer avec énergie et efficacité pour conserver notre marché et donner satisfaction à nos abonnés.

Un de nos principaux atouts concurrentiels tient au fait que les Canadiens privilégient les services de programmation canadiens. Si l'on fait le point sur le rendement d'ensemble du système de radiodiffusion du Canada depuis une décennie, il est évident que d'énormes progrès ont été faits et qu'il peut proposer des émissions intéressantes et populaires à des auditoires nationaux et internationaux. Nous avons appuyé ce progrès en assurant la diffusion prioritaire des signaux

[*Text*]

delivered a Canadian audience far larger than many individual broadcasters could have developed on their own. Our vision for the future continues to support a distinctly Canadian system. We believe a distinctly Canadian system means access for all licensed Canadian services and a minimum base of 50% of channels allocated to Canadian services.

• 1810

There are a number of ways to do this, such as technological improvements to increase signal quality and channel capacity; testing non-simultaneous substitution methodologies to deliver Canadian messages on rebroadcast channels; continuing to expand our Canadian subscriber base; and working with program suppliers to ensure that Canada's best ideas get on the air.

When I say we need to work with program and other service suppliers, it is because we need to ensure that new services successfully meet the test of the marketplace. The loyalty of Canadians to their broadcasting system will be maintained only by providing them with a high-quality programming that satisfies market appetites.

Local access is another competitive advantage as well as one of our industry's major success stories. We currently deliver more than 200,000 hours a year of community programming to local cable subscribers. It is 100% Canadian content, reflecting back to Canadians their own values, standards and opinions. No competitive distribution system can match this performance now. They will not be able to do so in the future either. But again, we cannot rest on the past performance of community channels.

In 2001 our community channels will give subscribers more innovative and creative local programming, the kind they want to watch at convenient times. We will do this by experimenting with new formats, increasing community awareness of what their channel has to offer and actively assessing the needs of local customers, then working with local groups to satisfy them. As community channels become the definite source of relevant local information, we will have an increasing obligation to ensure fairness and balance in the programming presented through this medium.

The community channels also give us a truly unique opportunity to link Canadian communities into local, regional and national networks. Imagine the power of a cable national network to share programming, facilitate discussions of

[*Translation*]

canadiens et en ayant recours à la subsitution simultanée. Nous avons aussi constitué un auditoire canadien d'une taille beaucoup plus considérable que les radiodiffuseurs n'auraient pu le faire par leurs propres moyens. Notre vision de l'avenir continue d'appuyer un système qui met l'accent sur les caractéristiques particulières du Canada. Nous croyons qu'un tel système doit reposer sur l'accès à tous les services canadiens autorisés et sur l'attribution d'au moins la moitié des canaux à des services canadiens.

Il existe diverses façons d'atteindre cet objectif, par exemple les nouvelles technologies destinées à améliorer la qualité des signaux et à accroître la capacité porteuse; l'essai de diverses méthodes de substitution d'émission non-simultanée, afin d'assurer la diffusion de messages publicitaires canadiens dans des émissions présentées en reprise; la croissance constante de notre clientèle canadienne; et la collaboration avec les fournisseurs d'émissions pour diffuser ce que le Canada a de mieux à offrir.

Si je dis que nous devons collaborer avec les fournisseurs d'émissions et d'autres services, c'est parce que nous devons faire en sorte que ces nouveaux services franchissent avec succès l'épreuve de la réussite commerciale. La fidélité des Canadiens à l'égard de leur système de radiodiffusion nous oblige à leur proposer des émissions de grande qualité, qui peuvent satisfaire aux goûts du marché.

L'accès aux marchés locaux est un autre atout concurrentiel et une autre des grandes réussites de notre industrie. Nous distribuons actuellement plus de 200,000 heures par année d'émissions communautaires aux abonnés de la télédistribution. Le contenu entièrement canadien de la télévision communautaire renvoie à la population l'image de ses propres valeurs, de ses normes et de ses opinions. Aucun autre système de télédistribution concurrentiel n'est actuellement en mesure d'offrir un service comparable, ni ne pourra le faire dans l'avenir. Mais nous ne pouvons pas nous contenter des réussites antérieures de la télévision communautaire.

En 2001, les canaux de télévision communautaire proposeront aux abonnés une programmation locale novatrice et originale, le genre d'émissions que les abonnés veulent regarder à des moments qui leur conviennent. A cette fin, nous essaierons de nouvelles formules de programmation et nous nous efforcerons de sensibiliser davantage la collectivité à ce que le canal de télévision communautaire peut leur offrir. Nous évaluerons également avec soin les besoins des abonnés àl'échelle locale pour essayer de les combler, de concert avec des groupements et des organismes locaux. Quand la télévision communautaire sera devenue une source d'information locale pertinente, nous ferons face à une obligation plus pressante de veiller à l'équité et à l'équilibre de la programmation.

La télévision communautaire nous donne aussi une occasion unique de relier des collectivités canadiennes au sein de réseaux d'envergure locale, régionale et nationale. Essayez d'imaginer la puissance d'un «réseau national» de

[*Texte*]

grassroots and national issues, and give Canadians across the country virtually direct access to each other. We have already seen the potential of this kind of network in our experiments with the Citizens' Forum on Canada's Future and the other, more recent constitutional forums.

A nationally interconnected cable system from one end of the country to the other also provides us with the means to deliver a national customer base to program and service suppliers. As I said at the beginning of my remarks, we must think of ourselves as a single cohesive industry that will result in our being able to deal with our partners and service providers in a cost-effective, efficient manner.

Finally, we see the 2001 environment as one in which customer service will be key to growth and prosperity. The consumer will be supreme, with a multiplication of choices, with competing distribution systems. We must keep the consumer happy. This will require a constantly expanding commitment to customer service, giving subscribers what they want in a timely, efficient and personal manner. We have made a start with our new customer standards. We must meet or exceed those objectives on a daily basis. Subscribers will be attracted to us by the quality and choice of programming we provide. They will be retained by the level of service we deliver.

Our plan recognizes that our employees are integral to our success. As a first step, we are participating in the federal Department of Employment and Immigration's communications sector study that will assist us in analysing areas of improvement in skills training. We are committed to employment equity, not just because of government-imposed criteria and quotas but because it is about being a responsible and fair employer with a work force that reflects Canada's demographic and cultural realities. The challenges facing the broadcasting industry over this decade promise a diverse array of excellent job opportunities for Canada's young people in a Canadian cable industry, in the programming arena and in broadcasting.

Bref, voilà la vision d'avenir que le groupe de travail a définie. Nous n'avons pas encore terminé nos travaux en ce qui concerne les plans d'action qui nous permettront de concrétiser cette vision d'avenir, mais nous savons au moins une chose: il faudra y mettre le prix. Comme l'a mentionné Ken Stein, nous croyons qu'il faudra investir au moins 6 milliards de dollars et peut-être même deux fois plus au cours de la prochaine décennie.

[*Traduction*]

télédistribution, qui préconiserait l'échange d'émissions et favoriserait les échanges de vue entre les citoyens sur des questions d'intérêt commun et sur des enjeux nationaux, pour ainsi donner aux Canadiens de toutes les régions du pays la possibilité de communiquer directement les uns avec les autres. Nous avons déjà vu le potentiel de ce genre de réseau à l'occasion de la diffusion des séances du Forum des Citoyens sur l'unité nationale et, plus récemment, des conférences constitutionnelles.

Un réseau de télédistribution interconnecté à l'échelle nationale, d'un océan à l'autre, nous donne aussi le moyen de garantir une clientèle d'envergure nationale aux fournisseurs d'émissions et de service. Comme je l'ai mentionné, nous devons nous considérer comme une industrie unique et cohérente. C'est ce qui nous aidera à traiter de façon efficace et rentable avec nos partenaires et avec les fournisseurs de service.

Enfin, nous entrevoyons pour 2001 un milieu dans lequel le service à la clientèle sera l'ingrédient indispensable de notre essor et de notre prospérité. Le consommateur sera roi et maître du marché. Compte tenu de la multiplication des possibilités de choix et de la concurrence des systèmes de distribution, nous devrons veiller à donner satisfaction aux consommateurs. Nous devrons dès lors prendre des engagements plus fermes à l'égard du service à la clientèle, offrir aux abonnés ce qu'ils exigent et ce, d'une façon efficace, personnelle et ponctuelle. Nous sommes partis du bon pied avec notre programme des normes de service aux abonnés, que nous devrons respecter et dépasser chaque jour. Nous réussirons à attirer des abonnés par la qualité et le choix des services de programmation et nous réussirons à les conserver par la qualité du service que nous leur offrirons.

Notre plan d'action reconnaît aussi que nos employés font partie intégrante de notre réussite. Dans un premier temps, nous participons à une importante étude sur le secteur des communications, commanditée par le ministère fédéral de l'Emploi et de l'Immigration. Cette étude aidera notre industrie à analyser les domaines à améliorer et les besoins futurs de formation professionnelle. Nous sommes déterminés aussi à respecter les politiques d'équité en matière d'emploi, non pas seulement parce que le gouvernement a imposé des critères et des objectifs, mais parce que les employeurs se doivent d'agir de façon responsable et équitable et employer une main-d'oeuvre qui reflète les réalités démographiques et culturelles du Canada. Les défis que l'industrie de la radiodiffusion devra relever au cours de la prochaine décennie permettront d'offrir aux jeunes canadiens des emplois de qualité dans l'industrie de la télédistribution, dans le secteur de la programmation et dans le domaine de la radiodiffusion.

In short form, then, that is the vision developed by the Task Force. While we have not yet concluded work on the detailed plan to achieve this vision, we do know one thing: it will not be inexpensive. As Ken Stein said, we are looking at investments over the next decade that will be a minimum of $6 billion and could easily be twice that.

[*Text*]

• 1815

L'industrie doit investir dans des technologies qui lui permettront d'accroître les possibilités de choix par la compression numérique de l'image et l'adressage universel. Nous devons également porter notre taux de pénétration à 95 et même 100 p. 100 des ménages canadiens. Nous n'avons pas les moyens de laisser nos concurrents faire une percée dans notre marché naturel. Nous devons devenir un fournisseur de services universels et offrir ces services à presque tous les foyers canadiens par l'entremise de technologies complémentaires s'il le faut. Sinon, les consommateurs se tourneront vers d'autres fournisseurs et nous aurons sans doute beaucoup de mal à les ramener à notre bercail.

Étant donné l'ampleur des capitaux nécessaires à l'atteinte de notre vision stratégique, nous croyons qu'il est nécessaire d'obtenir un cadre de réglementation plus équilibré et plus souple, qui stimule les investissements. Nous préconisons une méthode équilibrée prévoyant la négociation des tarifs de gros des services spécialisés, tandis que le marché se chargerait de déterminer la structure des tarifs de détail.

En conclusion, je crois fermement en l'avenir de notre industrie. Ce que je retiens personnellement de cette démarche de planification stratégique, c'est que notre industrie sait faire preuve d'une grande maturité, mais son potentiel est encore plus exceptionnel. Nous détenons des atouts concurrentiels indéniables sur tous les autres systèmes de télédistribution et notre clientèle comprend déjà près de 80 p. 100 de tous les ménages canadiens. Si nous leur offrons des services de qualité et de plus grandes possibilités de choix, et si nous respectons nos engagements en matière de service, il n'y a guère de limite à ce que nous pouvons tous accomplir ensemble et dans l'intérêt du système de radiodiffusion canadien.

Je vous remercie de votre attention et de votre patience.

Le vice-président (M. Hogue): Bienvenue, monsieur le président. Félicitations à vos assistants qui ont participé à la présentation.

Madame Finestone.

Mme Finestone: Merci, monsieur le président.

First of all, I want to thank you for a very interesting presentation. I must say every time we are involved in something like this, I realize how little I know and how much there is to learn.

Mr. Stein: It's mutual.

Mrs. Finestone: It's like a stunted growth along the way. I can think of 60 questions, but let me just start with a couple that struck me while I was listening to your very interesting and comprehensive presentation.

When you use the term "a national system", is the formula you're thinking about something like that of Stentor? Are you thinking of some kind of amalgamation of all—perhaps Mr. Beauchamp or you, Mr. Stein, could answer. Is the present structure of the CCTA such that when you talk about a national structure and national goals and national undertakings. . .? I was at your cable hearings; I know you've got the full co-operation expressed at those meetings,

[*Translation*]

The industry must invest in the technologies to deliver choice through digital video compression and universal addressability. We must also expand our penetration of Canadian households from our current level to 95% or 100%. We cannot allow our competitors to whittle away at the edges of our natural market. We must become a universal service provider extending service through MMDS or other means to virtually all Canadians. If we don't, they will go somewhere else and we will be very hard-pressed to ever get them back.

Because of the potential size of the capital required to achieve our strategic vision, we see the need for a more balanced, flexible regulatory environment that encourages investment. This balanced approach would allow for wholesale rates to be negotiated for specialty services while the market itself would determine retail rate structures.

In conclusion, I believe very strongly in the future of our industry. If this strategic planning process has demonstrated anything to me personally, it is that we are a mature industry but one with enormous potential. We have competitive advantages that cannot be matched by any other delivery system and we have a customer base that already approaches 80% of the Canadian homes. If we provide quality, if we provide choice, if we deliver on our service commitments there is very little limit to what we can collectively achieve in the best interests of the Canadian broadcasting system.

Thank you for you attention and your patience.

The Vice-Chairman (Mr. Hogue): Welcome, Mr. President, and congratulations to your assistants who took part in the presentation.

Mrs. Finestone.

Mrs. Finestone: Thank you, Mr. Chairman.

Premièrement, je tiens à vous remercier pour votre exposé des plus intéressants. Je dois dire qu'à chaque fois que nous nous lançons dans une étude de ce genre, je me rends compte de l'étendue de mon ignorance et de tout ce que j'ai à apprendre.

M. Stein: Je peux en dire autant.

Mme Finestone: Il y a des dizaines de questions qui me viennent à l'esprit, mais je vais commencer par en poser deux qui me tracassaient pendant que j'écoutais votre présentation très intéressante et très complète.

Quand vous employez l'expression «un système national», songez-vous à une formule du genre de celle de Stentor? Envisagez-vous une sorte d'amalgamation globale? Peut-être que M. Beauchamp ou M. Stein pourrait répondre à la question. La structure actuelle de l'ACTC vous permet-elle de parler de structure nationale, d'objectifs nationaux, d'entreprises nationales? J'ai assisté à vos audiences sur la câblodistribution; je sais que vous avez obtenu la pleine

[*Texte*]

but I wondered what the actual concrete result is in terms of that term "national system"?

• 1820

Mr. Stein: Guy will, I am sure, want to add to this. As we indicated at the outset, what we decided to do was first of all as an industry to develop a vision, an idea about where we want to go over the next 10 years. Before we started to sort out what the solutions were, we thought it was a good idea to know what road we were going to be on. I think that is what the industry has done together.

I am sure we will continue to be a very diverse industry. Of 650 members, some of my members have less than 300 subscribers, some have close to 2 million. So there is quite a range. And I think it is quite important in terms of how we see the future that that diversity be preserved. We are not talking about forming any kind of monopolistic umbrella structure. I think it is in the best interests of the country that we have people like the Rodgers and the Vidéotrons and the Seaside Cables.

Mrs. Clancy: Hear, hear!

Mr. Stein: Those people all follow their own different paths. By doing that, people experiment with different things. Mr. Chagnon is experimenting with different things. He's a world leader in that.

What is interesting about this is that all of the companies are committed in their own way to being in front. It was interesting at our convention, but it was fascinating to me to go down to Dallas. How rare it is as a Canadian to go to an American conference where people say that it is the Canadians who are leading the way. In fact, they gave their engineering achievement award to a Canadian.

Mrs. Finestone: Who won that award, by the way?

Mr. Stein: Nick Hamilton-Piercy, the vice-president of engineering for Rogers Cable in Canada. He won it particularly for the development of the ring fibre system, which is recognized as providing—and I realize this is getting into the technology again, but Roger can always help us out on this—a very effective basis for not only providing a high-quality signal, a reliable signal, but also provides a basis for the kind of interconnection we're talking about. When we talk about interconnection, we're talking more about the ability to link our systems together in terms of offering high-quality broadcast and telecommunication services.

That is a long answer, but an answer.

Mrs. Finestone: We may be asking for long answers. As I don't know the answers, I can't compare.

There are two questions that flow from that. That really means that as you move into all this new technology and the systems you want to put into place, you are going to need fibre optic to the door. Would that be a correct assumption? Twin copper can't do all the things you're talking about, I would presume.

[*Traduction*]

collaboration de tous au cours de ces audiences, mais je me suis demandé quel était véritablement le résultat concret pour ce qui est de ce que l'on appelle «système national».

M. Stein: Je suis sûr que Guy voudra ajouter quelque chose. Comme nous l'avons dit au départ, nous avons dans un premier temps décidé en tant qu'industrie de parfaire une vision, de déterminer la direction que nous désirons emprunter au cours des 10 prochaines années. Avant d'essayer de trouver des solutions, il nous a semblé logique d'essayer de tracer notre voie. Je pense que les divers intervenants de l'industrie y sont arrivés ensemble.

Je suis sûr que nous allons continuer d'être une industrie très diverse. Des 650 membres de notre association, certains ont moins de 300 abonnés alors que d'autres en ont près de 2 millions. La gamme est donc très variée. Et je crois qu'il est important pour l'avenir que cette diversité soit maintenue. Il n'est pas question de constituer une structure cadre monopolistique. Je pense qu'il en va de l'intérêt de ce pays que continuent d'exister des sociétés telles Rogers, Vidéotron et Seaside Cables.

Mme Clancy: Bravo!

M. Stein: Ces gens-là suivent tous leurs propres chemins. Ce faisant, les gens tentent leurs propres expériences qui sont toutes différentes les unes des autres. M. Chagnon essaie des choses nouvelles. Il est d'ailleurs un chef de file mondial dans ce domaine.

Ce qui est intéressant dans tout cela c'est que toutes les sociétés visent à être à l'avant-garde, chacune de sa propre façon. Notre congrès m'a intéressé, mais j'ai été fasciné par ce que j'ai vu à Dallas. Il est si rare pour un Canadien d'entendre dire à une conférence américaine que ce sont les Canadiens qui ouvrent la voie. Ils ont de fait attribué leur prix d'ingénierie à un Canadien.

Mme Finestone: Qui a gagné ce prix, incidemment?

M. Stein: C'est Nick Hamilton-Piercy, le vice-président, ingénierie, de Rogers Cable du Canada. On lui a attribué ce prix surtout pour avoir mis au point le système de fibres annulaires, système que l'on reconnaît comme—je me rends compte que nous entrons une fois de plus dans les détails technologiques, mais Roger pourra toujours nous aider—une technologie très efficace qui nous permettra d'émettre un signal fiable et de très grande qualité mais permettra aussi le genre de raccordement dont nous avons parlé. Quand nous parlons de raccordement, nous parlons de la possibilité de lier nos systèmes les uns aux autres afin de pouvoir diffuser des émissions de qualité et offrir des services de télécommunication du même niveau.

C'était une longue réponse, mais c'était une réponse.

Mme Finestone: Peut-être désirons-nous entendre de longues réponses. Comme je ne connais pas les réponses, je ne peux pas juger.

Deux questions me viennent à l'esprit suite à ce que vous avez dit. Cette nouvelle technologie et les systèmes que vous voulez mettre en place signifient que vous allez avoir besoin d'un réseau de transmission par fibres optiques jusque chez le consommateur. Ai-je raison de supposer cela? Les fils de cuivre jumelés ne permettent pas d'offrir tout ce dont vous avez parlé, je suppose.

[*Text*]

Mr. Stein: We don't think we have to take fibre optics to the home. We feel we can get down to the last 500 subscribers, and then we can go coaxial cable from there.

Mrs. Finestone: Oh. Thank you very much.

I hate that term "death star" as it is really a challenge that is out there in new technology. Why can Canada not also have its own "death star", such as the development of Telesat and the transponders on Telesat? Is it a lack of enough megawatts or whatever it is you use in these things? I don't know what you use to send out these signals. I've yet to figure that out. Anyway, whatever zaps it into your system. Why can't the Canadian Anik or the Telesat satellite be developed to be competitors to maybe not Hughes, as Hughes is much bigger than Skypix, but some of those others—Skypix and the multitude of other names; I think there are about 19 of them? Is there any potential for Canadian expertise in that area since we already have a footprint from Telesat that falls over northern United States?

They may be dumb questions, but they're the kinds of questions that are—

Mr. Stein: So far they are good.

• 1825

Mr. Poirier: No, it's a very good question and it's one that a lot of people have seriously looked at.

Telesat operates essentially two satellites right now called the Anik E series satellites. They are considered very powerful satellites. They are actually twin-band satellites. But they fall into this medium-power range that I explained earlier on. They are more powerful that the conventional C-band satellites, the large-dish satellites. But they are not of the same range as the Hughes type of satellites that we are talking about here.

The reason why we don't believe personally that Canada can develop that type of satellite, at least not right now, is simply a matter of costs. The Hughes satellites that are going to be launched here for the purpose of direct broadcast satellites are going to cost about $1 billion. You need a reasonable-sized market to pay for that satellite. We have done a lot of numbers looking at this thing. You need a fairly sizeable market. Canada is almost fully cabled right now. If you look at only the uncabled market in Canada, it is extremely small. If you try to launch that type of satellite with that type of investment there is simply not a market sufficient to recover those costs. We have looked at this many times and it just doesn't seem feasible.

[*Translation*]

M. Stein: Nous ne pensons pas qu'il sera nécessaire de prolonger le réseau de fibres optiques jusque chez le consommateur. Nous pensons pouvoir fonctionner avec les 500 derniers abonnés et puis utiliser le câble coaxial pour les autres.

Mme Finestone: Ah. Merci beaucoup.

Je déteste le terme «étoile de la mort» car cela représente vraiment les défis que peuvent poser la nouvelle technologie. Pourquoi le Canada ne peut-il pas lui aussi avoir sa propre «étoile de la mort», comme par exemple la mise au point de Télésat et des transpondeurs du Télésat? Est-ce par manque de mégawatts ou autre, quelle que soit la source d'énergie que vous utilisez pour ce genre de choses? Je ne sais pas ce que vous utilisez pour émettre ces signaux; je ne l'ai pas encore compris. Quoi qu'il en soit, je fais allusion à ce qui vous permet de capter ces signaux pour les intégrer à votre système. Pourquoi l'Anik canadien ou le satellite Télésat ne pourraient-ils pas être développés afin de faire concurrence à certains de ces autres satellites—peut-être pas le Hughes, comme le Hughes est beaucoup plus gros que le Skypix, mais nous pourrions faire concurrence au Skypix et à la multitude des autres. Je pense qu'il y en a environ 19? Y a-t-il possibilité de parfaire les connaissances spécialisées des Canadiens dans ce domaine comme le Télésat projette déjà son empreinte sur les régions au nord des États-Unis?

Peut-être sont-ce des questions stupides, mais c'est le genre de questions qui. . .

M. Stein: Toutes les questions que j'ai entendues jusqu'à maintenant ont été bonnes.

M. Poirier: Non, c'est une excellente question sur laquelle d'autres se sont d'ailleurs penchés sérieusement.

À l'heure actuelle, Télésat opère actuellement deux satellites de la série Anik E. On considère que ce sont des satellites très puissants. Ils fonctionnent sur deux bandes. Ce sont des satellites de puissance moyenne comme je l'ai expliqué plus tôt. Ils sont plus puissants que les satellites conventionnels de type bande-C, les satellites qui permettent l'utilisation de l'antenne parabolique. Mais ils n'ont pas la même portée que les satellites Hughes dont nous parlons ici.

Nous ne pensons pas que le Canada pourra mettre au point ce genre de satellite dans l'immédiat pour des raisons de coûts, tout simplement. Les satellites Hughes qu'on va lancer ici pour la diffusion directe par satellite vont coûter environ 1 milliard de dollars. Il faut un marché de taille raisonnable pour payer les frais associés à ce genre de satellite. Nous avons fait toutes sortes de calculs quand nous avons étudié la question et il faut un assez gros marché. Presque tous les téléspectateurs sont abonnés à la câblodiffusion au Canada à l'heure actuelle. Le marché des téléspectateurs qui ne sont pas abonnés au câble est extrêmement petit. Si vous essayez de lancer le type de satellite qui nécessite un tel investissement, il n'existe tout simplement pas un marché suffisant pour permettre la récupération des coûts. Nous avons refait nos calculs maintes et maintes fois et ça ne semble tout simplement pas faisable.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: I think I may have asked my question the wrong way, I am not quite sure. But I was wondering whether or not the multitude of services that you're referring to could not be delivered into the homes through a transponder that we could find within the Canadian milieu of satellites that we presently have. First of all, we were the forerunners in the whole satellite business anyway. Granted we won't have the multitude of additional non-Canadian, "the best of the rest", as you put it earlier—I believe that was the term you used—but would we have the ability for the best of most if we used the Canadian system?

Mr. Stein: There are a number of different answers to that question because it raises a number of different issues. The first is that our primary concern with a direct broadcast satellite is that once it is up there Canada becomes an attractive gravy market, so to speak; and if you're dealing with pay-per-view movies, if you have 80 channels of movies up there and you have wall-to-wall movies that you are offering, and you have up there the North American rights, what's to stop anyone from going down and buying an 18-inch dish, I am not talking about 10, an 18-inch dish—

Mrs. Finestone: They are like a briefcase.

Mr. Stein: —putting it on your balcony for $700 and you have all those movies. Now you're paying for them, you have to pay the charges for the movies and all that type of thing, but just having that kind of access... We think it is just what I call an irresistible idea to the consumer to go down and have a dish for $700.

We are worried because if people go and make that kind of investment, then they say, well, I don't have to order my pay-per-view movies from my cable company or I don't have to go down to the video store any more, I don't have to order from the cable company, I don't have to watch them on TV. So people will not think of cable as being the first choice any more, it will be that dish. So it will be the dish plus the VCR.

So we see a threat. Now, as Roger showed in the curve, where they become competitive with cable is at about 15 million subscribers. At 15 million, you don't need...if you get 14 million in the United States you don't need any Canadians. If you get 20 million in the United States the Canadians are just straight profit. So we are worried in terms of competitiveness from that point of view.

If you ask if we could develop a service in Canada to do this, we think, yes, to provide service to uncabled areas we are willing as an industry... It was part of our discussion in Vancouver—

Mrs. Finestone: But you are only talking about 20% of the market at the maximum.

Mr. Stein: It would be 20% of the market. We are willing to sit down and talk with other people in the industry and with the satellite people. We have already said we would do that—we said it in Vancouver—that we are willing to sit

[*Traduction*]

Mme Finestone: Peut-être ai-je mal formulé ma question, je ne sais pas. Je me demandais si la multitude des services auxquels vous avez fait allusion ne pourrait pas être transmise par le biais d'un transpondeur qu'on pourrait trouver dans l'univers des satellites canadiens dont nous disposons à l'heure actuelle. Premièrement, nous avons été les chefs de fil dans le secteur des satellites au départ. Je comprends que nous n'avons pas la capacité d'aller capter la multitude des autres émissions non-canadiennes, ce que vous avez appelé, je crois, tout à l'heure, «ce qu'il y a de mieux parmi ce qui reste»—mais n'aurions-nous pas la capacité qui nous permettrait de capter un certain nombre des meilleures émissions étrangères en utilisant le système canadien?

M. Stein: Il faudrait fournir un certain nombre de réponses différentes à cette question car elle soulève un certain nombre de sujets différents. Premièrement, nous sommes inquiets face aux satellites de diffusion directe car une fois lancés, le Canada devient pour leurs propriétaires un marché fort attirant et potentiellement lucratif; si vous diffusez des films à la carte, si vous avez 80 chaînes qui diffusent des films et que vous détenez les droits nord-américains, qu'est-ce qui empêche les téléspectateurs potentiels d'acheter des soucoupes de 18 pouces, non pas de 10 pouces, mais bien de 18 pouces...

Mme Finestone: De la taille d'une mallette.

M. Stein: —et de l'installer sur leur balcon; vous dépensez 700$ et vous avez accès à tous ces films. À l'heure actuelle vous payez pour les voir, vous devez payer les frais associés, etc, et là vous auriez ce genre d'accès... Nous pensons que ce sera irrésistible; le consommateur va sortir s'acheter une antenne parabolique de 700$.

Nous sommes inquiets parce que si les gens font ce genre d'investissement ils se diront qu'ils n'ont plus à commander leurs films payables à l'unité de leur société de câblodiffusion ni à se rendre au magasin vidéo. Les gens ne verront plus le câble comme leur premier choix; ce sera cette soucoupe. Donc, ils utiliseront l'antenne parabolique et le magnétoscope.

Nous nous sentons donc menacés. Comme Roger l'a montré à l'aide de la courbe, ils commencent à faire concurrence au câble quand ils ont environ 15 millions d'abonnés. Quand vous avez 15 millions d'abonnés, vous n'avez plus besoin de...si vous arrivez à obtenir 14 millions d'abonnés aux États-Unis vous n'avez pas besoin des abonnés canadiens. Si vous avez 20 millions d'abonnés américains, les abonnés canadiens représentent des bénéfices purs et simples. Nous sommes donc inquiets de la concurrence vue sous cette perspective.

Si vous nous demandez si nous pourrions mettre au point un service canadien pour offrir ce service, nous pensons que oui, pour pouvoir offrir le service dans des régions qui ne sont pas abonnées à la câblodiffusion, en tant qu'industrie nous sommes disposés à... Nous en avons d'ailleurs parlé à Vancouver...

Mme Finestone: Mais vous ne parlez que de 20 p. 100 du marché, au maximum.

M. Stein: Cela pourrait représenter 20 p. 100 du marché. Nous sommes disposés à rencontrer d'autres intervenants de l'industrie et les représentants des services offerts par voie de satellite pour en discuter. Nous avons d'ailleurs déjà dit que

[*Text*]

down and ask how we provide these kinds of services and how could we develop that kind of service in Canada. We are willing to look at how to do that. But it is not going to be competitive with the U.S. version. To be competitive with the U.S. version we are going to have to offer on cable television our Canadian services plus—

Mrs. Finestone: That's the tiering idea.

• 1830

Mr. Stein: —the same kinds of services that you get in direct broadcast satellites. If we can offer that range of service on cable television, then we can be competitive.

Mrs. Finestone: One of the big complaints I see for myself and hear from lots of people is that you keep adding more channels and more channels but it does not add more choices. You have the complex situation of finding yourself with simultaneous substitution but not with non-simultaneous substitution. So when you open up your TV guide and look down the list, you can see a repetition of umpteen programs that are going to run. Then if you look in the next half-hour or the next hour block, there is the same ruddy program running. One is the American show and the other is the Canadian show with the simultaneous substitution. In some sense, would I then be opening my television guide and then going to go crazy with six million choices? Is that what is going to happen?

Mr. Stein: We have a number of different answers on that one. The first is that what you are saying is essentially what the consumers told us in the consumer research, that people do not want more channels. They want better-quality programming and they want more diverse programming. So they want more choices; that is number one. And they want some control over that; that is number two.

In terms of sorting through all of that, there is both hardware and software being developed whereby you can now. . .I did not get to spend a lot of time on the trade floor in Vancouver.

Mrs. Finestone: I did, and I did not understand half of it.

Mr. Stein: There are now systems being sold where you can say you want to watch a movie and it will show all the movies that are now on.

Mrs. Finestone: The multi-plex system.

Mr. Stein: Right, or you want to watch a baseball game and it will show you which channels now have a baseball game or at 10.30 there is going to be a baseball game. Now that is being developed and it is why in the point we had up there earlier about user-friendly technologies that a lot of people just cannot use a VCR, so there are—

[*Translation*]

nous étions disposés à le faire—nous l'avons dit à Vancouver, nous sommes disposés à nous asseoir avec ces gens-là et à nous demander comment fournir ce type de service et comment mettre au point ce genre de service au Canada. Nous sommes disposés à étudier les façons d'y arriver. Mais, quoi qu'il en soit, notre service ne pourra faire concurrence au service américain. Pour ce faire, il faudrait que nous offrions par la câblodistribution nos services canadiens en plus des autres.

Mme Finestone: C'est l'idée de l'étagement des services.

M. Stein: . . .le même genre de services qu'on obtient par voie de télédiffusion directe par satellite. Si nous pouvons offrir cette même gamme de services par télédistribution, nous pourrons alors être concurrentiels.

Mme Finestone: D'après ce que j'ai pu constater moi-même et selon les plaintes de nombreuses personnes, vous ajoutez de plus en plus de chaînes sans ajouter au choix d'émissions. On se retrouve dans une situation complexe—la substitution simultanée est possible, mais pas la substitution non simultanée. Ainsi, quand vous consultez la liste des émissions télévisées dans votre guide, vous constatez que les mêmes émissions sont diffusées de multiples fois. Ensuite, si vous regardez la case suivante ou la prochaine demi-heure, vous voyez qu'on diffuse la même sacrée émission. Dans un cas, c'est l'émission américaine, dans l'autre, c'est l'émission canadienne avec la substitution simultanée. Dans l'avenir, lorsque je consulterai mon guide des émissions télévisées, vais-je perdre la raison parce que j'aurai le choix entre six millions d'émissions différentes? Est-ce qui va se passer?

M. Stein: Nous avons plusieurs réponses à cette question. La première est que vous dites essentiellement ce que les consommateurs nous ont dit quand nous avons effectuée notre recherche, c'est-à-dire que les téléspectateurs ne veulent pas un plus grand nombre de chaînes. Ils veulent plutôt des émissions de meilleure qualité et une programmation plus variée. Ils veulent un plus grand choix; c'est la priorité. Deuxièmement, ils veulent un certain contrôle.

En ce qui a trait à tous ces aspects de la situation, on met au point à l'heure actuelle du matériel et du logiciel qui permettent de. . . Je n'ai pas pu passer beaucoup de temps à la foire commerciale de Vancouver.

Mme Finestone: Et bien, moi j'y étais, et je dois vous dire que je n'ai pas compris la moitié de ce qu'on y présentait.

M. Stein: On vend maintenant des systèmes qui vous permettent de dire à votre appareil que vous voulez regarder un film; l'appareil vous montrera alors la gamme des films disponibles à ce moment-là.

Mme Finestone: Le système multi-plex.

M. Stein: C'est cela. Si vous voulez regarder une partie de base-ball votre appareil pourra vous montrer sur quelle chaîne on diffuse du base-ball ou vous dira qu'il y aura du base-ball en ondes à 10h30. On est en train de mettre au point ce genre de système et nous en avons parlé plus tôt au sujet des technologies conviviales; comme beaucoup de personnes n'arrivent pas à se servir des magnétoscopes. . .

[*Texte*]

Mrs. Finestone: I am not saying it.

Mr. Stein: As somebody at the convention said, don't all VCRs come with a flashing 12?'

Mrs. Clancy: Mine does.

Mr. Stein: I think we are very conscious of the fact. Now, a lot of this stuff is new. You know, we are talking about 1987. . .the licensing of these services. So we are trying to adapt to that as well in terms of trying to be more consumer-friendly.

Finally, on non-simultaneous, we did announce jointly with the Canadian Association of Broadcasters in Vancouver that we will do a test of non-simultaneous substitution in Edmonton and Vancouver markets. We have committed ourselves to doing that.

Mrs. Finestone: That is very interesting.

Mme Roy-Arcelin: Bienvenue à notre Comité.

Vous êtes un groupe de travail constitué par l'ACTC. Est-ce que les membres de l'ACTC sont tous d'accord sur la stratégie que vous proposez? Sinon, quelles sont les opinions divergentes?

Mr. Stein: I am sure Guy will want to respond to that as well, but in the booklet we passed out there are a number of members of the various working groups listed in Cablevision 2001. You will see that they come from all parts of the industry. So I think there is quite a view that, yes, this is the industry. I cannot find a member who does not think that this vision is where we should be going.

M. Beauchamp: La planification a commencé il y a un an déjà. Vous avez une description de certains comités qui impliquent beaucoup de gens dans l'industrie. De plus, il y a eu des consultations à au moins deux reprises dans toutes les régions. Il y a des gens de ces comités-là qui se sont déplacés pour rencontrer des membres. Certains de ces membres-là, vous ne les auriez probablement pas rencontrés à Vancouver parce qu'ils n'avaient pas les moyens de se rendre à Vancouver. On est allés partout pour rencontrer tout le monde, pour s'entendre sur la définition des défis à relever.

Donc, là-dessus et sur la direction générale du plan, tout le monde s'entend.

• 1835

Mme Roy-Arcelin: Compte tenu des préoccupations qui ont été exprimées lors de la phase I du Sommet sur la télévision à Montréal concernant l'effet négatif que les nouveaux services pourraient avoir sur les services canadiens de radiodiffusion, comment pouvez-vous justifier le lancement de nouveaux services de câble? Est-ce que les radiodiffuseurs sont d'accord sur l'analyse que vous nous avez présentée?

Mr. Stein: Just before the convention we met with all the broadcasters, CTV, CanWest, WIC, of course, Mr. Chagnon, who was the chairman of Vidéotron and Télémetropole and Mr. Audet of CF is a member of our association. So there has been quite a bit of discussion.

There is clearly a concern on the broadcasting side about what the impact of this world will be, but in our discussions with them they have said, yes, they recognize the world is changing and they have to figure out how they're going to

[*Traduction*]

Mme Finestone: Ce n'est pas moi qui l'ai dit.

M. Stein: Comme quelqu'un l'a dit au congrès: «Les magnétoscopes n'ont-ils pas tous un 12 clignotant?»

Mme Clancy: Le mien en a un.

M. Stein: Je pense que nous sommes très conscients de ce fait. Cette technologie est très nouvelle, dans l'ensemble. Vous savez, nous parlons de 1987. . .les licences octroyées pour offrir ces services. Nous essayons de nous adapter à cela aussi en essayant d'être plus abordables pour le consommateur lui-même.

Finalement, au sujet des substitutions non simultanées, nous avons fait une déclaration conjointe avec l'Association canadienne des radiodiffuseurs à Vancouver selon laquelle nous allons effectuer un test en essayant la substitution non simultanée dans les marchées d'Edmonton et Vancouver. Nous nous sommes engagés à faire cela.

Mme Finestone: C'est très intéressant.

Mrs. Roy-Arcelin: Welcome to our Committee.

You are a working group set up by the CCTA. Do all the members of the CCTA agree with the strategy you are proposing? If not, what are the divergent opinions?

M. Stein: Je suis sûr que Guy voudra aussi répondre à cette question, mais je dirai que dans le livret que nous avons distribué on trouve la liste d'un certain nombre des membres des divers groupes de travail dans Câblevision 2001. Vous constaterez qu'ils viennent de tous les secteurs de l'industrie. Je pense que l'industrie partage, donc, une vision commune et je ne peux pas en trouver un seul qui ne soit pas d'accord avec cette vision de l'avenir.

Mr. Beauchamp: Planning began a year ago. You have a description of certain committees that involve many people from the industry. Furthermore, there were at least two rounds of consultation in all of the regions. Members of those committees travelled about to meet some of the other members. You would probably not have met some of those members in Vancouver because they could not afford to go to Vancouver. We went everywhere to make sure we met everyone and to come to an agreement as to the definition of the challenges we face.

So, everyone agrees on that and on the general direction of the plan.

Mrs. Roy-Arcelin: During the first phase of the television convention held in Montreal, some people expressed their concern that the new services could have a negative impact on Canadian broadcasting. In light of these concerns, how can you justify offering new cablevision services? Do the broadcasters agree with the analysis that you presented to them?

M. Stein: Avant le sommet, nous avons consulté tous les radiodiffuseurs: CTV, CanWest, WIC, et, bien sûr, M. Chagnon, qui était le président du Vidéotron et de Télémétropole, ainsi que M. Audet de la Chaîne française, qui est membre de notre association. Beaucoup de discussions ont eu lieu.

Il est évident que les radiodiffuseurs s'inquiètent de l'impact de ce nouveau régime. Cependant, lors de nos discussions, les radiodiffuseurs ont reconnu que le monde est en pleine évolution et qu'ils doivent trouver des moyens de

[*Text*]

deal with it and they're going to have to deal with it quickly, but they haven't told us what their ideas are. I think the important stage that they will have to go through now is to determine where they're going.

M. Beauchamp: J'aimerais ajouter quelque chose. En discutant avec eux, on voit, bien sûr, qu'il y a une préoccupation au niveau de l'assiette publicitaire et ainsi de suite. Ils se disent très préoccupés par l'ajout de nouveaux services. Mais il faut voir cela à plus long terme. La question est très simple: ou bien ces centaines de canaux-là vont nous venir des Américains, ou bien ils vont venir d'ici. S'ils viennent d'ici, il y a de meilleures chances qu'ils contribuent à renforcer le système de radiodiffusion canadien.

Pour nous, la réalité est celle-ci. Les gens veulent plus de choix. Cela ne veut pas nécessairement dire plus de canaux, mais plus de programmation. C'est à cela qu'on travaille.

Mme Roy-Arcelin: Au sujet de la diffusion directe par satellite, la DDS, quel degré de pénétration croyez-vous que les services DDS auront dans le marché de la télédistribution? D'après vous, quels seront les facteurs déterminants dans tout cela? On ne sait pas encore combien d'abonnés vont acheter un décodeur DDS et ensuite cesser leur abonnement au câble. On n'est pas sûrs de tout cela. J'aimerais que vous disiez ce que vous pensez de cela.

M. Beauchamp: Une chose est certaine: les films sont un des produits importants de la plupart de ces entreprises de DDS. Quand on parle de la télévision par événement et qu'on consacre jusqu'à 80 canaux à la télévision par événement, on donne aux gens le choix de décider quel film ils veulent voir et à quelle heure. Vous avez là toute une gamme de services.

Tout de suite, il y a un intérêt formidable au niveau du consommateur. On n'a qu'à voir le succès des magasins de vidéos. Les gens n'ont jamais assez de films. Avec tout ce qu'Hollywood produit, il n'y en a jamais assez, et ils en veulent toujours d'autres. Tout de suite, il y a là un marché qui serait très réceptif. Les gens aimeraient pouvoir avoir accès à tous ces films sans sortir de leur maison. C'est un premier point d'attrait.

Ce que nous voulons, c'est être en mesure d'offrir des services semblables à ceux de la future concurrence. Une fois qu'on les aura perdus, il sera très difficile de les ramener.

Vous me demandez quelle sera la pénétration. On espère qu'elle sera de zéro, mais pour cela, il faudra se préparer en conséquence.

M. Poirier: Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, il y a plusieurs facteurs critiques déterminants en ce qui concerne la DDS. Mentionnons le coût du terminal, ce qui est très important. S'il est de 1,000$, c'est une chose; s'il est de 500$, c'est autre chose. Nous savons que les gens achètent à peu près n'importe quoi à 500$. La programmation est aussi très, très importante. Nous n'avons aucun détail présentement. Nous savons qu'il va y avoir des films. Est-ce qu'il va également y avoir de la programmation américaine populaire? Nous ne le savons pas encore. Même ces gens-là ne le savent pas.

[*Translation*]

composer avec cette évolution. Ils devront agir rapidement, mais ils ne nous ont pas fait part de leurs idées à ce sujet. À mon avis, il est maintenant essentiel que les radiodiffuseurs décident de l'orientation qu'ils vont suivre.

Mr. Beauchamp: I would like to add something. When we held discussions with them, of course we saw that they were concerned about their advertising base and other such factors. The broadcasters said they were very concerned about the addition of new services. But they must look further ahead into the future. It's a very simple issue: either these hundreds of channels will be beamed to us from the United States, or they will come from Canada. If they are Canadian, it is more likely that they will help strengthen Canada's broadcasting system.

Here are the facts of the matter as we see them: people want a broader choice. This does not necessarily mean more channels, it means more programs. This is what we are working on.

Mrs. Roy-Arcelin: I would like to ask you a question about the DBS, the Direct Broadcasting Satellite. In your view, how much of the cable market will be taken by these services? What do you think the decisive factors will be? We don't know how many subscribers will buy a satellite decoder and then cancel their cable service. We are not sure what will happen. I'd like you to give us your opinions on this issue.

Mr. Beauchamp: I know one thing for sure: movies are important products for most of these direct broadcasting satellite companies. If we allocate 80 channels to pay-per-view television, we are giving people a choice; they can decide what film they want to see and at what time. A whole range of services could be provided.

Consumers will be extremely interested in this product right away. Just consider how successful video stores have been. People never have enough movies. Even with all the movies that Hollywood produces, there never are enough, and people always want to see more. This market would be very receptive to pay-per-view immediately. People would like to be able to watch all these movies without having to leave their homes. That is the first advantage.

What we want is to be able to offer services similar to those of the future competition. Once we have lost these subscribers, it will be very difficult to gain them back.

You asked me what the penetration would be. We hope that it will be zero, but if that is to be the case, we will have to prepare ourselves.

Mr. Poirier: As I said a few moments ago, there are several decisive factors with respect to DBS. For instance, the cost of the terminal is very important. If the terminal costs $1,000, that's one thing; it it costs $500, that's something else. We know that people will buy almost anything at the $500 level. Programming is also extremely important. We do not have any details on this at the current time. We know that films will be offered. Will popular American programs also be offered? We do not know yet. Even these people don't know.

[*Texte*]

• 1840

Nous pensons que le facteur critique le plus important est la réponse de la télédistribution. Si nous sommes en mesure d'offrir la même gamme de services, nous pourrons répondre technologiquement à cette menace. Nous espérons, comme Guy l'a dit, que la pénétration sera de zéro, mais il faut se rappeler qu'il ne faut pas une pénétration de 10 ou 15 p. 100 pour nous affecter. Si nous perdons même 5 p. 100 de nos abonnés, nous serons devant une situation qui pourra être décrite comme assez critique. Pour que l'industrie devienne non rentable, il suffit d'une baisse de 5 à 10 p. 100.

Alors, notre but est de ne perdre aucun abonné à la menace DDS américaine.

Mme Roy-Arcelin: Comment les radiodiffuseurs dont les signaux sont reçus en direct diffèrent-ils des câblodistributeurs pour ce qui est de la menace que représente la DDS pour le système canadien de radiodiffusion? Est-ce que vous avez une idée de cela?

M. Poirier: D'après nous, la menace initiale est au niveau de la télédistribution, parce que la DDS, nécessairement, va vers nos abonnés, dans les services facultatifs, les films, etc.

Si elle réussit à avoir une certaine pénétration, en d'autres mots si les Canadiens achètent les terminaux, à plus long terme, par exemple au bout de deux ou trois ans, nous aurons une menace au niveau du service de base. En d'autres mots, nos abonnés pourraient nous quitter pour utiliser uniquement un service DDS américain. À ce moment-là, il y aurait une menace importante au niveau des radiodiffuseurs, parce que ces derniers dépendent uniquement du câble au Canada pour pénétrer chez les abonnés.

Mrs. Clancy: I think I asked you this question before, but I forget the answer.

The question is: In my television-watching habits here in Ottawa, I get home at 10 p.m., I watch the news, then maybe *The Journal* and then at 11 p.m. I still want to watch something. I would love to have pay-per-view, but I am never going to go out to the cable company and get the converter. Are you ever going to have it in such a way that I do not have to do that—without getting the $700 dish?

Mr. Stein: That is what we mean by being universally addressable. We want to give every cable subscriber the ability—

Mrs. Clancy: Just to phone in and do it so it's really easy—

Mr. Stein: Right.

An hon. member: It is going to cost you a mint.

Mrs. Clancy: Well, I do not care. But the point is, for someone like me. . .I do not know how many there are. When Shirley and I go back to this apartment here in Ottawa, we are not going to go to the video store because we do not even know where it is. We are never going to get a converter because we don't even know where the cable company is. So if there will be an ad on television that tells you to telephone this number and you can watch—I do not know—*Robin Hood*

[*Traduction*]

We think that the most important critical factor is the response of the cable TV industry. If we are able to offer the same range of services, we will be able to respond to this threat technologically. As Guy said, we hope that the market penetration will be zero, but we must remember that losing 10% to 15% of the market share is more than enough to affect us. If we lose even 5% of our subscribers, we will be in a critical situation. A loss of 5% to 10% of our subscribers would be enough to make the industry unprofitable.

So our goal is not to lose any subscribers to the American DBS threat.

Mrs. Roy-Arcelin: In terms of the threat that DBS represents for Canada's broadcasting system, how are broadcasters whose signals are received directly different from cable companies?

Mr. Poirier: In our view, the initial threat is to cable TV, because the direct broadcast satellite will beam signals directly to our subscribers, offering optional services such as films and so on.

If DBS does penetrate the market to some extent, or in other words, if Canadians buy terminals, after two or three years, for example, DBS will pose a threat to basic services. In other words, our subscribers might leave us and just use an American DBS service. This would be a major threat to broadcasters, because they depend solely on cable in Canada to reach subscribers.

Mme Clancy: Je crois avoir déjà posé cette question, mais la réponse m'échappe.

Quand je suis ici à Ottawa, je rentre chez moi à 22 heures. J'écoute les nouvelles, peut-être *The Journal*, et à 23 heures, j'ai encore envie d'écouter la télé. J'aimerais bien avoir la télévision payante par émission, mais je ne vais jamais aller acheter l'échangeur de fréquences de la compagnie de télédistribution. Allez-vous changer le système pour que je ne sois pas obligée d'acheter un échangeur de fréquences et une antenne parabolique de 700$?

M. Stein: Voilà ce que nous voulons dire quand nous parlons de l'adressage universel. Nous voulons donner à tous les abonnés du câble la possibilité. . .

Mme Clancy: De tout simplement téléphoner pour demander le film. . .

M. Stein: Exactement.

Une voix: Cela va vous coûter les yeux de la tête.

Mme Clancy: Je m'en fous. Quand Shirley et moi rentrons chez nous ici à Ottawa, nous n'allons pas aller au magasin de films vidéo, parce que nous ne savons même pas où il se trouve. Nous n'allons jamais acheter un échanger de fréquences parce que nous ne savons même pas où est la compagnie de télédistribution. Alors, si jamais nous voyons une annonce à la télé qui nous permet de téléphoner et de commander un film comme *Robin Hood*, nous allons choisir

[*Text*]

or whatever it happens to be, that is what we will do. But if you have to get a converter, then we are not going to do it.

Mr. Stein: You take me right into a point as well that I think is the most important point about this exercise over the last year for the cable television industry. This is that the cable television industry has, over the last 35 years, essentially taken the position that it is a rebroadcaster, that it brings in all these signals for everybody else, puts the wire in your home, and that's it. What this document does is. . .throughout the industry, a transformation that says no. What people buy cable television for is the stuff they see on it, so that means we are going to have to become more marketing-focused so that you will know where the store is. It will be as easy to find as Eaton's. Maybe somebody will actually come and knock on your door and ask how you would like to take this service.

In any event, we have to become more marketing-focused. The ultimate objective over the next number of years is that we want every cable subscriber to have that option of getting this whole range of services. That is the objective.

Mrs. Clancy: That is good. I am not sure whether or not I heard you say this, but did you say something about cable companies and telecommunication services?

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Clancy: You did. So that would mean that you would then have to be regulated under the telecommunications act as opposed to the Broadcasting Act.

Mr. Stein: Yes, for carrier-type services.

Mrs. Clancy: Right. I am just thinking that the current bill that is in the House does not foresee this. So we are obviously looking at something else.

• 1845

Mr. Stein: I think the bill actually handles it.

Mrs. Clancy: Does it?

Mr. Stein: Yes, in our view it does. During the the Senate pre-study, we actually talked to them about our views about the telecommunications act. I hope I am being consistent in terms of what I have said in the other place and here.

We do not feel the kind of limited services we are now offering should be regulated under that. We think that is kind of onerous. We are concerned about some of the procedures for licensing in that bill because we are not sure they are clear enough. Rather than simplifying regulation, we might be adding another layer of regulation. We are sure the department is going to clear that up.

Generally I think the telecommunications act does provide a basis for its new services. The current plethora of acts, bills, etc., somewhat precludes it. So we feel that bill does provide for the new services.

Mrs. Clancy: In closing, I would just like to thank you for the plug for Seaside Cable. I will tell Mr. Schwartz and Mr. Whitman, and they will both be very happy.

[*Translation*]

cette possibilité. Mais s'il faut acheter un échangeur de fréquences, nous nous en passerons.

M. Stein: Votre observation m'amène à l'élément le plus important de cet exercice mené par l'industrie de la télédistribution depuis un an. Depuis les 35 dernières années, l'industrie de la télédistribution a toujours dit que sa raison d'être est de retransmettre tous les signaux pour tous les autres, d'installer le câble chez vous, et c'est tout. Mais l'industrie est en train de se transformer et de refuser cette attitude. Si les gens achètent le câble, c'est en raison de la programmation. Donc, il nous faut concentrer nos efforts sur la commercialisation. Il faut que notre produit soit aussi facile à trouver que le magasin Eaton. Il est même possible que quelqu'un vienne frapper à votre porte pour vous demander comment vous désirez vous abonner.

En tout cas, il nous faut miser sur la commercialisation. Au cours des prochaines années, notre objectif utile est de nous assurer que tout abonné pourra bénéficier de toute cette gamme de services. Voilà notre objectif.

Mme Clancy: Votre objectif est bon. Je ne suis pas certaine si je vous ai bien compris, mais avez-vous parlé des compagnies du câble et des services de télécommunications?

M. Stein: Oui.

Mme Clancy: Bon. Si cela se produit, il faudrait que vous soyez réglementés en vertu de la Loi sur les télécommunications et non de la Loi sur la radiodiffusion.

M. Stein: Oui, pour ce qui est des services de télécommunications.

Mme Clancy: D'accord. Je crois que le projet de loi qui est actuellement déposé à la Chambre ne prévoit pas ces possibilités. Évidemment, nous considérons quelque chose d'autre.

M. Stein: Je pense que le projet de loi traite cela de façon satisfaisante.

Mme Clancy: Vous croyez?

M. Stein: Oui, nous sommes d'avis que c'est le cas. Pendant l'étude préliminaire effectuée par le Sénat, nous avoir fait part de nos points de vue sur la Loi sur les télécommunications. J'espère que mes propos ici reflètent bien ce que j'ai dit là-bas.

Nous sommes d'avis que les services limités que nous offrons ne devraient pas être visés par cette réglementation. Cela représenterait un fardeau pour nous. Certains des mécanismes ayant trait à l'octroi de licences dans ce projet de loi nous préoccupent car ils ne sont pas suffisamment clairs à notre avis. Plutôt que de simplifier les règlements, peut-être ajoutons-nous simplement un autre palier. Nous sommes certains que le ministère va débroussailler cela.

Je pense qu'en général, la Loi sur les télécommunications fournit une base pour ces nouveaux services. La multitude existante de lois, de projets de loi, etc., constitue une sorte d'empêchement. Nous sommes donc d'avis que ce projet de loi permettra à ces nouveaux services de devenir une réalité.

Mme Clancy: Pour conclure, j'aimerais simplement vous remercier du coup de pouce que vous avez donné à Seaside Cable. J'en ferai part à M. Schwartz et à M. Whitman qui seront tous deux très contents.

[*Texte*]

The Chairman: I cannot resist asking if you do any business in running remote control elections. I know where you could have a market—

Mr. Stein: No, we have nothing to do with that.

Mrs. Clancy: I can only tell any of you that if you watched it on television or heard it on the radio, it was 10 times more horrific to live through.

The Chairman: Is that true?

Mrs. Clancy: And we are doing it again.

M. Hogue: Monsieur le président, je dois être le vice-président le plus malade, ou du moins le moins compétent, mais je suis très intéressé à ce que vous avez présenté tout à l'heure. On présentait, dans la diapositive, le *consumer 2001*. On a tout cela chez nous: de grands écrans, sept ou huit appareils de télévision. Je pense même qu'il y a une télévision pour le chien chez nous. Et il y a les câbles, les zap, les zip et tout ça. Il y a à peu près 36 canaux où on peut regarder le même film ou la même émission. Dépendant de la clarté de la réception, on peut passer du canal 3 au 11, au 16 ou au 20.

Je suis vraiment un consommateur maniaque. J'y ajoute de la psychologie aussi. Je fais de l'interprétation et de la psychanalyse des émissions.

Mon introduction est très sérieuse. Vous m'avez donné l'idée de dépenser 500$ bientôt. Je vais aller m'acheter une soucoupe et je vais mettre cela dans Outrement. J'aurai accès à tout ce qui est possible: le câble, le *dish*, les pitons, les télévisions. La télévision américaine va peut-être pouvoir m'attirer, et la télévision «canadienne» va mourir, toutes choses étant égales d'ailleurs. Qu'est-ce que l'Europe fait avec son marché commun, avec ses différentes télévisions, avec ses différents postes de télévision? Est-ce que l'Espagne

would be threatened by the British or by the Russians or by the French or what? Is there any consensus that is building up in Europe so that they are not going to be fighting against each other? Is there any possibility to look at Europe for some kind of model?

Mr. Stein: Again, my colleagues may wish to add something to this.

First, the Canadian cable television industry in its own right is very active in Europe through its interests in the United Kingdom, which takes a very strong position in the creation of new competitive telecommunications and broadcasting services in the U.K. We've been quite active in that sense. Others have spoken to the French and the Germans in terms of other kinds of developments and what we could do there. I think only time will tell. I personally think Europe is a fantastic opportunity for the types of things we would be able to offer.

[*Traduction*]

Le président: Je ne peux pas m'empêcher de vous demander si vous vous occupez des scrutins par télécommande. Je pourrais vous recommander un marché. . .

M. Stein: Non, nous n'avons rien à voir là-dedans.

Mme Clancy: Tout ce que je peux dire à ceux d'entre vous qui l'avez vu à la télévision ou écouté à la radio, c'est que c'était encore dix fois plus horrible pour ceux qui y étaient.

Le président: Ah oui?

Mme Clancy: Et nous allons recommencer.

Mr. Hogue: Mr. Chairman, I must be the sickest vice-chairman, or the least competent, but I was very interested in what we saw earlier. We saw slides that concerned the consumer of the year 2001. We have all of that at home: big screens, seven or eight televisions. I think we even have a television set for the dog in my house. We have cable, remote control, zaps, zips, and what have you. There are approximately 36 channels that allow you to watch the same film or the same program. You can go from channel 3 to 11 or from 16 to 20, to get the clearest image.

I am basically a media freak. And I add psychology to my television consumption. I do psychological interpretations and psycho-analyses of the programs I watch.

My preamble was quite serious. You have tempted me to spend $500 in the near future. I'm going to go out and buy a satellite dish antenna and set it up in Outremont. I will have access to everything under the sun: I will have cable, the dish, buttons, televisions. Perhaps I will be attracted to American television and Canadian television will peter out, all things being equal. What is happening in Europe and the Common Market with regard to television programming produced by the various countries? Would Spain,

serait menacée par la télévision britannique, soviétique, française ou autre? Trouve-t-on des solutions de consensus en Europe qui vont les empêcher de se battre? Peut-on se tourner vers l'Europe pour trouver un modèle quelconque?

M. Stein: Encore une fois, mes collègues désiront peut-être ajouter quelque chose à ma réponse.

Premièrement, l'industrie de la télédistribution canadienne est très active en Europe en raison de ses intérêts au Royaume-Uni qui ont pris position très fermement et créé de nouvelles télécommunications concurrentielles et de nouveaux services de télédiffusion compétitifs. Ainsi, nous avons été très actifs. D'autres ont eu des discussions avec les Français et les Allemands pour voir ce qui serait possible là-bas et ce qu'on pourrait mettre au point de nouveau. Quant à ce qui va se passer, seul l'avenir nous le dira. Personnellement, je pense que l'Europe représente une occasion fantastique pour le genre de services que nous pourrions offrir.

[*Text*]

• 1850

In terms of what the Europeans are actually doing, as somebody noted in the last number of weeks, it's still U.S. films that earn the number one attendance figures, even in Europe. A direct broadcast satellite is now offering services in the United Kingdom in the English language. It's not doing very well. It really doesn't have the range of choice of services.

But the concerns about American domination in the entertainment business are strong in Europe as well. It's not in terms of the cultural impact so much but very much in terms of the economic and commercial impact entertainment has.

I would think that over the next year one of the things we would want to do in the Canadian cable television industry is to look more closely at what is going on in Europe. We tend to have very much a North American focus. I think we want to do more to determine what is happening over there. But we're much more advanced in the development of all of these services into the home than are the Europeans.

M. Hogue: Je vous posais cette question parce que j'étais à Francfort il y a dix jours, et c'était abominable. J'étais à Nicosie, et c'était atroce. À Chypre, j'ai vu un *Columbo* d'il y a à peu près dix ans. Ma question vise notre marché nord-américain. Par contre, à Nicosie, j'avais CNN régulièrement ainsi qu'un bulletin de nouvelles qui venait d'Angleterre, alors qu'ici, on est un peu limités. Il y a des canaux que j'ai pu voir à Francfort et à Nicosie qui pourraient être captés chez nous, au Canada, et qui pourraient nous permettre d'avoir un choix intéressant et intelligent.

M. Stein: Oui, comme *Columbo*.

M. Hogue: On a des répétitions terribles chez nous. Avec le *dish*, est-ce qu'il serait possible d'aller chercher des émissions du Mexique? La réponse est oui?

M. Poirier: Il y a un seul satellite qui transmet tous ces signaux. Il est toujours possible d'ajouter des signaux de toutes sortes, mais...

Mrs. Finestone: May I piggyback? I've never been to Mexico, so I don't know, but are most of the channels there in Spanish? In terms of the American hegemony you were just referring to, do they pick up American in English or do they pick it up with subtitles? How do they do it?

Mr. Stein: The Mexican market is very much dominated, as is South America, by very low-cost production, soap operas. I guess I would use that terminology. There's still quite a popularity and attraction for local programming. In Mexico there's still a demand for the American product, but there still is a much stronger demand for their own product in terms of television itself.

It's quite diverse. Outside of North America, the structure of television and the demands that are there...except that everybody has the translations of *Columbo*. But for the most part, a lot of the television... BBC had its own style of

[*Translation*]

Quant à ce qui se fait réellement en Europe, comme quelqu'un l'a dit au cours des dernières semaines, ce sont toujours les films américains qui ont les cotes les plus élevées, même en Europe. Un satellite de télédiffusion directe offre maintenant des services en langue anglaise au Royaume-Uni. Ces services n'ont pas la cote d'amour. On n'y offre pas suffisamment de choix; la gamme n'est pas assez variée.

Mais, en Europe aussi, on s'inquiète de la domination américaine dans l'industrie du divertissement. Ce n'est pas tellement l'incidence culturelle qui les préoccupe, mais bien les répercussions économiques et commerciales de l'industrie du divertissement.

Il faudra que l'industrie de la télédistribution canadienne se penche sur la situation européenne avec beaucoup plus d'intérêt pendant l'année qui vient, à mon avis. Nous avons tendance à ne nous intéresser qu'à la situation en Amérique du Nord. Je pense que nous devrions faire plus pour déterminer ce qui se passe outre-mer. Mais nous sommes très en avance sur les Européens quant à la diffusion directe de tous ces services au domicile du consommateur.

Mr. Hogue: I asked you that question because I was in Frankfurt ten days ago and T.V. was abominable. I was in Nicosia also, and it was atrocious. In Cyprus I watched one of the *Columbo* programs that was made about 10 years ago. My question concerned our North American market. I did, however, in Nicosia, watch CNN regularly and also a news program that was broadcast from England, whereas here, we are somewhat limited. I watched certain channels in Frankfurt and Nicosia that we could receive here, in Canada, that would allow us to make interesting and intelligent choices.

Mr. Stein: Yes, such as watching *Columbo*.

Mr. Hogue: We have a horrendous rate of program repetitions here. Would it be possible with a dish antenna to get programs from Mexico? The answer is yes?

Mr. Poirier: There is a single satellite that transmits all these signals. One can always add all kinds of signals, but...

Mme Finestone: Puis-je intervenir sur le même sujet? Je ne me suis jamais rendue au Mexique, alors je ne le sais pas; la plupart des chaînes là-bas diffusent-elles en espagnol? En ce qui a trait à l'hégémonie américaine à laquelle vous faisiez allusion, est-ce que la télévision mexicaine diffuse les émissions américaines en anglais ou avec sous-titres?

M. Stein: Le marché mexicain, comme toute l'Amérique du Sud, est dominé dans une large mesure par des réalisations à budget très modeste, des téléromans. Je pense que c'est le terme qui s'impose. La programmation locale continue d'être populaire et d'attirer les téléspectateurs. Il y a quand même au Mexique une demande pour le produit américain, mais le produit local continue d'exercer un attrait supérieur.

C'est assez varié. Ailleurs qu'en Amérique du Nord, la structure de la télévision et la demande... sauf que partout, on diffuse l'émission *Columbo* dans la langue locale. Mais, dans l'ensemble, beaucoup d'émissions... La BBC a son

[*Texte*]

programming. If you are in Germany, as you were, there is a different style of programming, the same in the Netherlands or France. It's all very different at this point, so it's hard to... I interpret your question as asking what we could bring here, right?

[*Traduction*]

propre style de programmation. En Allemagne, où vous étiez, d'ailleurs, il y a un autre style de programmation et la même chose dans les Pays Bas et en France. Tout est très différent à l'heure actuelle, alors il est difficile de... Si j'ai bien compris votre question, vous voulez savoir ce que nous pourrions capter et diffuser ici, n'est-ce pas?

• 1855

Mr. Hogue: And what kind of protection should we develop?

M. Hogue: Et quel genre de protection pourrions-nous mettre au point?

Mr. Stein: I'm not sure we can, if people want to bring it in.

M. Stein: Je ne suis pas sûr que ce soit possible, si les gens veulent que ces autres programmations soient disponibles.

Mrs. Finestone: If you keep adding channels, there's no protection. You're just going to bring in stuff to fill up the channels. It's not going to be Canadian.

Mme Finestone: Si vous ajoutez continuellement des chaînes, il n'y a pas de protection possible. Vous allez simplement trouver des émissions pour que toutes ces chaînes aient quelque chose à diffuser et les émissions ne seront pas canadiennes.

Mr. Stein: Well, in terms of what we want to do, we do believe we have a strong competitive advantage by being local and by being Canadian. We believe that given a choice between watching the Olympics on an American channel or watching it on a Canadian channel, Canadians generally will watch the Canadian coverage. I think in terms of seeing world news, Canadians prefer a Canadian reporter covering the news; even more than an NBC clip, they would rather have a Canadian reporter there reporting on it.

So I think there is a strong preference in Canada for things that are local and Canadian. What we see happening, though—and this is borne out by our research—is that Canadians want to watch what they want to watch. They don't want anybody telling them what to watch. However, left to their own devices in news, information, entertainment, public affairs, overwhelmingly they watch Canadian product. The one area where there is concern is on drama, of course—drama and entertainment. It's probably for a whole range of reasons that Canadians tend to watch or seem to like what we now call American-style programming.

Can I make another point, though, about this—that we shouldn't underestimate the accomplishments we have had over the last number of years. There was an article in *The Globe and Mail* some months ago in which the columnist was saying that when he was a kid the only thing that was Canadian was *Wayne and Shuster*. Now, there's a whole range of programming that's Canadian, and in the French-language market the top 10 programs are still all Canadian.

So we shouldn't underestimate the strength of our own ability as program producers to produce programs that Canadians want to watch. I think if we brought in these other channels from all around the world, we've got good product that could stand up to that kind of test.

The Chairman: Well, if I may intervene, is there any technical way we can regulate against the American invasion on DBS programs anyway?

M. Stein: Quant à nos intentions, nous pensons détenir un gros avantage qui nous rend concurrentiels parce que notre association est locale et canadienne. Nous pensons que si les Canadiens ont le choix de regarder les Jeux olympiques sur une chaîne américaine ou sur une chaîne canadienne, ils choisiront en général la chaîne canadienne. Pour ce qui est des nouvelles mondiales, les Canadiens préfèrent écouter les journalistes canadiens; ils préfèrent les journalistes canadiens, même aux clips de la NBC.

Je pense donc que les Canadiens préfèrent fortement le produit local, le produit canadien. Comme notre recherche le confirme, les Canadiens veulent pouvoir regarder ce qu'ils veulent. Ils ne veulent pas que qui que ce soit décide à leur place. Toutefois, ils choisiront de leur plein gré le produit canadien en grand nombre, qu'il s'agisse de nouvelles, d'informations, d'émissions de divertissement ou d'actualités. Le seul secteur qui nous préoccupe est celui des émissions dramatiques et de divertissement. Il y a sans doute une foule de raisons qui expliquent pourquoi les Canadiens ont tendance à écouter ou à préférer ce que nous appelons maintenant la programmation de style américain.

Permettez-moi d'ajouter que nous ne devrions pas sous-estimer nos réalisations des dernières années. Un article est paru dans le *Globe and Mail* il y a quelques mois et le rédacteur disait que quand il était enfant, il n'y avait qu'une seule émission canadienne et c'était *Wayne and Shuster*. Maintenant, il y a toute une gamme d'émissions canadiennes et sur le marché francophone, les dix émissions les plus populaires sont toutes canadiennes.

Nous ne devrions donc pas sous-estimer nos propres capacités en tant que réalisateurs de produire des émissions que les Canadiens désirent regarder. Même si nous devions diffuser toutes ces autres chaînes d'un peu partout autour du globe, nous avons de bons produits qui pourraient soutenir la comparaison.

Le président: Si je puis me permettre d'intervenir, existe-t-il des moyens techniques auxquels nous pouvons avoir recours pour freiner l'invasion américaine de télévision directe par satellite?

[*Text*]

Mr. Stein: In our view, legally it's probably difficult, but I would think... Do you really visualize a situation where a government would be telling Canadians they couldn't put a dish in their backyard to receive something for which they could pay? There is no other area where you prevent Canadians from having access to anything they can get in the rest of the world.

The Chairman: Well, they are using it, and it is being done now all over the place, isn't it?

Mr. Stein: Canadians being prevented?

The Chairman: No, no, Canadians subscribing to these big dishes.

Mr. Stein: Yes.

The Chairman: That is the only way you feel that technically it could be achieved? There is no automatic scrambler or technical defence—

Mr. Stein: No.

The Chairman: If the CRTC, in its wisdom and magnificence, said it was going to block off those—

Mr. Stein: It would be as much defence as we had against Japanese VCRs. Once people buy a dish and pay $700, I wouldn't want to be the federal official who had to go and tell them they couldn't have that dish in their backyard.

The Chairman: So once the DBS satellites are up, they are real competition to you.

Mr. Stein: Oh, they're incredible. People go around saying, well, they're not going to be around until 1994. You look at my investment curve. To compete with them, we are going to have to invest billions of dollars. As the banks and financial people say to us, 10 years is too short in terms of trying to develop your financing plans.

I think the analogy that fits really well is trains and airlines. Passenger trains—when the airlines first came along, people said, oh, no, no, the airplane is going to be for people who are in a hurry, people who have more money than sense, and business people; those are the only people who are going to use airplanes; trains are still going to be around, and that's going to be the basic kind of transport. It didn't take very long for the trains to discover that all of a sudden they were going the way of the dodo bird in terms of passenger traffic as a sustainable commercial activity, both in Canada and in the United States.

• 1900

As an industry, we aren't going to let that happen to us. We've got a big, strong industry in this country. We've made a tremendous contribution. We're world leaders in the development of that technology. We have made significant contributions in terms of program production, both in the community programming and in specialty services.

[*Translation*]

M. Stein: Sur le plan juridique, ce serait sans doute difficile, mais il me semble que... Pouvez-vous vraiment imaginer que le gouvernement puisse dire aux Canadiens qu'ils ne peuvent installer une antenne satellite dans leur cour pour recevoir un service pour lequel ils auraient payé? Il n'existe aucun autre domaine où l'on interdit aux Canadiens de se procurer quoi que ce soit où que ce soit au monde.

Le président: Les Canadiens utilisent ces antennes à l'heure actuelle un peu partout, n'est-ce pas?

M. Stein: Vous voulez dire qu'on les en empêche?

Le président: Non, non, les Canadiens s'abonnent au service auquel ils ont accès par le truchement de ces antennes paraboliques.

M. Stein: C'est exact.

Le président: Et vous ne voyez aucune autre façon d'y arriver, sur le plan technologique? Il n'existe aucun brouilleur automatique ou moyen de défense technique...

M. Stein: Non.

Le président: Et si le CRTC, dans sa sagesse et sa magnificence, décrétait qu'il allait bloquer ces...

M. Stein: Une telle mesure serait à peu près aussi efficace que les moyens de défense que nous avions contre les magnétoscopes japonais. Je ne voudrais pas être le fonctionnaire fédéral qui aurait à se présenter chez ceux qui ont payé 700$ pour une antenne parabolique pour leur dire qu'ils n'ont pas le droit d'avoir cette antenne dans leur cour.

Le président: Alors, une fois installés là-haut, ces satellites DDS vous feront vraiment concurrence.

M. Stein: Ah oui, ils sont incroyables. Les gens nous disent qu'ils ne seront pas installés avant 1994. Vous n'avez qu'à regarder la courbe de nos investissements. Pour leur faire concurrence, nous allons devoir investir des milliards de dollars. Les banques et les institutions financières nous disent qu'une période de dix ans, c'est très court pour élaborer ces plans financiers.

Je pense que la meilleure analogie est celle des trains et des lignes aériennes. Les passagers voyageaient par train—au début, quand les lignes aériennes ont commencé à transporter des passagers, les gens disaient: «Ah non, les avions, ce sera pour les gens pressés, les gens qui ont plus d'argent que de bon sens et les gens d'affaires; ce sont les seuls qui vont prendre l'avion. Les trains vont continuer de circuler et les gens continueront d'y avoir recours comme moyen de transport de base.» Dans très peu de temps, les trains étaient en voie de disparaître comme les dinosaures et le transport de passagers en tant qu'activité commerciale profitable périclitait tant au Canada qu'aux États-Unis.

En tant qu'industrie, nous n'allons pas laisser ce genre de choses nous arriver. Nous avons dans ce pays une industrie d'envergure qui est bien portante. Nous avons eu un apport fort considérable. Nous sommes des chefs de file mondiaux dans la mise au point de cette technologie. Nous avons aussi fait des contributions importantes en ce qui a trait à la réalisation des émissions, à la programmation communautaire et aux services spécialisés.

[*Texte*]

When somebody comes along and says this isn't really a threat, that really bothers us. It is a real threat. When you see the demonstrations and when you go to Dallas and see what these people are trying to offer, you say, any person's going to want to have this. They're going to want to put that up there and buy it. That puts us at a real risk.

The Chairman: Can they steal your signals? Are there satellites or laser technology available that can actually pirate your—

Mr. Stein: Who? The satellites, the customers themselves, the consumer?

The Chairman: I mean the satellite. Is there a way that they—

Mr. Stein: If they steal it, it's still illegal. If there's a means of bypassing—they'll be less able to bypass it with a digital signal. A digital signal can be made more secure than the current kind of scrambling. So they'll will be more secure. If you do steal a signal, if you're not paying a copyright, or if you're not the program producer or the copyright holder, that's still theft.

The Chairman: You weren't quite finished. I was really in the process of finishing you and moving in, but I was trying to do it softly. Go ahead, Dr. Hogue.

M. Hogue: J'essaie d'être assez pointu et c'est difficile, parce que moi, je mange de la télévision; j'en mange à minuit; j'en mange à une heure; j'en mange à deux heures et tout à coup je me retrouve avec des canaux blancs: TVA est allé se coucher; tout le monde est allé se coucher. Il n'y a pratiquement que moi et mon pitonnage debout, et je me retrouve avec un *Gunsmoke* dans... Et vous nous parlez de quelque chose de dramatique! Et là, je cherche des nouvelles; et tout à coup je me retrouve avec TV5 et des nouvelles, mais je n'ai jamais de *Newsworld* en français. Et je n'ai pas de PBS, le canal 14, et je n'ai pas de *Boston Pops* qui viendrait du Canada...

There are so many possibilities to me.

Mr. Stein: You're absolutely right. There are lots of possibilities.

M. Hogue: Parce que ce besoin d'être Canadien, il est présent, c'est certain; et au lieu d'aller s'acheter un *dish* et d'aller chercher à travers le monde, si on avait plus de choix... Bref! C'est beau de regarder la télévision à deux heures du matin, mais on a du vieux *Gunsmoke*, vous savez, ça fait cinq fois que je les ai vus. Greene est mort depuis je ne sais pas combien d'années! *Bonanza*, pas *Gunsmoke*! Et c'est du *rerun*. TVA est allé se coucher!

The Chairman: Is your question whether *Gunsmoke* is better than Siam?

Mr. Stein: I think I understand the question.

Mr. Hogue: I want to eat. I want to grab, and I'm faced with flat Pepsis—

Mr. Stein: There's a song by Bruce Springsteen that says, "57 channels and nothing on". We want to develop a more diverse product through all the hours of the day. We think that's where we're going as an industry. We will be

[*Traduction*]

Quand les gens nous disent que ces antennes ne représentent pas vraiment une menace, cela nous dérange beaucoup. Elles sont au contraire une menace véritable. Quand vous voyez les démonstrations, quand vous vous rendez à Dallas et que vous voyez ce qu'offrent ces gens-là, vous vous dites que tout le monde va vouloir y avoir accès. On va vouloir acheter ces satellites. Cela nous menace réellement.

Le président: Peuvent-ils voler vos signaux? Existe-t-il des satellites ou une technologie laser qui permettent aux autres de s'approprier vos...

M. Stein: Qui? Les satellites, les clients eux-mêmes, les consommateurs?

Le président: Je voulais dire les satellites. Peuvent-ils d'une manière quelconque...

M. Stein: S'ils volent nos signaux, c'est illégal. S'il existe des moyens de contourner... Il sera plus difficile d'y arriver avec un signal numérique. Le signal numérique est plus efficace que le brouillage qu'on utilise à l'heure actuelle. Ces signaux seront donc mieux protégés. Si vous volez un signal sans payer de droits d'auteur, sans être le réalisateur de l'émission ou le détenteur du droit d'auteur, vous commettez bel et bien un vol.

Le président: Vous n'aviez pas tout à fait fini. Je voulais vous laisser finir et m'immiscer subtilement dans la conversation. Mais allez-y, monsieur Hogue.

Mr. Hogue: I'm trying to be sharp here and it is quite difficult because I eat, breathe and sleep television; I watch it at midnight, at one o'clock, at two in the morning and all of a sudden I am watching channels that have gone off the air. TVA has gone to bed; everyone has gone to bed. My remote control and I are just about the only ones up and I find myself watching *Gunsmoke*... And you talk about something dramatic! I zap around looking for news and I find a news broadcast on TV5 but I never find something like *Newsworld* in French. There is no PBS, channel 14, nor are *Boston Pops* broadcast in Canada...

Je vois là tellement de possibilités.

M. Stein: Vous avez parfaitement raison. Il y a une foule de possibilités.

Mr. Hogue: The need to be Canadian is a reality, that is certain; and rather than buying a dish and searching throughout the world, if we had more choices... You see what I mean! It's fun to watch television at two in the morning, but you wind up watching old *Gunsmoke* reruns and I have seen them five times, you know. Mr. Greene died a number of years ago! Oh, it is *Bonanza*, not *Gunsmoke*! And they are reruns. TVA signs off and goes to bed!

Le président: Demandez-vous si *Gunsmoke* est meilleur que Siam?

M. Stein: Je pense comprendre la question.

M. Hogue: Je veux manger. Je veux bouffer, et tout ce que je trouve à me mettre sous la dent, ce sont des Pepsi éventés...

M. Stein: Il y a une chanson de Bruce Springsteen qui dit: «57 chaînes et rien à la télé». Nous voulons mettre au point des produits plus divers qui seront diffusés à toutes les heures du jour et de la nuit. Nous pensons que c'est la

[*Text*]

able to provide more choices. We are very serious when we say we want to be local. We want to be able to provide a whole range of local services, whether it's the community channel, local news or local sports. We also want to be Canadian, and then we want to offer the best of the rest.

We are also very conscious of the fact that our consumer research shows people want to be able to have a good range of programming they can watch at their convenience. That's what the attraction of the video store is. We want to be able to replicate that. You're sitting there, you want to watch something, nothing's on. Unfortunately, at 2 a.m. the video store is probably closed. We would like to be able to have a service where we can say that at 2 a.m. there's more to watch than a repeat of the Blue Jays game.

• 1905

The Chairman: Is this pay-per-view?

Mr. Stein: Pay-per-view or other choices.

The Chairman: You will present a menu where by a flick of my switch I can somehow pick a movie I want to watch, just the same as I could in—

Mr. Stein: Exactly.

The Chairman: I would like to ask you two or three other questions. I will probably demonstrate my lack of knowledge of this whole business.

You speak about the future, that you have to raise billions of dollars. Obviously this is ultimately going to be raised from subscribers. You say that you're going to need greater regulatory flexibility. What do you mean by that, specifically?

Mr. Stein: What we see in terms of regulatory flexibility is the ability to package our product in ways that meet the demands in particular markets. For example, right now there are tiering and linkage rules that say for every Canadian service you carry, you can carry two U.S. services. But if you have twelve services you want to carry, it doesn't matter. You can only carry eight U.S. services. We're not advocating that we would give all of the services to everybody, but of those twelve, perhaps a particular subscriber might want to pick six. There are those types of situations.

We aren't very keen on the idea that the consumers must pay for something they don't necessarily want.

The Chairman: I was going to ask you that.

Mr. Stein: For example, we don't like the fact that Newsworld and YTV and Canal Famille have to be carried on basic if they're carried. We think that's something that should be more discretionary. If people have to pay for something, we feel they should have some choice over that.

[*Translation*]

direction qu'emprunte l'industrie. Nous allons pouvoir fournir plus de choix. Nous sommes très sérieux quand nous disons que nous voulons être «local». Nous voulons pouvoir fournir toute une gamme de services locaux, qu'il s'agisse de la chaîne communautaire, des nouvelles locales ou des nouvelles du sport locales. Nous désirons aussi être canadiens et puis, après tout cela, nous voulons offrir ce qu'il y a de mieux dans ce qui reste.

Nous sommes aussi tout à fait conscients du fait que notre recherche auprès des consommateurs nous apprend que les gens veulent avoir accès à une gamme variée d'émissions qu'ils peuvent écouter quand cela leur convient. C'est ce qui fait l'attrait des magasins de vidéos. Nous voulons pouvoir offrir un choix comparable. Vous êtes assis dans votre salon, vous voulez regarder quelque chose et il n'y a rien à la télévision. Malheureusement, à deux heures du matin, le magasin de films vidéo est sans doute fermé. Nous aimerions avoir un service qui nous permettrait de dire qu'à deux heures du matin, on n'est pas obligé de regarder une reprise d'une partie des Blue Jays.

Le président: Est-ce la télé à la carte?

M. Stein: La télé à la carte et d'autres services.

Le président: Vous allez offrir un menu avec lequel il me suffirait d'appuyer sur un bouton pour choisir le film que je veux regarder, tout comme je pourrais le faire. . .

M. Stein: Parfaitement.

Le président: J'aimerais vous poser deux ou trois autres questions. Cela me permettra sans doute d'étaler mon ignorance dans ce domaine.

Vous parlez de l'avenir, du fait que vous allez avoir besoin de milliards de dollars. Bien évidemment, ce sont finalement les abonnés qui vont payer ces sommes. Vous dites qu'une réglementation plus souple devra être adoptée. Qu'entendez-vous exactement par là?

M. Stein: Par réglementation plus souple, nous entendons la possibilité de présenter notre produit selon des modalités qui répondent aux besoins des différents marchés. Il existe par exemple à l'heure actuelle des règles en matière de volets et de liaisons, d'après lesquelles vous pouvez diffuser deux services américains pour chaque service canadien. Mais si vous voulez diffuser 12 services, cela n'est pas possible. Vous pouvez uniquement diffuser huit services américains. Nous ne demandons donc pas de pouvoir offrir tous les services à tout le monde, mais sur ces 12 services, il existe peut-être un abonné qui en voudrait six. Voilà ce genre de situations.

Nous n'aimons pas beaucoup l'idée de faire payer au consommateur des services qu'il ne souhaite pas vraiment avoir.

Le président: J'allais vous poser une question à ce sujet.

M. Stein: Par exemple, nous n'aimons pas la règle voulant que Newsworld, YTV et le Canal famille doivent être offerts en services de base si l'on veut diffuser ces chaînes. Nous pensons que nous devrions jouir de plus de liberté dans ce domaine. Si les gens doivent payer pour obtenir des services, nous pensons qu'ils devraient pouvoir choisir ces services.

[*Texte*]

We would like to see in any particular market the person who holds a licence in that market having some flexibility in terms of how they provide services to the consumer, and being accountable to the consumer for that.

The Chairman: Your business is, in effect, a monopoly like the telephone company business, isn't it?

Mr. Stein: That's two-pronged. First of all, we don't see ourselves as being a monopoly because of the fact that people spending money on cable television have a choice in terms of getting that product in other ways. In some of the areas of the country, for example, Montreal, penetration is only 64%. A lot of people still subscribe or disconnect from cable television services because they have other options. They might not watch as much television in the summertime. They might say that they can get all this stuff off-air. They have their VCR so they can go down and get anything they want from the video store.

So we see ourselves as competing with a whole range of other entertainment products out there. We think that's going to become more of the case in the future. There will be more choices.

The Chairman: Do you ever see the day when somebody else will be licensed to compete with Fundy Cable?

Mr. Stein: In terms of providing a cable television service?

The Chairman: Yes.

Mr. Stein: No. We see a necessity for monopoly in two essential services to the home. One is the basic cable service and the other is basic telephone service. We believe there should be a coaxial cable home... There is no economic argument for having overwiring of that. In the same way, there is no economic argument for having overwiring of the telephone company for its basic two-wire service.

We see the two services being in tandem. We see a two-wire service to the home and a coaxial cable service to the home, but on those two we see perhaps competitive services in the future, such as the telephone company offering some video games—

The Chairman: Give us an example of that. Will the video store be one?

Mr. Stein: In terms of entertainment products, yes, although in that sense we think we will have an advantage in terms of video products—but certainly games, interactive services. We very much see a future in offering flyer-type services to the home, advertising services, interactive services, home shopping. The telephone companies have indicated that those are areas they'd be interested in as well. We see two networks. We see a telephone network and we see a cable television network. We see that some services will be competitive as per those two networks.

[*Traduction*]

Nous aimerions que quel que soit le marché considéré, la personne qui détient un permis pour opérer dans ce marché puisse jouir d'une certaine latitude pour ce qui est de la façon dont elle entend offrir des services au consommateur en laissant à celui-ci le dernier mot.

Le président: Votre domaine est en fait un monopole comme les sociétés de téléphone, n'est-ce pas?

M. Stein: Cela comporte deux aspects. Tout d'abord, nous ne nous considérons pas comme un monopole parce que les personnes qui s'abonnent à la télédistribution peuvent obtenir ce produit de plusieurs façons. Dans certaines régions du pays, par exemple, à Montréal, la pénétration du câble n'est que de 64 p. 100. Il y a beaucoup de gens qui ne sont pas abonnés au service de télédistribution ou qui s'en débranchent parce qu'ils ont d'autres possibilités. Ils regardent peut-être moins la télévision pendant l'été. Ils pourraient également dire qu'ils peuvent avoir directement accès à toutes ces émissions. Ils ont leur appareil vidéo qui leur permet de voir ce qu'ils veulent en allant au magasin de location de films vidéo.

Nous pensons que nous sommes en concurrence avec toute une gamme de produits dans le domaine des loisirs. Je pense que cette tendance va également se renforcer. Les possibilités vont se multiplier.

Le président: Pensez-vous qu'il arrivera un jour qu'on accorde un permis à quelqu'un d'autre pour faire concurrence au Fundy Cable?

M. Stein: Pour ce qui est du service de télédistribution?

Le président: Oui.

M. Stein: Non. Il existe pour les foyers deux services essentiels qui justifient l'octroi d'un monopole. Le premier est le service de télédistribution et l'autre, le service de téléphone. Nous pensons que le câble coaxial devrait être dans tous les foyers. Il n'existe aucune raison économique pour introduire d'autres types de câble. De la même façon, il n'existe aucune raison économique pour ajouter d'autres câbles aux deux câbles du service de base offert par la société de téléphone.

Nous pensons que ces deux services se complètent. Il y aurait un service à deux câbles et un service à câble coaxial dans tous les foyers, avec une certaine concurrence à l'avenir au niveau des services, la société de téléphone pourrait par exemple offrir certains jeux vidéo...

Le président: Donnez-nous un exemple de cela. Pensez-vous au magasin de films vidéo?

M. Stein: Pour ce qui est des biens de divertissement, oui, même si nous pensons tout de même avoir un avantage pour ce qui est des produits vidéo—mais certainement des jeux, des services interactifs. Nous pensons qu'il y a de l'avenir pour les services de distribution de brochures ou autre chose du même genre dans les foyers, services de publicité, services interactifs, et télé-achat. Les compagnies de téléphone ont fait savoir que ces domaines les intéressaient aussi. Il y aurait deux réseaux. Un réseau téléphonique et un réseau de télédistribution. Il y aurait une certaine concurrence entre certains services offerts par ces deux réseaux.

[*Text*]

• 1910

Mrs. Finestone: Can I ask a question about that? It may sound like a very round-about way to go about this. I have tested this out on you before, so let me try it again.

You just said there'll be some kind of competition between the telephone and the cable side. Right?

Mr. Stein: The area we call the unclaimed territories.

Mrs. Finestone: If you have the unclaimed territories—and you'll please bear with me—you have analog, which is the way it comes in on the sort of wavelength, right? Everything that appears on my little television set—I don't have ten television sets, I have two, and I have enough trouble with those—comes in and has to be transformed into analog. You are now are going to be starting it out in digital or binary, which is the 0-1 principle, right?

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Finestone: Then you digitize it. Once it hits my television set, it has to be converted somewhere. At the door, at the wall, at the pole, in the set, somewhere or other it gets retransformed and into an analog so that it becomes a picture on my screen.

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Finestone: So far I'm right?

Mr. Stein: Exactly.

Mrs. Finestone: Thank God. In the Broadcasting Act, the definition for a program removes all the stuff that is alphanumeric, right?

Mr. Stein: Right.

Mrs. Finestone: Even though alphanumeric comes in on my screen through an analog process, it is a business undertaking. It is outside of what is considered culture or entertainment, information, etc.

Mr. Stein: Right.

Mrs. Finestone: So far I'm right?

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Finestone: Now come the telcos. You have a cultural mandate under the Broadcasting Act.

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Finestone: Under the new telecommunications act there is not going to be a cultural mandate.

Mr. Stein: I understand that's changed.

Mrs. Finestone: I understand the minister decided to pull it out—pressure from elsewhere. The cultural mandate is gone from the telecommunications side. You are essentially entering into my livingroom and on my screen on a business venture with the alphanumeric stuff. Would that be accurate?

[*Translation*]

Mme Finestone: Puis-je vous poser une question sur ce sujet? Cela pourrait sembler être une façon très détournée d'y arriver. J'ai déjà abordé cette question avec vous mais je vais y revenir.

Vous venez de dire qu'il y aurait une certaine concurrence entre le téléphone et la télédistribution. Est-ce bien cela?

M. Stein: Dans le domaine que nous avons appelé les territoires inoccupés.

Mme Finestone: Si vous parlez des territoires inoccupés—et je vais vous demander d'être patient avec moi—on parle de technique analogue, qui est celle qu'utilise ce genre de longueur d'ondes, est-ce bien cela? Tout ce qui apparaît sur l'écran de ma petite télévision—je n'ai pas dix appareils de télévision, j'en ai deux, et cela me cause suffisamment de problèmes—doit avoir été transformé au préalable en signaux analogues. Vous allez maintenant utiliser le digital ou le binaire, qui est le principe 0 ou 1, est-ce bien cela?

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: On utilise ensuite la technique digitale. Lorsque ces signaux parviennent à mon appareil de télévision, il faut les transformer. À la porte, au mur, sur le poteau, dans l'appareil, il faut transformer à nouveau ces signaux en signaux analogues pour obtenir l'image sur mon écran.

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: Tout cela est exact?

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: Dieu merci. Dans la Loi sur la radiodiffusion, la définition de programme ne comprend pas tout ce qui touche à l'alphanumérique, est-ce bien cela?

M. Stein: C'est exact.

Mme Finestone: Les signaux alphanumériques apparaissent à mon écran après avoir été transformés en signaux analogues, mais cela constitue une entreprise commerciale. Cela ne fait pas partie de ce que l'on considère comme la culture, les spectacles, l'information, etc.

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: J'ai raison jusqu'ici?

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: C'est alors qu'interviennent les télécommunicateurs. Vous avez un mandat culturel aux termes de la Loi sur la radiodiffusion.

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: La nouvelle loi sur les télécommunications ne prévoit pas de mandat culturel.

M. Stein: Je crois savoir que cela a été changé.

Mme Finestone: Je crois savoir que le ministre a décidé de supprimer ce mandat—à la suite de pressions. Le mandat culturel ne fait pas partie de l'aspect télécommunication. Lorsque vous pénétrez dans mon salon et sur mon écran de télévision, il s'agit d'une entreprise commerciale utilisant une technique alphanumérique. Est-ce bien cela?

[*Texte*]

Mr. Stein: Some of those services would not be necessarily commercial, but there would be a range of services that could be commercial.

Mrs. Finestone: The telcos can also have access to my screen in the same way.

Mr. Stein: Yes. Or to some other screen.

Mrs. Finestone: All right, to some other screen, whatever.

One of the goals this committee has looked at, and *The Ties That Bind* indicate that right throughout the document... We have a great interest in the promotion and the development of the Canadian personality, the Canadian persona, in a variety of undertakings, and that would include business ventures as well as cultural undertakings, which are business as well. How are you going to be able to ensure, or the telcos for that matter, that there's going to be some kind of revenue into the Canadian cultural content that's coming in on my screen?

I'll give you a little example. The purchasing of the stuff that's going to go in there, should it be majority Canadian purchase, hardware or software? You're going to put something like the Nintendo games on, but they will be a different kind of game, which you're going to formulate. Should they be Canadian creations, Canadian software, or are we going to import some of that miserable stuff that we see from Europe, which isn't very enjoyable, or some of the American violent games? You know Canadians have told you they're tired of all this violence.

• 1915

I think it is important for this committee to take a look at this because it is a dynamic and changing environment. Certainly, I don't believe you can control everything; in fact, I think it would be foolish even to try. What would not be foolish is to try to ensure—in this evolving environment, where the captive word is that marvelous satellite up there belonging to Hughes-Hubbard, which you are going to use—that the amount you use can be Canadian in ownership and content, whether it is the hardware or the software.

Mr. Stein: Well, we have not applied cultural objectives in the past to telecommunications services. We had different types of arrangements. I would have to think further about your question in terms of how one could legislatively do that. I would think, though, that certainly in our industry we would be much more interested in developing Canadian services.

Mrs. Finestone: I would like the R and D component, whether it is on the software, creative side, to have some assurance that we are going to have some Canadian content. If you remove the cultural mandate under the new telecommunications bill, then you are leaving an open door that will not necessarily allow the CRTC to say anything, or the minister to say anything, because it will be excluded from the concepts of the bill.

Mr. Stein: I think it is a very good question. I wouldn't want to respond to it without giving it more thought. I think that in terms of development of services we see on the programming side, you are right, that it comes completely

[*Traduction*]

M. Stein: Une partie des services offerts pourrait être autres que commerciaux, mais on offrirait toute une série de services commerciaux.

Mme Finestone: Les télécommunicateurs peuvent également avoir accès à mon écran de la même façon.

M. Stein: Oui. Ou à d'autres écrans.

Mme Finestone: Très bien, à d'autres écrans.

C'est un des objectifs que l'on retrouve dans le document intitulé *Les liens qui nous unissent*, préparé par notre comité... Nous accordons une grande importance au renforcement de la personnalité canadienne, à l'identité canadienne, dans divers types d'entreprises, qui comprendraient des entreprises commerciales, tout comme des entreprises culturelles qui pourraient avoir des aspects commerciaux. Comment pouvez-vous garantir que les éléments culturels canadiens qui vont apparaître sur mon écran vont permettre de dégager des recettes? La même question vaut pour les télécommunicateurs.

Je vais vous donner un exemple. Devrait-on acheter en majorité au Canada l'équipement qu'il va falloir utiliser, le matériel et le logiciel? Vous allez présenter des jeux qui ressemblent au Nintendo, mais ces jeux seront différents, ce sera à vous de les concevoir. Devraient-ils être conçus au Canada, sur du logiciel canadien, ou allons-nous importer les horreurs qui nous viennent d'Europe ou les jeux américains si violents? Vous savez que les Canadiens vous ont fait savoir qu'ils en avaient assez de toute cette violence.

Je pense qu'il est important que le comité examine cela, puisqu'il s'agit d'un environnement dynamique et en évolution. Je ne pense pas qu'il soit possible de tout contrôler. En fait, je pense qu'il serait stupide de tenter de le faire. Il ne serait pas stupide par contre de veiller—dans cet environnement en évolution où se trouve là haut le satellite d'Hughes-Hubbard que vous allez utiliser—à ce qu'il y ait un contenu canadien ou de l'équipement canadien, que vous utilisiez du matériel ou du logiciel.

M. Stein: Jusqu'ici, les services de télécommunication ne se sont pas préoccupés d'avoir des objectifs culturels. La chose était organisée de façon différente. Il faudrait que je réfléchisse davantage à votre question pour tenter de voir comment on pourrait légiférer en ce sens. Je pense toutefois que notre industrie est certainement beaucoup plus intéressée à étendre les services d'origine canadienne.

Mme Finestone: Je voudrais que la composante R-D, celle du logiciel, de l'aspect créateur, ait un certain contenu canadien. Si l'on supprime le mandat culturel aux termes de la nouvelle loi sur les télécommunications, cela risque de vouloir dire que le CRTC ne pourra plus intervenir, non plus que le ministre, parce que le projet de loi ne le prévoit pas.

M. Stein: Cela me paraît être une question très intéressante. Je ne voudrais pas toutefois y répondre sans y avoir réfléchi davantage. Je pense que pour ce qui est de la création de services du côté de la programmation, vous avez

[*Text*]

under the Broadcasting Act, and there is a whole set of objectives we live with there—and in fact, don't live with, we support. On the alphanumeric side of it we have been quite active in trying to develop Canadian services in that field, and I think to do that would be our primary interest. I would say that, yes, I don't think we follow them primarily from a cultural point of view but more from the point of view of being Canadian.

Mrs. Finestone: No, maybe the word "cultural" is wrong there—

Mr. Stein: Maybe that's where the minister—

Mrs. Finestone: —because I use "cultural" in the largest sense. I am really thinking that Canadian businesses, Canadian research and development, Canadian... We have to do something. We can't be a glorious part from the 49th parallel up. We have to have some businesses.

Mr. Stein: Yes. On that comment, I agree with you quite wholeheartedly. In fact, I think in the development of those services we can be quite competitive.

Mrs. Finestone: Maybe we can sell them to the States, then.

Mr. Stein: Yes, I don't see a reason why we couldn't. I'm not sure about the cultural thing. You know, there was a cultural objective there. If that is now being withdrawn, I am sure the minister has good reasons for that.

Mrs. Finestone: It has to do with Lawrence Cannon and Liza Frulla-Hébert.

Mr. Stein: I think our particular interest would be to see Canadian services being developed. Hopefully, we would want to be involved in developing those services. We are a Canadian corporation, so we would want to be doing that.

As well, I really feel that if we were left to our own devices we could become more competitive in developing new services. *Canadian Business* just did a piece on the sunrise industries of the future and, thank God, we were predominant in terms of being identified as a sunrise industry. The *Canadian Business* article was saying there is a transformation going on in Canada right now, and there are strengths that Canadians have—telecommunications, cable television, environmental services, financial services. I would think we could try to develop services in Canada that we would then turn around and try to market in the United States. I think all of this is rather new. These are all new markets and new possibilities.

Mrs. Finestone: Do you?

Mr. Stein: It is like Jim Shaw said in our Vancouver convention. He said that if he only had one thing to wish, it would be to be 15 years younger, because he feels there is more potential now in terms of what lies ahead of us.

[*Translation*]

parfaitement raison, cela devrait relever de la Loi sur la radiodiffusion, nous vivons avec toute une série d'objectifs—et en fait, nous ne vivons pas avec eux, nous les défendons. Du côté de la technique alphanumérique, nous avons fait beaucoup d'efforts pour tenter de développer des services canadiens dans ce domaine et cela représente pour nous un domaine prioritaire. Je dirais que oui, nous nous intéressons vivement à cet aspect non pas principalement d'un point de vue culturel, mais du point de vue de l'origine canadienne de ses composantes.

Mme Finestone: Non, ce n'est peut-être pas le mot «culturel»...

M. Stein: C'est peut-être là que le ministre...

Mme Finestone: ...parce que j'utilise le mot «culturel» dans un sens très large. Je veux parler en fait d'entreprises canadiennes, de recherche et de développement canadiens... Il faut faire quelque chose. Il ne suffit pas que ce qui se trouve au nord du 49e parallèle se contente de paraître. Il faut aussi faire des affaires.

M. Stein: Oui. Je suis tout à fait d'accord avec vous sur ce point. En fait, je pense que nous serions en mesure de mettre au point ces services pour qu'ils soient tout à fait compétitifs.

Mme Finestone: Nous pourrions peut-être alors les vendre aux États-Unis.

M. Stein: Oui, je ne vois pas pourquoi cela ne serait pas possible. Je suis moins sûr de l'aspect culturel. Vous savez, il y avait un objectif culturel. Je suis convaincu que le ministre a d'excellentes raisons pour le supprimer, si c'est bien ce qu'il a fait.

Mme Finestone: Cela a un rapport avec Lawrence Cannon et Liza Frulla-Hébert.

M. Stein: Nous aimerions beaucoup étendre la gamme des services canadiens. J'espère que nous pourrons participer à la conception de ces services. Nous sommes une société canadienne et cela nous intéresse.

En outre, je suis convaincu que si l'on nous laissait travailler de notre côté, nous pourrions mettre sur pied des services nouveaux qui seraient encore plus compétitifs. *Canadian Business* vient de publier un article sur les industries de pointe et, Dieu merci, nous étions parmi les premiers. L'article de *Canadian Business* disait qu'on assistait à l'heure actuelle à une transformation au Canada et que les points forts du Canada étaient les domaines suivants: télécommunications, télédistribution, services environnementaux, services financiers. Nous pourrions tenter de mettre au point au Canada des services que l'on pourrait ensuite essayer de commercialiser aux États-Unis. Tout cela est relativement récent. Ce sont là de nouveaux marchés et de nouvelles possibilités.

Mme Finestone: Le pensez-vous?

M. Stein: Cela revient à ce que disait Jim Shaw au cours de notre réunion de Vancouver. Il a déclaré que s'il avait à faire un souhait, ce serait celui d'avoir 15 ans de moins, parce qu'il pense que les possibilités qui s'offrent à nous maintenant sont beaucoup plus grandes que celles qu'il a connues auparavant.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: I heard a lot of sighing and a lot of unhappiness when the chairman of the CRTC, Mr. Spicer, announced a delay in the tiering hearings. First, I heard that from many of your members, and secondly, I heard from personnel from the CRTC themselves that they are absolutely overwhelmed with the amount of work and they are totally understaffed and underfinanced at this point, or they are having some more money being recovered from them.

• 1920

Are you planning to ask the CRTC to step up the time line? Are you planning to ask the minister to increase the staff or to prevent the further cutting that is coming up? If you feel it is almost too late—and you showed us that marvellous pushing of the poor horse up the hill against the major breeze there—what are you doing to (a) facilitate the hearing so that you can get that tiering done, (b) ensure that we are going to have that Canadian lower tier so that people will stay tuned in rather than tuned out and searching, and (c) see that you can look to your finance and move?

Mr. Stein: I am going to give you two answers, and they might be a bit long. Guy may want to add to them as well.

The Chairman: We are running a little bit out of time.

Mr. Stein: Okay, then I will try be as concise as I can.

I see two things here. The first is that in terms of the timing of the hearing, I think it is the appropriate time. I think the commission has put a lot of onus on the industry to get our acts together. When they cancelled the tiering and linkage hearing, they said they were cancelling it because they did not know where the cable television industry stood. This document here shows—

Mrs. Finestone: Do they know where the broadcasters stand?

Mr. Stein: Now they have said they have to know where the broadcasters stand. Okay, let's start talking to the broadcasters, and hopefully they will get their act together over the next few months and figure out where they stand.

The commission's approach, as I understand it, is as much as possible to get the industries to try to work together to sort this out, because we all do come under one act called the Broadcasting Act and everybody who looks at that act subscribes to its objectives.

So we are trying to make that effort and I think, therefore, the commission's activity should be to ensure that the ideas we come up with are appropriate, so that hopefully there are not a lot of issues outstanding by the time we get to the hearing. That means a lot of discussion. We have to talk to the provinces, we have to talk to consumer groups, we have to talk to our subscribers. There is a lot of work that has to be done. That is one thing.

The second thing is that in terms of licensing the particular services, etc., I am really worried that we are going to get so constipated by the question of whether we have done all the consumer research on this and whether these

[*Traduction*]

Mme Finestone: J'ai entendu de nombreuses plaintes et critiques lorsque le président du CRTC, M. Spicer, a annoncé que l'on remettait à plus tard les audiences sur les services à volets. Tout d'abord, j'ai constaté qu'un bon nombre de vos membres avaient ce genre de réaction et ensuite, des gens du CRTC m'ont dit qu'ils étaient complètement surchargés de travail, et qu'ils manquaient de personnel et de ressources budgétaires, et qu'on leur avait retiré des fonds.

Allez-vous demander au CRTC d'accélérer les choses? Allez-vous demander au ministre d'augmenter son personnel ou d'empêcher que l'on passe les compressions prévues? Si vous pensez qu'il est presque trop tard—et vous nous avez montré cette très belle image du pauvre cheval qu'on pousse pour l'aider à monter la côte—que faites-vous pour a) préparer l'audience afin d'obtenir l'étagement b) veiller à ce que l'on ait un premier étage canadien pour que les téléspectateurs continuent à regarder l'émission au lieu de vouloir en changer et c) pour améliorer vos finances et pour avancer?

M. Stein: Je vais vous donner deux réponses et vous allez peut-être les trouver un peu longues. Il se pourrait également que Guy souhaite les compléter.

Le président: Le temps va commencer à nous manquer.

M. Stein: Très bien, je vais essayer d'être aussi bref que possible.

Je vois deux aspects. Tout d'abord, pour ce qui est du moment choisi pour l'audience, je pense qu'il est bon. La Commission a beaucoup insisté pour que notre industrie soit bien préparée. Lorsqu'ils ont annulé l'audience sur l'étagement et l'assemblage, ils ont donné comme raison qu'ils ne savaient pas quelle était la position de l'industrie de la télédistribution. Le document que je vous montre ici indique...

Mme Finestone: Connaissent-ils la position des télédiffuseurs?

M. Stein: Ils disent maintenant qu'ils veulent connaître la position des télédiffuseurs. Eh bien parlons des télédiffuseurs et j'espère qu'ils vont travailler, au cours des mois qui suivent, à préciser leur position.

La Commission souhaite, si j'ai bien compris, amener les différents secteurs à s'entendre sur cette question, parce que nous sommes tous visés par une loi que l'on appelle la Loi sur la radiodiffusion et que toutes les personnes dans ce cas doivent accepter les objectifs qu'elle poursuit.

Nous essayons de faire notre travail et je crois que la Commission devrait veiller à ce qu'on lui présente de bonnes propositions et qu'il ne reste pas trop de questions en suspens lorsque nous procéderons aux audiences. Cela veut dire qu'il faut faire beaucoup de consultations. Consultons les provinces, les groupes de consommateurs, nos abonnés. Il y a beaucoup de travail à faire. Voilà le premier aspect.

Le deuxième est que pour ce qui est des permis pour ces divers services, je crains que l'on n'accorde beaucoup trop d'importance à la question de savoir si nous avons fait toute la recherche à ce sujet auprès des consommateurs et si ces

[*Text*]

services are really going to work. There is no substitute for a marketplace in determining what will work and what will not work. As somebody said at our Vancouver convention, you can do all the consumer research in the world and the best product that ever came out of consumer research was called the Edsel.

In terms of the second thing about the commission being overworked—well, let the marketplace do a little bit. You don't have to condition everybody to death. Trust people a little bit. It is like community programming regulations. You have to sit there and go through a manual to figure out what is community programming and what is not. Why don't you just trust the community programmers and let them figure out what community programming is? They seem to do a pretty good job on their own as it is. They even give me a rough time.

Mrs. Finestone: So I gather you did not share the sentiment of a lot of people who were there.

Mr. Stein: In terms of the time line, I think there are two things going on. In terms of policy hearings, yes; in terms of taking two to three years to license new services, yes, we are concerned. That is much too long to make decisions.

Mrs. Finestone: Well, you can't have it both ways.

Mr. Stein: You could have a policy hearing, and at the end of that policy hearing they could say that they are going to license things in weeks. Why not? Somebody comes in with an application, you give them a licence, away they go. See if you can make it out there.

The Chairman: Mr. Stein and your colleagues, thank you very much—

Mrs. Finestone: Wait, I have two little questions.

The Chairman: Go right ahead, I just thought you were done.

Mrs. Finestone: There were two questions I wanted to ask, frankly, Mr. Chairman. I think you all heard in the House the questions on negative options and how angry a lot of people were with the fact that a number of cable companies in the Ottawa area, anyway—and I don't know in how many other places this took place—offered almost a free ride if you took CNN, national news and a third channel I can't remember. But if you decided you didn't want that, (a) you had to phone and say you didn't want it, and (b) you lost two Canadian channels. It cost you $2 to lose two Canadian channels.

• 1925

Well, I think that's a pretty nasty way to go about increasing Canadian approaches to Canadian television. So I wanted to know, first, why is it a negative option approach? Why isn't it your responsibility to allow me to phone you and say I want it, rather than having to phone you and say I don't want it? I think that's a wrong approach. That's number one.

[*Translation*]

services vont être rentables. Je crois qu'il faut plutôt laisser le marché décider dans ce genre de question. Comme l'a dit un intervenant lors de notre réunion de Vancouver, on peut faire beaucoup de recherche sur les consommateurs et le meilleur produit qui en soit jamais sorti s'appelait l'Edsel.

Pour ce qui est de la surcharge de travail qui accable la Commission—je dirais de laisser le marché en faire un peu. Il n'est pas nécessaire de tout préparer. Il faut faire davantage confiance aux gens. C'est comme pour les règlements sur la programmation communautaire. Il faut s'asseoir et consulter un manuel pour apprendre ce qui est de la programmationi communautaire et ce qui n'en est pas. Pourquoi ne pas simplement faire confiance aux responsables des programmes communautaires et les laisser décider ce qu'est la programmation communautaire? Ils semblent fort bien s'en tirer à l'heure actuelle. Et en plus, ils me mènent la vie dure.

Mme Finestone: Vous n'êtes donc pas d'accord avec une bonne partie des gens qui étaient là.

M. Stein: Pour ce qui est du facteur temps, je pense qu'il y a deux choses. Pour les audiences d'orientation, je dirais oui; pour ce qui est de prendre deux ou trois ans pour accorder des permis pour des services nouveaux, je dirais que cela nous préoccupe. C'est une décision qui prend beaucoup trop de temps.

Mme Finestone: Vous ne pouvez pas gagner sur tout le tableau.

M. Stein: Vous pouvez tenir une audience d'orientation et à la fin de cette audience, indiquer que les permis seront attribués dans quelques semaines. Pourquoi pas? Il suffit ensuite de présenter une demande, vous lui donnez son permis et il s'en va. On verra bien ensuite s'il réussit.

Le président: Monsieur Stein et vos collègues, je voudrais vous remercier...

Mme Finestone: Un moment, j'ai encore deux petites questions.

Le président: Allez-y, je pensais que vous aviez terminé.

Mme Finestone: Je voulais poser deux questions, monsieur le président. Vous avez certainement tous entendu les questions qui ont été posées à la Chambre des communes au sujet des options négatives, et des réactions de colère qu'ont eues certaines personnes à l'offre faite par certaines compagnies de télédistribution de la région d'Ottawa—je ne sais pas si cela s'est également produit ailleurs—qui était très alléchante si l'on choisissait CNN, les nouvelles nationales et une troisième chaîne dont je ne me souviens pas du nom. Mais si vous décidiez de ne pas accepter cette offre, il fallait a) téléphoner et dire que vous ne l'acceptiez pas et b) vous perdiez deux chaînes canadiennes. Cela vous coûtait 2$ pour perdre deux chaînes canadiennes.

Je pense que c'est une façon bien étrange d'augmenter le contenu canadien de la télévision canadienne. C'est pourquoi je vous demande, en premier lieu, la raison d'être de ce type d'option négative? Pourquoi ne pas me demander de vous téléphoner si je veux quelque chose plutôt que d'avoir à vous téléphoner pour refuser quelque chose? Je pense que ce n'est pas une bonne façon de procéder. Voilà ma première question.

[*Texte*]

Number two, why did I have to lose two Canadian channels? I found the whole thing a little bit peculiar. Could you explain it to me, please?

Mr. Beauchamp: Certainly.

Mrs. Finestone: That was my first question. I did also want to ask you about the... A lot of pressure has been going on in the House by SOCAN and the fact that they're losing millions of dollars by not being able to collect what they see as a right. Perhaps you might address those two issues. Thank you.

Mr. Beauchamp: Starting on what you term a negative option, we like to think of it as a positive option because we give an option. Just to back up for a moment, when the CRTC licensed a lot of specialty services some years ago, they were preoccupied that those Canadian specialty services should be able to survive, so they looked for some form of wide carriage. They decided the simplest way to go about it was simply to tell the cable companies, you have to carry your services on basic and force everyone to pay for it. From an economic viewpoint, that's the simplest way. You carry all services, all subscribers pay for it—no option at all.

Our customers told us they didn't like that. They don't like being told what they have to receive and what they have to pay. So what some have done in the industry, and some now are trying to do a little late, is offer back some of that choice to people. So at least they have the choice of saying, no, I don't want those additional services, thank you, you can keep them; I will not pay extra for those additional services. So that's what we're doing after the fact in some cases.

Mrs. Finestone: Are you talking about MuchMusic and—

Mr. Beauchamp: Yes. MuchMusic, YTV, TSN, RDS, Musique Plus—

Mrs. Finestone: The weather channel.

Mr. Beauchamp: —the weather channel, MétéoMédia, Vision TV. You add them all up and there are ten of them, ten of them that were plunked on basic and everyone had to pay for—I mean, in some markets if they carried both.

Mrs. Finestone: So could you explain how the CNN option and the national news got tied up with the fact that I didn't want the stuff they dumped on me, and now to say no it's going to cost me money and lose something...?

Mr. Beauchamp: So the first option to ensure the viability of Canadian services was to force everyone to get them and pay for them, which is not a very customer-friendly approach. The other option is to conceive a package that offers some Canadian services and some American services that will be so attractive that the vast majority will take it.

Mrs. Finestone: I didn't ask you for American services, though.

[*Traduction*]

Deuxièmement, pourquoi cela me faisait-il perdre deux chaînes canadiennes? J'ai trouvé tout cela très étrange. Pourriez-vous me fournir quelques explications?

M. Beauchamp: Certainement.

Mme Finestone: C'était là ma première question. Je voulais également vous parler de... SOCAN s'est beaucop plaint devant la Chambre des communes du fait qu'il perdait des millions de dollars parce qu'il ne pouvait récupérer des sommes auxquelles il pensait avoir droit. Vous pourriez peut-être me répondre à ces deux questions. Je vous remercie.

M. Beauchamp: Je vais commencer par ce que vous appelez une option négative, que je préférerais appeler une option positive parce que nous donnons un choix au client. Il faudrait un peu remonter en arrière au moment où le CRTC a accordé des permis pour de nombreux services spéciaux il y a quelques années, et cet organisme craignait que ces services spéciaux canadiens ne puissent survivre. Il a alors pensé à leur offrir un support plus large et a décidé que la façon la plus simple d'y parvenir serait de dire aux sociétés de télédistribution qu'elles devraient offrir ces services avec l'abonnement de base et d'obliger tout le monde à les payer. Du point de vue économique, c'était la façon la plus simple. Vous offrez tous les services, tous les abonnés les payent—aucune option.

Nos clients nous ont fait savoir qu'ils n'aimaient pas beaucoup cette façon de faire. Ils n'aiment pas qu'on leur dise ce qu'ils doivent recevoir et ce qu'ils doivent payer. C'est pourquoi certaines entreprises de ce secteur, et certaines d'entre elles le font de façon un peu tardive, ont décidé de permettre aux abonnés d'effectuer ce genre de choix. L'abonné a maintenant au moins la possibilité de dire non, je ne veux pas ces services supplémentaires, vous pouvez les garder; je n'ai pas envie de payer pour ces services supplémentaires. C'est donc ce que nous faisons dans certains cas.

Mme Finestone: Parlez-vous de MuchMusic et...

M. Beauchamp: Oui. MuchMusic, YTV, TSN, RDS, Musique Plus...

Mme Finestone: La chaîne météo.

M. Beauchamp: ...la chaîne météo, MétéoMédia, Vision TV. Vous les ajoutez et vous arrivez à une dizaine, une dizaine qui ont été ajoutées au service de base que tout le monde devait payer—je veux dire, si toutes ces chaînes étaient diffusées dans le marché considéré.

Mme Finestone: Comment expliquez-vous le rapport qu'il y a entre l'option CNN et les nouvelles nationales et le fait que je ne veux pas des services qu'on m'offre et lorsque je dis non, cela me coûte de l'argent et je perds d'autres services?

M. Beauchamp: La première façon de garantir la rentabilité des services canadiens a consisté à obliger de les fournir à tout le monde et de les faire payer par tous, ce qui n'est pas une façon très favorable au client. L'autre approche consiste à faire une offre qui porte sur des services canadiens et des services américains, qui soit si alléchante que la plupart des abonnés la choisisse.

Mme Finestone: Je ne vous ai pas demandé de m'offrir ces services américains.

[*Text*]

Mr. Beauchamp: But most people like CNN, most people like those services.

Mrs. Finestone: Good. Okay.

Mr. Beauchamp: I remember when there was the Gulf War we had a lot of CNN going out. A lot of people were irate at the fact that to get CNN they had to buy the Family Channel at $9.95 a month, whereas CNN only costs 50¢ a month. But because of Canadian linkage rules I was... So we're not always customer-friendly and it's not always our fault. We have to deal with some form of regulation.

But do you object that what is trying to be achieved through a tiering with CNN is to make the offer as attractive as possible? We know the commission in the back of its mind still has this obligation they see as ours to ensure the viability of Canadian services. So we have to do our best to market them and to sell them to as many homes as possible. There are two ways—you force people or you make your offer as attractive as possible.

Mrs. Finestone: What happened to the offer that said I don't need to take any of those particular channels that I don't want? You didn't have to offer me a soother or a lollipop.

Mr. Stein: Part of the problem here is the technology as well. The only technology we have is the negative trap. The trap is the only technology we now have. We have stated as an objective that we want to go to an addressable system so that in fact we can give you the kind of choice you want. But right now we can only offer one tier. That's a technological limitation.

• 1930

That tier we chose to offer is the two Canadian, plus CNN Headline. That is what people have chosen, and from the market research and from the experience across Canada, it has been the most popular package. That's why that is the tier that is being chosen in Ottawa. This has been going on since 1986.

Mrs. Finestone: Negative tiering.

Mr. Stein: Yes.

Mrs. Finestone: Negative choice.

Mr. Stein: If you want to call it that. As a consumer point it's not unusual. I still have my Civil Service Co-op account. I went through a negative option and I now have complete life insurance on all loans. It sent a letter and said this is going to be automatically done unless I write back and say I don't want it. I didn't write back.

Mrs. Finestone: Pretty clever marketing.

Mr. Stein: *The Ottawa Citizen* did it when it launched the Sunday *Citizen*. It said it was going to launch the Sunday *Citizen* and add the price to your subscription: If you don't want it, let us know. We won't deliver it and we'll take the amount off. If we don't hear from you, you'll be doing it.

[*Translation*]

M. Beauchamp: Mais la plupart des gens aiment CNN. La plupart des gens aiment ces services.

M. Finestone: Très bien. D'accord.

M. Beauchamp: Je me souviens qu'au moment de la Guerre du Golfe on a eu beaucoup de demandes pour la chaîne CNN. Les gens réagissaient très vivement au fait que pour avoir CNN, il leur fallait acheter Family Channel au coût de 9,95$ par mois, alors que CNN tout seul ne coûtait que 50c. par mois. Mais ce sont les règles canadiennes en matière d'assemblage qui... Nos offres ne sont pas toujours favorables au consommateur, mais ce n'est pas toujours de notre faute. Nous sommes obligés de tenir compte de la réglementation.

Mais êtes-vous contre le fait qu'en incluant CNN, on cherche simplement à faire une offre qui soit aussi attrayante que possible? Nous savons que le conseil pense toujours que c'est à nous d'assurer la viabilité des services canadiens. Nous faisons donc notre possible pour les commercialiser et les vendre dans le plus grand nombre de foyers possible. Il y a deux façons de le faire—vous pouvez forcer les gens à les acheter ou vous pouvez leur faire des offres aussi alléchantes que possible.

Mme Finestone: Qu'est-il arrivé à l'offre qui me permettait de refuser les chaînes que je ne souhaitais pas avoir? Vous n'aviez pas besoin de m'offrir alors un prix de consolation.

M. Stein: Ce problème comporte aussi un aspect technique. La seule technique à notre disposition est l'acceptation tacite. C'est la seule que nous puissions utiliser. Nous avons déclaré qu'un de nos objectifs était d'en arriver à un système souple qui nous permettrait de vous offrir les chaînes que vous souhaitez avoir. Mais à l'heure actuelle, nous ne pouvons vous offrir qu'un seul groupe de chaînes. C'est une limite technique.

Le groupe que nous avons choisi d'offrir comprend deux chaînes canadiennes et la CNN Headline. C'est ce que les gens ont choisi et d'après nos études de marché et l'expérience de différentes régions du Canada, c'est l'ensemble le plus populaire. C'est pourquoi nous avons choisi ce groupe pour Ottawa. Nous faisons ça depuis 1986.

Mme Finestone: L'acceptation négative.

M. Stein: Oui.

Mme Finestone: Un choix négatif.

M. Stein: Vous pouvez l'appeler comme cela. Ce n'est pas inhabituel dans le domaine de la consommation. J'ai encore un compte auprès de la Coopérative de la fonction publique. J'ai donné un accord tacite et maintenant, tous mes prêts sont assurés sur la vie. Cette coopérative m'a envoyé une lettre qui me disait que je serais automatiquement assuré à moins que je ne leur écrive pour leur faire savoir que je ne voulais pas ce service. Je ne leur ai pas écrit.

Mme Finestone: C'est une façon assez habile de vendre.

M. Stein: *The Ottawa Citizen* l'a fait lorsqu'il a lancé son *Citizen* du dimanche. Il a déclaré qu'il allait lancer le *Citizen* du dimanche et en ajouter le prix à votre abonnement: si vous ne le voulez pas, dites-le nous. Nous ne vous l'enverrons pas et nous vous en déduirons le prix. Par contre, si vous ne nous contactez pas, nous allons vous l'envoyer.

[*Texte*]

Mrs. Finestone: It's just like Bell Canada, which says it is going to put my telephone number on everybody's ruddy screen and if I don't want it then I can let it know.

Mr. Stein: I think we're very sensitive.

The Chairman: It's called reverse onus.

Mrs. Finestone: Is that what it's called? I thought they called it negative option. It's called reverse onus?

The Chairman: No, it's as if the burden of guilt is on you.

Mrs. Finestone: Yes.

Mr. Stein: We have standards we put in place in 1988 as to how it's marketed. We took real pains to make sure that it's identified on the bill. If we went to another way of doing it, it probably wouldn't be feasible to do it because it would be too expensive. It's easier to go and trap somebody out than it is to go and put a trap. If we had sent somebody around to your home and if we gave the consumer a choice and said we can do it this way and you can phone us, you don't have to write even, you can just phone us and say you don't want it, or if you want it, let us know and we'll send somebody out at a cost of $50 to do something, I think you'd probably find that most people would say they will do it the other way. That's the way we've chosen to do it.

In the markets in which the two services have been offered, for example in Calgary, the response to the tier has been much more positive where the tier has been offered.

The Chairman: That's something you can do because you are a monopoly. That's very aggressive marketing.

Mr. Beauchamp: Newspapers are not a monopoly, but they do this.

The Chairman: I know, but it is aggressive marketing. It really is reverse onus. It really flies in the face of most of the principles of freedom that we espouse.

Mr. Stein: No, I would disagree.

The Chairman: People say they are going to send you something and bill you for it if you don't tell them to stop.

Mr. Stein: No, we're not saying that. What we're saying to people is, we will provide you with this full service. That's what we're billing you for. If you don't want to take the full service, let us know and we'll deduct that amount from your bill. We already have a contractual relationship with that person. What we're saying is we're trying to give you a choice and we're trying to do this in a way that's the cheapest possible, keeping in mind the kind of technology that's available. That's all.

The Chairman: If it's possible for whom?

Mr. Stein: For the consumer.

[*Traduction*]

Mme Finestone: Bell Canada fait la même chose lorsqu'il dit qu'il va publier mon numéro de téléphone à tout le monde et que si je ne le veux pas, je dois le lui faire savoir.

M. Stein: Je pense que nous sommes très sensibles à ces choses.

Le président: On appelle ça le renversement du fardeau de la preuve.

Mme Finestone: C'est comme ça que cela s'appelle? Je pense qu'on parlait d'acceptation tacite. C'est le renversement du fardeau de la preuve.

Le président: Non, mais c'est comme si on vous déclarait coupable au départ.

Mme Finestone: Oui.

M. Stein: Nous avons introduit des normes en 1988 sur la façon de commercialiser ce genre de service. Nous avons veillé à ce que tout cela soit mentionné sur la facture. Il nous serait impossible de procéder d'une autre façon parce que cela coûterait trop cher. Il est plus facile d'attraper la personne qui ne bouge pas que d'aller la chercher chez elle. Si nous avions envoyé un représentant visiter les abonnés pour leur dire ceci: nous pouvons procéder de cette façon et vous nous appelez, vous n'avez même pas à nous écrire, vous pouvez simplement nous appeler et dire que vous ne voulez pas ce service, ou si vous préférez, vous pouvez nous faire savoir ce que vous souhaitez obtenir et nous vous enverrons quelqu'un pour vous brancher à un prix de 50$, je pense que l'on aurait constaté que la plupart des gens auraient préféré la première façon. C'est comme cela que nous avons décidé de procéder.

Dans les régions où l'on offre les deux services, à Calgary par exemple, la réaction à ce genre d'offre a été beaucoup plus efficace là où on a offert cette possibilité.

Le président: Vous pouvez agir ainsi parce que vous avez un monopole. C'est du marketing très énergique.

M. Beauchamps: Les journaux n'ont pas de monopole, mais ils le font tout de même.

Le président: Je sais, mais c'est quand même du marketing énergique. Il y a en fait renversement du fardeau de la preuve. C'est pratiquement contraire à tous les principes de liberté que nous connaissons.

M. Stein: Non, je ne suis pas d'accord.

Le président: C'est comme si l'on vous disait qu'on allait vous envoyer quelque chose et vous le faire payer si vous n'écrivez pas pour refuser.

M. Stein: Non, ce n'est pas ce que nous disons. Nous disons aux gens que nous allons leur fournir le service complet. C'est le service que nous allons leur facturer. Si vous ne voulez pas accepter le service complet, dites-le nous et nous allons déduire un certain montant de votre facture. Nous avons une relation contractuelle avec ces personnes. Nous leur disons en fait que nous essayons de leur donner un choix de la façon la plus économique, compte tenu de la technologie existante. Il n'y a rien de plus.

Le président: Si cela est possibles, pour qui?

M. Stein: Pour le consommateur.

[*Text*]

Mrs. Finestone: Wait a minute.

Mr. Stein: TSN, when it was offered, was $8 to $10 on a tier. It's now available to you for less than $1. That's a big saving.

Mrs. Finestone: It's a big saving. Did the province of Quebec not rule this procedure out of order?

Mr. Stein: There's a debate about that in Quebec.

Mr. Beauchamp: That's not in services and there's a constitutional matter. When we talked to a few people at the Office de la protection du consommateur we were told that if it is a question of not giving any choice at all to people or giving them choice that way, we prefer that you give them choice than no choice at all, as in the present situation in which we actually tell people they are going to receive that as of now and they are going to pay for it, no matter what they think about it.

The Chairman: That's the package and that's the only option you have.

Mr. Beauchamp: That's the way we're forced to do it.

The Chairman: I see your point.

Mr. Stein: You have full cable service where you are.

The Chairman: Yes.

Mr. Stein: What's your reaction to it?

The Chairman: It's too confusing to call you and tell you to stop it, which is what will happen in 75% of the cases.

If other forms of marketing were done that way, they would be offensive. People would resist them. I'm surprised that *The Ottawa Citizen* got away with it, frankly.

• 1935

Mr. Stein: As I just indicated, the Civil Service Co-op has just done it for all their holders of loans.

The Chairman: I don't know what you're speaking about.

Mr. Stein: It puts automatic life insurance on your loan and uses a negative option.

The Chairman: At your expense?

Mr. Stein: Yes. There's an item added now to my bill every month to life-insure my loans. The co-op did it this way, and as a consumer I thought that was fine. It did it because it's cheaper in terms of providing overall coverage to everybody. So in effect you get group insurance for everybody, but if you don't want it you can get out.

The Chairman: I understand what you're saying. I'm talking about the fundamental principle of freedom of choice.

Mr. Stein: Can I also just indicate one other thing? What Guy was saying, I think, is the fundamental question. It's a choice. You're either going to take all of it and pay for all of it or we're going to give you some choice. We've

[*Translation*]

Mme Finestone: Un moment.

M. Stein: Lorsqu'on a offert TSN, cela coûtait entre 8$ et 10$ avec d'autres chaînes. On peut obtenir cette chaîne maintenant pour moins de 1$. C'est une grosse réduction.

Mme Finestone: C'est une grosse réduction. Cette façon de procéder n'a-t-elle pas été déclarée illégale au Québec?

M. Stein: C'est une question qui est débattue au Québec.

M. Beauchamp: Il ne s'agissait pas des services et il y a une question constitutionnelle. Nous avons parlé à des représentants de l'Office de protection du consommateur et on nous a répondu que s'il fallait trancher entre n'offrir aucun choix aux abonnés ou leur donner un choix de cette façon, ils préféraient leur donner un certain choix, comme c'est le cas actuellement lorsque nous disons à nos abonnés qu'ils vont recevoir un service donné et qu'ils vont le payer, qu'ils veulent l'avoir ou non.

Le président: Voilà le service de base et c'est la seule option que vous ayez.

M. Beauchamp: Nous sommes forcés de le faire de cette façon.

Le président: Je vois votre argument.

M. Stein: Vous avez le service complet de distribution par câble où vous habitez?

Le président: Oui.

M. Stein: Comment avez-vous réagi?

Le président: C'est trop compliqué de vous appeler pour vous dire d'y mettre fin, ce qui va sans doute se produire dans les trois quarts des cas.

Si l'on commercialisait d'autres produits de cette façon, cela serait choquant. Les gens s'y opposeraient. Je suis surpris que le *Ottawa Citizen* ait pu utiliser cette méthode.

M. Stein: Comme je vous l'ai mentionné, c'est ce que vient de faire la Coopérative de la fonction publique à tous ses emprunteurs.

Le président: Je ne sais pas de quoi vous parlez.

M. Stein: Elle a assorti votre prêt d'une assurance automatique sur la vie par le mécanisme de l'acception tacite.

Le président: C'est vous qui payez?

M. Stein: Oui. On ajoute tous les mois un certain montant pour assurer mes prêts sur la vie. La coop a fonctionné de cette façon et en tant que consommateur, je trouve que c'est très bien. Elle le fait parce que c'est le moyen le plus économique de protéger toutes les personnes à qui elle accordait des prêts. Cela revient à une assurance de groupe pour tous les sociétaires, mais si vous ne voulez pas cette assurance, vous pouvez la refuser.

Le président: Je comprends ce que vous dites. Je parle du principe fondamental de la liberté de choix.

M. Stein: Pourrais-je mentionner un autre point? La remarque de Guy porte, je crois, sur la question fondamentale. Il s'agit d'un choix. Vous allez soit accepter l'ensemble du service et le payer entièrement ou vous

[*Texte*]

recognized in this document that it's rudimentary choice. The negative trap was a cheap, convenient way of offering choice as a first step but only as a first step. We want to be able to give people real choice by going to addressable types of systems.

The Chairman: I understand that.

Mrs. Finestone: As I understand it, cable doesn't have to pay royalties for non-broadcast service, that is satellite to cable. If I'm a singer or if I've written a song and I perform on tMuchMusic, Musique Plus, or First Choice, that musical work doesn't receive any pay. Is that fair to the copyright holder or to the rights owner?

Mr. Beauchamp: I'm not sure they don't get paid.

Mrs. Finestone: They don't.

Mr. Beauchamp: First of all, when we deal with non-broadcast services, we pay those services. I pay every non-broadcast service I distribute. I suspect they pay the right owners whatever they have to for programming and music.

The Chairman: I'm afraid we're going to have to bring this to an end. I think we've lost our quorum, unfortunately. They had some other business to do.

I would like to thank you very much again and if there are some personal or individual questions we want to pursue or if you have some additional submissions you want to make to us, Mr. Stein, feel free. This has been a great discussion and certainly a most comprehensive presentation. I appreciate it and I know the members of the committee do. I appreciate the close co-operation and communication you keep with us, Elizabeth, and I hope that will continue.

Mr. Stein: Great. We thank you again for the opportunity.

The Chairman: Good. Have a good evening.

The meeting is adjourned.

[*Traduction*]

pourrez exercer le choix que nous vous donnons. Dans ce document, nous reconnaissons qu'il s'agit d'un choix rudimentaire. L'acceptation tacite constituait une façon pratique et peu coûteuse d'offrir un choix, mais ce n'était qu'une première étape. Nous souhaitons accorder à nos abonnés des choix véritables en utilisant des systèmes à la carte.

Le président: Je comprends cela.

Mme Finestone: Si je comprends bien, les entreprises de télédistribution n'ont pas à payer de redevances pour les services qui ne sont pas télédiffusés, c'est-à-dire les signaux envoyés par satellite. Si j'étais un chanteur ou que j'avais écrit une chanson jouée sur Much Music, Musique Plus ou First Choice, cette oeuvre musicale ne donnerait lieu à aucun paiement. Cela est-il juste pour le détenteur du droit d'auteur ou des autres droits?

M. Beauchamp: Je ne suis pas certain qu'ils ne reçoivent rien.

Mme Finestone: C'est pourtant le cas.

M. Beauchamp: Premièrement, lorsqu'il s'agit de services non télédiffusés, nous les payons. Lorsque je distribue ce genre de services, je les paye. Je crois que ces chaînes versent aux propriétaires des droits d'auteur les sommes qu'ils leur doivent pour la programmation et la musique.

Le président: J'ai peur d'être obligé de mettre fin à tout ceci. Nous venons de perdre notre quorum, je regrette. Les membres avaient d'autres engagements.

Je tiens à vous remercier encore une fois et s'il y a des questions personnelles que nous voulons examiner davantage ou si vous avez d'autres observations à nous communiquer, je vous invite à le faire, monsieur Stein. Cette discussion a été fort intéressante et votre exposé très complet. J'ai été très heureux de l'entendre tout comme, je le sais, les membres du comité. Je suis heureux de l'attitude de collaboration et de consultation que vous avez adoptée à notre égard, Elizabeth, et j'espère que cela va continuer.

M. Stein: Excellent. Je vous remercie encore de nous avoir entendus..

Le président: Fort bien. Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

094330011

MAIL POSTE
Canada Post Corporation/Société canadienne des postes
Postage paid Port payé
Lettermail Poste-lettre
K1A 0S9
Ottawa

If undelivered, return COVER ONLY to:
Canada Communication Group — Publishing
45 Sacré-Coeur Boulevard,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:
Groupe Communication Canada — Édition
45 boulevard Sacré-Coeur,
Hull, Québec, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Canada 125 Corporation:

Frank King, Co-President;

Alain-F. Desfossés, Executive Director;

William Pratt, General Manager;

Pierre Camu, Assistant General Manager.

From the Canadian Cable Television Association:

Ken Stein, President;

Roger Poirier, Senior Vice-President;

Elizabeth Roscoe, Senior Vice-President;

Guy Beauchamp, Past Chairman.

TÉMOINS

De la Société Canada 125:

Frank King, coprésident;

Alain-F. Desfossés, directeur exécutif;

William Pratt, gérant général;

Pierre Camu, assistant gérant général.

De l'Association canadienne de télévision par câble:

Ken Stein, président;

Roger Poirier, premier vice-président;

Elizabeth Roscoe, première vice-présidente;

Guy Beauchamp, président sortant.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9